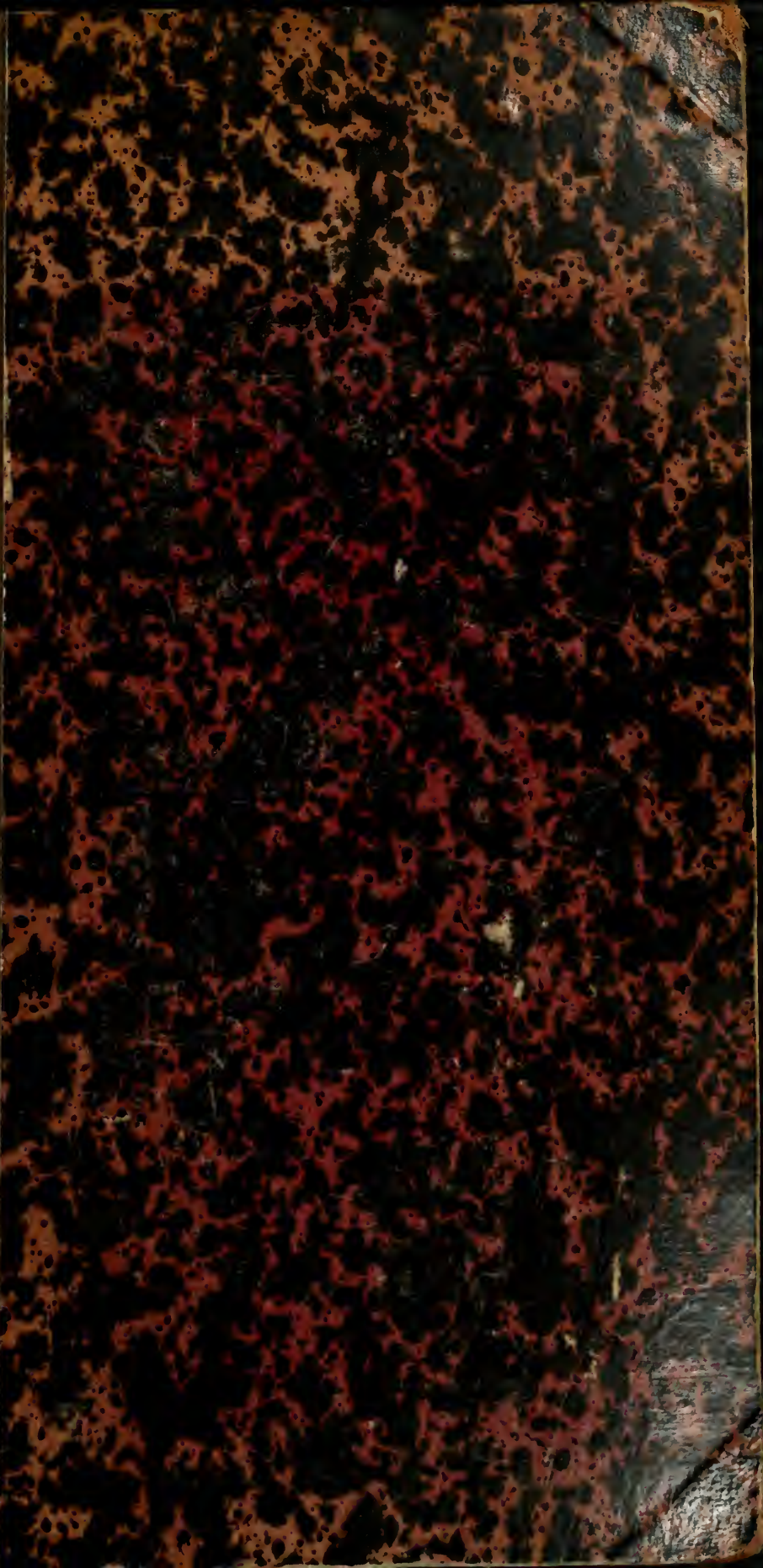


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 04338 0385



JOHN M. KELLY LIBRARY



Donated by
**The Redemptorists of
the Toronto Province**
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

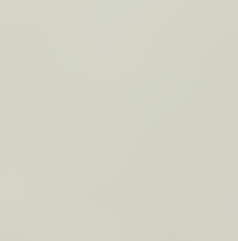
HOLY REDEEMER LIBRARY, WILSON

TRANSFERRED





Faint, illegible text or markings located below the central stamp.

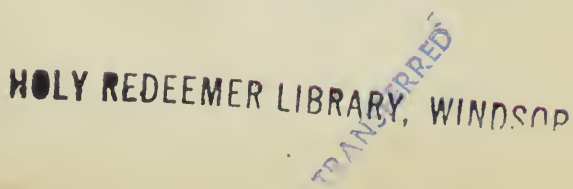


XVIII. 2

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

CATHOLIQUES EN BELGIQUE.



Le *Comptoir universel d'Imprimerie et de Librairie*, qui édite le présent Compte rendu, a été créé à Bruxelles pour aider à la publication et à la propagation des bons livres. A ce titre, il est une sorte d'émanation de l'*Assemblée générale des catholiques* et se recommande à son patronage.

On peut s'y procurer tous les ouvrages qui se rapportent à l'œuvre inaugurée avec tant d'éclat à Malines en 1863 et qui a été poursuivie avec un si admirable succès en 1864 et 1867, et notamment les suivants :

1. Compte rendu de l'Assemblée générale des catholiques en Belgique. — Première session à Malines. 18-22 août 1863; 2 vol. in-8°, 1864. Prix : 5 francs, le port en sus pour l'étranger.

2. Compte rendu de l'Assemblée générale des catholiques en Belgique. — Deuxième session à Malines. 29 août-3 septembre 1864; 2 vol. in-8°. Prix : 5 francs, le port en sus pour l'étranger.

3. Compte rendu de l'Assemblée générale des catholiques en Belgique. — Troisième session à Malines. 2-7 septembre 1867; 1 vol. in-8° de 866 pages, 1868. Prix : 8 francs, le port en sus pour l'étranger.

4. Algemeene vergadering der katholyken in België, gehouden te Meche-len. Verslag van den tweede zitting, 29 augustus-3 september 1864; 1 vol. in-8°. Prix : 3 francs. (*Le Compte rendu flamand de l'Assemblée de 1863 est épuisé.*)

5. Algemeene vergadering der katholyken in België, gehouden te Meche-len. Verslag van de derde zitting, 2-7 september 1867. 1 vol. in-8°. Prix : 3 francs.

6. Assemblée générale des catholiques. — Catalogue raisonné des objets d'art religieux du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes, exposés à l'hôtel de Liedekerke à Malines. Septembre 1864. Rédigé par M. W.-H. James WEALE. Deuxième édition. Prix : 2 francs.

7. De la musique religieuse en Belgique et en France. — Discussions, délibérations et rapports présentés au Congrès de Malines (1863 et 1864) et de Paris (1860). Extraits textuellement des comptes rendus sténographiés de ces Assemblées et suivis des décisions de l'Église (concile de Trente, lettre-circulaire de Benoît XIV, congrégation des Rites, instructions des cardinaux-vicaires et principaux mandements épiscopaux sur la matière); par T.-J. DEVROYE, chanoine titulaire de la cathédrale de Liège, et X. VAN ELEWYCK, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.—Un fort vol. in-8°. Louvain, 1865; Van Linthout, frères, imprimeurs de l'université catholique. Prix : 4 francs.

8. Album des objets d'art religieux exposés à Malines en 1864, photographiés par J. Maes, texte par J. Weale. Cet ouvrage se compose de 57 planches reproduisant les 120 objets principaux de cette exposition, accompagnées d'un texte descriptif et explicatif. Format : 32 sur 48 centimètres. Prix : 200 francs. J. Maes, éditeur, à Anvers.

9. Souvenir du Congrès de Malines de 1864. — Grande lithographie contenant 8 portraits-médailles des principaux personnages ayant participé à cette réunion. Format : 40 sur 50 centimètres sans la marge. Prix : 10 francs. J. Maes, éditeur à Anvers.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

CATHOLIQUES EN BELGIQUE.

TROISIÈME SESSION A MALINES,

2-7 septembre 1867.

BREF DE S. S. LE PAPE PIE IX. — AVANT-PROPOS. —

STATUTS. — RÈGLEMENT.

COMPTE RENDU DES SÉANCES GÉNÉRALES. — DISCOURS ET RAPPORTS. —

RÉSOLUTIONS. — BANQUET D'ADIEU. — DÉBATS DES SECTIONS. —

APPENDICE.

BRUXELLES,

COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE,

Victor DEVAUX et C^e,

Rue Saint-Jean, 26.

1868

MEMBRES DU BUREAU PRINCIPAL (COMITÉ CENTRAL).

Présidents d'honneur : Son Éminence le CARDINAL-ARCHEVÊQUE de Malines, PRIMATE DE LA BELGIQUE. — M. le baron DE GERLACHE, ancien président du Congrès national et de la Cour de Cassation, membre de l'Académie royale de Belgique.

Vice-président d'honneur : M. le comte DE THEUX, ministre d'État, membre de la Chambre des représentants.

Président : M. le baron H. DELLA FAILLE, sénateur.

Vice-présidents : MM. le vicomte Eug. DE KERCKHOVE, membre de la Chambre des représentants ; — le vicomte B. DUBUS DE GHSYGNIES, sénateur ; — M^{rs} LAFORÉ, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain.

Secrétaire général : M. Éd. DUCPETIAUX, inspecteur général honoraire des établissements de bienfaisance et des prisons, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France.

Treasorier : M. Aug. BECKERS.

Membres : M^{rs} LAUVERS, vicaire général du diocèse de Malines ; — MM. Ad. DECHAMPS, ministre d'État ; — le lieutenant-général baron GREINDL ; — Richard LAMARCHE ; — le baron BETHUNE, sénateur ; — DE CANNART D'HAMALLE, sénateur ; — Amand NEUT ; — les chanoines DEVROYE et DU ROUSSAIX ; — le comte Gérard LEGRELLE, ancien bourgmestre d'Anvers et membre de la Chambre des représentants, président de la 1^{re} section ; — le chanoine de HAERNE, membre de la Chambre des représentants, président de la 2^e section.

Secrétaires : MM. Ch. WOESTE ; — SCHEVVAERTS ; — l'abbé MOMMAERTS ; — V. SOUDAN.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR ÉTRANGERS.

France. — MM. le baron CHAUBRAND, à Lyon ; — CHANTREL, rédacteur du journal *l'Univers* ; — le chanoine CIROT DE LA VILLE, à Bordeaux ; — Augustin COCHIN ; — le prince Albert de BROGLIE, membre de l'Académie française ; — le comte FRANZ DE CHAMPAGNY ; — le vicomte de FALLOUX ; — Léopold DE GAILLARD ; — le vicomte Aimand de MELUN ; — le comte Ch. de MONTALEMBERT, membre de l'Académie française ; — † le baron de MONTREUIL, ancien membre du Corps législatif ; — Henry de RIANCEY, directeur de *l'Union* ; — le comte DESBAS-SAYNS de RICHEMONT ; — ANICET DIGARD, avocat ; — le baron d'IZARN, à Nantes ; — le comte A. DU CLÉSIEUX, fondateur de la colonie agricole de St-Hans (Bretagne) ; — l'abbé FOURNIER, ancien membre de l'Assemblée législative, curé à Nantes ; — HETSCH, supérieur du petit-séminaire d'Orléans ; — KOLB-BERNARD, membre du Corps législatif ; — Léon LAVERAN, directeur du *Correspondant* ; — E. LE CAMUS ; — LEGENTIL DE BUSSY, membre du conseil général de la Société de St-Vincent de Paul ; — le comte Anatole LEMERCIER, ancien membre du Corps législatif ; — Fr. LENORMANT ; — M^{rs} LEQUETTE, évêque d'Arras ; — VAN DRIVAL, chanoine de la cathédrale, supérieur du grand-séminaire, à Arras ; — Charles VEROVITTE, président de l'Académie de musique sacrée, à Paris.

Angleterre et Irlande. — MM. George BLOUNT, président de la Société de St-Vincent de Paul, à Londres ; — John LAMBERT, à Londres ; — John GEORGE MAC-CARTHY, avocat, à Cork ; — M^{rs} MANNING, archevêque de Westminster ; — MONSELL, membre du Parlement ; — MYLES O'REILLY, membre du Parlement ; — Rév. Baptiste O'BRIEN, grand vicaire de Limerick ; — John E. WALLIS, avocat, à Londres ; — † Ed. WATERTON ; — WEGG-PROSSER, à Belmont, Hereford ; — † George-J. WIGLEY ; — H.-W. WILBERFORCE, à Londres ; — M^{rs} John WOODLOCK, recteur de l'Université catholique, à Dublin.

Pays-Bas. — MM. le D^r JOS.-A. ALBERDINGK THIJM, à Amsterdam ; — l'abbé BROUWERS ; — H. JANSSEN, avocat, à Schiedam ; — HAFKENSCHIED, président de la Société de St-Vincent de Paul, à Amsterdam ; — Aug. NYST, échevin, président de la Société de St-Vincent de Paul, à Maestricht ; — PVLIS, ancien bourgmestre de Maestricht ; — le baron VAN DORTH, à Aithheim ; — VAN NISPEN TOT SEVENAAR, à Sevenaar.

Grand-duché de Luxembourg. — M. WURTH-PAQUET, président de la Cour supérieure de justice, à Luxembourg.

Allemagne, Autriche, Hongrie, Pologne, Nord. — MM. † le docteur ALLERTZ, conseiller intime de la légation prussienne, à Rome ; — le D^r BOCK, chanoine de l'église collégiale d'Aix-la-Chapelle ; — le baron A. DE BACH, ancien ministre et ambassadeur d'Autriche près du Saint-Siège ; — Ch. DE MAHER, avocat, à Gran (Hongrie) ; — le baron DE THIMUS, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne ; — le comte de STOLBERG-WERNIGEBODE ; — le baron D'OBENKAMPT, camérier secret de S. S. le Pape Pie IX ; — † le chanoine KÖLPING, directeur fondateur des *Gesellen-Vereinen*, à Cologne ; — le chanoine KUNINSKY, supérieur du séminaire de Pesth ; — le D^r J.-B. LIXGENS, avocat, à Aix-la-Chapelle ; — M^{rs} MISLIN, protonotaire apostolique, à Vienne ; — le D^r V. OTTO, professeur au collège de Paderborn ; — le chanoine PRISSAC, à Aix-la-Chapelle ; — le D^r Aug. REICHENSPERGER, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne ; — Pierre REICHENSPERGER, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin ; — le comte A. DE ZOLTOWSKY, membre de la Chambre des députés de Prusse ; — le comte A. CIESZKOWSKI ; — le prince Constantin CZARTORYSKI ; — l'abbé JELOWICKI, supérieur de la Mission polonaise, à Paris.

Suisse. — M^{rs} MERMILIOD, évêque d'Helbron *in partibus*, coadjuteur de M^{rs} Marilly, à Genève ; — M. le comte TH. DE SCRÉBER, président du *Pius-Verein*, à Soleure.

États Pontificaux et Italie. — M^{rs} NARDI, auditeur de Rote, à Rome ; — MM. le chevalier Eugène ALBERTI, à Florence ; — le chanoine CANDIANI, à Monza ; — CÉSAR CANTÙ, à Milan ; — J.-B. CASONI, avocat, à Bologne ; — le marquis J. PATRIZI MONTORO, à Rome ; — le duc SALVIATI, à Rome.

Espagne. — MM. APARICI-MOGADO, à Madrid ; — † GASSET, député aux Cortès, à Tarragone ; — V. DE LA FUENTE, professeur à l'Université, à Madrid ; — MAXÉ Y FLAQUER, rédacteur du *Diario*, à Barcelone ; — Fr. PERMANYER, ancien ministre, député aux Cortès, à Barcelone ; — le comte PE RALDA, à Madrid.

Portugal. — DON ANTONIO DE ALMEIDA, à Lisbonne ; — † GOMES D'ABREU.

États-Unis. — † M^{rs} FITZ-PATRICK, évêque de Boston ; — le D^r STILMANN IVES ; — le R. P. HECKER, supérieur de la Congrégation de Saint-Paul, à New-York.

Canada. — M. BENJAMIN PACQUET, professeur à l'Université Laval, à Québec.

Mexique. — MM. l'abbé J. MONTES DE OCA ; — l'abbé GILLOW, à Puebla.

Brazil. — M. F. DE MACEDO COSTA, à Bahia.

Chili. — † M. CARVALLO, ministre plénipotentiaire du Chili, à Bruxelles.

Ile Bourbon. — M. DEJEAN DE LA BATIE, ancien délégué colonial.

Bref de Sa Sainteté le Pape PIE IX.

Pius P. P. IX,

Dilecte Fili, Nobilis vis, salutem et apostolicam benedictionem. Dum impii clam et propalam convenire audent adversus Dominum et adversus Christum ejus, jucundum sane est, vos jam tertio frequentissimos convenisse in nomine Domini, consilia viresque, docentis Ecclesiæ face prælucente, collaturos adversus nefarias eorum machinationes. Lætique vidimus in litteris vestris, vos contra spiritualia nequitiae decertantes audenter opponere fidei scutum rationalismi commentis, obsequii vestri significationes contemptui et vexationi sacrae auctoritatis, denunciationem jurium religiosæ libertatis vestrae injectis Ecclesiæ ejusque magisterio compedibus. Laude vero plane dignum censuimus quod omnem operam adhibere constitueritis ad confirmandum necessarium nexum, tam acriter oppugnatum, religionis cum civili societate; et ad informandas ejusdem sanctissimæ religionis spiritu disciplinas, instituta, humanaque cæpta jamdiu ab illa aberrantia. Nam si, intentis semper in hanc veritatis cathedram oculis, ductuque sacrorum Antistitum id pro viribus præstare conemini, non modo rei sacrae servietis, sed publicæ. Scientiæ enim omnes atque artes eo altius assurgere consueverunt, quo obsequentius religioni famulantur; et humana societas, si nova veluti vita justitiæ et caritatis restauretur, facile a se excutere poterit ingestum dissolutionis virus, illamque reducere tranquillitatem ordinis, quam monstrosa opinionum commenta nefarii que superbiæ ausus jamdiu a terris exulare coegerunt.

A divina quidem potentia dumtaxat arduum hoc opus, in tanta præsertim perturbatione mentium rerumque conversione et commotione expectandum est; at certe supremæ ejus actioni cooperari dignum plane est catholicorum studio. Cum autem immobili huic Petrae, supra quam Ecclesia fundata est, omnes

errores profligandi conterendique virtus indita fuerit, impensio-rem semper vobis ominamur in eam affectum, studiosio-remque in ipius documenta observantiam; quo uberio-rem sequi possitis gratiam ad cogitata perficienda largio-remque initi consilii fructum. Auspicem vero divini favoris, testemque grati animi quo officia vestra excepimus ac præcipuæ benevolentia Nostræ pignus, Benedictionem apostolicam ex imo cordis affectu depromptam vobis omnibus peramanter impartimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 6 novembris 1867.

Pontificatus nostri anno XXII.

Pius P. P. IX.

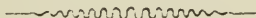
PIE IX, Pape,

Cher et noble Fils, salut et bénédiction apostolique. Pendant que les impies osent tenir des réunions secrètes et publiques pour combattre Dieu et son Christ, il nous est certainement doux de voir que déjà, pour la troisième fois, vous vous soyez réunis en très-grand nombre au nom du Seigneur, pour que, dirigés par le flambeau de l'Église enseignante, vous mettiez en commun vos pensées et vos forces contre leurs criminelles entreprises. Nous avons vu avec joie dans votre lettre que, luttant contre l'esprit du mal, vous opposez hardiment le bouclier de la foi aux mensonges du rationalisme, les témoignages de votre respect au mépris de l'autorité sacrée et aux attaques dont elle est l'objet, l'affirmation des droits de votre liberté religieuse aux entraves apportées à l'Église et à son pouvoir. Mais ce que nous avons jugé pleinement digne de louange, c'est que vous avez décidé d'appliquer tous vos soins à fortifier le lien nécessaire et si violemment attaqué qui unit la religion et la société civile; à pénétrer de l'esprit de cette très-sainte religion les études, les institutions et les entreprises humaines, qui depuis longtemps se sont égarées loin d'elle. Car si, les yeux toujours fixés sur cette Chaire de vérité, et sous la conduite de vos Évêques, vous vous efforcez, autant qu'il est en votre pouvoir, d'atteindre ce résultat, vous aurez servi non-seulement la cause de la religion, mais aussi celle de l'État. En effet, toutes les sciences et tous les arts s'élèvent toujours d'autant plus haut qu'ils sont plus fidèlement appliqués au service de la religion; et la société humaine, si elle se reconstitue par une sorte de nouvelle vie de justice et de charité, pourra aisément rejeter le venin dissolvant qu'elle a absorbé, et rétablir cette tranquillité dans l'ordre que l'immense aberration des opinions et les audaces criminelles de l'or-

gueil ont forcée depuis longtemps à s'exiler de la terre. A la vérité, et surtout au milieu d'une si grande perturbation des esprits, d'une telle agitation et d'un tel bouleversement des choses, le succès de cette œuvre ardue doit être attendu de la puissance divine ; mais assurément la coopération à son action suprême est pleinement digne du zèle des catholiques. Mais comme la puissance de vaincre et de broyer toutes les erreurs a été dévolue à cette Pierre immuable sur laquelle l'Église a été fondée, nous vous souhaitons une affection toujours plus vive pour elle, et un zèle toujours plus grand à observer ses décisions ; ainsi vous pourrez obtenir des grâces plus fécondes pour accomplir vos desseins et vous retirerez de votre entreprise des fruits plus abondants. Comme présage des faveurs célestes, comme témoignage de la gratitude avec laquelle Nous avons accueilli vos hommages, et comme gage de Notre bienveillance particulière, Nous vous accordons à tous avec amour et du plus profond de Notre cœur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 6 novembre 1867, de Notre pontificat l'an xxii.

PIE IX, Pape.



AVANT-PROPOS.



Le Compte rendu de la troisième session de l'Assemblée générale des catholiques est divisé en trois parties : séances générales, — séances des sections, — appendice. Ces trois parties sont réunies en un seul volume au lieu de deux, comme pour les sessions précédentes (1). Ce nouveau mode de publication facilitera les recherches et permettra d'embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble des travaux du Congrès.

Nous n'avons pas à apprécier ceux-ci. La simple lecture de la table des matières suffit pour en faire ressortir la variété et l'importance; elle mentionne aussi les orateurs et les pays auxquels ils appartiennent. Il est ainsi satisfait, au moins en partie, au vœu exprimé de connaître les noms et les pays des personnes qui ont pris une part active aux délibérations de l'Assemblée.

Les résolutions votées sont reproduites à la fin du compte rendu des séances générales; en les rapprochant de celles qui ont été prises dans les sessions de 1863 et 1864, on aura une sorte d'exposé de l'opinion des catholiques sur les questions qui se rapportent aux œuvres religieuses, à la charité et à l'économie chrétienne, au progrès de l'enseignement à tous ses degrés, à l'art religieux dans ses branches essentielles et aux mesures à prendre pour la défense des intérêts et des libertés

(1) Il y a deux paginations : l'une pour la première partie, *Séances générales*, pp. 1 à 246; l'autre pour la deuxième partie, *Séances des sections et Appendice*, p. 1 à 506.

catholiques. On remarquera la direction pratique imprimée aux travaux de l'Assemblée dans sa dernière session. On s'y est occupé surtout des institutions et des réformes qui sont d'une application journalière et immédiate, et on y puisera, sous ce rapport, d'utiles indications.

Nous n'avons peut-être pas besoin d'ajouter que nous nous sommes imposé le devoir de reproduire les débats avec un soin scrupuleux. Si, malgré nos efforts et le travail consciencieux des sténographes, il a pu s'y glisser quelque inexactitude, ce ne peut être que dans certains détails accessoires qui ne dénaturent, en quoi que ce soit, les discours qui ont été prononcés.

Maintenant que toutes les pièces sont sous les yeux du lecteur, il pourra juger de la bonne foi avec laquelle la presse dite libérale a parlé de l'Assemblée de 1867, travestissant, de parti pris, ses débats et ses décisions, et ne reculant pas devant le mensonge pour déprécier cette grande manifestation catholique. — C'est là notre réponse péremptoire, et on essayera vainement d'en atténuer l'effet.

Le surlendemain de la clôture du Congrès de Malines s'est ouverte, à Innsprück, l'Assemblée annuelle des associations catholiques de l'Allemagne. M. le chanoine de Haerne, membre de la Chambre des représentants de Belgique et l'un de nos présidents de section, a accepté la mission d'y représenter les catholiques belges. Les résolutions qui y ont été prises se résument dans les points suivants :

« 1. — Fidèle à ses convictions tant de fois exprimées, que le pouvoir temporel du Pape est indispensable pour la liberté de la mission de l'Église, l'Assemblée générale voit dans l'occupation des États de l'Église, déjà réalisée en partie et projetée pour le reste, non-seulement un crime sacrilège, mais aussi un préjudice très-grave porté au droit, à la liberté et au bien-être de toute la chrétienté.

« 2. — L'Assemblée générale exhorte et prie de nouveau les fidèles de ne pas cesser de consacrer leurs prières et leurs dons au Saint-Père, pour que l'amour des peuples catholiques lui fournisse les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa sainte mission.

« 3. — Pleine de joie à l'aspect du magnifique spectacle de l'unité parfaite et de la puissance miraculeuse de l'Église, que le Pape Pie IX a offert au monde en rassemblant autour de lui les évêques du globe pour la fête de saint Pierre, l'Assemblée générale exprime sa recon-

naissance profonde pour la décision généreuse de convoquer bientôt un Concile général à Rome.

« 4. — L'Assemblée générale exprime sa satisfaction extrême de ce que NN. SS. les Évêques d'Allemagne ont résolu de se réunir prochainement autour du tombeau de saint Boniface (17 septembre, à Fulda), et elle espère que l'unité croissante dans la foi contribuera à faire cesser la scission de la patrie, qui est un grand danger et un sujet de grande douleur pour tous ses fidèles enfants.

« 5. — L'Assemblée générale reconnaît que l'entente entre le Chef de l'Église et le Souverain est le moyen le plus conforme à la dignité et aux intérêts des deux pouvoirs de régler les rapports entre l'Église et l'État. Elle voit une injustice et un malheur dans la tentative d'abroger le Concordat par une législation arbitraire et n'émanant que d'un seul pouvoir.

« 6. — Dans l'école chrétienne, l'Assemblée générale voit une institution dont la mission est de servir à la fois les intérêts communs de la famille, de l'État et de l'Église. Elle proteste donc contre la tentative de séparer l'École de l'Église, et, au nom du salut de la jeunesse, elle conjure le clergé de ne pas se laisser expulser de l'École. Elle proteste énergiquement contre le projet de monopoliser l'enseignement dans la main de l'État. — Elle réclame et maintient pour l'Église et ses Évêques le droit de fonder des écoles religieuses de tout degré, et engage les parents chrétiens, au nom de leur conscience, à ne confier leurs enfants qu'à des écoles qui offrent les garanties religieuses et morales nécessaires.

« 7. — L'Assemblée générale partage la douleur du Saint-Père sur le sort de la Pologne; elle exprime la part qu'elle prend aux maux et aux persécutions par lesquels on veut enlever à un peuple catholique le plus grand des biens, sa sainte foi, et elle prie et exhorte les persécutés de persévérer et de voir dans ces persécutions même, un moyen de régénération de la foi et de la vie religieuse. Elle invite tous les catholiques à adresser des prières ardentes à Dieu pour qu'il abrège les jours de la douleur, et qu'il accorde la liberté et la paix à un peuple qui jadis a tant mérité de l'Église. »

Ces résolutions, lues par M^{re} Moufang, dans la séance publique de clôture du 12 septembre, ont été acclamées avec un enthousiasme extraordinaire.

L'Assemblée a adressé aussi des lettres de félicitations aux réunions d'évêques convoquées à Fulda pour les prélats allemands et à Linz pour les évêques autrichiens, soumettant aussi à ces réunions le vœu de l'extension de l'apostolat de la prière.

La coïncidence des résolutions adoptées par les catholiques allemands et suisses avec les vœux exprimés par les catholiques

réunis à Malines, témoigne encore une fois de l'unité de doctrine et de la communauté de vues et d'efforts qui relie tous les membres de la catholicité. *Cor unum et anima una*. Cette intime alliance qui embrasse et l'ordre religieux et l'ordre laïque, est une consolation dans les épreuves du présent et une garantie pour l'avenir. Au milieu des divisions et des luttes qui agitent le monde, l'Église ouvre toujours un port assuré contre la tempête. Comme le disait le grand orateur qui est venu nous édifier de sa parole inspirée (1) : « La société chrétienne peut agoniser, mais elle ne peut mourir, car elle porte dans son sein l'immortalité. »

En terminant, notre pensée se reporte sur le prélat vénérable qui a présidé à notre OEuvre dès son origine, et qui nous ouvrait encore, il y a quelques mois, les trésors de son affection paternelle et de sa généreuse hospitalité. Il était l'âme, pour ainsi dire, du Congrès de Malines. Nous l'avons vu alors, plein de force et de santé, malgré son âge avancé, nous encourager à persévérer dans notre entreprise, assister avec une assiduité exemplaire à toutes nos séances et nous éclairer de ses conseils. Qui pouvait prévoir la perte que nous avons faite depuis ? Dieu nous l'avait donné, Dieu nous l'a enlevé pour lui décerner la couronne éternelle qu'il avait méritée par ses vertus et par les services rendus, pendant sa longue carrière, à la religion et à la patrie. Mais le souvenir de Son Éminence le cardinal-archevêque Engelbert Sterckx restera à jamais gravé dans nos cœurs reconnaissants.

Si quelque chose peut adoucir nos regrets, c'est la nomination de son digne successeur. En confiant à M^{sr} Dechamps, évêque de Namur, le siège archiépiscopal de Malines, le Saint-Père a semblé vouloir, à certains égards, devancer nos vœux. Nul de nous n'a oublié, en effet, la part que Sa Grandeur a prise naguère à l'élaboration du plan qui a été réalisé avec son puissant concours. Son accueil ne nous fera pas non plus défaut, lorsque, comme nous l'espérons, le Congrès se réunira de nouveau dans la cité métropolitaine de la Belgique.

15 février 1868.

Le Secrétaire-Général de l'Assemblée,

ÉD. DUCPETIAUX.

(1) Le R. P. Hyacinthe.

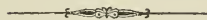
PREMIÈRE PARTIE.

Séances générales.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

CATHOLIQUES EN BELGIQUE.



STATUTS.

I. — A l'exemple des grandes réunions catholiques de l'Allemagne et de la Suisse, il est institué en Belgique une Assemblée générale des délégués et membres des œuvres catholiques de charité, d'éducation, de prévoyance, etc., et généralement de toutes les personnes connues par leur dévouement à la cause de la religion et de la vraie liberté, à l'effet de se rendre compte de la situation des œuvres, d'aviser aux moyens de les protéger, de les développer et d'étendre leurs bienfaits, et d'unir tous les efforts pour la défense et le triomphe des intérêts et des libertés catholiques.

Elle s'interdit toute immixtion dans la sphère politique proprement dite, toute participation aux affaires d'élections et aux luttes de partis, pour s'en tenir exclusivement à la poursuite du but précis spécifié ci-dessus.

II. — L'Assemblée générale des catholiques se réunit, autant qu'il est possible, chaque année, alternativement dans les villes qui offrent à cet effet les facilités et les locaux nécessaires.

Elle se met en relation avec les assemblées et les associations constituées dans un but analogue dans les autres pays.

III. — Font partie de l'assemblée générale en qualité de *membres effectifs* :

1^o Les délégués des œuvres catholiques qui jugent à propos de s'y faire représenter ;

2^o Les membres actifs de ces mêmes œuvres munis du titre nécessaire pour se faire reconnaître ;

3^o Les adhérents aux statuts généraux de l'assemblée ;

4^o Les membres du clergé ;

5^o Les personnes invitées ou admises par le comité central.

Les invitations sont particulièrement adressées à des catholiques éminents, belges

et étrangers, afin de contribuer à étendre et à fortifier le lien qui doit unir d'une manière indissoluble les fils de l'Église sur toute la surface du globe.

IV. — L'adhésion est constatée par une souscription annuelle dont le chiffre est facultatif et non limité, et le montant versé au *fonds permanent* destiné à subvenir aux frais généraux de l'œuvre.

Les noms des adhérents sont transmis au comité central.

Les adhérents qui souscrivent pour *cinq francs* au moins, reçoivent, s'ils en témoignent le désir, les comptes rendus des travaux de l'Assemblée.

V. — Les membres effectifs, en prenant leur carte d'entrée, payent une rétribution de *dix francs*, moyennant laquelle ils reçoivent le compte rendu de la session.

VI. — Le bureau principal constitué pour chaque session, aux termes de l'article X des présents statuts, est chargé, sous le nom de *Comité central*, de publier et de distribuer le compte rendu de l'assemblée précédente, de donner suite aux résolutions adoptées et d'organiser l'assemblée suivante, dont il fixe l'époque et le lieu, après s'être concerté avec les comités et les correspondants de Belgique et des pays étrangers.

Il peut s'adjoindre tel nombre de membres qu'il juge nécessaire et constituer dans son sein une commission exécutive pour l'expédition des affaires.

Il correspond avec les comités établis et les délégués désignés dans les différentes localités du pays et de l'étranger, adresse les invitations, rédige le programme et le règlement d'ordre, et reçoit les communications et les propositions qui doivent lui être transmises par écrit au moins quinze jours avant la réunion.

Il transmet au bureau élu conformément à l'article X, celles des communications et propositions qui lui paraissent rentrer dans le cercle des travaux de l'assemblée, et lui signale les questions d'un intérêt pratique sur lesquelles il croit utile d'appeler plus particulièrement l'attention de celle-ci.

Il prend enfin toutes les mesures nécessaires pour assurer le développement et le succès de l'œuvre qu'il représente dans l'intervalle des sessions.

VII. — L'Assemblée générale se partage en cinq sections : 1^o Œuvres religieuses, missions intérieures et extérieures ; 2^o Œuvres de charité, économie chrétienne ; 3^o Instruction et éducation chrétiennes ; 4^o Art chrétien ; 5^o Liberté religieuse, associations, publications, correspondance internationale, affaires diverses.

L'Assemblée ou les sections peuvent, eu égard à la nature et à l'importance des travaux, instituer des commissions spéciales qui fonctionnent comme les sections elles-mêmes.

VIII. — Les travaux de l'Assemblée durent au moins quatre jours et sont inaugurés par une messe solennelle.

IX. — Indépendamment des séances générales et délibérantes où les membres effectifs ont seuls le droit d'assister, il peut être institué des séances publiques, non délibérantes, dont le comité central règle les conditions et où peuvent être admises les personnes munies de cartes spéciales délivrées par lui ou avec son autorisation.

X. — A l'ouverture de chaque session, l'Assemblée, sur la proposition du comité central, nomme le bureau principal et les bureaux des sections, ainsi que les vice-présidents d'honneur choisis parmi les membres étrangers.

Cette nomination a lieu d'après une liste de présentation arrêtée par les délégués

des comités correspondants, dans une réunion convoquée à cet effet la veille de l'ouverture de l'Assemblée.

A la suite de cette nomination, les pouvoirs du comité central en exercice passent au bureau principal, aux termes de l'article VI des présents statuts.

XI. — Le bureau, d'après les indications qui lui sont fournies par le comité central, fixe l'ordre des travaux, en tête desquels figurent les rapports sur la situation des œuvres mentionnées à l'article 1^{er}.

Il renvoie à l'examen des sections les communications, les questions et les propositions qui admettent une solution pratique et un vote, et à l'Assemblée générale celles qui font l'objet des discours qui doivent y être prononcés.

Il arrête le règlement particulier pour la tenue des séances, et limite, s'il y a lieu, la durée des discours.

XII. — Les sections se constituent immédiatement après la séance d'ouverture. Tous les membres peuvent à volonté prendre part à leurs travaux.

Chaque section examine les questions et les propositions qui lui sont transmises aux termes de l'article XI ; elle nomme un ou plusieurs rapporteurs chargés de soumettre à l'Assemblée générale les propositions adoptées.

XIII. — L'Assemblée générale discute les rapports qui lui sont présentés par les sections, et rejette, modifie ou adopte leurs conclusions.

XIV. — Dans les réunions générales, les membres peuvent donner des renseignements et faire des communications sur les objets qui se rattachent au but de l'œuvre.

Il peut aussi y être prononcé des discours sur les grandes questions qui ont trait aux intérêts catholiques.

Pour obtenir la parole, il faut en faire la demande, au moins huit jours avant la réunion, au comité central, en faisant connaître l'objet des discours.

Le bureau fixe l'ordre dans lequel les orateurs inscrits seront entendus.

Il peut aussi exceptionnellement autoriser un orateur non inscrit à prononcer un discours.

XV. — Le président maintient l'ordre des séances, donne et retire la parole, et met les résolutions aux voix.

Les secrétaires sont chargés de la tenue des procès-verbaux, de l'inscription des propositions, du relevé et du contrôle des votes et de la garde des pièces et archives.

Toute proposition venant à surgir pendant les débats, doit être adressée par écrit au président ; sa lecture et sa discussion ne peuvent avoir lieu sans l'assentiment du bureau.

XVI. — Le comité central sortant remet au comité entrant en exercice les archives, ainsi que le compte des recettes et des dépenses, et verse, s'il y a lieu, en ses mains le montant de l'encaisse pour servir au but général de l'œuvre.

XVII. — Il est institué pour chaque session un comité spécial (local) qui siège dans le lieu où doit se tenir l'Assemblée et qui, d'accord avec le comité central, prend toutes les mesures nécessaires pour l'arrangement des locaux, la réception, le logement et l'agrément des membres, les repas, l'organisation du banquet de clôture, etc.

XVIII. — La participation aux travaux, non plus que les votes de l'assemblée, n'engagent d'aucune manière l'opinion et la responsabilité individuelles des membres, qui conservent, après comme avant, leur pleine et entière liberté.

Arrêté en séance du 16 novembre 1863.

POUR LE COMITÉ CENTRAL :

Le Secrétaire général,

Éd. DUCPETIAUX.

Le Président,

Baron DE GERLACHE.

RÈGLEMENT D'ORDRE.

Troisième session. — 2 au 7 septembre 1867.

LOCAL DU PETIT-SÉMINAIRE DIOCÉSAIN, RUE DE LA BLANCHISSERIE,
A MALINES.

I. — *Inscription des membres. — Délivrance des cartes.*

ART. 1^{er}. Nul n'est admis à assister aux séances et à prendre part aux travaux de l'assemblée, s'il n'est porteur d'une carte, aux termes de l'article V des statuts.

Cette carte donne accès à toutes les réunions générales et particulières. Elle est strictement *personnelle* et ne peut être cédée sous peine d'annulation.

ART. 2. Les demandes d'inscription et de cartes peuvent être adressées, jusqu'au 31 août, soit au *Secrétariat* de la commission exécutive, 59, *rue de la Commune, à Saint-Josse-ten-Noode lez-Bruxelles*, soit aux secrétariats ou chez les délégués de l'*Union catholique* dans les divers arrondissements, soit aux correspondants désignés dans les pays étrangers (1).

ART. 3. Les cartes ne sont délivrées en Belgique qu'aux membres de l'*Union catholique*, ainsi qu'aux personnes spécialement invitées par la commission exécutive. A l'étranger, cette délivrance est subordonnée au versement d'une cotisation indépendante du prix de la carte, et dont la quotité est laissée à la discrétion des adhérents.

ART. 4. Les agents préposés à la distribution des cartes dressent une liste exacte et complète des noms, prénoms, qualités et adresses des personnes auxquelles ils les remettent. Un double de cette liste est transmis, au plus tard le 31 août, avec le montant des recettes, au secrétariat de la commission exécutive, pour servir de contrôle et pour faciliter la répartition et l'expédition du compte rendu des débats.

Dès la veille de l'ouverture de la session, le 1^{er} septembre et les jours suivants, les cartes seront exclusivement délivrées au secrétariat du comité local, à Malines (*Petit-Séminaire diocésain*).

(1) Le correspondant désigné pour la France est M. Dillet, libraire-éditeur, 45, rue de Sèvres, à Paris.

ART. 5. De même que lors des sessions précédentes, les dames seront admises aux séances, où des places spéciales leur seront réservées.

Les demandes de cartes de dames seront adressées par écrit au secrétariat de la commission exécutive, qui statuera d'après l'ordre des demandes et le nombre de places disponibles.

Le prix des cartes de dames est fixé à 10 francs pour les membres. Elles donnent également droit au compte rendu.

ART. 6. Les adhérents empêchés d'assister à l'assemblée peuvent obtenir le compte rendu moyennant une souscription de 5 francs. (Art. iv, § 5, des *statuts*.)

ART. 7. Les membres qui désirent loger à Malines pendant la durée de la session, sont instamment priés d'en donner avis, au moins un mois à l'avance, au secrétariat du comité local, qui leur fera connaître le logement qui leur aura été assigné d'après les instructions reçues.

II. — Inauguration de l'assemblée.

ART. 8. Les membres se réuniront le lundi 2 septembre, à 10 heures précises du matin, pour l'inauguration de l'assemblée, conformément au programme arrêté de commun accord par la commission exécutive et par le comité local et qui sera distribué à l'entrée, en même temps qu'un avis destiné à informer les membres de tout ce qui peut les intéresser.

III. — Séances. — Bureaux. — Ordres du jour.

ART. 9. Les lieux et les heures des réunions soit des sections, soit de l'assemblée, seront indiqués dans le programme mentionné à l'article qui précède.

Les ordres du jour arrêtés respectivement par le bureau central et par les bureaux des sections, seront portés à la connaissance des membres autant que possible à l'avance et, en tous cas, à l'ouverture de chaque séance.

ART. 10. Le bureau de l'assemblée générale est composé d'un président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier, d'un certain nombre de membres assistants et de quatre secrétaires.

Les bureaux des sections se composent d'un président, deux vice-présidents et quatre secrétaires.

Les présidents des sections sont adjoints au bureau principal.

Le nombre des vice-présidents d'honneur choisis parmi les étrangers, n'est pas limité.

ART. 11. La nomination du bureau de l'assemblée générale et des bureaux des sections a lieu dans la séance d'ouverture, sur la proposition du comité central (Art. x des *statuts*). Celle des vice-présidents d'honneur peut n'avoir lieu que dans une séance subséquente.

ART. 12. En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou de plusieurs de leurs membres, les bureaux prennent respectivement et d'urgence les mesures nécessaires pour compléter leur personnel.

ART. 13. Les présidents des bureaux ont la police des réunions. Ils donnent et retirent la parole, et mettent les questions aux voix selon les règles en usage dans les assemblées délibérantes. (Art. xv, § 1^{er}, des *statuts*.)

ART. 14. Les bureaux fixent l'ordre des communications et de présentation des

rapports, ainsi que l'ordre de discussion des questions indiquées au programme des travaux. A cet effet, chaque bureau se réunit au moins un quart d'heure avant la séance pour arrêter ou compléter son ordre du jour et prendre les arrangements que peuvent exiger les circonstances.

ART. 15. Les secrétaires répartissent entre eux le travail, afin d'y maintenir la plus stricte régularité et de prévenir toute réclamation. (*Art. xv, § 2, des statuts.*)

L'un d'eux est spécialement chargé de la tenue des procès-verbaux et de la réunion des matériaux pour la rédaction du bulletin des séances. Il remettra le bulletin après chaque séance à la personne qui lui sera désignée.

Un second secrétaire reçoit, inscrit et garde les documents et archives. Il conservera soigneusement les mémoires, notices, etc., manuscrits et imprimés, qu'il remettra, avec la liste ou l'inventaire, au secrétaire général, lors de la clôture de l'assemblée.

Un troisième inscrit les propositions, relève les votes, surveille le travail du sténographe de manière à éviter qu'il ne présente des lacunes, et recueille tous les renseignements relatifs à tel ou tel point en particulier.

Le quatrième secrétaire, enfin, supplée au besoin l'un ou l'autre de ses collègues et se tient à la disposition du président pour tous les services qu'il peut lui demander.

ART. 16. Au commencement de chaque séance et à la suite de la lecture du procès-verbal, le bureau fait connaître les publications, notices et travaux divers offerts à l'assemblée et relatifs aux questions qui y sont traitées. Leur lecture ne sera admise qu'exceptionnellement et en vertu d'une autorisation du bureau. Ceux de ces documents encore inédits seront d'ailleurs, selon leur nature et leur importance, mentionnés, ou insérés en entier ou par extraits ou analyse dans le compte rendu.

ART. 17. Toute proposition venant à surgir pendant les débats, doit être adressée par écrit au président ; sa lecture et sa discussion ne peuvent avoir lieu qu'avec l'assentiment du bureau. (*Art. xv, § 3, des statuts.*)

ART. 18. Les propositions que les sections jugeraient à propos de faire à l'assemblée générale, sont soumises sans délai au bureau principal, qui reste juge de la convenance de les porter à l'ordre du jour.

ART. 19. La même marche sera suivie en ce qui concerne les questions que les sections croiraient de nature à être discutées en assemblée générale. En cas de décision conforme du bureau principal, le président de la section présidera la séance.

ART. 20. A la suite de la discussion et du vote sur chaque question, le bureau de la section désigne le membre chargé d'en faire rapport verbalement ou par écrit en séance générale. Avis de cette désignation sera donné immédiatement au bureau principal, en lui indiquant la séance de l'assemblée générale à laquelle le rapport pourra être présenté.

ART. 21. Bien que les langues française et flamande soient employées de préférence dans les débats, les membres étrangers sont admis, s'ils le désirent, à s'exprimer dans d'autres langues. Dans ce cas, le sens de leurs paroles sera reproduit sommairement par l'un des secrétaires ou l'un des membres de l'assemblée. Les membres qui useront de cette faculté sont priés de remettre aux secrétaires le texte ou le résumé de leurs discours.

ART. 22. Les membres qui désirent prendre la parole dans une discussion doivent

faire passer leur nom au président. Ils sont entendus dans l'ordre de leur inscription.

ART. 23. En règle générale, le même orateur ne peut parler que deux fois sur le même sujet, et la durée des discours et des communications, soit à l'assemblée générale, soit dans les sections, ne peut dépasser *dix minutes*, sauf le consentement de la réunion.

La disposition qui précède n'est applicable ni aux rapporteurs, ni aux orateurs qui prennent la parole dans les séances générales. Toutefois la durée des rapports et des discours ne peut dépasser une *demi-heure* , à moins d'une décision de l'assemblée.

ART. 24. Le président du bureau principal ou de l'un des bureaux des sections ne prend part à la discussion qu'après s'être fait remplacé par l'un des vice-présidents.

ART. 25. Chaque bureau, avant de se séparer, à la clôture de la session, désigne celui ou ceux de ses membres qui seront chargés de revoir le compte rendu sténographié des séances auxquelles il aura présidé. A la suite de cette révision, qui sera faite le plus promptement possible, le compte rendu sera transmis au secrétaire général, en y joignant les observations auxquelles il aura pu donner lieu.

IV. — Comité local. — Commissaires. — Police de l'assemblée.

ART. 26. Le comité local, institué conformément à l'article XVII des statuts, reste en exercice et poursuit sa mission jusqu'après la clôture de l'assemblée.

ART. 27. — La police de l'assemblée est exercée par des commissaires désignés par le bureau principal, qui leur donne les instructions nécessaires.

De même que les membres du bureau, les commissaires portent un signe distinctif et sont particulièrement chargés du maintien de l'ordre, du placement des membres et des dames, de donner les renseignements qui leur sont demandés, etc. Ils sont répartis en groupes ou escouades sous la direction supérieure d'un délégué du bureau principal.

ART. 28. Les membres de l'assemblée sont invités à s'adresser soit aux secrétaires des bureaux, soit aux commissaires, pour obtenir les informations qu'ils pourraient désirer. Toute réclamation à laquelle ceux-ci ne pourraient faire droit sera portée immédiatement à la connaissance du secrétaire général.

ART. 29. Toute distribution d'imprimés, ainsi que toute souscription ou collecte, sont strictement interdites à l'intérieur du local de l'assemblée, à moins d'une autorisation spéciale du bureau principal.

V. — Banquet de clôture.

ART. 30. La session sera clôturée par un banquet qui aura lieu le 7 septembre (samedi), à 2 heures. Les membres sont instamment invités à y souscrire dès leur arrivée. Des listes de souscription seront à cet effet déposées entre les mains des commissaires qui les feront circuler.

Pour éviter tout embarras aux organisateurs du banquet, on est prié de payer en souscrivant.

Les *toasts* sont réglés d'avance par le bureau principal, qui désigne les personnes chargées de les porter et d'y répondre.

Dispositions générales.

ART. 51. Dans tous les cas prévus par le présent règlement, où l'intervention du bureau principal est requise, il pourra déléguer ses pouvoirs à une commission spéciale.

ART. 52. Pour tous les cas non prévus, le bureau principal ou ses délégués sont autorisés à prendre telles mesures et à donner tels ordres ou instructions qu'ils jugeront nécessaires.

Arrêté en séance de la commission exécutive, le 2 juillet 1867.

Le Secrétaire général.

ÉD. DUCPETIAUX.

RÈGLEMENT PARTICULIER

POUR MM. LES QUESTEURS ET COMMISSAIRES.

Vu l'article 27 du règlement d'ordre du 2 juillet 1867, conçu en ces termes :

« La police de l'assemblée est exercée par des commissaires désignés par le bureau principal qui leur donne les instructions nécessaires.

« De même que les membres du bureau, les commissaires portent un signe distinctif et sont particulièrement chargés du maintien de l'ordre, du placement des membres et des dames, de donner les renseignements qui leur sont demandés, etc. Ils sont répartis en groupes ou escouades sous la direction supérieure d'un délégué du bureau principal. »

La commission exécutive arrête le règlement suivant :

1. Les questeurs et commissaires sont désignés par la commission exécutive. Leur nombre est proportionné à la nature et à l'importance des services dont ils seront chargés.

2. Les commissaires sont répartis en quatre divisions placées chacune sous la direction d'un questeur.

3. Les commissaires se réuniront le dimanche 1^{er} septembre, à 5 heures de l'après-midi, au local du Petit-Séminaire, à Malines, pour recevoir leurs instructions.

4. Les services seront organisés de manière à permettre aux commissaires, en se relayant à certains intervalles, de prendre part, au moins en partie, aux séances soit de l'assemblée générale, soit des sections.

5. Les commissaires ne peuvent changer de division sans l'assentiment du questeur, et doivent rester à leur poste jusqu'à ce qu'ils en soient relevés par les questeurs de leurs divisions respectives.

6. Les questeurs surveillent l'ensemble de la police et donnent aux commissaires des instructions précises pour les divers services qui leur sont respectivement confiés, après s'être préalablement concertés entre eux à cet effet.

7. Fidèles à leur consigne, les commissaires l'exécuteront avec modération et politesse. Ils ne pourront quitter les insignes qui servent à les faire reconnaître pendant l'exercice de leurs fonctions.

8. Dans toute difficulté qui pourrait surgir, les commissaires en référeront à leur questeur, qui à son tour pourra s'adresser au bureau principal, ou à son ou à ses délégués.

9. Les commissaires seront présents au local du Congrès au moins une demi-heure avant l'ouverture des séances, et se réuniront dans le lieu désigné par les questeurs pour y recevoir leurs instructions.

10. Indépendamment des services auxquels ils sont respectivement préposés, les commissaires peuvent être appelés à participer aux services des autres divisions.

1^{re} DIVISION.

Secrétariat. — Inscriptions. — Cartes. — Adresses. — Logements.

11. Les cartes d'entrée au Congrès ne peuvent être délivrées aux personnes qui en font la demande, qu'en observant strictement les dispositions de l'article 3 du règlement d'ordre intérieur.

Elles seront signées soit par les chefs du secrétariat, soit par les commissaires délégués par eux.

12. Les membres du Congrès sont priés de donner leur adresse, et s'ils sont étrangers au pays, de vouloir indiquer en outre le lieu où ils désirent que le compte rendu de la session leur soit expédié.

13. Le secrétariat sera ouvert le matin de 8 1/2 h. à 12 h., et l'après-midi de 3 à 5 heures.

14. A la fin de chaque journée, le questeur de la 1^{re} division remettra soit au trésorier, soit au membre du bureau principal qui lui sera désigné, la somme recueillie. — Quittance lui sera délivrée sur le registre même.

2^e DIVISION.

Police intérieure.

15. Les commissaires de cette division sont répartis à l'intérieur des diverses salles de l'assemblée; ils président au placement des membres et des dames, en ayant soin qu'il n'y ait pas d'intervalle entre les sièges occupés.

16. Ils veillent à ce que l'estrade soit exclusivement réservée aux membres du bureau central et des bureaux des sections, et aux personnes munies d'une carte spéciale. — Les porteurs de ces cartes sont introduits par une entrée particulière. Les commissaires prendront en outre toutes les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre, et signaleront immédiatement au bureau tout ce qui pourrait le troubler.

Deux commissaires au moins sont attachés à chaque section. L'un se placera près du bureau, l'autre dans la salle.

17. Ils ont sous leurs ordres les huissiers, qui sont tenus de se conformer à leurs instructions.

3^e DIVISION.

Police extérieure.

18. Les commissaires de cette division sont chargés du service à l'entrée des locaux. — Ils veillent à ce que personne ne s'introduise au Congrès sans être muni de sa carte.

Ils sont chargés de l'introduction et de la sortie des dames munies de cartes, par la porte de la rue de la Blanchisserie.

4^e DIVISION.

Restaurant. — Banquet. — Bureau des renseignements, des imprimés. — Services divers.

19. Les commissaires veillent à tout ce qui concerne l'ordre du restaurant et des repas, et la délivrance des cachets.

Ils prêtent leur concours à la commission spéciale chargée de l'organisation du banquet de clôture, font circuler les listes de souscription et recueillent le montant des cartes, facilitent le placement des convives d'après l'ordre indiqué par la commission spéciale de concert avec le bureau central.

Ils veillent en outre au dépôt des objets égarés ou perdus, à la distribution des imprimés autorisés par le bureau principal, etc.

Répartition des services.

Une première répartition a été faite par les soins de la commission exécutive. On pourra, lors de la répartition définitive, y introduire telles modifications qui seront jugées nécessaires.

(Suit cette répartition.)

PROGRAMME DES TRAVAUX.



De même que dans ses sessions précédentes, les travaux de l'Assemblée seront divisés en deux parties : travaux des sections ; séances générales.

I. — La division des sections sera maintenue :

1^{re} section : OEuvres religieuses.

2^e — Charité chrétienne. Économie sociale.

3^e — Instruction et éducation chrétiennes.

4^e — Art religieux.

5^e — Organisation. Défense des intérêts et des libertés catholiques. Presse et publications. Associations.

La sous-section de Musique religieuse, qui s'était constituée à part en 1863 et 1864, a produit un ensemble de résolutions et de travaux dont il importe d'attendre la mise en pratique et le résultat, avant de la réunir de nouveau spécialement. Ses membres sont invités à participer cette année aux délibérations de la section de l'Art religieux, qui embrasse aussi la musique sacrée.

Dans chaque section, on fera des rapports et des exposés des œuvres qui s'y rapportent ; on examinera les propositions qui pourront lui être adressées ou qui seront envoyées à son avis. On examinera notamment les questions suivantes, qui paraissent présenter un caractère d'actualité. Celles de ces questions qui ont déjà été agitées dans les sessions, précédentes, sont précédées d'un astérisque (*). Il conviendra de revoir les résolutions et les vœux auxquels elles ont donné lieu, pour les modifier ou les compléter au besoin.

1^{re} Section : * 1. OEuvre catholique de l'enterrement des pauvres et de la bonne mort. — * 2. Repos et sanctification du dimanche. — * 3. Encouragement et propagation des associations religieuses formées entre laïques. — Mesures à prendre pour étendre à tous les pays le principe du *Crédit de la charité* de Belgique, ou adoption de combinaisons analogues, à l'effet de favoriser et de soutenir les œuvres et les établissements catholiques dont l'utilité générale serait reconnue. — 3. Situation des catholiques en Pologne et en Russie ; moyens de leur venir en aide. — 6. Moyens de développer le catholicisme dans l'Orient.

2^e Section : * 1. Patronage des classes ouvrières. — 2. Rôle de l'association pour la création d'habitations ouvrières. — * 3. Conditions et limites à poser au travail des femmes et des enfants. Cette question, insérée au programme de 1864, n'ayant pas reçu de solution, l'assemblée a décidé qu'elle serait reprise dans sa prochaine session. — 4. Moyens de restreindre l'immigration de la population ouvrière des campagnes dans les villes. — 5. OEuvre de l'adoption des orphelins, des enfants négligés et abandonnés. — 6. Association des employés du commerce. — Encouragement et extension des œuvres de prévoyance : caisses d'épargne et de retraite, sociétés de

secours mutuels et d'assurances, banques populaires, sociétés coopératives de consommation et de production, etc.

5^e Section : * 1. Moyens de propager, d'étendre et de perfectionner l'enseignement et les écoles catholiques.— * 2. Organisation pratique de l'instruction professionnelle et enseignement des sciences naturelles, économiques et sociales dans leurs applications usuelles et dans leurs rapports avec les besoins des classes ouvrières. — * 3. Propagation et perfectionnement des œuvres moralisatrices : bibliothèques, cours publics, lectures et conférences populaires, bonnes publications, etc.— 4. Création d'une association pour la défense, l'encouragement, l'extension et le perfectionnement des institutions catholiques d'instruction et d'éducation.— * 5. Organisation de l'école du génie civil à l'Université de Louvain; ses résultats; moyens de la consolider et de la développer.

4^e Section : * 1. Enseignement et perfectionnement de l'art religieux.— * 2. Exposition permanente des œuvres d'art dans les églises.— * 3. Reproduction et moulage des œuvres, des sculptures et des ornements de l'art religieux dans les divers pays, et création de collections et de musées propres à favoriser les études des élèves et des artistes.— 4. Moyens d'encourager et de propager l'art religieux et les œuvres littéraires empreintes du sentiment chrétien : associations et institutions libres, concours, etc.

3^e Section : * 1. Moyens de développer et d'affermir la presse catholique.— 2. Développement et perfectionnement de l'œuvre de la publication des brochures. — 3. Applications utiles de l'association dans ses rapports avec les intérêts et les libertés catholiques. — 4. Moyens d'étendre et de compléter l'institution des *Cercles catholiques*, et de resserrer les liens qui doivent les unir. Fédération des cercles. — 5. Moyens de favoriser le développement de l'*Union catholique*.

Indépendamment de la discussion de ces questions, si les sections le jugent utile et si le temps ne leur fait pas défaut, elles pourront passer en revue l'ensemble des solutions données aux questions posées en 1865 et 1864 (V. *Compte rendu de 1864*, tome I, p. 460 à 529), y proposer certains changements ou additions en s'attachant surtout au côté pratique, et rechercher les moyens de réaliser le plus promptement et le plus sûrement possible les réformes et les améliorations dont l'utilité et l'urgence seront reconnues.

Le comité d'organisation, tout en s'abstenant cette fois de rédiger d'avance des projets de solution, se réserve de communiquer aux sections les propositions qui pourront lui être transmises. Il adresse à cet effet une invitation pressante aux membres belges et étrangers qui s'occupent spécialement des questions posées et des œuvres qui s'y rattachent. Il recommande, en tous cas, de résumer la discussion relative à chaque question sous forme de résolution sommaire ou de vœu qui, après avoir été voté par la section, puisse être soumis, le cas échéant, à la ratification de l'Assemblée générale.

II. — Les travaux réservés aux séances générales embrassent :

- 1^o Le vote d'une adresse à S. S. le Pape Pie IX;
- 2^o Le rapport présenté par le comité central sur la situation et les résultats de l'œuvre du Congrès catholique depuis la dernière session;
- 3^o Les rapports et les exposés relatifs à la situation du catholicisme dans les divers pays;

4° La communication des rapports ou tout au moins des propositions, des résolutions et des vœux transmis par les sections ;

5° Les discours ou les allocutions dont le sujet aura été porté à l'avance à la connaissance du comité d'organisation et approuvé par le bureau central ;

6° La discussion des propositions qui, en raison de leur importance, paraîtraient de nature à motiver des résolutions auxquelles puissent participer tous les membres de l'assemblée.

Parmi les propositions déjà adressées au comité d'organisation, il estime qu'il y a lieu de soumettre à l'assemblée les deux suivantes :

A. *Première proposition.* — Obéissant au vœu traditionnel de l'Église en faveur du maintien de la paix, l'Assemblée générale des catholiques réunis à Malines, fait appel à l'opinion publique de tous les pays civilisés afin qu'à l'avenir les différends entre les peuples ou les gouvernements soient réglés par des moyens pacifiques.

B. *Deuxième proposition.* — La question ouvrière, celle des rapports du travail avec le capital, des ouvriers avec les chefs d'industrie, exige impérieusement une solution qui concilie tous les intérêts légitimes. L'Assemblée générale des catholiques appelle cette solution de tous ses vœux et convie les catholiques du monde entier à y travailler de tous leurs efforts. Elle indique sommairement toutes les combinaisons utiles de la charité, l'extension du patronage, les applications nombreuses et variées du principe de l'association, et avant tout la révivification de l'esprit de famille et la toute-puissance de la religion et de ses sublimes enseignements, comme les éléments principaux à mettre en œuvre pour assurer de ce chef, avec l'amélioration de la condition de la classe ouvrière, la pacification et le salut de la société.

Arrêté en séance de la commission exécutive, le 2 juillet 1867.

Le Secrétaire général,

ÉD. DUCPETIAUX.

N. B. Toutes les communications relatives au programme (renseignements, projets de solution, rapports, etc.), doivent être adressées *franco* à M. Éd. Dupetiaux, 22, rue des Arts, à Bruxelles.

SÉANCE PRÉPARATOIRE.

1^{er} SEPTEMBRE.

Depuis samedi et dimanche, la ville de Malines avait pris un aspect plus animé : on s'apercevait aisément que l'on était à la veille de l'ouverture de la 5^e session du Congrès : un grand nombre de catholiques belges et des pays voisins venaient s'installer dans ses murs, afin d'assister à ces assises catholiques, dont la renommée est faite à peu près dans le monde entier.

Dimanche sont arrivés la plupart des membres du comité central, qui ont tenu, à 5 heures, une séance au Petit-Séminaire, à l'effet d'arrêter, conjointement avec les délégués des comités d'arrondissement, la liste des membres du bureau principal et des bureaux des sections, destinée à être soumise le lendemain à la ratification de l'assemblée.

Le soir, à 8 heures, il y a eu au Cercle catholique de *la Loyauté*, la réception de nos frères venant de la Belgique et d'autres pays : elle a été cordiale et expansive ; on se revoyait avec bonheur et on se promettait de travailler toute cette semaine à la propagation du bien et à la répression du mal.

Les membres du Congrès ont été reçus, au milieu des plus vives acclamations, dans la grande salle du Cercle, par la commission administrative à la tête de laquelle se trouvait M. le sénateur de Cannart d'Hamale. L'honorable président de *la Loyauté*, dans une allocution bien dite et bien pensée, a souhaité la bienvenue aux membres, et leur a promis que lui et ses collègues feraient tout ce qui serait possible pour leur rendre le séjour à Malines des plus agréables. Les paroles de M. le président ont été saluées des plus chaleureux applaudissements, pendant que l'orchestre jouait l'air national.

M. Éd. Ducpetiaux, secrétaire général du Congrès, a remercié dans des termes partant du cœur, M. le président et MM. les membres du Cercle ; il a rappelé l'accueil brillant que l'Assemblée générale des catholiques avait toujours rencontré à Malines, et prenant un engagement ratifié par tous, il a promis que désormais le comité central demanderait encore l'hospitalité à la bonne et catholique ville de Malines.

M. le sénateur baron Hipp. Della Faille, vice-président de l'Assemblée, a prononcé aussi quelques paroles de remerciements et a surtout insisté sur la nécessité de fortifier l'union entre tous les catholiques.

Deux prêtres français, M. le chanoine Rouquette et M. l'abbé Appert, se sont faits les interprètes de la reconnaissance des catholiques étrangers à la Belgique, pour la cordiale réception dont ils étaient l'objet.

La réunion a entendu avec un vif plaisir un beau morceau de violoncelle, exécuté par un jeune artiste de Malines, M. Rocher, lauréat du Conservatoire royal de Bruxelles. M. Rocher a déployé un véritable talent et, par des applaudissements réitérés, l'assemblée a ratifié le jugement du jury bruxellois.

La séance a été clôturée par un éloquent hommage de M. le vicomte de Kerckhove au Souverain-Pontife ; après quoi l'hymne à Pie IX a été joué par l'orchestre au milieu des cris mille fois répétés de : *Vive le Pontife-Roi !*

La réception du Cercle *la Loyauté* a dignement préparé l'inauguration de la troisième session du Congrès catholique.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES
CATHOLIQUES A MALINES.

3^e SESSION.

PREMIÈRE SÉANCE.

2 SEPTEMBRE 1867.

Composition et physionomie de l'Assemblée. — Messe du Saint-Esprit. — Ouverture de l'Assemblée. — Allocution de S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines. — Nomination des membres du bureau principal et des bureaux des sections. — Désignation des questeurs et des commissaires. — Discours de M. le baron H. Della Faille, président. — Adresse à S. S. Pie IX. — Envoi d'un télégramme à S. Ém. le cardinal Antonelli, à Rome. — Communications.

On pouvait craindre, après le succès si complet des deux précédentes sessions, qu'un nouveau Congrès ne restât sous quelque rapport inférieur à ses aînés, surtout en présence des Congrès qui se tenaient presque simultanément en Suisse, en Allemagne et de l'Exposition universelle qui, en ce temps de vacances, attirait vers Paris un si grand nombre de nos compatriotes. Ces doutes se sont promptement dissipés, et l'on peut affirmer que la nouvelle session a dépassé les espérances des plus optimistes. Le nombre des membres présents, qui atteignait deux mille le matin du premier jour, s'est accru d'heure en heure, et il faut se reporter à 1864, peut-être même à 1865, pour trouver l'exemple d'un pareil empressement. Et ce ne sont pas seulement les Belges, ecclésiastiques et laïques, qui ont afflué de tous les points du royaume. Les pays étrangers, la France, les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Italie, la Pologne, l'Autriche,

l'Espagne, l'Orient, l'Amérique nous ont envoyé à l'envi leurs nationaux les plus distingués et les plus connus pour leur dévouement à la grande cause de l'Église.

Le service religieux, célébré, comme à l'ordinaire, pour appeler les bénédictions du Ciel sur les travaux de l'Assemblée, a été splendide. A 10 heures moins un quart, les membres du Congrès s'étant formés en cortège dans la cour du Petit-Séminaire, se sont rendus processionnellement à la cathédrale de Saint-Rombaut. Les membres du comité central ouvraient la marche, les associés, ecclésiastiques et laïques confondus, suivaient en très-grand nombre, au milieu d'une double haie formée par la population malinoise, qui cette fois encore s'est montrée des plus sympathiques à la grande manifestation dont elle a été témoin. La plupart des maisons avaient arboré les couleurs nationales et plusieurs y joignaient soit les armoiries du Saint-Siège, soit celles du vénéré primat de Belgique. Toute cette décoration extérieure donnait à Malines un air de fête, et l'on peut dire que cette ville a justifié une fois de plus en cette circonstance sa devise : *In fide constans*.

Lorsque tous les membres du Congrès eurent pris place dans la basilique, dont la grande nef suffisait à peine à les contenir, S. Ém. le cardinal entonna le *Veni Creator*, puis célébra pontificalement la messe, assisté d'un nombreux clergé. Plusieurs évêques avaient pris place dans le chœur ; on y remarquait notamment le patriarche d'Antioche, M^{sr} de Mérode, archevêque de Mélytène, M^{sr} Steins, évêque de Bosra, NN. SS. les évêques de Tournay et de Namur, M^{sr} l'évêque de Charleston, M^{sr} Laforet, recteur de l'Université de Louvain, plusieurs vicaires généraux et d'autres dignitaires ecclésiastiques. Les élèves du Grand-Séminaire, qui avaient prêté de nouveau leur concours pour l'exécution de cette messe en plain chant, se sont acquittés de leur tâche avec une rare perfection. Impossible d'imaginer rien de plus religieux et de plus imposant.

A l'issue de cette cérémonie, le cortège s'est réformé pour retourner au lieu des séances. Grâce aux dispositions arrêtées par la commission exécutive et surtout au zèle intelligent et dévoué de MM. les supérieur et professeurs du Petit-Séminaire, l'immense salle préparée pour la réception de tous ces hôtes s'est trouvée garnie en un clin d'œil sans qu'il y ait eu sur aucun point la moindre difficulté ou le moindre encombrement. Tous ceux qui ont assisté à l'un des deux premiers Congrès se rappellent cette vaste enceinte si bien appropriée à ces réunions qu'on la dirait prédestinée à abriter nos grandes assises religieuses. Cette fois encore, elle avait reçu une décoration marquée au coin de l'élégance et du bon goût. Le médaillon de Pie IX, entouré des drapeaux des diverses nationalités, ornait le fond de la salle occupé par une vaste estrade où s'étaient placés les membres du bureau. Un dais de velours rouge surmontant un magnifique Christ en ivoire, était disposé derrière le fauteuil de la présidence. A l'autre bout de la salle, on voyait le buste du Roi, entouré de drapeaux aux couleurs belges surmontant les armes des neuf provinces. A droite et à gauche de ces emblèmes patriotiques se lisaient ces mots : *Religion, Patrie*. Tout le milieu de la salle était occupé par les membres du Congrès, ainsi que les gradins placés dans les galeries latérales. Les dames avaient envahi de bonne heure l'espace, relativement étroit, qui leur était réservé près des deux portes latérales. A part l'amphithéâtre qui faisait face au bureau, la salle était comble.

Il était onze heures trois quarts lorsque S. É. le cardinal-archevêque de Malines se rendit au sein de l'Assemblée, accompagné des prélats qui avaient assisté à la messe de Saint-Rombaut et auxquels s'était joint M^{sr} l'évêque de Liège. Plusieurs salves

d'applaudissements accueillirent le primat de Belgique et ses vénérés collègues. Après avoir pris place au bureau et récité une courte prière, Son Éminence se leva et prononça l'allocution suivante :

Messeigneurs, messieurs,

L'homme éminent à qui nous devons la création de l'œuvre si utile de l'*Assemblée générale des catholiques*, notre intelligent et courageux secrétaire général, m'a prié, comme les années précédentes, de vous adresser quelques paroles avant l'ouverture de cette troisième session. Je suis d'autant plus heureux de déférer à ce désir, messieurs, qu'il me procure l'occasion de vous exprimer les sentiments affectueux que je vous porte, et la joie que je ressens de vous voir de nouveau réunis en cette ville pour vous occuper des œuvres chrétiennes.

Deux fois, j'ai appelé les bénédictions du Ciel sur votre réunion et je vous ai donné des conseils utiles pour mener vos travaux à bonne fin ; mais je ne puis faire de même aujourd'hui. Non, messieurs, mes bénédictions doivent aujourd'hui céder la place à des bénédictions plus saintes et plus efficaces ; mes conseils doivent être remplacés par des conseils plus respectables et plus sages.

Rendez-en grâces à Dieu, messieurs, car les bénédictions et les exhortations que je vous apporte sont d'un prix inestimable ; je les ai recueillies au Vatican ; elles viennent du cœur du meilleur des pères, elles sont sorties de la bouche du Vicaire de Jésus-Christ, du sage et vénéré Pie IX.

Dans la première audience que le Saint-Père daigna m'accorder pendant mon récent séjour à Rome, je lui annonçai qu'une troisième session du Congrès catholique allait s'ouvrir. Il applaudit avec bonheur à ce dessein, et lorsque je le priai de bénir nos travaux, il répondit avec empressement qu'il les bénissait volontiers.

Tel est le précieux don que Sa Sainteté m'a chargé de vous transmettre. Tout en me félicitant d'avoir été honoré d'un si heureux message, je vous félicite vous-mêmes, messieurs, d'avoir été l'objet d'une sollicitude si tendre et si affectueuse de notre magnanime Pontife. La foi et la piété qui vous distinguent, vous feront accepter ces bénédictions comme venant du ciel, et le respect avec lequel vous les recevrez est un sûr garant de la réussite de l'œuvre que vous avez entreprise. Oui, messieurs, grâce à l'admirable disposition de vos cœurs, ces bénédictions opéreront en vous de grandes choses ; elles vous procureront les grâces et les lumières nécessaires pour examiner et résoudre avec fruit toutes les questions qui vous seront soumises.

Les avis que je viens vous communiquer, messieurs, proviennent de la même source, de l'autorité la plus auguste et la plus respectable qui existe sur la terre.

Je dois d'abord vous faire remarquer que le Souverain Pontife ne m'a pas spécialement chargé de vous donner aucun avis. Il a sans doute voulu s'en rapporter à cette prudence et à cette sagesse dont vous avez donné des preuves si évidentes par les importantes résolutions que vous avez adoptées dans vos réunions antérieures.

Les avis du Pape, sur lesquels j'ose appeler votre attention, je les ai puisés dans la belle allocution qu'il a adressée, le 29 juin dernier, à cinq cents prélats réunis autour de son trône. Vers la fin de cet admirable discours, le chef auguste de l'Église, après avoir fait ressortir les immenses avantages de l'union intime de l'épiscopat avec le Saint-Siège, s'exprima en ces termes : *L'amour de cette union catholique ne vous laissera pas de repos jusqu'à ce que vous ayez amené dans cette concorde universelle et dans cette union intime fondée sur la foi, l'espérance et la charité, tous les ecclésiastiques dont vous êtes les chefs et tous les fidèles qui vous sont soumis.*

Voilà, messieurs, les conseils que je recommande à vos méditations, parce qu'ils renferment un moyen infaillible de voir vos efforts couronnés des plus beaux succès. En effet, le sage Pontife exhorte les évêques à travailler sans relâche à établir l'union la plus parfaite avec le Saint-Siège apostolique, non-seulement parmi le clergé, mais aussi parmi les laïques. Il ajoute qu'il ne peut y avoir de spectacle plus beau aux yeux des anges et des hommes que de voir se reproduire dans le pèlerinage de cette vie l'image fidèle du pèlerinage des enfants d'Israël vers la terre sainte. Quoique appartenant à diverses tribus, dirigées chacune par un chef spécial, les Israélites ne formaient qu'un seul peuple et ils marchaient ensemble dans un parfait accord, parce qu'ils se soumettaient sans réserve à la conduite de leur chef commun.

Eh bien ! c'est là précisément ce que vous devez avoir à cœur dans le cours de vos délibérations. Bien que venus de divers pays, bien que soumis à divers chefs tant civils que spirituels, bien que partagés ici même en diverses sections comme en autant de tribus, vous devez travailler dans un parfait ensemble, dans une même pensée de dévouement, aux œuvres de la charité chrétienne. A cet effet, vous devez vous placer respectueusement sous l'obéissance du grand Pontife qui vous a bénis avec tant de bonté et qui prend un si vif intérêt au succès de vos travaux. Oui, messieurs, c'est en vous soumettant à son autorité et à ses décisions que vous concourrez efficacement au développement des institutions catholiques et que vous parviendrez à atteindre le but que le sage Pontife se propose lui-même dans tout ce qu'il entreprend : la plus grande gloire de Dieu et le bonheur des hommes, tant pour cette vie que pour l'autre.

Messieurs, je ne veux rien ajouter à des conseils qui émanent d'une source si élevée et si vénérable. Je me borne à vous engager de toutes mes forces à les suivre exactement. On a dit qu'une grande union a

régné dans vos sessions antérieures et que vous n'aviez qu'un cœur et une âme. Faites en sorte qu'on reconnaisse que dans la présente session cette union a été consommée par une union intime avec le glorieux Pie IX. Je termine, messieurs, en vous donnant l'assurance que si vous vous conformez à ces avis, vos travaux produiront des résultats plus féconds encore que ceux de vos réunions précédentes. Vous augmenterez la somme de mérites que le Congrès catholique s'est déjà acquise, et vous aurez un titre de plus à l'estime et à la reconnaissance de tous les hommes éclairés et de tous les vrais amis de la religion.

Ces nobles et touchantes paroles furent plusieurs fois interrompues par les applaudissements de l'assemblée, qui manifesta ainsi au vénérable orateur combien elle appréciait les encouragements qu'il lui apportait de la part du Saint-Pontife Pie IX et combien aussi elle était résolue à se conformer à ses sages et paternelles exhortations.

Son Éminence étant descendue de l'estrade après ce discours, l'assemblée procéda immédiatement, sur la proposition de M. Ducpetiaux, secrétaire général, à la composition tant du bureau principal que des bureaux des sections. Les eboix proposés par le comité central furent tous ratifiés par acclamation. Bien que M. le baron de Gerlache eût fait connaître que l'état de sa santé ne lui permettrait pas d'assister aux séances, l'assemblée, voulant donner à son digne président un témoignage éclatant de sympathie et de reconnaissance, n'a pas voulu le remplacer par un président titulaire, et a décidé que le fauteuil serait occupé par l'un de MM. les vice-présidents.

En conséquence de ces opérations préliminaires, les bureaux ont été composés de la manière suivante :

Bureau principal.

Présidents d'honneurs : Son Ém. le cardinal-archevêque de Malines, primat de Belgique; M. le baron DE GERLACHE, ancien président du Congrès national et de la Cour de cassation.

Vice-président d'honneur : M. le comte DE THEUX, ministre d'État, membre de la Chambre des représentants.

Vice-présidents : MM. le baron H. DELLA FAILLE, sénateur; le vicomte E. DE KERCKHOVE, membre de la Chambre des représentants; M^{GR} LAFORET, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain; le vicomte B. DUBUS DE GUISIGNIES, sénateur.

Secrétaire général : M. Éd. DUCPETIAUX.

Trésorier : M. Aug. BECKERS.

Secrétaires : MM. Ch. WOESTE; SCHEYVAERTS; l'abbé MOMMAERTS et V. SOUDAN.

Membres : M^{GR} LAUWERS, vicaire général du diocèse de Malines; MM. DECHAMPS, ministre d'État; le lieutenant-général baron GREINDL; Richard LAMARCHE; le baron BÉTHUNE, sénateur; DE CANNART D'HAMALE, sénateur; Amand NEUT; les chanoines DEVROYE et DU ROUSSAUX.

PREMIÈRE SECTION (1).

Président : M. le comte Gérard LEGRELLE, ancien bourgmestre d'Anvers et membre de la Chambre des représentants.

Vice-présidents : MM. PETY DE THOZÉE et VAN DE WIEL, conseiller provincial.

Secrétaires : MM. Abel LETELLIER ; Eug. DE PENERANDA ; Ed. PIRMEZ et F. FRAPPIER.

DEUXIÈME SECTION.

Président : M. le chanoine DE HAERNE, membre de la Chambre des représentants.

Vice-présidents : MM. Jules HOUTART et C. BIVORT.

Secrétaires : MM. Jacques JACOBS ; HALLEUX-RYLANDT ; DESSAIN ; Victor FRIS.

TROISIÈME SECTION.

Président : M^{re} LAFORET.

Vice-présidents : MM. DELCOURT, membre de la Chambre des représentants, et LESCHEVIN.

Secrétaires : MM. BOLLE ; SOENENS ; COLLE et le baron Ernest FALLON.

QUATRIÈME SECTION.

Président : M. le vicomte DUBUS DE GHISIGNIES.

Vice-présidents : MM. les chanoines DE VROYE et DE BLESER ; le baron VAN DELFT D'EYSEL, sénateur.

Secrétaires : MM. X. VAN ELEWYCK ; le baron L. DE HODY ; BORRE ; l'abbé Ad. DELVIGNE.

CINQUIÈME SECTION.

Président : M. Ad. DECHAMPS.

Vice-présidents : MM. Amand NEUT et V. JACOBS, membre de la Chambre des représentants.

Secrétaires : MM. J. NAGELS ; Victor HENRY ; A. DELMER et G. LEBROCQUY.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — M. le baron de Gerlache, qu'une indisposition tient momentanément éloigné de nous (et j'insiste sur ce mot), nous a priés de présenter à l'assemblée l'expression des regrets qu'il éprouve de ne pouvoir occuper cette année le fauteuil de la présidence.

(1) Aux termes de l'article 10, § 5 du règlement de l'assemblée, MM. les présidents des sections font en même temps partie du Comité central composé des membres du bureau principal.

Il sera dignement représenté par notre honorable vice-président, M. le baron Della Faille, sénateur. (*Applaudissements.*)

Un de nos honorables vice-présidents, M. le comte de Theux, parvenu également à un grand âge, nous exprime les mêmes regrets.

Je pense, messieurs, que les applaudissements que vous venez de faire entendre nous dispensent de procéder à des votes réguliers et que les nominations que je viens de soumettre à votre ratification sont unanimement approuvées. (*Acclamations prolongées.*)

Nous avons, comme à nos deux précédentes sessions, nommé les questeurs et les commissaires chargés de veiller à l'ordre de l'assemblée. Je me permettrai de vous communiquer les noms de ces messieurs, ce qui servira à les faire reconnaître, indépendamment de la marque distinctive dont ils sont revêtus. Nous avons choisi 98 commissaires, qui sont en quelque sorte l'élite de la jeunesse catholique de Belgique.

Voici leurs noms :

MM. le C^{te} d'Auxy (Mons), H. de Behault (Malines), Fr. de Biolley (Verviers), J. de Biolley (Verviers), F. Broers (Malines), G. de Browne (Anvers), Ch. Burdo (Gand, zouave retenu à Albano), Ad. Callewaert (Courtrai), Vit. Cambier (Renaix), G. Cappellen (Louvain), C. Cartuyvels (Saint-Trond), Casier de Hemptinne (Gand), Gust. Claeys (Gand), Alf. Claeys (Gand), Ed. Cloes (Liège), Aug. Cools (Lierre), Em. Dallemagne (Sclèsin près de Liège), Dansaert (Bruxelles), Alp. De Brouwer (Bruges), Raym. Delebecque (Gand), Herm. Della Faille (Deurle près Deynze), Gaët. Della Faille (Deurle près Deynze), Della Faille (Gand), Cam. De Jaer (Louvain), Jos. De Meester (Malines), Jean Depauw (Malines), Is. De Pauw (Ruysbroeck, Anvers), R. Dept (Waterloo), H. Deschutere (Malines), Alf. Depooter (Anvers), H. Decordes (Saint-Josse-ten-Noode), Ch. Dessain (Malines), Ch. Dierxens (Anvers), Fern. Dubois (Verviers), Louis Duchâteau-Steenackers (Malines), Dumont (Liège), Ern. Fabri (Seny par Nandrin), A. Fris (Malines), V. Fris (Malines), A. Gamard (Anvers), L. Geens (Malines), L. Gochet (Tamines), J. Godinne (Bruxelles), Rob. Hélias d'Huddeghem (Gand), P. de Hemptinne (Gand), L. Janssens (Malines), Oscar Jonckheere (Bruges), Dés. Joos (Gand), Alf. de Kerckhove (Hermoye, Gembloux), P.-E. de Kerckhove (Gand), Mart. Kintschodts (Anvers), P. Koch (Anvers), Ab. Letellier (Mons), Limnander de Nieuwenhove (Malines), Stan. Meeus (Anvers), Meens-Nyssens (Anvers), Ch. Misson (Ruysbroeck), Moureau (Anvers), Em. Neefs (Malines), Ed. Neut (Bruges), Gust. Neut (Gand), Léon Ortegat (Malines), Ortegat fils (Malines), Léon Pastur (Jodoigne), Jules Philippart (Tournai), Jules Plissart (Tongres), Herm. Renson (Verviers), Fr. Robyns-Robyns (Vlesembeke par Ruysbroeck), baron G. de la Rousselière (Liège), Henri Ryckmans (Malines), Jos. Ryckmans (Malines), H. Schoof (Anvers), Jules Schoonheidt (Malines), André Sodar (Dinant), Léon Solvyns (Berchem lez-Anvers), Ferd. Speileux (Châtelet), Eug. Stappaerts (Louvain),

Osc. Tassart (Renaix), Just. Van Cleemputte (Gand), vanden Branden de Reeth (Malines), Ch. Vanderbruggen (Gand), Conrad Vanderbruggen (Gand), Eug. Vandrèche (Namur), Herm. Vandrèche (Namur), Art. Van Drise (Wavre), Eug. van Gameren (Anvers), Alf. van Meldert (Schaerbeek), Fél. Van Naemen (St-Nicolas), Jos. Van Naemen (St-Nicolas), Eug. Van Overloop (Bruxelles), baron Gust. van Reynegom de Buzet (Saint-Josse-ten-Noode), Aug. Van Steenberghe (Ninove), Ed. Van Zegvelt (Malines), Prosp. Van Zegvelt (Malines), Jos. Verwilghen (Saint-Nicolas), Edg. de Wargny (Boort-Meerbeek), Léon de Wargny d'Oudenhoven (Louvain), Gust. Wauters (Malines), M. de Wouters (Bruxelles), Guillaume Zech (Malines).

Ont été désignés pour remplir les fonctions de questeurs :

MM. J. Ryckmans, Ch. Dessain, Gust. Neut, Léon Ortégat, Athanase Linnander de Nieuwenhove.

En vertu d'une décision du bureau central et conformément au règlement, il a été formé un comité permanent composé de M^{sr} Laforêt, MM. le vicomte de Kerckhove, Ducpetiaux, Neut, l'abbé Mommaerts et F. Delmer, pour régler les ordres du jour des séances.

Nous prions nos collègues de vouloir monter au bureau pour entrer immédiatement en fonctions.

Après l'installation du bureau, M. le baron Della Faille, président, a prononcé le discours suivant :

Éminence, messeigneurs, messieurs,

Dieu, vers qui doit s'élever notre première pensée, a bien voulu nous ménager la consolation de vous réunir une troisième fois dans cette ville de Malines. — Grâce lui en soient rendues !

Ce devoir accompli, j'ai, messieurs, à vous remercier au nom du comité d'organisation (et particulièrement ceux d'entre vous qui nous arrivent de contrées lointaines) pour le zèle dont vous faites preuve en quittant vos foyers et vos affaires afin de concourir à la défense de la cause catholique.

Vous regretterez, messieurs, de ne plus voir à cette place l'homme vénérable qui présida les deux premiers Congrès ; ce noble vieillard, modèle de force et d'intégrité dans sa triple carrière de champion de la foi de nos pères, de législateur et de magistrat, ce type du chrétien homme public. Combien sa parole vous était sympathique ! Avec quelle joie nous voyions, nous, ses compatriotes, des amis nés sous d'autres cieux s'unir à nous pour acclamer cet illustre vétéran qui semble appartenir à la catholicité tout entière ! Nos instances ont dû céder à la crainte d'imposer une fatigue à son âge avancé, qui commande de grands ménagements, et l'onéreux honneur de le remplacer est descendu jus-

qu'à celui qui vous parle. S'il brave les dangers certains d'un parallèle compromettant, n'en accusez pas sa présomption. Soldat modeste mais dévoué de l'armée catholique, il n'a pu refuser un poste par la raison qu'il le trouve périlleux. A ce titre, il ose compter sur votre bienveillante indulgence.

C'est avec bonheur que je jette un regard sur cette assemblée toujours nombreuse et relevée par la présence de célébrités entourées depuis longtemps de notre respect et de notre reconnaissante admiration; sur cette assemblée composée d'hommes si différents de nationalités, d'opinions politiques, inconnus la plupart les uns aux autres, mais fraternellement unis par le lien d'une foi commune : alors j'éprouve un grand sentiment de confiance et j'ose croire que Dieu ne nous a pas encore condamnés à gémir sur le triomphe de l'erreur et sur la ruine irréparable du sanctuaire.

Une question vient ensuite se présenter à mon esprit. — Quels fruits devons-nous retirer de nos conférences, vaines et puériles démonstrations si elles ne faisaient qu'ouvrir une issue aux flots bruyants mais passagers d'une stérile éloquence ?

Nous avons, messieurs, à poursuivre trois résultats essentiels. — D'abord, nous voir et nous connaître. « Il est impossible, » nous disait en 1864 M. le vicomte de Kerekhove, « de ne pas être frappé de l'espèce « d'isolement où se trouvent les peuples catholiques à l'égard les uns « des autres. » Pour faire cesser ce funeste état de choses, il faut que chacun de nous se mette en contact avec ses frères militants, dans sa patrie et au dehors. — En second lieu, nous éclairer mutuellement sur la situation faite à l'Église dans chaque pays. Nous l'ignorons; et les efforts locaux demeurent infructueux, faute d'entente et de soutien. — Enfin, nous concerter et nous fortifier pour la guerre à laquelle nous sommes appelés.

Nous avons une rude mais belle mission : celle de combattre pour la gloire de Dieu sur la terre. Vous n'avez pas été sourds à l'appel, messieurs. Vous avez appris que, dans un coin encore libre de cette Europe asservie et ravagée par l'incrédulité, des frères, des amis levaient le drapeau du Christ; et, comme de généreux soldats, éveillés au premier son de la trompette, au premier bruit des armes, vous vous êtes élancés vers ce camp dont la croix décore les pavillons.

Noble tâche qui doit enflammer tout ce que nous avons de sentiments élevés, mais qui ne laisse pas que d'imposer de durs sacrifices ! — La guerre ! toujours la guerre ! — Nous aspirons naturellement au repos, parce que toute dissension trouble la sérénité de nos jours et parce que le prix de la concorde ne saurait être méconnu, surtout par des chrétiens. Souvent, nous nous surprenons à souhaiter la fin de cet antagonisme religieux qui désole le monde. Vœux inutiles ! Cette lutte qui nous attriste résulte de l'opposition essentielle de l'erreur et de la vérité ; et, entre ces deux

ennemies, qui ne sauraient finir de se combattre sans cesser d'être ce qu'elles sont, il ne peut intervenir ni paix, ni transaction, ni trêve. Elle n'a de solution que la victoire complète de l'une ou de l'autre partie belligérante, et, nous le savons, le triomphe définitif de la vérité est réservé à la main de Dieu et remis à la fin des siècles. Sauf donc des intervalles de repos précaire et relatif, cette lutte est, de sa nature, nécessaire et perpétuelle, et notre devoir est de la soutenir avec énergie.

Comment serait-il possible que la vérité chrétienne ne fût pas l'objet d'une contradiction opiniâtre? Elle fait justice de nos erreurs et nous éclaire sur notre origine, sur le but de notre existence, sur notre destinée future; mais, par là même, elle s'attaque de la manière la plus sensible à l'orgueil égoïste de l'homme dégénéré et le froisse sans aucun ménagement. Elle exige de cet homme un triple sacrifice, en le sommant de confesser sa sujétion envers Dieu, de soumettre sa raison à celle de son Créateur, de réformer sur la loi divine ses penchants corrompus.

Créature toujours admirable, même dans sa déchéance, l'homme a conservé le sentiment de sa grandeur originelle, mais il a puisé dans l'orgueil, qui détermina sa chute, un instinct de révolte contre son Auteur. Cette fatale parole : *Vous serez comme des Dieux*, retentit encore à son oreille et l'induit à se proclamer indépendant et à tout rapporter à lui-même. Il est naturellement jaloux de Dieu et désireux d'en usurper la suprématie.

Toutefois, il ne peut se dissimuler que son existence accuse l'œuvre d'un Être supérieur dont il relève, mais il a voulu concilier ce pénible aveu avec l'intérêt de son indomptable orgueil. Il s'est fait des Dieux de sa façon et cette aberration a été si prompte et si générale que, bientôt, la connaissance de Jéhovah est devenue le partage du seul peuple d'Israël.

L'histoire de ses égarements nous le montre adorant tantôt la matière insensible élaborée de ses propres mains, tantôt des animaux dépourvus de raison, créés pour son usage et soumis à son empire. Si, rougissant de cette idolâtrie trop grossière, il demande à son imagination des Dieux capables d'intelligence et de volonté, il les forme à son image et leur prête des passions et des hontes. Que dis-je? Il les fait plus méchants que lui-même et divinise en eux les vices qu'il flétrit dans son espèce. Contraint de reconnaître son infériorité, il semble vouloir, par esprit de vengeance, se réserver le droit de mépriser les Dieux qu'il honore. Nous le voyons, enfin, tomber dans le panthéisme et, s'il est réduit à comprendre dans son suprême hommage ce qu'il y a de plus vil et de plus immonde, il s'en console en s'attribuant une faible part dans son adoration.

C'est cet être rebelle et superbe que la religion vient remettre à sa place et arracher à ses rêves insensés.

Là ne se borne pas son sacrifice. L'homme estime à juste titre sa

raison, don précieux et sublime, qui, supérieur à la force corporelle, lui assure l'empire de la terre : mais il incline à s'en exagérer la puissance par l'effet du même esprit qui lui rend odieux son état de subordination. Il ne connaît pas les mystères de son propre organisme, il cherche en vain maints secrets de la nature et il aspire à la certitude et à l'infailibilité dans l'ordre moral. La religion vient de nouveau se présenter à cet être gonflé de vanité pour lui apprendre que cette raison, dont il est si fier, n'égale pas celle de Dieu. Elle l'invite à vérifier l'origine céleste de la vérité révélée, mais ce point accessible à la raison humaine une fois atteint, elle lui impose la foi en Dieu et en sa parole.

Autre échec à l'orgueil intellectuel. Dieu a parlé aux hommes, mais il ne s'est chargé de les instruire directement, ni tous, ni en tout temps, ni en toute chose. Il a remis le dépôt, l'enseignement et l'interprétation de sa vérité à son Église. Lors donc que nous acceptons, sans autre examen, les solutions de cette Église, nous ne témoignons pas une déférence aveugle à l'autorité humaine des personnes qui les ont formulées ; nous faisons un acte de foi, très-rationnel, envers le Dieu incapable d'erreur qui a parlé par la bouche de mandataires désignés et inspirés par lui-même. Mais celui dont la foi est faible et lutte contre la révolte de l'esprit, trouve une seconde difficulté pour descendre des hauteurs sur lesquelles il s'expose au vertige. Il ne lui suffit pas de s'incliner devant la suprême sagesse, effort qu'il ferait peut-être, si Dieu lui accordait l'honneur d'une révélation personnelle ; il faut encore qu'il reçoive la parole divine, comme telle, de la bouche de ses égaux ou, même souvent, de ses inférieurs en intelligence. Convenons, messieurs, que si Dieu ne nous a pas ménagé les motifs de croire, s'il les a multipliés de manière à ne laisser aucune excuse à l'incrédulité, il n'a pas oublié non plus de punir notre orgueil par son contraire. Tous, par malheur, n'ont pas le courage du renoncement.

Ce n'est pas tout. Rebelle au joug et dominé par la matière, l'homme veut être sa propre fin et répugne à tout ce qui contrarie sa soif de jouissances. Or, il ne faut pas être chrétien pour savoir que tous nos penchans sont viciés, car, en plein paganisme, le mot *vertu*, pris dans son acception morale, signifiait déjà cette force d'âme qui distingue le bon de l'utile et le fait préférer, au prix d'une victoire, sur la satisfaction personnelle. Autant la loi chrétienne surpasse la loi naturelle, autant le sacrifice devient plus sensible et plus difficile. Là se trouve la cause principale de l'incrédulité. La raison arrive à reconnaître l'existence d'un Dieu unique et tout-puissant et la déchéance de l'homme, étrange amalgame de grandeur et de bassesse, de lumières et de ténèbres, de sublimes aspirations et de honteux instincts ; à comprendre la nécessité d'une intervention divine pour éclairer et relever cet être dont la destinée ne saurait se terminer avec le cours d'une vie bien limitée et pleine de misères. Ces points admis, on conçoit sans peine que l'homme a reçu de

la révélation seulement ce qu'il lui importait de connaître en cette vie et qu'il appartient à la Sagesse éternelle de choisir ses moyens et ses organes. Si donc notre intelligence ne peut sonder la profondeur des mystères, elle perçoit très-bien les motifs de leur crédibilité. L'incroyant ne saurait nier l'enchaînement logique de nos dogmes, ni contester que le christianisme donne une solution raisonnable et plausible aux importants problèmes qui ont désespéré tous les philosophes de la gentilité. On nous passerait notre Dieu, ses dogmes et son Église, si ce Dieu, content de régner dans le ciel, ne prétendait pas gouverner sur la terre, ou si, du moins, sa morale se formulait en conseils au lieu de préceptes. Ah! si le christianisme était à la vie ordinaire de ce qu'on appelle l'honnête homme ce qu'est à lui-même la pratique des conseils de l'Évangile, c'est-à-dire un perfectionnement dont chacun se rapproche plus ou moins selon ses convenances et sa vocation spéciale alors on ne maudirait plus, on bénirait une doctrine dont la sublimité est évidente, et l'on trouverait bien doux d'en recueillir, à l'occasion, les fruits sans être tenu d'en assumer les charges. Mais cette morale est édictée comme loi et l'homme ne peut s'y conformer qu'avec l'aide de Dieu, auquel il doit immoler ses inclinations innées et sa volonté. Encore une fois, là se trouve le grand obstacle.

Messieurs, si le Précurseur devait revenir sur la terre avertir nos modernes infidèles de se préparer à recevoir la parole du salut, quel langage il aurait à leur faire entendre! Combien de fois il devrait leur répéter ce *Non licet*, qui blessa si cruellement les oreilles d'Hérode! — A ce conquérant qui foule aux pieds la justice, les droits, les traités, qui ne connaît de règle que l'intérêt de son ambition : ... *Non licet*. Tout le sang versé, tous les crimes commis dans une guerre injuste retomberont sur votre tête. — A ce prince, à ce législateur enivré de son pouvoir, qui met Dieu à l'écart et n'appelle morale que l'obéissance à sa capricieuse volonté : ... *Non licet*. Votre puissance vient de Dieu dont vous êtes les ministres pour opérer le bien et à qui vous rendrez compte de l'exercice de votre autorité. — A cet ambitieux avide de parvenir, écrasant tout dans son mouvement ascensionnel et sa conscience dès le premier échelon : ... *Non licet*. La fin ne justifie pas les moyens et la vôtre n'est pas même légitime. — A ce Crésus dévoré de la soif de l'or et dont l'âme git enfermée dans un sac au fond d'un coffre-fort; à cet épais Vitellius abruti par les voluptés de la bonne chère et qui, dans son ivresse, ne voit pas Lazare étendu devant sa porte; à cet esclave du luxe et des plaisirs sensuels souvent les plus honteux, qui semble se dire : Jouissons aujourd'hui, car nous mourrons demain : ... *Non licet*. Telle n'est pas la fin de votre existence.

Envoyez à ces hommes, qui ne relèvent jamais les yeux vers le Ciel, qui vont, pareils à l'animal immonde, cherchant sur la terre toutes les jouissances présentes et futures auxquelles ils bornent leurs désirs.

envoyez - leur un nouveau Jean - Baptiste , revêtu du froc et armé d'une croix , qui fasse retentir le langage austère de l'Évangile. Dites - lui de leur parler humilité, obéissance, chasteté, renoncement, charité, sacrifice. — Il prêchera dans le désert. — Pour un auditeur qui comprendra cette parole, vingt autres traiteront l'apôtre d'insensé ou se réserveront de l'écouter une autre fois, et cent le considéreront comme leur plus cruel ennemi. Par horreur pour cette doctrine, d'autant plus gênante que la force de sa vérité frappe l'esprit et inquiète le cœur, à son simple énoncé, on s'obstine à rejeter son auteur. Croire serait un effort possible, mais pratiquer!... Il faudrait se faire violence, réprimer ses passions, réformer ses mœurs, et l'on aime mieux se figurer que l'on ne croit pas. On l'a dit avec raison, c'est ordinairement le cœur qui trouble la tête.

Comme ces causes de la guerre faite à la vérité tiennent à la condition même de l'homme déchu, elles rendent la lutte perpétuelle.

La croyance au vrai Dieu était, dès avant la rédemption, un motif de haine implacable. A peine soupçonné de ce crime contre l'erreur, Soerate le paya de sa vie, et telle était la violence de l'entraînement général, que, mourant à cause de la vérité, il n'eut pas le courage d'en devenir le martyr. D'autres philosophes ne furent pas plus intrépides et mirent la lumière qu'ils avaient fait luire eux-mêmes, sous le boisseau.

La prédication de l'Évangile donna le signal d'une guerre à toute outrance contre son divin Auteur et ses disciples, et le christianisme se trouva, dès son aurore, en lutte avec César, que le monde païen, à l'instar des Juifs, préférât au Christ.

Chose bien caractéristique ! L'instinct antichrétien révélait aux persécuteurs les victimes dont ils pouvaient encore à peine soupçonner l'existence. L'Église de Rome, propagée d'abord parmi les humbles et les pauvres, se composait d'un petit nombre de Juifs ralliés et de gentils appartenant, sauf de rares exceptions, à la classe la plus infime. Ses chefs étaient des étrangers vivant jusque-là du travail de leurs mains, et, depuis, des aumônes de leurs frères. Protégée par son obscurité, elle devait être à peu près inconnue dans une ville où la population était considérable et uniquement occupée de luxe et de plaisirs. Qui se doutait, dans le Capitole, au pied de l'autel de Jupiter Tomant, qu'un Dieu né dans une crèche et mort sur un gibet allait jeter à bas ce vain simulacre et conquérir Rome pour en faire le centre de la chrétienté? Les heureux et les puissants de cette époque, absorbés par le besoin de dévorer la substance des peuples, s'informaient-ils, dans leurs banquets, dans leurs fêtes, dans leurs spectacles de gladiateurs, de la nature et de l'application des dogmes chrétiens? Et, sur les hauteurs du Palatin, voyait-on déjà, par intuition, la triple couronne rayonnant au front du successeur d'un modeste pêcheur de Galilée? L'œil ne découvrait pas encore l'ennemi, mais la haine en avait pressenti l'approche, et elle ne s'était pas trompée.

Néron veut donner le change à la clameur générale qui l'accuse de l'in-

condie de Rome, et il invente des coupables. Peu d'années auparavant, il eut inculpé les Juifs, race méprisée et haïe des Romains non-seulement comme ennemie des faux Dieux, mais en outre, comme toujours, remuante et mal soumise à ses maîtres ; mais alors, l'infidèle Juda, cessant d'être le peuple de Dieu, avait perdu ses titres à la persécution religieuse, et le châtement qui l'attend ne frappera plus que le rebelle à César, au Roi qu'il a choisi. C'est aux chrétiens inconnus que Néron s'en prend, aux chrétiens, dont, au témoignage de Tacite, le nombre ne fut apprécié que par le travail des bourreaux. Ce Tacite, tout en les déchargeant de l'accusation, ne laisse pas de les accabler d'outrages, sans leur reprocher aucun grief, sauf celui d'être séparés du genre humain par un sentiment que son ignorance prend pour de la haine : et cette raison lui suffit pour les dévouer aux derniers supplices et les déclarer indignes de compensations, si ce n'est au titre de victimes immolées à la férocité d'un seul homme au lieu d'être sacrifiés au fanatisme public.

Cette frénésie ne cesse pas avec son premier accès. En vain Pline le jeune atteste l'innocence des chrétiens. Trajan, dont les vices infâmes ternirent l'éclat de certaines vertus, mais qui fut un prince juste et bon pour ses autres sujets, Marc-Aurèle, dont on vante la douceur, persécutent l'Église comme les Néron et les Domitien. A peu d'exceptions près, tous les princes de Rome, méchants ou relativement bons, tous les dépositaires de la puissance se montrent animés d'une rage implacable contre le christianisme. Pas de justice, pas d'humanité, pas même de bon sens quand il s'agit des fidèles ! Pendant trois siècles, l'Église est un pré continuellement fauché et usant, dans sa richesse toujours croissante, l'instrument du travailleur infernal succombant à la fatigue.

L'entrée des Césars au bercail ne termine point les épreuves. Les empereurs chrétiens, se rappelant trop le titre de Grand Pontife porté par leurs prédécesseurs, usurpent un pouvoir oppressif en matière spirituelle. L'hérésie avait remplacé le paganisme, mort à la peine dans la guerre à la vérité, et la plupart des successeurs de Constantin lui prêtent le concours de leur puissance.

En attendant que la Rome d'Orient ait comblé la mesure de ses iniquités et soit livrée au cimetière de Mahomet, les temps de la Rome d'Auguste sont accomplis. L'empire d'Occident s'écroule et les Barbares, après avoir servi d'exécuteurs inintelligents à la justice céleste, entrent en foule dans l'Église.

Un nouvel ordre de choses commence. La loi divine règle la conscience sociale comme celle de l'individu, et les deux pouvoirs, distincts mais agissant de concert, se prêtent un mutuel appui. Heureux état, si les faits avaient pu toujours être conformes au programme ! Si la morale chrétienne, définie par son légitime interprète, était acceptée comme un droit inviolable et sacré, la paix régnerait entre les nations comme entre les membres d'une même société, et son contraire serait un désordre

exceptionnel. Mais les passions sont les mêmes en tout temps et la paix n'est jamais le partage de l'Église militante.

L'Église est réduite à combattre la férocité dont les Barbares convertis se dépouillent lentement, les hérésies successives et les usurpations du pouvoir temporel.

A ne parler que de ce dernier danger, elle est obligée de défendre son indépendance dans presque tous les pays, et dans la lutte qu'elle engage à cet effet, elle nous fait admirer la grande et noble figure de saint Grégoire VII et met au rang des martyrs saint Thomas de Cantorbéry. Elle doit imputer le grand schisme d'Occident aux calculs ambitieux du césarisme français, et elle voit les légistes de cet âge jeter les principes de cette doctrine qui prétend asservir le ministère des clefs au pouvoir séculier et transformer les mandataires de Jésus-Christ en serviteurs du Prince.

Il faudrait dépasser les bornes d'un discours pour retracer, même sommairement, les principaux traits de cette guerre continue faite à l'Église, guerre qui prend un nouveau caractère d'intensité après la soi-disant réforme du xvr^e siècle.

Cette apostasie verse à flots le sang des martyrs, et trouve pour complices beaucoup de princes avides de régner sur les consciences et séduits par une religion assez facile pour déclarer les œuvres insignifiantes au prix de la dose de foi la plus minime. Les souverains restés fidèles ne demeurent pas à l'abri de toute contagion et, à partir de cette date, nous voyons, dans les États les plus catholiques, l'autorité temporelle s'immiscer tous les jours davantage dans les affaires religieuses et l'indépendance du ministère sacré décroître dans la même proportion. La péninsule ibérique, l'Italie n'échappent pas au fléau et, si la France demeure la fille aînée de l'Église après 1682, elle le doit en grande partie à la droiture de Louis XIV, qui eut la sagesse et le courage d'écouter de salutaires conseils et de s'arrêter à la limite du schisme.

Bientôt, la prétendue philosophie moderne vient continuer cette œuvre et donner au césarisme une impulsion décidément antichrétienne. A la fin du xviii^e siècle, l'Église avait cessé d'être libre en dehors de l'État Pontifical, et ses amères tribulations ne faisaient que varier du plus au moins, selon le caractère personnel du prince ou le reste de circonspection imposé par les mœurs du peuple.

L'Empire romain, irréconciliable avec la liberté chrétienne, avait cessé d'exister; le régime qui l'avait remplacé, devenu sa propre négation, devait disparaître à son tour. Des barbares exécutent encore une fois l'arrêt du Ciel, mais ils ne viennent plus du Nord. Les corrupteurs de la société avaient pour châtiment marqué le succès de leurs efforts et ils le reçoivent de la main des barbares qu'ils ont formés. — La Révolution éclate.

Remarquons-le, après un auteur célèbre: ce grand cataclysme n'a

besoin d'aucune désignation spéciale, tirée d'une date, d'un motif, d'un résultat, d'une nation. Sans soulever la moindre incertitude, il s'appelle simplement, et par excellence, la RÉVOLUTION. — Pourquoi? — Parce qu'il est un et général dans sa cause, l'impiété, et dans son but, la guerre à Dieu et à l'Église. Il se nomme la Révolution tout court, comme l'ennemi, menacé par ses fauteurs, s'appelle le Catholicisme, tout court aussi. Et c'est juste. Les deux parties belligérantes se devinent avant de se rencontrer, se hâtent de venir en face l'une de l'autre et se rangent sous des drapeaux aux couleurs nettement accusées et en présence desquelles toute enseigne équivoque serait niaise et menteuse.

L'action de la main vengeresse de Dieu est attestée par le succès même de cette Révolution qui, plongée, dès ses premiers pas, dans le sang et la fange, n'a pas tardé à susciter la complicité des peuples qu'elle était appelée à châtier, des rois, des grands, des hommes d'État qu'elle devait renverser et décimer. Avec cette aide des peuples et des rois, auxquels Dieu avait ôté l'intelligence, elle a prévalu sur toute la terre.

Partout elle a brisé l'antique alliance des deux pouvoirs et, après avoir d'abord réclamé la liberté des cultes, elle a fini par prononcer le divorce, ou, si l'on veut, la séparation de l'Église et de l'État.

Que nous présage cette ère nouvelle?... Faut-il adorer un conseil de la miséricorde divine qui, retirant aux peuples des garanties méconnues, aux rois une action protectrice tournée contre son but, veut manifester sa puissance et montrer son Église vivant de sa propre vie et se maintenant sans secours humain? Ou bien, faudrait-il reconnaître avec effroi, un premier pas vers cette apostasie des nations prédite par saint Paul et qui doit précéder la fin des temps?... Problème insoluble!... Tout ce que nous savons, c'est que cette ère ne nous donnera pas la paix.

Ne méconnaissons cependant pas les avantages actuels et relatifs de cette situation. L'État s'est, en tous lieux, soustrait expressément ou, du moins en fait, à l'autorité divine. La loi sociale, c'est la volonté arbitraire du législateur; la vérité sociale, c'est la raison humaine. Dans de telles conditions, l'usage chrétien du pouvoir est un simple accident, heureux mais précaire, tenant à la vie d'un homme, ou même aux circonstances qui le gouvernent; et il est indubitable, d'après l'expérience, que l'autorité civile tendra presque toujours à dominer l'Église et souvent à l'opprimer. Cela étant, mieux vaut perdre une protection, chanceuse quand elle n'est pas un danger, et, s'il se peut, obtenir à ce prix, avec les périls de l'affranchissement, périls que nous courons en tout état de cause, la faculté de vivre libres et de nous défendre. Mais, messieurs, la valeur même que nous attachons à cette position défensive implique des prévisions de guerre. Et ce n'est pas à tort.

Si les ennemis irréconciliables de la vérité arrachent l'État à l'Église et rejettent le Christ, en s'écriant : *Nolumus hunc regnare super nos...*

Tolle, tolle! Non habemus regem nisi Cæsarem, ah! messieurs, ce n'est pas pour nous créer une situation plus paisible; c'est, au contraire, pour nous attaquer plus librement.

Cette guerre, ne nous fût-elle pas faite avec des armes prohibées par la loi du combat, ne laissera pas que de prendre un caractère beaucoup plus vif. La vérité aurait bon marché des erreurs, mais elle a contre elle toutes les passions. L'Église rencontre des ennemis dont la haine s'envenime par l'audace du blasphème, libre et protégé, comme la soif s'irrite par l'intempérance, et elle est obligée de commencer par les combattre dans ses propres rangs. Elle doit initier les fidèles à la controverse contre les fausses doctrines qui les séduisent; les prémunir contre l'effet du scandale qui affaiblit leur sens moral et atténue en eux l'idée du mal; les mettre en garde contre le mensonge qui, toujours répété, finit par obtenir, sur bien des intelligences, le succès de la goutte d'eau creusant la pierre.

Telles sont nos difficultés quand la lutte n'admet que les armes convenues de la libre discussion; mais nous avons à redouter plus encore l'intervention déloyale du pouvoir civil déclaré neutre.

Un pouvoir qui n'a de guide que sa raison, de règle que sa volonté, aura-t-il toujours assez de sagesse et de droiture pour ne froisser aucune conscience ou pour reconnaître et réparer une erreur? Et notre religion, dont les dogmes et la discipline ne se prêtent pas, comme dans les autres cultes, aux manipulations de l'autorité temporelle, n'est-elle pas la première menacée?

Un pouvoir intentionnellement impartial ne nous met pas à l'abri de ce danger: que sera-ce, s'il est malveillant? Que sera-ce s'il tombe aux mains de nos ennemis?

Ne pensez pas, messieurs, que les incroyants réclament pour nous les lois du champ clos, s'ils nous voient opprimés, ou les observent eux-mêmes, s'ils exercent l'autorité. Nous le ferions à leur égard, mais nous ne serons jamais payés de retour, parce que la fidélité à des engagements pris est cautionnée, de notre côté, par une garantie qu'ils ne peuvent nous offrir. Nous les voyons tous les jours, mentant à leurs principes, applaudir aux persécutions russe et italienne et adorer tout despotisme, pourvu qu'il serve leur haine fanatique. Je voudrais qu'on m'indiquât un État européen où le libéralisme au pouvoir n'ait pas persécuté l'Église.

L'attaque appelle la défense, et, quand l'erreur arme tous ses adeptes contre la vérité, celle-ci réclame le secours de tous ses enfants. Nous ne pouvons demeurer sourds à sa voix. Chrétiens, nous nous sommes, au baptême, enrôlés au service de Dieu et nous devons accepter les épreuves qu'il nous a prédites et dont il nous a promis la récompense; membres de l'Église, nous devons nous associer à ses luttes et à ses souffrances,

si nous voulons obtenir une part dans les promesses qu'elle a reçues et dans ses triomphes.

Ce n'est pas à vous, messieurs, qu'il faut rappeler cette vérité, car vous ne seriez pas ici si vous n'en étiez intimement pénétrés, mais nous avons à l'inculquer à des frères trop nombreux qui dorment d'un profond sommeil ou qui nous font même beaucoup de mal.

Que d'hommes sincèrement attachés à la foi de leurs pères en observent les règles pour leur compte mais s'abstiennent de la défendre ! Ah ! tâchons de ranimer le zèle dans ces âmes inertes ! Disons-leur : Vous comptez à tort sur les gouvernements qui, fussent-ils bienveillants, ne peuvent tout faire sans aide, ou sur vos frères plus actifs, qui se fatiguent en vain, si vous leur refusez un concours nécessaire. Vous êtes tenus de travailler, comme les autres, à procurer la gloire de Dieu, et vous n'êtes pas membres de l'Église militante pour vous croiser les bras. Levez-vous donc et remplissez votre devoir social, car le chrétien qui manque à la lutte est un soldat qui se cache le jour de la bataille.

Il y a plus à dire à ceux dont l'action nous est funeste. Il faut faire comprendre aux hommes qui ne considèrent le bien qu'au point de vue de leur opinion particulière, qui ne cherchent son accomplissement que par leur propre entremise, que l'abnégation est une des plus indispensables vertus. — Il faut dire aux frondeurs, qui, ne faisant rien eux-mêmes ou que peu de chose, se chargent assez volontiers du soin, plus utile aux individus qu'à la cause générale, de faire suivre à leurs frères militants un cours pratique de modestie ; il faut, dis-je, leur représenter qu'une critique stérile, fût-elle juste, ne vaut pas un acte imparfait mais généreux, et que son seul résultat est de refroidir l'ardeur des nôtres et de servir l'ennemi. — Il faut relever les cœurs timides que toute lutte fait trembler. Ne leur demandez pas, aujourd'hui, d'affirmer nos doctrines ou d'en contester la négation. Loin d'avoir ce courage, ils s'irriteront contre vous, si vous le montrez à leur place, et ils accuseront votre témérité de tous les excès contre lesquels vous aurez réclamé. Et si, par aventure, ils se trouvent forcés, à leur grand regret, de quitter un instant cet état de passive neutralité, ils tâcheront de se faire amnistier en gourmandant l'exagération de leurs frères et en offrant les plus malencontreuses transactions. Pour eux, le fait accompli devient inviolable et le retour au droit est un acte réactionnaire, épithète terrifiante et capable de les faire reculer d'effroi. Disons-leur : Hommes de peu de foi, si votre prudence avait conduit les apôtres et leurs successeurs, nous adorerions encore Jupiter et Odin ! — Il faut, enfin, éclairer les aveugles qui, prenant au pied de la lettre les programmes libéraux, hésitent à comprendre l'antagonisme essentiel des principes chrétien et révolutionnaire. Nous les voyons à côté de nous à l'église et, partout ailleurs, dans les rangs ennemis.

Il est pénible de confesser ces misères, mais il faut savoir examiner sa

conscience sociale pour apprécier et détruire un mal désastreux. L'issue de la lutte tient à l'apostolat que nous exercerons sur nos propres amis. Dans les pays catholiques, nous sommes majorité ou, si l'on veut considérer seulement les classes influentes, nous constituons, du moins, une minorité assez forte pour nous faire respecter : et, si nous sommes partout opprimés, c'est parce qu'un trop grand nombre des nôtres ne veulent pas ou n'osent pas faire usage d'armes qui devraient leur assurer la victoire.

Tout catholique, digne de ce nom, doit donc combattre pour la cause de Dieu et payer de sa personne.

Il a ce devoir à remplir au poste où la Providence l'a placé.

Au clergé seul appartient tout ce qui touche soit au dogme, soit à la discipline. Nous, laïcs, nous devons recevoir avec respect les doctrines et les lois de l'Église, et nous ne pourrions nous constituer ses docteurs, ses conseillers, ses censeurs, sans usurper le rôle de l'Esprit-Saint. En pareille matière, nous avons à servir notre Mère comme elle veut être servie, par une exemplaire obéissance ; mais, nous trouverons, dans les limites du domaine commun, assez de sujets dignes d'exercer et capables d'éprouver notre zèle. Le développement des œuvres religieuses et charitables, celui de l'éducation chrétienne, le rappel de l'art dévoyé à la vraie source du beau, la défense de la vérité, celle de la liberté de l'Église, voilà ce que comporte le programme de notre Assemblée et ce qui suffit amplement pour nous mériter le suffrage de notre conscience, si nos efforts sont assez généreux.

Ces sujets, variés et multiples, laissent à chacun la faculté de consulter sa vocation particulière ; mais il en est un qui réclame nos efforts à tous, à cause de son extrême importance et de la constante agression qu'il subit : c'est le maintien, ou plutôt la conquête de la liberté de l'Église.

Cette liberté est essentielle et nous ne pouvons transiger sur ce point comme l'ont fait les fausses religions. Le paganisme avait le prince pour régulateur, et les hérésies ont presque toujours suivi son exemple. Il le fallait bien. Nulle société ne peut subsister sans un lien qui la réunisse, et les sectes, rejetant le pouvoir spirituel, remplaçant l'autorité de Dieu par celle de l'homme, ont été forcées de demander à la puissance civile une discipline quelconque et une unité factice. Aussi, Messieurs, voyez ce que sont devenues les communions séparées, et, surtout, les Églises nationales, en Russie, en Allemagne, dans la Scandinavie, en Angleterre, où le Parlement règle le dogme et le culte. L'ordre spirituel y est à la discrétion du pouvoir séculier. Nous, qui avons respecté ce mandat apostolique : « Allez et instruisez toutes les nations... leur enseignant à « garder tout ce que je vous ai prescrit, » nous ne pouvons accepter cette servitude. La parole que nous écoutons n'est pas celle de tel ou tel homme, docteur ou potentat, prêtre ou laïc, savant ou ignorant, c'est celle de Jésus-Christ. Immuable comme son auteur, elle ne se modifie

pas au gré des influences et des intérêts du jour, et elle doit nous être transmise par ses dépositaires et non par les chefs des peuples, chargés d'une mission toute différente. Il faut donc que l'Église conserve ou obtienne sa liberté et son indépendance pour remplir le but de son institution.

L'Église doit être libre dans le choix de ses ministres. Je ne veux pas faire la critique, même indirecte, des prérogatives légitimement accordées aux princes catholiques. Sont-elles encore compatibles avec une situation radicalement modifiée? L'Église avisera, mais, dans aucun cas, elles ne doivent s'exagérer au point de vinculer le pouvoir pontifical et de rendre l'institution canonique une affaire de pure forme.

L'Église doit être libre d'annoncer la parole évangélique, car elle n'aurait jamais franchi les portes du Cénacle, si les Apôtres avaient attendu pour parler l'autorisation du Sanhédrin ou le *placet* de Claude et de Néron.

Elle doit être libre dans son enseignement, car elle n'a pas reçu des hommes le dépôt de la foi et de la morale. C'est elle qui doit apprendre aux fidèles leurs devoirs envers Dieu et leur prochain; elle qui doit imprimer le caractère chrétien à l'éducation.

Elle doit être libre dans ses assemblées, dans ses décisions, dans la publication de ses actes, dans ses rapports avec ses membres, dans l'exercice de son autorité spirituelle, ou bien elle est esclave. Que serait une société qui ne pourrait se régir, se mouvoir sans l'agrément d'une autre? — Une vassale. — Et si cette société suzeraine était hostile? — Une victime de la tyrannie.

Elle doit être libre dans tout ce qui concerne le culte, ses œuvres religieuses et charitables, la pratique des conseils de l'Évangile, en un mot, dans toute son action. Elle doit être acceptée telle qu'elle est, avec ses doctrines, ses lois, son économie organique, sinon elle est plus ou moins opprimée.

Liberté et indépendance, voilà donc ce que nous avons à réclamer pour notre Mère, et voilà ce que nous n'obtiendrons de l'ennemi qu'au prix de la lutte la plus opiniâtre.

Cette prévision est justifiée par une constante expérience. Nos pères dans la foi ont payé cette conquête de tout leur sang. Dès les premiers jours de la chrétienté, Pierre avait à répondre à l'ordre de se taire : *Non possumus*, et Étienne ouvrait le catalogue des martyrs. Trois siècles éclairèrent ce combat, et il fallut tout ce temps pour faire sortir l'Église sanglante, mais libre, du fond des Catacombes.

Je vous ai dit que l'histoire du moyen âge était pleine des attentats de l'autorité séculière et des actes d'héroïque résistance des Souverains Pontifes. Je vous ai parlé de la malheureuse situation que les princes et les légistes nous avaient faite depuis la réforme et à la fin du XVIII^e siècle. Aujourd'hui que l'idée de la séparation prévaut à peu près partout, les

faits sont-ils en harmonie avec les conséquences rigoureuses du nouveau dogme social? Avons-nous la liberté ou la servitude?

On nous vante les États-Unis. — Nous en sommes loin, heureusement peut-être pour l'honneur du libéralisme, mais, si les lois écrites y répondent à leurs principes fondamentaux, l'Église y est-elle laissée en paix par des incroyants satisfaits de leur indépendance particulière et observant la neutralité légale? Les vents de l'Atlantique nous ont apporté naguère les échos affaiblis de clameurs peu tolérantes et le nom des *Know-Nothing*.

Je ne vous parlerai ni de la Russie ni de l'infortunée Pologne, où la persécution sévit ouvertement comme aux jours de Dioclétien. — O Dieu! écoutez bientôt la voix de vos martyrs! — Je ne dirai rien non plus de l'Italie, où les fers et l'exil ont été le partage de tant de Pontifes et de prêtres mis hors la loi, de tant de généreux confesseurs, où les plus avancés prédisent, à haute voix, l'extermination du sacerdoce : il se trouverait, hors d'ici, trop d'hommes « modérés » tout prêts à m'alléguer, comme circonstances atténuantes, les paroxysmes de la fièvre révolutionnaire en pleine ébullition. Je me demande seulement où en est notre liberté dans les États libéraux les plus paisibles et les plus vantés, où le droit que nous tenons de Dieu est devenu la conséquence logique de leur forme de gouvernement.

Je vois, à peu près partout, la vieille défroque du gallicanisme et du josphisme conservée comme une relique sacrée et l'Église maintenue hors d'état de donner signe de vie sans l'assentiment et le *placet* de l'autorité civile. Ce système qui conduisait le souverain, en France, à convertir en dogme et à faire enseigner de force une doctrine formulée par le clergé de ce pays comme une simple opinion; dans les Pays-Bas, à vouloir s'emparer de l'enseignement clérical et à définir le sens d'une bulle de Rome; là et ailleurs, à qualifier d'abus l'exercice du pouvoir spirituel, ce système, dis-je, pèse toujours sur l'Église. La séparation nous doit la liberté à plus de titres encore que l'union, mais elle nous laisse la charge de la conquérir.

En dépit de tant de belles promesses, où sommes-nous libres? — Plus d'un parmi vous, messieurs, m'a répondu mentalement : Eh! mais ne parlez-vous pas à Malines, en Belgique? — Hélas! — Oui, vous avez raison à ne lire que notre Constitution, mais, si le Congrès national de 1830 l'a décrétée, le Congrès libéral de 1846 a dicté notre programme de gouvernement, et ces assemblées siégeaient aux deux pôles opposés.

Je ne veux pas, esprit morose, calomnier ma patrie. Grâce à nos législateurs constituants, nous jouissons encore d'une somme de liberté que doivent admirer nos frères moins heureux; mais nous en avons assez perdu pour nous livrer à de justes regrets et pour dire à des amis trop

confiants : Ne vous exagérez pas l'autorité de cet exemple et prenez garde à vous.

Pas plus ici qu'ailleurs, nous n'avons échappé à l'action corrosive de la Maçonnerie, qui résume toutes les variétés de l'antichristianisme. Fausser le sens de notre Constitution, l'appliquer en contradiction avec l'esprit du Congrès et livrer un assaut permanent à la société catholique, voilà quelle est la tâche constante du libéralisme depuis vingt ans. Et il n'y a que trop bien réussi.

Nous avons obtenu et nous conservons plusieurs libertés précieuses dont beaucoup de nos frères étrangers ne jouissent pas. Les ministres du culte sont nommés sans intervention du pouvoir ; ils peuvent, sans obstacle, se réunir, correspondre entre eux et avec leurs supérieurs, publier leurs actes ; ils ont toute liberté d'enseigner, de former des associations religieuses, même claustrales. Notre Constitution ne nous a pas donné ces droits, qu'on ne pourrait nous ravir sans nous opprimer ; elle nous les a restitués et garantis en termes heureusement assez formels pour défier le génie de l'interprétation. Hors ces points, très-essentiels j'en conviens, nous subissons une continuelle et rude attaque.

L'Église est combattue, chez nous, dans ses œuvres religieuses. — Les associations conventuelles sont poursuivies par une malveillance déclarée et signalées comme abusives ailleurs que dans la presse ; elles ont été menacés, dans leurs membres, par des attentats contre les individus, qui n'ont donné lieu qu'à la répression la plus insignifiante ; elles sont encore exposées à des tentatives faites pour réduire les religieux à l'état de personnes *nécessairement* interposées, incapables de donner et de recevoir, même en nom particulier. — L'État considère l'intervention du clergé dans l'enseignement comme un grief et, ne pouvant la détruire, il s'efforce de la restreindre par une concurrence hostile soutenue de toutes les ressources du budget. D'un autre côté, il donne à ses propres écoles une inspiration antichrétienne. Ses universités sont devenues des foyers d'athéisme et ses écoles moyennes demeurent encore, après dix-sept ans et malgré la loi, privées d'une instruction religieuse, en vain déclarée obligatoire. La loi sur l'enseignement primaire, œuvre de concorde, est faussée sans vergogne pour interdire aux communes le recours aux congrégations et rétablir, autant qu'il se peut, à grands frais le monopole rationaliste détruit par le Congrès.

L'Église est combattue dans ses œuvres charitables. On dénie aux fabriques, contrairement au but de leur institution et au texte des lois, la faculté de recevoir et de distribuer des aumônes, même quand celles-ci sont l'accessoire complémentaire d'un service religieux. On n'admet plus de fondations indépendantes de la bienfaisance officielle, et l'on a, dans ce but, annulé, par une interprétation mensongère, un paragraphe de la loi communale qui les sauvegardait. En haine de la religion, l'on a constitué le monopole de l'assistance, et la charité a cessé d'être libre en Belgique.

On n'a même respecté ni les conditions mises aux libéralités, ni les engagements de l'État. La nouvelle législation sur les bourses d'études a changé les règles établies par les fondateurs sous la garantie des lois de leur temps, et, tous les jours, nous voyons modifier les testaments et attribuer des legs faits à des églises ou pourvus de gérants spéciaux, à des établissements ou à des communes que le bienfaiteur n'avait en aucune manière entendu gratifier. Malheureux plagiaire, notre gouvernement libéral a repris, sans s'en douter, un système mis à l'essai par un bien triste initiateur et flétri, depuis dix-huit siècles, dans la personne du trop fameux proconsul de Sicile. Il peut désormais s'appliquer à la lettre cette foudroyante apostrophe de l'Orateur romain : *Solus enim tu inventus es cui non satisfuerit corrigere voluntates vivorum, nisi etiam restringeres mortuorum* (1).

L'Église est attaquée dans l'exercice du culte. Vous connaissez, messieurs, la profanation systématique de nos cimetières et l'indécente promiscuité à laquelle on veut les soumettre. Vous avez entendu parler d'une loi sur le temporel du culte, qui doit transformer cet intérêt religieux en intérêt de la société séculière et le livrer à l'arbitraire administratif. Un seul trait suffira pour vous en rappeler l'esprit. Nous avons vu, en Pologne, un ukase prétendre modifier les circonscriptions ecclésiastiques, détruire un évêché et répartir son territoire entre d'autres diocèses : eh bien ! quelque chose de semblable se passera dans notre libre Belgique, si ce projet devient loi. Quand il s'agira de supprimer ou de changer des ressorts diocésains ou pastoraux, ce sera le gouvernement qui statuera, l'évêque simplement *entendu*. — Du Souverain-Pontife, il n'est pas même parlé.

Voilà, messieurs, sur quel terrain nous sommes placés dans un pays où nous pouvons invoquer une législation loyale dans sa pensée et dans ses termes, et nonobstant la bonne volonté personnelle du feu Roi, qui, bien que n'appartenant pas à notre religion, lui a cependant montré une bienveillance dont nous conservons la reconnaissante mémoire. Vous, qui vous trouvez dans des circonstances moins favorables, apprenez à ne pas vous endormir dans une fausse sécurité, à ne compter sur les plus belles promesses, sur aucun pacte, si ce n'est en raison de votre vigilance et de votre énergie.

Nul donc, parmi vous, ne me contredira quand je signale la liberté de l'Église comme notre principal point stratégique.

Comment devons-nous soutenir la lutte, dans son ensemble et dans ses détails ? — En bons guerriers, avec courage, constance et union.

Vous, messieurs, dont le zèle est notoire, tâchez de communiquer aux âmes engourdies une étincelle du feu sacré qui vous embrâse. Rappelez-leur que Jésus-Christ ne confessera dans les cieus que celui qui l'aura

(1) M.-T. Cic., *In Verrem*, Act. II, lib. I, XLIII.

confessé sur la terre. Mettez-les en garde contre cet esprit de fausse conciliation, fils bâtard du respect humain, toujours prêt à trouver l'expression de la vérité intempestive, à transiger sur les principes, au moins à balbutier un langage étranger et dont un catholique ne saurait même contrefaire l'accent. Citez-leur le noble exemple de notre grand et saint Pontife Pie IX. La Révolution l'a tenté comme autrefois son père avait tenté Notre-Seigneur dans le désert. Fièrre de ses triomphes, elle l'a sommé de se réconcilier avec elle, c'est-à-dire d'accorder quelque chose à ses doctrines, et elle est venue, la menace à la bouche, lui offrir, pour prix de ce marché, une trêve hypocrite... *Si, cadens, adoraveris me.* Pie IX a répondu, comme son divin Maître : *Vade retrò*, et, sans se laisser étourdir par les clameurs antichrétiennes, sans consulter l'état de l'horizon ni l'aire des vents, il a courageusement affirmé les vrais principes dans son Encyclique de 1864 ; éclairé et consolé les chrétiens ; porté un arrêt de condamnation contre ces hommes, dont parle saint Paul, qui, ne pouvant supporter les saines doctrines, courent aux ministres de l'erreur et se laissent aller aux fables qui flattent leurs passions. Il fait plus ; au milieu de l'époque la plus critique, il annonce un concile général, et bientôt toute l'Église, rangée autour de son chef, va nous rappeler que Dieu a parlé par la bouche de Pierre et opposer à l'audace effrénée du mensonge la sainte hardiesse de la vérité. Aimons nos ennemis, messieurs : c'est un devoir ; mais ne faiblissons pas. Et s'il fallait exciter, par un intérêt plus vulgaire, des hommes trop prêts à renier dans la cour de Caïphe Celui qu'ils adoraient sur le Thabor, faites-leur comprendre que la plus intolérable condition est celle du malheureux qui, désirent au fond ne pas trahir ses principes, n'a pas la générosité de les maintenir. Tiraillé en sens divers, fatal aux siens, mal vu et dédaigné d'un ennemi qu'il sert mal, il ne recueille que le mépris des deux camps et ses propres remords.

J'ai parlé de constance. Il ne suffit pas, en effet, de mettre la main à l'œuvre pour s'arrêter après quelques efforts ; il faut lutter aussi longtemps qu'il nous reste un souffle de vie et un degré de force : *Militia est vita hominis super terram.* Et si saint Paul se promet la couronne, c'est parce qu'envisageant une mort prochaine, il peut se rendre ce témoignage qu'il a bien combattu et fourni toute sa carrière. Il faut combattre dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, se dire que nous défendons la cause de Dieu et non la nôtre, se rappeler qu'il nous sera tenu compte de nos fatigues et non du succès, déterminé par les conseils de la Providence.

Pour que le sacrifice de notre temps et de notre repos obtienne son efficacité, l'union est indispensable.

Elle doit exister d'abord dans nos cœurs par l'effet d'un esprit de concorde et de mutuel support. Nous sommes nécessairement unanimes sur les points définis, mais nous pouvons différer sur des questions encore

abandonnées aux débats ou sur l'utilité d'un moyen. Disons plus : cette divergence ne saurait être évitée, car on ne trouve pas deux hommes plus que deux feuilles d'arbre parfaitement semblables. Que chacun fasse valoir, en lieu et temps utiles, son opinion, autant pour s'éclairer lui-même que pour convaincre les autres ; mais arrière l'opiniâtreté, l'irritation, les paroles amères qui nous séparent au profit de l'ennemi. Un esprit acrimonieux n'est plus selon l'Évangile ; il a subi l'influence de notre orgueil naturel qui nous porte à vouloir opérer le bien par nos propres forces et à notre heure, au lieu de compter sur Dieu qui doit faire germer la graine au moment qu'il a marqué. *In necessariis, unitas ; in dubiis, libertas ; in omnibus, caritas.* Dans d'autres conditions, il est inutile de rêver une union absolument impossible. Autant vaudrait essayer de fabriquer un câble en employant, au lieu de chanvre, le sable de la mer.

Cette union doit ensuite se traduire en fait. La nécessité bien évidente de l'organiser nous a été rappelée, en 1864, par mon honorable collègue et ami, M. le vicomte de Kerckhove ; et je viens aujourd'hui, écho de ses chaleureuses paroles, insister sur ce point dont on reconnaît généralement la haute importance, sans prendre cependant des mesures assez efficaces pour obtenir ce résultat.

Au moyen d'une organisation étendue sur toute la surface du globe, les adeptes des loges sont instruits de tout, se concertent et se soutiennent solidairement par toute la terre. Chez nous, rien de pareil. Nous sommes isolés, agissant au hasard, écrasés, faute d'ensemble et de tactique. Nous connaissons mal ce qui se passe au delà de la frontière ; à peine les événements de notre patrie fixent-ils un moment notre attention ; et, si quelque bruit lointain nous fait entendre que les catholiques sont opprimés dans tel ou tel pays, nous nous contentons d'en gémir et de souhaiter que la Providence y pourvoie. — Qu'elle y pourvoie ! Oui, sans doute : elle règle les destinées du monde ; mais les hommes ne devraient pas négliger de lui servir d'instruments.

Quand nous aurons le bonheur de voir l'*Union catholique* se constituer dans chaque État et ces groupes se relier de manière à former une alliance compacte, nous nous trouverons en mesure de résister au pouvoir maçonnique, dont la cohésion fait toute la force, car nous avons pour nous la puissance de la vérité et celle du nombre.

Si les griefs locaux cessaient de passer inaperçus ou de ne soulever que des réclamations isolées dont la stérilité nous décourage et accroît l'audace de l'ennemi ; si chaque attentat était signalé avec persistance et se trouvait frappé d'une réprobation générale dans la catholicité tout entière, soyez-en certains, messieurs, l'antichristianisme deviendrait immédiatement plus réservé en face d'un adversaire qui saurait se défendre avec vigueur. Vous lui ôteriez à l'instant une bonne partie de sa force en le traduisant à la barre de la conscience publique, devant

laquelle il a trop peu d'accusateurs. Rendez la voix à l'opinion catholique ; protestez hautement contre les faux principes, contre l'impudence du mensonge ; éclairez, en un mot, cette masse flottante qui se laisse égarer parce que l'erreur parle seule ou intimider faute de trouver un point d'appui.

Que la calomnie ne vienne pas dénaturer cette pensée pour nous contester l'usage d'un moyen employé contre nous. Nulle autorité ne doit s'en alarmer. Notre but est d'obtenir la liberté de l'Église : rien de moins, mais aussi rien de plus.

L'*Union* doit tenir pour étranger à sa compétence tout ce qui touche au régime intérieur de l'Église. Elle ne peut en défendre légitimement que les intérêts extérieurs.

De même, sous peine de manquer au devoir chrétien, de déroger à son but et de compromettre son existence par des ferments de discorde, elle doit exclure toute question politique qui n'affecte pas, d'une manière directe et sérieuse, la liberté dont nous prenons la défense. Sauf cette exception, imposée par la nature même de l'association, il faut, à l'instar de la Société de Saint-Vincent de Paul, se maintenir en dehors du mouvement des intérêts politiques. Les chefs des peuples et les autorités établies ont la mission de les gérer, et nous sommes tenus, comme sujets, de respecter leurs attributions et de leur obéir dans les choses de leur domaine. Cette réserve sera un trait caractéristique propre à distinguer notre action de celle de la Maçonnerie, dont le but avoué est d'exercer une influence dominante sur les trônes et de réduire les Princes au simple rôle d'administrateurs.

Messieurs, nous trouvons, dans les temps écoulés, une époque où la situation du christianisme offrait beaucoup d'analogie avec celle qui lui est faite de nos jours. Alors les musulmans se flattaient de le détruire, et non sans raison au point de vue humain, car déjà l'Orient, le nord de l'Afrique, l'Espagne, avaient succombé, et l'empire de Constantinople ne pouvait plus leur résister. Pour sauver la chrétienté, Dieu fit appel au dévouement des fidèles et ce ne fut pas en vain. A la voix d'Urbain II, ils se levèrent pour la défense de la foi, et renonçant à leurs inimitiés, à leurs guerres intestines, ils se rallièrent sous l'étendard de la croix. Cette noble ardeur fut générale : les palais, les châteaux, les maisons de la bourgeoisie, les ateliers, les chaumières donnèrent leurs généreux habitants, et ceux qui ne purent payer de leur personne concoururent à l'œuvre commune par l'aumône et la prière. Tous les croisés n'eurent pas la consolation de voir Jérusalem, de se prosterner devant le saint Sépulchre, d'entourer Godefroid, plantant la croix sur les remparts de Solyme ou contemplant la fuite suprême des infidèles aux champs d'Ascalon ; mais tous acquirent une part égale à la reconnaissance de leurs frères, et ceux d'entre eux qui portèrent le signe du salut dans leur cœur comme sur leur cotte d'armes, obtinrent la couronne promise à qui laisse

tout pour suivre Jésus-Christ. Tant de dévouement ne fut pas inutile. Constantinople, dont l'opiniâtreté méconnut le dernier moyen qui pût empêcher sa ruine et fit retomber la Ville Sainte sous le joug, Constantinople était condamnée, mais l'Europe catholique fut préservée du double fléau de la barbarie et de l'infidélité.

Aujourd'hui, messieurs, nous voyons surgir au milieu de nous un ennemi non moins dangereux, non moins implacable que l'islamisme. Nous le voyons étendre sa domination de peuple à peuple, déclarer partout une guerre mortelle à Dieu et à son Église et conduire la société par la corruption à l'état sauvage. Sans doute, Dieu ne nous abandonnera pas et son Église subsistera, malgré tous les assauts, jusqu'au dernier jour; mais lui plaira-t-il d'agir seul et ne nous réserve-t-il pas une part dans la compression de cette attaque? Ne nous demande-t-il pas, comme à nos pères, le concours du sacrifice pour nous juger dignes de sa miséricorde? D'un mot de sa bouche, Jésus-Christ calma la tempête qui effrayait ses apôtres, mais, une autre fois, il fit venir à lui Pierre marchant sur les flots irrités.

Nous sommes, disait M. le comte de Montalembert, nous sommes les fils des Croisés. Eh bien! ce nom indique notre devoir. A l'incrédulité menaçante opposons une nouvelle croisade et apportons-y chacun notre arme particulière.

Le glaive des batailles a déjà brillé. Salut, âmes généreuses des Pimodan et des braves tombés à l'ombre protectrice du sanctuaire de Lorette! Comme celui des premiers chrétiens, votre sang a produit de nouveaux soldats. — Salut, à vous aussi, intrépides jeunes gens qui demandez un autre Castelfidardo pour y cueillir le laurier de la victoire ou la palme du martyre, qui prélevez, en ce même moment, à vos destinées encore inconnues au milieu des ravages de la contagion, en offrant vos vies dans la pratique de la plus sublime charité! Héroïques victimes du sacrifice, nobles aspirants à la gloire de vos aînés, ah! vos grands exemples ne seront pas perdus; ils nous raffermiront contre tout découragement.

Que Dieu bénisse vos efforts, vénérables pontifes, dignes prêtres du Seigneur, placés comme un mur inébranlable autour de Sion; vous qui, combattant l'erreur par votre parole, par vos écrits, ne cessez de venger la vérité que Dieu a commise à votre garde; vous qui souriez aux rançunes du pouvoir, aux injures et aux calomnies de l'impunité en vous rappelant qu'il vous est dit : *Beati estis cum maledixerint vobis et persecuti vos fuerint et dixerint omne malum adversum vos, mentientes propter me.*

Qu'il bénisse ceux que vous faites, messieurs, dans les assemblées politiques ou administratives, dans l'exercice de vos fonctions, dans vos travaux particuliers, dans cette presse, hélas! trop négligée. Qu'il jette encore un regard favorable sur bien des hommes dont le zèle, plus modeste dans ses effets mais aussi méritoire, obtiendra du juste Rémunérateur de toutes choses, l'éloge du denier de la veuve.

Un dernier vœu, messieurs ! Que Dieu nous donne à tous l'esprit d'abnégation personnelle et de concorde, l'amour et le courage de la vérité, afin que notre troisième Congrès puisse être utile à la cause que nous servons de tout notre cœur. Sainte Église de Dieu, mère si tendre et si tristement méconnue par tant d'infortunés enfants qui ne veulent pas recevoir de vos mains la paix que ce monde peut comporter en attendant celle du jour éternel ; ah ! puissions-nous vous apporter au moins quelque consolation dans vos amères douleurs en vous offrant le tribut de notre inaltérable dévouement, de notre filial amour et de notre constante fidélité !

Ce discours, fréquemment interrompu par des applaudissements, s'est terminé au milieu des acclamations de l'assemblée.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Nous avons avant tout à remplir un devoir sacré. J'invite M. Alexandre Delmer à lire l'Adresse que le comité central a l'honneur de proposer à l'assemblée d'envoyer au Saint-Père.

M. DELMER donne lecture de cette Adresse, ainsi conçue :

A Sa Sainteté Pie IX.

Très-Saint Père,

Après un intervalle de trois années, rempli d'événements mémorables et glorieux pour l'Église, il tardait aux membres de l'Assemblée générale des catholiques de se trouver de nouveau réunis à Malines pour offrir à Votre Sainteté l'expression unanime de leur vénération, de leur fidélité et de leur amour.

Déjà deux fois, Très-Saint Père, en ouvrant dans cette cité archiépiscopale, sous les auspices du vénéré cardinal-archevêque et des évêques de Belgique, des travaux que vous avez daigné encourager et bénir, nous avons pu donner un libre cours à ces sentiments et manifester notre profond et inébranlable attachement à votre personne sacrée, à votre autorité et à vos droits. Les déclarations que nous vous faisons alors, il nous est doux de les renouveler aujourd'hui sous l'impression encore récente des grandes solennités célébrées dans la ville éternelle et qui ont fait tressaillir de joie et d'espérance tous les membres de la chrétienté.

Oui, Très-Saint Père, nous avons été émus et ravis du sublime spectacle qui s'est offert à nos regards pendant ces fêtes du Centenaire, qui ont réuni autour de vous plus de cinq cents évêques accourus à votre appel des contrées les plus lointaines.

Nous avons admiré comment Dieu glorifiait en vous cette puissance pontificale au moment où vous la glorifiez vous-même dans la personne de l'apôtre qui en fut le premier dépositaire.

Assis sur le siège indestructible de Pierre, entouré des pasteurs de toutes les parties du monde, proclamé par eux l'Évêque des Évêques, le Père et le Docteur de tous les disciples du Christ, vous nous êtes apparu, dans la splendeur d'une majesté sans égale, comme la vivante image de cette Église si manifestement divine par son unité, son universalité et sa durée, de cette Église qui — vous l'avez également prouvé dans ces mêmes fêtes — enfante toujours des saints, parce qu'elle est l'immortelle épouse de Jésus-Christ, de cette Église, enfin, que les puissances du mal combattront toujours en vain, parce qu'elle a été bâtie sur Pierre et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Confirmés dans cette foi par vos paroles et par vos actes, nous venons, Très-Saint Père, à la suite et à l'exemple de nos pasteurs, affirmer les droits de votre autorité et vous remercier de l'usage que vous en avez fait pour le bien des âmes, pour la diffusion de la vérité, pour la destruction des erreurs, pour la protection des faibles et des opprimés, pour la défense de la vraie civilisation et pour la paix du monde. Nous vous rendons grâces pour cette paternelle sollicitude, pour cette vigilance infatigable qu'au milieu de tant de périls et de difficultés qui vous assiègent, vous ne cessez d'étendre à tous les peuples dont se compose l'immense famille chrétienne. Nous vous rendons grâces pour les leçons si opportunes que vous donnez à la génération présente quand vous lui apprenez à préférer aux grandeurs du siècle les biens spirituels et que vous confondez l'orgueil des puissants en élevant sur les autels ces pauvres et ces petits, dont la cause fut toujours chère à l'Église. Nous vous rendons grâces en particulier pour le courage avec lequel vous lutez depuis tant d'années contre toutes les forces de la Révolution, afin de maintenir, avec votre pouvoir temporel, la garantie indispensable de la liberté de nos consciences.

Et pour que notre admiration et notre reconnaissance ne soient point stériles, nous y joindrons la sanction des actes. Enfants de l'Église militante, nous revendiquons hautement l'honneur des obligations que ce titre nous impose, et nous avons d'autant plus à cœur de les remplir que nous la voyons en butte à plus de contradictions, d'outrages et de sacrilèges attentats. Comment, en face des négations insensées du rationalisme, ne porterions-nous pas plus fièrement que jamais le drapeau de nos croyances? Comment aux clameurs des passions coupables soulevées contre le Seigneur et contre son Christ, n'opposerions-nous pas les attestations multipliées de notre respect et de notre amour? Comment les violences de la Révolution, comment les entraves dont des pouvoirs aveugles veulent charger la Mère vénérée de nos âmes, ne provoqueraient-elles pas parmi nous d'énergiques protestations, de saintes résistances, et comment ne réclamerions-nous pas, au nom de la société menacée dans ses plus chers intérêts, la liberté de notre foi et des œuvres qui en sont la légitime et nécessaire expansion?

Telle est précisément, Très-Saint Père, la pensée qui nous rassemble pour la troisième fois à Malines. Notre but est d'unir nos efforts pour la défense et pour le développement des institutions qui, dans les différentes sphères de l'activité humaine, perpétuent, étendent et multiplient sous toutes les formes la salutaire action du catholicisme. Notre but est d'étudier les besoins de notre temps à la lumière des enseignements de l'Église et de montrer qu'elle seule a les solutions de la vie présente comme celles de la vie future. Puisseons-nous, par une application plus générale de ces solutions fécondes, resserrer l'alliance si naturelle et si nécessaire de la religion et de la société ! Puisseons-nous secourir, dans la mesure de nos moyens, cette grande œuvre de pacification que les Évêques, interprètes autorisés d'une haute et généreuse pensée, saluaient naguère comme un des résultats espérés du futur concile ! Très-Saint Père, si, dans cette voie semée de tant d'obstacles, nous sommes exposés à sentir parfois nos forces faiblir et nos résolutions chanceler, nous avons contre ces découragements et contre ces défaillances un secours assuré. Il nous suffira de lever les yeux vers la montagne sainte où, selon vos propres paroles, vous demeurez comme autrefois Moïse, les bras incessamment tendus vers le ciel, implorant avec une constance égale à votre foi le triomphe de la justice et la paix de l'Église. Oui, Très-Saint Père, cette vue soutiendra notre ardeur au combat, et la victoire que nos efforts seuls n'eussent pas obtenue nous viendra de vos enseignements, de vos exemples et de vos prières. Daignez nous en donner dès à présent le précieux gage, Très-Saint Père, en nous accordant votre bénédiction apostolique.

Malines, le 2 septembre 1867.

Des applaudissements prolongés ont interrompu plusieurs fois la lecture de cette Adresse.

M. LE PRÉSIDENT. — A la suite de vos acclamations, je considère l'Adresse comme adoptée.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Je pense remplir les intentions de l'Assemblée, en envoyant sur l'heure un télégramme à Son Ém. le cardinal Antonelli pour lui annoncer le vote de notre Adresse au Saint-Père. Nous prions M^{sr} de Mérode ici présent de bien vouloir déposer cette Adresse aux pieds du Saint-Père, lorsqu'il retournera à Rome.

M^{sr} de Mérode accepte cette mission, et son nom est accueilli par les applaudissements les plus chaleureux.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Le temps assigné à la durée de cette séance est épuisé. Avant qu'elle soit levée, je désire toutefois vous faire quelques communications. Nous continuerons demain la lecture des

Adresses qui nous sont parvenues et de celles que nous vous proposerons de transmettre à diverses assemblées catholiques.

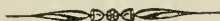
Nous vous donnerons aussi connaissance du rapport succinct que votre comité central a élaboré pour la période écoulee entre la session de 1864 et celle de 1867.

Un grand nombre de membres étrangers qui nous ont annoncé leur arrivée, ne se trouvent pas encore à Malines; nous les attendons demain pour la plupart. Ainsi nous pouvons annoncer dès à présent l'arrivée de M^{er} Dupanloup, évêque d'Orléans (*longs applaudissements*), et du R. P. Hyacinthe, Carme déchaussé, dont la parole éloquente est connue d'un grand nombre d'entre vous. (*Acclamations.*) Nous aurons encore à saluer d'autres catholiques illustres qui n'ont pas hésité à venir nous apporter le tribut de leur talent et de leur zèle.

L'administration du Jardin Botanique a organisé pour demain soir une fête à laquelle tous les membres du Congrès seront admis sur la présentation de leur carte.

Les membres de l'Assemblée sont invités à se réunir ce soir en sections, pour préparer leurs travaux et commencer, s'il y a lieu, la discussion des questions posées dans le programme qui leur a été distribué.

La séance est levée à 2 heures.



DEUXIÈME SÉANCE.

5 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON H. DELLA FAILLE.

Adresse de l'Assemblée à S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines. — Félicitations à M. le comte de Falloux. — Nomination de vice-présidents d'honneur étrangers. — Entrée de M^{sr} l'évêque d'Orléans et du R. P. Hyacinthe. — Allocution de M^{sr} l'évêque d'Orléans. — Communication du Secrétaire général. — Discours de M. le comte de Falloux. — Ovation à M. Éd. Ducpetiaux, secrétaire général de l'Assemblée. — Médailles décernées aux auteurs du vase offert à M. Ducpetiaux : MM. Bourdon-de Bruyne et Schoy. — Remerciements votés à la ville de Malines. — Réponse de M. Fris. — Adresse du Comité d'organisation de l'Assemblée des catholiques d'Allemagne, à Innsbrück (Tyrol). — Adresse de l'Assemblée de Malines à l'Assemblée allemande. — Adresse du Pius-Verein de Suisse. — Adresse de la Conférence littéraire et catholique de Châlons-sur-Marne. — Rapport du Comité central à l'Assemblée générale. — Rapport de M^{sr} Namèche, au nom du jury chargé de l'examen du concours pour la composition d'un *Mémoire gradué destiné aux établissements d'éducation de jeunes filles*. — Rapport du jury du concours pour l'*Art religieux*. — Adoption des conclusions de ces deux rapports ; publication des noms des lauréats. — Discours de M. le vicomte Hélon de Barême (de Nice) sur les *Devoirs de la jeunesse catholique*. — Fête du soir au Jardin Botanique.

La foule est plus grande encore qu'à la séance d'ouverture. Les vastes salles du Petit-Séminaire sont littéralement combles.

Quelques instants avant l'ouverture de la séance, M. le comte de Falloux entre dans la salle, accompagné de M^{sr} Laforêt. L'éminent homme d'État est salué par des acclamations énergiques et prolongées.

A 5 heures, M. le président déclare la séance ouverte, et propose de procéder immédiatement au vote d'une Adresse à S. E. M^{sr} Sterckx, cardinal-archevêque de Malines. M. le Secrétaire général donne lecture du projet conçu en ces termes :

« Éminence, voilà quatre ans que nous nous réunissons à Malines pour inaugurer, sous vos auspices, l'Assemblée générale des catholiques en

Belgique, dont vous avez bien voulu accepter le patronage. Nous n'ignorions pas, lorsque nous vous l'avons offert, de quel puissant secours il nous serait pour surmonter les difficultés d'une telle entreprise. L'événement n'a pas seulement réalisé nos espérances, il les a dépassées. Nous avons rencontré auprès de vous, Éminence, plus qu'un bienveillant accueil; nous avons rencontré l'appui le plus ferme et les encouragements les plus sympathiques. Aussi est-ce à votre protection incessante et à vos sages conseils que nous devons en grande partie les progrès réalisés par notre œuvre et les résultats consolants qu'elle a déjà produits. En se retrouvant aujourd'hui si nombreuse dans ces lieux où votre généreuse hospitalité l'a retenue, l'Assemblée générale des catholiques ne voulait pas, Éminence, vous voir reparaitre au milieu d'elle sans vous témoigner les sentiments de vénération filiale et de gratitude que votre présence éveille dans tous nos cœurs: elle ne voulait pas oublier de vous dire combien elle est heureuse et fière de vous posséder dans son sein; combien elle apprécie l'honneur que vous lui faites et la confiance que vous lui montrez.

« Pussions-nous vous voir pendant de longues années encore, Éminence, présider avec vos éminents suffragants à nos travaux; pussions-nous voir fructifier de plus en plus, grâce à votre appui, cette chère institution du Congrès. Puisse enfin notre assemblée cimenter l'union des catholiques et nous rattacher plus que jamais au Souverain-Pontife, dont vous représentez si dignement au milieu de nous la sainte et paternelle autorité. » (*Acclamations.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je pense que l'adresse dont il vous a été donné lecture, répond au vœu unanime de l'assemblée. Les acclamations par lesquelles elle a été accueillie m'en donnent la preuve. Cette adresse est donc adoptée.

J'ai, messieurs, une autre proposition à vous faire. Nous avons l'honneur de compter parmi nos auditeurs M. le comte de Falloux, ancien ministre de France. (*Vifs applaudissements.*) Nous sommes, messieurs, en Belgique, de très-modestes ouvriers de la cause de Dieu, mais nous comptons sur la munificence divine qui ne tient compte ni des personnes ni des positions et qui récompense la bonne volonté comme les brillants succès.

Du reste, messieurs, il nous réserve aussi des consolations, et l'une de ces consolations, c'est de voir un homme d'État de ce grand pays qui décide des destinées du monde, venir nous serrer la main et nous traiter en frères, concourant au même but et aux mêmes desseins.

J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée de témoigner à M. le comte de Falloux la reconnaissance que nous lui portons. en le proclamant vice-président d'honneur de notre Assemblée. (*Acclamations.*)

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Messieurs, nous vous proposons égale-

ment comme membres du bureau, à titre de vice-présidents d'honneur, plusieurs des catholiques d'autres pays, distingués par leur savoir et leur zèle, qui ont bien voulu se rendre à l'invitation que nous leur avons adressée. Cette liste n'est pas tout à fait complète, car les arrivées se continuent chaque jour; mais au moins elle ouvrira la liste définitive que nous aurons l'honneur de vous soumettre dans une séance ultérieure.

Voici les noms que nous soumettons dès aujourd'hui à vos suffrages :

M. le baron DE BACH, ancien ministre et ambassadeur d'Autriche près du Saint-Siège ;

M. le baron D'OBERKAMP, de Munich, camérier secret de S. S. le Pape Pie IX ;

M. le chanoine KUBINSZKY, supérieur du séminaire de Pesth (Hongrie) ;

M. le chevalier ALBÉRI, de Florence ;

Le R. P. HECKER, supérieur de la congrégation de S. Paul, à New-York, (États-Unis) ;

M. LE GENTIL DE BUSSY, délégué du Conseil général de la Société de Saint-Vincent de Paul ;

M. Anicet DIGARD, avocat, à Paris ;

M. MANÉ Y FLAQUER, directeur du *Diario* de Barcelone ;

M. V. DE LA FUENTE, professeur de l'Université de Madrid ;

M. l'abbé BROUWERS, d'Amsterdam ;

M. le baron VAN DORTIL, d'Arnhem ;

M. PYLS, ancien bourgmestre de Maestricht ;

M. le comte A. CIESZKOWSKI, du Grand-Duché de Posen ;

M. le baron D'IZARN, de Nantes ;

M. VERVOITTE, président de l'Académie de musique sacrée, à Paris ;

M. HETSCH, supérieur du Petit-Séminaire d'Orléans ;

M. l'abbé FOURNIER, ancien membre de l'Assemblée législative de France, curé à Nantes ;

M. le comte DE RIPALDA, à Madrid ;

M. le D^r V. OTTO, professeur au collège de Paderborn, délégué de M^{sr} l'évêque de Paderborn ;

M. le chanoine VAN DRIVAL, d'Arras (France).

Chacun de ces noms est acclamé par l'assemblée.

M^{sr} le cardinal-archevêque de Malines, accompagné de M^{sr} l'évêque d'Orléans, de nombreux prélats étrangers et du R. P. Hyacinthe, entre dans la salle.

De toutes parts éclatent des applaudissements, qui se renouvellent à plusieurs reprises, et des cris de : *Vive M^{sr} Dupanloup ! Vive le Père Hyacinthe !*

M. LE PRÉSIDENT donne lecture à M^{sr} le cardinal-archevêque de l'Adresse qui vient de lui être votée.

Il s'exprime ensuite ainsi :

M^{sr} d'Orléans, les acclamations qui ont salué votre entrée, témoignent de la vivacité des souvenirs laissés par la visite dont vous nous avez honorés en 1864.

Nous ne pouvons assez vous remercier de la preuve de sympathique intérêt que vous nous accordez encore une seconde fois. Puisse, Monseigneur, Dieu, auteur de tout bien, vous donner une large part de ses lumières et de ses bénédictions et conserver longtemps à son Église le valeureux champion qui la défend aujourd'hui. (*Bravo! bravo!*)

M^{SR} DUPANLOUP monte à la tribune au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Messieurs, vous avez conservé, j'avais conservé moi-même un profond et ineffaçable souvenir de ce que j'avais vu et senti, il y a quelques années, lorsque vous m'avez fait l'honneur de me recevoir au sein de cette admirable assemblée.

Depuis ce temps, de grandes fatigues m'ont enlevé la voix, mais je puis vous dire qu'elles ne m'enlèveront jamais du cœur les sentiments que je vous ai voués. (*Applaudissements.*) Je ne sais s'il est possible de rencontrer sur la terre une sympathie plus affectueuse, plus chrétienne, c'est tout dire, que celle que tout évêque, tout prêtre, tout chrétien, rencontre parmi vous.

Dernièrement, à Rome, dans cette incomparable assemblée des évêques qui se pressaient autour de notre auguste et saint Pontife, j'ai éprouvé une impression très-vive. Je me trouvais placé près de M^{SR} de Mérode que vous avez salué hier comme le mérite un si intrépide cœur, animé d'un tel dévouement à l'Église. (*Applaudissements.*) C'était dans la Chapelle Sixtine, et il y avait là près de cinq cents évêques rassemblés. Cette chapelle est spacieuse, vous le savez, et toutefois on n'avait pu y donner place à qui que ce soit, excepté aux évêques qui la remplissaient tout entière.

Ils étaient donc tous dans ce lieu sacré, le Souverain-Pontife présidant du haut du trône, de la chaire de Pierre. Il nous bénit tous, et après que les paroles de sa bénédiction paternelle furent tombées sur nos fronts inclinés et dans nos cœurs, l'émotion était immense. Je me souviens que m'adressant à M^{SR} de Mérode, je lui dis : Ailleurs on croit à l'Église ; ici, on la voit ; elle est là. C'était sensible. Eh bien, messieurs, je vous dirai aussi mon impression sur votre assemblée. Nous savons que le feu sacré est immortel dans l'Église ; ici on en voit la flamme. (*Applaudissements.*) C'est une flamme qui vole, court, se communique de cœur à cœur, et il faudrait en vérité n'avoir rien dans sa poitrine pour n'être pas profondément ému, attendri et reconnaissant à jamais du sublime spectacle que vous nous présentez. (*Applaudissements prolongés.*)

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — NOUS VOUS annonçons que la fédération des Cercles catholiques est en voie de se constituer. Un comité a été nommé et siégera ce soir. Il appelle à cette séance tous les membres des cercles catholiques et tous les membres du congrès qui croiraient pouvoir prêter leur concours à cette grande œuvre qui doit consolider l'union des catholiques belges.

Il ne nous est pas encore possible de fixer aujourd'hui définitivement les ordres du jour des séances générales. Cependant nous croyons pouvoir vous désigner dès à présent quelques-uns des orateurs qui voudront bien prendre la parole.

Nous prions d'abord M. le comte de Falloux, ici présent, de vouloir monter aujourd'hui à cette tribune pour nous adresser quelques paroles. (*Applaudissements.*)

M^{gr} l'évêque de Namur a promis d'appuyer une proposition qui vous sera faite par l'un de nos membres les plus dévoués. M^{gr} de Namur sera entendu dans la séance de demain. (*Très-bien.*)

Jeudi prochain, grâce au repos dont il aura joui pendant ces deux jours, nous espérons que M^{gr} d'Orléans voudra bien nous adresser à son tour la parole, parole qui nous est à tous si sympathique. (*Acclamations.*)

Vendredi, veille de la clôture de la session, nous prions le R. P. Hyacinthe de se faire entendre. On nous a fait espérer, et je compte que cette fois ce ne sera pas en vain, que M. Cochin arriverait à Malines jeudi prochain. Nous lui demanderons aussi un discours pour vendredi. (*Bravos.*)

Voilà l'ordre des principaux discours, indépendamment des communications qui vous seront faites sur plusieurs sujets.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le comte de Falloux.

M. LE COMTE DE FALLOUX :

Messieurs,

Placé entre vos souvenirs et votre attente, entre les paroles du passé qui retentissent encore dans toutes vos âmes et l'attente de voix bien autrement autorisées et bien plus éloquentes que la mienne, ma situation m'indiquerait naturellement de me taire, et en outre de cet excellent motif pour garder le silence, j'aurais encore à vous présenter pour excuse non affectée, mais bien légitime, une pitoyable santé qui ne me permet guère le travail et qui m'a interdit de rien préparer qui fût digne de vous ; mais il y a un sentiment qui fait violence à tous les autres et qui domine toutes les timidités, même les mieux fondées, c'est celui de la reconnaissance. Il m'est impossible, après avoir reçu un accueil tel que celui qui m'a été fait par votre bonté, de garder les apparences de l'ingratitude, et j'aime mieux, à mes risques et périls, nommer votre indulgence mon défenseur d'office. (*Applaudissements.*)

Quand je dis que j'ai besoin de vous remercier, messieurs, c'est de la Belgique tout entière que j'entends parler, c'est des exemples et des encouragements que vous nous donnez depuis si longtemps que je veux vous rendre grâce. Oui, vous nous avez appris, à nous Français, qui avons la prétention cependant d'avoir pris bien des initiatives dans le monde, vous nous avez appris le vrai courage, la vraie persévérance,

la vraie énergie des grandes luttes chrétiennes. Quand la fable dit qu'Anthée retrempait ses forces en touchant la terre, elle ne nous dit pas quelle terre. Eh bien ! je crois, moi, que je viens de la découvrir : c'est la terre de Belgique. (*Applaudissements.*) C'est là qu'on se sent véritablement retrempé et rajeuni, quand on a besoin de l'être. Oui, vous nous avez donné l'exemple des vraies luttes, et je viens ici pour prendre une leçon et du courage. Oui, vous nous avez appris comment il fallait pratiquer cette grande, cette inévitable, cette heureuse alliance des idées vraiment, sincèrement libérales et des idées chrétiennes.

Oui, il faut savoir accepter et aimer les luttes de son temps, comme vous nous avez appris à le faire. Un poète regardait un jour un rosier couvert de magnifiques roses, et disait : Quel malheur que ces roses aient tant d'épines ! Un chrétien s'approcha et lui dit : Rendons plutôt grâce à Dieu de ce que ces épines ont des roses. Tout en effet, en ce monde, consiste donc dans le vrai point de vue et dans la vraie manière d'accepter les difficultés. Oui, il y a des épreuves dans la vie ; oui, il y a des tribulations, des revers, et nous autres, catholiques de France, catholiques de Belgique, nous le savons plus que personne. Mais il y a souvent aussi de grandes consolations ; il reste toujours en outre quelque chose de supérieur à la consolation et qui ne meurt jamais, c'est le devoir.

D'ailleurs, messieurs, notre siècle est-il vraiment, au point de vue chrétien, aussi dépourvu et aussi malheureux qu'on le dit ? J'ai le bonheur de ne pas le croire, et je suis certain que vous partagez tous cette conviction.

Cette conviction est si nécessaire et si utile pour soutenir le courage, que je vous demande de jeter, en très-peu de mots, j'ai beaucoup de raisons pour ne pas être long, un très-rapide coup d'œil sur l'ensemble de notre patrie commune : notre siècle, le XIX^e siècle.

Oui, il s'ouvre par de grandes ruines, par de terribles désastres. Cependant, à l'aurore du siècle même, au-dessus de ces ruines, un homme se lève, il prend la plume, il écrit *le Génie du Christianisme*, et ce livre et ce titre restent au frontispice du siècle. Il a grandi avec lui, il était à son aurore, il est encore à son midi, il sera à son couchant. Chateaubriand, la grande renommée chrétienne, est devenue la première renommée littéraire de son pays et de son temps, et l'Académie française, qui n'a rendu un hommage semblable à personne, a élevé une statue, à qui ? à l'auteur du *Génie du Christianisme*.

En même temps, à une autre extrémité du monde, pendant que ce vaincu et cet exilé, errant dans les solitudes de l'Amérique, nous rapportait le *Génie du Christianisme*, les *Martyrs*, l'*Itinéraire à Jérusalem*, un autre exilé, un autre vaincu, un autre homme qui aurait dû bonder son siècle et désespérer de son temps, Joseph de Maistre, écrivait, au fond de la Russie, ce magnifique livre de philosophie chrétienne : *les*

Soirées de Saint-Petersbourg, et il intitulait, entrant audacieusement dans le vif des questions, son dernier livre : *le Pape*.

Sont-ce là les prémices d'un temps et d'un siècle abandonnés par la Providence ?

Et l'Église ? Est-ce qu'elle-même, elle n'était pas ressuscitée, restaurée, sortie de ses ruines plus vivante et plus puissante que jamais ? Sous le premier Empire, quand tout faisait silence, quand la tribune était un peu moins encore relevée qu'aujourd'hui, eh bien ! la chaire resplendissait déjà de magnifiques paroles, et le nom et les enseignements de Frayssinous circulaient dans toutes les jeunes intelligences.

La sève était-elle épuisée ? Non. Laissez passer quelques années ; allez de Saint-Sulpice à Notre-Dame, et le plus beau des spectacles vous attend. Vous avez là le Père de Ravignan et le Père Lacordaire, c'est-à-dire la synthèse complète de la parole catholique, les deux hommes qui pouvaient le mieux, le plus complètement répondre aux deux ordres d'intelligence chrétienne : le Père Lacordaire prêchant l'*Avent*, se tenant pour ainsi dire sur le parvis du temple et forçant à y entrer ceux qui n'en avaient ni le goût ni la volonté ; et puis le Père de Ravignan, prêchant le *Carême*, recueillant cette jeune multitude que le Père Lacordaire avait ralliée, la prenant sur le parvis et la conduisant au pied de l'autel, à cette magnifique communion de Notre-Dame, qui est demeurée depuis lors une institution inébranlable.

Le xvii^e siècle est bien grand, messieurs, personne n'en parle avec plus de respect et de sympathie que moi. Mais quand le xvii^e siècle eut produit Bossuet et Fénelon, il crut presque qu'il pouvait se reposer. Le xix^e siècle ne le crut pas. La chaire de Notre-Dame devient vacante par des morts prématurées et à jamais déplorables ; nous retournons à Notre-Dame le cœur plein de deuil, les yeux pleins de larmes ; nous osons à peine lever nos regards sur cette chaire muette et désolée. Eh bien ! notre douleur est une ingratitude envers la Providence. La chaire de Notre-Dame n'est pas muette ; le Père Félix et le Père Hyacinthe y sont montés. (*Vifs applaudissements.*)

Eh bien, messieurs, n'y aurait-il que de tels gages, et il y en a bien d'autres que je n'ai pas le temps d'énumérer, que je dirais : L'espérance et la foi ne sont pas seulement des vertus divines, mais elles sont les premiers éléments du sens commun au xix^e siècle. (*Applaudissements.*)

Si, de ce terrain qu'on pourrait croire un terrain de prédilection, nous nous reportons sur le terrain le plus profane, sur le terrain de l'industrie, et on peut en parler ici, messieurs, car vous cumulez les richesses comme les vertus et vous êtes aussi vaillants dans l'industrie que dans les arts, si donc nous examinons le terrain de l'industrie, nous rencontrons des hommes qui s'effrayent de l'extension qu'elle prend et qui disent que le grand développement des intérêts matériels ne peut s'étendre et se propager qu'aux dépens des intérêts moraux. Mais pour-

quoi donc, messieurs? Oui, la vapeur est devenue le plus rapide et le plus infatigable des coursiers; oui, l'électricité est devenue un merveilleux langage! Mais est-ce que ces instruments sont seulement au service de l'erreur et du mensonge? Le chemin de fer et la vapeur ne transportent-ils pas nos missionnaires et nos prédicateurs d'un bout à l'autre du monde? Est-ce que ces héros, ces dignes successeurs de saint François-Xavier, qui vont au péril de leurs jours porter les bienfaits de la parole chrétienne à ces malheureuses contrées qui ne la connaissent pas encore, ne sont pas transportés par la vapeur plus rapidement, plus sûrement que par les frêles embarcations de Vasco de Gama et Christophe Colomb? Les chemins de fer ne pourraient-ils pas être appelés, si l'expression n'était pas trop familière, mais vous me permettez, à défaut de préparation, de parler avec une entière simplicité; les chemins de fer ne pourraient-ils pas être appelés les bottes de sept lieues du christianisme? (*Applaudissements.*) Ils l'aident à franchir tous les obstacles; et quand notre bien-aimé Pontife Pie IX, ce souverain pour qui la tiare aurait été inventée si elle ne l'avait pas été avant lui (*applaudissements*), qui porte si naturellement au front trois couronnes: la couronne de la royauté qu'on ne lui ravira pas (*applaudissements*) ou qu'on ne lui ravira pas impunément ni pour longtemps, la couronne de la sainteté et celle de la magnanimité; eh bien! quand le Souverain-Pontife qui porte si majestueusement ces trois couronnes a eu la touchante et hardie pensée de convoquer un concile au XIX^e siècle, quand il a dit: « Bien des bouches
« sont fermées, bien des voix sont étouffées; moi je vais ouvrir la
« bouche à l'Église universelle (*applaudissements*); bien des intelli-
« gences sont en souffrance, travaillées par le doute, bien des malaises
« tourmentent les cœurs: eh bien! moi, qu'on dit l'ennemi de la discus-
« sion, je m'en vais ouvrir la discussion la plus vaste, la plus universelle
« sur les intérêts primordiaux de l'humanité tout entière; » croyez-vous donc que cette grande pensée du concile ne trouvera pas une merveilleuse facilité dans la rapidité des transports et des communications, dans l'électricité qui nous apporte un jour la bénédiction du Saint-Père, un autre jour une nouvelle précieuse pour l'Église?

Vous tous ici qui êtes pénétrés de l'histoire de l'Église, vous savez la lenteur et les difficultés du concile de Trente, qui dura, je n'ose pas dire combien de temps, et qui fut interrompu, repris et interrompu encore.

Est-ce que vous croyez que le prochain Concile ne sera pas plus facile, plus nombreux, plus complet, plus universel que les conciles qui l'ont précédé? Assurément. On le devra d'abord à cette flamme dont parlait M^{SR} d'Orléans, si bon juge en pareille matière! (*Applaudissements.*) Cette grande réunion des évêques, nous la devons avant tout à leur zèle, à leur ardeur pour les âmes; mais elle sera certainement aidée aussi par tous ces instruments matériels, qui se sentiront fiers et honorés de servir à l'accomplissement de ce grand dessein.

Oserai-je, pour compléter ce tableau, jeter un rapide coup d'œil sur l'ordre politique lui-même? Voulons-nous juger d'un seul trait si ces années de liberté que nous venons de traverser avec plus ou moins d'orages, avec plus ou moins de revers, ont été préjudiciables ou favorables à l'Église, mettons en regard les règnes de Pie VII et de Pie IX.

Que voyons-nous au commencement de ce siècle? Un Souverain-Pontife, comme aujourd'hui menacé, insulté, dépouillé, détrôné! Oui, je vois dans Pie VII presque toute l'histoire de Pie IX; mais ce que je ne vois pas dans ce parallèle, c'est la parité entre les défenseurs.

Oui, sous Pie VII l'Église était profondément attristée, profondément fidèle; elle ne courbait pas la tête, elle ne la courbe jamais (*applaudissements*), mais elle baissait les yeux et joignait les mains pour prier, plutôt qu'elle ne saisissait le glaive pour combattre. Autour de Pie VII, je ne vois pas un Dupanloup, — qu'il me pardonne de faire passer ma reconnaissance avant mon respect et de parler déjà comme l'histoire, — je ne vois ni un Mérode, ni un Montalembert. (*Applaudissements.*)

Je demande pardon à l'assemblée; je me laisse aller bien au delà de mes forces. (*Non! non!*)

Je ne vois pas ce valeureux et infatigable évêque d'Orléans dont il me serait si doux de parler, si je n'avais peur qu'il ne m'entendit. (*Applaudissements.*)

Je ne vois pas, et ici je serai plus à mon aise et nous ne serons pas moins d'accord, je ne vois pas ce vaillant Montalembert, ce Montalembert dont il m'est si doux de parler dans ce pays à qui il doit tant. — Oui, messieurs, nous vous aimons pour bien des motifs, mais nous vous aimons aussi pour ce que vous avez fait pour Montalembert. (*Applaudissements.*)

Il vous doit tout : il vous doit l'inspiration de ses travaux; il vous doit sa devise : « La liberté comme en Belgique; » il vous doit le noble bonheur de son foyer domestique; il vous doit l'hérédité, dans sa maison, des grands exemples et des grands sacrifices. Aujourd'hui qu'il est courbé et atteint par le mal, il vous doit son repos honoré et respecté, et j'espère qu'il vous devra, que nous vous devons tous bientôt son retour à la santé. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi de recueillir vos bravos et de les lui porter. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je ne vois pas non plus Lamoricière, dont je vous parle, non pas parce qu'il est deux fois mon compatriote et parce que j'ai l'honneur de vivre près de son berceau et près de sa tombe, mais parce que vous l'avez tous connu, tous aimé; parce que vous lui avez envoyé des compagnons d'armes : parce qu'il en est parmi vous qui l'ont éclairé et vers qui l'on doit faire remonter la grandeur incomparable de ses dernières années et l'enviable grandeur de sa mort. (*Applaudissements prolongés.*)

Eh bien, messieurs, viennent donc les périls quand ils voudront et

comme ils seront : les défenseurs aussi seront là. Il y aura lutte, et par tout où il y a lutte il y a avenir.

Je ne sais quelle importance il faut attacher aux mouvements d'un homme dont on parle beaucoup aujourd'hui et qu'on nomme le général Garibaldi.

Je crois que Garibaldi est plutôt un instrument discret et docile qu'une grande puissance.

Les périls sont ailleurs ! Je ne sais pas dans quelle mesure il serait possible de les définir. Je ne le puis ni ne le veux ; je toucherais à des points trop délicats et trop obscurs.

Il y a quelques années, plusieurs de mes compatriotes de l'Ouest furent rencontrés sur les bords du Rhin ; ils étaient revêtus du costume particulier aux côtes de Bretagne.

Un Allemand les arrêtant leur dit : « Oserais-je vous demander de quel pays vous êtes ? » Ils répondirent : « Bretons en France, Français à « l'étranger. » Pour moi, messieurs, en France, je garde mon jugement et ses droits ; hors de France, je n'ai que mon patriotisme.

Je ne sais donc pas précisément quels sont les périls ni quelle est leur profondeur.

Si je le savais, je ne le dirais pas ici. Mais ce que je sais, messieurs, c'est que partout les défenseurs se sont levés et se lèveront encore, quels que soient les événements, quelques funestes qu'ils puissent être, et aucun ne sera irréparable.

On a élevé une statue à Machiavel : cette statue tôt ou tard sera brisée et on n'en relèvera pas les morceaux.

Oui, messieurs, la liberté a ses épreuves, ses combats et ses périls, et c'est précisément pour cela qu'elle est grande, c'est pour cela qu'elle est chrétienne. La vie nous a été donnée comme un travail. Quand nous ne voulons pas la prendre comme telle, nous manquons à l'œuvre de la création et à la pensée de Dieu qui nous a mis sur la terre.

Si j'osais, mais j'ai peur d'abuser des moments de l'assemblée (*applaudissements ; parlez, parlez*), je vous citerais, puisque le bureau n'a pas à passer immédiatement à d'autres travaux, je vous citerais une anecdote, — parce qu'un apologue grave mieux les idées dans le souvenir : c'est l'aiguille qui fait passer le fil : — anecdote qui m'a été utile une fois dans nos luttes de 1848 et 1849, et que l'atmosphère chaleureuse dans laquelle je me trouve me rappelle.

Il y eut un jour un vaisseau qui échoua sur les côtes de l'Allemagne, près de Dantzig. Deux jeunes Chinois étaient à bord. Ils sont recueillis et conduits au roi de Prusse. Il interroge avec bonté ces deux enfants et leur dit : « Qui étiez-vous dans votre pays ? » — « Nous étions les enfants d'un grand mandarin et nous demandons à être traités comme tels. » Le roi de Prusse les fit placer dans un établissement situé près de Potsdam et qu'on montre encore aujourd'hui aux voyageurs.

Il leur fit donner des maîtres distingués qui se mirent à leur inculquer les premiers éléments d'une éducation soignée. Les petits Chinois s'en fatiguèrent très-prompement et demandèrent à parler au roi. Arrivés devant lui, ils lui dirent : « Sire, nous avons trompé Votre Majesté, nous ne sommes pas des mandarins, nous sommes simplement de petits jardiniers chinois. Nous sommes soumis à un genre de vie auquel nous ne saurions nous accoutumer. » Le roi ordonna qu'on les mit dans un jardin et qu'on les y fit travailler. Au bout de quelques jours ils s'ennuoyèrent encore ; ils demandèrent de nouveau à voir le roi, et lui dirent : « Sire, vous vous êtes encore trompé ; chez nous, jardinier chinois, cela veut dire : qui se promène dans les jardins. » (*Rires.*)

Eh bien, messieurs, malheureusement trop d'entre nous agissent sans s'en rendre compte, et c'est pour cela que je me permets la hardiesse d'une anecdote familière, comme des jardiniers chinois. (*Applaudissements.*)

Nous voulons bien nous promener dans les jardins, y contempler des fleurs, y respirer des parfums, nous asseoir sous de frais ombrages ; mais ce que nous ne voulons pas, c'est bêcher, labourer, préparer la terre pour la semence et recueillir les fruits à la sueur de notre front. C'est cependant ce qu'il faut aimer, c'est ce que la liberté nous enseigne, et c'est parce que la liberté est laborieuse qu'elle est vraiment chrétienne.

En outre, messieurs, est-ce la liberté moderne qui est seule responsable de tant de maux dont gémit particulièrement l'Église et dont doit gémir l'humanité ? Est-ce que c'est la liberté moderne qui est responsable des doctrines de Calvin et de Luther et des grands désordres du xvii^e siècle ? Est-ce la liberté de la presse et de la tribune qui est responsable de la révolution française ?

Non, messieurs, la révolution française est née dans un siècle qui n'avait ni la liberté de la presse ni la liberté de la tribune.

La liberté de la presse et la liberté de la tribune, j'en ai été témoin, ont combattu aussi la révolution après l'avoir servie. Je ne veux pas nier ou dissimuler leurs dangers et leurs torts, les Souverains-Pontifes eux-mêmes nous en ont avertis, mais je veux montrer aussi leurs compensations. Voulez-vous savoir quelle liberté est la vraie cause de tous nos maux et de tous nos biens ? Je vais vous la nommer : c'est la liberté humaine ; mais celle-là ne la blasphémons pas, car c'est Dieu qui l'a instituée (*applaudissements*) ; celle-là est la source intarissable de nos fautes et de nos mérites, de nos châtimens et de nos récompenses. Ainsi donc, messieurs, nonseulement nous devons, à votre exemple, accepter les luttes de notre temps, mais nous devons les aimer, car on ne combat bien qu'avec les instruments qu'on aime et que pour la cause que l'on porte, que l'on chérit intimement au fond de son cœur.

J'ai toujours admiré la fable de Pygmalion et de Galathée. La statue de Galathée reste immobile et tient ses yeux de marbre fermés tant

qu'on ne lui rend pas un culte digne d'elle. Messieurs, toutes les grandes causes sont comme Galathée, elles demandent pour s'animer et pour revivre, elles demandent qu'on les aime, et ce n'est qu'à cette condition qu'on peut les faire sortir de leur léthargie apparente. (*Applaudissements.*) Inspirons-nous donc non-seulement du courage qui accepte le danger par honneur, mais encore du courage qui entre dans la lutte pour y vivre, pour y mourir et pour se présenter à Dieu en disant : « Voilà ma cause et voilà mon dévouement, » et Dieu alors daignera prendre pour lui ce que nous aurons fait pour elle. (*Applaudissements prolongés.*)

Après ce discours, on dépose sur le bureau le magnifique vase offert naguère par les catholiques à M. le Secrétaire général du Congrès (1).

M. LE VICOMTE DE KERCKHOVE, *vice-président.* — Messieurs, messieurs,

Je dois avouer le profond embarras dans lequel je me trouve. Mes honorables amis me forcent à prendre la parole et cela après un des orateurs le plus éloquents et les plus sympathiques qu'il nous a été donné d'entendre depuis longtemps. (*Applaudissements.*) Dans un moment d'émo-

(1) Après le Congrès de Malines de 1864, une commission s'est constituée pour offrir à M. Éd. Ducpetiaux, secrétaire général de l'Assemblée, un monument commémoratif de ces grandes assises catholiques. Une souscription internationale a été ouverte et a produit une somme considérable qui a été consacrée à la confection d'un vase en or et en argent enrichi de pierres précieuses. Ce travail, difficile et délicat, où la ciselure occupe la première place, a été exécuté avec une rare perfection par M. Bourdon-de Bruyne, à Gand, d'après les desseins de M. A. Schoy, un jeune architecte qui a fait du gothique une étude toute spéciale et à qui est confiée la restauration des portails de l'église du Sablon, à Bruxelles. La hauteur totale du vase est de 70 centimètres. C'est une large coupe à couvercle en vermeil repoussé et dont les digitations tordues en spirales viennent se relier à une partie décagonale dont les facettes en émaux cloisonnés portent les écus des nations catholiques représentées au Congrès (Belgique, France, Italie, État pontifical, Espagne, Portugal, Autriche, Bavière, Angleterre, Irlande, Suisse, Pologne, Hongrie). Le fond de la coupe est formé d'un large tore ciselé et buriné, et orné d'un chapelet de rubis. Quatre ramifications de lierre dont les feuilles sont d'émail vert et les fruits de corail, naissent d'autant de rosettes et de pierreries et s'attachent à la coupe proprement dite, rompant ainsi la monotonie des lignes.

Un nœud à pénétrations géométriques, dans le goût des anciens supports de hanaps, sert de transition entre les deux parties du vase et porte les armoiries émaillées de N.-S.-P. le pape Pie IX, de S. E. le cardinal-archevêque de Malines, de la ville de Malines et l'inscription commémorative. Le tout repose sur un pied de forme octogone cantonné de quatre arcs-boutants supportant des figures symboliques. Chacune des faces de l'octogone forme une niche et renferme une statuette personnifiant les principales questions traitées au Congrès. Le socle percé à jour, ciselé et niellé, repose sur douze chimères en vermeil de dessin différent. Le couvercle à ses bords extrêmes découpés en crête et ses faces ornées de pierreries et d'arabesques niellées. Enfin, une statuette du Christ, étendant les bras et supportée par un

tion comme celui où je me trouve, on ne parle pas, on admire. (*Applaudissements.*) Et cependant la volonté de mes collègues est que je parle et que je me présente devant vous complètement désarmé, sans aucune préparation, ne comptant que sur une chose : le nom que je vais prononcer. Ce nom que vous connaissez tous, le nom de cet homme dont vous appréciez tous le dévouement à notre grande cause, le nom de M. Ducpetiaux. (*Acclamations.*)

Maintenant, messieurs, je vous dois un mot d'explication ; je me suis abrité sous ce nom que nous aimons tous ; il m'a sauvé et je vous en remercie.

Après la dernière session de notre congrès, un grand nombre d'entre nous voulant reconnaître les services rendus par notre ami à notre cause, et consacrer par un souvenir digne de lui notre reconnaissance, s'adressèrent à un grand artiste et lui demandèrent son concours : ce concours fut accordé. — Vous avez devant vous, messieurs, l'œuvre de cet artiste, M. Bourdon, de Bruges.

Une voix : de Gand.

M. LE VICOMTE DE KERCKHOVE. — N'importe : un artiste n'a qu'une patrie, le monde du beau. La ville de Bruges est d'ailleurs une ville tellement artistique, si je puis m'exprimer ainsi, qu'il est bien permis de se tromper.

M. Bourdon, de Gand, et M. Schoy, de Bruxelles, se sont entendus, et ont produit une œuvre qui a déjà été admirée à l'Exposition de Paris, où les bons juges ne manquent pas. Jusqu'à présent, il n'y avait pas eu de présentation officielle faite à notre cher secrétaire général, M. Ducpetiaux. Nos amis, sans me consulter, ont décidé que cette présentation serait faite aujourd'hui devant vous et par vous ; je les remercie beaucoup de m'avoir fait l'honneur de me choisir pour leur interprète, mais je leur aurais été reconnaissant s'ils m'avaient prévenu. Quoi qu'il en soit, vous avez accueilli cette présentation avec tant de bienveillance, toujours sous le patronage du nom de M. Ducpetiaux, qu'il ne me reste plus qu'à vous remercier. (*Applaudissements.*)

globe d'émail bleu amorti par un nœud de perles et quatre petits lions d'or, domine le tout.

Questions traitées au Congrès de Malines et représentées sur le vase :

1. *Enseignement* : Jean IV, fondateur de l'Université de Louvain.
2. *Architecture* : Jean de Ruysbroeck, architecte de l'hôtel de ville de Bruxelles.
3. *Peinture* : Jean Van Eyck.
4. *Sculpture* : Jean Daviaenus, auteur du retable des Machabées, à la porte de Hal.
5. *Presse* : Thierry Maertens, d'Alost.
6. *Musique* : Wilhem Dufait, du temps de Philippe le Bon.
7. *Théologie* : Thomas à Kempis.
8. *Charité* : Gentilhomme de N.-D. de la Mercy.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — L'incident qui vient de déranger jusqu'à un certain point l'ordre du jour de nos délibérations est ce que j'appellerai un incident de famille, que je croyais complètement terminé. Puisque nos amis ont été assez bienveillants pour prolonger ce qu'ils appellent leur reconnaissance, je demanderai à mon tour la permission de remercier, non-seulement nos collègues si dévoués et qui certes eussent eu les mêmes titres que moi à cette récompense que je n'ambitionnais pas, mais encore tous nos frères catholiques des autres pays pour les marques de sympathie qu'ils ont bien voulu accorder à votre très-indigne secrétaire général. Elles me touchent jusqu'au fond du cœur et je m'efforcerai de les justifier en persévérant de plus en plus dans la tâche que je me suis imposée jusqu'à extinction de mes forces physiques. Je conserverai précieusement le souvenir vraiment artistique qui m'a été offert. Je n'ai pas d'enfants, mais j'ai une famille, la grande famille catholique, et cette œuvre d'art trouvera dans son sein des conservateurs fidèles, alors que je ne serai plus sur la terre. (*Applaudissements.*)

M. A. NEUT. — Nous acquittons aujourd'hui nos tributs de reconnaissance. Nous avons eu l'insigne bonheur de les payer à son Éminence M^{gr} le cardinal-archevêque de Malines et à M^{gr} l'évêque d'Orléans, dont le nom est sorti en quelque sorte spontanément de la bouche des cinq cents évêques réunis dans ville éternelle lorsqu'il s'est agi récemment d'exprimer à notre Saint Pontife Pie IX, les sentiments de vénération que lui porte la catholicité.

Ces mêmes acclamations ont prouvé à M. le comte de Falloux, combien nous avons été heureux de le posséder parmi nous.

M. le vicomte de Kerckhove vient de vous parler des deux artistes auxquels nous devons le chef-d'œuvre que nous avons offert à M. Ducpeiaux. La Commission chargée d'organiser la souscription, et dont j'ai eu l'honneur d'être le secrétaire, a jugé que nous devons donner une marque publique de gratitude aux deux artistes auxquels nous devons ce vase, c'est-à-dire à MM. Schoy et Bourdon. Nous avons fait exécuter un souvenir et nous prions ces messieurs, de venir le recevoir des mains de M. le président.

— Des médailles d'or sont remises à MM. Schoy et Bourdon. (*Applaudissements.*)

Je viens enfin vous proposer de voter des remerciements de cœur et d'âme à la noble et hospitalière ville de Malines, dont toute la population nous a prouvé qu'elle comprend si bien les sentiments qui nous animent. Depuis que nous sommes ici, la ville de Malines a montré qu'elle se met à l'unisson de son digne et éminent Prélat.

M. FINS. — M. Neut veut bien adresser des remerciements aux habitants de Malines pour le bon accueil qu'ils ont fait aux membres du Congrès. Il faut un mot de réponse à ces paroles bienveillantes, et quoique je ne sois pas autorisé à parler au nom de mes concitoyens, je

connais trop les sentiments qui les animent pour ne pas être persuadé que le peu de mots que je vais dire en leur nom seront approuvés par tous ceux qui s'appellent Malinois.

Nous sommes heureux, messieurs, de recevoir dans nos murs le Congrès catholique. Veuillez me permettre de vous rappeler que lors de votre première session en 1865, je n'hésitai pas à recommander Malines comme étant la localité la plus convenable pour ces sortes d'assemblées. Je fis ressortir alors les facilités que vous donnent les locaux ; je fis valoir cette hospitalité si généreuse que nous offre l'éminent prélat, que nous nommons avec orgueil notre père et notre ami ; je vous disais que les Malinois si foncièrement catholiques, seront toujours heureux de serrer la main à leurs frères et à leurs amis. J'ai ajouté quelque chose encore. Je déclarais en 1865, au nom des habitants de Malines, que nous allions ouvrir un livre d'or et y inscrire vos noms. Le livre est rempli. Nous en ouvrirons un second dans lequel nous porterons les noms de toutes les illustrations nouvelles qui ont bien voulu honorer cette troisième session de leur présence, de leur appui et de leurs talents.

J'appartiens à une ville qui a une noble devise qu'un grand empereur catholique lui donna. Cette devise est : « *In fide constans.* » Quand on tient à n'y pas déroger, comment ne recevrait-on pas à bras ouverts une assemblée qui porte sur son drapeau : Religion et patrie. Je remercie donc M. Neut de ses bonnes paroles. Si vous êtes heureux, messieurs et chers frères, de venir chez nous, en vérité nous sommes plus heureux encore de pouvoir vous recevoir et de vous dire au départ, en vous serrant la main : Revenez souvent. Les mêmes sentiments nous animeront toujours et nous serons toujours trop heureux de vous posséder. (*Applaudissements.*)

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Nous avons reçu différentes adresses d'assemblées catholiques. Comme vous le savez, l'un des principaux et des plus remarquables résultats de nos assemblées catholiques de Belgique, a été de développer et de raffermir les relations entre les catholiques belges et les catholiques des autres pays. Je ne puis vous communiquer tous ces documents dont la lecture absorberait une partie considérable de la séance. Cependant je prierais l'un de mes collègues de lire la remarquable adresse que nous avons reçue du Comité d'organisation de la grande assemblée d'Innsprück qui, lundi prochain, doit réunir l'élite des catholiques d'Allemagne. Cette adresse est rédigée en latin. — M. le baron L. de Hody aura sans doute la complaisance de donner connaissance à l'assemblée de sa traduction en langue française (1).

Pendant que nous nous occupons avec zèle d'organiser l'Assemblée des associa-

(1) Voici le texte latin de cette Adresse :

Illustrissimi Domini! Carissimi fratres!

Cum ad Congressum virorum catholicorum agendum Mechlinae convenistis, nos,

tions catholiques d'Allemagne, nous éprouvons le besoin de tendre une main fraternelle aux catholiques réunis à Malines, et de leur présenter avec nos félicitations les vœux les plus sincères pour le succès de cette grande œuvre.

Malines offre en ce moment un spectacle digne d'attirer les regards de l'Europe tout entière; en réunissant dans son sein tant d'hommes éminents par la foi et par la charité, qui sont accourus de toutes parts pour traiter des intérêts de la cause catho-

quorum est conventum generalem, societatum catholicarum Germaniae præparare, non possumus, quin Vobis animis sinceris gratulemur et faustissima quaeque impre-

caurur. Praeclarissimum omnibus Europae populis spectaculum Mechlinae praebetur, cum tot viri et fide et charitate eminentes congregiantur, ut de re catholica consultant et consilia capiant, quibus Ecclesia nostra Deo adjuvante prosperetur.

Deus unus est, et Christus unus est, qui oravit, — « ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint. » — Ideoque et Ecclesia una est. Quae unitas communionem fidei et sacramentorum, obsequio, quod Pontifici maximo Romano praestamus, vinculo denique, quo omnes unimur, charitatis et exercetur et demonstratur. Unde in orbe terrarum illa unitas et communio magna et vere catholica late diffusa est, qua omnes mortales, quotquot Matrem Ecclesiam amplectuntur, sive natione sive lingua sive regione diversi, concordiae pacem junguntur. Ideo vos fratres nostri estis, amici nostri, qui nobis exemplum et praeceptum statuistis, quod intuentes omni animi ardore sequamur.

In tanta opinionum discrepantium colluvie, qua aetas nostra paene obruitur, fulcrum unum et solatium unum positum est in illa fidei unitate et fraterna charitate.

Sunt quippe plurimi, qui Ecclesiam catholicam infestent, fidem divinam oppugnent et bonos mores corrumpant, sunt plurimi qui vel reliquias statuum pontificiorum delere velint, qui deliramenta sua quaquaversus diffundere conentur, quibus Christus crucifixus aut stultitia sit aut scandalum; at contra tantam vim malorum immobilis et invictus stat vir unus, quo nostra laetatur aetas, cui saecula futura applaudent, Petrus alter, Pius IX, Pontifex Maximus, quem Deus omnipotens objecit, ut commenta hominum et violentiam adversariorum debellaret. Hunc tantum duces omnes, qui sunt in orbe terrarum, episcopi sequuntur, eademque via, qua Papa Pius noster, ingrediuntur et contra insaniam inimicorum depugnant.

Et nos Christi fideles phalange facta Vicarium Christi in terris supremum et episcopos nostros sequamur, ut bene recteque proliemur proelia Dei. — Est enim bonorum militum duces per aspera et in via sequi, ut vel contra spem sperantes victoriam denique reportent. Proinde adjuvemus pro parte virili Papam nostrum, Pium IX, semperque praesidia agitemus, ut respublica christiana crescat et floreat.

Nos vestigia vestra, illustrissimi et charissimi fratres, terentes die 9, 10, 11 et 12 mensis Septembris solemnem societatum catholicarum Germaniae conventum OEniponte, quod est caput regionis Tirolensis, agemus, et vos, charissimos fratres, animis benevolentissimis invitamus, ut quidam ex vobis huc venire atque nostrum conventum ornare et celebratissimum facere dignentur.

Deus omnipotens adsit vobis et nobis! Valet in Domino!

Datum OEniponte (Innsbruck), 26 Augusti 1867.

Amantissimi fratres Vestri:

Praesidente: D^r HASSLWANTER, impedito; Joannes DE LEISS, Decanus et Par., *Vice-praesides:* Franciscus WERNER, D^r J. *Vice-praesides:* D^r Josephus DE ZALLINGER, Cas. Reg. Consiliarius Aulicus; J. MORIGGL, professor.

lique, pour s'y éclairer et s'entr'aider mutuellement et travailler ensemble, avec l'aide de Dieu, au triomphe de la Sainte-Église.

Dieu est un. — Le Christ est un. — Lui qui a dit en s'adressant à son Père : « Comme vous, ô mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous, faites qu'eux tous soient un en nous; » de même aussi l'Église est une, et cette unité se manifeste avec un éclat divin par l'union dans la même foi, par la participation aux sacrements, par l'obéissance au Pontife romain et enfin par les liens sacrés de la charité, qui unissent si intimement nos cœurs.

Cette unité et cette communion des âmes grande, universelle, vraiment catholique, embrasse tous les lieux et tous les temps et forme de tous les hommes, quels que soient d'ailleurs leur pays, leur nationalité et leur langage, une seule et même famille, jouissant en commun des bienfaits d'une paix inaltérable.

C'est pourquoi vous êtes pour nous des frères chéris, dont nous aimons à écouter les conseils et à suivre les exemples.

Au milieu de ce déluge d'opinions contradictoires, qui envahit le monde de nos jours, notre seul appui, notre unique consolation se trouve dans cette unité de foi et dans cette fraternelle charité. Que d'attaques contre l'Église catholique ! Ou combat la foi divine, on corrompt les mœurs, on tente d'enlever au Souverain-Pontife les dernières possessions qui lui restent encore—et une coalition se forme pour répandre au loin des doctrines extravagantes, aux yeux desquelles le Christ crucifié n'est qu'une folie ou un scandale. Mais en présence de cet excès de maux un seul homme apparaît au monde (*stat immobilis et invictus*) inébranlable et invincible, la joie et la gloire de notre siècle, et dont les générations futures reconnaîtront la grandeur, un autre Pierre,—Pie IX, Souverain-Pontife,—que la toute-puissance de Dieu a suscité pour déjouer les conspirations des hommes et réduire à l'impuissance les attaques violentes de ses ennemis. C'est sous la conduite d'un tel chef que les évêques du monde entier luttent si vaillamment. — Et nous, fidèles disciples du Christ, à notre tour rangeons-nous autour du Vicaire de Jésus-Christ et de nos pasteurs, les évêques, *pour combattre les bons combats du Seigneur*. — N'est-ce pas le devoir d'un soldat courageux de suivre son chef par toutes les voies difficiles et ardues, et, en espérant contre toute espérance, de cueillir les palmes d'une victoire assurée ? Consacrons donc tout ce que nous avons d'ardeur, d'énergie et de puissance à la cause sacrée de Pie IX, — afin que la société chrétienne s'étende et fleurisse chaque jour davantage.

Marchant sur vos traces, très-honorés et bien-aimés frères, nous allons, à votre exemple, nous réunir dans un congrès à Insbruck. Nous vous y invitons de tout cœur, et il nous serait bien doux de voir quelques-uns de nos frères de Belgique honorer de leur présence notre prochaine assemblée.

Que le Dieu Tout-Puissant soit avec vous et avec nous.

Salut en Notre-Seigneur.

Vos frères bien aimés :

Le Président : Dr HASSLWANTER.

Les Vice-Présidents : JEAN DE LEISS, doyen; FRANÇOIS WERNER; JOSEPH DE ZALLINGER, conseiller royal et aulique.

Le Secrétaire : S. MORIGGL, professeur.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Plusieurs d'entre nous se seraient fait un honneur et un plaisir de se rendre à la fraternelle invitation du Comité d'Innsprück, si l'intervalle entre la fin de notre session et le commencement de la session de l'Assemblée allemande n'avait été aussi court. Cependant, l'un de nos honorables collègues, M. le chanoine de Haerne, membre de la Chambre des représentants, s'est décidé à aller porter à nos frères d'Allemagne et d'Autriche l'expression de nos vœux et de nos félicitations. (*Applaudissements.*)

Nous avons en outre préparé un projet d'adresse à l'Assemblée d'Innsprück, que le bureau soumet à votre vote. Voici ce projet :

*A MM. les président et membres des associations catholiques de l'Allemagne,
à Innsprück (Tyrol).*

Malines, le 3 septembre 1867.

Messieurs et bien-aimés frères,

Après avoir déposé aux pieds de Sa Sainteté Pie IX, le filial tribut de leur inébranlable attachement, les catholiques réunis à Malines tournent avec bonheur vers vous leur pensée et leur cœur.

Grâce à vos exemples, nous avons appris comment l'on sanctifie les luttes de la vie chrétienne, et comment l'on fait servir à la défense des intérêts et des droits de la société catholique les dévouements les plus humbles et les efforts les plus obscurs.

En obéissant à l'impulsion de nos âmes qui nous porte à vous exprimer, au début de nos travaux, les sentiments qui nous animent, nous renouvelons, vous le savez, bien-aimés frères, un usage établi par les chrétiens de la primitive Église.

Vivant au milieu d'une civilisation ennemie, livrés aux féroces intolérances des Césars et aux longues et sanguinaires fureurs de la barbarie païenne; accusés d'être la cause des périls et des calamités publiques, les ancêtres de notre foi trouvèrent toujours de puissantes consolations dans l'étrange fraternité qui les unissait.

Cette fraternité qui soutenait leur courage, ils la proclamaient à travers les monts et les mers, et c'était avec une indomptable virilité qu'ils affirmaient la divine consanguinité qui relie les chrétiens de toutes races et de toutes nations et qui fait de toutes ces races et de toutes ces nations, une seule race, celle du Christ, une seule nation, celle de Dieu.

Chrétiens du XIX^e siècle, nous avons tous, malgré les mérites et les espérances de notre temps, plus que jamais besoin de fortifier et de resserrer les liens de fraternité et de solidarité qui doivent exister entre ceux qui adorent un même Père et qui invoquent une même Mère.

Assurément, il n'y a plus de Césars païens à combattre, mais il y a des Césars chrétiens qui persécutent nos frères et qui tentent d'arracher la foi du cœur des nations sœurs et esclaves ;

Il n'y a plus d'ilotes à racheter, mais il y a partout des pauvres et des infortunés à soulager par l'apostolat des fils de saint Vincent de Paul ; — des classes ouvrières à appeler aux vivifiantes lumières et aux bienfaits du patronage chrétien.

Il y a aussi les audaces impies, les excès de la Révolution, les cyniques entreprises de la violence et du droit de la force à réfréner et à vaincre par l'union des âmes et par la sainte et pacifique alliance des dévouements, des sacrifices et des œuvres catholiques.

En vous adressant notre fraternel salut, laissez-nous vous dire, bien-aimés frères, que, comme vous, nous nous appliquerons, dans le Congrès qui vient de s'ouvrir à Malines, à glorifier et à féconder cette union et cette alliance.

Elle et elle seule est vraiment grande, vraiment féconde et vraiment digne des soldats du Christ et des enfants de l'Église catholique, apostolique et romaine.

Animés de cette chrétienne conviction, nous vous prions d'agréer l'assurance de toutes nos sympathies.

Le Secrétaire général,
ÉD. DUCPETIAUX.

Le Vice-Président f. f. de Président,
B^{on} HIPP. DELLA FAILLE.

— L'Adresse est votée aux acclamations de l'Assemblée.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — En réponse à la lettre du Comité central au *Pius-Verein* suisse, qui s'est réuni à Altorff les 28 et 29 du mois d'août, nous venons de recevoir l'Adresse suivante qui exprime d'une manière chaleureuse les sentiments de nos frères de l'Helvétie :

Le *Pius-Verein* suisse célèbre aujourd'hui son premier *decennium* dans le canton d'Uri, pays natal de Guillaume Tell. Dans ce moment solennel, nous, catholiques suisses, nous nous souvenons avec sympathie de nos confrères de Malines, dont nous séparant des distances géographiques, mais auxquels nous nous sentons unis de cœur et d'âme par des liens religieux.

Vous, messieurs, vous êtes les fils fidèles de Pie IX ; nous aussi, nous nous glorifions de porter son nom auguste sur notre bannière. Mais ceux qui sont réunis au même centre, sont aussi unis entre eux ; il y a donc parfaite harmonie entre Malines et Uri.

Chers confrères ! Les enfants pensent toujours à leur père ; ses joies, sont leurs joies, ses douleurs leurs douleurs ; vous et nous, nous étions également heureux de voir le triomphe de notre Père, le jour centenaire de saint Pierre. Quelle consolation le cœur de Pie IX n'a-t-il pas dû éprouver en se voyant entouré de 500 évêques, de 20,000 prêtres, de 100,000 fidèles accourus de toutes les parties du monde !

Malgré l'éclat de cette manifestation catholique, nous ne voulons cependant pas vous le cacher, nous Suisses, quoique républicains, nous aurions aussi désiré voir à Rome des *têtes couronnées* parmi les pèlerins. Quel beau spectacle pour les peuples, si des princes de ce monde étaient venus verser leurs prières sur le tombeau du prince des apôtres, avec les prières des princes de l'Église !

Sans doute, il y a parmi les princes de nos jours des hommes bien dévoués à la sainte religion, et ce ne peuvent être que des raisons indépendantes de leur volonté qui les auront empêchés de suivre l'impulsion de leurs sentiments religieux. En tout cas, il n'appartient pas à nous, Suisses républicains, de sonder le cœur des princes ; tout ce que nous savons et ce dont nous sommes profondément convaincus, c'est que la barque de saint Pierre suragera et résistera aux flots des siècles, *avec, sans et malgré les Césars*.

Adieu ! chers confrères de Malines ! à vous nos sympathies, à vous nos vœux.

Au nom de vos confrères suisses, réunis dans le canton d'Uri :

Altorff, 28 août 1867.

Le Secrétaire,
C. PFEIFFER-ELMIGER.

Le Président du Comité central,
C^{te} SCHÉRER.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Enfin, la *Conférence littéraire et catholique de Châlons-sur-Marne* nous a envoyé une Adresse si touchante par son expression et d'un si bon exemple pour la jeunesse catholique, que nous ne pouvons résister au désir de vous la lire et de terminer ainsi cette série de communications.

Messieurs et chers frères,

Qu'il soit permis à un petit cercle de jeunes gens, habitant une ville catholique aux mœurs douces et honnêtes, de donner son humble marque de sympathie à cette imposante réunion de catholiques qui, pour la troisième fois, rendra célèbre le nom de Malines et son Congrès.

Nous adhérons de tout cœur aux principes qui ont déterminé ces réunions. Ils sont les nôtres. Que ne nous est-il donné de les voir, universellement reconnus, servir de base et d'appui à toute autorité légitime pour la consacrer, l'affermir et la défendre!

Que ces principes régissent le droit ou la morale, les travaux intellectuels ou industriels; qu'ils soient à la fois le guide et le frein de l'activité humaine; qu'ils interviennent au foyer domestique pour le rendre plus saint ou dans la société pour la moraliser, nous les reconnaissons pour vrais, pleins de confiance dans la source divine dont ils émanent.

Jeunes gens, nous nous y rattachons, à ces principes, non-seulement par foi et conviction, mais pour protester contre l'effort impie de tous ceux qui, rompant avec eux, inclinent vers le désordre et provoquent l'anarchie.

Heureux de voir les cercles catholiques pris en considération par l'Assemblée de Malines, nous nous faisons un honneur de joindre au nom de tant d'associations si brillantes et si utiles le nom de la modeste *Conférence littéraire et catholique de Châlons-sur-Marne*, ouverte le 16 octobre de l'année 1865.

Signé à la séance de clôture des réunions de l'année 1866-1867.

Châlons-sur-Marne, le 15 août 1867.

(*Suivent les signatures.*)

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Il me reste, messieurs, à vous donner lecture du *Rapport du Comité central* sur la suite donnée aux vœux et aux résolutions de l'Assemblée dans sa dernière session.

Rapport du Comité central à l'Assemblée générale.

Messieurs et chers collègues,

Après l'éloquent discours de notre honorable président, la tâche dévolue au Comité est très-abrégée. Elle se réduit à vous entretenir sommairement des résultats de notre précédente réunion et des faits plus ou moins importants qui s'y rattachent.

Le Compte rendu de la session de 1864 a été distribué aux membres du Congrès dans le cours de l'année suivante. L'édition en français, tirée à 40,500 exemplaires et la version flamande à 2,500, constituent une vaste publicité qui a puissamment contribué à faire ressortir l'importance de notre œuvre et à propager ses utiles enseignements.

Cette propagande n'a pas été stérile. Si parmi les vœux exprimés et les résolutions arrêtées par les Assemblées de 1865 et 1864, il en est plusieurs qui sont restés à l'état de projet et qui, par leur nature, ne sont pas susceptibles d'une réalisation immédiate, d'autres sont passés dans le champ de la pratique.

L'*Union Catholique* est établie conformément au vœu exprimé dans l'Assemblée de 1864, et bien qu'elle n'ait pas encore acquis tout le développement et l'activité que nous voudrions lui donner, elle constitue cependant un lien précieux que nos efforts communs parviendront sans doute à fortifier. Son action directe a été paralysée en partie par le défaut de moyens pécuniaires. Cependant des subventions ont pu être accordées pour l'encouragement de certaines œuvres et particulièrement pour le soutien de la presse des provinces, dans la mesure des ressources disponibles. Les statuts de l'*Union* ont été revus il y a quelques mois, et des exemplaires seront distribués à tous ceux qui désireront en prendre connaissance.

Nous avons maintenu des relations précieuses avec les catholiques de divers pays. Une nombreuse députation de Belges s'est rendue en 1865 au Congrès de Trèves pour y fraterniser avec leurs coreligionnaires d'Allemagne; des Adresses ont été échangées entre les Associations catholiques belges et étrangères, et tout permet d'espérer que ces rapports bienveillants et sympathiques contribueront puissamment à favoriser l'alliance et la solidarité qui, pour le plus grand bien de la religion, doivent exister entre tous les membres de la catholicité.

Notre *Union Catholique* se combine à certains égards avec l'institution des Cercles catholiques qui, sous des dénominations diverses, tendent au même but : rapprocher les catholiques de la même localité et du pays entier, leur offrir des moyens d'instruction et de distraction par la création de cabinets de lecture, de conférences, de réunions journalières, de fêtes musicales, etc. L'Assemblée aura à s'occuper des mesures à prendre pour étendre et compléter cette organisation qui a déjà porté d'excellents fruits.

L'Association des anciens étudiants de l'Université catholique de Louvain grandit incessamment ; elle compte dès à présent environ 700 membres et entretient parmi eux cet esprit de fraternité, source toujours vive de généreuses inspirations.

L'École du génie civil et des mines, dont la première idée a germé au sein de cette assemblée, est désormais établie sur des bases larges et solides. Son existence date déjà de deux années, et le nombre des étudiants qui s'y font inscrire suit une progression continue.

La *Revue*, dont la publication avait été annoncée il y a trois ans, a paru en janvier 1865, et, après deux ans et demi d'existence, possède actuellement près de 1,200 abonnés. Malheureusement sa circulation est presque exclusivement limitée à la Belgique. Si, comme nous l'espérons, elle par-

vient à obtenir l'appui des membres de cette assemblée, elle pourra, avec l'accroissement du nombre d'abonnements, réaliser les améliorations projetées et voir grandir son influence. Nous examinerons alors s'il y a lieu de reprendre la correspondance internationale, momentanément interrompue faute de ressources suffisantes.

A l'instar de l'Allemagne, nous avons aussi établi une Association pour la publication de brochures destinées à la diffusion et à la défense des principes religieux et moraux et des saines notions d'économie sociale. Inaugurée en 1865, elle a déjà publié une vingtaine d'opuscules traitant de divers sujets d'intérêt actuel. C'est encore une œuvre nouvelle que nous recommandons aux sympathies de nos coreligionnaires.

Quant aux œuvres de charité et de prévoyance dont la Belgique peut se glorifier à juste titre, elles prennent chaque jour plus d'extension, grâce au zèle et à l'inépuisable générosité de notre population catholique.

Pour ne citer que les principales, l'*OEuvre du Denier de Saint-Pierre* n'a pas cessé de se développer et apporte chaque année un assez fort contingent au trésor pontifical.

L'*OEuvre de l'enterrement des pauvres* a pris un nouvel accroissement depuis notre précédente réunion. Introduite à Bruxelles depuis trois ans environ, sous le nom de *Société de Sainte-Barbe*, elle y a déjà produit des résultats remarquables. Il importe de l'étendre partout, jusque dans les moindres communes, de manière à ne plus laisser de place à l'odieux prosélytisme qui, sous le prétexte de rendre aux pauvres les derniers devoirs, n'a d'autre but que de les arracher au culte catholique et de les précipiter dans le gouffre de l'impiété.

L'*OEuvre de Saint-François de Sales* a été érigée canoniquement dans la Flandre orientale et y est organisée de la manière la plus solide. Elle compte déjà de nombreux associés et ne tardera pas, sans doute, à se répandre dans nos autres provinces.

Les progrès de l'*Association de Saint-François-Xavier* pour les apprentis et les ouvriers ont acquis, sous la direction de son zélé fondateur, le P. Van Caloen, un développement vraiment merveilleux. Elle compte ses membres par milliers dans le pays entier.

Nous ne faisons mention que pour mémoire de la Société de Saint-Vincent de Paul, des OEuvres de la propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, de la Sainte-Famille, de Saint-Jean-Baptiste, des Dames de la Miséricorde, des Églises pauvres, de Saint-Jean-François-Régis, de la Société du Crédit de la charité, des Institutions de patronage pour les apprentis et les jeunes ouvriers des deux sexes, de l'*OEuvre du Bon-Pasteur*, des établissements des Petites-Sœurs des pauvres, des Frères des écoles chrétiennes, des OEuvres encore récentes des zouaves pontificaux, de l'Organisation des pèlerinages à Rome et en Terre-Sainte, des Bibliothèques paroissiales et de l'*OEuvre de Saint-Charles-Borromée*

pour la propagation des bons livres, et de beaucoup d'autres analogues qui, s'inspirant de la même pensée, tendent par des voies diverses à la glorification de la religion, au soulagement et à la moralisation des indigents. Nulle de ces œuvres et de ces institutions n'a périclité depuis nos précédentes réunions ; à côté des œuvres anciennes, on a vu surgir plusieurs œuvres nouvelles. Des rapports seront présentés aux diverses sections, qui feront connaître leur situation et ressortir leurs avantages, en permettant de les comparer aux institutions analogues créées dans les autres pays. Cette sorte d'enseignement mutuel contribuera à stimuler le dévouement et à faire surgir des combinaisons non moins fécondes.

Les associations ouvrières ayant pour but l'assistance mutuelle, l'instruction et la moralisation, les réunions d'agrément, etc., ont déjà fait de grands progrès dans nos provinces. Revêtant des formes diverses et sous des titres variés, elles satisfont à un besoin qui, chaque jour, devient plus général. Il faut s'attacher de plus en plus à y établir et à y maintenir l'esprit catholique et rechercher toutes les combinaisons susceptibles de les multiplier et de les perfectionner. Tout ce qui se rapporte à l'amélioration du sort des classes laborieuses commande la sollicitude des catholiques. Ce doit être l'objet de leurs préoccupations constantes, s'ils veulent conserver sur elles leur légitime influence et conjurer les périls de l'avenir.

Il reste encore beaucoup à faire pour la diffusion des bons livres, la création de bibliothèques populaires et la propagation des connaissances utiles. C'est une question qui est toujours à l'étude et dont la solution exige les soins les plus persévérants. Indépendamment de la formation de quelques associations basées sur le principe de la charité, quelques-uns de nos collègues, en créant le *Comptoir universel d'imprimerie et de librairie*, ont voulu donner à cette œuvre une base commerciale et lui assurer ainsi un plus large et plus rapide développement.

La presse considérée au point de vue des intérêts catholiques, a fait l'objet des délibérations des deux Assemblées de 1863 et 1864. C'est là aussi un sujet pour ainsi dire inépuisable et qui doit rester constamment inscrit à nos ordres du jour. Depuis trois ans, plusieurs nouveaux journaux catholiques, la plupart hebdomadaires, ont été créés particulièrement dans les provinces, où ils tendent à dépasser les organes dits libéraux. Mais c'est surtout dans les grandes villes qu'il faut soutenir la concurrence et s'efforcer de l'emporter sur nos adversaires. Cela ne peut se faire sans sacrifices assez considérables. Comment les susciter et assurer ainsi l'extension et la propagation des journaux catholiques? Dans notre dernière réunion à Malines, un comité a été institué pour veiller à ce grave intérêt : les études qu'il aura faites nous aideront sans doute à prendre à cet égard les mesures que commandent les circonstances.

Trois concours internationaux ont été ouverts à la suite du précédent Congrès.

Le concours de musique sacrée a été des plus remarquables : 78 concurrents appartenant à 16 nations y ont pris part. Ses résultats ont été proclamés dans la séance générale de l'*Union catholique* du mois de novembre dernier.

Le concours d'art chrétien n'a pas eu un résultat aussi complet. On a néanmoins distribué diverses récompenses, et le concours a été maintenu jusqu'à la présente session. Le jury constitué pour le juger vous présentera son rapport.

Il en est de même du concours ouvert pour la composition d'un manuel propre à servir de guide à l'éducation des jeunes filles.

Ce triple concours, qui entraîne une dépense de plusieurs milliers de francs, prouve que les catholiques comprennent la mission de l'art dans la société et que, pour l'encourager, l'association libre et l'initiative particulière peuvent parfaitement remplacer l'action et les subsides du gouvernement.

Ce simple exposé, qui trouvera d'ailleurs son complément dans les renseignements plus détaillés qui vous seront communiqués en section, suffira peut-être pour faire ressortir l'utilité de notre institution. Ce qu'il était possible de faire avec les ressources dont nous disposions, nous l'avons fait. Mais notre tâche est à peine commencée. Que de questions restent encore à aborder et à résoudre, que d'entreprises utiles à créer, à soutenir et à encourager ! Que de forces nous pouvons encore acquérir en consolidant les liens fraternels qui déjà nous unissent ! Et ne serait-il pas déplorable de nous voir retomber dans l'isolement après les efforts faits depuis quatre ans pour resserrer le faisceau catholique ? Que de puissants motifs d'ailleurs pour nous unir plus étroitement que jamais ! Ne sommes-nous pas tous les enfants fidèles et dévoués de l'Église ? Tous ne sommes-nous pas également obligés de la défendre ? Les opinions peuvent différer quelquefois quant aux moyens à employer, mais pour tous le but à poursuivre est le même. Lorsqu'une armée entre en campagne, il peut s'y trouver des imprudents ou des timides, mais lorsqu'elle arrive en présence de l'ennemi, lorsque la charge sonne, tous marchent comme un seul homme en suivant le même étendard. C'est surtout sur les malentendus et les défaillances qui se manifesteraient parmi nous que comptent nos adversaires pour nous écraser les uns après les autres. Ces conséquences se présentent avec une évidence telle que nous croyons inutile d'y insister. Telle est donc l'alternative qui se présente : ou nous disperser, pour nous laisser battre aisément en détail, ou rallier nos forces, nous supporter et nous aider mutuellement et chrétiennement pour mériter la récompense que Dieu promet à ceux qui luttent courageusement pour la vérité et la justice.

Trois années se sont écoulées, messieurs et chers collègues, depuis

que nous ne nous sommes revus dans cette enceinte. Il n'a pas dépendu de nous d'abrégier cet intervalle. Mais s'il est regrettable à certains égards, il nous a permis d'un autre côté de mûrir les résolutions adoptées dans nos précédentes réunions. Ces résolutions n'ont soulevé aucune opposition, et peuvent dès lors être considérées comme l'expression fidèle de l'opinion catholique sur les points importants auxquels elles se rapportent. La présente assemblée a néanmoins tout pouvoir pour en reprendre l'examen, les modifier et les compléter au besoin. En outre, de nouvelles questions non moins importantes lui sont soumises. En les abordant avec cet esprit large et pratique qui a caractérisé nos premiers travaux, elle contribuera au couronnement de l'édifice que nous avons érigé en commun et acquerra ainsi de nouveaux titres à la reconnaissance du monde catholique.

En jetant les yeux autour de nous, nous sommes pénétrés à la fois d'un sentiment de regret et d'espérance. Depuis notre dernière réunion, Dieu a rappelé à lui quelques-uns de nos collègues : parmi ces pertes, nous devons compter comme les plus douloureuses celle de Son Éminence le cardinal Wiseman qui, il y a trois ans, nous a communiqué des renseignements si précieux sur l'état du catholicisme en Angleterre ; celle de M^{gr} Delebecque, évêque de Gand, qui avait répandu de vives lumières dans nos débats, et celle de M^{gr} de Ram, recteur de l'Université de Louvain, qui avait prêté un concours actif et dévoué à notre œuvre, concours qui nous est heureusement continué par son digne successeur, M^{gr} Laforet, l'un de nos vice-présidents.

L'honorable baron de Gerlache, qui avait présidé les deux Assemblées de 1863 et 1864, a dû renoncer, à cause de son grand âge, à continuer cet office ; mais il nous a conservé son appui, et en acceptant la présidence d'honneur que lui a conférée le comité central, il a donné un nouveau gage de sympathie à l'œuvre dont il avait été l'un des principaux promoteurs.

Fidèle à l'intérêt qu'il n'a cessé de nous manifester, notre bien-aimé cardinal-archevêque de Malines nous accueille de nouveau dans sa ville archiépiscopale, et autour de lui se groupent les vénérables prélats dont les encouragements nous ont si puissamment aidés à surmonter les difficultés inséparables d'une organisation vaste et compliquée.

L'absence de plusieurs de nos amis des pays étrangers est due à des circonstances indépendantes de leur volonté ; tous nous ont donné l'assurance que si leur présence faisait défaut, leur pensée et leur cœur étaient avec nous. Nous avons compté que l'Allemagne et la Suisse nous auraient envoyé un plus grand nombre de représentants : malheureusement, les assemblées d'Innsprück et d'Altorff ont été fixées de manière à coïncider en quelque sorte avec la nôtre et à retenir ainsi forcément les catholiques suisses et allemands dans leur pays. Une échange d'Adresses suppléera jusqu'à un certain point à cette absence.

Mais ces contretemps ont trouvé des compensations. Ainsi, nous posséderons le grand évêque dont la parole éloquentة vibre encore dans nos âmes. L'Ordre des Carmes nous envoie l'un de ses fils les plus illustres qui, malgré les fatigues de son laborieux apostolat, n'a pu résister à nos instances. D'autres encore, qui ont déjà pris part à nos travaux ou qui viennent y participer pour la première fois, nous permettent d'espérer que cette troisième session ne le cédera en rien aux précédentes et que nous y puiserons abondamment des fruits d'enseignement et d'édification.

Veillez, messieurs et bien-aimés collègues, vous joindre à nous pour saluer ces frères dont plusieurs ont franchi de grandes distances pour assister à cette réunion, et que cette salutation fraternelle s'étende aussi à cet écrivain illustre, à ce brillant orateur, qui a rendu de si grands services à l'Église ; une cruelle maladie le retient à quelques pas de nous sur son lit de douleur ; que nos acclamations sympathiques lui apportent quelque soulagement, et lui prouvent que le nom de Montalembert ne sera jamais oublié et sera toujours vénéré dans nos catholiques assemblées. (*Acclamations générales et répétées.*)

M^{SR} NAMÉCHE, vice-recteur de l'Université catholique de Louvain, donne lecture du rapport qu'il a été chargé de présenter sur le *Concours ouvert par le Congrès pour la composition d'un manuel gradué destiné aux établissements d'éducation de jeunes filles*. Voici ce rapport, dont les conclusions ont été unanimement approuvées :

Messieurs,

Que faut-il pour former, pour soutenir, et, s'il en est besoin, pour régénérer une nation ? A cette grave question, ainsi posée par lui, un illustre prélat, dont le nom est particulièrement cher à tous les amis de l'éducation catholique, répondait : avant tout, des hommes. Les nations ne s'élèvent, ne grandissent et ne se conservent, ne rajeunissent et ne se renouvellent que par des hommes. Quand voit-on les peuples s'affaiblir, déchoir de leur grandeur et se précipiter à leur ruine ? Quand les hommes leur manquent. Or, les hommes ! sans doute c'est Dieu qui les donne : mais, Dieu le voulant ainsi, c'est l'éducation qui les fait (1). Poursuivant ce raisonnement, on s'est demandé : à qui la principale part dans cette éducation qui fait les hommes ? Et l'on a répondu avec raison : à la mère. Les hommes gouvernent le monde, mais ce sont les femmes qui forment les hommes (2).

C'est sous l'inspiration de cette pensée qu'a été présenté à la dernière session du Congrès un Mémoire sur l'éducation des femmes *écrit de main*

(1) M^{SR} Dupanloup, *de l'Éducation*.

(2) *Mémoire sur l'éducation des femmes*, présenté à la deuxième session du Congrès catholique de Malines.

de mère. Quoique vous connaissiez ce travail, singulièrement remarquable par la finesse des observations, la justesse des vues et le sens pratique, nous ne pouvons nous dispenser d'en tracer ici une légère analyse.

L'auteur examine d'abord l'état actuel de l'éducation des personnes de son sexe. Il trouve l'éducation privée pleine de mollesse et de vanité; l'éducation publique brillante, mais superficielle. L'enseignement excessif et pressé tout à la fois, n'instruit pas. Apprendre beaucoup, apprendre vite, et ne faire qu'apprendre, tel est le programme de l'éducation d'aujourd'hui. L'hygiène est ignorée ou trop peu estimée. Il en résulte que l'éducation physique et l'éducation intellectuelle affaiblissent l'esprit et le corps, et sont des entraves à l'éducation morale.

Après avoir exposé le mal, l'auteur du *Mémoire* en recherche les remèdes. Partant de ce principe que l'éducation véritable n'existe qu'à la condition d'embrasser la personne tout entière et de suivre la nature en l'aidant et en l'imitant, il montre que l'instruction doit former, développer et fortifier l'intelligence, en l'exerçant modérément et graduellement. Il trace deux cadres pour cette instruction, celui des études convenables à toutes les femmes, et celui des études qui ne conviennent qu'aux femmes à intelligence d'élite, ou à certaines positions sociales. Le premier comprend la religion, la grammaire mise en application dans l'orthographe, dans l'élocution, dans le style et principalement le style épistolaire; l'arithmétique, des notions d'histoire et de géographie, particulièrement de l'histoire et de la géographie du pays qu'on habite; un aperçu de l'histoire de la nature, des sciences et des arts, qui permette à la femme de prendre intérêt à ce qui se passe autour d'elle, de se distraire par le charme d'un modeste savoir, et de se rendre utile aux autres; les langues étrangères, si des circonstances particulières en exigent quelque connaissance; la lecture à haute voix, talent trop négligé et qui devrait être un des grands talents de la femme; enfin les règles d'hygiène nécessaires aux mères de famille pour bien tenir leur maison et élever leurs enfants.

Aux femmes que des aptitudes exceptionnelles d'intelligence ou des exigences de position inviteraient à acquérir une instruction plus étendue, l'auteur recommande avec M^{re} Landriot: de ne jamais négliger l'intérieur du ménage et les affaires de la famille; de consulter la mesure de leur esprit, et de garder cette modestie, que Fénelon appelait la pudeur de la science.

Passant à l'éducation physique, il fait remarquer qu'à l'inverse de l'éducation intellectuelle, cette éducation pèche de nos jours par le manque d'exercice. L'équilibre est rompu. L'auteur insiste longuement sur la nécessité de modifier cet état de choses. L'exercice est la condition du développement et de la force du corps, et c'est l'éducation qui doit le diriger. « Que les maîtresses, dit le *mémoire* avec infiniment de raison, aient toujours devant les yeux l'avenir de leurs élèves; qu'elles

n'oublent jamais que la femme est l'instrument préparé par la Providence pour porter dans ses flancs l'homme lui-même ; que sa vigueur et son courage doivent lui ouvrir les portes de la vie ; que sa substance doit le nourrir, et sa force devenir la sienne. Il faut que cette plante précieuse croisse dans l'air le plus vif et le plus pur ; il faut, en tout, la cultiver de manière à la rendre saine et vigoureuse. Tout doit être disposé pour atteindre ce but. »

Abordant l'éducation morale, l'auteur établit d'abord que la morale n'est vraie, pleine et sûre que dans la religion. Il ajoute ensuite que l'éducation doit former le cœur des femmes d'une manière appropriée à leur nature et à leur destinée dans ce monde. Ce qui distingue éminemment leur sexe, c'est la sensibilité. L'affection est, chez elles surtout, un puissant moyen d'éducation. A mesure que la femme avance vers la jeunesse, l'imagination tend à la dominer. C'est alors qu'il faut bien asseoir les principes, et former les habitudes. La nature a donné la grâce à la femme ; l'éducation chrétienne lui donnera la dignité et la modestie, la bonne tenue, le bon goût et le bon ton. L'éducation doit faire trouver du charme dans le travail manuel, dans l'étude, dans la lecture, dans les arts d'agrément cultivés avec modération, dans une vie réglée, dans des goûts simples, dans des plaisirs innocents. Il faut si peu à la femme pour être heureuse, quand elle sait jouir des ressources que Dieu a mises à sa portée. — « L'éducation n'étouffe pas ses instincts, elle les dirige ; elle tourne sa sensibilité en bonté, en reconnaissance, en piété ; — son exaltation, en zèle, en dévouement ; — sa brusquerie, en droiture ; — sa taciturnité, en raison réfléchie ; — sa finesse, en prudence, en délicatesse, en tact ; — son impressionnabilité, en imitation de bons exemples ; — sa coquetterie, en propreté, en ordre, en bon ton, en bon goût ; — sa curiosité, en application ; — son babil, en amabilité, en gaieté ; — sa vivacité, en activité, en complaisance ; — son opiniâtreté, en fermeté, en persévérance ; — sa crédulité, en foi vive, en espérance ferme ; — sa susceptibilité, en esprit de résignation et de sacrifice, et en compassion pour les chagrins d'autrui. »

Voici la conclusion de ce remarquable travail : « Le moyen de faire adopter l'éducation véritable, c'est d'abord d'en faire connaître les principes et les règles. Le moyen de la généraliser, c'est d'obtenir l'unité dans l'application de ces principes, du moins dans ce qu'ils ont de fondamental, et de ces règles, du moins dans ce qu'elles ont d'essentiel. Il faut donc résumer ces principes et ces règles. Un livre pratique les contenant en abrégé, devrait devenir le manuel des établissements d'éducation catholique, depuis les écoles gardiennes, séparées d'après les différentes classes sociales, et toutes les autres écoles, également séparées et graduées, jusqu'aux pensionnats comprenant les mêmes gradations et les mêmes séparations. Que le comité permanent du Congrès fasse donc un appel à tous ceux qui sont à même de fournir les éléments de ce manuel ; qu'il choisisse ensuite l'homme capable de lui donner la

dernière forme ; une plume et un nom qui soient déjà pour cet ouvrage une première recommandation. »

En lisant cette conclusion, on éprouve un regret, c'est que la modestie de l'écrivain l'ait détourné d'élever lui-même l'édifice dont il a jeté les bases d'une main si ferme et si intelligente. Le comité permanent dut respecter cette décision, et, applaudissant hautement au vœu de l'auteur, il a ouvert un concours pour la composition d'un Manuel gradué, destiné aux établissements d'éducation de jeunes filles, d'après les principes exposés dans le Mémoire sur l'éducation des femmes, présenté à la deuxième session de l'Assemblée générale des catholiques. Le Manuel ne devait pas dépasser 500 pages d'impression in-8°. — Je viens vous rendre compte, messieurs, du résultat de ce concours.

Deux réponses sont parvenues au comité. Ce sont, je suis heureux de le dire tout d'abord, des travaux d'une valeur peu ordinaire, où le zèle du bien, l'amour de l'enfance et de la famille, les sentiments les plus patriotiques et les plus chrétiens s'allient à un grand savoir et à un talent distingué. La première comprend 225 pages in-folio, et porte pour devise : *Stabat mater dolorosa* ; la seconde renferme 525 pages in-8° ; elle a pour épigraphe : *Mulierem fortem quis inveniet? procul et de ultimis finibus pretium ejus*. Je vais entrer dans quelques détails sur chacune d'elles.

Le premier de ces écrits est divisé en cinq parties : introduction, éducation maternelle, éducation primaire, éducation des jeunes filles des classes ouvrières, éducation des jeunes filles des classes aisées. Dans sa première partie, l'auteur nous dépeint éloquemment, d'une part, la femme déchue du paganisme, d'autre part, la femme relevée et réhabilitée par le christianisme. De ces deux femmes, l'une figurée par l'Ève antique, l'autre par Marie, sont nées deux familles, deux civilisations. Dans la famille chrétienne, l'influence de la femme est prépondérante. C'est à elle surtout que nous devons l'élévation des sentiments, la pureté et la douceur des mœurs, l'esprit de dévouement et de sacrifice. L'apostolat de la vérité, de la charité et de la vertu n'a point d'instrument plus régénérateur au sein de la famille que la mère chrétienne. L'éducation religieuse de la femme est donc le plus puissant moyen de faire reflourir la vie de famille, de raffermir les sociétés ébranlées par la Révolution, de renouveler la face du monde et de peupler le ciel de saints. Cette éducation compte trois grandes périodes : la première s'étend depuis la naissance de l'enfant jusqu'au moment où il acquiert l'usage de la raison ; c'est l'éducation maternelle. La seconde période va jusqu'à l'âge de onze à douze ans : c'est l'âge où l'enfant commence à réfléchir, à s'initier aux connaissances divines et humaines, à agir avec la conscience de sa liberté et de sa responsabilité ; c'est la période de l'éducation primaire. La troisième embrasse la jeunesse ; c'est l'éducation des adultes. Mais comme à partir de la première communion, les enfants se partagent d'ordinaire

en deux catégories distinctes, les classes ouvrières et les classes aisées, il importe que, tenant compte de cette distinction pratique, nous nous occupions spécialement, dit l'auteur, de l'éducation populaire des classes ouvrières et de l'éducation scientifique des classes aisées. De là la division de son travail. Il termine en déclarant que, si variées que soient les formes de l'éducation, la méthode qu'il suivra est *une*, et que cette méthode est la *méthode d'intuition*.

Fidèle à son plan, il traite successivement, dans sa deuxième partie, des soins que doit la mère à son enfant avant la naissance, de l'allaitement, des autres soins physiques et hygiéniques, de la formation du langage, de la première éducation religieuse, des écoles gardiennes, des adversaires de l'éducation chrétienne. Nous avons particulièrement remarqué, dans cette partie, l'utile usage fait par l'auteur des écrits du chanoine Carton, de si regrettable mémoire.

La partie consacrée à l'éducation primaire est la plus étendue. Après quelques considérations générales, l'écrivain s'occupe en détail des qualités nécessaires à l'institutrice, de la discipline et des moyens de l'obtenir; de l'hygiène de l'école, du développement harmonique des facultés de l'enfant, de l'enseignement, de ses modes: individuel, mutuel, simultané, mixte; de ses formes: synthèse, analyse; forme acromatique, dogmatique, catéchétique, euristique. On peut regretter, sans en rendre l'auteur responsable, l'introduction dans un enseignement dont la simplicité doit former le principal caractère, de ces dénominations pédantesques, plus ambitieuses que nécessaires. L'éducation religieuse, traitée avec de grands développements, forme bien certainement la portion la plus neuve et la plus remarquable de ce travail.

Les pages où il est question de l'éducation des jeunes filles des classes ouvrières, renferment des discussions intéressantes, qui pourraient paraître un peu étrangères au but qu'on cherche à atteindre par la composition du Manuel, mais qui rentrent pourtant dans le plan de l'auteur, où le mot *éducation* est pris dans sa plus large acception. Je me contenterai de citer les titres des chapitres: 1° le catéchisme ou l'école du pasteur; 2° des écoles d'adultes; 3° atelier chrétien; 4° le patronage; 5° le grand industriel père de ses ouvriers et de ses ouvrières; 6° de l'action du gouvernement dans les écoles d'adultes; 7° l'Église institutrice et mère du peuple chrétien.

Dans sa dernière partie, l'auteur traite spécialement des pensionnats. « Nous voudrions, dit-il, relier toutes nos maisons d'éducation dans une forte unité, sous la direction de l'inspection ecclésiastique et sous le haut patronage de nos évêques. Nous voudrions réussir à provoquer l'adoption de méthodes naturelles et uniformes, d'un programme commun et, dans une certaine mesure, des mêmes auteurs. Si Dieu donnait cette bénédiction à notre étude, nos établissements catholiques élèveraient l'éducation si haut qu'ils rendraient la concurrence presque impossible. » Nous

croions que l'auteur se fait illusion ici. Cette uniformité nous paraît beaucoup moins désirable qu'à lui, et nous pensons que les programmes doivent varier d'après la durée du temps qu'on passe habituellement au pensionnat, et la différence des classes sociales parmi lesquelles se recrutent les pensionnaires. Ce qu'il ajoute sur les branches diverses de l'enseignement nous semble un peu incomplet, mais tout ce qui se rapporte à l'enseignement religieux et à l'éducation morale, est ici encore exposé longuement, et, en général, de la façon la plus digne d'intérêt.

Telle est l'œuvre dans ses principales parties. Si l'on nous demande maintenant de l'apprécier dans son ensemble, nous commencerons par rendre hommage aux excellentes intentions de l'écrivain. On est touché, en le lisant, de sa commisération profonde pour les maux de la société et de son désir ardent d'y porter remède. Tout cet écrit est comme l'effusion d'une âme sacerdotale. Ajoutons qu'il renferme une infinité de choses vraies, utiles, bien pensées et bien écrites. Mais a-t-il atteint le but et répondu aux conditions du concours? Oui, jusqu'à un certain point; complètement, nous ne le croyons pas. Nous y avons remarqué d'assez grandes lacunes, et nous ne le trouvons pas assez pratique. Sans doute ce qu'il y a à faire est assez généralement bien indiqué, mais la manière de le faire, le *quomodò*, si l'on peut dire ainsi, laisse, selon nous, beaucoup à désirer, et c'est pourtant là l'essentiel dans un Manuel. Des hauteurs où s'élève sa pensée, l'auteur ne nous semble pas non plus avoir tenu suffisamment compte des infirmités de notre pauvre nature : il exige des institutrices un ensemble de vertus si sublimes, un tel héroïsme qu'il y a là de quoi désespérer la moyenne des forces humaines. Enfin, la forme de l'ouvrage est trop constamment lyrique, et le retour fréquent des mêmes formes et des mêmes tournures de langage en rend la lecture parfois fatigante.

L'auteur du travail que nous avons eu à examiner en deuxième lieu, l'a partagé en quatre parties seulement : introduction, éducation physique, éducation morale, éducation intellectuelle. Chacune de ses divisions est subdivisée à son tour, avec beaucoup d'ordre et selon les exigences de la matière, en sections, en chapitres et en paragraphes.

Dans l'introduction, une question importante est traitée, à savoir : qui doit être préposé à l'éducation des filles? « Heureux, dit l'auteur, le jour où toutes les filles, même celles du plus pauvre village, seront soustraites à la main si dure et si inhabile des hommes, quelqu'instruits que soient ceux-ci d'ailleurs. Un instituteur de garçons peut être un maître, un gouverneur, un professeur, un directeur; mais celle à qui l'on confiera la fille doit être une mère, parce qu'elle doit implanter dans le cœur de son élève les qualités d'une bonne mère, d'une bonne épouse. C'est à cela que toute l'éducation des filles doit aboutir. L'institutrice doit donc être elle-même une mère, puisqu'elle en doit remplir l'office. Mais justement parce qu'elle remplace la mère, elle ne doit pas avoir

elle-même des enfants, du moins en bas âge, ni aspirer, aussi longtemps qu'elle remplit cette charge, à devenir épouse et mère. » Il ajoute plus loin : « L'éducation de la fille doit être accomplie par l'amour, et son instruction doit procéder d'un enseignement individuel. De là on peut conclure que le nombre des élèves d'une classe de filles ne peut être aussi grand que celui d'une classe de garçons. Le trop grand nombre fait disparaître jusqu'à un certain point l'esprit de famille, qui doit présider à l'éducation des filles. »

Tout ce qui concerne l'éducation physique est étudié avec beaucoup de soin dans la seconde partie. « Le corps des enfants devant prendre son entier développement pendant les années que nous supposons qu'elles passent au pensionnat, il faut de toute nécessité, dit l'auteur, que la croissance soit stimulée par le mouvement, qui est comme la vie du corps. Pour procurer le mouvement, il faut une grande variété d'exercices. Les classes ne doivent pas durer trop longtemps. Les heures d'étude doivent être encore moins longues. Les changements, loin de nuire aux études des filles, les favorisent. » C'est sur ces données qu'est établie la division de la journée pour les élèves pensionnaires. Outre cette variété des exercices, que nous pourrions appeler, dit l'auteur, les *petits exercices*, il faut de temps en temps de grandes distractions, des ébats, des fêtes, des congés, des promenades, des sorties. « C'est à tort, dit-il encore, qu'on craint le contact du dehors : le pensionnat n'est pas un noviciat pour entrer en religion, mais pour entrer dans le monde ; pour y briller par la santé, la grâce et la vertu. » Il fait peu de cas de la gymnastique dans une maison d'éducation de demoiselles, *quoi qu'on en puisse dire et quelle qu'elle soit*. Tout un chapitre est consacré à la santé des maîtresses, à laquelle on n'accorde pas partout, selon l'auteur, une importance suffisante.

L'éducation morale donne lieu à de très-grands développements dans la troisième partie. La base de cette éducation doit être la religion, car il n'existe pas, dit l'auteur, de morale indépendante de la religion. L'éducation morale puise sa sève dans les croyances religieuses. La foi et la grâce sont comme la lumière et la chaleur qui lui donnent la croissance et la vie. Tout dans l'éducation doit être imprégné de cette sève de vie. — Citons encore ce passage : « Dans l'éducation des filles surtout, il faut retenir le mot d'un sage de l'antiquité et le mettre souvent en pratique : le chemin des préceptes est long, celui de l'exemple est court et mène vite au but. Il y a surtout un *modèle* qu'il faut faire intervenir sans cesse, c'est celui de la femme par excellence, de la Vierge immaculée, de la Mère de Dieu. Que les enfants aient toujours son image devant les yeux, que les salles soient ornées de sa statue, que cette image veille sur leur sommeil, préside à leurs repas, à leurs récréations, à leurs études. Une femme qui aime et imite Marie est une femme parfaite autant qu'elle peut l'être. » — Les devoirs des maîtresses tiennent

une place importante dans cette partie. On y lit les choses les plus sensées et les plus pratiques sur le dévouement, sur l'amour des enfants, sur la patience et la vigilance, sur l'égalité d'humeur et la gaieté. « Apprenez de moi à être doux et humble de cœur, a dit Jésus. Si la maîtresse est douce et humble, elle sera gaie, contente et d'une humeur égale. Qu'elle soit bonne chrétienne ou religieuse fervente, elle sera satisfaite et heureuse. L'accomplissement de sa charge ne lui pèsera pas; elle sera toujours aimable, et cette amabilité, cette douceur, elle les transmettra aux enfants qui lui sont confiées. La maîtresse s'avouera bien souvent, par des retours sur elle-même, que la femme est changeante par caractère et amie de la nouveauté; mais elle se dira d'un autre côté que personne ne soutient la douleur et les fatigues comme la femme, et surtout comme la mère. Celle-ci, en effet, a un don admirable de support; elle plie quelquefois sous le fardeau, mais ne rompt pas. Le malheur, le travail lui pèsent, mais ne l'affaiblissent pas. Dieu, la prière et la grâce donneront cette force de caractère aux maîtresses et feront d'elles des mères par grâce, pour qu'elles puissent à leur tour former leurs élèves, leurs enfants, à une vie de sacrifice, et en même temps de paix et de bonheur. » — Je citerais, volontiers aussi, si les bornes où je dois me renfermer le permettaient, d'importantes observations sur le développement de l'esprit de famille et sur le patriotisme, qui n'est nulle part aussi vivace que là où les mères l'inspirent à leurs enfants. « Si je pouvais parler à cœur ouvert aux maîtresses belges, dit l'auteur à ce propos, je leur dirais de s'enthousiasmer moins de la France, dont plusieurs parlent la langue; je dirais surtout aux maîtresses des établissements situés dans les provinces flamandes, de ne pas se laisser entraîner entièrement par la mode et l'engouement du français, et je leur demanderais comme une marque de patriotisme d'enseigner à fond la langue maternelle aux élèves flamandes, à quelque classe de la société qu'elles appartiennent. » Je regrette aussi de ne pouvoir étendre davantage l'exposé des idées de l'auteur sur les vices et les vertus, l'émulation, la surveillance, les punitions, les bonnes œuvres, etc.

L'éducation intellectuelle comprend tout ce qu'on désigne sous le nom de méthodologie et de didactique. A propos de méthodologie, l'auteur examine une grave question, celle de *la latitude qu'il faut laisser aux maîtresses dans la manière d'appliquer les différentes méthodes*. Il répond : « Prétendre qu'il n'y a pas de règles générales de pédagogie et de méthodologie, serait tomber dans l'absurde; mais vouloir imposer à chacun sa méthode, sa manière de faire, aurait les plus tristes conséquences. » Je crains que l'auteur ne confonde ici la *méthode* qui est une, avec les *procédés* qui peuvent être divers. Mais j'applaudis de tout cœur à l'excellente observation qui suit : « Chez la femme, chez l'institutrice, une manière forcée, guindée d'enseigner, paralyse son enseignement. Il faut donc qu'à l'école normale ou dans sa congrégation religieuse, la maî-

tresse puisse, dès ses débuts, tout en étudiant, *enseigner*, ce qu'on appelle véritablement *enseigner*, non pas en donnant des leçons simulées devant ses maîtresses, ses condisciples normalistes, mais en instruisant les enfants mêmes. » — Autre bonne observation au sujet des livres classiques : « Savoir se servir des livres classiques est la même chose que s'approprier à soi-même une méthode. Il faut savoir rendre les idées siennes, si l'on veut qu'elles pénètrent dans l'intelligence des élèves. » — Ailleurs : « Pas d'autre secret pour savoir et retenir que de revenir sans cesse sur les mêmes choses de différentes manières. » Des exemples parfaitement choisis et exposés montrent comment doivent se faire ces répétitions si nécessaires. Mais il faudrait tout citer.

Dans la méthodologie spéciale, nous avons particulièrement remarqué les observations de l'auteur sur la correction des devoirs, sur l'enseignement du catéchisme et de l'histoire sainte, du calcul ; sur les exercices de style, etc. Tout cela est marqué au coin du bon sens et de l'expérience. Cette dernière partie se termine par quelques considérations sur l'enseignement supérieur des femmes, dans lequel, dit-il, on accordera une importance spéciale à l'étude plus approfondie de la religion et à celle de la langue. Cette section, moins nécessaire, il est vrai, au point de vue pratique, et plus difficile à traiter, nous a paru un peu écourtée.

Le Mémoire que nous venons d'analyser, considéré dans son ensemble, est certainement une œuvre des plus remarquables, où se trahit partout la main d'un homme qui a beaucoup vu, beaucoup pratiqué et beaucoup réfléchi. L'auteur est véritablement maître de son sujet. L'exposition est claire et facile, le langage sévèrement didactique. Seulement, les fautes de langue abondent, le mot propre fait souvent défaut. Nous avons même dû modifier légèrement, sous ce rapport, la plupart des passages que nous avons cités. Nous reprocherions aussi à l'auteur de se prononcer sur quelques points d'une façon peut-être un peu trop absolue. Comme nous le remarquions plus haut, ce qui concerne l'éducation supérieure des femmes est assez incomplet, et, si nous osons le dire, manque un peu d'horizon. En résumé, nous avons, dans cette seconde réponse, un trésor d'observations et de conseils du plus haut prix, une disposition à peu près irréprochable de ces excellents matériaux, mais l'œuvre n'est pas achevée ; la pureté, la correction de la forme manquent encore au monument.

Messieurs, vous prévoyez nos conclusions. En présence d'un résultat certes très-satisfaisant, quoiqu'il ne réponde pas entièrement à nos vœux, nous vous proposons de partager le prix entre les deux ouvrages dont nous venons de vous rendre un compte fidèle et détaillé. Nous engageons les honorables auteurs à livrer leur travail à l'impression, après y avoir mis une seconde fois la main. Le but est assez élevé, l'entreprise assez difficile, le bien à faire surtout assez considérable, pour

que le succès complet ne leur paraisse pas, même à cette condition, trop chèrement acheté. S'il nous était permis de leur donner un conseil, nous les inviterions à lire un assez grand nombre d'ouvrages d'éducation qui semblent leur être restés inconnus, et nous leur recommanderions particulièrement ceux qui ont été écrits par des femmes, les juges les plus délicats, et, en beaucoup de choses, les plus compétents de ce qui convient à leur sexe. Nous nous bornerons à nommer ici deux de ces femmes d'élite, chez qui ils trouveront, chose rare, réunie à l'esprit le plus distingué, au plus solide bon sens, une longue et précieuse expérience : nous parlons de madame de Maintenon, la fondatrice de Saint-Cyr, et de madame Campan, directrice de la maison d'Écouen. « J'ai vu d'abord, disait cette dernière; ensuite j'ai réfléchi, et j'ai écrit. Je n'aurais osé tracer une seule ligne sur l'éducation, si je ne m'étais sentie quelquefois rassurée par une longue expérience. »

L'ouverture des billets joints aux manuscrits fait connaître que l'auteur du premier Mémoire, portant pour devise : *Stabat mater dolorosa*, est M. l'abbé Declèves, supérieur des missionnaires diocésains, à Binche (Hainaut), et que l'auteur du second Mémoire, sous la devise : *Mulierem fortem quis inveniet*, est M. l'abbé Fr. Nouwen, professeur de religion à l'établissement des Sœurs de charité, à Looz (Limbourg).

M. l'abbé DELVICHE soumet à l'assemblée le rapport du jury du *Concours artistique*, dont les conclusions sont également adoptées.

A Messieurs les membres du Comité central de l'Assemblée générale des catholiques.

Le Congrès, avec cette sollicitude qui s'est étendue à toutes les œuvres catholiques, ne pouvait manquer de s'occuper de l'art religieux. Dès l'année 1864, le Comité central avait ouvert un concours par lequel il demandait aux artistes une statue de la très-sainte Vierge et un ciboire; il avait même poussé la générosité jusqu'à affecter, pour ce dernier objet, un prix pour chacun des trois genres principaux entre lesquels se répartit l'art chrétien : style roman, style ogival, style renaissance.

Le résultat de ce concours a été satisfaisant et a suggéré l'idée d'en instituer un nouveau pour l'année 1866.

Des circonstances sur lesquelles il est inutile de revenir ici, n'ayant pas permis de réunir l'Assemblée générale des catholiques, plusieurs artistes crurent à tort que le jury, à son tour, ne tiendrait pas non plus sa session. Ils se trompaient; car plusieurs envois avaient été faits.

En conséquence, le 11 août un jury composé de M^{sr} Voisin, prélat domestique de Sa Sainteté, vicaire général de Tournay; MM. Jean Bethune, archéologue à Gand; le chanoine Cajot, à Namur; le chanoine Bethune, professeur d'archéologie au Grand-Séminaire de Bruges; Charles de Lircas, archéologue à Arras; Jules Helbig, peintre à Liège;

Kempeneer, avocat à Malines; W.-H.-James Weale, archéologue à Bruges; Edm. Reusens, professeur d'archéologie à l'Université de Louvain; P.-D. Kuyl, vicaire de Notre-Dame à Anvers; Delvigne, professeur d'histoire et d'archéologie au Petit-Séminaire de Malines, se réunit au cercle de la *Loyauté*, à Malines, dans la grande salle des conférences, où les divers envois faits par les concurrents furent, pendant huit jours, soumis à l'inspection du public.

Nous empruntons au procès-verbal de cette séance le passage qui concerne la décision du jury.

« § 1. *Concours d'architecture*. — Quatre plans sont présentés.

« Le jury, vérification faite des conditions du programme, constate à l'unanimité qu'aucun des plans présentés n'y satisfait complètement.

« Tout en accordant de justes éloges au talent montré par quelques concurrents, le jury, à l'unanimité, propose au comité central de l'Union catholique de Belgique de maintenir la question au concours pour l'année prochaine.

« § 2. *Concours d'orfèvrerie*. — Aucun objet n'ayant été présenté, le jury propose de maintenir le concours pour l'année prochaine.

« § 3. *Concours de broderie*. — Le jury, à l'unanimité, décide qu'il n'y a pas lieu de décerner le premier prix de 700 francs.

« Attendu cependant que la bannière exposée sous la devise *Fœderis arca* dénote une exécution remarquable comme travail à l'aiguille, le jury, à l'unanimité, décerne à l'auteur un deuxième prix, avec un supplément de 200 francs.

« L'ouverture du billet cacheté a fait connaître que le concurrent était M. W.-C. Braugwyn, architecte à Bruges.

« Le jury émet le vœu que la somme restante de 500 francs serve de prix à un concours pour un objet de feronnerie. Une couronne de lumière pédiculée paraît être l'objet le plus convenable à proposer. »

Ces propositions qui vous furent renvoyées, messieurs, reçurent de vous un favorable accueil. Tout en excluant, pour l'année 1867, l'objet en feronnerie, vous daignâtes maintenir le concours d'architecture et d'orfèvrerie et augmenter de deux cents francs le second prix de broderie accordé par le jury à M. Braugwyn.

Nous avons hâte, messieurs, de vous faire notre rapport sur l'issue du nouveau concours que vous avez autorisé.

Le comité organisateur de l'exposition d'art religieux de 1864, chargé de formuler le programme de ce concours, avait été naturellement appelé par les circonstances à désigner un ostensor parmi les sujets à déterminer. Personne n'a encore perdu le souvenir de cette splendide collection d'ostensoirs, tous rangés par ordre chronologique, que l'on a pu admirer dans les salons de l'hôtel de Liedekerke, en 1864. Le parallèle de tant de beaux spécimens empruntés à toutes les époques de l'art était pour nos artistes et fabricants une occasion incomparable d'augmenter

dans une forte mesure la somme de leurs connaissances. Le comité n'hésita donc pas à admettre l'ostensoir comme objet de concours.

Il y eut un peu de divergence sur le choix du sujet pour le concours d'architecture. La majorité se rallia toutefois à l'idée de proposer un plan d'autel à placer dans une église ogivale du ^{xiii}^e au ^{xv}^e siècle.

On ne nous contredira pas sérieusement alors que nous affirmerons que les ravages des iconoclastes et les tendances funestes du siècle dernier et du premier quart du siècle actuel, ont amené la disparition de presque tous les anciens autels pour leur substituer des constructions qui, tout en ne se trouvant nullement en rapport avec l'édifice dans lequel on les a élevées, présentent en outre le grave inconvénient de heurter en bien des points les prescriptions de la sainte liturgie.

Ne l'oublions pas : l'autel ne peut être rangé parmi les ornements accessoires des églises ; considéré non-seulement dans sa dignité morale, mais même sous le rapport artistique et matériel, il est la partie principale de l'église. Toute la construction doit être subordonnée pour ainsi dire à l'autel ; c'est le point vers lequel tout doit converger. C'est sur l'autel que s'accomplit l'acte le plus auguste de notre religion, celui qui le constitue essentiellement : le saint sacrifice de la Messe.

Il ne s'agissait donc pas seulement de faire un autel archéologique, mais avant tout un autel qui, en même temps qu'il reproduisit les formes du moyen âge, fût en rapport avec la discipline actuelle de l'Église. Cette discipline, on le sait, n'a pas toujours été la même ; jadis les chandeliers ne se plaçaient pas sur l'autel, et la pyxide, contenant les espèces eucharistiques, n'a pas toujours été renfermée dans un tabernacle fermant à clef. De là de nombreuses difficultés pratiques dont les concurrents ne se sont pas toujours tirés avec un égal bonheur.

Quoi qu'il en soit, le jury s'est réuni hier. Il était composé de M^{sr} Voisin, président ; M^{sr} Bock, camérier de Sa Sainteté et chanoine d'Aix-la-Chapelle ; M. Van Drival, chanoine de la cathédrale d'Arras et inspecteur des monuments religieux de ce diocèse ; M. le chanoine Bethune ; M. le professeur Reussens ; M. Raymond-Bordeaux, inspecteur de la Société française d'archéologie et auteur de plusieurs ouvrages estimés ; M. P.-D. Kuyt ; M. Jean Bethune ; M. Jules Helbig, et Ad. Delvigne, secrétaire du jury.

Voici le résultat de nos délibérations :

« § 1. *Concours d'architecture.*—Quatre plans sont présentés au jury.

« Inspection faite des conditions du programme, le jury, à l'unanimité, décerne le prix de 1,000 francs à l'auteur des plans exposés sous la devise : *Instauratur quod abiit.*

« L'ouverture du billet cacheté fait connaître que l'auteur est M. Hugo Schneider, architecte, domicilié à Aix-la-Chapelle, rue des Ursulines, n^o 22.

« Tout en décernant le prix à ce lauréat, le jury n'entend pas toutefois

proclamer que son plan d'autel est irréprochable. M. Hugo Schneider a eu évidemment l'intention de placer son autel dans une église du xiii^e siècle : les chapiteaux, les nervures du ciborium l'indiquent indubitablement. Pourquoi alors donner aux pinacles qui surmontent ce même ciborium, aux quatre angles, des détails qui rappellent le xiv^e siècle ? Ensuite, il a semblé au jury que le crucifix était placé sur le tabernacle même qui lui sert en quelque sorte de piédestal. Il y aurait aisément moyen de parer à cet inconvénient, en faisant reposer le crucifix sur un encorbellement. Sauf ces réserves nécessaires, le jury a été heureux de pouvoir couronner une œuvre aussi remarquable, comme étude et comme dessin, que celle à laquelle il a décerné le prix de 1,000 francs.

« § 2. *Concours d'orfèvrerie.* — Deux ostensoirs sont présentés au concours. Le jury, à l'unanimité, décerne le premier prix de 700 francs à l'auteur de l'ostensoir qui porte pour devise : *Ecce tabernaculum Dei cum hominibus.*

« L'ouverture du billet cacheté constate que l'auteur de cette œuvre remarquable est M. Armand Bourdon-De Bruyne, orfèvre à Gand.

« Le jury a constaté que cette œuvre se présentait dans toutes les bonnes conditions archéologiques et liturgiques voulues ; la purification, notamment de la lunette, était des plus commodes. On avait eu soin d'indiquer cette condition au programme.

« Le jury a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le second prix de 500 francs. »

Il ne nous reste plus maintenant, MM. les président et membres du bureau central, qu'à vous remercier, au nom de tous les membres du jury, de cette marque de haute confiance que vous avez daigné nous accorder, en nous appelant à être juges de ce concours institué par votre initiative et sous vos auspices, pour l'encouragement et les progrès de l'art religieux.

M. LE PRÉSIDENT. — Pour terminer la séance, nous donnerons la parole à M. le vicomte Héliion de Barrême, de Nice.

M. HÉLION DE BARRÈME :

Éminence, messeigneurs, messieurs,

Il y a cinq ans, je venais justifier à la barre de mon pays l'audace du jeune homme qui avait osé élever une voix ignorante dans l'art de bien dire pour défendre la liberté.

Aujourd'hui, ma témérité est bien plus grande, si grande que je n'ose même pas la justifier ; je préfère m'en remettre à votre indulgence.

Tantôt, je me suis arrêté sur ces marches, demandant au ciel, comme cet Athénien fameux, de ne laisser monter à mes lèvres que de ces paroles que plus tard Tacite proclamait plus utiles à écouter qu'à prononcer, « *quæque pauca vobis exponam, utiliora erunt vobis audisse*

quam mihi dixisse. » En ce moment, ce qui me retient indécis et combattu, c'est la conscience du peu d'autorité infligée à ma voix par une trop grande jeunesse. Je ne sais, messieurs, si vous ne sourirez pas quand je vous avouerai que je viens vous parler des grands devoirs que le malheur des temps nous fait envers l'Église, à nous surtout jeunes hommes. Mais quand le péril est grand, la bataille engagée, la postérité absout le petit tambour d'Arcole d'avoir osé quitter les rangs pour défendre le drapeau à côté des vieux capitaines.

Messieurs, un roi de France, que le peuple aime encore deux siècles et demi après sa mort, montrait un jour avec un paternel orgueil à un prince voisin ses seigneurs et ses chevaliers rassemblés autour de sa personne. — Comme ils vous pressent, lui fait observer celui-ci. — Oh ! ce n'est rien. reprend vivement le Béarnais, c'est sur un champ de bataille qu'il les faudrait voir. ils me serrent de bien plus près ! — Messieurs, nous sommes en pleine guerre : c'est pourquoi tous ces évêques. hier encore, accouraient autour du père commun des évêques et des fidèles ; c'est pourquoi tous nous sentons notre amour grandir avec les épreuves ; c'est pourquoi le chemin de la ville sainte est battu par des pas plus nombreux, c'est pourquoi tous nos dévouements sont groupés autour de cette chaire d'où le Saint-Esprit rend des oracles obéis aux quatre vents du monde ; c'est pourquoi les terres barbares élèvent la voix en même temps que les plaines de Castelfidardo pour proclamer que les fils des martyrs savent encore mourir et que les fils des croisés savent toujours combattre ; c'est pourquoi l'ennemi trouvera nos poitrines devant Pie IX et nos bras devant nos poitrines : oui, oui. notre grand devoir c'est de défendre l'Église sans défaillance et sans jamais douter ni d'elle ni de nous.

Le temps de la persécution est venu, que nul ne se sépare de son pasteur ! Ah ! messieurs, en regardant cette magnifique et religieuse assemblée, qui bat d'un seul cœur et brûle d'un seul dévouement, je sens combien il serait superflu de crier ici : « *Tempus adest martyrii nemo à pastore absistat !* »

Je suis à l'aise pour prononcer le mot de courage dans la patrie de ces hommes, que les Romains appelaient déjà braves entre les Gaulois, c'est-à-dire entre les braves, dans cette Belgique où les catholiques ont si vaillamment compris que la lutte est le dernier asile de l'honneur d'abord. du salut ensuite, « *unam in armis salutem.* »

Quelle que soit leur terre, et quel que soit leur âge, les catholiques ont le grand et imprescriptible devoir de défendre l'Église. C'est à la jeunesse surtout que je m'adresse. Ici, messieurs, vous ne m'accuserez pas d'exclusivisme si je me retourne plus spécialement vers les jeunes hommes de mon pays.

Ils sont mes frères et mes amis : mes frères, parce que nos mères ont souffert et ont béni Dieu presque le même jour ; mes amis, parce que

deux fois ils m'ont permis de faire appel à leur honneur, et parce que leur sympathie me fut publiquement et noblement fidèle, quand, à vingt ans, je tombais blessé sur le champ de bataille de la liberté politique et religieuse ! Jemmes hommes de France, mes frères et mes amis, puisque Dieu a rapproché nos berceaux et que peut-être il confondra nos tombes, pourquoi ne pas réunir nos cœurs, nos courages, nos dévouements dans un même vouloir : sauver la liberté par l'Église et servir l'Église par la liberté ? Les temps sont périlleux ; raison de plus pour s'armer de cette force divine qui élevait l'âme des martyrs au-dessus des flammes de leurs bûchers et des ignominies de leur siècle ; tous nous devons raffermir dans nos cœurs cette vaillance qui transformait les dignes contemporains de Tibère et de Claude en Romains de vieille roche capables de braver non-seulement les panthères, mais encore, mais surtout, chose plus admirable dans les âges de servilisme et d'abaissement, capables de désobéir à César pour obéir à Dieu !

Ah ! messieurs, qui donc pourra jamais répandre à pleines mains sur le monde les germes de cette généreuse indépendance devant les hommes et de cette glorieuse obéissance devant Dieu ! Soyons des lutteurs ; et puisque nous aimons l'Église comme une mère, défendons-la comme une femme ! (*Applaudissements.*)

Messieurs, la parole publique est un enfantement mêlé de douleur et de joie : tantôt j'en connaissais les angoisses, vous venez de m'en faire connaître les enivrants ; je vous en remercie deux fois, car on est heureux deux fois quand on peut élever sa reconnaissance à la hauteur de son admiration et de sa respectueuse estime.

Je le répète, messieurs, puisque nous aimons l'Église comme une mère, défendons-la comme une femme ! Il est plus facile, je le sais, de se laver les mains que de couper les oreilles aux laquais des oppresseurs ; mais derrière la complicité silencieuse des contemporains se dresse l'équitable histoire qui couvre d'une même flétrissure la bourse de Judas et la cuvette de Pilate !

Défendons l'Église et respectons-la : nous la ferons respecter en la faisant connaître. Démasquons ses calomnieux, ceux qui la font responsable même de ce qu'elle a le plus hautement blâmé. L'Église a toujours maudit les bourreaux sans distinction, elle a toujours béni ceux qui l'ont appelé à charmer leur dernière heure, sans demander à celui qui va mourir s'il fut son libérateur ou son oppresseur, s'il s'appelle Charlemagne ou Napoléon. Nous garderons l'Église de la calomnie, et lorsque nous devons juger la crédulité trop empressée à accueillir les accusations, nous penserons à cette belle sentence de Ménandre : « *Celui qui ajoute foi tout de suite aux calomnies est un méchant homme ou n'a pas plus de tête qu'un enfant.* »

Si par hasard un ministre de l'Église vient à céder à une de ces faiblesses inséparables de notre fragile humanité, regardons les accusateurs

en face et sans trouble : qu'importe à l'Église un prêtre indigne ! il est une douleur pour elle, mais non un déshonneur.

Quant à moi, je n'oublierai jamais ces belles paroles du saint de l'Unterwald, que je lisais, il y a peu de jours, dans un petit village du Valais, au pied de ces montagnes qui dominent les nuages impuissants à atteindre leur cime et, pareilles à l'Église, trouvent leur sérénité dans leur hauteur ; permettez-moi de vous citer ces paroles :

« *Écoutez votre pasteur, et si sa parole est en contradiction avec sa conduite, rappelez-vous que la plante qui reçoit l'eau du rocher ne s'inquiète pas si l'eau coule par un tuyau de plomb ou d'argent.* »

Trop souvent beaucoup de catholiques s'oublient dans les bras d'une nonchalance qui n'est pas la lâcheté pourtant. Les uns, dans un sentiment de foi indiscret, s'en remettent entièrement à Dieu du soin de défendre son Église. Ceux-là oublient que pendant que Moïse tenait les bras levés au ciel, Josué combattait dans la plaine. Prier c'est combattre, mais combattre c'est aussi prier. Montons, comme les Troyens, au temple, implorer la protection divine, et puis descendons raffermiss, hors la porte de Scée, pour ravir la victoire à l'ennemi, avec l'aide du ciel !

D'autres catholiques, découragés par tant d'épreuves qui nous donnent le droit de dire avec le poète :

« *Quæ regio in terris nostri non plena laboris,* »

se disent : le combat est inutile, tout est perdu ! Et pourquoi ? Tenez, messieurs, je n'aime pas que nous parlions tant de notre faiblesse : nous ne sommes pas des faibles, nous sommes des forts ; nous ne sommes pas des vaincus, nous sommes des combattants ! Ces mains résignées qui se croisaient sur la poitrine des confesseurs, savent, dans un légitime combat, échanger la palme du Colysée contre la lance de Tibériade et d'Ascalon ! Ce que les eroisés ont fait pour reconquérir le tombeau du Christ, ces jeunes héros qui représentent le monde chrétien auprès de Pie IX le sauraient faire encore une fois pour défendre l'apôtre, et grâce à eux le Tibre-roi ne coulera jamais esclave sous cette croix de Savoie qui lui rappellerait celle où Néron attachait saint Pierre ! L'Église est à jamais vaincue, dites-vous : ah ! messieurs, partout où il y aura des bourreaux, l'Église, mieux obéie que Pompée, n'aura qu'à frapper du pied pour faire sortir des catacombes des légions avides de mourir ; partout où la force brutale l'appellera dans un amphithéâtre, elle aura un champ de bataille éclairé par un soleil plus victorieux que celui d'Austerlitz ! L'Église vaincue ! La croyez-vous donc si vieille avec ses dix-huit siècles, et si affaiblie avec ses soixante persécutions, qu'elle ne puisse plus gravir les marches de l'échafaud ? L'Église vaincue ! Venez à Rome, chrétiens, c'est là que vous vous promènerez en triomphateurs au milieu des ruines les plus admirables de l'univers, couchées dans cette auguste poussière par

Dieu, comme s'il voulait foudroyer toutes les grandeurs humaines en face de l'impérissable immortalité de son Église ; c'est là que vous verrez les efforts inutiles du temps pour ronger l'éternité ; c'est là que j'oublie Tite-Live en lisant les actes des apôtres, là que le tombeau des Scipions me semble sans échos, en sortant de prier sur le sépulcre de Pierre et de Paul.

Que ces catholiques accablés me permettent de le leur dire, leur découragement est coupable. On n'est jamais vaincu quand on est immortel. Tué par les Césars, le Pape règne encore ; bien plus, il a fait bâtir une église sur la place où un corbeau chantait la vengeance des âges sur l'arbre qui abritait l'odieuse cendre du fils d'Agrippine ! Il était vieux et faible déjà, quand le Sénat n'osait pas pleurer Germanicus et que ces laquais que Rome, pour tromper ses souvenirs, appelait encore des consuls et qui n'étaient plus même des Romains, voyaient la majesté de leurs faisceaux consulaires déshonorée aux portes des écuries de Caligula ; il était vieux, quand les caresses d'un printemps, complice lui aussi de la servilité de tous, verdissaient les jardins d'Héliogabale ; il était vieux et pauvre, quand les indignes héritiers des vertus du peuple-roi habitaient une maison d'or parée des dépouilles opimes de l'univers ! Les Augustes ne sont plus *« qu'un je ne sais quoi qui n'a plus de nom en aucune langue, »* les jardins sont desséchés, et le vieux Pape est encore le même et demeurera le même quand le nom de ses persécuteurs ne sera plus qu'un fer rouge entre les mains vengeresses de l'histoire !

Quand les nations modernes auront passé et que, sur la place de la Concorde couverte de broussailles, les Renan d'alors, déchiffrant à grand-peine l'inscription de l'obélisque, s'efforceront de prouver peut-être que Louis-Philippe n'est qu'une allégorie, le Pape, sur le balcon de Saint-Pierre, entouré des mêmes contradictions et des mêmes dévouements, bénira le monde agenouillé et lui montrera que son front blanchi supporte avec une aisance divine le poids magnifique de la tiare. Et si une fatale apparition des Césars vient déshonorer de nouveau l'obéissance et l'autorité en faisant de l'une une servitude et de l'autre une tyrannie, la chaire de Saint-Pierre serait une seconde fois les rostres suprêmes de la liberté violée et l'échafaud des martyrs, le Capitole immortel de l'honneur survivant. Oui, oui, je le redis, aussi haut que ma faible voix et mon autorité plus faible encore me le permettent : la foi présomptueuse des uns est aussi coupable que le découragement des autres !

La foi qui n'agit point est-ce une foi sincère ?

Nous montrerons notre foi en ne négligeant rien de ce qui peut être utile à l'Église. Je range en première ligne la presse, que nous ne saurions trop soutenir de nos efforts et de notre argent ; la presse, cette histoire qui s'écrit au jour le jour, cette puissance neutre comme le chœur des

tragédies grecques, et comme lui pourtant sensible aux choses généreuses ; la presse, que trop de catholiques maudissent pour s'éviter la peine de la connaître et de l'encourager ; la presse, cette arme qui va nous être rendue en France, je l'espère, et que nous ramasserons, je l'espère aussi, avant qu'on ne la retourne contre nous !

Messieurs, il ne suffit pas de combattre courageusement pour cette sainte cause que nous servons et que Dieu fera triompher, il faut encore travailler à recruter pour elle de nouveaux serviteurs, vaillants et généreux.

C'est dès l'école qu'il faut préparer des défenseurs à l'Église. Ce n'est pas tout de faire des saints, il faut encore faire des hommes d'honneur prêts à sympathiser avec toutes les grandes choses, prêts à défendre tout ce qui est juste et à résister à tout ce qui est injuste ! Messieurs, je suis à l'aise pour parler ainsi devant ce grand évêque qui a le double et magnifique don de faire des hommes et de les enthousiasmer. Dès l'école, il faut doubler le chrétien du citoyen. La vie n'est qu'un passage rapide : ah ! messieurs les maîtres de la jeunesse, dites-le sur les berceaux comme vous l'écrivez sur les tombes ! Dites-le aux heureux, de peur qu'ils ne s'oublient, caressés par les zéphyrus et séduits par les magiques horizons qui leur dérobent les réalités de la fin ; dites-le à ceux qui souffrent, pour leur donner la force de traverser l'immensité aride du désert en pensant à la terre promise ; mais à tous dites aussi que Dieu leur impose, envers la patrie d'ici-bas, des devoirs dont l'accomplissement sera récompensé dans celle de là-haut. Passagers, le navire qui nous porte vers le rivage désiré de nos pères a droit à nos efforts et à notre aide, si la tempête le menace pendant la traversée ! Les services rendus à la patrie sont les plus belles actions de l'homme, « *sunt autem optima curæ de salute patriæ,* » s'écrie Cicéron dans son admirable traité de *Republica*, où je retrouve comme un pressentiment du patriotisme chrétien mêlé au souffle vigoureux du vieux patriotisme des compagnons de Fabius. Imiter l'Église : en posant le pied sur le sol déshonoré et asservi que ne labourait plus la charrue de Cincinnatus, elle commença par créer des Romains des âges antiques pour les transformer en martyrs ! Élevez, élevez l'âme des enfants, inspirez-leur une légitime fierté, et ces spectacles affligeants qui assombrissent parfois l'histoire contemporaine, disparaîtront à jamais.

Le regard d'un grand roi enfantait jadis de grands poètes. Un regard de vous, Éminence, messeigneurs, peut enfanter des serviteurs de l'Église dignes de combattre à côté des grands orateurs et des grands et généreux chrétiens auxquels nous devons tant de conquêtes religieuses. Je serais un ingrat, si je ne nommais pas ici la plus grande de toutes, celle à laquelle j'ai dû de m'asseoir, le premier en France, sur les bancs d'une école libre et catholique, sous l'égide de ces religieux de la Compagnie de Jésus que Pie VII a appelés « *les rameurs infatigables du vaisseau de*

l'Église » et qui sont unis à la Papauté non-seulement dans la doctrine, mais encore dans la bonne et la mauvaise fortune : « *una religio, una fuga, una quies.* »

Il faut une certaine audace pour oser se produire dans l'arène quand on n'a pas les cheveux blancs ; l'opinion publique n'est pas aussi indulgente qu'il y a trente ans pour ces tentatives dévouées mais audacieuses. Je me suis vu reprocher de n'être pas un vieillard devant un tribunal français par un magistrat français : ce reproche m'était adressé à propos d'une brochure écrite dans la langue de Caton pour la défense de la liberté politique ; je me montrai incorrigible, je l'avoue, et, en sortant de prison, j'en publiai une autre pour la défense de la liberté religieuse. Cette fois, j'écrivis en français et avec le cœur d'un bon Français.

Dieu m'en est témoin : ce n'était pas l'ardeur de me montrer qui me mettait la plume en main ; aujourd'hui encore le sentiment qui m'amène à cette tribune n'est pas celui de l'ambition, bien légitime pourtant, de faire mes premières armes devant l'illustre cardinal qui préside cette noble assemblée, devant tant d'évêques, devant ce ministre de la France libérale auquel je dois mon éducation catholique, et enfin devant ce grand évêque auquel je pense toujours, quand je lis ces paroles d'un auteur connu : « *Jamais les Grecs et les Romains n'aimèrent la patrie comme Athanase aima l'Église.* » et dont la bienveillance paternelle a été la première bénédiction de Dieu sur ma première jeunesse. Non, messieurs, j'ai la témérité de paraître devant vous pour donner un exemple et un encouragement à tous ceux de mon âge qui ont plus de talent que moi et plus le droit d'oser. Je veux les enhardir à servir l'Église militante : j'ai bien le droit de la nommer ici, car jamais on ne m'a accusé d'oublier que j'en fais partie. Quelles que soient les difficultés et les épreuves des débuts, ils doivent se souvenir que celui qui n'aime pas la gloire méprise la vertu ; que celui qui ne répond pas : me voilà ! à la voix opprimée qui l'appelle, est un lâche et un fils dénaturé, si cette voix est celle de l'Église ou de la patrie. Je ne regretterai pas d'avoir été *un point noir* dans ce Congrès, si mon exemple peut encourager quelque jeune dévouement à se produire, quelque jeune courage à se ranger publiquement sous les étendards de cette Église qui sera persécutée et combattue jusqu'à la fin des temps ! Oui, jusqu'à la consommation des âges, son existence sera une glorieuse agonie ; mais l'histoire de ses persécutions demain, comme hier, pourra toujours s'écrire en trois phrases : Plusieurs moururent, quelques-uns trahirent, et l'Église triompha !

Permettez-moi, messeigneurs et messieurs, avant de quitter cette tribune que je rougis d'avoir occupé si longtemps, de reposer un instant mon regard ravi sur cet ordre admirable et divin de l'Église et de bénir Dieu qui, en nos moments difficiles, a placé en tête de cet édifice ce vieillard auguste sur le front duquel resplendit la triple auréole de la

paternité, de l'infortune et de l'infailibilité. Oh! messieurs, chacun ici comprend l'émotion de mon accent en nommant Pie IX : Pie IX, qui a osé entreprendre d'initier sa patrie à cette magnifique chose : la liberté ; Pie IX, qui a connu l'ingratitude et qui a pardonné ; Pie IX, ce vieillard faible et désarmé, qui résiste aux menaces brutales et aux promesses fallacieuses ; Pie IX, qui, à lui seul, a canonisé autant de saints que tous ses prédécesseurs ensemble ; Pie IX, qui, au milieu du silence, complice de l'Europe, a béni la Pologne et tendu la main à l'Irlande ; Pie IX, qui a réconcilié les Bulgares et étendu la pourpre romaine jusqu'à l'Église d'Orient ; Pie IX, qui, par trois fois, a réuni autour de sa personne l'épiscopat chrétien tout entier ; Pie IX, qui, après un silence de trois siècles, va faire entendre à l'Église la voix oubliée d'un concile œcuménique ; Pie IX, qui a rétabli la hiérarchie en Angleterre, en Prusse, en Suisse ; Pie IX, le contemporain des martyrs comme les premiers Papes !

Comme Urbain II, il a soulevé une croisade ; comme Pie V, suscité un héros béni par lui qui a sauvé le drapeau de Lépante, après une défaite qui est, dans l'estime du peuple chrétien, une grande victoire morale ; comme Grégoire VII, il a préféré l'exil à la trahison ; comme Pie VII, il a dû quitter Rome, et comme lui il y est rentré en triomphateur populaire. Nul Pontife ne fut plus aimé et mieux obéi, et si nos frères les dissidents doivent enfin, comme les fils de Sophocle, pleurer et croire, où pourraient-ils, — il en est que j'aime, je le leur demande, — où pourraient-ils trouver des genoux plus vénérables à embrasser ? Où pourront-ils mieux déposer ce qu'un d'entre eux appelait l'autre jour dans *l'Union*, le poids de haines et de préjugés injustes, qu'aux pieds de cet immortel évêque, la plus noble figure de roi et de prêtre que la terre ait entrevue depuis longtemps ?

Messieurs, je m'arrête sous l'empire d'un souvenir : il me semble vous voir encore tels que je vous ai vus presque tous agenouillés à l'apparition du père commun des croyants sur le baleon de Saint-Pierre ou de Saint-Jean de Latran. Vous me paraissiez bien grands, car je ne trouve jamais l'homme si grand que lorsque je le vois à genoux devant Dieu présent par un acte de foi. Vous étiez bien grands tantôt acclamant le nom du Vicaire de Jésus-Christ. Messieurs, je crois ne blesser aucune convenance, en tout cas j'implore votre indulgence, — si par un filial pressentiment que la postérité subjuguée ratifiera, — je salue le Pontife immortel de l'Immaculée Conception, du titre qui lui convient le plus : Pie IX le Magnanime. (*Bravos.*)

— La séance est levée à 7 heures.

FÊTE DU SOIR
AU JARDIN BOTANIQUE.

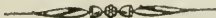


5 SEPTEMBRE 1867.

Les distractions et les délassements ne font pas défaut à l'assemblée, après les fatigues de la journée. C'est ordinairement le soir que les membres restés à Malines se réunissent au cercle catholique de la *Loyauté*, où ils sont toujours certains de trouver un accueil fraternel et des relations agréables. Indépendamment de ces réunions quotidiennes, toute une série de fêtes organisées à l'occasion du Congrès charment les loisirs des nombreux hôtes que Malines a le bonheur de posséder dans son sein.

La première a été donnée mardi soir dans les jardins de la Société de botanique, dont M. le sénateur de Cannart d'Hamale est président. Un grand nombre de membres, profitant de cette gracieuse attention de la Société malinoise, s'étaient donné rendez-vous dans la charmante promenade, dont les allées, ordinairement silencieuses et paisibles, s'embellirent en peu de temps de la présence d'une foule élégante et animée. Un instant le ciel s'assombrit et l'on put craindre que le mauvais temps ne vint compromettre le succès de la fête. Mais ce ne fut qu'une ondée rafraîchissante, et bientôt les lampions rallumés projetèrent leurs chatoyantes lueurs sur le jardin, dessinant de la façon la plus pittoresque les sinuosités des allées et le contour des pièces d'eau. Tout le monde a admiré le bon goût qui a présidé à cette illumination, et il n'y avait qu'une voix pour féliciter la commission qui avait préparé aux invités cette délicieuse soirée. L'harmonie a exécuté avec une remarquable perfection les différents morceaux inserits au programme, et qui furent tous chaleureusement applaudis. La *Brabançonne* clôtura dignement cette fête musicale, et la foule ne se retira que lentement et comme à regret de ce séjour que l'hospitalité de la Société de botanique lui avait rendu si agréable.

La Société de botanique n'a pas été seule, du reste, à souhaiter la bienvenue aux membres du Congrès. Beaucoup de maisons de la ville ont illuminé en leur honneur, et les rues ont présenté jusqu'à la nuit une grande animation.



TROISIÈME SÉANCE.

4 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENTE DE M. LE BARON H. DELLA FAILLE.

Communications. — Télégramme annonçant que le Saint-Père envoie à l'assemblée sa bénédiction apostolique. — Allocution du lieutenant-général de Lannoy : vote de félicitations aux zouaves pontificaux. — Discours du P. Tondini, barnabite : *Association de prières pour la conversion de la Russie et la réunion des deux Églises d'Orient et d'Occident*. — Discours de M^{sr} l'évêque de Namur à l'appui des propositions du P. Tondini. — Discours de M^{sr} Lynch, évêque de Charleston (États-Unis) sur l'*OEuvre des nègres affranchis*. — Fête musicale du soir : *Oratorio* de M. Van den Eeden.

L'entrée de S. E. le cardinal et de NN. SS. les évêques de Belgique est saluée, comme d'ordinaire, par des acclamations prolongées. Parmi les prélats présents à la séance, on remarque NN. SS. le patriarche d'Antioche ; Larangeira, archevêque de Rio-Grande (Brésil); Lynch, évêque de Charleston (États-Unis); Demers, évêque de l'île Van Couver; Rogers, évêque du Nouveau-Brunswick (Canada); Elder, évêque de Natchez (États-Unis); M^{sr} de Woelmont, aumônier des zouaves pontificaux; M^{sr} Sacré, supérieur du collège belge à Rome, etc.

La première communication faite à l'assemblée a été celle d'un télégramme de Rome. M. le secrétaire général du Congrès ayant, conformément à la décision de l'Assemblée, informé Sa Sainteté Pie IX du vote de l'Adresse adoptée dans la séance de lundi, vient de recevoir, par l'entremise de S. Em. le cardinal Antonelli, la réponse du Saint-Père. Sa Sainteté accorde, dans l'effusion de son cœur paternel, sa bénédiction apostolique aux catholiques réunis à Malines.

Il est ensuite donné lecture d'un télégramme du *Cercle catholique* de Trèves, envoyant l'expression des sympathies de cette association pour le Congrès de Malines et le succès de ses travaux.

La séance est ouverte à 5 heures.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Messieurs, la 5^e section terminera demain, jeudi, ses travaux. Elle appelle dans son local tous nos confrères qui s'intéressent particulièrement à l'école du génie civil et des

mines de Louvain. On fera rapport, dans cette section, de la situation, des progrès de cette utile institution, et des mesures qu'il reste encore à prendre pour en assurer l'existence.

Si les sections pouvaient presser un peu leurs travaux, de manière à avoir terminé demain, nous pourrions consacrer la matinée de vendredi à la lecture, à la discussion et au vote des diverses propositions très-importantes qui nous seront soumises.

Dans la session précédente, on nous a reproché d'avoir précipité un peu trop cette partie essentielle de nos travaux. Pour éviter ce reproche, nous convions itérativement les sections à se mettre en mesure de nous présenter au moins une partie de leurs rapports à la séance de vendredi matin. (*Adhésion.*)

On m'a invité à vous donner avis, messieurs, d'une exposition très-remarquable qui aura lieu pendant la durée du Congrès, au Collège Saint-Rombaut. Il s'agit d'un Christ de toute beauté, en ivoire, enrichi de rubis, qu'on croit avoir appartenu à Charles-Quint. Ce chef-d'œuvre ne pourra manquer de trouver dans les sommités artistiques des divers pays représentés à Malines, des appréciations dignes de lui.

M. le lieutenant-général DE LANNOY :

Éminence, messeigneurs, messieurs,

Je dois commencer par réclamer votre indulgence, et par vous prier de ne pas m'accuser tout d'abord de présomption et de témérité. Je ne pourrais pas me plaindre de votre sévérité, je trouverais votre accusation au contraire bien naturelle, car vous entendez tous les jours ici des voix si éloquents, éloquents par l'expression, éloquents par l'élévation de la pensée, qui devraient m'interdire d'élever à mon tour ma faible voix dans cette assemblée. Je vous prie donc de suspendre votre jugement à mon égard, jusqu'à ce que je vous aie fait connaître l'objet pour lequel j'ai demandé l'honneur de vous entretenir pendant quelques instants.

Cet objet sera, du moins j'aime à le croire, ma justification auprès de vous.

Une maladie terrible a sévi et sévit encore dans toute l'Italie. Elle a exercé et ne cesse pas d'exercer ses ravages dans les États restés fidèles et soumis à la domination du Souverain-Pontife. Une localité surtout a été frappée avec une rigueur inouïe dans tous les rangs de la société.

Dès le début de la maladie, une terreur panique s'est emparée de toutes les populations et une grande partie a fui, abandonnant les malheureux cholériques à eux-mêmes, laissant les morts sans sépulture; situation déplorable, effrayante, que les discours ne peuvent peindre, qu'on ne peut pas reproduire.

Qu'est-il arrivé dans cette occurrence? Des soldats, de jeunes soldats

sont accourus, se sont présentés, se sont attachés au lit des malheureux cholériques, les ont soignés, les ont encouragés par leurs discours les ont soutenus dans les douleurs de l'agonie et ne les ont pas quittés après leur mort. Ils les ont ensevelis et les ont portés à leur dernière demeure, leur rendant ainsi les derniers devoirs que le respect et l'humanité réclament de nous tous, partout et pour tous. (*Acclamations. Honneur aux zouaves!*)

Messieurs, le courage est un don de la Divinité; il se manifeste dans des circonstances différentes. — Mais il n'est pas également apprécié, il n'est pas également glorifié partout.

Le soldat, et c'est sa mission plus spéciale, arrive sur le champ de bataille. — Qui l'y conduit? L'obéissance, la discipline militaire. L'honneur l'attache au drapeau, l'amour de la patrie l'y conduit aussi; mais je parle ici des masses en général.

Là l'amour-propre l'excite; il ne veut pas passer pour ne pas être brave auprès de ses camarades. — Son amour-propre y est engagé; un peu plus tard, le courage s'exalte. — Le mouvement, le bruit des tambours, le son des clairons, le fracas de la bataille, l'odeur de la poudre, tout exalte le courage du soldat.

Si l'idée de la mort s'est présentée à lui, c'est au commencement de l'action; mais cette idée, il l'a bientôt oubliée, emporté qu'il est par le tourbillon qui l'enveloppe de toutes parts. Ensuite, il se flatte de la victoire; il voit la gloire et la récompense après l'action; de sorte que l'intérêt personnel entre pour une part notable dans le mobile qui le fait agir.

Reportons maintenant nos yeux sur ces braves jeunes gens (1). (*Applaudissements.*)

Une épidémie meurtrière sévit avec une fureur qui intimide les plus solides et les plus courageux. — L'homme qui prétendrait qu'en présence de ce danger il ne sentirait pas la peur pénétrer dans son âme, mentirait à sa conscience.

Eh bien! messieurs, qu'est-il arrivé? La population avait fui, laissant les malades sans secours. Ces jeunes soldats sont accourus. — La rigoureuse discipline militaire les obligeait-elle de se rendre dans ces lieux empoisonnés? Non, messieurs, une voix intérieure les y a poussés. Ont-ils été déterminés par un sentiment d'amour-propre, pour faire montre de leur courage aux yeux de leurs camarades? Non encore, messieurs. Leur courage s'est-il exalté par le tumulte des armes, par le fracas de la fusillade et par ce grand spectacle du champ de bataille? — Je répondrai toujours négativement.

Autour d'eux l'abandon: les populations épouvantées se sont dis-

(1) Deux zouaves pontificaux, revêtus de leur uniforme, assistaient à la séance, MM. le lieutenant Lefevre et Carlos d'Alcantara.

persées de toutes parts. Ont-ils méconnu le danger auquel ils s'exposaient comme on l'oublie en présence de l'ennemi? Le silence solennel, interrompu seulement par les plaintes et les gémissements des mourants, n'était-il pas de nature à les glacer d'effroi?

Non, messieurs, rien n'a arrêté ces intrépides soldats; tout est poison dans l'air qu'ils respirent; ils le savent, et cependant rien ne les fait hésiter. Ils poursuivent la mission qu'ils se sont imposée; ils la poursuivent jusqu'au bout. — Le danger devient plus grand encore; n'importe, ils ensevelissent les morts et les portent religieusement au champ du repos.

Je viens de vous exposer, messieurs, comme je le sens et autant que j'ai pu le faire (*applaudissements*), le courage se manifestant dans des circonstances différentes: d'un côté, le courage exalté par le péril et qui a pour mobile l'intérêt personnel et la gloire humaine; d'un autre côté, le dévouement complet, l'abnégation absolue, la mort peut-être obscure, dépouillée de tout prestige, le sacrifice dans toute son humilité. On glorifie le courage humain, il doit l'être; mais l'autre, le courage chrétien, ne doit-il pas l'être aussi? (*Applaudissements. Oui! Oui!*)

Messieurs, avec cette éloquence qui part du cœur et qui arrive au cœur en le remuant, M^{gr} l'évêque d'Orléans nous disait hier que se trouvant dernièrement dans l'assemblée auguste des évêques réunis autour du Souverain-Pontife, il avait été saisi de la majesté de cette assemblée et avait dit: « Voilà l'Église. » Pardonnez-moi, messieurs, si j'ose vous confier mes impressions après avoir prononcé un nom aussi illustre, aussi vénéré que celui de M^{gr} d'Orléans; mais lorsque j'ai appris la conduite de ces braves soldats, je me suis dit: « Voilà le résultat de l'enseignement de l'Église. » (*Applaudissements.*)

Par son caractère, l'Assemblée des catholiques ne peut rester indifférente, insensible, étrangère à une conduite aussi noble, à un dévouement aussi sublime. — Il lui appartient même d'exprimer par un témoignage public son admiration, sa reconnaissance, ses sympathies pour ces héroïques jeunes gens. Comme Belges, nous devons être fiers de savoir que parmi eux se trouve un très-grand nombre de nos compatriotes. (*Bravo! Bravo! — Applaudissements prolongés.*) Qu'il me soit donc permis, messieurs, de vous faire une proposition: celle de charger notre bureau d'adresser l'expression de nos sentiments au ministre des armes à Rome,... (*applaudissements*), avec prière de vouloir bien les transmettre à ceux de ces braves soldats qui ont mérité une place dans les annales militaires. En effet, le courage militaire ne s'exerce pas seulement sur le champ de bataille; il se manifeste encore d'une manière plus éclatante dans le champ de la charité. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. le lieutenant-général de Lannoy est prié de

faire parvenir sa proposition par écrit au bureau, qui se fera un devoir d'y donner suite (1).

La parole est au R. P. Tondini, barnabite.

Le R. P. TONDINI :

Éminence, messeigneurs, messieurs,

Un illustre personnage, dont le nom est cher à tous les catholiques, un homme qui compta beaucoup d'amis parmi vous, le comte Grégoire Schouvaloff, mort religieux barnabite, légua à ses confrères et à tous ses amis une grande pensée, celle de travailler au retour de la Russie, sa patrie, à l'unité catholique. — J'ai eu le bonheur de le connaître, cet homme, j'ai été aussi, parfois, le confident de ses vœux, des élans de son cœur. Suivant une simple exhortation de notre immortel Pontife Pie IX, le Père Schouvaloff, déjà barnabite, offrait trois fois par jour sa vie à Dieu pour la cause religieuse de sa patrie. Dieu accepta son sacrifice, et à peine avait-il publié son admirable ouvrage : *Ma conversion et ma vocation*, dont le comte de Montalembert a dit que c'est une des plus belles productions de notre siècle, le Père Schouvaloff, victime de sa charité, mourait à Paris, dans la maison de son ordre, le 4 avril 1859.

Le Père Schouvaloff est mort, mais le Père Schouvaloff est un de ces hommes dont l'action ne se termine pas lorsqu'ils descendent dans le tombeau; son action dure encore, son action continue, c'est lui qui inspira l'œuvre dont j'ose me faire l'avocat auprès de vous.

Messieurs, le concours de l'opinion, de la conscience publique, la presse périodique s'occupant dorénavant et avec un intérêt tout spécial de la cause religieuse en Russie, les hommes d'étude se dévouant à des travaux sérieux sur tous les points qui se rattachent à cette question, profitant de tout ce que l'on a écrit à cet égard, poussant leurs recherches plus loin et tâchant de rendre leurs études populaires, les

(1) Voici cette proposition :

« Le Congrès catholique réuni à Malines a appris avec bonheur la noble conduite et le dévouement sublime des zouaves pontificaux pendant l'épidémie qui vient de frapper si cruellement la malheureuse ville d'Albano. Il désire vivement donner un témoignage public de sa reconnaissance, de son admiration et de ses sympathies à ces braves soldats qui ont fait preuve, dans ces tristes circonstances, d'un courage au-dessus de tout éloge et qui ne doit pas être moins glorifié que celui qui leur aurait donné la victoire sur le champ de bataille.

« En conséquence, le Congrès charge son bureau central d'adresser l'expression de ses sentiments à Son Excellence le ministre des armes à Rome, avec prière de la transmettre à ces braves zouaves qui peuvent inscrire sur leur drapeau le nom d'Albano comme souvenir d'une campagne glorieuse. »

Le vote du Congrès a été transmis à Rome pour être porté à la connaissance des zouaves pontificaux.

écrivains qui ont le plus d'influence sur le peuple l'entretenant souvent de l'histoire de la séparation des deux Églises, de l'étonnante contradiction qui existe entre les négations de l'Église russe et le langage et la doctrine de ses livres liturgiques (1), réclamant des écrivains russes quelque réponse traitant la question sous tous ses points de vue, mais toujours avec charité; en un mot, le concours de l'opinion, de la conscience publique, le concours de la presse sous toutes ses formes, oui, ce sont là de grands, de puissants moyens pour hâter la réunion des deux Églises; il est de notre devoir de les employer;—mais tous ces moyens sont insuffisants sans le concours de la prière.

Messieurs, qu'entendons-nous par : *Solution heureuse de la question religieuse de Russie?* Nous entendons que la Russie cesse une bonne fois d'être la puissance persécutrice du catholicisme; nous entendons que l'épiscopat russe puisse, si la conscience le lui dicte, intervenir aux assemblées générales de l'Église, qu'il puisse, dans un prochain concile œcuménique, étudier, comme jadis à Florence, les raisons de ses négations et de nos affirmations; nous entendons, en un mot, que la Russie accorde au moins à la vérité religieuse les mêmes droits qu'on lui accorde en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Belgique. (*Applaudissem.*)

Nous voyons le but, mais nous sentons que les moyens nous manquent pour l'atteindre. Ce but est pourtant nécessaire, ce but, qui est là devant nous, c'est le salut de l'Europe, c'est la civilisation de l'Orient tout entier. (*Applaudissements.*)

Messieurs, tout homme qui réfléchit, s'il n'a point perdu avec sa foi la raison, doit sentir et proclamer avec nous que le triomphe de l'Église et le salut du monde ne peuvent s'obtenir que par la prière; oui, par la prière, ce puissant levier qui soulève les empires, par la prière, à laquelle nous devons les plus brillantes conquêtes du catholicisme en Angleterre. C'est là que le Père Spencer, Passioniste, a fondé cette œuvre admirable, l'Association des prières pour la conversion de sa patrie, dont l'efficacité est attestée par de si grands succès.

Dans ce moment où le danger de l'Europe est dans la Russie non catholique, dans ce schisme armé, quelle plus belle profession de foi qu'une association de prières! Quel plus bel hommage rendu à la Divinité qu'une pareille association prouvant à tout l'univers que nous croyons à la puissance de l'intercession, que nous sommes convaincus que c'est Dieu qui gouverne l'humanité, qui régit les peuples, que c'est nos actions qui la conduit! (*Applaudissements.*)

Cette association de prières, messieurs, restera dans l'histoire comme

(1) Le P. Tondini vient de publier une première *Étude sur la question religieuse de Russie*, sous le titre de : *La primauté de saint Pierre prouvée par les titres que lui donne l'Église russe dans sa liturgie*. Paris, Victor Palmé, éditeur des Bollandistes.

— Prix : 2 fr. 50 c.

un monument impérissable de notre foi; elle sera un acte solennel de foi et d'humilité, ces deux vertus si agréables à Dieu, dans un temps surtout où l'on enseigne à se passer de lui.

Cette association, d'ailleurs, existe déjà. Ce que je vous demande au nom du Père Schouvaloff, au nom de ce cher et vénéré ami, c'est que vous concouriez tous à la répandre, chacun dans son pays. L'immortel Pie IX, le Vicaire de Jésus-Christ, daigna écrire au bas d'une supplique que je lui ai fait présenter en lui demandant sa bénédiction pour cette œuvre : « Que Dieu vous bénisse et qu'il dirige votre cœur et votre intelligence. » L'illustre prélat qui préside à cette Assemblée, Son Éminence le cardinal-archevêque de Malines, daigna donner à cette Association de prières ses plus bienveillants encouragements; il en a été de même des évêques de plusieurs pays, de NN. SS. les évêques de Belgique et de M^{sr} Manning, archevêque de Westminster, à Londres. Vous trouverez au secrétariat du Congrès ou dans quelque autre local que M. le secrétaire général voudra bien indiquer, un petit imprimé où vous verrez de quelle manière cette Association de prières est établie en Belgique. De plus, dans la première section, on travaille à un plan qui vous sera présenté et qui est destiné à répandre l'Association dans l'univers entier.

Le Père Schouvaloff avait la plus tendre dévotion pour Marie, et c'est de Marie, c'est par l'intercession de Marie qu'il espérait le retour de la Russie, sa patrie, à l'unité catholique. Fidèle dépositaire de la pensée du Père Schouvaloff, il est de mon devoir de vous la présenter telle qu'elle était dans l'esprit et le cœur de cet homme éminent :

« Ce n'est pas pour rien, » dit-il dans son admirable ouvrage, « ce n'est pas pour rien que les Russes ont conservé parmi les trésors de leur foi, le culte de Marie... Oui, Marie sera le lien qui unira les deux Églises, et qui fera de tous ceux qui l'aiment un peuple de frères sous la paternité du Vicaire de Jésus-Christ. »

Je termine, et en terminant laissez-moi, messieurs, vous rappeler une parole, une prière de Jésus-Christ. Les paroles de Jésus-Christ ont une force, une éloquence qui sont bien propres à suppléer à l'insuffisance, au manque de mes paroles.

La veille de sa passion, quelques instants avant les agonies du Getsemani, quelle a été la prière, le testament de Jésus-Christ? « *Mon père, qu'ils soient un, un comme Vous, mon Père et Moi, qu'ils soient consommés dans l'unité.* » Ce n'est donc plus moi, ce n'est donc plus le Père Schouvaloff, ce n'est donc plus seulement Pie IX, le Vicaire de Jésus-Christ, c'est Jésus-Christ, c'est Jésus-Christ lui-même qui vous prie de vous associer à l'œuvre du Calvaire, de travailler à la réunion des Églises. (*Applaudissements.*)

Un dernier mot. Lorsque, il y a quelques mois, je me présentai pour la première fois à l'un de ces évêques qui sont la gloire de la Belgique, à M^{sr} Dechamps, évêque de Namur, et je lui montrai la

bénédiction de Pie IX : « Allez, mon enfant, » me dit-il, « avec la bénédiction de Pie IX vous réussirez. » Eh bien ! messieurs, je suis heureux de le proclamer devant tous, dans ces acclamations qui témoignent de votre sympathie et m'assurent votre coopération à la grande œuvre de la réunion des Églises, je vois, je reconnais la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, la bénédiction de Pie IX. (*Applaudissements prolongés.*)

M^{SR} DECHAMPS, évêque de Namur :

Éminence, messeigneurs, messieurs,

J'ai promis au jeune religieux barnabite qui descend de cette tribune, d'appuyer sa demande auprès de vous.

J'ai fait part de cette promesse à notre Secrétaire général, et celui-ci, dans son zèle, s'est empressé, vous l'avez entendu, de la transformer en discours. Il ne nous reste, messieurs, à vous et à moi, qu'à nous résigner à sa volonté. (*Bravos ! Bravos !*)

Je viens donc vous demander des prières pour nos frères séparés de Russie ; je viens vous demander de prier pour eux avec ardeur et avec confiance ; avec ardeur, parce que l'unité catholique à laquelle ils ont été arrachés est un bien suprême ; avec confiance, parce que la prière est une suprême puissance.

I.

L'unité catholique est un bien suprême, car elle est tout à la fois la condition divine de la vérité, la condition divine de la liberté, la condition divine de la fécondité de l'Église.

I. — Les paroles du Christ sur cette divine unité, vous les avez entendues tout à l'heure ; mais laissez-moi vous faire remarquer la richesse de leur lumière :

Jésus-Christ les a prononcées immédiatement après l'institution de l'Eucharistie, si bien appelée par saint Augustin, le Sacrement de l'unité : *Sacramentum unitatis*. Le Verbe Incarné disait à son Père : « Conservez ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous-mêmes ; je ne parle pas seulement pour eux, mais aussi pour ceux qui croiront en moi par leur parole, afin que tous soient un comme vous, mon Père, en moi, et moi en vous. La gloire que vous m'avez donnée, je la leur donne. »

Quelle gloire ?

La gloire de l'unité ; car il ajoute aussitôt :

« Moi en eux, et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité, et que le monde croie que vous m'avez envoyé. »

La gloire de Jésus-Christ est d'être un avec son Père ; la gloire de l'Église est d'être une avec Jésus-Christ ; et cette unité de l'Église, c'est lui-même qui l'affirme, doit rester sur la terre, si évidemment surhu-

maine. qu'elle y constituera la preuve permanente de la divinité du christianisme.

Oui, messieurs, l'unité catholique est l'un des grands faits manifestement divins qui prouvent à la raison la vérité de la foi.

L'unité de l'Église la prouve deux fois : elle la prouve d'abord par l'ensemble ou l'harmonie de ses trois états : d'Église primitive, d'Église mosaïque et d'Église chrétienne ; et elle la prouve encore par sa nature et son caractère, dans ce troisième et dernier état seul.

Mais comment l'unité de l'Église, dans l'ensemble de ses trois états, prouve-t-elle à la raison la divinité du christianisme ?

Parce qu'elle révèle dans l'auteur du christianisme le maître des temps.

L'homme, tout roi qu'il est de la nature, n'a pas de puissance sur le temps. Le présent lui-même, dont l'homme se croit en possession, lui échappe sans cesse. Celui donc qui se montre et se prouve le maître du présent, du passé et de l'avenir, ne peut être que l'Éternel.

Or, c'est ce qu'a fait Notre-Seigneur Jésus-Christ. Regardez-le, messieurs, regardez-le au milieu des temps, voyez-le les mains étendues, l'une sur le passé, l'autre sur l'avenir, et dites-moi s'il ne s'est pas montré le maître de tous les deux : du passé, en lui faisant écrire, des siècles d'avance, toute l'histoire de son avènement : de l'avenir, en lui donnant des ordres prodigieux que nous voyons fidèlement accomplis.

Si je parlais à des incroyants, je leur lirais ici, dans un livre dont l'antériorité bien des fois séculaire à l'avènement du Christ est incontestée, je leur lirais dans la Bible de l'Ancien Testament, la grande et lumineuse histoire de la Rédemption ; je refaisais dans ma faiblesse la conversation du Messie avec les disciples d'Emmaüs, lorsqu'il leur montrait sa personne, sa passion et sa gloire dans la loi de Moïse, dans les psaumes, et dans toute la suite des prophètes. Les incrédules d'aujourd'hui comprendraient à leur tour cette parole qui les regarde : O insensés et lents à croire : *O insensati et tardi corde ad credendum !* et ils rediraient, je l'espère, cette autre parole aussi : « Notre cœur n'était-il pas brûlant quand il nous dévoilait les Écritures ? (*Applaudissements.*) »

Mais pour vous, messieurs, je n'ai pas besoin d'ouvrir les pages inspirées. Vous connaissez l'harmonie des deux testaments ; vous savez que le Christ est le mot de l'énigme de l'ancien monde ; et vous voyez, dans la catholicité toute vivante devant vous, l'accomplissement des promesses évangéliques, véritables prophéties de la nouvelle alliance.

Oui, car ce ne sont pas seulement des promesses, mais des ordres prophétiques que contiennent le *Docete omnes gentes* : allez, et enseignez toutes les nations ; le *Vobiscum sum omnibus diebus* : je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin ; le *Quorum remisieritis peccata remittuntur eis et quorum retinueritis. retenta sunt* : soyez les juges des consciences qui vont s'ouvrir à ma voix ; le *Hoc facite in meam commemora-*

tionem : offrez le sacrifice de l'hostie sans tache, le sacrifice de mon corps et de mon sang répandu pour le salut du monde; le *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam*: tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

Ne sont-ce pas là des ordres prophétiques et surhumains? Et ne sont-ils pas accomplis? L'apostolat n'est-il pas universel? Sa perpétuité n'est-elle pas aussi visible que son universalité? Le sacrifice de l'hostie sans tache n'est-il pas offert sous tous les cieus et sur toutes les terres? L'ouverture des consciences pour la rémission des péchés n'est-elle pas un fait catholique, constant et surhumain? L'Église n'est-elle pas là, fondée sur Pierre, et n'est-il pas visiblement vrai que les vagues furieuses des puissances de tous les siècles se sont jetées toujours écumeuses et toujours en vain contre cette pierre qui ne bouge pas? (*Applaudissements.*)

Il serait donc superflu d'insister ici, et de m'étendre davantage pour vous faire goûter la vérité que Bossuet rendait ainsi à l'aide de saint Paul : « Être attendu, venir, être reconnu par une postérité qui dure autant que les siècles, c'est le caractère du Messie en qui nous croyons. Il est aujourd'hui, il était hier, il est à jamais. — Oui, quelques grands faits plus clairs que la lumière du soleil font voir notre religion aussi ancienne que le monde : ils montrent, par conséquent, qu'elle n'a point d'autre auteur que Celui qui a fondé l'univers, et qui, tenant tout en sa main, a pu seul commencer et conduire un dessein où tous les siècles sont compris. »

En vérité, messieurs, malgré les larmes qu'arrachent les blasphèmes de notre temps, l'on se prend à sourire quand on voit et qu'on entend des hommes d'un jour s'attaquer à la divinité de Jésus-Christ ! Ignorent-ils donc ce qu'il faudrait faire pour la contester sérieusement? Il faudrait supprimer l'histoire, changer l'ordre et l'unité des temps, anéantir le passé, refaire les siècles : il est six mille ans trop tard. (*Oui, oui ! Acclamations.*)

Que vous avez raison, messieurs, d'être fiers de lui ! Conservez fidèlement cette sainte fierté, et n'oubliez jamais que si vous avez mille raisons de croire, les incrédules n'ont aucune bonne raison de douter. Non, car il n'est pas plus permis de méconnaître Dieu dans l'harmonie des temps, que de le méconnaître dans l'harmonie des mondes. L'harmonieuse unité de l'espace nous révèle le maître du monde physique, et fait jaillir de nos lèvres la parole du roi prophète : *Cæli enarrant gloriam Dei* ; l'harmonieuse unité des temps nous révèle le maître du monde moral, et fait jaillir de nos lèvres la parole de saint Paul : *Christus heri et hodie, Ipse et in sæcula ; Regi sæculorum immortalis, soli Deo honor et gloria.*

N'est-il pas clair, messieurs, que pour ne pas s'associer à ce double

acte d'adoration, il ne suffit pas de renier la foi, mais qu'il faut, avec la foi, renier aussi la raison humaine? (*Applaudissements prolongés.*)

Cependant, ce n'est pas seulement l'unité de l'Église dans l'ensemble de ses trois états qui prouve à la raison la vérité de la foi ; c'est encore l'unité de l'Église dans son troisième état seul.

L'unité d'un empire est une chose difficile à fonder, et qu'on maintient à grand'peine, par des légions d'hommes de guerre. Les grandes armées permanentes n'y suffisent pas toujours. Mais ce qui est plus difficile à fonder que l'unité d'un empire temporel, toujours renfermé dans certaines limites, ce qui est impossible même à toute force humaine, l'histoire entière le prouve, c'est de fonder l'unité d'un empire doctrinal, qui ne reconnaisse pas de frontières. Aucune puissance intellectuelle n'y a pensé, aucun chef d'école n'a réussi à former deux disciples qui fussent pleinement d'accord. Les religions, il est vrai, furent toujours plus puissantes que les philosophies, mais jamais les *religions* en dehors de la *religion*, n'ont prétendu à l'universalité, c'est-à-dire à l'unité partout répandue ; toutes ont senti qu'elles n'étaient pas l'œuvre du Père des hommes, du Dieu du genre humain.

Dans le paganisme, chaque peuple avait son dieu ou ses dieux ; pour être adorés ailleurs que chez eux, les dieux devaient recevoir le droit de cité ; c'est l'idée qui a présidé au panthéon de Rome.

Le paganisme, encore vivant sur la terre, n'a pas changé ; les disciples de Brahma et de Bouddha ne songent nullement à l'apostolat universel. Vous n'en avez pas rencontré les apôtres et vous ne les rencontrerez jamais. L'islamisme, il est vrai, a rêvé la conquête des nations, mais dès qu'il a dû renoncer à les conquérir par le glaive, a-t-il jamais eu la moindre idée de les convertir toutes ? Les sectes, même dans la chrétienté, ont-elles jamais prétendu à la catholicité ? Le Patriarche du schisme d'Orient a-t-il jamais, en fait, prétendu régir l'Occident ? La seconde Rome, comme s'appelait Constantinople, a-t-elle jamais soutenu qu'elle fut le centre de l'unité du monde chrétien ? Non ! semblable à la fausse mère, si bien jugée par Salomon, elle s'est toujours contentée d'une part des enfants de Dieu. Et quand l'Église russe s'est affranchie de Constantinople, a-t-elle élargi son cœur pour embrasser l'univers ? Non, le saint synode de Russie, rassemblé sous la surveillance de quelque grand officier de l'Empire, n'étend sa sollicitude que jusqu'où peut atteindre la pointe de l'épée impériale. L'Église anglicane se conçoit-elle en dehors de l'Angleterre et de ses colonies ? Il faut en dire autant, et plus encore, des autres sectes ; elles ne peuvent répandre que ce qu'elles ont : la division à l'infini. L'apostolat des Sociétés bibliques n'est que l'ombre de l'apostolat véritable. Je dis peu, et je dis mal, car l'ombre n'est pas l'ennemi du corps qui la produit. L'apostolat apparent du protestantisme chez les infidèles, apostolat commencé seulement trois siècles après la prétendue Réforme, ne fut jamais qu'une machine de

guerre contre l'unité, non dans l'intention de tous ceux qui le soutiennent, mais en réalité, mais en vérité, mais en lui-même. Ne réjouit-il pas le rationalisme ? Il ne propage donc pas la foi, mais sa négation.

Du rationalisme lui-même, il est inutile de parler, puisqu'il est la négation de toute unité, de toute doctrine obligatoire, de toute certitude religieuse. Le rationalisme n'est que la théorie du droit prétendu de l'esprit humain à douter toujours, lorsqu'il s'agit de religion. Il ne s'aperçoit pas que la question religieuse, la question de la *fin*, la question du *pourquoi* de la vie, est de toutes les questions celle qui intéresse le plus fondamentalement la raison, et dont la raison, justement parce qu'elle est la raison, doit nécessairement exiger la solution ; mais enfin, malgré la raison de l'homme qui veut savoir le pourquoi de son existence, le rationalisme n'en prétend pas moins au droit de nier ici toute certitude, c'est-à-dire toute vérité immuable. C'est absurde, mais c'est son affaire, et il me suffit d'avoir constaté que, loin de prétendre à l'unité doctrinale, le rationalisme ne veut pas même en entendre parler.

Mais il a beau se boucher les oreilles et fermer les yeux à l'évidence, la voix de l'unité catholique arrive jusqu'à lui, et le fait splendide de la catholicité l'importune. Comment n'y pas voir, en effet, le caractère que nulle institution humaine n'a pu, ni voulu, ni même prétendu se donner ? Si toutes les philosophies ne furent jamais que des écoles dont les plus grands maîtres furent incapables de fonder et de répandre l'unité doctrinale ; si les *sectes* les plus appuyées par les puissances de la terre ne vérifièrent jamais que leur nom propre ; si les plus puissants des faux cultes ne furent jamais que des cultes de race... est-elle l'œuvre des sages et des puissants du monde la seule religion qui tend véritablement ses bras à tous les peuples ; qui a véritablement des apôtres et des enfants chez toutes les nations, et jusqu'au sein des empires persécuteurs ; qui arrose du sang de ses martyrs la semence de la vérité répandue dans les champs des deux mondes ; qui fait offrir le même sacrifice sous toutes les latitudes ; qui fait chanter le même symbole dans toutes les langues ?

C'est la fête de cette unité catholique, messeigneurs, que nous célébrions naguère à Rome, lorsque, réunis à plus de cinq cents évêques de tous les rites, autour du Vicaire de J.-C., nous lisions, gravés sur la chaire de Pierre, ces mots qui ne peuvent être écrits nulle part ailleurs : *Cathedra Petri magisterium fidei, centrum unitatis.* (*Vifs applaudissements.*)

Nous la comprenons mieux maintenant, messieurs, cette parole du Christ : — Qu'ils soient un, afin que le monde croie : *ut credat mundus quia tu me misisti* ; le fait surhumain de l'unité catholique constituant l'une des preuves permanentes de la divinité du Christianisme.

Mais il faut entendre saint Augustin parler de cette preuve, là où il

expose aux fidèles et aux infidèles d'Hyppone, ces paroles du Christ apparaissant à ses apôtres après sa résurrection :

« Ce que vous voyez est l'accomplissement de ce que je vous avais annoncé lorsque j'étais encore avec vous, qu'il était nécessaire que tout ce qui a été écrit de moi, dans la loi de Moïse, dans les psaumes et dans les prophètes fût accompli. — En même temps, il leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils entendissent les Écritures, et il leur dit : c'est ainsi qu'il fallait que le Christ souffrit et qu'il ressuscitât d'entre les morts, le troisième jour ; et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés à toutes les nations. » (*Luc, 24-44-47.*)

« Jésus se tenait au milieu d'eux, dit saint Augustin ; ils l'avaient vu souffrir ; ils l'avaient vu attaché à la Croix ; et ils le voyaient présent et vivant après sa résurrection. Les disciples voyaient cela, mais il est une chose qu'ils ne voyaient pas encore. Qu'est-ce donc qu'ils ne voyaient pas encore ? L'accomplissement de cette promesse : La pénitence et la rémission des péchés seront prêchées en son nom à *toutes les nations*. Ils voyaient le Christ, la tête de l'Église, *Caput Ecclesie*, mais ils ne voyaient pas le corps, c'est-à-dire l'Église elle-même répandue chez toutes les nations. Ils voyaient la tête, et par la tête, ils crurent au corps ; par ce qu'ils voyaient, ils croyaient à ce qu'ils ne voyaient pas ; *nous sommes comme eux* ; nous voyons quelque chose qu'ils ne voyaient pas. Qu'est-ce que nous voyons qu'ils ne voyaient pas ? La catholicité, l'Église répandue chez toutes les nations. Qu'est-ce que nous ne voyons pas et qu'ils ont vu ? J.-C., sous la forme humaine. Or, de même que ceux-là, en voyant cela, crurent au corps, c'est-à-dire à l'Église ; de même, nous, qui voyons le corps, nous croyons à la tête. Que ce que nous voyons nous soutienne aussi dans la foi ! La vue de Jésus-Christ les soutenait et les faisait croire à l'Église qui devait se former dans l'avenir ; que la vue de l'Église nous soutienne de même, pour nous faire croire à Jésus-Christ ressuscité ! Leur foi a été accomplie ; la nôtre le sera à son tour. Leur foi à l'Église a été vérifiée ; la nôtre en Jésus-Christ se vérifiera aussi. Jésus-Christ tout entier leur était *connu* comme à nous ; mais ils ne l'ont pas *vu* tout entier. Ils ont *vu* la tête et ils ont *crû* au corps ; nous *voyons* le corps et nous *croyons* à la tête. » (*Oui, oui ! Acclamations.*)

Vous venez d'éprouver, messieurs, l'une des grandes joies catholiques. Les paroles de saint Augustin sont vieilles de quatorze siècles, et cependant elles sont toujours actuelles, toujours jeunes et pleines de vie. C'est qu'elles ont pour objet des choses qui ne meurent pas, des faits qui sont devant nous comme ils étaient devant lui, et dont la splendeur est toujours nouvelle ; tant il est vrai que le Dieu de la révélation est le même que le Dieu de la nature ! Ces joies-là sont à nous, messieurs, parce que nous sommes à l'Église, et il n'est donné à personne de les éprouver en dehors de son sein. (*Non, non ! Applaudissements.*)

Prions donc pour y faire rentrer nos frères séparés, et tout particuliè-

rement nos frères de Russie. Ce que j'ai maintenant à cœur de vous faire voir, messieurs, afin de vous porter à prier pour eux avec plus d'ardeur, c'est qu'en perdant l'unité catholique, ils n'ont pas seulement perdu l'une des preuves et des grandes conditions de la vérité, mais qu'ils ont en même temps perdu la grande condition de la liberté religieuse.

II. — Dès que l'empereur Pierre I^{er} eut définitivement séparé l'Église russe du centre de l'unité chrétienne, les Russes cessèrent d'être les enfants de l'Église universelle pour devenir les membres appauvris d'une Église nationale, et par conséquent dépendante du pouvoir temporel. Faut-il vous montrer, messieurs, que les Églises nationales sont nécessairement dépendantes? Faut-il vous montrer que, dépourvues d'un principe intérieur d'unité, de l'autorité spirituelle véritable, elles sont forcées de chercher en dehors, dans l'autorité temporelle, un principe quelconque d'unité factice sans lequel nulle secte ne vit longtemps? Mais les faits les plus constants rendent ici toute argumentation superflue. Les religions nationales furent toujours esclaves de l'État, depuis les sectes du Bas-Empire, jusqu'aux dernières hérésies. N'est-ce pas à celles-ci, quoique parleuses d'émancipation religieuse, que l'on doit le fameux principe en vertu duquel chaque nation devait être de la religion de son prince : *Illius religio cujus est regio?*

Il n'en reste pas moins décidé, dans un certain camp, et pour une certaine école, que la liberté de conscience est fille du protestantisme! (*Rires et applaudissements.*)

Une seule Église a dit, dès l'origine, une seule dit encore, une seule dira toujours à la puissance humaine, quand celle-ci dépasse ses limites : Je ne vous suivrai pas ; il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes : *non possumus* ; ce mot-là est le seul drapeau de la liberté de conscience. (*Applaudissements.*)

Quelle est donc la condition essentielle de la liberté de conscience, messieurs?

De ne dépendre que de Dieu.

Dans toutes les sphères de l'ordre moral, ce qui distingue la liberté de la licence, c'est que la liberté se meut dans les limites de la loi et de l'autorité légitime, tandis que la licence ne reconnaît ni loi ni autorité. La liberté se distingue de la licence dans la société domestique, en ce qu'elle se meut dans les limites de la loi et de l'autorité de la famille ; la liberté se distingue de la licence dans la société civile, en ce qu'elle se meut dans les limites de la loi et de l'autorité civile ; la liberté se distingue de la licence dans la société religieuse, en ce qu'elle se meut dans les limites de la loi et de l'autorité religieuse. Vous le voyez, messieurs, la liberté, loin d'être l'antithèse de la loi et de l'autorité, ne se conçoit même pas sans elles. La liberté, la loi et l'autorité sont partout corrélatives. Il faut donc comprendre que la liberté religieuse ou la liberté de conscience est le fruit même de la soumission de la conscience à la volonté de Dieu, et que servir Dieu pour elle, c'est régner : *Cui servire est regnare.*

Il faut comprendre que, s'il est absurde de dire que les enfants dans la famille et les citoyens dans l'État ne relèvent que d'eux-mêmes, il n'est pas moins absurde de dire que, dans la société spirituelle, les consciences ne relèvent que d'elles-mêmes et qu'elles sont à elles-mêmes leur loi et leur autorité. C'est à la conscience, sans doute, de reconnaître l'autorité spirituelle compétente, c'est-à-dire divine; c'est à la raison de reconnaître Dieu et de discerner l'autorité et la loi qui portent clairement le sceau divin, le caractère d'en haut, comme c'est à l'œil de reconnaître la lumière; mais l'œil n'est pas pour cela la lumière. Parce que les citoyens reconnaissent les tribunaux qui les jugent, sont-ils pour cela l'autorité judiciaire? et l'autorité domestique est-elle dans les enfants parce que les fils reconnaissent leur père? Encore une fois donc, l'autorité spirituelle qui constitue l'unité de l'Église, loin d'être un obstacle à la liberté de conscience, en est la condition essentielle. Aussi, est-ce l'unité de l'Église appuyée sur l'autorité spirituelle divinement établie qui, seule sur la terre, a toujours défendu la liberté des âmes contre les entreprises de la force. Toutes les Églises nationales ont courbé le front devant César, que César fut monarchique, aristocratique ou républicain. Le rationalisme, quels qu'en aient été le nom et la forme, ne lui a pas mieux résisté. Pour résister à la force, sans user de la force, il faut être une puissance, une vraie puissance spirituelle. Or, le rationalisme est la doctrine de l'anarchie des consciences, et les consciences ainsi divisées, ainsi dispersées, loin d'être une puissance, ne sont qu'une poussière. Le premier coup de vent du despotisme l'emporte. (*Applaudissements.*)

Le rationalisme le sait bien, et c'est pour cela que dans la conviction où il est de n'être jamais une vraie puissance doctrinale, et dans son envie d'être pourtant le maître, de dominer les âmes, il s'est fait partout le complice de César. (*Oui, partout, toujours!*)

Enfin, messieurs, puisque j'y suis, je dirai tout, dussé-je paraître m'égarer loin de mon sujet. (*Non, non, parlez!*)

Ce n'est donc pas seulement à l'unité de la société spirituelle et à la liberté des consciences qu'une puissance doctrinale légitime est nécessaire, mais c'est encore à la société temporelle et à la liberté des peuples. C'est ce qu'a finalement confessé Augustin Thierry, lorsqu'il a reconnu « qu'une autorité divine enseignante est nécessaire, non-seulement au salut des âmes, mais au salut temporel du monde. »

Il faut le comprendre :

N'avons-nous pas vu tout à l'heure que ce qui distingue la liberté de la licence dans toutes les sphères de l'ordre moral, c'est que la liberté se meut dans les limites de la loi et de l'autorité légitime, tandis que la licence ne reconnaît ni loi ni autorité? — Il y a donc aussi des limites à la liberté de conscience, c'est-à-dire à la libre diffusion des doctrines et des cultes? Oui, nécessairement oui, à moins qu'on ne veuille proclamer la liberté ou le droit légal des doctrines les plus subversives, des cultes

les plus monstrueux, du culte polygame des Mormons, du culte infâme de Corinthe, du culte cruel des Indiens immolant des victimes humaines, du culte socialiste, car le socialisme est une secte, et l'une des hérésies de notre temps. — Il ne faut donc rien confondre ici : l'homme a reçu de Dieu la liberté naturelle de choisir entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal ; mais a-t-il reçu de Dieu le droit de choisir le faux, le droit de choisir le mal ? Non, car la loi divine lui impose l'obligation de choisir le vrai et le bien, de rejeter le faux et le mal. De là vient que dans la société domestique, dans la société civile, dans la société religieuse, le pouvoir qui exerce partout l'autorité de Dieu doit veiller à l'accomplissement de sa loi et à la répression des abus de notre liberté naturelle. Il n'est donc pas vrai que l'homme ait le droit (le droit, entendez-le bien), le droit de penser mal, et à plus forte raison de professer, de publier, de glorifier tout ce qui lui passe par la tête. Ce droit-là est un droit chimérique, et s'il était pleinement pratiqué de la manière que des insensés le proclament, la société n'y résisterait pas longtemps. Il est clair, en effet, que ce que l'on a le droit de professer et de glorifier, on a le droit de le faire, ou que la logique n'est qu'un vain mot.

Est-ce à dire que l'autorité ait le droit d'imposer la vérité par la force ? Elle le voudrait qu'elle ne le pourrait pas, la force ne pouvant atteindre les âmes. Mais, si elle n'a pas le droit d'imposer la vérité, « et si elle a souvent le devoir de tolérer l'erreur » et d'accorder la liberté civile à des cultes divers (1), elle n'a pas moins le droit et le devoir d'opposer des digues au torrent dévastateur des doctrines enfantées par des esprits coupables.

J'ai, sur ce point, des paroles remarquables à vous citer, messieurs. Ces paroles, les voici :

« Résister non-seulement au mal, mais « au principe » du mal, non-seulement au désordre, mais aux passions et aux « idées » qui enfantent « le désordre, c'est la mission essentielle, c'est le premier devoir de tout « gouvernement (2). »

Qui parle ainsi ? Est-ce le comte de Maistre ? Non, c'est M. Guizot.

« Il y a une immense ignorance, dit-il encore au même endroit, il y « a une immense ignorance de la nature de l'homme et de sa condition à « croire que, laissée à elle-même, la liberté humaine va au bien et peut « y suffire. C'est l'erreur de l'orgueil ; erreur qui énerve du même coup « l'ordre moral et l'ordre politique, le gouvernement intérieur de « l'homme et le gouvernement général de la société ; car la lutte est la « même, le péril aussi pressant, et « le secours aussi nécessaire dans la « société » que dans l'homme. »

(1) Voyez, sur la liberté civile des cultes, ce que nous avons publié dans la *Causè Catholique* (Casterman, Tournai, 1865).

(2) *De la démocratie*. 1848.

Vous le voyez, messieurs, *le Syllabus* n'est pas seul à proclamer ces vérités trop oubliées. De grands esprits, même en dehors de l'Église, parlent aujourd'hui catholiquement, surtout aux heures d'épreuve. C'est un signe du temps, et une préparation à bien des retours.

Encore une fois donc, il faut admettre qu'il y a des limites à la liberté de conscience, c'est-à-dire à la libre propagation des doctrines et des cultes, ou il faut proclamer le droit à l'anarchie des consciences, et avec lui le droit à toutes les anarchies. Oui, « le droit à toutes les anarchies, » car s'il n'existe pas de certitude pour la conscience, s'il n'y a pas pour elle de vérité divine qui l'oblige, aucune loi ne peut légitimement l'obliger ; s'il n'existe pas « d'erreur coupable, le mal n'est plus qu'un préjugé, et la justice qu'un abus. » (*Applaudissements.*)

Mais les limites à la liberté de conscience, à la liberté des doctrines et des cultes, qui les posera ? la règle à suivre, qui la promulguera ?

Sera-ce la raison, la conscience elle-même, comme organe de la loi naturelle ?

Mais de quelle raison, de quelle conscience, de quelle loi naturelle veut-on parler ? Pour vous convaincre, messieurs, de l'infirmité de cette solution, faut-il recourir aux Mormons qui pratiquent consciencieusement la polygamie, aux Indiens qui offrent en conscience des victimes humaines, aux socialistes qui, dans leur plan d'organisation sociale, sacrifient consciencieusement la propriété ? Faut-il rappeler que la « raison de Platon » n'a rien aperçu de contraire au droit naturel dans l'esclavage, dans l'infanticide, dans la promiscuité, cette monstrueuse négation de la famille ? Non, messieurs, il n'est pas besoin de remonter si haut, ni d'aller si loin, pour voir que la solution proposée n'en est pas une. Nous pouvons nous en convaincre en restant chez nous et sans sortir de notre temps, à l'aide des corps savants dont il se fait gloire. En effet, c'est au moment même où le ministre de l'instruction publique d'une grande nation voisine (1) proclamait l'existence et la justice de Dieu, l'immortalité et la responsabilité de l'homme, comme les bases et comme la sanction de la loi morale, du droit naturel, que des voix plus écoutées que la sienne portaient de l'*Institut*, pour rejeter ces bases et cette sanction, au nom de la « science positive, de la haute critique, de l'esprit moderne. » Et puis, messieurs, n'entendez-vous plus les échos des conciles du rationalisme où défense fut faite aux législateurs d'imposer des règles à la conscience en progrès, parce que la « morale n'est pas trouvée » et qu'il en faut « une nouvelle ; » parce que « l'homme n'est pas terminé, ni Dieu non plus ; » parce que « la vérité d'hier ne peut pas être celle de demain ? »

La plus forte raison de l'antiquité, Platon, et les voix les plus retentissantes de nos écoles modernes, prouvent donc de concert que la rai-

(1) M. Duruy.

son humaine, quand elle est laissée à elle-même, est affaiblie et vacillante, et qu'elle a besoin d'une lumière plus haute que la sienne pour rallumer son propre flambeau et se préserver de toute défaillance, même dans le domaine de la vérité naturelle. Les faits les plus constants prouvent ainsi que pour imposer des limites à l'anarchie des consciences, il faut autre chose qu'une raison quelconque, qu'une conscience quelconque, qu'une loi morale livrée à la merci des opinions ; qu'il faut une raison ferme, une conscience sûre, une loi certaine promulguée par une autorité vivante et visiblement légitime, c'est-à-dire visiblement obligatoire pour l'esprit humain.

Mais quelle sera cette autorité ?

Sera-ce l'autorité temporelle, la puissance du glaive, la force de l'État ?

S'il en était ainsi, la main de l'État tiendrait les deux glaives, la confusion des puissances serait rétablie comme au temps du paganisme, et nous serions de nouveau en présence de la théocratie sans Dieu.

Si l'on ne veut donc pas la liberté absolue, illimitée des cultes, ou l'anarchie des consciences, et avec elle le droit à toutes les anarchies, il faut montrer aux consciences une autorité de *leur nature*, une autorité *spirituelle*, une puissance *enseignante* évidemment légitime, c'est-à-dire évidemment supérieure à l'esprit humain.

Oui, il faut choisir entre l'anarchie des consciences et l'empire de la force, si l'on ne veut pas l'empire d'une lumière qui oblige la conscience ; si l'on ne veut pas d'une autorité doctrinale qui oblige la raison par l'évidence de sa légitimité, et la délivre ainsi de l'esclavage d'un doute éternel. Oui, il faut montrer sur la terre une loi supérieure à l'esprit humain, une loi qu'il n'a pas faite et à laquelle nulle puissance ne peut toucher, pas même celle qui s'en trouve être la gardienne, si l'on ne veut pas renoncer au droit de parler de liberté. (*Applaudissements.*)

Finalement, les peuples et les États armés du glaive ne reconnaissent la puissance désarmée et enseignante que *lorsqu'ils le veulent bien*. Mais il faut qu'ils le veuillent, s'ils ne veulent pas se perdre. Quand l'harmonie des puissances est troublée ou rompue, quand la puissance de la force ne reconnaît plus la puissance de l'esprit, les sociétés vivent comme elles peuvent, mais elles ne vivent plus que des restes de l'ordre renversé. Cette vérité brillait de tout son éclat aux yeux d'Augustin Thierry quand il disait de l'Église qu'il avait si longtemps méconnue : « Je vois, par l'histoire, la nécessité manifeste d'une autorité divine et visible pour le développement de la vie du genre humain ; or, tout ce qui est en dehors du christianisme ne compte pas. De plus, tout ce qui est en dehors de l'Église catholique est sans autorité. Donc l'Église catholique est l'autorité que je cherche. »

Et voilà comment, après de longs détours, l'historien moderne a confessé la vieille vérité, la vérité toujours ancienne et toujours nouvelle,

rappelée au monde par la grande voix de Pie IX, c'est-à-dire que la société temporelle a besoin de la société spirituelle, que l'État a besoin de l'Église, comme la raison a besoin de la révélation, et comme la nature a besoin de la grâce, l'homme du secours de Dieu.

L'Encyclique (*applaudissements*), l'Encyclique, en effet, ne dit pas autre chose, et il a fallu l'ignorance de la grande presse contemporaine en matière de doctrine religieuse, pour faire sortir de l'immortelle Encyclique de Pie IX les choses absurdes si bien convaincues de faux par monseigneur l'évêque d'Orléans, et les ténèbres qu'il a si bien dissipées. (*Nouveaux applaudissements.*)

Ma digression volontaire a été un peu longue, messieurs, mais vous m'empêchez de m'en repentir ; je rentre dans mon sujet, si j'en suis sorti.

Je vous ai montré qu'en perdant l'unité, les Églises purement nationales ont perdu la liberté ; elles ont vu, par là même, leur foi atteinte dans sa racine. Oui, et à tel point que la foi ne se conserve chez elles que par l'ignorance où on y laisse le peuple de l'unité brisée par le schisme, tandis qu'elle s'éloigne par là même des classes instruites, du clergé surtout, la science ne permettant pas de croire en dehors de l'unité.

Comment croire, en effet, à des religions nationales ? Dieu ne serait-il donc que le Dieu d'une nation ? Dieu et l'homme ne sont-ils pas partout les mêmes ? La religion, qui est l'ensemble des relations entre Dieu et l'homme, doit donc être aussi partout la même, c'est-à-dire catholique. Montrez-moi la catholicité, ou renoncez ici à la vérité.

Oui, c'est parce que le schisme cache aux yeux du peuple qu'il est le schisme, que le peuple russe conserve encore la foi, et c'est parce que la science arrive à une partie du clergé et des classes supérieures, qu'en y arrivant elle chasse devant elle la foi en l'Église dite orthodoxe.

Le comte de Maistre a parlé de ce double fait en des termes que je veux vous lire : « Le despotisme, dit-il, le despotisme d'une puissance hétérodoxe qui préserve ces Églises de tout contact avec l'étranger, l'ignorance et la barbarie qui en sont la suite peuvent encore, pour quelque temps, les maintenir dans un état de roideur qui représente au moins quelques formes de la vie ; mais enfin, nos langues et nos sciences les pénétreront, et nous les verrons parcourir toutes les phases de dissolution que le protestantisme calviniste et luthérien ont déjà mises sous nos yeux. Dans toutes ces Églises, les grands changements que j'annonce commenceront par le clergé, et celle (des Églises phoitiennes) qui sera la première à donner ce grand spectacle, c'est l'Église russe, parce qu'elle est la plus exposée au vent européen. »

« Je n'écris point pour disputer ; je respecte tout ce qui est respectable, les souverains surtout et les nations ; je ne hais que la haine. Mais je dis ce qui est, je dis ce qui sera, je dis ce qui doit être, et si les évé-

nements contrarient ce que j'avance, j'appelle de tout mon cœur sur ma mémoire les mépris et les risées de la postérité. » (*Applaudissements.*)

Mais par ces paroles, comme par tant d'autres, le grand penseur et le grand écrivain n'appelle sur sa mémoire, vous venez de le prouver, que l'admiration de la postérité.

III. — Au double fait dont vient de nous parler le comte de Maistre, il faut en ajouter un troisième, qui ne lui a pas échappé non plus : c'est l'infécondité de toutes les Églises qui ont perdu l'unité. Comment resteraient-elles fécondes? Elles se sont séparées de l'*époux*; elles ont brisé les liens qui seuls pouvaient les attacher à lui, lorsqu'elles ont renoncé aux conditions d'unité et de vie voulues par lui-même. La fécondité de l'apostolat dépend nécessairement de son union avec Jésus-Christ et par conséquent avec le Vicaire de Jésus-Christ, centre de l'apostolat et pasteur des pasteurs, seul divinement chargé d'*affermir ses frères*.

De là le sceau de stérilité qui marque toutes les Églises nationales.

Les missions bien tardives de l'Angleterre viennent d'être comparées aux missions catholiques dans un livre célèbre dont les pièces officielles du gouvernement anglais font presque tous les frais (1). C'est une chose inexplicable aux yeux de nos frères séparés que tant de millions de livres sterling et tant de millions de Bibles soient à ce point inefficaces! Ils oublient que ce n'est ni à l'argent ni au papier que le Christ a dit : « Allez et enseignez. » (*Rires, applaudissements.*) Les Saintes-Écritures sont inspirées, sans doute, et contiennent le trésor de la parole divine, mais si l'on sépare ici deux choses que Dieu a unies : la parole écrite de la parole vivante, la Bible de l'apostolat qui a reçu les promesses, on voit alors la *lettre*, dépourvue de l'*esprit*, devenir la pâture de l'orgueil. C'est alors qu'elle *tue au lieu de vivifier*.

Le schisme en Orient et en Russie est aussi visiblement infécond que l'hérésie. Les papes suivent leurs ambassadeurs, mais où les a-t-on vus songer à convertir les peuples? Ils ne se sentent plus de l'Église universelle; ils n'ont plus le cœur catholique. Mais si le schisme, le schisme couronné ne sait pas convertir par l'amour, il sait faire apostasier par la force; ce qu'il ne sait pas faire par la parole, il prétend le faire par le glaive; ne pouvant dire : Croyez et vivez; il dit (regardez en Pologne) : Croyez ou mourez, ou : Vivez d'une vie pire que la mort; partez pour être enseveli dans des déserts de neige! (*Mouvement prolongé.*)

Prions donc avec ardeur, afin que l'unité ramène chez nos frères séparés la liberté des âmes et la fécondité de l'Église.

ii

Que cette ardeur, messieurs, soit soutenue par notre confiance, car nous avons le droit de prier avec confiance.

(1) *Les Missions catholiques et les Missions protestantes*, par Marshall.

Pourquoi ?

Est-ce à cause des promesses divines faites à la prière, et surtout à l'union dans la prière ?

Sans doute ; mais c'est aussi à cause de l'objet de notre prière. Nos frères séparés de Russie n'ont pas démérité de la miséricorde. Ce n'est pas le peuple russe qui a consommé le schisme, c'est son gouvernement. Le schisme, en Russie, fut un coup d'État hypocrite. L'État a pris soin d'arracher les âmes à l'unité catholique sans le leur dire. Il a laissé dans la liturgie la confession de la vraie foi en l'unité de l'Église appuyée sur Pierre, et il s'est contenté de rompre les liens de l'unité politiquement. C'est peu à peu que la théologie russe s'est mise à l'unisson de la politique, et encore sans arriver jusqu'au peuple. Les traits qui le prouvent abondent : je n'en citerai qu'un seul. Un jeune professeur de Moscou ayant dû voyager en France, en Allemagne, en Belgique et en Angleterre, sentit augmenter ses inquiétudes au sujet de son Église *orthodoxe*. Il chercha si sincèrement la vérité, qu'il la trouva sans peine. Devenu catholique, il eut soif du salut des âmes, reçut l'onction sacerdotale, se fit religieux et se consacra au ministère des missions en Angleterre. Les catholiques d'Angleterre et une foule de protestants convertis ont entendu la voix apostolique du Père Petchérine, et les pauvres Irlandais, ses chers enfants, ont vu leur bon Père traversant, pieds nus, la verte Erin, où il n'avait pas le cœur (m'écrivait-il à moi-même) d'être mieux chaussé que ses auditeurs. Eh bien ! messieurs, j'ai lu les lettres que, du fond de la Russie, lui écrivait sa mère. Elle le félicitait du choix qu'il avait fait de la carrière sacerdotale, et surtout d'avoir voulu devenir à la fois prêtre et religieux, afin, disait-elle, d'être meilleur prêtre. (Vous savez, messieurs, qu'en Russie, le clergé régulier seul ne se marie pas.) Rien, dans ses lettres, ne laissait supposer l'ombre d'un doute sur l'unité de foi entre le fils et la mère. Je demandai l'explication de ce silence. Mais c'est, me répondit-il, que ma mère ignore complètement qu'elle vit au sein du schisme. Elle habite là où aucune voix catholique n'arrive, et je me garderai bien de la tirer de son ignorance et de sa bonne foi, avant d'être à même de lui donner les moyens de suivre une lumière qui lui manque encore.

Combien de milliers et de millions de chrétiens en Russie vivent ainsi au sein du schisme sans être schismatiques ! Prions donc pour eux avec confiance, afin que l'union avec le centre de l'unité chrétienne rende à leur Église l'indépendance, la vie et la fécondité dont elle est privée.

Mais, dira-t-on peut-être, comment demander avec confiance une chose que l'histoire défend d'espérer ? A-t-on jamais vu revenir à la foi des nations tombées dans l'apostasie ? A-t-on jamais vu renouer les liens de l'unité par les puissances qui les ont brisés ?

Par les puissances, non ; du moins que je sache.

Mais chez les nations que leurs pouvoirs publics ont arrachées à l'unité, n'a-t-on pas vu les âmes revenir en foule à cette unité divine ?

Je demandais un jour au cardinal Wiseman (il n'était pas cardinal alors) quelles étaient ses espérances pour l'Angleterre ? — Elles sont souvent mal comprises, me répondit-il. Voici ce que j'espère et ce que je vois même venir : La puissance des Églises nationales s'en ira de plus en plus. L'Église catholique résistera seule finalement au rationalisme. Tout ce qui croit en Angleterre, tout ce qui veut rester chrétien, reviendra peu à peu à l'Église-mère. Le reste, comme partout, glissera dans l'indifférence, dans une sorte de matérialisme pratique.

Ce n'est donc pas la conversion de l'État et de l'Église d'État qu'espérait M^{SR} Wiseman, mais la reconstitution en Angleterre de l'Église catholique par la liberté. Vous savez aujourd'hui, messieurs, si ses espérances étaient vaines.

Pourquoi n'en nourririons-nous pas de semblables pour la Russie ? La persécution y sera-t-elle éternelle ? Elle dura des siècles en Angleterre, mais enfin l'heure de l'émancipation catholique sonna. Prions donc pour accélérer l'heure de la liberté en Russie.

Je viens de vous parler du cardinal Wiseman. Il m'est arrivé, lorsque je le visitai à Londres, de rencontrer chez lui un catholique étranger à l'Angleterre, qui me conseilla de me rendre dans l'Ouest, aux environs d'Exeter, chez le docteur Oliver, fort connu des Anglais par ses savantes publications, et qui, disait-on, ne partageait pas les espérances de M^{SR} Wiseman. Je suivis ce conseil, et je demandais au docteur Oliver si ce qu'on m'avait dit de lui était exact ? — Il est vrai, me répondit-il, que j'ai longtemps pris ces espérances pour des illusions ; mais je vois aujourd'hui que l'illusion était de mon côté. « Il se passe, » ajouta-t-il avec émotion, « il se passe chez nous des choses que nous ne faisons pas. Les âmes reviennent sans que nous les attirions. Une souffle passe sur l'Angleterre ! » (*Applaudissements.*)

Oui, messieurs, le souffle de la grâce, attiré par la prière, passait et passe encore sur l'Angleterre, et je me souviens d'avoir un jour rencontré l'une des causes vivantes, après Dieu, de la puissance de ce souffle. J'étais à Rome, et j'assistais à une prédication dans l'église de Saint-Louis des Français. Un moine, revêtu de grosse laine (*di grossa lana*), était en chaire. C'était un Père Passioniste, et ce Passioniste était lord Spencer. Sa prononciation française était insupportable ; chacune de ses phrases était en guerre avec la langue ; et il demandait, comme il le faisait partout depuis de longues années, il demandait des prières pour l'Angleterre. Je n'ai jamais rien entendu de plus éloquent. (*Applaudissements.*)

De a venait, messieurs, le souffle qui passait sur l'Angleterre. (*Applaudissements prolongés.*) Tant il est vrai que la prière, et surtout que l'union de prières est une suprême puissance !

Eh bien ! ce que le Père Spencer a fait pour l'Angleterre, l'ami du père Schouvaloff vous demande de le faire pour la Russie. Il s'est borné à vous engager, messieurs, à passer au bureau du Congrès, où vous trouverez l'indication imprimée de tout ce qui concerne cette nouvelle union de prières. Mais je ne craindrai pas de vous demander davantage. La prière indulgenciée par Pie IX pour nos frères de Russie devrait être distribuée aux portes du Congrès. Aux portes de nos cathédrales, messieurs, de nobles mains étendues demandent souvent vos aumônes. Ici elles vous la donneront, ou si elles vous demandent quelque chose, ce sera l'aumône de vos prières.

La plus touchante image de la miséricorde divine sur la terre, c'est la femme chrétienne. Les femmes chrétiennes sont nombreuses ici. Venues à Malines pour y jouir du spectacle des combats de la foi, elles retourneront dans le sein de leurs familles, consolées d'avoir pu contribuer ainsi à l'une des grandes œuvres de la charité, à la principale peut-être de cette session du Congrès catholique. (*Applaudissements prolongés.*)

M^{sr} LYNN, évêque de Charleston (États-Unis). — Je croyais avoir du courage, mais j'en manque à cette tribune. Après l'éloquent discours de M^{sr} l'évêque de Namur, j'ai bien peur que vous ne soyez pas préparés à entendre une parole vraiment plus insupportable encore que celle du Père Spencer. Mais les évêques missionnaires osent tout. Je me rappelle avoir lu en Italie que les apôtres eux-mêmes faisaient des fautes contre la prononciation et contre la grammaire.

Quoique évêque américain, je ne vous parlerai pas des développements vraiment merveilleux de notre Église. Il y a dix mois, je me trouvais au concile de Baltimore, l'honneur de cette ville. J'y ai rencontré un prêtre de 80 ans : il se rappelait que, la première année de son sacerdoce, il n'y avait dans les États-Unis qu'un seul évêque et 40 prêtres. La population catholique était de 100,000 âmes. Et le concile de Baltimore réunissait 7 archevêques, 50 évêques et 200 prêtres représentant plus de 5,000 missionnaires, ouvriers de la vigne du Seigneur, pour le salut de quatre millions et demi de catholiques. (*Applaudissements.*)

Aussi notre concile a-t-il supplié le Souverain-Pontife d'ériger, aux États-Unis, 14 nouveaux sièges épiscopaux ou vicariats apostoliques.

Nous avons eu des malheurs ; mais jouissant d'une liberté dont nous nous félicitons, nous sommes exempts des entraves qui gênent l'Église ailleurs, même dans les pays catholiques.

Je laisse le soin de vous narrer ces choses au bon Père Hecker. Moi, je suis venu ici comme le missionnaire des nègres affranchis. (*Bravos.*)

Nous avons en Amérique, en 1860, une population de 4,000,000 de nègres descendant de ces 550,000 sauvages arrachés de l'Afrique par la traite au dernier siècle.

Avant la dernière guerre civile, 500,000 étaient libres, les autres esclaves : depuis l'affranchissement, la guerre et la misère en ont tué un demi-million. Il n'en reste donc plus que trois millions et demi affranchis depuis le mois de mai 1865. Qu'on blâme, qu'on discute cet acte, ou qu'on le loue, moi je ne parle pas de politique ; je vois ces âmes dans la misère la plus terrible : l'ignorance de la foi, et j'agis.

Je dois parler de leurs intérêts immortels. C'est un sujet qui a beaucoup attiré l'attention de notre Concile. On a exhorté vivement les évêques, dans les diocèses desquels se trouvaient des nègres, à travailler avec le plus grand empressement, avec tout le zèle possible, à leur conversion.

Dans mon diocèse, je compte 700,000 nègres : 2,000 seulement sont catholiques ! (*Mouvement.*) Dans la Louisiane, ancienne colonie tour à tour espagnole et française, il y a beaucoup plus de catholiques, ainsi que dans le Maryland ; mais dans les autres États du Sud, le nombre des missionnaires est si restreint, qu'ils doivent constamment voyager pour rechercher les catholiques dispersés partout. En conséquence, ils ne peuvent donner que des instructions temporaires. Aussi, quoi qu'on arrive quelquefois à faire ainsi du bien aux blancs, on n'atteint guère de résultat favorable avec les nègres. La plupart des noirs sont protestants. Je ne crois pas que le chiffre des nègres catholiques s'élève, dans les États-Unis, à plus de 150,000 ; mais on peut dire que la presque totalité est protestante, la moitié méthodiste ou anabaptiste nominalement seulement.

Toute leur religion consiste dans des pratiques extérieures ; ils manquent de toutes connaissances religieuses : ils chantent, ils prient, ils donnent une heure à la piété, le reste au vice.

Les catholiques, au contraire, sont bons, généralement du moins ; nous avons des familles saintes et des religieuses négresses.

Dans chacune de nos églises, des instructions particulières leur sont données ; des associations pieuses sont établies pour eux : on leur bâtit même des temples particuliers : ainsi à Washington, à Saint-Louis et à Charleston, j'en ai construit un petit que j'espère ouvrir avant Noël.

Il y a aussi des écoles catholiques pour les jeunes gens ; mais je cherche à faire davantage. Il y a une partie de mon diocèse où l'on trouve des milliers de nègres et à peine quelques centaines de blancs. Je cherche à établir là des prêtres missionnaires réguliers et j'attends le plus grand bien de leurs prédications.

Je consulte l'histoire de l'Église ; et dans la confusion des VII^e, VIII^e et IX^e siècles, je vois en Europe les monastères civiliser vos pays, et la foule des barbares s'établir, chrétiens, autour de leurs murailles.

Plus tard, je contemple les Jésuites transformant les sauvages en saints dans les *Réductions* du Paraguay, admirables établissements que la philosophie est venue détruire. Les novateurs renvoyèrent les sauvages à leurs forêts (*Mouvement*) ; mais la civilisation catholique avait

laissé dans ces cœurs de si profondes traces, qu'après cinq générations, il s'y trouve encore des parents qui apprennent à leurs enfants le *Credo*, le *Pater*, l'*Ave Maria*. (*Applaudissements.*)

Quelles œuvres encore que celles des Capucins dans la Californie, la Sonora et le Nouveau-Mexique!

Je voudrais établir quelque chose comme ces missions. Je crois le temps opportun, l'entreprise possible et facile.

Plusieurs protestants, à qui j'ai parlé de mon idée, y ont applaudi, et des officiers du gouvernement m'ont répondu : « Chacun a son plan, Monseigneur; comme à tout autre, libre à vous de l'exécuter. (*Bravos.*) Si vous réussissez, tout le monde sera content. » — Je le crois, surtout les nègres. (*Rires, bravos.*)

Près de l'Océan, dans mon diocèse même, le terrain est marécageux et bas : le blanc y meurt, mais le noir y vit très-bien. Un peu plus loin, le terrain se relève et les blancs l'habitent : il existe sur ces côtes un nombre considérable d'îles, séparées les unes des autres par des passages peu larges. Une de ces îles a 600 hectares. Je voudrais l'acheter, moi ou un autre, l'habiter moi-même et y établir une maison religieuse d'un ordre convenable.

On pourrait diviser le terrain en petites parcelles, y construire des maisonnettes et les faire habiter par des familles catholiques de nègres. Je désirerais en un mot y fonder une colonie de nègres semblable à celles du Paraguay.

Cela est-il possible? Je n'y vois pas de difficulté et je suis décidé à entreprendre cette œuvre. (*Applaudissements.*)

Mais comment réaliser ce projet? J'ai entendu raconter dans le temps une anecdote de saint Philippe de Neri. Il avait l'intention de construire une église. On lui demandait : « Quand allez-vous commencer? » Il répondit : « Je ne suis pas encore assez pauvre. » — Un jour, il trouva dans sa poche un *mezzo paulo* (un quart de franc) et il dit : « Voilà ce qui me reste; je commence aujourd'hui. » — Eh bien! moi, messieurs, je suis aussi pauvre, oui, plus pauvre que lui. J'ai vu brûler ma cathédrale, brûler ma maison, ravager les cimetières de mon diocèse, brûler les écoles, brûler les orphelinats; j'ai entendu siffler les bombes qui entraient dans les couvents et dans les églises de la ville. J'ai pleuré en voyant de saintes religieuses vivre dans les forêts, dans des maisons de bois, ou plutôt y mourir. (*Applaudissements.*) Tout ce que mes prédécesseurs ont fait et ce que j'avais fait moi-même dans les premières années de mon épiscopat a été détruit. Mon cœur saigne, ma tête se trouble, mais je prie Dieu de me conserver le courage. Oui, messieurs, je suis pauvre, assez pauvre pour commencer ce grand ouvrage; j'ai grande confiance dans le Seigneur. Voilà ce qui me reste. Mais le Saint-Père connaît mon projet, il l'approuve et sa bénédiction me donnera, je l'espère, la force de le réaliser.

Je m'occupe de la recherche d'un ordre religieux qui veuille bien venir s'établir dans mon pays.—Tout se prépare, et si je ne suis pas dans mon diocèse, si je me trouve parmi vous, c'est uniquement pour annoncer ici publiquement les bonnes intentions que j'ai pour les nègres (1). (*Applaudissements.*)

Il y a quelques mois, un ministre protestant parlant à ses confrères de ces nègres, disait : « Voyez cette multitude ; c'est un champ en friche

(1) Nous signalons à l'attention des catholiques l'appel suivant que leur adresse M. le président du collège américain à Louvain. Les paroles du vénérable missionnaire trouveront sans doute de l'écho dans bien des cœurs.

OEUVRE DES MISSIONS PARMİ LES NÈGRES AUX ÉTATS-UNIS.

Dans la grande et belle œuvre de la Propagation de la Foi, ce ne sont pas tant les moyens qui manquent que les hommes. La grande difficulté est de trouver des apôtres. On sait que le Saint-Père a appelé l'attention spéciale des illustres prélats d'Amérique, réunis au concile de Baltimore, en octobre 1866, sur la conversion des quatre millions d'esclaves affranchis dans les États-Unis, et sur la nécessité de leur donner une éducation en rapport avec leur nouvelle position sociale.

Depuis cette époque, on n'a pu encore exécuter les projets arrêtés, parce que les hommes manquent pour commencer un ministère du plus haut dévouement et de la plus grande abnégation. De toutes les missions : celle des blancs, celle des rouges et celle des noirs, cette dernière est, sans contredit, la plus difficile. Malgré la répugnance qu'éprouve un blanc à vivre parmi les nègres, à les visiter dans leurs cabanes, etc., je viens de trouver parmi nos missionnaires des hommes prêts à se dévouer à cette œuvre éminemment charitable, et d'autant plus méritoire qu'elle est rebutante à la nature. Les révérends missionnaires De Meulder, Van Quikelberghe et Soffers veulent commencer la nouvelle mission, le premier au Kentucky, le second au Mississipi et le troisième au Michigan. Le révérend Père De Meulder, un des plus anciens missionnaires du Séminaire américain, et qui séjourne depuis neuf ans en Amérique, est chargé de recueillir des aumônes parmi les Belges, si vivement émus, au Congrès de Malines, par le touchant rapport que le grand évêque de Charleston (Caroline du Sud) y a fait sur le triste sort des nègres.

Nous savons très-bien que la multitude des bonnes œuvres de la catholique Belgique ne nous permet pas d'espérer de grandes sommes ; mais nous savons aussi que le Séminaire américain a commencé sans ressources, il y a dix ans, et qu'aujourd'hui quatre-vingts ouvriers apostoliques travaillent au delà de l'Océan avec le meilleur succès. Quand le bon Dieu suscite des apôtres, il touche le cœur de quelques catholiques, qui pourvoient aux besoins du temporel. Nous avons pleine confiance que cette généreuse entreprise, répondant aux vœux de notre Saint-Père et de l'épiscopat, sera applaudie de tous les cœurs catholiques, et qu'ils voudront bien l'encourager par le secours d'une prière et d'une aumône, d'après leur dévotion. Bâtit quelques églises en bois, où l'on puisse réunir les malheureux pour les évangéliser ; ériger des écoles pour instruire les enfants ; engager quelques maîtres et maîtresses ; c'est tout ce que nous demandons pour commencer l'œuvre des missions parmi les nègres. L'œuvre une fois commencée sera certainement encouragée par les catholiques américains, qui maintenant sont trop occupés à la construction de leurs propres églises, et qui sont en trop petit nombre pour répondre d'une manière efficace au premier appel.

Que le bon Dieu bénisse au centuple chaque aumône versée en son nom : que la

« ouvert au premier venu. — Si vous ne vous pressez pas, l'Église catholique y entrera. » (*Applaudissements.*)

Eh bien ! c'est ce qu'elle fera. — Dans dix ans, il y aura dix nouvelles institutions. Les protestants chercheront à nous imiter, mais ils ne réussiront pas : ils arriveront trop tard. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 5 heures.

Vierge Immaculée couvre de sa puissante protection les missionnaires et leurs bien-faiteurs ! C'est notre vœu constant.

Louvain, Fête de la Nativité de la sainte Vierge, 1867.

(Signé) : J. DE NEVE, *Vic. Gén., Président du Séminaire américain.*

L'excellence de l'œuvre des missions parmi les nègres est démontrée également par les lignes suivantes, extraites d'une lettre adressée par l'évêque de Natchez au R. P. De Meulder, en date du 16 septembre dernier :

« ... Je suis heureux d'apprendre du digne président de notre Séminaire, le « Rév. P. de Neve, V. G., la généreuse résolution que vous avez prise de vous « dévouer à l'œuvre éminemment méritoire de la conversion des nègres, dans les « États-Unis.

« Continuez, mon cher Monsieur ; le bon Dieu vous bénira. Je sais combien ce « champ est vaste et quelle gloire vous rendrez à Dieu en l'arrosant de vos sueurs. « Dans mon diocèse seul, cette population compte jusqu'à 250,000 âmes sans la con- « naissance de la Foi... Nous avons eu le bonheur d'administrer le baptême à plus « de 700 moribonds, au temps d'une épidémie qui ravageait leur race à Natchez « pendant la guerre... Les nègres écoutent volontiers les enseignements de l'Église, « et un certain nombre de prêtres dévoués qui s'en occupent et établissent des « écoles, feraient une moisson très-abondante.

« Notre Saint-Père a déjà béni l'entreprise, et Celui qui a donné son précieux « Sang pour le salut des âmes a promis ses plus grandes récompenses à tous ceux « qui prennent à cœur la cause des indigents... Que le bon Dieu répande ses bénédiction- « dions les plus abondantes sur la charitable Belgique... C'est le souhait de mon « âme ; c'est le vœu sincère de tous les évêques des États-Unis.

« (Signé) : † GUILLAUME-HENRI ELDER, *évêque de Natchez.* »

CONCERT

DE LA SOCIÉTÉ SCHELDE EN LEIE

(L'Escaut et la Lys.)

L'ORATORIO DE M. VAN DEN EEDEN.

Une grande solennité musicale est venue s'enchâsser en quelque sorte dans les solennités et les travaux si actifs du Congrès. L'Oratorio, *le Jugement dernier*, de M. Van den Eeden, a été exécuté dans la soirée du 4 septembre devant un auditoire de plus de 5,000 personnes. A la vue de cette imposante réunion, où se trouvaient des sommités artistiques de tous les pays, on se disait que c'était à la fois une bonne fortune pour le compositeur de se présenter devant un tel public, comme pour le public d'entendre une belle œuvre dans de telles conditions. M. Van den Eeden dirigeait lui-même l'exécution de son œuvre.

Le morceau capital du concert était l'Oratorio, composition large, savante et grave, qui se distingue par une remarquable orchestration, et dans laquelle M. Van den Eeden s'est inspiré avec beaucoup de bonheur des idées que fait naître un sujet grandiose et tout plein de contrastes. Les beautés abondent dans cette œuvre, et il y en a qui frappent tout d'abord l'auditoire : c'est ainsi que l'on a applaudi vivement un trio d'archanges, ainsi que les passages qui rendent les rires stridents des démons et les chœurs des chérubins se répondant les uns aux autres. L'exécution a été excellente et elle fait le plus grand honneur à tous ceux qui ont concouru à former un ensemble si beau et si formidable sans confusion. L'orchestre du Casino de Gand et les chœurs de la Société gantoise *Schelde en Leie* ont fait merveille ; de leur côté, les dames de Gand, d'Anvers et de Malines, que l'on a vues si obligeantes et si dévouées pendant la période des répétitions, ont grandement contribué au succès, et pour ce qui concerne les solistes, disons qu'avec des talents comme ceux de M^{lle} L. A. et de MM. Warnots, Van den Bossche et Blauwaert, on peut hardiment tout entreprendre. L'effet produit par les magnifiques orgues de M. Loret-Vermeersch de Malines a été particulièrement remarqué.

Le comité de l'Union catholique a ménagé aux membres du Congrès une fête admirable, et il a bien mérité des arts en produisant sur une scène véritablement exceptionnelle le jeune et brillant compositeur qui sera un jour proclamé un maître.

Honneur aussi et reconnaissance à la Société *Schelde en Leie* qui, née d'hier, a courageusement et victorieusement pris l'initiative de cette solennité ; honneur à son directeur qui a électrisé l'auditoire par les paroles chaleureuses qu'il a prononcées en réponse aux félicitations de M. le vicomte de Kerekhove, l'un des vice-présidents du Congrès.

Les feuilles publiques de toutes les opinions ont apprécié l'œuvre de M. Van den Eeden au point de vue de l'art musical et de l'exécution ; toutes lui ont rendu justice, sauf certaines réserves quant aux détails dont ce simple compte rendu n'a pas à s'occuper. Parmi ces appréciations, on remarquera celle du président de la section de *musique religieuse* aux Congrès de 1865 et 1864 (1). Voici comment il termine son article :

« On a demandé, dit-il, pourquoi la section de musique religieuse n'avait pas été appelée à donner son avis sur les morceaux à exécuter. Pour ma part, je trouve très-bon qu'elle n'ait aucune responsabilité à cet égard. En effet, la musique religieuse ne peut être belle qu'à la condition d'être exécutée avec le prestige des offices divins, d'être à sa place, d'être de la longueur et dans le sentiment exigés par la situation. Or ces conditions et beaucoup d'autres ne peuvent se rencontrer dans une assemblée aussi nombreuse, enthousiasmée par l'éloquence des uns, la gaieté des autres et l'animation générale. Personne n'était dans la disposition de se recueillir. D'un autre côté, on eût exigé de la section de musique religieuse des morceaux irréprochables sous le rapport de l'exécution comme de la composition. Mais les promoteurs des résolutions très-larges qu'ils ont fait adopter, savent fort bien à quels mécomptes on s'expose lorsqu'on se place dans des conditions anormales.

« C'est pour le même motif que le bureau de la section de musique religieuse n'a pas manifesté le désir d'exécuter la messe couronnée. Une messe à quatre voix avec orgue ne pouvait servir de récréation à notre assemblée. Au contraire, un *Oratorio* à grand orchestre et quelques morceaux religieux du même genre, dont le côté liturgique ne préoccupait personne et dont on ne prenait pas la responsabilité, étaient beaucoup plus convenables et d'un succès plus sûr. On ne demandait aux organisateurs de la fête musicale qu'un délassement, et l'on a eu plus qu'on n'attendait.

« Aussi cette soirée musicale n'a laissé que des impressions favorables, et si je suis obligé, dans l'intérêt de l'auteur comme dans celui de la vérité, de faire quelques observations, celles-ci n'ôtent rien au mérite incontestable de l'œuvre de M. Van den Eeden. Nos félicitations sont vives et sincères, et je les renouvelle en finissant ; comme l'Assemblée des catholiques l'a fait si chaleureusement à plusieurs reprises. »

(1) Voir l'article publié par M. le chanoine Devroye dans le *Catholique* du 14 septembre.



QUATRIÈME SÉANCE.

5 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENTE DE M. LE BARON H. DELLA FAILLE.

Appel de M^{sr} l'évêque de Charleston en faveur de l'OEuvre des nègres affranchis. — Conclusions et propositions du R. P. Tondini, relatives à l'OEuvre des prières pour le retour de la Russie à l'unité. — Discours de M. le chanoine Kubinszky, sur le *catholicisme en Hongrie*. — Discours de M^{sr} l'évêque d'Orléans sur la *lutte chrétienne*. — Discours de M^{sr} Demers, évêque de l'île Van Couver : *Missions de l'Orégon*. — Discours de M. le chevalier Albéri sur le *catholicisme en Italie*.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — M^{sr} l'évêque de Charleston a entretenu hier l'assemblée d'une œuvre vraiment catholique, celle des nègres d'Amérique ; c'était une grande tâche que celle de préparer l'affranchissement des esclaves ; l'œuvre est commencée aujourd'hui, mais il reste des mesures à prendre pour la compléter. Le vénérable prélat propose en sa faveur une souscription. Les collectes étant interdites au sein du Congrès, nous prions ceux de nos collègues qui s'intéressent particulièrement à l'œuvre dont il s'agit, de se concerter sur les moyens de répondre à l'appel éloquent de M^{sr} Lynch.

Je rappellerai itérativement l'invitation faite aux sections d'abrégier et de terminer leurs travaux, de manière à se mettre à même de présenter leurs rapports et leurs propositions à l'Assemblée. A cet effet, les séances particulières des sections seront remplacées demain matin par une séance générale, toutes sections réunies.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au R. P. Tondini.

LE R. P. TONDINI. — Comme conclusion pratique de ce qui a été dit hier sur la question de Russie, j'ai l'honneur, messieurs, de vous soumettre les propositions suivantes :

I. L'Assemblée des catholiques à Malines, s'associant de tout cœur à la grande œuvre de la réunion des Églises, demande à Sa Sainteté Pie IX qu'elle daigne bénir ses vœux et ses efforts, et accorder de nouvelles

faveurs spirituelles à l'Association de prières en l'honneur de Marie Immaculée, pour le retour de la Russie à l'unité catholique.

II. L'Assemblée fait un appel à la presse périodique et aux hommes de science, pour que dorénavant l'on s'occupe avec un intérêt tout spécial de la question religieuse de Russie.

III. Elle invite le Congrès catholique qui va s'ouvrir à Innsprück, à favoriser de toutes ses forces l'Association de prières susmentionnée, et à faire, lui aussi, un appel à la presse catholique en faveur de la solution de la question religieuse de Russie. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT.—Nous constatons que les propositions du R. P. Tondini sont accueillies par un assentiment unanime. La parole est à M. Kubinszky, chanoine de Colocza, supérieur du Grand-Séminaire à Pesth (Hongrie).

M. le chanoine Stanislas KUBINSZKY :

Éminence, messeigneurš, messieurs,

Venu de la Hongrie, je vous apporte ici le témoignage de la vénération et de l'affection que les catholiques hongrois ressentent dans leurs cœurs pour leurs frères de Belgique. Unis à vous tous par les liens de la charité chrétienne, ils m'ont prié de vous exprimer leurs sentiments, parce que Hongrois et Belges, nous sommes les enfants d'une même mère, la Sainte Église catholique ; parce que vous brûlez d'un zèle tout particulier pour les intérêts de l'Église ; parce que par vos nobles exemples et par vos travaux incessants, vous entraînez les autres vers le bien, et vous leur montrez ce qu'ils ont à faire comme citoyens et comme catholiques. Mes compatriotes m'ont prié ensuite de vous dire un mot de l'Association de Saint-Ladislav, érigée dans notre pays.

Grâce à l'initiative de M^{sr} l'archevêque Lonovits, cette association a été établie en l'année 1861. Elle a pour but de venir en aide au Saint-Père par des prières et des aumônes, de favoriser et de soutenir les missions de l'Orient, enfin de porter secours aux églises et aux écoles pauvres du royaume de Hongrie. Aux jours de fête de saint Ladislav et de sainte Élisabeth, les membres de l'association peuvent gagner des indulgences plénières.

Vous connaissez tous l'histoire de saint Ladislav. Il est de ceux qui ont le mieux mérité de la religion et de la patrie dans notre pays. Il a confirmé l'établissement de la foi catholique ; il a érigé et doté les évêchés d'Agram et de Grosswardein ; il a fondé plusieurs monastères. Il défendit Grégoire VII contre les prétentions de Henri IV. En ces temps de luttes, il déclara qu'il tenait à la disposition du Souverain-Pontife 20,000 chevaliers hongrois, tous prêts, au moment donné, à aller défendre les droits du Saint-Siège. Ladislav fut choisi comme l'un des chefs dans la première croisade ; il accepta avec bonheur ce poste, et il

s'en serait montré digne, si la mort ne l'avait prévenu. L'association de Saint-Ladislav, érigée sous la protection de ce saint roi, a produit déjà de grands fruits. Dans le royaume de Hongrie, elle a contribué à restaurer les églises, à former des écoles, à soutenir des institutions de charité. En dehors de notre pays, les missions catholiques ont été, de sa part, l'objet d'une sollicitude toute particulière; c'est ainsi qu'elle a secouru les missions dans le Liban, la Moldavie, la Valachie, la Bulgarie, à Jérusalem et dans d'autres contrées lointaines. Chaque année, elle dépose aux pieds du Saint-Père quelques dons, qui sont comme l'obole de Saint-Pierre. Ces dons, messieurs, sont bien minimes en comparaison de la grande charité que le Saint-Père a pour nous tous et pour chacun d'entre nous en particulier, mais nous les lui offrons avec les sentiments les plus profonds de piété filiale et en protestant de notre sincère attachement et de notre dévouement inaltérable à ce bon Père, qui gouverne l'Église avec tant de prudence et de sagesse.

Plusieurs fois déjà, l'association a tenu une réunion générale; prochainement, nous allons nous réunir dans la ville de Strigonie ou Gran, et nous serions heureux d'y rencontrer quelques membres du Congrès de Malines.

Nous avons encore d'autres associations. Celle qui porte le nom de Saint-Étienne, a, à sa tête, plusieurs laïques de distinction: le comte Étienne Karoly et le comte Jean Cziráky. Elle s'occupe de la propagation des bons livres.

Une association qui porte le nom de l'*Autel*, est composée de pieuses dames, qui s'occupent à faire des ornements d'église. Annuellement, on y fait des quêtes pour les missions d'Afrique, de Jérusalem, de Chine et pour d'autres missions d'Orient.

On a institué aussi en Hongrie plusieurs réunions pieuses. L'association du Sacré-Cœur de Jésus et celle des prières apostoliques produisent les plus beaux résultats. — Le peuple a une grande dévotion envers la Sainte-Vierge; il visite fréquemment les sanctuaires consacrés à la Mère de Dieu et dont le nombre est très-considérable dans mon pays. Les confréries du Rosaire et du Cœur immaculé de Marie sont très-répan- dues.

Le couronnement du roi, qui a eu lieu le 8 juin dernier avec tant de solennité et d'éclat, a comblé les vœux de tous les bons citoyens. Notre pays a été, cette année surtout, l'objet des bénédictions divines.

Pendant les derniers temps, la mort nous a enlevé plusieurs de nos évêques les plus distingués; mais Dieu a réparé ces pertes en nous donnant à leur place d'illustres archevêques et évêques qui, eux aussi, conduisent le troupeau du Seigneur avec un zèle au-dessus de tout éloge. Parmi les laïques instruits, s'accroît tous les jours le désir de lutter ouvertement et résolument pour la cause de l'Église. Bien que cet état de choses soit satisfaisant, néanmoins, comme chrétiens, nous devons nous

souvenir constamment que la palme de la victoire est le prix d'une lutte continue. Notre sécurité est dans la croix de notre sauveur Jésus-Christ ; notre espoir réside dans la patience ; la protection de la Sainte-Vierge Marie, patronne de notre pays, assurera notre triomphe.

Aussi longtemps que les Hongrois resteront fidèles au culte de la Sainte-Vierge, ils peuvent compter sur la protection divine.

Vive Marie ! Vive la patronne de la Hongrie ! (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M^{ER} Dupanloup, évêque d'Orléans. (*Vives acclamations.*)

M^{ER} L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS :

Messieurs,

Il faut, si vous me permettez de le dire, un certain courage pour traverser de telles bontés et de tels applaudissements...

... Je retrouve donc avec bonheur cet auditoire si nombreux, si sympathique, si généreux ; et vous me permettrez de vous féliciter tout d'abord de la persistance de votre zèle dans l'œuvre admirable de vos Congrès.

Et je vous en félicite non pas seulement à cause de cette flamme de vie qui s'allume ici de toutes parts, vole d'une âme à l'autre, s'empare de tous les cœurs, et dont vos séances publiques sont un si ardent et si rayonnant foyer.

Non, j'ai trouvé quelque chose de plus admirable encore dans votre œuvre : c'est ce feu caché, cette chaleur profonde, active, si vivifiante et si féconde pour toute œuvre grande et sainte ; et voici, pour vous le dire simplement, l'expérience qu'ici j'ai faite :

Hier et ce matin encore, j'ai lu et relu les deux volumes de votre dernier Congrès : ce que j'ai rencontré là je n'en ai pas été surpris, mais enfin j'avais un peu, non pas oublié, mais perdu de vue ces choses ; ce que j'ai rencontré là, sur toutes les questions les plus élevées et les plus vivantes, de sages conseils, de nobles initiatives, de solutions importantes, de fortes résolutions, j'en éprouve encore l'émotion, l'admiration la plus vive.

Oui, messieurs, ce que vous faites est une bonne œuvre, *bonum opus* ! une œuvre grande, sacrée, puissante, immortelle ; oui, les fruits en seront immortels ! Et vous voyez comme déjà ce feu sacré se propage et rayonne au loin : de tous les points du monde chrétien, de nos villes de France, comme du fond de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie, de la Suisse, des Amériques, de l'Orient même, on se tourne vers vous, on vous imite, on marche sur vos traces, on vous envoie des Adresses, des exhortations, des vœux ; on vous demande des prières et des conseils ; et j'entendais tout à l'heure un représentant de la catholique Hongrie

vous payer, au nom de son noble pays, l'hommage de son admiration reconnaissante.

Rendons-en grâce d'abord à Celui de qui vient toute lumière, tout bien, toute féconde inspiration ; et après Lui, à vous, messieurs, organisateurs persévérants de ces Congrès, et à votre digne et éminent cardinal, M^{SR} l'archevêque de Malines, votre Pasteur, votre excellent Père qui, dans sa sagesse, a trouvé la force pour maintenir votre œuvre envers et contre tous. (*Longs applaudissements.*)

La présence de M^{SR} l'évêque de Namur ne me permet pas de dire ici tous les sentiments, tous les hommages de mon cœur pour lui. J'ai fait mes premières armes à l'abri de son exemple et sous ses auspices ; c'était à Liège, il y a 21 ans. Les années passent vite ; elle m'ont vieilli ; elles n'ont fait que rajeunir son zèle, son dévouement, son éloquence. (*Nouveaux et longs applaudissements.*)

Maintenant que je vous ai dit cette première pensée de mon âme sur votre œuvre, vous le comprenez, je ne viens pas ici attiser la flamme ; c'est inutile (*on rit*) ; ni ajouter quelque chose à ce feu sacré dont je vous ai dit que j'admiraï l'ardeur silencieuse et féconde, en lisant vos deux volumes : non certes, ici il n'est pas besoin qu'on essaie de souffler l'enthousiasme. Il faudrait même peut-être se défier un peu du vôtre ; vous entraînez les gens à parler plus longtemps qu'ils ne veulent... Vous allez même quelquefois, si je m'en souviens bien, jusqu'à leur enlever leur montre (1)... (*On rit.*) Je ne ferai donc pas aujourd'hui comme il y a trois ans, messieurs ; je ne vous adresserai pas un discours ; je ne vous dirai qu'une seule parole : la parole qu'un grand athlète d'autrefois, saint Paul, disait à ses vaillants compagnons d'armes : *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum* : ne vous laissez pas vaincre par le mal, mais triomphez du mal par le bien.

Vous le voyez, messieurs, c'est une parole d'une extrême gravité que je viens de prononcer devant vous, et dont je voudrais vous donner quelque commentaire.

Où, d'une extrême gravité ; car en vous la redisant, ce que d'abord je veux et dois vous rappeler, c'est que le mal vous entoure, vous tous, qui que vous soyez, de quelque pays catholique que vous veniez, et vous peut-être plus que les autres, catholiques de la Belgique : le mal est là, debout, vivant, parlant, enseignant, ardent ; et il faut vaincre le mal ; le vaincre, non pas par le mal, mais par le bien ! Voilà votre devoir et le nôtre. *Vince in bono malum !*

Le mal ! il y a longtemps qu'il est sur la terre, et voilà pourquoi il ne faut ni s'en étonner, ni surtout s'en décourager jamais. Et sans vouloir

(1) Allusion à un petit incident du discours de M^{SR} l'évêque d'Orléans à Malines, au Congrès de 1864.

vous tracer ici un tableau du mal dans le monde, voyez cependant les grands pas de la lutte antichrétienne depuis trois siècles.

Qu'a fait le protestantisme? Il attaquait l'Église. Qu'a fait le xviii^e siècle? Il attaquait le christianisme et tout l'ordre surnaturel. Que fait le xix^e siècle? Un pas de plus et le dernier : il attaque l'ordre naturel lui-même ; il attaque tout : Dieu, l'âme libre, spirituelle, immortelle, la vie future, la distinction du bien et du mal, la morale ; il en veut une nouvelle ; et des sophistes nous disent qu'on est en train de l'élaborer en ce moment. (*Mouvement prolongé.*)

Mais vous me permettrez de vous le faire remarquer, messieurs : ou nous fait la part belle en ce moment ; car, puisqu'aujourd'hui on attaque tout, nos dogmes et ce qui les supporte, la raison comme la foi, le naturel comme le surnaturel, la liberté comme l'autorité, la philosophie et la religion, tout ce qui fait le fondement des sociétés humaines comme du christianisme, c'est à nous, chrétiens, qu'appartient l'honneur de tout défendre, contre les ennemis les plus audacieux... et, il faut le dire, les plus absurdes qui furent jamais.

La lutte est donc sérieuse, et je vous en dirai tout d'abord une raison, et vous êtes dignes de l'entendre ; vos applaudissements, toutes les fois qu'est prononcé au milieu de vous le nom du Sauveur des hommes, le nom du Vicaire de Jésus-Christ, et il y a quelques moments encore le nom de la Très-Sainte-Vierge, me montrent ce qu'il y a en vous de foi profonde, et d'intelligence, et d'amour pour les choses divines.

La lutte est sérieuse, car elle révèle avant tout le mal des âmes, l'abîme où sont tombées les âmes que nous devons sauver en les combattant ; car, messieurs, ne l'oublions pas, c'est pour nous, chrétiens, le but de la lutte : sauver ceux que nous combattons ! Eux, ils combattent pour détruire ; nous, nous combattons pour sauver. (*Vifs applaudissements.*) Eux pour vaincre ; nous pour convaincre. (*Nouveaux applaudissements.*) Et quand il s'agit de sauver les âmes, le Crucifix qui préside à vos séances nous apprend à quel prix cette œuvre se fait, et qu'il y faut mettre sa vie et son sang. Les âmes sont à ce prix !

La lutte est sérieuse, parce que ce n'est pas seulement la lutte la plus radicale qu'on ait peut-être jamais vue, mais aussi parce que jamais le mal peut-être n'a eu d'aussi puissants moyens d'action. Voyez en effet son organisation extraordinaire ; soit son organisation souterraine, par les sociétés secrètes, avec leurs infinies ramifications ; soit son organisation publique, par la presse antireligieuse et antichrétienne.

Et que dirai-je de cette propagande si étonnamment active, et qui s'attaque à tout : au jeune homme comme à l'homme mûr, aux savants comme aux ignorants, aux pauvres comme aux riches, jusqu'à la femme et à la jeune fille elle-même, et jusqu'aux mourants à qui, en violant indignement leur conscience, on veut arracher les dernières consolations et les dernières espérances !... (*Mouvement prolongé.*)

Nous vivons ici au grand jour, messieurs, et nous pouvons tout dire ; nous ne sommes pas des oiseaux de nuit, qui ont besoin des ténèbres. Eh bien ! je le demande, qu'on me montre aujourd'hui, quelque part sur la terre, quelque chose de semblable à cet engagement effroyable et aussi absurde qu'impie, l'engagement signé de ne pas se reconnaître à la mort, de ne pas revenir à la foi de sa mère et de sa sœur, de sa femme et de sa fille, tyrannie épouvantable d'un homme qui viendra se mettre, au moment de la lutte dernière, entre une âme et Dieu, pour empêcher Dieu de retrouver cette âme, de lui pardonner et de la sauver !

La lutte est donc terrible, mais nulle part plus qu'en Belgique : et je vais ajouter ce qui vous étonnera peut-être, c'est là votre honneur, à vous, catholiques belges... Oui, votre honneur ! Il faut qu'ils aient senti de près et bien vivement, que vous êtes un peuple catholique, et le plus catholique peut-être qu'il y ait encore sur la terre, pour qu'ils déploient contre vous tant d'efforts désespérés.

Mais enfin, parmi toutes ces luttes et en présence de tant d'adversaires de la vérité et de la vertu, il y a de quoi s'étonner et se dire : Est-ce que cette lutte doit être éternelle ? Il y a une fatigue profonde pour les âmes les mieux trempées à recommencer sans cesse ces combats...

Eh bien, je suis obligé de vous le dire : Oui, avec des phases diverses, la lutte ici-bas est éternelle !

Entendez-le bien, messieurs, et entendez-le avec le respect que vous devez au Maître Suprême :

« Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. *Ecce ego mitto vos, sicut oves in medio luporum.* » Ce n'est pas seulement un loup qui sera au milieu des brebis : non, représentez-vous une brebis au milieu d'une troupe de loups, *in medio luporum*. Certes l'image est saisissante. C'est le vrai de la situation. « Ils m'ont persécuté, ajoute Notre « Seigneur ; ils vous persécuteront ; le disciple n'est pas au-dessus du « Maître. Un jour viendra où vous serez en haine à tous à cause de moi. » *A cause de moi !* car c'est moi, c'est le bien, c'est la vérité, c'est la justice, c'est l'honneur, l'éternel honneur qu'ils haïront en vous. Et c'est parce que je suis toutes ces choses qu'ils me haïssent, et que vous, mes disciples, votre nom seul est à leurs yeux un crime ! *nomen, malum !...*

Et voilà pourquoi je vous disais, messieurs, que c'est la gloire de la Belgique de mériter leur haine spéciale ; comme c'est parmi vous la gloire particulière de cette sainte et vaillante compagnie dont votre pays s'honore, qui vous donne pour vos enfants les instituteurs les plus dévoués et les plus intelligents qui furent jamais, et qui vous fait trouver encore chez eux par surcroît les plus illustres représentants de la science sacrée, ceux que je nommerai volontiers les princes de l'érudition et de l'hagiographie catholiques. (*Applaudissements.*)

Au milieu de toutes ces luttes, l'Esprit-Saint vous dit : *Ne craignez*

pas! Et saint Augustin, avec cette forte éloquence africaine dont les échos sont parvenus jusqu'à nous, vous dit aussi : Ne craignez pas ! Vous vous étonnez des attaques et des succès des méchants contre vous, et vous dites : O Dieu, est-ce donc là votre justice, que les méchants fleurissent et que les bons souffrent? *Ipsa est justitia tua, ut mali florent et boni laborent?* Et moi je vous demande : Est-ce donc là votre foi? *Ipsa est fides tua?* Vous ai-je promis autre chose au saint baptême?

Vous ai-je dit jamais que ce siècle était fait pour vous entourer de caresses, de mollesse et d'orgueil?

Non, vous n'avez pas été faits chrétiens pour fleurir dans ce siècle : *Numquid christianus factus es, ut in sæculo isto floreres?* (*Vive sensation.*)

Toutefois, messieurs, si vous le permettez, j'entrerai plus avant dans cette grave question. Il est sûr, en effet, qu'on est quelquefois tenté de se dire : Mais enfin, puisque Dieu tient dans ses mains immortelles les cœurs de toutes les nations et de tous les siècles, et qu'il incline en particulier le cœur des puissants de la terre là où il lui plaît, ne serait-il pas doux de penser qu'il va venir et brider toutes les passions humaines pour ménager à son Église et à ses enfants une paix éternelle?

Eh bien! non, répond un prophète : « Autant le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant vos pensées, Seigneur, sont au-dessus de nos pensées ; et vos voies ne sont pas nos voies. »

Qu'a-t-il donc pensé, Celui à qui seul appartient la sagesse et la puissance? Il a trouvé dans ses conseils profonds qu'il était meilleur de permettre au mal d'arriver, et de changer le mal en bien, que de ne le permettre jamais.

En effet, qu'y a-t-il de plus divin que de commander au mal lui-même, de faire le mal bien, de vaincre le mal par le bien : c'est, si j'ose le dire, le tour de force de la puissance de Dieu et de sa grâce dans le cœur de ses enfants : Dieu l'a fait !

Et qui que vous soyez, vous avez besoin dans votre vie de méditer ces enseignements divins, qui en sont le dernier fond et aussi le plus glorieux couronnement... Dieu ne fait pas le mal, mais il le permet, et en le permettant il le domine, il le gouverne, il le dompte, il le fait entrer, bon gré mal gré, par une force supérieure dans l'ordre et dans les desseins de sa Providence. Et pourquoi cette mystérieuse permission du mal? Pourquoi? Parce que Dieu a trouvé plus digne de lui et plus digne de nous qu'il y eût ici-bas les luttes et les triomphes de la vertu.

Plus digne de nous : Il a, je ne dis pas hasardé, Dieu ne hasarde rien, mais j'emploie cette expression pour mieux faire comprendre ma pensée; Dieu a donc, si j'ose le dire, hasardé avec la liberté de l'homme pour le bien, la possibilité du mal, afin qu'il y ait ici-bas cette grande chose, la vertu, c'est-à-dire, la lutte, la souffrance, le courage et la victoire. Dieu a trouvé que nous étions, même après notre chute, d'assez nobles créatures pour ces nobles épreuves.

Et aussi plus digne de Lui : et quand son divin Fils apparut sur la terre, il ne lui a pas réservé d'autre gloire que la gloire de la croix. Et saint Paul a jugé ce fondement si ferme, qu'il l'a cru capable de servir de base à toute l'exaltation de Jésus-Christ lui-même, et il publie hautement à la face des nations que Jésus-Christ n'a été élevé au faite de toutes les grandeurs qu'après être descendu par un abaissement volontaire jusqu'au plus profond abîme de l'humiliation.

Voilà ce que Dieu a pensé, et quand j'y réfléchis dans ma raison et dans ma conscience, je ne puis m'empêcher de croire, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, que Dieu a bien pensé; je crois que la lutte vaut mieux pour nous que la mollesse, que les prospérités aveugles, que les engourdissements d'une trop longue paix.

Je dois dire pourtant que si la lutte ici-bas est éternelle, elle a parfois aussi ses consolations; et c'est ce que vous disait avant-hier si délicatement et si noblement mon excellent ami, le comte de Falloux, dans cette langue éminemment honnête, élevée, intrépide, et où la grâce et la distinction semblent le disputer à la puissance. (*Applaudissements.*)

Et j'en trouvais d'ailleurs ces jours-ci même une image vive, dans un passage de notre admirable bréviaire... que vous diriez tous, comme nous, avec tant de bonheur (*on rit*), mais l'Église ne l'impose qu'à nous, apparemment parce que nous en avons plus besoin que vous; et, si le temps me permettait de développer cette image... mais je craindrais de trop prolonger ce discours. (*Non! non! parlez! parlez!*)

Puisque vous le voulez, messieurs, voici ce passage, il est d'un psaume: je voyais donc que Dieu permet quelquefois la nuit: « Vous avez posé les ténèbres et il s'est fait une nuit épaisse; » *posuisti tenebras et facta est nox*. L'impiété, l'athéisme, le matérialisme, jettent sur les nations leur ombre funeste; s'y joignent quelquefois entre les amis de Dieu des malentendus déplorables et des obstinations douloureuses: et qu'arrive-t-il dans cette nuit? Des animaux sauvages, et qu'on n'avait jamais vus à la lumière, passent et repassent. *In ipsa pertransibunt omnes bestie silvæ*. Voilà ce qu'on voit dans cette nuit. Puis on entend leurs rugissements, *catuli leonum rugientes*. On entend l'un crier: Dieu, c'est le mal! guerre à Dieu! vive l'Enfer! La propriété, c'est le vol!... Un autre, et sur votre terre même, mais nous vous l'avons envoyé: Étouffons le catholicisme dans la boue! Ils guettent et chassent la vertu et veulent dévorer les âmes comme une proie, *ut rapiant escum sibi*. On croit tout perdu... Non, Dieu envoie un rayon comme nous l'avons vu au commencement de ce siècle; et ils rentrent tous dans leurs tanières. (*Mouvement prolongé.*) Et qu'arrive-t-il alors? L'homme de bien voit que le ciel est pur, que la lumière a reparu; et il va à son œuvre; et cela jusqu'au soir de sa vie. *Exibit homo ad opus suum, usque ad vesperam*. Il fait le bien, et il conserve la joie et l'espérance en son cœur.

Voilà la lutte et ses alternatives. Et au milieu de toutes ces ténèbres

et de ces tempêtes, l'Église demeure, invincible, immuable, tranquille, et nous répète la divine parole : « Hommes de peu de foi, pourquoi craignez-vous ? »

Et récemment, messieurs, en revenant de Rome, où tout avait été à la joie, au courage, à l'espérance, un jour, c'était à Pise, et ceux d'entre vous qui ont visité l'Italie l'ont pu voir comme moi, j'eus là, sous les yeux, comme une image de l'Église, et de ce que doit être, messieurs, notre confiance au milieu de tous les périls. Je voyais cette fameuse tour penchée... qui penche, qui penche, et cela depuis des siècles, et ne tombe jamais. Bâtie du marbre le plus brillant et le plus indestructible, elle est là toujours : énigme perpétuelle au regard du voyageur étonné. Et je me disais : Oni, voilà bien l'Église ; cette tour de David, comme l'appellent les saints livres, de laquelle pendent mille boucliers, l'armature des forts, *mille clypei, armatura fortium*. Elle est bien aussi toujours comme penchée et près de sa chute ; et ceux qui ne savent pas les secrets du divin Architecte disent : C'est effrayant !... Non, pas du tout. (*Applaudissements prolongés.*) Il y a même mieux que cette tour penchée ; cette Église prête à tomber, quelquefois tout à coup se relève ; et alors, la tour de David, c'est Saint-Pierre de Rome, c'est-à-dire une grandeur, une splendeur, une majesté incomparables, avec des rayons dans la coupole, quand on la regarde le soir, du haut des collines environnantes, comme j'aimais à le faire souvent : c'était l'heure de mon pèlerinage, et je vous y invite à la même heure. Voilà l'Église ; et cette merveille divine est bien faite pour ranimer nos courages, comme nous le disait hier encore, dans un vaillant écrit, un de ces grands athlètes de l'Église, qui languit et qui souffre à quelques pas de nous et dont cependant la voix trouve encore des accents qui relèvent puissamment dans les cœurs l'honneur chrétien ! (*Chaleureux applaudissements.*)

Mon Dieu, messieurs, je m'abandonne au milieu de vous et je prolonge trop ce discours. (*Non ! non !...*) Je dois cependant vous le dire, il y a deux ans que les médecins m'interdisent la parole, et jusqu'à ce jour j'ai suivi leurs prescriptions... il n'y a que vous pour faire fléchir ainsi les meilleures résolutions... Vous aurez, messieurs, à me réconcilier avec les Orléanais... (*Rires et applaudissements.*)

La lutte est donc nécessaire : mais quelles doivent être les conditions de la lutte ?

La première, mais de celle-là je n'aurai pas besoin de vous rien dire, c'est le courage. Saint Jean l'Évangéliste, s'adressant aux jeunes chrétiens, aux jeunes gens et aux jeunes hommes de son temps, leur disait : « Je vous écris, jeunes gens, non pour que vous soyez forts, mais parce que vous êtes forts, et que vous foulez aux pieds le mal : *Quia fortes estis, et vicistis malignum.* » Il y a des jeunes gens en grand nombre dans cet auditoire : eh bien ! c'est à eux surtout que je parle, parce

qu'eux aussi sont forts dans la foi, dans le courage, dans la lutte; et si jamais ils étaient tentés de fléchir, je leur dirais, pour les ranimer au courage, en leur montrant au milieu de nous ces hommes à cheveux blancs, qui portent depuis tant d'années sans fléchir le poids de la lutte : Faites comme eux, et soutenez l'honneur de leurs combats. (*Bravo! bravo!*)

J'ajoute une seconde condition, plus difficile peut-être, ou du moins de plus longue haleine que le courage, c'est le dévouement. Il faut que vous, généreux catholiques, vous soyez les meilleurs amis, les meilleurs serviteurs des pauvres, des petits, des ouvriers, de ceux qui souffrent, de ceux mêmes qui vous combattent et que vous combattez, et que votre dévouement anime tout dans votre vie et dans vos luttes, et soit comme le sang généreux qui circule dans les veines de l'Église.

Je dirai ensuite : le patriotisme; car il ne faut pas croire que le dévouement à cette cause universelle, à cette grande cause de l'Église, diminue ou altère en rien le vrai patriotisme. Mais le patriotisme, oh! non, je ne viens pas vous le prêcher ici; je vous dirai un seul mot : Vous avez une patrie; sachez la garder! (*Longs et redoublés applaudissements.*)

Oui, vous avez tout ce qui rend une patrie noble et chère! Vous avez les arts, et il n'y a peut-être pas de nation, une seule exceptée, qui vous y égale.

Vous avez vos temples, l'honneur de votre sol! et ces jours-ci en voyant s'y presser en foule avec joie et ferveur ce bon peuple belge, je me disais : oh oui, voilà une nation catholique, catholique jusqu'à la moëlle de ses os!

Vous avez les noms les plus honorés de l'Europe;

Vous avez dans chacune de vos villes les splendides édifices et les glorieux souvenirs de vos libertés municipales;

Vous avez je ne sais quelle force généreuse qui lutte instinctivement en vous contre l'oppression, contre la bassesse, contre tout ce qui déprime et avilit.

Eh bien, je dis qu'avec tout cela on est une patrie, et on y tient. (*Nouveaux applaudissements.*)

On me parlait, il est vrai, ces jours-ci d'un journal que je ne lis guère, ce n'est pas cependant un mauvais journal, qui avait dit sur la Belgique un mot que mon interlocuteur n'avait peut-être pas bien compris; ce mot que je vous demande permission de redire, c'est que la Belgique devenait la sentine de l'Europe.

Le rédacteur voulait-il dire, et c'est ce que je crois, qu'en Belgique il y a, en effet, dans les bas-fonds, de ces misères, de ces hontes cachées, qui font tache sur une civilisation? Mais où, dans quelle société n'y en a-t-il pas?

Et, en effet, ce matin même, en traversant les rues de Bruxelles, et visitant la belle place de l'hôtel de ville, et cet admirable monument de

vos franchises civiques, j'entrai dans une petite rue ; elle s'appelle, je le regrette, rue de l'Hôtel de ville. Mes regards furent attirés là vers une inscription fastueuse qui s'étalait sur les murs d'une large maison, et portait ces mots : *Association libérale, ... Union constitutionnelle.* (Rires.)

Et puis au-dessous... un cabaret ! (Rires universels et prolongés.)

J'ai vu là plus et mieux, messieurs, ... le cabaret porte pour enseigne : A L'ENFER ! (Sensation prolongée.) — Et cela, messieurs, au-dessous de cette incomparable flèche qui porte resplendissante la statue d'or du glorieux archange saint Michel terrassant le démon ; image si populaire à Bruxelles et si mêlée à tous ses souvenirs (1).

Non, il n'y a pas de société, si belle et si bonne, il n'y a pas de vaisseau de haut bord, si noble qu'il soit, qui n'ait son fond de cale et sa sentine. J'en ai vu quelque chose ce matin... et il y en a d'autres. (Rires.)

Mais précisément parce que nous aimons plus que qui ce soit notre patrie, il faut, messieurs, par amour pour cette chère patrie de la terre, consacrer tout notre dévouement et toutes les forces de notre âme à en faire disparaître tout ce qui serait une souillure à son front. Il faut la vouloir, et la faire, autant que nous le pouvons, belle, pure, glorieuse, sans tache ! (Applaudissements.)

Je dis donc : le courage dans la lutte, le dévouement, le patriotisme ; et puis, le travail, la science.

Oh ! je voudrais que les catholiques fussent les plus appliqués et les plus laborieux de tous les hommes !

Soyez sûrs, messieurs, que les destinées du monde appartiennent à ceux qui savent travailler.

Mais pour bien travailler, jeunes gens, laissez-moi vous le dire, il faut se lever matin. (Rires.)

Je me suis permis de le dire souvent, dans la familiarité de mon langage : une nation qui se coucherait à dix heures du soir, se lèverait à six heures du matin, et travaillerait huit heures par jour, serait la première nation du monde et tous les peuples de la terre compteraient avec elle.

Je crois cela.

J'ajoute encore : l'intelligence dans la lutte ; et, comme notre Seigneur m'y autorise, j'ajoute, quoiqu'on ait essayé de fausser le sens de

(1) On retrouve ce souvenir jusque dans *la Brabançonne*, chant populaire de 1850 :

Sur Bruxelles, au pied de l'archange,
Ton saint drapeau pour jamais est planté,
Et fier de verdir sans l'orange
Croît l'arbre de la liberté.

On connaît en Belgique les rapports intimes de l'orange avec le faux libéralisme.

ces mots, et voulu faire de ces vertus des faiblesses, j'ajoute la prudence, la modération, la douceur... la douceur des brebis : *Sicut oves!*

Oui, la simplicité de la colombe dans le cœur, avec la prudence du serpent. Ne pas livrer sa tête à l'ennemi! Sa tête, ses principes, ses forces, la cordialité intime, l'union entre les frères, le respect, livrer cela aux pieds de l'ennemi, c'est trahir!

Il faut l'intelligence des temps, des hommes, des adversaires, des besoins, des moyens pour y répondre, comme Dieu et l'Évangile le demandent.

Il y a un point sur lequel je vous demande ici d'insister, quoique je l'aie fait déjà une fois dans ce Congrès. Il ne faut pas, messieurs, comme un ancien s'en plaignait déjà de son temps, du reste à certains égards assez semblable au nôtre, il ne faut pas nous laisser entraîner jusqu'à perdre le vrai sens des mots : *Vera rerum nomina jam dudum amissimus.*

Parole très-profonde et de la plus haute philosophie!

La grande richesse de l'homme, ce sont les choses, les idées et les mots.

Les choses, naturelles et surnaturelles, trésor divin ici-bas;

Les idées, naturelles ou révélées, qui représentent les choses, trésor divin aussi;

Et enfin les mots, qui expriment les idées.

Donc, ne pas garder le sens des mots, les appliquer aux idées et aux choses qui ne le méritent pas, ne plus savoir ce qu'on dit quand on parle, adopter la langue de ses ennemis mêmes... c'est franchement une des plus grandes fautes que les amis de la vérité puissent commettre...

Rappelez-vous avec quelle audace le xvi^e et le xviii^e siècle se sont emparés de certains mots... Et aujourd'hui encore le xix^e.

Il y a surtout trois mots célèbres, dont nos adversaires ont étrangement abusé contre nous, et par notre faute : ils se sont nommés, et nous le leur avons permis, et nous les avons nommés nous-mêmes, des *Réformés*, des *Philosophes*; et je ne dois pas oublier ceux que vous avez la grande bonté d'appeler vous-mêmes des *Libéraux*.

Les *Réformés*... Vous aviez mille conciles, généraux ou particuliers, et surtout un concile immortel, le concile de Trente, qui comme tous les conciles d'ailleurs, mais plus qu'aucun d'entre eux, a travaillé à la réforme de l'Église, en même temps qu'à l'illustration des dogmes. L'Église est à la fois divine et humaine; divine, dans les choses qu'elle tient de Dieu; humaine, dans les hommes dépositaires ici-bas des choses divines, et voilà pourquoi l'Église est la seule société ici-bas qui soit occupée incessamment à se réformer elle-même. Le concile de Trente avait même décidé qu'il n'y aurait pas une seule session où il ne s'occuperait de la réforme et des dogmes tout à la fois. La réforme, où était-elle donc? Chez nous. Vous en aviez donc besoin? Sans doute et tou-

jours besoin. Eh bien, les prétendus réformés, qui sont-ils? Un Luther avec la religieuse qu'il enlève à son cloître; un Calvin avec deux ou trois compagnes de cette nature, un Œcolampade, un Bucer, un Zwingle, un Théodore de Bèze, et tous ces étranges réformateurs, dont malheureusement la réforme, comme l'a dit un de leurs amis, finissait toujours, de même que les comédies, par un mariage : le mot est d'Érasme. Mais ces gens connaissaient l'art satanique de tromper les peuples en faussant le sens des mots, et c'est pour cela qu'ils s'appelaient, eux, les réformés, et ils appelaient l'Église Babylone... Certes, donner à de telles gens le nom de réformés, c'est trop fort...

Nous, nous ne leur disons pas d'injure; nous ne les appelons que de noms qui constatent des faits : ils protestent, nous les nommons protestants; c'est le fait; ceux que nous appelons les incrédules ne croient pas, c'est le fait encore. Mais appeler les enfants de Luther et de Calvin des réformés, je n'y consentirai jamais.

Mais aujourd'hui encore ceux que vous appelez les libéraux! L'illustre comte Félix de Mérode, dont je suis deux fois heureux de prononcer ici le nom (*applaudissements*), ce vaillant homme qui vous a aidés à reconquérir votre nationalité, votre liberté, et dont le frère a donné son sang pour votre cause, je vous l'ai dit et je vous le rappelle, leur donnait leur vrai nom, des libérateurs! Et il ne voulait pas plus leur donner le nom de libéraux qu'il ne consentait à donner celui de mère à une marâtre!

Mais, messieurs! si Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, dont la langue aussi est si nette et si ferme, revenaient parmi nous, ils ne nous comprendraient plus, et nous demanderaient : qu'avez-vous donc fait de cette belle langue française que nous vous avons léguée?

Qu'est-ce qu'un libéral? C'est un esprit, c'est un cœur généreux; c'est un homme qui ne refuse pas à ses adversaires l'équité et la justice qu'il demande pour lui-même. Et c'est dans ce sens que les vrais catholiques sont de vrais libéraux.

Mais ces messieurs, impossible! Ceux qui séparent la liberté de la justice, ceux qui vont au lut à travers tous les moyens, *Per fas et nefas*, le mensonge, la violence, la perfidie, la spoliation et le vol, ceux qui partout commencent leur libéralisme par l'oppression et la spoliation de l'Église, ah! ces libéraux-là, je comprends qu'on les flétrisse et les condamne : ils font mentir le nom qu'ils prennent; de la liberté, comme disait le Prince des Apôtres, ils n'ont que le masque, *habentes velamen malitiæ libertatem* : Ce ne sont pas des libéraux.

Je voyais, il y a peu de jours, qu'on appelait aussi Juárez un libéral : cet homme mis au ban de toutes les nations civilisées, et dont les sauvages eux-mêmes ont horreur! Mais vraiment, c'est perdre le sens.

Garibaldi aussi est un libéral... Dans une allocution aux étudiants de Pavie, il disait : « Mes amis, mes enfants, » — car il prend parfois un ton paternel, et il administre même le sacrement de baptême au nom de

la patrie ; — « mes amis, mes enfants, il faut extirper le vampire sacerdotial. Il faut briser la tête des prêtres sur le pavé des rues. » Voilà leur libéralisme ! Les *libéraux* du Portugal jettent des pierres dans les rues aux Sœurs de Charité. Non, je dis que parler ainsi c'est fausser ma langue, déshonorer ma sincérité et mon cœur, et nulle puissance humaine ne me forcera jamais à donner un pareil nom à de pareils hommes. (*Interruption. Applaudissements enthousiastes.*)

Et si j'avais l'honneur d'écrire dans la presse belge, jamais je ne consentirais à prêter ma plume à une telle aberration, jamais vous ne trouveriez ce mot sous ma plume. (*Bravo ! Bravo !*)

De même, au xviii^e siècle, ceux qu'on a appelés les Philosophes, ce sont ceux précisément, les Helvétius, les d'Holbach, les La Mettrie et les autres, chez qui il n'y a pas une idée, pas une lumière de philosophie. Et le Christianisme, comment ces messieurs l'appelaient-ils ? Vous savez l'infâme mot de Voltaire : Mes amis, écrasez l'infâme.

Et aujourd'hui encore, quels noms invente-t-on contre nous ? Le parti clérical, le parti prêtre, etc.

Eh bien ! à ce coryphée de l'impiété et de l'immoralité au xviii^e siècle, j'entends dire qu'il est question aujourd'hui d'élever une statue :

Une statue à Voltaire ! Si cela se fait, et cela se peut faire, car tout est possible, eh bien ! je dirai moi alors qu'on aura élevé une statue à *l'infamie personnifiée*. (*Bravos. Longs applaudissements.*)

Où, à *l'infamie personnifiée* ; l'évêque d'Orléans et de Jeanne d'Arc ne saurait ni mieux penser, ni mieux dire. (*Sensation prolongée.*)

Et si les petits-neveux de Voltaire le désirent, je leur donnerai mes preuves, dussent-ils me faire, eux aussi, un procès.

Il y a là vraiment une violence intolérable faite au bon sens, à la droiture, à l'honneur français.

Mais je finis avec ces odieux abus des mots et du langage. Et je répète ce que je disais tout à l'heure : Il faut dans notre lutte, messieurs, avec le courage, le dévouement, le travail, l'intelligence, il faut la prudence, il faut la modération et la charité.

Vous me direz peut-être que je ne prêche guère d'exemple, et que je viens de donner tout à l'heure quelques coups de dent peu charitables. Non, messieurs, il n'est pas défendu, que je sache, par l'Évangile, au Pasteur de crier au loup, et aux brebis d'y croire. Je suis, j'en conviens, irascible sur toutes ces indignités, mais enfin, je me souviens d'un mot de l'Écriture : *Irascimini, et nolite peccare*. Allons jusqu'à l'indignation, quand il le faut ; pas jusqu'au péché !

Non, ne nous écartons jamais du mot de saint Ambroise : Soyons des athlètes de l'Église, mais pour la défense seulement, et n'attaquons jamais que pour défendre : *Propugnatores, non impugnatores*.

Soyons, non pas des loups, comme dit encore cet autre grand docteur, saint Jean Chrysostôme, la bouche d'or de l'Orient et le grand

athlète de Constantinople... mais des brebis : si nous restons brebis, nous sommes sûrs de vaincre, *quàm diù oves sumus, vincimus* ; mais si nous devenons loups à notre tour, loups par les injures, par les malédictions, si dans la lutte nous voulons déchirer nos ennemis, et non les sauver, eh bien ! nous serons vaincus : *Si lupi effimur, vincimur*.

Je termine, messieurs, et je vous dirai en terminant une dernière impression, la plus vive peut-être de mon âme.

Ce que j'admire le plus en ce qui est la plus belle œuvre de Dieu après l'Ange, l'homme, c'est ce foyer d'amour que Dieu a allumé dans son cœur. Eh bien ! vous, messieurs, cette immense et radieuse assemblée, ces regards qui partent de tous les yeux, ces acclamations de toutes les poitrines, ces mains qui s'unissent dans un si prompt enthousiasme pour applaudir à toute parole vraie et à toute idée généreuse, ce qui fait pour moi la vraie beauté de tout cela, le savez-vous ? c'est que tout cela, c'est l'amour ! Il y a ici dans tous vos cœurs un même et sublime amour : vous aimez l'Église, votre mère !... (*Oui ! Oui ! Applaudissements prolongés.*)

Et vous faites bien, messieurs, de l'aimer du plus grand, du plus noble, du plus pur et plus généreux amour.

Car l'Église, et c'est là ce qui fait aussi depuis longtemps mon profond amour pour elle, l'Église, c'est la société des âmes...

Oui, il y a, grâce à Dieu, dans l'Église et par l'Église une société des âmes.

Elle est dans le monde. mais elle n'est pas, elle ne vit pas du monde : elle vit de foi, d'espérance et d'amour.

Le Ciel est sa patrie ; le Roi des cieux son père ; Jésus-Christ son immortel époux ; et l'Esprit de Dieu son infailible inspirateur. Elle a son sacerdoce, ses temples, ses autels. Là du moins on trouve une constitution divine ; sur un roc immobile, une autorité suprême ; des pontifes dévoués ; un peuple docile ; un respect religieux, des ministres fidèles ; et enfin ce qui ne se rencontre presque plus ici-bas, des droits vénérés et des devoirs accomplis.

Voyageuse ici-bas, elle y chante des chants mystérieux qui la fortifient et qui la consolent. Mais, descendue du Calvaire, parmi ces cantiques qui font sa joie, il n'y en a point qui semble plus cher à son cœur que le cantique de la Croix : c'est pour elle comme un doux et profond souvenir, comme un air, comme un chant de sa terre natale ; elle est joyeuse et triomphante quand elle redit : *A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de Jésus-Christ !*

Dans la grande famille du genre humain, elle rencontre des étrangers et des indifférents, quelquefois des ennemis et des persécuteurs ; elle a eu des bourreaux, elle en a encore : quelle que soit la paix dont elle jouisse en passant ici-bas, il y a toujours un lieu sur la terre où elle peut

souffrir ; où la Providence mystérieuse qui veille sur elle lui réserve la croix, afin que la palme des confesseurs et la couronne des martyrs ne manquent jamais à sa gloire.

Voilà l'Église.

Et n'est-ce pas là même ce que naguère nous célébrions à Rome ?

C'est là qu'il fallait la voir, messieurs, cette Église, il y a quelques mois à peine, malgré le bruit des orages lointains et des menaces prochaines, paisible, confiante, puisant dans ses épreuves la force et le courage de tout affronter.

Il fallait voir là tous ces évêques venus d'un pas glorieux, généreux, des pays les plus divers, des plus lointaines plages ! Comme entre toutes ces âmes et celle du Pontife suprême, du Père commun, l'union était vive, tendre, profonde, indissoluble ; et comme, par vos Pontifes, vos âmes, à vous, catholiques de toute la terre, étaient unies aussi à son âme : voilà l'union, l'unité, la force pacifique et invincible de l'Église.

Et je me souvenais là, en voyant, par exemple, nos vénérés évêques d'Amérique, ils étaient je crois trente-cinq, qu'au commencement de ce siècle il n'y avait pas un évêque catholique en Amérique ; et déjà au dernier concile de Baltimore, ils étaient réunis quarante-trois, et aux fêtes du Centenaire, ils demandaient au Souverain-Pontife, et le Souverain-Pontife leur accordait, la création de vingt-deux nouveaux sièges épiscopaux. (*Bravo ! bravo !*)

Vous voyez quelle est toujours la fécondité de cette Église de Jésus-Christ, après dix-huit siècles de lutttes et de victoires ; et quelle cause, par conséquent, messieurs, est la vôtre, vous qui êtes les enfants et qui vous êtes faits les défenseurs et les soldats de cette immortelle Église.

Oui, et voilà ce qui se voit sans cesse au milieu des plus grands périls, tout à coup dans cette Église désarmée, un regard, une attitude, une espérance, un acte simple et magnanime qui révèle la force divine... par exemple, cette grande résolution du Souverain-Pontife, cette annonce solennelle du concile œcuménique. Oh ! je n'ai jamais été plus saisi. Je l'avoue, de la présence permanente de l'Esprit de Dieu dans l'Église qu'en voyant avec quelle grandeur surnaturelle, et avec quelle fermeté d'en haut, ce vieillard auguste allait droit au but, droit au fait, malgré les difficultés et les obstacles... La terre manque sous ses pieds, tout se trouble autour de lui ; de toutes parts, *conturbate sunt gentes, inclinata sunt regna*, et lui, confiant en l'immortelle destinée de l'Église, la convoque pour sa plus grande œuvre, annonce le Concile, et proclame, aux acclamations de tout l'Épiscopat, non-seulement l'extrême utilité, mais la nécessité du Concile : *Perutile, imo necessarium*.

Ils se rencontreront donc encore autour de Pierre, et plus nombreux que jamais, tous les évêques de la catholicité. La grande voix de toute l'Église assemblée, parlant par la bouche de son Chef suprême, eusci-

gnera encore le monde ; et à nos frères séparés, moins loin de nous qu'ils ne pensent, mais loin encore, viendront des illuminations merveilleuses ; et des apaisements non moins féconds se feront en tant de cœurs qui ne repoussent l'Église et la vérité que parce qu'ils ne les connaissent pas ; de grands retours enfin dans la lumière, la vérité et la charité, autour du Vicaire de Jésus-Christ, un grand pas de plus vers l'accomplissement de cette divine parole : Un seul berceau, un seul troupeau et un seul pasteur : *Unum ovile, et unus pastor* (1).

Une longue et profonde émotion succède à ce discours.

(1) A la suite du magnifique discours prononcé au Congrès par M^{sr} l'évêque d'Orléans, tous les Français présents à Malines se sont rendus auprès de l'illustre prélat pour le remercier d'avoir rompu un silence que la science médicale et le soin de sa précieuse santé lui imposent depuis longtemps. C'est M. de Falloux qui a porté la parole au nom de ses compatriotes. L'éminent homme d'État s'est exprimé ainsi :

« Monseigneur,

« On vient de m'imposer, à l'improviste, un devoir qui m'est à la fois très-doux et très-pénible : très-doux, car je n'ai rien de plus cher que l'honneur de votre indulgente amitié envers moi ; très-pénible, car il m'en coûte beaucoup de répondre si mal à l'attente de ceux qui me confient la parole en leur nom et de traduire si incomplètement la profonde émotion dont vous venez de remplir tous les cœurs. J'espère cependant qu'avec l'obéissance et la simplicité on peut sortir de toutes les situations, même les plus difficiles. Je vais donc vous dire, Monseigneur, en très-peu de mots, pourquoi nous avons voulu venir ici vous remercier et vous rendre hommage, parce que ce sera vous dire en même temps comment nous vous avons compris, et comment nous voulons vous suivre. Je vais imposer un supplice à votre humilité ; mais supportez-le avec patience, puisque notre admiration est aussi la mesure de notre dévouement et de notre résolution à marcher dans la voie que vous nous avez ouverte.

« Oui, Monseigneur, nous venons vous remercier parce que vous avez laissé votre âme de feu tracer en traits de flammes notre situation, nos périls, nos espérances et nos devoirs. Nous venons vous remercier parce que vous n'avez jamais cessé, dans tout le cours de votre vie, de joindre l'exemple au précepte. Vous nous disiez tout à l'heure de nous lever matin, et, en effet, vous avez toujours été vous-même le plus matinal sur toutes les questions de notre pays et de notre temps ; vous avez toujours été levé le premier pour tous les combats, et jamais l'appel : *Custos quid de nocte*, ne vous a trouvé dans le sommeil. Au début de votre carrière, vous avez compris tout de suite les côtés faibles et les côtés forts de l'enseignement, et vous vous êtes dévoué à enseigner la jeunesse. Bientôt vous avez compris quels points de contact importants existaient entre l'Église et l'État, et vous êtes venu vous placer au centre de ces points de jonction, enseignant sans relâche aux membres du clergé les ménagements les plus délicats envers les âmes, et aux âmes leurs impérieux devoirs envers Dieu et son Église. Aussi vous avez bientôt attiré le regard, la sympathie, la confiance des principaux hommes politiques de votre époque ; et, pourquoi craindrais-je de le dire, puisque j'en suis sans cesse le témoin ? vous avez inspiré à l'un des plus illustres parmi eux, à M. Thiers, l'attachement le plus respectueux et le plus fidèle. L'Académie française a aussi voulu vous revendiquer, et elle vous a ouvert ses portes qui ne s'étaient pas ouvertes depuis trente ans pour un évêque. L'épiscopat lui-même

M^{GR} DEMERS, évêque de l'Île de Van Couver. — Messieurs, je pensais tout à l'heure vous exposer une des raisons pour lesquelles je devais craindre de monter à cette tribune, en présence d'une assemblée où je vois réunis de si éminents représentants de toutes les sciences que l'homme peut se flatter d'avoir acquises ici-bas, dans l'ordre civil et dans l'ordre ecclésiastique. Mais à présent j'ai bien d'autres motifs encore pour appréhender d'élever la voix dans cette imposante réunion. Je vous avoue qu'après l'entraînant discours de M^{GR} l'évêque d'Orléans, je suis pour ainsi dire transporté hors de moi-même et que je ne sais plus comment ressaisir le fil de mes idées.

J'ai été bien heureux de pouvoir assister au Congrès de Malines pendant le court séjour que je fais pour la seconde fois en Europe, dans l'intérêt de ma pauvre mission.

Pour me servir de l'expression des Indiens (car j'ai des sauvages dans mon diocèse), je vous dirai simplement que j'ai fait mon cœur fort. Parlant à des frères unis par les liens de la foi et de la charité, je compte sur votre indulgence pour attirer pendant quelques instants votre attention sur les détails que je me propose de vous communiquer brièvement. J'ai devant moi une véritable bibliothèque, un magasin qu'il me faudrait beaucoup de temps pour vider. Depuis trente ans que je suis attaché à l'œuvre des missions (ce dont je remercie Dieu tous les jours), j'ai acquis beaucoup d'expérience ; j'ai travaillé selon mes forces et dans la mesure de mon faible talent. On m'a souvent demandé en Europe à quelle nation j'appartenais. Je suis né dans le Canada, cette ancienne colonie française que la France a laissé échapper à si bon marché : heureusement le Canada a conservé sous son nouveau régime politique, le précieux trésor de sa foi. Quand j'ai entendu M^{GR} l'évêque d'Orléans représenter le peuple belge comme le plus pieux du monde, je n'en ai pas été jaloux. Loin de moi ce sentiment. Mais je suis fier de mettre le Canada, sous ce rapport, à côté de la Belgique, quoique les deux pays soient à 4,200 lieues de distance.

Placé sous une domination étrangère, le Canada ne se ressentit point de la tourmente révolutionnaire qui éclata le siècle dernier dans son

vous a été imposé quand vous vous obstiniez à le refuser, et ce refus était si inflexible qu'il avait découragé le P. de Ravignan, votre ami, et vaincu l'insistance du ministre qui mettait cependant son plus ardent désir dans votre choix. Vous n'avez cédé qu'à l'intervention, qui avait pour vous l'autorité d'un ordre, émanant d'un de nos pontifes les plus vénérés.

« Enfin, Monseigneur, quand le Saint-Siège a été en péril, c'est encore vous qui avez été le plus rapide, le plus vigilant, comme le plus puissant de ses défenseurs. Vous n'avez pas seulement donné tous les exemples, vous avez donné tous les signaux. Aussi quand l'épiscopat de la chrétienté tout entière s'est réuni à Rome, il s'est plu à faire passer son imposante voix par votre bouche, et, quand le Concile se réunira selon la magnanime inspiration de Pie IX, vous serez encore là pour éclairer, pour réconcilier, pour enflammer les intelligences et les cœurs. »

ancienne mère-patrie. Mais je n'insisterai pas sur ce point, vous comprenez ma pensée.

En 1759, lors de sa conquête par les Anglais, le Canada ne comptait que 70,000 habitants, et encore un grand nombre retournèrent-ils en France. Aujourd'hui, ce pays possède au delà de deux millions de catholiques pratiquants. Un grand nombre d'établissements religieux et de maisons d'éducation ont été fondées au Canada. Peu à peu, il s'y forma un clergé si considérable qu'au bout de quelques années, il put se répandre au dehors et fonder des missions chez les tribus sauvages. C'est ainsi que s'est établie la mission dite de la Rivière Rouge à 700 ou 800 lieues à peu près du Canada.

Pour faire un grand saut, j'arrive sans transition à l'année 1817 où deux prêtres du Canada furent envoyés par l'évêque de Québec sur les bords du grand lac Winnipeg, à quelque distance de la baie d'Hudson, pour y établir une mission. L'un de ces fondateurs, devenu suffragant de l'évêque de Québec, est mort en 1854. Sa mémoire m'est bien chère, car c'est à lui que je dois le bonheur ineffable d'avoir été désigné pour aller à mon tour continuer l'œuvre qu'il avait créée.

En 1857, je partis de Québec pour me rendre à cette mission, sans savoir si je devais définitivement y rester ou s'il me fallait, comme un humble instrument dans les mains de Dieu, me diriger avec un autre prêtre vers une mission établie à 800 lieues de là, sur les bords de l'océan Pacifique.

J'aurais beaucoup de faits intéressants à vous rapporter sur les travaux accomplis pendant cette période sur une terre encore inconnue, mais d'autres voix sont sans doute attendues avec plus d'impatience que la mienne. Ce qu'on appelle l'Orégon, est cet immense pays qui s'étend depuis les limites de la Californie jusqu'aux possessions russes. Tel est le champ de la mission qui fut finalement confiée à deux pauvres prêtres.

Nous étions pauvres, en effet, mais passablement forts de la foi que nous allions enseigner aux nations, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ces deux prêtres devaient parcourir cet espace immense. Avaient-ils des diligences, des chemins de fer, des bateaux à vapeur? Oh non! Nous devions traverser tout le continent américain, de manière que M^{gr} Rogers, évêque de Chatham, dans le Nouveau-Brunswick, et moi, nous nous sommes trouvés sur les deux rives opposées de l'Amérique; l'un sur l'océan Atlantique et l'autre sur le Pacifique.

Il fallait parcourir cet immense espace, tantôt dans des canots en écorce de bouleau, tantôt sur des bateaux, tantôt à cheval, plus souvent à pied. C'est ainsi que nous parvîmes à ces fameuses Montagnes-Rocheuses qu'il nous fallut franchir pour trouver les sources de la rivière Colombie. Nous dûmes ensuite faire 900 milles sur cette rivière pour arriver à destination.

Je dois vous avouer que je suis assez embarrassé de choisir parmi mes

souvenirs, pour vous en raconter quelques-uns. La langue française, qui est ma langue maternelle, m'est devenue, je ne dirai pas étrangère, mais peu familière. La langue anglaise est celle dont je me sers ordinairement, de sorte que je ne sais plus laquelle des deux je parle le mieux ou le moins mal.

Enfin, messieurs, je vous transporte dans l'Orégon. Nous voici sur les côtes du Pacifique. Des Montagnes-Rocheuses au bord de cet Océan, on compte 70 tribus errantes. La grande difficulté du missionnaire est d'apprendre les langues de tous ces Indiens. Sur ces 70 tribus, il y en a au moins 50 dont les idiomes sont complètement différents les uns des autres.

Nous trouvâmes aussi dans ces pays un bon nombre de Canadiens au service de la Compagnie de la baie d'Hudson pour la traite des fourrures avec les Indiens. Ces pauvres catholiques manquaient de tout secours religieux. Ils n'étaient donc pas aussi coupables que ceux qui abandonnent volontairement les pratiques de la religion. Grâce à leur commerce avec ces Français du Canada, les Indiens avaient acquis quelques notions du christianisme. Ainsi, les Canadiens leur disaient : Ici, nous ne vivons pas comme dans notre pays ; là, nous avons des robes noires, des prêtres, dont le devoir est d'instruire les hommes, de les guider dans le chemin de la vertu et de leur inculquer les pratiques de la religion. Nous avons écrit au grand chef de la prière, à l'évêque de Québec, afin qu'il envoie des prêtres à notre secours ; bientôt vous les verrez.

Ces tribus indiennes savaient déjà ainsi qu'il y avait un Dieu.

Voilà les hommes que nous étions chargés de réconcilier avec Dieu, d'évangéliser. Toutefois, nous devons principalement nous occuper de la conversion des Indiens.

Dieu avait placé ce désir dans mon cœur bien des années auparavant. On comprend que ces Indiens vivaient dans toutes sortes d'erreurs et de superstitions. Mais à cette époque, il était plus facile d'en faire des chrétiens qu'aujourd'hui ; l'émigration ne s'était pas encore portée de ce côté. Depuis 1858, lors de la découverte des mines d'or, un grand nombre de spéculateurs et de pionniers se sont dirigés vers ces régions, et la conversion des Indiens est devenue par suite assez difficile. Hélas ! la civilisation a porté ses vices au milieu de ces bonnes populations indiennes. A présent, nous avons grand-peine à préserver nos sauvages devenus chrétiens ; grâce à Dieu, nous avons cependant réussi à en sauver un grand nombre.

M. de Bonald a dit avec raison que pour faire un blanc d'un Indien il faut beaucoup de temps et de peine, mais que l'on fait vite un Indien d'un blanc. Nous avons trouvé dans ces pays des Européens qui vivaient à peu près à la façon des Indiens. J'ai un jour rencontré un de mes compatriotes catholiques qui avait si bien mis ses prières de côté, qu'il les

avait complètement oubliées et qu'il ne savait plus même faire le signe de la croix.

Après avoir porté remède aux maux qui régnaient parmi ces quelques Canadiens français, notre devoir nous appelait auprès des tribus indiennes. Comme j'étais le plus jeune des deux missionnaires, le devoir de parcourir ces immenses régions m'échut en partage. Pendant la bonne saison, je me transportais parfois au haut du pays, remontant la Colombie jusqu'aux Montagnes-Rocheuses. Quelquefois j'allais, le long de la mer, visiter des tribus indiennes qui n'avaient jamais vu de robe noire. Ces sauvages considèrent le prêtre catholique comme un homme au-dessus des autres, à tel point que pendant quelque temps ils ont eu l'idée que les prêtres tombaient tout faits du ciel.

Ici, messieurs, faute de temps, je dois omettre une foule de choses intéressantes. Mon ministère consistait principalement à baptiser les enfants. Dans une seule course, j'en baptisais quelquefois 500 ou 600, tandis que j'apprenais les premiers éléments de la doctrine chrétienne à leurs parents.

Toutefois, je me disais : A quoi bon parcourir tous ces pays pour se montrer seulement aux tribus indiennes. Maintenant je m'accuse d'avoir été un homme de peu de foi à cette époque.

Le résultat de ces courses rapides a été qu'après quelques années d'autres missionnaires se sont rendus au champ de travail. Des Pères Jésuites, des Pères Oblats se sont répandus dans le pays ; ils ont établi des missions de tous côtés ; de sorte qu'à présent, il y a plus de 10,000 Indiens qui sont catholiques pratiquants.

Après ces dix années de travaux, on a songé à faire de moi un évêque. Je ne sais qui en portera la responsabilité, mais ce ne sera pas moi, car je ne l'ai jamais désiré. On ne m'a pas laissé dans le pays où j'avais travaillé, où j'avais bâti des églises, des chapelles, où j'avais, grâce à Dieu, commencé à faire un petit bien qui m'en faisait espérer un plus grand.

J'y étais arrivé en 1858, après avoir passé une année à ma mission de la *Rivière-Rouge*. A peine pouvais-je m'exprimer en anglais, que j'allais m'installer au milieu des Américains qui étaient alors au nombre de 500 dans une ville de l'Orégon que j'ai vu bâtir, car j'ai tout vu croître dans ce pays ; et maintenant, quand je jette un regard en arrière, je ne puis me défendre d'un légitime orgueil en pensant à tout ce qui a été accompli depuis que le bon Dieu m'a fait la grâce de m'y envoyer. Me voilà donc au milieu de ces hommes qui connaissent si peu de choses de la religion catholique ; je m'entretiens avec eux, je leur parle de Dieu, de la religion, et ils m'écoutent ! Un jour, je m'en souviens encore, c'était un lundi matin, j'étais en train de déjeuner ; on frappe à ma porte, c'était un protestant que jamais je n'avais vu, je ne dirai pas à l'église, car je n'avais pour toute église qu'une maison de bois que j'avais louée et où

j'avais établi un autel ; mon servent de messe était un jeune Indien que j'avais racheté de l'esclavage. (*Applaudissements.*) Je n'avais donc jamais vu cet homme à mes offices religieux ; je lui demandai ce qui l'amenait ; il me répondit qu'il voulait se faire catholique. Je lui donnai des livres, je l'instruisis et, après un mois, je le reçus membre de la Sainte-Église catholique. Cette conversion en amena plusieurs autres.—Mais le temps me manque, messieurs, pour vous donner plus de détails sur cette mission que j'accomplissais alors dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Colombie anglaise.

Lorsque je fus nommé évêque, on m'envoya à 500 milles de là, dans une île appelée Van Couver ; j'y bâtis une petite église et, en 1837, je me rendis au Canada dans le but d'y obtenir des religieuses, afin de pouvoir donner l'éducation aux filles métis. Je créai des écoles, et ce fut une véritable inspiration dont je rends grâce à Dieu, car l'année suivante arrivaient dans le pays des milliers de mineurs et des familles catholiques et protestantes, qui toutes étaient heureuses de pouvoir donner l'instruction à leurs enfants. Depuis cette époque, ces écoles, tenues par les bonnes Sœurs de Sainte-Anne, devinrent de plus en plus florissantes.

Vous le voyez, à force de sacrifices et de dévouement, j'ai pu faire quelque chose ; mais il me reste cependant beaucoup à faire encore ; il me manque un asile pour les orphelins. Gémissant sur les besoins des populations qui me sont confiées, je les ai fait connaître au Saint-Père en lui demandant la permission de quitter mon diocèse pour recueillir auprès des fidèles des autres pays les ressources nécessaires à l'institution d'un asile d'orphelins et d'un hôpital dont les Sœurs de Sainte-Anne sont disposées à prendre soin.

Je viens donc faire appel à vos sentiments catholiques, et je le fais avec confiance, car pas plus que la foi, la charité ne connaît les distances. Je sais que vous avez encore dans votre pays beaucoup de bien à faire, que vous avez beaucoup de bonnes œuvres à créer ou à soutenir, mais la charité est inépuisable.

Je compte rester encore quelque temps en Belgique ; de là, je me rendrai dans quelques autres pays de l'Europe, mais pour le moment, je loge au Grand-Séminaire à Malines, où je serai toujours prêt à recevoir ceux qui voudront bien m'apporter une offrande pour mon œuvre.

Je dois vous dire que je me fais un devoir de célébrer, chaque mois, deux messes pour mes bienfaiteurs, une pour les vivants et l'autre pour les morts.

Je termine cette adresse si imparfaite, en vous demandant pardon de ne pas avoir pu la rendre plus intéressante et en vous remerciant de la bienveillante attention avec laquelle vous m'avez écouté. (*Applaudissements prolongés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Pour clôturer la séance, nous allons entendre M. le chevalier Albéri, de Florence, sur la *Situation religieuse de l'Italie.*

M. LE CHEVALIER ALBÉRI. — Messieurs, il y a quatre ans, je m'en souviens avec bonheur, vous avez bien voulu accorder quelques instants de bienveillante attention au petit nombre d'Italiens, dont j'avais l'honneur de faire partie, qui crurent de leur devoir de vous entretenir de la question religieuse qui s'agitait chez nous, et qui avait déjà pris de si grandes et de si alarmantes proportions. Ce qui s'est passé depuis lors n'ayant fait que justifier, et au delà, toutes nos appréhensions, je pense que vous vous attendez à ce que je revienne sur ce sujet. De mon côté, je tiens à faire ce retour pour laver autant que possible ma chère patrie de la honte qui rejaillit sur elle du chef de faits qui ne sont italiens qu'en tant qu'ils se passent malheureusement en Italie.

Le mouvement antireligieux qui a dominé toute notre révolution vient d'aboutir à la suppression des ordres monastiques, à la confiscation des biens du clergé, au bouleversement de toute l'économie intérieure de l'Église. On a coupé les branches en attendant qu'on aille à Rome couper l'arbre à sa racine.

Si, en tout cela, on n'avait pas cherché à donner le change à l'opinion, si les choses avaient été appelées par leur nom, il y aurait eu au moins le mérite de la franchise. Mais il n'en a pas été ainsi. En même temps que l'on ne vise qu'à assouvir la soif des plus mauvaises passions, on paye tribut à l'affaïssement général des caractères, qui est le cachet de notre triste époque; et à défaut du courage du mal, on se pare du manteau de l'hypocrisie.

Le mouvement italien, qui est venu non pas d'en bas mais d'en haut, a dû, à cause du but qu'il se proposait d'atteindre, chercher ses auxiliaires parmi tout ce qu'il y avait de plus extrême; mais comme on n'entendait pas suivre ces auxiliaires jusqu'au bout, on a cru faire acte de bonne politique et donner un dérivatif à la révolution en lui jetant l'Église en proie, sans prévoir ou au moins pressentir que la guerre à la religion, qui dissout les croyances et tue la foi dans les âmes, finit bientôt par s'étendre aux principes constitutifs de l'État, et à changer, comme cela est arrivé, le rôle des auxiliaires en celui de maîtres.

Mais ce que le gouvernement sentait bien, c'était une difficulté d'un autre ordre qui ressortait de ce précédent. On sentait qu'il y avait dans le parti pris de faire la part des radicaux, la violation d'un droit qu'on ne pouvait pas ouvertement méconnaître, car il était formellement sauvegardé par la Constitution même qui nous régit, et qu'il fallait bien avoir l'air de respecter.

En effet, voici deux articles formels du Statut : *La religion catholique, apostolique, romaine est la SEULE religion de l'État.* (Art. 1^{er}.) — *Toutes les propriétés SANS, AUCUNE EXCEPTION, sont inviolables.* (Art. 29.)

Il était difficile, et on ne pouvait nourrir à cet égard d'illusion, de concilier ce que l'on était déterminé à faire avec les deux dispositions

si explicites que je viens de citer. Aussi avant de se poser sur le terrain des principes, on a essayé de mille moyens pour circonvenir les esprits, pour surprendre la bonne foi des uns et donner le change à la faible intelligence des autres ; on s'est appuyé sur des faits controuvés ou entièrement faux ; on s'est paré de l'autorité de documents, de lois, de canons qu'on bouleversait ou que l'on interprétait à son gré ; on a travesti la vérité de toute manière, en usant et abusant de la crédulité et de l'ignorance publiques avec une outrecuidance sans pareille.

Je n'en finirais pas, si je voulais énumérer toutes les énormités qu'on s'est permises dans les deux Chambres pour atteindre ce résultat. Rien de plus exorbitant n'a été dit dans les plus mauvais jours des plus hideuses révolutions. Je me bornerai, entre mille, à vous citer quelques phrases sorties de la bouche d'un vieillard, d'un ex-président de Cour d'appel, que j'extrahs au hasard d'un des derniers comptes rendus des séances, non pas de la Chambre des députés, mais du Sénat : — « La papauté, a dit ce sénateur, est une institution mondaine, voilée sous des apparences religieuses. » — « Rome papale a la divine mission d'extorquer l'or de l'univers. » — « La papauté est la résultante de deux grandes spoliations, l'une contraire aux lois divines, la spoliation des évêques ; l'autre, contraire aux lois humaines, la spoliation des princes. » — « La liberté de l'Église serait le suicide de l'État. » — « *Même d'après les sacrés canons, l'État peut s'emparer de toute propriété ecclésiastique et vendre à son gré non-seulement les biens ruraux et urbains du clergé, mais aussi les vases sacrés et tous autres objets destinés au culte et à l'honneur de Dieu (1).* » — Passons sur le reste, et que Dieu pardonne au vieillard qui s'est oublié à ce point.

Tout cela, et mille autres subterfuges dont je vous fais grâce pour ne pas trop exercer votre patience, n'avançaient pourtant en rien les spoliateurs. Les deux articles de la Constitution étaient toujours là qui tourmentaient bien des esprits et soulevaient bien des consciences. Il fallait enfin, pour tâcher de sortir d'embarras, éliminer l'idée de la spoliation et se donner l'air d'agir tout simplement dans l'exercice d'un droit légitime.

Le tour de force imaginé pour atteindre à un tel résultat fut de poser le principe que « tout être moral est créé par l'État, » pour en tirer d'abord la conséquence « que l'État peut le faire cesser, » et de celle-ci cette autre, non moins exorbitante, qu'une fois l'être moral ecclésiastique supprimé, sa propriété « reste vacante et revient de droit à l'État. »

Et là-dessus, sans rougir d'en appeler à un « régalisme » effréné dans un siècle que l'on ose appeler un siècle de lumières et de liberté, on en est venu à l'infraction de tout droit naturel, historique et juridique, d'une façon d'autant plus indigne, qu'à l'aide de misérables sophismes on a prétendu lui donner les apparences de la justice.

(1) Actes officiels du Sénat, n° 73, p. 246.

La révolution française fut du moins plus conséquente ; elle alla droit à l'abolition de l'Église pour la dépouiller tout à son aise. Mais que dis-je ? n'est-ce pas là ce que l'on est en train de faire en Italie, où il ne manque pas de conventionnels et de jacobins de la pire espèce, sauf cette seule différence, qu'au lieu de payer d'audace, on paye d'hypocrisie!...

Voilà, messieurs, où nous en sommes, voilà où nous mènent nos hommes d'État, sans se douter de l'abîme qu'ils se creusent eux-mêmes sous les pieds. Du mépris des lois de l'Église, de la violation de sa propriété, le passage n'est pas long au mépris de toute autorité, à la violation de toute propriété ; et, puisqu'il faut appeler les choses par leur nom, résumons en deux mots ce qui se passe en ce moment en Italie. En attendant que le socialisme trouve son heure, *la lutte est engagée entre la république et la monarchie.*

La grande majorité du pays, j'aime à le constater, est loin encore de donner dans ces excès ; que ce soit bien ou mal (je ne veux pas maintenant me prononcer), elle assiste stupéfaite et morne au déroulement de ce triste drame ; il y a même dans son sein des ravisés qui ont d'abord soufflé le feu ; ce sont, comme on l'a dit, des incendiaires qui se font pompiers. Mais, à force de bouleverser les principes, d'habituer les masses à une démolition continuelle, au mépris de tout ce qu'il y a de sacré sur la terre, le sang s'échauffe, les têtes se montent, les convoitises se déchainent, et les gouvernements et les peuples finissent par s'abîmer dans le chaos. On a beau dire, ainsi que l'observe un grand écrivain que je vais citer tout à l'heure, qu'on n'a à faire qu'à des exaltés que leurs excès mêmes condamnent à n'être qu'une impuissante minorité ; l'histoire n'est-elle pas là pour nous apprendre que toujours les majorités modérées ont été subjuguées par les minorités extrêmes ? Un moment arrive, dans cette vie désordonnée des nations, où la machine gouvernementale se trouve tout à coup paralysée, et où le prestige des forces sur lesquelles on se reposait naguère, disparaît comme par enchantement devant un mot sorti on ne sait d'où, devant une poignée d'énergumènes qui s'imposent à la nation épouvantée.

La lutte, je le répète, est engagée entre la république et la monarchie. Il ne sert à rien de fermer les yeux ; personne, du reste, ne s'y méprend, et moins que tous autres les catholiques, qui possèdent par excellence le sentiment de la justice et sont plus que qui que ce soit en état de déduire les conséquences de certaines prémisses. Quant à moi, je n'en serais pas trop affecté, si je ne voyais marcher de pair une autre lutte, celle de l'athéisme contre le catholicisme, car malheureusement nous en sommes là. Depuis longtemps, la monarchie s'oublie tellement elle-même, que ce n'est pas son danger qui me préoccupe le plus, mais bien l'issue que les mauvais principes vont s'ouvrir au milieu des catastrophes qui nous attendent. Ce qui se passe chez nous décèle un immense danger, et qui ne le voit pas se tromper ou veut tromper.

Il y a quatre ans, je dénonçai ici ce danger, qui n'a fait depuis que grandir avec d'autant plus d'intensité que les éléments qui le constituent datent de plus loin. Ce n'est pas d'hier que, méditant sur la marche de l'humanité et considérant le spectacle des ravages que font dans les consciences et dans les mœurs ces funestes doctrines auxquelles on a laissé partout libre cours, j'ai pressenti les catastrophes politiques et sociales qui en sont les inévitables conséquences, et je n'ai pas manqué de m'en ouvrir dans des occasions solennelles avec la liberté d'une âme chrétienne.

Mais tant que le dernier voile n'est pas déchiré, bien des âmes confiantes dans le sentiment de leur propre honnêteté se refusent à voir au delà ; et dans cette même enceinte, il y a quatre ans, de nobles esprits trouvèrent dans mes paroles l'empreinte d'un sentiment mélancolique. Je voudrais pour tout au monde avoir reçu des faits un solennel démenti, tandis que, tout au contraire, ces faits ont marché de telle sorte, que des voix bien autrement autorisées que la mienne se sont élevées depuis pour jeter le cri d'alarme, pour dénoncer le chaos des âmes au milieu duquel nous sommes plongés et qui, comme le dit si bien M. Guizot, « est encore plus triste à contempler que celui des mondes (1). »

Je ne citerai qu'une seule des autorités dont je parle, car elle les vaut toutes ; c'est celle de ce grand évêque qui nous honore de sa présence, et que l'homme illustre que je viens de nommer signale en France comme « le plus éclairé représentant de la mission morale et sociale de l'Église, « et le plus courageux défenseur de ses vrais et légitimes intérêts (2). »

Les doctrines d'athéisme qui envahissent le monde et le péril social qui en est l'inévitable résultante, ont été signalés par M^{gr} d'Orléans dans des pages qui resteront comme un cachet ineffaçable de l'époque dans laquelle nous vivons. Il la caractérise par ces terribles paroles : « Ce n'est « pas seulement le christianisme, c'est Dieu, Dieu lui-même qu'on veut « chasser du monde entier, de la raison, de la science, de la conscience, « de la société » (3). Paroles qui me rappellent cette phrase apocalyptique d'un saint de nos jours : « Dieu est en train de balayer le « monde » (4).

Devant un pareil spectacle, en présence d'un tel danger, quel est le rôle, quel est le devoir des catholiques ? Je l'ai dit autrefois et je n'ai rien à ajouter ici, si ce n'est le vœu que mes paroles puissent pénétrer dans les cœurs et contribuer tant soit peu à éveiller de généreuses résolutions. Sans exclure aucun moyen d'action selon les différentes aptitudes et les circonstances particulières de chacun, le moyen héroïque, celui sur lequel il faut insister, c'est de payer d'exemple, de s'affirmer

(1) *Méditations sur l'état actuel de la Religion chrétienne* ; deuxième série, p. 289.

(2) *Id.*, p. 107.

(3) *L'Athéisme et le Péril social* ; 7^e édition, p. 65.

(4) Le curé d'Ars.

franchement, de marcher en rangs compactes sous l'étendard du Christ. de renouveler les grands actes de charité et d'abnégation qui ont jadis étonné le monde et triomphé de toutes les résistances du paganisme.

L'Europe assiste à un spectacle qui n'est pas sans ressemblance avec ce qui s'est passé à la fin de l'empire romain, et qui, partant, nous rappelle quel est le rôle du chrétien en de semblables moments. On s'écartait alors aussi d'une société pourrie, on en créait une nouvelle au nom de Jésus-Christ, et dans ces foyers d'incomparable vertu éclatait et s'épanchait dans les œuvres qui ont converti le monde, cette ardente sollicitude, cette passion du salut des âmes, que nulle autre religion, que nulle philosophie n'a connue, et qui, pour me servir des paroles mêmes de M. Guizot, « est l'un des plus sublimes caractères du christianisme, comme l'une des marques les plus éclatantes de sa divine origine » (1).

Dans l'amour de Dieu et du prochain, où se résument les préceptes de la nouvelle alliance et l'ineffable bonheur de l'homme régénéré, puisons la force pour résister aux attraits de la séduction, le calme pour traverser les épreuves qui nous attendent, et l'énergie pour opérer les miracles de charité qui seuls peuvent désormais ramener le monde dans la voie de son salut.

Soyons chrétiens tout entiers, inspirons-nous de l'exemple de l'immortel Pontife, de l'admirable Pie IX, qui, à l'image de son divin Maître dont il est le représentant sur la terre, au milieu des incessantes menaces et des dangers de toutes sortes auxquels il est en proie, abreuvé de vinaigre et de fiel par les nouveaux pharisiens, conserve une sereine tranquillité, et ose et fait ce que n'osèrent beaucoup de ses prédécesseurs dans la plus complète et pacifique possession de leurs droits.

Voyez comment, par la force de sa grande âme, il multiplie les prodiges. Hier, il a réuni d'un mot autour de lui les évêques de l'univers pour cimenter sur le tombeau des apôtres l'union indissoluble des chefs de l'Église militante; demain, il va de nouveau les convier au plus grand acte de l'Église enseignante, à la réunion d'un concile œcuménique, chargé de traduire au tribunal de la raison éternelle les doctrines qui empestent le monde, et témoigner que dans la seule Église catholique est la règle et la garantie de tout bien, même dans l'ordre des intérêts temporels.

Que si l'esprit de vertige et d'erreur qui nous entraîne en arrivait au point que toute sauvegarde de l'indépendance de l'Église vint à disparaître pour un instant, ceux qui auront manqué au suprême devoir de sa défense en seront punis les premiers. S'ils n'y pensent pas, tant pis pour eux. L'éclipse de la royauté papale sera le signal de leur déchéance. Tout reste d'autorité légitime disparaîtra avec elle. La tourmente révo-

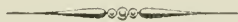
(1) Ouv. cit., p. 145.

lutionnaire débordera en d'effrayantes proportions, jusqu'à ce que tout l'édifice social, ébranlé dans ses fondements, s'écroule dans une épouvantable catastrophe. Tout y passera, hors l'Église, qui rayonnera toujours dans les ténèbres, et sera encore une fois le phare qui ramènera au port du salut les hommes et les peuples désabusés.

Mes frères en Jésus-Christ, ayons le courage de notre foi, je dirai même ayons le courage de nos forces, de notre nombre, puisque ce n'est pas en vain que l'Église a arrosé la terre de son sang et l'a remplie de ses œuvres admirables pendant dix-huit siècles. Le christianisme est encore tellement enraciné dans les masses de nos villes et de nos campagnes, qu'elles n'auraient qu'à jeter un cri pour glacer d'épouvante et chasser les profanateurs du temple ; et le grand mot de Tertullien est encore plus vrai aujourd'hui qu'il ne l'était de son temps : « Si une étincelle brillait au front de tous ceux qui croient en Jésus-Christ et en sa SainteÉglise, on croirait que l'Empire est en flammes. »

Quesi l'heure d'une grande expiation est dans les desseins inscrutables de la divine Providence, si nous sommes destinés à payer pour les méchants, soyons fiers de nous immoler pour la plus grande des causes, la cause de Dieu, et disons en mourant comme la mère chrétienne à son bûcher : « Regarde-moi bien, pour que tu me reconnaises au grand jour du vrai jugement. » (*Applaudissements unanimes.*)

— La séance est levée à 6 1/2 heures.



CINQUIÈME SÉANCE.

6 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENTENCE DE M. LE BARON H. DELLA FAILLE.

Présentation et discussion des rapports des sections. — Rapport de M. le chanoine Devroye sur les travaux de la 4^e section : *Art chrétien*. — Rapport de M. Alfred de Kerchove sur les travaux de la 1^{re} section : *OEuvres religieuses*. — Rapport de M. A. Digard, au nom de la 2^e section (*Économie chrétienne*) sur la *Question ouvrière*. — Discussion : MM. B. Dumortier, Éd. Ducpetiaux et Digard. — Rapport de M. Gilbert sur l'*École du génie civil et des mines annexée à l'Université de Louvain*. — Discours de M. Bivort. — Rapport de M. Dognée de Villers sur le *Travail des femmes et des enfants* (2^e section). — Rapport de M. le baron d'Oberkamp sur la *Presse* (5^e section). — Rapport de M. V. Jacobs sur le *Droit d'association dans ses rapports avec les intérêts et les libertés catholiques* (5^e section). — Rapport de M. Collinet sur l'*Enseignement historique dans les collèges catholiques* (3^e section).

— La séance est ouverte à 9 heures du matin.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, cette séance, comme on l'a décidé hier, sera exclusivement consacrée à la présentation et à la discussion des rapports des sections. J'inviterai en conséquence MM. les rapporteurs dont le travail est terminé, à monter successivement à la tribune, en suivant autant que possible l'ordre des sections.

M. LE CHANOINE DEVROYE, rapporteur de la 4^e section : *Art chrétien*

Messieurs, la quatrième section m'a chargé de vous rendre compte de ses travaux, et le bureau principal m'a prié également de vous faire connaître le résultat du concours de musique religieuse organisé en 1866, la suite de la précédente session. Je m'acquitte de cette double tâche, en commençant par la musique religieuse.

Le concours de musique religieuse a eu un succès inespéré. Soixante-seize partitions envoyées de tous les pays de l'Europe ont été reçues a

concours. Un jury composé d'artistes éminents choisis dans tous les pays qui avaient envoyé le plus grand nombre d'ouvrages, a été appelé à décerner les prix. Le premier prix a été remporté par M. SILAS, compositeur néerlandais, organiste catholique à Londres; le second prix, par M. Godefroid PREYER, maître de chapelle à la cathédrale de Saint-Étienne à Vienne, et deuxième maître de chapelle de l'empereur d'Autriche; le troisième, par M. Jean HABERT, organiste à Gmunden (Autriche). (*Applaudissements.*)

Un rapport très-étendu sur ce concours a été présenté à la réunion des délégués de l'*Union catholique*, le 5 novembre 1866. Ce rapport n'a été publié qu'à un petit nombre d'exemplaires qui ont été distribués hier à la section d'*Art chrétien*. La section demande que ce rapport soit inséré dans le compte rendu de la présente assemblée, en même temps que les rapports sur les autres concours (1).

La sous-section de musique religieuse ne s'est pas réunie cette année, parce que les membres de cette section, qui avaient pris la part la plus active à ses travaux précédents, ont désiré d'être libres, afin de participer aux débats des autres sections. D'un autre côté, presque toutes les questions susceptibles d'être discutées dans un congrès sont épuisées; un ouvrage important, résumant tous ces travaux et contenant la législation de l'Église en matière de musique religieuse a été publié; de sorte que nous avons cru pouvoir attendre le résultat de ces premières résolutions et suspendre nos séances, au moins pour cette année.

Dans les sessions de l'Assemblée des catholiques de 1865 et 1864, la section de l'*Art chrétien* a discuté et posé les grands principes qui doivent, suivant elle, régir tous les travaux d'art qui se rattachent à l'exercice du culte catholique. Ses deux programmes embrassaient les questions essentielles qui dominent l'art religieux. Aussi la quatrième section n'a-t-elle pas en d'autre mission en 1867 que de reprendre les programmes des années précédentes, d'en faire pénétrer les principes dans les esprits d'une manière plus efficace, de les compléter à certains égards, et d'insister sur les résolutions qui n'avaient pas encore reçu une entière exécution.

Elle s'est occupée tout d'abord de la discussion *des moyens d'encourager l'art chrétien*. A ce sujet, M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas à Nantes et ancien membre du Corps législatif, nous a parlé de la *force de l'exemple et de l'initiative privée*. Il nous a dit de quelle manière il était parvenu à bâtir, en 1854, une des plus belles églises de la Bretagne, en style ogival. C'est la première église de ce style dont la construction ait été autorisée par le gouvernement. Il a obtenu cette autorisation malgré la résistance du conseil des bâtiments civils. Avec un

(1) Voir à l'appendice du 2^e volume.

subside de 270,000 francs de la ville et de l'État, l'appui d'un architecte célèbre, M. Lassus, et le secours de ses paroissiens, il a érigé un véritable monument qui a coûté dix-sept cent mille francs. Depuis lors, le nombre d'églises de style ogival bâties en France est incalculable. (*Appl.*)

La plupart des orateurs qui se sont succédé, ont fait ressortir les défauts de l'enseignement actuel des académies, l'ignorance presque complète des règles de l'art chrétien, les dangers même de l'enseignement académique, tel qu'il est donné aujourd'hui. A ce sujet, M. Jean Bethune nous a profondément émus lorsqu'il nous a représenté ces jeunes enfants qui, au sortir de leur première communion, entrent dans des écoles où l'on met sous leurs yeux des nudités, des poses et des formes dont la vue détruit en peu de temps en eux les sentiments de pudeur que la religion et la tendresse maternelle leur ont inspirés avec tant de sollicitude. Pour remédier autant que possible à cet abus, M. Bethune a établi à Gand, avec le concours des Frères des écoles chrétiennes, une école de dessin dans laquelle les élèves sont préservés de tout danger pour leur foi et leurs mœurs. Il a exposé à la section d'art les modèles tout à fait élémentaires qu'il a faits pour ces élèves.

La section signale aussi l'insuffisance du contrôle des administrations sur les objets d'art religieux, et la nécessité d'insister sur l'établissement de commissions diocésaines.

Comme conclusions de cette discussion, la section vous propose de sanctionner les vœux suivants :

« 1^o L'Assemblée des catholiques estime qu'il y a lieu de mettre au concours la composition d'un *Manuel d'archéologie*, conforme aux traditions chrétiennes et à la législation ecclésiastique, et basé sur les monuments nationaux ;

« 2^o Elle s'associe à la proposition faite par M. l'abbé Mommaerts à la session de 1863 et renouvelée par lui en 1864 : d'instituer des commissions diocésaines pour l'examen des monuments religieux à édifier, restaurer ou décorer, vœu qui n'a été réalisé jusqu'à présent que dans un seul diocèse, et d'établir l'unité entre ces commissions, en réunissant en comité central leurs présidents ou leurs délégués à des époques déterminées ;

« 3^o Il est désirable que l'action de ces commissions s'étende sur les écoles de dessin et d'art dirigées par des catholiques, à tous les degrés d'enseignement, dans les écoles primaires et moyennes, les collèges, les séminaires et les autres institutions où des cours d'art chrétien sont ou pourraient être établis, et qu'elles organisent des conférences sur l'archéologie si elles le trouvent convenable ;

« 4^o Enfin, pour compléter cette matière, M. le chanoine Van Drival a soumis la proposition suivante, qui a été accueillie à l'unanimité par la section : « Frappée des inconvénients graves qui résultent de l'ignorance ou de la négligence des lois spéciales de l'Église en matière de

« liturgie, de construction, de mobilier des églises, la section émet le
 « vœu qu'il soit publié un recueil, le plus complet et le plus clair pos-
 « sible, des lois de l'Église, des décisions et des règlements des conciles
 « provinciaux, des synodes, comme l'ont fait pour la musique religieuse
 « MM. Devroye et Van Elewyck, afin que les archéologues et les artistes
 « puissent toujours être sûrs de suivre l'esprit et la pensée de l'Église
 « dans leurs travaux; et, comme corollaire, que le comité permanent de
 « l'Assemblée des catholiques soit autorisé à récompenser d'une
 « manière convenable cette publication. »

Tels sont les quatre vœux que la section soumet à votre appro-
 bation.

M. l'abbé Hyacinthe De Bruyn nous a fait connaître les causes de la
 décadence de la peinture murale dans les derniers siècles. La peinture
 murale, a-t-il dit, fut la peinture primitive des peuples, le seul genre connu
 dans l'antiquité, et fut considérée à toutes les époques comme le complé-
 ment indispensable de l'architecture et de la statuaire. Elle n'a jamais
 été complètement abandonnée; toutefois, elle ne put se soustraire à
 l'instabilité des choses de ce monde: elle partagea leur sort. L'engoue-
 ment pour la peinture pittoresque, l'esprit de l'époque et l'avènement
 du style classique au xvi^e siècle provoquèrent sa décadence. La soi-
 disant Réforme lui porta le coup fatal. Depuis cette époque, la peinture
 fut proscrite, et le badigeon régnant en maître, en eut bientôt effacé les
 dernières traces. Aujourd'hui, après deux siècles et demi, nous voyons
 un revirement complet se produire en faveur de cette peinture proscrite.
 Cependant, elle s'offre encore à nous dans son état d'enfance. Les spéci-
 mens des anciennes peintures murales que l'on découvre peuvent seuls
 nous fournir la solution d'un grand nombre de questions qui s'y rat-
 tachent. C'est à cette fin que M. l'abbé De Bruyn a fait la proposition
 suivante: « L'Assemblée émet le vœu que, lors de la découverte de
 « vestiges de peintures murales dans les édifices religieux, il en soit
 « référé immédiatement à l'autorité supérieure ecclésiastique, qui
 « avisera au moyen d'empêcher que ces peintures ne soient dété-
 « riorées. »

Cette proposition a été adoptée.

A cette occasion, M. Helbig nous a donné des renseignements très-
 intéressants sur les différents genres de peinture murale, sur les meil-
 leurs procédés à employer dans notre climat, sur la difficulté de res-
 taurer les anciennes peintures, etc. On pourra lire les intéressants
 débats soulevés sur cette question, comme sur toutes les autres, dans le
 compte rendu sténographié de nos séances.

Le R. P. Hecker, supérieur des Paulistes à New-York, nous a fait
 connaître un nouveau procédé d'héliographie qui permet, en trois heures
 de temps, de former les empreintes sur l'acier avec une netteté qui
 dépasse de beaucoup la gravure sur bois, et qui permet de les repro-

duire indéfiniment. C'est un protestant converti qui est l'inventeur de ce procédé. Je n'aurais peut-être pas signalé ce détail, si je n'avais voulu saisir l'occasion de vous dire que le R. P. Hecker est le fondateur d'une société puissante pour la publication de brochures catholiques et qu'il a traversé l'Océan pour venir étudier l'organisation du Congrès de Malines, afin d'en ouvrir un semblable dans l'une des principales villes de l'Union américaine. Il espère obtenir de grands résultats en mettant sous les yeux d'un peuple livré à l'anarchie des sectes hérétiques, le spectacle de l'unité catholique.

M. Raymond Bordeaux a soulevé une question du plus haut intérêt sur la *hiérarchie des dais* ; M. le chanoine Bethune en a soulevé une autre, également intéressante, sur les *Vierges habillées*. Mais le temps nous a manqué pour traiter ces questions.

Sur la proposition de M. de Haulleville, la section a renouvelé le vœu exprimé en 1865, « que les chefs-d'œuvre des grands maîtres placés dans les églises ne soient plus soustraits à la vue des fidèles et soient exposés, autant que possible, de manière à répondre à leur destination primitive. »

Votre rapporteur a complété ce vœu par celui « de voir les églises ouvertes, dans les villes surtout, sinon constamment, du moins pendant la plus grande partie de la journée, et qu'en conséquence les objets d'art religieux ne soient plus nulle part un moyen de spéculation et de profit. »

Enfin, la section, après avoir reconnu, sur mes observations, combien il existe, dans les églises de campagne surtout, de statues et de tableaux qui ne répondent aucunement aux sentiments de piété qu'ils devraient inspirer ; après avoir également reconnu le danger de tout renouveler et de confondre peut-être des objets d'art précieux avec ceux que nous voudrions faire disparaître, la section a émis le vœu suivant : « Que NN. SS. les évêques soient humblement priés de prendre les mesures nécessaires, surtout dans leurs tournées épiscopales, pour faire disparaître des églises, les statues, particulièrement celles de la Mère de Dieu, et les tableaux, qui, par la grossièreté du travail et leur singularité, sont plutôt un objet de répulsion que de piété ; — qu'ils veuillent bien aussi recommander à MM. les doyens de les signaler dans les rapports de leurs visites décanales. Il est bien entendu qu'afin d'éviter qu'on ne supprime, à cette occasion, des objets d'art anciens et qui pourraient paraître sans valeur à ceux qui ne sont pas initiés aux études archéologiques, les règlements qui défendent d'enlever des églises aucun objet d'art sans autorisation, seront rigoureusement observés. »

La section a accueilli avec bonheur les renseignements qui lui ont été donnés par M. le professeur Reusens sur les institutions dont l'assemblée de 1865 avait demandé l'érection à Louvain. Le cours d'archéo-

logie dont il a lui-même été chargé, a prospéré. Il a commencé avec quarante élèves ; il en compte aujourd'hui quatre-vingts. Le musée créé au moyen du reliquat de l'exposition de 1864 et annexé au cours d'archéologie, continue à se former et possède déjà beaucoup d'objets précieux, surtout pour l'enseignement. Enfin, la Société pour le moulage des objets d'art, a reçu assez d'encouragements pour que l'on puisse considérer son existence comme assurée. Mais il ne suffit pas que ces institutions existent, il faut, pour atteindre le but proposé, qu'elles prennent de nouveaux développements, et c'est le motif qui engage la section d'art à vous demander pour elles le renouvellement de vos sympathies.

Plusieurs publications ont été offertes à la quatrième section, notamment par MM. de Caumont et Van Drival. Nous vous proposons de les remettre à la bibliothèque du musée créé pour le cours d'archéologie à Louvain.

Les conclusions de ce rapport consistent à vous demander l'approbation des résolutions que j'ai successivement énumérées, après vous avoir donné l'analyse succincte des motifs qui ont engagé la section d'art chrétien à vous les proposer. (*Applaudissements.*)

— Ces conclusions sont admises par l'assemblée.

M. ALFRED DE KERCHOVE présente, au nom de la 1^{re} section, le rapport sur les *OEuvres religieuses*.

Messieurs, l'artiste occupé à un grand travail d'où doit dépendre sa renommée, aime à s'arrêter de temps à autre, pour jeter un coup d'œil sur son œuvre ; et s'il a été heureux et béni par Dieu, il puise dans cette bénédiction inspiratrice des consolations abondantes pour le présent et de grands encouragements pour l'avenir.

En terminant ses travaux, la première section du Congrès de Malines (*OEuvres religieuses*) est heureuse d'avoir pu constater les résultats qui ont été déjà obtenus. La divine Providence, messieurs, a secondé nos efforts : remercions-la dans l'effusion de notre cœur, et redoublons d'efforts pour voir bientôt réaliser les espérances nouvelles que nous avons conçues.

La première question qui se trouvait à l'ordre de notre programme était celle de la *Bonne mort et de l'enterrement des pauvres*, œuvre nouvelle, parfaite, excellente, tout imprégnée de la charité divine et du véritable amour des hommes. Ce n'est plus de l'aumône matérielle qu'il s'agit ici, plus même de cette aumône spirituelle donnée à l'esprit et au cœur du pauvre pendant sa vie, mais bien de secourir par la prière et le saint sacrifice de la messe son âme rachetée, comme celle du riche, par le sang d'un Dieu, lors de son redoutable passage du temps à l'éternité. D'après les communications qui nous ont été faites, il existe dans plusieurs villes de la Belgique, notamment à Bruxelles, à Anvers et

à Louvain, des confréries établies uniquement dans le but de veiller à ce que l'enterrement du pauvre se fasse avec une certaine solennité, qui le distingue, dans nos grandes villes surtout, de celui des solidaires et de ces impies qui, en mourant, refusent les sacrements de notre Mère la Sainte-Église.

Les résultats obtenus, messieurs, par ces confréries sont consolants. Nous sommes heureux de constater que, depuis les assemblées générales de 1865 et de 1864, les associations qui ont cette œuvre pour objet ont pris une grande extension. Nous avons même appris avec une véritable satisfaction qu'à Anvers et à Louvain l'établissement de ces confréries a donné naissance à une association d'honneur pour l'administration du Saint-Viatique. Il n'est malheureusement pas rare, qu'au moment le plus solennel de la vie, au moment où le riche et le pauvre, devenus égaux, voient venir à eux le Roi du ciel qui bientôt sera leur juge, il n'est pas rare, que cette visite se fasse sans l'éclat convenable, et qu'on ne trouve pas de cortège pour faire honneur au Dieu voilé sous les espèces eucharistiques. C'est surtout, messieurs, lorsqu'il est question du pauvre, qu'on néglige de témoigner quelques bienveillants égards au moribond.

La première section émet donc unanimement le vœu de voir ces pieuses associations s'établir dans toutes les paroisses, selon les besoins de chaque localité. Elle espère que l'enterrement du pauvre, aussi bien que celui du riche, unis l'un et l'autre dans l'admirable communion des saints, continuera à exciter l'active sollicitude des cœurs catholiques. Il est à désirer qu'autant que possible chaque paroisse se procure, pour l'administration des derniers sacrements, des lanternes ou flambeaux et un baldaquin sous lequel marcherait le prêtre qui tient le Saint-Viatique; que, de plus, on fasse un appel à toutes les personnes qui se distinguent par leur foi et leur charité, pour qu'elles remplissent à tour de rôle l'honorable fonction de gardes d'honneur du Roi céleste. C'est la fonction des anges, messieurs, les hommes s'élèvent en la remplissant.

La seconde question proposée et discutée, regarde le *Repos et la sanctification du dimanche*. Dans certaines localités, le dimanche est observé; mais, comme on nous le disait il y a quelques jours en section, il est en Europe un pays catholique où, dans certains villages, sur une population de sept à huit cents âmes, vingt personnes au plus vont à l'église le dimanche; et pourtant il a été dit par Dieu lui-même: « Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement. » La profanation du jour du Seigneur est un des grands maux de notre époque; elle détruit le lien de la famille ouvrière, elle démoralise l'artisan, elle offense Dieu grièvement et attire sur les profanateurs de pesantes malédictions. Nous nous sommes longuement occupés de la sanctification du septième jour par le repos. Il est plus que temps que les catholiques s'unissent pour obtenir la cessation du travail du dimanche; la section a émis trois vœux dans ce but :

1^o Que les patronages ou, à leur défaut, les sociétés charitables s'emploient efficacement pour placer chez des patrons catholiques les ouvriers que leurs maîtres forcent à travailler le dimanche ;

2^o Que les Sociétés de Saint-Jean-Baptiste et autres semblables, créées dans le but de procurer d'honnêtes distractions à la classe ouvrière les dimanches et les fêtes, soient appuyées et secourues par tous les catholiques ; qu'elles soient propagées et établies dans les villes comme dans les campagnes ;

3^o Que les journaux catholiques ne soient plus imprimés le dimanche, pour autant que cette publication ne puisse pas nuire à la cause que défendent nos organes, ou, du moins, qu'ils paraissent dans des conditions qui laissent à tout le personnel de l'imprimerie les loisirs nécessaires pour l'accomplissement des devoirs religieux.

Tels sont les vœux, messieurs, que nous venons soumettre à votre approbation et qui, s'ils sont réalisés, auront, selon nous, l'avantage de ramener à la sanctification du dimanche les classes ouvrières. Que les classes aisées, elles aussi, s'efforcent de donner l'exemple en assistant aux offices autant que faire se peut, et en donnant à Dieu et à d'honnêtes distractions, le saint jour du repos.

Par la troisième question posée au programme, nous avons à nous occuper des *Encouragements à donner et des moyens à employer pour propager les associations religieuses formées entre laïques*. La section souhaite vivement que l'Assemblée générale des catholiques déploie toute son influence pour l'extension de ces excellentes associations. Des détails fort intéressants nous ont été donnés sur l'œuvre si importante du *Denier de saint Pierre* dans les provinces. Toutes les sympathies des catholiques resteront certainement acquises à une œuvre qui intéresse à un si haut point la cause de l'Église.

Nous avons été heureux d'entendre, à la séance de l'assemblée générale du 4 septembre, un orateur célébrer l'héroïsme dont les zouaves pontificaux continuent à faire preuve. Pour nous, Belges, nous devons être fiers, comme le disait M. le général de Lannoy, que, parmi ces braves, se trouve un très-grand nombre de nos compatriotes.

Messieurs, l'organisation du *Denier de saint Pierre* et des œuvres qui s'y rattachent présente cependant encore des lacunes dans quelques localités belges et étrangères. Parfois, on manque un peu de zèle, on est oublieux, on craint de s'exposer aux refus, etc... Maintenant que toutes ces lacunes ont été signalées, le clergé et les laïques rivaliseront certainement de zèle pour étendre et fortifier l'œuvre par excellence, celle qui a pour but et pour fin le soulagement du grand et glorieux Pontife de l'Église, le roi de Rome, Pie IX !

La première section avait chargé un de ses membres d'appeler l'attention sympathique de l'assemblée sur une œuvre toute d'actualité puisqu'elle s'adresse spécialement à la classe ouvrière, et qui a déjà

produit les plus heureux résultats : je veux parler de l'*OEuvre de Saint-François-Xavier*. Le rapport qui devait vous être présenté n'ayant pu être terminé à temps, la section, messieurs, ose vous demander un vote de sympathie en faveur d'une œuvre qui se recommande suffisamment par son but, par les circonstances au milieu desquelles nous vivons, et surtout par le nom vénéré du R. P. Van Caloen, de la Compagnie de Jésus, qui préside à cette association avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous proposer d'émettre un vœu pour l'extension et le développement dans tous les pays de cette œuvre si intéressante et si utile.

La section désire aussi, messieurs, que l'Assemblée générale des catholiques et son comité directeur emploient tous les moyens en leur pouvoir pour faire connaître, établir et étendre, de plus en plus, l'œuvre éminemment charitable et moralisatrice des *Dames de la Miséricorde*.

Cette Association remplit à peu près la même mission que l'admirable Société de Saint-Vincent de Paul, et est appelée à rendre les plus grands services, là même où existe déjà la Société de Saint-Vincent de Paul, et surtout dans les localités où celle-ci n'étend pas encore sa bienfaisante influence. Son établissement est désirable non moins dans l'intérêt des dames que dans celui des pauvres qu'elles vont visiter. La vue des misères qu'elles découvrent, le temps qu'elles consacrent à leurs visites et à la confection des objets d'habillement, la résignation et la reconnaissance des indigents, etc., tout concourt à les rendre elles-mêmes plus charitables, plus dévouées et plus chrétiennes.

La section, messieurs, a unanimement reconnu que le plus puissant moyen d'enrôler et de gagner les jeunes gens des classes aisées de la société, à Jésus-Christ, de faire d'eux de vrais soldats de la cause catholique, des défenseurs intrépides des principes chrétiens, d'ardents propagateurs des œuvres et des institutions charitables, c'est de les affilier à la *Congrégation de la Sainte-Vierge*. Établissons donc, encourageons par tous les moyens dont nous pouvons disposer ces pieuses réunions de jeunes gens, et nous serons certains de voir fleurir au milieu de nous toutes les œuvres chrétiennes, appuyées qu'elles seront sur ce solide fondement. Oui, messieurs, avec des congrégations de jeunes gens, nous serons forts ; n'est-ce pas Marie qui a brisé la tête du serpent ?

Un vœu concernant les *Sociétés de Saint-François-Régis*, sociétés dont personne ne peut contester la grande utilité et même la nécessité, a été également exprimé. Nous voudrions que les différentes Sociétés de Saint-François-Régis se missent en mutuel rapport pour atteindre plus facilement le but qu'elles poursuivent. Il serait à désirer que les adresses de ces sociétés fussent connues, et que chaque année la liste de tous les membres correspondants dans les divers pays fût publiée, afin que

les personnes qui s'occupent de l'œuvre sachent à qui elles doivent s'adresser pour obtenir les pièces nécessaires au mariage des indigents.

Le quatrième objet sur lequel le programme appelait notre attention, se rapporte aux mesures à prendre pour étendre à tous les pays le principe du *Crédit de la Charité* ou l'adoption de combinaisons analogues à l'effet de favoriser et de soutenir les œuvres et les établissements catholiques dont l'utilité serait reconnue. Vous savez déjà, messieurs, le bien immense que la Société du *Crédit de la Charité* obtient en Belgique ; les subventions accordées à l'enseignement catholique et aux œuvres catholiques en général. L'adoption universelle de cette admirable institution ne manquerait pas de donner partout de grands résultats. Un rapport a été présenté par le fils de l'éminent fondateur du *Crédit de la Charité* (1), et ce rapport a été acclamé avec un véritable enthousiasme.

La situation des catholiques en Pologne et en Russie et les moyens de leur venir en aide formaient la matière de la cinquième question du programme. Mais que pouvions-nous dire sur ce sujet après avoir entendu le Rév. Père Tondini, barnabite, le digne successeur du comte Schouvaloff ? La section s'est unanimement ralliée, messieurs, aux moyens que le courageux religieux vous a proposés pour leur venir en aide. Elle insiste surtout sur l'Association de prières. Venons généreusement au secours de nos frères les catholiques de Russie et de Pologne, assurés que nous sommes, que ce que nous aurons fait au moindre des siens, Jésus-Christ le tiendra comme fait à lui-même et nous le rendra au centuple.

Le temps nous a manqué, messieurs, pour discuter suffisamment la question du développement du catholicisme en Orient. Des détails fort intéressants nous ont été communiqués sur les *OEuvres des pèlerinages de Terre-Sainte et des voyages à Rome*. Des rapports spéciaux vous seront présentés sur ces œuvres.

Un mémoire, trop volumineux malheureusement pour être lu en séance, nous est parvenu sur la question de *l'extention du catholicisme en Orient*. Son auteur, M. Bataille, curé d'Onvillers, près Amiens (France), conclut en ces termes :

« 1^o Vu l'immense moisson de 900 millions d'âmes infortunées, encore païennes, hérétiques ou schismatiques, répandues dans plusieurs pays des deux mondes où la liberté de prêcher l'Évangile nous est enfin donnée ;

« 2^o Vu le petit nombre des ouvriers apostoliques (moins de 9,000 pour ces 900 millions), l'insuffisance reconnue du clergé indigène des missions, la pénurie et la diminution du clergé ordinaire séculier et régulier dans plusieurs diocèses des pays catholiques ; malgré les œuvres reli-

(1) M. le comte Eug. de Meeûs.

gieuses anciennes et nouvelles, les petits et les grands séminaires diocésains et les collèges nationaux de Rome pour la formation du clergé ordinaire en pays catholiques ; malgré les ordres religieux, les petits et les grands séminaires des missions étrangères pour la formation du clergé apostolique ; malgré les quelques établissements européens pour la formation du clergé indigène des missions, et les petits et grands séminaires indigènes si peu nombreux faute de ressources ;

« 5° Considérant d'une manière toute spéciale l'opportunité de l'École apostolique d'Avignon, pour la multiplication des missionnaires, et l'opportunité de fonder une annexe du Collège de la Propagande de Rome, au canal de Suez, qui bientôt rapprochera 500 millions d'Occidentaux de 700 millions d'Africains, etc. (1), presque tous païens ;

« L'Assemblée des catholiques émet le vœu :

« 1° De voir se propager et s'étendre l'*Association de la Sainte-Jeunesse*, fondée à Onvillers, dans le diocèse d'Amiens (France), qui, s'adressant surtout aux jeunes gens et se proposant de donner une nouvelle impulsion à tous les établissements et œuvres charitables, religieuses et apostoliques qui existent, a pour but de multiplier dans les deux mondes par la prière, la parole et l'aumône sous toutes leurs formes, les prêtres, les religieux et les religieuses catholiques ordinaires, apostoliques et indigènes.

« Cette Association, tout en conseillant à ses membres de s'imposer avec prudence différentes prières et pratiques de piété, de se servir de la parole et de la presse autant qu'il est en leur pouvoir et de faire, s'il est possible, de larges aumônes, des fondations importantes pour favoriser la multiplication des ouvriers évangéliques, ne leur demande, pour faire partie de l'Œuvre, au minimum qu'un *Pater* et un centime chaque jour, chaque semaine, ou même chaque quinzaine s'ils ne peuvent davantage, avec l'oraison jaculatoire répétée le plus souvent possible : Mon Jésus, miséricorde!

« 2° De voir fonder de nouvelles écoles apostoliques semblables ou analogues à celle d'Avignon, école appelée par Pie IX : « Si pure, si salubre et si utile. » (Bref de 1867.)

« 3° Enfin, de voir se réaliser au canal de Suez, à l'endroit où il sera jugé le plus convenable, l'établissement d'une annexe du Collège de la Propagande de Rome, et, s'il est possible, d'une imprimerie sur le modèle et avec les mêmes réglemens ou des réglemens analogues à ceux qui existent à l'imprimerie et au Collège de la Propagande de Rome. »

Ce triple vœu, accueilli avec sympathie par la section, lui paraît cependant devoir être soumis à un examen ultérieur avant de pouvoir être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

(1) Voir le rapport de M. Ferdinand de Lesseps (1867).

Tels sont, messieurs, les résultats de nos séances pendant cette session; la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, du glorieux et immortel Pie IX, ratifiée par Dieu du haut du ciel, nous a porté bonheur, à nous et à nos travaux. Efforçons-nous maintenant de mettre nos projets à exécution, car, ne l'oublions pas, deux lois résumant, dit un grand évêque, presque toutes nos obligations sur la terre : la loi du travail et la loi du combat !

— Les conclusions du rapport de la 1^{re} section sont admises sans opposition.

LE RÉV. P. VAN CALOEN, S. J. — Messieurs, je viens vous parler de la grande œuvre, de l'œuvre éminemment sociale et religieuse, de la *moralisation de la classe ouvrière*, œuvre qui doit nous être chère à tous, parce qu'elle est chère à Jésus-Christ, lui qui a voué sa prédilection aux pauvres et qui, en apparaissant au monde, a voulu y vivre *comme un pauvre artisan*. Ah ! mon Dieu ! pourquoi donc cette noble cause n'a-t-elle pas en ce moment un défenseur plus éloquent ! Mais je me trompe, ce n'est pas moi qui viens plaider en faveur de l'*Archiconfrérie de Saint-François-Xavier pour la conversion des pécheurs*. Il me suffit de laisser parler les faits ; et tandis que ma faible voix vous fera entrevoir les fruits de salut de ce *grain de sénevé* devenu aujourd'hui un grand arbre, le grand saint François-Xavier, l'apôtre des Indes et du Japon, du haut du ciel, jettera un regard de complaisance sur cette enceinte, et, de son cœur *plus vaste que le monde*, il laissera échapper une étincelle de ce feu sacré qui le dévorait ; grâce à ce feu, il électrisera vos cœurs, et animés de ce saint zèle, vous embrasserez à votre tour, toutes les parties du monde, en y implantant l'étendard de Xavier !

Messieurs, l'Archiconfrérie de Saint-François-Xavier ne date que de hier : en effet, il n'y a pas encore 14 ans, que nous réunissions quinze ouvriers dans la cave d'un serrurier à Bruxelles, et aujourd'hui nous avons en Belgique plus de quarante mille affiliés qui portent la médaille du grand apôtre. Cent et soixante-cinq villes et villages, éparpillés dans les six diocèses de notre Belgique, possèdent cette association moralisatrice et salutaire. Les curés et vicaires, directeurs des affiliations, sont unanimes à déclarer que depuis lors les localités où elle est établie ont changé de face : plus de respect humain ; cessation du travail le dimanche ; assiduité aux saints offices ; fréquentation des sacrements par les hommes ; le blasphème, l'ivrognerie, les discours licencieux presque extirpés ; la paix, la réconciliation dans les familles ; les concubinages détruits, les enfants légitimés. Ajoutez à cela l'heureuse influence exercée sur les localités voisines, par les retraites publiques pour les hommes ; par les pèlerinages faits en corps, étendards en tête, médailles sur les poitrines ; par les communions générales, etc.

Voici, messieurs, un tableau très-succinct des fruits particuliers obtenus déjà dans *le seul* diocèse de Malines depuis 1854 : Conversions, 6,614 ; concubinages qui ont cessé, 2,141 ; enfants légitimés, 2,214 ; abjurations de protestants, 125 ; baptêmes d'adultes, 72 ; personnes ramenées à la pratique de leurs devoirs, 610 ; enfants retirés des mauvaises écoles, 175 ; mauvais livres détruits, 10,425 ; bons livres distribués, 154,599 ; secours en argent pour faire cesser les concubinages par le mariage, fr. 22,907-76.

Pour compléter cette énumération des résultats obtenus, je choisis entre mille, un petit fait bien remarquable et propre à faire apprécier l'esprit qui anime les confrères : dans un village aux environs de la capitale venait d'être établie l'association ; elle fut aussitôt l'objet des railleries d'un homme qui, depuis longtemps, était un sujet de scandale pour cette localité par son ivrognerie et par ses blasphèmes. Cet homme fut, après quelques semaines, tellement touché par l'exemple des associés de Saint-François-Xavier, qu'il demanda à être reçu dans l'Association. Grand fut l'étonnement du directeur qui ne l'admit qu'après de longues épreuves. Une fois admis, il voulut réparer publiquement ses scandales passés : il alla dans une auberge porteur de sa médaille, cachée sous sa blouse : on joua aux cartes ; le perdant se mit à blasphémer. Alors notre pécheur converti, maintenant devenu apôtre, lui dit en plein estaminet : « Oh ! mon ami, pourquoi donc blasphémer ? qu'y gagneras-tu ? — et l'autre de lui répliquer : C'est bien à toi à me faire cette recommandation, toi le plus grand blasphémateur du village. — Moi, reprit notre converti, moi, oh ! je ne blasphème plus. Veux-tu savoir pourquoi ? — et découvrant sa poitrine, — depuis que je porte ces insignes de Saint-François-Xavier, le blasphème ne souillera plus ma bouche. » — Dans un autre village, un confrère venait de recevoir la médaille, et ne pouvant plus contenir sa joie, il dit en pleine réunion : « Ah ! mes amis, *que je suis heureux !* vous voyez briller cette médaille sur ma poitrine. Eh bien, pour la recevoir, j'ai fait ce matin ce que j'aurais dû faire depuis vingt ans : je me suis approché des sacrements. »

Je cesse, messieurs, ce récit déjà trop long. — Je me pose une question : A quoi devons-nous attribuer ces heureux résultats ?

Nous les devons, et j'aime à le dire dans cette enceinte, aux encouragements si paternels de Son Éminence le cardinal-archevêque de Malines et de tout l'épiscopat de Belgique. Nous les devons aux encouragements de NN. SS. les évêques d'Angleterre qui, ainsi que les trois vicaires apostoliques de l'Écosse et les quatre primats d'Irlande, ont été unanimes à me donner leur pleine adhésion, lorsqu'il y a deux ans je leur exposai les bienfaits de notre œuvre. Nous les devons aux encouragements de N. S. Père le Pape, l'immortel Pie IX, qui a conféré à cette œuvre de conversion le titre d'Archiconfrérie, avec de nombreuses indulgences. Nous les devons à la prière, à ce puissant levier dont vous parliez, il y a deux jours, une bouche si auguste et si éloquente. En

effet, ce concours de prières, attaché à l'œuvre dès le début, enrichi de si nombreuses indulgences, auquel prennent déjà part plus de 152,000 personnes; ce concours fait violence au ciel pour les pauvres pécheurs. Nous les devons à la puissante intervention de notre grand protecteur, l'apôtre des Indes et du Japon. Enfin, nous devons ces heureux résultats aux mérites de ce Dieu, riche en miséricordes, qui ne veut pas la mort du pécheur mais qu'il se convertisse et qu'il vive.

Messieurs, permettez-moi en finissant de vous ouvrir mon pauvre cœur : vous y verrez mes désirs, mes craintes, mes espérances. Mes désirs, vous les devinez, c'est de voir l'étendard de saint François-Xavier arboré d'un bout du monde à l'autre. — Mes craintes : ce sont les mille préjugés de nation à nation; ce sont les craintes mal fondées qu'une œuvre nouvelle ne nuise à l'autre. Eh! comment? mais tout au contraire les bonnes œuvres ne font que se prêter la main; elles tendent toutes au même but : quand on veut l'incendie, n'allume-t-on pas le feu de différents côtés afin que les étincelles, en s'accumulant, produisent la flamme? — Mes espérances, je les puise dans la simplicité des statuts de l'Archiconfrérie, dans les nécessités de l'époque actuelle. Chacun le sent : si l'on veut sauver la société, il faut *moraliser les masses*. Je les puise dans *l'aide de la Providence* qui nous est assurée. Ah! qui ne voit dans cette œuvre le doigt de Dieu, *Digitus Dei est hic*. C'est Dieu qui se sert de son Grand Apôtre. Saint François-Xavier, à l'heure de sa mort, n'avait pas achevé sa course : ses projets n'étaient pas épuisés : il voulait convertir *le monde tout entier*. Ne nous étonnons donc pas qu'il suscite après lui une association pour achever son œuvre; et cette association, il la fera naître en Belgique; lui qui, du fond de l'Inde, écrivait à son général : *Da mihi Belgas*, envoyez-moi des Belges. Et le premier pays qu'il ira conquérir sera la Chine; ce pays, l'objet de toutes ses convoitises, et où il ne lui a pas été donné de porter *par lui-même* la foi. En effet, après avoir essuyé toutes les tempêtes, après avoir subi la malveillance des pilotes, Dieu lui-même lui fit entendre que telle était sa volonté, en le faisant mourir aux confins de ce vaste empire, au moment où il comptait y pénétrer.

Comme conclusion de ce rapport, permettez-moi d'espérer, messieurs, que vous vous associerez à votre première section pour appeler tout spécialement l'attention des catholiques sur l'*Oeuvre de Saint-François-Xavier*, et pour exprimer le vœu de la voir s'étendre et prospérer non-seulement en Belgique, mais encore dans les autres pays

— Ces conclusions, accueillies par de vifs applaudissements, sont ratifiées par l'assemblée.

— M. ANICET DIGARD, membre de la Société d'économie charitable de Paris, présente, au nom de la 2^e section, le rapport sur la *Question ouvrière*.

Messeigneurs et Messieurs,

La section qui m'a fait l'honneur de me choisir pour vous soumettre l'exposé sommaire de ses travaux, a voté d'abord la déclaration que voici :

« L'étude des relations des chefs d'industrie avec leurs ouvriers appelle impérieusement l'attention des catholiques.

« Si des événements récents semblent indiquer un défaut d'harmonie dans ces relations, la cause principale en est dans l'oubli des devoirs que la religion catholique impose tant aux ouvriers qu'aux patrons : le remède principal est dans le retour à la pratique de ces devoirs. »

Voter cette déclaration, c'était arborer franchement notre drapeau.

La section a voulu ensuite rappeler vos précédents et indiquer vos tendances pratiques.

« Le Congrès de Malines, dans les sessions de 1865 et 1864, après avoir proclamé déjà la vérité que nous venons d'énoncer, a indiqué ensuite sur les questions d'économie politique examinées au point de vue chrétien, des solutions qui prouvent suffisamment sa vive sympathie pour les ouvriers.

« Nos comptes rendus donnent la plus large place aux combinaisons utiles de la charité, comme aux applications nombreuses et variées du principe de l'Association. Ils proclament que la religion avec ses sublimes enseignements peut faire revivre l'esprit de famille et procurer, avec l'amélioration de la condition des classes ouvrières, la pacification et le salut de la société. »

Mais depuis notre dernière session il est des questions qui se sont accentuées de plus en plus, qui se posent et se discutent partout.

Les unes sont des chimères envenimées par des passions de plus d'un genre.

Les autres contiennent des vérités aussi vieilles que le christianisme.

D'autres enfin, en apparence plus neuves, parce qu'elles s'appuient sur le progrès de certaines sciences, sont encore obscures.

Toutes se groupent sous une qualification commune : *la question ouvrière*, que celui d'entre nous qu'on peut sans flatterie appeler *le père des Congrès de Malines*, notre bien-aimé secrétaire général, M. Dupe-tiaux, a donné comme titre à un travail publié la veille du jour où nous nous sommes réunis et qui, déposé sur le bureau de notre section, mériterait à coup sûr d'être inséré comme un précieux document dans notre compte rendu général.

Quoi qu'il en soit, votre section, en refusant de s'occuper des chimères même pour les réfuter, a pensé qu'il fallait aborder résolument les questions sérieuses avec le flambeau de notre foi et l'ardeur du dévouement.

Le travail, pour nous catholiques, est une loi que Dieu lui-même nous

impose, et l'effort de notre esprit s'alliant à l'effort de nos membres dans une proportion variable, n'en manifeste pas moins toujours et partout le génie de l'homme. Mais disons-le, à force d'exalter, de flatter ou de plaindre ceux qui vivent du travail de leurs mains, de leur parler de leurs droits sans leur parler de leurs devoirs, de les pousser vers ce qu'on appelle leurs destinées nouvelles, on risque fort de les distraire de ce travail en leur faisant perdre le sentiment de sa grandeur, de sa dignité.

Comme il faut aller vite, procédons par image. Il faudrait suspendre dans tout atelier, dans toute fabrique, l'admirable dessin d'Overbeck gravé par la Société de Dusseldorf : *Jesus in fabrica Josephi*. Le spectacle de l'Enfant divin poussant le rabot et aidant son père nourricier à tailler des bois de charrue, donnerait à la fois le précepte et l'exemple.

Au-dessous, je voudrais voir reparaître le chef-d'œuvre des anciennes corporations, pour rappeler qu'il faut non-seulement travailler vite et produire au meilleur marché possible, mais travailler avec conscience et avec goût pour produire le bon et le beau.

Relever le regard du travailleur vers le ciel et poursuivre l'alliance de l'art et de l'industrie, telle qu'elle apparaît dans les manifestations de notre culte, voilà pour nous autres, catholiques, le moyen de rendre le travail plus facile à supporter, et même attrayant dans la mesure raisonnable.

Ailleurs, là où l'ouvrier est attelé en quelque sorte à la machine, il faut adoucir le plus possible ce nouvel esclavage, tout faire pour rendre aux travailleurs les joies de la famille et lui montrer, comme au soldat, humble unité dans nos armées modernes, la grandeur du résultat auquel il contribue, en même temps qu'on recherchera, avec l'amélioration de son salaire, des éléments d'émulation.

Tâche difficile, dira-t-on, mais qu'il nous appartient de poursuivre, en nous souvenant que la *charité* nous demande pour le *prochain* non-seulement le secours, mais encore l'assistance. La bienfaisance officielle, les philanthropes et nos frères séparés les protestants fondent comme nous des écoles, des hôpitaux et des temples : il faut leur rendre cette justice. Mais pourquoi faut-il que le cachet religieux imprimé à nos fondations vieilles ou nouvelles provoque la calomnie et semble autoriser la spoliation ?

Plus nous sommes riches de monuments de la charité, plus on nous entrave, plus on nous dépouille ; c'est toujours à recommencer : nous semblons condamnés à l'évolution d'une chaîne sans fin. (*Marques d'assentiment.*) Comment se fait-il qu'entre les établissements dits de *main-morte*, les établissements catholiques soient offerts comme épouvantail et en holocauste de préférence aux autres ? Il y a là une grande injustice et une grande atteinte à la liberté. Pour toute vengeance, posons devant l'opinion publique un fait qu'elle reconnaîtra. Tandis que les autres éta-

blissements soutenus par les subventions de l'État ou les souscriptions particulières, sont desservis par des salariés, à moins *qu'ils ne réclament notre concours* ; tandis que miss Nightingale, en Angleterre, n'a pas de rivale même parmi les diaconesses ; tandis que les couvents orthodoxes de Russie et les bénédictins anglicans ont encore leurs preuves à faire, nos frères et nos sœurs ont fait les leurs : lords et marquis, duchesses et comtesses, avec les fils et les filles des bourgeois, de l'ouvrier, du paysan, se mêlent et se cachent sous l'habit de bure pour servir les pauvres et les petits. C'est là ce qui distingue l'assistance catholique de l'assistance publique, comme de l'assistance hétérodoxe. Donc si on nous prend nos biens, on ne peut pas prendre notre cœur, et nous continuerons à nous donner nous-même. Nous n'avons pas à nous enorgueillir de ceci, car lors même que nous aurions perdu le doux parfum de l'humilité, il faudrait bien reconnaître que le contraste est dû à notre foi. (*Applaudissements.*) Une forme heureuse de l'assistance personnelle, c'est le patronage. Le mot est vieux : il servait dans la république romaine à indiquer les rapports du patricien et du plébéien au *forum* et sur le champ de bataille. En un certain sens, le tribun du peuple était aussi un patron électif, auquel succéda, sous l'empire et après le triomphe du christianisme, l'évêque, nommé *defensor civitatis*. Dans le vieux latin du moyen âge, l'avocat s'appelait aussi un patron, quand, à l'exemple et sous l'inspiration de saint Yves, il défendait pour l'amour de Dieu la veuve et l'orphelin. Aujourd'hui le patronage catholique doit tendre à la fusion des classes, à l'assistance réciproque du riche et du pauvre, des ouvriers et de celui qu'ils appellent, suivant les temps et leur humeur, le maître ou le patron.

Par le patronage nous ramenons dans l'Église ceux que, pour leur malheur, on en veut éloigner : réunis autour de la table sainte, nous prouverons que le doux mot de charité, qui signifie amour de Dieu et des hommes, signifie aussi égalité sur la terre et fraternité en vue du ciel. Par lui nous adoucirons les épreuves en échangeant les consolations religieuses et les espérances éternelles ; nous doublerons, nous purifierons les plaisirs en les goûtant tous ensemble, et en pratiquant les uns vis-à-vis des autres cette politesse charitable qu'on appelle la cordialité.

Les Sociétés de Saint-Joseph, si florissantes en Belgique et dans le nord de la France, et qui, s'il plaît à Dieu, se développeront ailleurs, se prêtent admirablement à cette fusion si désirable des hommes de toute condition. A ce propos, il faut citer un essai qui vient d'être tenté à Liège et ailleurs : aux jours de grandes fêtes, le patron et l'ouvrier réunis appellent non-seulement le prêtre, mais encore la femme et l'enfant ; ils comprennent sans doute que ce qui a été dit du dernier peut être dit de tous les trois : *Maxima debetur reverentia*.

Après le patronage, votre section recommande l'association pour l'érection d'habitations ouvrières.

On a beaucoup cité et justement loué ailleurs les maisons modèles bâties à Mulhouse par des fabricants, qui pour la plupart comptent parmi nos frères séparés. En Belgique et en France, des catholiques ont devancé ou suivi cet exemple. Les charbonnages des deux côtés de la frontière, les cités ouvrières de Paris et les maisonnettes qui s'élèvent dans la banlieue de cette grande capitale, montrent la faveur que rencontre et l'effort que provoque cette question. Le Congrès de Malines la recommande chaudement à tous les catholiques, en signalant un point particulier, la séparation des sexes : il y a là une question d'hygiène morale qui ne doit pas moins nous préoccuper que celle de l'hygiène physique. La construction de maisonnettes d'ouvriers dans la banlieue des capitales conduit à l'examen d'un grand problème de notre temps, je veux dire l'émigration de la population des campagnes vers les villes. La section signale comme un remède l'association de l'industrie à l'agriculture, qui permet de compléter le travail de l'été par celui de l'hiver, et qui, en diminuant les frais généraux pour le fabricant comme les dépenses de la vie pour l'ouvrier, les fixe l'un et l'autre dans un milieu plus large et plus salubre, augmente leur bien-être et produit encore le bon marché pour le consommateur.

Hôtes heureux de la Belgique, nous sommes admirablement placés pour apprécier ce remède, et de retour chez nous, nous dirons à nos amis : Allez dans ce pays, regardez et jugez.

L'établissement des fabriques dans les campagnes a pu adoucir, mais non détruire un mal qui fera l'objet d'un rapport spécial, que vous présentera tout à l'heure l'un de mes collègues : je veux dire les abus et les excès du travail des femmes et des enfants.

Mais à la campagne comme à la ville, quoiqu'à un moindre degré, se révèle « l'urgence de l'adoption des enfants négligés et abandonnés. » Cette question a été longuement traitée dans les précédents congrès. Cette année M. Legentil, de Paris, nous a vivement recommandé la sollicitude qui fait rechercher jusque dans les fabriques certains pauvres enfants, qui souvent, hélas ! ne savent pas faire le signe de la croix, afin de les préparer au grand acte de la vie catholique, la première communion.

Au numéro six de votre programme commence plus spécialement la question ouvrière. Les associations entre employés de commerce, ayant des cercles et des garnis spéciaux, sont en voie de prospérité en France et en Belgique. On ne peut trop les recommander.

L'encouragement et l'extension à donner aux œuvres de prévoyance, caisses d'épargne et de retraite, caisses pour assurer une dot aux jeunes gens arrivés à l'âge mûre, ne peuvent être passés sous silence. Si l'Angleterre protestante peut revendiquer l'initiative qu'elle a prise pour les caisses d'épargne proprement dites, l'Italie catholique avait créé il y a plusieurs siècles les monts-de-piété, et la Rome papale, plus que toute

autre ville du monde, s'est toujours préoccupée de ménager des dots aux filles pauvres.

Les sociétés de secours mutuels, aujourd'hui si multipliées, si favorisées en France par la loi et le gouvernement, ont pris naissance, il faut le dire ici, dans les Sociétés libres de Saint-François Xavier, et je ne puis m'empêcher de rappeler, du moins en le nommant, ce qu'elles doivent à mon ami, à mon maître, M. le vicomte de Melun.

L'assurance sur la vie mise à la portée de petites bourses, la recherche de l'épargne en quelque sorte à domicile, est digne de provoquer cette assistance personnelle, que nous avons caractérisée comme un devoir et une habitude pour les catholiques. Nous nous souvenons d'en avoir entendu ailleurs développer les conditions et les progrès possibles par un de nos chers absents, M. Cochin (1).

Nous arrivons à ce qu'on appelle d'ordinaire les questions brûlantes : les banques populaires, les sociétés coopératives, les franchises et les remèdes possibles en matière de coalitions.

Le prêt d'honneur, le prêt gratuit, le prêt charitable peut-il être repoussé en principe par les enfants de cette Église catholique qui, au moyen âge, sous un régime économique, il est vrai, bien différent du nôtre, avait prohibé le prêt à intérêt? Aujourd'hui l'Église défend d'inquiéter de ce chef les consciences, et en empruntant elle-même elle autorise par son exemple cette rétribution du service rendu, cette prime donnée à l'économie, cette fécondation du capital qui n'est après tout que le travail accumulé; mais elle ne cesse point de recommander le prêt gratuit comme une exception, comme une des meilleures formes du secours et de l'assistance charitable. Ajoutons pour ceux qui sollicitent et espèrent l'abolition du taux légal de l'intérêt, que les catholiques peuvent fournir à leur thèse un argument précieux. Les économistes, pour régler le taux du prêt, ne veulent reconnaître que la loi de l'offre et de la demande et les risques à courir. Mais le prêteur, comme le marchand catholiques, savent qu'ils auront des comptes à rendre à leur confesseur et à Dieu s'ils abusent de la position de l'emprunteur et de l'acheteur. Il faut proclamer une fois de plus que la liberté peut être appliquée plus largement dans le for extérieur, là où l'abus en est réprimé efficacement dans le for intérieur.

Les sociétés coopératives de consommation, en tant qu'elles se proposent d'acheter et de revendre à leurs membres au meilleur marché possible, reposent sur un principe depuis longtemps mis en pratique dans les œuvres catholiques. Nos fourneaux de Saint-Vincent de Paul, nos ouvroirs, nos couvents sont des applications de cette loi, quelques-unes vieilles comme le christianisme. Seulement il est un point de vue nou-

(1) Discussion de la Société d'économie charitable. (Voir le *Contemporain*, 1^{er} semestre 1865.)

veau qu'il faut signaler. L'ouvrier est fier et jaloux de son indépendance, souvent jusqu'à l'excès. Il ne veut plus recevoir, il veut échanger les services; il a des scrupules sur l'adjonction des membres honoraires, mais il ne peut et ne doit pas repousser des membres participants. Allons à lui en cette qualité.

La limite aujourd'hui est si mobile, si difficile à saisir entre le riche et le pauvre, que personne ne doit renoncer de gaieté de cœur aux avantages de la coopération; et si votre section, répondant en cela au vœu de toute part exprimé par les intéressés fiers et clairvoyants, comme par les représentants sages du pouvoir public, a repoussé énergiquement par un vote spécial l'immixtion de l'État, si elle est, dans l'application du principe, pour la liberté contre la réglementation par la loi, elle convie les catholiques de toute condition à se mêler et à combiner leurs efforts dans les sociétés coopératives de consommation. Il faut pour le succès qu'aux enseignements de l'épreuve, à l'expression des besoins, se joignent les données de la théorie et les recherches économiques qui demandent chez ceux qui s'y livrent l'instruction préalable et le loisir.

Des scrupules sérieux, des hésitations nombreuses se sont manifestés parmi nous relativement aux sociétés coopératives de production. Mais l'expérience des uns et l'ardeur juvénile des autres se sont rencontrées, pour déclarer qu'il y avait là une question digne de vos méditations et de vos études pratiques.

Votre rapporteur, en son nom personnel, ne peut s'empêcher, à propos de l'association de l'ouvrier au bénéfice du patron, de rappeler un fait social qui frappe tous les yeux.

La propriété foncière, comme toutes les bases de l'édifice social, a été menacée de nos jours. Heureusement, grâce à sa division, il y a sur chaque motte de terre un paysan armé de la fourche ou du fusil pour la défendre.

La division de l'industrie est plus difficile, mais si l'ouvrier pouvait devenir commanditaire en proportion de son effort; si, outre son salaire, qui doit, suivant nous, rester la forme essentielle de sa rétribution, il pouvait avoir part aux bénéfices, il défendrait son atelier, sa fabrique et sa mine, non plus seulement en vertu du devoir, que nous ne pouvons trop lui rappeler, mais encore sous l'aiguillon de son légitime intérêt; c'est là un problème complexe, difficile, mais qui se pose et qui mérite d'être étudié. Parlant en mon nom seulement, je n'en puis dire davantage. (*M. B. Du Mortier : Je demande la parole.*)

Mais comment se taire en face d'un fléau que les passions humaines ont ajouté dans le champ de l'industrie aux fléaux qui viennent des saisons, des événements politiques et des crises économiques? Je veux parler des grèves qui semblent l'*ultimatum* de toute coalition. Ici je suis autorisé à vous recommander expressément une institution que les pouvoirs publics étudient en ce moment en France et en Angleterre, le *Tri-*

bunal de conciliation préalable ; un heureux essai en a déjà été fait par les bonnetiers de Nottingham, qui d'abord avaient le plus abusé et le plus souffert de la grève et qui, dans les dernières crises, résistant à la contagion de l'exemple, ont réglé pacifiquement et heureusement, grâce à cette espèce de jury de la paix, les questions de salaire et les conflits entre patrons et ouvriers. En Belgique et en France, l'institution des prud'hommes pourrait, dans ce sens, recevoir une extension désirable, facile, nécessaire.

Pouvons-nous mieux terminer ce rapport que par cette pensée de conciliation ? Il est un mot que le Maître divin a donné comme viatique et comme levier à ses apôtres. Je le lis sur les murs de cette enceinte : il est la devise du vénérable archevêque de Malines. Emportons-le tous dans nos cœurs et sur nos lèvres, pour régler notre propre conduite dans les luttes présentes ou prochaines, et, tendant une main fraternelle à tous les travailleurs, patrons et ouvriers, répétons-le aux uns et aux autres, ce mot, le dernier de la question ouvrière au Congrès de Malines : *Pax vobis.* (*Applaudissements.*)

M. B. DU MORTIER, membre de la Chambre des représentants de Belgique. — C'est sur les conclusions ou plutôt sur une partie des développements qu'y a donnés M. Digard que j'ai demandé tout à l'heure la parole. Il importe de savoir si le Congrès entend voter sur la question si grave et si ardue de l'association de l'ouvrier au fabricant dans les manufactures.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Je dois faire remarquer que la discussion, s'il doit y en avoir une, ne peut porter que sur les conclusions de la section. Or, ces conclusions ne font nulle mention de l'association des chefs d'industrie et des travailleurs. L'honorable rapporteur n'a parlé qu'incidemment et en son nom personnel de cette combinaison qui peut être possible et désirable dans certains cas, mais qui n'est pas ici mise en question.

M. DIGARD, rapporteur. — La section a adopté comme conclusion les différentes mesures : patronage des classes ouvrières, etc., énoncées à la page 14 du programme ; mais elle m'a accordé un blanc-seing quant aux développements que je croirais devoir donner, et dans ces développements il y a naturellement des considérations qui me sont personnelles. Quant à ces considérations je ne pense pas que ce soit le lieu ni le moment de les discuter.

M. B. DU MORTIER. — Je ne puis cependant pas laisser passer sans protestation une idée que je ne partage pas, une idée que nous serions tous censés avoir approuvée si nous gardions le silence, et à laquelle, par conséquent, on pourrait nous reprocher un jour, au sein du Parlement, d'avoir donné tout au moins notre assentiment tacite. Quant à moi, je tiens, comme député, à conserver pleine et entière mon opinion sur cette grave question ; et je déclare formellement que cette opinion est diamé-

tralement opposée à celle de l'éloquent rapporteur que nous venons d'entendre. Je crois que l'adoption de son opinion aurait pour effet de produire la plus grande perturbation dans l'industrie. Si l'on pouvait admettre que le vœu du Congrès est de voir organiser le travail dans les manufactures, comme l'entend M. Digard, je considérerais comme un devoir de conscience et de position de monter à la tribune pour le combattre.

Mais si, au contraire, il est entendu qu'il ne s'agit ici que d'une opinion personnelle du brillant orateur de la 2^e section, je n'y vois aucun inconvénient. Nous sommes ici dans un pays de liberté et notre honorable collègue a parfaitement le droit de professer des opinions qui ne sont pas conformes aux nôtres.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne puis laisser mettre en discussion que les conclusions de la 2^e section ; ce sont ces conclusions que je mets aux voix. — Elles sont adoptées.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Il y a une question qui se rattache étroitement à la question ouvrière ; c'est celle qui a pour objet les moyens de former des directeurs d'établissements industriels et des ingénieurs des mines qui comprennent leurs devoirs. Le moment est donc venu d'entendre le rapport sur la situation des cours organisés à l'Université de Louvain pour la formation d'ingénieurs civils et de directeurs d'industrie.

M. DE WALQUE, professeur à l'Université catholique de Louvain, donne lecture du rapport suivant, rédigé par M. le professeur GILBERT, qui n'est pas présent à la séance :

Messieurs,

Il y a quatre ans, lors de l'Assemblée des catholiques à Malines en 1865, l'idée d'ouvrir à l'Université de Louvain des cours spéciaux pour l'enseignement des mines et du génie civil, se produisit publiquement pour la première fois. L'idée fut accueillie avec une extrême faveur par tous, comme cela devait être : le caractère d'incontestable utilité, d'urgence même, d'une telle proposition, ne pouvait échapper à l'intelligence de cette mémorable assemblée. NN. SS. les évêques de Belgique, qui en avaient de longue date compris la portée, et qui peu de jours auparavant, en avaient adopté le principe, la patronaient sans réserve ; des hommes à qui leur connaissance profonde de l'industrie, leur dévouement à la cause catholique, donnaient une autorité particulière, l'appuyaient avec une énergie et une éloquence que vous n'avez point oubliées ; d'autres, des esprits d'élite qu'intéresse tout ce qui touche à l'avenir de leur patrie, offraient leur concours pour résoudre la question financière : un vœu très-explicite traduisit à la fin de la session, les sentiments du Congrès.

L'année suivante, à la session de 1864, le projet des écoles spéciales s'affirma d'une manière plus complète encore. Les faits qui s'étaient passés dans l'intervalle n'avaient que mieux démontré la nécessité de compléter sous ce rapport l'enseignement universitaire; l'avis unanime fut qu'il était temps de mettre la main à l'œuvre, d'ouvrir les cours préparatoires, d'organiser les comités chargés de recueillir des souscriptions, afin de parer aux dépenses nécessairement considérables qu'allait entraîner la réalisation du vœu de l'Assemblée catholique. Ces choses s'exécutèrent en effet.

Toutefois, si l'élan était donné, les doutes ne manquaient pas non plus. On objectait la situation de l'Université en dehors des districts métallurgiques, oubliant que de Louvain, grâce aux chemins de fer, on va en une heure et demie à Liège, à Charleroi et à Mons, les trois principaux centres industriels du pays. On jugeait impossible de lutter contre l'organisation savante, la vieille réputation des écoles de l'État; des craintes de toute nature se faisaient jour; surtout, les difficultés financières préoccupaient justement ceux qui s'effrayaient d'une telle entreprise, et nul n'en était plus frappé, à vrai dire, que l'illustre et regretté recteur de l'Université, M^{sr} de Ram.

Nous pensons donc qu'il existe, chez les promoteurs du mouvement et chez les catholiques dont les dons généreux ont fondé les Écoles spéciales de Louvain, un désir légitime et un droit évident, de connaître le résultat de leur zèle et de leurs sacrifices, de savoir où en est aujourd'hui l'entreprise qu'ils ont patronée. C'est ce que je vais leur dire en peu de mots.

L'œuvre des Écoles industrielles de Louvain est aujourd'hui solidement, définitivement fondée. Les programmes d'étude, résultat d'une longue et sérieuse comparaison des institutions les plus vantées, sont entièrement tracés; les laboratoires, les auditoires, les salles de dessin, les collections nécessaires à l'enseignement, sont en partie terminés; le plus difficile est fait. Le personnel appelé à former l'instruction spéciale des ingénieurs est maintenant complet, et dès l'an prochain l'organisme de nos écoles fonctionnera d'une manière tout à fait régulière. Les étudiants qui composent aujourd'hui la population de l'École, malgré les obstacles de toute nature qui ont arrêté ses premiers pas, sont au nombre de *soixante-huit*: tout fait présager pour l'année académique prochaine, un nombre d'élèves bien plus considérable encore, un progrès plus marqué de cette belle institution, due à l'initiative intelligente et libre des catholiques belges.

L'honneur de ce succès revient, je l'ai dit, à la bienveillante sollicitude de l'Épiscopat, et à la généreuse intervention de quelques hommes, dont l'exemple et la parole savent ouvrir toutes les bourses. Mais la justice m'oblige à rendre un hommage particulier à M^{sr} Laforêt, qui dès l'instant où il a été investi des hautes fonctions de recteur, a fait des

écoles industrielles son œuvre de prédilection; qui, parmi toutes les graves occupations de son rectorat, n'a cessé de leur consacrer une bonne part de ses pensées, de diriger les études laborieuses d'où est sortie l'organisation actuelle; qui a su enfin désigner au choix de l'Épiscopat, pour remplir les chaires du nouvel enseignement, des hommes dont le zèle et le talent sont la meilleure garantie du succès de nos écoles.

Mon but n'est pas d'exposer ici en détail l'organisation de l'enseignement polytechnique à l'Université catholique: elle est consignée dans une brochure que tout le monde peut se procurer sans peine; je n'en indiquerai que les lignes principales.

L'enseignement des écoles embrasse les cinq grandes sections de la science de l'ingénieur, auxquelles correspondent autant de catégories d'élèves; ce sont: l'*exploitation des mines*, la *métallurgie*, la *chimie appliquée à l'industrie*, les *travaux publics* ou le *génie civil*, la *construction des machines*. Cet enseignement exige quatre années d'études, à partir de l'examen d'admission, qui a été déterminé de manière à en permettre l'accès à tout élève qui a fait un cours régulier d'humanités.

Pendant les deux premières années, l'enseignement, qui est identique pour toutes les sections, roule principalement sur les théories scientifiques qui forment la base indispensable des méthodes industrielles. Il a subi les modifications qui le mettent en rapport avec sa nouvelle destination: — ainsi, le cadre des études mathématiques a été réduit en élaguant toutes les parties sans application dans les arts; — de nombreuses séances au laboratoire et à la salle de dessin complètent les leçons de chimie et de géométrie; — les cours de minéralogie et de géologie, dont l'importance au point de vue de l'industrie minière est évidente, ont reçu des développements essentiels et sont élucidés par des excursions étendues, que dirige le professeur lui-même.

Pendant les deux dernières années, l'enseignement est à peu près exclusivement consacré aux applications industrielles. Pour des motifs qui ont été longuement et sérieusement débattus, tous les élèves, quelle que soit la section dans laquelle ils se rangent, reçoivent les mêmes leçons théoriques, et, jusqu'à un certain point, les travaux pratiques sont aussi communs à tous. Mais parmi ces travaux, qui consistent surtout en visites d'usines, rapports sur ces visites, exercices d'analyse chimique au laboratoire, projets d'usines, de machines, de constructions civiles, etc., une partie est réservée à la spécialité embrassée par l'élève, en sorte que celui, par exemple, qui se prépare à l'exploitation des mines, consacre plus de temps à visiter les houillères, à faire des rapports et des projets relatifs à l'exploitation, que s'il appartenait à toute autre catégorie. Nous espérons ainsi atteindre un double but: fournir à l'industrie des ingénieurs déjà tellement préparés dans leur spécialité, qu'un noviciat très-court les mette à même de rendre des services

sérieux ;—ménager aux jeunes gens qui ne trouveraient pas d'issue dans la carrière qu'ils ont rêvée, la plus grande facilité possible pour passer en peu de temps dans une autre branche de l'art des ingénieurs.

Pour donner aux Écoles spéciales une organisation aussi complète, il n'a pas suffi d'attacher à l'enseignement de l'Université sept nouveaux professeurs, un ingénieur directeur des travaux graphiques, etc. ; il a fallu en outre consacrer des sommes considérables à la construction et à l'aménagement des locaux réclamés par les besoins de cet enseignement. On a disposé, dans les bâtiments des pédagogies, de vastes salles, convenablement éclairées, pour le dessin industriel, dont l'importance est si reconnue, que depuis leur entrée à l'école jusqu'à la sortie, les élèves ne cessent de lui consacrer une bonne partie de leur temps.

On a créé trois nouveaux auditoires pour les cours destinés aux élèves ingénieurs, ainsi que des salles assez grandes pour y installer les collections de toute nature, qui forment l'accessoire indispensable des leçons d'exploitation, de métallurgie, de chimie industrielle, de construction des machines. Ces collections, qui sont en voie de formation, ne pourront être complétées que par le temps, mais on fait un appel aux industriels, afin qu'ils veulent bien les enrichir de leurs dons.

L'auditoire de chimie générale était insuffisant ; il a été transformé, agrandi de manière à contenir 200 élèves, et disposé d'une façon plus convenable. Indépendamment de laboratoires particuliers, nécessaires aux professeurs, on a établi pour *soixante-six* élèves un laboratoire où ils s'exercent aux manipulations chimiques. Un second, destiné aux opérations docimastiques, et pouvant contenir 54 élèves, ainsi qu'un laboratoire de chimie industrielle, où 18 élèves peuvent simultanément se livrer à des recherches chimiques appliquées directement à l'industrie, ont été également installés.

Il est bon de dire que la coopération financière de la ville de Louvain, à laquelle il était si légitime de s'attendre, a été absolument nulle : les dépenses importantes nécessitées par ces différents travaux ont donc pesé entièrement sur les souscripteurs de l'œuvre des Écoles spéciales. Celles qui restent à faire pour mettre cette institution à la hauteur qu'elle doit occuper, et qui sont très-considérables encore, devront être, comme les premières, couvertes par les dons des catholiques belges.

Pourtant, il me semble qu'à la vue des résultats déjà constatés, du succès naissant de l'École des ingénieurs de Louvain, des efforts de tout genre par lesquels l'Université catholique a répondu à l'appel qui lui était fait, nos généreux collaborateurs doivent sentir leur confiance s'affermir et leur zèle s'enflammer. Mais combien plus encore, s'ils considèrent les résultats à venir et les conséquences incalculables de l'œuvre qu'ils ont fondée !

L'industrie est vraiment la reine de notre temps : elle couvre déjà le

monde de ses magnifiques créations, et le palais où elle convie aujourd'hui la génération présente à contempler ses œuvres nous présage pour l'avenir bien d'autres merveilles! Faut-il laisser s'égarer loin des influences bienfaisantes du christianisme cette puissance formidable, et agir contre la société chrétienne toutes ces forces qui ne demandent qu'à s'exercer pour le bien? Toute la question est là. Le développement, signalé depuis longtemps dans les grandes agglomérations industrielles, de l'ignorance, de la dépravation, de la misère la plus désespérée; le progrès continu et effrayant des passions révolutionnaires, des rêves socialistes, des doctrines athées et matérialistes, au sein des populations ouvrières, tout cela dit assez ce que l'avenir nous prépare, le mal profond que nous a fait déjà le divorce des travaux de l'industrie et de la pensée religieuse, l'urgence des remèdes à appliquer. Et quel remède plus efficace que ces groupes de jeunes ingénieurs sortant chaque année de l'*Alma Mater* armés de connaissances solides, intelligents, dévoués aux principes catholiques et pénétrés de la grandeur de leurs devoirs; en contact à tous les instants avec l'ouvrier, le dominant par l'autorité de la science et d'une vie irréprochable, le sollicitant par une bonté sympathique, connaissant ses préjugés, ses misères, ses ennemis, et lui apportant, pour combattre tout cela, l'appui d'une raison ferme et d'un cœur dévoué!

Je m'arrête, messieurs: tout a été dit, mieux que je ne le puis faire, sur l'opportunité de l'appel fait aux catholiques en faveur des Écoles industrielles de Louvain. Nous avons la confiance qu'ils continueront, avec une ardeur nouvelle, à consolider cette œuvre, l'un des résultats les plus brillants du Congrès catholique; que les étrangers présents à Malines se feront un devoir de signaler à l'attention de leurs amis ces écoles appelées à répandre leurs bienfaits dans tous les pays. Nous avons la confiance surtout, que la protection de la Providence ne manquera pas à une institution dont elle a si bien protégé les premiers pas.

— Cette intéressante communication est accueillie par de chaleureux applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bivort.

M. BIVORT (Charleroi). — Un charbonnier à cette tribune, messieurs, est un fait vraiment incroyable; aussi je vous prie de croire que je n'y suis monté que par obéissance; j'ai cédé aux instances de mon honorable ami, M. Dupetiaux; notre digne secrétaire général connaissant tout l'intérêt que je porte à cette belle création de l'École des mines à Louvain, a pensé que les quelques paroles que je pourrais prononcer seraient utiles à ce nouvel établissement.

Pour cela, messieurs, j'ai besoin avant tout de votre indulgence; je sais d'avance qu'elle ne me fera pas défaut.

L'institution de l'École des mines et du génie civil annexée à l'Uni-

versité catholique de Louvain est aujourd'hui, messieurs, un fait accompli ; je suis heureux de pouvoir le dire : que Dieu en soit loué !

C'est, suivant moi, de toutes les bonnes œuvres, la plus grande, la plus belle et la plus utile qui ait été créée dans ces derniers temps.

Placé depuis plus de vingt-cinq ans à la tête de divers établissements charbonniers, j'ai eu, dans cette carrière assez longue déjà, l'occasion de constater, d'une part, tout le bien que peuvent faire le directeur et l'ingénieur qui remplissent leurs devoirs religieux, et, d'autre part, tous les maux, toutes les misères morales et physiques qu'ils peuvent épargner à la classe ouvrière, cette classe intéressante de travailleurs à laquelle, je suis fier de le dire, j'ai toujours porté le plus vif intérêt, et pour la moralisation et l'instruction de laquelle je suis prêt à faire les plus grands sacrifices. (*Applaudissements.*)

Dans tous les temps, messieurs, les richesses, l'argent, et surtout l'argent qui circule, ont été d'une grande puissance. Cette puissance aujourd'hui est absorbée dans beaucoup de localités par l'industrie, et, en effet, pour ne citer qu'un seul fait à l'appui de cette assertion, je vous dirai : l'arrondissement de Charleroi, à lui seul, distribue, rien qu'en salaires, plus de 60 millions de francs par an, pour extraire du charbon, fabriquer du fer, couler des glaces, etc.

A cette somme considérable distribuée par quinzaines dans la classe ouvrière, est attachée une influence morale immense. Eh bien ! messieurs, c'est cette influence que je voudrais faire servir au bien, au lieu de la laisser s'employer pour le mal, car elle sert au bien si vous avez de bons directeurs et de bons ingénieurs, et cette influence aide au mal si, au contraire, le directeur et l'ingénieur sont mauvais.

Cela se conçoit aisément ; si, en effet, le chef de l'établissement est moral, religieux, réglé dans les devoirs de sa vie publique et privée, il exige, autant qu'il le peut, une semblable conduite de tout son personnel d'employés, contre-maitres, surveillants, etc., et cet exemple, partant d'en haut, est d'une influence morale très-grande et très-salutaire sur l'ouvrier qui se trouve tous les jours en contact avec ses chefs.

Si, au contraire, l'immoralité et l'irrégion règnent à la tête d'une industrie, à quels tristes exemples sont soumis, et tout le personnel de l'établissement, et surtout ces malheureux ouvriers que le manque d'instruction laisse désarmés contre de si tristes exemples !

Ce n'est pas tout, messieurs : à l'exemple seul, dont les conséquences sont déjà si grandes, ne se bornent pas les contrastes que je signale, car si le chef d'industrie est chrétien et a des convictions religieuses, l'ouvrier n'est plus seulement pour lui une machine à produire du charbon ou de la fonte, mais il y verra un homme, un chrétien, un frère, dont il cherchera à soulager les misères physiques, et bien souvent encore ces misères morales bien plus grandes qui sont d'ordinaire la cause des premières.

Si le chef d'industrie est chrétien, il s'occupera non-seulement de ses ouvriers, auxquels il procurera le repos du dimanche, et par conséquent la vie d'intérieur, mais il s'occupera encore de la famille de l'ouvrier en procurant aux jeunes enfants les bienfaits de cette instruction morale et religieuse qui est la base de la société.

Calculez, messieurs, calculez les conséquences des deux systèmes opposés que je viens de mettre en présence, et alors seulement vous apprécierez la valeur des premières paroles que j'ai eu l'honneur de prononcer dans cette enceinte : « L'École des mines de Louvain est, de toutes les bonnes œuvres, la plus grande, la plus belle et la plus utile qui ait été créée dans ces derniers temps. » (*Applaudissements.*)

Permettez-moi, messieurs, de vous dire quelques mots encore de la question ouvrière (*parlez, parlez*), cette question toute palpitante d'intérêt et d'actualité : je l'ai un peu confondue avec l'institution de l'École des mines : je vous en demande pardon, messieurs, mais il me semble qu'il y a entre elles une certaine connexité.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, messieurs, j'ai passé plus de vingt-cinq années de mon existence au milieu de la classe ouvrière, et je me suis toujours occupé d'elle ; j'ose donc dire que je connais l'ouvrier. J'en ai apprécié et les qualités et les défauts, et je suis convaincu que le nombre des bons ouvriers l'emporte encore, dans des proportions considérables, sur celui des mauvais, malgré tout ce qui a été fait dans ces derniers temps pour les corrompre et les pervertir.

Oui, messieurs, malgré les désordres si regrettables dont l'arrondissement de Charleroi a été récemment le théâtre, je reste convaincu que la généralité de notre population ouvrière est beaucoup moins coupable qu'on ne serait tenté de le croire par les actes de sauvagerie auxquels certains ouvriers se sont laissés entraîner. Car, il faut le reconnaître, jamais rien de semblable ne s'était produit dans l'arrondissement de Charleroi. Les années de crise de 1848, de 1861, et les autres périodes difficiles, se sont passées sans que nous ayons eu à constater ni révolte, ni menace, ni même aucune plainte de la part de l'ouvrier, qui a traversé courageusement et sans murmurer ces mauvaises années. Aussi le disais-je dans une de nos réunions ouvrières, quelques semaines après les regrettables événements auxquels je viens de faire allusion : « Vous avez perdu en deux jours tout l'honneur que vous méritaient vingt-cinq années de bonne conduite ! »

A quoi donc attribuer ces désordres qui ne s'étaient jamais produits ? Évidemment aux mauvais conseils, aux idées antireligieuses et antisociales dont certains journaux sont remplis et qui sont répandus chaque matin dans la classe ouvrière. On lui prêche la révolte contre la Religion et ses ministres, on lui dit même qu'il n'y a plus de Dieu ; et vous voudriez qu'elle respectât vos propriétés et vos personnes ! Quelle inconséquence !

L'ouvrier aujourd'hui possède toutes les libertés désirables. Loin de m'en plaindre, je m'en réjouis; mais il est à regretter que l'on n'ait pu augmenter son instruction en augmentant ses libertés. Quoiqu'il en soit, ne les restreignons pas, mais faisons tous nos efforts pour répandre et développer l'instruction dans les masses.

L'ouvrier s'occupe beaucoup de ce qu'il gagne, mais rarement de ce qui lui reste à la fin du mois.

La bourse de l'ouvrier, c'est un peu le tonneau des Danaïdes, ce qui explique qu'ordinairement l'ouvrier n'est pas plus riche quand il gagne 6 à 7 francs par jour, que quand son salaire tombe à 5 ou 4 francs.

Des caisses d'épargne et de prévoyance sont cependant mises à sa disposition; mais on oublie que pour mettre à la caisse d'épargne, il faut d'abord économiser, et comment obtenir que l'ouvrier économise lorsqu'il se livre à la débauche et à l'immoralité?

Non, messieurs, ces belles institutions créées en faveur de l'ouvrier et qui restent ignorées de la masse des travailleurs n'auront d'utilité réelle que lorsque vous aurez moralisé l'ouvrier.

Eh bien! messieurs, je pense avec l'honorable M. Digard, que ce n'est que par l'influence religieuse qu'on peut atteindre sûrement ce but. Je partage donc entièrement sa manière de voir en ce qui concerne l'établissement des Sociétés ouvrières sous le vocable de saint Joseph, de saint François-Xavier, etc., etc.; et je suis heureux de vous citer, à l'appui de cette opinion, les résultats encourageants obtenus à Charleroi et dans ses environs par l'établissement de quelques-unes de ces conférences. Le nombre des associés à l'OEuvre de Saint-François-Xavier, en Belgique, grâce au dévouement du R. P. Van Caloen, s'élève aujourd'hui à plus de 140,000!

A Charleroi donc, messieurs, où tout le monde croyait impossible l'établissement de pareilles sociétés, deux associations ouvrières ont été fondées, grâce au dévouement de trois jeunes gens pleins de foi et de piété. Je n'ai été pour rien dans la création de la première de ces Sociétés, je ne suis venu que plus tard; je n'ai donc pas l'honneur d'avoir créé la première association ouvrière, quoique je lui sois dévouée de tout cœur.

Un jeune homme de vingt et un ans, dont le nom a toutes vos sympathies, un petit-neveu de notre digne président, M. de Gerlache, MM. Dessart et Boëns, sont les fondateurs de la première association à Charleroi; une autre société ouvrière a également été fondée à Aiseau; c'est au digne et zélé vicaire de cette localité que l'on est redevable de cette belle institution qui compte aujourd'hui plus de 150 membres. Ces jeunes fondateurs ont eu beaucoup à lutter dans les commencements, mais en bons chrétiens, ils ne se sont pas découragés, et la Providence a couronné leurs efforts d'un entier succès.

Le local de la première association de Charleroi étant devenu bientôt trop petit, on en a choisi un autre; j'ai assisté, messieurs, le 15 août dernier, à l'inauguration de cette nouvelle salle.

M^{gr} Ponceau, vicaire-général du diocèse, et tout le clergé de la ville haute et de la ville basse de Charleroi, qui protègent toutes les bonnes œuvres et qui se sont toujours montrés si bienveillants envers nos associations ouvrières, ont honoré de leur présence cette touchante cérémonie. Elle a commencé par un salut solennel chanté en l'église de la ville haute. De là, l'Association tout entière, qui compte aujourd'hui plus de 500 ouvriers, s'est rendue au nouveau local, bannière de Saint-François et musique en tête, en traversant bravement et sans respect humain les principales rues de Charleroi et du faubourg, sans que, je suis heureux de le constater, aucune parole désagréable ait été prononcée à leur passage.

Vous dépeindre, messieurs, la joie et le bonheur qu'éprouvaient ces braves ouvriers, dont plus de 250 s'étaient approchés le matin de la Sainte-Table, m'est chose impossible !

Plus d'une fois, dans cette belle soirée, qui n'a pas duré moins de trois à quatre heures, j'ai vu couler, avec une bien vive émotion pour moi-même, des larmes de joie et de consolation dans cette belle et joyeuse réunion où régnaient la cordialité, la franchise et la vraie fraternité, c'est-à-dire celle du cœur. Enfin, messieurs, je vous demande pardon de la comparaison, mais on se trouve dans ces réunions presque comme au Congrès de Malines (*applaudissements*), parce qu'on y adore le même Dieu, on y partage la même foi, on y entretient les mêmes espérances. (*Applaudissements.*)

Le but de ces associations ouvrières, vous l'avez déjà compris, messieurs, c'est de moraliser, d'instruire l'ouvrier en le divertissant, et de lui permettre de passer l'après-midi du dimanche d'une manière honnête et amusante. Le jeune homme échappe ainsi aux abus du cabaret. On ramène la journée du dimanche à ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, c'est-à-dire un jour de repos, un jour consacré au Seigneur. On n'en fait plus un jour de débauche, de fatigue et de démoralisation. comme cela n'a lieu malheureusement que trop souvent dans nos localités industrielles.

Ces associations offrent de grandes ressources, même au point de vue récréatif : elles ont leur musique ou leur société de chant, leur chansonnier comique, même leurs orateurs et leurs poètes.

Rien ne manque dans ces belles réunions ouvrières : on y boit, mais modérément ; jamais de vins ni de liqueurs ; on y mange même quelquefois ; on y fume, on y joue, mais pas pour de l'argent ; on y tire des tombolas, etc.

Tous ces divertissements qui récréent et reposent l'ouvrier sont entrecoupés de quelques lectures instructives et édifiantes, ou de quelques paroles adressées par l'un ou l'autre membre protecteur de l'œuvre, paroles qui sont toujours accueillies avec enthousiasme par l'ouvrier.

Enfin, messieurs, l'ouvrier passe dans ces réunions, de 4 à 9 heures

du soir, les heures les plus agréables et cela sans dépenser au delà de 50 à 60 centimes chaque dimanche, au lieu de jeter 4 et 5 francs et quelquefois même 8 et 10 francs dans les orgies du cabaret.

Oui, messieurs, si aux bienfaits moraux et religieux de la fréquentation de ces sociétés ouvrières, vous ajoutez les avantages matériels qui en résultent pour l'ouvrier, vous serez effrayés du mal qui se fait par la fréquentation, par l'abus des cabarets, et par conséquent encouragés pour le bien à faire par l'établissement des sociétés ouvrières que nous préconisons.

Je vous demande pardon d'entrer dans tous ces détails, mais je pense qu'ils offrent assez d'intérêt pour vous être présentés. (*Oui! oui! Continuez.*)

Les avantages matériels sont incontestables : d'abord l'ouvrier qui a passé sa journée du dimanche, comme nous venons de l'indiquer, rentre le soir chez lui, reposé, délassé, content, et toute sa famille se ressent heureusement de ses bonnes dispositions. L'ouvrier, dans de telles conditions hygiéniques, peut reprendre, le lundi, son travail avec une nouvelle ardeur.

Voilà pour sa santé et pour sa famille ; et ici encore, pour apprécier à leur juste valeur les avantages que je viens de signaler, je devrais vous dépeindre, messieurs, la rentrée, dans sa famille, de l'ouvrier qui a passé une grande partie de la journée et de la nuit au cabaret : sa femme et ses jeunes enfants (car lorsqu'ils sont grands ils font comme leur père) qui l'ont attendu jusqu'à une ou deux heures du matin, sont, à son retour, l'objet des brutalités les plus ignobles. Le malheureux ouvrier, à qui le froid de la nuit a rendu une partie de sa raison, rentre chez lui abîmé de fatigue, malade, la bourse vide, le désespoir dans le cœur.

Laissez-moi, messieurs, jeter le voile sur ces scènes désolantes pour la famille et pour la société, et voyons seulement le résultat financier.

Comme je viens de le dire, l'ouvrier qui a passé la majeure partie de la journée du dimanche et souvent une partie de la nuit (je ne parle que de l'ouvrier qui abuse du cabaret), y a dépensé au minimum 4 à 5 francs.

Si, à cette dépense, vous ajoutez la perte de la journée du lundi, la dépense qu'il fait encore ce jour-là, l'amende qu'il encourt pour manquer ou arriver trop tard à son travail, vous arrivez à un chiffre vraiment désolant.

L'abus du cabaret, messieurs, c'est la plaie de la classe ouvrière dans nos localités industrielles. D'après les derniers relevés officiels, la Belgique est dotée aujourd'hui de 95,000 cabarets.

Supposons que l'on ne dépense chaque dimanche que 10 francs en moyenne par cabaret, ce qui est malheureusement beaucoup au-dessous de la réalité (je connais beaucoup de cabarets où l'on dépense chaque dimanche plus de 100 francs et 400 à 500 francs les jours de fêtes).

Or, en admettant seulement ce chiffre de 10 francs par cabaret, cela représente une somme de 950,000 francs, soit un chiffre rond de 1,000,000 de francs qui est enlevé par le cabaret chaque dimanche à l'alimentation de la classe ouvrière : et dire que nous ne protesterions pas ? Non, c'est impossible, et dussé-je être seul, comme industriel, je protesterai hautement contre de semblables abus dont nous sommes tous les jours les témoins. (*Applaudissements.*)

Deux mots encore, messieurs, et je finis.

Je vous ai parlé de l'École des mines de Louvain, de l'influence salubre que j'en espère pour la religion et pour la classe ouvrière ; je vous ai dit quelques mots des maîtres et des ouvriers, de leurs qualités et de leurs défauts.

Je me suis permis d'exprimer franchement ma pensée, au point de vue pratique, sur les moyens qui, selon moi, amèneraient de grands résultats sous le rapport moral et matériel dans la situation des classes ouvrières ; mais je n'ai pas dit un seul mot de tout ce qui a été fait ou tenté par l'industrie pour améliorer le sort des travailleurs. Cette tâche, messieurs, est au-dessus de mes moyens. Je n'entreprendrai donc pas de vous retracer ici toutes les belles et grandes institutions fondées en faveur de l'ouvrier.

La Belgique, la France, l'Europe tout entière en est couverte ; mais je tiens à constater, en terminant, que si je me suis permis d'émettre quelques idées que j'ai reconnues, comme chrétien et comme industriel, vraies, pratiques et utiles à la classe ouvrière, je n'entends point me poser ici en réformateur et méconnaître ni condamner tout ce qui a été fait dans le même but.

Il ne faut d'ailleurs pas sortir de l'arrondissement industriel de Charleroi, dont je me suis plus spécialement occupé, pour constater dans bon nombre d'établissements la création de crèches, d'écoles gardiennes, d'écoles d'adultes, d'hôpitaux, de salles d'asile, de cités ouvrières, l'institution de nos caisses de secours, de prévoyance, de retraite, d'épargne, etc., etc.

Non, messieurs, l'industrie n'est pas restée inactive devant ce grand problème, et je me considérerais comme coupable envers mon pays, envers l'industrie, envers mes collègues et envers moi-même, si je ne reconnaissais hautement ici tout ce qui a été fait en faveur de la classe ouvrière. Non, messieurs, l'industrie n'est pas restée en arrière, et si j'ai tantôt défendu la classe ouvrière contre des accusations trop sévères que des événements regrettables faisaient peser sur elle, je dois dire avec la même franchise, à propos de tout ce qui a été fait par les chefs d'industrie en faveur de leurs travailleurs, que ces bienfaits n'ont pas toujours été appréciés comme ils auraient dû l'être. L'ouvrier s'est parfois montré indifférent, pour ne pas dire ingrat, envers ses véritables bienfaiteurs, et c'est ce qui faisait dire à l'un de mes amis, découragé

après les émeutes de février dernier : « Plus vous faites pour l'ouvrier, plus il se montre exigeant et peu reconnaissant. »

Non, messieurs, il ne faut jamais désespérer d'une bonne cause ; quelque décourageantes que soient ces marques d'indifférence et d'ingratitude, il ne faut pas laisser ralentir notre zèle.

Il nous faut continuer à travailler, et surtout, je le répète, travailler à moraliser et à instruire l'ouvrier, et, selon moi, la seule raison qui excuse son indifférence pour tout ce qui est fait en sa faveur, c'est aussi ce manque d'instruction et de principes qui permet à quelques intrigants, se disant faussement les amis de l'ouvrier, de le tromper et de le mener dans des voies regrettables pour lui d'abord et ensuite pour la société tout entière.

Emparez-vous donc de l'ouvrier pour le bien, au lieu de le laisser prendre pour le mal. Vous éviterez ainsi ces luttes entre le maître et l'ouvrier et vous déjouerez ces intrigues organisées, dont l'Angleterre nous a révélé récemment les tristes et affreuses conséquences.

La question ouvrière, messieurs, n'est plus seulement aujourd'hui une question industrielle ; elle est devenue une question sociale.

Tâchons donc de moraliser et d'instruire l'ouvrier : nous aurons bien mérité devant Dieu et devant les hommes. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je prie M. le rapporteur de la 2^e section, chargé de présenter en son nom le rapport relatif au *travail des femmes et des enfants*, de monter à la tribune.

M. DOGNÉE DE VILLERS (Liège). — Le rapport dont je suis chargé, messieurs, ne vous prendra que peu d'instant. Je n'ai, en effet, qu'à vous rendre un compte sommaire des débats qui ont eu lieu à la 2^e section sur l'une des questions des plus intéressantes qui lui ont été soumises.

Personne n'ignore et ne peut contester les abus nombreux qu'engendre le travail des femmes et des enfants dans les houillères, dans les manufactures, dans les usines et dans les ateliers. Déjà à la session de 1864, la seconde section du Congrès catholique, frappée de l'urgente nécessité de trouver un remède efficace pour adoucir ou faire disparaître cette plaie malheureuse et regrettable, s'était livrée à une chaleureuse discussion, à une active recherche de moyens pratiques, utiles, nécessaires. — Vous trouverez, messieurs, dans nos annales, les discours qui ont été prononcés à cette occasion et la solution transactionnelle qui était intervenue entre les diverses opinions.

Reportée dans votre programme de cette année, la question a été de nouveau examinée par cette même 2^e section. Elle y a consacré deux séances entières.

Les idées qui avaient été émises en 1864, se sont reproduites en 1867 avec la même puissance d'argumentation, fortifiée encore par le concours des faits et de l'expérience que chacun de ceux qui avaient pris part au premier débat avait pu acquérir dans l'intervalle.

Le seul remède radical consiste-t-il dans l'intervention obligée du pouvoir législatif? Faut-il absolument des règlements édictés par la législature pour procurer dans l'atelier, la manufacture, l'usine, les améliorations si désirables au bien-être et à la moralisation de la classe ouvrière, des femmes, des filles et des fils de nos ouvriers? — Telle est, messieurs, la thèse qui a été affirmée et soutenue avec talent, avec conviction par plusieurs orateurs qui ont pensé que la réglementation légale est nécessaire, indispensable.

D'autres orateurs, — j'étais de ce nombre, et c'est ce qui m'a valu l'honneur d'être nommé rapporteur sur cette question, — d'autres orateurs, dis-je, ont pensé, qu'en considérant les faits et les résultats obtenus en Belgique, en comparant ces données avec ce qui se passe dans les pays soumis à une réglementation légale, il était préférable de procéder par voie de conseil, et qu'au lieu d'une intervention officielle imposée à l'industrie, il valait beaucoup mieux faire appel aux sentiments d'humanité des maîtres, au patronage de la charité catholique dont les œuvres nombreuses écloses sur notre sol se multiplient heureusement pour venir en aide à l'ouvrier, à la femme et à l'enfant de l'ouvrier.

Nous sommes convaincus qu'en respectant leur liberté, les industriels, dont les intérêts s'identifient entièrement avec ceux des ouvriers, feront plus d'efforts pour améliorer la condition de ceux-ci, que si des agents de l'autorité pénétraient dans leurs ateliers pour y imposer des mesures dont l'expérience, hélas! a démontré l'insuffisance et l'inefficacité. Nous ne nous sommes pas dissimulé non plus que dans les pays libres comme la Belgique, la réglementation légale pourrait devenir funeste; qu'il y aurait à redouter, non pas l'intervention législative, mais l'application de la loi par les fonctionnaires chargés d'en assurer l'exécution.

Nous avons pensé aussi que l'on ne devait pas trop légèrement priver le père de famille de la tutelle qui lui appartient sur sa femme et sur ses enfants; que l'on supposait souvent un abus là où n'existaient malheureusement que les plus tristes nécessités de position; qu'il y aurait une révoltante iniquité à déclarer un père malheureux indigne de l'exercice de l'autorité paternelle, pour en remettre le soin à des mains étrangères. Nous nous sommes demandé, enfin, si cette atteinte grave à la liberté de l'industrie et à l'autorité du père de famille n'était pas de nature à amener les plus graves perturbations, et à produire des maux plus grands que ceux auxquels nous voulons tous porter remède?

En conséquence, nous avons été d'avis que, dans ces circonstances, il était préférable de propager les idées qui avaient été appliquées heureusement en Belgique, — de préférence au régime destructif de la liberté, qui avait été expérimenté ailleurs et sans grand succès jusqu'à ce jour.

Toutefois, messieurs, comme dans une matière aussi grave, tout le

monde est d'accord sur deux faits : l'intérêt qu'inspirent des classes malheureuses, et les nécessités d'extirper les abus dont elles souffrent, — la divergence n'existe que sur les moyens à employer. Nous avons en conséquence institué une commission spéciale pour exprimer un vœu à émettre et rédiger une formule de conciliation exprimant la pensée de la majorité de la section sans froisser les susceptibilités de ceux dont la conscience et les convictions pouvaient différer quant aux mesures à adopter.

C'est, messieurs, ce projet de la commission que je suis chargé aujourd'hui de soumettre à l'Assemblée générale au nom de la 2^e section. Nous venons donc vous demander de persister dans le vœu que vous avez émis dans votre précédente session ; et laissant la question ouverte aux méditations des penseurs, des catholiques et des industriels, nous venons proposer la résolution suivante :

« Sans admettre ni sans repousser les lois qui peuvent exister dans certains pays pour régler le travail des femmes et des enfants dans les ateliers et manufactures, l'Assemblée générale des catholiques émet le vœu que les industriels ne reçoivent plus dans leurs ateliers que des enfants ayant atteint l'âge de 12 ans ; que la durée du travail effectif ne dépasse pas 12 heures pour les femmes et les enfants ; que l'emploi des femmes et des jeunes filles aux travaux de fond dans les houillères soit complètement aboli ; que le repos du dimanche et des fêtes obligatoires soit respecté. » (*Applaudissements.*)

Telles sont, messieurs, les conclusions qui ont été adoptées par la seconde section et que j'ai eu le mandat de soumettre à l'assemblée, appelée à prononcer définitivement.

— Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

Rapport présenté par M^{ER} le baron d'OVERKAMP, au nom de la 5^e section, sur le § 1^{er} du programme de cette section : Moyens de développer et d'affermir la presse catholique.

Messieurs,

J'ai toujours pensé que les faits que révèle la pratique ont une éloquence plus forte, plus entraînant que les longs discours.

C'est cette conviction qui m'a porté, malgré ma connaissance imparfaite de la langue française, à prendre la parole dans la 5^e section de l'Assemblée générale des catholiques à Malines.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire déjà, messieurs, je m'étais proposé, en venant parmi vous, de recommander à l'attention du Congrès catholique l'institution de comités internationaux pour la propagation et l'organisation de la bonne presse dans les différentes contrées de la catholicité.

Là devait se borner le rôle qui convient à nos modestes forces. Mais

vosre extrême bienveillance pour vos frères d'Allemagne ne l'a pas voulu, et votre 5^e section m'a chargé de présenter le rapport sur la discussion qui a eu lieu dans son sein sur le § 1^{er} du programme de ses travaux, à savoir : *Moyens de développer et d'affermir la presse catholique.*

Je vais tâcher de m'acquitter de cette tâche aussi exactement et aussi brièvement que possible.

M. Coppin, rédacteur du *Moniteur de Louvain*, a proposé un plan d'organisation de la presse en Belgique, basé sur une cotisation annuelle dont le produit serait réparti par un comité central, selon les besoins des journaux et les nécessités locales de la presse.

La 5^e section, tout en tenant compte des idées développées par M. Coppin, n'a cependant pas cru devoir adopter sa proposition.

M. l'abbé Renard (Bruxelles) s'est attaché à combattre le préjugé qui éloigne le prêtre de la presse. Il y a, dit-il, tout un apostolat à exercer par la presse, et le prêtre plus que tout autre a le droit de le revendiquer. Il faut qu'il fasse la charité par la presse comme il la fait par d'autres moyens; c'est pourquoi la presse devrait être placée sous la direction des évêques (1).

M. l'abbé Appert (Châlons-sur-Marne) a ensuite donné à la section des détails sur les petites *feuilles hebdomadaires* qui se publient en France, dans un grand nombre de diocèses, sous le patronage des évêques et des ecclésiastiques. Elles y produisent d'excellents résultats et combattent avec succès la propagande et l'influence des mauvais journaux dans les campagnes et les centres industriels.

M. l'abbé Cloquet (missionnaire apostolique, France) a examiné de nouveau la possibilité de créer un *journal international*, question qui a déjà été discutée mais rejetée par le Congrès de 1864, à cause des difficultés pratiques que cette entreprise présentait. Cet orateur a signalé le journal qu'il rédige — le *Journal des missions* — comme pouvant, jusqu'à un certain point, réaliser l'idée d'un journal international. Assurément, cette feuille est très-utile et le Saint-Siège l'a reconnu lui-même; — assurément aussi, elle peut apporter un contingent d'informations très-intéressantes aux journaux catholiques, coopérer ainsi à la diffusion des missions et lutter contre la propagande protestante et schismatique; mais il faut cependant bien le reconnaître, le *Journal des missions* est avant tout une feuille religieuse. Elle ne répond donc pas à l'idée que les promoteurs du journal international catholique voulaient réaliser.

Abordant un ordre de choses essentiellement pratique, M. A. Neut, vice-président de la 5^e section, nous a entretenu de la *coopération* que tous les bons catholiques doivent apporter à la presse. Il a indiqué, pour

(1) Cette opinion, que la 5^e section a unanimement repoussée, a été vigoureusement combattue par plusieurs orateurs. (Voir le compte rendu de la 5^e section.)

(Note du Secrétaire général.)

atteindre ce but, deux moyens très-puissants : 1^o le *colportage*, 2^o la *correspondance*. Il y a le colportage des mauvais journaux; pourquoi n'y aurait-il pas le colportage des bons journaux? Un homme de bonne volonté suffit dans chaque commune pour arriver à des résultats surprenants. M. Neut a cité de petits villages flamands où la vente des feuilles catholiques par le colportage s'est élevée à plusieurs milliers de numéros par année.

Quant à la *correspondance*, il faudrait que chaque fois qu'il est question d'un fait intéressant, un habitant du lieu où le fait s'est passé eût l'obligeance d'en envoyer de suite le récit authentique au journaliste catholique le plus voisin. Ce récit ne doit pas être une œuvre littéraire : tout le monde n'est pas écrivain; il suffit qu'il fournisse les éléments essentiels et véridiques sur le fait en lui-même. De cette manière, on arriverait, sans frais et presque sans peine, à organiser un système de correspondance qui servirait à rétablir la vérité et à détruire victorieusement les mensonges et les calomnies qui fourmillent chaque jour dans les colonnes des feuilles dites libérales.

Enfin, votre rapporteur a eu l'honneur de soumettre un projet d'organisation des *comités internationaux*, c'est-à-dire de recommander l'institution de *comités catholiques* dans les principaux centres de la vie politique de la catholicité.

L'idée fondamentale qui devrait présider à l'érection de ces comités, c'est la nécessité qu'il y a, aujourd'hui plus que jamais, pour les catholiques d'une nation, de pouvoir désormais compter sur l'aide et l'appui des autres nations catholiques.

Cet aide et cet appui sont possibles au moyen d'une confédération de la presse catholique des divers pays en vue de la défense des intérêts communs.

Pour arriver à ce résultat, il est indispensable de pouvoir compter sur l'action de comités qui, selon moi, fonctionneraient d'après les principes suivants :

Ils devraient :

1^o S'informer réciproquement du caractère et des mérites des journaux catholiques qui se publient dans chaque pays, afin que les Sociétés et les Cercles (Casinos, etc.) catholiques, ainsi que les individus, ne se trompent point dans le choix des journaux étrangers;

2^o Servir d'intermédiaires, aux rédacteurs de journaux catholiques pour leur procurer des correspondants actifs et bien informés;

3^o Examiner soigneusement ce qui s'écrit dans les journaux étrangers sur les pays auxquels appartiennent respectivement les comités, ainsi que ce qui se publie dans les journaux étrangers du pays sur les contrées étrangères.

Cet examen réciproque et permanent permettrait de redresser immédiatement les opinions erronées et fausses, les mensonges et les calomnies qui se propagent par la voie de la presse; on pourrait également

forcer les feuilles qui se sont rendues coupables d'erreur ou de mensonge à se rétracter et à réparer le mal qu'elles ont causé en publiant des nouvelles ou des faits contraires à la vérité et préjudiciables à l'Église et à ses institutions ;

4° S'aider par des indications réciproques dans la recherche des moyens légaux les plus propres à sauvegarder, dans la mesure du possible, la défense de l'honneur et du droit catholiques ;

5° Enfin, les comités devraient s'efforcer de créer une *opinion catholique universelle*.

A cet effet, il faudrait que les questions sociales, politiques et religieuses spéciales à chaque pays fussent également discutées dans les journaux catholiques des autres pays. Tout le monde y gagnerait, et il est telle opinion qui, se trouvant admise par les catholiques des contrées étrangères, serait plus facilement acceptée par les catholiques du pays où elle doit dominer. L'homme est ainsi fait, qu'il se méfie parfois de ses amis, de ses proches et de ses concitoyens, et il lui arrive souvent d'adhérer plus volontiers à l'opinion défendue au loin qu'à celle qu'il entend soutenir à ses côtés. En d'autres termes, le *contrôle général* que l'ensemble de la presse catholique exercerait sur les opinions locales et sur les questions particulières enlèverait à celles-ci ce qu'elles ont fréquemment de trop exclusif par suite des influences locales ou de la difficulté de juger sainement et impartialement les choses vues de trop près. C'est, du reste, le seul moyen de constituer sérieusement une opinion publique catholique dont les jugements et les appréciations commanderaient le respect.

Nous manquons de cette opinion publique catholique, et la vérité sur les faits contemporains est livrée, presque sans défense, aux altérations et aux falsifications savantes et coupables des ennemis de la vraie civilisation.

Cette opinion publique, organisée comme nous l'entendons, rendrait, on le voit, d'immenses services à la cause du juste ; elle flétrirait, dès maintenant, les hommes qui, par leurs actes, leur politique et leurs principes, méritent les flétrissures de la société ; elle préserverait l'histoire d'être faussée et elle formulerait avec une imposante et irrésistible majesté les sentences de la conscience universelle sur les lâchetés, les crimes et les ignominies de notre temps.

Et tandis que cette opinion publique catholique préparerait ainsi les jugements de l'avenir et tracerait aux historiens futurs une marche sûre et consciencieuse, elle apporterait également aux grandes causes catholiques de l'époque un appui qui trop longtemps leur a fait défaut. Elle rehausserait et entourerait d'une auréole de gloire les hommes qui personnifient ces causes et qui les défendent avec courage et magnanimité. Et permettez-moi de vous le dire, messieurs, entre les princes chrétiens qui règnent aujourd'hui, il en est un surtout qui mérite l'appui et les

sympathies de cette opinion catholique universelle que je voudrais voir créer... Ce prince, messieurs, c'est celui qui, sans se laisser abattre par les coups de l'adversité et les efforts conjurés de la Révolution, reste calme et fort au milieu de l'orage, dévoué à ses peuples et fidèle à l'Église; celui qui naguère encore courbait son front royal sous l'onction divine de l'Église et demandait à la religion de ses pères de bénir la sainte couronne de Hongrie et de protéger le courageux et chevaleresque successeur de saint Étienne. (*Applaudissements.*)

Les applaudissements que vous venez d'accorder à mes paroles me sont doublement précieux. Ils me prouvent que, comme moi, vous sentez la nécessité d'organiser vaillamment la presse catholique; la nécessité de faire converger toutes ses forces vers un seul et même but; la nécessité de former une opinion publique catholique vouée à la défense de tout ce qui est juste et vrai, de tout ce qui est utile et glorieux pour Notre-Mère la Sainte-Église. C'est là, messieurs, la preuve que vous êtes de vrais et de bons catholiques et que la liberté que vous aimez et que vous acclamez avec tout l'enthousiasme de vos âmes, est la bonne, la vraie liberté, la liberté chrétienne! (*Applaudissements.*)

Pardonnez-moi, messieurs, ces digressions. Je me suis senti au milieu de frères et je leur ai parlé comme à des frères, c'est-à-dire dans toute l'effusion de mon cœur et avec une confiance que je voyais que vous partagiez.

Je termine, messieurs, en vous remerciant de l'extrême indulgence que vous avez eue pour moi, et en vous faisant part des résolutions suivantes arrêtées par la 5^e section et soumises à votre ratification :

« L'Assemblée émet le vœu de voir se constituer dans chaque pays
« des associations ou des comités ayant pour mission spéciale le déve-
« loppement de la presse catholique.

« Ces Associations ou Comités seraient en rapport les uns avec les
« autres et se prèteraient mutuellement aide et assistance.

« Il est très-désirable que tous les catholiques comprennent la néces-
« sité de soutenir les bons journaux *exclusivement* et d'employer tous les
« moyens (abonnements, colportage, annonces, renseignements, rectifi-
« cations, etc.) propres à contribuer à rendre *catholique* l'opinion
« publique. »

— L'assemblée adopte ces propositions par acclamation.

M. LE PRÉSIDENT. — M^{SR} le baron d'Oberkamp devant se rendre au Congrès catholique d'Innsprück qui a lieu la semaine prochaine, a bien voulu aussi venir à Malines et y prendre une part active à nos travaux. Pour remplir sa tâche jusqu'au bout, il a dû retarder son départ, malgré les dispositions qu'il avait prises. Je pense être votre organe en lui adressant des remerciements au nom de l'assemblée. (*Applaudissements.*)

Rapport présenté par M. VICTOR JACOBS, membre de la Chambre des représentants de Belgique, au nom de la 5^e section, sur les applications utiles de l'association dans ses rapports avec les intérêts et les libertés catholiques.

Messieurs,

Le Congrès catholique en est arrivé à sa troisième session. Aucune d'elles ne s'est écoulée sans que la question de l'association, dans ses rapports avec les intérêts et les libertés catholiques, ne fût soulevée. C'est qu'en effet l'association est le grand levier des temps modernes, la forme naturelle de toutes les œuvres appelées à durer et à s'étendre.

En 1863, nous engageons les catholiques à développer l'esprit d'association de façon à substituer le plus possible l'initiative des citoyens à l'action de l'Etat. Nous exprimions le vœu de voir réformer la législation qui régit les associations, de la voir mise en harmonie avec l'article 20 de la Constitution belge et basée sur le droit commun.

En 1864, nous nous contentions d'indiquer à l'esprit d'association les principales voies qui s'ouvrent devant lui et, tout en respectant les lois canoniques de la propriété ecclésiastique en d'autres pays, nous repoussions énergiquement l'accusation portée contre les catholiques d'aspirer à établir, au profit des ordres religieux, la mainmorte ou tout autre régime équivalent.

Aujourd'hui, le programme qui nous était tracé semblait restreindre nos délibérations aux applications pratiques, à la mise en œuvre de l'association, et cependant, à part une intéressante communication de M. l'abbé Geslin de Kersolon, qui nous a fait connaître l'association de Saint-Pie V, dont le but est de diminuer le nombre encore si considérable de chrétiens qui comparaissent devant le tribunal de Dieu sans être munis des derniers sacrements, à part cette exception, aucune application de l'association dans ses rapports avec les intérêts et les libertés catholiques n'a été signalée dans la discussion, qui s'est reportée sur un terrain déjà exploré en 1863, la législation en matière d'associations.

Il ne faut pas nous en étonner, messieurs ; au fur et à mesure que chacune des sections abordait les questions qui lui étaient soumises, elle y faisait presque invariablement une réponse stéréotypée ; à tous les maux on proposait d'apporter un commun remède et, je puis employer ce mot sans craindre de ridiculiser la chose à laquelle je l'applique, cette panacée universelle, c'est l'association. Indiquer les applications utiles de l'association dans ses rapports avec les intérêts et les libertés catholiques, c'eût été refaire l'œuvre de toutes les sections, sa propre œuvre même ; la 5^e section n'a pas cru devoir s'y assujettir.

Elle a cru faire chose plus utile en insistant sur la situation précaire, mauvaise, intolérable que la législation de divers pays fait aux associations et sur l'urgence que présente la révision de ces lois.

La Belgique, pour prendre l'exemple qui nous est le plus familier,

jouit de la liberté d'association ; il semblerait donc qu'à l'ombre de la Constitution, les associations doivent s'épanouir, qu'aucune entrave ne puisse arrêter leur développement. Il en est malheureusement de cette Constitution comme de ces bons princes dont les meilleures intentions sont paralysées par le mauvais vouloir de ceux qu'ils chargent de les exécuter. Au-dessous de la Constitution se trouvent les lois ; tandis que la loi des lois accorde aux associations le droit de vivre, les autres lois leur refusent le moyen de vivre, leur font une situation si précaire et si intolérable que leur existence est une agonie perpétuelle.

Association et société, synonymes d'après l'Académie, ne le sont plus suivant nos lois. La société est l'association dont le lucre est l'objet, dont le bénéfice financier des membres est le but. Toute autre association n'est qu'une communauté, qu'elle ait en vue l'avantage religieux, scientifique, artistique, l'agrément de ses membres, ou qu'elle se préoccupe du profit, même financier, d'autrui.

La société, objet de la sollicitude du législateur, est constituée sur des bases durables, rationnelles. La communauté, objet de sa défiance, ne peut se prolonger au delà de cinq années. Passé cette courte période, elle est à la discrétion de chacun de ses membres, dont le caprice peut anéantir le résultat d'efforts communs, au moment où cette jeune plante, née sur le sol de la liberté, va porter ses premiers fruits. Il dépend de chaque communiste de provoquer la liquidation, la vente, le partage.

Ce que la 5^e section demande pour les communautés, non pas seulement pour les communautés catholiques, pour les communautés religieuses, mais pour toutes les communautés licites, c'est une législation identique ou analogue à celle qui régit les sociétés, c'est une législation, quelle qu'elle soit, qui permette aux associations de réunir les conditions de stabilité sans lesquelles leur existence ne peut être que précaire, qui donne le moyen de vivre à qui a le droit de vivre, le moyen de conserver l'existence à qui a le droit d'exister.

Elle n'a pas la prétention de dicter des lois ni d'en donner les formules ; elle indique le but à atteindre pour que le droit ne soit pas un vain mot et la liberté un trompe-l'œil.

Elle se restreint à l'indispensable, elle ne va pas au delà, elle ne demande surtout pas de privilèges. S'il convient à des nations, telle que l'Angleterre, par exemple, de protéger les associations, de leur accorder dans certaines limites le caractère d'établissements de mainmorte, ce qui, chez ce peuple, n'est pas un privilège des communautés religieuses mais le droit commun des associations, libre à elles. Le Congrès catholique n'a pas plus à le leur défendre qu'à le leur demander, il n'est pas plus le pourfendeur de la mainmorte que son champion attitré ; il se borne à engager les catholiques à user des législations qui leur permettent de constituer des associations viables, à poursuivre la révision des lois qui ne le permettent pas. Tel est, du moins, le vœu dont votre section attend de vous la ratification.

En voici, messieurs, la formule :

« L'Assemblée exprime le vœu que la législation permette aux associations de réunir les conditions de stabilité sans lesquelles leur existence ne peut être que précaire.

« Sous un régime de droit commun ainsi loyalement établi, l'association sera un puissant moyen de constituer les œuvres catholiques, telles qu'établissements d'instruction, de charité ou purement religieux, cercles, publications de toute nature, institutions de secours mutuels, économiques, coopératives, etc. »

Le temps me manque, messieurs, pour vous présenter quelques considérations à l'appui de chacun des membres de cette énumération. Vos esprits éclairés n'en ont d'ailleurs aucun besoin.

Permettez-moi une réflexion pour finir. Il est pénible de devoir avouer, devant l'univers catholique représenté à Malines, grâce à la liberté de réunion, que la liberté d'association en Belgique est faussée par des lois d'une autre époque. Ces entraves nous pèsent plus à nous qui sommes dotés du droit d'association qu'à ceux pour qui l'association n'est qu'une tolérance. Mais ce n'est pas en cachant son mal qu'on le guérit, et l'humiliation que ces lois nous causent ne doit pas moins que le souci du bien public nous faire poursuivre leur révision.

— Les conclusions proposées par l'honorable rapporteur sont adoptées par les acclamations de l'assemblée.

Rapport de M. COLLINET, au nom de la 5^e section, sur la direction à imprimer à l'instruction moyenne et particulièrement à l'enseignement de l'histoire.

Messieurs, faire des chrétiens, former les soldats du droit et de la liberté religieuse, rendre les jeunes gens inaccessibles aux grandes maladies morales qui ravagent la société contemporaine : voilà le but de l'enseignement catholique.

Il sera atteint, si la vérité catholique est la force, la vie, le sang, pour ainsi dire, de l'instruction et de l'éducation. *Vani sunt homines in quibus non sub est scientia Dei.*

Quel sujet de joie que de voir les établissements libres prospérer de plus en plus et devenir insuffisants pour recevoir la jeunesse qui se presse à leurs portes !

Mais aussi quel sujet d'amères réflexions que de constater les chutes rapides et profondes de tant de jeunes gens élevés à l'ombre tutélaire de ces murailles bénites ! Trop souvent, l'Église rencontre au premier rang de ses adversaires, parmi les plus implacables, ceux-là mêmes qu'elle avait abrités sous ses ailes, nourris de sa parole, distingués, aimés entre tous. N'avons-nous pas à combattre dans l'arène politique où nous sommes descendus, parce que l'impiété y est venue lutter contre notre

foi, d'anciens compagnons d'étude, devenus rênégats de l'enseignement catholique ?

Multiple est la cause de ce désolant spectacle.

Citons :

La corruption des mœurs.—Le cœur fait mal à la tête; le triomphe des passions précède la ruine de la foi. C'est une règle qui n'a, pour ainsi dire, pas d'exceptions.

L'abaissement des caractères et les influences prépondérantes et grandissantes de l'État.—Voyez ces hommes enfouir bien loin, bien bas, au fond de leur conscience, leurs principes, leur foi, et revêtir les dehors de l'impïété. Ils vont se présenter au gouvernement et lui demander une place, une faveur ! Places ! Faveurs ! Monnaie avec laquelle s'achète la défection !

Les innombrables préjugés, surtout les préjugés historiques répandus contre l'Église et le clergé. — Ils sont nourris, entretenus, propagés par la presse irréligieuse.

Est-ce tout ? Je ne le pense pas, et je me demande si l'enseignement moyen n'est peut-être pas, en partie du moins, responsable de ces défections si nombreuses ? Est-il tout ce qu'il pourrait être pour réagir contre les passions, les préjugés, les mauvaises influences de tout genre qui enlèvent la foi à tant de personnes ? Prépare-t-il assez les jeunes gens à la lutte, aux redoutables conflits qui déchirent notre société, et est-il tout entier dirigé vers le but à atteindre : former des catholiques inébranlables ?

L'éducation est parfaite et chrétienne; l'instruction l'est-elle au même degré, est-elle assez catholique, assez militante ?

Voilà le doute que je voulais exprimer, la question que je voulais vous faire. Je ne pouvais m'adresser mieux pour obtenir de la lumière.

Béniissons l'enseignement catholique; il tient le salut du pays entre ses mains, il sauve la société. Béniissons l'épiscopat, les ordres religieux; l'éducation est l'objet de leurs soins les plus assidus, ils l'améliorent sans cesse. Soyons fiers d'être catholiques et n'oublions jamais que c'est à l'enseignement catholique que nous devons cette gloire.

Aussi, est-ce avec respect que nous formulons nos observations. Elles n'expriment ni un blâme, ni une critique, mais un doute, une question; elles s'adressent aux pères de famille trop souvent indifférents, aux maîtres, à quiconque s'occupe de la jeunesse. Le professeur n'est pas le seul agent, le collège n'est pas le seul milieu de l'instruction et de l'éducation. Le père et la mère, le foyer domestique, voilà également de grands, les plus grands instituteurs. A eux de commencer l'œuvre, au chef de la famille à choisir un établissement religieux, à surveiller, à seconder, à achever l'ouvrage des professeurs.

Tous, toujours, sans l'oublier un instant, doivent avoir en vue la vérité catholique, la vérité sur et avec l'Église. A chaque pas que fait le

jeune homme, il doit rencontrer la Religion ; à chaque leçon qu'il reçoit, à chaque page qu'il ouvre, elle doit lui apparaître plus puissante, plus bienfaisante, plus belle. Cette vérité est le soleil de l'enseignement, elle doit luire depuis le jour où l'enfant s'assied sur les bancs jusqu'au jour où le jeune homme les quitte pour entrer dans la vie active.

L'Église est la mère des nations et des individus ; sans elle ni paix ni lumière, mais la barbarie, la nuit ; avec elle la civilisation, le bonheur. Elle est le phare qui éclaire, le pilote qui conduit, le port qui abrite l'humanité. Elle n'est pas un fait local apparu au milieu des âges, elle est la loi, la conservation du monde.

Pensées sublimes que l'enseignement doit faire entrer dans la tête et le cœur de la jeunesse et infuser dans son intelligence avec persévérance, sans découragement ! Les cours d'histoire et de religion ne sont pas les seuls à remplir cette mission ; elle est confiée à l'enseignement tout entier, à tous les professeurs, à quiconque s'occupe de l'éducation. Ces vérités bien comprises, les préjugés historiques se dissipent, les malentendus s'évanouissent, les droits de l'Église apparaissent dans le plein jour de l'évidence, le naturalisme est impuissant !

Le naturalisme ! voilà la grande hérésie contemporaine que l'instruction doit combattre avec persévérance. L'homme de nos jours a peur du surnaturel, peur de Dieu. Il rabaisse tout à son niveau, au niveau de son être matériel. Il se représente la religion comme une institution nécessaire et respectable peut-être, comme la propriété, mais institution purement humaine.

Le naturalisme envahit tout, corrompt tout, pénètre partout... même dans l'intelligence des catholiques. Beaucoup sont portés à voir dans le catholicisme une institution divine, il est vrai, mais une institution isolée, sans influence sur les autres, occupant une place à part, ayant une mission spéciale à remplir.

Idée radicalement fausse, idée dangereuse, idée génératrice des plus graves conflits, des usurpations accomplies contre la religion. On comprend à rebours sa nature et sa mission, et l'on croit être catholique en allant à la messe et en chassant le catholicisme des domaines que Dieu lui a donnés : l'école, le collège, l'hôpital, le chevet du pauvre, le cimetière. On le relègue dans le temple et on en garde la clef. Bien des jeunes gens, élevés dans de bons collèges, ont perdu la Foi sous l'influence désastreuse de ces idées, filles du naturalisme. Il n'y a que la vérité catholique, l'enseignement catholique qui puissent les extirper.

Je le sais, cette œuvre devrait être avant tout celle des études supérieures ; mais il y a tant de jeunes gens qui n'en font pas et tant encore qui en font de mauvaises !

Dans le jeune âge, du reste, alors que l'innocence prépare la voie, que les passions se font et que les vils calculs ne sont pas dans l'âme comme autant de ronces et d'épines, la vérité catholique pénètre plus

facilement. Plus tard, elle n'entre plus aussi aisément, elle ne va plus aussi loin. La semence divine tombe sur l'homme fait, comme sur un marbre; c'est à peine si elle peut glisser dans les fentes et y germer.

Autrefois, dans les siècles précédents, alors que les Universités étaient toutes catholiques, que la vie catholique coulait abondante et intarisable dans les familles, l'instruction moyenne pouvait être sans inconvénient moins militante, plus exclusivement littéraire. Que les temps sont changés! Au sortir du collège, le jeune homme se trouve en face des plus grands périls, semés sous ses premiers pas: l'enseignement catholique doit donc lui donner des armes bien trempées, un bouclier impénétrable aux traits de l'impiété.

Remarquons-le encore. De nos jours, la part donnée, dans l'enseignement moyen, aux mathématiques, aux sciences positives, est considérable. Il y a là un danger.

Les sciences exactes ne reflètent guère la vérité religieuse que sur leurs sommets.

Mais au collège, on ne peut enseigner ce que j'appellerai, pour me mieux faire comprendre, la philosophie des mathématiques, la plus difficile de toutes les philosophies. Ces sciences, dans leurs parties inférieures, inclinent les intelligences vers le naturalisme. Il leur faut un contrepoids, et il n'y a que la vérité catholique, la vérité sur le rôle de l'Église dans le monde, qui puisse en servir.

Laissez-moi, messieurs, abuser encore un instant de votre patience, pour vous entretenir des études historiques.

L'histoire, depuis le dernier siècle, est le véhicule de l'impiété et du mensonge. En falsifiant les faits, en semant la calomnie, elle rend le clergé suspect, la doctrine catholique méprisable, la religion odieuse.

Il se fait de nos jours un grand travail de restauration historique. Les faits sont mieux connus, et la vérité reprend ses droits. L'histoire si vantée des anciens, déjà si appréciée des Pères de l'Église, est devenue une science nécessaire à la religion. Elle doit être l'objet des soins tout particuliers de l'enseignement catholique. L'histoire vraie donne à l'homme une idée exacte de la mission et par conséquent des droits de l'Église, une idée aussi de ses bienfaits. Elle la lui montre élevant, pierre par pierre, à la sueur de son front royal, par un travail assidu de quinze siècles, l'édifice de la civilisation chrétienne. Elle révèle aussi cette grande loi qui est la clef de l'histoire: tout se fait par l'Église ou contre l'Église.

Devant un solide enseignement historique, les préjugés, les haines, le naturalisme sont impossibles!

Je ne sais si l'histoire occupe dans tous les établissements d'instruction chrétienne cette place importante, si elle y remplit cette grande mission. L'histoire est quelquefois, trop souvent, enseignée dans des manuels, suites fastidieuses de dates et de noms. Pas de vues larges,

pas un regard jeté sur l'ensemble d'une nation ou d'un siècle ; rien n'y parle à l'intelligence et n'élève l'âme.

L'élève oublie vite ces ennuyeuses compilations. Mais quels dangers vont l'assaillir et combien il sera désarmé ! Le voilà dans le monde ; une histoire voltairienne ou protestante tombe sous sa main : tremblez pour lui, son intelligence non prémunie va être empoisonnée, la foi pourra disparaître, en tout cas elle sera obscurcie.

Là même où l'enseignement historique s'élève plus haut, est-il vraiment catholique ? met-il sous les yeux de la jeunesse la vraie histoire, l'histoire de l'Église ?

Souvent l'histoire est trop profane, trop humaine, le souffle de Dieu qui conduit le monde ne l'anime, ne la vivifie pas ; elle ne reflète pas assez la grande vie catholique. Pour nous, l'Église est le flambeau de l'histoire ; que l'enseignement le prenne donc entre ses mains, ce flambeau, et l'élève assez haut pour éclairer de ses clartés les événements les plus obscurs des siècles les plus reculés. Les professeurs présentent trop fréquemment aussi les appréciations d'écrivains de génie à qui manque le sens chrétien de l'histoire.

Ah ! si nous avions le sens chrétien de l'histoire, nous verrions de quelles mains puissantes et à quelle profondeur Dieu remue le monde. Nous verrions que si l'antiquité ne s'est pas éteinte dans la fange, c'est qu'elle avait conservé sous les cendres et les immondices accumulées par la barbarie quelques étincelles des vérités révélées, et que depuis Jésus-Christ, l'Église est la lumière qui empêche l'humanité de tomber dans la nuit la plus profonde. L'Église n'est étrangère à rien, nulle part. Quelle est la plage où elle n'ait abordé ? quel est le rivage qu'elle n'ait fécondé de sa sueur et de son sang ? Sans elle, l'histoire restera toujours une lettre morte.

Or, dans les manuels dont je parle, l'histoire n'est, la plupart du temps, qu'une suite d'événements humains se succédant on ne sait trop ni pourquoi, ni comment. Entre les manuels d'histoire grecque ou romaine et ceux d'histoire moderne, y a-t-il une différence radicale ? Dirait-on que la grande révolution s'est accomplie et que l'humanité devenue chrétienne est renouvelée jusque dans ses assises ?

On y parle, je le veux bien, du christianisme, on lui consacre une page, un chapitre, comme à l'art, à la science.

Un chapitre à part à l'Église, à l'épouse de Dieu, à la mère de l'humanité ! — Est-ce possible ? est-ce croyable ?

Mais, objectera-t-on, il y a des manuels et des cours à part consacrés à l'histoire de l'Église. A part, toujours à part, l'Église est toujours séparée de l'humanité qu'elle fait vivre, de toutes les institutions sociales qui reposent sur elle : elle est reléguée dans un coin à part, que l'on a fait aussi petit que possible.

Et, soit dit en passant, cette histoire de l'Église se donne quelquefois en septième ou en sixième.

Personne n'a le droit de faire cette abstraction. Il n'y a qu'une histoire vraie : l'histoire de l'Église dirigeant l'humanité, créant la civilisation. L'histoire de l'Église, c'est l'histoire de l'humanité. Tout descend de l'Église ou tout aboutit à l'Église, et on lui consacrerait dans l'histoire un volume à part, un chapitre, une page !

L'homme, dans cet enseignement, se voit si longtemps et si souvent seul, qu'il s'habitue à se passer de Dieu et qu'il finit par le chasser de ses lois et de ses mœurs. Système perfide, favorable au naturalisme, puisque l'histoire s'explique sans la Providence ! Système conforme à cette politique tracassière des États modernes, qui veut reléguer la Religion dans le temple et y régner sur elle ! Milieu propice aux erreurs que la papauté, vigie du monde moral, condamne tous les jours !

Ce n'était pas ainsi que les grands génies catholiques comprenaient l'histoire. Lisez saint Augustin et les autres Pères, et à chaque page, à chaque ligne, Dieu apparaît conduisant l'humanité. Bossuet, dans le *Discours sur l'histoire universelle*, trace admirablement le rôle de la Providence dans le monde et par conséquent le plan de l'histoire. « La Religion et l'Empire, écrit-il, sont deux choses qui roulent ensemble dans ce grand mouvement des siècles où elles ont pour ainsi dire un même cours. »

Ce qui était vrai du temps de Bossuet est encore vrai aujourd'hui. Comment comprendre l'histoire contemporaine, l'histoire d'hier, l'histoire présente, si l'Église est placée à l'écart ?

Sans l'influence que le catholicisme exerce sur notre civilisation et les haines qu'il excite, comment comprendre la Révolution qui secoue l'Europe et la dévaste, comme l'ouragan secoue et dévaste le chêne séculaire ;

La formation des grandes unités, citadelles du despotisme ;

Ce mystérieux problème de l'Orient, qui inquiète les grandes puissances et auquel l'Amérique ne veut pas rester étrangère ;

Le réveil catholique de l'Angleterre au milieu de la décadence sociale ;

Les questions ouvrières qui se présentent menaçantes ;

Et enfin cette exubérance de richesse et de luxe au sein de la misère la plus profonde ?

Enseignons l'histoire dans les collèges comme Bossuet et les Pères de l'Église l'enseignaient, et l'histoire y gagnera, et la Religion aussi.

En suite de ces observations, la 5^e section présente au vote de l'Assemblée générale la proposition suivante :

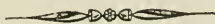
« L'Assemblée des catholiques réunis à Malines exprime le vœu que l'instruction moyenne soit dirigée tout spécialement en vue de former des chrétiens. Elle appelle sur ce point l'attention des pères de famille,

de quiconque s'occupe de l'éducation de la jeunesse. Elle appelle également l'attention sur la nécessité de donner à l'histoire une direction catholique. L'histoire doit avoir pour but principal de mettre en relief l'action de l'Église sur l'humanité et sur la civilisation tout entière. »

— Cette proposition, accueillie par des applaudissements, est adoptée sans opposition.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous reprendrons la présentation des rapports à la séance générale de demain, qui s'ouvrira à 8 heures précises du matin, de manière à pouvoir nous rendre à 11 heures à la métropole de Saint-Rombaut, où le R. P. Hyacinthe prononcera un sermon.

— La séance est levée à midi et demi.



SIXIÈME SÉANCE.

6 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON H. DELLA FAILLE.

Allocation de M. Ad. Dechamps. — Allocation de M. le comte de Falloux. — Lettre de M. le comte de Montalembert. — Allocation de M. B. Du Mortier. — Discours du R. P. Hyacinthe sur *l'éducation des classes ouvrières*. — Discours de M^{sr} l'évêque de Chatham (Nouveau-Brunswick). — Notice du R. P. Hecker sur *la situation et les progrès du catholicisme aux États-Unis d'Amérique*. — Discours de M. l'abbé Brouwers sur *la situation du catholicisme en Hollande*. — Interpellation de M. l'abbé Geslin de Kersolon et explications du Président et du Secrétaire général.

— La séance est ouverte à trois heures.

— M. Ad. Dechamps, ancien ministre et ancien membre de la Chambre des représentants, entre dans la salle. Sa présence est saluée par de nombreux applaudissements et des cris de : *Vive Dechamps!*

M. AD. DECHAMPS. — Je suis très-touché, messieurs, de l'accueil sympathique que vous voulez bien me faire. Mais je comprends que je vous dois plutôt encore des excuses que des remerciements. J'arrive en effet bien tard au Congrès de Malines. J'ai fait connaître à votre excellent et dévoué secrétaire général les obstacles qui m'ont tenu jusqu'à présent éloigné de vous, obstacles dont je n'ai pu malheureusement m'affranchir.

Mais ce que je vous demande, c'est que vous consentiez à m'appliquer l'Évangile des ouvriers de la dernière heure, auxquels on n'a pas refusé le salaire de la journée de travail.

Je n'ai pas assurément la présomptueuse prétention, moi, arrivé l'un des derniers, de vouloir prendre place parmi les premiers, parmi ces chefs de la parole, que vous avez applaudis, et que vous allez encore applaudir tout à l'heure. Je vous demande une humble place parmi ceux qui applaudissent, parmi ceux qui encouragent les vaillants et les forts,

ceux qui marchent en avant et qui tiennent le drapeau levé. (*Applaudissements.*)

Voilà, messieurs, mes excuses et mes remerciements. Mais puisque je suis monté à cette tribune, provoqué par vous, et que vous m'écoutez avec tant de bienveillance, je demande la permission au bureau de l'Assemblée d'ajouter quelques paroles encore. (*Oui ! oui !*)

Laissez-moi vous dire l'impression principale que j'ai ressentie en me retrouvant parmi vous.

Ceux qui s'appellent nos adversaires et qui ne le sont souvent que parce qu'ils ne nous connaissent pas, ceux-là disaient hier encore : La troisième session du Congrès de Malines sera la dernière; c'est le dernier et stérile effort de l'impuissance des catholiques en Belgique; c'est la faible et dernière flamme d'un flambeau qui s'éteint.

Faible et dernière flamme, en effet !

Les Dupanloup, les de Falloux, les Père Hyacinthe, tous ces évêques, ces archevêques, ces patriarches, ces cardinaux, venus des quatre coins du monde pour électriser vos cœurs et vos courages; ces hommes distingués que tant de pays vous ont envoyés et qui sont venus apporter tant d'éléments précieux à vos discussions; tout cela de faibles flammes ! Mais il me semble que le flambeau de la libre pensée contemporaine jette des lueurs bien vacillantes et bien ternes à côté de ces clartés-là. (*Bravo ! Bravo !*)

On comptait un peu aussi sur nos divisions, sur des imprudences ou des malentendus, sur des paroles échappées à l'improvisation et qui auraient pu les provoquer. Nos adversaires, en effet, n'ont jamais rien compris à la diversité et à la liberté catholique dans l'unité de la foi.

Mais regardez autour de vous; écoutez ce qui s'est dit dans vos sections, dans vos assemblées générales. Où sont nos divisions? La foi une, les principes éternels, la charité éternelle aussi ont plané sur toutes nos controverses laissées libres, laissées bien larges, sur le vaste champ de la science politique, économique et sociale.

Notre vénérable président rappelait, au début de cette session, le programme du Congrès catholique de Malines, proclamé dans l'une des premières sessions, par un grand orateur, le Père Félix : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas.*

En effet, l'on a beaucoup discuté, l'on ne s'est pas divisé, et nos adversaires en sont pour leurs frais d'espérances trompées. (*C'est vrai ! c'est vrai !*)

Notre impuissance !

Mais le Congrès de Malines, à la différence d'autres Congrès célèbres que je ne nomme pas, n'est pas seulement un théâtre retentissant de paroles éloquentes; c'est avant tout un Congrès des œuvres. A l'accusation d'impuissance qu'on nous a adressée, il a suffi, pour y répondre, d'énumérer, de compter les œuvres innombrables, diverses, sorties du

cœur même de l'Église, et auxquelles le Congrès catholique a donné une impulsion nouvelle, une vie plus féconde : œuvres religieuses, œuvres d'enseignement, œuvres pour la presse, œuvres pour la littérature et les arts, et surtout et avant tout ces œuvres constituées dans l'intérêt des travailleurs, des pauvres, pour l'allègement des souffrances de nos frères déclassés, en faveur de qui on vous a fait un si éloquent appel, de ces pauvres nègres abandonnés, hier dans l'esclavage, aujourd'hui appelés à la liberté chrétienne, et qui ont besoin de secours, d'instruction et de moralisation.

Voilà, messieurs, les œuvres dont le Congrès de Malines s'est occupé avec ardeur et avec fruit, voilà ce qui est écrit en tête de son glorieux programme.

— M^{sr} Dupanloup entre dans la salle. Sa présence est saluée par de vifs applaudissements.

M. AD. DECHAMPS. — Je venais, messieurs, de vous parler des œuvres du Congrès catholique en présence de l'accusation d'impuissance portée contre nous.

J'arrivais à la seconde accusation : Nous sommes, dit-on, la faible flamme d'un flambeau qui s'éteint ; et, en ce moment, vous saluiez de vos acclamations l'une des célébrités européennes. En effet, quelle assemblée et quels noms ! Lors de l'ouverture de ce Congrès, après l'allocution si touchante, si élevée, si pleine de cœur de notre éminent cardinal, après le discours de notre honorable président, inspiré par une foi si vive, vous avez entendu deux des plus grandes voix contemporaines dans l'ordre religieux et dans l'ordre politique, celle de M^{sr} d'Orléans et celle de M. le comte de Falloux. (*Applaudissements.*)

L'évêque d'Orléans ! j'aurais bien voulu ne parler de lui qu'en son absence ; mais comment se taire, au risque d'offenser sa modestie ? Comment ne pas applaudir ici, de nos mains et de nos cœurs, cet athlète infatigable, ce Lamoricière de l'épiscopat catholique... (*applaudissements*) ; oui, ce Lamoricière de l'épiscopat, dont la parole et la plume sont une épée, un glaive toujours levé, non pour blesser, mais pour guérir ; qui toujours est en avant, en tête des batailles livrées au profit de l'Église, et que nous saluons d'avance, comme devant être une des grandes lumières du Concile œcuménique, destiné à projeter sur le xix^e siècle des clartés aussi étendues que celles répandues sur le xvi^e par le Concile de Trente.

M. le comte de Falloux ! C'est la voix sûre, ferme et sage de l'orateur politique ; c'est l'homme d'État achevé par le chrétien. Ce que vous avez applaudi en lui, ce n'est pas seulement l'orateur célèbre, arraché par les réactions à la tribune de son pays où, j'espère, il remontera ; ce n'est pas seulement l'un des écrivains les plus distingués de notre temps ; c'est

surtout le grand caractère de l'homme politique qui a laissé, après une courte et glorieuse carrière deux sillons profonds dans la politique de la France, deux actes qui seront l'honneur de sa vie : je veux parler de l'expédition de Rome et de la loi de 1850 sur l'enseignement public. (*Applaudissements.*)

Messieurs, l'évêque d'Orléans et le comte de Falloux ne ferment pas la liste des célébrités que vous avez écoutées; l'évêque de Charleston et ses collègues de la vaillante Amérique; d'autres encore que je ne puis tous nommer ici. Vous allez entendre tout à l'heure une des gloires de la chaire catholique, l'un des héritiers de Lacordaire et de Ravignan dans la chaire de Notre-Dame. La France et les Amériques ne sont pas les seuls pays qui nous ont envoyé d'illustres délégués; l'Allemagne, la Hollande, la Hongrie, l'Espagne, l'Italie et l'Orient sont ici puissamment représentés. Nous sommes ici au milieu de l'unité catholique, nous en respirons l'air fortifiant; c'est ici que l'on comprend la valeur chrétienne de ce beau nom de fraternité dont la démagogie veut faire une menace et une torche, et dont l'Église fait une vérité.

Cependant, messieurs, des noms manquent à cette pléiade d'illustrations. Nous avons à regretter des absents qui ont illustré les précédentes sessions du Congrès de Malines et, parmi eux, je n'en cite que quelques-uns : le prince de Broglie, M. Cochin, le vicomte de Melun, M. Casoni, le R. P. Félix, M^{sr} Mermillod. Nous avions espéré entendre mon ami M. Cochin, mais la maladie l'a tenu éloigné de nous, bien malgré lui. Dans une précédente session du Congrès, j'ai appelé M. Cochin le Thiers catholique, et j'aime à répéter ce nom, parce qu'il est vrai. Nous serons privés d'entendre sa parole lumineuse, pénétrante, claire, mise au service d'une intelligence variée, spirituelle, élevée, et, ce qui est bien plus encore, au service d'un admirable cœur. (*Applaudissements.*)

Et, messieurs, quand on songe que ce sont des hommes de cette valeur, des de Falloux, des Montalembert, des prince de Broglie, des Cochin, des Keller, dont n'a pas voulu le suffrage universel remis aux mains des préfets et des maires! C'est une raison de plus pour hésiter à me réconcilier avec ce suffrage universel-là.

Un autre nom nous manque aussi, et son absence est un grand vide dans cette assemblée; ce nom a été prononcé au bruit de vos acclamations par M. le comte de Falloux et par M^{sr} d'Orléans, et je tiens à ce qu'une voix belge le prononce à son tour.

M. DUCPETIAUX. — Il a déjà été prononcé à plusieurs reprises par des voix belges.

M. AD. DECHAMPS. — Je ne m'en étonne pas, et ma méprise me rappelle que je suis arrivé trop tard à cette tribune.

Messieurs, cet absent illustre vous l'avez tous nommé; je parle du grand orateur, du grand écrivain, du grand lutteur, du grand chrétien, qui est maintenant couché sur ce champ de bataille où il a tant com-

battu et où Dieu lui envoie de cruelles épreuves pour le retremper et le préparer à de nouveaux combats. (*Applaudissements.*)

Mais au-dessus de tous ces noms, il en est un qui domine cette assemblée; vous l'avez acclamé le premier, c'est celui que vous acclamerez le dernier; c'est le nom béni de notre saint Pontife Pie IX, de ce saint Pape que nous vénérons, que nous écoutons comme notre pasteur, que nous suivons comme notre guide et que nous aimons comme des enfants aiment leur père. Pie IX va donner pour couronnement à son grand règne le concile œcuménique, qui est assurément l'acte le plus important qui aura marqué l'histoire de l'Église depuis trois siècles. Il nous a bénis au début de cette session du Congrès de Malines; nous nous courbons sous cette bénédiction paternelle et nous baisons avec respect ses mains vénérées. Quand le Congrès de Malines entend prononcer le nom de ce saint Pontife en butte aux conjurations, aux hypocrisies et aux trahisons politiques, tous se lèvent et répètent : Vive Pie IX! (*Longues acclamations.*)

Mais avant de quitter cette tribune où j'ai été appelé pour ainsi dire malgré moi, permettez-moi de vous dire deux mots encore : je vous ai parlé, comme chrétien, du Congrès de Malines, de sa physionomie, de son caractère, de sa portée et de ses œuvres; permettez-moi de vous parler comme citoyen belge. Je manquerais à tous mes devoirs en ne le faisant pas. Nous sommes ici tous des catholiques, mais nous sommes aussi tous des citoyens énergiques de nos patries dont nous aimons l'histoire et les institutions. Je salue et notre roi, et notre dynastie, et notre Constitution, et toutes nos espérances d'avenir national. (*Bravos répétés.*)

Je finis, messieurs. je voulais vous adresser un simple remerciement; je vois que je me laisse entraîner à faire un discours. C'est une vieille habitude parlementaire que vous voudrez bien me pardonner. (*Applaudissements.*)

M. LE COMTE DE FALLOUX. — Je n'oublie pas, messieurs, j'oublie moins que personne que vous attendez impatiemment la parole du R. P. Hyacinthe; il n'y a peut-être qu'une seule personne dans tout l'auditoire qui n'ait jamais entendu le Père Hyacinthe, et ce malheureux-là, c'est moi. Par conséquent, non-seulement je comprends votre impatience, mais je la partage profondément. Ce qui m'attire à cette tribune, c'est que j'ai reçu ce matin une lettre de M. le comte de Montalembert, qui me prie d'exprimer sa profonde gratitude au Congrès. Or, la parole de M. de Montalembert est de celles qu'on ne peut ni analyser, ni traduire, et j'ai demandé à votre Bureau d'avoir l'extrême obligeance de modifier son ordre du jour en m'autorisant à vous lire le texte même.

A M. le comte de Falloux.

« Très-cher ami,

Rixensart, 5 septembre 1867.

« En apprenant l'indulgente sympathie que m'a témoignée le Congrès

de Malines chaque fois que mon nom y a été prononcé, et surtout quand vous avez parlé de moi avec une effusion si contagieuse, je me sens porté à vous prendre pour interprète de ma reconnaissance auprès de cette vaillante armée de chrétiens. Je suis touché jusqu'au fond du cœur de ce souvenir si affectueux et si fidèle.

« Et moi aussi, je garde un souvenir ineffaçable de cette grande assemblée où s'est accompli le dernier acte de ma vie militante.

« Sans doute, il est dur pour moi d'être retenu loin d'elle par une infirmité invincible ; mais je ne veux pas que la tristesse ou le regret vienne m'assombrir au moment où il me semble respirer le souffle vivifiant de la libre et catholique Belgique, réunie dans ses comices périodiques.

« Dites donc à nos amis que je suis comme vous plein de confiance et de résolution.

« Je me sens confirmé dans cette résolution en voyant que la troisième assemblée du Congrès se montre toujours animée du même esprit ; que l'amour passionné de l'Église s'y concilie avec toutes les aspirations généreuses et sensées de la vie publique, qu'elle est toujours décidée à revendiquer, pour défendre nos vieilles croyances, tout ce qu'il y a de si puissant et de si légitime dans les institutions libres, dans les progrès modernes ; qu'elle compte bien, par conséquent, ne pas laisser à nos adversaires le droit de se poser en représentants exclusifs de la civilisation et de la société contemporaine.

« Mais je me sens bien autrement fortifié encore par la pensée de la convocation de ce concile général qui nous reporte aux époques les plus agitées, mais aussi les plus fécondes et les plus glorieuses, de notre histoire.

« Je salue avec autant de bonheur que de respect cette inspiration providentielle de Pie IX, qui met le comble aux grandeurs de son pontificat, qui, au moment même où la trahison et l'abandon aggravent tous ses périls, répond aux menaces de mort par une surabondance de vie, et, au sein de l'orage, nous inonde de force, de confiance et de lumière.

« Unis comme nous le sommes, vous et moi, depuis bientôt trente ans pour la défense de la bonne cause, je ne saurais trouver une voix plus amie que la vôtre pour exprimer au Congrès mes sympathiques hommages.

« COMTE DE MONTALEMBERT. »

(*Acclamations universelles. — Vive Montalembert !*)

Assurément, je n'avais qu'un seul titre pour avoir l'honneur de recevoir et de vous lire cette lettre ; mais ce titre là, je l'avais : c'est celui de fidèle ami. Oui, je m'honore et je m'honorerai toujours d'avoir marché

derrière cet athlète infatigable qui, lui aussi, le premier, a réclamé la liberté de l'enseignement, la liberté des associations religieuses, la liberté des conciles, la liberté, l'autorité du souverain pontife, la liberté du père de famille et toutes les libertés légitimes et sensées ; cet athlète qu'aujourd'hui même les douleurs les plus cruelles ne parviennent ni à refroidir ni à interrompre dans sa magistrale histoire des institutions monastiques. Oui, je m'honorerai d'avoir été son compagnon fidèle à l'heure où il marchait sous la bénédiction unanime de tous les évêques de France, des plus illustres évêques de la chrétienté, encouragés eux-mêmes par les souverains pontifes et par l'assentiment de tous les cœurs catholiques. Oui, je m'honorerai d'avoir été pour ma minime part dans ses travaux, et j'y trouve le droit de rectifier sur un seul point votre illustre et si bienveillant compatriote, M. Dechamps. Il s'est trompé tout à l'heure, j'oserai dire qu'il s'est trompé deux fois. Il a nommé un orateur de trop et un orateur de moins. Je comprends qu'il n'ait pas voulu articuler ce nom deux fois cher à la Belgique et deux fois illustre. Dans ce pays-ci, pour tout ce qui se dit ou se fait de bien, on peut répéter la parole du loup : si ce n'est toi, c'est donc ton frère. (*Applaudissements.*) Cette erreur-là, je la comprends et je la pardonne. Mais il y en a une seconde que je suis obligé de relever rigoureusement : non, ce n'est pas moi qui ai fait la loi de 1850. Je m'en vais vous dire qui l'a faite. Ce sont trois hommes : M. de Montalembert d'abord, et avant tout autre. J'ai souvent usurpé à cet égard des hommages qui ne m'appartiennent pas ; et je suis heureux d'en soulager ma conscience. La loi de l'enseignement de 1850 eût été impossible sans les quinze années de travaux, et je dirai d'apostolat, de M. de Montalembert.

Il y a un second homme qui a fait la loi de 1850. Celui-là ne s'appelait pas encore l'évêque d'Orléans ni le Lamoricière de l'épiscopat, comme on vient de le dire tout à l'heure, mais il s'appelait déjà l'abbé Dupanloup. Celui-là avait pris la plus vive part dans tous les actes de l'enseignement, et par la parole, et par la plume, et par l'enseignement lui-même. Dans la commission préparatoire, son habile, vigilante, affectueuse intervention a été incessante.

Enfin, un troisième homme a jeté un regard courageux et profond sur toutes les plaies de la société, et il a fait le succès de la loi. Ce troisième homme, c'est M. Thiers. Voilà les trois auteurs de la loi de l'enseignement. (*Applaudissements.*)

L'honneur que j'ai reçu aujourd'hui, c'est encore un bienfait du Congrès, c'est encore à vous que je le dois. Oui, j'ai appris de M. de Montalembert et j'apprendrai ici de plus en plus comment on se sert de ces institutions libres, de ces armes légales et loyales, sans en abuser, sans illusions sur les périls qu'elles entraînent, sans recherche de la popularité et sans mépris pour l'opinion publique. Sans recherche de la popularité, car il y a là un grand danger pour les âmes et pour les intel-

ligences. Rechercher la popularité, c'est souvent se rendre complice de bien des faiblesses et de bien des fautes. Déjà Isaïe le disait aux hommes de son temps : « Je ne vous flatterai pas ; vous me dites : *Loquimini nobis placentia et vide nobis errores* ; dites-nous les choses qui nous plaisent et voyez pour nous ce qui n'est pas. » Non, non, jamais de la popularité à ce prix ; jamais le mensonge ou la complaisance ; ni pour les rois, ni pour les peuples, ni pour les grands, ni pour les petits, ni pour la foule, ni pour l'élite. Quant à moi, c'est le seul éloge que j'oserais m'attribuer à moi-même : non, jamais je n'ai parlé, jamais je n'ai prononcé une parole publique qui ne fût l'expression d'une conviction profonde et sincère. Quand je parle, je crois, et je veux agir pour une cause. Si je croyais servir une erreur ou une ambition, aucun succès ne me tenterait ; mon orgueil rougirait devant ma conscience, et vos applaudissements à vous-mêmes, ces applaudissements qui me sont si chers et si doux, pèseraient sur ma vie comme un remords. (*Applaudissements.*) Non, après M. de Montalembert, comme M. de Montalembert, comme M. Dechamps, comme vous tous, je dis : Point de sacrifices à la popularité, mais aussi point de vain mépris pour l'opinion publique, point de bravade contre les sociétés. Respectons-les. Savez-vous qui nous l'enseigne avant tout ? C'est la charité, c'est le respect, c'est l'amour des âmes. Aborder les hommes, leur parler, les conquérir à une cause et à une vérité, mais ce doit être le plus doux et le plus affectueux des ministères. J'ai vu dans l'Évangile que le Seigneur a dit aux Apôtres : Je vous fais pêcheurs d'hommes ; mais il n'a pas ajouté : Vous ne pêcherez qu'à la ligne. Il a dit, au contraire : Prenez de vastes filets, jetez-les dans les profondeurs de la mer, plus ils seront remplis, plus vous serez bénis et récompensés. Ni popularité, ni mépris de l'opinion publique, voilà ce que j'ai appris de M. de Montalembert, voilà ce que j'ai appris de vous, et sur ce point je pars plus résolu et plus fortifié que jamais.

Permettez donc, messieurs, que ma dernière comme ma première parole soit une expression de profonde reconnaissance. Je vous ai dû bien des jouissances qui m'étaient inconnues depuis longtemps, je vous en ai dû aussi de toutes nouvelles. Je vous ai dû de connaître ce bon, aimé et vénéré archevêque que vous entourez d'un si juste amour et dont la fermeté si douce, la dignité si sereine reportent la pensée tout à la fois vers saint François de Sales et saint Vincent de Paul. Je vous dois d'avoir entendu ces admirables évêques d'Amérique qui se sont excusés de ne pas parler parfaitement l'idiome français, mais qui ont si admirablement parlé la langue universelle de la charité et de la vertu. Je vous dois d'avoir connu, d'avoir entrevu du moins, cette charmante et rare jeunesse qui fait si admirablement les honneurs de cette assemblée et de votre ville, qui respire tant de pureté et tant de bonne grâce, qu'on se croit transporté par miracle au milieu d'une petite légion de Stanislas Kotska.

Enfin, et pour dernier mot, je n'ai pas le droit, je n'ai pas la prétention de m'attribuer une devise, mais assurément, si je voulais en emporter une de votre contrée, la voici : L'hospitalité comme en Belgique ! (*Acclamations prolongées.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Le comte de Montalembert, atteint d'une maladie grave qui ne lui permet pas de se rendre au milieu de nous, a chargé M. le comte de Falloux de vouloir être son mandataire spécial pour transmettre à l'Assemblée les sympathies qu'il lui porte. Nous avons entendu avec une profonde émotion cette marque d'intérêt, et nous prions M. le comte de Falloux d'avoir la bonté de transmettre...

M. B. DU MORTIER. — Le bureau au nom du Congrès !

M. LE PRÉSIDENT. — ... à M. le comte de Montalembert le témoignage de notre affection et les vœux que nous formons pour que la santé lui soit bientôt rendue et lui permette de continuer l'œuvre à laquelle il s'est dévoué.

M. B. DU MORTIER. — J'insiste pour que ce vœu soit formulé par le bureau au nom du Congrès.

Des voix : M. Du Mortier à la tribune.

M. B. DU MORTIER. — Messieurs, votre extrême bienveillance pour d'anciens services veut bien m'appeler à la tribune pour une unique parole que j'ai prononcée. Cette parole était partie de mon cœur ; elle s'attachait au devoir que devait remplir selon moi le Congrès ; elle s'attachait aussi à la vieille amitié qui m'unit à l'illustre comte de Montalembert depuis bientôt trente-six ans. Je propose donc que le bureau, au nom de cette magnifique Assemblée catholique, adresse à l'illustre athlète de la cause catholique en Europe, l'expression des regrets que nous éprouvons tous de la cruelle maladie qui le tient éloigné de nous et lui dise les vœux que nous formons pour son prochain rétablissement. (*Bravos.*) Vos acclamations répondent à cet appel. Mais permettez-moi, messieurs, de vous rappeler que depuis notre émancipation politique, cet illustre défenseur de la liberté catholique a été pour notre chère Belgique un des plus grands, un des plus puissants appuis. Il a pris notre défense chaque fois que notre pays s'est trouvé menacé. Dans toutes les circonstances, il s'est posé en défenseur des grandes libertés que la Belgique s'est données et il s'est constamment efforcé de les étendre à son pays ; il a voulu les propager dans toute l'Europe. A ce double titre, M. le comte de Montalembert mérite toute notre reconnaissance. Combien de fois ne s'est-il pas écrié : La liberté comme en Belgique ! Eh oui, messieurs, la liberté d'alors était bonne ; mais elle est maintenant diminuée quelque peu. Heureusement il nous en reste assez pour lutter avec toute l'énergie de nos âmes et pour ressaisir toutes celles dont le Congrès nous avait dotés, à la gloire et à l'honneur de notre patrie. Je puis dire que la voix de vos mandataires catholiques n'a jamais fait défaut à la défense de nos

libertés audacieusement foulées aux pieds. Combien de fois nos voix ne se sont-elles pas élevées pour défendre le maintien de tout ce que nous avons conquis en 1830 ! Veuillez bien le remarquer : si des actes cyniques ont été posés contre nous, si l'on s'est emparé des cimetières que les catholiques avaient établi pour eux et pour leurs familles ; si l'on s'est emparé des bourses d'études fondées par la charité catholique ; si, dans la chaire, on a enlevé au prêtre la garantie du droit commun ; si, dans maintes autres circonstances, nos libertés ont été violées, il nous en reste encore de très-grandes, je le répète, et, en résumé, la Belgique catholique n'a pas trop à se plaindre lorsqu'elle compare sa position à celle de la plupart des autres nations. En Belgique, en effet, le Pape est Pape, comme il ne l'est dans nul autre pays de l'Europe. J'ai donc foi complète dans l'avenir de notre patrie, alors surtout que je vois cette magnifique assemblée réunie dans l'intérêt et sous l'égide de l'Église et de la liberté ; alors que je vois inscrite sur son drapeau cette grande devise : Religion et Patrie. Oui, nous triompherons, mais à la condition de rester unis, fermes, énergiques dans la défense du bien. Plus le mal est audacieux, plus nous devons nous montrer forts. Comme le disait l'illustre évêque d'Orléans, on ne tente nulle part d'aussi grands efforts contre la religion qu'en Belgique, parce que nulle part elle n'a jeté de plus puissantes racines. Oui ! les Belges resteront catholiques comme leurs pères, parce qu'ils le veulent et qu'ils se sentent la force nécessaire pour faire valoir leur droit. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Si modeste que soit votre président, il ne peut pas accepter cette leçon, même de la part d'un de ses vieux amis. Si l'honorable préopinant avait écouté les paroles que j'ai prononcées, il aurait entendu que j'ai prié M. le comte de Falloux d'exprimer à M. le comte de Montalembert les sympathies de l'Assemblée, les regrets qu'elle éprouve de ne pas le voir dans son sein, et les vœux qu'elle forme pour que la santé lui permette de reprendre bientôt les longues et admirables campagnes qu'il a déjà soutenues pour la liberté et pour l'Église.

La parole est au R. P. Hyacinthe qui se propose, de vous entretenir de l'importante question de *l'éducation des classes ouvrières*. (*Acclamations prolongées.*)

LE R. P. HYACINTHE :

Éminence, messeigneurs, messieurs,

Je n'essaierai pas de vous cacher la vive émotion qui me pénètre. Je regarde et je m'effraie, je m'effraie de cette assemblée qui va m'inspirer tout à l'heure. Je parle devant un prince de l'Église, prince aussi de la sagesse et de la vertu, devant ce cercle illustre des évêques, mes pères dans la foi ; devant des hommes d'État éminents, des maîtres de la science et de l'éloquence, et je trouve cette tribune encore toute tiède et toute palpitante des mains qui la pressaient et des accents qui la fai-

saient frémir. Je parle devant la grande assemblée venue des quatre vents du ciel pour débattre, sur ce coin de terre libre qu'on nomme la Belgique, les intérêts religieux des catholiques des deux mondes. Messieurs, je m'effrayais, mais je ne m'effraie plus. Je sens que je ne suis pas ici un inconnu; j'y rencontre des frères, et vos acclamations, je les accepte, parce qu'elles ne s'adressent pas à la personne, qui n'est rien, mais à la cause, qui est grande, j'allais dire qui est tout. Cette cause, je la définis en deux paroles : l'Église catholique, et l'Église catholique au XIX^e siècle.

Ah! dans ce jour, qu'aucun prêtre n'oublie, dans ce jour où, couché sur le pavé du temple, je prenais pour mon unique et virginale épouse la sainte Église de Jésus-Christ; les lèvres dans la poussière, les yeux dans les larmes, le cœur dans l'extase et dans les sanglots, je lui jurai en silence de la bien aimer, et, si je le pouvais, de la bien servir, non pas seulement dans son grand passé qui n'est plus, dans son grand avenir qui n'est pas encore, mais dans son présent si douloureux et si grand aussi, dans son présent tel que les siècles, et Dieu, par conséquent, l'ont fait.

Or, dans ce service de l'Église au XIX^e siècle, une question se présente, profonde et menaçante entre toutes : *la question ouvrière*.

Cette question est immense, mais je la restreindrai à un point de vue spécial, *l'éducation des classes ouvrières*. — L'espoir de la moisson est dans la semence, et Leibnitz avait raison de dire : « Donnez-moi l'enseignement de la jeunesse pendant un siècle, et je changerai la face du monde. » Cette transformation ne peut s'accomplir qu'autant que l'éducation de l'ouvrier se fera dans les conditions voulues par la nature même de l'homme et l'harmonie générale du plan divin.

Il y a trois degrés dans cette éducation : l'éducation première par la famille; l'éducation professionnelle par l'atelier; l'éducation religieuse par le dimanche.

I

L'ÉDUCATION DE LA FAMILLE.

Je place la famille au premier rang. Elle l'occupe dans l'ordre du temps, elle devrait l'occuper dans l'ordre des influences.

Parmi tant d'esprits élevés qui se préoccupent du sort des classes ouvrières, je m'étonne qu'il y en ait un si petit nombre qui en comprennent les véritables besoins. Le remède aux maux dont elles souffrent, l'instrument des progrès qu'elles veulent réaliser, on les cherchera vainement dans des inventions et des combinaisons nouvelles, dans des théories spécieuses, ou même dans des institutions particulières et accidentelles. Ils sont dans la famille, cette institution aussi ancienne, aussi générale que le monde, qui a ses racines dans les profondeurs les plus intimes, les plus tendres, les plus fortes de l'être humain; cette institu-

tion venue des mains de Dieu lui-même, à travers les brises originelles de l'Éden, que le Christ a empourprée de son sang et élevée à la dignité de sacrement pour en faire une des sept colonnes qui porteront à jamais l'humanité régénérée. (*Applaudissements.*)

C'est donc la famille qu'il s'agit de soutenir ou de restaurer dans toutes les classes de la société, mais surtout dans la classe ouvrière de nos villes. C'est tout particulièrement à la famille qu'il faut rendre l'éducation première de l'enfant.

Dans l'éducation première, il y a deux choses surtout à considérer : le lieu et l'agent. Le lieu, c'est le foyer domestique ; l'agent, c'est la mère.

Le foyer domestique ! C'est là que doit reposer le berceau de l'enfant ; là que doivent s'écouler ses premières années. Est-ce que la Providence n'a pas mis cet instinct au cœur de tous les êtres, même dans les espèces inférieures à la nôtre ? Est-ce que l'oiseau ne bâtit pas son nid dans la douceur de la mousse, sous l'abri de la baie ou parmi les branches de l'arbre ? Est-ce qu'il n'y a pas dans tous les ordres de la nature un lieu spécial, un lieu sacré, où doivent reposer les premières espérances, les premières joies et les premières souffrances de la vie ? Eh bien ! l'espèce humaine a droit à un berceau sacré entre tous les berceaux, elle a droit à un foyer domestique qui ne soit ni abject, ni meurtrier, qui ne tue ni le corps, ni l'âme de l'enfant. C'est ce foyer qui fera la première éducation de cette jeune âme, de cette imagination et de ces sentiments naissants. Ces murs ne sont pas des murs, ce toit n'est pas un assemblage de bois et d'ardoises, ces meubles ne sont pas des objets vulgaires : je dis que tout cela parle un langage profond, que tout cela exerce une action puissante dans l'ordre moral. N'avons-nous pas, nous autres catholiques, dans notre divine religion, des signes sensibles qu'on nomme des sacrements, de l'eau, du vin, du pain, de l'huile, de la matière enfin, mais de la matière qui révèle et qui communique à des degrés divers les choses invisibles ? Dans l'ordre de la nature, et dans ce que j'appellerai la religion du foyer, il est aussi une influence mystérieuse des lieux et des choses, une secrète communication des habitudes, des vertus, de l'esprit de famille par les objets matériels eux-mêmes. L'enfant verra ce qu'ont vu ses pères, il mêlera sa vie aux objets remplis de leur souvenir et pour ainsi dire pénétrés de leur âme ; il en recevra je ne sais quelle empreinte, et comme un caractère indélébile qu'il portera à travers les égarements de la jeunesse et jusque sous les cheveux blancs du vieillard.

Si c'est là de la poésie, messieurs, c'est de la poésie positive ; elle germe dans les faits, elle a ses racines dans la nature des choses. Elle nous fait sentir d'ailleurs de quelle importance il est pour l'enfant d'être élevé chez son père et sa mère, et non sous un toit étranger.

J'ai dit que la mère est l'agent principal de l'éducation du foyer. Ce n'est pas que je méconnaisse le rôle du père, et s'il fallait dire toute ma

pensée, je reprocherais à certains auteurs catholiques de n'en pas tenir un compte suffisant. Nous sommes exposés à oublier le père en présence de ce type si pur, si gracieux, si chrétien, de la mère. Mais ici je ne fais pas un traité complet de l'éducation par la famille, j'insiste surtout sur l'importance de cette éducation première, dont les soins ont été dévolus presque exclusivement à la femme. A cette époque de la vie, il s'agit de former le corps et le cœur de l'enfant : la raison aura son tour plus tard, mais elle ne se développera que sur ce double sol physique et moral : un corps et un cœur dignement préparés. Or, les mains de la femme sont seules capables de cette agriculture de Dieu, *agricultura Dei* : seules, elles sont assez pures et assez tendres pour toucher ce corps virginal et souffrant, qu'un contact imprudent pourrait froisser ou flétrir ; seules, elles sont assez puissantes pour éveiller en lui cet organe du cœur qui est, selon la science, le premier à naître, le dernier à mourir, *primum saliens et ultimum moriens*, et chez qui cependant la puissance d'aimer demeure si souvent étouffée ou corrompue dans son germe. Ah ! oui, comme les mains du prêtre sont consacrées pour toucher le corps du Christ sur l'autel, corps glorieux, mais tombé dans les infirmités du Sacrement ; de même, les mains de la femme chrétienne, dans les bénédictions du mariage et dans les grâces de la maternité, sont sanctifiées pour toucher dignement le corps de l'enfant, corps infirme et glorieux, puisqu'il contient une âme, j'allais dire puisqu'il contient un Dieu. Par le baptême, il a été fait membre vivant de Jésus-Christ ! (*Applaudissements.*)

Le foyer et la mère!... Où sont-ils aujourd'hui pour le peuple de nos grandes villes? Ah ! je touche à deux plaies immenses, hideuses, de nos sociétés contemporaines : la mauvaise condition des habitations ouvrières et l'absence de la mère au foyer domestique. Voilà l'un des principes les plus méconnus et les plus actifs du mal dont nous souffrons ; c'est là, dans cette désorganisation de la famille, dans cette démoralisation du peuple, que se forment ces points noirs qui montent ensuite dans l'atmosphère pour y devenir un grand nuage et pour y éclater dans une immense tempête.

Est-ce donc un foyer, ou n'est-ce pas un antre, cette cave humide, obscure, infecte, d'où l'on est absent tout le jour, et où, le soir, on rentre dans un pêle-mêle odieux? Est-ce la demeure des vivants, ou la tombe des morts, cette mansarde étroite, étouffée, où, pour s'étendre sur son lit de Procuste (je cite un fait récent venu à ma connaissance, à Paris), l'ouvrier fatigué est obligé d'ouvrir la lucarne, la nuit, et de mettre les pieds sur le toit? Je le demande, sont-ce là des habitations tolérables pour des citoyens libres de la France ou de la Belgique, pour des hommes rachetés du sang de Jésus-Christ? (*Applaudissements.*)

Si du moins la mère était là, son regard et son sourire éclaireraient ces ombres, transformeraient ces laideurs, et feraient une fête joyeuse

au sein de ces tristesses. Mais l'industrie, la barbare industrie, lui a desséché les mamelles, elle l'a traînée infirme et chancelante dans le grand atelier plein du bruit du travail et du bruit du blasphème, d'où elle n'entendra pas les cris de son fils emporté bien loin d'elle, chez l'étrangère indifférente ou cupide, qui le lui rendra mort ou du moins flétri.

Je n'exagère pas, messieurs, ce sont des faits trop communs et qui tendent à devenir la loi dans les grandes agglomérations industrielles. Eh bien ! c'est le devoir, c'est l'impérieux devoir des catholiques de se liguier entre eux et avec les chrétiens de toutes les Églises, avec les hommes de cœur de toutes les opinions, pour tenter un suprême effort en faveur des classes ouvrières. Travaillons à leur rendre la famille qu'on leur a ôtée ! Travaillons à leur faire un foyer, modeste et pauvre sans doute, mais honnête et riant, où la mère habite avec ses enfants et leur donne ces soins du cœur et du corps pour lesquels personne au monde ne peut la remplacer. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas être utopiste, et je n'ai pas la naïveté de croire que ces choses puissent s'accomplir en un jour. Quelle que soit cette coalition de toutes les puissances, de toutes les intelligences, de toutes les bontés, que j'appelle de mes vœux, il faudra des années, et des années encore, pour que la famille, si profondément atteinte dans le peuple de nos villes, reprenne sa vigueur et sa beauté. En attendant, messieurs, que ferons-nous ? La charité a des inventions merveilleuses. A ceux qui n'ont pas de foyer, elle a ouvert des crèches et des asiles ; à ceux qui n'ont pas de mère, elle a préparé des cœurs dévoués, des éducateurs et des éducatrices, quels que soient l'habit et le nom qu'ils portent. Elle a préparé surtout, voici déjà trois siècles, par le cœur de Vincent de Paul, cette femme extraordinaire dont la mission était réservée surtout au XIX^e siècle et à la grande crise des classes laborieuses, cet auxiliaire de l'ouvrier comme du soldat, sur le champ de bataille du travail et de la souffrance, la Sœur de charité ! Si quelque chose pouvait remplacer la mère aux berceaux du peuple, ce serait la Sœur de charité (*applaudissements*), ce serait cette religieuse sans clôture et sans voile, qui vit dans le monde en n'étant point du monde, et qui unit dans une réconciliation sans exemple le cœur de la vierge et les entrailles de la mère ! (*Applaudissements prolongés.*)

Laissons l'enfant à la Sœur de charité ! laissons-le à l'instituteur et à l'institutrice qui lui tiennent lieu de ses parents, à la salle d'asile et à l'école qui lui tiennent lieu de son foyer ! Ne permettons pas qu'aucune main, et sous aucun prétexte, l'arrache à cette éducation du berceau et nous donne ce spectacle hideux, s'il n'était lamentable : l'ouvrier de huit ans !

J'ai besoin de dire toute la vérité à cette grande industrie, qu'on a flattée jusqu'à la bassesse et qu'on a méconnue jusqu'à l'injure. Je ne suis ni de la race des courtisans, ni de celle des insulteurs, et j'estime

que le plus bel hommage que l'on puisse rendre à une puissance de ce monde, c'est de la croire assez grande pour entendre la vérité. Je dirai donc à l'industrie qu'elle n'a jamais le droit de porter la main sur l'enfant avant l'âge marqué par la nature et par la religion. Agir ainsi, c'est commettre un crime plus odieux que celui qui a souillé si longtemps l'Amérique et qu'elle a dû laver dans des flots de sang. — Parmi ces hommes, qui possédaient des hommes, il y en avait de justes et de bons, et ceux-là étaient les bienfaiteurs de leurs esclaves plus encore que leurs maîtres; mais il y en avait aussi qui étaient sans conscience et n'avaient pas d'entrailles. Ils ne voyaient dans le nègre qu'un instrument, et ils lui demandaient de produire un travail sans mesure et sans repos. C'était l'oppression du corps. Mais, comme toutes les libertés, toutes les oppressions se tiennent, et de celle du corps on passait à celle de l'âme. Si la vérité les touche, la vérité les délivrera! Point de commerce donc avec ceux qui possèdent la science, avec les hommes qui parlent tout haut, avec les livres qui enseignent tout bas! — Et enfin, à l'oppression intellectuelle, ces tyrans avisés et cruels avaient ajouté l'oppression morale: ils avaient mille fois raison, car de toutes les complices de la liberté, la plus dangereuse n'est pas la science, c'est la vertu. Pas de vertu pour l'esclave! Nous lui avons retiré l'Évangile, retirons-lui la nature! Et parce que dans l'absence de l'Évangile et dans les ruines mêmes de la nature humaine, quand cette nature n'a pas péri tout entière, il demeure encore deux nobles sentiments, deux puissantes racines où tout peut reflleurir, l'amour conjugal et l'amour paternel! on avait rendu la famille impossible, et il n'y avait pas, dans ces cases maudites, d'hommes qui pussent embrasser dans l'honneur comme dans la tendresse la compagne de leurs douleurs et le fruit de leurs entrailles.

Vous frémissez, messieurs, et vous avez raison! Rien n'est perdu, toutefois, et si grand que soit le mal, il n'est pas sans remède. Ce nègre est un adulte, un homme fait, et si, dans une enfance plus heureuse que sa maturité, il a été réchauffé sur le sein d'une femme noire, mais chrétienne, *nigra, sed formosa*, s'il a sucé le lait robuste et chaste du mariage, s'il a connu l'Évangile et s'il a aimé Jésus-Christ, il garde au fond de lui des ressources cachées; il sentira les soudains et puissants réveils de la conscience honnête et de l'honneur chrétien, et contre la triple tyrannie du corps, de l'intelligence et du cœur, il aura des révoltes victorieuses!

Messieurs, l'être efficacement opprimé, la victime irrémédiablement flétrie, ce n'est pas l'homme, c'est l'enfant. C'est le petit esclave blanc de notre Europe, qui n'a connu ni son berceau, ni sa mère, et qui s'est éveillé à la vie dans ce sombre atelier, sorte d'enfer terrestre où l'on peut graver :

Vous qui entrez, laissez toute espérance!

Sa poitrine avide aspire à pleins poumons des gorgées d'air qui sont tout simplement des gorgées de poison ; ses petits membres, ployés sous le travail avant d'être formés, sont voués dès le bas-âge à la décrépitude. Arrêtée, elle aussi, dans sa première croissance, son intelligence se noue tristement dans la nuit. C'est en vain que plus tard, dans des remords stériles, on s'efforcera de lui rendre quelques vérités ; le nègre se souvient après des années d'abrutissement, l'enfant n'apprend plus après quelques mois de cet odieux régime. Jamais il ne tiendra entre ses mains ces trois clefs vulgaires et sublimes, qui ouvrent tant de choses dans la vie et dans l'âme : lire, écrire et compter ! Jamais il ne possédera ces rudiments de la science qui devraient être le partage de tous : quelque chose de la forme et de la vie de ce globe qu'il habite, et beaucoup de la gloire et des destinées de cette patrie qu'il doit aimer et servir ! Jamais surtout, jamais il n'aura la révélation nette et ferme de son âme et de Dieu ! Son âme et Dieu ! ce n'est pas seulement l'ignorance qui les lui ravit, c'est le vice. Que s'est-il passé dans le sombre atelier, dans l'enfer précoce et pourtant sans espoir ? Je ne le dirai pas, mais je l'écouterai de la bouche d'un poète de notre âge (1), interprète éloquent des ivresses et des angoisses du mal au fond de l'âme humaine :

Le cœur de l'homme vierge est un vase profond :
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
La mer y passerait sans laver la souillure ;
Car l'abîme est immense, et la tache est au fond !

(*Applaudissements.*)

O mains, qui avez flétri l'enfant, vous serez maudites malgré tout votre éclat, malgré votre science et malgré vos richesses ! Mains d'une industrie sans entrailles, vous demeurerez arides et desséchées, comme la main du tyran d'Israël sous la malédiction du prophète de Juda : « La main de Jéroboam s'était roidie, et il ne pouvait plus la ramener à lui, parce que le Seigneur l'avait maudite. » Vous avez commis le plus lâche, le plus révoltant et le plus irréparable des forfaits ! (*Applaudissements prolongés.*)

II

L'ÉDUCATION DE L'ATELIER.

Je me suis trop étendu peut-être sur cette première éducation de l'homme. La faute en est, messieurs, à votre attention, à vos sympathies, et puis à ce berceau vide, à cette mère absente, à ce morne foyer où j'avais besoin de pleurer et d'espérer avec vous.

L'éducation domestique se conclut par un grand acte religieux, la première communion, qui est comme une première émancipation de l'en-

(1) Alfred de Musset.

fant. Plus précoce en cela que le fils du riche, le fils de l'ouvrier entre dès lors dans une sorte de vie publique ; de la famille, il passe à l'atelier. Me suis-je trompé, messieurs, et n'y a-t-il pas l'école entre la famille et l'atelier, l'école primaire d'abord, et l'école professionnelle ensuite ? Non, l'école n'est pas entre la famille et l'atelier, elle est à côté. Elle ne forme pas, avec la famille et l'atelier, comme un troisième degré de l'éducation populaire, et pour tout dire en un mot, son rôle n'est point principal et indépendant, mais secondaire et subordonné. Je me sens plein de sympathie, plein de respect pour ces modestes et courageux instituteurs du peuple ; qu'ils appartiennent à l'enseignement libre ou à l'enseignement public, qu'ils portent l'habit religieux ou l'habit laïque, peu m'importe, pourvu qu'ils restent à la hauteur de leur mission. Ce n'est pas moi qui m'associerai jamais aux injures grossières et imméritées dont ils sont l'objet, en sens divers, de la part de tous les partis extrêmes. Mais si grande que soit leur mission, je le répète, elle est secondaire, et le sens pratique se refuse à voir dans l'école ce qu'y voit un trop grand nombre de nos contemporains : l'instrument le plus efficace de l'élévation des classes ouvrières. Vous me permettrez, messieurs, de citer les paroles d'un maître de la science économique, observateur patient, impartial et sagace, dont je voudrais populariser le nom et les ouvrages parmi les catholiques. « Chez les peuples libres et prospères, dit M. Le Play, l'instituteur n'a qu'un rôle subordonné. La véritable éducation est donnée par la famille aidée du prêtre ; elle est complétée par l'apprentissage de la profession et par la pratique des devoirs sociaux (1). »

L'atelier est donc, après la famille, le second centre, le second foyer de l'éducation du peuple. Mais qu'est-ce qu'un atelier bien compris, bien organisé ? C'est celui où l'on reconnaît pratiquement dans l'ouvrier, et surtout dans l'enfant, la dignité et les droits de l'être personnel. Un être personnel est toujours une fin, jamais un moyen ; on ne peut s'en servir, comme on ferait d'un animal sans raison ou d'un instrument sans conscience. Si l'on en attend des services, si l'on en retire des profits, il faut disposer de lui, comme Dieu fait de nous, avec un grand respect : *Cum magna reverentia disponis nos*. Qu'est-ce qu'un atelier bien constitué ? C'est celui qui a à sa tête un patron honnête homme, un patron vraiment digne du nom qu'il porte. On a vu dans ce nom je ne sais quoi de ridicule et d'odieux, et moi je le trouve très-grand, très-superbe et surtout très-chrétien. J'y vois l'idée d'une paternité, et dans cette idée même, la solution pratique de nos questions sociales, par des rapports de mutuelle affection, par l'association libre, et cependant étroite et

(1) *La Réforme sociale en France*, par M. Le Play, auteur des *Ouvriers européens*, commissaire général aux Expositions universelles de 1855, de 1862 et de 1867. — 5^e édition, t. II, p. 569.

durable, des maîtres et des ouvriers. Dans un tel atelier, sous ce père du peuple et des travailleurs, on sait sacrifier un gain immédiat, si considérable qu'il soit, à la formation d'apprentis intelligents et vertueux. On ne se propose pas uniquement de produire beaucoup et vite, on veut que l'industrie soit grande par ses ouvriers autant que par ses œuvres, par son côté moral autant et plus que par son côté matériel. On cherche d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste est donné par surcroît; car le juste et l'utile ont entre eux plus de liens qu'on ne pense, et, la science l'a récemment constaté, dans les produits du travail, on reconnaît non-seulement le degré d'intelligence, mais encore le degré de moralité de l'ouvrier.

Aidé de contre-maîtres habiles et dévoués, un tel patron fera de l'atelier qu'il dirige la meilleure des écoles professionnelles. Le bon ouvrier se forme comme le bon soldat, moins par des préceptes que par des exemples, moins par des notions générales et théoriques que par la lutte pratique avec les réalités de son art. Vienne donc le jeune conscrit du travail! J'en voudrais beaucoup plus de cette sorte, et beaucoup moins de l'autre... (*applaudissements*) oui, les conscrits de l'agriculture, dans ces vastes ateliers ouverts qu'on appelle les champs, et les conscrits de l'industrie, dans les ateliers plus resserrés, mais non moins féconds, de nos villes! la grande armée pacifique qui fait la vraie puissance et la vraie prépondérance d'une nation! (*Nouveaux applaudissements.*) Vienne le conscrit du travail; qu'il entre sur le champ de bataille de l'atelier, qu'il livre ces combats qui ne sont pas toujours sans dangers, qui ne sont jamais sans courage et sans gloire. Et vous, contre-maître aguerrî, capitaine de cette noble milice, suivez-le, guidez-le, excitez-le du regard, de la parole, du geste. Voyez comme il venge ses premiers échecs par de vaillants exploits! Comme il pose sa main victorieuse sur cette bête sauvage, sur cette matière révoltée contre l'homme! Il la saisit par les poils, il lui tord la crinière, et la courbe enfin, domptée, souple et docile, pour porter les inventions de la science et les créations du génie. (*Applaudissements.*)

Messieurs, un mot encore de l'atelier. — C'est lui qui doit achever la formation de l'homme moral et religieux, en même temps qu'il accomplira celle de l'ouvrier intelligent et habile. Il n'est pas seulement l'école par excellence de la profession, il l'est aussi de la vie. La famille, avec ses auxiliaires l'école et le catéchisme, a fait la théorie de la vie plus qu'elle n'en a donné la pratique. Les enseignements du bien y sont tombés dans l'âme de l'enfant sous la forme d'une révélation mystérieuse, dont il a senti la puissance et la beauté, mais dont il n'a pu saisir toute la portée. Toute théorie, tant qu'elle demeure abstraite, diffère plus ou moins de la réalité; il faut qu'elle descende dans la région des faits et qu'elle entre avec eux dans un contact qui la confirme, bien loin de la détruire, mais en la modifiant et en la fécondant. C'est là le côté vrai des

tendances positives. — Quand donc la mère et le prêtre ont fait cette sublime, cette véritable, cette éternelle théorie de la religion et de la vertu, il appartient à l'atelier de la soumettre à sa nécessaire et décisive épreuve, de lui donner ou de lui refuser droit de cité dans l'existence pratique. Si tout, en effet, dans cette nouvelle école, dit au jeune apprenti : On t'a trompé, ou bien l'on s'est trompé, le grand mouvement des hommes et des choses n'est pas, ne peut pas être ce que l'on t'avait dit ; si cette contradiction des croyances de son enfance pénètre dans son esprit et dans son cœur par tous les enseignements de la parole et de l'exemple, par toutes les influences de ce milieu moral qui agit sur nous avec plus d'énergie que le milieu physique ; c'en est fait des principes de ses parents et de ses premiers maîtres, il les abandonnera comme un appui sans force et se laissera glisser sur les pentes séduisantes du doute et du plaisir. Mais qu'au contraire l'enfant rencontre un de ces ateliers trop rares aujourd'hui qui sont le prolongement de l'école et du foyer ; qu'il y entende et qu'il y voie le commentaire pratique de tout ce qu'il a cru, de tout ce qu'il a aimé ; qu'il y respire cet air hygiénique des âmes, ce grand souffle rafraîchissant et fortifiant de la conscience et du cœur ; et bientôt vous verrez éclore en lui sous une forme virile ces vertus du jeune âge couvées sous les deux ailes sacrées de la famille et de la religion, réchauffées au contact de ces deux cœurs qui se valent, — je n'ose pas dire que l'un surpasse l'autre, tant Dieu les a faits, pour le berceau de l'homme, dans une semblable tendresse et dans une égale piété, — le cœur de la mère et le cœur du prêtre. (*Applaudissements.*)

III

L'ÉDUCATION PAR LE DIMANCHE.

Je viens de rapprocher le prêtre de la mère. Et en effet, messieurs, si j'ai parlé séparément de la famille et de l'atelier, je n'ai pas entendu pour cela les isoler de la religion. Dans ces deux lois primordiales de l'amour et du travail, dont j'ai indiqué le double foyer, la famille et l'atelier, se trouve impliquée, et comme entrelacée, une troisième loi plus grande, qui forme avec elles le réseau divin de l'existence humaine : la prière.

Nous ne pouvons être les disciples de la morale indépendante, parce que nous ne sommes point les partisans du Dieu impersonnel. Nous avons une morale qui vient du Dieu vivant et qui retourne à lui, et dans cette chaîne d'or qui relie la terre au ciel, tous les anneaux ne sont pas les devoirs de l'homme à l'égard de l'homme ; quand on veut être honnête homme, dans la plénitude et dans la sainteté de ce nom profané, il ne faut pas méconnaître dans son respect pratique la première, la plus vivante, la plus sacrée de toutes les personnalités. Or ce commerce de l'âme vivante et personnelle avec le Dieu personnel et vivant, c'est ce

que nous nommons la prière, au sens le plus large et le plus complet de ce mot. Il ne suffit pas de penser à Dieu, il faut le prier. Quand on s'habitue à ne l'atteindre que par la pensée, on finit par ne plus croire en Dieu; il s'évanouit, ou tout au moins il se transforme, dans ces nuages confus et glacés, *evanuerunt in cogitationibus suis*, et de l'Être des êtres, il ne demeure plus qu'une sublime, mais chimérique idéalité. Il faut le cœur, il faut les actes, les mouvements d'une âme qui porte son respect et sa tendresse au Dieu qui la fait vivre sur la terre, au Père qui l'attend dans les cieux. La prière individuelle ne suffit pas non plus : il faut la prière collective, la rencontre et la compénétration des âmes dans les mêmes lumières et les mêmes ardeurs. Cette prière a un jour et un lieu solennels : le dimanche et le temple. C'est de ce jour et de ce lieu, messieurs, qu'il me reste à vous dire qu'ils sont, après comme avant la première communion, la suprême école de l'enfant, de l'adolescent et de l'homme.

C'est pourquoi, la première, la plus nécessaire de toutes les libertés populaires, c'est la liberté du dimanche. Il y a des hommes qui ne comprennent pas ce besoin de repos dans l'âme et dans le corps ; ce sont ceux d'ordinaire qui commandent le travail, mais qui ne le font pas, qui en recueillent le profit sans en connaître la fatigue. Ce sont ceux qui n'ont point ensanglanté leurs mains aux ronces et aux épines de l'atelier, aux dures aspérités de la matière, et qui n'ont pas courbé pendant six jours sur la terre maudite leur front baigné de sueur, leur âme épuisée de douleur. Ah ! pour ceux-là, je conçois leurs objections contre la loi du repos, je comprends leur répugnance pour la liberté du dimanche ! Mais l'ouvrier, toutes les fois qu'il n'est pas sous la pression d'une violence matérielle ou morale, toutes les fois qu'il est laissé à ses propres instincts, l'ouvrier réclame comme son droit le plus cher et le plus sacré la jouissance de ce jour qui le fait vraiment libre, vraiment époux et père, vraiment enfant de Dieu. C'est le sentiment de la dignité humaine qui le veut ainsi ; c'est l'exigence de la vie de famille, c'est le besoin religieux des âmes ; c'est le cri de tout ce qu'il y a de plus noble et de plus impérieux dans notre nature.

Je me souviens encore de ce qui m'arrivait à moi-même dans mon enfance : permettez-moi cette confession, qui est la vôtre à tous, et qui serait aussi celle de nos ouvriers. Le matin, quand je m'éveillais, je sentais si bien que c'était le dimanche ! Dans le bouquet d'arbres, auprès de la fenêtre, l'oiseau chantait mieux, les cloches de l'église sonnaient plus joyeusement, l'air était rempli de plus d'harmonies et de parfums, le ciel était si beau, le soleil si brillant ! Je ne comprenais pas ce mystère, je me demandais quelquefois à moi-même comment la nature changeait de la sorte et se transformait à jour fixe. Mais plus tard, j'ai compris. Enfant, tout tiède encore de l'eau de ton baptême, tout palpitant des caresses de ta mère, c'est un reflet de ton âme religieuse qui

passer sur la nature, et la fait plus belle et plus semblable à toi! (*Applaudissements.*)

L'enfant se lèvera tout ravi, il ira dans le temple, qui est la maison de Dieu, mais qui est aussi la maison du peuple. Les riches ont leurs palais : ils pourraient se contenter d'une modeste chapelle. Au peuple, il faut des cathédrales... (*applaudissements*), il faut des fêtes comme on n'en donne point aux princes de la terre, comme la religion seule peut en réaliser. La vraie fête populaire, laissez-moi dire le mot, dont on abuse, la vraie fête démocratique, c'est le dimanche. Dans la vaste basilique, tous les arts réunis autour de l'autel ont mêlé leurs enchantements dans un enchantement suprême : l'architecture, la statuaire, la peinture, la musique, l'éloquence surtout. Oui, l'éloquence! si incultes que soient parfois les paroles du prêtre, par la nature même des vérités qu'il annonce, par les fibres qu'il est sûr de toucher dans l'âme humaine, le prêtre est forcément éloquent. (*Applaudissements.*) Le peuple entre là, et il sent sa grandeur. Et les petits enfants, en franchissant le seuil, sont accueillis comme des rois par la grande voix des orgues; ils respirent les parfums de l'encens et des fleurs, ils écoutent ces chants majestueux et tendres, ces mots latins qu'ils ne comprennent pas et qui leur disent cependant tant de choses, paroles de l'éternité tombées dans le temps, secrets mystérieux de la patrie entrevus dans l'exil. Transportés de foi, d'espérance et d'amour, ils vont du foyer à l'autel, de l'autel au foyer, ils reportent à leur mère le baiser de Dieu comme ils ont apporté à Dieu le baiser de leur mère.

Voilà pourtant le jour que des amis du peuple voudraient lui ravir! Faux ami qui ne croient qu'à son corps, qui ne voient en lui que ses besoins matériels : le travail et les jouissances de la bête de somme! Courtisans de la démocratie, vous qui flattez le peuple et qui le méprisez, croyez donc à son âme, *crede anima*, et pour cela commencez par croire à la vôtre!... (*Applaudissements.*)

Oui, cette loi du dimanche, si religieusement démocratique, est méconnue de toutes parts aujourd'hui. Le patriotisme m'impose des égards plus grands pour mon pays, quand je parle sur une terre qui n'est pas la sienne. Je me trompe, mon pays ne me demande que l'équité, et je sais que si l'on peut dire beaucoup de mal de la France contemporaine, il est juste d'en dire beaucoup de bien aussi. Je parlerai donc librement, et je me plaindrai de la violation du dimanche dans les grandes cités industrielles de France. Il m'arrive quelquefois de traverser les rues, me rendant à l'église pour annoncer la parole sainte; je roule dans mon cœur les leçons de l'Évangile, et tout le long du chemin ce sont les visions de l'enfer, des chariots pesants, des essieux qui crient, des pavés qui fument, des nuages de poussière qui me cachent le soleil et Dieu! Je couvre mes yeux de mes mains, et je dis en gémissant : C'est la France qui fait cela!

On me répond : Sans doute, mais c'est la liberté. Respectez la liberté de la France ! Respectez la conscience de vos concitoyens ! — Ah ! je n'ai point de mal à dire de la liberté. J'en parle avec des lèvres d'autant plus sincères et émues qu'elles sont plus chrétiennes et plus catholiques. L'heure n'est pas encore venue, messieurs, mais les malentendus cesseront, et il sera dit avant la fin du siècle que le pontife si grand et si méconnu, Pie IX, qui a combattu le plus vaillamment contre la Révolution, est le même qui a ouvert les initiatives les plus hardies et les plus fécondes, — oui, malgré des revers apparents, je dis les plus fécondes, — de la liberté en Europe. Ne faisons pas ce que saint Paul reprochait aux chrétiens de Corinthe : ne séparons pas le Christ, ne divisons pas Pie IX, *divisus est Christus!* Moi, je le prends dans toute l'étendue de ses gloires, depuis sa prospérité si pure jusqu'à ses infortunes si touchantes, depuis le drapeau des réformes et des progrès élevé dans ses mains de prêtre et de roi, avant 1848, jusqu'à la convocation du concile œcuménique qui recueille, à cette heure, avec les applaudissements des catholiques, les sympathies des protestants et des rationalistes.

Non, nous ne voulons pas amoindrir la liberté. Nous ne voulons pas blesser les intérêts des travailleurs, ni les exigences de l'industrie. Méprisables sophismes que ceux-là ! Ne voyez-vous donc point deux grandes libertés, deux grandes industries qui vous valent, si elles ne vous surpassent, l'Angleterre et les États-Unis. J'ai eu le bonheur de visiter Londres. Je n'oublierai jamais l'émotion qui s'empara de moi à la vue de cette cité pareille aux antiques métropoles des mers que peignent les prophètes : la femme qui est assise sur les eaux, *mulier quæ sedet super aquas*. Et dans ces flots profonds, je ne voyais point d'abîmes, mais seulement un balancement immense et solennel, et comme la majesté d'un trône mouvant et stable. Et la grande reine des mers était là, commandant aux îles et aux continents, étendant au loin sur les rois et sur les peuples, non plus comme ses devancières la verge de l'oppression, mais le sceptre bienfaisant de sa richesse et de sa liberté. Et j'entendais le bruit de son vaste travail, et dans les rues passait le flot vivant des hommes et des chars... Puis un jour se levait comme les jours de mon enfance, un jour comme la vie publique ne m'en montrait plus dans ma patrie, un jour enfin qui ne ressemblait pas à tous les jours... Plus de chars bruyants dans les rues, plus de foule affairée : la machine gigantesque qui grondait et tonnait la veille, s'était arrêtée soudain comme devant la vision de Dieu. Le grand mouvement de l'industrie anglaise s'était tu, et je ne voyais plus dans les rues que des familles qui s'en allaient, recueillies et joyeuses, au lieu de la prière, et je n'entendais plus que la douce harmonie des cloches protestantes qui se souviennent d'avoir été catholiques en attendant de le redevenir. (*Applaudissements.*)

Qu'on ne dise pas : L'Angleterre est une puissance aristocratique et

féodale : son repos du dimanche est un de ces restes du moyen âge, que le souffle moderne aura bientôt balayé. Je regarde de l'autre côté des mers, j'y retrouve cette race anglo-saxonne qui sait revêtir la même grandeur sous les formes les plus diverses. Cette fois, ce n'est pas le moyen âge et l'aristocratie : c'est la proue la plus avancée de la civilisation moderne cinglant à travers toutes les gloires et toutes les témérités vers un avenir inconnu. C'est, j'aime à le penser, le peuple élu de Dieu pour renouveler les choses, et pour préparer aux vérités et aux institutions qui ne sauraient passer des vêtements plus jeunes et plus forts. Eh bien ! les États-Unis observent le dimanche comme l'Angleterre, et nous renvoient à travers l'Océan cette même réponse du silence de Dieu aux blasphèmes de l'homme. (*Applaudissements.*)

En louant ces grands pays, messieurs, je n'entends pas vous recommander une imitation servile, et je ne demande pas qu'on inscrive dans nos lois ce qui n'est pas dans nos mœurs. La loi existe en France, il est vrai, mais à l'état de lettre morte : je ne désire pas de la voir appliquée. Je suis persuadé que dans des pays comme la France et la Belgique, il y aurait d'immenses inconvénients à entrer dans cette voie. Ce que je demande, ce n'est pas l'obligation, c'est la liberté du dimanche : la liberté par le dimanche, et le dimanche par la liberté. (*Très-bien ! c'est cela !*) Oui, je le répète, la liberté du peuple par le dimanche, et l'observation du dimanche par la liberté !

Si j'avais le droit de parler aux gouvernements, je le ferais avec le respect qui leur est dû jusque dans leurs fautes. Nous avons applaudi ici même les belles paroles de M. de Maistre au sujet de la Russie : « Je respecte tout ce qui est respectable, les souverains et les peuples. » Je leur dirais donc : Donnez l'exemple, je ne vous demande pas d'autre appui pour la cause que je défends. Que les travaux publics respectent scrupuleusement le dimanche, et que l'État force l'individu à rougir devant lui. (*Applaudissements.*) Et vous, princes de l'industrie, organisateurs, législateurs et monarques du travail et de la richesse, vous pouvez plus ici que les têtes couronnées : vous avez été puissants pour opprimer la liberté du dimanche, vous serez plus puissants pour la restaurer ! (*Applaudissements.*)

Et maintenant, messieurs, avant de terminer, souffrez que j'adresse un dernier et pressant appel à votre zèle en faveur de ces trois grandes restaurations au sein des classes ouvrières ; la famille, l'atelier, le dimanche. Hier, dans un langage qui n'appartient qu'à lui, mais qui interprétait nos sentiments à tous, M. le comte de Falloux disait à l'illustre évêque d'Orléans : « Monseigneur, vous nous avez recommandé de nous lever matin, mais vous avez joint l'exemple au précepte. Vous avez été matinal pour toutes les bonnes causes... » Eh bien ! ce que je voudrais, c'est que chacun de nous fût matinal aussi. C'est que nous eussions l'honneur, nous, catholiques, de devancer les autres dans l'intelligence pratique de ce qui se prépare aux horizons prochains.

Ce qui se prépare, on l'appelle d'un nom mal défini, qui passionne et qui divise : la démocratie. J'avais essayé d'expliquer ce mot, il y a deux ans bientôt, à Notre-Dame de Paris (1), et j'en avais été blâmé par quelques-uns. Depuis, j'ai retrouvé une définition toute semblable dans le récent écrit du courageux évêque que je nommais tout à l'heure. Je la reprends donc avec fierté, et je dis à tous ceux qui invoquent ce nom : Il y a deux démocraties dans le monde : quelle est la vôtre ? Est-ce la révolution radicale ? Sont-ce les grandeurs de l'intelligence et de la vertu, la hiérarchie sociale prosternée tout entière devant la force du nombre ? Est-ce le niveau brutal qui passe sur toutes choses pour abaisser et broyer ? Ah ! si c'est là votre démocratie, c'est la pire des barbaries, et nous la combattons, s'il est nécessaire, jusqu'à verser notre sang ! Mais si la démocratie est l'ascension graduelle et pacifique des masses laborieuses et souffrantes, qui se nomment les paysans dans nos campagnes et les ouvriers dans nos villes ; si c'est leur élévation à une instruction plus complète, à un bien-être plus assuré, à une moralité plus épurée et plus efficace, et, par une conséquence légitime, à une influence sociale plus étendue ; nous sommes avec cette démocratie, non-seulement parce que nous sommes les fils de notre siècle, mais parce que nous sommes les fils de l'Évangile (2) !

Je la vois se lever. Je la salue en votre nom à tous, cette démocratie chrétienne, ayant ses profondes et solides assises au foyer des familles, dans les ateliers du travail, au sanctuaire de nos temples. Elle changera l'histoire, qui ne savait écrire, dans le passé, que les intrigues des habiles ou les conquêtes des violents, les impuissances de la politique, la corruption trop fréquente de la richesse et des arts ; elle donnera pour sujet aux méditations des sages l'accomplissement intelligent et fidèle de ces lois de la vie privée auxquelles se subordonne la vie publique elle-même, quand on sait la comprendre. Elle fera surgir un grand peuple qui cherchera le bonheur pratique de son existence, comme l'inspiration de sa littérature et de ses arts, dans les affections de la famille, dans les luttes et les joies du travail, dans les chastes émotions de la prière et les fêtes splendides de la religion.

Ah ! sans doute, la crise que nous traversons est une des plus terribles et des plus profondes qu'ait connues notre race. Grandissons nos efforts. notre courage et notre foi à la hauteur de ces événements solennels, mais ne redoutons pas l'issue dernière. Je m'explique la ruine des sociétés païennes : mais pour la société qu'a touchée Jésus-Christ, pour cette humanité qu'a possédée pendant des siècles l'esprit de l'Évangile, pour

(1) *Conférences de l'Avent de 1865* (5^e conférence).

(2) « Si la démocratie est l'ascension des races populaires, des paysans, des ouvriers, à une plus grande somme d'instruction, de bien-être, de moralité, de légitime influence, l'Église est avec la démocratie. » *L'Athéisme et le péril social*, par M^{re} l'évêque d'Orléans, 1866, p. 166.

l'Europe, en un mot, elle peut souffrir, elle peut agoniser, elle ne peut pas mourir! (*Longs applaudissements.*)

— La séance demeure suspendue pendant quelques instants.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au R. P. Hecker, supérieur de la congrégation de Saint-Paul, à New-York.

M. LE CHANOINE DU ROUSSAUX. — Le R. P. Hecker, qui se défie un peu trop de ses connaissances en langue française, m'a prié de vous donner lecture du remarquable mémoire qu'il a rédigé sur *la situation religieuse des États-Unis d'Amérique*. Je me bornerai toutefois à ne vous en communiquer que quelques fragments, vu l'heure avancée, sauf à publier le travail en entier dans le compte rendu de la session (1). (*Assentiment et applaudissements.*)

Je me propose, messieurs, de vous entretenir de la situation religieuse du peuple aux États-Unis.

Deux vérités principales ressortiront de cet exposé, appuyées par des faits et par des arguments incontestables :

La première, que le protestantisme, pendant toute la durée de ce siècle, a été comparativement en décroissance et qu'il touche aujourd'hui visiblement à son déclin en tant que puissance religieuse et sociale.

La seconde, que le catholicisme a été constamment en progrès, et que, dans ces dernières années surtout, il a pris un développement remarquable comme pouvoir religieux et social. — Après avoir établi jusqu'à l'évidence qu'avant la fin du siècle, il l'emportera sur toutes les sectes, et par le nombre de ses adhérents et par la grandeur de son influence, j'appellerai votre attention sur les tentatives spéciales qui, dans les conjonctures présentes, doivent attirer les regards et solliciter les efforts de nos contemporains, et je répondrai enfin à cette question : Que doivent faire les catholiques pour affermir la prospérité actuelle de l'Église et assurer son triomphe définitif?

§ I. — *Le protestantisme ne saurait exister sans l'appui du pouvoir civil.* — Il suffit de la plus légère connaissance de l'histoire pour constater que nulle part le protestantisme n'a su prendre pied en vertu de sa force inhérente de persuasion sur l'esprit des masses, et que dans tous les pays où il est parvenu à la puissance religieuse, il n'a pu, par ses propres forces, ni se maintenir, ni répandre et affirmer ses dogmes ; — et comme, dès son origine, il s'est toujours imposé aux populations par les actes incessants de tyrannie du pouvoir civil, sa durée et sa prospérité ont toujours été en raison du soutien que ce pouvoir a continué à lui accorder.

(1) Nous reproduisons en conséquence dans son intégralité la notice du R. P. Hecker.

Ce n'est pas à vous, messieurs, qu'il est nécessaire de montrer combien mon assertion se justifie par l'examen des pays de l'Europe qu'on appelle les *États protestants*; — comment l'Allemagne fut livrée aux chefs protestants qui sortirent vainqueurs de cette longue guerre civile à laquelle, dans le *xv^e* siècle, la révolte religieuse donna lieu; — comment la soumission de la Suisse suivit la ligue de Smalcalde; — comment les nouvelles doctrines furent imposées à la Suède par le roi luthérien Gustave Vasa, au Danemark par Frédéric I^{er}, à la Norvège par le roi Christian III, à l'Islande comme conséquence du changement religieux que subissait le Danemark dont cette île était une dépendance; — comment l'Écosse doit son protestantisme bien plus à l'épée de John Knox qu'à la force de ses prédications, et comment enfin la foi catholique fut écrasée en Angleterre sous le poids des persécutions et des édits promulgués par ses rois et reines apostats. Vous savez également, messieurs, que dans ces pays le protestantisme n'est un pouvoir religieux qu'à la condition d'être sans cesse supporté et maintenu par les gouvernements.

Il en est de même du protestantisme aux États-Unis. On peut rapporter ses progrès à l'influence politique de l'Angleterre et aux lois intolérantes et tyranniques des Puritains pendant les premiers temps de la colonisation. Sa situation actuelle repose en bien des points sur une sorte de reconnaissance publique et de protection quasi-officielle, qui lui est encore donnée dans les assemblées, dans les tribunaux et dans les chambres législatives.

Par sa seule puissance religieuse, le protestantisme n'a jamais su acquérir et conserver l'affection des masses et se les attacher fortement. Abandonné par le bras séculier, partout il décline et décroît rapidement en nombre; il lui est impossible de combler le vide de ses rangs par des conversions obtenues dans les classes éclairées de la société, et il dégénère enfin en indifférentisme ou en rationalisme. En France, en Autriche et en Belgique, quoiqu'il puisse librement propager ses doctrines et que son clergé et ses écoles reçoivent des subsides du gouvernement, il suffit qu'il ne soit pas officiellement reconnu comme religion de l'État, pour qu'il soit frappé d'impuissance.

Étrange contraste à cette situation ! l'Église catholique nous apparaît partout et dans tous les siècles, toujours triomphante de l'opposition des puissances de ce monde. La force de la vérité et du sacrifice chrétien qui lui est inhérente triompha des grands pouvoirs de Rome et de la Grèce païenne, et gagna même au Christ les nations barbares de l'Europe centrale et septentrionale.

Pendant que le protestantisme, livré dans les pays catholiques à ses propres forces, ne peut espérer rien de mieux que de rester stationnaire, le catholicisme, dans les pays protestants, n'est pas plutôt affranchi qu'il fait de grands et rapides progrès. Témoins l'Angleterre révivi-

fiant son ancienne foi et sa tradition avec une énergie toujours croissante depuis le jour de l'émancipation catholique, et le retour de l'Allemagne à l'Église se mesurant sur les efforts des catholiques pour recouvrer leur liberté politique.

Quel que soit l'appui que le protestantisme ait obtenu du pouvoir civil aux États-Unis, cet appui a toujours été un accident et non l'effet régulier d'une reconnaissance officielle comme religion de l'État. Il faut en excepter les décrets religieux des Puritains dans les premiers temps de la colonisation de la Nouvelle-Angleterre, où, depuis, par la grâce de Dieu, le catholicisme a trouvé un champ librement ouvert à l'expansion de son culte et une liberté sans entraves pour la légale et raisonnable propagation de la vraie foi.

On ne saurait donc mettre en doute le résultat final. Le protestantisme est sans force en présence de la libre catholicité ; et dans aucun pays du monde, la faiblesse et la décroissance du protestantisme et la vigueur et le rapide accroissement du catholicisme n'ont été, dans leur marche parallèle, aussi remarquables qu'aux États-Unis. J'exposerai deux faits à l'appui de cette assertion.

§ II. — *Principales raisons du déclin du protestantisme et de l'accroissement du catholicisme.* — Le génie des institutions et des mœurs américaines est en antagonisme complet avec les dogmes caractéristiques du protestantisme. Les institutions américaines ont pour base le principe que l'homme est capable de se gouverner lui-même ; elles supposent l'existence et l'usage de la raison, du libre arbitre, et la force virtuelle qui permet à l'homme de pratiquer la vertu dans l'ordre des lois naturelles.

Le protestantisme, par son dogme fondamental de l'entière dépravation, est la négation complète de ce principe et de ses conséquences. Il est donc impossible à celui dont les opinions politiques sont conformes au système américain, de demeurer protestant s'il veut être conséquent avec lui-même. Tôt ou tard, il devra perdre ou sa foi politique ou sa foi religieuse, et c'est un fait bien connu de nous tous, que l'on voit de zélés protestants adhérer avec plus de confiance aux vérités objectives qui sont l'âme de ses institutions politiques, qu'aux dogmes caractéristiques de leur religion, accoutumés qu'ils sont à recevoir les premières comme indiscutables, tandis qu'ils soumettent les seconds aux interprétations variables et contradictoires du jugement personnel. Leur américanisme doit dès lors l'emporter sur leur protestantisme ; et quoiqu'il faille du temps pour opérer cette évolution (car c'est le temps seul qui développe les principes de vie et leurs conséquences logiques), les résultats attendus nous sont déjà acquis. L'influence de nos libres institutions est l'élément éliminateur qui repousse de leur esprit les doctrines absolues du protestantisme, ne leur laissant que des bases naturelles. C'est pour-

quoi les sectes les plus populaires aux États-Unis sont celles qui possèdent le moins d'éléments chrétiens positifs. Telles sont : les universalistes, les unitairiens, les adeptes du spiritisme. Les États appelés la Nouvelle-Angleterre, fondés par les Puritains, ont cessé d'être la forteresse du calvinisme, pour arriver, à travers toutes les transformations du l'unitarisme, à ce qu'on nomme l'unitarisme libéral, lequel, en fait, n'est qu'un pur théisme. Je n'ai pas besoin de m'arrêter aux circonstances qui, se rattachant au fait que je signale, en ont amené tous les résultats. Je désire toutefois achever de démontrer que le protestantisme est en rapide décadence et perd chaque jour de sa force sur l'esprit des Américains.

§ III. — *Décroissance actuelle en nombre.* — Un fait alarmant vient d'être porté tout récemment à la connaissance du public : c'est le dépeuplement de cette partie des États-Unis où règne presque exclusivement le protestantisme. La funeste multiplicité des divorces y frappe d'un coup mortel l'institution de la famille : la complète inhabileté du protestantisme à poser et à faire respecter le frein qu'exige la moralité publique, a donné naissance au mormonisme et aux libres amours, formes d'un paganisme dégradé, qui ne recrutent d'adhérents que parmi les sectes protestantes. En ce qui touche le divorce, je puis produire comme preuve de sa multiplicité les documents statistiques récemment publiés dans un seul État, celui de Connecticut où, dès les premiers temps de la colonisation, le protestantisme a eu toute liberté d'imposer ses règles et ses traditions. Là, sur seize familles on compte un divorce, et le Connecticut n'est pas celui des États de l'Union où le plus grand nombre de divorces est annuellement prononcé. On peut lire dans tous les journaux, des annonces d'entrepreneurs de divorces, qui se chargent de les faire obtenir facilement et à bon marché, en garantissant contre toute publicité les noms des parties ou les motifs allégués pour la séparation. Il est naturel qu'une grande diminution de la population soit la conséquence de cet état de choses, et les médecins, aussi bien que les ministres des Églises réformées, appellent sur ces faits l'attention du public par les communications qu'ils adressent aux journaux et aux revues, et par la publication de brochures consacrées spécialement au sujet dont il s'agit.

Le Dr Nathan Cullen, de la ville de Lowell, dans l'État de Massachusetts, montre que les familles américaines diminuent rapidement en nombre. Il prouve que la race puritaine primitive de la Nouvelle-Angleterre est au moment de disparaître. Il n'était pas rare autrefois, nous dit-il, que des familles américaines eussent dix enfants, tandis que maintenant il est de mode de n'en avoir que deux ou trois. Il ajoute : Les relevés statistiques, publiés à Boston pour 1865, indiquent 5,276 naissances, sur lesquelles 5.575 proviennent de parents étrangers, 1.641 de familles américaines et 60 non classées.

Les tables de mortalité donnent 4,541 décès, dont 1,598 d'étrangers et 3,145 d'Américains. Le nombre total des naissances présente donc dans cette ville un excédant de 755 sur le nombre des morts, et le chiffre des morts parmi les Américains surpasse celui des naissances de 1,502. Si seulement les trois cinquièmes des enfants américains atteignent l'âge adulte (et le docteur prouve que c'est le cas), cela rend la différence en moins encore bien plus sensible. Il en résulte un déficit annuel de plus de deux mille personnes sur l'accroissement naturel de la population.

Le relevé des naissances de la ville de Boston indique encore que, par rapport au chiffre de la population, les familles étrangères ont eu, en 1865, six fois plus d'enfants que les familles américaines. Les causes qu'allègue le docteur sont : le petit nombre de mariages, la dégénérescence physique des femmes, et la ferme résolution des époux de n'avoir point d'enfants ou de n'en avoir qu'un nombre très-limité ; et il s'écrie : Serait-il possible que la race des Puritains, cette race si pure, où l'éducation était si forte, l'instruction si bien ordonnée, l'influence des vertus si puissante, la tradition si sainte, coure ainsi à sa perte et cède la place à des races étrangères douées de moins d'intelligence et dont la religion est si différente ?

Le Dr Hover, un éminent praticien de Boston, confirme les mêmes faits dans un livre intitulé : *Pourquoi pas ? (Why not ?)* d'où je me bornerai à extraire ce passage significatif (page 65) : « On ne saurait certes prétendre que le protestantisme, en tant que religion, encourage ou simplement même tolère les pratiques qui conduisent à ce triste résultat ; ses dogmes sont hautement hostiles à un crime aussi énorme. Si grande est toutefois l'ignorance populaire relativement à cette transgression, qu'une abstraite moralité est ici comparativement impuissante à la prévenir. Il n'y a aucun doute que les prescriptions de l'Église romaine, appuyées d'un côté par la confession et de l'autre par l'excommunication, ont conservé au monde la vie de plusieurs milliers d'enfants. »

Le révérend docteur John Todd, membre distingué du clergé protestant, a reproduit les paroles du docteur Hover dans une brochure qu'il a publiée sur le même sujet, et entre autres un passage où il dit : « Aux yeux vigilants des médecins, aux regards non moins clairvoyants des membres du clergé, il est évident que dans nos contrées le mouvement ascendant de notre population native est arrêté, et que cette population tend même à diminuer. Dans nos familles, la moyenne des naissances ne donne que trois enfants ou au plus trois enfants et une fraction par mariage. Ainsi, tandis que les populations formées par les races étrangères renferment des familles nombreuses, nos familles d'origine américaine dépérissent et courent le risque de disparaître entièrement. Les documents statistiques présentés aux Chambres législatives renferment à ce sujet des détails effrayants. »

On rapporte, dit ailleurs le même écrivain, que dans un quartier vaste

et populeux d'une belle cité de l'Ouest, il n'est pas né un seul enfant anglo-américain pendant trois années ! Ce rapprochement entre les dogmes religieux et cette décroissance alarmante a été signalé dès 1855. Il paraît ainsi, dit le révérend docteur Fish, dans le livre qui a pour titre : *la Primitive pureté ravivée*, que la loi d'accroissement pour les catholiques romains, pendant les dix dernières années, a donné des résultats quatre fois plus considérables que ceux obtenus par les chrétiens évangélistes. La loi d'accroissement des catholiques romains est de 65 p. c. plus considérable que celle qui régit l'ensemble de la population aux États-Unis ; et si l'on compare à ce résultat les chiffres qui se rapportent aux confessions évangélistes, on trouve pour celles-ci une différence en moins de 11 p. c.

La conclusion à tirer de ces faits n'est que trop évidente. L'Église protestante, en tant qu'Église, perd chaque jour sa puissance doctrinale et morale sur les masses : c'est ce qui résulte des aveux des écrivains protestants.

Le mémorial (*Memorial papers*) publié en 1857, qui renferme, sous forme de circulaire, une série de questions posées par la commission épiscopale relativement à la situation présente et à l'avenir de la religion, reconnaît que l'Église épiscopale, dans sa constitution actuelle, est incompétente pour la dispensation de la parole évangélique dans tous les rangs de la société, et qu'elle est ainsi insuffisante pour opérer les œuvres de Dieu sur cette terre et dans ce siècle.

Un ministre baptiste écrit également : « La situation actuelle de l'Église chrétienne et ses relations avec le monde présentent des anomalies choquantes et de nature à scandaliser les croyants, principalement dans nos contrées. Ici point de persécutions : la parole de Dieu a toute liberté, ses ministres sont plus nombreux que dans les autres pays protestants ; mais qu'en résulte-t-il ? Le nombre des croyants diminue dans toutes les sectes ; l'incrédulité se multiplie et se fortifie ; l'humanité, loin de rentrer dans l'Église, affecte de se placer en dehors. Si cela continue, dans vingt ou trente ans la lumière sera transportée ailleurs. Nos sermons, nos discussions purement abstraites, à moins d'un miracle, ne sauraient convertir personne, et même il n'ont pas ce but. Si tout ce que nous voyons est tout ce que le christianisme peut faire, c'est une œuvre avortée. »

L'éminent docteur Philippe Schaaf, dans un ouvrage intitulé : *Esquisses de la situation politique, sociale et religieuse des États-Unis*, avoue que le protestantisme, tel qu'il est, doit périr et faire place à ce qu'il appelle le *catholicisme évangélique*, lequel, comme il est facile de le voir, n'est autre chose qu'un pur rationalisme.

L'auteur de la *Primitive piété ravivée* se plaint aussi que de nos jours la piété se soit écartée du divin modèle ; il gémit de ce que le protestantisme a perdu son influence sur les masses, quand il dit : « Dans notre

pays, pris dans son ensemble, la moitié de la population ne fréquente plus le sanctuaire : on écoute un autre évangile. »

Ces documents, ces aveux qui coïncident chez tous les écrivains protestants de quelque célébrité, sont autant de preuves que dans toute l'étendue des États-Unis la religion protestante est en décadence. Ses éternelles divisions, son absence de doctrine, son impuissance morale, la dépopulation parmi ses sectateurs, dépopulation produite par la démoralisation sociale qu'il ne saurait réprimer, enfin le nombre toujours croissant de ceux qui désertent ses rangs pour se réfugier dans le sein de l'Église catholique ou pour tomber dans le naturalisme, tout s'unit pour présager son extinction inévitable.

§ IV. — *Triomphe du catholicisme.* — A mesure que le protestantisme décroît, l'Église catholique devient prédominante; elle grandit lentement mais sûrement avec l'augmentation continue des naissances. Les Américains commencent à reconnaître l'analogie qui existe entre le génie de leurs institutions et les dogmes de la foi catholique. Les principes politiques qui forment les bases de notre libre constitution sont en effet déduits logiquement des dogmes catholiques qui affirment la raison humaine et proclament l'égalité fondée sur la justice. Unis comme les Américains le sont dans leur foi politique, la foi religieuse qui en est la sanction deviendra chaque jour, par une conséquence naturelle, plus acceptable à leurs yeux à mesure que l'harmonie de ces rapports gagnera en évidence. Une autre considération nous confirme dans nos espérances : c'est que l'opinion publique, ce jugement des masses d'où dépend, il faut raisonnablement le reconnaître, le succès de toutes les grandes entreprises, est considérablement changée. Le grand mouvement du *Know Nothing*, qui semblait menacer l'Église d'une persécution terrible, est devenu, grâce à l'éternelle Providence de Dieu, l'événement le plus favorable à la foi qui ait pu se produire dans les États-Unis. L'agitation des temps a conduit beaucoup de personnes, des milliers d'âmes droites et intelligentes à considérer le vrai caractère de notre sainte religion, à rechercher si, en réalité, elle est aussi hostile au bien-être social et politique des États-Unis qu'on l'avait prétendu. Le résultat de cet examen, je n'ai pas besoin de le dire, nous a été entièrement favorable.

La conduite récente du clergé protestant dans les événements purement politiques et surtout lors de la dernière crise, a excité un sentiment de mépris parmi les masses, toujours inquiètes de l'approbation et de l'appui du pouvoir civil. On l'a vu passer d'un parti politique à un autre selon les circonstances, faisant entendre du haut de la chaire des discours politiques, et cherchant ainsi à insinuer que les véritables intérêts du pays et ceux du culte protestant étaient identiques. Mais en cela les membres du clergé ont dépassé le but : le public maintenant rejette leurs conseils et chaque jour ils sont dénoncés et ridiculisés dans les principaux journaux pour leur fatigante et fâcheuse intervention.

Ces faits et leurs résultats ont été surtout mis en évidence pendant la guerre civile qui a désolé notre pays. Tandis qu'on accuse fréquemment les membres du clergé protestant d'avoir été les promoteurs de la lutte et des dissensions qui ont agité cette période, le clergé catholique, au contraire, est loué pour sa modération, sa fidélité aux devoirs spirituels et son abstention de tous les partis. Une conviction s'est faite, acceptée par tous les hommes intelligents et éclairés, que si les États-Unis avaient possédé l'unité dans la foi catholique, ils auraient été garantis de la guerre terrible qui a ravagé nos foyers. En examinant la politique et la conduite de l'Église en ce qui concerne l'esclavage dans les temps anciens, on comprend que l'Église catholique aurait pu amener les mêmes résultats dans notre pays, et d'une manière tout aussi pacifique, au mutuel avantage des maîtres et des esclaves.

En ce qui concerne les conversions de l'une à l'autre religion, soit protestante, soit catholique, il est bien connu que le protestantisme n'acquiert aucun nouvel adhérent et par conséquent n'empiète en rien sur notre domaine, si l'on en excepte toutefois la possession de quelques enfants abandonnés dans nos grandes cités, lesquels cependant grandissent rarement dans le protestantisme ; l'influence de leurs premières relations et le souvenir de leur baptême catholique, à mesure qu'ils avancent dans la vie, en ramènent beaucoup dans le sein de l'Église.

D'un autre côté, nous voyons des conversions au catholicisme dans toutes les classes et dans toute l'étendue des États-Unis. Ces conversions sont devenues plus nombreuses depuis la dernière guerre, et *forment de nouveaux centres d'influence*.

Il était naguère de mode d'ignorer l'Église, son clergé, ses œuvres ; il n'en est plus ainsi aujourd'hui. L'Église, ses fidèles, son grand pouvoir, son unité se manifestent pleinement au peuple américain, lui présentant un frappant contraste avec les sectes protestantes qui toutes déclinent en nombre, perdent de leur influence sur le cœur et l'esprit de leurs sectateurs et offrent partout le pitoyable spectacle de leurs scissions religieuses et de leurs disputes interminables.

§ V. — *Des besoins actuels de l'Église.* — Nous nous trouvons donc dans l'une des plus étonnantes périodes de développement de l'Église en Amérique : son triomphe définitif ne saurait être douteux. L'Église convertira le peuple américain comme elle a converti toutes les nations de la terre ; et pour qui connaît les choses, une grande partie de l'œuvre est déjà accomplie.

Les progrès que l'Église a faits et dont nous sommes les témoins, sont une preuve suffisante de sa vitalité ; elle n'a reculé devant aucun sacrifice, le clergé n'a pas épargné son rude labeur, et les fidèles ont généreusement secondé ses efforts. Mais tout ce qui a été opéré dans le passé doit non-seulement être soutenu et le fruit de tant de labeurs conservé ;

nous devons, de plus, nous préparer aux prochaines éventualités de l'avenir. Les besoins, dans ces derniers temps, se sont manifestés plus vite qu'on ne pouvait y suppléer. Le développement rapide de l'Église a rendu son administration difficile. Nos prêtres sont en trop petit nombre pour suffire aux besoins des fidèles. Dans certaines localités, il ne se trouve qu'un prêtre pour 4,000 âmes, et le pays pris dans son ensemble nous donne une moyenne de 1,500 âmes pour un prêtre. De nouveaux séminaires ont été fondés et le nombre des aspirants au saint ministère s'est augmenté, mais pas assez rapidement pour suivre le mouvement toujours progressif du nombre des fidèles. L'accroissement du clergé est donc une question dont l'importance est incontestable et la solution pressante. C'est ainsi que l'a considéré notre épiscopat si dévoué. Les nefs de nos églises ne sauraient contenir la moitié des catholiques qui désirent assister au saint sacrifice et recevoir la parole de Dieu. Bien d'autres améliorations sont urgentes et sollicitent notre zélée coopération. De ce nombre sont les sociétés pour la publication et la distribution de bons livres catholiques à bon marché ; les bibliothèques publiques créées dans le même but et propres à répandre l'éducation religieuse et laïque ; les institutions pour la jeunesse abandonnée, tels qu'orphelinats et asiles ; les refuges de miséricorde sous la direction des Sœurs du Bon-Pasteur ; l'augmentation du nombre des Sœurs de la Merci et des Sœurs de Charité ; les hospices et hôpitaux ; les Associations d'adultes ayant pour objet un mutuel perfectionnement intellectuel et religieux ; enfin et surtout le soutien et l'extension de la Société de Saint-Vincent de Paul. Tout cela et bien d'autres améliorations et institutions que réclameront successivement les développements futurs de l'Église, exigent l'union constante de nos efforts, de nos conseils, de notre direction, de nos encouragements et de nos généreux sacrifices.

Pour atteindre ce but multiple, satisfaire aux exigences de la condition actuelle de l'Église catholique aux États-Unis, et pourvoir aux besoins de son avenir, nous sommes convaincu qu'il conviendrait à tous égards de réunir en Amérique un Congrès tel que celui que vous avez institué en Belgique à l'instar de l'Allemagne et de la Suisse. Convoquée et dirigée sous les auspices de notre vénérable et saint épiscopat, une pareille assemblée produirait certainement d'incalculables bienfaits. C'est en partie pour nous éclairer à cet égard que nous avons traversé l'Atlantique pour assister à Malines à l'un des plus admirables et des plus touchants spectacles dont nous ayons jusqu'ici été témoin. C'est avec bonheur, messieurs et chers frères, que nous en rapporterons l'expression et le souvenir dans notre pays, et que nous y répandrons à notre tour la précieuse semence dont vous avez commencé à récolter les produits. *(Cette communication est accueillie par les acclamations de l'assemblée.)*

M^{SR} ROGERS, évêque de Chatham (Nouveau-Brunswick).

Éminence, messeigneurs, messieurs,

C'est, de ma part, une grande présomption de vous adresser aujourd'hui la parole, de vous ennuyer peut-être en changeant le cours des émotions que vous a fait éprouver l'éloquent orateur auquel j'ose succéder à cette tribune où m'appelle votre trop grande bienveillance. Mais hier l'idée m'est venue qu'étant ici le seul évêque de la province d'Halifax, je manquerais aux devoirs que je dois à mon troupeau, aux devoirs que je dois à l'Europe catholique, si je ne saisisais cette occasion de vous exprimer, en peu de mots, dans mon humble langage, mes remerciements pour les services immenses que les catholiques d'Europe ont rendus à mon pays.

Il y a deux jours que les dignes évêques M^{SR} Lynch, de Charleston, et M^{SR} Demers, de l'île de Van Couver, vous ont exposé les immenses développements de la religion catholique en Amérique. Pour la partie que j'habite, je puis vous annoncer la même bonne nouvelle. (*Bravos!*) Dans nos provinces de l'Atlantique, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, il n'y avait pas, il y a quarante ans, un seul évêque; il n'y avait que quelques prêtres sous la juridiction de l'archevêque de Québec. Nous y avons aujourd'hui un archevêque et six évêques, un très-grand nombre de prêtres, des collèges, des séminaires, des académies, des écoles pour l'éducation supérieure donnée par des religieux. (*Applaudissements.*)

Cependant, messieurs, quoique la religion catholique se soit beaucoup développée en Amérique, il faut l'avouer, et cela a déjà été avoué par de dignes et savants évêques qui ont écrit sur ce sujet, le catholicisme a, d'un autre côté, fait de grandes pertes. Il y a aujourd'hui partout en Amérique une multitude de protestants, enfants de pères et de mères catholiques, qui ont perdu leur foi parce que, lorsque leurs familles sont arrivées dans le Nouveau-Monde, elles n'y ont trouvé ni prêtres, ni églises, ni institutions catholiques pour les maintenir dans la vraie croyance. L'Église a perdu ainsi un grand nombre de ses enfants. A cette cause, il faut ajouter l'activité, le zèle ou bien le fanatisme des protestants. Car s'il y a quelquefois chez ceux-ci de la bonne foi, du vrai zèle, il y a aussi souvent un véritable fanatisme. Ils sont, dans plus d'une circonstance, venus en aide à nos pauvres catholiques pour les décider à envoyer leurs enfants dans les institutions protestantes; ils ont même décidé des enfants à changer leur nom de famille pour qu'ils oubliassent qu'ils étaient d'origine catholique.

Néanmoins, je le répète, le catholicisme a pris d'immenses développements aux États-Unis, au Canada, partout, et c'est pour vous faire part de ce fait qui réjouira vos cœurs, que j'ai eu la témérité de vous

entretenir quelques instants en un langage qui est pour moi une vraie humiliation.

De toutes part : Non ! non !

M^{re} L'ÉVÊQUE DE CHATHAM. — Je subis très-volontiers cette humiliation pour accomplir un devoir (*bravo ! bravo !*) et pour payer la grande dette de reconnaissance que l'Amérique entière doit aux catholiques d'Europe pour l'aide qu'elle nous a donnée, et par l'envoi d'émigrants catholiques, et spécialement par l'institution de l'Œuvre de la Propagation de la foi.

Je participe ici à un grand Congrès des principaux et des plus illustres prélats et des représentants catholiques de presque toutes les parties de l'Europe. Ces jours derniers, j'ai été édifié, instruit, étonné même en entendant l'énumération de toutes les bonnes œuvres qui ont été établies pour soutenir et pour propager le bien, en même temps que pour combattre le mal. Vous avez entendu ce que M^{re} l'évêque de Charleston vous a dit du Concile national de Baltimore qui a été tenu au mois d'octobre 1866. Ce concile a été une vraie gloire pour l'Église catholique d'Amérique. Mais sans l'appui que nous a généreusement prêté la *Propagation de la foi*, nous n'aurions pas obtenu les beaux résultats que nous pouvons constater aujourd'hui ; nous n'aurions pas un clergé nombreux, d'excellentes maisons d'éducation, des collèges, et particulièrement des couvents pour nos jeunes filles. Je vous remercie donc, messieurs, de tout mon cœur, au nom de tous mes confrères de la province ecclésiastique de Halifax.

Je comptais vous communiquer des renseignements sur les catholiques canadiens français, mais comme vos instants sont précieux, je saisirai une autre occasion de le faire, soit par écrit, soit de vive voix. Cependant permettez-moi, avant de terminer, de vous en dire au moins quelques mots.

La piété, la simplicité, la vraie charité, les vertus de famille, toutes les qualités chrétiennes, en un mot, existent encore parmi les bons Canadiens qui sont les descendants des premiers colons français établis dans ce pays. Je ne veux vous en donner qu'un exemple.

Telle est la fraternité établie dans certaines parties de mon diocèse, qu'un couple hésite à se marier, parce qu'à cette occasion il faut inviter tout le village à la noce. (*Rires.*) Aussi, attend-on, pour célébrer ces unions, qu'une série de mariages se prépare et on les fête tous ensemble, en un jour, où l'on fait noce dans toutes les maisons du village. (*Bravos.*)

Vous avez probablement lu le magnifique poème écrit par le poète américain Longfellow, sur le Canada. Eh bien ! dans ces pages admirables, le poète ne dit que la vérité. Moi qui vis dans le pays qu'il a si bien décrit, je puis attester la réalité de toutes les scènes qu'il dépeint.

Encore une fois, messieurs, veuillez être persuadés que notre reconnaissant souvenir ne s'effacera jamais de nos cœurs. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous terminerons cette séance, déjà très-longue, en donnant la parole à M. l'abbé Brouwers, d'Amsterdam, qui se propose de vous entretenir de la *situation du catholicisme en Hollande.*

M. l'abbé BROUWERS (1).

Éminence, messeigneurs, messieurs,

En abordant la tribune du Congrès catholique, en entrant dans cette arène d'éloquence, je me dis qu'il ne me reste à cette heure que deux choses à faire : *morituri te salutant*, saluer d'abord ces princes, ces rois de la parole, m'incliner devant cet auguste sénat, devoir dont je m'acquitte le plus tôt possible et avec bonheur ; et *morituri te salutant*, mourir ensuite, ce que votre charité me permettra de retarder de quelques moments du moins, jusqu'à ce que j'aie essayé de vous esquisser en quelques traits rapides la situation du catholicisme en Néerlande. (*Rires et applaudissements.*)

Orateurs de France et vous tous qui avez savouré le miel qui coule de leurs lèvres, vous qui avez éteint votre soif toujours renaissante à ces torrents d'éloquence qui jaillissent de ces mâles poitrines françaises, me pardonnerez-vous si, venant de la Néerlande et parlant une langue étrangère au peuple de mon pays, j'offense des oreilles d'académiciens ? S'il me faut une excuse, je la trouve dans vos cœurs : j'espère réjouir vos cœurs catholiques, et les sympathies de ces cœurs, l'approbation de l'évêque de l'Église catholique romaine m'est plus chère que le suffrage de l'académicien. (*Applaudissements auxquels prend part M^{er} Dupanloup.*)

Tandis que deux grandes questions, celle du Christ et de sa divinité, celle du Vicaire du Christ et de son autorité, continuent d'agiter le monde, le Pontife-Roi vient de proclamer bienheureux dans le Ciel et dignes de gloire et d'imitation sur la terre, les héros de Gorcum, morts au champ des martyrs en confessant le Christ, en défendant le Pape, en pardonnant à leurs bourreaux. Le pays où ces pacifiques vaillants ont remporté la victoire est honoré de vos nobles sympathies. Vous prenez un vif intérêt à vos frères catholiques de la Néerlande. Permettez-moi donc de vous entretenir brièvement de la situation et des progrès de l'Église dans mon pays.

Mais je ne puis de plain-pied me lancer dans mon sujet. Il me faut procéder comme nos architectes hollandais. Tandis que vous asseyez directement sur vos rochers les bases de vos monuments ou que vous jetez

(1) Nous complétons le discours de M. l'abbé Brouwers, en rétablissant les passages que, vu la brièveté du temps mis à sa disposition, il a dû omettre ou résumer trop rapidement.

(Note du secrétaire général.)

immédiatement en terre ferme les fondements de vos édifices. nous, Hollandais, nous devons, dans le sable mouvant d'un terrain conquis sur l'Océan, enfoncer, enfoncer bien profondément nos pilotis pour y asseoir nos constructions. De même, messieurs, je dois avant tout, très-rapidement, préparer le terrain sur trois points.

Et d'abord, on se figure en plus d'un pays de l'Europe, qu'en Hollande les catholiques sont débordés et molestés par les jansénistes. Il fut un temps, messieurs, où le jansénisme avait en Hollande son centre, son foyer ; un temps où les jansénistes, soutenus par le gouvernement, virent livrer à l'arbitraire de juges ennemis tout prêtre catholique qui ne relevait pas d'eux ; un temps où une prime de trois mille florins fut officiellement promise à celui qui livrerait à l'autorité le vicaire apostolique que Rome venait de nommer... Mais ce temps est loin, bien loin ! Permettez-moi de vous traduire en langage arithmétique, en style de télégramme, la situation respective du jansénisme qui descend et du catholicisme qui monte. D'après le dernier recensement officiel, les jansénistes sont aux catholiques comme 1 est à 571. (*Applaudissements.*)

Ils n'ont plus guère que 25 paroisses et ne comptent pas même 6,000 adhérents, mais ils continuent à élire un archevêque qui exerce sa quasi-juridiction sur seize curés et sur un vicaire ; un premier évêque qui a neuf curés, mais pas un seul vicaire, et enfin un deuxième évêque qui n'a ni curés, ni vicaires, ni ouailles!... C'est leur évêque de Deventer. Le premier de ces deux évêques est mort, il y a quelque temps. Son siège est vacant. Puissent les jansénistes, messieurs, redevenir bientôt ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être, nos frères, nos frères sous la bannière de la Mère du Christ, nos frères sous le drapeau du Vicaire du Christ !

Il est un autre préjugé que je dois rencontrer. Dans bien des pays, on parle du catholicisme et de peuples catholiques, sans songer jamais à la Hollande ; au contraire, qu'il s'agisse du protestantisme et de peuples protestants, c'est toujours la Hollande que l'on cite en première ligne. Jadis ces appréciations ont pu concorder avec l'état réel du pays, mais aujourd'hui la situation est bien changée. La vérité des faits — et je suis heureux de le proclamer à cette tribune qui a des échos dans tous les pays — la vérité des faits ne permet plus de ne voir en Hollande qu'un peuple de protestants. (*Bravos prolongés.*) Devant la loi, tous les citoyens sont égaux, et devant la statistique, notre nombre s'est accru, depuis 25 ans, de près de 200,000 âmes. D'après les chiffres du dernier recensement officiel, nous comptons, de 1859 à 1865, 62,400 catholiques de plus. Pour former dans la nation un groupe religieux plus important, il faudrait réunir, malgré leurs dissidences, les réformés néerlandais, wallons, anglais et écossais. Or, vous savez, messieurs, comment toutes ces sections du protestantisme se fractionnent et se dissolvent sous l'action naturelle de la logique et du rationalisme absolu. Pour en revenir à

notre langage arithmétique de tout à l'heure, disons que les catholiques, en Néerlande, sont aux réformés néerlandais, wallons, anglais et écossais, comme 571 à 552. Cependant le nombre des conversions éclatantes est très-minime. Ah ! puissent nos compatriotes marcher bientôt sur les traces de ces grandes intelligences et de ces nobles cœurs, qui, en Angleterre, reviennent en foule s'abriter au foyer maternel, au giron de l'Église catholique !

Enfin, messieurs, en dehors de nos frontières et même au dedans on se plaît parfois à représenter notre dynastie régnante, la maison d'Orange-Nassau, comme essentiellement partielle envers le protestantisme et foncièrement hostile au catholicisme. Je ne viens pas ici refaire l'histoire. Je dédaignerais de me poser en panégyriste ; mais la vérité historique me permet de proclamer ici que le prince d'Orange n'a pas ordonné les tortures des confesseurs de Gorcum. Au contraire, il avait ordonné de mettre en liberté ces hommes honorables. C'est avec plus de bonheur encore et non moins de vérité, messieurs, qu'il m'est permis de rendre ici à Sa Majesté Guillaume III un solennel tribut de justice et de gratitude. (*Bravos!*) Notre Roi se fait gloire, et il le dit lui-même, d'aimer tous ses sujets et de leur porter un intérêt égal, qu'ils soient protestants ou non. Sous son sceptre les catholiques de la Néerlande sont devenus plus libres et plus heureux. Ce n'est pas du trône que nous avons à redouter quelque hostilité aux droits qu'il nous faut revendiquer. Aussi soutenons-nous le trône de nos sentiments de fidélité, prêts à le soutenir, s'il le fallait, de nos bras, de nos épaules, de nos têtes ! (*Applaudissements prolongés.*)

Pour bien apprécier les progrès du catholicisme en Hollande, il faut mettre en regard l'état de proscription et de ruine d'où il s'est relevé et l'heureuse restauration dont nous sommes aujourd'hui témoins. Vous savez la profondeur de l'abîme où le catholicisme fut précipité dans notre pays. On a voulu l'étouffer dans le sang et dans la boue, et vous allez le voir s'avancer jeune et beau, comme le soleil se levant à l'horizon du mois de Marie.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici, messieurs, comment s'est accomplie en Néerlande la révolution du xvi^e siècle. L'évidence des faits a fait dire au célèbre historien protestant Prescott « que l'étendue et le degré de violence des désordres qui éclatèrent dans les Pays-Bas ne se retrouvent ni dans les excès des huguenots ni dans ceux des disciples de Knox. » Ce jugement comparatif, qui défie toute réfutation, dit assez quelle dut être la situation du catholicisme dans notre pays où la soi-disant Réforme triompha sur toute la ligne. Le supplice des martyrs de Gorcum n'est qu'une page sanglante d'un gros volume écrit en trop lugubres caractères. Ne le feuilletons pas. Nos aïeux ont prié pour ceux qui les persécutaient ; nos contemporains sont nos frères, nous ne les rendons pas responsables de ce passé. (*Très-bien!*) Mais le protestan-

tisme ne déposa la corde du bourreau et le fer de l'égorgeur que pour s'emparer de la balance des lois. Ce qu'il avait commencé révolutionnairement, il le voulait achever légalement.

Le bourreau s'éloignait, le geôlier arrivait. Le catholique hollandais fut dépouillé de ses droits, emprisonné dans le réseau d'une foule de lois, de décrets, d'actes persécuteurs. A ces concitoyens, traités en ilotes, les honneurs et les dignités de l'État étaient fermés. Aussi plusieurs familles patriciennes quittèrent successivement le pays. Voilà pourquoi nous n'avons guère aujourd'hui, en Hollande, de noblesse catholique. Sans quoi, soyez-en sûrs, l'aristocratie hollandaise eût fourni plus d'un de ses fils à ce régiment des zouaves pontificaux, où brillent tant de noms illustres de France et de Belgique! (*Applaudissements.*)

Mais ce n'étaient pas seulement les honneurs et les hautes dignités de l'État qui étaient interdits aux catholiques. Les postes lucratifs et les emplois publics quelconques leur étaient également fermés. Aussi se sont-ils surtout appliqués au commerce, à l'agriculture et à l'industrie. Aucune fraction du peuple néerlandais ne compte autant de bras vigoureux qui conquièrent chaque jour, le dimanche excepté, le pain ou la fortune pour de jeunes et nombreuses familles. Le catholicisme en Néerlande trouve surtout sa force et son honneur dans la bourgeoisie. Les catholiques occupent un rang distingué dans le haut commerce et dans la grande industrie.

Dans des carrières plus élevées et plus glorieuses, les catholiques ont conquis également une place honorable. Le plus grand génie qui ait jamais, en Néerlande, fait vibrer entre ses genoux vigoureux la harpe de la poésie lyrique; le plus grand génie qui ait jamais, en Néerlande, embouché la trompette des grands poèmes héroïques ou didactiques, le roi de notre scène dramatique, Vondel, était catholique. Et ce citoyen a si bien marqué au coin de sa foi intrépide et vigoureuse, toutes ses œuvres immortelles de poésie comme tous les actes de sa vie publique et privée, que moi, prêtre, je me croirais heureux si, au moment où je comparaitrai devant le tribunal de Dieu, on pouvait dire de moi autant de bien sur la terre que des adversaires en ont dit de ce laïque illustre. Au moment où j'ai l'honneur de vous parler, messieurs, la Hollande, qui marche tant quand il s'agit de dresser des statues, se prépare à trois jours de fête en l'honneur de cette gloire nationale. Le 4 octobre prochain aura lieu, dans notre capitale, l'inauguration du monument que la Néerlande unie à la Belgique flamande va élever à Vondel, le plus grand génie littéraire de notre langue. Je me reprocherais de ne pas rendre justice ici à des sentiments de la plus haute noblesse et qui vous feront d'ailleurs connaître mon pays sous un nouveau jour. Des douze hommes éminents qui composent le comité central pour l'érection de ce monument, onze ne sont pas catholiques. Tout ce qu'il y a de distingué chez nous dans les sciences, les lettres et les arts, s'associe à cette grande manifestation,

naguère impossible, et à laquelle l'élan général vient donner aujourd'hui une incomparable splendeur. C'est un acte solennel d'admiration et de justice auquel prennent part, en concitoyens, en frères, les Néerlandais protestants et catholiques. C'est qu'il y a dans le caractère hollandais un grand fond de droiture qui porte naturellement nos compatriotes protestants à nous rendre justice.

En voulez-vous une autre preuve, messieurs? L'Académie royale des sciences et des belles-lettres à Amsterdam ouvre chaque année un concours général de poésie latine. A ce concours s'est présenté, cette année, un poète italianissime. Il s'était dit sans doute que dans un pays où jadis prévalait ce cri : « Plutôt Turc que Papiste! » il était impossible de choisir un sujet plus agréable que celui d'une élogie destinée à exhiler les soupirs et les gémissements de Rome écrasée sous la tyrannie pontificale et apirant, de toutes les forces de son âme, à se fondre dans l'Italie une, glorieuse et libre.

Croyez-vous qu'il ait ceint la couronne du vainqueur? D'autres académies la lui eussent peut-être décernée, car son œuvre dénote une certaine connaissance de la langue latine; mais l'Académie d'Amsterdam, tout en reconnaissant son mérite de versificateur, lui a refusé le prix, parce qu'indépendamment de certaines fautes contre la latinité, le poème outrageait un souverain. Et ce souverain, messieurs, c'était le Pontife-Roi, c'était Pie IX! (*Applaudissements.*) « Le poète a été injuste envers le Pape, » ainsi s'exprime en toutes lettres le rapport officiel.

Oui, messieurs, il y a au fond de l'âme de nos concitoyens une noble inclination vers la justice et le droit! Aussi pas une plume ne s'est rencontrée dans notre Néerlande qui ait essayé de méconnaître le caractère et les œuvres de notre grand poète, comme ces Italiens qui, lors de la célébration du centenaire du Dante, ont si indignement méconnu et travesti le chanfrein immortel de la *Divina Commedia*!

La rapidité du temps et la crainte d'abuser de votre bienveillance ne me permettent pas de vous étaler ici tous les diamants dont des catholiques ont couronné le front de la Patrie, toutes les perles et les pierres précieuses dont ils ont pailleté son manteau glorieux. Qu'il suffise de constater que l'étude patiente et intelligente du passé vient seconder admirablement la position du catholicisme en Néerlande. Des gloires catholiques que n'avait pas entrevues la perspicacité des historiographes et qui échappaient à l'admiration populaire, l'histoire les découvre enfin comme des astres inconnus. Il n'y a que quelques années, qu'on vous aurait fait traverser la Hollande sans même vous laisser soupçonner qu'il s'y trouve des catholiques, des œuvres, des gloires, des souvenirs, des monuments catholiques. Aujourd'hui, tout change : les catholiques n'ont guère fait, dans ces dernières années, d'œuvre quelque peu éclatante qui n'ait trouvé parmi nos compatriotes protestants des appréciateurs impartiaux et de grand renom.

Est-ce à dire qu'en Hollande les catholiques vivent dans le meilleur des mondes? Non, messieurs, nous avons aussi nos luttes. Il y a encore des esprits étroits, des préjugés hostiles, des cœurs vulgaires. Nous avons à veiller sur les droits conquis, nous avons à revendiquer ceux qui nous reviennent encore. Mais ces questions de famille, ces points en litige, je les ai oubliés, permettez-moi de le dire, en quittant la patrie et, pour autant que la vérité le permet, je les laisse de l'autre côté de la frontière. Sur cette voie de la justice qui élève les nations, la Hollande a fait de grands progrès. Après deux cent vingt années d'oppression, elle promulgua, en 1798, la première loi qui admit les catholiques à l'égalité des droits civils. Pendant longtemps, toutefois, cette loi ne fut qu'une lettre morte. En fait, les faveurs de l'État restaient le monopole d'un seul parti; et, même après que la Belgique eut passé sous le sceptre de Guillaume I^{er}, vous savez, messieurs, que sous ce rapport la justice distributive laissait à désirer. Aujourd'hui, nous luttons encore sur ce terrain; mais la vérité me permet de dire que, depuis une vingtaine d'années, nous sommes habitués à plus d'équité. Le gouvernement, comme c'est son devoir, traite ses sujets catholiques avec égards, sans aversion, ils n'en méritent pas; sans faveur exceptionnelle, ils n'en ont que faire. L'État ne protège ni ne combat pas le catholicisme: il lui laisse la liberté. Sous notre premier roi, la Constitution imposait encore au chef de l'État l'obligation d'être de la religion chrétienne réformée; sous notre second roi, la nouvelle Constitution laisse même au Roi la liberté de suivre les inspirations de sa conscience; et aujourd'hui le roi Guillaume III est aussi libre que chacun de ses sujets de revenir à la religion de tous ces comtes de Hollande et de tous ces princes de Nassau et d'Orange, qui furent chefs de croisade ou empereurs d'Allemagne.

Suivons, messieurs, pour mesurer les progrès de la Hollande dans les voies de la justice constitutionnelle, le procédé le plus court et le plus efficace, au dire des anciens et des modernes, celui des exemples. Je puis d'ailleurs redire ici avec la véracité de l'historien, le dicton du poète : *Ab uno disce omnes.*

En Néerlande, les francs-maçons annoncent franchement leurs réunions; mais aussi les évêques catholiques convoquent et célèbrent avec une égale liberté leurs synodes et leurs conciles. Le gouvernement ne se montre pas plus inquiet des diverses mesures de gouvernement ecclésiastique prises par ces pêcheurs d'hommes, qu'il ne se préoccupe des différentes espèces de poissons que prennent, en pleine mer, nos intrépides pêcheurs de Scheveningen ou d'Egmont. (*Hilarité, approbation.*)

Nous avons nos cimetières catholiques, comme les protestants et les juifs ont les leurs. (*Bravos.*) Pas une seule fois il n'est arrivé qu'un Néerlandais ait attenté à la pudeur de la mort et méconnu la sainte inviolabilité de ces champs bénits. (*Nouveaux applaudissements.*) La loi d'eux nous protège et notre gouvernement, nous en avons la confiance et la certitude, nous maintiendrait dans notre droit. (*Très-bien.*)

Nous avons la Société de Saint-Vincent de Paul, qui compte 124 conférences. Elle a communiqué ses statuts au gouvernement, et le gouvernement a conféré la personification civile à la Société de Saint-Vincent de Paul ! (*Applaudissements.*)

Nos évêques ont fait librement un règlement sur l'administration des églises, des fabriques d'église et du temporel du culte. Eh bien ! le gouvernement, dans les limites de ses attributions et de sa compétence, a fait ce règlement sien et lui a donné force de loi ! (*Applaudissements prolongés. Le cri : LA LIBERTÉ COMME EN HOLLANDE ! se fait entendre dans la salle et est accueilli par les acclamations les plus enthousiastes.*) Cet acte de notre gouvernement, messieurs, obtint l'approbation d'un très-grand nombre de protestants. C'est que l'on dut reconnaître que NN. SS. les évêques n'avaient réclamé que la juste liberté de l'Église, son indépendance, son droit de s'administrer elle-même, en respectant d'ailleurs les droits constitutionnels des autres confessions et de tout individu quelconque.

Les garnisons et les prisons, pour autant qu'il s'y rencontre des sujets catholiques, sont soumises à la juridiction de l'Ordinaire. Le commandant de place doit s'entendre avec l'aumônier que l'évêque nomme et que le gouvernement reconnaît. Et ces commandants militaires et ces prêtres catholiques s'entendent parfaitement bien.

Dans les prisons, c'est l'État qui fait ordinairement les frais de culte les plus nécessaires. Le prêtre de la localité a toujours accès auprès de tout catholique qui réclame son ministère. Deux fois par semaine, on distribue aux prisonniers une soupe à la viande, mais cette distribution ne se fait aux catholiques ni le vendredi ni le samedi. (*Approbation.*)

Ces exemples suffisent, messieurs, pour faire ressortir les égards avec lesquels le gouvernement néerlandais traite ses sujets catholiques et aussi pour faire comprendre la fidélité que les catholiques ont jurée à la liberté et à l'indépendance de leur chère patrie, la Néerlande, sous le sceptre de notre dynastie d'Orange-Nassau ! (*Applaudissements.*)

Parvenus au point où nous en sommes, nous aurions pu espérer de voir désormais marcher, la main dans la main, l'autorité civile et l'autorité religieuse. Mais un faux libéralisme se met de la partie : il veut séparer l'État d'avec la religion, d'avec toute Église quelconque. Il élève bien haut la tête, et tandis qu'à la tribune et dans la presse ses coryphées parlent encore de liberté, ils réclament et ils forgent pour la religion de nouvelles chaînes, ils rêvent de nouvelles servitudes et de plus infâmes oppressions. Ce libéralisme ne construit plus des Colysées qui dévorent les plus généreux des chrétiens, mais il érige des écoles qui atteignent le même résultat, avec cette différence, toutefois, que dans le Colysée païen on s'en prenait à des hommes, tandis que dans l'école, le libéralisme d'aujourd'hui s'attaque à l'enfance et voudrait dépouiller l'innocence presque au sortir du berceau. Contre ces projets, contre ces

lois iniques, que ferons-nous ? Nous défendrons nos droits et nos âmes. Des deux calices de l'autel, nous vendrons le plus précieux plutôt que d'abandonner l'enfance ou l'adolescence catholique à cet enseignement sans Dieu ! (*Applaudissements.*) Ne croyez pas toutefois que les libéraux ou, si vous l'aimez mieux, les libérâtres de Hollande n'en veulent qu'à l'Église et à l'école catholique. Leur haine et leur esprit de proscription s'étend au protestantisme lui-même. Si la loi exclut de l'école l'Évangile catholique, elle en exclut aussi la bible de Calvin et celle de Luther. J'ose espérer, pour l'honneur, pour l'union, pour la force et pour la liberté de ma chère patrie et de son peuple, que, sur ce point aussi, nous obtiendrons justice ! (*Approbatton.*)

Je voudrais maintenant, messieurs, jeter un coup d'œil sur ce que j'appellerai la vie intime du catholicisme en Hollande. Dans cet ordre d'idées, les progrès accomplis se révèlent dans une triple série de faits. Ils se rattachent au rétablissement de la hiérarchie épiscopale et à l'action du clergé ; aux œuvres de charité des fidèles ; à l'épanouissement de l'art et de la littérature catholiques. Je voudrais aussi dire un mot du journalisme, mais l'heure avancée... (*Interruption* : Parlez, parlez ! *M^{er} Dupanloup insiste pour que l'orateur continue.*)

Messieurs, j'avais déjà bien serré les rangs de la petite armée de faits que je comptais faire défiler devant vous, mais les limites qui me sont imposées m'obligent, malgré votre bienveillance, à la décimer encore. (*Hilarité.*) Quelques mots donc sur les points que je viens d'indiquer.

C'est au Pontife très-glorieusement régnant que la Néerlande, comme l'Angleterre, doit le rétablissement et la résurrection de la hiérarchie épiscopale. (*Applaudissements ; cris répétés : Vive Pie IX !*) Jusqu'en 1855, la Hollande proprement dite et les provinces adjacentes étaient considérées et administrées comme pays de mission. La mission hollandaise comprenait presque la moitié des catholiques du royaume, tandis que les provinces du Sud formaient trois vicariats apostoliques. Vous savez tous, messieurs, quelle agitation se produisit en Angleterre lors du rétablissement de la hiérarchie romaine et quelles lois y furent édictées. Un mouvement analogue s'est manifesté en Hollande. Je n'ai donc pas besoin d'en dire ici un mot de plus. Constatons cependant que cette effervescence du vieux levain protestant n'a pas laissé que d'avoir d'heureux résultats pour les catholiques. En raison même des attaques dont leurs pasteurs étaient l'objet, ils se sont attachés plus étroitement à l'épiscopat et se sont unis davantage entre eux. Bien des préjugés sont aussi tombés ! Les protestants, qui suivaient d'un œil inquisiteur les actes de l'épiscopat et à qui l'on avait dépeint la Cour romaine sous les couleurs les plus noires, furent tout surpris. On leur avait parlé d'agression papiste et de je ne sais quelles machines infernales. Après avoir vu de leurs yeux l'action toute pacifique du Saint-Siège et les œuvres de la hiérarchie catholique, les hommes de bonne foi revinrent à

des sentiments plus justes et se dirent : On nous avait donc trompés ! Ce n'est pas devant un Congrès catholique qu'il est nécessaire de faire ressortir tous les bienfaits qu'un évêque, consacré par le Saint-Esprit pour régir l'Église de Dieu, apporte à un peuple privé pendant trois siècles d'un tel pasteur. Un seul trait vous dépeindra notre situation : nos grandes villes, comme Amsterdam et Rotterdam, n'étaient pas même divisées en paroisses !

Je ne me permettrai pas, messieurs, de louer ici Nos Seigneurs les évêques ; mais, pour vous montrer sous un autre aspect les progrès du catholicisme en Néerlande, je vous rappellerai qu'au commencement de ce siècle, le dôme d'Utrecht entendait retentir sous ses voûtes protestantes des voix qui annonçaient l'agonie du catholicisme et son rôle funèbre. « Oui, oui, bientôt on pourra dire : Il fut des catholiques en Hollande ! » Eh bien ! messieurs, la génération qui a entendu ces vociférations funèbres n'a pas encore passé et déjà elle a pu voir de ses yeux que les catholiques forment les trente-sept centièmes de la population ; elle a pu voir que les catholiques ont leur archevêque d'Utrecht, quatre évêques suffragants et chapitres ; elle a pu voir cet archevêque fêter le trois centième anniversaire du premier concile d'Utrecht par l'ouverture d'un second concile célébré dans la même ville, il n'y a pas trois ans, au milieu des magnificences de la liturgie catholique. (*Bravos ! acclamations prolongées.*)

Ici, je dois poser un acte de justice, tout haut, en face de l'Europe. La plupart de nos feuilles non catholiques ont parlé du concile avec respect ou avec courtoisie. D'autres se sont tués. Aucun journal de quelque importance ne s'est montré hostile. Personne n'a pris garde à quelques grognements qui mouraient sans écho dans je ne sais quels cercles de bas étage. Et nous, enfants de la Sainte-Eglise catholique romaine, nous avons béni Dieu de ce qu'il avait fait descendre sur nos bien-aimés évêques tant de rayons de sa sagesse et de sa force, de ce que Rome, après avoir mûrement examiné les actes et les statuts du concile, leur a rendu ce magnifique hommage : « *Ac primo quidem cum EE. PP. ea considerate perpendissent non potuerunt quin DILIGENTEM in fide exponenda CURAM, SOLERTEM adversus recentiores errores DECLARATIONEM, SUMMAM denique in confirmanda disciplina PRUDENTIAM commendarent, adeoque insignem pastorum erga dominicum gregem sibi commissum sollicitudinem SUMMIS LAUDIBUS extollerent.* » (*Applaudissements.*) Si je répète ici cet éloge si absolu, qui approuve si hautement le soin et l'exactitude du concile dans l'exposition de la doctrine, cette souveraine prudence dans le maintien de la discipline, cette sollicitude insigne pour le troupeau du Seigneur, c'est que je sais que vos cœurs catholiques se réjouiront de voir ainsi l'épiscopat néerlandais créé par Pie IX se montrer digne de Pie IX ! (*Nouveaux applaudissements.*)

Chacun de nos cinq diocèses a son grand et son petit séminaire. Ceux

dont les lèvres doivent garder la science et dont les pieds doivent être les messagers de la paix, y suivent, après les études humanitaires, les cours de philosophie et de théologie qui durent de cinq à six années. Ces cours comptaient, en 1865, soixante-quinze élèves de plus qu'en 1860. Le nombre des prêtres entrés dans le ministère s'est accru, de 1856 à 1865, de quatre-vingt-onze nouveaux ouvriers de la vigne du Seigneur.

A ce clergé séculier, il faut ajouter un excellent clergé régulier. Nous avons des Liguoristes, des Franciscains, des Dominicains, qui tous ont de florissantes maisons ou desservent des paroisses. Nous avons aussi des Bernardins, des Augustins, des Prémontrés avec leur abbé mitré, des Capucins, des Croisés, des Passionistes. Le nombre de ces religieux n'est pas très-grand, mais aussi notre pays est petit. Peut-être mon énumération est-elle incomplète... Nous avons enfin — il n'y a personne ici qui s'en effraie? — nous avons aussi des Jésuites! (*Applaudissements et rires.*) Et ces Jésuites ont leur noviciat, leurs collèges, leurs maisons, ils desservent des paroisses; et partout nous admirons leur activité et leur zèle. Quant à moi, j'aime ces Jésuites et tous ces fervents religieux. (*Bravos.*)

Le gouvernement connaît trop bien les limites de ses droits; il respecte trop la liberté individuelle, pour avoir la pensée de se préoccuper du nom de nos religieux, de l'habit sévère qu'ils portent, du genre de vie qu'ils adoptent. Si dans nos provinces du Nord ces religieux ne paraissent pas en public avec l'habit de leur ordre, c'est que cet usage eût paru trop étrange aux yeux de la foule. Nous nous en consolons assez bien en pensant au proverbe français: L'habit ne fait pas le moine. S'il fallait choisir entre les deux, nous choisirions ce que nous avons. Nous n'avons pas l'habit, mais nous avons le moine.

Pendant que les ministres protestants s'adonnent à la controverse et préfèrent les œuvres du docteur de la loi, NN. SS. les évêques se consacrent surtout aux œuvres du bon Samaritain. Aussi leur devons-nous la fondation d'un grand nombre de congrégations religieuses. Notre archevêque (1), n'étant encore que curé, a fondé une congrégation de Sœurs de charité, dite de Notre-Dame de Miséricorde. Il y a vingt-sept ans que quatre religieuses de cet ordre naissant furent installées à Amsterdam. C'étaient les premières religieuses, en habit religieux, qui pénétraient dans la capitale. On les avait amenées avec grande prudence, dans une voiture soigneusement fermée. On les établit dans une petite maison écartée où elles pouvaient soigner quelques malades. A peine osaient-elles traverser la rue pour assister les infirmes à domicile, quand la voix de leur supérieure leur disait: « Allez! *in Jesus naam, gaat daarheen.* » Aujourd'hui, on ne se moque plus de leur habit religieux, chacun les respecte; plusieurs, je ne parle ici que des protestants, les

(1) M^{re} Jean Zwysen, archevêque d'Utrecht, etc.

admirent et les vénèrent. Dans les quartiers pauvres, elles ont des écoles pour les indigents; dans les quartiers opulents — je le sais par expérience, la plus ancienne maison de la congrégation dans notre ville étant confiée à mes soins spirituels, — elles vont très-souvent soigner les malades de nos riches familles protestantes. Que de portes obstinément fermées au prêtre catholique ont tressailli sur les gonds, pour s'ouvrir à la sympathie et à la reconnaissance pour ces anges de dévouement et de charité ! Le dôme d'Utrecht les a vues en sa cité où elles étaient appelées par les magistrats protestants. Le choléra sévissait dans la ville, et l'on savait que la charité de ces « femmes fortes » est plus forte que la mort...

Il y a actuellement à Amsterdam 112 de ces Sœurs de charité. L'an dernier, les catholiques leur ont confié la direction d'une cinquième maison, un hospice de vieillards, à moitié achevé, au prix d'un million. Leur congrégation, fondée il y a trente-sept ans, approuvée par Rome, reconnue par le gouvernement, compte déjà 68 maisons et près de 1,000 Sœurs dont les écoles sont fréquentées par 24,000 enfants.

Notre archevêque a également fondé, mais plus tard, une congrégation de Frères qui sont déjà au nombre de 120 et donnent l'instruction à 2,400 écoliers.

Le temps ne me permet pas, messieurs, de vous faire connaître les nombreuses congrégations fondées par M^{sr} l'évêque de Breda, pour le soin des malades et des orphelins, pour l'éducation des enfants, jusque dans nos Indes occidentales et orientales.

Sous les auspices de M^{sr} l'évêque de Haarlem, se sont encore fondées différentes maisons religieuses, dont l'une s'occupe du défrichement des bruyères et de former à l'agriculture les orphelins de nos villes.

Nous avons aussi des Dames Ursulines qui dirigent, en Hollande et dans les colonies, plusieurs écoles et pensionnats; des Dominicaines avec leurs écoles pauvres; des Dames du Sacré-Cœur avec leur pensionnat princier; des Brigittines, des Norbertines, des Clarisses, des Augustines, des Rédemptoristes, des Dames du Saint-Sacrement. Et encore n'ai-je pas tout dit. Tel de nos prêtres a fondé, il y a vingt-six ans, une congrégation de Frères de l'Immaculée-Conception, qui se vouent à l'instruction des enfants de la bourgeoisie et des classes pauvres. Cette congrégation compte déjà huit maisons en Néerlande.

Où sont-ils donc maintenant les prophètes de malheur qui prédisaient, il y a un demi-siècle, l'agonie du catholicisme dans notre pays?... Voilà, messieurs, ce que l'Église affranchie a réalisé pendant un demi-siècle ! Au soleil de la liberté du bien, l'arbre catholique a étendu ses rameaux, la sève d'une forte et fraîche jeunesse les a couverts des fleurs et des fruits de la piété et de la charité ! (*Bravos.*)

Une nouvelle sphère de l'activité catholique s'ouvre maintenant devant nous. Les anges du Ciel connaissent et recueillent les trésors de mérite

que la ferveur des fidèles y amasse ; mais nous ne pouvons apprécier que le côté saillant, la portée sociale des faits accomplis autour de nous. Ces faits, tout le monde, qu'il soit adversaire ou ami, peut les constater. Ils se traduisent en chiffres que l'homme de la Bourse lui-même peut évaluer. Des chiffres, messieurs, ne devrais-je pas m'excuser d'en produire ici ? Est-il, en soi, rien de plus prosaïque, de plus froid, de plus aride surtout, quand on les apporte à un auditoire qui vient de se désaltérer aux eaux vives de l'éloquence ? La statistique que je vais dérouler pourrait donc, à d'autres yeux, apparaître comme la terne photographie d'un ciel étoilé ; mais de même que les astres du firmament chantent la gloire du Seigneur, il est au ciel de l'Église des chiffres qui répandent d'étonnantes rayons et murmurent à l'âme fidèle des cantiques plus doux et plus instructifs que les astres qui gravitent en cadence dans l'immensité de l'espace, suivant les sentiers tracés par la Providence. Oui, le regard pénétrant de votre âme, l'œil pur de votre foi saura voir à travers ces chiffres de l'Emprunt Pontifical, du Denier de Saint-Pierre, des Étrennes à Pie IX, de la Propagation de la Foi, de l'Œuvre de la Terre-Sainte, de l'Œuvre des zouaves pontificaux, des milliers de cœurs s'élancer vers Rome, se grouper autour de la crèche ou au pied de la Croix, travailler à la diffusion de la Bonne nouvelle de l'Évangile et réunis dans la ferveur d'une commune prière, s'entraider à s'élever jusqu'à Notre Père qui est aux cieux ! (*Longs applaudissements.*)

Ici, messieurs, daignez ne plus voir en celui qui vous parle un Néerlandais, mais un citoyen de la grande République chrétienne, un sujet de ce royaume universel du Christ dont la Néerlande n'est qu'une petite province.

En 1860, eut lieu le premier emprunt pontifical. Les catholiques de la Néerlande étaient au nombre de 1,224,600, et ils ont pris part à cet emprunt émis au pair pour une somme de 1,600,000 francs. (*Applaudissements.*)

En 1864, un second emprunt pontifical est contracté. Les catholiques néerlandais souscrivent cette fois, et toujours au pair, pour trois millions cinq cent mille francs. (*Nouveaux applaudissements.*)

A la même époque, s'était organisée en Néerlande l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre que la Belgique a ressuscitée à la gloire du XIX^e siècle. Un journal du Limbourg, le *Courrier de la Meuse*, prit l'initiative d'une première souscription, et réunit, dès 1860, plus de 150,000 francs. Bientôt l'organisation de l'œuvre et la perception des offrandes furent réglées par nos évêques. D'après leurs pieux calculs, ils avaient l'espérance que chaque catholique adulte y contribuerait en moyenne pour une somme, non pas de 15, mais de 24 centimes. Or, il est de fait que ces prévisions si honorables pour la piété des fidèles ont été dépassées. Notre diocèse de Haarlem, par exemple, devait atteindre une recette présumée de 47.060 francs. Il a donné, d'année en année, deux mille, cinq mille, sept

mille francs de plus que sa quote-part de 24 centimes par tête. L'an dernier, cet excédant a été de 7,540 francs. Il en est de même dans d'autres diocèses. (*Applaudissements.*)

La Hollande jouit à l'étranger d'une glorieuse réputation de richesse et de générosité. Les grands capitaux du pays ne sont pourtant pas entre les mains de vos frères catholiques, mais la charité est dans leurs cœurs et la générosité dans leurs actes. Si jamais vous entendez des adversaires vanter la munificence du protestantisme néerlandais, montrez-leur les œuvres du catholicisme en Néerlande. Ils en pourront constater les résultats dans les Annales de la *Propagation de la Foi*, dans celles de l'*Oeuvre de la Sainte-Enfance*, dans les comptes rendus de l'*Oeuvre de Terre-Sainte*. Ces témoignages en chiffres ont une telle signification, que j'aime mieux renvoyer à ces données recueillies à l'étranger que d'énumérer moi-même ici ces titres de gloire.

Maintenant, quittons les rangées de chiffres pour les rangées de soldats. Français qui m'écoutez, vos cœurs vont tressaillir !

Les Néerlandais, messieurs, ne sont pas très-épris de la vie militaire et nos bourgeois catholiques ne vouent pas leurs meilleures affections au métier des armes. Mais le Saint-Père avait besoin de soldats, il demandait de généreux volontaires, des défenseurs toujours prêts au martyre. Eh bien ! Français, fils de Pépin et de saint Louis, frères catholiques du pays où dort Charlemagne, vous savez combien de zouaves et quels zouaves la Belgique a donnés à Pie IX : mais connaissez-vous la ville qui, à elle seule, a vu partir de son enceinte et se ranger sous le drapeau du Pape-Roi deux cent quarante-quatre zouaves?... C'est la ville d'Amsterdam! (*Bravos, hourras prolongés.*) Connaissiez-vous le diocèse qui, à lui seul, compte sous l'étendard pontifical, dans ce noviciat du martyre, six cent trente-neuf zouaves?... C'est le diocèse de l'évêque promoteur de la cause de canonisation des martyrs de Gorcum, le diocèse de Haarlem! (*Bravos.*)

Il ne m'est guère possible de vous dire tout au juste quel est le nombre de ces généreux volontaires, prêts au martyre, que les catholiques Néerlandais ont vus partir de leurs bords, car nous n'avons pas de comité d'enrôlements. Je ne sais combien il en est parti des provinces du Sud; mais nous avons à Amsterdam un prêtre zélé (1) qui a facilité le départ des volontaires venus des provinces du Nord. Or le nombre de ceux qui sont partis par son intermédiaire, après lui avoir fourni un certificat de conduite vraiment chrétienne signé par leur curé respectif, le nombre de ceux dont nous avons sous la main les noms que nous publions à travers la Néerlande, est de 1,224. (*Bravos et louys applaudissements.*)

Encore une fois, messeigneurs et messieurs, ne voyez plus en moi que le prêtre de l'Église catholique embrassant dans un commun amour

(1) G. B. de Kruyt.

toutes les nations, et permettez-moi de m'approprier les paroles de l'Apôtre : « *Et consideremus invicem in provocationem charitatis et bonorum operum* (1). » Ayons les yeux les uns sur les autres, afin de nous exciter mutuellement à la charité et aux bonnes œuvres !...

O mes frères de France ! que j'aime à voir vos missionnaires répandus sur toutes les plages du monde ! Je le sais, le Français, né soldat, tient aussi de l'apôtre. Soyez donc apôtres à votre tour ! Allez porter à la France une parole qu'elle n'est pas habituée à entendre, une parole pour laquelle son oreille n'est pas faite, dites à vos villes et à vos diocèses : « Vous êtes vaincus ! » Vous êtes nés pour la victoire, je le sais. Surpassez donc par des actions de géant les efforts de notre bonne volonté. Et lorsqu'à quelque réunion solennelle des catholiques, soit à Dortmund en Prusse, soit à Innsbruck en Tyrol, soit à Altorf en Suisse, soit à un nouveau Congrès de Malines, soit enfin à un Congrès catholique de France, lorsque vous annoncerez aux catholiques de Hollande qu'ils sont vaincus à leur tour, ils vous répondront par ce cri sincère : Grâces à Dieu, gloire aux vainqueurs, gloire à vous ! (*Applaudissements enthousiastes.*)

Pardonnez-moi, messieurs, d'avoir réveillé des aigles et provoqué des lions. (*Sourires et bravos.*)

Après avoir énuméré les œuvres des catholiques hollandais à l'extérieur du pays, il me resterait à vous prouver qu'à l'intérieur la grâce céleste et la bonne volonté des hommes n'ont pas été moins fécondes. Une légion innombrable de faits m'enveloppe ici. Ils m'assiègent et me crient de toutes parts : « Parlez de nous ! » mais, ne pouvant pas arrêter l'ombre du soleil au cadran des heures, je réponds à ces faits : « Non, je ne parlerai pas, » et je me hâte d'aborder une nouvelle face de mon sujet, en indiquant les progrès accomplis par les catholiques sur le terrain des beaux-arts et des belles lettres.

Le témoignage de l'histoire sur les faits accomplis en Hollande au xvi^e siècle, peut se résumer dans ces paroles de Prescott : « Par la « Réforme, l'œuvre de pillage et de dévastation s'accomplit largement « dans tout le pays. Cathédrales et chapelles, monastères et couvents, « monuments religieux quelconques, hôpitaux mêmes, tout fut livré à « la merci des farouches réformés. « Quant aux édifices qui échappèrent à la destruction, ils furent tous enlevés aux catholiques et l'on défendit à ceux-ci, de par la loi, d'en reconstruire de nouveaux. Nos ancêtres, pour assister à la célébration des saints mystères, s'assemblaient secrètement dans des granges, dans des greniers, dans des étables, dans des maisons particulières. Le seul ornement de ces catacombes nouvelles fut pendant longtemps un autel portatif, car toujours il fallait être prêt à la fuite, des lois de sang et de rapine interdisant tout exercice du culte

(1) Hebr. 10, j24.

catholique. Un document d'une incontestable authenticité nous apprend que, dans la seule année 1629, il fut consacré, en Hollande, trois cents autels portatifs. Au xviii^e siècle, nos aïeux pouvaient, à gros prix d'argent, obtenir que les hommes du pouvoir voulussent bien ignorer l'existence des oratoires catholiques. Ces oratoires ne permettaient pas encore de parler d'art religieux. Ce n'étaient tous que des maisons particulières, portant une enseigne d'auberge ou de boutique. Au commencement de ce xix^e siècle, les catholiques d'Amsterdam n'avaient pas d'autres églises que ces maisons intérieurement transformées en sanctuaires et qu'ils nommaient d'après leurs enseignes : *le Pigeonneau*, *l'Étoile*, *le Perroquet*, *le Cornet de poste*, etc. L'orateur protestant, parlant à son aise sous les voûtes du dôme d'Utrecht bâties par des mains catholiques, avait sans doute ces *Pigeonneaux* et ces *Cornets de poste* en vue lorsqu'il prophétisait, il y a cinquante ans, la chute du catholicisme en Hollande. Depuis ce jour, messieurs, le *Pigeonneau* a déployé ses ailes, il a repris son vol, et l'on a reconnu l'aigle dont Dieu renouvelle la jeunesse ! De toutes parts s'élèvent des églises, des chapelles, des maisons religieuses, des instituts de charité. D'après un calcul plutôt inférieur que supérieur à la vérité des faits, les catholiques ont, de leurs deniers, consacré, depuis l'année 1815 jusqu'en 1865, plus de 282 millions de francs à des constructions religieuses. Voici, du reste, un chiffre dont je garantis l'exactitude et qui donne la mesure de l'activité catholique. Il n'y a pas huit jours que j'interrogeai un de nos architectes (1) sur ses églises consacrées ou mises en adjudication depuis trois mois. Il me donna la nomenclature de ces églises et de leurs presbytères : les dépenses qu'entraînent les travaux de ce seul architecte s'élèvent à la somme de un million huit cent soixante-quinze mille francs.

Voilà les faits. Reste à savoir quelle part l'art chrétien y a prise. C'est ici surtout, messieurs, que je regrette de ne pouvoir dépasser les bornes qui me sont tracées ; car je crois que pour la gloire du catholicisme dans notre pays, Dieu nous a donné un homme de génie (2) digne d'être l'artiste catholique de la Néerlande sous Pie IX et le chef d'une école d'artistes déjà féconde en grandes et belles œuvres. Ce n'est pas moi pourtant qui veux ici juger ces œuvres. Je ne ferai que vous exposer notre situation et reproduire en passant quelques témoignages émanés de juges très-compétents en France et en Angleterre.

Le principe tout à la fois un et triple qui domine dans les œuvres de notre école architectonique est la base même de l'architecture dite *gothique*. Cette architecture recherche tout d'abord la *nécessité pratique*, c'est-à-dire qu'elle tend à concilier l'économie avec toutes les nécessités du service, tous les besoins auxquels elle doit satisfaire. Son second

(1) M. Pierre-J.-H. Cuypers, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, etc.

(2) Le même architecte Cuypers.

précepte, est la *vérité*. Elle lui fait rejeter toute forme qui n'est pas indiquée par la destination de l'édifice, qui n'est pas motivée par la construction même; elle lui fait aussi répudier toute symétrie qui ne consisterait pas dans la pondération des masses, et qui se bornerait à des apparences trompeuses ou à des réalités sans véritable raison d'être. Son troisième précepte complète les deux premiers et en constitue, pour ainsi dire, la gloire : c'est l'*amour*. Il dicte le choix des matériaux les mieux appropriés et les plus dignes qui se puissent trouver; il imprime ensuite au travail dont ces matériaux sont l'objet, ce soin et cette perfection qui font dire même d'une œuvre achevée d'art profane : l'artiste a travaillé *con amore*. Or, si dans l'œuvre profane, on voit briller l'amour de l'art, il faut que, dans l'œuvre religieuse, on voie resplendir l'amour de Dieu.

Nous élevons des édifices religieux qui sont l'épanouissement et l'expression de l'art gothique, s'emparant de tous les progrès que les sciences et les arts ont faits depuis le *xiii^e* siècle. Notre style n'est donc pas une copie des œuvres du passé : ce n'est ni le gothique français, ni le gothique allemand, ni le gothique anglais, moins encore celui des pays méridionaux. Cette appréciation n'est pas de moi. C'est celle d'une savante publication anglaise et protestante. *The Ecclesiologist*, organe de *The Ecclesiological Society*. Il est rare, messieurs, de rencontrer aujourd'hui des artistes qui sachent donner à leurs œuvres le cachet d'une originalité de bon aloi. Mais la Néerlande catholique a le bonheur de voir, sous l'inspiration du chef de son école d'art chrétien, se multiplier de pareilles œuvres. Et encore une fois, ce jugement n'est pas de moi, c'est le témoignage du recueil que je citais tout à l'heure!

Le grand orateur qui m'a précédé à cette tribune (1), a appelé l'église : le temple de la démocratie chrétienne; je la nommerai, moi : le sanctuaire de Dieu. Et ne craignez pas, messieurs, que nos cœurs de prêtre aillent se contredire. Notre Seigneur Jésus-Christ a dit : Là où je suis, là sera aussi mon serviteur. Donc, si l'église est le sanctuaire du Christ, elle est également le temple du peuple chrétien. Ah! qu'il me serait doux de pouvoir vous énumérer ici les magnificences de maintes nouvelles églises de la Néerlande! Mais le temps presse et je dois par un trait vous faire connaître tout un tableau. A cet effet, permettez-moi d'emprunter la citation suivante à la revue anglaise que je mentionnais tout à l'heure (2) : « Le problème du jour, dont nous cherchions la solution, était de bâtir dans nos villes, en dépit de l'exiguïté des terrains
« disponibles, des églises accessibles au plus grand nombre possible de
« fidèles et conservant en même temps le caractère majestueux et digne
« qui convient à des édifices religieux. Or, pendant que nous recher-

(1) Le R. P. Hyacinthe.

(2) *New Series*, n° 125, p. 87.

« chous et que nous discutons, voici qu'un jeune artiste néerlandais a
 « montré comment ce problème peut se résoudre promptement et bien. »
 Moyennant quelques modifications qu'il indique, l'*Ecclesiologist* déclare
 « que pareille œuvre d'architecture pourrait se construire en Angle-
 terre comme un modèle, *of that for which we have so long and fervently*
wished, de ce que nous avons appelé de nos vœux les plus ardents et
 depuis si longtemps. « L'œuvre d'art religieux qui a suggéré ces
 réflexions est dédiée à Notre-Dame, sous le vocable de l'Immaculée-Con-
 ception de Marie. A la tourelle-escalier de la cure, le passant voit placée
 à l'extérieur l'image polychrome de la Sainte-Vierge. C'est cette église
 qui a succédé, il y a quatre ans, à l'oratoire nommé *le Cornet de Poste*.
 Le peuple continue encore à la nommer de cet ancien nom, et l'archi-
 tecte, en plaçant dans le tympan de la porte d'entrée du presbytère un
 cornet de poste, y a gravé, en ce symbole historique, les progrès du
 catholicisme en Hollande.

A l'architecture gothique que d'autres architectes néerlandais cul-
 tivent aussi, nos villes et même nos villages associent, en proportion de
 leurs ressources, l'art de la sculpture. Il y a quinze jours à peine, j'ai
 été dans une nouvelle église où il y avait plus de cent chapiteaux de
 colonnes et de colonnettes sculptés en pierre; et pas deux de ces chapi-
 teaux sculptés ne se ressemblent, tant est fécond et varié le talent de
 l'architecte!... En venant à cette assemblée, je passai non loin de la
 paroisse rurale de Veghel. On venait d'y placer sur son piédestal sculpté,
 au-dessous de son dais sculpté, la cinquante-neuvième nouvelle statue.
 Trente-six statues de pierre décorent l'extérieur de ce temple de Dieu
 et du peuple chrétien.

Je puis donner une idée du mérite artistique de ces œuvres de sta-
 tuaire, en disant que l'artiste qui les a projetées, l'atelier qu'il dirige et
 qui les a exécutées, ont remporté à la dernière Exposition de Londres
 la médaille d'or. J'ai vu les statues couronnées à Londres, j'ai vu les
 statues de cette église de campagne : celles-ci sont dignes de celles-là.

Comme il faut le concours de trois notes pour réaliser en musique
 l'accord parfait ; comme il faut à la beauté de l'âme chrétienne les trois
 vertus théologales, de même pour élever à l'adorable Trinité un temple
 vraiment beau, il faut les trois beautés, le parfait accord de l'architec-
 ture, de la sculpture et de la peinture. Or, la peinture est grandement
 en faveur chez nous. Nous ne bâtissons guère d'églises qui ne soient
 revêtues au moins d'une décoration polychrome, en attendant impatiem-
 ment les peintures murales et les vitraux peints. Ici, messieurs, il y
 aurait de belles œuvres chrétiennes à vous faire connaître, car la théo-
 logie catholique voit se dérouler dans nos temples sa dogmatique et
 sa morale, coordonnées par la philosophie, personnifiées par l'histoire.

Une bonne image est comme l'homme. Elle a un corps visible, œuvre
 du ciseau ou du pinceau : elle doit avoir aussi ce souffle inspiré, cette

âme, que l'artiste doit savoir communiquer à son œuvre. Au point de vue de la perfection de la forme, j'accepte volontiers le verdict du jury de Londres ; au point de vue de l'âme et de l'expression religieuse, j'invoquerai plus volontiers les Pères du Concile de Trente. Leur décision se fut harmonisée, j'en suis sûr, avec celle du jury de Londres sur les sculptures et sur les peintures de nos nouvelles églises.

En terminant ces considérations sur la situation de l'art chrétien en Hollande, je pourrais rappeler encore le témoignage rendu en notre faveur par deux grandes autorités de France, MM. Viollet-Leduc et Didron aimé (1).

Ce que j'ai dit suffit à montrer que la Néerlande ne reste pas en arrière dans le mouvement de renaissance artistique chrétienne, qui est un des titres de gloire de notre temps. Si vous pouviez, messieurs, voir se produire parmi nous ce mouvement avec son aspect de couleur locale, vous penseriez sans doute à la lumière et aux ombres de notre Rembrandt. L'organe officiel de l'Église réformée de Hollande vient de le constater dans un long article publié il y a un mois à peine. Voici la situation, selon lui et selon nous : d'un côté, absence de tout zèle et de tout art dans la construction des temples protestants ; d'autre part, les richesses et les splendeurs de l'art s'épanouissant dans les églises catholiques.

Des beaux-arts aux belles-lettres, la transition est si naturelle, que pour l'amener ici, je n'ai pas besoin de rappeler comment les beaux-arts avaient déjà sculpté cette belle cathédrale d'Orviéto, où les murs du sanctuaire nous déroulent encore le thème devenu plus tard, dans l'empire des belles-lettres, l'immortel chef-d'œuvre de Dante !

Dans la première partie de ce discours, je vous ai dit, messieurs, que nos plus belles œuvres dramatiques, nos plus beaux poèmes didactiques et historiques sont dus à un chrétien catholique, à un illustre génie converti au catholicisme. A l'heure qu'il est, nous ne possédons pas de poète vraiment hors ligne ; mais nous n'avons pas encore d'histoire nationale écrite d'après les nombreux documents découverts depuis peu, une histoire où les événements fussent jugés d'après les principes catholiques. Or, comme le disait le docte président du premier Congrès de Malines : l'histoire du xvi^e siècle, écrite par les protestants, copiée par les catholiques, doit être refaite de fond en comble, en remontant aux sources et d'après les pièces originales qui se rencontrent si nombreuses dans nos archives. Un laïc hollandais (2), homme de grande érudition, qui assistait à votre première assemblée, a écrit depuis cette époque l'ouvrage le plus considérable que nous ayons sur l'histoire de la Néerlande au xvi^e siècle.

(1) *Annales archéologiques*, t. XVIII.

(2) W.-J.-F. Nuyens, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Plusieurs de nos prêtres s'occupent également avec succès de questions ecclésiastiques, et nombre de laïcs se distinguent dans les différentes branches des sciences et des lettres. Cependant, sous ce rapport, nous sommes encore, par le nombre surtout, inférieurs aux protestants; mais je constate avec bonheur que la vie intellectuelle et littéraire devient plus générale et plus intense. Il n'y a pas longtemps encore, nos librairies catholiques n'étaient que d'humbles magasins de livres de prières et de rosaires. Pour obtenir des livres scientifiques, il fallait recourir à d'autres intermédiaires. Cette situation a changé : dans toutes les provinces, nous avons des libraires et des éditeurs intelligents et entreprenants. Ainsi, par exemple, la principale librairie catholique de la capitale est aux mains d'un de nos littérateurs les plus éminents. Ai-je besoin d'ajouter qu'on y trouve toujours, comme autrefois, des livres de prières et des rosaires; mais on y trouve de plus, en fait de bons livres évidemment, toutes les nouveautés scientifiques et littéraires! Nous n'avons pas de journal à images. La première *Illustration Catholique* néerlandaise vient de paraître. Nous avons encore divers recueils périodiques; mais il nous manque toujours une publication spécialement destinée aux écoles.

Un mot maintenant du journalisme.

Il y a vingt et un ans, messieurs, les catholiques, dans la patrie du grand Canisius qui traçait, il y a plus de deux siècles, le plan aujourd'hui réalisé dans la *Civiltà cattolica*, n'avaient pas un seul journal néerlandais pour plaider leur cause. Les protestants, au contraire, avaient de nombreux organes. Ce fut alors qu'un jeune prêtre, dont la santé délicate ne pouvait résister aux fatigues du professorat ou du ministère, entreprit de rédiger une petite feuille de province paraissant trois fois par semaine. Après quatre ans d'essais, il alla s'installer dans la capitale. Chacun lui disait qu'un journal catholique n'y serait pas viable. Il persévéra : son journal vit encore, vous allez voir de quelle vie, et c'est toujours son courageux fondateur qui en est le rédacteur en chef (1). Dans nos provinces du Sud, nous possédons de longue date la feuille quotidienne écrite en français, que nous avons déjà citée.

C'est la feuille néerlandaise le *Tijd*, dont je vous racontais tantôt l'humble origine, qui est aujourd'hui, de l'aveu des adversaires comme des amis, l'organe le plus important des intérêts catholiques. C'est ce que viennent d'ailleurs attester deux faits, l'un religieux, l'autre politique.

Voici le fait religieux : Il y a deux ans, la veille de la fête de Saint-Nicolas, le patron d'Amsterdam, le *Tijd* d'Amsterdam ouvrit dans ses colonnes la souscription des *Étremes au Saint-Père*. A sa voix, toute la Néerlandaise s'ébranla, les autres feuilles catholiques s'associèrent à son entre-

(1) M^{re} J.-A. Smits, camérier secret de S. S. Pie IX.

prise et versèrent entre les mains du doyen du journalisme les offrandes qu'elles avaient recueillies. Les étrennes au Saint-Père atteignirent ainsi un chiffre de plus de 407,000 francs. L'an dernier, la même manifestation se reproduisit, et bien que nous ayons eu à traverser des jours très-difficiles, le *Tijd* a recueilli, à lui seul, plus de 200,000 francs. (*Bravos prolongés.*)

Quant au fait politique, le voici. Nos adversaires libéraux, chaque fois qu'ils ont été vaincus dans ces dernières années; ont attribué leurs défaites électorales à la presse catholique, et surtout au *Tijd*. Les catholiques, en effet, forment les 57/100 de la population, et le reste du pays se trouvant divisé en parti libéral et en parti quasi-conservateur, ce sont eux qui, marchant d'accord, font pencher la balance du côté où ils vont se ranger. Or, dans les questions graves, les catholiques marchent tous d'accord. Ils ne s'inféodent ni au parti libéral, dont une grande masse se perd dans le fétichisme de ce faux libéralisme qui ne vit plus pour Dieu et ne meurt plus pour son Roi; ils ne s'attachent pas davantage au parti conservateur, reste de l'orthodoxie protestante et de l'aristocratie de la Réforme.

Les catholiques néerlandais, messieurs, et la masse qui défend leurs intérêts n'appuient ni ne combattent les ministres du roi et les élus du peuple qu'en connaissance de cause et après les avoir vus à l'œuvre. Nous examinons en lui-même chaque projet de loi et nous prenons l'attitude qui s'accorde le plus avec le bien général de nos concitoyens et en particulier avec le droit et les intérêts de nos coreligionnaires. De là vient qu'on nous trouve parfois du côté où se trouvent les libéraux, et parfois du côté des conservateurs. Il arrive aussi qu'il se rencontre des représentants catholiques de part et d'autre; mais je manquerais à ce que je dois à nos représentants catholiques, si j'osais douter que chacun d'eux ne fût prêt, le cas échéant, à imiter le noble comte Crotti et à ne jurer fidélité et obéissance aux lois du pays que « sauf les droits de Dieu et de l'Église! »

Très-peu nombreux sont les catholiques néerlandais qui montrent une condescendance prononcée pour le libéralisme. Cependant il a paru en Hollande une feuille, la seule qui se soit honorée du titre de catholique-libérale. Sa biographie se résume en trois mots: elle est venue, elle a combattu, elle a été vaincue. Aussi bien a-t-elle rencontré des adversaires capables de vaincre le *Siecle* lui-même. Elle paraissait d'abord trois fois par semaine et ne prospérait pas. Dans son zèle pour son libéralisme catholique, elle essaya de devenir journal quotidien: les lecteurs désertent. Enfin, elle se transforme en journal hebdomadaire: elle ne trouve plus d'imprimeur. Troisième étape, troisième écueil. Que vouliez-vous qu'elle fit contre trois! Elle mourut, il y a quelques semaines. Puisse son histoire devenir en Hollande l'histoire de toute coalition avec ce libéralisme que Pie IX a marqué de sa désapprobation!

Je finis par un dernier trait, qui complétera cette esquisse de la situation générale du catholicisme en Néerlande. Certes, je n'ai mission de parler ni au nom de NN. SS. les évêques, ni au nom du clergé, ni au nom des laïcs ; mais étant placé à un centre où viennent se croiser les différents courants religieux et politiques, il m'est permis d'exprimer ma conviction. Cette conviction, la voici :

L'évêque qui, par impossible, donnerait lieu de croire qu'il n'est pas de cœur et d'âme uni à Rome et à Pie IX. attristerait et blesserait le cœur de ses prêtres.

Le prêtre qui donnerait lieu de croire qu'il n'est pas docile à son évêque, attristerait et blesserait le cœur des fidèles.

Le laïc qui ferait une opposition persistante au prêtre que l'évêque maintient, attristerait et blesserait le cœur de tout le peuple catholique. (*Applaudissements.*)

Je n'ai pas davantage mission pour parler au nom de la presse catholique néerlandaise, mais, si je consulte son passé, j'ose dire que tous ses organes, dans notre pays, se glorifient d'être dociles aux décisions du Pasteur suprême, d'abandonner et de combattre même toute politique condamnée par le Pontife-Roi, de rejeter tout système d'enseignement réprouvé par Rome et de ne pas essayer l'application de principes sociaux atteints par l'infaillible sentence du successeur de Pierre. Les journaux catholiques de la Néerlande veulent, comme les catholiques eux-mêmes, tous les progrès des sciences, y compris même ceux de la science météorologique. Ainsi, qu'à la prochaine exposition universelle, au lieu d'un Jésuite qui reçoive la médaille d'or et la croix de la Légion d'honneur, il y en ait dix autres : nous serons les premiers à applaudir. (*Bravos.*) Nous voulons le progrès des arts ; que ce soit un Pape, et plaise à Dieu que ce soit le même Pape qu'aujourd'hui, qui remporte la palme des triomphes artistiques ! Vous voulons le progrès, même dans les choses de la religion et de la foi, mais le progrès comme l'entend et le définit le successeur de saint Pierre quand il marque du sceau de l'infaillibilité une vérité qui ne portait pas encore au front ce glorieux caractère. (*Très-bien !*) Oui, nous voulons le progrès et la liberté !

La liberté ! Ce mot et surtout cette chose doivent nous être chers à nous, catholiques. Une liberté ordinaire, celle que l'esclave demande à son maître, ne nous suffit pas ; il nous faut la liberté des enfants de Dieu. La liberté, une voix autorisée et éloquente l'a dit à cette tribune (1), ne consiste pas dans la licence qui ne reconnaît ni autorité, ni loi. Et par conséquent, la liberté de la presse, dont on vous a également parlé, doit, elle aussi, reconnaître une autorité et des lois. Ces lois, nous allons les chercher non pas à la porte du palais des Césars, mais au Vatican. Nous écoutons la voix de Celui qui d'une main nous montre le ciel et Notre-

(1) M^{sr} Dechamps.

Seigneur Jésus-Christ, nous disant de rendre à César ce qui est à César, et de l'autre main nous montre l'innocence de Notre-Seigneur Jésus-Christ nous disant : Malheur à celui qui aura scandalisé l'un des miens ! Et cette obéissance nous paraît plus digne, plus noble et plus juste que celle qu'obtiennent ceux qui, d'une main, montrent le Code pénal, et de l'autre, la prison et l'exil.

C'est assez vous dire, messieurs, que nous voulons la liberté comme la veulent l'Encyclique et le Syllabus. (*Applaudissements prolongés.*) Nous voulons la liberté et le progrès : mais comme cette fleur qui se tourne vers le soleil, nous tournons nos regards sur Rome et nous y attachons nos cœurs. Si le soleil de la vérité venait à se voiler à nos yeux, si la nuit survenait avec ses profondes ténèbres, c'est vers le Phare éternel du roc de saint Pierre que nous dirigerions nos voiles et notre gouvernail. Lorsque Pierre nous parlera par son successeur, nous consacrerons notre vie à répéter, de ville en ville, de village en village, dans toute notre chère Néerlande, par la presse, par la parole, par l'action, les paroles de cet oracle de la vérité et de la liberté ! (*Bravos enthousiastes.*)

Nous aimons la Néerlande et sa dynastie. Hormis les lieux trois fois saints où mourut le Christ pour nous donner la vérité et la liberté ; hormis le sol sacré où mourut saint Pierre et où vit son successeur pour nous conserver la vérité et la liberté, nulle terre au monde ne nous est chère comme notre petite mais glorieuse patrie. Nous sommes donc Néerlandais de cœur et d'âme, mais nous voulons plus encore être catholiques. Nous osons le dire et nous aimons à le proclamer : nous sommes catholiques avant d'être Néerlandais, ou pour mieux dire, nous sommes tout à la fois catholiques et Néerlandais. (*Bravos.*)

Notre gouvernement respecte les droits de Dieu ; aussi respectons-nous les droits du gouvernement. Le gouvernement ne persécute pas l'Église, aussi n'abandonnons-nous pas le gouvernement. Notre Roi serait plein d'égards pour notre Pape, et nous nous attacherions encore davantage à notre Roi. Mais à tous les rois de la terre, nous préférons le Roi qu'ont servi les martyrs de Gorcum, le Roi-Christ qui règne, qui commande, qui triomphe ! (*Applaudissements.*) Entre deux ordres formels et carrément contradictoires, dont l'un nous est donné par le Christ, dont l'autre nous serait donné par un roi, fût-il un César, nous n'hésiterions pas, car nous avons un Roi bien autrement grand que César ! Voilà nos sentiments, et, sur ce point, il n'y a parmi les catholiques néerlandais qu'une voix, qu'un cœur et qu'une âme. (*Bravo !*)

Je termine par un vœu, par une prière, qui résume, du reste, toute ma pensée sur la Hollande et qui, je le sens, est aussi l'écho de ce Congrès de Malines.

J'ai entendu à Rome, sous la coupole de Saint-Pierre, sur le tombeau des Apôtres, le jour de la Résurrection du Christ, retentir la voix majes-

teuse de Pie IX. Il chantait : « Gloire à Dieu et paix sur la terre. » Et l'écho de la vaste basilique répétait ces paroles d'amour et de vie, de gratitude et d'espérance. La coupole les redisait à la nef et la nef les répétait à l'autel. Puisse ainsi, messieurs, chaque pays catholique ressembler à une coupole, à une nef, à un autel de Saint-Pierre de Rome! Puisse, à la gloire de Dieu et pour la paix du monde, la voix du Saint-Père trouver partout des échos vivants et fidèles! (*Acclamations prolongées.*)

M. L'ABBÉ GESLIN DE KERSOLON. — Messieurs, après les grandes choses, les petites. Celle dont je viens vous entretenir, semble assurément de médiocre importance.

Mais vous le savez, les plus petites choses peuvent devenir grandes, et voici, sans autre préambule, celle que je désire soumettre à votre attention. En vous la signalant, je ne fais d'ailleurs que me rendre l'interprète des désirs d'un nombre assez considérable de mes confrères qui m'ont prié de demander la parole et au nom desquels j'occupe cette tribune. Voici le fait.

Dans le compte rendu de la séance générale d'avant-hier, publié dans le Bulletin journalier du Congrès, en résumant le magnifique discours de M^{sr} Dechamps, le rédacteur de l'article, après le mot « *Encyclique* » avait ajouté — et c'était la vérité, — que cette mention avait été accueillie par des applaudissements.

Ce compte rendu a, par erreur sans doute, été l'objet, dans le numéro suivant, d'un *erratum*, dont l'auteur, certainement n'a l'intention de faire aucune allusion fâcheuse, mais dont la malignité des ennemis de l'Église pourrait tirer parti contre nous. Or, rappelons-nous, messieurs, que notre Congrès, comme la femme de César, ne doit pas même être soupçonné. On ne doit pas laisser supposer que les enfants de Pierre puissent être divisés entre eux, lorsqu'ils sont pleinement unanimes. Eh bien! dans l'*erratum* dont je parle, à la suite du mot « *Encyclique* » on a cru devoir retrancher la mention des *applaudissements*, que nous avons tous entendus (*oui, oui*) et on a substitué aux mots : *Applaudissements. Vive Pie IX! vive l'Encyclique!* qui ont été incontestablement prononcés et que, pour mon compte, j'ai proférés du fond de ma conscience et de mon cœur, on a substitué, dis-je, à ces mots le mot : *Interruption*. Ce mot peut être interprété et compris, en Belgique, autrement qu'en France et même ailleurs; mais là on pourrait le considérer comme impliquant un blâme intentionnel.

Ce serait évidemment une erreur; mais il importe de la prévenir. Je crois donc que dans l'intérêt du Congrès et pour éviter que de semblables suppositions puissent être produites au dehors et y susciter de malveillants commentaires, qu'il serait bon d'introduire un *erratum* nou-

veau, dans une nouvelle édition du compte rendu. (*Applaudissements ; Vive l'Encyclique!*)

Messieurs, vos applaudissements sympathiques m'encouragent à continuer quelques instants encore ; je serai très-bref ; mais je dois vous soumettre une dernière observation qui ne me semble pas sans quelque gravité.

A la suite de ce mot « *interruption*, » on trouve dans la rédaction nouvelle, que « l'Encyclique a été interprétée par M^{sr} Dupanloup de manière à satisfaire tous les consciences catholiques, » et c'est seulement à la suite de cette seconde phrase que viennent les applaudissements qu'on avait supprimé plus haut.

Eh bien ! messieurs, j'aime, je vénère plus que personne M^{sr} l'évêque d'Orléans. Depuis trente ans, je le connais, et je regrette de ne pouvoir dire ici combien est respectueuse et tendre l'affection que je lui porte, combien mon admiration pour lui est vive et sincère ; mais ce que je n'admettrai jamais, c'est qu'on n'accepte les actes du Souverain pontificat que sous le couvert d'une interprétation quelconque. (*Applaudissements.*)

Nous sommes catholiques et nous admettons tout ce qui est catholique. — Il n'y a pas un seul acte du Saint-Père qui ne soit adopté par nous tous sans exception et sans réticence. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a eu là un malentendu facile à expliquer...

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Un mot d'explication suffira, en effet, pour faire disparaître le petit nuage que nous avons réussi jusqu'à présent à éloigner du Congrès de Malines.

Le bureau central, qui veille avec un soin scrupuleux à écarter de nos débats tout ce qui pourrait en troubler l'harmonie, ne peut être responsable des comptes rendus qui se publient dans tels ou tels journaux. Le Bulletin des séances n'a aucun caractère officiel. Composé au jour le jour, et pour ainsi dire heure pour heure, il résume de la manière la plus exacte possible les débats de l'assemblée. Si ce résumé présente parfois des lacunes, s'il s'y glisse même des inexactitudes ou des erreurs, il ne faut l'attribuer qu'à la précipitation avec laquelle il est rédigé.

Le bureau central ne reconnaît, lui, qu'un compte rendu ; c'est le compte rendu officiel qu'il reverra avec toute l'attention et toute la sollicitude qu'il a jusqu'à présent apportées aux travaux du Congrès. (*Applaudissements.*)

Quant à l'erreur qui vous est signalée, elle est tout involontaire, et il sera facile de la faire disparaître dans la version officielle du discours de M^{sr} l'évêque de Namur qui sera prié, à cet effet, de revoir lui-même le travail des sténographes. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois aussi, messieurs, que s'il y a une inexactitude dans le Bulletin, nous devons être persuadés qu'elle est tout à fait involontaire. (*Oui ! Oui !*)

Il faut donc être indulgent pour un travail précipité qui demande beaucoup de peine et de dévouement. (*Oui ! Oui !*)

En second lieu, cette erreur particulière n'est pas le fait du bureau du Congrès, qui ne reconnaît que le Compte rendu publié par ses soins, après la session.

Enfin, nul ne peut douter de l'adhésion absolue et sans réserve de tous les membres du Congrès à l'Encyclique et à l'Encyclique interprétée au sens de Pie IX. (*Applaudissements unanimes.*)

— La séance est levée à 7 1/2 heures.



SEPTIÈME SÉANCE.

7 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON H. DELLA FAILLE.

Allocution de M. Gabriel de Belcastel, relative à l'érection à Toulouse d'une statue en l'honneur de sainte Germaine Cousin. — Proposition de M. Henri Marchand, d'ériger à Reims la statue du Pape Urbain II. — Rapport présenté par M. le comte Eug. de Meeûs sur le *Crédit de la charité en Belgique*. — Rapport de M. le baron L. de Hody sur l'*OEuvre des Pèlerinages à Rome* (1^{re} section). — Rapport de M. l'abbé Geslin de Kersolon sur l'*Association de Saint-Pie V* (1^{re} section). — Proposition de publier une liste générale des membres du Congrès. — Rapport de M. André Sodar, sur l'*OEuvre des apprentis et des jeunes ouvriers* à Dinant. — Rapport de M. Félix Despret, sur les *Crèches et les Écoles gardiennes* (5^e section). — Rapport de M. le chanoine Van Hove, sur les *Relations à établir entre les établissements d'enseignement moyen libres et catholiques* (5^e section). — Rapport de M. Léger, sur l'établissement d'une *Ligue d'enseignement primaire catholique et libre* (5^e section). — Proposition subsidiaire de M. J. de Hemptinne : MM. le baron H. della Faille, Lammens, Léger. — Rapport de M. le comte de Limminghe, sur les *Bibliothèques populaires* (5^e section). — Rapport de M. Victor Henry sur le *Développement et le perfectionnement de l'OEuvre de la publication de brochures* (5^e section). — Rapport de M. Ch. Woeste, sur les *Conférences populaires* (5^e section). — Rapport de M. A. Neut, sur la *Fédération des cercles catholiques* (5^e section). — Rapport de M. Coomans, sur le *Serment religieux* (5^e section). — Rapport de M. A. Neut, sur la *Franc-maçonnerie* (5^e section). — Rapport de M. G. Lebrocqy, sur l'*Union catholique* (5^e section). — Observation du Secrétaire général, de M. de Belcastel et de M. Coppin. — Discours de clôture de M. le Président. — Vote de remerciements à M. le baron della Faille.

— La séance est ouverte à 8 1/2 du matin.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. de Belcastel.

M. DE BELCASTEL (Toulouse). — Avant-hier, M^{sr} l'évêque d'Orléans, dans un noble langage qui retentit encore à nos oreilles, parlait de la manifestation que les ennemis de notre foi veulent faire en élevant une

statue à celui qui n'a pas craint d'appeler notre sainte Mère l'Église, *l'infâme*. Certes, le grand évêque de la patrie de Jeanne d'Arc avait le droit de montrer le premier son indignation. Élever une statue à Voltaire, c'est outrager la nation française, c'est défier Jésus-Christ. Ma ville natale, la ville de Toulouse, relève ce défi; en trois jours, elle a jeté vingt fois plus d'or sous les pieds de sainte Germaine, récemment canonisée à Rome, que n'en ont recueilli en plusieurs mois et dans la France entière, les admirateurs du grand démolisseur. Et il nous en reste assez pour élever dans les airs une statue à la vierge de Pibrac.

Je demande que le Congrès catholique de Malines envoie ses félicitations au comité chargé de l'érection de la statue de la grande sainte toulousaine. Je serais heureux de rapporter à Toulouse l'expression de ses sympathies, comme vice-président de l'œuvre placée sous la protection et sous la présidence de M^{gr} l'archevêque de Toulouse. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je pense qu'il est inutile de mettre cette proposition aux voix. Elle a rencontré toutes vos sympathies et vous l'avez déjà adoptée par acclamations. (*Adhésion générale.*)

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Je prie M. de Belcastel de se faire notre interprète auprès du comité de Toulouse et de lui dire que le temps nous a fait défaut à la séance de clôture pour lui transmettre par écrit l'expression de nos sympathies. Provisoirement, le vote de l'assemblée sera inscrit au procès-verbal.

M. DE BELCASTEL. — Je remercie le bureau et l'assemblée de l'accueil si bienveillant qu'ils ont fait à ma proposition.

M. H. MARCHAND (Épernay) :

Messieurs,

Toutes les parties plus ou moins civilisées du monde se hérissent, aujourd'hui, de statues commémoratives à la gloire des célébrités de toute catégorie.

Je ne viens pas ici, messieurs, protester contre cet engouement qui serait légitime, s'il était toujours inspiré par la reconnaissance ou par l'admiration due à des mérites réels et à des services signalés.

Oui, nous saluons, avec la spontanéité des sympathies et du respect, les bronzes, les marbres qui font revivre à nos yeux les héros, les bien-faiteurs de l'humanité, les pionniers de la civilisation et de la science.

Mais, trop souvent, l'esprit de parti élève jusqu'à l'apothéose des hommes qui ne peuvent être grands, puisqu'ils étaient méchants et vicieux. De nos jours encore, comme l'a dit hier le grand évêque (1) dont nous acclamons l'éloquence, le sens commun se révolte avec le senti-

(1) M^{gr} Dupanloup.

ment religieux et patriotique, devant la sorte de déification dont on veut entourer des mémoires trop tristement célèbres (1).

On pourrait croire que Dieu nous abandonne à *l'esprit d'imprudence et d'erreur*, si nous n'élevions pas la voix contre ces apologies, au moins partiales et intempestives, pour ne rien dire de plus.

Laissons les disciples de l'école encyclopédique, les admirateurs des folies d'un autre âge, les sectaires plus ou moins avoués de l'impiété moderne et ces pauvres esprits faibles qui se croient forts, parce qu'au lieu de suivre les enseignements de l'Église, leur mère, ils marchent sous la tutelle et, pour ainsi dire, à la remorque de nos libérâtres, — laissons-les tous, d'une main coupable et ignorante, offrir un encens illégitime aux coryphées de la démoralisation sociale au XVIII^e siècle.

Mais de la part du vrai catholique et du patriote de bon aloi, le silence, en présence de ces manifestations hétéroclites, serait un crime de lèse-majesté de la dignité humaine et des croyances religieuses.

Grâce à Dieu, bien des voix isolées se sont élevées déjà contre cette profanation du culte des souvenirs : on a rappelé les titres qui condamneraient au pilori de l'opinion publique ces prétendus grands hommes dont on prépare l'exaltation, s'il n'était plus sage et plus digne de les vouer au mépris et au dédain.

A l'heure présente, ce n'est plus assez de parler tour à tour ; il faut que toutes les consciences droites s'unissent dans un même cri d'anathème ; il importe de donner une utile dérivation au courant des idées du jour, en dressant, en face de ces hontes d'un pays et d'un siècle, la plus grande figure, peut-être, dont puisse s'honorer la France en particulier, et le monde chrétien tout entier.

Vous me pardonneriez, messieurs, d'avoir, dans une question vraiment universelle, choisi, parmi les gloires de mon pays, celle que je viens proposer à votre admiration. Si le sentiment patriotique ne me fait pas illusion, vous n'aurez pas à rougir de célébrer l'homme qui devint, par vocation divine, le père de la chrétienté ; le pontife que sa sagesse, sa prudence, sa mansuétude et sa force appelèrent à continuer l'œuvre gigantesque de saint Grégoire VII ; le représentant né du droit divin, qui, par l'institution de la *trêve de Dieu*, noble protestation d'une belle âme contre la férocité de son époque, fit renaître les éléments de la vie sociale des ténèbres d'un temps qu'on a justement appelé le *siècle de fer* ; le pasteur universel qui tenta de fermer l'ère des schismes et de ramener à l'unité catholique les peuples égarés de l'Église d'Orient ; le moralisateur suprême dont la fermeté sauvegarda la monogamie dans le monde occidental ; l'infatigable et persévérant adversaire de la simonie ; le régénérateur de la discipline ecclésiastique ; l'ardent propagateur de la vie du cloître, le promoteur de dix conciles, le puissant orateur, enfin, qui

(1) Voltaire, Rousseau, Machiavel.

souleva les masses à Clermont, et arracha de toutes les poitrines le cri de libération destiné à produire pendant trois cents ans le retentissement le plus enthousiaste.

Trois fois déjà, dans cette enceinte, des voix plus autorisées l'ont nommé... *Urbain II*, de la noble famille des comtes de Châtillon, chanoine archidiaque de l'église de Reims, grand-prieur de Cluny, conseiller intime de l'illustre Hildebrand, évêque d'Ostie, légat du Saint-Siège et enfin Souverain-Pontife, voilà celui que je viens aussi rappeler à vos souvenirs, et pour lequel, humble enfant de la Champagne qui le vit naître, je sollicite, en ce moment, le légitime tribut de vos hommages.

Le cœur catholique est, aujourd'hui, trop heureux et trop honoré de pouvoir, dans un pontife, glorifier la Papauté tout entière, pour qu'il me soit possible de douter de votre empressement à offrir à la Chaire de saint Pierre une nouvelle protestation de dévouement et de filiale piété !

D'ailleurs, le temps n'est plus où l'indifférence laissait à la poussière des siècles le droit de livrer à l'oubli les illustrations de la société. Or, c'est Urbain II qui dota nos pays de ce prestige qui illumine encore le nom des Francs dans toutes les parties du vieil Orient ; et comme le disait naguère avec tant d'âme notre honorable président, c'est Urbain II, devenu, de fait comme de droit, citoyen du monde chrétien, qui sauva l'Europe du joug délétère du Croissant ; lui, dont la pensée enfanta le plus illustre de vos héros, le libérateur du Saint-Sépulcre, Godefroid de Bouillon !

Les générations d'alors, en obéissant à la voix du Pontife, devinrent, par le dévouement que donne la foi, le type de la bravoure et de la vaillance. Les croisades ont créé les preux, ont refoulé l'islamisme pendant trois siècles et favorisé, chez les peuples latins, l'épanouissement des principes de la vraie civilisation.

Qu'elle est forte, la religion qui produit de semblables initiatives ! qu'elle est féconde, l'Église qui porte dans son sein des gloires si pures ! qu'elle est digne de notre vénération, la Papauté représentée par des pontifes d'une trempe si héroïque !

Qui donc, messieurs, en voyant, grâce à vous, la statue du grand pape Urbain II s'élever dans la vieille cité de Reims, autrefois primatiale de la Gaule Belgique, ne prendra en pitié les résurrections mesquines de la propagande antireligieuse ? Qui pourrait contester encore qu'aux fils de l'Église catholique appartiennent surtout la grandeur et la noblesse des idées ? Et ne doutons pas que nos populations ne s'empressent d'apporter leur obole pour une œuvre qui pourrait, il me semble, revendiquer quelque peu sa place auprès de celle du *Denier de saint Pierre*, que ressuscita de nos jours la religieuse Belgique, auprès de celle des zouaves pontificaux, nouveaux croisés, gardes nobles de la plus noble des causes, dont tous nous envions la glorieuse mission ! Là, c'est la lutte ; ici, c'est

l'hommage : et c'est à vous, messieurs du Congrès de Malines, qu'il est donné d'accueillir cette pensée, de la soutenir, et, avec la bénédiction de notre bien-aimé Père et Docteur, l'immortel Pie IX, de la mener à bonne fin.

Votre manifestation sera, pour Urbain II, « la justification que rencontrent si rarement pendant leur vie les hommes à hautes vues prédestinés de Dieu à entraîner les peuples dans les voies inconnues que leur a tracées la Providence ! »

Messieurs, ce n'est pas seulement un concours de bonne volonté que je sollicite en ce moment de votre part. Sans l'action, le bon vouloir est un fantôme ! Il nous faut une décision spontanée, et, si le Ciel est favorable au projet que je sou mets à vos méditations, je le prie de la rendre unanime. Alors nous agirons avec un entrain tout-puissant, et nous aurons bientôt, je l'espère, la consolation de voir se dresser sur le monde, la statue de l'un des plus illustres représentants de l'amour et de la puissance de Dieu sur la terre.

Arrière toute hésitation ! Quoi que vous puissiez faire pour sa gloire, comme bien d'autres héros dont nous voyons les frères au milieu de nous, le grand pape Urbain II aura toujours plus « d'honneur que d'honneurs (1). » (*Applaudissements.*)

— Personne ne demandant la parole contre la motion, l'assemblée émet le vœu de voir organiser au plus tôt une souscription dans le but d'élever, à Reims, un monument catholique à la mémoire du grand pape Urbain II.

Rapport présenté par M. le comte EUGÈNE DE MEEUS, au nom de l'administration de la Société civile du Crédit de la Charité.

Messieurs,

Le Comité central a bien voulu prier l'administration de la Société civile du Crédit de la Charité de lui adresser un rapport sur l'institution confiée à ses soins.

Les encouragements qui ont été donnés à cette œuvre dans les deux précédentes sessions de l'Assemblée générale des catholiques en Belgique, nous font un devoir de répondre à cette invitation, et nous le faisons avec autant de confiance que de plaisir, persuadés que vous n'appréciez pas moins favorablement aujourd'hui une œuvre à laquelle vous avez témoigné précédemment tant d'intérêt.

En 1865, la deuxième section, dans deux de ses séances, s'est occupée de la Société civile du Crédit de la Charité. M. Dechamps, ministre d'État, vous en a dit alors l'origine, le but, l'organisation et les résultats, et vous a adressé en sa faveur le plus pressant appel. M. le vicomte

(1) Devise des de Mérode.

de Melun, d'autre part, dans son magnifique rapport présenté au nom de cette même section, l'a recommandée d'une manière spéciale, et l'a signalée comme une institution qui applique au secours des œuvres la puissance sur laquelle reposent aujourd'hui les progrès du commerce et de l'industrie.

Les comptes rendus des sessions de 1865 et 1864 contiennent tous les renseignements désirables sur l'œuvre du Crédit de la Charité. Nous ne ferons que les rappeler sommairement, et nous donnerons ensuite les chiffres qui établissent les progrès obtenus depuis le 51 décembre 1865, date de la situation communiquée dans l'Assemblée générale de 1864.

Le but principal du Crédit de la Charité est de concourir à l'établissement et au maintien d'écoles catholiques pour les enfants des ouvriers, et de refuge pour les vieillards et les ouvriers infirmes.

L'établissement et le maintien d'écoles catholiques a été jusqu'ici le principal objet de nos efforts; les circonstances ont motivé cet emploi particulier de nos ressources. L'exécution loyale et juste de la loi de 1842 n'avait guère duré plus de dix ans, et son application vicieuse produisait déjà les résultats les plus fâcheux, quand fut fondée la Société du Crédit de la Charité, dont l'acte constitutif porte la date du 5 décembre 1855.

Les communes, autorisées par la loi à confier leurs écoles à la direction des corporations religieuses, avaient profité souvent de la faculté que leur avait laissée le législateur; mais vint le moment où un gouvernement hostile rendit cette faculté illusoire par une foule de restrictions administratives. Peu de communes résistèrent à la pression gouvernementale, et les écoles soutenues par leurs subsides furent abandonnées.

La Société du Crédit de la Charité eut la mission de venir en aide à ces institutions; elle s'y appliqua tout d'abord et d'une manière presque exclusive, comme vous le verrez plus loin.

Le capital de la Société se compose :

1° D'actions de fondation, ne portant aucun intérêt et remboursables seulement à la dissolution de la Société;

2° D'actions de participation, remboursables à des dates diverses et rapportant un intérêt de 2 1/2 p. c.;

3° Du produit des dons.

Les revenus nets de la Société, depuis que le capital a atteint un million, sont employés jusqu'à concurrence de 90 p. c.; le surplus est capitalisé et forme un fonds de réserve.

L'administration se compose de cinq membres au moins et de neuf au plus, nommés par l'Assemblée générale, qui choisit encore annuellement deux commissaires pour lui faire un rapport sur la situation et le bilan de l'exercice qu'elle est appelée à approuver.

Nous croyons pouvoir nous borner à ces détails sur l'organisation de la Société, et nous en venons à l'exposé des résultats obtenus, en repro-

duisant les chiffres du bilan du dernier exercice et les comparant à ceux de la situation au 31 décembre 1863, communiqués dans votre dernière session. Ceux-ci se trouvent reproduits dans les annexes au II^e vol. du compte rendu de 1864.

« Au 31 décembre 1863, le capital versé était de . . . fr.	956,549 56
« Au 31 décembre 1866, il est de	1,040,953 52
	84,403 96

Cette somme de 1,040,953 fr. 52 c. se décompose comme il suit :

« 1 ^o 485 actions de fondation fr.	242,615 96
« 2 ^o 692 » de participation à 20 ans	346,000 »
57 cinquièmes d'actions de participation à 20 ans	5,700 »
207 actions de participation à 30 ans	103,500 »
262 » » 50 »	131,000 »
« 3 ^o Produit des dons	212,137 36
« D'autre part, la réserve établie par les statuts, provenant des 10 p. c. des revenus, et dont nous avons parlé plus haut, a atteint le chiffre de fr.	110,099 12

Il a été heureusement possible d'augmenter dans une proportion plus notable le chiffre des subventions accordées annuellement.

« Au 31 décembre 1863, la Société avait payé depuis l'origine, de 1856 à 1863. fr.	321,532 17
« Soit une moyenne de 40,191 francs par an.	
« En 1864 elle a payé	56,877 20
« En 1865 »	57,077 20
« En 1866 »	58,752 20
	494,238 77

« En résumé :

« Nous avons reçu	1,040,953 52
« Nous avons formé une réserve de	110,099 12

et notre chiffre de subsides annuels dépasse aujourd'hui 58,000 francs.

Nous joignons à ces renseignements sommaires le tableau des subventions accordées en 1866 (1) ; vous y verrez, messieurs, la nature des

(1)	Subsides de 1866.			Montant du subside.
Nature de l'Établissement.	Paroisse.	Province.	Fr.	
École des Sœurs.	Nylen.	Auvers.	400	
Id. id.	Ranst.	Id.	100	
Id. id.	Puers.	Id.	500	
Id. Frères.	Boom.	Id.	150	
Maison de Refuge.	Auvers.	Id.	500	
École des Sœurs.	S ^t -Josse-ten-Noode (Bruxelles).	Brabant.	600	
Id. id.	Minimes	id. id.	1,100	
Orphelinat id.	id.	id. id.	500	
			3,850	

A reporter. . . 3,850

établissements soutenus et dans quelle proportion les différentes parties du pays ont réclamé plus spécialement l'intervention de la Société.

Nulle part, les besoins d'une éducation religieuse ne se font sentir plus

Subsides de 1866 (suite).

Nature de l'Établissement.	Paroisse.	Province.	Montant du subside. Fr.
		Report. . .	3,850
École des Frères.	S ^{te} -Marie	(Schaerbeek). Brabant.	600
Id. Sœurs.	SS. Jean et Nicolas	id. Id.	200
Id. id.	S ^{te} -Marie et S ^t -Josse-ten-Noode.	Id. Id.	600
Id. Frères.	S ^t -Nic. et S ^{te} -Claire	(Bruxelles). Id.	600
Id. id.	S ^t -Charles	id. Id.	600
Id. id.	Ixelles.	Id. Id.	600
Id. Sœurs.	Béguinage	(Bruxelles). Id.	500
Id. id.	Finistère	id. Id.	600
Id. id.	S ^{te} -Gudule	id. Id.	600
Id. id.	Ric.-Claire et Bon-Sec.	(Bruxelles.) Id.	500
Id. Frères.	Assoc. S ^t -Franc.-Xav.	id. Id.	600
Id. id. (Dominicale).	S ^{te} -Catherine	id. Id.	50
Id. Sœurs.	Châtelet.	Hainaut.	500
Id. Frères.	Lessines.	Id.	1,000
Id. id.	Gosselies.	Id.	900
Id. Sœurs.	Leers et Fosteau.	Id.	400
Id. id.	Montbliard.	Id.	150
Id. id.	Quiévrain.	Id.	650
Id. Frères (Dominicale).	Jemmapes.	Id.	200
Id. id. id.	Frameries.	Id.	200
Id. Sœurs id.	Harquegnies.	Id.	50
Id. Frères.	Quaregnon.	Id.	1,200
Id. Sœurs (Dominicale).	Id.	Id.	100
Id. id.	Jemmapes.	Id.	100
Id. Frères.	Fanbourg de Charleroy.	Id.	2,400
Id. id.	Boussu.	Id.	2,400
Id. id.	Dour.	Id.	5,000
Id. id.	Flénu.	Id.	1,800
Id. id.	Jemmapes.	Id.	5,000
Id. id.	Boverie.	Id.	1,550
Id. id.	Frameries.	Id.	1,800
Id. id.	Châtelet.	Id.	600
Id. id.	Châtelineau.	Id.	1,200
Id. id.	Tournay.	Id.	600
Hospice des Vieillards.	Templeuve.	Id.	500
Id. id.	Jemmapes.	Id.	1,477
Id. id. (5 ^e vic.).	Id.	Id.	500
École des Sœurs.	Marchienne-au-Pont.	Id.	500
Id. id.	Docherie.	Id.	400
Id. id.	Wiers.	Id.	500
Id. Frères.	Soignies.	Id.	850
Id. Gardienne.	Id.	Id.	200
Id. Sœurs.	Wasmes.	Id.	500
A reporter. . .			58,127

vivement que dans les centres industriels. Cependant, en nous préoccupant surtout de l'état moral et religieux des classes ouvrières des districts charbonniers du Hainaut et de Liège, nous ne perdons pas de vue le bien à réaliser ailleurs. Nous avons été au plus pressé, et en prenant

Subsides de 1866 (suite).

Nature de l'Établissement.	Paroisse	Province.	Montant
			du subsidé. Fr.
		Report. . .	58,127
École des Frères.	Ath.	Hainaut.	600
Id. Sœurs.	Gilly.	Id.	200
Id. id.	Boussu lez-Walcourt.	Id.	100
Orphelinat id.	Brugelette.	Id.	200
École id.	Sart lez-Moines.	Id.	200
Id. id.	Cuesmes.	Id.	500
Id. Frères.	St-Ghislain.	Id.	1,800
Id. id.	Pâturages.	Id.	1,800
Id. Gardienne.	Id.	Id.	550
Id. Frères.	Péruwelz.	Id.	600
Id. Sœurs.	Merbes-le-Château.	Id.	400
Id. id.	Bouffoulx.	Id.	100
Id. id.	Horrues.	Id.	100
Id. Frères.	Chimay.	Id.	500
Id. Sœurs.	Gozée.	Id.	150
Id. id.	Hyon.	Id.	150
Id. Frères.	Manage.	Id.	400
Id. id.	Monceau-sur-Sambre.	Id.	600
Id. id.	Jumet.	Id.	1,800
Id. id.	Sivry.	Id.	150
Hôpital.	Frasnes.	Id.	225
Loyer de diverses écoles.	Borinage.	Id.	1,250
École des Sœurs.	Ans.	Liège.	400
Id. id.	Villers-l'Évêque.	Id.	400
Id. Frères.	Lize.	Id.	1,800
Id. Sœurs.	St ^e -Marguerite.	Id.	200
Id. Frères.	Sclessin.	Id.	600
Id. Sœurs.	Burdinne.	Id.	500
Id. id.	Plaineveaux.	Id.	550
Id. id.	Flémalle-Grande.	Id.	550
Id. id.	Ouffet.	Id.	450
Id. id.	Huy.	Id.	500
Id. id.	Dison.	Id.	200
Id. id.	Beerlingen.	Limbourg.	100
Orphelinat id.	Durbuy.	Luxembourg.	1,000
École id.	Id.	Id.	500
Id. id.	Sclayn.	Namur.	200
Id. id.	Noiseux.	Id.	200
Id. Frères.	Gembloux.	Id.	600
Id. id.	Walcourt.	Id.	600
Id. Sœurs.	Fooz-Wépion.	Id.	500
TOTAL. . .			58,752

cette détermination nous n'avons fait que nous conformer aux intentions de nos plus généreux bienfaiteurs, et particulièrement à celles du fondateur de la Société. Mais rien ne nous empêche, messieurs, si nous recevions un concours plus efficace, d'étendre davantage l'action de la Société. Bruxelles a déjà aujourd'hui une grande part dans nos subsides; d'autres localités moins importantes du pays y participent aussi. Notre désir serait de répondre aux demandes qui nous sont faites de toutes les parties du pays, aussi bien que des provinces de Hainaut et de Liège. Toutes les paroisses ont besoin d'écoles catholiques, et nous avons le regret profond de devoir écarter les demandes de subsides les mieux motivées et les plus recommandées.

Si la Société du Crédit de la Charité a été assez heureuse pour réaliser quelque bien, elle le doit au concours sympathique et généreux des catholiques. Les approbations les plus hautes et les encouragements les plus flatteurs ne lui ont pas manqué à ses débuts, et ont assuré son succès. Les catholiques se sont réunis de nouveau en assemblée générale dans une pensée de zèle, et avec l'intention d'appliquer particulièrement leur sollicitude aux œuvres de charité et d'éducation. Ils ne refuseront pas à l'institution du Crédit de la Charité le fruit de leurs conseils bienveillants et éclairés, en même temps que celui des efforts de leur charité.

— L'assemblée accueille ces renseignements avec reconnaissance et appelle itérativement l'attention des catholiques sur l'admirable institution du *Crédit de la Charité*, qui fonctionne avec succès en Belgique et dont l'adoption ne serait pas moins utile et féconde dans les autres pays.

Rapport de M. le baron DE HODY, sur l'OEuvre des pèlerinages à Rome.

Messieurs, aller à Rome, c'est le désir d'un nombre considérable de gens de tout âge, de toutes conditions, mais qui ne peuvent satisfaire ce pieux désir, à cause de leur isolement ou de la modicité de leurs ressources. Et combien, parmi ceux qui ont pu faire cette excursion si désirée, si intéressante, reviennent pleins de préjugés ou de déceptions!

Aller voir Rome en *touriste*, y aller par simple agrément, c'est une espèce de profanation. Les trois Rome, païenne, chrétienne et souterraine, exigent des études préliminaires, une véritable préparation scientifique et chrétienne. Combien peu y songent!

Grandeur et décadence de l'empire romain, origine et prospérité de l'Église du Christ, splendeurs de l'art à toutes les époques, voilà ce qu'il faudrait pouvoir comprendre, puis savoir expliquer et discuter au retour. Or, nos associés ont pour première mission de répandre autour d'eux la connaissance de tout ce qui touche à Rome, d'expliquer la puissante hiérarchie de l'Église, d'exposer la science et les vertus de son clergé,

enfin de réfuter les calomnies et les diffamations dont les voyageurs sont habituellement assaillis même, et je dirai aujourd'hui surtout, en Italie.

Il ne faut pour cela que faire le voyage *sérieusement* : ce sera l'œuvre du règlement accepté par les associés ; *en bonne compagnie* : ce sera celle de compagnons bien choisis ; *en sûreté* : ce sera la mission de nos correspondants de Rome, appelés à fournir des logements respectables et des commissionnaires *sûrs*, c'est-à-dire véridiques et moraux ; *en connaissance de cause* : ce sera la charge de ceux qui fourniront à Rome les explications qu'exigent les chefs-d'œuvre de l'architecture et de la peinture, les monuments religieux et civils, les catacombes, l'administration pontificale et les nombreuses institutions charitables et religieuses de la capitale du monde chrétien. Un voyage à Rome doit être un véritable cours d'histoire et d'esthétique : aussi les associés se conformeront-ils exactement à l'itinéraire qui leur aura été tracé. Chaque étape aura son contingent d'études et d'agréments, et l'un des résultats les plus certains de l'œuvre sera le bien que les associés, rentrés au foyer de la famille, opéreront autour d'eux. Car on les y questionnera et on les écouterá avec intérêt ; leurs récits ranimeront la foi, réveilleront la piété en reportant les esprits vers le Père commun des fidèles, en le montrant digne de tous nos respects, de nos plus ardentes sympathies, digne du gouvernement temporel qui lui est confié dans le seul intérêt de la catholicité, digne enfin de représenter sur la terre le grand Dieu qui nous mène, et tolère, pour notre punition, nos agitations coupables et désordonnées.

Ce fut en 1865 que se forma un comité destiné à rendre le voyage de Belgique à Rome plus agréable, plus instructif et moins dispendieux, et à augmenter ainsi le nombre de ceux qui visitent la capitale du monde chrétien. La présidence en fut déferée à M. le baron de Gerlache.

Un voyage d'essai eut lieu en octobre 1865, sous la direction de M^{gr} Sacré, président du collège belge à Rome. Ce voyage réussit, et une deuxième caravane alla se prosterner au tombeau des Apôtres, le 10 mars 1864. Elle avait pour président M. l'abbé Coekelbergs, aumônier de LL. AA. RR. et I. le duc et la duchesse de Brabant. La relation de ce voyage a été imprimée (1) et distribuée par les soins du comité à Bruxelles.

Quatre autres caravanes ont été successivement organisées, sous la présidence de MM. l'abbé Mottet, supérieur du Petit-Séminaire de Wavre ; Huveneers, juge au tribunal de Hasselt ; l'abbé De Meuldre, supérieur du collège d'Enghien, et l'abbé Coemans, aumônier à Gand.

A cause du choléra et des craintes qu'il inspirait, il n'y eut pas de voyage aux vacances de 1866. Le départ de la septième caravane avait été

(1) Chez Haenen, libraire, rue des Paroissiens, 8, à Bruxelles.

fixé au 24 août 1867 ; mais cette fois encore, l'apparition du choléra en Italie a empêché le départ des voyageurs inscrits.

A Rome, un comité spécial a accepté le patronage des caravanes. Il se compose de MM. Nicolas Calestrini, le duc Salviati, Eug. Ruspoli, le comte de Witten, le marquis Patrizi et M^{sr} Sacré, président du collège belge. Un bref pontifical du 28 juillet 1865 attache à l'œuvre des indulgences spéciales.

L'organisation de ces pèlerinages, particulièrement agréables au Saint-Père, est extrêmement simple. Il suffira, pour l'expliquer et la faire connaître, d'en reproduire le règlement.

ART. I. La durée du voyage est d'un mois environ, le séjour à Rome de 15 jours.

ART. II. Les caravanes seront organisées par le bureau du comité central de Bruxelles, qui en nommera le président. Le secrétaire, le trésorier et leurs adjoints sont nommés par les membres de la caravane, dans la réunion qui précède le départ de Bruxelles.

ART. III. Le président de la caravane en est le chef. Il peut la diviser, à Rome, en plusieurs groupes, dont il nomme les vice-présidents et trésoriers. Il a la direction générale du voyage, en suivant, autant que possible, les conseils des correspondants locaux et les usages des voyages antérieurs; il veille à l'utile emploi du temps du voyage. Après le retour, il fait un rapport au comité. *Son premier devoir est de faire observer le présent règlement et d'empêcher la caravane de se dissoudre avant le retour en Belgique.*

ART. IV. Nul n'est admis à faire partie de la caravane, s'il n'est agréé par le comité central.

Ne pourront être agréés que des hommes, Belges ou étrangers, qui s'engageront à se conformer au présent règlement, à partir du jour de leur départ, jusqu'à leur retour en Belgique, et à ne point quitter la caravane durant le voyage, sans autorisation préalable. Les membres de la caravane qui persisteraient à vouloir s'en séparer perdraient tous leurs droits à la *masse* destinée aux dépenses du voyage.

Si l'un ou l'autre membre de la caravane, par sa conduite, ses discours, ou autrement, compromettrait l'honneur et la considération de la compagnie, le Bureau de la caravane prononcera son exclusion. Dans ce cas, le trésorier de la caravane assurera son départ et payera les frais de son retour immédiat et direct à Bruxelles. Le surplus de la quote-part du voyageur ainsi exclu, reste acquis à la caisse de la Société.

ART. V. Le prix du voyage, à partir de Bruxelles (aller et retour), avec les frais du séjour pour toute sa durée, est estimé à la somme de 700 francs.

Cette somme doit être versée intégralement, 15 jours avant le départ de la caravane, à la caisse de la *Banque de l'Union*, rue du Marais (Mey-Boom), 57. Elle est calculée sur des données aussi exactes que possible.

mais dont le comité ne se porte pas garant. Chaque voyageur ne peut se munir que de bagages pesant au plus 50 kilogrammes; le port du surplus resterait à sa charge personnelle. Pendant toute la durée du séjour à Rome, un commissionnaire salarié, intelligent et sûr, est aux ordres des voyageurs depuis le matin jusqu'au soir.

ART. VI. Si l'un des membres inscrits se trouvait, par force majeure, dans l'impossibilité de faire ou d'achever le voyage, la partie encore disponible de sa quote-part dans la masse générale lui sera remboursée. Il en sera de même lorsqu'un des voyageurs obtiendra du président l'autorisation de quitter, par exception, la caravane.

ART. VII. Pour couvrir les frais de l'œuvre, un prélèvement de 2 p. c. a lieu sur toutes les sommes déposées.

C'est là, messieurs, une œuvre nouvelle, pleine de vie et marchant régulièrement. C'est un nouveau pas dans une voie de rénovation. Désormais, presque tous les catholiques peuvent espérer, grâce à l'œuvre des pèlerinages à Rome, pouvoir s'agenouiller au tombeau des Apôtres et recevoir la bénédiction du Père commun des fidèles.

— L'assemblée, se conformant aux vœux exprimés par la 1^{re} section, décide que ce rapport sera imprimé dans le *Compte rendu*.

Rapport présenté à l'Assemblée générale par M. l'abbé GESLIN DE KERSOLON, sur l'Association de Saint-Pie V (1).

Messieurs,

Dans la séance de mercredi, 5, j'eus l'honneur d'entretenir la 5^e section du Congrès d'une œuvre sous forme d'association, à laquelle s'attache un intérêt particulier à cause des circonstances présentes.

Cette association, fondée sous le vocable de saint Pie V, existe et fonctionne dans le diocèse de Versailles, où elle prit naissance, et produit déjà d'heureux fruits.

Elle a un double but : le premier, qui est aussi le principal, consiste à faciliter à ses membres les moyens de bien mourir; et le second, qui n'est pas non plus sans importance, est de combattre la plaie hideuse du solidarisme, par un moyen à la fois efficace et digne de nous, c'est-à-dire par le spectacle de ce qui est vrai et bien opposé à ce qui est ténébreux et mauvais.

Voici, en deux mots, l'histoire de cette œuvre naissante, qui désire prendre au Congrès catholique de Malines son point de départ officiel.

Il y a peu d'années, un prêtre breton, habitant le diocèse de Versailles, et ayant une assez longue pratique du ministère sacré des âmes,

(1) Au nom de la conférence tenue dans la séance du mercredi 4 : Président : M. B. Du Mortier; secrétaire, M. G. Lebrocq; l'abbé Geslin de Kersolon, rapporteur.

se sentait particulièrement et douloureusement ému de voir que souvent des chrétiens mourussent autour de lui, sans recevoir les sacrements institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour fortifier et protéger leur agonie.

Ce malheur — et c'est un irréparable malheur — provenait presque toujours, non du mauvais vouloir direct du malade, mais de cette négligence quelquefois coupable, déplorable toujours, qui porte les malades et leur entourage à se faire illusion et à attendre jusqu'au moment où, le fils de l'homme arrivant, ainsi qu'il l'annonce, inattendu, « comme un voleur », le mourant se trouve surpris par la mort.

Une sorte de statistique approximative, assurément inexacte pour bien des contrées, mais dont les résultats, en plusieurs lieux, sont certains et ne seront pas contestés, nous donne en moyenne, surtout au sein des grandes villes, sur dix décès de personnes chrétiennes et désirant *mourir chrétiennement*, un chiffre d'environ sept malades mourant sans recevoir le Saint-Viatique : cinq ne pouvant recevoir ni l'Eucharistie ni l'Extrême-Onction, et deux enfin, privés non-seulement des deux autres sacrements, mais encore du sacrement de Pénitence, et s'éteignant ainsi sans que le prêtre ait pu leur conférer la suprême grâce de l'absolution sacramentelle.

Or, ceci, je le répète, messieurs, se passe, non en vertu d'une opposition préexistante du malade, mais par suite d'un retardement et d'une négligence dont les conséquences sont affreuses et irrémédiables, comme on le voit.

Pour prévenir cet immense malheur, de pieuses personnes, ecclésiastiques et laïques, de la ville de Versailles, eurent l'idée et conçurent le projet de chercher et de prendre quelques mesures pratiques pour s'assurer, autant que possible, contre l'éventualité d'une semblable fin ; et l'Association de Saint-Pie V a été le résultat de leurs communes pensées.

La première chose qu'il y ait à faire, quand on désire opérer le bien, c'est d'interroger l'Église, et de se conformer aux règles qu'elle donne, aux prescriptions qu'elle impose, aux avis même qui émanent de sa sollicitude et lui sont dictés par son cœur maternel.

Déjà, en 1215 (on était, comme vous voyez, en pleines ténèbres du moyen âge), le préjugé inepte qui fait redouter, près des malades, la présence et l'intervention du prêtre, se trouvait répandu parmi les fidèles, presque autant qu'au sein des grandes lumières du siècle d'aujourd'hui. Aussi le grand pape Innocent III, dans le IV^e concile de Latran, jugea-t-il opportun de rappeler au monde chrétien que « la maladie étant quelquefois la conséquence du péché, il n'y avait point de moyen plus efficace, pour rendre la santé au corps, que de commencer par guérir l'âme, » et conformément à ce principe, pour enlever aux infirmes tout prétexte d'effroi, et aux hommes de l'art tout prétexte de

fausse prudence, il obligeait ces derniers, sous les peines les plus sévères, à conseiller aux malades de pourvoir à leurs besoins spirituels et à les engager à avoir, dès l'abord, recours aux médecins de l'âme, « afin, » dit ce grand Pontife, « de procéder ensuite plus efficacement à la guérison corporelle même » : *ut postquam infirmis fuerit de spirituali salute provisum, ad corporis medicinæ remedium salubrius procedatur* (1). »

Au xvi^e siècle, le prudent et docte pape saint Pie V, rappelant cette sage prescription de son prédécesseur, la confirmait, et y ajoutait, avec quelques dispositions complémentaires, une sanction pénale encore plus rigoureuse.

Le 8 mars 1566, en effet, c'est-à-dire moins d'un mois après son couronnement, non-seulement il décréta, « pour que cette loi demeurerait à perpétuité en vigueur », que les médecins appelés au chevet des malades, avertissent avant tout — « *ante omnia* » — ceux-ci et leur rappelaient qu'ils devaient se confesser immédiatement de tous leurs péchés; mais il ordonna de plus que ces mêmes médecins eussent encore à s'abstenir de toute visite ultérieure chez l'infirmes qui, après leur seconde visite, n'aurait pas encore fait appeler son confesseur, lequel était tenu de laisser un billet de confession, constatant sa venue (2). »

Cette même constitution pontificale rappelait aux parents, aux amis et serviteurs d'un infirme, que c'était pour eux un devoir sacré de prévenir le curé de l'état de son paroissien et de s'unir au prêtre pour exhorter le malade à remplir au plus tôt ses devoirs religieux.

Cet acte important d'un pontife si vénérable, cet acte dans lequel tout chrétien doit entendre la voix de l'Esprit saint instruisant et dirigeant son Église, cet acte nous dit assez quels sont les desseins et la volonté de Dieu relativement au fait suprême qui doit terminer notre vie, et aux moyens que nous devons employer pour mourir chrétiennement.

Bien que ces lois et constitutions, conciliaires et pontificales, aient été promulguées dans la plupart des diocèses du monde, il leur est arrivé ce qui arrive, hélas! aux meilleures et aux plus saintes choses; après avoir été pendant quelque temps en vigueur, peu à peu on les a oubliées, et, dans l'univers presque entier, il n'est peut-être plus un évêque aujourd'hui qui puisse leur rendre la vie, ni parvenir à les faire observer.

Or, ici se présentent à l'esprit plusieurs réflexions qui sont dignes de remarque. Quand il s'agit de lois disciplinaires ayant trait à des intérêts transitoires ou à des besoins d'un temps, on conçoit parfaitement que l'effet disparaisse avec la cause, et que la loi tombe en désuétude et cesse d'être en vigueur là où le besoin ne s'en fait plus sentir; mais, dans le cas qui nous occupe, il n'en peut être de même. La grande nécessité de bien mourir pèse sur nous comme elle pesait sur nos pères, comme

(1) Const. *Cum infirmitas*, c. xxii. In conc. Latran, iv (1215).

(2) Const. *Supra gregem* du 8 mars 1566.

elle pèsera sur nos derniers neveux ; et si la sanction pénale édictée par les Papes et les conciles peut avoir, ici ou là, perdu de sa valeur, les intentions de l'Église subsistent, sa volonté persévère, ses lois demeurent dans leur esprit, dans leur partie substantielle, inaltérable, divine, et il n'est assurément pas un événement de notre vie où l'Église prenne un intérêt plus vif qu'elle n'en prend au suprême épisode de notre dernier combat. Si les hommes de l'art ne se soumettent plus guère aux constitutions pontificales, c'est à nous d'y pourvoir et de nous y soumettre par un acte libre et spontané ; si l'autorité, devenue presque partout impuissante, ne peut plus contraindre un médecin à accomplir son plus sacré devoir, cela n'en dispense nullement l'infirmes, pour qui la loi est faite.

Il résulte donc, avec une pleine évidence, de tout ce qui précède, que l'Église demande et veut que le malade fasse venir son médecin spirituel *le plus tôt possible*, dans le cas d'une infirmité qui peut toujours être la dernière.

En outre, l'Église, sachant que Dieu a confié à chacun de nous sa tendre sollicitude pour la personne du prochain, exige que nous nous acquittions, autant que cela est compatible avec les lois de la discrétion et de la prudence, des devoirs que la charité fraternelle impose, et cela surtout dans l'occasion la plus grave et la plus terrible, au moment solennel où il s'agit plus particulièrement du salut éternel d'une âme rachetée par le sang de Jésus-Christ.

L'impie le sait si bien ! pourquoi les chrétiens ne s'en souviendraient-ils plus ?

On l'a dit avec vérité, au sein même de notre Congrès : il arrive souvent que la forme adoptée par les enfants des ténèbres, et la méthode qu'ils emploient pour opérer le mal, sont une leçon utile et peuvent quelquefois servir de modèle à ceux qui veulent accomplir le bien. Il en est ainsi dans le cas qui nous occupe. Une secte, d'invention récente, a pris naissance en Belgique et n'a pas tardé à en dépasser la frontière pour aller infecter d'autres lieux. Les *solidaires* se sont propagés là où ils ont trouvé les bas-fonds de la société assez corrompus pour pouvoir y jeter des racines. Trois articles constituent la base de leur code infernal : la détermination de mourir sans secours religieux ; — l'engagement écrit de tenir à cette obligation immonde ; — la précaution de placer la résolution et l'engagement susdits sous la garde de frères et d'amis vigilants, chargés d'en surveiller l'exécution et de monter la garde autour du chevet de l'infirmes à l'heure de l'agonie : serviteurs de Satan travaillant, aux ordres de leur maître, à éteindre la dernière étincelle de liberté dans l'âme humaine, comme de fidèles valets !

Ce plan détestable est organisé et fonctionne à la honte de l'espèce humaine. J'ai connu un homme, considérable selon le monde, qui m'a avoué, avec une sorte d'orgueil féroce, qu'il avait accompli jusqu'au bout une semblable mission qui lui avait été donnée par sa propre mère,

en chassant d'auprès d'elle tous les prêtres qui cherchaient à pénétrer dans la demeure de la mourante. Il en éloigna même un de ses proches parents, saint religieux, qui appartenait à la Société de Jésus. Le désespoir l'avait saisie ; pauvre femme ! elle poussait des hurlements de douleur et de rage, et à toutes ses prières, elle trouvait opposée la réponse froide de son gardien : Ma mère, souviens-toi de ce que tu m'as fait jurer.

Elle mourut en le maudissant.

Des faits semblables, messieurs, ne sont pas rares et renferment un enseignement douloureux mais profond. Si Satan tire un parti tellement habile d'un engagement préalable et du principe de l'association pour le mal, pourquoi ne lui opposerions-nous pas, pour la cause de Dieu, ce qu'il y a de bon dans son odieuse méthode ? La méthode, du reste, est bonne, il n'y a de mauvais que l'usage qu'on en fait, et c'est là presque exclusivement tout le système sur lequel repose l'Association de Saint-Pie V.

Ce que nous avons dit plus haut suffit, du reste, pour faire comprendre quels sont, à l'égard des malades, les maternelles prescriptions de l'Église. L'Association de Saint-Pie V a pour but et pour résultat, dans les lieux où elle fonctionne, d'en assurer la fidèle observance au moyen des trois points fondamentaux suivants :

1^o Prendre, quand on est encore en bonne santé, l'engagement de se conformer aux lois de l'Église, en cas de maladie ;

2^o Formuler cette promesse dans un écrit ;

3^o Confier cet écrit à la garde d'amis dévoués et fidèles, chargés d'en surveiller l'exécution et de rappeler, s'il le faut, à l'infirmes, l'obligation qu'il a contractée, le devoir qu'il doit accomplir et l'exemple qu'il est en demeure de donner.

Telle est l'idée-mère de cette œuvre dont, je crois, personne ne contestera l'actualité et l'importance.

En exposant le fait, les principes et le but de cette Association à la 5^e section du Congrès, il n'entraît pas dans ma pensée de solliciter une approbation qui ne peut être donnée que par l'autorité, seule compétente, de l'Église, approbation qui, d'ailleurs, ne nous a pas fait défaut.

A peine cette œuvre rénissait-elle quelques membres, qu'elle fut déferée à l'examen de l'évêque du diocèse, lequel daigna l'approuver en principe, la bénir et désigner trois de ses vicaires généraux pour travailler avec le prêtre auquel Dieu en avait inspiré la première pensée, à la rédaction d'un règlement, condition indispensable à l'organisation régulière de toute association.

Recommandée dans des retraites ecclésiastiques, propagée par de saints prêtres séculiers et réguliers, il manquait à cette pieuse association deux choses encore : la première était une bénédiction spéciale émanée de notre bien-aimé Père commun, Pie IX, le grand et glorieux Pontife.

Toute bénédiction qui descend de la main auguste du Pape est toujours infiniment précieuse et divinement féconde ; mais, dans le dessein de la recevoir plus précieuse encore, et, pour ainsi dire, plus autorisée, on jugea opportun de la solliciter par l'entremise d'un des membres les plus vénérables de la première congrégation du monde, d'une congrégation romaine dont le Pape est le seul président, en un mot, de la congrégation du Saint-Office. Au mois de février de cette année 1867, l'œuvre et son but furent donc communiqués à Sa Sainteté qui, par un de ses camériers secrets, daigna faire répondre de la manière suivante :

« *Au T. R. P. Sallua.*

« Très-vénéré Père-Maitre,

« Sa Sainteté a daigné accorder sa bénédiction à l'Association de Saint-Pie V, et j'espère que cette grâce pourra faire prospérer une œuvre si bonne, avec l'aide de Dieu.

« Croyez-moi, Très-Révérend Père,

« GEORGES TALBOT, camérier secret. »

Riche de cette inappréciable faveur, il ne manquait donc plus à l'Association de Saint-Pie V qu'une seule chose : celle que j'étais venu demander au Congrès. L'œuvre existait ; mais on avait attendu jusqu'à cette heure pour lui imprimer une forme définitive, dans le double but de chercher encore quelques lumières à Malines, dans ce grand centre catholique de charité fraternelle, et de lui donner ici, dans ce diocèse où le solidarisme a pris sa naissance détestée, un point de départ authentique et définitif. Voilà pourquoi, messieurs, je suis venu parmi vous.

La 5^e section, s'associant à cette double pensée, m'autorisa à réunir, dans une conférence ou sous-section spéciale, ceux des membres du Congrès qui voudraient bien s'adjoindre à moi, pour étudier le mode selon lequel des conclusions pratiques pouvaient être formulées et, ensuite, déférer les mêmes conclusions à l'assemblée générale, à la suite d'un rapport.

Notre conférence s'est donc réunie, le matin du jeudi 6, et, nommé son rapporteur, je viens soumettre à votre approbation le résumé de ses délibérations.

Il me sera permis de me féliciter, d'abord, de l'heureuse chance qui nous a permis d'avoir pour secrétaire, mon zélé, fidèle et infatigable ami, M. G. Lebrocqy, qui remplissait les mêmes fonctions à la 5^e section. A cette bonne fortune est venue s'en joindre une autre, peut-être plus précieuse encore. S'il est, en Belgique, un homme qui ait étudié et qui connaisse à fond l'origine, les menées et l'état actuel du solidarisme, c'est assurément celui que nous avons pu avoir le bonheur de choisir pour notre président. En ajoutant que ce personnage est le plus ardent

défenseur des libertés catholiques à la Chambre des représentants de Belgique, le champion toujours debout pour soutenir la cause de la foi, de la vérité et de la justice ; l'âme la plus droite et le cœur le plus haut qu'il m'ait été donné de rencontrer et d'aimer sous le ciel ; après vous avoir dit ces choses, s'il n'y avait ici que des Belges, il serait parfaitement superflu de prononcer dans cette enceinte le nom de M. Barthélemy Du Mortier.

Il m'est impossible de vous dire ici, messieurs, tout ce que notre président, mon très-honorable ami, a su apporter de lumière dans nos discussions, et quels précieux détails il a fournis à notre conférence. Je ne puis, cependant, me dispenser de le remercier, en notre nom à tous, de son inappréciable concours.

Je n'essaierai pas, non plus, de vous exposer en détail le mode suivant lequel l'Association fonctionne. Il me suffira d'indiquer, à la suite de mon rapport, la source où chacun de vous pourra puiser, à son gré, tous les renseignements désirables ; je me borne donc à vous donner ici les trois conclusions motivées de notre conférence, en demandant simplement à l'assemblée réunie du Congrès, de leur donner sa haute sanction.

La première conclusion est : Que le Congrès déclare que l'Association de Saint-Pie V, telle que je viens d'avoir l'honneur de vous en exposer le but et le plan, prend son point de départ officiel au Congrès catholique de Malines.

Il est convenable, en effet, que là où le mal a pris naissance, là aussi se trouve l'origine du contre-poison. L'œuvre dont il s'agit aura pour résultat certain de combattre la maladie d'une manière efficace et chrétienne. Car il n'est pas de procédé à la fois plus sage et plus sûr, pour dissiper les ténèbres, que celui de faire pénétrer dans l'espace, toujours restreint, qu'elles occupent, la clarté d'un rayon du soleil.

Nous n'avons pas pensé qu'il fût utile de déterminer pour cette œuvre la formule obligatoire d'un règlement unique. Il suffit que l'association soit la même partout dans sa substance, et il va sans dire que chaque évêque peut en modifier la forme, élargir ou restreindre les obligations des membres, conformément aux besoins, toujours très-variables, des temps et des lieux dans les limites de son diocèse.

Voici la formule jusqu'ici usitée, de l'engagement à prendre et à souscrire par quiconque désire faire partie de l'Association de Saint-Pie V.

« Moi ***,

« En union avec les divines intentions dans lesquelles Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est préparé à mourir, je prends librement aujourd'hui, et pour toujours, dès que je serai alité et infirme, la ferme résolution et l'engagement de ne pas attendre plus tard que la seconde visite du médecin pour réclamer le ministère d'un prêtre, et de recevoir les sacrements dès qu'il le jugera opportun.

« Je déclare ne vouloir faire ici qu'une simple promesse, et cela en conformité avec les prescriptions de ma sainte Mère l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, dans laquelle je veux vivre et mourir.

« En foi de quoi j'ai pris et signé le présent engagement. »

(Suit la signature.)

Cette formule, longtemps élaborée, ayant l'avantage de traduire fidèlement la pensée et presque jusqu'aux expressions dont se servent les constitutions des Papes Innocent III et saint Pie V, devra être maintenue, au moins quant à la partie essentielle ; c'est le texte, d'ailleurs, qui a passé sous les yeux de sa Sainteté Pie IX.

La seconde conclusion de notre conférence a été : que l'œuvre ayant commencé à fonctionner dans le diocèse de Versailles, où la première idée en a été conçue, ce soit là qu'elle continue d'avoir son centre régulier.

La dernière conclusion, enfin, a été de recommander au zèle, aux prières et à l'active sollicitude de tous les membres du Congrès, une association destinée à combattre un des plus hideux fléaux de notre temps, et à faciliter à chacun des associés les moyens de s'assurer une mort chrétienne et sainte.

Et en effet, messieurs, permettez-moi, en terminant ce rapport, déjà trop long peut-être, de conclure par une pensée et par un fait que nous devons à notre honorable président, M. B. Du Mortier.

La naissance du solidarisme a eu pour cause, ou, peut-être, seulement pour prétexte, l'espèce de solitude humiliante dans laquelle, parfois, les corps de certains chrétiens pauvres étaient conduits à leur dernière demeure. C'était une chose fâcheuse et un triste spectacle. Le diable sut en profiter et suscita les solidaires, qui commencèrent à progresser en accordant aux restes de leurs un simulacre d'hommage, par l'impur concours de leur présence.

Le nombre des membres de cette secte, peu à peu, arriva ainsi jusqu'au chiffre de cinq cents. La Belgique tout entière, malgré le bruit qu'ils y font, n'en compte pas un plus grand nombre. Ce fut alors, et en partie pour les combattre, en leur ôtant tout prétexte d'être, que fut fondée à Bruxelles l'œuvre catholique de l'enterrement des pauvres, destinée à entourer d'un plus légitime et plus pur honneur les restes mortels de nos frères qui ne sont plus.

Or, à dater du jour de la création de cette œuvre, si simple et si belle, la propagande impie des solidaires s'est incontinent arrêtée. Leur nombre a cessé de s'accroître et, en présence de la réponse chrétienne qui leur a été faite, ils semblent s'être momentanément évanouis dans l'impuissance et la stérilité.

L'œuvre dont nous venons de vous entretenir aura, nous l'espérons,

pour résultat prochain et pour inévitable conséquence, de compléter la destruction de cette secte immonde.

L'œuvre catholique de l'enterrement des pauvres a paralysé le solidarisme ; l'Association de Saint-Pie V le tuera. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Le comité central qui fonctionnera à la suite du Congrès examinera avec toute l'attention et l'intérêt qu'elle mérite, la proposition qui vient, messieurs, de vous être soumise, et avisera, s'il y a lieu, aux mesures à prendre pour propager en Belgique l'œuvre de Saint-Pie V.

A cette occasion, M. l'abbé Geslin de Kersolon dépose une seconde proposition, tendant à faire ordonner par l'assemblée la publication de la liste des membres du Congrès. Cette proposition ne se présente pas très-régulièrement ; elle aurait dû être soumise préalablement au bureau et ensuite renvoyée à l'une des sections. Toutefois, je pense qu'il serait facile de satisfaire, au moins dans une certaine mesure, au vœu de l'honorable membre ; mais cela concerne le comité d'exécution, qui a toujours la faculté de publier la liste des membres, bien entendu en omettant les noms de ceux d'entre eux qui désirent n'être pas connus. Toutefois, je ne prends aucun engagement au nom du bureau à cet égard ; je ne fais qu'indiquer un moyen de donner satisfaction au désir qui vient d'être exprimé.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Sans préjuger la question de savoir si nous publierons cette année la liste des membres du Congrès, je dois dire que nous les avons instamment priés de nous donner exactement leurs adresses. Or, plusieurs de nos amis, surtout des pays étrangers, ont négligé cette formalité et, par suite, nous éprouverons la plus grande difficulté, non-seulement à publier leurs noms, mais encore à leur faire parvenir sûrement le Compte rendu de nos travaux. C'est ainsi que plusieurs d'entre eux n'ont pas encore reçu le Compte rendu de la session de 1864. M. l'abbé Geslin de Kersolon nous a parlé d'une œuvre très-remarquable ; eh bien ! il a négligé lui-même de faire parvenir au secrétariat général un exemplaire des statuts qui nous permettent de l'apprécier en pleine connaissance de cause. Je profite donc de l'occasion qu'il m'offre tout naturellement, pour le prier de me remettre ce document essentiel, et j'adresse la même invitation en général à tous les membres du Congrès qui nous ont fait de semblables communications, de m'envoyer tous les renseignements utiles sur les œuvres qu'ils ont recommandées soit à l'assemblée générale, soit dans les sections.

*Rapport de M. ANDRÉ SODAR sur l'Œuvre des apprentis
et des jeunes ouvriers, à Dinant.*

Quoique Dinant compte un certain nombre d'œuvres charitables, rien n'y avait encore été fait en faveur des apprentis et des jeunes ouvriers,

à l'exception du patronage extrêmement restreint des enfants des familles secourues par la Société de Saint-Vincent de Paul.

Frappé de l'envahissement de l'esprit du mal, effrayé des progrès du respect humain dans ma petite ville parmi les jeunes ouvriers; révolté par les maximes délétères des ateliers et par les excès du cabaret, où ces intéressants et inexpérimentés jeunes gens vont s'étioler et perdre les restes des semences religieuses qu'on a déposées à grand'peine dans leur cœur pour la première communion; persuadé, d'un autre côté, que l'ouvrier a besoin comme tout homme, du contact de ses semblables, et que l'isolement dans lequel on le laisse est une des causes les plus puissantes de ses désordres,—j'ai établi à Dinant, au mois d'avril 1866, avec un groupe de jeunes ouvriers qui fréquentaient l'école du soir, l'œuvre qui porte le nom de *Société des jeunes ouvriers dinantais*. Je fus bientôt convaincu de l'opportunité de cette réunion fraternelle par le nombre de jeunes hommes qui vinrent solliciter le bonheur d'en faire partie. A Dinant, messieurs, aucune distraction n'est offerte à l'ouvrier le dimanche, sinon le cabaret; par ennui, il y va, par ennui, il y séjourne, par ennui encore, il y contracte la funeste habitude de l'ivrognerie, qui est suivie d'un long cortège de misères et de hontes.

L'apprenti, le jeune ouvrier ainsi livré à lui-même, sans guide et sans protecteur, au moment de l'éveil des passions, doit presque infailliblement faire naufrage, surtout dans une petite ville où le respect humain règne en maître. Vous le savez, messieurs, telle jeunesse, telle vieillesse. Et l'éducation des enfants, et l'union des familles, et tous les devoirs du chrétien, sont livrés sans défense à tous les dévergondages et au néant, par une jeunesse sans principes.

Ce qui perd l'ouvrier, disait le vénérable chanoine Kölping, le père des compagnons allemands, c'est qu'il n'a ni un soutien moral, ni un lieu de refuge qui ne soit plus l'atelier et qui ne soit pas le cabaret; il lui faut des entretiens qui l'élèvent, le fortifient et le réjouissent; il lui faut une instruction religieuse qui l'attache à sa foi et l'en rende fier; il lui faut surtout une activité de cœur qui puisse s'exercer avec et pour les autres. Donnez-lui tout cela, ajoutait-il, et vous verrez quel bien en surgira.

C'est pour atteindre ce but, messieurs, que j'ai rassemblé cette poignée de jeunes ouvriers, qui bientôt devait se multiplier et dépasser la centaine; que je lui ai donné un règlement, des diplômes, des livres, des jeux, des conférences, des exercices du corps et des exercices religieux, dans le local que les Frères des Écoles chrétiennes ont bien voulu mettre à ma disposition.

Permettez-moi de vous faire succinctement l'exposé de l'organisation de la Société.

Le but de la Société est de se perfectionner en se récréant, de rassembler les forces éparses et de les unir par le seul lien puissant, la religion: en un mot, de faire de bons chrétiens et d'habiles ouvriers.

La Société est composée de dignitaires : président, secrétaire, trésorier, chefs de section, etc., élus tous les ans par l'assemblée générale.

La durée du noviciat avant l'admission définitive est fixée à un mois.

Le bureau tient ses séances le samedi ; les réunions générales ont lieu le dimanche, de 5 heures et demie à 8 heures du soir.

L'école d'adultes est ouverte depuis le mois d'octobre jusqu'à Pâques.

Dans les réunions dominicales, les membres se divertissent à divers jeux, tels que le billard, les quilles, les cartes, etc. ; on leur fait des lectures et des instructions sur les connaissances usuelles ; on examine ce qu'on a fait, on combine ce qu'on a à faire ; vient ensuite le Salut ; enfin, soirée se termine par des dialogues, de la déclamation, de la musique, etc.

De temps en temps, une personne étrangère vient donner une conférence.

Lorsque l'un des membres tombe malade, il est visité par le directeur, le chef de section ou un ami particulier ; on lui accorde des secours, s'il y a lieu, payés par la caisse de secours mutuels rattachée à l'Association.

Quand un membre meurt, les confrères portent le corps et font célébrer un service funèbre pour le repos de son âme.

Il y a des prières spéciales pour les parents et les protecteurs de l'œuvre, lors de leur décès.

Chaque année, les membres suivent une retraite pascale.

Les membres qui quittent la ville sont inscrits sur un tableau spécial et conservent le titre de membres agrégés.

Un tableau général des membres est suspendu dans le local ; un autre tableau contient l'ordre du jour.

Une boîte aux lettres, placée à la porte de la salle des réunions, est destinée à recevoir les observations et les réclamations.

Des cachets de présence sont distribués le dimanche ; il y a aussi des cachets d'excellence. Ces cachets représentent une valeur vénale lors des ventes semestrielles d'objets divers, qui se font à titre de récompenses.

Quant aux ressources de l'œuvre, elles se composent des cotisations des membres, fixées jusqu'ici à 10 centimes par mois, et des souscriptions des bienfaiteurs.

Telles sont, messieurs, les bases principales de l'œuvre des jeunes ouvriers dinantais.

La Société comptant plus d'une centaine de membres et se trouvant par le fait trop à l'étroit chez les Frères, j'ai, malgré l'imprudence peut-être de l'entreprise, acquis un immeuble de 10,000 francs. Sans cet asile, la Société ne pouvait se maintenir, ni se compléter. Le bon Dieu, qui nous a favorisés depuis sa fondation, ne peut voir nos efforts sans nous accorder ses grâces et son aide.

Déjà une quarantaine de personnes de la ville et des environs ont

souscrit pour répondre du prix de l'immeuble, dans le cas de dissolution de la Société. Cette caution est la preuve la plus péremptoire que l'œuvre est un besoin pour Dinant et une nécessité pour notre temps.

En reliant toutes les Sociétés du même genre, on parviendrait à former une vaste association ouvrière, qui est appelée à de grandes destinées. Le Christ a conquis le monde par la classe ouvrière; à son exemple, régénérons-le par le même moyen.

Les appropriations et réparations du local, l'achat de meubles, la pose du gaz, etc., exigent une dépense assez forte. Au nom du Tout-Puissant, je m'adresse à vous, messieurs, afin que vous veniez en aide à une œuvre qui, quoique modeste, est éminemment catholique et civilisatrice. Sans le concours qu'elle attend du dehors, elle serait fatalement enrayée dans ses progrès et pourrait échouer peut-être à la vue du port. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — L'assemblée accueille avec la plus grande sympathie l'intéressante communication que vient de lui faire M. Sodar, et espère que l'appel qu'il adresse à ses membres ne sera pas stérile.

Rapport présenté au nom de la 5^e section par M. FÉLIX DESPRET (Ath), sur les crèches et les écoles gardiennes.

Messieurs,

La grande pensée du Congrès de Malines, c'est de traduire le plus possible par des faits les diverses résolutions qu'il aura prises dans ses assemblées. Or, il est évident que les faits qui parleront le plus en notre faveur et qui sont les plus capables d'appeler sur nous les bénédictions de Dieu et la reconnaissance des hommes, ce sont ceux qui se trouveront le mieux marqués au coin de la charité chrétienne la plus parfaite.

C'est donc sur le terrain de la charité pratique que nous devons concentrer nos efforts, et à ce point de vue, une question qui appelle tout d'abord notre attention, c'est celle des soins particuliers que réclame aujourd'hui l'enfance de l'ouvrier; c'est cette question que le grand développement industriel de notre temps, que les tristes nécessités qui en sont la conséquence, ont rendue si palpitante d'intérêt et dont la solution, sinon définitive, au moins provisoire et urgente, réside dans l'institution des crèches et des écoles gardiennes.

Depuis vingt-cinq ans, on peut dire qu'en France, en Allemagne, en Angleterre comme en Belgique, on a compris ces mémorables paroles d'un grand homme d'État : « L'enfance d'aujourd'hui est l'humanité de demain; elle sera encore quand nous ne serons plus, et elle sera ce que nous l'aurons faite. » Partout, on a compris que les crèches et les écoles gardiennes devenaient nécessaires pour suppléer à cette providence maternelle qui fait aujourd'hui trop souvent défaut à l'éducation des enfants du peuple.

En présence de ce nouveau besoin social, comment notre siècle ne se souviendrait-il pas de ces divines paroles de Jésus-Christ : « Laissez venir à moi les petits enfants ! » Oui, messieurs, comme le disait hier dans cette enceinte un illustre orateur, M. de Falloux, nous ne devons pas désespérer de notre siècle, car s'il lui est arrivé de commettre de grandes fautes, il dépend encore de lui qu'on puisse lui appliquer un jour cette autre parole du divin Maître : « Il lui a été beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup aimé. » (*Applaudissements.*)

A l'université, messieurs, dans nos collèges et nos pensionnats, nous travaillons à former des hommes capables pour toutes les branches de l'activité humaine ; dans les crèches et les écoles gardiennes efforçons-nous de former de bons soldats pour la grande armée du travail.

Dans les grands centres industriels, là où le besoin s'en fait sentir plus que partout ailleurs, ouvrons des crèches où les pauvres et honnêtes ouvrières puissent venir déposer leurs enfants entre les mains de la charité, pendant qu'elles sont obligées d'aller travailler hors du logis pour gagner leur vie, ainsi que celle de leur famille.

Partout, c'est-à-dire dans chaque paroisse de la Belgique, ouvrons une école gardienne, afin que l'on puisse recueillir, de deux à sept ans, ces petits enfants du peuple dont les parents sont pour la plupart incapables du moindre enseignement et à qui souvent il serait dérisoire, pour ne pas dire cruel, de reprocher de ne pas bien élever leur jeune famille et de ne pas donner à leurs enfants le pain de la morale et de la religion, puisque trop souvent, hélas ! ils ne le possèdent pas eux-mêmes. (*Très-bien ! très-bien !*)

Permettez-moi, messieurs, de vous citer encore les paroles d'un auguste prélat, M^{sr} Giraud, qui n'a pas trouvé non plus indigne de sa grande éloquence la modeste institution des *crèches* et des *écoles gardiennes* :

« Les petites écoles, les salles d'asile ou écoles gardiennes, les crèches, disait ce grand évêque, quelles admirables créations, quels fruits heureux de la douceur de l'Évangile, et en même temps quel exercice pour le zèle des pasteurs et de tous les hommes de bien ! Si, comme l'a dit un philosophe célèbre, l'on ne doit jamais désespérer du salut d'un peuple, parce que les générations se succédant sans cesse, il ne s'agit que d'en former une seule à la vertu pour changer les mœurs d'une nation, ne peut-on pas dire qu'il suffirait de ces trois institutions *sagement dirigées et placées sous de saines influences*, pour renouveler en peu de temps la société tout entière et la régénérer corps et âme. » (*Applaudissements.*)

C'est sous le patronage de ces grandes autorités que j'ai présenté, messieurs, à la 5^e section, une proposition qu'elle m'a chargé à son tour de soumettre à votre ratification. Cette proposition, la voici :

« L'éducation chrétienne de la première enfance commande une sollicitude toute particulière. A ce titre, les crèches et les écoles gardiennes,

« que l'on peut appeler des fruits heureux de l'Évangile, répondent à
 « l'une des plus urgentes nécessités sociales de notre temps. L'assemblée
 « exprime le vœu que ces utiles institutions soient étendues et dévelop-
 « pées dans toutes les localités en proportion des besoins, et accordera
 « son appui à tous les efforts qui seront faits à cet effet. »

Ne pouvant, messieurs, aborder toutes les objections plus ou moins spécieuses qui ont été formulées contre l'institution des crèches-écoles gardiennes, je crois pouvoir me borner à réfuter la principale, celle qui les résume toutes et qui consiste à dire que la crèche-école gardienne tend à relâcher les liens de famille.

Je le reconnais sans difficulté, messieurs, les liens de la famille s'affaiblissent de plus en plus et les mœurs s'en vont de nos jours comme jadis les dieux quittaient la société païenne. — Mais à qui la faute ?

A cette question, la crèche peut répondre comme l'agneau de la fable :
 « *Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas née ?* »

Je reconnais également volontiers que le lien moral est plus fort, plus solide entre la mère et l'enfant, si la mère a rempli elle-même tous les devoirs de la maternité dans leurs plus minutieux détails. Il serait donc à souhaiter, non-seulement pour le bien de la mère et de l'enfant, mais encore pour le bonheur de la famille et du pays, que la mère n'eût jamais d'autres soucis que ceux de l'éducation de ses enfants et des soins de son ménage, qu'elle eût toujours assez de temps, de patience, de ressources et d'éducation, pour faire elle-même tout ce qu'exige physiquement et moralement la première éducation de sa jeune famille.

Mais il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que dans la classe ouvrière l'accomplissement de cette sainte mission est souvent impossible. Quand la pauvre mère est obligée, pour vivre, de travailler au dehors du logis, ne vaut-il pas mieux qu'elle confie son enfant à la crèche-école gardienne, que de l'abandonner ou de le remettre entre les mains imprudentes d'un autre enfant ?

Quant à la crèche proprement dite, comme nous la voudrions, elle a soin de n'admettre que l'enfant légitime et dont la mère est obligée de chercher une occupation extérieure ; elle n'est pas ouverte la nuit ; l'enfant repose donc auprès de sa mère ; elle est fermée les dimanches et les jours fériés ; l'enfant peut donc, ces jours-là, égayer et sanctifier le foyer domestique.

Il faut, en outre, que la mère apporte son enfant en état de propreté, qu'elle vienne l'allaiter au moins deux fois le jour et qu'elle paie une rétribution, minime il est vrai, mais assez forte pour que la mère ait intérêt à conserver son enfant quand elle reste au logis.

On le voit, dans les crèches organisées sur ce pied et dirigées par de bonnes Sœurs de charité, tout est combiné de manière à sauvegarder, autant qu'on le peut, le lien de famille, et les crèches, aussi bien que les écoles gardiennes, où les conditions d'admission sont naturellement

moins sévères, me paraissent parfaitement irréprochables à ce point de vue.

Messieurs, pour ceux d'entre vous qui en doutent, je les engage à suivre mon exemple et à se donner la peine de faire une visite aux crèches et aux écoles gardiennes, soit de France, soit de Belgique, dont plusieurs sont dirigées par des religieuses. Qu'ils y interrogent les saintes filles qui y remplissent leurs devoirs de charité avec tant d'amour; qu'ils y questionnent les dames patronnesses, le médecin, les surveillants, les berceuses, qu'ils y écoutent les mères surtout, les mères que la nature prévoyante a créées si jalouses du bonheur de leurs enfants, en un mot, qu'ils y fassent l'enquête la plus sévère, et ils y constateront ce qui suit :

1° Que l'élève de la crèche, comme celui de l'école gardienne, aime sa mère et en est aimé plus que l'enfant qui revient de nourrice ou de la garderie, plus que celui que sa mère laisse en souffrance pendant les heures de travail ;

2° Que la mère travaille mieux, a moins d'inquiétude, plus de propreté, plus d'ordre et d'économie, en un mot, plus d'attention pour les besoins de l'enfant et du ménage ;

3° Que le père lui-même, moins grondeur, s'améliore à la vue du bien-être de ses enfants, qu'il aime d'autant plus qu'il les voit mieux portants, moins gênants, plus propres et plus affectueux.

Je demande, messieurs, si c'est ainsi qu'on détruit le lien de famille, ou mieux encore, je demande si ce n'est pas plutôt ainsi qu'on reconstruit la famille et qu'on en resserre les liens prêts à se dissoudre.

Érigeons donc des crèches et des écoles gardiennes, afin de faciliter la restauration chrétienne de la famille au sein des classes malheureuses de la société, en y faisant revivre quelque peu d'aisance, quelque peu de bonheur et beaucoup de vertus, par les soins angéliques et tout maternels de la bonne Sœur de charité, cette seconde mère, cette seconde Providence du pauvre au XIX^e siècle.

Messieurs, efforçons-nous de mettre en pratique les conseils à jamais mémorables de feu le roi Léopold I^{er} : « Pour l'enfance », disait-il, « emparez-vous d'elle au moyen de crèches, de salles d'asile, d'écoles industrielles et de toutes autres institutions que peuvent inspirer la charité et l'ardeur du bien public. Efforcez-vous de former la génération qui s'élève; vous ne pourrez pas faire disparaître la pauvreté, mais, du moins, vous diminuerez son empire. »

Soyons les exécuteurs volontaires des dernières intentions charitables de notre auguste monarque, travaillons avec ardeur à former la génération qui s'élève; après l'avoir rendue plus saine et plus robuste par la crèche, rendons-la plus docile et plus studieuse par l'école gardienne, et puis, faisons-en de bons ouvriers, de bons citoyens, de bons chrétiens,

par les écoles primaires et d'apprentissage, et nous aurons certes bien mérité de Dieu, de la patrie et des malheureux.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Je me rallie de tout cœur à la proposition que vient de faire M. Despret. Elle tend à émettre un vœu pour que les membres du Congrès, dans leurs localités respectives, favorisent de tout leur pouvoir l'institution des crèches et des salles d'asile ou écoles gardiennes, comme premier fondement de l'enseignement chrétien.

Les bienfaits de ces institutions sont incontestables, et je me joins volontiers au rapporteur de la 5^e section, pour vous demander de voter la proposition qui vous est soumise.

M. COPPIN. — Vous dites que les crèches sont le premier fondement de l'instruction chrétienne. Ces mots ne peuvent s'appliquer qu'aux écoles gardiennes.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Vous avez raison. Les crèches ne sont qu'un moyen accessoire. Mais quant aux écoles gardiennes, nous les considérons, dans certains cas où la mère ne peut exercer ses devoirs de maternité, comme le fondement indispensable de l'instruction chrétienne.

— La proposition, telle qu'elle est interprétée par M. le Secrétaire général, est mise aux voix et adoptée.

Rapport présenté par M. le chanoine VAN HOVE, au nom de la 5^e section, sur les relations à établir entre les institutions d'enseignement moyen libres et catholiques.

Messieurs, il n'est pas nécessaire, sans doute, de vous rappeler qu'une lutte ardente est engagée, sur toute la surface du pays, entre l'enseignement libre et l'enseignement officiel.

L'enseignement libre, vous le savez parfaitement, c'est l'enseignement catholique. L'enseignement officiel, la chose est évidente, c'est, trop souvent, l'enseignement indifférent, presque toujours hostile, aux intérêts religieux de la grande majorité du pays.

L'enseignement de l'État, centralisé dans la main du gouvernement, et obéissant avec une admirable souplesse à l'impulsion que lui donne la volonté suprême d'un maître unique, puise dans cette unité de direction une force que l'enseignement catholique, détaché pour ainsi dire de lui-même, est bien loin d'avoir acquis jusqu'à ce jour.

C'est pour obvier aux inconvénients nombreux qui résultent de cet isolement des collèges catholiques, que le rapporteur a soumis à la 5^e section du Congrès une proposition tendant à établir entre les maisons catholiques, si nombreuses et si florissantes du pays, une fédération qui leur permet de réunir en faisceau, dans l'intérêt de la cause commune, les efforts individuels d'un dévouement généreux, efforts qui,

dirigés d'une manière plus uniforme, pourraient produire des fruits plus abondants.

Cette proposition, dont les motifs ont été développés par son auteur, a été favorablement accueillie, et une commission spéciale a été nommée pour en faire l'examen et proposer à la section de l'enseignement telle résolution que l'intérêt de l'instruction moyenne catholique pourrait réclamer.

La commission nommée par le bureau, composée pour la plus grande partie de professeurs appartenant aux divers diocèses de la Belgique et dans laquelle l'élément ecclésiastique et l'élément laïque se trouvaient représentés, a discuté d'abord le principe même qui avait servi de point de départ à la proposition soumise à son examen.

Elle a été unanime à reconnaître l'utilité et la nécessité d'établir entre nos différents collèges des rapports réguliers et suivis, dont le but serait essentiellement de travailler à l'amélioration des méthodes d'enseignement, et de diriger dans une voie sagement progressive les professeurs si dévoués et si capables des collèges catholiques du pays.

Il arrive fréquemment que des plaintes sérieuses s'élèvent contre les tendances envahissantes du pouvoir, et que des griefs nombreux se formulent de toutes parts contre l'abus que fait le gouvernement de tant de moyens d'action qu'il a eu l'astuce de se réserver. L'énumération de ces griefs serait trop longue à faire, et la section en a, du reste, entendu l'exposé. L'important, c'est que ces plaintes ne restent point stériles; c'est qu'on puisse les faire connaître, les réunir, leur donner un corps, et les porter au besoin devant le tribunal de la publicité, le seul dont les juges inspirent encore de la confiance.

Or, pour arriver à ce premier résultat, qui doit préparer tous les autres, il est indispensable de se voir, de se connaître, de mettre en commun ses idées, ses griefs, ses craintes, ses espérances. Pour cela, il faut l'union, il faut un moyen quelconque d'établir un concert entre des hommes et des institutions qui, aujourd'hui, n'ont entre eux aucune autre cohésion que le désir commun d'élever chrétiennement la jeunesse.

La centralisation est, dans les mains de nos adversaires, une force redoutable. L'organisation de l'enseignement officiel, la création de la *Ligue libérale de l'enseignement*, le prouvent surabondamment. Pourquoi les hommes de l'enseignement catholique ne tenteraient-ils point d'établir pour le bien une centralisation ou pour mieux dire une direction commune, que les ennemis de l'Église sont parvenus à établir pour le mal? Pourquoi n'arracherions-nous point, autant qu'il est en notre pouvoir de le faire, des mains du gouvernement cette autorité redoutable que l'unité de direction lui donne, et qui tend à resusciter un monopole que nous avons la naïveté de croire à jamais aboli? Pourquoi n'aurions-nous pas nos réunions, n'échangerions-nous point nos vues, ne discuterions-nous

point nos programmes, ne ferions-nous point une propagande active pour assurer le fruit de tant de sacrifices d'hommes et d'argent, que les maisons d'éducation chrétienne nous imposent? Pourquoi n'aurions-nous point un organe à nous, une ligue à nous, un conseil de perfectionnement à nous, une centralisation à nous? Pourquoi laissons-nous aux mains du gouvernement, c'est-à-dire aux mains de nos adversaires, cette clef que l'établissement du jury lui a confiée, et que nous avons la simplicité de lui laisser, pour qu'il ouvre et ferme à son gré toutes les entrées et toutes les sorties?

La commission n'a point hésité à formuler le vœu de voir accueillir par la 5^e section la proposition sur laquelle une discussion intéressante avait été engagée. Elle a cru cependant que le mot *fédération*, employé par l'auteur de la proposition, avait quelque chose de trop absolu, peut-être même d'impraticable. Elle a cru également qu'avant de formuler, en une matière aussi importante, aucune espèce de vœu, elle devait exprimer sa confiance pleine et entière dans l'Épiscopat, qui veille avec tant de sollicitude aux intérêts de l'enseignement catholique, et dans le dévouement des congrégations religieuses, qui rendent de si grands et de généreux services à la grande cause de l'instruction chrétienne.

Cette réserve faite, et tout en s'abstenant de proposer telle ou telle mesure pratique que des hommes spéciaux et les chefs d'établissement sont seuls compétents à déterminer, la commission n'a pas hésité à émettre le vœu que « des relations régulières et suivies s'établissent entre les « collèges catholiques du pays, et qu'elles aient pour but de sauve- « garder, par tous les moyens possibles, les intérêts de la liberté d'en- « seignement, et de réaliser toutes les améliorations qui seront jugées « nécessaires ou utiles. »

La 5^e section a ratifié par son vote les conclusions de la commission et décidé qu'un rapport serait fait dans ce sens à l'assemblée générale (1).

M. VERSPEYEN. — Messieurs, je demande la permission d'appeler tout spécialement l'attention de l'assemblée sur la proposition faite par M. le chanoine Van Hove. Elle est d'une extrême importance. — Il s'agit d'établir une espèce d'alliance entre tous les établissements d'instruction moyenne catholiques, et ce à divers points de vue. — D'abord, au point de vue du perfectionnement de l'enseignement, perfectionnement qui, au besoin, pourrait se produire par les relations et les conférences des professeurs; ensuite, pour résister plus efficacement à cette influence néfaste qu'on vous signalait tout à l'heure: l'influence de l'État. — M. Van Hove a fait particulièrement ressortir les effets désastreux de

(1) Par suite de l'absence du rapporteur désigné par la 5^e section, ce rapport n'a pu être fait de vive voix à l'assemblée générale, mais il a été déposé entre les mains de M. le Secrétaire général, pour être reproduit au Compte rendu des travaux du Congrès catholique.

cette influence sur l'enseignement libre par l'application de la loi sur le jury. Il a signalé des abus graves résultant de l'exécution de cette loi.

Je crois donc que le Congrès ferait chose utile en votant dès aujourd'hui la proposition de M. Van Hove.

Je regrette qu'il ne puisse venir ici développer avec le talent qu'on lui connaît, sa proposition comme il l'a fait dans la section, mais je pense qu'on peut dès maintenant voter sur cet objet.

M. LE BARON DELLA FAILLE. — Je vais donc mettre aux voix les conclusions de la 5^e section relativement au projet de fédération.

M. VERSPEYEN. — La section n'a pas admis le mot « *fédération* » qui paraît trop absolu.

On n'a d'autre but, par la proposition qui vous est soumise, que d'établir des relations suivies entre les directeurs et les professeurs des différentes institutions.

— La proposition de la 5^e section est mise aux voix et adoptée.

M. RAUCOURT. — Messieurs, il y avait une seconde proposition qui était ainsi formulée :

« La 5^e section émet le vœu que les catholiques belges fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour qu'aussi longtemps que la loi sur l'examen de gradué en lettre existera, elle reçoive une application juste et impartiale. »

M. VERSPEYEN. — Les relations sont établies entre les établissements d'instruction moyenne, précisément pour obtenir l'application juste et impartiale de la loi sur les gradués en lettres, aussi longtemps que cette loi existera.

Rapport de M. LÉGER, sur l'établissement en Belgique d'une Ligue de l'enseignement primaire, catholique et libre. (5^e section.)

Messieurs, la 5^e section m'a chargé de vous faire rapport sur deux des questions qui lui ont été soumises.

Le n^o 1 du programme de ses travaux l'invitait à étudier *les moyens de propager, d'étendre et de perfectionner l'enseignement et les écoles catholiques*, et le n^o 4 l'engageait à s'occuper de *la création d'une association pour la défense, l'encouragement, l'extension et le perfectionnement des institutions catholiques d'instruction et d'éducation*.

Sur la proposition de l'un des membres de la section, la discussion de ces deux objets a été jointe et la délibération s'est ouverte simultanément sur les deux points.

L'attention de la réunion a été fixée tout d'abord sur les dangers que font courir à la liberté catholique, l'hostilité toujours croissante déployée contre l'enseignement religieux, les attaques dont la loi de 1842 sur l'enseignement primaire est l'objet, et l'éventualité de l'abrogation de cette

loi : ces dangers ne sont pas spéciaux à telle ou telle ville, telle ou telle province, telle ou telle catégorie d'habitants, soit des villes, soit des campagnes ; ils nous menacent tous. En ce moment, ce sont surtout les petits, les pauvres qui ont à les redouter ; demain ce sera notre tour. Il ne s'agit pour le libéralisme que d'un peu de temps pour se rendre maître du procédé.

Dans les villes, les grandes villes surtout, les conseils communaux, sous la pression des loges, s'emparent des enfants : c'est l'action maçonnique directe. Dans les campagnes, nous rencontrons l'action maçonnique indirecte : ici un bourgmestre, là un propriétaire influent, ou bien un industriel puissant, affilié aux loges, toisant son curé du haut de sa grandeur d'emprunt ; partout la pression administrative savamment organisée, malgré la loi, adroitement dirigée, toujours en éveil, à l'affût des occasions, prête à les créer, et, encore mieux, prête à forcer les prétextes et à en profiter.

Faut-il vous rappeler les déclarations faites, au sein du Parlement, sur la réforme de la loi de 1842 par voie administrative, parce que la voie législative n'est pas suffisamment élargie ? et cette affirmation acclamée au Congrès des sciences sociales de 1865 : *l'État vise au monopole de l'enseignement ; l'État a raison*. Ces paroles significatives, prononcées par un fonctionnaire de l'État en présence de quantité d'autres fonctionnaires de tout rang et de toute classe, ne furent d'aucune manière ni contredites ni amoindries.

Faut-il vous rappeler Sivry et la suppression brutale de l'école des Frères ? la suppression, comme écoles libres, de fondations d'écoles à Mons, à Tournay ? Vous vous souvenez aussi comment, dans les provinces de Luxembourg et de Liège, des testaments dictés par des testateurs catholiques pour fonder des écoles catholiques, ont été détournés de leur destination, en vertu de cette loi... que je ne sais comment qualifier ici..., de cette loi... de vol... faut-il l'appeler ainsi ? (*Oui ! oui !... Applaudissements*) de cette loi injuste et déplorable à tant de points de vue, que nous sommes forcés de subir.

À Gand, nous avons eu la suppression des orphelinats connus sous le nom de *filles bleues* et de *corsages rouges*, dont le costume si modeste et si pittoresque à la fois, était aux yeux de tous un témoignage constant de la charité active de nos pères. Au lieu de ces jeunes filles qu'on voyait avec tant de plaisir, sous cette livrée charitable, prendre part à toutes nos solennités religieuses, nous rencontrons maintenant à la promenade une espèce de pensionnat de demoiselles en crinolines.

Je ne vous parlerai pas de certaines écoles d'où la libre croyance est exclue comme une fille mal élevée, de trop petite condition, trop naïve, indigne de figurer aux côtés de cette grande demoiselle qui a la prétention d'être de bonne maison, de passer pour intelligente, de tout régenter, et qui s'appelle la Libre-Pensée ?

Des faits plus récents dévoilent aux yeux les moins clairvoyants le but où l'on tend. Il y a quelques années, à Gand, l'image de la Sainte-Vierge a été proscrite dans les écoles : le magistrat communal qui ordonna cette exécution mourut de la triste mort du libre-penseur ; ses funérailles donnèrent lieu à une des profanations les plus scandaleuses de nos cimetières catholiques. Notre population en a gardé un profond souvenir. Eh bien ! messieurs, il n'y a pas un mois que la commission d'instruction publique de la même ville, dirigée par un homme dont la haine fanatique contre la religion et les institutions catholiques est universellement connue, a donné à de jeunes filles catholiques pour sujet d'un concours de composition littéraire, l'éloge de ce magistrat libre-penseur : (*Interruption : le prix a été décerné et remis il n'y a pas un mois*) le magistrat s'appelait Callier ; le chef, l'âme de la commission, est le trop célèbre M. Laurent, professeur à l'Université de l'État. (*Murmures d'étonnement et d'indignation dans l'auditoire ; applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vos applaudissements, messieurs, ne s'adressent, bien entendu, pas à ces faits (*Non ! non !*) mais à l'orateur qui vous les révèle. (*Oui ! oui !*)

M. LÉGER. — Non content de la disparition de l'image de la vierge, on a essayé, il y a quelques mois, de supprimer jusqu'à son souvenir : on a voulu défendre aux enfants de saluer Marie et de demander son intercession ; c'est l'*Ave Maria* qu'on a tenté de chasser de l'école, comme pour accélérer la marche des élèves vers ce qu'on appelle la religion naturelle, c'est-à-dire la morale indépendante.

Je finis, messieurs, cette trop longue et trop affligeante énumération en vous citant encore deux faits.

A Malines et à Gand, le Bureau de bienfaisance force les pauvres qu'il assiste d'envoyer leurs enfants aux écoles officielles sous la menace de leur retrancher le mince secours qu'il leur accorde. Nous avons vu de ces bulletins imprimés remis par le maître de pauvres à des familles indigentes : sous peine de perdre l'assistance du Bureau, le bulletin devait, à la prochaine visite du distributeur, lui être remis revêtu de la signature de l'instituteur, constatant la présence de l'enfant sur les bancs de l'école officielle : c'est appeler la misère et la faim à son aide pour empêcher le père de famille d'user de son droit le plus sacré, celui de choisir l'institution à laquelle il confie l'éducation de ses enfants.

Enfin, messieurs, il résulte d'un rapport officiel que, durant l'année 1866, *quatre-vingt-seize* écoles adoptées ont été supprimées : la même marche se poursuit cette année.

Vous le voyez, messieurs, d'un côté, suppression des écoles religieuses, de l'autre violences morales, tyrannie pour forcer l'envoi des

enfants dans des établissements d'où l'on s'efforce d'exclure l'esprit religieux : voilà notre situation.

Si l'illustre orateur, que nous avons entendu deux fois cette semaine, avait connu ces détails dont plusieurs d'entre vous peuvent attester l'exacte vérité, bien certainement il se serait abstenu de prôner la liberté dont les catholiques jouissent encore en Belgique, liberté qui n'est plus qu'un beau souvenir d'un autre âge et une amère ironie du présent. Je serais, pour mon compte, presque tenté de proposer à certains égards l'exemple de la France et de demander simplement que l'on imite en Belgique la pratique administrative de la ville de Paris. En effet, visitant, il y a quelques semaines, l'Exposition universelle, je parcourais le compartiment réservé à l'instruction publique : la ville de Paris y occupe un local distinct ; dans ce salon se trouve affiché un tableau des principaux établissements d'instruction primaire dépendants de l'administration municipale : j'y vis indiqués dix-sept grands établissements pour jeunes garçons et quinze pour jeunes filles. Des premiers, NEUF sont dirigés par des laïques, HUIT le sont par les Frères des écoles chrétiennes : des seconds, CINQ seulement sont sous une direction laïque, DIX au contraire sont dirigés par des religieuses. Je bénirais le jour où le gouvernement de notre pays nous traiterait avec autant d'impartialité !
(*Applaudissements.*)

Si l'on me répondait : Vous avez en Belgique la liberté pour résister ; — soit, dirais-je, c'est une consolation dans le malheur. Mais si ce malheur s'étend au pauvre, auquel la résistance est forcément interdite, par cela même que la liberté du déshérité des biens de la terre est entamée, la mienne, la nôtre l'est également ; nous sommes tous solidaires de ce chef, car, frères en Jésus-Christ, nous avons à répondre de notre frère le plus faible et le plus dénué, pour ne pas encourir la malédiction de Caïn.
(*Applaudissements.*)

Pour activer encore la guerre qui nous est déclarée, les loges ont organisé et tâchent de propager par tout le pays une ligue de l'enseignement : l'honorable M. Woeste, dans le rapport qu'il a été chargé de vous présenter, vous en fera apprécier le but et la portée, et me dispense de vous en parler longuement à mon tour. Il me suffit de vous dire que son action incessante et générale, aura pour résultat de rendre encore plus pénible la situation des catholiques ; son but avoué est la suppression de la loi de 1842 sur l'enseignement primaire ; elle en remplit les journaux dévoués au libéralisme maçonnique ; tous les jours ce sont des attaques nouvelles. La liberté catholique de l'enseignement, cette mère si généreuse et si féconde, l'honneur de notre patrie, est entourée d'ennemis, traquée de tous cotés, enlacée de réseaux se resserrant petit à petit, poursuivie comme une voleuse d'enfants, tandis qu'elle-même est dépouillée de ceux qu'elle gardait le plus précieusement sous ses ailes : l'État les lui enlève aujourd'hui déjà par centaines, par milliers ; demain il lui en enlèvera le double pour les

donner à l'indifférence, au protestantisme. ou pour mieux dire, à l'impunité. C'est là un danger qu'il faut conjurer à tout prix : travaillons donc pour les enfants du peuple ; nous travaillerons en même temps pour nous : car après eux ce sera notre tour.

Mue par ces considérations et pour atteindre ce but, votre 5^e section a pensé qu'il fallait une action aussi énergique et plus dévouée que l'attaque : elle vous soumet en conséquence la proposition suivante qu'elle a adoptée à l'unanimité.

« L'Assemblée ,

« Considérant l'hostilité toujours croissante déployée contre l'enseignement religieux, les attaques opiniâtres et systématiques dirigées contre la loi de 1842 sur l'enseignement primaire et l'éventualité de l'abrogation de cette loi :

« Signale aux catholiques l'urgente nécessité de prendre des mesures de défense et de prévoyance, afin de se trouver à un moment donné en état d'opposer un enseignement bien organisé à des écoles que ne pourraient plus fréquenter des enfants catholiques.

« Elle recommande comme moyens propres à atteindre ce but :

« 1^o Le développement de l'œuvre si éminemment utile du *Crédit de la Charité* ;

« 2^o La propagation de l'*Œuvre de Saint-François de Sales*, considérée tant comme constituant un lien religieux que comme pouvant créer un fonds de réserve et des moyens immédiats de diffusion de l'enseignement catholique ;

« 5^o L'extension de l'œuvre des écoles chrétiennes et des institutions analogues.

« L'Assemblée estime qu'un moyen puissant de féconder toutes ces œuvres serait de les réunir par un lien commun et de créer la *Ligue de l'enseignement catholique et libre*.

« En conséquence de ce qui précède, il y aurait lieu de prier respectueusement NN. SS. les évêques d'établir dans leurs diocèses ou d'y propager l'Association de Saint-François de Sales. et comme corollaire du paragraphe 2. alinéa deuxième du règlement de l'Association, de s'entendre pour la constitution d'une *Ligue de l'enseignement primaire catholique et libre*, ayant pour but de rechercher et d'encourager tous les progrès dont cet enseignement serait susceptible.

« On pourrait avoir recours, à cet effet, aux moyens pratiques suivants :

« 1^o Constituer un conseil central de l'instruction primaire sous la protection de Son Éminence le cardinal-archevêque de Malines et ayant son siège à Malines :

« 2^o Établir un conseil secondaire dans chaque diocèse, sous la direction de l'évêque, et composé de l'inspecteur ecclésiastique diocésain,

« des inspecteurs cantonaux ecclésiastiques et d'autres personnes compétentes, au choix de l'évêque ;

« 5° Instituer des comités décanaux où siègeraient le doyen, l'inspecteur cantonal ecclésiastique du ressort et d'autres personnes compétentes désignées par le comité diocésain ;

« 4° Convoquer annuellement une réunion générale, par diocèse, des comités décanaux : à cette réunion seraient appelés tous ceux, prêtres, religieux ou séculiers dont le concours pourrait aider au succès de l'œuvre. Il y serait fait rapport sur les résultats obtenus et les progrès à réaliser. »

Ce que j'ai dit en commençant, messieurs, suffira, je l'espère, pour justifier pleinement à vos yeux, les considérants de la proposition que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre. Je n'ai donc plus à y revenir.

Quant aux moyens que votre 5^e section vous recommande, j'aurai peu de chose à dire. Vous connaissez déjà par un rapport spécial l'OEuvre du Crédit de la Charité : on vous en a parlé beaucoup mieux que je ne le pourrais faire. Pour ce qui a trait à l'OEuvre de Saint-François de Sales, quelques renseignements ne seront peut-être pas superflus.

Cette association a été fondée en 1857, d'après le désir formel de Pie IX, qui l'appelait « la Propagation de la foi au dedans », et l'a enrichie d'indulgences ; elle sollicite les prières des chrétiens d'abord, et puis leurs aumônes. Elle est répandue déjà dans un très-grand nombre de diocèses en France et en Italie : elle a été érigée canoniquement dans le diocèse de Gand le 15 mai 1866 : l'article 2, alinéa 2^o de son règlement porte qu'elle a pour but :

« De développer, de soutenir, ou même de fonder, par l'association de prières et par les aumônes recueillies, les œuvres ou institutions chrétiennes les plus capables de paralyser les efforts des ennemis de l'Église, et principalement de développer, soutenir ou fonder des écoles catholiques, des orphelinats, des asiles, de répandre de bons livres, d'établir de bonnes bibliothèques, d'aider dans leurs études les jeunes gens dénués de fortune mais pleins de moyens. »

Les adhésions ou souscriptions sont recueillies sur des livrets ou des listes de dizaines : le minimum des souscriptions est fixé à cinq centimes par mois, ou soixante centimes par an : le taux de l'œuvre si populaire de la Sainte-Enfance.

Ces aumônes sont transmises au directeur diocésain désigné par l'évêque.

Chaque associé récite chaque jour un *Ave Maria*, suivi de l'invocation : *Saint François de Sales, priez pour nous.*

Vous voyez, messieurs, que ce n'est pas bien compliqué : par conséquent, avec de la bonne volonté et du zèle, on doit réussir.

L'œuvre n'existe à Gand que depuis peu de temps : nous avons clos

notre premier exercice au 31 décembre 1866 ; nous n'avons pu agir que pendant les derniers mois de cette année, et nous sommes cependant parvenus en quelques semaines à réunir 2,495 fr. 74 c.

Voici l'emploi que nous avons fait de cette somme :

Deux subsides de 600 francs ont été donnés à l'école normale pour filles de Saint-Nicolas, soit	fr. 1,200 »
A un orphelinat	400 »
A des écoles catholiques	250 »
Pour bourses d'étude à l'université de Louvain	550 »
Frais d'impression du règlement, des livrets, du premier rapport et frais de bureau	155 40
Total.	fr. 2,555 40

Nous avons tâché, autant que possible, de répondre aux buts de l'association indiqué dans l'article 2 du règlement : nous espérons faire mieux en 1867.

Le troisième moyen recommandé est l'extension de l'Œuvre des Écoles chrétiennes et des institutions analogues. Ces œuvres, messieurs, vous les connaissez : elles existent à Liège comme à Gand ; il y en a d'analogues à Bruxelles, à Anvers, à Courtrai, dans plusieurs villes et villages. Mais nous sommes bien loin d'avoir le strict nécessaire ; nous en sommes loin, bien loin. Ainsi, pour ne parler que de Gand que je connais mieux que les autres localités, toutes les institutions religieuses d'enseignement primaire sont comblées : nous aurions demain le double des locaux dont nous disposons en ce moment, que nous n'aurions pas trop de places. Je suis convaincu, du reste, que Gand ne fait pas exception et que ce qui existe dans cette ville, existe aussi ailleurs.

Il y a donc beaucoup à faire et la proposition de votre 5^e section vous donne la possibilité d'aboutir : grâce au troisième moyen recommandé, vous trouverez le personnel nécessaire ; par les deux premiers, vous serez en mesure de faire face aux frais. La dépense pour nous sera relativement moins considérable que pour nos adversaires et que pour l'État, parce que nos instituteurs ont le dévouement religieux : il ne s'agit pour nous que d'imprimer à notre œuvre quelques efforts vigoureux.

Messieurs, j'ai déjà retenu trop longtemps cette place : vos instants sont comptés : je n'ai plus qu'à vous demander, au nom de la 5^e section, de ratifier par votre vote la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre. Rappelez-vous ce cri sinistre qui, poussé il y a quelques années, retentit encore à nos oreilles : *A nous maçons ! à nous l'enseignement ! Répondons à cet insolent défi et rallions-nous à ce cri : Arrière maçons ! à nous catholiques, à nous et à nous seuls, l'enseignement de nos enfants ! (Applaudissements.)*

M. JOSEPH DE HEMPTINNE. — Je ne viens pas combattre les conclusions

proposées; je voudrais seulement les compléter. Nous nous plaignons tous des écoles officielles et nous avons pour cela d'excellentes raisons; mais nous nous bornons généralement à des plaintes stériles. En effet, j'examine tous les ans ce qui se passe dans nos Chambres et dans d'autres assemblées électives où se votent les crédits qui font vivre les écoles à charge des contribuables, et je constate avec peine, chaque année, que les catholiques qui se plaignent de l'enseignement officiel, votent tous les ans le budget de l'enseignement public.

Je voudrais, messieurs, que le Congrès émit un vœu formel à cet égard; je voudrais qu'on ne se bornât plus à formuler ici des plaintes tout au moins stériles, mais qu'on fût invité à mettre dans toutes les circonstances les actes en harmonie avec les paroles et les sentiments. Ce serait là, je pense, le plus sûr et le plus puissant moyen de combattre efficacement l'enseignement officiel.

Il y a deux ans, le gouvernement a demandé des sommes considérables pour l'érection de nouvelles écoles communales, et les provinces ont été invitées à payer leur part contributive de la dépense. Eh bien! en ma qualité de conseiller provincial de la Flandre orientale, j'ai cru de mon devoir de voter contre l'allocation demandée à cet effet, et j'ai dit à mes amis qu'il me suffisait de voir un ministère dans lequel se trouve un homme comme M. le ministre de la justice, que nous connaissons tous, nous demander de l'argent pour que je lui refuse, parce qu'il est de toute évidence que si le gouvernement demande des fonds pour la création de nouvelles écoles, ce n'est pas pour ériger des écoles catholiques. — Voilà ce que j'ai fait; mais mon exemple n'a été suivi que par quelques amis politiques. Eh bien! je dois le dire, je ne comprends pas une telle attitude; il est évident que, pour nous catholiques, voter des fonds pour étendre l'enseignement officiel, c'est donner à nos adversaires des verges pour nous battre nous-mêmes. — Quand le gouvernement aura couvert tout le pays d'écoles officielles, la loi de 1842 disparaîtra pour ainsi dire dans le néant, et nous nous trouverons enveloppés dans un réseau dont nous ne saurons plus nous tirer.

Quelle est, en définitive, la situation de l'enseignement officiel en Belgique? L'enseignement supérieur nous est ouvertement hostile et est contraire à la liberté de conscience; quant à l'enseignement moyen, la loi n'est pas exécutée, puisque l'enseignement religieux en est banni: enfin, en ce qui concerne l'instruction primaire, la loi de 1842 n'est plus qu'une espèce d'enseigne derrière laquelle on cache l'organisation nouvelle qu'on voudrait lui substituer. — En présence d'une telle situation, je dis que tous les catholiques siégeant dans des assemblées représentatives ont parfaitement le droit de voter contre le budget de l'enseignement, et c'est, pour ma part, ce que je continuerai de faire. Mais je voudrais que cette résistance parfaitement légale se généralisât, et pour cela je désirerais que le Congrès émit un vœu formel qui compléterait celui que la section nous propose de formuler par l'organe de M. Léger.

M. LE PRÉSIDENT. — Je doute qu'il soit possible de faire complètement droit à la demande de l'honorable orateur. A mon avis, le Congrès catholique n'a à donner ni mandat, ni instructions à ceux des nôtres qui font partie de corps électifs. — Comme vœu, je partage complètement son avis : il propose, en effet, de faire aux catholiques une recommandation très-utile, car il est regrettable que parmi nos amis il y en ait si peu qui osent refuser les fonds qu'on leur demande pour l'instruction publique, et je ne connais dans tout le pays qu'une localité, la ville d'Alost, où les catholiques, ayant conquis la majorité, ont eu le courage de s'opposer à l'enseignement abusif de l'État. (*Applaudissements.*)

Je pense donc que l'honorable M. de Hemptinne a rendu un véritable service en appelant sur ces besoins l'attention des catholiques, mais je ne crois pas que l'assemblée puisse formuler une proposition semblable.

M. DE HEMPTINNE. — Je ne fais pas de proposition formelle; il suffit que mon vœu ait eu de la publicité.

M. LAMMENS. — A propos de la question soulevée, je crois utile de faire connaître quelques paroles prononcées il y a déjà douze ans et qui me paraissent avoir complètement disparu du souvenir des catholiques.

C'était à l'époque où le projet de loi relatif à l'enseignement moyen était soumis aux délibérations de la Chambre. De l'opposition se manifestait dans les rangs des catholiques. Voici les paroles que M. Deleu prononçait à cette occasion : « Qu'avez-vous à craindre de la loi? Du moment où l'enseignement ne répondra plus à vos sentiments, vous n'avez qu'à refuser les subsides. »

Maintenant, et pour ce qui me concerne, jamais il ne sera dit que j'aurai voté un centime pour l'enseignement officiel qui blesserait le sentiment de ma conscience. Nous pouvons, messieurs, suivre le programme de M. Deleu et refuser tout subside pour l'enseignement que repoussent nos consciences.

Je crois qu'il est bon de rappeler de temps en temps ces paroles aux catholiques.

M. LÉGER. — J'ai demandé la parole pour rappeler que nous avons parmi nous quelqu'un qui vote toujours contre les subsides dont il est question, à cause de la manière dont ils sont employés : c'est notre honorable président. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — J'aurais désiré que l'assemblée ne se fût point occupée de ma personnalité. Mais puisque M. Léger a cité mon exemple, je dois vous dire que je n'ai pas, en effet, cru pouvoir, depuis plusieurs années, voter des fonds pour l'enseignement à cause de l'emploi qui en était fait. (*Applaudissements.*)

Avant de mettre aux voix les conclusions du rapport, je vous ferai remarquer toute l'utilité de notre Congrès. — Sans cette assemblée,

M. Léger n'aurait pas eu l'occasion de faire connaître à l'opinion publique les faits vraiment curieux dont il nous a entretenus.

— Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

Rapport sur les Bibliothèques populaires, présenté par M. le comte DE LIMMINGHE, au nom de la 5^e section.

Parmi les questions indiquées au programme des travaux de la 5^e section, il s'en trouve une, messieurs, qui semble d'autant plus importante qu'elle se présente pour la seconde fois à vos délibérations. C'est celle de la propagation et du perfectionnement des œuvres moralisatrices.

À côté des classes ouvrières des villes, qui ont à si juste titre mérité votre sollicitude, il y a les classes agricoles qui semblent non moins dignes d'attirer votre intérêt. Il se fait un grand travail au milieu de ces populations ; ce que l'on appelle si erronément *la civilisation moderne*, essaie d'y pénétrer avec son prestige et ses artifices.

Depuis que toutes les communes possèdent des écoles, le goût de la lecture s'est répandu parmi les habitants des campagnes. Il était naturel que ce besoin fût satisfait et en même temps que cette tendance fût exploitée et que l'on tâchât, de part et d'autre, de répandre des livres et des journaux. Il s'est établi de ce chef une véritable lutte entre le bien et le mal, entre la religion et l'impiété. Quels que soient les efforts faits par les Sociétés catholiques spéciales pour soutenir cette lutte, il leur reste encore infiniment à faire pour contre-balancer les efforts de leurs adversaires. C'est sur ce point que l'attention de la section a été appelée. Elle s'est demandé s'il ne conviendrait pas de fonder dans toutes les communes des bibliothèques catholiques, et comment ce projet pourrait se réaliser.

Quant au premier point, nous ne pensons pas que vous refusiez de l'admettre ; il y a nécessité démontrée d'aider les classes ouvrières et nécessiteuses dans le domaine de l'intelligence, comme nous les secourons dans le domaine de la charité.

Une seconde considération se joint à la première et a semblé plus grave encore.

Personne n'ignore que, dans les villes, les administrations communales ont érigé des bibliothèques publiques. Vous savez également l'esprit qui a présidé trop souvent au choix des ouvrages qu'on y rencontre. On y trouve, entre autres, les écrits de Parny, de George Sand, de Renan, la *Revue trimestrielle*, l'un des organes les plus autorisés des libres-penseurs de Belgique. Qu'on les juge d'après cet échantillon. N'est-il pas à redouter qu'après l'institution des bibliothèques dans les villes, on ne veuille en établir dans les campagnes ? Ne convient-il pas que les catholiques devancent ce que les administrations voudront faire ?

Ces deux considérations ont déterminé les membres de la 5^e section à vous soumettre cette proposition :

« L'Assemblée des catholiques émet itérativement le vœu que des « bibliothèques populaires de bons livres soient établies non-seulement « dans les villes, mais encore dans les campagnes, et que les comités « de la Société de Saint-Charles Borromée et d'autres associations semblables aident de leur activité la réalisation de cette institution éminemment utile et même nécessaire. »

— Ces conclusions sont adoptées.

Rapport présenté par M. Victor HENRY, au nom de la 5^e section, sur le § 2 du programme des travaux de la section : Développement et perfectionnement de l'œuvre de la publication de brochures.

Messieurs, comme le disait avant-hier le grand évêque d'Orléans, notre siècle voit le mal se produire sous les formes les plus audacieuses. Il attaque tout et il sape avec persévérance les principes qui, de tout temps, ont fait la force des sociétés, la grandeur des nations et l'honneur des individus. Dieu, la famille, la religion, l'âme, les sentiments les plus sacrés et les plus vénérables, tout est remis en question, tout est altéré, défiguré, méprisé et nié par les modernes barbares.

Vous ne le savez que trop, messieurs, les classes populaires sont, en Belgique comme ailleurs, particulièrement en butte à l'incessante propagande du mal.

Il y a, en effet, de nos jours des hommes que l'on a justement appelés les *malfaiteurs intellectuels* qui s'attachent par leurs écrits à soustraire la société à la féconde et vivifiante influence du catholicisme, qui essaient de déraciner en elle le sentiment religieux et qui veulent, pour tout dire, *déchristianiser les masses*.

Assurément la presse catholique lutte et lutte vaillamment contre ces malfaiteurs, et elle sait signaler et flétrir leurs méfaits avec une chrétienne et invincible énergie. Mais il faut bien le reconnaître, quelques courageux que soient les efforts de la presse catholique quotidienne, ils ne peuvent suffire à tous les besoins, et il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de renforcer et d'étendre son action en lui assurant des auxiliaires qui, n'ayant pas comme elle à faire face aux impérieuses exigences d'une lutte de tous les instants, soient à même de préparer de nouvelles armes, de viser juste et de toujours frapper à coup sûr.

Cette nécessité, messieurs, a été comprise par les catholiques d'Allemagne, d'Angleterre et d'Amérique, et c'est précisément en vue d'y répondre que ces nobles, infatigables et intelligents catholiques, ont depuis plusieurs années établi chez eux l'*OÈuvre de la propagation des bonnes brochures*.

Paraissant périodiquement, une fois ou deux par mois, ces brochures

traitent sous une forme simple, concise, populaire et d'un prix extrêmement modique, les questions qui ont rapport à l'ordre religieux, social et économique, vers lesquelles se portent principalement les efforts de nos adversaires.

Elles sont la réfutation permanente et mise à la portée de tous, des erreurs, des fausses doctrines, des impiétés et des mensonges que la mauvaise presse et les conférences anti-chrétiennes répandent chaque jour. Elles résument et complètent l'enseignement de la presse quotidienne qui, quoiqu'ayant une place méritée et honorée au foyer domestique, demande, pour porter complètement ses fruits, qu'un organe moins éphémère qu'elle, la *brochure*, vienne soutenir et prolonger son action.

Frappé des résultats excellents que produisent en Allemagne, en Angleterre et en Amérique les *Associations pour la publication et la divulgation des bonnes brochures*, le Congrès catholique de 1864 recommanda instamment la création, en Belgique, de semblables associations.

Cette recommandation a été entendue, et vers la fin de l'année 1864, quelques-uns de nos frères fondaient à Bruxelles une Association analogue à celles d'Allemagne dont nous venons de donner la caractéristique.

Grâce à la persévérance de ces fondateurs et spécialement au zèle de notre éminent Secrétaire général, le généreux promoteur de cette œuvre utile, l'Association belge pour la publication des bonnes brochures a été bénie de Dieu et la propagande qu'elle exerce va croissant chaque jour.

A l'instar de ses aînées, les associations allemandes, elle publie chaque mois une brochure se rattachant soit à la défense des droits et des libertés catholiques, soit au redressement des erreurs et à la propagation des bonnes doctrines.

Votre 5^e section a entendu avec un vif intérêt les renseignements qui lui ont été donnés avant-hier par plusieurs orateurs sur la situation actuelle de l'*Œuvre belge pour la publication des brochures*, et notamment sur les moyens de développer et de perfectionner cette œuvre dont les résultats sont déjà si encourageants.

La 5^e section a applaudi aux efforts tentés et au bien moral réalisé par cette œuvre et elle a, pour attester hautement les sympathies qu'elle lui porte, voté unanimement la résolution suivante :

« Considérant l'utilité des brochures pour suppléer à l'insuffisance de
 « la presse périodique, la section estime que l'œuvre des brochures
 « existant déjà à Bruxelles est digne de tout encouragement, et qu'il
 « convient de lui donner le développement et les perfectionnements que
 « réclame le but en vue duquel elle a été fondée.

« En conséquence, elle émet le vœu :

« 1^o Que les brochures traitent principalement les questions dont les

« adversaires du catholicisme se servent actuellement pour déraciner la
 « foi du cœur des populations et contester à l'Église et aux catholiques
 « les droits et les libertés qui leur appartiennent ;

« 2^o Que ces brochures soient courtes et, autant que possible, à la
 « portée de toutes les intelligences ;

« 3^o Qu'elles soient répandues dans les classes de la population les
 « plus exposées à la propagande de l'impiété et les plus indifférentes
 « au catholicisme.

« A cet effet, il importe :

« 1^o Qu'un fonds soit constitué pour faire face aux frais de la publica-
 « tion et de la distribution gratuite des brochures, ou que l'*Union catho-*
 « *lique* accorde chaque année un subside à l'œuvre pour aider leur pro-
 « pagation ;

« 2^o Qu'un comité soit formé pour assurer la publication et la propa-
 « gation des brochures que réclameront les nécessités du moment ;

« 3^o Que, subsidiairement, on continue le mode actuel d'abonnement
 « et de souscriptions. »

Telles sont, messieurs, les résolutions que le bureau de la 5^e section
 a l'honneur de soumettre à votre ratification.

Elle a la conviction qu'en vous associant au vote unanime émis avant-
 hier, vous concurrez puissamment à féconder une utile pensée, à favo-
 riser une œuvre de défense religieuse et sociale, et que vous ferez,
 comme le disait l'illustre évêque d'Orléans en parlant de nos travaux.
une bonne action !

— Les conclusions de ce rapport sont ratifiées par les applaudissements de l'as-
 semblée.

*Rapport présenté par M. CH. WOESTE, au nom de la 5^e section,
 sur les Conférences populaires.*

Lorsqu'on prête l'oreille aux polémiques de la presse et des publica-
 tions périodiques de toute nature, ainsi qu'aux délibérations des assem-
 blées religieuses, politiques et économiques, on entend partout retentir
 ce mot : *la question ouvrière* ; chacun sent, poussé par un de ces instincts
 puissants qui ne trompent pas, que cette question monte à l'horizon de
 presque tous les pays de l'Europe, qu'elle grandit avec une rapidité
 menaçante et qu'il est urgent de résoudre au plus tôt les problèmes
 nombreux et ardues qu'elle soulève. Rien ne se conçoit mieux. A mesure
 que l'instruction et la vie politique se répandent dans les couches infé-
 rieures de la société, les classes laborieuses aspirent à gravir les degrés
 de l'échelle sociale et à jouer dans le monde un rôle plus important. Dès
 lors il est naturel que les diverses croyances religieuses et les partis
 politiques qui se partagent les États, cherchent dès maintenant à se les

disputer, afin qu'à l'heure où toutes les barrières auront été franchies, elles s'enrôlent sous leur drapeau.

On peut dire à son honneur, que l'Église a toujours revendiqué et revendique encore à bon droit la première place parmi ceux qui se consacrent à l'amélioration du sort des masses. Tandis que d'autres n'ont en vue, en affectant pour elles une sollicitude de mauvais aloi, que de se procurer des instruments dociles de leurs desseins souvent pervers, les catholiques, lorsqu'ils tâchent de répandre plus de lumières, de moralité et de bien-être dans les rangs du peuple, ne se laissent guider que par les intérêts bien entendus de l'ouvrier ; ils ne connaissent d'autres mobiles que le soulagement de ses infortunes dans la vie actuelle, son élévation à la dignité de sa nature, son bonheur dans la vie éternelle. C'est du reste pour eux un devoir impérieux, — devoir qui n'est qu'une application élémentaire du grand précepte de la charité chrétienne, — de ne jamais se lasser d'entourer des soins les plus affectueux, l'âme et le corps de ceux qui composent les multitudes déshéritées des biens de la fortune.

Il semble pourtant que jamais à aucune autre époque, ils ne se sont préoccupés avec plus d'esprit de suite, de persistance et d'énergie des besoins de l'ouvrier. Assurément cette préoccupation est consolante : elle prouve que la foi ne cesse de porter parmi eux des fruits de vie, et à ce titre on ne saurait que s'en féliciter. Mais à cette satisfaction se mêle une tristesse : la préoccupation dont je parle, en naît pas seulement d'une compassion éclairée pour des frères dont l'existence entière se passe au milieu des souffrances et des privations les plus pénibles ; elle naît aussi de la crainte bien légitime que produit le spectacle des efforts de l'impiété pour décatholiser les masses, et disposer ainsi dans la société de la force redoutable du nombre.

Ces efforts se sont, il y a peu de temps, associés et centralisés, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Une institution s'est formée, *la Ligue de l'enseignement*, laquelle s'est imposé la mission de leur donner, avec une direction plus habile, plus d'unité et de cohésion. Placée dès le début sous le patronage de la franc-maçonnerie et encouragée par les sympathies peu déguisées et souvent même par l'aide efficace des fonctionnaires qui pullulent partout, elle a pris un rapide accroissement, non-seulement dans les villes, mais aussi dans les communes rurales où la promptitude de son développement est un sujet de justes alarmes.

Ses moyens d'action sur les masses sont nombreux. Je n'ai pas à indiquer ici le plan qu'elle s'est tracé pour enlever à la femme et à l'enfant la foi que jusqu'ici l'impiété leur avait laissée. Je n'ai à fixer l'attention que sur un des éléments de sa propagande. — les conférences populaires.

Ces conférences se sont organisées de toutes parts : elles se donnent dans les villages comme dans les grands centres, et trop souvent un

auditoire nombreux, attiré d'abord par la curiosité, puis bientôt par la séduction que l'erreur exerce si facilement sur les âmes, vient y recevoir les enseignements les plus funestes et y récolter une ample moisson de mensonges, de sophismes et de connaissances aussi fausses que superficielles, dont le fruit ne peut être que la perte ou tout au moins l'affaiblissement de la foi. Elles présentent donc un danger incontestable et d'autant plus grave qu'elles s'adressent à des intelligences insuffisamment préparées à les entendre.

Faudra-t-il laisser les adversaires de l'Église user seuls d'une arme dont les faits ont établi d'emblée l'efficacité? Nous ne pensons pas qu'on puisse le prétendre. Il importe que les catholiques travaillent à leur tour à l'organisation des conférences populaires avec d'autant plus d'ardeur qu'ils n'ont que trop laissé sous ce rapport le champ libre à l'impiété. Après tout, ce n'est là qu'un mode nouveau d'instruire les masses, mode approprié aux besoins de notre époque où la parole et la publicité exercent sur les destinées de la société une influence si considérable, et pour tout dire en un mot, c'est aussi un apostolat.

Mû par ces considérations que complètent les observations que j'ai eu l'honneur de présenter à la 5^e section, je viens soumettre en son nom, à la sanction du Congrès, la proposition suivante :

« L'Assemblée des catholiques émet le vœu que les cercles catholiques existants et qui pourraient être établis à l'avenir, organisent des conférences populaires, et que des cercles ou sociétés d'ouvriers se constituent où des conférences populaires soient données. »

La 5^e section n'a fait à cette proposition aucune opposition. Elle l'a adoptée à l'unanimité. J'espère qu'elle recevra le même accueil de l'Assemblée générale. Le vote favorable que je sollicite de vous, recommanderait un des meilleurs moyens de moraliser et d'évangéliser les masses à l'heure présente, et compléterait les mesures déjà nombreuses que vous avez adoptées pour arriver à une solution chrétienne de la question ouvrière.

— Les conclusions de ce rapport sont acclamées à l'unanimité.

Rapport sur la fédération des Cercles catholiques, fait au nom de la 5^e section, par son vice-président, M. AMAND NEUT.

Messieurs,

Le Congrès de Malines peut, à bon droit, se dire que, s'il n'a point créé l'institution des Cercles catholiques, il a puissamment contribué à leur multiplication et à leur développement : le vœu émis à sa première session, en 1865, la sollicitude de son Comité central pour favoriser ces institutions, ont eu les résultats les plus féconds, et de cinq Cercles que comptait la Belgique à la première réunion du Congrès, le nombre s'est

accru aujourd'hui de *quarante* à *cinquante*. Plusieurs autres seront établis et installés sous peu.

Partout où elles existent, ces associations sont, pour ainsi dire, le centre de toutes les bonnes actions qui tendent à la gloire de Dieu et au bien-être du prochain. C'est là que le jeune homme, commençant ses études universitaires, apprend à profiter des bons exemples, des nobles émulations, des pieuses aspirations de ses aînés; c'est là qu'on trouve un noyau de zélés catholiques prêts à faire acte de piété, de charité et de dévouement patriotique; c'est là que se groupent les hommes de bien qui veulent faire servir toutes les forces chrétiennes d'une localité au triomphe de la grande cause catholique; c'est là, enfin, que l'on fournit aux hommes de tout âge, et principalement aux jeunes gens, des distractions honnêtes qui les détournent de réunions plus ou moins dangereuses. (*Applaudissements.*)

Mais jusqu'ici, il manque aux Cercles catholiques des relations paternelles, des rapports suivis qui soient de nature à propager le bien et à en augmenter la somme. Leurs membres ne se connaissent que peu ou point; on n'échange ni rapports ni publications; tandis que tel Cercle jouit des avantages des conférences, des soirées musicales, tel autre en est totalement privé. Pour combler cette lacune, des tentatives isolées ont été faites; mais ces relations, dues soit à une œuvre de circonstance, soit à l'initiative de quelques membres, n'ont pas revêtu un caractère de stabilité et de permanence, condition première pour qu'une fédération puisse fructifier et se féconder.

Des membres du Comité central, frappés de ce défaut d'unité et d'action, ont voulu y pourvoir. Après avoir communiqué leurs idées à des membres influents de Cercles catholiques, ils ont convoqué une assemblée préparatoire de délégués, et après trois séances, ils sont tombés d'accord et ont adopté à l'unanimité les bases de la fédération.

Votre 5^e section, messieurs, consultée, a fait au projet l'accueil le plus sympathique, et m'a chargé de le soumettre à votre haute approbation. En voici le texte :

« L'Assemblée, considérant la grande extension qu'a prise, depuis la première session, l'institution des Cercles et la nécessité de resserrer leur union dans l'intérêt de leurs membres et de la cause catholique ;

« Émet le vœu qu'il soit établi une fédération des Cercles catholiques et des institutions analogues belges et étrangères ;

« Qu'une commission permanente, composée de leurs délégués et destinée à servir entre eux de lien permanent, soit organisée en Belgique, pour réaliser cette fédération sur les bases suivantes :

« 1^o Tout membre d'un Cercle catholique belge sera admis à la fréquentation des Cercles établis dans les autres villes où il séjournera

« temporairement ; la même réciprocité existera entre les Cercles belges et étrangers.

« La commission sera chargée de recueillir les adhésions à la fédération ;

« 2° Les Cercles affiliés échangeront leurs publications ; ils saisiront toutes les occasions d'activer leurs relations : invitations aux conférences, correspondance, etc. ;

« 3° Il y aura une réunion annuelle, à laquelle tous les Cercles affiliés seront invités à se faire représenter par des délégués : la commission fera en sorte qu'elle ait lieu, autant que possible, alternativement dans toutes les villes où il existera un Cercle faisant partie de la fédération ;

« 4° La commission facilitera aux Cercles qui lui en feront la demande les moyens d'obtenir des conférences d'orateurs belges ou étrangers ; elle s'empressera de même à leur rendre tous les autres bons offices qu'ils réclameraient d'elle, pour l'organisation des soirées musicales, etc. »

Toutes les observations faites dans le cours des débats de votre 5^e section, messieurs, ont eu pour objet de faire ressortir la haute utilité de la fédération. Une idée neuve a été émise à cette occasion : un honorable avocat du barreau de Bruxelles a préconisé une autre fédération, dont l'excellence ne peut être contestée : il voudrait que l'on fit pour les anciens étudiants des collèges catholiques à peu près ce que l'on a fait pour les anciens élèves de l'incomparable Université de Louvain, qu'on établit une union entre ceux-là comme il en existe une entre ceux-ci. Montrant en même temps la pratique et la théorie, l'honorable orateur a fait connaître qu'à l'Institut Saint-Louis, à Bruxelles, une œuvre semblable produisait les plus heureux résultats. (*Applaudissements.*)

Ces renseignements, la 5^e section les a accueillis de la manière la plus favorable, et, par l'organe de son président, elle a prié l'honorable M. Godinne de rédiger, à l'appui de son discours, une notice pouvant servir à la propagation de son idée. Ce vœu a été agréé avec empressement par l'honorable avocat (1).

De plus longs développements à l'appui de la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre, messieurs, me semblent superflus. Elle n'a rencontré dans le sein de la 5^e section aucune opposition. Je suis persuadé qu'il en sera de même dans l'honorable assemblée qui me fait l'honneur de m'écouter avec tant de bienveillance. (*Adhésion unanime.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vos applaudissements, messieurs, témoignent de votre sympathie en faveur de la proposition qui vous est soumise. Je la mets cependant aux voix aux termes du règlement.

— Les conclusions de la 5^e section sont adoptées à l'unanimité.

(1) Cette notice est insérée à l'appendice.

*Rapport présenté, au nom de la 5^e section, par M. COOMANS,
sur le serment religieux.*

La question posée par l'honorable Président de la 5^e section est si simple en elle-même et si claire aux yeux de toutes les honnêtes gens, que je puis résumer en peu de mots la solution qu'elle a reçue.

Nous avons reconnu à l'unanimité que le serment implique l'invocation de Dieu, que la religion en est la base essentielle et que ce qu'on appelle le serment civil, dépouillé de sanction religieuse, est une monstruosité devant la raison comme devant la morale. Cette sorte toute nouvelle de serment est même un non-sens, parce qu'on ne saurait la définir ni la concevoir.

Il est donc bien entendu que si le serment est maintenu dans nos lois politiques, judiciaires, financières et autres, il doit conserver le caractère religieux dont il a été revêtu dans tous les temps et chez tous les peuples.

Il doit m'être permis, messieurs, de vous communiquer une observation faite par votre rapporteur dans la 5^e section. En voici la portée :

Les catholiques n'ont pas plus d'intérêt que les autres citoyens à maintenir le serment religieux, pas même en matière judiciaire, où il est considéré comme indispensable. Il y a là un intérêt social ; il y a l'intérêt de tout le monde. Les catholiques se sont opposés à la réapparition du serment religieux en matière fiscale ; ils ne doivent pas le désirer en matière politique ; par conséquent, si le serment est maintenu, il doit demeurer obligatoire pour tous les membres de la société sans distinction de parti ni de doctrine. Au fond, la pensée des prétendus libéraux qui ont combattu le serment religieux est de ne le conserver que pour les catholiques, après s'en être affranchis eux-mêmes. Ce serait là un privilège inadmissible, que notre devoir comme notre droit est de combattre à outrance. Serment pour tout le monde, soit ; c'est la meilleure thèse. Mais pas de privilèges. Si le serment est aboli en faveur de nos adversaires, nous n'aurons plus à le prêter non plus. Ainsi le veulent l'équité, le bon sens et même la Constitution.

Voici les conclusions adoptées à l'unanimité par la 5^e section :

« L'Assemblée générale des catholiques proteste, de toute l'énergie
« de ses convictions, contre les tentatives faites par l'impiété pour enlever
« au serment son caractère religieux.

« Elle déclare qu'il est du devoir de tous les catholiques de combattre
« énergiquement ces tentatives partout où elles se manifestent, comme
« attentatoires à la religion, à l'ordre public et aux principes fondamen-
« taux de la société. »

— L'Assemblée ratifie ces conclusions à l'unanimité.

*Rapport présenté, au nom de la 5^e section, par M. AMAND NEUT,
sur la Franc-Maçonnerie.*

Messieurs,

J'ai eu l'honneur de soumettre à votre 5^e section une proposition relative à la Franc-Maçonnerie et conçue comme il suit :

« L'Assemblée générale des catholiques réunie en Belgique ;
« Acceptant avec empressement et amour les avis paternels donnés
« par le Saint-Père, dans son allocution du 25 septembre 1865 ;

« Déclare :

« Qu'il est du devoir de tous les catholiques de combattre énergi-
« quement la Franc-Maçonnerie, partout où elle se montre et sous quelque
« forme qu'elle se produise ; de dévoiler les trames ourdies par elle
« contre l'Église et la société, et de paralyser, autant que possible, son
« développement et son enseignement. »

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par la 5^e section, qui a bien voulu me désigner comme rapporteur. J'aurai peu de chose à ajouter, messieurs, aux développements que j'ai donnés à ma proposition dans la section. Pièces authentiques, incontestables et incontestées en main, j'ai démontré que la Franc-Maçonnerie fait une guerre constante, systématique, acharnée, tantôt sourde, tantôt ouverte, à Dieu et à son Église, au devoir, à l'ordre et à la paix publique ; que niant même l'immortalité de l'âme humaine, elle assimile à la brute la créature faite à l'image de Dieu.

C'est donc à juste titre que, dans l'espace d'un siècle et demi, la Franc-Maçonnerie a été prohibée et condamnée près de cent fois par les gouvernements de presque tous les pays protestants ou catholiques, républicains ou monarchiques ; c'est encore à bon droit que les Papes Clément XII, Benoît XIV, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX l'ont anathématisée, et que l'épiscopat du monde catholique entier a appuyé les décisions pontificales.

Il est à remarquer, messieurs, qu'à l'époque des premières condamnations, prononcées tant par l'autorité séculière que par l'autorité ecclésiastique, la Franc-Maçonnerie ne levait pas, comme aujourd'hui, hautement la tête, et n'était pas connue comme elle l'est désormais, je ne dis point par tous, mais par les hommes sérieux et studieux de notre époque.

Néanmoins, en présence des faits qui étaient parvenus à leur connaissance, les Souverains-Pontifes la proscrivirent comme une ennemie dangereuse de l'Église et de l'ordre public.

« Nous avons appris, disait Clément XII, dans sa bulle : *In Eminenti*,
« du 28 avril 1758, même par la rumeur publique, qu'il se répand au
« loin, avec de nouveaux progrès chaque jour, certaines sociétés. assem-

« blées, réunions, agrégations ou conventicules, nommés vulgairement
 « de Francs-Maçons, ou sous toute autre dénomination, selon la variété
 « des langues, dans lesquels des hommes de toute religion et de toute
 « secte, affectant une apparence d'honnêteté naturelle, se lient l'un à
 « l'autre par un pacte aussi étroit qu'impénétrable, d'après des lois et
 « des statuts qu'ils se sont faits, et s'engagent par serment prêté sur
 « la Bible, et sous des peines graves, à cacher par un silence inviolable
 « tout ce qu'ils font dans l'obscurité du secret.

« Mais comme telle est la nature du crime, qu'il se trahit lui-même,
 « jette des cris qui le découvrent et le dénoncent, de là les sociétés ou
 « conventicules susdits ont fait naître de si forts soupçons dans les
 « esprits des fidèles, que s'enrôler dans ces sociétés, c'est, chez les
 « personnes de probité et de prudence, s'entacher de la marque de
 « perversion et de méchanceté ; car, s'ils ne faisaient point de mal, ils
 « ne haïraient pas ainsi la lumière ; et ce soupçon s'est tellement accru
 « que, dans plusieurs États, ces dites sociétés ont été déjà depuis
 « longtemps proscrites et bannies comme contraires à la sûreté des
 « royaumes. »

Benoît XIV confirma la constitution de son vénérable prédécesseur et la rapporta textuellement dans sa bulle *Providas*, datée du 18 mars 1751.

Pie VII, dans sa bulle du 15 septembre 1821, *Ecclesiam a Jesu-Christo*, condamna non-seulement la Franc-Maçonnerie, mais aussi la Société des *Carbonari*, qui en était issue (1).

« Il n'est besoin ni de conjectures ni de preuves, dit Sa Sainteté
 « Pie VII, pour porter sur leurs discours le jugement que nous venons
 « d'énoncer. Leurs livres imprimés, dans lesquels on trouve ce qui
 « s'observe dans leurs réunions et surtout dans celles des grades supé-
 « rieurs, leur catéchisme, leurs statuts, d'autres documents authen-
 « tiques et très-dignes de foi, et les témoignages de ceux qui, après
 « avoir abandonné cette société, en ont révélé aux magistrats les arti-
 « fices et les erreurs, tout prouve que les Carbonari ont principalement
 « pour but de propager l'indifférence en matière de religion, le plus
 « dangereux de tous les systèmes : de donner à chacun la liberté
 « absolue de se faire une religion suivant ses penchants et ses idées :
 « de profaner et de souiller la passion du Sauveur par quelques-unes
 « de leurs coupables cérémonies ; de mépriser les sacrements de
 « l'Église (auxquels ils paraissent en substituer quelques-uns inventés
 « par eux), et mêmes les mystères de la religion catholique : enfin, de
 « renverser ce Siège Apostolique contre lequel, animés d'une haine

(1) Voir la *Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité à l'aide de documents authentiques*, par Amand Neut ; 2 gros vol. in-8°, tome II, p. 254. Gaud et Bruges, 1867.

« toute particulière, ils trament les complots les plus noirs et les plus détestables.

« Les préceptes de morale que donne la société des Carbonari ne sont pas moins coupables, comme le prouvent ces mêmes documents, quoiqu'elle se vante hautement d'exiger de ses sectateurs qu'ils aiment et pratiquent la charité et les autres vertus, et s'abstiennent de tout vice. Ainsi, elle favorise ouvertement les plaisirs des sens : ainsi elle enseigne qu'il est permis de tuer ceux qui révéleraient le secret dont nous avons parlé plus haut ; et quoique Pierre, le prince des Apôtres, recommande aux chrétiens de se soumettre, pour Dieu, à toute créature humaine qu'il a établie au-dessus d'eux, soit au roi, comme étant le premier dans l'État, soit aux magistrats, comme étant les envoyés du roi, etc. ; et quoique l'apôtre Paul ordonne que tout homme soit soumis aux puissances plus élevées, cependant cette Société enseigne qu'il est permis d'exciter des révoltes pour dépouiller de leur puissance les rois et tous ceux qui commandent, auxquels elle donne le nom injurieux de tyrans.

« Tels sont les dogmes et les préceptes de cette Société, ainsi que tant d'autres qui y sont conformes. »

Quoique peu de temps se fût écoulé depuis la publication de cette bulle par Pie VII, le pape Léon XII, à peine assis sur le trône pontifical, s'appliqua activement à examiner l'état, le nombre et la force des associations secrètes, et dut constater, à sa grande douleur, que leur audace et leur scélérateuse s'étaient accrues par les nouvelles sectes y rattachées. Donc, dès le 13 mars 1825, Sa Sainteté émit une bulle dogmatique qui, renouvelant et confirmant les sentences de ses vénérables prédécesseurs, avertit éloquemment le monde entier du danger que lui faisaient courir les menées des sociétés secrètes. « Rien n'est admirable, dit M. Artaud, comme la vive douleur de Léon XII, s'écriant : *Et nous avons averti les princes, et les princes ont dormi ! Et nous avons averti les ministres, et les ministres n'ont pas veillé !* Quel mouvement de phrase à la fois élégant et biblique ! » — Dépeignant le développement des sociétés secrètes, le Pape Léon XII dit :

« De là vient que, si longtemps après que la torche de la révolte a été allumée pour la première fois en Europe par les sociétés secrètes et portée au loin par leurs agents, et après que les plus puissants princes avaient remporté d'éclatantes victoires qui nous faisaient espérer la répression de ces sociétés, leurs coupables efforts n'ont cependant pas encore cessé. Car, dans les mêmes contrées où les anciennes tempêtes paraissaient apaisées, n'a-t-on pas à craindre de nouveaux troubles et de nouvelles séditions que ces sociétés trament sans cesse ? N'y redoute-t-on pas les poignards impies dont elles frappent en secret ceux qu'elles ont désignés à la mort ? Combien de luttes terribles l'autorité n'a-t-elle pas eu à soutenir malgré elle, pour maintenir la tranquillité publique ?

« On doit encore attribuer à ces associations les affreuses calamités qui
 « désolent l'Église et que nous ne pouvons rappeler sans une profonde
 « douleur : on attaque avec audace ses dogmes et ses préceptes les plus
 « sacrés, on cherche à avilir son autorité, et la paix dont elle aurait le
 « droit de jouir est non-seulement troublée, mais on pourrait dire
 « qu'elle est détruite.

« On ne doit pas s'imaginer que nous attribuions fausement et par
 « calomnie à ces associations secrètes tous ces maux et d'autres que
 « nous ne signalons pas. Les ouvrages que leurs membres ont osé publier
 « sur la religion et sur la chose publique, leur mépris pour l'autorité,
 « leur haine pour la souveraineté, leurs attaques contre la Divinité de
 « Jésus-Christ et l'existence même d'un Dieu, le matérialisme qu'ils pro-
 « fessent, leurs codes et leurs statuts, qui démontrent leurs projets et
 « leurs vues, prouvent ce que nous avons rapporté de leurs efforts pour
 « renverser les princes légitimes et pour ébranler les fondements de
 « l'Église : et ce qui est également certain, c'est que ces différentes asso-
 « ciations, quoique portant diverses dénominations, sont alliées entre
 « elles par leurs infâmes projets. »

Pie VIII et Grégoire XVI condamnèrent aussi la Franc-Maçonnerie et toutes les autres sociétés secrètes ; ils exhortèrent surtout les instituteurs, prêtres et laïques, à veiller à ce que la jeunesse confiée à leurs soins ne fut point corrompue par les agents de ces sectes, toujours prêts à semer le mal.

Pie IX, dans sa lettre Encyclique : *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846, et plus récemment dans son admirable allocution du 25 septembre 1865, s'est élevé contre « cette société perverse d'hommes, vulgairement
 « appelée *maçonnique*, qui, contenue d'abord dans les ténèbres et l'ob-
 « scurité, a fini par se faire jour ensuite, pour la ruine commune de la
 « religion et de la société humaine. »

Que puis-je ajouter, messieurs, à cette sainte éloquence des Souverains-Pontifes, enflammée du zèle apostolique pour le salut des âmes et le bien-être de la société ? A la vérité, il me serait aisé de démontrer, par des témoignages irréfragables, que les alarmes des Vicaires de Jésus-Christ n'étaient que trop fondées ; que, si leur voix eût été écoutée partout, de grandes calamités, d'affreuses catastrophes eussent été épargnées au monde civilisé. Je n'aurais, à cet effet, qu'à puiser à pleines mains dans les archives maçonniques que j'ai recueillies, et vous apporter ici la preuve des crimes de tout genre commis par la Franc-Maçonnerie. Mais à une assemblée comme la vôtre, il suffit de la parole du Souverain-Pontife, et, j'en suis convaincu, dès aujourd'hui, obéissant à la voix de nos Pasteurs, vous combattrez plus énergiquement que jamais la Franc-Maçonnerie partout où elle se montre et sous quelque forme qu'elle se produise.

Il me reste, toutefois, à formuler un vœu : c'est que, conformément

aux prescriptions de Pie VIII, de Grégoire XVI et de Pie IX, les professeurs des Petits-Séminaires, collèges, pensionnats, écoles, etc., s'appliquent, avec un soin tout particulier, à prémunir la jeunesse contre les séductions des loges maçonniques. L'expérience m'apprend que nombre de jeunes gens, nourris de doctrines et de sentiments religieux, mais ne connaissant pas les sociétés secrètes, se laissent tenter, leurs études achevées, par les appâts que leur offrent les loges là où elles dominent le gouvernement, comme en Belgique, en Italie, en Allemagne, etc. On leur montre l'impuissance des catholiques dans les régions du pouvoir; on fait miroiter à leurs yeux les places, les honneurs, les faveurs gouvernementales. Insensiblement, les entiment religieux s'efface, l'intelligence du bien et du mal s'obscurcit, et le désir de parvenir aidant, les loges maçonniques augmentent incessamment le nombre de leurs adeptes.

« On frémit pour l'avenir de la société, » dit un écrivain, « lorsqu'on songe qu'une malheureuse jeunesse vient apprendre, dans les loges maçonniques, la théorie complète du désordre, pour la reporter ensuite au sein des familles épouvantées. De là cette impiété, cette démagogie systématique, qui caractérise une partie de la jeunesse actuelle; ce n'est pas seulement le cœur, c'est l'intelligence même qui est viciée et qui fournit un principe à chaque crime, un raisonnement à chaque passion. »

Messieurs, que les directeurs des établissements d'instruction inspirent donc à leurs élèves, dès la tendre jeunesse, une salutaire horreur de la secte maçonnique et de toute autre société secrète; qu'ils leur mettent sous les yeux les intrigues, les menées, les impiétés, les crimes de la Franc-Maçonnerie; qu'ils leur montrent les absurdités et le ridicule des momeries de la secte, et ils obtiendront, pour le bien-être de la religion et de la société, le résultat qu'obtint pour son fils le père du R. P. Bresciani: « Je me plais à croire, » écrivait cet excellent religieux, « que je dois à la prévoyance de mon père l'horreur que m'ont toujours « inspirée les sociétés secrètes. Je n'étais encore qu'un enfant lorsque « mon père me fit entrer un jour dans une salle destinée aux séances « d'une loge maçonnique. Là se trouvaient divers objets, les uns ter- « ribles, les autres seulement ridicules, qui servaient aux épreuves « imposées aux nouveaux adeptes. Mon père me les montra, me les fit « toucher et me dit: Souviens-toi qu'un honnête homme, qui aime sin- « cèrement son pays, ne conspire jamais contre les lois et le souverain « qui le gouvernent et ne défend qu'au grand jour la justice et sa natio- « nalité. Fuis donc, comme ennemi de ton honneur, quiconque tenterait « de t'affilier aux sociétés secrètes, de quelque nom et de quelque man- « teau qu'elles se revêtent, et combats-les, quelle que soit la carrière « que tu embrasses. »

J'aime à croire, messieurs, que le vœu que je viens d'émettre ne sera pas la semence tombée sur la pierre aride; qu'au contraire, recueillie et absorbée par une terre féconde, cette semence portera d'heureux

fruits, grâce à la vigilante sollicitude de l'Épiscopat catholique, et grâce aussi à votre énergique coopération.

Ces vœux, et les conclusions adoptées par votre 5^e section, vous les accueillerez, messieurs, avec l'amour que vous avez voué à tout ce qui est juste, vrai, utile et salubre.

— Ce rapport soulève de chaleureux applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT. — J'espère que l'assemblée entière accueillera cette proposition, qui est tout simplement une déclaration de guerre à l'ennemi. (*Bravos unanimes.*)

Rapport de M. G. LEBROCQUY, directeur de l'Union de Dinant, sur l'union des catholiques, présenté au nom de la 5^e section.

Messieurs,

La 5^e section m'a chargé de vous présenter un rapport sur les « *moyens de favoriser le développement de l'UNION CATHOLIQUE.* »

L'œuvre de l'Union catholique est généralement connue en Belgique, où, depuis ces dernières années, elle a jeté déjà de profondes racines : elle est moins connue au delà de nos frontières, où l'on ne sait que fort imparfaitement quel est son but, quelle est son organisation.

Ce qui prouve cette ignorance, ce sont les questions qui nous ont été posées au sein de la 5^e section, par quelques membres étrangers à la Belgique. Ils nous ont demandé : « Qu'est-ce que l'Union catholique ? En quoi diffère-t-elle de l'œuvre du Congrès de Malines ? »

Il a suffi de répondre : L'Union des catholiques, actuellement, jusqu'aujourd'hui, c'est la constitution permanente et organisée du Congrès, localisée, spécialisée pour la Belgique.

Alors, on nous a demandé : Quel est le but de l'Union des catholiques ? — Que veut-elle ? — Que fait-elle ?

Ce but est nettement défini dans l'article 1^{er} de ses statuts :

« Le but de l'UNION est de défendre les droits et les libertés des catholiques. Elle patronne TOUTES les œuvres qui se rattachent à ce but. »

Ainsi, le but est clair. Il s'agit de défendre, — d'une manière permanente, — partout, — dans toutes les localités, — jusqu'aux moindres villages, — au moyen d'une organisation aussi simple que féconde, — les droits et les libertés des catholiques. En d'autres termes, il s'agit, au sortir des grandes, vivantes, solennelles assises du Congrès de Malines, de ne pas demeurer inactif, isolé : de ne pas retomber dans une torpeur qui ressemble trop au découragement ou à l'indifférence : il s'agit de perpétuer le Congrès tous les jours, de le retrouver en tout lieu ; il s'agit de rallumer et d'entretenir partout les étincelles de cette flamme, de ce feu sacré qui ici court, vole et s'empare victorieusement de tous les cœurs : d'en faire un vaste et brûlant foyer. — comme nous

disait encore hier, avec sa parole inspirée, l'un des plus grands prélats de notre époque. Le *feu sacré*, quand on l'a retrouvé, on serait plus que coupable si on le laissait de nouveau s'éteindre, faute d'entretien. Semblables aux vestales des temps antiques, les membres de l'*Union* acceptent la mission de rallumer, de propager, d'entretenir, de ne laisser s'éteindre jamais le *feu sacré*. (*Applaudissements.*)

Belle et grande idée, messieurs, sur laquelle on désirerait s'étendre plus longuement, si nos instants n'étaient pas comptés. Mais il faut se hâter, et, surtout, aboutir à des conclusions pratiques.

Après le but, quel est le mécanisme de l'*Union*? — Ici, force nous est bien de renvoyer nos confrères des autres pays à l'excellent petit travail qui a été publié, en octobre dernier, par les soins de notre infatigable secrétaire général, dont le génie organisateur embrasse tout et par ceux de deux de nos présidents les plus dévoués : MM. della Faille et Eug. de Kerckhove. Ce travail est intitulé : *De l'Union des catholiques de Belgique*. Forcé par l'heure de me restreindre sur tous les points, je dois renvoyer mes auditeurs à cet opuscule court, lucide et convaincant dans ses conclusions. On le trouvera au secrétariat général.

Mais maintenant l'*Union*, que fait-elle? — Ici, encore une fois, je dois nécessairement entrer dans quelques détails, et signaler les principales œuvres que l'*Union* embrasse.

Sa mission est toute pratique, et comprend principalement :

1° La défense des droits et des libertés des catholiques partout où ils sont engagés, et la participation aux démonstrations, aux protestations et aux pétitionnements organisés en vue de cette défense ;

2° L'encouragement, l'extension et le perfectionnement de l'instruction catholique à ses divers degrés ;

3° Le développement de la presse catholique, l'encouragement et la diffusion des bonnes publications ;

4° La création des cercles catholiques, sous quelque dénomination que ce soit, partout où elle est jugée nécessaire et possible ; le soutien et le développement des cercles existants et l'établissement entre eux d'une fédération destinée à créer des rapports permanents et fraternels entre les catholiques des diverses parties du pays ;

5° Le soutien et le développement des œuvres religieuses et charitables ;

6° Les mesures à prendre pour préparer les assemblées générales et internationales, la coopération aux dites assemblées et la suite à donner aux résolutions qu'elles arrêtent et aux vœux qu'elles expriment.

Ce cadre est vaste, messieurs, et, pourtant, vous en saisissez d'un coup d'œil le caractère éminemment pratique et véritablement utile : si vaste qu'il soit, il ne saurait tomber sous l'application du proverbe : « *Qui trop embrasse, mal étreint.* » L'*Union* touche à presque toutes les œuvres. Miniature, abrégé du Congrès, elle en reflète les aspects féconds,

variés — divers dans l'unité; elle touche à tous nos intérêts vitaux, parce qu'elle s'adresse aux catholiques confédérés, associés, d'une manière *permanente* et organisée — pour le bien. (*Marques d'assentiment.*)

Que se passe-t-il dans notre Belgique, messieurs? — Pris dans notre ensemble, nous, les catholiques, nous constituons la grande, l'immense majorité de la nation; nous aussi, nous nous appelons *légion*; plus que légion, car nous sommes à peu près tout. Nous aussi, nous pourrions dire, avec bien plus de raison que Tertullien, en parlant des chrétiens de son temps: Si par impossible nous venions à disparaître, ou à nous retirer, que resterait-il dans l'État? — Rien, ou presque rien. (*Approbatton.*) Or, nous qui sommes légion, nous qui sommes l'immense majorité, — c'est un fait patent, indiscutable, — comment se fait-il que, presque tous les jours, dans l'ordre des faits politiques et administratifs surtout, nous soyons obligés de céder le terrain à une infime minorité, exclusive, intolérante, systématiquement ennemie, non-seulement de toute religion, mais encore de tout ordre social? — Comment se fait-il que dans des localités comme l'hospitalière et catholique Malines, par exemple, comment se fait-il que dans d'autres communes du pays, en grand nombre, comme Dinant aussi, que je connais mieux, parce que j'y jouis de l'honneur peu envié de défendre, par la presse, les droits de la Constitution, de la justice, de la religion et de la conscience outragées (*applaudissements*); comment se fait-il que, dans ces villes où le catholicisme perce, pour ainsi dire, par tous les pores, où l'impiété ne vit qu'à l'état d'exception et de minorité; comment se fait-il que la représentation communale appartienne à nos tristes adversaires, — à des *libérâtres*, pour les caractériser d'un seul mot, définitivement consacré par l'autorité du Chrysostôme d'Orléans?

Il y a une cause de cette situation: tout a une cause. Eh bien! cette cause, elle réside surtout dans l'isolement, dans le défaut d'entente, de cohésion, d'organisation des catholiques. Ici, nous avons presque tout à apprendre de nos adversaires. Que fait-on, quand on vit isolé? — Moins que rien, car on finit par tomber dans le découragement, la plus funeste maladie qui puisse atteindre au cœur, comme un cancer, les hommes de bonne volonté. Que fait-on quand on est uni, quand on se compte, quand on s'appuie l'un sur l'autre, quand non-seulement on s'appelle légion, mais qu'on sait qu'on est légion, comme au Congrès de Malines? — Tout, parce qu'on est fort. *L'Union fait la force*, dit notre devise nationale. Un ancien avait écrit déjà, il y a environ deux mille ans: *Concordia res parve crescunt. Concordia*, c'est encore l'Union; et sera-t-il dit qu'elle ait pu être organisée, régularisée, réalisée partout, et qu'elle soit fatalement restée à l'état de lettre morte et d'utopie pour les seuls catholiques? (*Applaudissements.*)

Si nous étions suffisamment organisés, tranchons le mot, disciplinés

comme nos adversaires, partout nous serions maîtres du terrain, à la commune, à la province, à la Chambre, au Sénat. Mais, sortant de la sphère politique pour parler surtout des œuvres, si nous sommes unis et associés pour le bien, au lieu de demeurer isolés, nous donnerons une magnifique efflorescence et une existence durable à tant d'institutions fondées sur des principes catholiques dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Il ne suffit pas, l'Évangile nous le dit, de crier : *Seigneur! Seigneur!* pour entrer dans le royaume des cieux ; il faut surtout agir. Il ne faut pas qu'individuellement nous cherchions à réaliser le bien en nous isolant de tous les autres ; à côté de notre mission individuelle, nous avons une mission sociale, collective ; nous faisons partie de la grande famille, de la grande solidarité humaine, — en langage catholique : *de la communion des saints*.

Or, il dépend entièrement de nous d'atteindre ce but si élevé, si désirable, si fécond. Le mécanisme de l'*Union* est d'une merveilleuse simplicité ; ses conditions d'admission la rendent accessible à tous les hommes de bonne volonté ; et si elle n'a pas pris à son début une plus grande extension, c'est que malgré toute la publicité qu'on lui a donnée, l'*Union*, sur bien des points, est restée inconnue, mal définie, ou mal comprise.

Partout où l'*Union* fonctionne, elle prouve tout ce dont elle est capable ; les résultats déjà obtenus sont de nature à nous encourager ; ils nous engagent puissamment à ne pas nous arrêter dans la voie féconde qui nous est ouverte, à user de tous les moyens possibles, afin de favoriser le développement de l'*Union catholique*.

Ces moyens sont nombreux ; mais vous comprenez tous que le principal élément de succès, c'est le zèle des membres du Congrès, l'intelligence et l'ardeur dont ils useront pour en étendre partout la salutaire influence. Ces moyens, du reste, varieront avec les localités, les circonstances, les hommes ; toujours nous retrouverons *la variété dans l'unité*, partout nous respecterons le *in dubiis libertas*.

Mais la 5^e section préconise spécialement les deux moyens qui sont formulés dans la proposition suivante, soumise à votre ratification :

« L'Assemblée estime que l'adhésion des Cercles à l'*Union catholique* serait un puissant moyen d'achever son développement.

« Elle émet le vœu de voir les catholiques étrangers à la Belgique organiser l'*Union* dans leur pays. »

On se propose un double but : 1^o la consolidation, l'extension de l'*Union* en Belgique, au moyen des Cercles ; 2^o l'établissement et l'organisation de l'*Union* à l'étranger.

Quant au premier point, nous avons cru que nous ne pouvions mieux faire que de nous adresser aux Cercles catholiques, qui sont des espèces d'*Unions locales* indépendantes. Il s'agit d'obtenir l'adhésion de leurs

membres aux statuts de l'Union. Les Cercles catholiques doivent beaucoup à l'initiative du Congrès de Malines, vous le savez, messieurs. En leur demandant leur adhésion, nous ne faisons que leur redemander une minime portion de ce que nous leur avons donné, — et cette portion ne saurait en rien amoindrir leur capital d'existence; au contraire, elle assurera à ce capital un placement de plus en plus certain et des dividendes tous les jours plus considérables. Le plus grand nombre des Cercles fondés depuis 1864 sont sortis de la puissante impulsion du Congrès. C'est le Congrès, c'est-à-dire l'Union temporaire, qui les a créés; quoi de plus juste qu'à leur tour les Cercles adhèrent à l'Union, c'est-à-dire au Congrès permanent, afin de renforcer ses rangs et lui inspirer une énergie toute nouvelle et une force vitale tous les jours plus féconde? Ainsi les Cercles et l'Union se pénètrent mutuellement, pour se fortifier, sans se confondre jamais; ainsi l'Union, c'est-à-dire la constitution permanente du Congrès, se trouve doublement réalisée. (*Approbaton.*)

Cette adhésion, vu les conditions d'admission, ne saurait rencontrer d'objection sérieuse. Elle est extrêmement simple à réaliser, et n'implique aucune espèce de sacrifice de la vie individuelle ou locale. La cotisation annuelle est tellement minime qu'elle est insignifiante.

Aussi cette adhésion a-t-elle paru si nécessaire que la 5^e section, représentée par un très-grand nombre de membres du Congrès, a applaudi sans réserve à cette première partie de la proposition; aucune discussion n'a surgi à ce sujet.

Seulement, incidemment, MM. les abbés Cloquet et Geslin de Kersolon ont émis le vœu, en vue de favoriser les rapports entre les membres du Congrès et de faciliter l'extension de l'Union, de faire publier une liste aussi complète que possible des membres de l'Assemblée de Malines. Le bureau de la 5^e section s'est engagé à prendre ce vœu en sérieuse considération et à le transmettre au comité permanent du Congrès.

En ce qui concerne la seconde partie de la proposition, c'est-à-dire le vœu émis de voir les catholiques *étrangers à la Belgique* organiser l'Union dans leurs pays respectifs, une courte discussion a eu lieu, à laquelle ont pris part MM. les abbés Cloquet, Appert, Formby et Geslin de Kersolon, MM. Woeste et Neut; mais cette discussion n'a fait que confirmer la section dans l'adoption du vœu proposé. Tous les orateurs ont été unanimes à reconnaître qu'il est désirable de voir partout se constituer des institutions, calquées sur le modèle de l'Union des catholiques en Belgique et ayant des rapports étroits avec celle-ci. Il ne s'agit nullement, dans la pensée des rédacteurs de la proposition, d'imposer, sous prétexte d'extension, le programme et les statuts de l'Union catholique belge aux pays étrangers, mais seulement d'engager ces pays, quand ils le pourront, à fonder des institutions semblables, dirigées vers le même but et animées du même esprit.

Dès que l'*Union* aura pris cette nouvelle extension, ce sera le moment d'établir, sur une plus vaste échelle, des rapports internationaux, de réciprocité, tant entre les diverses *unions* qu'entre les divers *cercles*. Nous aurons, ce jour-là, créé du même coup la grande *Fédération internationale des cercles catholiques*, laquelle a été l'objet d'un autre vœu, déjà sanctionné par l'Assemblée.

Nous venons donc vous prier, messieurs, de vouloir bien ratifier la double proposition acclamée avec unanimité au sein de la 5^e section. (*Marques d'approbation.*)

J'ajouterai un seul mot, messieurs, au sujet des *étrangers*, dont il est question dans le vœu émis par la 5^e section. Moins que jamais, nous voulons désigner des hommes étrangers à notre cœur, à nos aspirations, à nos grandes destinées catholiques. Il s'agit de ceux qui ne sont pas nés sur le sol de la Belgique, qui habitent au delà de nos frontières. Mais pour tous, depuis que le Congrès de Malines fonctionne, s'est réalisée depuis longtemps la parole : *Cor unum et anima una*. Pour eux, comme pour les Belges, s'applique la belle devise de notre patrie, qui fait si bien partie des entrailles mêmes de mon sujet et que je rappelle pour la seconde fois : « *L'Union fait la force.* » (*Applaudissements.*)

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Messieurs, nous n'avons plus à discuter les propositions qui nous sont soumises ; elles ont passé par une épreuve solennelle et l'Assemblée s'empressera sans doute de les accueillir. Mais à l'appui de ce que vient de vous dire M. le rapporteur de la 5^e section, permettez-moi de citer un fait.

Une tentative pour l'établissement de l'union catholique, dans le sens indiqué par M. Lebrocqy, a eu lieu, il y a deux ans, en Italie. Sous le patronage du Saint-Père lui-même, on a constitué l'Union catholique dans ce pays. Les statuts ont été rédigés, en tenant compte des besoins, des situations des populations. Si cette Union, qui a eu ses martyrs, n'a pas prospéré, c'est que le gouvernement italien s'est aperçu tout de suite de la force immense que le principe de cohésion consacré par l'association, devait donner aux catholiques d'Italie. C'est par la division des catholiques d'Italie, c'est en maintenant leur isolement, qu'il a écrasé l'Union. Si celle-ci avait pu se réaliser quatre ou cinq ans plus tôt, j'ai la conviction, et c'est non-seulement la mienne, mais celle des amis d'Italie qui ont correspondu avec moi, que ce que nous avons vu n'aurait pas eu lieu. Au lieu d'être vaincus, dispersés comme ils l'ont été, les catholiques italiens, se connaissant et se sentant forts de leur union, n'auraient pas permis ce qui est arrivé.

J'espère que l'Italie reprendra le plus prochainement possible l'organisation qu'elle avait commencé, sous le patronage de lois plus clémentes.

Pour vous donner un exemple, savez-vous comment on a procédé

contre l'association catholique? On a commencé, dans le royaume de Naples, en Sicile, par emprisonner ses promoteurs. Ceux-ci ont été en avant; ils ont dit : Nous usons du droit que nous accorde la Constitution italienne : elle nous assure la liberté d'association; c'est un droit qu'on doit respecter. Rien n'y a fait, et c'est par le terrorisme et la prison qu'on a eu raison de l'association catholique.

M. DE BELCASTEL. — Les Belges en parlent bien à leur aise, et ils ont raison d'en parler ainsi. Mais comment voulez-vous que nous constituions une union ou un cercle catholique en France, où n'existe pas la liberté d'association?

Je fais cette observation, parce que la proposition s'applique aux étrangers.

M. COPPIN. — Il est bien entendu que cela ne s'applique qu'aux pays où la chose est possible.

— Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. le Président baron H. DELLA FAILLE :

Messieurs,

Nos travaux sont terminés, et il nous est permis d'espérer que nous n'aurons pas été des ouvriers tout à fait inutiles dans la vigne du Père de famille.

Vous avez traité des questions importantes avec cette attention soutenue qu'inspire l'amour du bien, avec cette cordiale et entière liberté qu'admet seule l'unité du but que nous cherchons. Vous avez résolu divers points, vous en avez laissé d'autres à plus ample examen, et vous avez ainsi donné la preuve que la prudence dirige vos délibérations.

Messieurs, cette réunion aura, comme les précédentes, une double utilité. Elle agira d'abord sur nous-mêmes. Combien parmi nous n'auront pas dépouillé quelque préjugé, écarté quelque prévention, obtenu quelque accroissement de lumière au contact de tant d'hommes de cœur et d'intelligence! En est-il un seul qui ne se trouve, au sortir de cette enceinte, plus ferme et plus dévoué? Tous les jours nous entendons calomnier et blasphémer la vérité, exalter l'erreur présentée sous les formes les plus séduisantes. Tous les jours nous sommes assourdis par les chants de triomphe de l'ennemi, affligés par le spectacle de nos longues épreuves. A la fin, l'esprit se fatigue, le cœur s'émousse, et la plus méfiante vigilance suffit à peine pour combattre ces symptômes de faiblesse. Quel puissant antidote que ce Congrès! Nous avons entendu exposer la vérité dans toute son étendue, sans réticences, sans précautions oratoires. Nous avons parlé de Dieu et de son Église, de chrétiens à chrétiens, avec cet abandon qui fait le charme d'une assemblée fraternelle : aussi, messieurs, nous sortirons d'ici tout à la fois plus éclairés, consolés, retremés et plus ardents à défendre la cause du Seigneur.

Nous pouvons encore en attendre d'heureux fruits pour ceux que notre voix et nos prières rappellent aux conséquences logiques d'une foi qui n'ont pas abjurée.

Certes, messieurs, je ne me flatte pas que la lecture de nos actes aille immédiatement les ramener dans nos rangs et leur faire brûler ce qu'ils ont adoré ; non, leurs chaînes sont trop fortement rivées ; la tyrannie de l'opinion qui les égare est trop bien établie pour qu'un revirement subit puisse être l'effet de moyens humains : mais accuser et démasquer l'erreur, affirmer la vérité, c'est jeter dans leur intelligence des notions nouvelles qui pourront tôt ou tard se développer. Les idées ne se tuent pas, dit-on, à coup de canon ; eh bien ! elles ne se tuent pas non plus à coup de lois et d'articles de journaux, aussi longtemps du moins qu'il reste des hommes de foi pour les soutenir et pour invoquer le Dieu qui fait germer le grain de sénevé !

Courage donc, messieurs ! Suivez, sans vous lasser, la voie que vous avez prise. Elle aura peut-être pour étape le salut de la société humaine, que la religion peut seule tirer de ses imminents périls, mais elle aboutit très-certainement à l'entrée du séjour promis à ceux qui auront confessé et servi Jésus-Christ sur la terre.

Il me reste à remplir des devoirs de reconnaissance. — Je remercie S. E. M^{gr} le cardinal-archevêque de Malines et ses vénérés collègues dans l'épiscopat pour le concours bienveillant que nous en avons reçu. La lumière qu'ils ont mission de tenir sur le candélabre sera toujours le fanal qui déterminera notre direction. — Je remercie encore les dignes prélats étrangers qui sont venus nous honorer et nous encourager par leur présence.

Il est juste, messieurs, d'offrir un témoignage de gratitude au comité d'organisation et au comité local de Malines, dont les soins multipliés sont d'autant plus méritoires qu'ils sont connus de peu de personnes et se révèlent seulement par leurs effets ; à MM. nos commissaires, qui ont rempli leurs délicates et laborieuses fonctions avec un zèle et un tact des convenances au-dessus de tout éloge ; à MM. les directeurs et professeurs du Petit-Séminaire, qui nous ont offert une si gracieuse et si cordiale hospitalité.

Un remerciement aussi, messieurs, et des plus vifs, à notre honorable Secrétaire général, que son incroyable activité rend la cheville ouvrière de nos Congrès.

Remercions enfin ceux qui ont bien voulu prendre une part active à nos travaux et, entre autres, les éminents orateurs qui ont jeté tant d'éclat sur cette Assemblée.

C'est au pied de l'autel que nous nous sommes réunis ; c'est au pied de l'autel que nous allons reprendre nos places de bataille. Il me reste à vous dire ce mot à la fois affectueux et mélancolique :... Adieu ! C'est le seul qui convienne à des chrétiens qui, contraints de se quitter, se

recommandent à leur Père commun. Éloignés les uns des autres par la distance, nous serons rapprochés par la pensée et nous conserverons un ineffaçable et doux souvenir de nos relations.

Messieurs, puisque j'ai été chargé de vous présider, permettez-moi d'ajouter un mot pour mon compte personnel. Soyez persuadés que vous trouvez en moi tous les sentiments que vous pouvez demander à la charité chrétienne. Je réclame la même affection de votre part et j'ose espérer une petite place dans votre mémoire et dans vos prières.

Encore une fois, messieurs, adieu!... — Loué soit Notre Seigneur Jésus-Christ !

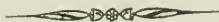
M. RAIKEM. — Messieurs, il y a une personne à qui nous n'avons pas voté des remerciements et à qui nous en devons tous de très-grands : c'est notre honorable président.

Je vous propose de lui voter des remerciements. (*Applaudissements prolongés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis confus de l'honneur que vous me faites. Il me semble que c'est un devoir, quand on est appelé à un poste quelconque, de le prendre et de compter sur la sympathie de son auditoire.

Je ne puis que vous remercier tous, à tous égards, de la bienveillance que vous avez bien voulu me témoigner.

— La séance est levée à 10 1/2 heures.



RÉUNION

A L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE SAINT-ROMBAUT.

7 SEPTEMBRE 1867.

A onze heures du matin, un nombreux public était réuni à Saint-Rombaut, pour assister au dernier acte du Congrès. En présence de S. Em. le cardinal-archevêque de Malines, de la plupart des évêques et des prélats qui avaient participé à l'assemblée qui se retrouvait presque en entier autour de la chaire de vérité, le R. P. Hyacinthe a prononcé un admirable sermon, que nous aurions été heureux de pouvoir reproduire dans le Compte rendu, comme nous l'avions fait lors des sessions précédentes, pour les sermons de M^{er} Mermillod et du R. P. Félix. Malheureusement l'imperfection de la sténographie et les nombreuses et graves occupations de l'illustre orateur, à la veille de l'Avent où il doit faire entendre sa parole à Notre-Dame, à Paris, l'ont mis dans l'impossibilité de reproduire un discours improvisé qu'on ne lui avait demandé qu'à la dernière heure. Nous devons donc nous borner à en donner une sèche analyse, en en faisant ressortir les traits principaux.

Certa ut bonus miles, Jesu Christo.

L'Église catholique est une armée, la grande armée de Jéhovah rangée en bataille, « *terribilis ut castrorum acies ordinata.* » Simples fidèles, femmes, enfants, tous ceux qu'a consacrés le baptême font partie de cette armée, tous ont leur poste à défendre, tous doivent combattre et concourir à la victoire. — Mais la victoire ne s'obtient qu'à trois conditions de la part des combattants : — L'obéissance aux chefs ; — L'union entre les soldats ; — L'élan, la vaillance dans l'action. — Chacune de ces conditions doit être examinée séparément.

I. *L'obéissance aux chefs.* — Les laïcs, qui forment pour ainsi dire le gros de l'armée catholique, et auxquels le Révérend Père s'adresse par-

ticulièrement, ont aussi leur sacerdoce : « *Vos genus electum, regale sacerdotium* ; » ils sont trois fois prêtres : prêtres au sanctuaire de la conscience, par l'immolation intérieure et personnelle ; prêtres au sanctuaire de la famille, par l'autorité de l'enseignement et de l'exemple, et par la prière en commun qu'ils président ; prêtres au sanctuaire de l'Église, par la polémique religieuse, par l'accomplissement des bonnes œuvres, et par une participation réelle à l'oblation du sacrifice de la messe : leur dignité, cependant, doit s'incliner devant une dignité supérieure, celle des évêques et du pape. — Cette dernière, comme on le sait, tire son origine de la mission donnée aux Apôtres de régir l'Église de Dieu : « *Posuit episcopes regere Ecclesiam Dei*, » et de celle donnée à Pierre de paître les agneaux et les brebis : « *Pasce agnos meos, pasce oves meas* ; » d'où il suit qu'en courbant notre volonté sous leur joug salutaire, c'est à l'autorité de Jésus-Christ lui-même, toujours présent en eux, que nous rendons hommage. « *Ecce ego vobiscum sum, usque ad consummationem seculi*. »

II. *L'Union des soldats*. — C'est la seconde condition de succès, appelée par la première. — L'Église, dans ses phases diverses, n'a jamais été qu'une famille de frères, famille proprement dite sous les patriarches, famille agrandie, mais limitée à une nation sous la loi judaïque, famille immense, sans bornes, catholique, humanitaire, sous la loi chrétienne. — Entre ses membres, l'union va donc de soi, le récent Congrès de Malines, où presque toutes les nations avaient leurs représentants, l'a suffisamment démontré. C'est plus que l'union d'homme à homme, c'est l'union de peuple à peuple, conformément à cette parole de saint Paul : « *Gentes esse coheredes et corporales*. » Donc, pas de divisions, pas de drapeaux secondaires opposés : — « *Ego sum Cephas, Ego sum Appollo*, » — mais un seul grand drapeau pour tous, celui du Christ : « *Nos inum in Christo*. » — Est-ce à dire, toutefois, que cette union doit étouffer toute spontanéité, toute liberté individuelle ? — Non. — Elle trouve sa mesure dans cette règle si sage de saint Augustin : « *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas*. »

Il y a dans l'Église des dogmes immuables, et tout doit périr, individus ou royaumes, plutôt qu'un seul de ces dogmes périsse. Donc, sur ce point, unité parfaite : « *In necessariis unitas*. » Voilà pour l'autorité. Mais la liberté trouve aussi sa place. Il y a dans l'Église des opinions librement discutées et sur lesquelles les théologiens, les corporations religieuses, les saints eux-mêmes se sont divisés dans le cours des siècles, luttes pacifiques qui entretiennent le mouvement et la vie. Ici donc, liberté entière : « *In dubiis libertas*. » Ces luttes, toutefois, ne doivent jamais exister aux dépens de la charité, qui domine tout : « *In omnibus charitas*. »

III. *L'élan dans l'action*. — Forts de leur obéissance aux chefs et de leur union entre eux, les soldats n'ont plus qu'à se précipiter sur l'en-

nemi, sans même l'attendre. Or l'ennemi, pour nous chrétiens, c'est le mal sous toutes ses formes. C'est le mal personnifié d'abord en Satan et ses ministres, et là nous pouvons le haïr sans scrupule, nous le devons même, car il est la haine irrévocable, éternelle, de Dieu. C'est le mal ensuite dans notre pauvre humanité, le mal dans les âmes. Ici encore, il nous faut le détester et le combattre, mais en prenant pitié de ses victimes et en nous efforçant de les sauver. Ce ne sont plus des ennemis, ce sont nos frères malades, dont nous devons toucher et soigner les plaies avec les précautions infinies des médecins du corps, avec la tendresse surnaturelle d'une sainte Élisabeth de Hongrie pansant les lépreux, avec la compassion divine de Jésus, murmurant au Calvaire : « Pardonnez-leur, mon Père, car ils ne savent ce qu'ils font. »

A la suite de ce sermon, qui a vivement impressionné l'auditoire suspendu, pour ainsi dire, aux lèvres de l'orateur, S. E. le cardinal-archevêque est monté en chaire à son tour et a donné sa bénédiction à toute l'assistance, en s'exprimant dans les termes suivants :

« Mes très-chers Frères,

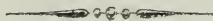
« Le Père des miséricordes, le Dieu de toute consolation nous a accordé tant de bienfaits pendant cette troisième session de l'Assemblée générale des catholiques, que nous ne saurions l'en remercier assez. Unissons donc nos esprits et nos cœurs pour lui offrir les actions de grâces les plus sincères et les plus vives. A cet effet, je vais vous préliminer la prière que l'Église fait réciter après l'hymne d'actions de grâces :

« O Dieu, dont la miséricorde est sans bornes et dont la bonté est
« infinie, nous rendons grâces à Votre Majesté si généreuse dans ses
« largesses, des dons que nous avons reçus ; nous prions humblement
« votre clémence de ne point abandonner ceux à qui vous avez accordé
« l'effet de leurs demandes, mais de les disposer à recevoir les récom-
« penses éternelles. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il. »

« Mes très-chers Frères,

« Avant de commencer vos travaux, vous avez eu le bonheur de recevoir la bénédiction de notre Très-Saint Père le Pape. Sa Sainteté a encore daigné vous l'envoyer pendant vos travaux, afin que vous pussiez les continuer avec succès et les mener à bonne fin. Ces bénédictions ont mis le comble à votre bonheur. — Permettez cependant que j'y ajoute encore ma bénédiction épiscopale. J'aime tant à m'associer en tout au Vicaire de Jésus-Christ ! Je vous bénis donc, mes très-chers Frères, afin que vous puissiez retourner heureusement dans vos familles, et y jouir longtemps de tous les avantages d'une vie chrétienne. *Benedictio Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus Sancti descendat super vos et maneat semper.* Amen. »

Cette imposante cérémonie religieuse a marqué la fin des travaux.



RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

ET VŒUX EXPRIMÉS

PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES.

—
3^e Session. — 1867 (1).

1^{re} SECTION.

OEUVRES RELIGIEUSES.

I. L'Assemblée émet le vœu que l'*Oeuvre de la bonne mort et de l'enterrement des pauvres* soit établie dans toutes les paroisses, selon les besoins de chaque localité. Elle espère que l'enterrement du pauvre, aussi bien que celui du riche, unis l'un et l'autre dans l'admirable communion des saints, continuera à exciter l'active sollicitude des cœurs catholiques. Il est à désirer qu'autant que possible chaque paroisse se procure, pour l'administration des derniers sacrements, des lanternes ou flambeaux, et un baldaquin sous lequel marcherait le prêtre qui porte le Saint-Viatique ; que, de plus, on fasse un appel à toutes les personnes qui se distinguent par leur foi et leur charité, pour qu'elles remplissent à tour de rôle l'honorable fonction de gardes d'honneur du Roi céleste.

II. Subsidiairement, l'Assemblée, s'associant aux conclusions du rapport de M. l'abbé Geslin de Kersolon, sur l'*Oeuvre de Saint-Pie V*, charge le comité central qui fonctionnera à la suite du Congrès, d'examiner avec toute l'attention et l'intérêt qu'elle mérite, l'organisation de cette Oeuvre et prenne les mesures nécessaires pour sa propagation.

III. En ce qui concerne *le Repos et la Sanctification du dimanche*, l'Assemblée émet le triple vœu :

1^o Que les patronages ou, à leur défaut, les sociétés charitables,

(1) Les résolutions adoptées et les vœux exprimés par l'Assemblée dans les deux sessions précédentes (1865 et 1864), sont rappelés dans le tome 1^{er} du *Compte rendu* de 1864, pp. 460 à 529.

s'emploient efficacement pour placer chez des patrons catholiques les ouvriers que leurs maîtres forcent à travailler le dimanche ;

2° Que les Sociétés de Saint-Jean-Baptiste et autres semblables, créées dans le but de procurer d'honnêtes distractions à la classe ouvrière les dimanches et les fêtes, soient appuyées et secourues par tous les catholiques ; qu'elles soient propagées et établies dans les campagnes comme dans les villes ;

5° Que les journaux catholiques ne soient plus imprimés le dimanche, pour autant que cette publication ne puisse pas nuire à la cause que défendent nos organes, ou du moins qu'ils paraissent dans des conditions qui laissent à tout le personnel de l'imprimerie les loisirs nécessaires pour l'accomplissement des devoirs religieux.

IV. L'Assemblée appelle spécialement l'attention des catholiques sur l'utilité et les bienfaits des *Associations religieuses formées entre laïques*, et convie ses membres à déployer tout leur zèle et leur influence pour l'extension de ces excellentes Associations.

V. L'Assemblée exprime toutes ses sympathies pour l'*OEuvre de Saint-François-Xavier*, instituée en faveur des ouvriers, ainsi que pour l'*OEuvre des Dames de la Miséricorde*, qui se consacre à la visite des pauvres ; elle fait des vœux pour que l'une et l'autre de ces œuvres si intéressantes et si utiles acquièrent tout le développement dont elles sont encore susceptibles.

VI. Elle recommande d'une manière toute particulière l'affiliation des jeunes gens à la *Congrégation de la Sainte-Vierge*, comme l'un des plus puissants moyens de faire d'eux des soldats de la cause catholique, d'intrépides défenseurs des principes chrétiens et d'ardents propagateurs des œuvres et des institutions charitables.

VII. L'Assemblée émet le vœu que les différentes *Sociétés de Saint-François-Régis*, instituées pour favoriser le mariage des indigents, se mettent en mutuel rapport pour atteindre plus facilement le but qu'elles poursuivent. Il serait à désirer que les adresses de ces Sociétés fussent connues, et que chaque année la liste de tous les membres correspondants dans les divers pays fût publiée, afin que les personnes qui s'occupent de l'œuvre sachent à qui elles doivent s'adresser pour obtenir les pièces nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.

VIII. L'Assemblée appelle itérativement l'attention sur l'admirable institution du *Crédit de la Charité*, qui fonctionne avec succès en Belgique et dont l'adoption ne serait pas moins utile et féconde dans les autres pays.

IX. 1° L'Assemblée des catholiques à Malines, s'associant de tout cœur à la grande œuvre de la réunion des Églises, demande à Sa Sainteté Pie IX qu'elle daigne bénir ses vœux et ses efforts et accorder de nouvelles faveurs spirituelles à l'*Association de prières en l'honneur de Marie Immaculée, pour le retour de la Russie à l'unité catholique*.

2° L'Assemblée fait un appel à la presse périodique et aux hommes de science pour que dorénavant l'on s'occupe avec un intérêt tout spécial de la question religieuse de Russie.

5° Elle invite le Congrès catholique qui va s'ouvrir à Innsprück à favoriser de toutes ses forces l'Association de prières susmentionnée et à faire, lui aussi, un appel à la presse catholique en faveur de la solution de la question religieuse en Russie.

X. L'Assemblée des catholiques à Malines, s'associant aux espérances et aux vœux exprimés par M^{gr} Lynch, évêque de Charleston (États-Unis), et par M^{gr} Demers, évêque de l'île de Van Couver, invite d'une manière pressante et toute particulière les fidèles à favoriser l'*Œuvre des nègres affranchis*, que fonde le premier de ces prélats, et l'*Œuvre des missions de l'Orégon*, patronnée par le second.

XI. L'Assemblée, s'associant à la proposition de quelques-uns de ses membres, émet le vœu qu'il soit érigé à Reims une statue en mémoire du grand Pape Urbain II, et exprime sa sympathie à l'œuvre de l'érection, à Toulouse, de la statue de sainte Germaine Cousin, récemment canonisée à Rome.

II^e SECTION.

ÉCONOMIE CHRÉTIENNE.

I. L'étude des relations des chefs d'industrie avec leurs ouvriers appelle impérieusement l'attention des catholiques.

Si des événements récents semblent indiquer un défaut d'harmonie dans ces relations, la cause principale en est dans l'oubli des devoirs que la religion catholique impose tant aux ouvriers qu'aux patrons : le remède principal est dans le retour à la pratique de leurs devoirs.

Le Congrès de Malines, dans ses sessions de 1865 et 1864, après avoir proclamé déjà la vérité que nous venons d'énoncer, a indiqué ensuite sur les questions d'économie politique examinées au point de vue chrétien, des solutions qui prouvent suffisamment sa vive sympathie pour les ouvriers.

Nos comptes rendus donnent la plus large place aux combinaisons utiles de la charité comme aux applications nombreuses et variées du principe de l'association. Ils proclament que la religion avec ses sublimes enseignements peut faire revivre l'esprit de famille, et procurer, avec l'amélioration des classes ouvrières, la pacification et le salut de la société.

Sans rentrer dans l'exposé et l'examen de ces importantes questions,

l'Assemblée générale des catholiques recommande d'une manière spéciale les réformes pratiques qui doivent avoir pour but et pour résultat de remédier aux abus les plus flagrants et de combler les lacunes les plus généralement reconnues : Le patronage, les Sociétés de Saint-Joseph, l'Association pour l'érection d'habitations ouvrières, l'adoption des enfants négligés et abandonnés, l'encouragement et l'extension des œuvres de prévoyance : sociétés de secours mutuels, caisses d'épargne et de retraite, caisses pour assurer une dot aux jeunes gens arrivés à l'âge nubile, etc., l'assurance sur la vie mise à la portée des plus humbles fortunes, les prêts d'honneur, gratuits, charitables, les banques populaires, les sociétés coopératives de consommation et, dans une certaine mesure, les sociétés coopératives de production, les franchises et les remèdes possibles en matière de coalitions, etc.

II. Sans admettre ni sans repousser les lois qui peuvent exister dans certains pays pour régler le travail des femmes et des enfants dans les ateliers et manufactures, l'Assemblée émet le vœu que les industriels ne reçoivent plus dans leurs ateliers que des enfants ayant atteint l'âge de douze ans ; que la durée du travail effectif ne dépasse pas 12 heures pour les femmes et les enfants ; que l'emploi des femmes et des jeunes filles aux travaux de fond dans les houillères soit complètement aboli : que le repos du dimanche et des fêtes obligatoires soit respecté.

III. L'Assemblée témoigne ses sympathies les plus vives pour les œuvres, telle que la *Société Saint-Joseph à Liège*, l'*OEuvre des jeunes ouvriers dinantais*, etc., qui ont pour but de moraliser et d'éclairer les ouvriers, tout en leur procurant d'innocentes distractions. Elle fait des vœux pour l'extension et la propagation de ces utiles institutions destinées à contre-balancer l'influence funeste des plaisirs dangereux, des enseignements coupables et de la fréquentation des cabarets.

IV. Considérant les misères sans nombre et les maux auxquels sont soumis les émigrants catholiques, l'Assemblée estime que leur cause mérite d'être recommandée au patronage est à l'attention charitable de tous les catholiques dans l'univers.

V. L'Assemblée exprime le vœu qu'il soit fondé, partout où la chose est possible, des refuges temporaires pour les étrangers et surtout pour les domestiques et les ouvriers des deux sexes momentanément sans emploi et qui viennent, particulièrement dans les villes, chercher une position.

VI. L'Assemblée reconnaît l'utilité des monographies et des manuels propres à faire connaître les œuvres et les institutions charitables catholiques. Elle recommande, entre autres, le *Manuel des œuvres charitables* qui se publie depuis quelques années à Paris, et la Monographie des institutions de charité catholiques à Anvers, insérés dans l'appendice du tome II du Compte rendu de la session de l'Assemblée de 1864, comme d'excellents modèles à imiter.

III^e SECTION.

ÉDUCATION ET INSTRUCTION CHRÉTIENNES.

I. L'Assemblée générale des catholiques constate avec une vive satisfaction, les progrès de l'organisation de l'*École du génie civil et des mines* annexée à l'Université catholique de Louvain, et renouvelle l'appel pressant qu'elle a déjà adressé aux catholiques belges, de contribuer, par leurs efforts et leurs dons, à la consolidation, au développement et à la prospérité de cette admirable institution.

II. L'éducation chrétienne de la première enfance commande une sollicitude toute particulière. A ce titre, les *Crèches et les Écoles gardiennes*, que l'on peut appeler des fruits heureux de l'Évangile, répondent à l'une des plus urgentes nécessités sociales de notre époque. L'Assemblée exprime le vœu que ces utiles institutions soient étendues et développées dans toutes les localités, en proportion des besoins; et elle accordera son appui à tous les efforts qui seront faits à cet effet.

III. L'Assemblée émet itérativement le vœu que des *Bibliothèques populaires* de bons livres soient établies non-seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes, et que les comités de la *Société de Saint-Charles Borromée* et d'autres associations semblables aident de leur activité la réalisation de cette institution éminemment utile et même nécessaire.

IV. L'Assemblée exprime le vœu que l'instruction moyenne soit dirigée tout spécialement en vue de former des chrétiens. Elle appelle sur ce point l'attention des pères de famille et de quiconque s'occupe de l'éducation de la jeunesse. Elle appelle également l'attention sur la nécessité de donner à l'enseignement de l'histoire une direction catholique. L'histoire doit avoir pour but principal de mettre en relief l'action de l'Église sur l'humanité et sur la civilisation tout entière.

V. L'Assemblée émet le vœu qu'entre tous les établissements catholiques d'enseignement moyen se forment des relations régulières et suivies.

Elles auraient pour but :

1^o D'introduire dans l'enseignement libre toutes les améliorations jugées nécessaires ou utiles ;

2^o D'assurer l'application équitable du principe de la liberté d'enseignement particulièrement dans ses rapports avec l'examen établi par la loi de 1861.

VI. L'Assemblée estime qu'il y a lieu d'étendre, autant que possible, l'enseignement de l'économie politique à la classe ouvrière, et de pro-

voquer, par l'ouverture d'un concours et l'institution d'une récompense, la publication, sous les auspices du Congrès, d'un manuel de cette science spécialement destiné aux ouvriers.

VII. L'Assemblée, considérant l'hostilité toujours croissante déployée contre l'enseignement religieux, les attaques opiniâtres et systématiques dirigées contre la loi de 1842 sur l'enseignement primaire et l'éventualité de l'abrogation de cette loi ;

Signale aux catholiques l'urgente nécessité de prendre des mesures de défense et de prévoyance, afin de se trouver à un moment donné en état d'opposer un enseignement bien organisé à des écoles que ne pourraient plus fréquenter des enfants catholiques.

Elle recommande comme moyens propres à atteindre ce but :

1^o Le développement de l'œuvre si éminemment utile du *Crédit de la Charité* ;

2^o La propagation de l'*OÈuvre de Saint-François de Sales*, considérée tant comme constituant un lien religieux que comme pouvant créer un fonds de réserve et des moyens immédiats de diffusion de l'enseignement catholique ;

3^o L'extension de l'œuvre des écoles chrétiennes et des institutions analogues.

L'Assemblée estime qu'un moyen puissant de féconder toutes ces œuvres serait de les réunir par un lien commun et de créer la *Ligue de l'enseignement catholique et libre*.

En conséquence de ce qui précède, il y aurait lieu de prier respectueusement NN. SS. les évêques, d'établir dans leurs diocèses et d'y propager l'Association de Saint-François de Sales et, comme corollaire du paragraphe 2, alinéa deuxième du règlement de l'Association, de s'entendre pour la constitution d'une *Ligue de l'enseignement primaire catholique et libre*, ayant pour but de rechercher et d'encourager tous les progrès dont cet enseignement serait susceptible.

On pourrait avoir recours à cet effet aux moyens pratiques suivants :

1^o Constituer un conseil central de l'instruction primaire sous la protection de son Éminence le cardinal-archevêque de Malines, et ayant son siège à Malines ;

2^o Établir un conseil secondaire dans chaque diocèse, sous la direction de l'Évêque, et composé de l'inspecteur ecclésiastique diocésain, des inspecteurs cantonaux ecclésiastiques et d'autres personnes compétentes au choix de l'Évêque ;

3^o Instituer des comités décaux où siègeraient le doyen, l'inspecteur cantonal ecclésiastique du ressort et d'autres personnes compétentes désignées par le comité diocésain ;

4^o Convoquer annuellement une réunion générale, par diocèse, des comités décaux ; à cette réunion seraient appelés tous ceux, prêtres, religieux ou séculiers dont le concours pourrait aider au succès de l'œu-

vre. Il y serait fait rapport sur les résultats obtenus et les progrès à réaliser.

IV^e SECTION.

ART CHRÉTIEN.

I. L'Assemblée des catholiques estime qu'il y a lieu de mettre au concours la composition d'un *Manuel d'archéologie* conforme aux traditions chrétiennes et à la législation ecclésiastique, et basé sur les monuments nationaux.

II. Elle émet le vœu de voir instituer des commissions diocésaines pour l'examen des monuments religieux à édifier, restaurer ou décorer, — vœu qui n'a été réalisé jusqu'à présent que dans un seul diocèse, — et d'établir l'unité entre les commissions en réunissant en comité central leurs présidents ou leurs délégués à des époques déterminées.

III. Il est désirable que l'action de ces commissions s'étende sur les écoles de dessin et d'art dirigées par des catholiques à tous les degrés d'enseignement dans les écoles primaires et moyennes, les collèges, les séminaires et les autres institutions où des cours d'art chrétien sont ou pourraient être établis, et qu'elles organisent des conférences sur l'archéologie si elles le trouvent convenable.

IV. Frappée des inconvénients graves qui résultent de l'ignorance ou de la négligence des lois spéciales de l'Église en matière de liturgie, de construction et de mobilier des églises, l'Assemblée émet le vœu qu'il soit publié un recueil, le plus complet et le plus clair possible, des lois de l'Église, des décisions et des règlements des conciles provinciaux, des synodes, comme l'ont fait pour la musique religieuse M. le chanoine Devroye et M. X. Van Elewyck, afin que les archéologues et les artistes puissent toujours être sûrs de suivre l'esprit et la pensée de l'Église dans leurs travaux ; — et, comme corollaire, que le comité permanent de l'Assemblée des catholiques soit autorisé à récompenser d'une manière convenable cette publication.

V. L'Assemblée émet le vœu que lors de la découverte de vestiges de peintures murales, dans les édifices religieux, il en soit référé immédiatement à l'autorité supérieure ecclésiastique, qui avisera aux moyens d'empêcher que ces peintures ne soient détériorées.

VI. L'Assemblée renouvelle le vœu exprimé en 1865, que les chefs-d'œuvre des grands maîtres placés dans les églises ne soient plus soustraits à la vue des fidèles et soient exposés, autant que possible, de manière à répondre à leur destination primitive ; — subsidiairement, elle

demande que les églises restent ouvertes, surtout dans les villes. sinon constamment, du moins pendant la plus grande partie de la journée, et qu'en conséquence les objets d'art religieux ne soient plus nulle part un moyen de spéculation et de profit.

VII. L'Assemblée émet enfin le vœu que NN. SS. les évêques soient humblement priés de prendre les mesures nécessaires, surtout dans leurs tournées épiscopales, pour faire disparaître des églises, les statues, particulièrement celles de la Mère de Dieu, et les tableaux qui, par la grossièreté du travail et leur singularité sont plutôt un objet de répulsion que de piété ; — qu'ils veuillent bien aussi recommander à MM. les doyens de les signaler dans les rapports de leurs visites décanales. Il est bien entendu qu'afin d'éviter qu'on ne supprime à cette occasion des objets d'art anciens et qui pourraient paraître sans valeur à ceux qui ne sont pas initiés aux études archéologiques, les règlements qui défendent d'enlever des églises aucun objet d'art sans autorisation, seront rigoureusement observés.

V^e SECTION.

ORGANISATION. — DÉFENSE DES INTÉRÊTS

ET DES LIBERTÉS CATHOLIQUES.

— PRESSE ET PUBLICATIONS. — ASSOCIATIONS.

I. L'Assemblée émet le vœu de voir se constituer dans chaque pays des associations ou des comités ayant pour mission spéciale le développement de la presse catholique.

Ces associations ou comités seraient en rapport les uns avec les autres et se prêteraient mutuellement aide et assistance.

Il est très-désirable que tous les catholiques comprennent la nécessité de soutenir les bons journaux *exclusivement* et d'employer tous les moyens (abonnements, colportage, annonces, renseignements, rectifications, etc.) propres à contribuer à rendre *catholique* l'opinion publique.

II. Considérant l'utilité des brochures pour suppléer à l'insuffisance de la presse périodique, l'Assemblée estime que l'*OEuvre des brochures* est digne de tout encouragement et devrait recevoir le développement et les perfectionnements que réclame le but en vue duquel elle a été fondée.

En conséquence, elle émet le vœu :

1^o Que les brochures traitent principalement les questions dont les adversaires du catholicisme se servent actuellement pour déraciner la foi du cœur des populations et contester à l'Église et aux catholiques les droits et les libertés qui leur appartiennent ;

2° Que les brochures soient courtes et autant que possible à la portée de toutes les intelligences ;

5° Qu'elles soient répandues dans les classes de la population les plus exposées à la propagande de l'impie et le plus indifférentes au catholicisme.

A cet effet, il importe :

1° Qu'un fonds soit constitué pour faire face aux frais de la publication et de la distribution gratuite des brochures, ou que l'*Union catholique* accorde chaque année un subside à l'œuvre pour aider à leur propagation ;

2° Qu'un comité soit formé pour assurer la publication et la propagation des brochures que réclameront les nécessités du moment ;

5° Que, subsidiairement, on continue le mode actuel d'abonnement et de souscription.

III. L'Assemblée émet le vœu que les Cercles catholiques existants et ceux qui pourront être établis à l'avenir, organisent des *conférences populaires*, et que des cercles et sociétés d'ouvriers se constituent où des conférences populaires seraient données.

IV. L'Assemblée, considérant la grande extension qu'a prise, depuis la dernière session, l'institution des *Cercles* et la nécessité de resserrer leur union dans l'intérêt de leurs membres et de la cause catholique ;

Émet le vœu qu'il soit établi une fédération des cercles catholiques et des institutions analogues belges et étrangers ;

Qu'une commission permanente composée de leurs délégués et destinée à servir entre eux de lien permanent, soit organisée en Belgique, pour réaliser cette fédération sur les bases suivantes :

1° Tout membre d'un cercle catholique belge sera admis à la fréquentation des cercles établis dans les autres villes où il séjournera temporairement ; la même réciprocité existera entre les cercles belges et étrangers.

La commission sera chargée de recueillir les adhésions à la fédération.

2° Les cercles affiliés échangeront leurs publications ; ils saisiront toutes les occasions d'activer leurs relations : invitations aux conférences, correspondance, etc.

5° Il y aura une réunion annuelle à laquelle tous les cercles affiliés seront invités à se faire représenter par des délégués : la commission fera en sorte qu'elle ait lieu, autant que possible, alternativement dans toutes les villes où il existera un cercle faisant partie de la fédération.

4° La commission facilitera aux cercles qui lui en feront la demande, les moyens d'obtenir des conférences d'orateurs belges ou étrangers ; elle se prêtera de même à leur rendre tous les autres bons offices qu'ils réclameraient d'elle, pour l'organisation de soirées musicales, etc.

V. L'Assemblée estime que l'adhésion des *Cercles* à l'*Union catholique* serait un puissant moyen d'achever son développement.

Elle émet le vœu de voir les catholiques étrangers à la Belgique organiser l'*Union* dans leur pays.

VI. L'Assemblée exprime le vœu que la législation permette aux associations de réunir les conditions de stabilité sans lesquelles leur existence ne peut être que précaire.

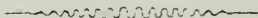
Sous un régime de droit commun ainsi loyalement établi, l'association sera un puissant moyen de constituer les œuvres catholiques, telles que : établissements d'instruction, de charité ou purement religieux, cercles, publications de toute nature, institutions de secours mutuels, coopératives, etc.

VII. L'Assemblée proteste de toute l'énergie de ses convictions contre les tentatives faites par l'impiété pour enlever au serment son caractère religieux.

Elle déclare qu'il est du devoir de tous les catholiques de combattre énergiquement ces tentatives partout où elles se manifestent, comme attentatoires à la religion, à l'ordre public et aux principes fondamentaux de la société.

VIII. L'Assemblée, acceptant avec empressement et amour les avis paternels donnés par le Saint-Père dans son allocution du 25 septembre 1865, déclare :

Qu'il est du devoir de tous les catholiques de combattre énergiquement la Franc-Maçonnerie, partout où elle se montre et sous quelque forme qu'elle se produise ; de dévoiler les trames ourdies par elle contre l'Église et la société, et de paralyser, autant que possible, son développement et son enseignement.



BANQUET D'ADIEU.

7 SEPTEMBRE 1867.

Comme lors des sessions précédentes, un banquet a suivi la clôture de la troisième session de l'Assemblée générale des catholiques. Ce banquet, honoré de la présence de Son Ém. le cardinal-archevêque de Malines et de plusieurs des évêques et des prélats qui avaient assisté aux débats, avait réuni environ 200 convives, et a terminé dignement la tenue du Congrès. Pour faire apprécier son caractère, il suffira de rapporter les *toasts* qui y ont été portés. On y trouvera l'expression de l'accord et de la fraternité qui n'ont pas cessé de régner au sein de cette nombreuse et imposante réunion.

I. *Toast de M. le Président DELLA FAILLE au Saint-Père PIE IX.* — J'ai l'honneur de vous proposer un toast à notre très-saint Père le Pape Pie IX. Plus les épreuves du Vicaire de Jésus-Christ s'accroissent et se prolongent, plus notre dévouement à sa cause et à sa personne augmente d'intensité. Nouvel Hérode, la Révolution personnifiée s'est attachée à persécuter les princes de l'Église, et voyant que cela plaisait aux Juifs, elle a voulu mettre également la main sur Pierre. Pie IX sait que l'Église prie pour lui, comme elle pria jadis pour son premier prédécesseur. Il demeure calme et intrépide; et méprisant tous les calculs humains, il compte sur Dieu qui ne laissera pas sombrer sa nacelle. Au milieu des orages, il élève une voix qui domine les tempêtes, pour proclamer les vérités dont il est l'incorruptible gardien. Honneur, gloire à ce saint Pontife, dont la parole inspirée sera toujours notre règle et notre consolation. (*Acclamations.*)

Vous m'avez prévenu : je comptais conclure par le cri de : Vive Pie IX; vous aurez la bonté, pour votre punition, de le répéter. (*Nouvelles acclamations.*)

II. *Toast de Son Éminence LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE de Malines au Roi et à la FAMILLE ROYALE.* — J'ai l'honneur de vous proposer de boire à la santé du Roi et de la Famille royale. Le Congrès catholique a toujours montré beaucoup d'attachement à la Famille royale. Dans les deux ban-

quets précédents, vous avez accueilli avec bonheur le toast que j'ai proposé à cette occasion. Aujourd'hui que le chef de cette dynastie, le chef de l'État appartient à la religion catholique, vous accueillerez avec plus d'enthousiasme encore, mon toast au Roi et à la Famille royale. (*Applaudissements.*)

III. *Toast de M. le comte de FALLOUX à Son Éminence le CARDINAL.*—Je suis désormais trop uni à vos sentiments pour ne pas m'unir aussi à vos vœux, et je sais d'avance que le toast que je vais vous proposer sera sanctionné à l'unanimité. Hier, j'ai affligé l'humilité de Son Ém. le Cardinal qui interdit que l'on parle de lui, et j'ai contristé sa modestie. Aujourd'hui, je ne voudrais pas renouveler ma faute; j'espère cependant qu'il me permettra de traduire en un seul mot l'impression profonde et dominante qu'éprouve l'heureux étranger qui visite la Belgique: cette impression, c'est la plus haute, la plus respectueuse idée de l'épiscopat belge. (*Cris de: Vive le Cardinal!*) Ce n'est pas ma faute, monseigneur.

Lorsqu'on visite vos écoles, vos monuments, vos églises si nombreuses et si splendides, on sent que Dieu se plaît à habiter un pays dans lequel il se construit lui-même tant de demeures. Quand on a l'honneur de connaître vos dignes évêques, on sent que Dieu aime et protège particulièrement un troupeau auquel il envoie de tels pasteurs. Messieurs, vous m'avez fait Belge par le cœur, le Congrès a daigné me nommer vice-président d'honneur, j'oserai demander à Son Éminence de m'accorder un nouveau titre en daignant aussi me nommer son diocésain honoraire, sûr d'avance de son indulgente bonté; j'anticipe même sur cette faveur et je me permets de vous proposer un toast à la santé de Son Ém. le Cardinal de Malines, ainsi qu'à celle de tous les évêques de Belgique. (*Applaudissements.*)

Son Éminence le CARDINAL-ARCHEVÊQUE de Malines. — Je remercie de tout mon cœur M. le comte de Falloux, en mon nom et en celui de tout les évêques, mes suffragants, des souhaits qu'il a eu la bonté de nous faire.

Quant à l'incident qu'il a soulevé, je viens de consulter notre Président et notre Secrétaire général, ainsi que l'archevêque de Rio-Grande et l'évêque de Charleston, et nous sommes tous d'avis que rien ne s'oppose à ce que je décerne à M. le comte de Falloux le titre de diocésain honoraire, dont il est digne à tous les égards. (*Rires et applaudissements.*)

IV. *Toast de M. AD. DECHAMPS, ministre d'État, à NN. SS. LES ÉVÊQUES ÉTRANGERS.*— Votre bureau, messieurs, avait choisi M^{ER} Laforet, recteur de l'Université de Louvain, pour porter la santé des évêques étrangers qui sont venus nous encourager, nous édifier, nous instruire par leurs paroles et par leur présence. Malheureusement pour nous, M^{ER} Laforet

a été subitement rappelé à Louvain par la maladie de son père, et l'on m'a confié la mission honorable de le remplacer.

On vous a parlé, messieurs, du Congrès de Malines, on a fait l'éloge de sa fécondité et de sa grandeur : de sa fécondité, par les résultats et par les œuvres; de sa grandeur, par l'esprit catholique qui y a dominé sans partage, par les grandes voix que nous avons écoutées et applaudies et par les grands noms qui l'ont illustré. Mais savez-vous ce qui, selon moi, imprime un caractère tout distinctif à la troisième session du Congrès de Malines? C'est la présence de ce nombreux corps d'évêques étrangers, venus de toutes les régions du globe, bravant les fatigues et les périls d'un long voyage pour se rendre au sein de cette assemblée en passant par Rome et en nous apportant ainsi un reflet de cette imposante réunion des évêques du monde catholique.

Quand j'ai vu, grâce à l'appel de notre éminent cardinal, dont M. de Falloux vient de parler en termes si vrais, si sincères et si applaudis, quand j'ai vu à côté de nos évêques belges ces évêques de l'Amérique entière, du Nord, du Centre, du Sud; quand j'ai vu ce patriarche d'Antioche, ces évêques de l'Égypte, de Calcutta et de l'île Van Couver, il m'a paru que le Congrès de Malines devenait, pour ainsi dire, la préface du concile œcuménique qui sera réuni l'année prochaine sous les auspices du Père commun des fidèles. Le Congrès de Malines n'est donc plus une institution locale, isolée. Il est plus qu'une institution européenne; par la présence de ces évêques du monde entier, il a revêtu un caractère éminemment catholique et universel.

Je suis certain de ne blesser aucun de ces prélats vénérés, en choisissant parmi eux un nom qui les résume tous et par les lumières, et par le talent, et par la charité, et par le zèle. J'ai nommé l'évêque d'Orléans. Vous savez que lorsque cinq cents évêques se sont naguère trouvés rassemblés à Rome pour les grandes fêtes du Centenaire, ils ont nommé une commission pour rédiger une adresse au Saint-Père; cette commission a désigné, non pas au scrutin, mais par acclamation, l'évêque d'Orléans pour participer à la rédaction de cette adresse. Nous pouvons donc en toute sécurité, suivant l'exemple des pasteurs du monde catholique, élever à notre tour M^{SR} Dupanloup sur le pavois du Congrès de Malines, et avec lui tous ses vénérés collègues de l'épiscopat. Je propose donc la santé des évêques étrangers qui ont honoré par leur présence et par leur affection l'Assemblée des catholiques de Belgique. (*Vifs applaudissements.*)

M^{SR} LYNCH, évêque de Charleston. — Les évêques étrangers ici présents me chargent à l'improviste de répondre au toast collectif que vient de leur porter l'éloquent orateur auquel je succède un peu malgré moi. Je ne sais vraiment comment vous exprimer les impressions que nous avons éprouvées en Belgique. La semaine qui vient de s'écouler a

été pour nous toute pleine de félicité. J'ai vu circuler parmi vous ce que j'appellerai la vie catholique sociale. En Amérique, nous sommes fiers de beaucoup de choses; mais j'ai trouvé ici des leçons importantes, même pour un évêque catholique des États-Unis. Nous avons du zèle, du courage, mais nulle part je n'ai encore rencontré une pareille union parmi les catholiques, une harmonie aussi complète entre l'ordre laïque et l'ordre religieux. Vous avez, messieurs, créé une grande force dans le monde social; elle ressemble à la puissance de la vapeur dans l'industrie. Qu'elle grandisse, qu'elle se développe incessamment! L'Église, dans ces temps troublés, a plus que jamais besoin de vaillants défenseurs.

J'espère que les annales de ce troisième Congrès, quand elles seront connues en Amérique, exciteront le zèle de vos frères américains, et j'aime à croire qu'imitant votre exemple nous parviendrons à notre tour à organiser un congrès semblable au delà de l'Atlantique, où nous retrouverons quelques-uns de nos bons amis de Belgique. (*Applaudissements.*)

V. *Toast de M. DUCPETIAUX aux MEMBRES DES PAYS ÉTRANGERS.* — Mes chers collègues, on a bien voulu me réserver l'honneur et le plaisir de porter un toast à nos amis, à nos frères d'autres pays. Si mes paroles sont impuissantes à rendre le sentiment qui m'anime, j'aime à croire que tout ce que mon âme éprouve de sentiments affectueux compensera amplement ce que ma voix peut avoir d'insuffisant. Je salue donc, non-seulement nos frères étrangers ici présents (j'emploie à tort le mot étranger, je devrais dire nos frères non Belges), je salue non-seulement ceux qui sont venus prendre place parmi nous, mais encore ceux que des circonstances impériennes ont empêchés de répondre à notre appel. J'espère que l'écho partant de Malines leur apportera l'expression de nos sympathies et l'espérance que nous avons de les revoir à une prochaine réunion dans cette ville archiépiscopale, où ils rencontreront ce qu'ils ont rencontré dans cette session et dans les sessions précédentes, des cœurs toujours ouverts et des mains toujours prêtes à serrer les leurs.

Lorsque je me reporte à l'origine modeste de nos réunions, qu'avons-nous vu? Nous avons vu des catholiques nombreux, répandus dans les différents pays, isolés chacun dans leur nationalité, sans point de contact et sans relations entre eux, ou n'ayant que des communications très-rares les uns avec les autres (je parle bien entendu des laïcs et des rapports de ceux-ci avec l'ordre ecclésiastique). Nous connaissions les grands orateurs et les plus éminents écrivains catholiques par la voie de la renommée, par les journaux, par leurs ouvrages; mais nous n'avions pas, avant nos réunions, l'avantage de les connaître personnellement. Un des plus grands fruits de nos congrès est d'avoir amené parmi nous des hommes que nous admirions seulement de loin; c'est d'avoir pu

apprécier chez eux, non-seulement le génie qui commande l'attention du monde, mais encore ces qualités intimes qui révèlent les âmes aux âmes, rapprochent les cœurs et les font battre à l'unisson. *Cor unum et anima una*. Nous les admirions, nous avons appris à les aimer. J'espère qu'ils emporteront chez eux cette impression que nous éprouvons si vivement, et que dans nos réunions futures nous pourrons saluer les représentants de tous les pays qui n'y ont pas encore paru. Quel que soit le nombre, trop limité selon nous, des nations représentées au Congrès, j'ai fait le calcul que vingt et une nations y comptaient des membres. Je ne parle pas seulement des vénérables évêques, des dignitaires de l'Église, je parle encore des laïcs et des religieux. Chose admirable, et qui atteste encore l'influence heureuse de nos réunions catholiques, c'est l'alliance intime qui s'y est opérée entre les divers ordres de la société catholique. Notre Congrès a uni, pour ainsi dire, dans un même esprit l'ordre religieux dans ses deux branches et l'ordre laïque. Les ouailles ont communiqué avec les pasteurs.

Le retentissement de nos réunions sera grand; dès à présent nous sommes en rapport avec la plupart des pays catholiques et avec les assemblées qui, dans ces pays, représentent la force militante, la force vive et vraiment active du catholicisme. Le Congrès tiendra à honneur de profiter de cette situation, et je suis convaincu que, dans toutes les circonstances, il y aura entre nous échange de services et d'affections.

Je bois donc à l'union intime des catholiques de toutes les nationalités et notamment de tous ceux qui ont répondu jusqu'ici à notre appel, et je les prie de reporter l'expression de ce vœu et de ce toast à leurs amis de chaque pays, à leur retour dans leurs foyers. (*Applaudissements.*)

VI. M. le baron DELLA FAILLE. — Je ne veux ajouter qu'un mot au toast de notre secrétaire général. J'adresse en notre nom à tous les remerciements les plus vifs au R. P. Hyacinthe pour les belles et édiifiantes paroles qu'il a bien voulu faire entendre.

Je porte aussi la santé de M. le comte de Falloux, homme d'État d'un si admirable talent.

Je désire aussi donner un témoignage de sympathie à l'un de nos plus anciens vétérans, à l'honorable M. Du Mortier, qui n'a jamais dérogé aux règles de sa conscience dans la défense de nos droits et de nos libertés.

Pour conclure, il me reste un devoir de reconnaissance à remplir, en vous proposant un toast aux habitants de Malines, dont l'hospitalité est devenue proverbiale. Il eût été impossible de nous faire un accueil plus cordial, plus sympathique, et j'ajouterai plus spontané. Nous devons des remerciements spéciaux à la Société Botanique et au Cercle catholique. Nous devons aussi témoigner notre gratitude à Messieurs les directeur

et professeurs du Petit-Séminaire, qui nous ont reçus avec tant d'affabilité. (*Applaudissements.*)

M. AD. DECHAMPS. — Permettez-moi de faire un reproche à M. le président du Congrès, c'est d'avoir commis un grave oubli. Tout le monde a été nommé, sauf lui. Je demande qu'on associe son nom à celui du R. P. Hyacinthe et de M. le comte de Falloux. Il est parmi les vétérans de nos luttes parlementaires, l'un des plus honorables et des plus respectés.

M. le baron DELLA FAILLE. — J'ai toujours tâché de remplir mon devoir dans la position où Dieu m'a placé, sans m'inquiéter de savoir quels pouvaient être les effets que je produisais, et comptant uniquement sur Dieu qui prend ses ouvriers même à la dernière heure.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Je l'avoue franchement ; dans le toast que je viens de porter, je n'ai nommé personne. Pourquoi ? Lorsque je me suis rappelé d'anciens souvenirs, tant de catholiques dévoués et sincères absents, les paroles m'ont manqué pour faire dignement cette longue énumération. J'aurais dû parler individuellement de tous ces hommes éminents, de M^{sr} l'évêque d'Orléans, du R. P. Hyacinthe, du comte de Falloux, du Père Hecker ; j'aurais dû mentionner le premier de tous, celui qui, il y a quatre ans, dans cette enceinte, est venu nous encourager par sa parole, nous électriser par son éloquence. J'aurais dû parler avant tout du comte de Montalembert.

Il est encore un autre nom qui n'est pas étranger à nos cœurs et à nos souvenirs, celui de M. le baron de Gerlache, qui a présidé nos précédentes sessions, et que son grand âge et l'affaiblissement de ses forces ont seuls retenu loin de nous cette année. Je propose donc la santé de M. le baron de Gerlache. (*Applaudissements.*)

LE R. P. HYACINTHE. — Je ne sais vraiment, Messieurs, comment mon nom a pu être mêlé à de si grands noms et à de si solennelles acclamations. Je ne le conçois que comme le nom d'un disciple que l'on associe à celui de ses maîtres.

Je ne me sens aucun titre non plus pour parler au nom des catholiques venus des pays non pas étrangers, mais lointains, si ce n'est peut-être ma qualité de religieux. Le religieux est un homme cosmopolite, et bien qu'il porte toujours sa patrie dans son cœur, surtout quand elle s'appelle la France, il peut plus facilement et plus constamment y porter avec elle toutes les autres patries.

Je me sens encore moins qualité pour interpréter les sentiments des orateurs du Congrès, à moins qu'ayant parlé après eux tous, j'ai pu vous envoyer un écho plus direct et plus ému de toutes leurs voix.

Quoi qu'il en soit de mes titres, je remercie le Congrès de Malines, dans la personne de son honorable président et de son honorable secré-

taire général, pour l'hospitalité si pleine de grâce et de distinction, si pleine surtout de fraternité chrétienne, qu'il nous a accordée à tous. Mais ce n'est pas seulement du Congrès et de la ville de Malines que nous avons reçu l'hospitalité, c'est de la Belgique aussi. Nous n'aurions pas pu frapper avec la même confiance à la porte de tous les États de l'Europe. Ici, la porte était toute grande ouverte, on nous appelait, et c'était la liberté belge qui offrait un loyal asile à la Vérité catholique. (*Applaudissements.*)

Pardonnez-moi, messieurs, c'est la première fois que j'assiste à un pareil spectacle. Quand j'entendais ces accents de notre foi commune monter à travers les plis frémissants du drapeau de votre indépendance, quand je voyais le noble buste de votre Roi faisant face à la grande image de notre Pape, je me disais : Quel pays ! et comme il a bien cet honneur particulier que si jamais, ici, on voulait attenter à la liberté de l'Église catholique, il faudrait auparavant faire violence à l'intégrité de la Constitution nationale ! (*Longs applaudissements.*)

M. le comte DE FALLOUX. — Quand on a le rare bonheur de sentir son cœur, son âme, ses sentiments les plus vrais passer par l'admirable bouche du R. P. Hyacinthe, on ne peut rien exprimer après lui. Permettez-moi seulement de vous dire que le R. P. Hyacinthe vient de parler aux noms de MM. de Montalembert et Cochin. Lui, c'est nous ; et quand nous avons eu l'insigne honneur de posséder un pareil interprète, il ne nous reste plus qu'à nous résigner au silence.

VII. *M. le vicomte DE KERCKHOVE.* — Quelque regret toujours se mêle à nos plus grandes joies ; telle est la destinée de l'homme sur la terre. Je le savais depuis longtemps, mais je viens d'en faire, ici même, une nouvelle expérience : je viens de perdre une illusion qui, je l'avoue, m'était chère.

Jusqu'ici, messieurs, en présence de toutes les sénilités qui se rencontrent aujourd'hui dans le monde, je me figurais — singulière mais bien douce erreur ! — je me figurais que j'étais resté jeune.

Cette illusion était sans doute une faute, je dois le croire, car mes honorables amis et collègues du Comité central semblent avoir pris à cœur de me désabuser et cela par deux fois. D'abord, ils m'ont fait l'honneur de me confier la direction de MM. les commissaires du Congrès, honneur uniquement fondé sur le triste privilège de l'âge ; puis, comme si ce n'était pas assez de ce premier avertissement, ils m'ont chargé de vous proposer un toast à *la jeunesse catholique*. Double leçon que, je le sens, j'avais bien méritée, et devant laquelle je ne puis que m'incliner. Du reste, messieurs, j'aurais mauvaise grâce de me plaindre de mes collègues, car ils m'ont, en même temps, procuré un double plaisir : ils m'ont mis à même de constater de plus près tout ce qu'il y a de dévouement, de générosité, d'avenir dans notre jeunesse catholique ;

et, maintenant, ils me fournissent l'occasion d'acquitter une dette de reconnaissance personnelle envers ces excellents et aimables jeunes gens, dont une voix éloquente vous a déjà fait, dans cette enceinte, un si brillant et si juste éloge. Cet éloge, je le rappelle avec bonheur, mais je ne veux pas essayer de le refaire : il ne faut pas qu'une main inhabile touche au tableau d'un grand maître, à un tableau signé : « Comte de Falloux. »

Pourtant, messieurs, veuillez me permettre d'ajouter un mot, d'inscrire un souvenir au bas du tableau, un souvenir cher à tous.

Cette jeunesse que vous admirez, cette jeunesse qui fait tant d'honneur à notre cause, il ne faut pas l'oublier, messieurs, c'est surtout à l'Université de Louvain que nous la devons, à cette antique et noble école de courage et de discipline; si soumise à la fois et si fière, si dévouée à l'Église et si ardente pour toutes les idées généreuses, pour toutes les vérités, tous les progrès de la science humaine.

Aussi, messieurs, laissez-moi vous demander de confondre, dans une même espérance, dans un même vœu de nos cœurs, et cette belle jeunesse qui nous entoure et le foyer lumineux qui a été pour elle le berceau de sa virilité; cette *alma Mater* de Louvain, « dont les mains » — pour rappeler le magnifique langage qui, hier même, à cette tribune, nous transportait d'admiration — « dont les mains semblent avoir été « consacrées par une bénédiction spéciale pour toucher les âmes de la « jeunesse chrétienne : » pour les élever et les façonner à tout ce qui est grand et beau, à tout ce qui mérite d'être aimé. (*Applaudissements.*)

Vos acclamations, messieurs, prouvent assez que tous ici nous le sentons, que tous nous admirons et bénissons cette sainte maternité de la science chrétienne; vous surtout, jeunes gens, qui lui devez tant d'affection et de reconnaissance, qui lui devez ce que vous êtes ! Aussi, ne l'oubliez jamais, n'oubliez pas votre mère et soyez toujours dignes d'elle; ce sera votre honneur et votre force dans la vie. Vous aurez à lutter, à souffrir parfois, mais qu'importe, si vous ne reculez pas? Vous préférerez toujours, j'en suis sûr, une glorieuse défaite à une honteuse victoire.

Écoutez, jeunes gens, puisque me voilà devenu votre *ancien*, souffrez que j'invoque un instant mon droit d'aïnesse pour vous donner un conseil; je ne voudrais pas dire encore, je l'avoue, un conseil de *père*, mais, au moins, d'amî, de bon et *vicil* ami.

Vous rencontrerez dans le monde des hommes qui vous regarderont avec étonnement, qui vous plaindront, vous dédaigneront; qui, parce que vous voulez rester chrétiens, vous appelleront esclaves, et, pis que cela, hypocrites. Jeunes gens, savez-vous ce qu'il faut leur répondre à ces hommes, à ces adversaires qui attaquent et insultent les catholiques au nom de la liberté et de la dignité humaine? Votre réponse, la voici :

« Il fut un temps où notre religion dominait dans le monde, où tout s'inclinait devant elle, les peuples et les rois, les esprits et les cœurs, les sciences et les arts. Alors, quoiqu'on pût penser, il fallait être chrétien : on n'était rien sans cela, on n'arrivait à rien. Sans doute, la révolte contre Dieu n'était pas morte, l'incrédulité existait, mais c'était un titre de réprobation aux yeux du pouvoir, aux yeux de tous. Alors, il fallait plus que de l'énergie, il fallait de l'audace pour se séparer de ses concitoyens et soutenir des opinions condamnées. Car on jouait sa réputation, sa liberté, ses plus précieux intérêts. Alors aussi, — pourquoi ne le dirions-nous pas ? — quand la religion était la puissance, les hypocrites et les pharisiens ne manquaient pas dans cette foule prosternée à ses pieds. Mais, aujourd'hui, les temps sont bien changés : la religion a été détrônée et le pouvoir est aux mains des ennemis du Christ. Aujourd'hui, on n'a plus intérêt à être chrétien, mais bien, au contraire, à être impie, à le paraître du moins. Aussi, aujourd'hui, l'hypocrisie a changé de terrain : elle n'est plus, Dieu merci, dans nos rangs ; elle est dans le camp opposé. Aujourd'hui, pour rester fidèle à la cause de Dieu, il faut se résigner à être repoussé par le pouvoir, à être injurié par ses courtisans et ses valets. Aujourd'hui enfin, il faut du courage et de l'abnégation pour se dire chrétien devant les maîtres de la société. Ce courage, cette abnégation, personne ne peut les nier : là est notre honneur, notre dignité, notre bien le plus précieux.

« Mais vous, qui nous jetez le mépris et l'insulte, qui nous appelez esclaves, qui donc êtes-vous ? Vous appartenez à votre drapeau par calcul, par intérêt, par peur. Nous, nous appartenons au nôtre par choix, par conviction, par dévouement.

« Que parlez-vous donc d'esclaves ? Les esclaves, c'est vous ! Les hommes libres, c'est nous ! » (*Acclamations.*)

M. DE CANNAERT D'HAMALE. — Après tant de beaux discours, après tant d'éloquentes paroles, c'est avec une crainte bien légitime que je me permets de répondre au toast si bienveillant que M. della Faille a bien voulu porter à la ville de Malines et à ses habitants, à la Société Botanique et au Cerele de notre ville. J'aurais certainement décliné cet honneur, si je n'avais senti au fond du cœur, une voix puissante qui me dit que *la mémoire ne nous fait jamais défaut* et que vos cœurs vraiment catholiques sauront suppléer à la faiblesse de mes paroles et répondre à nos sentiments avec cette bienveillance qui vous distingue, avec cette charité chrétienne qui vous caractérise.

Merci donc, messeigneurs et messieurs, pour les touchantes paroles que vous avez acclamées avec tant d'effusion. Merci, au nom de la ville de Malines pour votre concours à l'œuvre du Congrès. Merci, pour votre généreux dévouement à la plus sainte des causes. Merci surtout, pour

nous avoir permis de vous offrir une humble mais bien cordiale hospitalité.

Messeigneurs, messieurs, vous tous frères du monde chrétien, soyez bien persuadés que la convocation de ce congrès du monde chrétien, sera toujours pour la ville de Malines et pour ses habitants une date précieuse, qui leur rappellera, avec un souvenir ineffaçable de votre passage en cette ville, les obligations que votre visite leur impose (*applaudissements*);

Le devoir de vous imiter au milieu des luttes de notre temps ;

Le devoir de se montrer dignes de vous.

Quant à nous, messeigneurs et messieurs, nous qui avons eu le bonheur d'assister à une imposante et pacifique lutte d'éloquence, nous qui avons eu le bonheur d'entendre la parole si élégante, si facile, si noble et si touchante de M^{grs} Dupanloup et Dechamps, de M. de Falloux et du R. P. Hyacinthe, nous bénissons le ciel, l'immortel Pie IX et notre bien aimé cardinal-archevêque de Malines, et nous les remercions avec toute l'effusion du cœur de nous avoir procuré ce bonheur.

Remerciment et reconnaissance à vous tous nos frères et nos amis !

Merci encore une fois au nom de nous tous et en particulier au nom de la ville de Malines ! (*Applaudissements.*)

VIII. M. B. DU MORTIER.—Je dois vous remercier à mon tour du témoignage de sympathie que vous avez bien voulu me donner. Ce que vous avez bien voulu récompenser, ce sont de vieux services rendus depuis quarante-huit ans, à l'Église, à la religion, à la liberté. Mais, en même temps, je vous demanderai la permission de porter un toast aux combattants pour l'Église, pour la patrie et pour la liberté. C'est dans les luttes que nous devons aujourd'hui nous retremper. Quand Gédéon voulut combattre les Amalécites, il arma ses soldats, et il les invita à se désaltérer avant de les mener à l'ennemi. Un grand nombre se mirent à plat ventre pour boire aux fontaines; 500 hommes seulement restèrent debout tenant l'épée d'une main et buvant de l'autre. Gédéon dit : voilà les 500 hommes avec lesquels j'irai combattre. Vous tous qui êtes jeunes, ne vous mettez jamais à plat ventre pour vous abreuver à ces fontaines empoisonnées qui énervent l'âme et affaiblissent le caractère. Ne vous laissez jamais prendre aux belles paroles qu'ont eues de tout temps les empoisonneurs pour faire des prosélytes. Il y a quelques jours, on fêtait à Rome le Centenaire du prince des apôtres : dans l'épître de saint Pierre, il y a une phrase qui m'a toujours beaucoup ému. Que vous dit saint Pierre? Soyez libres, ne soyez pas libéraux.

Le noble comte de Falloux et le R. P. Hyacinthe sont au rang des principaux lutteurs qui défendent si admirablement la cause de l'Église et de la liberté. N'oublions pas non plus notre vieil ami, M. Dupetiaux, ce courageux défenseur de la liberté qui, le premier, a arboré, il y a

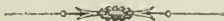
trente-sept ans, le drapeau belge sur la tour de l'hôtel de ville à Bruxelles. Je dis donc : conservons les souvenirs de ce Congrès, et portons un toast aux hommes de cœur, aux caractères énergiques, aux défenseurs de l'Église catholique, dans quelques rangs de la société où ils se trouvent. (*Acclamations.*)

M. le chanoine DE BLESER. — Il me serait impossible de ne pas répondre aux paroles si affectueuses que notre honorable président, M. della Faille, a bien voulu adresser aux professeurs et au supérieur du Petit-Séminaire de Malines. Oui, ce sera pour nous un sujet de légitime fierté, que de pouvoir nous dire que déjà trois fois dans cette enceinte se sont réunis les membres de l'Assemblée générale des catholiques, en Belgique. Oui, c'est avec bonheur que nous avons vu arriver ces jours où toutes nos gloires, toutes nos illustrations les plus pures sont venues se mettre au service de la grande cause catholique. Il n'est pas un de nous qui ne regardera comme un véritable bonheur de voir se réunir ici une quatrième session du Congrès catholique ; permettez-moi d'ajouter, dans un délai plus rapproché que le précédent.

Attendre pendant trois années des hommes que l'on vénère, que l'on aime, avec lesquels on a vécu comme avec des frères, à l'ombre du toit du meilleur des pères de famille, c'est attendre trop longtemps. Je ne vous dis pas adieu, je vous dis au revoir, et le supérieur actuel du Petit-Séminaire de Malines ose ajouter du plus profond de son cœur : au plus tôt. (*Bravo, Bravo.*)

M. VICTOR FRIS. — Messieurs, vous nous avez fourni l'occasion de montrer comment les jeunes gens catholiques savent quelquefois sacrifier leurs intérêts. Il ne faut donc pas nous remercier, c'est à nous à vous adresser des remerciements. Nous tâcherons de suivre vos exemples ; nous ne pourrions pas nous tromper, en marchant sur vos traces. Nous nous efforcerons de rester unis ; écrivons-nous donc ensemble : Vive l'union des catholiques ! (*Acclamations unanimes.*)

Ces dernières paroles ont terminé la série des toasts : les membres du banquet, après s'être pressé fraternellement la main et s'être promis de se revoir, ont quitté à 6 heures la salle pour retourner dans leurs foyers respectifs. Ils y ont redit à leurs familles les bonnes impressions qu'ils ont recueillies à Malines et se mettront sans doute courageusement à l'œuvre pour donner suite aux résolutions et aux vœux qui y ont été exprimés.





DEUXIÈME PARTIE.

Séances des Sections.



Compte rendu des travaux des Sections.

PREMIÈRE SECTION.

ŒUVRES RELIGIEUSES.

Le bureau de la section est composé de MM. le comte Gérard LE GRELLE, président, PETY DE THOZÉE, A.-J. VAN DE WIEL, vice-présidents; Abel LETELLIER, FRAPPIER, EUG. DE PENERANDA et DESSAIN, secrétaires.

PREMIÈRE SÉANCE.

2 SEPTEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE GÉRARD LE GRELLE.

SOMMAIRE. — Proposition de M. Marchand d'ériger un *Monument à la mémoire du pape Urbain II*. — Rapport de M. Hunard sur l'*Œuvre du Denier de St-Pierre, à Lyon*. — *Œuvre catholique de l'enterrement des pauvres et de la bonne mort*. Discussion : MM. Jaspers, l'abbé Cloquet, Van Caulaert, Alfred de Kerchove, Van de Wiel, l'abbé Bataille, A. Beckers, Windels, Pety de Thozée, comte G. Le Grelle. — Adoption de la proposition.

— La séance est ouverte à 5 heures.

M. LE PRÉSIDENT. — Le premier objet dont nous avons à nous occuper est l'œuvre catholique de l'enterrement des pauvres et de la bonne mort. Mais M. Marchand demande à pouvoir vous soumettre dès maintenant une proposition qui ne se rattache pas à cet objet, mais qui présente un haut intérêt. Si l'assemblée y consent, je donnerai la parole à cet honorable membre.

Voix nombreuses. — Oui, oui.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Marchand.

M. MARCHAND, chef d'institution à Epernay. — Messieurs, toutes les parties plus ou moins civilisées du monde se hérissent aujourd'hui de statues commémoratives à la gloire des célébrités de toute catégorie.

Je ne viens pas ici protester contre cet engouement, qui serait légitime s'il était toujours inspiré par la reconnaissance ou par l'admiration due à des mérites réels et à des services signalés. Non, nous saluons avec la spontanéité des sympathies et du respect, les bronzes qui font revivre à nos yeux les bienfaiteurs de l'humanité ou les pionniers de la civilisation et de la science; mais trop souvent l'esprit de parti a élevé jusqu'à l'apothéose des hommes qui ne pouvaient être grands, puisqu'ils étaient méchants et vicieux. De nos jours encore, le sens commun se révolte, avec le sentiment religieux et patriotique, en présence de la sorte de déification dont on veut entourer la mémoire du patriarche de Ferney et celle du philosophe de Genève. On pourrait croire que Dieu nous abandonne à l'esprit d'imprudence et d'erreur, si nous n'élevions pas la voix contre une apologie qui me paraît avoir le caractère d'une apostasie nationale.

Laissons les disciples de l'école encyclopédique, les admirateurs des folies d'un autre âge, les sectaires plus ou moins avoués de l'impiété moderne, et ces pauvres esprits faibles qui se croient forts parce qu'au lieu de suivre les enseignements de l'Église, ils marchent à la remorque et, pour ainsi dire, sous la tutelle de nos prétendus libéraux; laissons-les tous offrir, d'une main coupable et ignorante, un encens impur aux coryphées de la démoralisation sociale au XVIII^e siècle. Mais de la part du vrai catholique, du penseur sérieux, du publiciste indépendant et du patriote de bon aloi, le silence, en présence de ces manifestations hétéroclites, serait un crime de lèse-majesté, un attentat contre la dignité humaine et les croyances religieuses, une infâme trahison qu'on pourrait flétrir du nom de lâcheté.

Grâce à Dieu, bien des voix isolées se sont élevées déjà contre cette profanation du culte des souvenirs. On a rappelé les titres qui condamneraient au pilori de l'opinion publique ces prétendus grands hommes dont on prépare l'exaltation, s'il n'était plus sage et plus digne de les frapper du stigmate de l'oubli et du dédain.

A l'heure présente, ce n'est plus assez, semble-t-il, de parler tour à tour; il faut que toutes les consciences droites s'unissent dans un même cri d'anathème; il faut donner une utile dérivation au courant des idées du jour et dresser, en face de ces hontes d'un pays et d'un siècle, la plus grande figure peut-être dont puissent s'illustrer la France en particulier et le monde chrétien tout entier.

Vous ne pardonnerez, messieurs, d'avoir, dans une question pour ainsi dire universelle, cherché parmi les gloires de mon pays celle que je viens proposer à votre admiration. Si le sentiment patriotique ne me fait pas illusion, je crois que vous n'avez pas à rougir de célébrer avec nous l'homme qui devint par vocation divine le Père de la chrétienté; le Pontife que sa sagesse, sa prudence, sa mansuétude et sa force appelèrent à continuer l'œuvre gigantesque de saint Grégoire VII; le représentant né du droit divin, qui, par l'institution de la Trêve de Dieu, noble protestation d'une âme contre la férocité de son époque, fit renaître, des ténèbres d'un temps qu'on a justement appelé *le siècle de fer*, les éléments de la vie sociale et de la civilisation; le Pasteur universel qui tenta de fermer l'ère des schismes et de ramener à l'unité catholique les peuples égarés de l'Église d'Orient; le moralisateur suprême dont la fermeté sauvegarda la monogamie dans le monde occidental; l'inflexible et persévérant adversaire de la simonie; l'infatigable régénérateur de la discipline ecclésiastique; l'ardent propagateur de la vie du cloître; le promoteur de

dix conciles ; le puissant orateur, enfin, qui souleva les masses à Clermont et arracha de toutes les poitrines le cri de libération destiné à produire, pendant trois cents ans, le retentissement le plus enthousiaste !

Urbain II, de la noble famille des comtes de Châtillon, archidiacre de l'église de Reims, grand prieur de Cluny, conseiller intime de l'illustre Hildebrand, évêque d'Ostie, légat du Saint-Siège et enfin Souverain Pontife, voilà celui que je viens rappeler à vos souvenirs, et pour lequel, humble enfant de la Champagne qui le vit naître, je viens solliciter le légitime tribut de vos respects.

Le cœur catholique est aujourd'hui trop heureux et trop honoré de pouvoir, dans un Pontife, glorifier la Papauté tout entière, pour qu'il me soit possible de douter de votre empressement à saisir l'occasion d'offrir à la chaire de Saint-Pierre et à notre bien-aimé Père, l'immortel Pie IX, une nouvelle protestation de dévouement et un solennel hommage ! D'ailleurs, le temps n'est plus où l'indifférence laissait à la poussière des siècles le droit de livrer à l'oubli les illustrations de la société. Or, c'est Urbain II qui dota la France de ce prestige qu'illumine encore aujourd'hui son nom dans toutes les contrées du vieil Orient. C'est Urbain II devenu, de fait comme de droit, citoyen du monde chrétien, qui sauva l'Europe du joug abhorré du Croissant, par l'organisation des croisades, lui dont la pensée enfanta le plus illustre de vos héros, le libérateur du Saint-Sépulcre, Godefroid de Bouillon !

Les générations d'alors, en obéissant à l'inspiration du Pontife, devinrent, par le dévouement que donne la foi, le type de la bravoure et de la vaillance. Les croisades ont créé les preux, ont refoulé l'islamisme pendant trois siècles, et favorisé dans les pays latins l'épanouissement des principes de la vraie civilisation

Qu'elle est forte, la religion qui produit de semblables initiatives ! Qu'elle est féconde, l'Église qui porte dans son sein des gloires si pures ! Qu'elle est digne de notre vénération, la Papauté représentée par des Pontifes d'une trempe si héroïque !

Qui donc, messieurs, en voyant, grâce à vous, la statue du grand Pape Urbain II s'élever dans la vieille cité de Reims, qui fut si longtemps la mère de la Gaule Belgique, qui donc ne prendrait en pitié les résurrections mesquines de la propagande anti-religieuse ? qui pourrait contester encore qu'aux fils de la sainte Église de Rome appartiennent surtout la grandeur et la noblesse des idées ?

Et ne doutons pas que nos contrées catholiques ne veuillent donner leur obole pour une œuvre qui peut, il me semble, revendiquer légitimement sa place auprès de celles du Denier de Saint-Pierre et des Zouaves pontificaux. Là, c'est la lutte, ici c'est l'hommage ; et c'est vous, messieurs du Congrès de Malines, qui avez pour mission de proclamer cette pensée, de la soutenir et, avec la bénédiction de nos prélats vénérés, de la mener à bonne fin.

Votre manifestation sera, pour Urbain II, la justification que rencontrent si rarement, pendant leur vie, les hommes à hautes vues qui ont reçu de Dieu la mission d'entraîner les peuples dans les voies inconnues que leur a tracées sa Providence.

Messieurs, ce n'est pas seulement un concours de bonne volonté que je sollicite en ce moment de votre part ; sans l'action, le bon vouloir est un fantôme. Il nous faut une décision spontanée ; et si le Ciel est favorable au projet que je soumets à vos méditations, je le prie de la rendre unanime. Alors nous agirons avec un entrain tout-puissant et nous aurons, je l'espère, l'ineffable consolation de voir se dresser, à la face du monde, bien avant celles des champions de l'athéisme, la statue de l'un des plus grands représentants de l'amour et de la puissance de Dieu sur la terre. (*Applaudissements.*)

Je demande, messieurs, que la première section juge de l'opportunité du renvoi de ma proposition à l'Assemblée générale.

M. LE PRÉSIDENT. — L'honorable M. Marchand m'avait fait connaître l'objet de la proposition qu'il avait l'intention de vous soumettre; n'ayant pas trouvé dans le règlement qui détermine nos attributions la solution de la question de savoir si cette proposition se rattachait aux travaux de notre section, j'ai consulté M. Ducpetiaux, qui m'a engagé à vous proposer d'en entendre la lecture et de décider si, conformément à l'article 48, cette proposition peut être renvoyée au bureau principal, qui est seul juge de la convenance de porter un objet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Je sou mets ce point à votre appréciation.

— La section décide que la proposition de M. Marchand sera renvoyée au bureau principal.

M. HUNARD. — Je désirerais savoir si l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre rentre dans les attributions de la première section?

M. LE PRÉSIDENT. — Toutes les œuvres religieuses rentrent dans les attributions de la première section, mais je ne sais si, dans une autre section, ou ne s'en occu pera pas d'une manière spéciale.

M. HUNARD. — S'il en est ainsi, je demanderai à l'assemblée de vouloir bien m'autoriser à lui présenter un rapport sur la situation de l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre dans la ville de Lyon.

— L'assemblée décide qu'elle entendra ce rapport après-demain (1).

M. LE PRÉSIDENT. — Nous abordons le premier objet à l'ordre du jour, qui est l'*OEuvre catholique de l'enterrement des pauvres et de la bonne mort*.

Je demanderai à M. Jaspers, qui est un des promoteurs de cette œuvre à Anvers, s'il ne pourrait pas nous donner quelques renseignements qui la mettent en lumière.

M. JASPERS, vicaire de Saint-George à Anvers. — Cette œuvre fonctionne dans plusieurs localités de la Belgique, et je ne sais, M. le Président, s'il est encore nécessaire de l'encourager par des paroles.

M. LE PRÉSIDENT. — On m'a cité des localités où son organisation rencontre certaines difficultés, où elle éveille peu de sympathies même parmi ceux qui auraient le plus d'intérêt à la faire valoir.

M. JASPERS. — Je n'étais pas préparé à parler sur cet objet, mais si l'assemblée le désire, je puis lui présenter un exposé succinct de ce qui se fait à Anvers.

Il y a quelques années, les enterrements des pauvres à Anvers étaient fort négligés; diverses circonstances avaient amené cette situation: je ne crois pas devoir les énumérer en ce moment; il me suffira de dire qu'on aurait tort d'en attribuer exclusivement la responsabilité au clergé. Quoi qu'il en soit, des personnes charitables, pénétrées de l'idée qu'il y avait quelque chose à faire sous ce rapport, s'associèrent pour fonder l'œuvre de *l'Enterrement chrétien des pauvres*; des adhésions furent recueillies partout, et aujourd'hui cette œuvre fonctionne à la satisfaction et je dirai même aux applaudissements de tous. Les pauvres, actuellement, sont enterrés comme les bourgeois; l'œuvre leur fournit le cercueil, le corbillard et s'occupe de tous les soins que réclament la circonstance; c'est elle qui fait avertir les parents, les amis, les voisins, de la mort et du jour de la cérémonie funèbre, et je dois déclarer que l'enterrement des pauvres réunit souvent un grand concours de monde. La dépense

(1) Voir à l'appendice le rapport sur l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre, à Lyon.

est couverte au moyen d'une cotisation à payer par les membres aisés de l'œuvre : les pauvres ne payent rien : ils participent à l'œuvre en disant tous les jours un *Pater*, un *Ave* et un *De profundis* pour le repos des âmes.

La cotisation des personnes aisées varie; les unes donnent annuellement jusqu'à 50 et même 100 fr. ; d'autres ne donnent qu'un franc.

À l'origine, l'œuvre a dû se restreindre, mais elle est aujourd'hui organisée de telle façon qu'elle peut faire enterrer tous les pauvres qui meurent dans la ville, leur faire célébrer une messe, le corps présent, et les faire accompagner d'un prêtre jusqu'au cimetière, ce qui ne se fait pas toujours pour les bourgeois.

L'œuvre ne se borne pas là ; tous les ans, elle fait célébrer, à la mémoire des pauvres décédés, un service solennel dans l'une des huit paroisses de la ville.

Une voix. — L'œuvre, je pense, limite son action aux pauvres décédés dans leur domicile.

M. JASPERS. — Pardon ; les pauvres qui meurent dans la plupart des hospices, sauf les hôpitaux, sont également enterrés aux frais de l'œuvre ; l'on dit pour chacun une messe, le corps présent. La seule différence, c'est que les pauvres qui meurent à l'hôpital civil n'ont pas de service le corps présent, ni le cercueil ni le corbillard de notre association, parce qu'une entente n'a pas encore pu s'établir entre le comité de l'œuvre et l'administration de l'hôpital. Mais nous espérons y arriver.

M. l'abbé CLOQUET (France). — Le but de l'œuvre est-il de procurer aux pauvres un enterrement décent et des prières après leur mort, ou est-il simplement de leur procurer un enterrement décent ?

M. JASPERS. — Le but principal est de leur donner un enterrement convenable.

M. l'abbé CLOQUET. — Autrefois, ne célébraient-on pas de messe pour les pauvres décédés ?

M. JASPERS. — Non, le corps présent.

M. VAN CAULAERT, curé de Saint-Nicolas, à Bruxelles. — M. Jaspers vient de vous dire qu'autrefois les pauvres décédés n'avaient pas de messe ; si cette assertion était exacte, je dirais que le clergé a manqué à son devoir ; mais je pense que mon honorable collègue se trompe.

La question de l'enterrement des pauvres n'a pas été bien comprise et il importe de s'y arrêter.

D'après la loi, trois autorités doivent concourir à l'enterrement des pauvres : le bureau de bienfaisance, pour le cercueil ; la fabrique de l'Église, pour le transport du corps, et le curé pour le service. Lorsque ces trois autorités remplissent leur devoir, les associations particulières pour l'enterrement des pauvres ne sont pas nécessaires ; ce n'est pas à dire qu'elles soient inutiles, et je suis loin de les critiquer ; elles font beaucoup de bien, mais elles ne sont pas possibles partout.

Permettez-moi, messieurs, de vous faire connaître ce qui s'est passé à Bruxelles.

Autrefois, le bureau de bienfaisance ne fournissait pas toujours aux pauvres des cercueils convenables ; des plaintes fondées se sont même souvent produites à cet égard ; mais depuis plusieurs années cet abus n'existe plus : il n'y a plus, aujourd'hui, de reproches à adresser, sous ce rapport, au bureau de bienfaisance de Bruxelles.

En ce qui concerne la fabrique de l'Église, la question se complique.

Joseph II ayant, par son ordonnance du 26 juin 1786, prohibé les enterrements

dans les villes, l'obligation du transport des corps imposée aux fabriques devint plus onéreuse. On s'arrêta alors à un mode de transport qui, pendant longtemps, fut regardé comme suffisant; mais peu à peu, le goût du luxe augmentant, on en arriva à ne plus le trouver convenable. Des critiques se firent jour; les unes s'adressaient aux curés, d'autres aux hospices, si bien qu'enfin des améliorations furent apportées, et je puis dire à l'honneur de la fabrique de l'église dont je suis curé, que c'est à elle que revient l'honneur d'avoir établi à Bruxelles le mode de transport qui y existe maintenant et que l'Association de Sainte-Barbe, elle-même, trouve trop luxueux. Depuis 1859, les pauvres décédés dans ma paroisse sont conduits séparément à l'église, une messe est dite pour chacun le corps présent, et tous sont ensuite conduits à leur dernière demeure dans un corbillard semblable à celui qui est employé pour les services de 3^e et 4^e classe. Voilà ce qui se fait depuis huit ans.

M. LE PRÉSIDENT. — Cette même pratique existe-t-elle dans toutes les paroisses de Bruxelles?

M. VAN CAULAERT. — Je vous ai dit seulement ce qui se faisait dans ma paroisse. Mais, depuis, des améliorations ont été introduites successivement dans toutes les paroisses de la ville. Et, à ce propos, je dois déclarer que j'ai été étonné des assertions que j'ai trouvées dans les annexes du Compte rendu de 1863, où le clergé de Bruxelles est étrangement méconnu (*interruption*). Ces assertions sont inexactes. Jamais, que je sache, un curé de Bruxelles n'a failli à son devoir de dire la messe pour les pauvres décédés; seulement, cela n'a peut-être pas toujours été fait avec la même solennité qu'aujourd'hui. Ainsi, il est des paroisses, — je citerai celle des Minimes, par exemple, qui a un curé si vénérable, — il est des paroisses où il est impossible de dire la messe sur le corps, à cause du grand nombre de pauvres qui y meurent; mais jamais, je le répète, un curé de Bruxelles n'a failli à son devoir de dire la messe pour les pauvres décédés. S'il en était un qui eût manqué à ce devoir essentiel, je serais le premier à le livrer au mépris public.

Ces observations faites, je tiens à déclarer que je ne m'oppose nullement à l'institution des associations pour l'enterrement des pauvres; je reconnais, au contraire, que ces associations, qui fonctionnent aujourd'hui avec une régularité parfaite, rendent des services réels et offrent cet avantage, que les personnes pieuses s'unissent dans un but charitable et s'attachent ainsi de plus en plus à la pratique du bien.

M. ALFRED DE KERCHOVE (Gand). — Pénétrés de l'utilité de l'œuvre de Sainte-Barbe, nous avons tenté de l'établir à Louvain, il y a deux ans; comme, avant tout, il nous fallait des ressources, nous avons fait circuler des listes de souscription qui bientôt se sont couvertes des signatures de personnes catholiques; les unes souscrivaient pour 50 fr., d'autres pour 20 fr., beaucoup pour 1 fr. Depuis lors, le pauvre est enterré décemment, je dirai même qu'il est enterré avec une certaine solennité. Le prêtre va le chercher à son domicile, le conduit à l'église accompagné de la croix, de deux acolytes et de quatre porteurs; une messe, servie par deux enfants de chœur, est célébrée sur le corps; il y a des cierges allumés, et le pauvre est ensuite conduit à sa dernière demeure dans le corbillard de la ville. La cérémonie de l'enterrement des pauvres est annoncée par voie d'affiches; elle l'est également par le prêtre, et je dois dire que beaucoup de pauvres y assistent.

Notre association a pris un tel développement et nos ressources sont si abondantes, que nous avons cru devoir y joindre une autre œuvre, qui a pour but de donner à l'administration du Saint-Sacrement aux pauvres une certaine solennité. Cette œuvre

a été soumise à S. E. le cardinal-archevêque de Malines, qui l'a approuvée, et aujourd'hui le Saint-Sacrement n'est plus simplement porté, comme autrefois, par un prêtre accompagné d'un homme muni d'une lanterne; une confrérie est établie, et, ainsi que cela se pratique à Rome, les confrères accompagnent le Saint-Sacrement jusqu'à la maison du moribond. Il n'est pas rare de voir plusieurs personnes à cette cérémonie; quant aux administrations générales, qui se font six ou sept fois par an, ce sont aujourd'hui de véritables processions.

Je crois que cette œuvre est digne d'appeler l'attention du Congrès et que l'on ferait chose utile en cherchant à la propager.

M. VAN DE WIEL (Anvers). — Je désire ajouter quelques renseignements à ceux qui vous ont été donnés par M. le vicaire Jaspers.

En 1865, lors de la première session du Congrès, l'Œuvre de l'enterrement des pauvres et de la bonne mort a été discutée dans cette même salle, et les délégués de l'Association d'Anvers ont eu l'honneur de déposer un rapport qui figure parmi les annexes du Compte rendu de cette session. Ce n'est assurément pas à cette annexe-là qu'un honorable préopinant faisait allusion tout à l'heure, et je dois vous dire à ce propos que je suis d'autant plus étonné des critiques de l'honorable membre, qu'aucune annexe n'est publiée sans l'autorisation du bureau central et sans avoir été lue en section, où chacun peut combattre les assertions qu'elle contient (1). Un rapport vous a donc été présenté en 1865 sur l'Œuvre de l'enterrement des pauvres et de la bonne mort, à Anvers, et M. Jaspers vient de vous en donner le résumé. Mais je voudrais préciser que l'association d'Anvers procède aussi à l'enterrement des personnes qui meurent chez les Petites-Sœurs des pauvres, à l'Hospice des aliénés, à l'Hospice du révérend M. Hofmann (vieillards), à l'Hôpital des enfants (Louise-Marie), à l'Hospice des Frères de charité, de manière qu'il n'y a guère que les pauvres qui meurent à l'Hôpital civil qui ne jouissent pas des avantages que procure cette association. Pour eux, il n'y a pas de service, le corps présent; mais, toutefois, il y a, plus tard, dans la chapelle de l'Hôpital, une messe que l'association fait célébrer à leur mémoire. Si les enterrements sont bien organisés dans la paroisse dont le révérend M. Van Caulaert est le curé, ils ne le sont pas, je pense, ou ils ne l'ont pas toujours été dans toutes les paroisses de la capitale. Autre chose est de célébrer un service comme on le célèbre à Anvers, à Louvain et ailleurs; autre chose, de dire simplement une messe basse, à l'heure et au jour que l'on choisit et sans que la famille y soit invitée. Aussi, quand l'Association pour l'enterrement des pauvres a été organisée à Anvers, elle a immédiatement rencontré l'assentiment du clergé et de tous les catholiques. Et c'était justice.

Qu'une messe soit célébrée, le corps présent ou non, avec ou sans la famille, le sacrifice divin n'en est pas moins offert: cela est évident; mais il est évident aussi, qu'un service célébré, le corps présent, et avec l'assistance de la famille, exerce une impression plus profonde, une plus salutaire influence sur les âmes.

A une époque où les sociétés de solidaires cherchent par tous les moyens à ravir

(1) J'ai aussi revu, de mon côté, et avec la plus scrupuleuse attention, les annexes des Comptes rendus de 1863 et 1864, et je n'y ai pas trouvé *une ligne*, un *seul mot*, qui justifie l'espèce d'accusation du Révérend M. Van Caulaert. Cette accusation porte particulièrement sur le secrétaire général, qui étant personnellement chargé de la publication, se croit, dès lors, en droit de dégager la responsabilité que l'on voudrait faire peser sur lui de ce chef.

(Note du secrétaire général.)

les âmes à Dieu, une association comme celle qui nous occupe avait un grand intérêt et devait exercer une influence qui a, du reste, été appréciée par vous tous.

L'association d'Anvers a publié son règlement; si la section le désire, nous en remettons des exemplaires au Congrès; nous en tenons également à la disposition des membres qui voudraient se rendre un compte exact de son organisation.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que l'OEuvre de l'enterrement des pauvres se propage et qu'elle existe déjà dans plusieurs villes du pays. A Bruxelles, notamment, bien que dans certaines paroisses l'enterrement des pauvres soit parfaitement organisé, la Société de Sainte-Barbe a surgi et elle a été considérée par tous comme une œuvre éminemment catholique et digne d'encouragement.

L'honorable M. A. de Kerchove nous a dit que Louvain possédait une Association pour l'enterrement des pauvres et que ses ressources étaient si abondantes qu'il avait été possible d'en appliquer une partie à la création d'une autre œuvre, ayant pour objet l'administration du Saint-Viatique. Anvers possède une œuvre semblable qui fonctionne d'une manière remarquable; c'est l'Association d'honneur pour l'administration du SAINT-VIATIQUE aux pauvres. Elle date de 1865. Les administrations du Saint-Viatique aux pauvres s'y font avec une certaine solennité. L'Association fournit aux ménages pauvres l'appareil nécessaire pour recevoir convenablement le Saint-Sacrement. Voici un extrait de son règlement :

« Pour toute administration des derniers Sacrements aux pauvres, il y aura un baldaquin, quatre lanternes placées sur des hampes, un certain nombre de porteurs de flambeaux.

« Les porteurs du baldaquin et des lanternes seront habillés en rochet; les enfants au-dessous de seize ans ne seront pas admis à porter des flambeaux.

« La chambre du malade sera ornée d'une manière convenable.

« La direction s'entend avec MM. les curés pour tout ce qui concerne l'arrangement et les frais des cérémonies. »

Un mot encore pour préciser un point qui a été soulevé par M. le curé Van Caulaert. L'honorable membre nous a dit que la fabrique devait intervenir dans l'enterrement des pauvres. A Bruxelles, c'est possible, mais à Anvers, il n'en est pas ainsi. Ce sont des entrepreneurs particuliers qui s'en chargent.

M. le curé VAN CAULAERT. — J'ai dit que cela se trouvait écrit dans la loi.

M. VAN DE WIEL. — La loi permet aux fabriques d'église et leur donne même le droit de se charger des enterrements; à Anvers, cela n'a pas lieu. Mais, à mon avis, il serait peut-être bon qu'elles s'en chargeassent. Les enterrements coûtent parfois fort cher, et beaucoup de personnes s'imaginent que la plus forte somme revient au clergé; il n'en est rien cependant; aussi, je connais des fabriques qui, pour éviter cet inconvénient, envoient toujours un compte spécial de ce qui revient à la fabrique; de cette manière, les intéressés peuvent apprécier.

A Anvers, donc, ce sont des entrepreneurs qui se chargent des enterrements, mais ils ne se chargent pas des enterrements des pauvres; pour ceux-ci, le bureau de bienfaisance fournit à l'Association le prix du cercueil qu'il aurait eu à délivrer en l'absence de celle-ci; cette dernière supplée de manière à fournir un cercueil de forme conique, et fait célébrer un service. Il y a un service pour chaque pauvre en particulier, et cette cérémonie se fait très-décemment; aussi y attache-t-on un prix extraordinaire. Un exemple vous le prouvera. Il y a quinze jours, un jeune homme de

dix-huit ans meurt presque subitement. Sa mère, éperdue, court chez un médecin pour obtenir un certificat de décès; il était quatre heures du matin; le médecin, peu soucieux de se déranger à cette heure, fait dire à la mère de revenir dans vingt-quatre heures. Cette brave femme était désolée. Comme elle recevait des secours du bureau de bienfaisance, le bedeau de notre association se rend chez elle et lui explique comment les enterrements se pratiquent par l'Œuvre de l'enterrement des pauvres. Eh bien! cette mère m'a dit: Si j'avais su que mon enfant aurait eu un enterrement pareil, je n'aurais pas réclamé de certificat de décès comme je l'ai fait. Elle ne demandait ce certificat que pour faire admettre le cadavre de son enfant à l'hôpital!

Je n'étais pas non plus préparé à parler sur cet objet; j'ai néanmoins cru devoir intervenir dans la discussion pour prier la section d'encourager par tous les moyens les associations dont il s'agit; elles sont éminemment catholiques, et, je le répète, la nécessité en est d'autant plus grande que partout l'impiété fait des efforts pour ravir les âmes à Dieu. (*Applaudissements.*)

M. l'abbé BATAILLE (France). — Un mot seulement.

M. le curé Van Caulaert vous disait tout à l'heure que les fabriques d'église devaient intervenir dans l'enterrement des pauvres. Je ferai remarquer que cette règle, bonne en principe, et d'une exécution facile dans les grandes villes, est d'une application très-difficile, sinon impossible, dans de petites localités. Ainsi, il y a en France beaucoup de fabriques d'église qui manquent de ressources et à qui les conseils municipaux se montrent fort peu disposés de venir en aide. Que voulez-vous qu'elles fassent?

Les curés des petites localités sont, pour la plupart, dans la même situation que les fabriques; avec un traitement de 900 francs et un casuel insignifiant, ils ne peuvent pas se permettre de grands sacrifices.

Quant aux bureaux de bienfaisance, dans beaucoup de communes rurales, en France, il n'en existe pas.

A mon avis, l'Œuvre de l'enterrement des pauvres est donc une œuvre utile et qu'il faut s'efforcer d'encourager et de développer.

M. A. DE KERCHOVE. — Je me permettrai de faire remarquer à l'honorable préopinant, qu'en Belgique, c'est dans les campagnes que l'Œuvre a le moins de raison d'être. Le nombre de morts dans les petites localités est peu considérable; à peine compte-t-on un mort en trois semaines.

Il n'en est pas de même dans les grandes villes; à Bruxelles, par exemple, il y a telle paroisse où, si l'Œuvre de l'enterrement des pauvres n'existait pas, il serait fort difficile de les enterrer d'une manière convenable.

M. l'abbé BATAILLE. — Je ne conteste pas l'utilité de l'Œuvre pour les grandes villes, loin de là; je me suis borné à dire qu'à mon avis l'Œuvre était d'autant plus nécessaire, qu'en France, dans beaucoup de localités, les fabriques d'église manquaient de ressources.

M. A. BECKERS (Bruxelles). — Je désirerais savoir si les bureaux de bienfaisance et l'Œuvre de l'enterrement des pauvres considèrent comme pauvres les mêmes personnes?

M. A. DE KERCHOVE. — Nous considérons comme pauvres tous les indigents auxquels le bureau de bienfaisance n'accorde pas de secours. Et voici pourquoi: ou

recommande aux pauvres d'envoyer leurs enfants aux écoles de la ville, que nous considérons comme mauvaises ; nous leur recommandons, nous, de les envoyer aux écoles charitables catholiques ; s'ils suivent nos conseils, ils sont rayés de la liste des bureaux de bienfaisance et se trouvent ainsi sans ressources. C'est pour cette catégorie surtout que nous avons créé l'OEuvre de l'enterrement des pauvres.

Les ouvriers appartenant à une fabrique où une caisse de secours est établie n'ont pas droit à un enterrement par notre association ; ils sont enterrés par leur Confrérie.

Notre œuvre ne s'adresse qu'à ceux qui n'ont droit à aucun service.

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ici n'a songé à contester ni à diminuer le mérite de l'OEuvre de l'enterrement des pauvres. Les observations de M. le curé Van Caulaert ont eu uniquement pour but de relever des assertions inexactes, selon lui, contenues dans les annexes du Compte rendu d'une session antérieure. Je suis persuadé que nul d'entre les membres du Congrès n'a en l'intention de jeter le blâme sur ce qui se fait dans la paroisse de Saint-Nicolas, dont l'honorable membre est curé, ni dans les autres paroisses de Bruxelles, et j'en conclus, que tout est en faveur de l'OEuvre et que rien n'est en défaveur de personne.

M. le curé VAN CAULAERT. — Je ne crois pas avoir prononcé un seul mot dont on puisse inférer que j'aie voulu amoindrir le mérite de l'OEuvre de l'enterrement des pauvres. A mon avis, cette œuvre a fait et est destinée à faire encore beaucoup de bien. Mais, pour l'établir plus sûrement, on a cru, à l'origine, devoir assombrir la situation. Le clergé a été représenté comme ne remplissant pas son devoir. C'était une erreur, et mon but, en prenant la parole tout à l'heure, était uniquement de rétablir la vérité des faits.

Lorsque parut l'édit de Joseph II dont je vous ai entretenus, les fabriques d'église se trouvèrent tout à coup dans une situation nouvelle ; il fallut aviser aux moyens d'organiser un mode de transport des corps et de créer des ressources pour faire face aux besoins nouveaux. Tout cela n'était pas l'affaire d'un jour ; on ne pouvait pas immédiatement arriver à une organisation complète. Des améliorations successives ont été apportées dans le service. On n'en a pas tenu compte ; c'est là ce dont je me suis plaint. Mon observation n'avait pas d'autre but.

M. WINDELS, vicaire de Saint-Sauveur, à Bruges. — Puisque la section a manifesté le désir d'avoir des renseignements sur l'organisation de l'OEuvre de l'enterrement des pauvres et de la bonne mort dans les différentes villes de la Belgique, je lui dirai, si elle le permet, ce qui se pratique à cet égard à Bruges, où depuis dix-sept ans j'exerce les fonctions de vicaire. Quelques mots d'abord sur l'OEuvre de la bonne mort, qui est plus ou moins distincte de l'OEuvre de l'enterrement des pauvres.

L'OEuvre de la bonne mort, c'est-à-dire l'OEuvre de l'administration des derniers sacrements, est organisée à Bruges d'une manière très-chrétienne et très-édifiante. Il existe dans cette ville des religieuses qui, lorsque le temps le leur permet, se rendent chez les malades pour les disposer à recevoir dignement les derniers sacrements, et en même temps pour préparer le petit autel dont un honorable préopinant nous a parlé. L'administration du Viatique aux pauvres se fait de la même manière qu'aux riches ; le prêtre en étole, précédé du clerc et de deux belles lanternes, est suivi du sacristain et des membres de la confrérie ; souvent même, — c'est un usage qui existe à Bruges, — des personnes accompagnent avec des flambeaux.

Quant à l'enterrement des pauvres, il se pratique à peu près comme à Anvers ; je crois même pouvoir dire que l'association d'Anvers à plus ou moins calqué ses statuts

sur ceux de l'association de Bruges. Ce que je sais, du moins, c'est que nous avons eu l'honneur de lui envoyer nos statuts.

A Bruges, le prêtre va chercher le corps du pauvre à domicile et le conduit à l'église aidé de quatre porteurs, de quatre personnes portant des flambeaux, et précédé de la croix et d'une bannière. Il n'accompagne pas le corps au cimetière, mais il y a un prêtre au cimetière, et le corbillard est précédé d'une bannière et de la croix jusqu'aux portes de la ville. On ne célèbre à l'église qu'une messe basse; cependant, il y a toujours quatre cierges allumés pendant la cérémonie.

J'ajouterai qu'à Bruges on procède de la même manière pour les pauvres qui meurent à l'hôpital.

Une voix. — A Louvain aussi.

M. VAN DE WIEL. — Si cela ne se fait pas à Anvers, ce n'est pas, je le répète, la faute de l'association.

M. A. DE KERCHOVE. — A Louvain, on enterre indifféremment les pauvres qui meurent à l'hôpital, dans la prison ou dans les hospices.

M. WINDELS. — Il existe aussi à Bruges une chose qui n'existe, je crois, nulle part ailleurs. Tous les ans, il y a pour les pauvres qui sont morts dans l'année, un service très-solennel, suivi d'une distribution de pain à tous les pauvres de la paroisse; mais cela n'a lieu, je dois le dire, que dans la paroisse de Saint-Sauveur.

Vous le voyez, messieurs, l'Œuvre de l'enterrement des pauvres et de la bonne mort, à Bruges, laisse peu à désirer. Les choses s'y font d'une manière vraiment convenable et chrétienne. Aussi, je dois le dire, les pauvres de Bruges ont-ils pour le clergé une estime véritable.

M. PETY DE THOZÉE (Luxembourg). — Dans les campagnes du Luxembourg, l'Œuvre de l'enterrement des pauvres n'existe pas, mais il y a un usage qui en tient lieu. Le corps est porté à l'église par les voisins, qui trouvent toujours moyen de subvenir aux frais, et une collecte est faite pour dire, à la mémoire du mort, une messe à laquelle parents et amis sont conviés.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'association?

M. PETY DE THOZÉE. — Non, c'est un usage.

M. l'abbé BATAILLE. — Je désirerais savoir si, en Belgique, l'Œuvre de la bonne mort est constituée en archicoufrérie, ainsi qu'elle l'est à Rome?

Cette œuvre n'était guère répandue en France, mais le Père Lefèvre, de la Compagnie de Jésus, s'efforce de la propager. Il a, à cet effet, publié quelques livres sur la bonne mort et quelques autres sur des exemples de bonne mort.

Je crois qu'il serait à souhaiter de voir ces œuvres s'organiser partout, afin de lutter contre les intrigues et les menées de l'impiété.

M. WINDELS. — Je désirerais présenter encore une simple observation, à propos du cercueil des pauvres. Le cercueil, aujourd'hui, est encore fourni par le bureau de bienfaisance; or, il ne réunit pas les conditions désirables; il est plat et le plus souvent il n'est pas même raboté.

J'exprimerai le vœu que l'on s'efforce d'arriver le plus tôt possible à fournir au moins au pauvre un cercueil décent.

M. VAN DE WIEL. — A Anvers, il est satisfait à ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT. — La discussion me paraît épuisée. Nous sommes tous d'accord

sur l'efficacité de l'OEuvre de l'enterrement des pauvres et de la bonne mort; tous, nous désirons la voir s'étendre et se propager dans toutes les parties du pays et, s'il est possible, dans le monde entier. Il est certain que rien n'impressionne plus les pauvres, que rien ne les dispose mieux en faveur de la religion que la sollicitude dont ils sont l'objet et le respect dont on environne leur dépouille mortelle.

Je crois qu'il n'y a pas de proposition spéciale à faire quant au point que vient de toucher M. le vicaire Windels; son vœu sera consigné dans le Compte rendu. Je pense aussi que la section est unanime dans l'expression d'un vote approbatif. (*Adhésion générale.*)

— La séance est levée à 7 heures.

DEUXIÈME SÉANCE.

—
3 SEPTEMBRE.
—

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE GÉRARD LE GRELLE.
—

SOMMAIRE. — *Société du Crédit de la charité* : rapport présenté par M. le comte Eugène de Meets. Discussion : MM. le baron H. della Faille, le comte E. de Meeûs, le comte G. Le Grelle. — *Repos et sanctification du dimanche*. Proposition de M. l'abbé Jaspers. Discussion : MM. le comte Le Grelle, l'abbé Jaspers, l'abbé Windels, A. Letellier. — Ajournement de la question de la cessation des travaux du dimanche. — Discussion de la 2^e partie de la proposition de M. l'abbé Jaspers, relative à l'*assistance à la messe paroissiale et au prône le dimanche* : MM. Jaspers, Windels, le P. Jérôme, A. de Kerchove, le chanoine de Molder, le baron H. della Faille, le comte G. Le Grelle. — La 2^e partie de la proposition est retirée. — *Encouragement et propagation des associations religieuses formées entre laïques*. Discussion : MM. le chanoine de Molder, A. Letellier, A. Beckers, A. de Kerchove, V. La Fuente, J. Irizar y Moya, comte G. Le Grelle. — Adoption de la proposition de M. le chanoine de Molder. — *Œuvre de Saint-François-Xavier* : renseignements donnés par M. A. Beckers; — son extension en Angleterre, par M. A. Van Meldert. — Discussion : MM. le comte Eug. de Kerckhove, Witteroos. — Nomination du R. P. Van Caloen comme rapporteur.

La séance est ouverte à 9 1/2 heures.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen de la question du *Crédit de la charité*.

M. le comte EUGÈNE DE MEEÛS. — Je n'ai rien de bien nouveau à vous dire, messieurs, sur l'institution du Crédit de la charité, dont on s'est déjà assez longtemps occupé dans la précédente session du Congrès. Mais le Comité exécutif nous a demandé un rapport sur cette institution, et je suis prêt à en donner communication à la section, si elle le juge opportun.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-il fort long ?

M. le comte DE MEEÛS. — Non, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT. — En ce cas, je vous prie de nous en donner lecture.

(Le rapport, lu en section, a été communiqué à l'Assemblée générale et reproduit dans le compte rendu de la 7^e séance générale, 1^{re} partie, p. 264 et suiv.).

M. le baron DELLA FAILLE. — Je désirerais savoir de l'honorable membre qui vient de se rasseoir, si les subsides dont il est question dans son rapport ont été accordés exclusivement à des écoles libres et particulières, ayant un caractère catholique, ou si ils ont été distribués indifféremment à toutes les écoles sans distinction ?

M. le comte DE MEEÛS. — La Société a adopté pour règle jusqu'ici de n'accorder de subsides qu'aux écoles dirigées par des associations religieuses. Mais il n'y a, selon moi, aucun motif pour ne pas en accorder également aux écoles placées sous la direction ou le patronage du clergé, qu'elles soient dirigées par des laïques ou des religieux.

Je ferai remarquer, d'ailleurs, que nous n'accordons jamais de subsides sans demander l'avis de l'autorité ecclésiastique.

M. le baron DELLA FAILLE. — Le but de ma demande était précisément le point qui vient d'être touché. Il est certain que si le système que l'on veut mettre en pratique aujourd'hui se développe, le clergé sera forcé d'établir de son côté une organisation complète d'écoles libres destinées à soutenir la concurrence contre les écoles communales. Mais le clergé n'a pas à sa disposition un budget aussi considérable que les budgets de l'État et des communes. Il importerait donc, à mon avis, de venir en aide avant tout aux écoles placées sous la direction même des curés dans chaque paroisse.

Je sais que les ressources du *Crédit de la charité* sont limitées, mais je regarderais déjà comme une chose heureuse de voir subsidier, ne fut-ce que quelques écoles de cette nature. Ce serait là un bon exemple qui trouverait certainement des imitateurs.

M. le comte DE MEEÛS. — Le Crédit de la Charité était disposé à entrer dans cette voie, mais les curés ne sont pas toujours à même d'établir eux-mêmes et de diriger une école. D'ailleurs, je me permettrai de le faire remarquer, c'est d'ordinaire par les curés que les demandes de subventions se font et c'est aux curés aussi qu'elles sont accordées.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous propose de décider que l'intéressant rapport dont M. le comte de Meeûs vient de nous donner lecture, sera transmis au bureau pour être imprimé. (*Adhésion.*)

Nous désirons tous, j'en suis convaincu, que le Crédit de la Charité, œuvre éminemment catholique et sociale, puisse recevoir, dans les autres pays, le développement que déjà elle a reçu en Belgique, grâce à l'initiative de feu M. le comte de Meeûs, père de l'honorable rapporteur ; c'est lui qui en a été le créateur et à qui nous sommes toujours reconnaissants pour cette œuvre, ainsi que pour toutes les belles institutions dont il a été l'âme. (*Applaudissements.*)

— L'ordre du jour appelle la discussion de la question du repos et de la sanctification du dimanche.

M. LE PRÉSIDENT. — Je suppose, messieurs, que vous vous êtes préparés à discuter cette importante question, qui n'en est pas une pour nous, car étant tous catholiques, nous devons tous être d'avis qu'il faut, par tous les moyens, chercher à mettre fin au scandale de la violation du dimanche. Nous avons reçu plusieurs pièces relatives à cette question, notamment un *Projet d'association pour l'abrogation du travail du dimanche*, qui est ainsi conçu :

PROJET D'ASSOCIATION
POUR L'ABOLITION DU TRAVAIL DU DIMANCHE.

I. — *État de la question.*

« Il est prouvé que la profanation des jours saints est la source de maux incalculables. Ces maux, tout le monde les déplore, tout en désespérant d'y pouvoir apporter un remède efficace. En effet, rendons-nous compte de l'organisation et des relations industrielles et commerciales; considérons le *consommateur*, l'*ouvrier* et le *maître*, et nous verrons que, bien souvent, c'est sous l'empire d'une étrange fatalité qu'ils concourent au travail du dimanche. Car, enfin, le consommateur a-t-il besoin de ce regrettable travail? Oh non! et presque toujours il en décline la responsabilité. — L'ouvrier viole-t-il de bon cœur le repos saint? — Nullement. Plus que personne, il éprouve le besoin de ce repos, et ne consent à travailler les dimanches et fêtes que parce que son patron l'y oblige. — Le maître ou le chef d'atelier préfère-t-il d'occuper ses ouvriers les jours fériés? Encore une fois, non; il en gémit et en rejette la nécessité sur la pratique qui n'attend pas volontiers.

« Ainsi, du côté et du consommateur, et de l'ouvrier, et du patron, nous trouvons une volonté à la fois *bonne* et *inefficace*. Où se trouve donc le principe du mal que nous déplorons, sinon dans un simple manque d'entente? Ici, nous nous demandons : N'y aurait-il pas moyen d'*organiser*, pour ainsi dire, les bonnes volontés que nous venons de constater, de les classer dans une hiérarchie morale, de mettre en présence et le consommateur, et le patron, et l'ouvrier; de leur faire prendre certains engagements réciproques, que nous pourrions appeler la *sauvegarde* du jour du Seigneur?

« Nous croyons pouvoir répondre à cette question d'une manière affirmative; nous croyons à la possibilité d'une *Association*, dont les éléments sont tout prêts, et qui serait bientôt féconde en résultats heureux. On pourra en juger par l'examen des dispositions *élémentaires* de l'œuvre que je propose.

II. — *Organisation de l'œuvre.*

« L'Association embrasse toutes les personnes qui, par un moyen quelconque, pourront contribuer à la réalisation de son but; elles se classeront de la manière suivante :

« 1^o Les *consommateurs*, qui, dans leurs commandes, éviteront avant tout qu'on ne travaille pour eux les jours fériés;

« 2^o Les *patrons* et *leurs ouvriers*, qui, dans leur industrie respective, s'arrangeront de manière à contenter les pratiques sans devoir recourir au travail du dimanche;

« 3^o Les *personnes influentes*, qui, par leur position, donneront à l'œuvre la prépondérance nécessaire;

« 4^o Les *zéloteurs*, qui, par une action continue, serviront de lien entre les membres dont nous venons de faire mention.

III. — *Moyens d'action.*

« La diversité des moyens d'action sera ultérieurement spécifiée par le comité directeur de l'œuvre. Nous nous bornerons ici à quelques indications.

« Le consommateur s'adressera de préférence aux établissements où le travail du dimanche est prohibé; il les favorisera par tous les moyens dont il dispose. — Le consommateur, encore, fera ses commandes aux époques de chômage, s'il y a possibilité; sinon, il tâchera de le faire assez à temps pour que l'ouvrier ne soit pas, de ce chef, encombré de besogne.

« Par suite de l'action bienveillante du consommateur, le patron acquerra de la facilité pour la distribution des commandes, et sera à même de procurer à ses subordonnés une occupation à la fois modérée et continue.

« L'ouvrier, en conséquence, ne se trouvant plus sous la pression d'une dure nécessité, pourra consacrer le jour saint au service de Dieu, à la culture de l'esprit et du cœur, à un repos dont il éprouve le besoin. Il tâchera de faire connaître à ses camarades le bien dont il jouit, et les engagera à y participer.

« Le zéléteur, dans la propagande qu'il fera de l'œuvre, prendra note des établissements qui s'y rallieront; il veillera à ce que personne, par suite du concours qu'il donne à l'association, ne soit lésé dans ses intérêts; et, le cas échéant, il proposera les mesures propres à y apporter aussitôt un remède convenable.

« Le zéléteur, en un mot, se chargera de l'exécution de tout ce qui regarde le bien de la Société.

« Enfin, les personnes influentes se constitueront en comité-directeur qui présidera aux travaux de l'Association, dressera un règlement propre à régulariser les différents moyens d'action et sera chargé de veiller à son exécution. »

Nous avons reçu également une proposition de M. le vicaire Jaspers, conçue en ces termes :

Association de N... (S. Jean.)

« 1^o Le but de l'Association est de faire observer le repos et la sanctification du dimanche.

« 2^o Pour atteindre ce but, l'Association aura recours aux moyens suivants :

« A. Les membres s'engagent : 1^o à ne pas vendre ou acheter les dimanches, sauf les cas de nécessité absolue et avec l'autorisation de l'autorité religieuse; 2^o à assister au prône et à la messe paroissiale ou à une autre instruction dans l'église paroissiale; 3^o à employer tous les efforts pour propager l'œuvre et augmenter le nombre de ses adhérents.

« B. L'Association demandera des indulgences en faveur de ses membres. »

La parole est à M. Jaspers pour développer sa proposition.

M. JASPERS. — Ma proposition est fort simple, M. le Président, et ne demande pas de développements; si elle soulevait quelque objection, je vous demanderais la parole pour y répondre. Mais pour le moment, je n'ai rien à ajouter.

M. LE PRÉSIDENT. — A mon avis, votre proposition comprend deux choses distinctes : la sanctification du dimanche, et l'engagement d'assister au prône et à la messe dans l'église paroissiale.

Ce dernier point me semble s'écarter du but que nous avons en vue et qui est la sanctification du dimanche par la cessation du travail.

Il y aurait lieu, me semble-t-il, de diviser la proposition.

— Adopté.

M. WINDELS, vicaire de Saint-Sauveur, à Bruges. — Je tiens à faire remarquer que ce n'est pas seulement le désir des curés des différentes paroisses que les paroissiens assistent le dimanche aux offices dans l'église paroissiale, mais que c'est le désir le plus vif de l'Église elle-même.

M. LE PRÉSIDENT. — Nul ne songe à contester cela, mais nous en sommes maintenant au premier point, qui est la sanctification du dimanche par le repos.

Je dois faire remarquer ici, qu'il ne peut s'agir de faire de la cessation du travail une règle sans exception; il y a des cas où l'autorité ecclésiastique elle-même autorise le travail du dimanche. Mais, en dehors de ces cas, il importe d'arriver à faire du repos du dimanche une règle absolue. Nous ne pouvons tous qu'approuver une association qui s'organiserait dans ce but.

M. A. LETELLIER (Mons). — La question du repos du dimanche touche à des intérêts importants et peut soulever des objections sérieuses. Nous savons tous que dans certaines industries la cessation du travail du dimanche serait, pour l'industriel, une cause de préjudice considérable. Avant de se prononcer d'une façon absolue pour le repos du dimanche, il me semble que la section ferait bien d'entendre les intéressés.

Je propose donc d'ajourner la discussion à demain et de faire afficher notre ordre du jour, afin que tous ceux qui ont des observations à présenter puissent être entendus.

M. LE PRÉSIDENT. — Les travaux auxquels l'honorable membre fait allusion me semblent rentrer dans la catégorie des travaux urgents, et pour ceux-là nous avons eu soin de faire une réserve. Néanmoins, je n'ai aucune objection à faire à la remise de la discussion si l'assemblée y consent.

Je lui sou mets la proposition.

M. WINDELS. — Il y a deux questions : la question de la sanctification du dimanche et celle du repos.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est ce que j'ai établi : ce sont deux questions qui se rattachent à la sanctification du dimanche, mais qui diffèrent cependant entre elles.

M. WINDELS. — Il me semble que nous pourrions, sans inconvénient, émettre le vœu de voir respecter le repos du dimanche. Les exceptions sont toujours sous-entendues.

M. A. LETELLIER. — Ce n'est pas la première fois que la question se présente ; elle a été discutée dans la deuxième session et on a évité alors de prendre une décision trop absolue, pour ne pas froisser des intérêts respectables. Nous ferions bien d'user de la même réserve, et c'est pour cela que je propose d'ajourner la discussion à demain, afin de permettre aux personnes qui ont des observations à présenter de prendre part au débat et d'indiquer, s'il y a lieu, les restrictions à apporter au vœu que nous proposons d'émettre.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Letellier propose de remettre la discussion à demain ; je consulte l'assemblée à cet égard.

M. JASPERS. — S'agit-il de l'ajournement des deux questions ?

M. LE PRÉSIDENT. — Non, seulement de celle relative à la cessation du travail.

— La proposition, entendue dans ce sens, est mise aux voix et adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous abordons la discussion de la partie de la proposition de M. Jaspers, tendante à la création d'une association dont les membres s'engageraient à assister à la messe paroissiale, au prône ou à une autre instruction dans l'église paroissiale.

M. JASPERS. — On peut sanctifier le dimanche strictement en entendant une messe et même une messe basse. Cela suffit pour les personnes que des circonstances quelconques mettraient dans l'impossibilité de faire davantage. Mais il importe que les autres ne se bornent pas là, et assistent au prône ou à une autre instruction dans l'église paroissiale ; rien n'est plus profitable pour le salut des âmes.

L'esprit de famille disparaît et avec lui l'esprit de paroisse ; on vit dans la dissipation et on ne pense plus guère à Dieu. Dans les campagnes, à défaut de pouvoir faire autrement, souvent les paroissiens fréquentent assez régulièrement l'église paroissiale.

siale, mais dans les villes, on pourrait compter par milliers les gens qui n'entendent jamais de sermon ou d'instruction de leur curé.

C'est là un mal auquel on remédierait en partie par la création de l'association que je propose. Il ne s'agit pas de s'engager sous péché : ce que je demande, c'est une simple obligation morale. On pourrait même entendre le sermon ou l'instruction dans une autre église que l'église paroissiale ; l'important, c'est de l'entendre. S'il y a obligation pour le curé d'annoncer la parole de Dieu, il y a obligation pour les paroissiens de la recevoir.

M. WINDELS. — Il existe à Bruges, à l'église du Saint-Sauveur, une œuvre qui réalise en partie le vœu de M. Jaspers. Elle s'adresse aux pauvres. Tous les dimanches, à l'heure de la grand'messe, on réunit dans une chapelle de l'église, sous la surveillance d'un vicaire, les garçons et les filles qui ont dépassé l'âge de la première communion jusqu'à dix-neuf ou vingt ans. Là ils entendent la messe, et pendant que le curé fait le prône dans la chaire, les vicaires donnent une instruction au jeune auditoire. De la sorte, trois sermons se font à la fois dans l'église, sans que les orateurs se gênent ! (*Rires.*)

Ces réunions produisent d'heureux résultats ; elles donnent aux enfants le goût des instructions religieuses. Cela est si vrai, que les jeunes garçons et les jeunes filles qui, à dix-neuf ou vingt ans, cessent d'y assister, continuent cependant à venir à la grand'messe dans l'église paroissiale et aux sermons.

J'exprime donc le vœu que cette œuvre soit propagée surtout dans les grandes villes où il y a de vastes églises.

LE PÈRE JÉRÔME. — Il me semble que l'assemblée s'occupe en ce moment de choses qui ne la concernent pas. La question de l'assistance aux sermons et aux offices dans l'église paroissiale est du ressort des évêques et des curés, et ce n'est pas à nous qu'il appartient de leur tracer la marche à suivre pour rendre leurs instructions fructueuses.

Je suis d'avis qu'on écarte la proposition en discussion, et qu'on en revienne à la première, qui est la sanctification du dimanche par la cessation du travail.

M. A. DE KERCHOVE. — J'appuie la proposition de l'honorable préopinait. Comme lui, je suis d'avis qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le vœu émis par M. Jaspers ; j'ajouterai que ce vœu a d'autant moins d'importance qu'en réalité il est déjà réalisé dans bien des localités. Ainsi, à Louvain, les curés des paroisses se sont entendus avec le doyen, et tous les dimanches les élèves des écoles de Frères viennent, sous la surveillance d'un Frère, assister au prône et à la grand'messe paroissiale. Comme le Révérend Père, je conclus à laisser la question entière.

M. le chanoine DE MOLDER (Malines). — J'appuie également la proposition du Révérend Père d'écarter la proposition en discussion et de nous en tenir à la question principale de la sanctification du dimanche par la cessation du travail. Quand on est parvenu à rendre un homme assez chrétien, assez catholique pour interrompre son labeur le dimanche, il n'y a plus qu'un pas à faire pour le conduire à l'église. Quant au reste, nous pouvons nous en rapporter au zèle et au dévouement du clergé qui ne peuvent être suspects, dans notre pays surtout.

Je propose donc de nous borner à émettre le vœu de voir cesser le travail le dimanche.

Si on veut aller au delà, il y aurait peut-être quelque chose à faire pour les com-

munes rurales ; ce serait d'émettre le vœu de voir les principaux habitants, se disant catholiques, donner l'exemple de l'assiduité au prône et aux instructions du curé, afin d'attirer à l'église les personnes de condition inférieure.

Sous ce rapport, nous avons beaucoup à gagner dans notre pays ; il y a des hommes haut placés qui se mettent à la tête de toutes les œuvres, qui se disent foncièrement catholiques et que l'on ne voit jamais qu'à des messes basses.

Il est à souhaiter que ces messieurs se montrent plus catholiques partout et surtout chez eux. (*Applaudissements.*)

M. le baron DELLA FAILLE. — Je pense aussi que la question qui nous est proposée concernerait plutôt un synode diocésain que le Congrès de Malines, composé surtout de laïques qui n'ont pas d'instructions à donner au clergé.

Une autre raison qui me fait aussi désirer que cette question soit écartée, c'est que l'utilité des moyens proposés dépend des localités. Ainsi, par exemple, le lieu et le moment du prône n'est pas du tout indifférent. A Louvain, le prône précède la messe, à Gand, il a lieu après la messe. Eh bien ! c'est là un obstacle. La raison est faible si vous le voulez, mais on n'aime pas à se déplacer. Et j'ai vu maintes fois à la grand'messe de ma paroisse des gens ne pas aller écouter le prône pour ne pas perdre leur place. Ainsi, ce qui se fait aisément dans une ville ne sera pas praticable dans une autre ; c'est encore un motif, indépendamment de notre incompetence, pour ne pas poser de règles générales et absolues, et pour laisser l'organisation des services à la prudence des pasteurs.

En ce qui concerne les campagnes, l'inconvénient serait moindre, parce que les églises étant plus petites, tous les assistants peuvent entendre le sermon sans se déplacer.

Un mot encore : il est à désirer que le plus de gens possible assistent à la messe paroissiale ; mais, la chose n'est pas toujours praticable, parce que les ménages ne pouvant être abandonnés, les uns doivent aller à une messe, les autres à une autre. Du reste, l'inconvénient n'est pas grand, car aujourd'hui le prône se donne à toutes les messes ; là où il y a deux messes, il y a deux prônes ; là où il y a trois messes, il y a trois prônes. Toutes les messes remplissent donc le but de la messe paroissiale.

M. le chanoine DE MOLDER. — Je comprends parfaitement que les ménages ne puissent pas être abandonnés ; aussi, je ne crois pas avoir avancé que tout le monde devait assister à la grand' messe. Cela n'est pas, au moins, entré dans mes intentions.

M. LE PRÉSIDENT. — Il faut bien nous entendre sur la portée de la proposition ; elle n'a pas en vue un simple conseil, elle prescrit un engagement, et quant à moi, je dois m'élever contre cet engagement.

Voici le texte de la proposition :

« Les moyens pour atteindre ce but seront :

« A Constituer une association dont les membres s'engagent :

« 1° A ne pas vendre ou acheter le dimanche, à moins de force majeure. »

Il ne s'agit pas de cela en ce moment.

« 2° A assister au prône et à la messe paroissiale ou à une autre instruction dans l'église paroissiale. »

On nous dit que c'est un vœu ; je dis moi que, d'après les termes de la proposition, c'est un véritable engagement à prendre par les sociétaires. Le vœu, nous pourrions l'exprimer tous, mais il n'en est pas de même de l'engagement.

Je sais qu'on m'objectera qu'il s'agit d'un engagement moral, mais un engagement

a toujours un caractère obligatoire, et lorsqu'un homme s'engage à assister le dimanche à la messe paroissiale et au prône ou à une autre instruction, il est tenu d'honneur à le faire.

M. le baron DELLA FAILLE. — C'est évident.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois donc que ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de laisser à nos ordinaires le soin de régler ce qui convient aux besoins de leurs diocèses.

Ce qui nous importe, à nous, c'est surtout de détruire un abus, de faire cesser la violation du dimanche, et je crois que ce ne serait pas le moyen d'y arriver que d'ajouter à une obligation rigoureuse des obligations qui ne sont pas de stricte précepte.

Je sais qu'autrefois on avait fait une obligation de la fréquentation des sermons de la paroisse ; mais, dans notre pays, cela n'a jamais existé. Quant à moi, je crois qu'il ne faut pas établir cette obligation ; car, loin de produire des résultats favorables, elle pourrait nous empêcher d'atteindre le but principal que nous poursuivons. Les personnes qui voudraient volontiers faire partie d'une association pour la sanctification du dimanche par le repos et la cessation du travail, reculeraient peut-être devant l'engagement d'assister au prône.

Contentons-nous, pour le moment, d'engager nos amis à fréquenter régulièrement les offices et donnons-leur l'exemple de la dévotion, mais réservons-nous la faculté d'entendre les offices où il nous plaît. Il y a des personnes qui préfèrent les sermons flamands aux sermons français, d'autres qui préfèrent les sermons français, alors surtout qu'il s'agit d'entendre un prédicateur de renom. Pourquoi contrarier leurs goûts ? Laissons, sous ce rapport, à chacun sa liberté ; ne nous montrons pas plus sévères que nos évêques ; la sévérité est d'ailleurs toujours un mauvais moyen ; loin de persuader, elle éloigne du devoir. Maintenons les préceptes, mais n'allons pas plus loin.

On nous a cité tout à l'heure une œuvre excellente pour déterminer les pauvres à assister au prône. Dans la ville que j'habite, il existe aussi une œuvre recommandable du même genre : c'est une fondation instituée par un illustre évêque d'Anvers, M^r Wellens, pour donner une aumône à tous les pauvres adultes qui fréquentent, non pas le sermon et le service paroissial, mais un sermon dominical expressément fait pour eux, en rapport avec leurs besoins. Voulez-vous astreindre ces pauvres à entendre encore un autre sermon ? Cela n'est pas possible.

Pour ces motifs, je crois qu'il serait plus sage de nous borner à examiner la question de la sanctification du dimanche uniquement au point de vue du repos et de la cessation du travail.

Nous rendons, d'ailleurs, hommage aux excellentes intentions de M. Jaspers ; comme lui, nous souhaitons voir les fidèles assister, le plus souvent possible, aux instructions de leur curé, mais nous n'en ferons pas un précepte et un engagement. (*Applaudissements.*)

M. JASPERS. — En présence des observations qui viennent d'être présentées, je déclare ne pas insister sur ma proposition.

M. LE PRÉSIDENT. — Il nous reste donc la question de la sanctification du dimanche par le repos : l'assemblée entend-elle l'aborder aujourd'hui ?

Voix nombreuses. — Non ! non.

— L'Assemblée décide que cette question sera discutée demain.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous abordons l'objet suivant de notre ordre du jour : *Encouragement et propagation des Associations religieuses formées entre laïques.*

M. le chanoine DE MOLDER. — Je voudrais que la section émit le vœu de voir se répandre de plus en plus et s'établir, partout où elles n'existent pas, des associations ou des congrégations non-seulement d'ouvriers, mais de personnes aisées et riches. Je considère les congrégations comme des mines inépuisables de toutes sortes de bonnes œuvres, comme de véritables pépinières pour faire fleurir toutes les institutions de charité.

Il y a quelque temps, on a établi à Malines une congrégation de ce genre. Beaucoup de gens ne croyaient pas à la réussite, car dans les petites villes le *qu'en dira-t-on ?* et le respect humain jouent toujours un grand rôle. Cependant, après quelques efforts, nous avons réussi et la Congrégation se compose aujourd'hui des personnes les plus respectables de la ville. Je ne veux pas citer de noms ; il me suffira de dire que les membres les plus influents du Congrès de Malines, dans cette localité, en font partie. Elle compte aujourd'hui quatre-vingts membres, parmi lesquels des avocats, des médecins, des notaires, et d'autres personnes influentes. Depuis lors, la Société de Saint-Vincent de Paul a vu s'augmenter le nombre de ses membres et on a pu constater un zèle beaucoup plus grand pour les œuvres de charité.

La congrégation du *Sacré-Cœur* a aussi été définitivement constituée. Les membres qui la dirigent ont travaillé activement à sa propagation, et, en moins de trois mois, nous avons vu cette association s'enrichir de 4,000 membres de la ville de Malines seulement.

Dans toutes les circonstances où il faut se montrer à visage découvert, les congréganistes figurent au premier rang. Or, je pense que ce qu'on a fait à Malines, on peut le faire ailleurs, et d'autant mieux que, dans bien des localités, on trouvera des éléments plus propices. Nous avons à Malines, à la tête de la congrégation, un directeur qui, certainement, ne brille pas par son éloquence, qui est, en outre, surchargé de besogne, et qui, par conséquent, n'est pas à même de faire fleurir l'œuvre comme elle pourrait fleurir dans d'autres localités possédant des associations religieuses et des Pères Jésuites et Rédemptoristes pour diriger les congrégations.

Pour donner un exemple des effets produits par ces congrégations de la Sainte-Vierge, je dirai que j'ai eu l'honneur de faire partie d'une congrégation pareille lorsque j'étais étudiant à l'Université catholique, et je puis affirmer, en m'appuyant sur ce que j'ai vu et entendu, que les élèves de l'Université ne seraient pas devenus ce qu'ils sont, c'est-à-dire de bons chrétiens et des hommes généreux, s'ils n'avaient pas été soutenus par les pieux exercices qui se donnent dans les congrégations et auxquels ils assistaient avec tant d'assiduité.

Je crois donc qu'il serait éminemment désirable que l'on pût établir partout, surtout dans les villes et dans quelques communes rurales, des congrégations de l'espèce. La religion et la société n'auraient qu'à s'en louer.

M. LE PRÉSIDENT. — Quel est le but de ces congrégations ?

M. le chanoine DE MOLDER. — Leur but est d'entretenir les membres qui en font partie dans les principes religieux qu'ils ont reçus dans leur jeunesse, de les encourager à pratiquer les vertus propres à leur état et à leur âge, sans crainte, sans respect humain, et de se perfectionner autant que possible sous la protection de la Sainte-Vierge. C'est donc tout simplement une congrégation de la Sainte-Vierge. Le

nom de congréganiste effraie d'abord, mais on s'y habitue aisément et bientôt même on se trouve honoré de porter ce titre, qui en vaut bien d'autres.

Je propose formellement l'institution de ces congrégations.

M. A. LETELLIER. — Je crois que le vœu qu'on nous demande d'exprimer a déjà été émis en 1864. Je vois dans le Compte rendu de cette session :

« L'assemblée estime qu'il y a lieu d'étendre et de favoriser les associations religieuses qui ont particulièrement pour objet de réunir, d'édifier et d'instruire
« les apprentis et les ouvriers, et d'établir entre eux et les autres classes de la société
« une sorte de solidarité dans la résistance au mal et dans la pratique du bien. »

Et plus loin :

« D'organiser au sein de ces associations une propagande active qui, par l'action
« individuelle et collective des associés, s'étende et rayonne au dehors et leur amène
« incessamment de nouveaux adhérents. »

M. le chanoine DE MOLDER. — Je ne sais si l'honorable préopinant a bien compris les termes dont je me suis servi et sur lesquels j'ai appuyé à dessein. Ce que je propose, ce n'est pas une œuvre pour les ouvriers, mais pour les personnes de la classe aisée et influente de la société.

M. A. LETELLIER. — Cette proposition n'est que le corollaire de la décision prise dans la session de 1864, d'encourager les associations religieuses.

M. le chanoine DE MOLDER. — La décision antérieure du Congrès concerne les associations pour les ouvriers et les pauvres. Ce n'est pas de celles-là que je parle. Je demande la création de congrégations pour les classes aisées et riches.

M. LE PRÉSIDENT. — Voici ce qui a été résolu dans la session de 1864 :

« Il y a lieu d'engager les catholiques influents à se mettre à la tête des Sociétés, à en faire partie, à leur accorder un patronage actif et à contribuer ainsi à y attirer les personnes de la classe laborieuse. »

M. le chanoine DE MOLDER. — Ce n'est pas ce que je propose.

Je ne demande pas des hommes influents et riches pour encourager les œuvres établies en faveur des pauvres, mais des congrégations établies exclusivement pour les personnes riches et influentes.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous voulez des associations composées uniquement de personnes influentes.

M. le chanoine DE MOLDER. — Oui, M. le Président. Il existe des associations d'ouvriers en nombre suffisant, tandis que des associations de la nature de celles que je propose, je crois qu'il n'en existe que fort peu, si même il y en a. Avant d'établir l'association dont j'ai eu l'honneur de vous parler tantôt, j'ai été aux informations et le provincial d'une maison religieuse m'a confirmé dans cette opinion.

On a déjà essayé, à Liège, depuis dix ans, de créer des associations semblables à celles que je propose ; elles ont toujours végété. Ce n'est que depuis quelque temps qu'un Père s'est résolument mis à la tête d'une de ces associations et qu'il a obtenu de M^{ER} l'Évêque la permission de la diriger librement. A partir de ce moment, elle a prospéré.

Eh bien ! messieurs, ce qui est possible à Liège est possible ailleurs.

M. A. BECKERS. — A mon avis, les vœux émis dans la session précédente sont conçus en termes trop généraux.

J'appuie donc la proposition de M. le chanoine De Molder tendante à propager, autant que possible, et surtout à développer les Congrégations de la Sainte-Vierge.

Pour atteindre ce but, on pourrait engager les membres des autres œuvres à faire partie de cette congrégation.

M. A. DE KERCHOVE. — J'appuie également la proposition de M. le chanoine De Molder.

Des Congrégations de la Sainte-Vierge existent pour les ouvriers ; mais, à part Liège, où il y a une Congrégation établie à l'évêché, à part Louvain, où il y a une Congrégation pour l'Université, et à part Malines, où une Congrégation s'est formée il y a environ deux ans, il n'existe pas d'autres villes, en Belgique, qui possèdent des Congrégations de la Sainte-Vierge pour les jeunes gens de la classe aisée. A Gaud, qui est une grande ville, nous n'avons ni congrégations ni associations pour les jeunes gens. Je me trompe, nous avons la Société de Saint-Vincent de Paul. Mais, par préjugé, beaucoup de personnes ne veulent pas en faire partie. Eh bien ! je suis convaincu que ceux-là mêmes qui refusent de faire partie de la Société de Saint-Vincent de Paul s'affilieraient sans difficulté à une Congrégation. Assister à un salut, entendre un court sermon n'est pas une tâche bien pénible ; or, une fois congréganiste, on se fait membre de la Société de Saint-Vincent de Paul tout naturellement.

Beaucoup de personnes, à Gand, désirent avoir une Congrégation de la Sainte-Vierge, et nous comptons en établir une pour le mois de novembre. Quant à moi, je ne doute pas du succès ; ce qui a réussi à Liège, à Louvain et à Malines peut bien réussir à Gand, à Namur, à Bruxelles et ailleurs. Il suffit seulement de trouver un directeur animé d'un certain zèle.

Je ferai remarquer que dans tous les collèges de Jésuites, il y a des congrégations et que les jeunes gens qui en ont fait partie ne demanderaient pas mieux, à leur sortie du collège, que de s'affilier à l'une ou l'autre œuvre de l'espèce ; mais il n'y en a pas.

M. VICENTE DE LA FUENTE. — J'appuie la proposition de M. le chanoine De Molder, parce que les associations dont il s'agit sont, comme il l'a dit lui-même, une mine inépuisable de toutes les bonnes œuvres.

A cette occasion, je crois devoir recommander à la section la création d'associations de femmes. Ce serait une œuvre éminemment utile ; nous avons de ces associations en Espagne qui font beaucoup de bien et qui, je dois le dire, font même plus de bien que celles des hommes. Des conférences de Saint-Vincent de Paul ont également été formées par les femmes et elles ont été approuvées. Ces conférences sont placées sous la direction d'un prêtre éclairé, et nous avons souvent recours à elles. Quand il se rencontre un orphelin, par exemple, que la conférence des hommes ne peut pas secourir, elle s'adresse à celle des femmes qui ne manque jamais de lui venir en aide.

M. JOAQUIN DE IRIZAR Y MOYA. — Je puis affirmer l'exactitude des renseignements que vient de donner M. Vicente de la Fuente.

En Espagne, les conférences de Saint-Vincent de Paul comme pour les femmes comme pour les hommes.

M. A. LETELLIER. — Je ferai remarquer à M. Vicente de la Fuente, que nous possédons également dans notre pays des associations de femmes. Les associations des

Dames de la miséricorde et de la *Maternité* peuvent être considérées comme les sociétés de Saint-Vincent de Paul des femmes.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans notre pays, ce sont les femmes qui donnent l'exemple de la charité; partout elles sont à la tête des bonnes œuvres. Ce sont elles qui nous encouragent et nous guident. Leur zèle pour le bien est inépuisable et brûle d'une vive flamme. Tous ici nous lui rendons hommage, et je le dis avec d'autant plus de liberté, que je ne vois pas de dames en ce moment parmi nous.

M. VICENTE DE LA FUENTE. — Il serait bon de donner de la publicité à ces associations; ce serait un moyen de les propager.

M. le chanoine DE MOLDER. — Je n'ai pas eu en vue, dans ma proposition, les congrégations de dames ou de demoiselles, par la raison que, dans presque toutes les localités de quelque importance, ces congrégations existent déjà. Ainsi, nous en avons une à Malines, des plus florissantes, qui compte au delà de deux cents dames et demoiselles des familles les plus influentes de la ville.

Je suis directeur d'une association de Dames de la miséricorde, et je suis convaincu que cette institution existe et fleurit presque partout, mais il serait à souhaiter de la voir s'étendre et se propager, car elle est destinée à seconder et peut-être même à suppléer, dans certaines localités, à l'absence de l'admirable OEuvre de Saint-Vincent de Paul.

Déjà, dans la deuxième session du Congrès, j'ai fait la proposition d'émettre un vœu dans ce sens (1).

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes saisis d'une proposition de M. De Molder relative à la création de congrégations de la Sainte-Vierge. Cette proposition est ainsi conçue :

« La première section émet le vœu que le bureau central et les membres de l'Assemblée emploient tous les moyens en leur pouvoir pour établir autant que possible les congrégations de la Sainte-Vierge, surtout pour la classe aisée de la société. »

— Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. A. BECKERS. — Je désirerais dire quelques mots de l'*OEuvre de Saint-François-Xavier*.

L'Association de Saint-François-Xavier brille au premier rang parmi les œuvres formées entre laïques pour le développement des principes religieux; elle s'applique surtout à moraliser l'ouvrier, à l'amener à la pratique de la religion, à en faire un bon chrétien, c'est-à-dire un bon citoyen. C'est une œuvre tout actuelle, car des événements récents nous ont prouvé combien il importe d'apporter la moralisation dans cette classe de la société. Tout le monde est d'accord sur ce point. Eh bien! le meilleur moyen, selon moi, d'arriver à ce résultat, est de ramener l'ouvrier à la foi de ses pères.

Le bon exemple a heureusement son entraînement tout aussi puissant que la contagion du mauvais. Une fois qu'on est parvenu à attirer quelques ouvriers, un noyau se forme et on voit bientôt s'affilier à l'œuvre des gens qu'on n'aurait jamais cru pouvoir ramener au bien.

Les objections qu'on oppose à cette œuvre ne sont pas sérieuses: elle ne peut pas s'établir, dit-on, parce que ceux qui s'en occupent voudront se mettre en évidence;

(1) Voy. le *Compte rendu de l'assemblée de 1864*. — Annexes, p. 604 et suiv.

cela ne mérite pas la discussion et une pareille objection n'arrêtera pas le zèle de notre digne clergé. Les faits répondent d'ailleurs pour nous. L'œuvre existe déjà dans le Brabant et dans les Flandres, elle commence à se propager dans le Hainaut. A Charleroi, aujourd'hui, les ouvriers portent ouvertement la médaille à la boutonnière, et les confrères se rendent processionnellement en pèlerinage. Nous souhaitons que dans toutes les parties du pays le clergé donne son appui à cette œuvre admirable et que partout, bientôt, les conférences de Saint-Vincent de Paul y trouvent leur complément nécessaire.

Les conférences de Saint-Vincent de Paul sont établies surtout pour sanctifier les membres de la classe aisée par la pratique de l'aumône; elles s'adressent à ceux qui possèdent. Mais dans les familles visitées, le père de famille échappe souvent à l'action du visiteur. Il importe donc d'avoir des œuvres qui, le dimanche, réunissent les pères de famille de la classe ouvrière et, en général, tous les ouvriers, pour les édifier par le bon exemple.

L'Œuvre de Saint-François-Xavier pourrait, ce me semble, être propagée en France avec les statuts de l'Association belge, en commençant par les localités voisines de la frontière, Lille, Roubaix, etc., où il y a beaucoup d'ouvriers belges.

Des associations de ce genre existent en France, me dit-on; s'il en est ainsi, il serait à désirer qu'un membre français voulût bien nous donner quelques détails sur leur organisation.

Mais en Hollande l'œuvre n'existe pas; or dans un pays où les protestants sont en grand nombre, il importe de rallier les ouvriers catholiques par des associations de cette nature, afin de leur donner la force de se défendre contre l'erreur et de se maintenir dans la bonne voie.

J'ai cru devoir présenter ces observations pour attirer l'attention de l'assemblée sur la nécessité de propager autant que possible l'œuvre dont je viens de l'entretenir.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est parvenu au bureau un rapport de M. Voordecker sur l'œuvre dont vient de nous entretenir l'honorable préopinant. Ce rapport est assez volumineux; je consulte l'Assemblée sur le point de savoir si elle désire en entendre la lecture ou si elle préfère le renvoyer à l'appréciation du bureau pour être publié, s'il y a lieu, dans le Compte rendu.

Le Père VAN CALOEN, S. J. — L'auteur du rapport m'a fait savoir qu'à son grand regret il ne pourrait assister à la séance; je propose que le bureau prenne connaissance du rapport et qu'il veuille bien, à la séance de demain, nous en donner un résumé succinct.

— Cette proposition est adoptée.

M. ALF. VAN MELDERT (Bruxelles). — Le Père Van Caloen me permettra que je vous entretienne quelques instants de l'extension, en Angleterre, de l'œuvre excellente dont il a été le promoteur en Belgique.

En 1865, dans un voyage qu'il fit dans ce pays, le R. P. soumit son œuvre aux évêques des trois royaumes, qui l'approuvèrent pleinement et lui donnèrent de puissants encouragements. Le Père Van Caloen se mit aussitôt en campagne et parvint à enrôler quelques jeunes gens. L'œuvre ne tarda pas à fonctionner, mais elle ne donne pas encore les résultats qu'il désirerait: il voudrait plus et réclame à cet effet votre concours.

On objectera peut-être que cette entreprise est pleine de difficultés, que l'Angle-

terre ne voudra pas accepter une institution qui vient de l'étranger. Mais, messieurs, nous sommes sympathiques aux Anglais, ils nous en ont récemment donné la preuve en pleine place publique, lors de l'expédition pacifique que nous avons faite dans leur pays. S'ils nous accueillent comme ils l'ont fait lorsque nous venons chez eux pour nous amuser, pourquoi ne nous accueilleraient-ils avec la même bienveillance lorsque nous y venons pour moraliser les classes populaires?

D'ailleurs, il y a de grands éléments de succès en Angleterre, parce que le pays est éminemment religieux; le repos du dimanche y est admirablement observé; et nous avons appris en 1865, par S. Êm. le cardinal Wiseman, que le Parlement lui-même votait des subsides pour des écoles purement catholiques. Nous avons encore eu une preuve de ce sentiment religieux lors de l'expédition dont je vous parlais tout à l'heure et où nos Belges solidaires ont été fort surpris de voir qu'à Londres le lord-maire commençait les banquets officiels par une invocation à la Divinité. Vous le voyez, messieurs, les obstacles ne sont guère à craindre de ce côté.

Quant à l'utilité de l'œuvre, elle peut être envisagée à trois points de vue : au point de vue matériel, au point de vue national anglais et surtout au point de vue religieux.

Nous savons tous qu'en Angleterre la classe ouvrière souffre, comme chez nous, de grands maux et de pénibles privations. Nous avons vu à diverses reprises, dans les journaux anglais, que chaque année plusieurs infortunés y mouraient de faim. Si nous pouvions lui apporter notre divine religion, nous lui donnerions un culte où elle trouverait plus de consolations pour le présent, plus d'espérances pour l'avenir.

Je disais qu'il y avait une certaine utilité au point de vue national anglais. Cela vous paraîtra peut-être étrange; quant à moi, cela ne m'étonne pas et je puise ma confiance dans celle d'une personne dont aucun ne recusera la compétence, d'une reine d'Angleterre, d'Henriette de France. Bossuet, dans ses *Oraisons funèbres*, nous parle de ces pieuses femmes qui, en servant l'Église, croyaient servir l'État, et qui croyaient assurer au Roi des serviteurs en conservant à Dieu des fidèles. L'aveur justifia ces sentiments, car le Roi ne trouva nul appui plus ferme et plus fidèle que chez les catholiques si haïs.

Mais, messieurs, le côté matériel et le côté national ou, si vous aimez mieux, le côté politique, sont moins importants que le point de vue que nous avons surtout à considérer, le côté religieux.

En 1865 et en 1864, le cardinal Wieseman et le Révérend Père Hermann nous ont longuement parlé de l'Angleterre, des succès que la religion catholique y obtenait; mais ils nous ont aussi fait connaître que ces succès ne s'obtenaient que dans la classe riche et surtout dans la classe lettrée, et ils regrettaient vivement qu'il n'y eût pas à Londres et généralement en Angleterre, des écoles assez nombreuses pour instruire le peuple dans la vraie foi.

En propageant et en consolidant l'Œuvre de Saint-François-Xavier en Angleterre, on obtiendrait, en partie du moins, cet heureux résultat : mais comment faire? Nous réussirions peut-être en nous adressant aux amis, aux connaissances, aux parents que nous pouvons avoir dans ce pays, et surtout aux membres anglais du clergé catholique qui n'hésiteraient pas, sans doute, à prêter leur concours à une institution qui porte, en Belgique, de si beaux fruits.

Un second moyen serait de nous adresser à ces jeunes lévites qu'on forme dans la ville de Bruges, au Séminaire anglais. Ce sont en partie des Belges qui se proposent

d'aller en mission en Angleterre. Ces jeunes gens peuvent être très-propres à y faire connaître et à y propager notre OEuvre. Je rappellerai à cette occasion que le grand saint François-Xavier répétait souvent : « Donnez-moi des Belges : ce sont là les hommes qu'il me faut pour moraliser la classe populaire. »

Enfin, le dernier, je devrais dire le suprême moyen, c'est celui que tout bon chrétien doit employer lorsqu'il commence et qu'il poursuit une œuvre importante : s'adresser à ce Père que nous avons au Ciel et l'implorer pour que son règne arrive et que son nom soit glorifié dans la Grande-Bretagne. (*Applaudissements.*)

M. le vicomte EUG. DE KERCKHOVE (Malines).— Je solliciterai à mon tour, messieurs, la permission de dire quelques mots sur la question qui vous occupe. Je me suis demandé dans quelle section il convenait de la ranger et j'ai été fort embarrassé de me répondre. L'Association de Saint-François-Xavier est une œuvre religieuse avant tout, mais elle est aussi une œuvre de charité.

La question de l'OEuvre de Saint-François-Xavier me semble se trouver à cheval entre les deux sections et pouvoir être traitée des deux côtés, à deux points de vue différents.

Comme dans toutes les questions où la religion vient se mêler, il y a à cette question deux faces, une face purement religieuse et une face matérielle.

Je le disais hier dans la deuxième section, à propos de la question ouvrière. Tout problème relatif à la situation des classes ouvrières se réduit à deux points : moraliser, c'est-à-dire améliorer la situation morale (et qui dit situation morale dit situation intellectuelle) de l'ouvrier, et améliorer sa situation matérielle.

Je ne connaissais pas beaucoup, je l'avoue, la Société de Saint-François-Xavier ; c'est au Révérend Père Van Caloen que je dois de la connaître un peu mieux ; et en parcourant les statuts de cette Société, j'ai été frappé du fait que voici :

Les économistes modernes nous disent, et avec raison jusqu'à un certain point, qu'il faut s'attacher avant tout à émanciper l'ouvrier, c'est-à-dire à le mettre en état de s'aider lui-même : c'est la théorie du *Self-help*. Eh bien ! dans les statuts de la Société de Saint-François-Xavier on dit à l'ouvrier : Allez travailler à convertir vos semblables, vos amis. C'est l'ouvrier lui-même qui s'attache à retirer l'ouvrier du désordre, à le ramener à des voies plus morales et à le conduire ainsi tout naturellement à une situation matérielle plus avantageuse ; car partout où il y a moralité, esprit de famille, esprit d'ordre, il y a toujours en même temps un certain bien-être ; il y a aussi l'épargne, et sans épargne, il n'y a pas de travail sérieux possible.

C'est surtout à ce point de vue que je voudrais voir se propager l'OEuvre de Saint-François-Xavier.

Si nous voulions bien nous en occuper, nous arriverions aisément, je pense, à l'étendre en France où elle existe déjà, mais où elle n'existe encore qu'à l'état d'ébauche.

Une voix. — Elle n'y existe pas.

M. le vicomte DE KERCKHOVE.— Si elle n'y existe pas, c'est une raison de plus pour l'y introduire.

Je ne sais si elle existe en Allemagne.

Une voix. — Non.

M. le vicomte DE KERCKHOVE.— C'est encore une raison pour faire de la propagande de ce côté.

Je demanderai donc au bureau de décider qu'il y aura sur l'OEuvre de Saint-François-Xavier un rapport spécial où cette OEuvre sera envisagée sous le double point de vue des avantages religieux et des avantages économiques.

M. LE PRÉSIDENT. — Voudriez-vous vous charger de faire un rapport dans ce sens ?

M. le vicomte DE KERCKHOVE. — Je ne faisais que d'arriver à la séance lorsque vous m'avez accordé la parole, M. le Président ; je ne sais ce qui a été dit avant moi ; il me serait donc fort difficile d'accepter la mission de rapporteur.

M. LE PRÉSIDENT. — Qu'à cela ne tienne, on vous donnera des renseignements.

Vous avez émis des idées fort justes : personne mieux que vous ne serait à même de les développer, et je suis convaincu que l'assemblée tout entière se joint à moi pour vous prier de vous charger du rapport.

M. le vicomte DE KERCKHOVE. — Je suis très-reconnaissant à l'assemblée, mais je suis convaincu que beaucoup de membres s'acquitteraient de cette mission mieux que moi.

M. WITTEROOS (Bruxelles). — J'ai le bonheur de faire partie de la Société de Saint-François-Xavier et je pourrais vous en parler en connaissance de cause ; cependant, je n'entrerai pas dans de longs développements. Je veux tout simplement appeler l'attention de la section sur l'utilité de faire, au Congrès catholique de Malines, un rapport détaillé sur cette institution. Ce rapport produirait, je crois, un grand bien.

L'Association de Saint-François-Xavier prend tous les jours de l'extension : pour vous donner une idée de son importance, il me suffira de vous dire qu'il y a actuellement 40,000 ouvriers qui portent la médaille ; indépendamment de cela, 150,000 personnes se sont fait inscrire et ont pris l'engagement de réciter tous les jours des prières, dans l'intention de convertir les pécheurs, c'est-à-dire de former des honnêtes gens et de bons citoyens.

L'OEuvre de Saint-François-Xavier devrait occuper la première place parmi les œuvres ; comme on l'a dit, c'est une œuvre *actuelle* : elle se manifeste non par des paroles, mais par des faits. Depuis qu'elle existe en Belgique, elle a contribué grandement à l'amélioration de l'ouvrier et même de la classe aisée. Aussi je désirerais vivement qu'un grand nombre de personnes de cette classe fussent mises à même de l'apprécier.

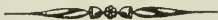
Nous sommes quelques membres de l'œuvre qui nous en occupons régulièrement ; nous assistons fréquemment à ses séances et à ses exercices, et, je le dis avec bonheur, le dimanche nous comptons souvent parmi nous des hommes influents, parmi lesquels je citerai en première ligne les barons de Roest d'Alkemade.

Pour bien juger de la valeur de l'OEuvre de Saint-François-Xavier, il faut voir un pèlerinage à Notre-Dame de Hal, organisé par cette Association. Il est impossible de rester indifférent devant ce spectacle qui édifie les uns et étonne les autres par sa solennité et sa grandeur.

Ce pèlerinage se fait le lundi de la kermesse de Bruxelles ; ce jour, vous le comprenez, a été choisi de préférence, afin de soustraire l'ouvrier aux désordres et aux débauches de la ville. Le matin, vers deux ou trois heures, on rencontre environ 5,000 confrères se rendant à pied à Hal ; à sept heures et demie, l'entrée se fait dans l'église de la localité, bannière déployée ; il y a ensuite communion générale, et c'est, je vous assure, le plus beau, le plus grand spectacle qu'on puisse voir.

Telles sont les quelques considérations que j'ai cru devoir faire valoir pour justifier la demande d'un rapport que j'ai faite à l'assemblée. L'OEuvre de Saint-François-Xavier est grande par le nombre de personnes qui s'y dévouent, grande par le nombre de pécheurs qui y ont trouvé leur sanctification. C'est une raison pour l'encourager et la développer. (*Applaudissements.*)

— La séance est levée à midi et demi.



TROISIÈME SÉANCE.

4 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE GÉRARD LE GRELLE.

SOMMAIRE. — Reprise de la discussion sur l'*Œuvre de l'enterrement des pauvres*. — Communication, par M. A. de Kerchove, d'un rapport sur l'*Œuvre de Saint-Charles-Borromée*, instituée à Louvain, pour venir en aide aux besoins spirituels des pauvres à leur décès : M. F. Delmer. — Clôture de la discussion. — Reprise de l'examen de l'*Œuvre de Saint-François-Xavier*. — Rapport de M. Voordecker. — MM. Brogniez, de Boninge, le R. P. Van Caloen, Lammens, le comte G. Le Grelle, F. Delmer, A. Letellier, Witteroos, A. de Kerchove, François. — Clôture de la discussion. — Reprise de la question du *Repos et de la sanctification du dimanche*. Discussion : MM. Bausart, A. de Kerchove (renseignements sur l'*Œuvre de Saint-Jean-Baptiste*), l'abbé Pelgrims, Pety de Thozée, A. Letellier, le chanoine de Molder, F. Delmer, Lammens, Heymans, J. de Hemptinne. — Vote des propositions. — *Œuvre du Denier de Saint-Pierre*. — M. S. Hunard : Organisation de l'*Œuvre* à Lyon. — M. A. Beckers : Organisation de l'*Œuvre* en Belgique, et rapport sur ses progrès et sa situation en 1866 dans ce dernier pays. — Observations de MM. le président, S. Hunard, l'abbé Bataille, etc.

— La séance est ouverte à 9 1/2 heures.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour porte la reprise de la discussion sur l'*Œuvre de l'enterrement des pauvres*.

M. A. DE KERCHOVE. — Nous avons beaucoup parlé de l'*Œuvre* de l'enterrement des pauvres. Nous avons reçu ce matin sur cette *Œuvre* un rapport dont je vous demande la permission de vous donner lecture ; il n'est pas long ; le voici :

Association de Saint-Charles Borromée, sous le patronage de la Société de Saint-Vincent de Paul, pour venir en aide aux besoins spirituels des pauvres à leur décès.

« Pratiquer la charité chrétienne à l'égard des pauvres, tel est le but de la Société de Saint-Vincent de Paul. Les membres qui la composent, faisant usage des biens que la Providence leur départit, versent dans la main du pauvre des aumônes, mais en même temps qu'ils soulagent les misères du corps, ils ne négligent point les intérêts de l'âme : l'assistance morale et spirituelle est un bienfait qu'ils voudraient pouvoir accorder plus largement à leurs frères éprouvés par le besoin.

« Malheureusement, les misères à soulager sont grandes et dépassent les ressources

dont la Société peut disposer. Aussi, que de bien reste à faire ! La Société de Saint-Vincent de Paul à Louvain, le comprend, et voilà pourquoi elle fait un appel à la générosité des personnes aisées pour l'aider, en particulier, à combler une immense lacune. Il s'agit d'assister le pauvre à son passage à une autre vie et d'avancer l'heure fortunée où il pourra jouir de la présence de son Dieu. Trop souvent, avouons-le, le pauvre meurt délaissé, et la prière de ses frères ne vient pas le consoler dans sa tombe ; le saint sacrifice de la Messe n'est point toujours offert pour le repos de son âme.

« Dans le désir d'apporter un remède à un si grand mal, la Société fit un essai, dès le commencement de l'année 1864. L'un ou l'autre prêtre, membre de l'œuvre, célèbre gratuitement une messe de *Requiem* pour le repos des âmes des chefs de famille décédés pendant le temps qu'ils recevaient des secours de la Société. — Cet acte de charité se répète régulièrement à la mort de tous les pauvres de la ville, grâce à l'*Association de Saint-Charles Borromée*, établie avec le concours du clergé et sous le patronage de la Société de Saint-Vincent de Paul. Pour consolider cette institution, il a été convenu entre le clergé de Louvain et la Société de Saint-Vincent de Paul qu'une souscription sera faite annuellement au profit de l'Œuvre nouvelle et que les membres de l'Association feront dire une messe de *Requiem* pour chaque pauvre dans la huitaine qui suivra ses funérailles.

« La messe sera annoncée au prône du dimanche dans la paroisse du défunt, afin que ses parents, ses amis, ses voisins et les personnes charitables puissent assister au saint sacrifice pour le repos de son âme. Un modeste catafalque sera dressé devant l'autel auquel on célébrera le sacrifice.

« Pour les pauvres décédés à l'hôpital civil ou à l'hôpital militaire, la messe sera dite à l'hôpital même par les soins du curé ou de l'aumônier qui y réside.

« Un des premiers soins de l'Œuvre sera aussi de pourvoir à ce que l'administration du Saint-Viatique puisse se faire d'une manière convenable. Dans certains ménages, la misère est telle que tout manque, même un reposoir quelconque pour placer le Saint-Ciboire, lorsque les derniers Sacrements sont administrés aux moribonds. »

— La section décide le dépôt de ce rapport sur le bureau, à l'inspection des membres.

M. F. DELMER (Bruxelles). — Il y a quelques années, la Société de Saint-Vincent de Paul, à Bruxelles, a remarqué avec peine qu'il existait dans les aumônes spirituelles une lacune regrettable : le pauvre était enterré sans qu'une messe eût été dite pour le repos de son âme. Je suis heureux d'annoncer que cette lacune a été comblée grâce, au clergé, et qu'aujourd'hui il n'y a plus, à Bruxelles, un pauvre qui soit enterré sans qu'on ne célèbre une messe pour son salut. Cette Œuvre est réalisée au moyen d'un supplément de taxe imposé aux services des trois premières classes. Ce sont ainsi les riches qui paient pour les pauvres. A notre avis, cette Œuvre doit être laissée au clergé ; nous n'avons, nous laïques, qu'à y applaudir, et si j'avais un vœu à émettre, ce serait de voir imiter partout ce qui se fait à Bruxelles.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois pouvoir répondre à l'honorable préopinant que, dans une précédente séance et de l'assentiment même d'un des membres les plus distingués de l'Assemblée, M. le curé de Saint-Nicolas, la section a décidé de donner son approbation à l'Œuvre telle qu'elle est conçue, en conservant à chaque ville son autonomie.

Il n'y a pas à revenir, me paraît-il, sur cette décision. (*Adhésion.*)

M. F. DELMER. — Je n'assistais pas à la séance d'hier et j'ignorais, par conséquent, la décision qui y avait été prise.

Il est clair que les sympathies de tous les catholiques sont acquises d'avance à toute œuvre de charité, quelle que soit la source dont elle émane. Mais j'ai voulu faire remarquer qu'à Bruxelles l'initiative de l'Œuvre de l'enterrement des pauvres a été prise par le clergé et qu'il serait heureux qu'il en fût ainsi dans les autres villes.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est donc une affaire terminée.

Personne ne demandant plus la parole, nous passons à la continuation de la discussion sur l'Œuvre de Saint-François-Xavier.

J'ai examiné le rapport de M. Voordecker qui nous est arrivé sur cette question et dont l'assemblée m'avait prié de lui présenter une analyse. Ce rapport est fort intéressant et ce serait vraiment lui enlever son mérite que de n'en donner qu'une analyse rapide.

Je propose d'aborder plutôt la discussion en nous réservant, si elle n'est pas trop longue, d'entendre ensuite la lecture complète du rapport de M. Voordecker. (*Adhésion.*)

La parole est à M. Brogniez.

M. BROGNIEZ (Bruxelles). — Je voudrais à mon tour dire quelques mots en faveur de l'Œuvre de Saint-François-Xavier, et vous parler de l'Allemagne, où j'ai longtemps séjourné.

L'Allemagne est un vaste pays dont les habitants sont réfléchis et persévérants, mais qui n'a pas encore participé aux bienfaits de l'institution du grand zéléateur des âmes. Il importe de l'y introduire. On pourrait commencer d'un côté par Vienne, de l'autre par Munich, en se mettant en rapport avec le respectable clergé local et en adoptant le plan suivi en Belgique. Les efforts qu'on tenterait dans ce but, j'en suis convaincu, ne resteraient pas infructueux.

Je n'en dirai pas davantage, mais en terminant, je veux encore exprimer le vœu que, par la grâce de Dieu, pour le salut des âmes et la joie de tous les catholiques, l'Œuvre de Saint-François-Xavier, œuvre éminemment apostolique, se propage de plus en plus et étende bientôt ses rameaux au loin.

M. DE BONINCE (Ostende). — Je désirerais que le Congrès émit un vœu : celui de voir l'Œuvre de Saint-François-Xavier se propager en France. Cette œuvre existe en Hollande, en Angleterre, en Chine ; en France, personne ne la connaît.

J'insiste d'autant plus sur ma proposition, que l'Œuvre aurait, dans ce pays, un champ immense de développement et qu'elle pourrait y amener les résultats les plus heureux, car c'est l'Œuvre par excellence pour la moralisation des classes laborieuses.

Il ne faut pas s'effrayer des difficultés ; les efforts consciencieux sont toujours couronnés de succès.

J'habite un port de mer dont les habitants ont la réputation d'être assez difficiles à diriger. Nous avons voulu, avec l'aide du Père Van Caloen, y établir l'Œuvre. Je vous l'avouerai franchement, nous n'osions espérer que notre courage aurait été à la hauteur de notre tâche, et nous ne commençâmes qu'en tremblant. Eh bien ! au bout de peu de temps, l'Œuvre prenait du développement, et il y a aujourd'hui 400 ouvriers inscrits. Ce sont de véritables apôtres. (*Applaudissements.*)

Il y avait une commune voisine où, disait-on, tous les efforts resteraient infructueux.

Le zèle du Père Van Caloen voulut en faire l'épreuve; il demanda l'autorisation au curé de venir prêcher pour l'Œuvre dans sa commune. Le curé la lui accorda et annonça en chaire à ses paroissiens qu'un Père Jésuite viendrait dans la commune, pour recommander et diriger une Œuvre nouvelle. Il ajoutait cette remarque : Je ne sais pas moi-même en quoi elle consiste, mais veuez au sermon et vous l'apprendrez.

Huit jours après, nous nous sommes rendus dans cette commune, le Père Van Caloen et quelques membres de l'Association d'Ostende. Le Père Van Caloen expliqua l'Œuvre et, dès le premier jour, soixante-quinze hommes vinrent se mettre à genoux au pied de l'autel pour recevoir la médaille; aujourd'hui, tous les hommes de cette commune sont membres de l'Association. Là où l'on osait à peine aller à l'église autrefois, aujourd'hui tout le monde assiste à la procession avec la médaille. (*Applaudissements.*) J'insiste sur ce point, pour vous démontrer la nécessité de fonder l'Œuvre surtout dans les localités où l'on désespère du succès (*rires et applaudissements*), car c'est souvent là où l'on croit qu'il n'y a rien à faire qu'on réussit le mieux.

En revenant de notre excursion, le Père Van Caloen nous dit : Mais pourquoi n'attireriez-vous pas les marins? Chacun de rire. Les marins ont un caractère indépendant, difficile à manier; ils ont souvent de l'argent en poche et il nous paraissait impossible de réussir auprès d'eux. C'était encore une erreur. Quelques jours après, il se présente au local de l'Association un jeune homme de dix-sept à dix-huit ans; il s'amuse comme les autres, et, à la fin de la soirée, il me dit : J'ai un frère qui est patron pêcheur, ne pourrais-je pas l'amener avec moi? — Certainement, lui répondis-je; venez dimanche. — Il vint en effet le dimanche suivant avec son frère, jeune marin de 22 à 25 ans; celui-ci, à son tour, prit goût à la réunion et, la semaine d'après, il revint, amenant avec lui des hommes de son équipage; l'affaire était faite. Ces hommes ont amené leurs amis, et aujourd'hui l'engouement des marins pour l'œuvre est tellement grand, que nous devons les contenir. Aussitôt qu'ils arrivent au local, ils veulent avoir la médaille. Beaucoup de gens l'ignorent peut-être, mais les marins ont de l'amour-propre; habitués à la liberté, ils se soumettent difficilement à la contrainte lorsqu'ils reviennent à terre; ils n'ont pas précisément le calme des autres ouvriers, et, à cause de cela, on en a un peu peur. Mais on a tort, car si l'écorce est rude, le cœur est bon. (*Applaudissements.*)

Je termine en reproduisant le vœu que j'ai émis en commençant : que l'on fasse des efforts pour propager l'Œuvre de Saint-François-Xavier en France.

M. LE PRÉSIDENT. — Et dans tous les pays? Nous ne devons privilégier aucune région.

M. DE BONINGE. — Certainement, mais puisque l'Œuvre n'existe pas en France, il me semble que c'est de ce côté surtout que nous devrions porter nos efforts. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je vois avec plaisir que ce vœu rencontre l'assentiment général; il en sera tenu note dans le procès-verbal.

Le R. P. VAN CALOEN. — Je ne viens pas vous faire un long discours sur l'Œuvre de Saint-François-Xavier; vous ne l'attendez pas de moi; cette Œuvre ne vous est pas, d'ailleurs, étrangère, et elle se fait connaître tous les ans par des rapports spéciaux. Mais je voudrais soumettre à l'assemblée quelques réflexions.

Je demanderai d'abord à M. le Président, s'il ne conviendrait pas de permettre la

discussion des moyens les plus propres à étendre cette institution, non-seulement dans les pays étrangers, mais aussi, et avant tout, dans les principaux centres d'industrie en Belgique ?

Vous savez, messieurs, que l'OEuvre a commencé en 1854 par quinze ouvriers installés dans une cave; aujourd'hui, elle compte, en Belgique seule, quarante mille membres; elle est établie en Angleterre, et je viens de recevoir une lettre de la Chine, datée d'il y a quatre mois, qui m'annonce son heureux établissement dans ce pays.

Les associations religieuses doivent se fonder d'abord par la prière, car c'est Dieu qui nous mène. Qui aurait cru que l'humble réunion, composée à l'origine de quinze pauvres ouvriers installés dans un souterrain, serait devenue cette vaste association que vous connaissez? C'est Dieu qui nous mène, et si j'avais encore besoin de preuves, j'en trouverais une nouvelle dans la lettre dont je viens de vous parler.

Vous connaissez l'histoire de saint François-Xavier. Le grand désir de cet apôtre était de s'établir en Chine; la mauvaise volonté des hommes et les tempêtes l'arrêtèrent d'abord, puis au moment où il allait aborder, il mourut. Dieu ne voulait pas qu'il y allât! Mais l'Association s'y est établie cependant et elle s'y est établie, comme en Belgique, d'une manière providentielle. Voici le fait :

L'année passée, au moment de se rendre en Chine, un missionnaire belge vint me faire ses adieux. Je lui dis : « Je compte sur votre bonne volonté pour établir dans ce pays l'Association de Saint-François-Xavier. » Il me promit de ne rien négliger pour atteindre ce but, et le cœur rempli du désir de réussir, il partit. Il fut envoyé dans l'est de la Mongolie. Là il eut le bonheur de trouver, également dans une cave, trois ouvriers dont l'un était un homme récemment converti. Celui-ci, le cœur tout heureux de sa conversion et saisi du besoin de communiquer son bonheur à ses anciens coreligionnaires, s'était associé deux autres hommes également convertis, et le but de leurs réunions hebdomadaires était la conversion des pécheurs. Un jour, le missionnaire dont j'ai parlé vint dans cette assemblée; il y parla de saint François-Xavier, raconta ce qui se faisait en Belgique, et proposa de créer une association. Sa proposition fut accueillie avec ardeur, et voilà comment l'œuvre a été fondée.

Certainement cette institution rencontre des difficultés, j'en ai l'expérience; mais il ne faut pas se rebuter, car souvent, j'en ai également l'expérience et M. de Boninge vous a cité tout à l'heure un fait qui le prouve, souvent il suffit d'un homme de bonne volonté pour établir l'OEuvre là où elle avait le moins de chances de succès.

Je désirerais que tous les membres qui croient connaître un moyen de la propager, surtout dans les grands centres d'industrie de la Belgique, voulussent bien communiquer leurs idées à la section, et qu'ensuite M. le Président nommât un rapporteur qui serait chargé de soumettre ces idées à l'Assemblée générale, afin qu'elles aient le plus de publicité possible.

Il importe aussi de propager l'Association dans les pays étrangers; le succès ne peut manquer; mais il faut des hommes de bonne volonté, car il y a bien des obstacles à vaincre. Dans certains pays, on se montre souvent hostile aux institutions qui viennent du dehors.

J'ai été en Angleterre, il y a deux ans, et j'y ai été bien accueilli : les treize évêques de l'Angleterre, les trois vicaires apostoliques de l'Écosse, les quatre primats de l'Irlande donnèrent leur approbation à mon œuvre. Je la croyais déjà établie et elle l'est en effet; nous avons choisi Liverpool pour centre; mais elle ne réussit pas comme je l'avais espéré, et je m'aperçois de plus en plus que, pour la faire réussir, il

faut, dans la localité, des hommes dévoués qui la soutiennent. La plume ne suffit pas. J'ai une fois écrit en un jour treize lettres, je n'ai reçu que deux ou trois réponses favorables ; les lettres, ont les met sur sa table, puis on ne s'en occupe plus. Ce qu'il faut, ce sont des hommes, des hommes de foi et de dévouement.

Il y a, en Angleterre, un revirement de l'esprit religieux ; je puis en parler en connaissance de cause. J'y ai été pour la première fois il y a dix-sept ans, et j'ai renouvelé ma visite il y a deux ans : or, j'affirme que l'esprit catholique s'y est considérablement développé. Mais ce revirement se manifeste surtout dans la classe lettrée, parmi les hommes d'étude ; l'ouvrier reste ce qu'il est. Eh bien ! notre devoir est de profiter de ce revirement et de tenter des efforts pour remuer également les masses.

A Charleroi, grâce au zèle de MM. Houtart et Bivort, les efforts faits pour propager l'OEuvre de Saint-François-Xavier ont été couronnés de succès ; pourquoi ne pourrions-nous pas faire en Angleterre ce qui a été fait à Charleroi ? (*Applaudissements.*)

M. LAMMENS (Gand). — J'appuie la proposition du Révérend Père tendante à ce qu'un rapport sur l'OEuvre de Saint-François-Xavier soit présenté à l'Assemblée générale.

M. LE PRÉSIDENT. — M. le vicomte de Kerckhove a été prié d'en faire un.

M. LAMMENS. — M. le vicomte de Kerckhove est très-occupé et je doute fort qu'il ait le temps de s'acquitter de sa mission. Ne pourrait-on pas charger le Père Van Caloen lui-même de ce rapport ? Il est l'apôtre de l'OEuvre...

LE R. P. VAN CALOEN. — Je vous prie de m'excuser...

Voix nombreuses. — Non ! non !

M. LE PRÉSIDENT. — Si le Révérend Père voulait se charger de faire un rapport sur l'OEuvre, M. le vicomte de Kerckhove pourrait se borner à rédiger un rapport spécial traitant la question au point de vue où il s'est placé dans son discours.

LE R. P. VAN CALOEN. — Je dois faire remarquer à l'assemblée que demain et après-demain, il me sera impossible de venir à la séance.

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte la section : entend-elle se déjuger et dispenser le R. P. Van Caloen de faire le rapport ?

Voix nombreuses. — Non ! non !

M. LAMMENS. — Il suffirait peut-être d'un rapport verbal.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous le voyez, Révérend Père, c'est le vœu unanime de la section que vous vous chargiez de ce petit travail ; vous ne voudrez pas vous y dérober. Vous parlerez pour l'édification de tous ; mais, en attendant, permettez-moi de vous faire un peu la guerre. (*Rires.*)

Vous avez tous applaudi, messieurs, à l'OEuvre de Saint-François-Xavier, j'ai, moi, un reproche à lui faire : c'est qu'elle augmente dans une proportion considérable le travail d'une autre société, également civilisatrice et religieuse, j'entends parler de la Société de Saint-François-Régis, qui s'occupe spécialement de procurer aux pauvres les papiers nécessaires à la célébration de leur mariage. Notre besogne devient accablante ; nous nous trouvons dans la nécessité de doubler notre personnel, nos soins, nos ressources et jusqu'à la durée de nos séances. Et la chose n'a rien qui doive étonner, puisque la Société de Saint-François-Xavier, non contente de faire

flleur les bonnes mœurs chez ses membres par l'édification que produit une vie pure, s'occupe encore de prosélytisme. Elle ne se borne pas à faire régner l'ordre dans les ménages ; lorsqu'elle apprend que le vice est quelque part, vite, chasseur persévérant, elle se met à sa poursuite et ne lui laisse de trêve que lorsqu'elle l'a vaincu. (*Applaudissements.*) Lorsqu'elle apprend que dans quelque recoin le désordre règne, qu'il y a des cobabitations illicites, il n'est pas d'efforts qu'elle ne fasse pour faire succéder à ces unions illégitimes un mariage régulier. (*Applaudissements.*)

La Société de Saint-François-Régis a donc fort à faire, mais elle ne s'en plaint pas ; au contraire, elle s'en applaudit, et comment ne s'en applaudirait-elle pas ? Vous jugerez par là, messieurs, de la nature du reproche que je faisais à l'OEuvre de Saint-François-Xavier et qui, dans la vraie signification de ma pensée, fait son plus bel éloge ! (*Applaudissements.*) Cette institution a conquis les sympathies de tous ; à Anvers comme à Bruges, à Bruxelles comme à Ostende, elle est connue et estimée, grâce à Dieu ; j'ajouterai que l'intérêt que lui portent des personnes vénérées dans l'univers a, après Dieu, contribué à son développement. Ai-je besoin de rappeler qu'elle est devenue un objet de prédilection pour notre Saint-Père, l'immortel Pie IX ? Il en a donné des témoignages successifs. Vous connaissez aussi l'opinion qu'en avait le regretté évêque de Bruges, l'illustre et savant prélat qu'une mort prématurée nous a enlevé ; il disait que l'OEuvre de Saint-François-Xavier était une œuvre particulièrement adaptée aux besoins de notre époque et, ajoutait-il, *manifestement inspirée par Dieu*. Ce sont ses propres paroles. Le R. P. Beekx, général des Jésuites, envisage l'OEuvre comme un puissant appui pour tous ceux qui, par vocation, se livrent au soulagement des misères humaines, à la propagation de la foi et de la morale, de même qu'à l'amélioration des mœurs.

Je vous citerai encore le vénéré Président de la Société de Saint-Vincent de Paul, notre Président d'honneur, M. le baron de Gerlache ; il l'appelle une puissante garantie pour les besoins de l'époque et pour le soutien de la société, qui est attaquée aujourd'hui dans toutes les classes par de mauvaises passions.

A tous ces témoignages vénérés que l'honorable M. Voordecker a mentionnés dans son rapport, je veux joindre ma faible voix pour attester l'intérêt que je lui porte, et je vous demande, messieurs, la permission de me faire l'interprète de votre pensée à tous, en exprimant à l'honorable créateur, au promoteur de l'Association de Saint-François-Xavier en Belgique, l'expression de notre profonde sympathie, en même temps que celle de notre affection personnelle, et j'ajouterai, de notre estime et de notre admiration. (*Applaudissements prolongés.*)

M. DE BONINGE. — J'étais venu au Congrès surtout pour assister aux discussions relatives au patronage des classes ouvrières, soit par la Société de Saint-François-Xavier, soit par toute autre Société. A cet effet, je me rendis lundi à la 2^e section où, pendant toute la séance, je n'entendis qu'une dissertation sur les rapports du capital et du travail. Le lendemain, la discussion continua dans le même sens, et elle n'atteignit un but pratique qu'au moment où on aborda la question des moyens à employer pour moraliser l'ouvrier. M. Houtart a fait connaître, à cette occasion, que partout où il y a eu grève récemment dans le Hainaut, il n'existait aucune œuvre religieuse, et que dans le district de Charleroi, où il en existait, il n'y avait pas eu de grève. Nous arrivons donc en plein dans la question de l'OEuvre de Saint-François-Xavier, l'œuvre par excellence pour la moralisation de l'ouvrier. Or, nous discutons également cette question en ce moment ; il y a donc deux sections qui s'occupent

du même objet, mais dans deux locaux différents. Comme nous n'avons pas le don d'ubiquité, il nous est impossible de participer aux deux discussions à la fois.

Je demande donc s'il n'y aurait pas moyen de s'entendre pour réunir les deux sections, afin qu'elles traitent ensemble cette question ?

M. LE PRÉSIDENT. — Rien ne prouve plus en faveur de l'OEuvre éminente de Saint-François-Xavier que le désir qu'ont eu plusieurs sections de s'en emparer; il y a eu un petit conflit d'attributions entre la 1^{re} et la 2^e section, mais il est glorieux pour l'OEuvre. Voici ce qui est arrivé :

Nous avons entamé la question hier. Le R. P. Van Caloen était présent, mais il était attendu dans une autre section; était-ce un motif pour que le bureau abandonnât la discussion? il ne l'aurait pas pu sans manquer à ses devoirs. La discussion a donc continué, mais une affiche a été placée à la porte de notre salle annonçant que c'était la 1^{re} section qui s'occupait principalement de l'OEuvre de Saint-François-Xavier. Tous ceux qui ont des observations à présenter sur cette OEuvre peuvent venir ici, mais nous ne pouvons interrompre nos travaux.

M. F. DELMER. — Il n'y a pas, en réalité, de conflit d'attributions ou de compétence entre la 1^{re} et la 2^e section.

La 1^{re} section s'occupe des œuvres purement religieuses, la deuxième s'occupe surtout d'œuvres économiques, d'économie sociale. Ici, nous nous occupons spécialement des ouvriers; dans la 2^e section, en même temps qu'on s'occupe des ouvriers, on s'occupe un peu aussi des patrons et, à mon avis, on fait bien. Il n'est pas inutile de s'occuper des relations du capital avec le travail, car les grèves dont on a parlé proviennent souvent, non de ce que l'ouvrier est immoral, mais de ce que patrons et ouvriers oublient les prescriptions de la loi chrétienne.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous restons donc saisis de la question; la discussion continue.

M. A. LETELLIER. — On nous a parlé des grèves d'ouvriers. Le Borinage a la spécialité des grèves, elles y sont à l'état permanent. Je crois que le meilleur moyen d'en empêcher le retour et surtout de leur enlever le caractère démagogique qu'elles ont revêtu dans ces derniers temps, serait d'établir dans cette localité une association de Saint-François-Xavier.

On ferait bien aussi d'y établir l'OEuvre pour l'enterrement des pauvres, car cet enterrement se fait aujourd'hui d'une manière peu édifiante. Il y a près de la maison que j'habite, à la campagne, un cabaret; eh bien! il ne se passe pas de mois où je ne voie, à la porte de ce cabaret, la civière avec le voile mortuaire et la croix. C'est un véritable scandale.

Je ne pense pas que l'OEuvre de l'enterrement des pauvres existe à Mons. Si elle y existe, elle n'est pas très-florissante et elle aurait besoin d'être stimulée. Le R. P. Van Caloen devrait venir faire un petit voyage de ce côté; je puis lui assurer qu'il serait accueilli avec enthousiasme.

LE R. P. VAN CALOEN. — A propos de l'OEuvre de l'enterrement des pauvres, je dois ajouter que les membres de la Société de Saint-François-Xavier ont droit à l'enterrement et à une communion générale de tous les membres. A Bruxelles, cela n'est guère possible. Mais, dans les petites villes, les enterrements se font d'une manière très-solennelle; les membres de la Société, avec la médaille sur la poitrine, accompagnent le corps jusqu'au lieu de sépulture, où l'on prononce un petit discours en

mémoire du défunt. Ces cérémonies enflamment le zèle des membres au point que l'on désirerait presque la mort d'un membre pour avoir occasion de propager l'OEuvre. (*Rires.*)

M. A. LETELLIER. — Je désirerais voir instituer les deux œuvres à Mons, et je crois qu'il y aurait surtout intérêt à les établir dans le Borinage. N'y a-t-il personne dans l'assemblée qui pourrait nous dire si elles existent dans l'un ou l'autre village de cette contrée ?

Une voix. — Il y a une Association de Saint-François-Xavier à Charleroi.

M. A. LETELLIER. — A Charleroi, oui ; mais dans le Borinage, je crois qu'elle n'existe pas. Du côté de Mons, on ne la connaît que de nom.

Si le Père Van Caloen pouvait venir faire une excursion chez nous pour la propager, il serait accueilli avec ardeur et les chefs d'industrie eux-mêmes lui tendraient la main.

Le R. P. VAN CALOEN. — Il y a longtemps qu'on me demande d'établir l'OEuvre à Frameries

M. A. LETELLIER. — Ce qui nous manque, c'est un comité organisateur ; mais si vous venez dans notre localité jeter les bases de l'association, nous trouverions bien des hommes dévoués pour la soutenir.

M. WITTEROOS. — Après les discours que vous avez entendus et qui ont jeté de si vives lumières sur l'OEuvre de Saint-François-Xavier, il ne me reste plus qu'à ajouter quelques observations dans un sens pratique, pour faire apprécier cette œuvre à son point de vue véritable.

Trois fois la question de l'Association de Saint-François-Xavier avait été portée devant le Congrès de Malines sans résultat ; cette fois, nous avons obtenu un véritable succès ; la question sera portée devant l'assemblée générale, et quand nous n'aurions emporté que cet avantage, nous aurions déjà lieu de nous réjouir.

L'Association de Saint-François-Xavier, on vous l'a déjà dit, mérite la première place parmi les œuvres, parce que c'est avant tout une œuvre actuelle. Ce sont les ouvriers qui en forment l'élément essentiel, et je dois dire ici qu'il est à regretter que l'on n'y rencontre pas un plus grand nombre de personnes appartenant à la classe aisée. Nous avons à l'Association de Bruxelles trois hommes qui se dévouent véritablement : je citerai, notamment, M. Ronsman, qui est connu pour son infatigable charité. Ces messieurs se sont mis au service de l'Association depuis le matin jusqu'à huit heures du soir, abandonnant leurs femmes, leurs enfants, renonçant au repos et aux distractions qu'un honnête père de famille peut trouver chez lui les dimanches et les fêtes. C'est un vrai apostolat laïque. L'OEuvre de Saint-François-Xavier consiste particulièrement dans les actes ; c'est surtout par les actes que l'on touche les cœurs. Nous avons constitué bien des œuvres. Il y a actuellement, en Belgique, cent cinquante affiliations, et il n'y a que ceux qui ont participé à leur établissement qui savent ce qu'il demande d'efforts et de persévérance : à cet égard, nous devons un hommage spécial au Révérend Père Van Caloen. Mais, parce que nous possédons l'OEuvre en Belgique, il ne faut pas dépenser tous nos efforts pour la propager à l'étranger ; car, il ne suffit pas de créer une œuvre, il faut la maintenir et ne pas perdre de vue que bien des œuvres ont péri faute de soins et de vigilance. Le Père Van Caloen n'est pas immortel ; qu'advient-il de l'OEuvre après lui ? Avant de songer à propager l'OEuvre en pays étrangers, nous devons pourvoir aux moyens d'en assurer la perpétuité en Belgique.

Dans chaque œuvre, il y a des collaborateurs, et c'est par le zèle des collaborateurs que la Société de Saint-François-Xavier continue à prospérer. Il y a, à Bruxelles, trois ouvriers, trois apôtres, qui, le dimanche, parcourent les carrefours, se dévouant particulièrement à obtenir la légitimité des unions; je pourrais citer par centaines des légitimations qu'ils ont obtenues ainsi. (*Applaudissements.*) Ce sont ces membres-là qui donnent tant de besogne à la Société de Saint-François-Régis et qui nous ont valu, tout à l'heure, un si agréable reproche de M. le Président.

Il y a aussi des membres qui vont visiter les moribonds, et leur zèle est si grand qu'ils se font recevoir même par ceux dont le prêtre ne parvient pas à approcher.

Notre association a rencontré un grand appui dans le clergé; toutefois, je dois dire que quelques curés veulent la voir à l'œuvre avant de lui donner leur concours. Dans une commune des environs de Bruxelles, quelques membres avaient l'intention de fonder une association de Saint-François-Xavier; ils s'adressèrent au curé qui, en homme prudent, et je ne puis que louer sa prudence, refusa d'abord de donner son appui. Mais ces hommes, animés d'un véritable zèle, ne se laissèrent pas abattre et ils résolurent de donner au curé, pour le gagner à l'œuvre, quelques fruits de l'arbre qui commençait à fleurir.

Il y avait à Molenbeek-Saint-Jean un grand bataillon carré (1), habité par une centaine de familles et où l'on avait constaté plusieurs cas de concubinage; les visiteurs commencèrent par y accomplir leur tâche la plus rude et furent assez heureux pour obtenir la conversion de personnes auprès desquelles les efforts du clergé lui-même avaient échoué depuis plusieurs années. En présence de ce succès, le curé n'a pas hésité à voir dans notre œuvre le doigt de Dieu, et il nous a immédiatement donné son concours.

Il y a des faits plus caractéristiques encore : dans une famille composée de neuf personnes, le père, la mère et les sept enfants vivaient tous en état de concubinage. Le père et la mère n'avaient pas fait leur première communion, les enfants n'avaient pas même été baptisés. Eh bien ! on est parvenu à les convertir tous. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas tout. A la porte de Namur, à Bruxelles, était venu s'établir un saltimbanque : un membre de Saint-François-Xavier apprend qu'il y avait là deux enfants non baptisés; il s'adresse au saltimbanque, obtient de pouvoir donner l'instruction à ces enfants et, quelques jours après, ceux-ci recevaient le baptême et la première communion.

Voilà l'Œuvre de Saint-François-Xavier. (*Applaudissements.*)

M. F. DELMER (*pour une motion d'ordre*). — Je me permets de faire remarquer au bureau que notre ordre du jour est encore fort chargé, et que le moment de notre séparation approche. Ne jugerait-il pas convenable de consulter la section sur le point de savoir si elle désire continuer la discussion qui l'occupe, ou si elle entend passer à l'examen de la question de la sanctification du dimanche ?

M. LE PRÉSIDENT. — Il faut bien épuiser une discussion avant d'en aborder une autre; du reste, je consulte l'assemblée.

— L'assemblée décide que la discussion continue.

M. A. DE KERCHOVE. — L'honorable M. Witteroos nous disait tout à l'heure qu'il

(1) C'est le nom que l'on donne, à Bruxelles, aux agglomérations d'habitations ouvrières qui ne communiquent avec la voie publique que par une ruelle ou une allée.

était regrettable qu'il n'y eut point, dans la Société de Saint-François-Xavier, un plus grand nombre de personnes appartenant à la classe aisée. Fondons des congrégations et nous aurons des membres pour toutes les œuvres.

M. FRANÇOIS, curé à Charleroi. — On m'invite à prendre la parole pour vous donner quelques détails sur l'OEuvre de Saint-François-Xavier établie à Charleroi.

Je vous dirai d'abord, messieurs, que les habitants de Charleroi ne méritent pas la mauvaise réputation qu'on leur a faite et à laquelle la bande noire, qui a jeté le terreur dans le pays, n'a pas peu contribué. On a cru que cette bande avait pris naissance à Charleroi; c'est une erreur, elle était originaire de la province de Namur : il faut être juste avant tout et je justifie les habitants de Charleroi comme je puis. D'ailleurs, ces hommes de la bande noire, je les ai vus de près, je suis devenu à certains égards leur ami; c'est moi qui ai eu la triste et consolante mission de les accompagner à l'échafaud, et je dois le dire, jamais je n'ai trouvé des sentiments de repentir aussi vifs que chez Leclerc et Boucher. Ces deux hommes, qui avaient été la terreur du pays, sont morts en invoquant le nom de Jésus et de Marie.

Une autre cause a contribué à donner une fausse idée de la population du pays de Charleroi; ce sont les grèves. J'éprouve ici un peu plus de peine à la justifier. Cependant je ferai remarquer que la population ouvrière du pays de Charleroi n'est pas composée uniquement d'ouvriers nés dans ce pays : elle se compose d'individus venus de tous les coins du pays et même de toutes les nations.

Ces ouvriers, amenés par un travail incessant et surtout par le travail du dimanche à abandonner les pratiques religieuses, n'ont pas su se maintenir dans la voie de l'ordre : de là les émeutes qui ont éclaté récemment. Mais je dois dire à la louange de la population ouvrière de Charleroi qu'il y reste encore un grand fond de foi. Ainsi, lorsqu'il y a une fête religieuse, l'église regorge de monde. Et ne croyez pas que les ouvriers y viennent par curiosité : non, ils y prient et ils écoutent avec recueillement la parole de leur pasteur.

Il faudrait chercher à ramener à la pratique de la religion les ouvriers égarés; ce n'est pas chose facile, je le sais, mais ce n'est pas impossible.

Pour cela, il faudrait d'abord, dans le Borinage surtout, multiplier les églises et établir des églises plus vastes; ensuite, créer des associations, associations de Saint-François-Xavier, associations de Saint-Joseph, peu importe, le nom ne fait rien à la chose; mais pourtant j'ai remarqué que, le respect humain s'en mêlant, on a quelque peine à se décider à se faire membre d'une association de Saint-François-Xavier. Le mieux serait peut-être, dans le commencement, d'établir des associations sous le nom de sociétés de tempérance. — Que faut-il pour réaliser cette idée? Il faut ce que nous avons eu le bonheur de trouver à Charleroi : quelques jeunes gens qui s'y dévouent. Voici comment l'OEuvre s'est créée à Charleroi : Trois jeunes gens se réunissent, ils font connaître qu'une Société sera formée, ils envoient dans le bassin industriel des invitations pour un dimanche; le dimanche fixé, la salle est comble : les ouvriers qui se sont rendus à l'invitation écoutent les jeunes gens qui leur parlent, qui font de la musique, et ils s'amuse. Les dimanches suivants, la foule afflue toujours. Mais le but de ces jeunes gens n'était pas de créer des réunions uniquement pour le plaisir. Ils font un règlement qui prescrit des exercices de piété et qui introduit dans la Société la prière du soir. Le dimanche suivant, la foule avait diminué notablement; beaucoup s'étaient abstenus, parce qu'ils n'avaient pas une dose de religion assez grande pour supporter un pareil règlement, d'autres étaient

retenus par respect humain, à cause d'articles hostiles qui avaient paru dans de mauvais journaux. Un certain nombre persista, et, grâce à Dieu, la Société a pu se maintenir. Les premiers mois, elle a marché tant bien que mal, mais le jour de la Saint-Joseph, une communion générale eut lieu et, à partir de ce moment, la Société a commencé à prendre du développement. A l'occasion de la fête de Notre-Dame de Hal, un membre proposa de faire un pèlerinage dans cette ville. La proposition fut accueillie; on convoqua non-seulement les ouvriers qui venaient au local, mais tous les ouvriers des environs; un grand nombre répondirent à l'appel et le pèlerinage se fit dans le plus grand ordre. Cette procession d'ouvriers, en costume de houilleur, produisit une vive impression. Le dimanche suivant, le nombre de membres avait augmenté considérablement; la Société, bénie par Notre-Dame, avait, dès ce moment, de profondes racines. J'en remercie la Sainte-Mère de Dieu. Les jeunes gens qui avaient organisé la Société m'avaient demandé de les accompagner dans leur excursion; je m'empressai de déférer à cette demande, et je me trouvai si heureux dans la compagnie de ces bons ouvriers que le dimanche suivant je me rendis à leur local et que depuis je m'y rends souvent, bien qu'il soit situé à une demi-lieue de chez moi. C'est une vaste salle; les ouvriers y prennent un verre de bière, on y fait la prière du soir, je dis quelques mots sur la pratique des devoirs, et tout le monde s'y amuse. (*Applaudissements.*)

Quelque temps après le pèlerinage de Hal, la Société a été affiliée à l'Œuvre de Saint-François-Xavier; c'était le jour de la Sainte-Barbe, dans laquelle les ouvriers de Charleroi ont une grande confiance. Le Révérend Père Van Caloen a bien voulu se rendre à Charleroi et l'installation canonique a eu lieu.

Le jour de la Saint-Joseph, les membres sont convoqués pour une communion générale. Je ferai remarquer ici qu'il n'en est pas du pays de Charleroi comme des pays flamands; c'est une grande chose pour nos ouvriers que de communier en dehors du temps pascal; eh bien! sur cent membres que compte la Société, quatre-vingt-six sont venus communier en corps. C'était un grand progrès, car le respect humain était vaincu. Ce jour-là, les ouvriers ont reçu leur médaille et ils ont, dans leur joie, parcouru les rues de Charleroi, enseigne déployée.

Pour encourager l'Œuvre, le lundi de la Pentecôte nous sommes venus à Bruxelles; nous étions quarante; les ouvriers portaient leur médaille; on venait leur demander: Qui êtes-vous? et ils répondaient fièrement. Un ouvrier qui depuis vingt-deux ans n'avait plus reçu les Saints-Sacrements, et qui s'était récemment converti et affilié à notre Œuvre, nous avait dit, le jour où il reçut sa médaille, que ce jour était le plus beau de sa vie, et qu'il ne donnerait pas sa médaille pour une médaille de Napoléon. Cet ouvrier nous accompagnait. Nous parcourûmes, à Bruxelles, différents établissements; on avait l'air de ricaner en nous voyant; mais nos hommes n'avaient plus de respect humain. Ils disaient: Nous sommes des ouvriers à qui l'on dit la vérité; nous sommes avec de braves gens. (*Applaudissements.*)

De retour à Charleroi, ces hommes étaient retrempés dans l'esprit d'association.

Il nous fallait pour local une salle assez vaste: qu'avons-nous fait? Nous avons besoin de 1,000 francs; nous nous sommes adressés à MM. Houtart et Pirmez, et nous les avons obtenus. La charité est inépuisable, mais il ne faut pas craindre un petit refus.

La bénédiction de cette salle s'est faite avec grande solennité devant quatre cents confrères. Quinze jours après, M^{gr} l'évêque du diocèse vint nous rendre visite; il nous

envoya ensuite son vicaire général. Tous les sociétaires étaient heureux de voir la part que le clergé prenait à leur OEuvre.

Voilà, messieurs, à quel point en est notre association ; non-seulement elle prospère, mais elle a provoqué l'établissement d'associations semblables dans d'autres communes. Gilly en possède une qui compte aujourd'hui de cent à cent vingt-cinq membres ; il en existe également une dans un autre village depuis cette année. Toutes ces sociétés marchent bien ; à un certain jour, il y a, à Charleroi, réunion générale de toutes les sociétés et, de cette manière, l'OEuvre, s'étend et se développe de plus en plus.

Je fais des vœux pour que l'Association de Saint-François-Xavier s'établisse dans le Borinage. Si nos jeunes gens de Charleroi peuvent être de quelque utilité pour arriver à ce résultat, je leur dirai que l'on attend d'eux une visite dans le Borinage, et ils iront, j'en suis certain ; seulement, il faut leur donner un compagnon. Quant au clergé, il doit, autant que possible, s'effacer. Nous devons nous borner à donner des conseils.

Que l'on trouve dans le Borinage un jeune homme de cœur dans chaque village, et on en trouvera, car ce qu'on a dit du Borinage n'est pas vrai ; il y a là un fond de foi, à l'état latent, je le veux bien, mais il y est ; qu'on trouve un jeune homme de cœur dans chaque village, et la Société s'y établira, et une fois établie, elle prospérera. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il nous reste toujours à entendre la lecture du rapport de M. Voordecker, mais les principales considérations invoquées dans ce rapport viennent d'être développées par M. le curé François. Cette lecture n'aurait donc plus qu'un intérêt secondaire. Je vous propose de voter l'impression de ce rapport aux annexes (1). (*Adhésion.*)

La discussion me paraît épuisée et on en a demandé la clôture. Cependant, avant de la prononcer, je puis vous annoncer avec joie que le désir manifesté par l'assemblée sera réalisé et que la question qui vous a occupé pendant deux séances sera portée à l'Assemblée générale pour être résolue dans un sens favorable à son développement (2). (*Applaudissements.*)

— La discussion est close.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la *Question du repos et de la sanctification du dimanche.*

Conformément au vœu de la section, la discussion de cette question a été prorogée, afin de permettre aux chefs d'industrie qui auraient des observations à faire, de venir nous les soumettre.

Avant d'ouvrir le débat, je dois faire remarquer que nous n'avons jamais entendu faire du repos du dimanche une règle absolue et sans exceptions autorisées. La sanctification du dimanche a des limites. Envisagée à ce point de vue, la question ne me paraît pas pouvoir susciter de divisions, car nous sommes tous enfants de l'Église et nous devons tous tenir, par conséquent, à en observer les préceptes.

La parole est à M. le vicaire Bausart.

M. A. BAUSART, vicaire à Malines. — Je crois que la discussion doit porter surtout

(1) Voir à l'appendice.

(2) Voir le compte rendu de la 5^e séance, pp. 159 et 163.

sur les moyens pratiques d'arriver à la cessation du travail du dimanche, et j'entre d'emblée au cœur de la question.

Il y a, dans le travail, deux choses à considérer : le moteur et la machine.

Le moteur, c'est le patron, le chef d'industrie qui fait travailler ; la machine, c'est l'ouvrier qui travaille.

Si nous voulons amener l'ouvrier à sanctifier le dimanche par le repos, nous devons lui en donner les moyens en lui procurant du travail chez des patrons catholiques. C'est pourquoi j'ai l'honneur de présenter la proposition suivante :

« La section exprime le vœu que les patronages, ou, à leur défaut, des sociétés charitables, s'emploient efficacement pour placer chez des patrons catholiques les ouvriers que des maîtres forcent à travailler les jours fériés. »

Je vous ferai remarquer, messieurs, que bien des ouvriers que leurs sentiments religieux portent à sanctifier le dimanche, se trouvent dans la nécessité de travailler, parce que leurs patrons les y obligent. Il en est qui sont venus me trouver pour me demander conseil dans ces circonstances. — Quittez votre atelier, leur disais-je, allez ailleurs. — Mais où, me répondaient-ils ? Nous sommes isolés dans la société et nous ne savons où nous caser.

Il y a évidemment là une lacune et il faut la combler. Mais à qui appartient cette mission ? Le clergé se trouve dans une position gênante ; s'il s'adresse aux chefs d'industrie, il perd sa liberté d'allures. C'est donc aux patronages et aux sociétés charitables à intervenir. Ne pourraient-ils pas accueillir les ouvriers qui se présenteraient à eux, faire des ouvertures aux patrons, aux chefs d'usine, et leur dire, par exemple : Quand vous aurez besoin d'un ouvrier, avant de prendre le premier venu, adressez-vous à nous ; nous vous fournirons un ouvrier moral ?

Aidons l'ouvrier en lui procurant un travail qui ne soit pas condamné par l'Église, et nous aurons fait faire un grand pas à la question de la sanctification du dimanche.

M. A. DE KERCHOVE. — A l'occasion de cette discussion, je crois devoir appeler l'attention sur l'OEuvre de Saint-Jean-Baptiste, œuvre excellente pour la sanctification du dimanche.

Elle consiste à réunir les ouvriers en plus grand nombre possible et à les occuper par des jeux honnêtes dans l'un ou l'autre local ; c'est ce qui se fait à Gand ; un Père Récollet leur fait une petite instruction ; des jetons de présence sont donnés à ceux qui assistent aux réunions, et quand ils en ont un certain nombre, on leur permet de choisir un objet de ménage. Ces réunions moralisent l'ouvrier et produisent un grand bien.

A Gand, plus de 1,200 ouvriers se réunissent ainsi tous les dimanches et s'amuseent entre eux, tout en sanctifiant par des exercices pieux le jour de repos du Seigneur.

Je désirerais que la section exprimât le vœu de voir s'établir partout l'OEuvre de Saint-Jean-Baptiste.

M. l'abbé PELGRIMS. — M. Bausart nous a soumis une proposition tendante à ce qu'il soit pris des mesures pour procurer aux ouvriers des ateliers où l'on ne travaillât pas le dimanche.

Je me rallie bien volontiers à cette proposition. Mais l'important, pour arriver à ce résultat, c'est qu'il y ait des ateliers de l'espèce, et si nous voulons qu'il y en ait, il serait utile que les catholiques s'entendissent pour ne donner leur pratique qu'à des gens qui respectent le repos du Seigneur. C'est ce qui ne se fait pas.

Une autre raison de la violation du dimanche c'est que, dans beaucoup de familles, pour réaliser une petite économie, au lieu de s'adresser au patron, on s'adresse à l'ouvrier, que l'on oblige ainsi à travailler le dimanche.

Je propose donc d'émettre le vœu que tous les catholiques prennent l'engagement de ne donner leur pratique qu'à des gens qui observent le repos du dimanche, et de ne pas faire travailler les ouvriers hors du temps de leur travail.

M. PETY DE THOZÉE. — Je désirerais, à mon tour, émettre un vœu : celui que les journaux conservateurs ne paraissent plus le dimanche, lorsqu'ils peuvent le faire sans nuire à la cause qu'ils défendent.

On m'objectera peut-être que les journaux catholiques doivent paraître dans les mêmes conditions que les organes du libéralisme. Cette objection n'est pas sérieuse. Il n'y aurait aucun inconvénient à ce que les journaux catholiques ne paraissent pas, alors même que les journaux libéraux continueraient de paraître, parce que les abonnés aux journaux catholiques ne lisent pas de journaux libéraux. Il ne s'agirait donc que d'une habitude à faire prendre.

Je ferai remarquer qu'en supprimant le journal du dimanche, non-seulement nous laisserons la liberté de ce jour aux ouvriers des journaux, mais encore que nous permettrons aux rédacteurs de prendre le repos dont ils ont grand besoin. (*Applaudissements.*)

M. A. LETELLIER. — Le Congrès a déjà eu à se prononcer, il y a trois ans, sur une proposition semblable et, après discussion, il a été résolu alors que les journaux catholiques continueraient à paraître le dimanche. Une des raisons qui ont déterminé cette résolution était, notamment, que les journaux qui paraissent le dimanche sont, en général, imprimés le samedi soir (*interruption*) ; il s'agirait donc de supprimer le journal du lundi ; mais, ne voyez-vous pas, messieurs, que ce serait donner à nos adversaires un argument contre les journaux catholiques ? Chacun aime plus ou moins à se tenir au courant des nouvelles, et les journaux libéraux ne manqueraient pas d'exploiter ce sentiment en disant qu'ils donnent sept numéros par semaine, tandis que nos journaux n'en donnent que six.

D'ailleurs, il a été prouvé d'une manière péremptoire que le travail du dimanche, en tant qu'il s'applique à la presse catholique, n'avait aucun inconvénient moral. On peut travailler le dimanche lorsque c'est pour le bien.

M. le chanoine DE MOLDER. — Il est toujours dangereux de vouloir être plus catholique que les chefs des catholiques. Or, la question soulevée par M. Pety de Thozée a été résolue lors du dernier Congrès, par Sa Grandeur M^{gr} l'évêque de Namur et par M^{gr} Delebecque. Après cela, je crois que nous n'avons pas à insister.

M. PETY DE THOZÉE. — Je n'ai entendu faire aucune critique ; je me suis borné à émettre un vœu dont l'adoption ne devait avoir, dans ma pensée, aucun inconvénient et qui pouvait avoir un avantage : celui d'autoriser certains journaux à suspendre leur publication le dimanche, lorsqu'ils jugeraient pouvoir le faire sans nuire à la cause qu'ils défendent.

A ce propos, permettez-moi de citer un fait. Dans la province que j'habite, nous avons créé un journal catholique ; pour nous trouver dans les mêmes conditions que le journal libéral, nous avons demandé l'autorisation de paraître le dimanche ; cette autorisation nous a été accordée et notre journal parut d'abord le dimanche comme les autres jours de la semaine ; mais au bout de trois ou quatre ans, nous avons sup-

primé le numéro du dimanche, et le journal continue à paraître dans ces conditions sans qu'il nous soit jamais arrivé aucune réclamation.

M. F. DELMER. — J'appuie la proposition de M. Pety de Thozée, et c'est surtout au point de vue de l'ouvrier que je me place pour demander que les journaux catholiques ne paraissent plus le dimanche.

Ainsi que l'a fait remarquer M. Pety de Thozée, cette mesure ne donnerait lieu à aucun inconvénient, et je crois fermement que si nous donnions l'exemple, les journaux libéraux, ne fut-ce que par spéculation, ne tarderaient pas à nous imiter. Alors l'argument qu'on nous oppose souvent et qui consiste à dire que lorsque la vérité est attaquée il faut qu'elle soit défendue le jour même, cet argument n'aurait plus sa raison d'être.

J'insiste d'autant plus pour l'adoption de la proposition de M. Pety de Thozée, qu'il est à ma connaissance que des ouvriers de tel journal que je pourrais citer ne peuvent assister à la messe le dimanche à cause du travail auquel ils sont astreints.

M. LAMMENS. — Je crois pouvoir affirmer que nul plus que les journaux catholiques ne désirent voir la cessation du travail du dimanche. Directeurs, rédacteurs et ouvriers, tous voudraient pouvoir consacrer au repos le jour du Seigneur. Si, nonobstant, ces journaux continuent à paraître le dimanche, c'est que des considérations plus puissantes que l'intérêt personnel les y obligent. Ils ne paraissent d'ailleurs que du consentement de l'autorité ecclésiastique et, sous ce rapport, leur conscience est en règle.

Mais il importe que les journaux qui paraissent le dimanche s'arrangent de façon à faciliter à leurs ouvriers l'exercice de leurs devoirs religieux. A Gand, dans les journaux catholiques, tout est combiné de telle sorte qu'il n'y a plus à composer le dimanche que les dépêches télégraphiques, les bulletins de bourses et tout ce qui est indispensable pour donner au journal le caractère d'actualité qu'il doit avoir. Les annonces, les articles politiques et les nouvelles sont toujours composés le samedi soir.

Ne faisons donc pas le procès aux journaux catholiques; s'ils paraissent le dimanche, c'est, d'abord, qu'ils en ont l'autorisation et, ensuite, que les nécessités de la lutte l'exigent.

M. HEYMANS. — Les abus signalés par les honorables préopinants doivent provenir ou d'un malentendu entre les directeurs des journaux et les employés, ou bien de quelque mauvais vouloir des ouvriers, qui souvent rejettent sur leurs maîtres les conséquences de leurs propres négligences. Occupés pendant quelques heures seulement, ils disent qu'ils n'ont pas le temps d'entendre la messe. Si, pour l'impression du journal, les ouvriers se trouvent réellement dans l'impossibilité de remplir leurs devoirs religieux, c'est à eux de réclamer auprès de leurs chefs, et certainement les éditeurs de journaux catholiques feraient droit à leurs justes réclamations.

M. PETY DE THOZÉE. — Je tiens à le bien constater, je n'ai entendu ni signaler des abus, ni surtout relever un scandale. Mais j'ai cru qu'un vœu que nous émettrions pourrait donner à certains journaux l'idée, soit de ne plus paraître les dimanches, soit de paraître dans des conditions qui laisseraient aux ouvriers plus de temps pour sanctifier le jour du Seigneur.

J'ai proposé d'émettre le vœu que les journaux catholiques ne paraissent plus le dimanche, lorsqu'ils pourraient le faire sans nuire à la cause qu'ils défendent. On

pourrait compléter la proposition et dire : *ou tout au moins qu'ils paraissent dans des conditions qui permettent à tout le personnel de sanctifier le dimanche. (C'est cela.)*

M. A. LETELLIER. — Je demande que le bureau veuille bien déclarer l'incident clos et passer à l'ordre du jour, vu l'heure avancée.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre successivement aux voix les différents vœux exprimés :

« La section émet le vœu : 1° que les patronages ou, à leur défaut, des sociétés charitables s'emploient efficacement pour placer chez des patrons catholiques les ouvriers que des maîtres forcent à travailler les jours fériés. »

— Adopté.

« 2° Que les catholiques prennent l'engagement de ne donner leur pratique qu'à des gens qui observent le repos du dimanche et de ne pas faire travailler les ouvriers en dehors du temps de leur travail. »

— Adopté.

« 3° Que l'on établisse des sociétés où l'on puisse, pour empêcher le travail du dimanche, procurer aux sociétaires des distractions honnêtes, etc. »

— Adopté.

Nous avons enfin le vœu M. Pety de Thozée, dont voici le texte :

« La section émet le vœu que, le dimanche, les journaux catholiques ne soient plus imprimés, pour autant que la mesure ne doive pas nuire à la cause que défendent nos organes, ou du moins qu'ils paraissent dans des conditions qui laissent à tout le personnel les loisirs nécessaires pour la sanctification de ce jour. »

M. JOSEPH DE HEMPTINNE. — Le vote de cette proposition ne semblerait-il pas impliquer que certains journaux catholiques travaillent dans des conditions à ne pas permettre à leurs ouvriers d'entendre la messe?

M. LE PRÉSIDENT. — L'auteur de la proposition a déclaré qu'il n'avait entendu faire aucune critique, et il a expliqué sa pensée.

M. PETY DE THOZÉE. — Autre chose est d'aller à la messe, autre chose de sanctifier le dimanche. En faisant ma proposition, je ne critique rien, je ne préjuge rien; je ne fais que supposer le cas où il y aurait quelque amélioration à faire.

— Le vœu est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous abordons l'*OEuvre du Denier de Saint-Pierre*; la parole est à M. Simplicie Hurard.

M. SIMPLICIE HURARD (Lyon). — Messieurs, j'aurais voulu vous parler de l'*OEuvre du Denier de Saint-Pierre* d'une manière positive et statistique; des documents devaient, à cet effet, m'être envoyés de Lyon; ils ne me sont pas parvenus; je serai donc obligé de ne vous présenter que des considérations générales; vous voudrez bien m'en excuser et en faire retomber la faute, non sur moi, mais sur l'administration des chemins de fer ou sur celle des postes.

L'*OEuvre du Denier de Saint-Pierre* a été constituée à Lyon par des jeunes gens, en imitant l'organisation de l'*OEuvre de la propagation de la Foi*.

Elle a été constituée par des jeunes gens, dis-je; en voici la raison: Vous savez la situation délicate qu'a faite aux catholiques de France la question romaine. Mettre à la tête de l'œuvre des hommes connus dans le monde politique par un rôle actif ou simplement par des souvenirs de famille, c'était appeler sur elle la défaveur.

On a donc pris, pour organiser l'OEuvre, des jeunes gens de Lyon appartenant à toutes les conditions sociales. Ces jeunes gens se sont réunis, ils ont composé un comité central qui se divise en centaines, lesquelles centaines se divisent en dizaines, et l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre s'est constituée sur le modèle de l'OEuvre de la Propagation de la Foi.

La Propagation de la Foi opère au moyen d'une cotisation calculée à raison d'un sou par semaine. Nous nous sommes demandés si cette cotisation ne serait pas un obstacle au développement de notre OEuvre, et, après discussion, nous avons arrêté le chiffre de la cotisation à un franc. Le franc est l'unité par excellence pour faire prospérer une œuvre, et d'ailleurs nous nous sommes dits que plus la somme à payer serait minime, plus l'œuvre se répandrait dans le peuple. C'était l'application à une œuvre religieuse d'une vérité économique admise aujourd'hui partout, à savoir : que les consommateurs se présentent d'autant plus nombreux que les choses sont à meilleur marché. Plus on réduira la cotisation au Denier de Saint-Pierre, plus les souscripteurs afflueront.

Notre OEuvre a été portée à la connaissance de tous les évêques français et, sans vouloir blâmer mon pays, je dois dire qu'à cause de la situation difficile où se trouve la France, plusieurs ont crû devoir s'abstenir ; ils ont dit : l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre fonctionne convenablement chez nous sous forme de quête ; nous ne voulons rien innover à cet égard, et nous ne pouvons donner la main à une organisation nouvelle en dehors de l'action du clergé. Ils jugent leur situation comme bon leur semble. D'autres évêques ont accepté l'OEuvre, entre autres M^{gr} l'évêque d'Orléans. L'OEuvre n'est donc établie régulièrement que dans un certain nombre de diocèses, mais nous n'avons pas perdu toute espérance de l'étendre bientôt, même aux diocèses dépendant d'évêques qui n'ont pas voulu la patroner jusqu'ici, car en réalité ceux-là mêmes lui accordent toutes leurs sympathies.

Ainsi, l'OEuvre fonctionne en dehors du clergé ; des hommes dévoués instituent un comité, forment des dizaines, puis des centuries : la collecte se fait et l'argent est envoyé à Lyon, jusqu'à ce qu'il se forme un comité diocésain. Lorsque ce comité est institué, il centralise les fonds ; mais le comité ne veut rien centraliser lui-même, et il expédie directement à Rome les subventions qu'il recueille.

Messieurs, le comité central de Lyon, en me députant vers vous, m'a surtout chargé de vous demander votre concours pour une publication qu'il a entreprise. Il a pensé que pour entretenir dans l'esprit des catholiques et pour propager l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre, il était bon de fonder un Bulletin trimestriel qui rendît compte de l'OEuvre partout où elle a été établie. Ce Bulletin se vend à un prix très-minime ; il donne les résultats obtenus dans tous les diocèses de France et de l'étranger, et est tiré déjà à un grand nombre d'exemplaires. Le comité central de Lyon serait heureux de vous voir coopérer à cette publication.

Il est une objection que j'ai souvent entendu reproduire contre l'organisation laïque de l'OEuvre de Denier de Saint-Pierre. Pourquoi, dit-on, organiser cette OEuvre, alors que, dans tous les diocèses, des quêtes sont instituées dans le même but ? Notre réponse est facile : c'est que l'on oublie aisément l'époque des quêtes et que celles-ci ne donnent pas les résultats que l'on peut obtenir par une organisation régulière. Grâce à cette organisation, l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre est, si je puis m'exprimer ainsi, canalisée. Ce n'est plus un fleuve qui se répand, tantôt sur la rive droite, tantôt sur la rive gauche, dont les eaux montent ou baissent ; c'est un canal dont les eaux peuvent monter, mais ne baisseront jamais. L'OEuvre du Denier

de Saint-Pierre, régularisée de la sorte, peut apporter au Saint-Père des ressources considérables.

Lorsque le Président du Comité central de Lyon, qui est un de nos amis, se rendit à Rome, il demanda une audience au Saint-Père et lui exposa le plan de notre organisation. Alors le Saint-Père, souriant, lui dit : Vous avez deviné ma pensée ; pauvre comme je le suis, il ne m'appartenait pas de vous dire ce que vous deviez faire ; mais j'avais toujours eu le désir de voir régulariser l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre sur le modèle de l'OEuvre pour la Propagation de la Foi.

Nous ne vous demandons donc qu'une chose, messieurs, c'est de nous venir en aide pour propager cette OEuvre et de nous transmettre à Lyon les éléments nécessaires pour rédiger notre Bulletin. Et la preuve que nous ne voulons rien centraliser, c'est que nous vous prions de rédiger vous-mêmes les renseignements que vous auriez à nous donner.

Je regrette de n'avoir pas les documents que j'attendais ; j'aurais pu vous donner le chiffre des recettes réalisées par notre OEuvre depuis qu'elle est établie ; vous auriez pu voir avec quel merveilleux ensemble elle s'est développée. Et veuillez remarquer, messieurs, que la régularisation de l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre, en fournissant un accroissement de ressources au Saint-Père, n'a pas diminué les recettes provenant des quêtes faites dans les diocèses ; au contraire, l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre organisée, a fait songer aux quêtes. La régularisation laïque de l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre n'est donc pas un obstacle à l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre instituée épiscopalement. (*Applaudissements.*)

M. A. BECKERS. — Je suis heureux de pouvoir donner à l'honorable préopinant quelques détails sur l'organisation de l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre en Belgique.

C'est aux catholiques de Gand que revient l'honneur de cette OEuvre ; mais elle est née presque en même temps à Louvain et s'est repandue bientôt dans le reste du pays.

A la différence de ce qui existe en France, l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre est établie en Belgique avec l'appui du clergé ; je dois même ajouter que, dans les localités où l'organisation n'est pas complète, c'est sur le clergé que retombe toute la charge de l'institution.

Dans chaque diocèse, il y a un comité diocésain qui centralise l'action du diocèse et dirige l'OEuvre sous la direction de l'évêque. Un comité décaual surveille les opérations des comités paroissiaux ; là surtout l'organisation est parfaite. Il y a ensuite des comités d'arrondissement qui facilitent l'unité dans la marche des affaires.

L'OEuvre est complète en Belgique, et je crois que dans peu de temps nous aurons dans chaque paroisse un comité paroissial formé de laïques zélés qui récolteront partout l'obole pour le Saint-Père.

En Belgique, la cotisation obligatoire annuelle n'est que de 25 centimes ; l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre se lie avec l'Association de Saint-Pierre, qui est favorisée de certaines indulgences.

Au dessus des comités paroissiaux et des comités diocésains, il y a un comité central établi à Bruxelles ; mais, comme en France, il laisse à chaque comité diocésain l'administration de ses fonds ; son but est en quelque sorte uniquement de donner des conseils, d'étudier et de proposer les mesures propres à favoriser et à étendre l'institution.

Puisque j'ai la parole, je demanderai la permission de donner lecture à l'assemblée du rapport de ce comité pour 1866. Le voici :

*Rapport sur la situation de l'OEuvre du DENIER DE SAINT-PIERRE
dans les diocèses de Belgique en 1866.*

« A la suite des résolutions des assemblées générales précédentes, un conseil central du Denier de Saint-Pierre a été établi à Bruxelles, pour relier entre eux les comités diocésains du pays. Leurs rapports constatent cette année une augmentation notable dans le chiffre des offrandes que les catholiques font parvenir au Souverain-Pontife, ce qui prouve que le zèle des collecteurs est à la hauteur de la générosité des fidèles. L'organisation des comités qui, dans le principe, a laissé plus ou moins à désirer dans certaines localités, tend aujourd'hui à se compléter presque partout. Les résultats obtenus dans certains diocèses et les moyens employés pour y parvenir ont excité dans d'autres une heureuse émulation ; aussi peut-on dire que l'OEuvre est établie en Belgique sur des bases stables et qu'il ne reste plus qu'à la consolider. C'est à l'activité et à l'énergie des comités diocésains et surtout à l'action incessante du clergé et à la puissante initiative de NN. SS. les évêques, que notre pays est redevable de l'augmentation successive des recettes. Quand les comités diocésains auront réussi à établir dans chaque paroisse des comités de laïcs dévoués qui prêtent leur concours actif au clergé et lui viennent en aide pour la perception des offrandes des fidèles, on sera en droit d'espérer que la Belgique se maintiendra au premier rang parmi les nations pour le tribut qu'elle paiera volontairement chaque année au Souverain-Pontife. Le conseil central de Bruxelles, par les relations qu'il établit entre les divers diocèses, contribuera également à l'œuvre en excitant le zèle de chaque comité diocésain par la comparaison des résultats obtenus par les divers comités.

« Ce conseil a perdu l'année dernière son digne président, M^{sr} Van Hemel, vicaire général de Malines, dont la mémoire vénérée vivra toujours parmi ceux qui ont été témoins de son zèle ardent et de son admirable activité. C'est à lui que le vaste diocèse de Malines est redevable de la bonne organisation de ses comités. Ce diocèse a recueilli, pendant l'année 1866, pour l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre, la somme de 214,419 fr. 18 c., y compris 17,158 fr. 66 c. de dons et souscriptions. Malgré le choléra, la crise industrielle et les inquiétudes de tout genre, malgré le chiffre élevé de la souscription aux Étrennes pontificales, le produit du Denier de Saint-Pierre a dépassé, cette année, de 15,408 fr. 47 c., le montant des recettes de l'année précédente. Ce qui est remarquable, c'est que le chiffre de la collecte a subi une augmentation dans la presque totalité des doyennés. Pour faciliter l'action du comité diocésain, des comités d'arrondissements ont été institués dans le diocèse de Malines, à cause de l'étendue de sa circonscription.

« Les Étrennes recueillies par le *Journal de Bruxelles*, en 1866, se sont élevées au chiffre de 90,636 fr. 76 c., montant des souscriptions, non-seulement du diocèse de Malines, mais encore d'autres diocèses de Belgique.

« La recette du Denier de Saint-Pierre, dans le diocèse de Bruges, s'est élevée, en 1866, à la somme de 88,197 fr. 58 c., soit 8,446 fr. 81 c. de plus que le montant des sommes reçues pendant l'exercice précédent. Les Étrennes recueillies par les journaux du diocèse ont produit 48,076 fr. 02 c., soit 28,076 fr. 02 c. de plus que l'année antérieure. Le total du Denier et des Étrennes, en 1866, monte, pour le

diocèse de Bruges, à la somme de 156,275 fr. 60 c. Ce chiffre indique que le zèle en faveur de l'OEuvre augmente considérablement dans ce diocèse.

« Dans le diocèse de Gand, la recette totale de l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre a été de 192,440 fr. 67 c., total qui accuse une augmentation de plus de 41,000 fr. sur le chiffre de l'exercice précédent. Si l'on ajoute aux recettes du Denier de Saint-Pierre le produit des Étrennes à Pie IX, on arrive à une somme de 260,371 fr. 55 c., soit un excédant de plus de 37,000 francs sur le résultat du relevé précédent.

« Les offrandes de la seule ville de Gand sont comprises dans cette somme pour 75,292 fr., ce qui représente une cotisation de 61 centimes par tête, sur une population de 120,000 âmes.

« Pendant l'exercice 1866, le Denier de Saint-Pierre a produit, dans le diocèse de Liège, la somme de 155,441 fr. 60 c., dont 155,424 fr. 54 c. ont été recueillis au moyen des collectes paroissiales. Ce produit dépasse celui de 1865 de 4,942 fr. 11 c. Trente cantons sur trente-sept ont versé des collectes supérieures à celles de l'année précédente : résultat inespéré, si l'on tient compte des calamités de l'année 1866. La moyenne par habitant est de 20 à 21 centimes. Les Étrennes ont produit, en 1867, la somme de 56,555 fr. 87 c., présentant un excédant de 22,445 fr. 54 c. sur le chiffre de 1866. Il a donc été recueilli en tout dans le diocèse de Liège 211,797 fr. 47 c.

« Dans le diocèse de Namur, l'organisation nouvelle, due à l'initiative de M^{sr} Dechamps, n'a pas encore été entièrement complétée en 1866. La perception a, par conséquent, dû être encore faite en grande partie par le clergé seul. Néanmoins, il a été recueilli pour l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre une somme d'environ 58,000 fr., ce qui constitue une augmentation de 4,000 fr. sur la recette de 1865. — Les Étrennes ont été de 44,558 fr. 60 c., plus environ 10,000 fr. perçus par la *Voie du Luxembourg*. Il y a, de ce chef, une augmentation d'un millier de francs sur le chiffre de l'année antérieure. Le total général pour le diocèse de Namur est donc de 82,558 fr. 60 c.

« Le diocèse de Tournai a recueilli en faveur de l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre, pour l'exercice 1866, une somme de 77,561 fr. 97 c. C'est environ 7,000 fr. de plus que pour 1865. En ajoutant à ce chiffre celui de 22,000 fr. environ, produit des Étrennes recueillies par les journaux du diocèse, on arrive à un total de 100,000 fr. Il est à remarquer que plus de la moitié des Étrennes du diocèse ont été inscrites au *Journal de Bruxelles*. Ce résultat prouve que ce diocèse a regagné le terrain perdu les années précédentes, puisqu'il dépasse de près de 8,000 fr. le chiffre atteint la première année. Le comité diocésain constate que l'OEuvre des Étrennes, loin d'avoir porté préjudice à l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre, n'a fait que la raviver et la fortifier.

« En additionnant les sommes mentionnées dans ce rapport, on trouve pour la Belgique entière un total de 782,861 fr. recueillis en faveur de l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre, et un total de 299,558 fr. 15 c. pour les Étrennes à Pie IX. Ces deux sommes réunies s'élèvent au chiffre de 1,082,400 fr. » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois, messieurs, être votre interprète en remerciant l'honorable M. Beckers pour les détails intéressants qu'il vient de nous donner; les chiffres qu'il a mis sous nos yeux renferment un témoignage précieux.

La petite Belgique a contribué dans les deux institutions pour plus d'un million en une année. Nous faisons des vœux et nous sollicitons vos prières pour que la Pre-

vidence daigne nous conserver des œuvres si belles et dont l'existence est si nécessaire pour le maintien du chef temporel de Rome. Car si les ressources sont grandes, les besoins du Saint-Père sont plus grands encore.

L'honorable membre de Lyon, qui a pris tout à l'heure la parole, nous a dit que dans le diocèse de Lyon la cotisation pour l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre avait été fixée à un franc, et il ajoutait, si je ne me trompe, que cette cotisation était préférable à une cotisation moindre. Je ne puis pas partager cet avis. En Belgique, la cotisation n'est que de 25 centimes, et vous avez pu vous convaincre, par le rapport dont il vient de vous être donné lecture, qu'elle produit de beaux résultats. En règle générale, ce sont les petites cotisations qui font le plus d'effet. C'est un des motifs qui a déterminé à fixer le chiffre de la cotisation en Belgique à 25 centimes ; mais il y en avait un autre, c'est que nous voulions faire participer à notre œuvre toutes les bourses, les petites comme les grandes, car c'est surtout l'obole du pauvre et le denier de la veuve qui appellent la bénédiction du ciel sur l'œuvre créée en faveur de la papauté et du maintien sur son trône de l'immortel Pie IX. (*Applaudissements.*)

M. SIMPLICE HURARD. — J'ai été mal compris de M. le Président, car loin de croire que la cotisation d'un franc soit préférable à une cotisation moindre, je partage complètement son avis, que plus la cotisation est minime, plus elle rapporte. Or, ce que nous voulons, c'est surtout de recueillir le plus de ressources possibles pour le Saint-Père.

Puisque j'ai la parole, je demanderai à l'honorable M. Beckers s'il consent à répondre à notre appel, en échangeant des rapports entre l'œuvre de France et l'œuvre de Belgique ?

M. BECKERS. — Très-volontiers. Chaque comité publie un compte rendu annuel. Ce compte rendu pourrait être communiqué au comité de l'œuvre à Lyon.

M. SIMPLICE HURARD. — C'est tout ce que nous demandons.

M. l'abbé BATAILLE. — Je désirerais savoir quels moyens vous employez en Belgique pour obtenir de si beaux résultats ?

M. LE PRÉSIDENT. — Indépendamment des comités centraux, nous avons dans chaque paroisse des comités dont le curé est président de droit, mais qui sont surtout composés de laïques. Les membres de ces comités vont de maison en maison recueillir les offrandes annuelles ; ils s'adressent à toutes les personnes charitables et même à celles qui ont la réputation de ne l'être pas. Ils les inscrivent sur les listes des souscripteurs ; enfin, ils emploient tous les moyens que peuvent inspirer le zèle et le dévouement filial pour notre très-aimé Saint-Père.

M. l'abbé BATAILLE. — Je vous remercie et je souhaite que l'on vous imite en France.

— La séance est levée à 12 1/2 heures.



QUATRIÈME SÉANCE.

5 SEPTEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE GÉRARD LE GRELLE.

SOMMAIRE. — Reprise de la discussion sur l'*Encouragement et la propagation des associations religieuses formées entre laïques*. — Discours de M. le chanoine de Molder. — MM. de Boninge, A. de Kerchove. — Adoption du vœu proposé par M. de Molder. — Reprise de la discussion sur le *Repos et la sanctification du dimanche* : MM. l'abbé Coumel, Lammens, Van de Wiel, V. de la Fuente, le comte Le Grelle. — Relations à établir entre les diverses *Sociétés de Saint-François-Régis* : MM. le chanoine de Coster, Lammens, de Boninge. — Extension de ces rapports entre les œuvres similaires : proposition de M. Van de Wiel; son adoption. — Communication de M. l'abbé de Groote; M. Casier de Hemptinne. — Communication de M. l'abbé Cloquet. — Renseignements donnés par M. le comte d'Alcantara sur l'organisation des quêtes pour le *Denier de Saint-Pierre*, à Gand. — Rapports de M. le baron L. de Hody sur l'*Œuvre des Pèlerinages en Terre-Sainte* et sur l'*Œuvre des Pèlerinages à Rome*. — *Œuvre de Notre-Dame de la Miséricorde* : M. le chanoine de Molder. Observations de MM. Pethy de Thozée, Bataille, A. de Kerchove, le comte Le Grelle. — Propositions de M. l'abbé Bataille, relatives à l'augmentation des membres du clergé, etc.; leur ajournement. — Clôture des travaux de la 1^{re} section : Allocution du Président.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion de l'objet suivant : *Encouragement et propagation des associations religieuses formées entre laïques*.

La parole est à M. le chanoine de Molder.

M. le chanoine DE MOLDER. — Messieurs, comme je ne m'attendais nullement à ce que M. le Président m'eût engagé à vous faire un rapport détaillé sur l'œuvre sur laquelle je me suis permis d'appeler votre attention, et que, d'un autre côté, les réunions si intéressantes du Congrès ne m'ont laissé que fort peu de loisir, je regrette de devoir me borner à exposer simplement quelques raisons qui militent en faveur de ma proposition.

Les congrégations sur lesquelles je viens appeler un instant votre attention ne sont autre chose qu'une association d'hommes et de jeunes gens de la classe aisée,

qui cherchent à se confirmer de plus en plus, sous le patronage de la Mère de Dieu, dans les principes et dans les pratiques de la Religion, et qui, à cet effet, se réunissent à des époques déterminées, dans une église ou chapelle, pour y entendre un sermon ou une instruction, y assister à une messe ou à un salut, et y faire en commun quelques prières.

Ces Associations ou congrégations de la Sainte-Vierge ont et doivent avoir, à mon avis, un double but. Elles sont : 1^o un moyen efficace de perfection pour chacun des membres en particulier, et 2^o elles deviennent insensiblement une véritable pépinière d'hommes charitables et dévoués à toutes sortes de bonnes œuvres.

Considérées sous le premier point de vue, les congrégations offrent une foule d'avantages à ceux qui en font partie. Le premier de ces avantages est l'association même et la force morale que l'on y puise pour se soutenir dans le bien. En effet, messieurs, qui de nous n'a pas éprouvé dans sa vie la salutaire influence de son bon exemple? qui de nous n'a pu constater la vérité de cette parole : *Verba movent, exempla trahunt*; les paroles excitent, mais les exemples entraînent? Combien de fois ne nous sommes-nous pas sentis portés au bien, à la vue d'un compagnon ou d'un ami sincèrement pieux et franchement dévoué à Dieu et à l'Église? Combien de fois, enfin, excités par un sentiment d'émulation, n'avons-nous pas dit, à l'exemple de saint Augustin : Courage, mon âme, pourquoi ne pourrais-tu pas ce qu'ont pu un tel ou une telle? Or, messieurs, dans toute congrégation de la Sainte-Vierge, on est toujours sûr de trouver un certain nombre de personnes que l'on peut prendre pour modèles ou pour guides.

Un second avantage que l'on trouve dans les congrégations de la Très-Sainte-Vierge, ce sont les sermons, les instructions que les membres ont si souvent l'occasion d'entendre dans leurs assemblées, et qui, quelque simples qu'elles puissent paraître, n'en sont pas moins la parole de Dieu, et ne laissent pas de produire des fruits de salut plus ou moins précieux, d'après les dispositions des auditeurs. Ces instructions sont ordinairement d'autant plus utiles, qu'elles sont spécialement appropriées à l'état, à la position sociale et aux besoins des membres.

Je ne m'arrêterai pas ici, messieurs, à vous développer longuement les avantages et l'efficacité particulière des prières que l'on fait en commun. Vous connaissez tous la promesse si formelle et si encourageante du Seigneur : Lorsque deux ou trois d'entre vous seront réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux. Ce qui signifie, d'après les interprètes, que Dieu sera là d'une manière toute spéciale, les mains pleines de grâces et de faveurs.

Un dernier avantage que je veux vous signaler, messieurs, et qui l'emporte en quelque sorte sur tous les autres, c'est la protection toute particulière que la Mère de Dieu ne peut manquer d'accorder à ceux qui se dévouent tout spécialement à son service. Quoiqu'il soit vrai de dire que tous les fidèles sont les enfants et les protégés de Marie, puisqu'elle les a tous adoptés au pied de la Croix; il n'est pas moins vrai qu'elle compte parmi eux des favoris, des enfants de prédilection; et ces enfants, ces serviteurs privilégiés sont sans aucun doute ces congréganistes qui font une profession publique de lui appartenir et se font un devoir de lui payer tous les jours un tribut de respect et d'amour filial. J'aime particulièrement, dit cette bonne Mère, ceux qui m'aiment, et ceux qui me cherchent en me rendant leurs hommages me trouveront : *Ego diligentes me dilige, et qui mane vigilant ad me invenient me.*

Ah! messieurs, je regrette beaucoup de ne pouvoir m'étendre ici sur tout ce qu'il y a de grandeur, de puissance, de bonté et de miséricorde dans celle que nous appe-

lous Mère de Dieu et des hommes, et vous prouver que les Pères et les Docteurs de l'Église n'ont rien exagéré en proclamant la dévotion à Marie un des plus puissants moyens de salut, une des marques les plus assurées de prédestination.

Pour ne pas trop abuser de votre bienveillante attention, je me contenterai de vous citer quelques sentences choisies entre mille qui confirment cette consolante vérité. Marie, dit saint Bernard, est la toute-puissance suppliante, *Omnipotentia supplicis*, et il est impossible qu'un de ses vrais serviteurs périsse. — Les noms de ceux qui portent les livrées de Marie, dit saint Bonaventure, sont déjà inscrits au livre de vie. — Oui, ajoute saint Jean-Damien, la vraie dévotion à la Sainte-Vierge est une arme que Dieu donne à ceux qu'il veut sauver. — Toutes les sentences sont confirmées par ces énergiques paroles de l'Écriture que l'Église met dans la bouche de la Mère de Dieu : « Celui qui me trouvera aura trouvé la vie et obtiendra son salut du Seigneur : *Qui me invenerit inveniet vitam et hauriet salutem a Domino.* »

Je vous demande pardon, messieurs, si j'ai l'air de vouloir vous faire un petit sermon. Je sais que je parle ici à des chrétiens qui comprennent le langage des Écritures et des Pères de l'Église, et qui conviendront volontiers avec moi qu'il m'est impossible de citer des autorités plus respectables pour établir ma thèse.

Le second but que l'on se propose dans les congrégations de la Sainte-Vierge, est de former de chaque membre un soldat prêt à défendre la cause de Dieu et de la Sainte-Église, un cœur charitable et généreux disposé à entreprendre ou à soutenir, selon la mesure de ses forces, tout ce qui peut contribuer au bonheur et au salut de ses semblables. Et c'est principalement sous ce second rapport que les congrégations composées d'hommes de la classe aisée, peuvent produire un bien immense.

Il est évident qu'on n'aura aucune peine à faire comprendre à un bon congréganiste que la foi sans les œuvres est une foi morte, et que le vrai serviteur de Marie ne doit pas se borner à travailler à son propre salut, mais qu'il doit en outre chercher à procurer le bonheur éternel à ses frères. Aussi, messieurs, l'expérience est là pour nous prouver que partout ce sont des congréganistes qui se trouvent à la tête ou du moins sur la première ligne, lorsqu'il s'agit de commencer quelque bonne œuvre ; et j'ose soutenir que, s'il y avait plus de congrégations, il y aurait bien plus d'éléments de succès pour n'importe quelle œuvre charitable.

Le R. P. Van Caloen vous disait hier : Donnez-moi trois hommes de cœur, et j'établirai immédiatement l'Œuvre de Saint-François-Xavier partout où vous voudrez. Permettez-moi d'ajouter, messieurs : Établissez une congrégation d'hommes de la classe aisée, et bientôt vous y trouverez plus d'hommes qu'il n'en faut pour établir non-seulement l'Œuvre de Saint-François-Xavier, mais n'importe quelle œuvre de charité. Pour vous convaincre de cette vérité, je pourrais vous trouver des preuves dans toutes les localités où se trouve une congrégation de la Sainte-Vierge. Je me bornerai à vous citer deux exemples. A Liège, il existe une congrégation de ce genre et cette congrégation, quoique n'ayant pas été toujours fort nombreuse et florissante, a cependant fourni assez de cœurs dévoués pour établir et soutenir toutes les œuvres charitables, et il en est un assez grand nombre qui existent dans cette ville. — A Malines, le nombre des membres de la Société de Saint-Vincent de Paul allait en décroissant d'année en année. On n'avait qu'à parler de l'œuvre à l'un ou l'autre jeune homme pour le faire pâlir. On parvint à établir une congrégation de la Sainte-

Vierge, et en moins d'un an, on recruta sans grand' peine plusieurs nouveaux membres pour la Société de Saint-Vincent de Paul parmi les congréganistes.

Ces exemples, messieurs, et une foule d'autres que je pourrais vous citer, sont assez concluants, ce me semble, pour vous engager à appuyer ma proposition et à user de toute votre influence pour établir, soutenir et étendre les congrégations dont je viens de vous entretenir. (*Applaudissements.*)

M. DE BONINGE. — Je désirerais savoir si, par *congrégations d'hommes*, M. le chanoine de Molder entend des congrégations séparées pour les jeunes gens et pour les hommes mariés?

M. le chanoine DE MOLDER. — Cela peut dépendre des localités et des circonstances. Mais je ne vois aucun inconvénient à admettre les jeunes gens d'un certain âge dans une congrégation où se trouveraient des pères de famille. On pourrait par conséquent, me paraît-il, adopter le plus souvent l'article 4 de notre règlement de Malines, conçu en ces termes : « Toute personne âgée de 18 ans et recommandable « par sa conduite, peut être présentée au directeur, qui décidera de son admission « après avoir pris l'avis du Conseil. »

M. A. DE KERCHOVE. — M. le chanoine de Molder vous a parlé du grand bien que produit la congrégation à Liège et à Malines. Je demande la permission de faire remarquer le bien qu'elle fait à Louvain.

À Louvain, l'Université compte une congrégation d'environ 150 à 200 membres ; tous les ans, cette congrégation lance dans le monde une cinquantaine de jeunes gens qui se répartissent dans la Belgique et fondent partout des congrégations. Le directeur de la congrégation me disait dernièrement que de la congrégation de Louvain étaient déjà sortis bon nombre de jeunes gens qui avaient à leur tour établi des associations semblables.

Nous ne devons pas nous borner à émettre des vœux ; il faut que nous nous efforcions de les réaliser ; il faut que nous travaillions, chacun de notre côté, avec ardeur pour établir des congrégations, afin que bientôt chaque ville de la Belgique ait la sienne.

J'espère qu'à Gand, avant la fin de novembre, nous en aurons une solidement établie.

— Le vœu émis par M. le chanoine de Molder est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant d'aborder l'objet suivant de notre ordre du jour, je dois demander à l'assemblée si, par le vote qu'elle a émis sur l'Œuvre de la sanctification du dimanche, elle a entendu clore la discussion, ou si elle consent à entendre encore des orateurs qui ont des considérations à faire valoir et peut-être des propositions à faire ?

Pour ma part, je dois faire un aveu à l'assemblée : c'est qu'au milieu de toutes les propositions en faveur de la sanctification du dimanche que j'ai analysées et mises successivement aux voix, il en est une qui m'est échappée. C'est celle qui consiste à émettre le vœu de voir se former des associations dont les membres s'engageraient à contribuer de tout leur pouvoir à faire sanctifier le dimanche.

L'assemblée entend-elle rouvrir la discussion ?

Voix nombreuses. — Oui, oui.

M. LE PRÉSIDENT. — Il en sera ainsi. Je mets d'abord aux voix la proposition oubliée.

— Cette proposition est adoptée.

M. l'abbé COUMEL. — Je désirerais appeler l'attention de l'assemblée sur la situation où se trouvent les hommes d'équipe et les ouvriers des stations. J'ai, dans le temps, demandé que l'on mît ces hommes à même de remplir, le dimanche, leurs devoirs religieux. Il m'a été répondu alors que cela était impossible à cause de la fréquence des convois. Mais je me suis adressé à la bienveillance d'un chef de station et j'ai pu me convaincre que la chose était parfaitement réalisable; il suffit, à cet effet, que les ouvriers se remplacent mutuellement.

Je demande donc qu'une démarche soit faite auprès de l'administration des chemins de fer, afin que des mesures soient prises pour mettre les ouvriers des stations à même de remplir, le dimanche, leurs devoirs religieux.

M. LAMMENS. — Je m'associe volontiers à tous les vœux en faveur de la sanctification du dimanche; mais, en présence de ce qui se passe depuis dix ans, je crains fort que ces vœux ne restent stériles.

Des associations pour l'observation du dimanche ont été fondées en Belgique et en France; eh bien! il faut le dire, puisque c'est la vérité, elles sont tombées dans les deux pays.

Nous aurons beau émettre des vœux, créer des œuvres, nos efforts resteront vains, aussi longtemps que l'État, ministre de Dieu pour le bien, ne fera pas observer le dimanche. Familiarisons-nous avec cette idée, afin que le jour où l'État voudrait intervenir, nous ne venions pas, par système, repousser ce que nous appelons le bras séculier. L'intervention du bras séculier serait ici chose désirable, à mon avis. Certes, nous ne devons pas rester inactifs; les efforts individuels nous sont imposés par notre conscience et nous travaillerons tous à faire cesser ce grand scandale public de la violation du dimanche; mais, je le répète, sans l'intervention de l'État, nos efforts seront vains.

Je tiens à ce qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée. Je ne demande pas la révision de la Constitution; la Constitution est appropriée à notre état actuel. Mais j'attends des jours meilleurs, j'attends le jour où les idées s'étant modifiées sur cette grande question de l'observation du dimanche, les lois se réformeront à leur tour.

M. VAN DE WIEL. — Je n'ai pas à suivre l'honorable préopinant sur le terrain des généralités. Nous sommes en Belgique sous le régime de la Constitution de 1830. C'est sous l'empire de ce régime que nous avons à rechercher les moyens de faire le plus de bien possible. Redoublons de zèle pour que nos efforts aboutissent à quelque résultat pratique. En travaillant au salut des âmes, nous travaillons aussi au salut de la société. Nous savons tous que l'honorable préopinant prêche d'exemple à cet égard, nous savons de quel zèle il fait preuve.

Je m'associe de tout cœur au vœu émis par le révérend abbé Coumel; je reconnais que l'État ne peut, sous l'empire de la Constitution, décréter législativement l'observation du dimanche; mais, je dis que, sous peine de violer la liberté de conscience, il doit permettre à chacun de pratiquer les préceptes de sa religion. Or, c'est une véritable tyrannie des consciences que d'astreindre des employés à un service qui ne leur permet pas d'accomplir, le dimanche, leurs devoirs religieux.

Je demande donc que la section exprime le vœu de voir prendre des mesures pour remédier à cet abus. Si les administrations voulaient faire quelques efforts dans ce sens, je suis convaincu que le clergé, tant séculier que régulier, n'hésiterait pas à s'imposer au besoin des sacrifices pour leur venir en aide sous ce rapport. Déjà, à Anvers, il y a le dimanche des messes à quatre heures du matin pour les employés du chemin de fer, etc., qui doivent partir par les premiers trains.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce que je demande des administrations de l'État, je le demande également des particuliers, car les particuliers, aussi bien que l'État, sont obligés de faciliter à leurs employés l'exercice de leurs devoirs religieux. Tous doivent se souvenir que l'homme ne vit pas seulement de pain matériel. Il a une âme, il a des devoirs envers Dieu. Arrachez-le à l'accomplissement de ces devoirs, que deviendra l'accomplissement des autres ?

M. VICENTE DE LA FUENTE. — Le Saint-Siège a ordonné cette année la réduction des fêtes, en Espagne, mais il a, en même temps, engagé le gouvernement espagnol à faire observer le dimanche mieux qu'il ne l'a été jusqu'à présent. Le gouvernement se conforme au désir du Saint-Siège, et il fait en ce moment observer le dimanche de bonne foi et avec fermeté. Cependant, il ne serait pas inutile, je crois, de créer des associations dont les membres s'engageraient à ne pas faire d'achats le dimanche.

A propos de la sanctification du dimanche, on cite souvent l'exemple des pays protestants ; je dois dire qu'à mon sens il y a dans la manière des protestants d'observer le dimanche quelque chose d'exagéré et de pharisaïque qui ne s'accorde pas avec le véritable esprit de l'Évangile.

M. LE PRÉSIDENT. — Le vœu émis par M. l'abbé Coumel et appuyé par l'honorable M. Van de Wiel rencontrera peut-être l'objection, qu'un article de la Constitution autorise ou tout au moins tolère le travail du dimanche. Je tiens à faire remarquer, à cet égard, que sans porter la moindre atteinte à notre pacte fondamental, il est facultatif au gouvernement, ainsi qu'aux administrations provinciales et communales, de faire chômer, le dimanche, les travaux qui se font pour leur compte. Ainsi, dans la ville que j'habite, le conseil communal a pris depuis longtemps une résolution en vertu de laquelle les cahiers des charges stipulent que les travaux à faire pour compte de la ville ne peuvent être exécutés les jours fériés, à moins d'urgence constatée par l'administration.

Cette résolution souleva nécessairement une discussion au sein du conseil. Des membres objectèrent qu'en présence de la Constitution, l'administration ne pouvait astreindre les entrepreneurs à chômer le dimanche. Le président répondit que si chacun devait avoir la liberté de travailler, il ne fallait pas permettre pour cela que les travaux pour compte de la ville fussent faits le dimanche sans nécessité, parce que ces travaux exigeaient une surveillance continuelle de la part des employés de la ville, et qu'en laissant travailler les entrepreneurs on forcerait les employés à violer les jours de repos. Cette raison prévalut, et la grande majorité du conseil passa outre par mesure de bonne administration. (*Applaudissements.*)

Nous avons reçu une proposition de M. Neut relative aux journaux. M. Neut déclare que si nous émettions le vœu de ne plus voir *imprimer les journaux* le dimanche, les journaux se rallieraient volontiers à ce vœu. Une décision ayant été prise à cet égard, il n'y a pas lieu d'insister sur ce point.

La parole est à M. le chanoine De Coster.

M. le chanoine DE COSTER. — Je voudrais ajouter quelques mots à ce que notre honorable Président vous a dit hier de la Société de Saint-François-Régis.

La facilité des communications qui existent aujourd'hui entre les diverses localités du pays et je dirai même entre les divers pays, provoque, parmi les ouvriers, des déplacements continuels, et par suite de ces déplacements beaucoup d'ouvriers se trouvent dans la nécessité d'avoir recours à la Société de Saint-François-Régis pour pouvoir réaliser leur mariage.

Cette circonstance crée, me semble-t-il, une situation nouvelle, et à ce propos je crois devoir appeler votre attention sur la nécessité d'établir des correspondants dans les différentes villes du pays et de l'étranger.

Je propose donc que la section émette le vœu que toutes les Sociétés de ce genre se fassent connaître et envoient leur adresse, afin que des rapports puissent s'établir entre elles. La Société de Saint-François-Régis de Malines, se chargerait volontiers de recueillir les adresses et de les envoyer aux différentes sociétés. Un grand bien serait ainsi réalisé.

M. LAMMENS. — Le manuel de la Société contient ces adresses ; il est vrai que beaucoup d'entre elles ont vieilli.

M. le chanoine DE COSTER. — Il est impossible de travailler avec ce manuel.

M. LAMMENS. — Pour que le vœu formulé par M. le chanoine De Coster puisse produire des résultats, je propose que le bureau central du Congrès s'adresse à la Société mère de Paris et lui demande de faire ce qu'elle a fait, il y a dix ou douze ans, de dresser une liste des adresses des différentes Sociétés de Saint-François-Régis et de la faire publier dans le bulletin de la Société de Saint-Vincent de Paul et dans quelques journaux religieux.

M. le chanoine DE COSTER. — Je me rallie à la proposition de M. Lammens.

— Cette proposition est adoptée.

M. DE BONINGE. — Certaines provinces n'ont qu'une Société de Saint-François-Régis ; il n'y aurait donc pas là grand avantage à s'adresser au correspondant.

Je propose en conséquence d'émettre le vœu de voir publier une liste de toutes les personnes charitables, non-seulement de la Belgique mais de l'étranger, qui consentiraient à servir de correspondants.

Ce sont surtout les campagnes que j'ai en vue en faisant cette proposition ; car il est fort difficile souvent d'obtenir de certaines communes rurales les pièces dont on a besoin.

Je préférerais presque avoir à obtenir des pièces de Berlin que de communes limitrophes de la mienne.

M. LE PRÉSIDENT. — Il faut certainement de la patience, et beaucoup de patience, aux membres de cette Société.

M. DE BONINGE. — Oui, mais nous devons chercher à diminuer le plus possible les difficultés, afin de réaliser le plus de bien que nous pouvons.

— La proposition de M. de Boninge est mise aux voix et adoptée.

M. VAN DE WIEL. — Je propose d'émettre le vœu que les règlements, rapports et autres documents des diverses œuvres religieuses, soient envoyés aux œuvres correspondantes dans d'autres localités.

Lorsque nous nous réunissons ici, nous sommes heureux d'entendre des rapports

sur des œuvres charitables, d'être mis à même d'apprécier les résultats qu'elles ont produits; nous écoutons ces rapports avec intérêt, nous les faisons insérer aux annexes. Eh bien! ce que je voudrais et ce que je demande, c'est que ces rapports soient en quelque sorte continuel.

J'ai trouvé hier dans une brochure du R. P. Van Caloen, sur l'Oeuvre de Saint-François-Xavier, des choses intéressantes extraites du rapport de cette Société à Anvers; eh bien! si ce rapport avait été envoyé à toutes les Sociétés de Saint-François-Xavier, il aurait pu en résulter un grand bien; à mon avis, on ferait même chose utile en envoyant ces rapports dans les localités où les Oeuvres n'existent pas; il y a toujours au moins partout une conférence de Saint-Vincent de Paul ou un cercle catholique à qui on pourrait les adresser. C'est peut-être là encore un moyen de propager les Oeuvres.

Je commence par donner l'exemple et je dépose sur le bureau :

1^o Quelques exemplaires du rapport de l'Association pour l'administration du Saint-Viatique, à Anvers;

2^o Quelques exemplaires d'un règlement de l'Association pour l'enterrement des pauvres en la même ville. On a déjà des exemplaires flamands, ceux-ci sont des exemplaires français.

Nous serions heureux de recevoir, à notre tour, les règlements des œuvres similaires établies dans d'autres localités, car je suis sûr que nous y trouverions des idées utiles et dont nous pourrions tirer profit.

— L'assemblée approuve l'échange proposé.

M. LE PRÉSIDENT. — Je viens de recevoir une note transmise par M. de Groot, vicaire à Renaix, et dont l'auteur désire rester inconnu; elle est ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« Permettez que je vous présente quelques observations qui concernent votre section, et qui ont été discutées hier entre quelques jeunes gens d'une ville industrielle de la Belgique. Je n'en présenterai que l'analyse.

« 1^o Le Congrès s'occupe de l'amélioration religieuse des pauvres : pourquoi ne pas parler de même des bourgeois, des industriels, des riches, etc.? l'exemple est contagieux pour le mal et fécond pour le bien. Or, c'est d'eux que l'exemple doit venir.

« 2^o Dieu juge sans acception de personnes. Les riches comme les autres doivent sanctifier le dimanche, observer les lois de l'abstinence, etc. Sous ce rapport, l'exemple des bons catholiques *devrait* et *pourrait* corriger de déplorables abus.

« 3^o A cet effet, les vœux du Congrès seraient mieux entendus et reçus que les sermons des curés : ceux-là s'adressent à toute la Belgique et au delà, tandis que les prédicateurs ne peuvent se faire entendre qu'à un très-petit nombre d'intéressés.

« 4^o Ces abus étant trop répandus, les efforts isolés de l'individu restent impuissants; ce n'est que par l'*Association* et les efforts communs des associés qu'on peut provoquer une réaction salutaire.

« Voici les conclusions pratiques auxquelles cette discussion a abouti :

« 1^o Le Congrès regrette la faiblesse des catholiques qui, aux tables d'hôte et dans les repas publics, omettent le signe de la croix, n'importe pour quel motif. Les protestants nous ont récemment donné l'exemple du contraire.

« 2^o Le Congrès émet le vœu que les catholiques s'abstiennent rigoureusement de faire gras les jours maigres; ceux qui sont dispensés pour de bons motifs doivent user de la dispense en secret, ou motiver leur manière d'agir.

« 3^o Les négociants, etc., devraient s'abstenir d'expédier ou de recevoir les jours fériés, des colis par le chemin de fer.

« 4^o Le Congrès demande que l'État et les Sociétés d'exploitation de chemin de fer, etc., respectent la liberté religieuse des employés catholiques, afin que ceux-ci puissent, les dimanches et fêtes, remplir leurs devoirs religieux, et n'être point astreints au travail sans nécessité. En Amérique, nos coreligionnaires sont plus heureux sous ce rapport.

« 5^o La section invite les zélés des Associations de Saint-François-Xavier, des Congrégations, etc., d'engager les ouvriers catholiques qui vont par bandes faire la moisson, en France et ailleurs, de s'entendre pour exiger le repos du dimanche et des métiers non défendus, comme ils s'associent pour entreprendre leurs travaux. L'exemple qu'ils donneront à cet égard pourra ne pas être stérile. »

M. LE PRÉSIDENT. — Comme l'heure est déjà avancée et que nous devons terminer nos travaux dans cette séance, il me semble impossible de mettre tous ces points en discussion.

M. CASIER DE HEMPTINNE. — Il peut y avoir certains inconvénients à refuser des lettres le dimanche ; mais les commerçants et les industriels qui sont dans le cas de recevoir de grosses expéditions pourraient parfaitement les refuser ; j'en ai fait l'expérience.

Pour ceux qui l'ignorent, je dirai que je suis à la tête d'une filature de lin assez importante ; j'ai beaucoup d'expéditions à faire et à recevoir. Eh bien ! j'ai établi pour règle de ne faire aucune expédition et de n'en recevoir aucune le dimanche, et depuis ce moment non-seulement je n'en reçois plus, mais on ne m'en envoie plus. L'administration des chemins de fer commence à connaître les habitudes des maisons et se règle en conséquence.

— La note remise par M. de Groote, est prise pour notification.

M. LE PRÉSIDENT. — M. l'abbé Cloquet me prie de vous communiquer la note suivante :

« M. l'abbé Cloquet, se proposant d'émettre prochainement 150 mille exemplaires du numéro-spécimen ou prospectus du journal l'APOSTOLAT, *revue hebdomadaire des missions et des œuvres de zèle*, les fondateurs, directeurs ou propagateurs d'associations pieuses et les auteurs d'ouvrages ou projets religieux peuvent s'entendre avec lui pour profiter de cette immense publicité. Il se tient à leur disposition aujourd'hui et demain matin, avant et après les séances, dans l'intérieur du petit séminaire. »

— Pris pour notification.

Une voix. — M. le comte d'Alcantara n'aurait-il pas quelques renseignements à nous donner sur l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre ?

M. le comte d'ALCANTARA. — Je n'ai plus rien de particulier à dire sur cette OEuvre ; nous avons, pour ainsi dire, épuisé la matière. Tout est fait et je crois que nous pouvons nous reposer dans l'amour ardent que nous avons pour le Saint-Père. Cependant, pour maintenir la position que nous avons conquise, il n'est peut-être pas inutile que nous nous communiquions de temps à autre les petites innovations que nous avons introduites dans nos diocèses respectifs.

A Gand, nous en avons introduite une. Les quêtes se faisaient convenablement ; mais comme toutes les choses humaines se relâchent un peu, nous avons créé des livrets portant les numéros des maisons ; tous les mois, il y a des réunions où nous

nous faisons rendre compte des numéros, afin de nous assurer que les collectes ont été faites d'une manière complète.

Notre ville est divisée en paroisses et les paroisses en vicariats.

Les curés qui font les quêtes dans les maisons annoncent la quête le matin au prône, en invitant les chefs de famille ou leur femme à se trouver au logis; ils réunissent alors une douzaine d'hommes qu'ils divisent en six sections, et en deux heures la quête est terminée.

Je crois que si les curés de France adoptaient ce système, le gouvernement ne ferait aucune opposition et qu'ils récolteraient plus en deux heures qu'ils n'ont récolté peut-être en une année.

C'est une erreur de se reposer exclusivement sur le chef-lieu du diocèse; si on n'opère pas dans toutes les paroisses, il est impossible d'arriver à un résultat satisfaisant.

Notre rapporteur vous a prouvé hier que l'OEuvre en Belgique rapporte près d'un million par année; un petit diocèse de la Belgique produit près de 200,000 fr.; cela prouve l'excellence de notre système, car le diocèse de Lyon, qui est peut-être l'un des diocèses les plus charitables de l'univers entier, n'est arrivé qu'à une recette de 16,000 fr. Il est probable qu'en France beaucoup de personnes envoient directement leurs dons à Rome; le Saint-Père est trop content de la France pour qu'il n'en soit pas ainsi.

Encore un renseignement. Nous faisons d'abord circuler nos listes dans les principales maisons, ensuite dans les maisons de second ordre; puis, à l'aide de l'association des ecclésiastiques et des laïques, nous les présentons à toutes les maisons, sans en excepter une seule.

J'engage tout le monde à suivre ce système et à procéder méthodiquement: le résultat ne pourra manquer d'être satisfaisant.

En ce qui concerne les documents qui nous sont demandés par le comité de Lyon, je dirai que chaque diocèse, en Belgique, publie tous les ans un rapport, soit cinq rapports qui forment ensemble la matière d'un volume.

M. LE PRÉSIDENT. — L'honorable comte d'Alcantara vient de vous recommander un moyen on ne peut plus efficace: c'est celui des listes. A Anvers, il y a une paroisse où l'on recueille par ce moyen 8,500 à 9,000 francs en peu d'heures. Le Président de cette succursale est présent; je lui demanderai combien on met de temps pour recueillir cette somme?

M. JOSEPH COGELS. — En procédant par escouades, il faut seulement une matinée.

M. le chanoine DE MOLDER. (*Pour une motion d'ordre.*) — Le premier objet à l'ordre du jour est l'*OEuvre des Dames de la miséricorde*; or, la séance touche à sa fin et nous n'en avons pas encore dit un mot. Il y a ici des dames venues spécialement pour cet objet, qui s'impatientent, et l'une d'elles vous prie, M. le Président, de passer à l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. — Il en sera ainsi; mais avant cela, je vous prie d'entendre encore un rapport de M. de Hody sur l'*OEuvre des pèlerinages en Terre-Sainte*. Nous avons fait prier M. de Hody de venir pour cet objet, et il est attendu à une autre section.

M. le baron L. DE HODY. — Messieurs, je suis chargé de vous présenter un rapport sur l'*OEuvre des pèlerinages en Terre-Sainte*.

Il m'est impossible de parler de cette OEuvre sans rappeler avec émotion le souvenir d'un de ses promoteurs les plus actifs: M. Georges Wigley, dont presque

tous nous avons applaudi au Congrès de 1864 les accents chaleureux en faveur de la Terre-Sainte. A cette même place, il y a trois ans, après avoir montré l'utilité des pèlerinages en Terre-Sainte et le bonheur qu'il y a pour un catholique à visiter le berceau de notre foi, il terminait par ces pieuses paroles :

« Mon Dieu, je ne sais pas où je mourrai, mais j'espère que ce sera où sont morts « le Seigneur et la Sainte-Vierge. J'y mourrai plus profondément chrétien. »

Ce dernier vœu n'a pas été exaucé, mais Dieu lui a donné la consolation de mourir au tombeau des Apôtres; c'est à Rome que ce type de chrétien de nos jours, a terminé sa carrière, qui n'a été qu'un long dévouement aux Oeuvres de Terre-Sainte et à la Société de Saint-Vincent de Paul. C'est lui qui avait été l'un des fondateurs de l'Oeuvre des Pèlerinages, qui parvint à s'organiser complètement en 1855, date de la première caravane. Depuis lors, les pèlerinages continuèrent régulièrement deux fois par an : au mois d'août, pour permettre le pèlerinage à ceux qui ne peuvent disposer que du temps des vacances; à Pâques, pour assister sur les lieux mêmes aux grandes scènes de la Passion. Depuis sa création, l'Oeuvre s'est régularisée; elle a imprimé un bulletin qui s'occupe de tous les besoins de la Terre-Sainte, et un comité spécial s'est constitué pour la Belgique.

Le savant et pieux P. de Géramb se plaignait jadis de n'avoir vu au Saint-Sépulcre que trois catholiques à la cérémonie du Jeudi-Saint. Il serait heureux de constater qu'aujourd'hui il n'en est plus ainsi, grâce à l'Oeuvre des Pèlerinages. Les caravanes ont amené plus de cinq cents personnes à Jérusalem, et le Comité a facilité le voyage à un nombre beaucoup plus considérable.

La catholique Belgique a fourni son contingent à la plupart des caravanes. Plus de cinquante de nos compatriotes ont fait ce pieux pèlerinage. Ce nombre est bien petit, sans doute, mais il est cependant encore considérable, si l'on considère le peu d'étendue de notre pays. Une des caravanes fut présidée par feu M. le comte de Rotturmund, ancien officier de l'armée belge et chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre, dont S. M. le Roi des Belges, ancien pèlerin de Jérusalem, porte également les insignes.

Mais l'Oeuvre des Pèlerinages en Terre-Sainte ne s'occupe pas seulement d'organiser des caravanes pour envoyer des pèlerins à Jérusalem; elle s'intéresse, en outre, à tous les besoins de la Terre-Sainte et cherche à lui procurer tous les secours que sa détresse réclame.

« Nous voyons saint Paul, dit M^{sr} Dupanloup (1), traverser plusieurs fois les mers « pour le service des pauvres, retarder son départ pour Rome et ne s'embarquer « pour visiter les Espagnes qu'après avoir porté les aumônes de la Macédoine et de « l'Achaïe aux indigents de Jérusalem, tant il était vrai que dans l'Église chrétienne « le service des pauvres était estimé un ministère sacré, une œuvre tout « apostolique, l'honneur même de l'apostolat, et les Apôtres, prédicateurs de la foi, « ne jugeaient pas moins nécessaire d'être les messagers de la miséricorde, les « ambassadeurs de la charité. »

C'est sous l'influence de ces belles paroles, qu'un ami des œuvres d'Orient a cherché récemment à créer ce qu'il appelle le *Denier de Jérusalem*.

A différentes reprises, le bulletin de la Société de Saint-Vincent de Paul s'est occupé des conférences de Terre-Sainte et spécialement de celle de Jérusalem, créée en février 1852. Qui ne connaît le chiffre restreint, la misère extrême de la

(1) *La charité chrétienne et ses œuvres*, p. 132.

population catholique de cette cité sainte et glorieuse, mais qui n'a ni commerce, ni industrie, ni ressources quelconques ?

Décimée par le choléra en 1865, cette malheureuse population se vit, en 1866, affaiblie, comme toute la Palestine, par les sauterelles, pires que le choléra. Que faire en présence de tant de calamités successives ? Tendre spontanément une main secourable. On se dit à Bruxelles que si chaque conférence de la Société de Saint-Vincent de Paul envoyait une offrande de quelques francs, la conférence de Jérusalem serait aidée puissamment ; que si cette cotisation pouvait devenir annuelle, générale, périodique, les pauvres de Jérusalem seraient sauvés et leur liste civile assurée, comme le voulait l'apôtre saint Paul qui, dans ses courses évangéliques, ne cessait de quêter pour les pauvres de Jérusalem et de les recommander aux chrétiens de son temps (1).

Le Conseil central du Brabant autorisa, parmi les conférences de sa circonscription, une souscription à un franc par tête ; de cette manière, on évitait le reproche, inepte du reste, de détourner vers l'étranger les ressources de la charité privée, et l'on donnait à l'Œuvre de bons fondements pour l'avenir, en allant au devant de toute imputation d'impunité.

Les fonds recueillis furent successivement expédiés à la conférence de Jérusalem par la nonciature de Bruxelles, et une circulaire du 50 avril 1867 que nous avons sous les yeux, constate que 1,800 francs formaient l'actif de ces souscriptions.

Le président de la conférence de Jérusalem, surpris et touché de ces secours inespérés autant qu'imprévus, n'a pas tardé à faire parvenir ses remerciements et l'expression de la reconnaissance de ses confrères.

Et ainsi se confirmaient, une fois de plus, ces belles paroles prononcées dans l'assemblée générale tenue à Bruxelles, le 31 juillet 1865 : *La charité est universelle : elle est catholique comme la foi qui l'importe ; elle ne connaît donc pas de limites, ni de frontières.*

Vous le voyez donc, messieurs, l'Œuvre des Pèlerinages en Terre-Sainte est une œuvre vivace, qui fait tout le bien qu'elle peut, et qui vit en communauté continue avec les catholiques de Terre-Sainte ; mais elle aurait besoin de secours et d'encouragements pour arriver à ce qu'elle devrait être. Travaillons donc tous pour cette Œuvre si intéressante et si utile à notre époque. « L'Œuvre des Pèlerinages, » disait éloquemment M. Wigley, ici, à cette même place, en 1864, est une de ces « œuvres qu'on peut appeler *de notre temps*. C'est une des plus vigoureuses manifestations de la rénovation religieuse que ce siècle semble nous annoncer après les « trois cents ans qui se sont écoulés depuis la grande hérésie du xvi^e siècle, qui « tourna les esprits contre l'Église. »

Nous vivons dans un temps de lutte et de défaillance ; allons donc retremper notre courage sur le mont du Calvaire ; allons à la crèche de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ranimer ou même y puiser la foi, car (c'est encore M. Wigley qui parle) *il y a une chose qu'on ne peut apprendre que là : c'est le fait de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ !*

— Des remerciements sont votés à l'honorable rapporteur.

M. A. DE KERCHOVE, au nom de M. le baron L. de Hody, présente un rapport sur l'Œuvre des pèlerinages à Rome.

— L'assemblée décide l'insertion de ce rapport aux annexes.

(1) Ép. II, *Ad Corinth.*, v. 16.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous abordons l'*Oeuvre des Dames de la Miséricorde*. La parole est à M. le chanoine de Molder.

M. le chanoine DE MOLDER. — Je ne pourrais que reproduire ici les renseignements et les considérations qui ont été insérés parmi les annexes du Compte rendu de la session de 1864, t. II (2^e section, p. 604 et suiv.). Je crois pouvoir renvoyer à cet exposé, qui doit se trouver entre les mains de la plupart des membres de la section. Je me bornerai seulement à insister sur l'utilité que l'*Oeuvre des Dames de la Miséricorde* offre aux dames elles-mêmes qui en font partie. Quant à la crainte que pourraient avoir certaines personnes de voir cette association nuire à la Société de Saint-Vincent de Paul, elle me paraît au moins frivole et dénuée de tout fondement. Au lieu de se gêner et de se nuire réciproquement, les deux associations marchent d'un même pas et se prêtent un mutuel appui.

L'*Oeuvre* dont il s'agit a fait de nouveaux progrès à Malines depuis notre dernière session; ses recettes, qui étaient de 3,000 fr. en 1864, se sont élevées à 5,500 fr. en 1866, et malgré cette augmentation, il est reconnu que la Société de Saint-Vincent de Paul n'a jamais eu plus de ressources que depuis que notre association a été fondée.

Ce peu de mots suffira, je l'espère, pour motiver le vote de sympathie que je propose en faveur de l'*Oeuvre de Notre-Dame de la Miséricorde*.

M. PETY DE THOZÉE. — Je ferai remarquer que dans beaucoup de localités où existe une Société de Saint-Vincent de Paul, on ne possède pas les éléments pour former une association de Dames de la Miséricorde. Mais dans ces localités, j'ai vu réussir une association de dames qui se réunissaient tous les huit ou quinze jours pour s'occuper du vestiaire de la conférence.

Je crois utile de signaler ce fait à l'attention de la section.

M. le chanoine DE MOLDER. — Je le répète, la Société de Saint-Vincent de Paul, loin d'être lésée dans ses intérêts par l'Association des Dames de la Miséricorde, trouve en elle un soutien très-puissant. J'ai proposé au président de la Société de Saint-Vincent de Paul à Malines de faire confectionner par les Dames de la Miséricorde tous les objets que son œuvre distribue aux pauvres, et ma proposition a été accueillie avec empressement.

Les Dames de la Miséricorde sont en plus grand nombre qu'il ne faut pour confectionner les objets d'habillement destinés aux pauvres qu'elles secourent; aussi consacrent-elles une partie de leur temps à confectionner des objets pour la Société de Saint-Vincent de Paul. (*Applaudissements.*)

— Le vœu exprimé par M. le chanoine de Molder est mis aux voix et adopté.

M. l'abbé BATAILLE. — Je voudrais ajouter quelques mots à ce que vous disiez hier M. Vicente de la Fuente, en faveur de l'établissement de Sociétés de Saint-Vincent de Paul pour les dames.

M. LE PRÉSIDENT. — Ces associations existent en Belgique, comme vous venez de l'entendre, sous un autre nom.

M. A. DE KERCHOVE. — L'Association des Dames de la Miséricorde n'est pas autre chose que la Société de Saint-Vincent de Paul des dames.

M. l'abbé BATAILLE. — Mais pour l'étranger ?

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez-moi une seule réflexion : il ne faut pas, ce me semble, que la ville où s'établit une archiconfrérie puisse primer les autres ; toutes les associations charitables doivent avoir une certaine latitude, car les besoins diffèrent selon les localités.

Gardons-nous de vouloir trop centraliser ; c'est souvent une cause de conflit et d'insuccès.

Je suis persuadé que M. Beckers, qui a une grande expérience de ces choses, partage mon avis à cet égard.

M. A. BECKERS. — Complètement.

M. le chanoine DE MOLDER. — Ce qui a donné l'idée d'établir l'archiconfrérie à Malines, c'est que Malines est la ville archiépiscopale, c'est-à-dire le siège principal des catholiques.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons encore à examiner les nos 5 et 6 de notre ordre du jour.

M. JASPERS. — Le R. P. Tondini m'a chargé de prier l'assemblée d'ajourner la discussion de ces questions à demain.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est impossible. Nous devons terminer aujourd'hui nos séances de section. M. Jaspers voudra bien se charger d'en exprimer nos regrets au R. P. Tondini.

Le temps nous presse, messieurs, mais j'ai encore une communication à vous faire. M. l'abbé Bataille est venu de loin pour nous présenter un rapport sur la pénurie de prêtres dans le monde. M. l'abbé Bataille établit par des chiffres qu'il y a une disproportion considérable entre le nombre de fidèles et celui des prêtres qui se dévouent à l'apostolat, et il indique comme remède à cette situation deux moyens : la prière et une légère aumône.

La prière est de règle pour nous ; tous les jours, nous prions pour le bien de l'Église ; or, il n'en est pas de plus grand pour l'Église que d'avoir des ministres qui la servent avec lumières et dévouement.

M. l'abbé BATAILLE. — Il faudrait des prières organisées.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous ne pouvons pas en organiser ici.

Le second moyen, proposé par M. l'abbé Bataille, est une légère aumône. Je ferai remarquer que nous avons l'OEuvre pour la Propagation de la Foi.

M. l'abbé BATAILLE. — Je demande un vœu.

M. LE PRÉSIDENT. — Lequel ? je ne le trouve pas dans votre rapport.

M. l'abbé BATAILLE. — Voici les vœux que je propose :

« L'Assemblée des catholiques recommande d'une manière toute spéciale à la sympathie des catholiques de l'univers :

« 1^o L'Association naissante de la Sainte-Jeunesse (fondée à Onvillers, diocèse d'Amiens, France) qui, tout en se proposant de donner une nouvelle impulsion à toutes les œuvres qui existent, a pour but de multiplier dans les deux mondes, par la prière, la parole et l'aumône sous toutes leurs formes, les prêtres, les religieux et religieuses catholiques : ordinaires, apostoliques et indigènes ;

« 2^o La fondation de nouvelles écoles apostoliques semblables ou analogues à celle d'Avignon que le Saint-Père appelle une œuvre si pieuse, si salutaire et si utile ;

« 5° La création, au canal de Suez, à l'endroit qui sera jugé le plus convenable, d'une annexe au collège de la propagande de Rome, et s'il est possible d'une imprimerie polyglotte sur le modèle et avec les mêmes règlements ou des règlements analogues à ceux de l'imprimerie et du collège de la propagande de Rome. »

M. LE PRÉSIDENT. — Le bureau de la section vous propose d'applaudir aux excellentes intentions de M. l'abbé Bataille, mais il ne croit pas que l'on puisse statuer, quant à présent, sur les moyens de les réaliser. Il soumettra les propositions de M. l'abbé Bataille au bureau principal, afin que celui-ci les étudie à loisir et y ait égard, s'il y a lieu.

Messieurs, nous sommes arrivés au terme de nos travaux, mais avant de nous séparer, je dois vous remercier de la grande bienveillance que vous avez témoignée à votre bureau.

Nous avons de grandes difficultés à vaincre pour faire beaucoup en peu de temps. Nous pouvons nous rendre la justice de n'avoir pas perdu nos journées.

Je dois remercier aussi tous les membres de la section du zèle qu'ils ont montré et de la persévérance qu'ils ont mise à suivre nos discussions.

J'espère que nous nous reverrons tous à la prochaine session ; mais, en attendant, je vous prie d'agréer l'expression de notre affection mutuelle. Nous sommes des soldats de Jésus-Christ, nous pouvons tous nous considérer comme frères. (*Applaudissements.*)

— La séance est levée à midi et demi.



DEUXIÈME SECTION.

ÉCONOMIE CHRÉTIENNE ET CHARITABLE.

Le bureau est composé de MM. le chanoine de Haerne, membre de la Chambre des représentants de Belgique, président; J. Houtart et Bivort, vice-présidents; Halleux-Ryelandt, J. Jacobs, H. Dessain et V. Fris, secrétaires.

PREMIÈRE SÉANCE.

2 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE DE HAERNE.

SOMMAIRE. — Allocution de M. le Président. — Débat sur la *question ouvrière* et les termes dans lesquels elle a été posée : MM. Éd. Ducpetiaux, J. de Hemptinne, Bolle, J. Houtart, Fris, père, Petit, le vicomte E. de Kerckhove, le chanoine Du Roussaux, A. Digard, Van Cauberg, Raikem, Parent. — Nomination d'une commission chargée de rédiger une nouvelle formule de la question.

La séance est ouverte à 3 heures de relevée.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous me permettrez d'abord, messieurs, d'adresser quelques paroles de remerciement aux membres de cette assemblée qui ont bien voulu m'honorer de leurs suffrages.

La tâche qu'ils m'ont fait l'honneur de me confier est grande et difficile; je sens combien je suis au-dessous d'elle, mais j'espère pouvoir l'accomplir grâce à votre bienveillant concours.

Je regrette, messieurs, de ne pas voir au fauteuil de la présidence l'homme distingué qui l'a si bien occupé il y a trois ans. — Diverses circonstances l'ont empêché de se rendre parmi nous. C'est ainsi que j'ai été appelé à l'honneur de vous présider.

Mais si ce professeur distingué d'économie politique et sociale, — science à laquelle se rattachent toutes les questions que vous avez à traiter dans cette section, — si cet honorable professeur n'est pas ici pour nous éclairer de ses conseils et de ses lumières, au moins nous avons la satisfaction de connaître ses ouvrages et l'avantage de pouvoir les consulter.

Les questions, messieurs, qui sont à l'ordre du jour de cette section sont de la plus haute importance; je n'ai pas besoin d'insister sur ce point, vous en êtes tous convaincus comme moi. Ce sont des questions palpitantes d'intérêt, des questions vitales qui touchent, aujourd'hui surtout, à l'ordre social tout entier. Ce sont des questions qui, on peut le dire, remuent le monde, et qui, si elles ne sont pas bien résolues, menacent de faire naître des révolutions politiques et sociales.

Nous voyons ce qui se passe dans divers pays qui nous environnent; nous avons vu aussi ce qui s'est passé dans notre propre pays, — comment les passions des classes laborieuses ont été surexcitées par suite des ferments de dissolution jetés au milieu des ouvriers ignorants, par la malveillance et par l'ignorance.

Vous êtes appelés, messieurs, à concourir par vos lumières, par votre dévouement, par votre activité à la solution de ces importantes, de ces brûlantes questions. — A toutes, vient se mêler, d'une manière plus ou moins étroite, le principe religieux, et c'est principalement à ce point de vue qu'on s'occupe des questions d'économie chrétienne et sociale dans l'Assemblée générale des catholiques. — Il est impossible d'aborder ces problèmes à fond et de les résoudre d'une manière tout à fait satisfaisante, sans y faire entrer l'élément religieux. — Il s'agit de savoir de quelle manière et jusqu'à quel point cet élément doit pénétrer les intérêts des ouvriers, les intérêts industriels; si c'est d'une manière absolue, d'une manière directe ou indirecte. — C'est assez dire combien sont multiples les questions que vous avez à examiner, combien sont variées les applications à faire des principes qui doivent présider à leur solution. — Mais je crois qu'on peut affirmer en général, surtout aujourd'hui, que l'influence de la religion, celle qui s'exerce par voie de conseil et de persuasion, doit pénétrer et inspirer la plupart des œuvres qui se rapportent à la question ouvrière; cette influence sera d'autant plus efficace qu'elle s'exercera d'une manière indirecte et se fera le moins sentir. Ce fait me paraît établi par l'expérience des divers pays.

Au surplus, cette grande question ouvrière a toujours, pour ainsi dire, été à l'ordre du jour et posée à peu près dans les mêmes termes. — Ainsi, au moyen âge, époque à laquelle, vous le savez, l'influence de l'Église était toute-puissante, l'Église ne s'est pas emparée de l'industrie; elle n'a pas entendu confisquer les intérêts des classes ouvrières; mais elle est intervenue, d'après les circonstances, dans les questions que se présentaient, en réglant et en fécondant l'intérêt matériel par l'esprit religieux, en respectant la liberté, en se bornant à appuyer généralement les associations ouvrières, ces belles corporations que nous appelions *gildes* en Flandre; elle y est intervenue d'une manière presque toujours indirecte et c'est ainsi qu'elle a constitué cet admirable état de choses que nous connaissons d'après l'histoire, mais qui a dû disparaître comme beaucoup d'autres institutions, par suite des progrès d'une civilisation qui s'inspirait à d'autres sources.

Mais ce qui est resté possible, nécessaire, c'est le fond des influences religieuses, c'est le principe religieux, qui doit pénétrer dans les intérêts des classes ouvrières, et surtout, je le répète, d'une manière indirecte, parce que c'est ainsi qu'il est le plus efficace.

C'est pour ce motif surtout, messieurs, que j'aurais préféré, je dois le redire, trouver à ce fauteuil mon honorable prédécesseur, ou tout au moins qu'on eût fait appel à l'élément laïque, dans lequel on rencontre tant d'hommes éclairés et plus compétents que moi. L'élément laïque me semblait préférable, parce qu'il eut mieux reflété, selon moi, la physionomie de l'industrie dans ses rapports avec les besoins des ouvriers, avec l'économie chrétienne et sociale.

Mais, messieurs, puisqu'on a bien voulu me confier ces fonctions honorables, je dois les accepter et je les accepte d'autant plus volontiers, que je suis persuadé de pouvoir compter sur votre bienveillant concours. (*Applaudissements.*)

Je suis très-sensible aux marques de sympathie que vous voulez bien m'accorder. Le concours que je sollicite de votre part, consiste tout simplement dans l'observation stricte du règlement. Les règlements, vous le savez, messieurs, sont la sauvegarde des minorités; c'est donc en faveur de la minorité,—s'il s'en produit ici,— que je fais appel à votre bienveillance. Comme nous n'avons à nous occuper que d'œuvres de charité, j'ai la conviction que vous ne cesserez point d'être animés de ce sentiment chrétien, que vous l'exercerez les uns envers les autres et surtout envers moi, qui en ai particulièrement besoin. (*Applaudissements.*)

Messieurs, vous connaissez, d'après le programme qui vous a été communiqué, les questions dont nous avons à nous occuper. Les unes ont été discutées déjà et résolues en partie dans la session de 1864; d'autres ont été à peine effleurées; plusieurs même n'ont pas été touchées du tout. — Mais il est une question qui me semble dominer toutes les autres, parce qu'elle les résume en quelque sorte, ou du moins parce que toutes les autres s'y rattachent directement ou indirectement: c'est celle du patronage, celle de la coopération; en un mot, c'est la question ouvrière prise dans sa généralité.

Vous avez vu aussi, d'après le programme, qu'une proposition a été communiquée à l'assemblée générale de ce matin, et votre honorable secrétaire général vous a annoncé que cette question, à cause de sa grande importance, devait être discutée d'abord en section, pour être ensuite traitée et résolue en Assemblée générale. C'est M. Ducpetiaux lui-même qui a proposé cette question.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — C'est le Comité exécutif qui l'a adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, mais sur votre proposition, je pense. Si donc l'assemblée était d'avis de commencer par cette question, je prierai M. Ducpetiaux de vouloir bien développer la proposition qui nous est soumise. (*Marques d'assentiment.*)

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Puisque M. le Président veut bien m'y convier, je dirai succinctement, sans aborder la question au fond, quels sont les motifs qui ont déterminé le bureau central à renvoyer préalablement l'examen de cette question à la deuxième section.

Le bureau central, en examinant le programme, a vu qu'il contenait, indépendamment des objets ordinaires, des diverses communications, etc., deux propositions. En ce point, il s'écarte des programmes antérieurs. — Nous avons pensé, comme nous n'avons que six jours devant nous, qu'il convenait de discuter plus particulièrement cette question ouvrière qui intéresse non-seulement les économistes, mais encore, et à beaucoup d'égards, toutes les classes de la société. — En présence de l'agitation économique et sociale qui règne et se propage de toutes parts et sous toutes les formes, en présence des nombreuses écoles qui s'occupent de la

question ouvrière prise dans son ensemble, nous avons pensé qu'il fallait que les catholiques, au nom du catholicisme, au nom de leurs intérêts les plus chers et les plus sacrés, revendiquassent également pour leur part la solution de cette question au point de vue catholique.

Cependant, nous ne demandons pas que cet examen soit poussé trop loin. La proposition, en elle-même, dans les termes où elle vous est soumise, se borne à l'expression d'un simple vœu ; mais ce vœu serait justifié et par des discours et par des renseignements qui seraient communiqués à l'Assemblée générale. Ce sera l'occasion pour les catholiques de faire ressortir les efforts qu'ils ont faits en vue d'améliorer la condition de leurs frères, les travailleurs.

Il y a quelques années, au Congrès de bienfaisance de Bruxelles, nous avons vu défiler, les uns après les autres, une foule d'hommes d'expérience qui sont venus dire tour à tour : J'ai fait telle ou telle chose dans ma fabrique ; voilà les résultats que j'ai obtenus. — Eh bien ! je puis dire que ces communications ont produit la plus vive impression sur l'auditoire.

Nous désirons, messieurs, que la même enquête soit faite ici au point de vue catholique. Nous savons que des renseignements du plus haut intérêt pourraient nous être communiqués par d'honorables industriels de Gand, du district de Charleroi, etc. ; d'admirables exemples nous seront offerts de la sorte. C'est en nous appuyant ainsi sur l'expérience acquise, que nous planterons les jalons, et que nous parviendrons peut-être à tracer la voie à la réforme que nous appelons de tous nos vœux.

Ainsi, messieurs, sans entrer dans tous les détails de cette question immense, bornons-nous à l'expression d'un simple vœu. — Nous désirons que la discussion, si elle doit être portée devant l'Assemblée générale, soit avant tout une revue pratique de l'action du catholicisme dans la grande œuvre de la régénération et de l'élévation des classes ouvrières.

Voilà, messieurs, le sentiment qui nous a dirigés en portant au programme la proposition qui vous est soumise.

Maintenant, si vous voulez approfondir quelque point spécial, insister, par exemple, sur l'importance pratique du patronage, sur l'adoption du principe de la coopération, vous êtes parfaitement libres de le faire et de modifier même en ce sens les termes de la proposition.

Cette proposition, messieurs, offre, en un mot, une admirable synthèse au point de vue catholique, et je suis convaincu que votre intelligence et votre cœur nous approuveront de l'avoir adoptée. Nous ne limitons pas le moins du monde, je le répète, les droits de la section ; nous lui laissons toute son initiative, en nous bornant à lui demander de vouloir comprendre comme nous la question et de la porter devant l'Assemblée générale entourée de tous les renseignements pratiques qui peuvent faciliter sa solution.

Je vous propose donc de décider qu'à l'ouverture de votre séance de demain vous aborderez cette question, de manière que le rapport à faire sur les débats qui auront eu lieu puisse être présenté à l'Assemblée générale de jeudi prochain.

M. J. DE HEMPTINNE (Gand). — Je commencerai par déclarer très-franchement que je regrette profondément que la question ouvrière ait été introduite devant le Congrès dans les termes où elle se présente. Nous y voyons, en effet, que la question des rapports du capital et du travail demande impérieusement une solution ; que la ques-

tion des rapports entre les maîtres et les ouvriers demande également et impérieusement une solution. Il me paraît...

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Je demanderai si l'on va discuter la question à fond maintenant ? J'avais proposé de remettre la discussion à demain ; il me semble que l'assemblée devrait se prononcer d'abord sur ce point.

M. DE HEMPTINNE. — Je me proposais d'établir qu'il n'y avait pas lieu de discuter du tout la question ; mes observations sont donc parfaitement opportunes.

M. BOLLE (Charleroi). — En lisant, dans une réunion que nous avons eu hier, la proposition qui nous est soumise, j'y ai vu quelque chose d'assez grave pour ne pas faire l'objet d'une discussion publique et préalable à la discussion en assemblée générale. Maintenant, mon désir est que cette discussion ne soit entamée que demain, car, pour ma part, je ne suis guère préparé à la discuter aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a une proposition tendant à remettre la discussion à demain ; mais comme j'ai cru comprendre que M. de Hemptinne n'approuve pas les termes de la question telle qu'elle nous est soumise, je le prierai, s'il a l'intention d'y proposer des changements, de les faire parvenir par écrit et dès aujourd'hui au bureau.

M. BOLLE. — Je demande la remise à demain à toutes fins, pour le fond comme pour la forme, et je prie l'assemblée de statuer avant tout sur la proposition d'ajournement.

M. JULES HOUTART (Charleroi). — Quoique je fasse partie du bureau, je ne comprends pas trop la discussion qui vient d'avoir lieu. Pour ma part, je tiendrais beaucoup à entendre M. de Hemptinne aujourd'hui : si l'on veut que nous réfléchissions pendant vingt-quatre heures sur les inconvénients, les dangers mêmes qu'il paraît voir dans la mise en discussion de la proposition qui nous est soumise, il est indispensable que M. de Hemptinne s'explique dès aujourd'hui.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Alors vous allez entrer immédiatement dans le fond de la question.

M. FRIS, père (Malines). — Si je le comprends bien, M. de Hemptinne croit qu'il y aurait certains dangers à discuter la question telle qu'elle est formulée au programme. C'est donc, jusqu'à un certain point, une fin de non recevoir qu'il oppose à la proposition ; or, cette fin de non recevoir peut très-bien, je pense, être examinée, abstraction faite du fond de la question. — Quant à moi, je n'ai aucune détermination arrêtée en ce moment ; et je devrai attendre, pour me prononcer en connaissance de cause, que M. de Hemptinne ait produit les motifs à l'appui de son opinion. — Si, à la suite de ses explications, l'assemblée se ralliait à la manière de voir de notre honorable collègue, nous aurions dégagé notre ordre du jour d'une des questions qui y figurent ; dans le cas contraire, nous pourrions aborder demain la discussion de la question.

Je demande donc que M. de Hemptinne soit invité à continuer son discours pour que, après l'avoir entendu, nous puissions nous prononcer en parfaite connaissance de cause.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes en présence d'une proposition d'ajournement à demain, et d'une autre proposition, celle de M. de Hemptinne, appuyée en partie par M. Fris, tendante à ce que la question portée au programme en soit écartée ; celle-ci

est, ce qu'en termes parlementaires, on appelle une question préalable et doit, par conséquent, avoir la priorité.

M. PETIT (France). — La question ou plutôt la formule énoncée au programme est assurément très-vague ; il est assez difficile, par conséquent, d'apercevoir à la simple lecture, les dangers que M. de Hemptinne paraît y avoir découverts. Ces dangers, s'ils existent, pourraient ressortir d'une manière plus précise si la proposition elle-même était développée, expliquée par son auteur. — Le Comité central a réfléchi sur la question ; il a une solution à lui et il nous demande la nôtre. Eh bien ! si nous connaissions sa solution, il est probable que nous pourrions aborder plus pratiquement le terrain vrai de la discussion et savoir notamment si la fin de non recevoir opposée par M. de Hemptinne est ou n'est pas opportune, est ou n'est pas fondée. S'il résulte de cet examen préalable la preuve pour l'assemblée qu'en effet la proposition offre certains dangers à être discutée, nous pourrions immédiatement écarter cette discussion ; mais comment voulez-vous que nous nous prononcions sur ce point sans avoir reçu aucune explication ?

Je crois donc qu'il y a lieu de prier M. Ducpetiaux de vouloir bien nous faire connaître les idées du Comité central sur la proposition qu'il nous a soumise ; nous pourrions alors nous prononcer sur la question d'ajournement et sur la fin de non recevoir.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est une troisième proposition tendant à réclamer avant tout des explications de la part de M. le Secrétaire général sur les idées du Comité central.

M. DE HEMPTINNE. — Je voudrais préciser deux points sur lesquels des explications sont nécessaires.

Quelles sont, d'après le Comité, les règles qui devraient déterminer les rapports du capital et du travail et les rapports entre ouvriers et patrons ? — Voilà deux questions capitales à élucider tout d'abord.

Nous sommes appelés à délibérer dans le vague ; il faut que ce vague disparaisse avant tout, sinon nous allons discuter à perte de vue sans pouvoir aboutir à aucune solution. J'appuie donc complètement la proposition que vient de faire M. Petit.

M. LE PRÉSIDENT. — On demande des explications à M. Ducpetiaux ; mais il a été fait une proposition d'ajournement ; — je dois le rappeler à l'assemblée.

M. le vicomte DE KERCKHOVE (Malines). — Il me semble qu'il y a ici un peu de confusion. M. de Hemptinne reproche une certaine obscurité aux termes dans lesquels la proposition nous est soumise, et je crois que ce reproche n'est pas tout à fait sans fondement. Mais ce n'est point là un motif suffisant pour écarter l'examen même de la question et pour dire, — car telle serait la signification de l'adoption de la fin de non recevoir qu'on nous propose, — que les catholiques n'ont trouvé en eux ni assez d'énergie, ni assez d'intelligence, ni assez de courage pour discuter une pareille question. Quant à moi, je déclare qu'il serait indigne de vous d'ajourner la discussion de la question ouvrière, parce qu'elle serait plus ou moins délicate ou parce que les termes dans lesquels le Comité exécutif nous la soumet sont vagues et incomplets.

Si l'on trouve que la rédaction n'est pas satisfaisante et si l'on veut, d'ici à demain, chercher à la compléter, je ne m'y opposerai certainement pas ; mais il m'est impossible de consentir à l'ajournement de la question même. En définitive.

que devons-nous vouloir ; nous tous, comme catholiques ? Nous devons vouloir l'amélioration du sort de la classe ouvrière ; c'est là un immense problème qui se posera constamment devant nous, quoi que nous fassions pour l'écartier ; et il est impossible que nous laissions aux rationalistes, à nos adversaires, le bénéfice de l'examen du sort des ouvriers. (*Applaudissements.*)

Je me trompe peut-être, mais cette question se réduit, pour moi, à deux choses, — je ne parle pas de la solution immédiate, mais de la solution de l'avenir ; — elle est toute dans ces deux points : moraliser l'ouvrier et tâcher d'améliorer autant que possible sa condition matérielle. (*Marques d'approbation.*) Voilà, en deux mots, la solution pratique de la question.

Eh bien ! je dis qu'il n'y a que la religion chrétienne qui offre les moyens de moraliser l'ouvrier, et j'ajoute, que si nous le voulons, nous y parviendrons. (*Applaudissements.*)

Encore une fois donc, abstraction faite de la rédaction, — rédaction sur laquelle je ne fais, pour ma part, aucune difficulté de passer condamnation, — le Comité d'organisation n'a voulu qu'une chose : il fait appel à tous les catholiques intelligents et prévoyants, et les engage à étudier cette immense question, et à faire tous leurs efforts pour tâcher de moraliser les ouvriers et d'améliorer leur condition matérielle.

M. DE HEMPTINNE. — Il me semble que, sans le vouloir, sans doute, on vient de toucher au fond de la question.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est très-vrai, mais il est un peu difficile de ne pas toucher au fond de la question en discutant la proposition d'ajournement indéfini.

M. DE HEMPTINNE. — Nous demandons quels sont, d'après le Comité exécutif, les rapports qui doivent exister entre le capital et le travail, d'une part ; entre les ouvriers et les patrons, d'autre part.

M. LE PRÉSIDENT. — On pourra répondre à cette question quand on discutera le fond même de la proposition du Comité.

M. le chanoine DU ROUSSAUX (Malines). — Si je ne me trompe, le Comité ne se charge pas de nous indiquer quels sont les rapports existants ou qui doivent exister entre le capital et le travail ; au contraire, il nous demande, à nous, un avis sur cette question. Il dit ceci : La question ouvrière, celle des rapports entre le capital et le travail, exige impérieusement une solution. Quelle est cette solution ? L'Assemblée des catholiques appelle cette solution de tous ses vœux et convie tous les catholiques à y travailler. (*Approbation.*) Maintenant, comme éléments de solutions, le Comité indique sommairement : l'extension du patronage, les applications nombreuses et variées du principe de l'association, etc., etc. — Voilà ce que le Comité nous dit. Encore une fois, il ne nous propose pas une solution ; au contraire, c'est à nous qu'il la demande.

M. A. DIGARD (France). — Quoi que l'on puisse dire, il est évident que, dans les termes où la question nous est soumise, il nous est difficile de connaître exactement la pensée du Comité qui l'a proposée. — Il me paraît donc indispensable qu'avant toute discussion, le Comité veuille bien s'expliquer ; sans cela, nous allons formuler des vœux bien sonores, mais qui n'auront aucune portée pratique.

Nous disons plus ; nous disons que ces ouvriers, que nous aimons, ont droit à des conseils nets et précis. C'est pour cela que je demande que, dès aujourd'hui, le Comité nous communique ses idées. Ce sera le point de départ de la discussion qui

aura lieu et dont je demande la remise à demain. En y consacrant deux ou trois séances, nous pourrions arriver jeudi devant l'Assemblée générale avec un travail sérieux. On l'a dit depuis longtemps et avec raison : une question bien posée est à moitié résolue. Il en sera encore ainsi, messieurs, si l'assemblée suit la voie que je viens d'indiquer d'accord avec d'autres orateurs.

M. VAN CAUBERG (Belgique). — A la différence de ce qui s'est pratiqué dans les Congrès antérieurs, le Comité central n'a pas cru devoir nous soumettre un projet de solution, afin de laisser aux membres de la section la plus entière liberté d'action. Le Comité central s'est donc borné à une seule chose : à poser la question.

M. de Hemptinne a commencé par nous dire que, selon lui, il y avait du danger à discuter cette question ; eh bien ! je demande que M. de Hemptinne soit préalablement entendu sur ce point, afin que nous sachions si nous devons maintenir la question et la discuter, ou bien l'écartier de notre programme. (*Assentiment.*)

M. RAIKEM (Liège). — Je désire présenter une seule observation : c'est que la discussion à laquelle on vient de se livrer prouve que la question n'est pas bien posée. Si vous la maintenez dans les termes vagues où elle est conçue, vous pourrez la discuter pendant six jours sans aboutir à aucune solution. — Je crois donc qu'il faudrait avant tout que les termes de la question fussent modifiés de manière que nous ayons sous les yeux un projet de solution clair, précis et n'offrant aucune ambiguïté.

M. le vicomte DE KERCKHOVE. — Le Comité central n'a pas présenté de projet de solution cette année, parce qu'il a reçu des réclamations de divers côtés pour l'avoir fait aux deux Congrès précédents ; et, si je ne me trompe, les personnes qui alors nous blâmaient d'avoir présenté des projets de solution, sont précisément celles qui aujourd'hui nous en demandent. (*Plusieurs voix* : C'est cela.) Je ne nomme personne, je n'affirme rien, mais je crois ne pas me tromper. — Maintenant, on nous demande des explications ; je le veux bien, mais cette demande en implique une autre : un projet de solution, c'est-à-dire ce qu'on nous reprochait, il y a trois ans, d'avoir apporté.

Je crois, messieurs, que la question est parfaitement comprise par tout le monde, en ce sens que tout le monde reconnaît la nécessité d'un examen de la question ouvrière. Je répète ce que je disais tout à l'heure : il s'agit d'étudier les moyens de moraliser l'ouvrier et d'améliorer son bien-être matériel. Or, les moyens d'arriver à ce résultat sont nombreux et variés ; la question comporte donc diverses solutions. — Si je demandais aux hommes les plus versés dans ce genre de questions, quel est le meilleur moyen à employer pour moraliser l'ouvrier, ils me répondraient incontestablement qu'il y en a plusieurs. Eh bien ! M. Ducpetiaux pourrait vous faire la même réponse : il y a une foule de moyens pour moraliser l'ouvrier, pour développer l'esprit de famille, pour le rendre plus chrétien.

Maintenant, messieurs, on nous dit qu'il est dangereux de discuter cette question. Les personnes qui sont de cet avis prouvent, par cela même, qu'elles connaissent la question. Eh bien ! je les prie de s'expliquer, et si elles me prouvent qu'en effet il y a du danger à traiter la question, je serai le premier à en demander le retrait.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous tournons, messieurs, dans un véritable cercle vicieux : d'un côté, on demande des explications, et d'un autre, on prétend qu'il y a du danger à discuter la question. Restons dans la question préalable, puisqu'elle est posée.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Il est évident que si, *a priori*, vous croyez qu'il y a du danger à vous occuper de la question ouvrière dans les termes où elle vous est soumise, c'est-à-dire à émettre le vœu que les catholiques s'occupent sérieusement des solutions variées de cette question, — dans ce cas, messieurs, il est évident que je n'ai aucune explication à donner.

Maintenant, je dirai, en ce qui concerne la forme, que nous n'y mettons aucune espèce d'amour-propre : qu'on modifie cette forme, qu'on la précise, qu'on l'améliore, nous y consentons bien volontiers ; mais qu'on ne vienne pas demander aux auteurs de la question un système complet de remèdes auquel tout le monde puisse se rallier. — Tout ce que nous vous demandons, c'est l'expression d'un simple vœu ; nous invitons les catholiques à étudier sérieusement la question à tous les points de vue, et nous indiquons, comme exemples, quelques moyens qui nous paraissent de nature à nous amener successivement à la solution du grand problème social de notre époque.

Je demande donc qu'on accorde, avant tout, la parole aux personnes qui croient qu'il y a du danger à discuter la question.

M. BOLLE (Belgique). — La deuxième proposition qui a été adressée au Comité d'organisation est ainsi conçue :

« La question ouvrière, celle des rapports du capital avec le travail, des ouvriers avec les chefs d'industrie, exige impérieusement une solution qui concilie tous les intérêts légitimes. »

Eh bien ! selon moi comme selon plusieurs de mes amis, c'est précisément dans l'énoncé de cette proposition que se trouve le danger ; et ce danger le voici : Y a-t-il réellement là une question à résoudre et la solution de cette question est-elle réellement exigée d'une manière impérieuse ?

Plusieurs voix. — Oui ! Oui !

M. DUCPETIAUX. — Les grèves, les coalitions !

M. BOLLE. — Messieurs, je me suis trouvé, cet hiver, au milieu de contrées où nous avons eu des grèves très-sérieuses ; eh bien ! j'ai pu constater que l'idée est généralement répandue dans la classe ouvrière qu'elle est exploitée par les maîtres.

M. DE HEMPTINNE. — Cela n'est pas étonnant : le gouverneur de la Flandre orientale l'a dit lui-même en pleine séance.

M. BOLLE. — Voilà, messieurs, sous l'empire de quelle idée funeste se trouve la classe ouvrière, du moins dans l'arrondissement de Charleroi, qui compte un nombre considérable d'ouvriers. Or, la question, dans les termes où elle est posée, ne semble-t-elle pas indiquer que les ouvriers auraient certaines raisons de se plaindre des rapports qui existent entre eux et leurs maîtres ?

Et cependant, quand on va au fond des choses, est-il vrai que l'ouvrier soit exploité par son maître ? Nous avons, en ce moment, une industrie qui, comme on dit en termes vulgaires, ne sait pas nouer les deux bouts à la fin de l'année, et qui cependant maintient sa fabrication : je veux parler de l'industrie des rails et des fers laminés. Cette industrie, qui a une importance très-grande dans notre localité, ne vit actuellement que de sacrifices, ou plutôt, elle s'impose des sacrifices incessants pour maintenir ses établissements en activité. Or, messieurs, serait-il juste et prudent d'aller soulever, dans de pareilles circonstances, une question dans laquelle l'ouvrier

ne manquerait sans doute pas de trouver la preuve qu'il est exploité par son maître ?

Quant au fond, quant à s'occuper de la moralisation de l'ouvrier, de l'accroissement de son bien-être matériel, rien de mieux, et je suis tout prêt à m'associer aux vœux qui seront exprimés dans ce sens. Je ne demande qu'une chose, c'est que l'on fasse disparaître la dangereuse équivoque qui réside dans les termes mêmes de la proposition ; — c'est qu'on ne nous pose pas une question impliquant cette idée, que les rapports entre le travail et le capital, entre le maître et ses ouvriers ne seraient pas bien établis. — S'il en est peut-être ainsi dans certaines localités, je puis affirmer qu'il n'en est pas de même dans la nôtre : chez nous, l'ouvrier reçoit un salaire convenable. Sans doute, dans certains moments où l'industrie est prospère, les maîtres font quelques bénéfices ; mais, dans d'autres circonstances, les maîtres doivent s'imposer des sacrifices souvent considérables pour maintenir leurs établissements en activité. N'est-ce pas assez, messieurs, et veut-on en venir à faire participer l'ouvrier aux bénéfices quand il y en a, et à l'exonérer de toute participation aux pertes, quand c'est par des pertes que se solde le travail industriel ? Cela ne me paraît pas possible. L'industrie des charbonnages est, comme toutes les autres, exposée à d'incessantes fluctuations ; un de nos honorables vice-présidents, qui siège au bureau, pourrait vous en dire quelque chose ; il sait parfaitement que si l'on posait la question des rapports entre maîtres et ouvriers, à coup sûr, ce ne serait pas l'ouvrier charbonnier qui aurait à se plaindre, pas plus que l'ouvrier employé dans la métallurgie.

Il n'y a donc aucune nécessité et il y aurait danger à poser une question impliquant un changement quelconque à un état de choses qui donne satisfaction complète au travailleur.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*motion d'ordre*). — J'ai commencé par dire que, tout en tenant au fond de la question, nous ne tenions nullement à la forme. Si vous pouvez trouver une formule plus vraie, plus nette, plus exacte que celle que nous vous proposons, je suis tout prêt, pour ma part, à m'y rallier, et je suis convaincu que mes collègues du Comité l'accueilleront comme moi.

Je dois faire remarquer, toutefois, que le Comité n'a fait la proposition dont il s'agit, qu'après en avoir bien pesé les termes et la portée, et qu'il n'a pas eu du tout la pensée de poser la question d'antagonisme entre le maître et l'ouvrier. Il a tout simplement constaté un fait qui est patent, notoire : c'est qu'il est nécessaire d'améliorer les rapports du travail et du capital, des ouvriers et des chefs d'industrie, en signalant et en faisant disparaître, s'il est possible, les préjugés et les erreurs qui y apportent trop souvent le trouble. Ce qu'il demande, c'est que la vérité et la justice se dégagent des ténèbres et resplendissent à tous les yeux. Or, on peut dire que, sous ce rapport, les industriels, dans un grand nombre de localités, ont beaucoup plus à se plaindre des ouvriers que ceux-ci des chefs d'industrie. Personne n'ignore, en effet, que des industriels ont continué à fournir du travail à leurs ouvriers au prix des plus grands sacrifices.

Cela n'empêche pas que la question ouvrière ne soit forcément portée aujourd'hui sur le terrain de la discussion, et ne s'impose aux méditations de tous les hommes qui s'intéressent au sort des travailleurs. — Des livres, en nombre considérable, ont été écrits sur cette question ; en ce moment même, le Congrès de Lausanne s'en occupe

spécialement ; en un mot, quoi que l'on dise et que l'on fasse, la question est posée ; il faut l'examiner et s'efforcer de la résoudre.

Comme, en définitive, la répugnance que paraissent éprouver quelques membres à s'occuper de la question, provient uniquement de ce qu'ils la trouvent mal formulée, je propose que le bureau nomme, au sein de la section, une commission qui serait chargée de chercher une meilleure rédaction. — Cette commission pourrait se réunir demain une heure avant la séance, de manière que la discussion puisse alors s'ouvrir immédiatement.

M. LE PRÉSIDENT. — Je prie les membres qui ont demandé la parole, de s'occuper d'abord de la proposition de l'honorable Secrétaire général, qui a pour but de mettre fin à un débat qui, tel qu'il est engagé, ne peut aboutir à aucun résultat utile.

M. J. HOUTART. — Veuillez, M. le Président, me permettre d'ajouter encore un mot. M. Bolle a parlé tout à l'heure des troubles qui ont eu lieu, cet hiver, à Charleroi. J'ai été témoin de ces troubles, messieurs, et voici ce que j'ai constaté : Nous avons à Charleroi des établissements dont les maîtres, comprenant leurs devoirs, ont institué des écoles, des infirmeries, etc., et là les ouvriers sont restés parfaitement tranquilles. — D'où est sortie cette masse de 200 à 500 ouvriers qui se sont livrés à toutes sortes de désordres ? D'établissements où les maîtres n'ont rien fait de semblable pour leurs ouvriers. (*Applaudissements.*)

Ce fait, messieurs, indique déjà par quels moyens on peut arriver à la solution de la question posée, et, quant à moi, j'insiste pour qu'elle soit discutée immédiatement.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — J'ai fait une motion d'ordre ; elle doit, il me semble, avoir la priorité.

M. FRIS, père. — Notre honorable Secrétaire général propose la nomination d'une commission spéciale qui serait chargée de présenter à la section une nouvelle formule de la question ; mais il me semble que cette formule est toute trouvée. Ce qui effarouche quelques membres, ce sont ces mots : « Les rapports entre le capital et le travail. » Eh bien ! effaçons ces mots et bornons-nous à dire : « La question ouvrière, celle qui concerne les rapports des ouvriers avec les chefs d'industrie, exige impérieusement une solution, etc. »

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — La commission avisera.

Plusieurs membres. — Aux voix !

M. BOLLE. — Je me rallie à la proposition de M. Ducpétiaux.

— Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

L'assemblée charge le bureau de nommer la commission qui sera appelée à proposer une nouvelle formule de la question.

M. PARENT. — Les membres qui ont parlé des dangers que présenterait la discussion de la question ouvrière se sont occupés des rapports entre le capital et le travail, entre les maîtres et les ouvriers ; mais ils n'ont pas envisagé la question au point de vue spirituel, au point de vue catholique. Je demande que demain la section s'occupe des moyens catholiques de moraliser les ouvriers.

M. LE PRÉSIDENT. — Les membres qui seront chargés de nous proposer une nouvelle formule ne négligeront certainement pas cette considération.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — La rédaction actuelle répond à cette observation ; il suffit de la lire pour s'en convaincre.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des instructions du Comité central sur le cadre et l'ordre des travaux des sections.

— Cette pièce sera déposée sur le bureau.

M. LE PRÉSIDENT. — Le bureau a reçu diverses communications, entre autres : 1° une brochure ayant pour titre : *Patronage des filles ouvrières, caisses d'épargne, dotations, etc.* ; 2° une lettre de plusieurs ecclésiastiques de Bruxelles, sollicitant la formation d'une Association pour l'abolition du travail du dimanche, question qui concerne la première section.

M. LE PRÉSIDENT annonce que le bureau a désigné MM. Digard, de Hemptinne, Bolle, Van Overloop et Houtart comme membres de la commission chargée de proposer une nouvelle formule de la question ouvrière.

— La séance est levée à 6 1/2 heures.



DEUXIÈME SÉANCE.

5 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENTENCE DE M. VAN OVERLOOP.

SOMMAIRE. — Dépôt sur le bureau de deux propositions. — Présentation, par M. J. Houtart, de la nouvelle rédaction proposée pour la *question ouvrière*, par la commission nommée par la section. — Discussion : MM. Digard, Ducpetiaux, Dognée de Villers, Houtart, Cloes. — Désignation de M. Digard comme rapporteur. — *Patronage des classes ouvrières*. Discussion : MM. Limbourg, Boddaert, Legentil, Casier - Legrand, Cloes, Digard. — *Rôle de l'association pour la construction d'habitations ouvrières*. — *Conditions et limites à poser au travail des femmes et des enfants*. Discussion : MM. de Hemptinne, Petit, Legentil, Houtart, Digard, Casier, Dognée de Villers, Formby, Boddaert.

La séance est ouverte à 9 $\frac{1}{2}$ heures du matin.

M. V. FRIS, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier; la rédaction en est approuvée.

— Il est donné lecture des deux propositions suivantes :

I. « Le soussigné, désireux de connaître le sentiment général des catholiques assemblés à Malines sur la grande question de la liberté testamentaire, prie le bureau de la section de vouloir bien demander l'approbation du bureau central pour que cette question soit mise à l'ordre du jour de l'assemblée. Elle a pris une importance considérable depuis la publication de plusieurs ouvrages sérieux et les discussions du Corps législatif de France.

« (Signé) FÉLIX DEHAUT. »

II. « La seconde section émet le vœu que les membres du Comité central et de l'Assemblée générale des catholiques emploient tous les moyens en leur pouvoir pour faire connaître, établir et étendre de plus en plus l'OEuvre éminemment charitable des Dames de la Miséricorde.

« Chanoine DE MOLDER. »

— Ces deux propositions sont déposées sur le bureau, pour faire l'objet d'une décision ultérieure.

M. J. HOUTART. — Messieurs, la commission à laquelle vous avez renvoyé hier l'examen de la formule de la question ouvrière, s'est réunie ce matin et a arrêté la rédaction suivante, qu'elle m'a chargé de vous proposer :

« L'étude des relations des chefs d'industrie avec leurs ouvriers appelle impérieusement l'attention des catholiques. — Si, en ce moment, nous sommes témoins d'un certain défaut d'harmonie dans ces relations, la cause principale en est dans l'oubli des devoirs que la religion catholique impose, tant aux ouvriers qu'aux patrons. Le remède principal est donc le retour à la pratique de ces devoirs.

« Le Congrès de Malines, dans les sessions de 1863 et 1864, après avoir proclamé ces vérités, a indiqué, sur les questions économiques qui s'y rattachent, des solutions qui témoignent suffisamment de sa vive sympathie pour les ouvriers. Il la prouve encore aujourd'hui, en rappelant sommairement toutes les combinaisons utiles de la charité, l'extension du patronage, les applications nombreuses et variées du principe de l'association, et avant tout la révivification de l'esprit de famille et la toute-puissance de la religion et de ses sublimes enseignements, comme les éléments principaux à mettre en œuvre pour assurer de ce chef, avec l'amélioration de la condition de la classe ouvrière, la pacification et le salut de la société. »

— La discussion est ouverte sur cette proposition.

M. DIGARD. — La commission, messieurs, s'est inspirée des observations qui se sont produites à la séance d'hier, et je crois que la formule qu'elle vous propose est de nature à donner satisfaction à toutes les opinions.

Nous demandons identiquement ce que demandait le Comité qui a rédigé le programme de nos travaux; seulement, nous avons changé le préambule en faisant une déclaration qui rencontrera sans doute l'unanimité des suffrages; — à savoir: que l'affaiblissement du sentiment religieux a altéré la moralité des peuples comme des ouvriers. — Ce point établi, nous avons reproduit tous les vœux exprimés au programme.

A cet égard, messieurs, et reprenant ici mon rôle tout personnel, — je voudrais expliquer plus clairement ce que j'ai compris.

J'ai eu le bonheur d'assister aux deux sessions précédentes du Congrès de Malines et de contribuer, dans cette même section, à élucider la pensée de mes honorables collègues d'alors, qui sont encore à peu près mes collègues d'aujourd'hui, sauf ceux que la mort nous a malheureusement enlevés. — Eh bien! j'estime qu'il serait logique de commencer par examiner et résoudre les questions sur lesquelles nous n'avons pas pu statuer dans nos sessions précédentes. En adoptant une autre marche, nous courons le risque de recommencer la toile de Pénélope, et je ne pense pas que votre intention soit de vous livrer à un tel travail.

Ceux donc qui voudront se reporter avec moi aux discussions précédentes, verront par exemple que vingt pages de discussions ont été consacrées, en 1864, à la question qui nous est de nouveau soumise. Ainsi, la question du patronage nous a occupé pendant deux longues séances; il me semble donc que nous devons l'écartier. Le rôle de l'association pour la construction d'habitations ouvrières, importante question, a été également étudié.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Sauf en un point spécial, celui des moyens à mettre en œuvre pour réussir, en passant du champ de la théorie à celui de la pratique.

M. DIGARD. — Oui, mais ce n'est là qu'un détail; le fond de la question a été examiné.

« Les conditions et les limites à poser au travail des femmes et des enfants. » — Magnifique question encore, mais vieille question qui peut, je ne dirai point attendre, mais céder le pas à d'autres plus urgentes, plus brûlantes.

A mon avis donc, ces questions doivent être examinées ; mais, comme elles l'ont été assez longuement déjà, j'estime qu'elles peuvent être réléguées au second plan.

« Moyens de restreindre l'immigration de la population ouvrière des campagnes dans les villes. » — Belle question encore et très-grave, mais qui n'offre pas un caractère d'urgence aussi prononcé que celles qui terminent cette nomenclature.

« OEuvre de l'adoption des orphelins, des enfants négligés et abandonnés. » — Elle se rattache à tout ce que nous aimons le plus, mais elle appartient à toutes les sections et particulièrement à la section de l'enseignement primaire.

« Association des employés de commerce. » — Ceci est plus technique.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — C'est l'œuvre de M. le chanoine Duquesnay, curé de Saint-Laurent, à Paris, qui a été l'un des principaux promoteurs et est resté le directeur vigilant de l'Association des demoiselles de comptoir. C'est une institution admirable et qui vient seulement de naître.

M. DIGARD. — « Caisse d'épargne et de retraite. » — Vieille question, toujours intéressante, mais toujours à l'ordre du jour.

J'arrive aux « Sociétés de secours mutuels et d'assurances. » — Messieurs, j'ai eu l'honneur de vivre dans l'intimité de M. le vicomte de Melun, et je puis parler de ces sociétés en connaissance de cause ; ces sociétés ont fait leurs preuves ; il n'y a plus rien à innover sous ce rapport.

Je passe maintenant aux questions nouvelles : « Banques populaires, sociétés coopératives de consommation, de crédit et de production. » — Voilà deux questions qui se produisent partout et dont il faut s'occuper avant tout.

Encore une fois, messieurs, je n'écarte pas les autres ; mais je demande qu'elles soient examinées seulement après celles-ci. Je propose donc d'intervertir l'ordre des matières énoncées au programme. Il y a, du reste, à la fin un *et cetera* qui permettra à chacun de faire telles propositions qu'il jugera nécessaires. Moi, j'aurai la mienne, mais comme je pourrai prendre encore la parole, je n'en dirai pas davantage pour le moment.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Je viens, messieurs, vous demander un renseignement et vous faire une invitation dans l'intérêt des travaux du Congrès. Je désirerais que la section se mit en mesure de m'indiquer, s'il est possible, dès à présent, le jour où elle pourra porter à l'Assemblée générale la première proposition de son programme, celle dont elle a commencé à s'occuper dans la séance d'hier. Je demande également que la section veuille bien désigner un ou deux rapporteurs chargés d'exposer très-sommairement l'état de la question et le résultat des délibérations auxquelles elle aura donné lieu. — Remarquez bien, messieurs, que nous ne vous demandons pas un système complet d'amélioration sociale : il s'agit purement et simplement de l'expression d'un vœu général tendant à engager les publicistes et les économistes catholiques à s'occuper particulièrement de cette question ; d'un appel à toutes les forces catholiques : forces industrielles, forces commerciales, forces morales, etc., pour préparer et hâter la solution d'un problème qui n'admet plus de délai. La commission nommée dans votre séance d'hier a proposé une rédaction nouvelle qui paraît devoir réunir tous les suffrages ; il suffirait donc de nommer un rapporteur qui serait chargé d'exposer le vœu de la section, dans la séance générale de mercredi ou de jeudi.

M. DOGNÉE DE VILLERS. — Il y a, ce me semble, deux choses à examiner. — N'est-ce qu'un vœu général qu'il s'agit d'exprimer ? Il n'y a rien à ajouter à la

proposition qui nous est soumise par la commission. — Devons-nous, ou voulons-nous entrer dans l'examen des divers moyens qui ont été indiqués tantôt par M. Digard, et d'autres qui pourront se produire ? Oh ! alors la question est immense ; elle demande une discussion qui sera nécessairement très-longue.

Si donc la pensée de M. le Secrétaire général et de la section est de se borner à émettre un vœu général, résumé dans les termes qui viennent de nous être proposés, on peut, dès à présent, et sans aucune difficulté, fixer le jour où le rapport pourrait être présenté à l'Assemblée générale.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — C'est ainsi que je l'entends.

M. DOGNÉE DE VILLERS. — Mais je pensais, surtout après les paroles de M. Digard, qu'on se proposait d'aller un peu plus loin, et d'examiner ces graves questions, ces questions essentielles, soulevées par le programme qui nous est soumis, et qui, il faut bien le dire, sont partout à l'ordre du jour dans ce moment.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — On les examinera indépendamment du vœu général.

M. DOGNÉE DE VILLERS. — C'est donc sur ce point que je désire qu'on se prononce avant tout. Examinera-t-on en détail, oui ou non ? — Approfondira-t-on ces questions, ou se bornera-t-on à un simple énoncé ? Dans ce dernier cas, tout le monde étant d'accord, plus n'est besoin de discussion ; on peut voter immédiatement.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a deux objets : le vœu général, d'abord.

M. DOGNÉE DE VILLERS. — Et le rapport à faire à l'Assemblée générale ne porterait que sur le vœu général ?

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois que c'est ainsi que l'entend M. le Secrétaire général.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Il y a, en effet, deux choses bien distinctes : l'expression du vœu général, et ensuite l'étude des moyens les plus propres à réaliser ce vœu. — Nous nous sommes occupés déjà de ce second point dans les deux sessions précédentes ; nous devons nous en occuper encore, parce que c'est une question multiple, parce que les moyens varient à l'infini, parce que des réformes reconnues bonnes et possibles, dans un temps et dans certaines circonstances données, ne le sont plus dans d'autres.

Cette question restera donc à l'ordre du jour d'une manière permanente ; mais actuellement, nous nous bornons, en ce qui concerne les communications à faire à l'Assemblée générale, à l'expression d'un vœu général : nous appelons l'attention sérieuse de tous les catholiques sur l'importance de la question et les invitons à en rechercher la solution.

Maintenant, messieurs, quel sera l'intérêt de ce vœu ? L'intérêt de ce vœu, — et je fais ici appel à tous les membres du Congrès qui sympathisent avec les souffrances de la classe ouvrière et qui comprennent la nécessité d'améliorer sa condition, — l'intérêt de ce vœu, ce sera l'exposé de faits, d'améliorations, de réformes utiles, qui se sont produits soit dans la sphère de la charité, soit dans celle du patronage, soit dans celle de l'association ; exposé qui sera fait successivement par des hommes parfaitement compétents, à l'Assemblée générale.

Je vous parlais hier, messieurs, de l'intérêt qu'avait offert, à ce point de vue, le dernier Congrès de bienfaisance tenu à Bruxelles. Je puis en dire autant des Congrès de bienfaisance qui ont été réunis, depuis, à Londres et à Francfort. — La partie la

plus intéressante des débats qui ont eu lieu dans ces assemblées a consisté précisément dans l'exposé pratique, simple, succinct, fait par des industriels, par des économistes, par des hommes charitables, des grands principes qui doivent présider à l'amélioration du sort de l'ouvrier. — Ainsi, nous avons entendu M. Jean Dollfus nous raconter tout ce qu'il a fait à Mulhouse, M. Scribe nous exposer ce qu'il a fait à Lille, pour leurs ouvriers. — Nous pourrions, à notre tour, entendre nos grands industriels de Gand, de Charleroi, etc., sur les améliorations introduites dans leurs établissements, et nous constaterions, j'en suis certain, que là où l'harmonie règne entre le patron et ses ouvriers, là où le chef d'industrie s'occupe sérieusement du sort du travailleur, on ne doit avoir aucune crainte de coalition ou de mésintelligence. — Les théories, les raisonnements ne suffisent plus de nos jours, il faut des faits, il faut des applications. — Ce sont ces faits, ces applications que nous demandons à connaître et dont l'exposé en Assemblée générale serait accueilli avec la plus grande faveur.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes donc tous d'accord sur la première partie de la question, c'est-à-dire sur le vœu à émettre. Il ne s'agit plus que de nommer un rapporteur et de fixer le jour de la discussion en Assemblée générale.

M. J. HOUTART. — On pourrait dès maintenant inviter les membres qui ont des faits à signaler, à les faire connaître d'abord à la section.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Mieux vaudrait réserver cela pour la séance générale, afin d'éviter de faire deux fois le même travail. MM. Houtart, Bivort, de Hemptinne et d'autres membres encore auront sans doute d'intéressantes choses à nous dire. — Je pense qu'ils feraient bien de les ajourner jusqu'au jour de l'Assemblée générale, où ils pourront les produire à l'appui du vœu qui sera proposé par la section.

M. CLOES (Liège). — Cette marche ne me paraît pas très-rationnelle. — Nous allons exprimer le vœu que la question ouvrière soit sérieusement examinée sous toutes ses faces ; et ce vœu devra être présenté en assemblée générale et défendu, au besoin, par un rapporteur. — Or, il me paraît que ce rapporteur doit être armé de certains faits pour pouvoir justifier le vœu qu'il sera chargé de soumettre au nom de la 2^e section. — Si nous devons nous borner ici à l'expression d'un vœu général, nos travaux vont se réduire à bien peu de chose et nous ne pourrions nous expliquer sur aucune des questions posées au programme. — Si, au contraire, nous abordons ici l'exposé des faits, le rapporteur pourra y puiser une ample moisson à l'appui du vœu à soumettre à l'Assemblée générale. (*Marques d'assentiment.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Tout le monde paraît d'accord sur l'émission du vœu tel que la commission l'a formulé.

De toutes parts. — Oui ! oui !

M. LE PRÉSIDENT. — C'est donc un point résolu. — Maintenant, on propose d'ouvrir la discussion sur les différentes applications énoncées au programme.

— Cette proposition est adoptée et le bureau désigne M. Digard pour présenter le rapport.

M. DIGARD. — Je ne refuse pas ces fonctions, mais comme j'ai mon *dada*, si je puis me servir de cette expression vulgaire, sur la question que j'aurai à traiter, il doit être bien entendu que je pourrai faire connaître aussi mon sentiment personnel. J'accepte donc à cette condition, quoique j'eusse préféré voir confier les fonctions

de rapporteur à quelqu'un de ces jeunes gens pleins de cœur et d'illusions que nous voyons parmi nous.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Pourrions-nous connaître ce que M. Digard appelle son *dada*?

M. DIGARD. — Le voici : il y a une question qui est posée en ce moment devant le Parlement anglais, une question qui se pose en France et partout : c'est la question des grèves. A ce mal, il y a, je pense, un remède, et il faut, à mon avis, que ce remède soit indiqué par la bouche des catholiques. Les fabricants d'Angleterre proposent d'établir chez eux des tribunaux de conciliation. C'est ce qui existe chez nous depuis la création des conseils de prud'hommes. Mais je crois que cela ne suffit pas. En un mot, je demande qu'avant de faire la guerre, on cherche à s'entendre, en faisant la paix, sans qu'il y ait du sang versé et de l'argent perdu.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Eh bien ! nous sommes tous d'accord et tout disposés à enfourcher votre *dada*.

M. DIGARD. — Voilà, messieurs, la question que je voudrais traiter, mais après avoir entendu d'autres membres de la section sur d'autres points.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous allons donc aborder les points de détail indiqués au programme. J'ouvre la discussion sur le *Patronage des classes ouvrières*.

M. P. LIMBOURG (Verviers). — Je crois, messieurs, qu'en vous rapportant ce qui s'est fait à Verviers pour le patronage des classes ouvrières, je serai tout à fait au cœur de la question ; et, sans vouloir prétendre que ce que nous avons fait est tout ce qu'il y a de mieux, je crois que l'assemblée trouvera dans nos institutions quelques exemples utiles à appliquer dans d'autres localités.

A Verviers, donc, nous avons établi trois catégories de patronage, ou, en d'autres termes, trois sections de patronage. — L'enfant ouvrier étant imbu de bons principes, aussi longtemps qu'il va à l'école, et jusqu'à l'âge où il fait sa première communion, nous nous sommes dit que nous pouvions nous en emparer seulement au moment où il entre à l'atelier, pour continuer l'œuvre de l'école et du catéchisme. Par conséquent, notre première section comprend les enfants ayant fait leur première communion, jusqu'à l'âge de quinze ans. Quand ils deviennent adolescents, ils passent dans la section intermédiaire, où ils restent jusqu'à ce qu'ils soient hommes faits, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur majorité, époque à laquelle ils passent dans la section supérieure, où ils restent jusqu'à la fin de leur carrière.

Nous avons cru que, pour assurer la prospérité de cette œuvre, il était bon de l'établir sur des bases très-larges. Nous avons constaté, spécialement dans notre ville de Verviers, de grandes aspirations de la classe ouvrière vers son amélioration matérielle, intellectuelle et morale, et nous sommes entrés dans ce grand mouvement avec nos patronages.

Notre but principal est la moralisation de la classe ouvrière ; comme moyen de réalisation, nous possédons diverses institutions économiques, telles que : caisse de secours mutuels, caisse d'épargne, avances destinées à fournir aux jeunes gens le moyen de s'exonérer du service militaire. — Plusieurs de nos industriels catholiques avancent les fonds nécessaires pour fournir des substituants à ceux de nos jeunes gens désignés par le sort, et ceux-ci s'engagent par contrat à rembourser ces sommes sans aucun intérêt dans un laps de temps plus ou moins long. — Cette dernière institution a été établie en 1863, si je ne me trompe ; cette année-là, nous avons eu

quatre ouvriers à qui on a fourni des substituants.—Huit mois après environ, deux avaient déjà remboursé les 950 francs qui leur avaient été avancés et deux autres achèvent en ce moment leur remboursement.

Notre caisse d'épargne a surtout pour objet d'encourager les dépôts d'argent pour la substitution militaire, et les jeunes gens en retirent un taux d'intérêt supérieur à celui des sommes déposées, avec faculté de retrait en tout temps.

Quant à la section supérieure, elle n'est pas autre chose qu'une section de la société ouvrière de Saint-Joseph, de Liège. — Nous y avons établi une caisse d'épargne, afin de faciliter aux ouvriers l'acquisition d'habitations convenables, et nous traitons directement avec M. Van der Straeten-Ponthoz, qui est à peu près le seul actionnaire de la Société créée dans ce but à Verviers, pour obtenir les conditions les plus avantageuses.

Nous avons aussi, pour la section supérieure, une banque de prêts d'après le modèle des banques de M. Schultze - Delitsch en Allemagne; les ouvriers y déposent leurs épargnes, et s'il arrive qu'ils aient besoin d'une somme supérieure à celle qu'ils y ont déposée, on leur fournit le supplément moyennant un intérêt raisonnable.

Voilà, messieurs, en peu de mots, le système de patronage que nous avons organisé à Verviers. Nous y possédons d'autres institutions encore: mais je ferai mieux, je pense, d'en parler à mesure que nous aborderons l'examen des divers moyens énoncés au programme. (*Applaudissements.*)

M. BODDAERT (Gand). — Je désirerais aussi, messieurs, vous parler du patronage des classes ouvrières dans ses rapports avec la grande question qui est soumise à votre examen.

Je voudrais vous montrer, non plus dans les détails, comme vient de le faire mon ami de Verviers, mais dans son ensemble, dans sa généralité, que, parmi les moyens les plus propres pour régénérer les classes ouvrières, le patronage est assurément un des meilleurs, un des plus complets. — Je voudrais vous montrer quelle est son influence sociale surtout. — Car, messieurs, je dois bien vous le dire, j'ai apporté à cette œuvre tout le dévouement dont je suis capable; je voudrais que ce dévouement fût partagé, et que partout, dans les campagnes comme dans les villes, il y eût un patronage fortement organisé, qui nous procurât une génération de travailleurs honnêtes et religieux, profondément animés du respect qu'ils doivent à leurs maîtres et, par-dessus tout, à Dieu.

Je parle du patronage dans les campagnes et, en effet, c'est là une question immense, ainsi que nous le verrons quand nous traiterons spécialement de l'immigration des campagnes vers les villes.

L'homme, messieurs, a trois sortes de besoins: des besoins religieux, des besoins intellectuels et des besoins physiques. Eh bien! je dis que le patronage donne satisfaction à tous ces besoins et qu'il constitue par conséquent un des meilleurs moyens de développer l'homme sous toutes ses formes, dans ses rapports avec la nature, avec ses semblables et surtout avec Dieu. C'est là, messieurs, la grande question que je me permettrai de traiter en quelques mots.

Et d'abord, relations de l'homme avec Dieu. — Le patronage commence à un âge où, chez l'homme, les impressions sont encore vivaces. C'est à l'époque de la première communion; c'est quelques mois après que l'enfant s'est préparé au plus grand acte de la vie, qu'il est admis au patronage. Jusque là, il a échappé aux influences délé-

tères qui l'environnent ; il est encore un enfant et il est possible d'en faire un homme religieux. Nous le saisissons à ce moment, et en l'admettant dans le patronage, nous lui faisons d'abord faire une profession publique de sa foi. C'est dans une église paroissiale, c'est sous l'œil du maître, c'est à une place qui nous est réservée, que nous assistons avec lui tous les dimanches aux Vêpres et au Salut. Les jours de grandes fêtes, messieurs, nous nous rendons, musique en tête, à notre église paroissiale, affirmation solennelle du principe chrétien, au milieu d'une population ouvrière, affirmation publique et complète et profession éclatante de notre foi. (*Applaudissements.*)

Si j'avais à vous parler de mes impressions personnelles, messieurs, je vous dirais que la première fois que j'ai eu le bonheur d'assister à une de ces messes solennelles, avec tout notre conseil, drapeau et musique en tête, précédant 500 jeunes gens en rangs serrés, six par six, oh ! ce fut là un spectacle qui me fit venir les larmes aux yeux ; c'était là quelque chose de grand, de noble, d'imposant qui ne s'efface pas de la mémoire. (*Applaudissements.*)

Est-ce tout, messieurs, et allons-nous nous borner à ce seul acte ? — Non : nous établissons des communions bimensuelles. Tous les deux mois, maîtres, membres du conseil, ouvriers, enfants, tous s'approchent publiquement de la Sainte Table ; c'est là encore un grand moyen d'édification, car en accomplissant ainsi ce grand acte, nous faisons de l'ouvrier un homme véritablement religieux.

Il y a, messieurs, au point de vue du patronage, un âge important : c'est celui où le jeune homme arrive à sa maturité ; et, il faut bien le dire, c'est un point qui malheureusement a été trop négligé jusqu'ici. Dans le patronage de Saint-Jean-Baptiste, à Gand, dont je suis membre, nous avons établi un cercle que les ouvriers peuvent fréquenter aussi longtemps qu'ils le veulent. Nous avons acquis la triste expérience qu'après les avoir sauvegardés pendant leur jeunesse, nous devons les abandonner à défaut de locaux, et ils nous quittaient précisément au moment où notre concours leur eût été le plus utile. Ainsi, pour établir avec fruit des patronages, des Sociétés à l'instar de la Société de Saint-Joseph, il faut que l'action protectrice de l'œuvre passe de l'enfant à l'ouvrier ; sinon les bienfaits qu'on aura produits seront pour ainsi dire perdus. (*Marques d'assentiment.*)

Voilà, messieurs, comment nous accomplissons notre devoir envers Dieu, et j'affirme que c'est là presque tout, car enfin, comme on le dit avec raison dans la formule de la question qui nous est soumise, la question ouvrière est avant tout une question religieuse. — Faire un bon chrétien, c'est faire un bon ouvrier ; faire des hommes honnêtes, probes et religieux, c'est faire disparaître de la société une cause en quelque sorte permanente de luttes et de dissensions. — C'est ce que nous nous appliquons à faire dans notre patronage et c'est le grand bien que nous attendons de nos efforts.

Mais est-ce tout, et l'homme, quand il a rempli ses devoirs envers Dieu, n'en a-t-il pas d'autres à remplir ? — Il a reçu de la Providence une intelligence ; il est de son devoir de la développer ; quand les ennemis du bien font tant d'efforts pour répandre leurs doctrines pernicieuses, il faut que les autres hommes prennent en main le drapeau de l'intelligence et le transmettent à ceux qui en ont le plus besoin.

Eh bien ! que faisons-nous ? — Nous enseignons à nos jeunes gens la lecture, l'écriture, les principes élémentaires de la grammaire et de l'arithmétique. Et ici, messieurs, vous me permettrez de rendre un public hommage à l'une de nos institutions les mieux établies du pays : je veux parler de la Société de patronage de Liège. — Il y a quelques mois, j'ai assisté à une de ses séances et je n'en perdrai

jamais le souvenir. J'ai vu là des jeunes gens des premières familles de Liège, qui se consacrent à l'œuvre avec un dévouement sans égal et auquel je voudrais que l'assemblée rendit, par ses acclamations, l'hommage mérité qui lui est dû. (*Applaudissements.*)

Chez nous, messieurs, dans les Flandres, la grande difficulté que nous rencontrons provient de ce que la classe élevée ne connaît pour ainsi dire pas la langue du peuple essentiellement flamand; et cependant, il faut que nous parlions flamand à nos enfants. (*Applaudissements.*) Il faut que nous leur parlions la langue du peuple; car c'est la langue de notre pays; elle est pour nous un souvenir et nous ne l'abandonnerons jamais. (*Nouveaux applaudissements.*)

A ce point de vue donc, le progrès chez nous est difficile, parce que la classe supérieure ne connaît pas la langue du peuple, sauf quelques rares exceptions, dont je me plais à constater la présence parmi nous.

Est-ce tout? — Non, nous donnons encore à nos ouvriers un cours d'économie politique en flamand. Pour ma part, je me propose de leur faire l'hiver prochain un cours d'hygiène, chose importante et à laquelle nous devons donner tous nos soins, toute notre attention.

De plus, nous avons une bibliothèque; mais ici encore, nous rencontrons un grand obstacle: nous avons besoin de la littérature flamande, et vous savez combien elle offre peu de ressources. Mais enfin, nous avons déjà une bibliothèque de 800 volumes, et cela suffit provisoirement à tous les besoins.

Ainsi, messieurs, relations avec Dieu et développement de l'intelligence, voilà déjà deux des grands buts parfaitement atteints par le patronage.

Je passe aux besoins matériels.

Nous avons partout des caisses d'épargne, des caisses de secours, et nous en attendons les meilleurs résultats: enseigner, faciliter l'épargne à l'ouvrier, c'est développer en lui une vertu de plus; c'est lui donner l'habitude de sacrifier des besoins factices et le moyen de se procurer des jouissances pures et agréables qui ne laissent après elles ni remords ni regrets. — L'épargne est une vertu que Dieu nous a donnée et que nous devons développer.

Ainsi, messieurs, à ces trois points de vue, nous remplissons complètement le but que nous nous sommes proposé: l'amélioration morale et matérielle de l'ouvrier; et si j'avais un vœu à exprimer, — moi qui m'occupe depuis longtemps déjà de cette œuvre, — ce serait de voir tout le monde la prendre sous son patronage.

Messieurs, je me trouvais ce matin dans cette magnifique église de Saint-Rombaut, et je me disais qu'à cette place où, il y a quelques siècles, il n'y avait qu'une vaste plaine, une poignée d'hommes avaient jeté les fondements de cette imposante cathédrale, à l'achèvement de laquelle avaient contribué des générations entières courbées sous le joug du travail. Ces générations ont passé et n'ont pas même laissé un nom après elles. A notre tour, nous jetons aussi les fondements d'une œuvre admirable; notre nom aussi sera ignoré; mais le dévouement dont nous aurons fait preuve ne sera jamais oublié. (*Applaudissements prolongés.*)

M. LEGENTIL (France). — Après l'excellent discours que nous venons d'entendre, je n'espère pas, messieurs, captiver beaucoup votre attention. — Cependant, il est deux points du patronage dont vous n'avez peut-être pas à vous occuper beaucoup dans ce pays, et qui sont extrêmement importants en France et particulièrement à Paris.

Ici, la première éducation de vos enfants est presque toujours chrétienne; par

conséquent, vous n'avez guère besoin de vous occuper de l'enfant avant sa première communion. Il n'en est pas de même chez nous, et je dois appeler l'attention de la section et de son honorable rapporteur sur le soin spécial à donner aux jeunes ouvriers qui ont manqué leur première communion. — Chaque année, à Paris, nous faisons accomplir cet acte religieux par trente ou quarante jeunes gens ; c'est assez dire combien le mal que je signale est réel et combien il importe d'y veiller.

Dans le patronage que nous avons organisé à Paris, il y a des cours du soir destinés à compléter l'éducation première, dont l'empreinte s'efface si vite quand elle n'est pas entretenue ; nous sommes obligés d'y donner des leçons spéciales de catéchisme ; car, messieurs, il faut bien l'avouer, à la honte de nos grandes villes, on y rencontre une foule de jeunes gens qui n'ont reçu aucune espèce d'éducation chrétienne ou morale ; pour ma part, j'ai eu l'occasion, un jour, de voir un jeune homme qui ne savait pas même faire le signe de la croix. Les grandes villes ont toujours, je ne dirai pas, leurs déshérités, leurs parias, mais une espèce de résidu humain qui vit je ne sais comment, et qui végète dans un état de sauvagerie complète. Je n'accuse aucune grande ville en particulier, je constate un fait et n'en accuse que la pauvre faiblesse humaine.

Je crois donc que, dans un rapport général sur le patronage, il serait bon de ne pas omettre ce point spécial, que vous ne connaissez pas, — je vous en félicite, — mais que d'autres ne connaissent que trop malheureusement, et que j'appellerai l'éducation religieuse manquée et à refaire.

Maintenant, il est un autre point dont je voudrais dire un mot : on s'occupe beaucoup des enfants employés dans les manufactures ; nous avons, en France, une loi très-bonne, très-sage, très-chrétienne sur le travail dans les manufactures ; malheureusement, elle n'est guère appliquée. Je crois que les membres des œuvres de charité peuvent beaucoup pour en obtenir l'application par la voie amiable.

Ceci m'amène à dire un mot du contrat d'apprentissage et de la manière dont la Société de Saint-Vincent de Paul, de Paris, poursuit l'application de la loi française sur l'apprentissage.

Nous avons pour principe qu'il faut, autant que possible, avoir des contrats d'apprentissage écrits. Ces contrats sont généralement faits d'après des formules imprimées, afin de laisser peu de place à l'initiative souvent si malencontreuse des familles. Les termes de ces contrats sont bien pesés ; ils stipulent que l'intervention de la Société de Saint-Vincent de Paul est admise par les deux contractants et que l'enfant sera libre le dimanche et les jours fériés et aura la faculté de les passer dans le sein du patronage. Nous tenons ainsi les patrons et les familles et nous pouvons, par conséquent, non pas agir devant les tribunaux, car nous n'avons pas la personification civile, en France, (et, l'eussions-nous, nous ne nous en servirions pas dans cette occurrence,) nous pouvons, dis-je, intervenir à l'amiable entre les patrons et les familles. Si faible que soit en apparence ce moyen d'action, je puis dire que nous en obtenons de très-grands bienfaits.

Je crois donc que, dans l'apprentissage de métier surtout, il est désirable de généraliser autant que possible le contrat écrit ; il est désirable que les associations de patronage, quelles qu'elles soient, aient des formules de contrat écrites, qui autorisent l'intervention des patrons, de sorte que les chefs d'atelier, liés par ce qu'ils ont signé, ne puissent pas nous mettre à la porte quand nous voulons intervenir. J'ai visité beaucoup de chefs d'atelier dans ces conditions, et je dois dire qu'ils m'ont toujours fait le meilleur accueil.

Le contrat écrit est d'autant plus indispensable, que la loi sur l'apprentissage reste presque toujours inexécutée et que, d'ailleurs, il n'y a pas de lois efficaces partout.

Ainsi, je citerai, par exemple, l'industrie de la verrerie, qui exige un travail constant, de nuit comme de jour ; eh bien ! on voit là de pauvres enfants condamnés à un labeur surhumain, et à l'égard desquels la loi était violée de quatre manières différentes : travail de nuit ; travail excédant les forces ; travail trop prolongé ; et, enfin, travail les jours de fêtes légales. Il est évident que s'il y avait eu là des contrats d'apprentissage, nous aurions pu traduire le patron devant le conseil de prud'hommes, et l'abus eût été réprimé.

Maintenant, je dois citer un patronage tout récent, qui vient de s'établir à Paris, et qui paraîtra peut-être étrange ici. — C'est un patronage d'enfants et même d'hommes, confié à des femmes. — Dans l'industrie des papiers peints, on emploie de jeunes enfants de sept ans, de six ans et même de cinq ans ; leur travail n'est pas fatigant : ils ne font que porter des couleurs d'un atelier dans un autre ; mais, si ce travail n'est pas pénible, il faut convenir aussi qu'il est exclusif de toute éducation. On a essayé de diminuer la durée du labeur et de n'occuper les enfants que pendant une demi-journée ; mais, ici, on se heurte à une grosse difficulté. Sans doute, il est pénible, pour un enfant, de travailler toute la journée, plus pénible encore de travailler la nuit ; mais il faut manger, et toute diminution de travail a pour conséquence inévitable une diminution de salaire.

On a donc fait une tentative récente pour protéger ces pauvres enfants sans cependant nuire aux conditions matérielles de leur existence ; et, je crois qu'on obtiendra par là de très-bons résultats. — J'appelle l'attention de l'assemblée sur cet essai, en attendant que l'expérience en ait démontré l'efficacité.

Vous avez pu remarquer, messieurs, au désordre de mes idées, combien j'étais peu préparé à prendre la parole ; je crois, cependant, que les courtes observations que je viens de présenter étaient assez sérieuses pour mériter d'être signalées à l'attention de notre honorable rapporteur. (*Très-bien.*)

M. CASIER-LEGRAND (Gand). — Je désirerais ajouter quelques mots à ce que vient de dire M. Boddaert, sur le patronage des jeunes gens ; — je n'y mettrai pas son éloquence (ce n'est pas, comme à lui, une condition de ma profession) ; — mais les renseignements que j'ai à fournir sur le patronage des jeunes filles, organisé à Gand, ne paraîtront pas, je pense, dénués d'intérêt.

Depuis quelques années, nous avons à Gand, dans chaque quartier de la ville, un patronage de jeunes gens ; la description qu'en a faite M. Boddaert, est très-complète, et bientôt chaque paroisse aura son patronage.

En présence de ce résultat, nous nous sommes demandé pourquoi nous ne ferions pas la même chose pour nos jeunes ouvrières ; si le patronage leur est moins indispensable, il peut, néanmoins, leur être d'une grande utilité. Nous nous sommes donc mis immédiatement à l'œuvre, et j'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer que le quatrième patronage est, en ce moment, en voie d'organisation. Nous pouvons espérer qu'il ne se passera pas un long temps, sans que chaque quartier de la ville de Gand n'ait aussi son patronage de jeunes ouvrières en même temps que son patronage de jeunes ouvriers.

Ce n'est pas notre mission, à nous, de nous occuper des jeunes filles ; mais nous avons été secondés par des dames charitables, et il nous a suffi de leur montrer

comment étaient organisés nos patronages de jeunes gens, pour qu'elles se missent immédiatement à l'œuvre, en suivant la voie que nous leur avions tracée.

Ces dames donnent aux jeunes ouvrières l'instruction religieuse et les réunissent sous leur surveillance, les dimanches et les jours de fêtes, pour les soustraire aux dangers qui les entourent lorsqu'elles ne se livrent pas au travail. On leur enseigne aussi la musique, et souvent, lorsqu'il y a quelque procession, elles y prêtent leur concours, en chantant des cantiques qu'on leur a appris pour ces solennités. — En un mot, ces jeunes filles trouvent dans le patronage tous les éléments d'une distraction honnête, combinés avec l'enseignement de la morale et de la religion, et parviennent ainsi à atteindre, dans une parfaite sécurité, l'âge où elles trouvent à s'établir.

J'appelle l'attention de l'assemblée sur ce point, afin que, dans tous les grands centres de population, on organise à côté du patronage des jeunes ouvriers, le patronage des jeunes filles. C'est le complément indispensable de l'œuvre si éminemment utile du patronage.

M. LIMBOURG. — Je me suis réservé tout à l'heure de reprendre la parole pour compléter ce que j'avais à dire sur les différents modes de patronage.

Je dirai tout d'abord, en réponse à M. Legentil, que nous avons à Verviers une œuvre semblable à celle dont il nous a signalé l'existence à Paris. Chez nous aussi, on s'occupe d'enseigner le catéchisme aux enfants. Nos confrères de Saint-Vincent de Paul, en faisant leurs visites, avaient souvent l'occasion de remarquer que beaucoup d'enfants ne connaissaient pas bien leur catéchisme, et ils ont entrepris de donner le soir des cours de catéchisme aux jeunes enfants. Je n'en avais point parlé tout à l'heure, parce que ceci ne concerne pas le patronage des ouvriers, mais une espèce de patronage d'écoliers.

Quant à ce qu'a dit M. Casier touchant le patronage des jeunes filles établi à Gand, j'ai encore le bonheur d'annoncer qu'un patronage de ce genre existe également à Verviers; il est dirigé par les dames et demoiselles de nos principaux industriels, et nous en possédons en ce moment même parmi nous la présidente, madame Adolphe de Simonis. (*Applaudissements.*)

J'aurais voulu pouvoir apporter ici des détails plus complets sur ce patronage; mais les dames qui y consacrent leurs soins joignent à leurs qualités une modestie extrême, et elles ne nous ont point permis de pénétrer dans leur institution de peur que nous ne livrassions à la publicité une œuvre qui est l'objet de leur dévouement discret et de leur intime sollicitude. (*Applaudissements.*)

Puisque j'ai la parole, j'en profiterai, messieurs, si vous me le permettez, pour compléter ma pensée touchant le patronage des ouvriers.

Je ne l'avais considéré d'abord qu'au point de vue économique; mais M. Bodaert m'a fait souvenir qu'une œuvre de patronage véritable se présente sous trois aspects différents. — Ce serait, me semble-t-il, faire tort à nos institutions que de croire qu'elles ne se recommandent que sous le rapport matériel. — Nous autres aussi, nous avons, pendant la semaine, différents cours pour les jeunes ouvriers, et nous donnons des conférences instructives le dimanche. — Voilà ce que nous faisons au point de vue de l'instruction. Et quant à la moralisation, chaque section a son aumônier qui fait aussi hebdomadairement de petites conférences religieuses. — Nous avons, en outre, plusieurs communions générales par année et nous assistons aux processions dans lesquelles se font entendre nos sections chorales.

Si l'assemblée me le permet, je m'étendrai quelques instants encore sur la question de l'instruction.

Je crois que, pour compléter l'instruction des classes ouvrières, le système employé aujourd'hui est très-peu pratique; du moins, il en est ainsi chez nous. L'ouvrier travaille d'habitude depuis cinq heures du matin jusqu'à sept ou huit heures du soir. Or, on comprend qu'après un tel labeur, lorsque s'ouvre l'école du soir, l'ouvrier n'a plus ses facultés intellectuelles suffisamment libres pour profiter des leçons qu'on lui donne, quelque bonne volonté qu'il ait de s'instruire. Pour obvier à cet inconvénient, j'avais songé aussi au travail alterne dont nous parlait tout à l'heure notre collègue de Paris; c'est-à-dire de ne tenir les enfants au travail que la moitié de la journée et de consacrer l'autre moitié à l'étude. — La chose était parfaitement praticable, attendu que nos enfants, par la nature de leur emploi pouvaient parfaitement être libres, partie le matin et partie l'après-midi. — Nous avons donc lancé des publications en conséquence et nous avons eu le bonheur de recevoir immédiatement de nos grands industriels catholiques l'assurance qu'ils étaient prêts à seconder nos efforts. Mais je dois ajouter que ce qui a manqué, c'est précisément ce sur quoi nous comptions davantage. — Dans différents meetings d'ouvriers, j'avais remarqué que ceux-ci se plaignaient surtout de ce que les journées de travail étaient trop longues, de ce qu'on ne permettait pas à leurs enfants de s'instruire. Eh bien ! malgré le désir manifesté à cet égard par les premiers intéressés eux-mêmes, je dois avouer que je n'ai pas eu une seule adhésion d'ouvrier, par la raison toute simple qu'une diminution de la durée du travail aurait entraîné une réduction du salaire quotidien. — Dans cet état de choses, nous avons dû nous résigner à ne donner de leçons le soir que deux fois par semaine et pendant une heure seulement. L'ouvrier étant chez nous pour un grand nombre d'années, il se contente, pendant les deux premières années, d'assister aux cours de lecture et d'écriture; quand il sait lire et écrire convenablement, il passe au cours d'arithmétique, et après un certain nombre d'années, il parvient à avoir une instruction suffisante sans avoir dû se donner trop de peine. Du reste, nous avons soin de mêler le plus de plaisir possible aux choses utiles; c'est ainsi que nous nous attachons l'ouvrier et que nous atteignons complètement notre but, grâce à la bonne volonté de la classe ouvrière et au concours dévoué de l'élite de la population verviétoise. (*Applaudissements.*)

M. CASIER LEGRAND. — Je demande aussi à ajouter une courte observation concernant les industriels. L'honorable préopinant vient de dire qu'il n'a malheureusement pas pu obtenir des ouvriers un concours aussi complet qu'il l'aurait voulu, en ce sens qu'ils n'ont pas consenti spontanément à réduire la durée de travail de leurs enfants.

Je dois faire remarquer, messieurs, que les parents ne sont pas toujours maîtres de disposer de leurs enfants comme ils le voudraient : les fabriques réclament malheureusement un nombre considérable de jeunes ouvriers et je ne sais trop comment on parviendrait à en doubler le nombre, condition nécessaire cependant pour réduire de moitié la durée du travail. — D'un autre côté, les industriels sont en présence de nécessités impérieuses qui ne leur laissent pas non plus une complète liberté d'action; et je puis dire que, dans la ville de Gand, par exemple, on trouve à peine le nombre d'enfants nécessaire, tout en les tenant à la tâche la journée entière.

J'ai cru devoir faire cette observation pour dégager la responsabilité des industriels et des parents des enfants qu'ils emploient.

M. CLOES.—A plusieurs reprises, on a cité ici le nom de la Société de Saint-Joseph, à Liège. — Permettez-moi, messieurs, de vous communiquer quelques renseignements sur cette institution.

La Société de Saint-Joseph répond, autant que possible, au but qu'elle s'est proposé. En 1855, un respectable ecclésiastique du diocèse de Liège, l'abbé Carpentier, trouva qu'il serait utile de réunir, à certains jours, les ouvriers pour leur donner l'instruction. — A cet effet, il s'assura le concours de l'administration communale, qui voulut bien lui prêter un de ses bâtiments d'école, et il y réunit un certain nombre d'ouvriers les dimanches matin. — Dans ces réunions dominicales, on donna d'abord un cours de morale, qui était obligatoire; puis, on enseigna la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les principes de l'hygiène et de l'économie politique. — A côté de cette organisation de l'instruction, il y avait une caisse de secours mutuels qui assurait aux participants, moyennant une cotisation mensuelle de 50 centimes, un secours en argent en cas de maladie. — Ce secours était d'un franc par jour pendant les trois premiers mois; il était réduit pour la seconde période de trois mois, après laquelle il cessait complètement.

La Société continua sur ce pied pendant un certain temps; et, en 1859, une seconde section fut établie, toujours avec le concours de notre administration communale. Deux ans après, une troisième section fut organisée; et nous avons pu en constituer une également à Huy et à Verviers, comme on vient de vous le dire.

La caisse de secours est alimentée non-seulement par les cotisations des membres effectifs, c'est-à-dire des ouvriers, mais encore par les dons d'un grand nombre de personnes appartenant à toutes les classes de la société, qui s'engagent à payer annuellement une certaine somme.

Grâce à ce concours, l'Association prospérait chaque jour davantage, lorsque, dans ces derniers temps, elle fut accusée par l'administration communale de Liège de s'occuper de politique, et les locaux que celle-ci lui avait fournis jusqu'alors lui furent retirés. — Mais l'intervention de quelques personnes charitables nous permit de nous procurer immédiatement d'autres locaux, parmi lesquels il en est un, le local central, qui peut contenir 700 à 800 personnes.

Depuis lors, messieurs, la Société s'est développée encore dans un autre sens. L'ouvrier ne restait pas assez longtemps parmi nous; c'était un mal; il nous importait de pouvoir nous entretenir plus fréquemment et plus longuement avec lui; il nous importait de resserrer les rapports de l'ouvrier non-seulement avec nous, mais encore avec nos membres honoraires, lesquels ont la faculté d'assister à nos séances. — Voici donc ce que nous avons fait. Nous avons commencé par annexer à chaque section un café dans lequel les ouvriers peuvent venir trois fois par semaine. — Le produit de leurs consommations est versé dans la caisse de secours et concourt à augmenter le revenu de cette caisse.

Depuis quelque temps, la ville de Liège est dotée d'une sorte d'établissements publics qui ne sont guère favorables à la moralisation des classes ouvrières: je veux parler des cafés-concerts, dont le nombre est bientôt devenu assez considérable. — Force nous fut d'aviser au moyen de parer aux inconvénients et aux mauvaises influences de ces établissements.

A cette époque déjà, nous avions, dans chacune de nos trois sections, une Société chorale. — Nous possédions donc là tous les éléments d'une organisation nouvelle rendue indispensable par les circonstances. — Aussi, nous avons décidé qu'à différents jours et surtout le dimanche, nous donnerions des concerts auxquels tous nos

ouvriers seraient admis. Ces concerts ont réussi au delà de toutes nos espérances, car nous avons trouvé de véritables artistes parmi nos associés. — Ils ont réussi encore, parce que nous y avons admis les femmes et les enfants de nos ouvriers, et nous l'avons fait non-seulement parce qu'il était juste d'associer les femmes et les enfants aux plaisirs offerts aux chefs de famille, mais encore parce qu'il ne nous était pas permis de les isoler encore le dimanche après que les nécessités du travail de chaque jour les avaient, pour ainsi dire, séparés pendant le reste de la semaine. — Jusqu'à présent, du reste, nous n'avons eu qu'à nous féliciter de cette mesure. (*Applaudissements.*)

Il y avait, toutefois, un écueil à éviter; c'est que les ouvriers, en chantant ou en écoutant chanter des romances et des chansonnettes, ne se sentissent du goût, soit pour le théâtre, soit pour les cafés-concerts. — Pour parer à ce danger, nous leur faisons apprendre des messes, qu'ils vont ensuite chanter dans les différentes paroisses; c'est-à-dire que les sections chorales ne s'occupent pas exclusivement de musique profane, mais aussi et un peu davantage de musique religieuse. — Chaque année, nous nous réunissons dans la paroisse de Saint-Nicolas, qui est celle où la Société a pris naissance; nous assistons à la grand'messe, chantée par nos membres; après quoi a lieu une assemblée générale, dans laquelle on fait connaître aux ouvriers l'état de la caisse; enfin, la soirée est remplie par une séance musicale à laquelle concourent les trois sections.

Voilà, messieurs, ce que nous avons établi à Liège, et je puis dire que nous sommes parfaitement satisfaits des résultats obtenus. (*Bravo!*)

Nous voudrions beaucoup pouvoir faire participer les femmes et les enfants aux secours pharmaceutiques; malheureusement, jusqu'à présent, l'état de la caisse ne nous a pas permis de le faire, et il faudra, pour réaliser ce nouveau progrès, le concours de personnes qui s'intéressent sérieusement au sort des classes ouvrières.

Je pense, messieurs, que notre mode d'organisation est un des meilleurs, puisque, en définitive, nous répondons, par ce que nous avons fait, à tous les besoins de la classe ouvrière. J'ai tenu à le faire connaître à l'assemblée, pour qu'elle examine s'il n'y aurait pas lieu de recommander la Société de Saint-Joseph à l'attention des hommes d'étude et de dévouement, qui s'occupent avec tant de sollicitude de la question de l'amélioration morale et matérielle de l'ouvrier. (*Applaudissements.*)

M. DIGARD. — J'ai écouté avec grand plaisir les honorables préopinants, et il est un point que je dois relever, parce qu'il m'a particulièrement frappé.

J'approuve infiniment l'idée d'associer les femmes et les enfants aux plaisirs du père de famille; il ne faut pas briser les liens de la famille, même dans nos réunions pieuses; j'ajoute même que je ne verrais pas le moindre inconvénient à ce que, dans ces réunions, on dansât. (*Oh! oh! Interruption.*) Mon Dieu, messieurs, je ne veux pas aller trop loin; mais rappelez-vous les tableaux de Teniers: n'y voit-on pas toujours le seigneur et la châtelaine de l'endroit se mêler aux danses des villageois, et n'est-il pas certain que ceux-ci se tenaient beaucoup plus réservés en leur présence que quand ils n'y étaient pas? A mon avis, donc, si, dans la Société de Saint-Joseph, ou dans toute autre réunion analogue, les femmes et les jeunes filles étaient admises, et qu'on y organisât quelques quadrilles, en interdisant, d'ailleurs, toute autre danse peu séante, je crois qu'on y boirait un peu moins de bière et que la femme s'amuserait un peu plus. Les Clubs anglais, les Cercles prussiens et les Sociétés de Belgique, où les hommes sont toujours tout seuls, offrent, à côté

d'avantages incertains, de grands inconvénients pour l'esprit de famille ; et je trouve que nos confrères de Liège ont pris une initiative et fait un essai qui mérite d'être connu et propagé. — Si personne ne s'y oppose, votre rapporteur aura soin d'accorder une mention spéciale à cette institution qui contient beaucoup d'excellentes choses.

— La discussion est close.

— L'assemblée passe à l'objet suivant :

« *Rôle de l'association pour la construction d'habitations ouvrières.* »

— Personne ne demandant la parole, la discussion est ouverte sur le troisième paragraphe, ainsi conçu :

« *Conditions et limites à poser au travail des femmes et des enfants.* »

M. J. DE HEMPTINNE. — Je ne sais pas trop, messieurs, ce qu'on pourrait nous apprendre de nouveau sur cette question ; tout a été dit et nous ne pourrions que tomber dans des redites. Le travail des enfants dans les manufactures entraîne certainement beaucoup d'inconvénients ; mais que pouvons-nous y faire ? Aussi longtemps que nous n'aurons pas avec nous les industriels et que ceux-ci ne veilleront pas à empêcher qu'on n'abuse des forces des jeunes ouvriers, nos efforts individuels demeureront stériles. La loi elle-même est impuissante à empêcher les abus ; nous avons vu tout à l'heure, par l'exemple de la France, combien est inefficace la législation en vigueur dans ce pays.

Quant à moi, je suis convaincu qu'une loi serait parfaitement inutile si tous les industriels comprenaient leurs devoirs.

Dans mon établissement, messieurs, et vous savez qu'il est considérable, nous avons adopté pour règle de n'accepter les enfants qu'après l'âge de douze ans, c'est-à-dire après leur première communion, et de ne les astreindre qu'à un travail de douze heures. C'est encore beaucoup ; mais, jusqu'à présent, il nous a été impossible de faire plus. — On parlait tantôt, messieurs, de ne faire travailler les enfants que pendant une demi-journée, ce qui obligerait à les diviser en deux brigades, travaillant, l'une le matin, l'autre l'après-midi. — Mais, messieurs, outre la pénurie d'enfants, ce qui est déjà un obstacle à l'adoption de ce système, il nous serait matériellement impossible de l'introduire. J'ai besoin, en effet, de toute mon énergie pour ne pas descendre au-dessous de l'âge de douze ans, et, s'il fallait doubler le nombre des enfants, il me serait complètement impossible de me les procurer.

Nous avons dans nos ateliers une série de jeunes enfants appelés *rattacheurs* ; il en faut trois pour un ouvrier appelé *conducteur* ; ces jeunes enfants sont destinés à devenir conducteurs à leur tour ; mais, comme plusieurs groupes de rattacheurs se succèdent avant qu'un emploi de conducteur ne devienne vacant, il y a dix postulants pour une place qui devient disponible. Que serait-ce donc, si l'on doublait le nombre des apprentis ? Une telle mesure aurait pour conséquence immédiate d'attirer vers les grands centres manufacturiers un nombre considérable d'enfants de la campagne, et je n'ai pas besoin de dire quels inconvénients il en résulterait.

La question du travail des enfants dans les manufactures est une des plus difficiles à résoudre, et je vous déclare que si j'étais législateur je ne saurais quelle solution y donner.

Provisoirement, messieurs, je crois que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de

n'accepter les enfants dans les manufactures qu'à partir de l'âge de douze ans et de ne pas leur imposer un travail quotidien de plus de douze heures. Mon expérience personnelle me permet d'ailleurs d'affirmer que j'obtiens autant en douze heures de travail que ceux qui font travailler pendant quatorze heures.

Messieurs, on a parlé tantôt du repos du dimanche. Sous ce rapport, je crois que les industriels peuvent faire beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. — Cette question sera discutée demain.

M. DE HEMPTINNE. — Je m'arrête donc, comme conclusion, aux limites que je viens d'indiquer quant à l'âge et quant à la durée du travail, et je fais des vœux pour que cette mesure soit généralisée.

M. PETIT. — Je ne viens pas contester ce que l'honorable préopinant a dit quant au travail des enfants dans les manufactures. Il est certain que c'est là une question extrêmement délicate et difficile par la multitude d'intérêts qui y sont engagés. Si nous étions certains de rencontrer partout des industriels qui eussent pour règle de respecter l'âge des enfants, leur faiblesse, leur intérêt à venir; si le patronage moral organisé à Charleroi, à Liège, à Verviers, à Gand, existait partout, j'admettrais volontiers que la loi doit s'abstenir et qu'il faut laisser à l'initiative personnelle des industriels le soin de régler au mieux cette question délicate du travail des enfants. Mais malheureusement, que se passe-t-il dans la plupart des pays? Qu'est-ce que la force naturelle du mouvement industriel européen amène aujourd'hui? C'est la nécessité de produire beaucoup, en peu de temps et à peu de frais; et cette nécessité entraîne inévitablement l'écrasement du faible et l'abus des forces de l'enfant. Si donc on abandonnait partout à l'initiative privée le soin de régler cette question, nous sommes certain que l'enfant serait sacrifié, que son avenir serait perdu, et qu'au lieu de recevoir une éducation chrétienne, il deviendrait une véritable machine fatalement réunie à d'autres plus puissantes que lui. Voilà ce qu'il faut éviter, et pour cela, il faut, dans une certaine mesure, l'intervention de la loi.

En exprimant cette opinion, je sais que j'ai contre moi les impressions et même le vœu exprimé en 1864 par cette même assemblée. — Mais, messieurs, je dois le dire, en lisant le Compte rendu de vos délibérations de 1864 auxquelles je n'ai pas eu l'avantage d'assister, j'ai déploré ce qu'il y avait de trop sentimental dans cette solution de la question.

Nous sommes ici, messieurs, pour traiter des questions pratiques, en consultant les circonstances où nous nous trouvons et les nécessités du temps où nous vivons. Eh bien! je dis qu'en tenant compte de ces deux éléments, il est nécessaire que la loi intervienne partout pour régler les conditions du travail des enfants dans les manufactures.

Une loi existe en France, nous dit-on, et elle est peu ou point appliquée. C'est vrai, mais est-ce parce que la loi est mauvaise? Non; je ne l'ai entendu critiquer ni dans son principe, ni dans ses détails. Ce que l'on critique en France, c'est le mode d'inspection organisé pour constater les infractions et pour en assurer la répression. Comment, en effet, la loi française a-t-elle établi l'inspection? Elle a chargé, dans chaque centre industriel, un certain groupe de personnes de faire les inspections, de dresser des procès-verbaux et de provoquer la répression des abus. — Malheureusement, voici ce qui arrive; c'est que presque partout les inspecteurs sont liés de près

ou de loin aux industriels qu'ils sont chargés de surveiller et que, par conséquent, les infractions à la loi sont restées impunies.

J'ai fait partie d'une de ces inspections ; j'étais plus jeune qu'aujourd'hui, à cette époque, et plein encore de ces illusions de la jeunesse dont nous parlait tantôt M. Digard. Deux ou trois fois, je voulus faire acte de vigueur, mais je me sentis bientôt délaissé par mes collègues et même par l'autorité publique, qui n'échappe pas toujours à l'influence des intérêts froissés.

Après deux ou trois procès-verbaux, voyant qu'au lieu de nous applaudir de notre zèle, on semblait au contraire nous accuser d'indiscrétion, l'indifférence nous a gagnés et nous n'avons pas cru devoir lutter plus longtemps contre l'opposition des parents, d'abord, qui ont une tendance à s'insurger contre toute intervention qui n'est pas celle de l'autorité, et contre celle des industriels, qui nous reprochaient de nous occuper de choses qui ne nous regardaient pas. De sorte qu'aujourd'hui la loi n'est plus appliquée, non parce qu'elle est mauvaise, — tout le monde, au contraire, la déclare bonne et voudrait qu'elle fût sévèrement appliquée par l'autorité supérieure, — mais parce que le mode d'inspection est vicieux et ne satisfait aucun intérêt.

Eh bien ! s'il en est ainsi, pourquoi viendrions-nous demander l'abrogation d'une loi uniquement parce que, dans certains pays, l'initiative privée y aurait plus ou moins pourvu ?

On a parlé de l'Angleterre. Certes, voilà bien un pays où la loi s'abstient toutes les fois qu'elle n'est pas nécessaire, et où l'on a horreur de la loi et de l'autorité, quand l'initiative privée suffit. — Eh bien ! l'Angleterre est le premier pays qui a reconnu la nécessité de l'intervention législative pour protéger la faiblesse de l'enfance, et l'application en a été reconnue bonne et utile. — Comment donc pourrions-nous refuser de suivre l'exemple de ce pays, alors que nous gémissons tous des abus auxquels donne lieu le travail des enfants dans les manufactures ?

Je crois donc qu'une loi est indispensable ; je ne dis pas ce qu'elle doit être ; je me borne à en constater la nécessité en principe. Cette nécessité ressort à l'évidence des abus inévitables qui existent dans les pays où il n'y a pas de loi pour les réprimer ; abus qui s'aggraveront de plus en plus à mesure que les besoins d'une production effrénée se développeront davantage. — Je reconnais qu'il y a des ménagements à prendre ; mais il faut que le législateur fasse la part de tous les besoins et pose des règles précises, applicables à tous ; et que nul ne puisse éluder ; — sans cela les industriels peu scrupuleux, profitant de la bonne foi et de l'obéissance des industriels humains et concienzueux, verront leurs établissements prospérer au détriment des autres, en même temps qu'ils violeront impunément toutes les lois de la morale et de l'humanité.

Cette inégalité de condition est un motif de plus en faveur de la thèse que je soutiens ; elle rend indispensable une loi qui impose à tous le respect des besoins de l'enfance et lui permette de se développer intellectuellement et moralement, ce qui n'est possible qu'autant qu'elle ait la faculté de consacrer quelques loisirs à l'étude de ses devoirs envers Dieu et envers la société.

M. LEGENTIL. — Je dois dire que dans le département de la Seine une inspection sérieuse a été organisée pour assurer l'exécution de la loi. — Je crois, d'ailleurs, avec l'honorable préopinant, qu'une loi limitant partout le travail des enfants dans les manufactures, exercerait la plus salutaire influence.

M. DE HEMPTINNE. — Je prends la parole uniquement pour rectifier l'interprétation erronée que M. Petit a donnée des pensées que j'ai exprimées tout à l'heure.

Il a semblé dire, en effet, que je repoussais toute intervention de la loi civile en cette matière. Telle n'est pas mon opinion. Quand il me sera prouvé qu'une loi est nécessaire et qu'elle a chance de fonctionner convenablement, je ne demande pas mieux que de la voir généralisée. Mais j'ai dit qu'une loi de ce genre est très-difficile à faire et que si j'étais législateur, j'éprouverais un grand embarras à la formuler. M. Petit a cité l'exemple de l'Angleterre. Mais il faut distinguer : là, il y a une loi restrictive du travail en général et notamment du travail des femmes ; là il a fallu l'intervention de la loi et, de fait, les enfants ont profité de cette réduction générale du travail. Mais aussi longtemps que la restriction du travail ne s'appliquait qu'aux enfants, je ne pense pas qu'on ait eu à s'en louer, parce qu'on l'éluait constamment. Du reste, et en dépit de la loi, il est des centres manufacturiers, comme Sheffield, Birmingham, etc., où l'on abuse singulièrement du travail des enfants ; il en est de même dans les centres miniers. Cela prouve qu'une loi, si désirable qu'elle soit, est fort difficile à faire.

Maintenant, M. Legentil vient de nous dire qu'on tente, en ce moment, une nouvelle expérience dans le département de la Seine ; je ne demande pas mieux que de la voir réussir, mais, je crains qu'il n'en soit de cette loi comme de toute loi organisant l'inspection civile. En général, l'inspection civile laisse toujours beaucoup à désirer, et cela se conçoit aisément : les inspecteurs sont fort mal reçus, et ils préfèrent ne pas remplir leur mission plutôt que d'être malmenés par les industriels.

Quant au travail des enfants, quoi de plus facile que d'étudier la loi en ce qui concerne l'âge d'admission ? Les inspecteurs feront-ils exhiber tous les livrets pour constater l'âge de chaque enfant ? Cela est matériellement impossible.

Sans donc repousser absolument l'intervention de la loi, je dis que l'expérience n'est pas faite et que nous ne pouvons que formuler un vœu très-vague et sans aucune portée pratique.

M. HOUTART. — Je demande à revenir quelques instants au point de départ de ce débat.

Nos collègues de Verviers, de Gand et de Liège ont rendu compte de ce qui a été fait dans ces villes en faveur de la classe ouvrière. J'ai attendu, jusqu'à présent, qu'un de nos amis de Charleroi se levât pour nous dire ce qui a été fait dans ce grand centre industriel. Je prierai donc M. le curé de la Ville-Basse, ici présent, de prendre la parole et de nous donner quelques renseignements sur les efforts qui ont été tentés dans le district de Charleroi.

M. DIGARD (*motion d'ordre*). — Il conviendrait, je pense, d'épuiser d'abord cette discussion sur le travail des enfants dans les manufactures. Il y a des doutes sur l'efficacité d'une loi en cette matière ; il faut, cependant, que ce doute soit dissipé ; sans cela, nous ne sortirons pas de l'espèce d'impasse où nous avons laissé la question, en 1864, et, en présence de deux résolutions, l'une qui recommandait et l'autre qui repoussait l'intervention législative. Il faut donc que l'assemblée se prononce formellement sur ce point et déclare si, oui ou non, elle considère une loi comme indispensable.

M. CASIER. — Au dernier Congrès, on a ajourné toute solution de cette question. Depuis lors, on a continué à étudier la question, et il est probable que d'ici à quelques années la nécessité d'une loi sera généralement reconnue. Nous pourrions

donc très-bien dire que nous désirons quelque chose, et, à cet égard, je crois utile de faire connaître quelle a été, il y a quatre ou cinq ans, l'opinion à peu près unanime des industriels de Gand.

Comme l'a dit avec raison M. de Hemptinne, on serait bien près de la solution de la question, si tous les industriels étaient d'accord pour ne pas admettre les enfants avant l'âge de douze ans, et pour ne les faire travailler que pendant douze heures par jour.

On a réuni, à Gand, une commission composée des principaux industriels et on s'est enquis de ce qui avait été fait en France, en Prusse, en Autriche, en Angleterre et même en Amérique. On s'est mis en rapport avec les présidents de la Société de Saint-Vincent de Paul, avec les présidents des chambres de commerce; en un mot, on a cherché par tous les moyens à découvrir les moyens les plus pratiques de résoudre le problème. — Après les investigations auxquelles cette commission s'est livrée, elle a élaboré une pétition qui a été signée par un certain nombre d'industriels, et qui développait les principaux points que je vais indiquer.

En premier lieu, la pétition réclamait l'intervention d'une loi; elle demandait ensuite que l'âge minimum d'admission des enfants fût fixé à douze ans, et que la durée du travail quotidien, pour les femmes et les enfants, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, fût limitée à douze heures; enfin, elle réclamait une fixation uniforme des heures de travail: de six heures du matin à huit heures du soir, avec deux repos obligatoires d'une demi-heure dans la journée, indépendamment de l'interruption de midi à une heure; de manière que la durée effective du travail de chaque jour ne dépassât point douze heures.

La pétition demandait aussi le chômage les dimanches et les jours de fêtes conservés. Mais ce paragraphe a été reconnu d'une exécution assez difficile, parce que, dans certains ateliers, le dimanche matin est affecté au nettoyage des machines, et, à titre de compensation, les ouvriers chargés de ce soin chôment le lundi. — Ils sont donc empêchés de remplir leurs devoirs religieux; de sorte que l'on réaliserait un grand bien si les industriels étaient contraints d'accorder à tous leurs ouvriers la liberté complète du dimanche.

Nous demandions aussi l'interdiction du travail de nuit, travail énervant et qui épuise les forces de l'ouvrier. — Il arrive qu'une machine se brise ou se déränge et que le travail est interrompu pendant quelques jours; l'industriel, pour regagner le temps perdu, triple la besogne, mais au détriment de ses ouvriers. — C'est là un abus qu'il serait utile de réprimer.

Un autre paragraphe de la pétition a été l'objet d'un vif débat. Faut-il imposer ou seulement stimuler l'instruction? — La commission a été d'avis qu'il convenait, autant que faire se peut, de donner l'instruction aux enfants, d'abord avant l'âge de douze ans, et de compléter ensuite cette instruction par des cours donnés les dimanches ou le soir après le travail, mais toutefois sans rendre l'instruction obligatoire; car c'est en cela surtout que nous redoutons l'intervention de l'État: nous ne voulons pas de l'instruction obligatoire, parce que, avec l'instruction obligatoire, les écoles de l'État auraient le monopole de l'enseignement public.

Cette pétition, messieurs, a été envoyée à la Chambre des représentants; mais elle y a eu le sort d'une foule d'autres pétitions, c'est-à-dire que nous n'en avons plus entendu parler. — Toutefois, le travail auquel elle a donné lieu de la part des industriels qui s'en sont occupés, a eu pour résultat de décider quelques-uns d'entre eux, et notamment M. de Hemptinne, à mettre en pratique les principes dont ils

demandaient la consécration par une loi. — Mais la plupart se sont abstenus de suivre ce bon exemple ; de sorte que chez eux les anciens abus continuent de subsister.

En résumé, messieurs, je dis qu'une loi, n'eût-elle pour effet que d'abrèger le travail excessif auquel les enfants sont condamnés aujourd'hui et d'assurer à tous les ouvriers la liberté du dimanche et des fêtes reconnues, cette loi serait déjà d'une incontestable utilité.

M. DOGNÉE DE VILLERS. — J'ai pris part, il y a trois ans, à la discussion qui a eu lieu sur cette question, discussion qui a été suivie d'un vote que je crois encore devoir être maintenu par l'assemblée (1). — Je suis d'avis, aujourd'hui plus encore qu'il y a trois ans, que l'intervention du législateur, dans la matière qui nous occupe, ne peut pas être utile et pourrait être dangereuse.

Je ne veux, messieurs, pour vous en convaincre, que vous rappeler les motifs qui ont été donnés par les orateurs que vous venez d'entendre et qui désirent l'émission d'un vœu contraire à celui qui a été formulé dans la dernière session.

Que vous a dit, en effet, l'honorable industriel de Gand qui, il y a trois ans, soutenait la nécessité d'une intervention législative ? — Depuis lors, on a étudié, depuis lors, on s'est occupé de la question ; et on a fort bien fait, messieurs, parce que la question est grave, parce que des abus existent, et parce que ceux qui ne veulent pas de loi comme ceux qui en désirent une, n'ont qu'un but, c'est de faire disparaître les abus qui existent et auxquels il faut un remède. — Mais, dès qu'on s'est mis à l'œuvre, dès qu'on a recherché les moyens de faire une loi, non pas comme en France ou en d'autres pays où la loi est restée une lettre morte, parce qu'on n'a pas pu l'appliquer, — mais quand on s'est occupé en Belgique de faire une loi qui pût être exécutée, on a trouvé immédiatement, à côté de la protection qu'on invoquait, des conditions et des restrictions qui auraient pesé à la fois sur les chefs d'industrie et les travailleurs. De là, un temps d'arrêt à Gand, comme dans les autres centres industriels. On a vu le danger, et on s'est dit : il est certaines dispositions qui pourraient être acceptées, mais nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas, nous, catholiques, admettre que le pouvoir civil intervienne pour réglementer la matière dont il s'agit et vienne, sous prétexte de protection, poser des limites, des entraves et des actes qui pourraient être regrettés par les catholiques.

Il y a une autre considération. Vous avez en Belgique, vous avez à Gand particulièrement, des fabricants qui s'appliquent d'une manière louable à améliorer une situation mauvaise et que nous connaissons tous. Ne craignez-vous pas qu'en provoquant l'intervention de la législature, vous ne découragez, vous n'affaiblissiez l'initiative de ces industriels qui n'agissent que par dévouement chrétien, par des sentiments purement catholiques ? — Enlever aux pauvres enfants et aux femmes qui travaillent outre mesure l'influence bienfaisante et heureuse des associations catholiques, pour leur substituer l'autorité administrative, l'inspection administrative, le pouvoir politique au lieu de l'action spontanée de la charité religieuse, ne croyez-vous pas que ce soit un danger plus grand que de continuer, même lentement et imparfaitement, l'œuvre que nous avons commencée ?

Nous avons fait, il y a trois ans, une étude assez approfondie de cette grande ques

(1) Il n'y a pas eu de vote proprement dit : on s'est borné à arrêter la formule des deux systèmes en présence, en laissant à une assemblée subséquente le soin de se prononcer pour l'un ou pour l'autre. (Note du secrétaire général.)

tion ; nous avons entendu, à l'appui de notre système, la parole de Français éminents qui nous font malheureusement défaut aujourd'hui ; et que disait-on ? on a interrogé l'histoire de la législation française, anglaise, allemande ; on a consulté la statistique des pays qui ont adopté une législation spéciale ; et, je vous le demande, n'est-il pas résulté de cette comparaison la preuve que la position des femmes et des enfants condamnés à travailler pour vivre, est infiniment plus heureuse ou plutôt moins malheureuse en Belgique qu'en Angleterre, en Allemagne, à Paris même, d'après ce qu'on nous en a dit ?

Qu'est-ce donc que la loi française, appliquée ou non appliquée comme elle l'est ? qu'est-ce que la législation en Angleterre ; quels résultats a-t-on constatés ? La condition de notre population ouvrière est-elle pire ou meilleure que chez nos voisins ? Est-elle inférieure en qualités morales et religieuses à ces populations qui sont régies par la loi ? — Non évidemment, et comme Belge, je proteste. comme Belge, je réclame pour nos pauvres ouvrières, pour nos pauvres enfants, cette supériorité relative qui résulte de la sollicitude catholique et des œuvres libres de la bienfaisance, que je préfère à l'intervention de l'autorité publique entre le maître et l'ouvrier, entre le père de famille et ses enfants. — Je tiens, messieurs, à conserver cette liberté dans les rapports du père de famille avec ses enfants, du maître avec ses ouvriers, qu'aucune loi ne saurait, selon moi, remplacer, sinon à cause de ce qu'elle peut contenir, du moins à cause de l'application qu'on en pourrait faire.

Je vous conjure donc, messieurs, en attendant que de nouvelles expériences soient faites, — car je ne demande pas mieux que de m'éclairer, — de ne point vous engager dans une voie que je considère comme pleine de périls. Je ne crois pas que les faits acquis depuis trois ans soient assez concluants pour nous décider à modifier le vœu que nous avons émis à cette époque, à la suite d'une discussion longue et approfondie, basée sur les documents statistiques apportés ici par les membres qui y ont pris part. — Je vous engage instamment à ne pas vous déjuger et à ne pas demander aujourd'hui l'intervention de la législation dans une matière aussi délicate que celle des rapports du père de famille avec ses enfants et du maître avec ses ouvriers.

M. FORMBY (Angleterre). — En ma qualité de prêtre anglais, je demande à dire quelques mots sur l'effet de la législation anglaise.

Cette législation a eu des conséquences fâcheuses pour la liberté catholique ; elle a eu pour conséquence de substituer, si je puis le dire, la conscience légale à la conscience catholique.

Je ne disconviens pas qu'à certains égards la loi sur le travail des femmes et des enfants ne soit actuellement avantageuse ; mais nous n'avons aucune garantie, quant à sa durée ; or, une fois que l'on accorde que la conscience légale se substitue à la conscience chrétienne et catholique, on se fie à un pouvoir qui peut être bon aujourd'hui, mais très-mauvais demain. — En général, l'intervention du pouvoir public a toujours été bonne au début ; mais bientôt elle a changé d'allures et a fini par devenir tout à fait nuisible.

On a dit, avec raison, que la nation anglaise a horreur de l'immixtion de l'État en toutes choses ; et s'il la tolère, ce n'est qu'à la dernière extrémité.

Pour ma part, je partage complètement l'avis du dernier orateur, qui s'est nettement prononcé contre l'intervention de la loi dans la matière qui nous occupe.

M. BODDAERT. — Puisque nous avons le bonheur de posséder parmi nous un honorable ecclésiastique qui connaît parfaitement l'Angleterre, je désirerais qu'il voulût

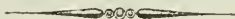
bien nous donner quelques renseignements sur l'application de la loi anglaise et sur les résultats de l'inspection telle qu'elle y est organisée.

M. FORMBY. — Je tâcherai de répondre à cette question demain.

M. PETIT. — Je voudrais savoir aussi si le danger principal, dont a parlé M. Formby, ne consisterait pas en ce que les enfants sont obligés, en vertu de la loi à laquelle il a fait allusion, de recevoir leur instruction dans certaines écoles déterminées ?

M. FORMBY. — Oui, c'est un des dangers, mais ce n'est pas le seul.

— La séance est levée à midi et demi.



TROISIÈME SÉANCE.

4 SEPTEMBRE.

PRÉSIDENTE DE M. LE CHANOINE DE HAERNE.

SOMMAIRE : Suite de la discussion sur la *question ouvrière* : MM. Digard, Houtart, Petit, le R. P. Van Caloen, Vermeire-Magis, Legentil, Cloes. — Reprise de la question du *travail des femmes et des enfants* : MM. Formby, Boddaert. — Proposition de M. Raikem. — MM. Ameline, Digard, Ducpetiaux, de Hemptinne, Casier-Légrand, Raikem, Limbourg, Petit, Dognée de Villers, Houtart. — Proposition de MM. de Gerlache et Limbourg. — Clôture de la discussion. — Renvoi des diverses formules proposées à une commission spéciale nommée par le bureau.

La séance est ouverte à 9 1/2 heures du matin.

M. FRIS, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier; la rédaction en est approuvée.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, une commission a été nommée pour rédiger une nouvelle formule de la question ouvrière, et M. Digard a été chargé de présenter un rapport sur cette question à l'Assemblée générale. — Je suppose qu'il a préparé ce rapport et qu'il désire en donner communication dès à présent.

M. DIGARD. — On m'a dit hier que j'aurais à présenter mon rapport au commencement de la séance de l'Assemblée générale de cette après-midi; mais, messieurs, si vous voulez que je fasse connaître le sentiment de la seconde section, il importe qu'elle l'exprime ce matin, tout au moins en discutant la question capitale, et, spécialement, en prenant le plus tôt possible une décision sur le travail des enfants dans les manufactures. Nous passerons ensuite aux autres questions énumérées au programme.

L'urgence des questions ouvrières, en général, a été reconnue; l'opportunité, la nécessité pour les catholiques de les discuter et de tâcher de les résoudre, a été reconnue également. Maintenant, vous avez laissé à votre rapporteur, et il vous en remercie, une certaine liberté d'action, quant aux considérations qu'il aura à développer dans son rapport; mais, jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise sur le fond même de la question, et l'assemblée a abordé immédiatement l'examen des diverses mesures de détail énumérées au programme. Il importe, cependant, que le

rapporteur sache à quoi s'en tenir sur les questions dont il aura à entretenir l'Assemblée générale.

M. HOUTART. — Hier, à la fin de la séance, j'ai demandé que la question ouvrière fût tenue en suspens jusqu'aujourd'hui, afin de permettre à quelques-uns de nos collègues de nous fournir des renseignements sur ce qui s'est fait dans leurs localités.

M. DIGARD. — Évidemment, nous devons entendre ces communications, qui constitueront une sorte d'enquête sur les efforts faits par les catholiques pour la solution de la question ouvrière; pour ma part, en ma qualité de rapporteur, c'est ce que je préférerais à toute autre chose.

M. PETIT. — Il a été entendu que la formule proposée hier était adoptée et servirait de base au rapport à faire à l'Assemblée générale. En outre, il a été également entendu qu'il serait très-utile d'insérer dans ce rapport les communications qui pourraient être faites sur les œuvres accomplies dans les divers pays. Il me semble donc que le moment est venu de compléter les communications qu'on nous a déjà faites dans la séance d'hier.

LE R. P. VAN CALOEN. — Je me proposais de prendre la parole hier dans cette enceinte sur l'Œuvre de Saint-François-Xavier; mais il y a eu un malentendu à ce sujet: tandis que M. le vicomte de Kerekhove était d'avis que cette œuvre concernait la seconde section, M. le comte Legrelle, au contraire, pensait qu'elle était du ressort de la première. Je comprends ce malentendu, car l'Œuvre de Saint-François-Xavier se présente, en effet, sous un double aspect: elle est une œuvre religieuse, puisqu'elle tend à faire observer les devoirs religieux, surtout dans les grands centres industriels; mais elle est aussi une œuvre de charité, puisqu'elle a pour objet d'enseigner la morale et la religion.

Je n'abuserai pas de vos moments, messieurs, mais vous me permettez de profiter de l'invitation gracieuse que vient de nous faire M. Digard pour vous adresser une simple demande. — Quand j'ai établi l'Œuvre de Saint-François-Xavier en 1854 à Bruxelles, j'ai débuté dans une cave avec 15 ouvriers seulement. Aujourd'hui, cette œuvre compte en Belgique 40,000 adhérents. Elle est aussi établie en Angleterre, et j'ai reçu récemment de la Chine une lettre qui m'annonce qu'elle y est également implantée d'une manière vraiment providentielle.

Je ne vous demande qu'une chose, messieurs, c'est de vouloir bien me seconder. — Déjà, j'ai pu apprécier combien vous vous intéressez à la question ouvrière, et je me plais ici à rendre un public hommage à MM. Digard et Bivort qui ont particulièrement secondé nos efforts. Je suis heureux de pouvoir dire que le succès a dépassé toutes nos espérances dans le grand centre industriel de Charleroi; et j'espère que M. le curé François nous dira tantôt tout ce que nous y avons obtenu. — Mais, il faut bien l'avouer, nous ne trouvons pas le même zèle dans tous nos grands centres industriels. — Je fais donc appel au dévouement de tous, afin que notre Œuvre se propage dans les grands centres de Liège, de Seraing, de Verviers et de la province de Namur.

M^r Ledochowski, lorsqu'il était encore nonce du Saint-Père en Belgique, disait: Donnez-moi un homme, un seul, et j'établis immédiatement l'Œuvre de Saint-François-Xavier.

Je demande donc que le rapport à présenter à l'Assemblée générale fasse mention de cette œuvre éminemment utile et la recommande au dévouement des catholiques

si nombreux dans les grands centres industriels de la Belgique et de l'étranger.
(*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il sera tenu note de cette demande au procès-verbal.

M. VERMEIRE-MAGIS (Saint-Nicolas). — Je désirerais présenter quelques considérations générales sur la question ouvrière.

M. LE PRÉSIDENT. — Il a été décidé, tout à l'heure, qu'on ne rentrerait plus dans la discussion générale de cette question et qu'on se bornerait à de simples communications ayant trait à cette question. — Si c'est pour nous faire quelque communication de ce genre que M. Vermeire demande la parole, je la lui accorderai.

M. VERMEIRE. — C'est ainsi que je l'entends.

Messieurs, quand on parle de la question ouvrière, on a l'habitude de mettre en opposition le travail et le capital...

Plusieurs membres. — C'est le fond de la question cela.

M. LEGENTIL. — Je demande la parole pour une motion d'ordre. Il me semble qu'il avait été décidé dans une précédente séance qu'on laisserait cela de côté. Je nie, pour ma part, qu'il y ait antagonisme entre le patron et l'ouvrier; je prétends, au contraire, qu'il y a accord parfait. L'acte par lequel l'ouvrier vend son travail à son maître est un accord et non le signe d'un antagonisme.

M. VERMEIRE. — Je veux traiter la question à un point de vue qui n'a pas encore été envisagé.

M. LE PRÉSIDENT. — Il me semble, en effet, que l'orateur entre dans le fond de la question générale. Or, il a été entendu qu'on ne l'aborderait plus; je dois en faire l'observation pour me conformer à une décision de l'assemblée.

J'ajouterai que, moi aussi, j'avais des communications importantes à faire sur cette grande question ouvrière; mais ayant été obligé de m'absenter hier, je me trouve en présence d'une décision formelle de l'assemblée. Je suis obligé de m'y conformer et je prie l'honorable membre d'agir de même.

M. VERMEIRE. — Je veux seulement constater qu'on ne s'est occupé jusqu'à présent de la question ouvrière qu'au point de vue de l'ouvrier, et qu'on ne l'a pas envisagée par rapport aux patrons. C'est ce que j'aurais voulu pouvoir faire, en promettant, d'ailleurs, d'être très-concis.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois qu'il sera fait droit à ce vœu dans le rapport de M. Digard, qui jugera sans doute nécessaire d'envisager la question sous ses divers aspects.

M. VERMEIRE. — Mais le rapport ne pourra parler que de ce qui aura été dit en section; et je ne comprends vraiment pas pourquoi, après que deux séances ont été consacrées à l'examen de la question au point de vue de l'ouvrier, il ne serait pas permis de la discuter aussi au point de vue des patrons.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne m'y oppose en aucune manière pour ce qui me concerne; mais mon devoir m'oblige à faire observer les décisions de l'assemblée. — Si l'honorable membre a des doutes sur ce qui a été décidé, je mettrai la question aux voix.

M. CLOES. — Dans la séance d'hier, il a été décidé qu'on se bornerait simplement aujourd'hui à faire connaître ce qui a été fait en vue d'arriver en pratique à la solu-

tion de la question ouvrière ; en d'autres termes, que chacun viendrait apporter ici le fruit de ses efforts et de son expérience personnelle. — On peut donc, dans cet ordre d'idées, parler des patrons comme des ouvriers ; et M. Digard choisira parmi les faits qui seront portés à notre connaissance, ceux dont il croira le plus utile de faire mention dans son rapport à l'Assemblée générale.

M. VERMEIRE. — Eh bien ! j'abonde dans ce sens ; seulement, je me propose d'envisager la question sous une face nouvelle.

M. Cloes a signalé ce qui a été entrepris à Liège ; mais il s'est borné à nous dire ce qui a été fait par rapport aux ouvriers. Quant à moi, je pense, et l'honorable préopinant me semble partager cet avis, qu'il faut aussi s'occuper des patrons.

Les intérêts des ouvriers et des patrons sont-ils toujours identiques ? L'antagonisme que l'on dénonce entre le travail et le capital existe-t-il réellement ? L'économie politique considère cet antagonisme comme non-admissible, comme contraire à la nature des choses, parce que, d'après une vérité qui est devenue un lieu commun dans la science, *le capital n'est que du travail accumulé*. Mais s'ensuit-il qu'il n'y ait aucune cause naturelle d'opposition entre l'ouvrier et le patron ? — Non. Cette cause a toujours existé et existera toujours : c'est la divergence d'intérêts entre le vendeur et l'acheteur.

M. LEGENTIL. — Il ne peut y avoir antagonisme, puisque, dans le contrat de vente, il y a accord entre le vendeur et l'acheteur, et que, dans le contrat de louage d'ouvrage, il y a accord entre le patron et l'ouvrier qui lui loue ses bras.

M. VERMEIRE. — Je maintiens qu'il y a opposition d'intérêts entre tout vendeur et tout acheteur. Le vendeur veut obtenir de sa marchandise le plus haut prix possible, et l'acheteur veut, de son côté, négocier aux conditions les plus avantageuses pour lui. L'ouvrier qui vend son travail et le patron qui l'achète, subissent cette loi naturelle. En dehors de cette loi, je n'aperçois qu'une communauté d'intérêts entre patrons et ouvriers pour tout ce qui concerne l'industrie. A mes yeux donc, c'est l'opposition d'intérêts que je signale qui est la cause primordiale (en raisonnant économiquement) de l'antagonisme qui existe entre chefs d'industrie et travailleurs.

Une voix. — Il n'y a pas d'antagonisme.

M. VERMEIRE. — Il y a antagonisme ou il n'y en a pas. S'il y a antagonisme, il faut en étudier les causes et en chercher les remèdes ; s'il n'y en a pas, il n'y a pas de question ouvrière, et nous perdons notre temps à discuter. (*Interruption.*)

Je ne m'étendrai pas, comme j'avais l'intention de le faire, sur les rapports entre maîtres et ouvriers. J'abrège, en présence de la répugnance qu'on éprouve à tailler dans le vif de la question et à la traiter à fond au point de vue économique.

Pour n'exprimer que le résumé de mes idées, je dis que si, par rapport au salaire, il existe une opposition d'intérêts entre les deux parties contractantes, cette opposition ne doit pas aller jusqu'à l'antagonisme, jusqu'à une défiance mutuelle, jusqu'aux animosités et aux violences qui caractérisent la situation et qui ont engendré ce qu'on appelle la *question ouvrière*.

Les rapports entre patrons et ouvriers, malgré la lutte qui existera toujours par rapport au prix du travail, peuvent être basés sur la bienveillance, sur les égards réciproques qu'on se doit entre honnêtes gens, sur l'équité, sur la justice. Un mot résume toutes ces conditions, c'est le mot que nous avons pour devise dans cette section : *charité chrétienne*.

La moralisation, la pacification des esprits est donc le grand remède à apporter à la situation tendue qui s'est manifestée entre la classe ouvrière et les chefs d'industrie. Mais cette moralisation, pour être efficace, pour exercer une action suffisante dans le domaine des intérêts, doit être basée sur l'économie politique qui sera toujours, en dépit des préjugés qui méconnaissent encore cette science, le plus puissant auxiliaire de la civilisation chrétienne.

M. Boddaert, de Gand, M. Limbourg, de Verviers, M. Cloes, de Liège, et d'autres orateurs encore sont venus exposer ici avec des détails éloquents, empreints du plus noble dévouement, tout ce qui a été réalisé déjà pour moraliser et instruire l'ouvrier ; mais, je le répète, on a complètement perdu de vue, dans cette discussion, une des grandes faces de la question : celle qui concerne le patron.

Par quelle voie le principe chrétien et les saines notions de l'économie politique peuvent-ils le plus efficacement s'inculquer au patron? — Encore une fois, par l'association. — A côté des sociétés ouvrières, il importe donc qu'il existe, dans tous les centres d'industrie, des sociétés industrielles, où le patron, tout en s'occupant d'autres questions, apprenne à connaître les grandes lois économiques qui donnent des solutions aux questions sociales, toujours d'accord avec les principes chrétiens.

La solution *partielle* de la question est là, et ce qui le prouve dans le domaine des faits, c'est que partout où une Société industrielle, dirigée dans un sens economico-scientifique est établie depuis quelques années, comme à Verviers, par exemple, à Mulhouse, à Amiens, aucun désordre, aucune grève violente ne se sont produits, tandis que là où il y a eu révolte ouvrière, comme à Charleroi, à Roubaix, les patrons n'ont pas étudié en commun l'économie du travail.

Mais la création de sociétés industrielles, au point de vue belge, semble devoir rencontrer une difficulté dans son application. Le pays, comme vous ne le savez que trop, est divisé en catholiques et libéraux. Pourrait-on, comme ce serait nécessaire, former des sociétés industrielles constituées d'éléments appartenant aux deux fractions politiques? Cet assemblage ne constituerait-il pas un de ces accouplements monstrueux, frappés d'avance d'une incurable stérilité?

Telle n'est pas ma manière de voir et tel n'est pas le résultat des expériences qui ont été tentées.

J'aime les opinions radicales et bien accentuées, autant que qui que ce soit, mais je n'admets point que l'ardeur d'une conviction, soit religieuse, soit politique, puisse aller jusqu'aux haines personnelles, jusqu'à cette aversion faisant que, même sur un terrain neutre, des hommes à opinions politiques divergentes ne peuvent échanger pacifiquement leurs idées dans un but de bien public et de prospérité commune.

Tout catholique animé du véritable esprit de charité chrétienne, comme tout homme qui élève quelque prétention à un vrai libéralisme, doit partager en ceci mes sentiments, et nous qui voulons prêcher la pacification aux ouvriers, dans leurs rapports avec les chefs d'industrie, nous ôterions toute autorité à notre parole, si nous laissions entrevoir que nous n'avons pas nous-mêmes assez de charité dans le cœur pour laisser se produire, en dehors de la politique, un rapprochement des partis dont il ne peut résulter que du bien.

Puisqu'on est convié ici à signaler les institutions de nature à exercer une influence sur la question ouvrière, je dirai qu'il a été fondé à Saint-Nicolas une Société industrielle et scientifique sur les bases que je viens d'exposer. Cette Société a une séance générale par mois. Elle étudie toutes les questions économiques qui concernent le travail, comme toutes les questions techniques de l'industrie qui sont

à sa portée. La controverse religieuse et la politique des partis lui sont seules interdites. Cette Société est composée à peu près en fractions égales de catholiques et de libéraux, et j'ai la satisfaction de pouvoir constater que jusqu'ici aucune réunion n'a été marquée par le moindre incident qui aurait pu porter atteinte ni au règlement constitutif, ni à la considération mutuelle qu'on se doit entre gens honnêtes et bien élevés.

Comme on peut le voir par le Bulletin publié par la Société industrielle de la ville de Saint-Nicolas, plusieurs sujets ayant trait à la question ouvrière, ont été approfondis par elle. Les principes économiques qu'on a fait valoir à cette occasion, tels que le droit commun, les lois de l'offre et de la demande, la liberté du travail, la nature du capital, l'efficacité de la moralisation de la classe ouvrière, au point de vue de l'industrie, ont dissipé une foule de préjugés que l'on peut considérer comme des causes d'irritation entre patrons et ouvriers. D'autres sujets dont l'étude bien dirigée peut exercer la plus heureuse influence sur les rapports entre travailleurs et entrepreneurs d'industrie, sont à l'ordre du jour.

Je me résume donc en concluant à la nécessité de l'existence des sociétés d'industriels à côté des sociétés ouvrières et en engageant tous ceux qui prennent à cœur la question ouvrière, à provoquer partout où il y aurait possibilité, la création d'associations économique-industrielles et de faire affluer dans les sociétés de ce genre qui existent déjà, le plus grand nombre possible de personnes nourries à la fois de sentiments chrétiens et de saines notions économiques.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous rentrons dans l'ordre du jour; mais d'abord j'accorderai la parole à M. Formby, à qui des explications ont été demandées hier sur le travail des femmes et des enfants dans la cité industrielle de Birmingham.

M. FORMBY. — Avant de prendre la parole, je voudrais qu'on précisât exactement les renseignements qu'on désire obtenir.

M. BODDAERT. — J'ai demandé hier quelle était l'action de la législation anglaise sur les faits si regrettables qui ont été signalés en Angleterre.

Il est un point sur lequel nous sommes tous d'accord : c'est qu'on exige trop de travail des femmes et des enfants. Maintenant, ayant à émettre un vœu sur l'opportunité d'une intervention législative, et voyant cette intervention admise et pratiquée en Angleterre, nous désirons savoir de M. Formby quelle est l'influence de cette législation, si elle produit de bons effets, soit sur la moralité, soit sur le développement physique des classes ouvrières ?

M. PETIT. — J'ai aussi posé une question : je désirais savoir, non pas seulement, si, en Angleterre, la loi présente des inconvénients, des dangers; mais aussi quels sont ces inconvénients, ces dangers, en quoi ils consistent et comment les catholiques ont à regretter l'intervention de la loi anglaise.

M. FORMBY. — Je regrette infiniment, messieurs, de n'avoir pas su, quand j'ai quitté l'Angleterre, qu'on m'adresserait ici ces questions: je me serais fait un devoir de prendre des renseignements que je ne possède pas en ce moment et à défaut desquels je ne pourrai répondre qu'imparfaitement aux désirs exprimés par plusieurs de mes honorables collègues.

Quant à l'action de la loi, je dois dire que jusqu'à présent elle a paru satisfaisante; car elle a été réclamée pour alléger des souffrances réelles et remédier à des abus contre lesquels se soulevait unanimement l'opinion publique. L'intervention de la loi

est contraire, sans doute, à l'esprit du peuple anglais ; mais la nécessité l'a rendue indispensable dans cette circonstance. On a dû réclamer le secours de la loi civile comme le suprême remède à un état de choses devenu intolérable. — On a pensé qu'il valait mieux recourir à la loi, que de ne rien faire du tout en faveur des classes ouvrières ; en un mot, ce n'est pas par amour pour l'intervention civile qu'on y a eu recours ; on l'a appelée comme un pis-aller, parce que la situation ne permettait plus de s'en abstenir. (*Applaudissements.*)

Du reste, et pour autant que j'ai pu observer l'action de la loi dans l'exercice de mon saint ministère, je dois dire que cette action m'a paru salutaire. L'inspecteur qui, dans ma localité, est chargé de veiller à l'exécution de la loi, est un homme intelligent et actif, et il a souvent déjà traduit des patrons devant le magistrat pour faire rendre justice aux ouvriers.

Il est à remarquer, toutefois, que les directeurs de fabriques sont obligés d'avoir une école où les enfants passent la moitié de la journée ; on y enseigne le catéchisme anglican, mais les enfants ne sont pas tenus d'y assister. — Mais si, sous ce rapport, il n'y a pas une obligation légale, il y a néanmoins une obligation de fait, attendu que les parents n'osent pas faire acte d'opposition à l'enseignement du catéchisme.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de reprendre la discussion du programme, je crois devoir donner connaissance à l'assemblée d'une proposition qui vient d'être déposée sur le bureau. Elle est ainsi conçue :

« Il n'y a pas lieu, pour les catholiques, de provoquer actuellement une réglementation légale du travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

« (*Signé*) RAIKEM. »

Cette proposition rentrant dans la discussion dont nous nous occupons, son auteur aura la parole pour la développer quand son tour sera venu.

M. AMELINE (France). — Après une discussion qui n'a point brillé précisément par l'ordre, nous revenons à notre point précis d'hier, et nous reprenons la question du travail dans les manufactures, et rien que celle-là pour le moment.

Je viens, messieurs, demander formellement à l'assemblée de rapporter la résolution qu'elle a prise sur cette question il y a trois ans.

Après de longues perplexités où nos convictions respectives s'étaient clairement dessinées, on a fini cependant par pencher trop nettement, en apparence, pour la nouvelle réglementation du travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

Aujourd'hui, je demande qu'on modifie ce vœu et qu'on émette la pensée qu'il est urgent, indispensable de provoquer une loi protectrice des enfants et des femmes qui travaillent dans les manufactures.

Je ne sais vraiment pas, messieurs, quelle opposition réellement fondée on pourrait faire à une pareille loi qui paraît si simple, si naturelle. — Soit, en effet, qu'on examine la question au point de vue du patron, soit qu'on l'envisage au point de vue de la femme et de l'enfant, soit enfin qu'on se pose plus résolument du côté du législateur, j'avoue qu'il n'est impossible de découvrir les inconvénients que pourrait offrir une loi conçue dans le sens de notre loi française de 1841 ou du projet nouveau élaboré en 1847.

Messieurs, on vient de dire que la femme et l'enfant ne doivent pas être protégés ! (*Réclamations.*) Mais, enfin, vous les livrez sans protection à leur patron, en permettant à celui-ci de les faire travailler plus que leurs forces ne le permettent. On a prétendu que c'était violer la liberté du patron et celle de la femme et de l'enfant,

que de demander à la législature d'édicter une loi qui réglemente le travail dans les manufactures. Eh bien ! je dis, moi, que cet argument n'est pas sérieux. En effet, en présence de quels intérêts nous trouvons-nous ? — De l'intérêt de la femme et de celui de l'enfant. Nous disons, en droit, que ce sont des mineurs, c'est-à-dire des êtres qu'il est indispensable de protéger. Cette protection pour les mineurs existe sous tous les rapports de par la loi civile ; pourquoi n'existerait-elle pas lorsqu'il se présente un fait extérieur, un fait sensible aussi grave que le travail exagéré dans les manufactures ?

On dit que nous demandons une intervention exagérée de la part de la législature. Mais, messieurs, on peut en dire autant de toutes les lois de même nature. Notez-le bien, nous n'intervenons pas ici dans des relations variables, dans des relations contingentes entre patrons et ouvriers ; nous disons : Voilà un enfant qui est jeune, qui ne peut pas stipuler pour lui-même, qui n'a pas le pouvoir de contracter ; — d'un autre côté, nous sommes souvent en présence de patrons, de parents mêmes, de pères qui n'ont pas scrupule d'abuser des forces de l'enfant ; et l'on abandonnerait celui-ci ? Eh bien ! je le demande, cela est-il tolérable, et n'est-il pas juste autant que naturel de demander la protection de la loi pour cette pauvre créature qui est ainsi livrée au caprice de ses maîtres ? Je ne comprends vraiment pas, je le répète, que lorsqu'on a tant l'habitude de légiférer, on se refuse à demander qu'un abus aussi palpable tombe sous l'application du législateur.

On a dit, dans la précédente session, que l'opportunité de cette loi était d'autant plus grande que le mécanisme industriel avait changé tout l'ordre économique de la société. — En effet, au travail manuel de l'individu s'est substitué le travail de la machine. L'ouvrier n'est plus précisément ouvrier aujourd'hui ; c'est plutôt le surveillant de la machine qui fait fonction d'ouvrier. Qu'en résulte-t-il ? C'est que le patron ne devant plus exiger une si grande force musculaire de son ouvrier, doit, par suite des nécessités de la concurrence, lui imposer, à titre de compensation, une plus longue durée de travail. De sorte que le changement industriel qui s'est manifesté dans notre société, a amené cet accroissement d'exigence du patron qui, poussé par la concurrence, est intéressé à faire travailler les femmes et les enfants beaucoup plus qu'autrefois, afin de produire davantage. — Voilà, messieurs, ce que l'on constate quand on se place au point de vue du patron, bon ou mauvais, ce que je n'examine pas en ce moment.

Maintenant, si je considère l'ouvrier, j'aboutis à des conséquences moins évidentes. Est-ce que l'ouvrier, sa femme, ses enfants ne sont pas soumis à toutes les rigueurs de la vie ? Est-ce qu'ils sont libres, dès lors, de se soustraire au labeur qu'on leur impose ?

Je dirai la même chose du législateur. A ce sujet, messieurs, j'ai entendu se produire certaines assertions dont je cherche vainement la signification. Un des orateurs que nous avons entendu hier nous parler de l'Angleterre, nous disait qu'il était à craindre que la loi sur le travail dans les manufactures constituât une sorte de conscience légale en opposition avec la conscience individuelle, religieuse. — Or, je vous demande ce que c'est que la conscience légale ; quant à moi, j'avoue que je ne saisis pas bien la portée de cette expression. — Et puis, croyez-vous véritablement que cette question soit une question catholique ? En ce qui me concerne, je ne le crois nullement : cette question est exclusivement sociale et civile. L'enseignement, sans doute, y tient par quelques côtés ; la religion, par suite, y tient aussi par quelques autres ; mais, considérée en elle-même, la question est exclusivement une question

civile. — On l'a discutée et résolue dans nos assemblées françaises; des hommes qui s'occupaient beaucoup de questions religieuses l'ont examinée de très-près, et nul n'a hésité à la considérer comme étant essentiellement du domaine du législateur.

Écartons donc la conscience légale, et n'insistons pas davantage sur la liberté du père de famille d'abuser de son enfant.

Je ne suppose pas non plus que vous veniez reproduire ici cette expression très-pittoresque de Césarisme obligatoire disposant de l'enfant pour avoir une influence quelconque sur les parents. — A ce compte, on ne ferait plus de lois et l'on retournerait directement à l'état sauvage.

Je disais, messieurs, que nous avons en France des documents précieux sur cette question, et quand on connaît ces documents, il est difficile d'y opposer en fait quelque chose de mieux. Nous avons d'abord la loi de 1841, qui est non pas inapplicable, mais restée inappliquée, ce qui est bien différent. Voici, d'ailleurs, pourquoi elle n'est pas appliquée.

Cette loi contient deux ou trois grandes dispositions : d'abord, elle n'admet pas le travail des enfants au-dessous de huit ans ; puis, elle limite la durée du travail à huit heures par jour pour les enfants de huit à douze ans, et de douze heures pour les enfants de douze à seize ans ; la limitation cesse à partir de l'âge de seize ans. — Eh bien ! je demande s'il est une solution plus rationnelle, plus sage, plus acceptable de la question du travail dans les manufactures : interdiction d'admettre les enfants au travail avant l'âge de huit ans ; limitation de la durée du travail de huit à seize ans ; liberté absolue sous ce rapport à partir de seize ans, parce que l'adolescent à cet âge est capable de veiller à ses propres intérêts et n'a plus besoin d'être protégé. — La loi de 1841 exige en outre la production d'un certificat d'un maître d'école.

Enfin, elle consacre une troisième disposition sur laquelle j'appelle l'attention de l'assemblée. Elle prescrit la nomination d'inspecteurs salariés chargés de faire appliquer la loi. Sous ce rapport, elle est restée inexécutée : des inspecteurs ont été nommés, mais la mesure est restée, pour ainsi dire, sans suite. — Dès les premières difficultés qu'ils ont rencontrées, les inspecteurs ont renoncé à leur mandat et le gouvernement a renoncé de son côté à en nommer d'autres. Et il est si vrai que tel a été le motif de l'inexécution de la loi que, dans son excellent rapport sur le projet présenté en 1847, M. le baron Charles Dupin faisait un reproche au pouvoir exécutif de n'avoir pas tenu strictement la main à ce que les inspecteurs salariés par l'État accomplissent leur mission.

Maintenant, par le projet de 1847, on proposait de fortifier de deux manières les effets de la loi de 1841 : on demandait qu'au lieu d'appliquer la loi seulement aux ateliers ayant au moins vingt ouvriers, on en étendit l'application aux ateliers qui en comptaient au moins dix. Ensuite, par cette prudence du législateur que vous allez retrouver encore ici, on s'arrêtait devant l'atelier qui était la maison du père de famille ; — on défendait toute intervention lorsque c'était un père de famille qui employait ses propres enfants, parce qu'on avait compris qu'il y avait là une autorité très-respectable, l'autorité paternelle, à laquelle la loi ne pouvait pas toucher.

Indépendamment de ces dispositions, le projet de 1847 prescrivait la nomination d'inspecteurs généraux, lesquels auraient eu à se partager les différents établissements industriels de la France et auraient reçu la mission de signaler les abus et les moyens d'y porter remède.

Enfin, l'instruction n'était point négligée, et l'on demandait, par le projet de 1847, que trois fois par semaine le travail fût diminué d'une heure pour que les enfants

pusseut recevoir une instruction morale et religieuse, — mots d'ailleurs assez vagues, dont on a abusé et dont on abusera toujours au gré des personnes qui auront une influence prépondérante.

Encore une fois, messieurs, je demande ce que l'on peut souhaiter de mieux que cet ensemble de dispositions.

Pour mon compte, je trouve que quand, au nom du catholicisme, on vient dire : Je crains quelques dangers possibles, je crains que l'État n'intervienne dans un domaine qui ne lui appartient pas, je crains que, par suite de certaines pressions, on ne donne une éducation dans un sens plutôt que dans un autre ; — quand on tient un pareil langage, on tombe dans des exagérations manifestes, et je crois que si l'on s'arrêtait à ces craintes chimériques, on ne ferait plus de lois sur rien.

Certainement, il faut légiférer le moins possible ; mais, en présence d'abus aussi criants que ceux qui existent, il est impossible de rester inactif. Aussi, je lisais dernièrement des délibérations de conseils généraux, précisément de départements français avoisinant la Belgique, qui demandaient à cor et à cris la nomination d'inspecteurs, en offrant de les payer sur les fonds du budget départemental, tant sont considérables les abus qui se commettent. Et cette année même, nous avons eu un livre d'un homme éminent, quoique ne partageant pas nos convictions, M. Jules Simon, intitulé « *L'ouvrier de huit ans*, » dans lequel il décrit en termes auxquels on ne peut pas refuser une entière adhésion, les abus innombrables dont ces pauvres enfants sont victimes.

Où ou non, voulez-vous tolérer plus longtemps ces abus ? Croyez-vous que le mal qui a été signalé soit assez grand pour ne plus nous permettre de nous croiser les bras ? Voilà la question posée dans ses termes les plus simples. On a bien proposé la création de différentes sociétés qui interviendraient expressément pour réprimer le mal ; mais, franchement, ce remède n'en est pas un. Il y a trente ou quarante ans qu'il est appliqué, et les abus ne sont ni moins nombreux ni moins grands.

M. Legentil, mon compatriote, vous a parlé d'une société qui venait de se fonder dans le département de la Seine.

M. LEGENTIL. — Il y a là des inspecteurs nommés par l'administration.

M. AMELINE. — La Société de patronage dont je vous parle a à sa tête plusieurs hommes éminents, MM. Schneider, Dumas, Duverger, etc. ; cette Société a pour but exprès de combattre autant que possible l'abus dont nous nous occupons ; je veux croire qu'elle produira un grand bien, si les hommes éminents qui la dirigent ne se laissent point décourager. Mais, pour que la lutte contre les abus soit sérieuse et efficace, il faut que la loi l'organise dans tout le pays. — Car, enfin, que voulez-vous que fassent des sociétés d'industriels agissant isolément, c'est-à-dire sans direction uniforme et dépourvues de l'autorité que la loi seule peut donner ? Et puis, que pourront-elles objecter au père de famille qui leur dira : Il faut pourtant que je mange ; il faut pourtant que je satisfasse à mes besoins et à ceux de ma famille ; pourquoi nous empêcher, moi et mes enfants, de travailler, autant que nous le voulons, pour faire face aux nécessités de l'existence ?

Je dis, messieurs, que ce système vous mène droit à l'impuissance et je n'ai besoin, pour vous le prouver, que des quarantes années d'expérience dont nous connaissons le résultat.

Essayez donc d'une loi. Quel mal, au bout du compte, en redoutez-vous ? Vous craignez l'intervention de l'État ; mais, enfin, rien ne vous empêche de l'organiser

de telle manière qu'elle ne puisse pas vous nuire ; et la dépense à résulter de la nomination d'une douzaine de fonctionnaires pour la faire exécuter n'est évidemment pas comparable au mal réel, patent, incontestable, auquel nous reconnaissons tous la nécessité de porter remède.

Je crois pouvoir m'en tenir, pour le moment, à ces considérations ; j'attendrai, pour reprendre la parole, que d'autres orateurs aient produit leurs objections contre la thèse que je viens de soutenir.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois devoir faire remarquer à la section, que la raison principale pour laquelle la question a été tenue en suspens à la session de 1864, c'est que l'on craignait les abus non-seulement du pouvoir, mais de l'esprit de parti. — Or, cela ne se présente pas au même degré dans tous les pays. — Il importe, je pense, de ne point perdre cela de vue dans la suite de la discussion.

M. DIGARD. — Je crois inutile, messieurs, de prolonger ce débat ; et, pour ne pas sortir de mon rôle de rapporteur, je résumerai en peu de mots les deux opinions en présence.

Au Congrès de 1864, la demande d'une loi avait été faite même pour la Belgique, et, je le reconnais, un vote négatif a été émis sur cette proposition. Depuis lors, il s'est produit des doutes et des objections très-sérieuses au sujet de la décision de 1864. — Nous avons entendu deux fabricants belges se prononcer, l'un contre l'intervention de la loi, et cela par la raison que vient d'indiquer M. le Président ; l'autre, et très-carrément, en faveur d'une réglementation légale.

D'autres orateurs se sont également prononcés pour ou contre ; de sorte qu'on peut dire que la question est aujourd'hui parfaitement élucidée. Seulement, en ma qualité de rapporteur, je demanderai la permission de présenter quelques considérations générales.

Le motif principal des opposants belges à toute intervention légale, c'est la crainte que leur inspire la manière dont la loi serait exécutée.

Plusieurs membres. — C'est évident.

M. DIGARD. — C'est évident ; mais nous pourrions dire la même chose en France, et vous venez d'entendre un vénérable prêtre anglais nous exprimer la même pensée quant à la loi anglaise. Or, messieurs, la conclusion de tout cela, c'est que nous devrions nous opposer à toute espèce de loi, quand dans un pays règne un pouvoir qui nous est hostile. (*Interruption.*)

Eh bien ! messieurs, moi qui suis légiste, je déclare que je suis d'une opinion tout à fait opposée ; quand une loi est bonne en principe, il ne faut jamais désespérer de la voir appliquer un jour selon son véritable esprit. (*Marques d'assentiment d'un côté, et de doute de l'autre.*)

Maintenant, permettez-moi une autre observation. Je voudrais donner satisfaction à vos scrupules ; je comprends que vous disiez : « Dans l'état actuel des choses en Belgique, nous croyons devoir attendre. » Mais, je vous en conjure, ne dites pas qu'une loi qui, en France, a été reconnue bonne en principe, qu'une loi qui a été proposée en Angleterre (dans ce pays du *self government*, où l'on répugne instinctivement à toute réglementation légale) par le père de Robert Peel, avec l'appui de tous les fabricants anglais ; — ne dites pas, messieurs, qu'une pareille loi est essentiellement mauvaise.

Un de mes voisins me disait tout à l'heure : A quoi bon une loi ? Je fais déjà ce

qu'elle prescrirait. — Oui, messieurs, je le sais, tous les bons fabricants, et ce sont surtout de bons catholiques, ont fait spontanément ce qu'il a fallu ailleurs réglementer par la loi; mais tous ne font pas comme eux et il ne faut pas que les bons pâtissent plus longtemps pour les mauvais. — Quand on a à soutenir une concurrence effrénée et quand on est aux prises avec des intérêts parfois aveugles, il ne suffit pas du cœur de la charité pour lutter; il faut que la loi, égale pour tous, vienne protéger l'enfant contre l'abus que l'on fait de ses forces.

On objecte, en second lieu, l'inefficacité de la loi. La loi sera inefficace, dit-on, on l'éluquera toujours, parce qu'il y aura toujours intérêt à retirer de l'enfant le plus grand profit possible. — Mais, messieurs, si une loi défendait d'une manière absolue de travailler dans telle ou telle condition, l'ouvrier devrait s'y soumettre; il ne travaillerait pas et dès lors l'enfant serait nécessairement soustrait au labeur auquel il est aujourd'hui condamné.

En définitive, messieurs, voici comment je pose la question pour donner satisfaction à tous les scrupules. Je concède qu'en Belgique la question doit encore être étudiée; mais ne dites pas en principe que la protection due à la femme et à l'enfant ne peut pas être réglementée par la loi. — Ne cédez pas à ce sentiment que je comprends, que j'ai partagé quand j'étais plus jeune; ne dites pas que vous ne voulez pas d'une loi, parce que ceux qui devraient l'appliquer sont nos adversaires politiques. Soldat de la loi, je la respecte même lorsque ceux qui doivent l'appliquer ne me satisfont pas. Sans cela, plus rien n'est possible. Il ne faut pas repousser le bien à cause de la main qui le donne. — J'adjure donc le Congrès de Malines de ne pas dire qu'il n'y a rien à faire, aucune protection à accorder aux femmes et aux enfants, livrés au pénible labeur des mines et des manufactures. (*Applaudissements.*)

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*communication*). — J'ai l'honneur d'offrir aux membres du Congrès réunis dans la 2^e section, quelques exemplaires d'une brochure sur la Question ouvrière que j'ai publiée récemment.

M. DE HEMPTINNE (*motion d'ordre*). — Je profite de la présence de M. Dupetiaux pour lui demander quelques explications sur l'intention du comité exécutif, quant à la question qui nous occupe en ce moment.

Il est évident que la discussion de cette question va nous prendre beaucoup de temps encore et que nous devons y consacrer au moins tout le reste de la semaine. Je désirerais donc savoir si l'intention du comité exécutif a été de faire remettre en discussion le point de savoir si, oui ou non, il y a lieu, en ce moment, de réclamer une loi sur le travail des enfants; ou s'il a entendu seulement obtenir des renseignements sur les tentatives qui ont été faites et les résultats obtenus dans les différents pays, sans remettre en discussion la question de principe elle-même?

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — En 1864, la même question a été soumise à la 2^e section; elle y a donné lieu à d'assez vifs débats et à l'exposé de deux systèmes diamétralement opposés: celui du comité d'organisation qui, à cette époque, avait préparé un projet de résolution, et celui d'une fraction de l'assemblée, représentée par M. Beslay.

Vous connaissez ce double projet qui a été reproduit dans le Compte rendu de l'assemblée de 1864 (tome I, pp. 472 et suiv.).

La commission organisatrice avait pensé qu'après avoir usé des voies de persuasion et de conseils, il fallait, à certains égards, recourir aux voies réglementaires; et, en conséquence, elle avait soumis une série de résolutions étayées sur l'expé-

rience des différents pays, et par lesquelles elle demandait pour la Belgique ce qui existe pour l'Angleterre, la France et d'autres pays.

Ces deux systèmes, mis en présence, n'ont pas abouti à une solution uniforme ; la section est restée divisée et elle a émis le vœu que la question fût reportée devant la future assemblée.

La question reste donc entière ; les deux systèmes sont en présence : celui du comité d'organisation qui, convaincu que les voies de persuasion ne sont pas suffisantes, croit à la nécessité de l'intervention de la loi dans certains cas déterminés, là où la question d'humanité est nettement posée ; et le système qui consiste à se reposer sur un élément qui, jusqu'à présent, n'a pas agi d'une manière suffisante et qui, à côté d'admirables institutions particulières que nous devons tous encourager, laisse le plus grand nombre des jeunes ouvriers exposés à toutes les conséquences d'un régime que nous avons repoussé.

Voici, selon moi, la conséquence de ce second système : c'est que l'inaction ou le mauvais vouloir des industriels qui ne comprennent pas leurs devoirs paralyse jusqu'à un certain point la bonne volonté de ceux qui les comprennent et savent les remplir. En effet, si, à côté d'un fabricant qui fait travailler pendant quatorze et quinze heures par jour, vous en avez un autre qui n'exige qu'un travail de dix à douze heures, il en résulte, pour ce dernier, une infériorité qui cause un préjudice notable à ses intérêts. C'est ce motif, en grande partie, qui a engagé certains pays à entrer dans la voie de la réglementation.

Vous prendrez, messieurs, telle résolution que vous jugerez convenable ; mais j'insiste sur l'importance de la question ; ce n'est pas seulement ici qu'elle nous divise, mais dans beaucoup d'autres pays encore, et il est plus que temps que l'accord s'établisse dans le double intérêt du travail et de l'humanité.

M. CASIER-LEGRAND. — Je ne crois pas devoir entrer dans tous les détails de la question ; je veux me borner à rappeler qu'il y a quelques années nous avons été presque unanimes à Gand, catholiques et libéraux, pour signer la pétition dont j'ai parlé à l'assemblée et qui tendait à démontrer la nécessité d'une réglementation du travail des femmes et des enfants dans les manufactures. Mais aucune suite n'ayant été donnée à cette pétition, il en est résulté que quelques fabricants ont mis en pratique les principes qui y étaient énoncés, tandis que d'autres, au contraire, n'en ont tenu aucun compte.

Quoi que l'on puisse dire, messieurs, nous sommes en présence d'un mal certain, incontestable, auquel nous ne pouvons opposer qu'un remède problématique. Je sais qu'on peut craindre qu'une loi venant à rendre aux enfants quelques heures de liberté dans la journée, pour leur permettre de s'instruire, ce ne soit un premier pas vers l'instruction obligatoire ; mais, malgré cela, je reste convaincu qu'une loi est nécessaire et exercerait une influence salutaire. Car, enfin, à côté des écoles officielles, nous avons toujours nos écoles libres, et aussi longtemps que nous posséderons cette liberté constitutionnelle, nous n'avons aucun danger sérieux à redouter d'une réglementation légale du travail dans les ateliers, usines et manufactures.

Comme il ne s'agit, en ce moment, que de la discussion de la question de principe, je m'abstiendrai d'entrer dans les détails et je me bornerai à ces courtes observations.

M. RAIKEM (Liège). — Je n'ai que quelques observations à présenter pour justifier a proposition que j'ai eu l'honneur de soumettre tout à l'heure.

Cette proposition n'est autre que celle qui a été formulée en 1864, par M. Beslay, sauf que j'y ai ajouté un seul mot et que je propose de dire : « Il n'y a pas lieu *actuellement* pour les catholiques, de demander, etc. »

Je considère l'addition de ce mot comme indispensable, parce que nous sommes actuellement, en Belgique, dans des conditions telles qu'une loi ne pourrait nous être que nuisible.

On croit, messieurs, arriver à la réforme d'abus certains au moyen d'une loi. Eh bien ! je dis qu'il est plus que problématique qu'on obtienne par là ce résultat. — En effet, où se produisent généralement les abus ? Je ne pense pas qu'on puisse dire qu'ils se commettent chez les industriels catholiques. Mais, vous pouvez être certains, qu'une fois la loi édictée, elle leur sera appliquée et durement appliquée ; tandis qu'il est douteux qu'on agisse de même à l'égard des autres industriels. (*C'est cela.*) Tout au moins est-il probable que la loi sera appliquée de telle façon qu'elle ne produira, en définitive, rien d'efficace. En ce moment surtout où les hommes qui tiennent les rênes du pouvoir travaillent dans un sens antichrétien, nous ne devons pas mettre de nouvelles armes aux mains de l'État. Il n'est déjà que trop armé, et nous devons nous appliquer à le désarmer le plus possible. Compter sur l'influence des principes catholiques pour arriver au bien qu'on ne peut pas réaliser au moyen d'une disposition législative ou réglementaire, tel est le sens de ma proposition.

M. LIMBOURG. — Nous avons entendu tout à l'heure un orateur français faire l'apologie de la loi française ; nous avons entendu un orateur anglais nous dire que dans son pays la loi réglementant le travail dans les manufactures avait été acceptée comme un pis-aller. Quant à moi, messieurs, je suis de l'avis de M. Raikem, qu'en Belgique une loi n'est pas nécessaire actuellement, et que nous arriverons au résultat désiré par l'initiative personnelle. J'en trouve une preuve, d'ailleurs, dans ce que nous a dit M. Casier-Legrand qui, quoique partisan de la loi, a déclaré que plusieurs industriels gantois s'étaient entendus pour réduire le travail des enfants dans leurs manufactures. Et, en effet, M. de Hemptinne nous a appris, à son tour, qu'il y a dans sa fabrique neuf cents enfants âgés de plus de douze ans, dont il n'exige que douze heures de travail par jour.

Quant à moi, messieurs, je puis vous dire qu'à Verviers tous nos grands industriels ont les mêmes ménagements pour les enfants qu'ils emploient ; et, ici, je dois rendre justice, non pas seulement aux industriels catholiques, mais aussi aux industriels libéraux ; les uns comme les autres sont animés du plus vif désir d'aider, autant que possible, au bien-être des classes ouvrières.

La réglementation du travail des enfants dans les manufactures amènera, comme conséquence nécessaire, une loi décrétant l'instruction obligatoire. Or, messieurs, nous arriverons en Belgique, dans ce pays où l'initiative personnelle est considérée comme suffisante pour réaliser tant de grandes choses, nous arriverons, par la liberté, à rendre l'instruction générale, ou, tout au moins, à restreindre dans de justes limites le travail des enfants dans les manufactures. (*Assentiment.*)

M. PETIT. — Voici, à mon sens, comment la question doit être posée, car il semble, en vérité, qu'il y ait deux points de vue qui doivent se combattre à perpétuité : le point de vue français et le point de vue belge.

Une voix. — C'est cela !

M. PETIT. — Or, messieurs, il me semble que je suis venu assister ici à un Congrès catholique, c'est-à-dire à un Congrès composé des catholiques de tous les pays du monde (*applaudissements*) et qui doivent s'inspirer, pour la solution des questions qui leur sont posées, des principes catholiques de l'univers entier.

Eh bien ! de quoi s'agit-il ici ? Il s'agit des enfants, des petits enfants, de la partie la plus faible de l'humanité, de celle qui constitue l'avenir des générations. Il s'agit de ceux auxquels Notre-Seigneur a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants ! » — Nous demandons purement et simplement qu'on les laisse venir à lui, qu'on ne leur impose pas de ces entraves, de ces servitudes qui ne les empêchent pas seulement d'aller à l'école, mais même d'approcher du prêtre et de devenir plus tard des hommes religieux. — Et en demandant cela, nous nous basons sur un des principes fondamentaux du christianisme, sur un principe qui n'est exclusivement ni belge, ni français, ni allemand, mais qui est universel ; sur le principe catholique.

Voilà, messieurs, la question universalisée comme elle doit l'être et retirée des langes étroites, qu'on me permette de le dire, où il semblait tout à l'heure qu'on voulait l'enfermer.

Nous avons à nous demander d'abord ce que doit être la loi. Pour cela, il faut savoir ce que sont les faits et les mœurs auxquels elle doit s'appliquer.

Eh bien ! n'avons-nous pas l'aveu général de tous les membres de la section, sans en excepter les adversaires de la loi que nous voulons provoquer ? Tous disent : Oui, il y a là une exploitation déplorable ; il y a là, de la part des parents peut-être plus encore que de la part des fabricants, un abus de la force qu'il faut absolument réprimer. — Comment ? — L'initiative privée, nous a-t-on dit, n'est-elle pas suffisante ? les associations qui existent en Belgique et ailleurs ne pourront-elles pas, par leur seule influence, obtenir le résultat désiré ? Je réponds carrément : Non, et j'ajoute que vous devez tous répondre de même.

Que peuvent-elles faire, vos associations ; à quoi peuvent-elles appliquer leur zèle ; quand peuvent-elles saisir l'enfant ; où arrivez-vous aujourd'hui, où ? Les abus dont nous nous plaignons tous sont universels ; mais où se commettent-ils ? Dans les ateliers mêmes ; de sorte qu'ils vous échappent complètement. Vous avez beau avoir des associations, l'enfant est enfermé dans la fabrique et il échappe à votre surveillance. Que peuvent donc faire vos associations ? Rien, absolument rien.

Eh bien ! je demande une loi qui vienne, non pas imposer telle ou telle formule d'action ; oh ! non, et sur ce point je me sépare de M. Ameline qui, tout à l'heure, disait que la loi française est bonne et pourrait servir de modèle. Non, je ne propose point de type : la loi devra être appropriée à chaque pays et je concède que la loi belge puisse différer de la loi française. Laissons de côté les détails réglementaires ; car, pour moi, la loi la meilleure sera celle qui parlera le moins, mais qui imposera des restrictions, qui mettra un terme à des abus qui, nous en convenons tous, livrent l'enfant à une exploitation déplorable.

Je voudrais, par exemple, d'accord avec M. de Hemptinne, dont les ateliers peuvent servir de modèles, que les enfants ne fussent pas admis avant l'âge de douze ans. La loi française, moins sévère, admet l'enfant à partir de huit ans, en soumettant toutefois cette tolérance à des restrictions considérables. Mais peu importe, du moment que l'âge est fixé d'une manière générale par une loi, je me déclare satisfait.

Il faut ensuite que la loi limite la durée du travail de manière à laisser à l'enfant un peu de loisirs pour s'instruire et à permettre aux associations dont nous parlions

tout à l'heure, de s'emparer de l'enfant pour lui enseigner le catéchisme et ses devoirs de chrétien. Voilà ce que vous obtiendrez par la loi, seulement par la loi ; car sans cette loi protectrice, sans cette loi libérale dans le meilleur de tous les sens, l'enfant, encore une fois, vous échappe, et votre action sur lui est complètement stérile.

Songeons-y donc bien ; il s'agit de se conformer au principe même du christianisme. On nous a dit : Il n'est pas question ici d'une loi religieuse ; — en un sens, cela est vrai, messieurs ; il s'agit d'une loi sociale ; mais, pour nous catholiques, la loi sociale s'inspire, avant tout, du sentiment chrétien. Or, la loi que nous réclamons touche au cœur même du christianisme. Ce sont les pauvres enfants de l'ouvrier qu'il s'agit d'arracher à la misère, pour en faire des hommes, des chrétiens. Et qu'est-ce qui constitue pour nous tous, pour nos enfants, cette garantie d'avenir ; qu'est-ce qui nous rassure sur les dangers auxquels ils sont exposés ? C'est précisément cette provision de bons sentiments qu'ils ont puisés au foyer domestique ; c'est cette provision d'instruction qu'ils auront puisée à l'école : c'est surtout ce soutien qu'ils trouveront dans une conscience que le père et la mère d'abord, le prêtre ensuite, auront formée.

Voilà ce qu'il faut obtenir ; et nous ne l'obtiendrons pas, si nous ne commençons par donner à l'enfant la liberté dont il a besoin, la liberté qu'il n'aura jamais si elle n'est point proclamée par la loi. A cet égard, l'expérience a suffisamment parlé ; elle a prouvé que les parents, tous les premiers, sont opposés à toute législation qui les empêche de disposer de leurs enfants comme ils l'entendent.

Nous devons donc arriver par d'autres voies à cette protection du mineur que la loi a voulue pour tous et surtout dans des circonstances infiniment moins pressantes que celle qui nous occupe aujourd'hui. — Que fait la loi ? Elle protège le mineur ; elle l'empêche de dilapider sa petite fortune. Or, ici il s'agit de sa substance tout entière, substance matérielle, physique et surtout morale et religieuse ; en un mot, de tout ce qu'il a de plus précieux. Ne lui refusez donc pas la tutelle de la loi ; sans cela, vous le livrez à toutes les chances des mauvaises impressions, car vous ne lui laissez, comme souvenir du passé et comme enseignement de l'avenir, que ces impressions déplorables qu'il a recueillies dans l'atelier. Il aura, dans son passé et dans son souvenir, la matière pour unique objectif, comme il a eu la matière pour oppresseur de toute son enfance. Voilà, messieurs, à quoi vous aboutissez en l'absence de toute réglementation du travail des enfants, de ces pauvres êtres trop faibles pour se défendre. La loi civile a pourvu à la protection qu'ils réclament ; que la loi sociale y pourvoie également, quand il s'agit d'un intérêt social ! Voilà ce que nous demandons ; et, je vous en prie, ne nous perdons pas dans les détails, car alors nous tomberions dans les dissentiments.

Sans doute, aujourd'hui, dans l'état actuel de votre politique, vous pourriez craindre une application fâcheuse de la loi ; mais n'avez-vous pas entendu une parole éloquente vous dire hier, que la liberté, qui fait le fond de vos institutions, que la liberté que vous avez conquise en 1830, exigeait de grandes luttes et beaucoup de persévérance ; mais qu'un jour on obtenait non-seulement la récompense du devoir accompli, mais aussi la victoire de son propre parti. — Eh bien ! vous Belges, vous êtes à deux pas du succès ; encore un peu d'efforts et vous triompherez. — Ne dites donc pas que vous vous absteniez uniquement parce que vous ne voulez pas que vos adversaires disposent d'une loi bonne en elle-même, mais qu'ils pourraient diriger contre vous. Il ne s'agit pas ici de politique, mais d'institution sociale, catho-

lique et religieuse, et vous, Belges, vous ne pouvez pas vouloir que les pauvres enfants de vos ouvriers restent exposés à une puissance tyrannique, faute de la protection qui leur est nécessaire et dont ils jouissent dans la plupart des autres pays. — Nous devons, je le répète, nous placer à un point de vue plus élevé et purement catholique, et je ne doute pas que l'assemblée ne dise : Il y a là une loi à faire, sauf les variations nécessaires suivant les pays où elle devra être appliquée.

M. DOGNÉE DE VILLERS. — L'orateur que vous venez d'entendre a cru comprendre par nos paroles d'hier et par la discussion qui s'est engagée aujourd'hui, que nous voulions maintenir une espèce de lutte entre la pensée des Belges et celle qui a été exprimée par des orateurs français.

Il y a quelques années, messieurs, lorsque nous avons eu l'honneur de traiter cette question au sein de cette même section, nous n'avions point pour adversaires les Français; nous avions alors, entre autres, MM. le comte Lemercier et Beslay, qui sont venus s'unir à nous et qui, après avoir compris par l'expérience et par les faits que les ouvriers belges, que les femmes et les enfants de nos ouvriers n'étaient pas dans une position d'infériorité comparativement aux pays qui avaient le bonheur d'avoir des lois qu'on n'appliquait pas, — ces messieurs ont compris, dis-je, que le régime de la liberté valait infiniment mieux quand il s'agissait de régler les rapports des pères de famille avec leurs enfants et des maîtres avec leurs ouvriers, que le régime législatif, que le régime administratif, que le régime despotique pour l'appeler par son vrai nom, qui se glisse et empiète partout et qui, au lieu de faire des hommes et des chrétiens, extirperait du cœur de nos enfants le sentiment religieux, la morale religieuse et catholique. (*Applaudissements.*)

Voilà, messieurs, ce que j'avais à répondre au premier reproche : nous avons eu le concours d'éminents catholiques français, qui sont venus s'associer à nos paroles il y a quelques années. Qu'on ne nous accuse donc pas de vouloir établir un antagonisme entre Belges et Français. Nous voulons, comme tout le monde, l'application d'une idée universelle appropriée à l'état des peuples divers. — Ceux qui ont le bonheur d'avoir les libertés que nous possédons, comme ceux qui les désirent, ne doivent-ils pas, en présence des faits qui nous sont révélés et des projets qui s'annoncent, reconnaître que ce qu'on considérait comme un bienfait, comme un remède souverain en Angleterre, commence à devenir un danger contre lequel les catholiques doivent se tenir en garde. Ce que l'on considérait en France comme un remède au mal, n'a-t-il pas été expérimenté aussi, et hier encore, ne nous disait-on pas, qu'après avoir courageusement lutté pour assurer l'exécution de la loi, on avait dû se résigner à faire cause commune avec les indifférents et avec ceux qui croient que la loi n'est pas possible, n'est pas applicable ?

Où donc, messieurs, veuillez me le dire, où donc la loi est-elle appliquée, j'entends appliquée de manière à ne pas donner de crainte aux sentiments des catholiques ? — La France, nous le savons, a eu sa législation de 1841, qui est restée une lettre morte. Je ne critique pas la loi : je suis légiste aussi et je respecte la loi. — Je reconnais que l'intention qui l'a dictée était bonne, comme je reconnais que nos honorables contradicteurs sont, comme moi, animés d'un même désir : protéger la femme, protéger l'enfant, protéger l'ouvrier, prendre soin d'eux, améliorer leur condition matérielle, morale et religieuse. — Nous sommes tous d'accord sur ce point ; la loi a voulu tout cela. Le rapport de M. Dupin sur le projet de 1847, qui n'a pas abouti depuis vingt ans, exprime les mêmes sentiments. Des maux existent, des

abus se perpétuent, c'est incontestable; mais où sont-ils le plus graves? Sont-ils moindres en France, en Angleterre, en Irlande, en Allemagne que dans notre Belgique? Mais allez donc, je vous prie, dans nos grands ateliers; allez chez M. de Hemptinne, voyez fonctionner nos institutions religieuses et charitables; et quand vous aurez vu tout cela, vous direz avec moi, que notre système libéral fondé sur la religion catholique et sur la plus sublime expression de son principe, la charité, a fait beaucoup plus que toutes les lois française, anglaise et allemande.

Nos enfants reçoivent l'instruction religieuse et chrétienne; ils sont infiniment mieux traités qu'ils ne le seraient si une loi, venant se substituer à cette action bienfaisante et religieuse, prescrivait, à titre de devoir, le contrôle des agents du pouvoir exécutif. Je crains cette influence et, pour moi, je n'en connais qu'une qui soit légitime entre toutes : c'est celle du père de famille (*applaudissements*), du père de famille visité, éclairé par ces hommes généreux, qui n'ont d'autre mobile que la charité chrétienne et qui y consacrent tout ce qu'ils ont de dévouement. — Est-ce que nos œuvres sont insuffisantes? Je souhaite autant que personne qu'elles se multiplient le plus possible, mais je dis que, tandis que votre loi a prouvé son impuissance, nos œuvres catholiques ont prouvé leur vertu, et elles ont fait pour les femmes et les enfants de nos ouvriers ce que ne fera jamais une réglementation quelconque.

Je conclus, messieurs, en demandant le maintien de ce que nous avons décidé il y a trois ans. — Nous avons suivi avec le plus vif intérêt l'expérience qui se poursuit depuis quelques années, parce que, nous aussi, nous aimons la femme et l'enfant de l'ouvrier; parce que nous désirons sincèrement, vivement qu'on s'occupe de leur avenir matériel, moral et religieux; parce que nous désirons, autant que qui que ce soit, qu'on en fasse des citoyens qui n'oublieront jamais ce qu'ils doivent à Dieu, à la religion, à la famille, à la société. Mais cette expérience n'a pas modifié notre opinion sur cette grave question. Il y a trois ans, en présence des divergences qui se sont produites, nous avons fait une transaction, et sur ce point, notre honorable Secrétaire général n'a pas dit tout ce qui s'était passé. La même discussion que celle à laquelle nous assistons, avait eu lieu; des partisans de l'exclusion absolue de l'intervention législative et administrative se trouvaient devant des partisans du système contraire, parmi lesquels plusieurs Français et d'honorables fabricants belges, animés des meilleurs sentiments, des pensées les plus humanitaires. — Eh bien! à la suite de la discussion, provoquée par la lutte de ces opinions contraires, une proposition transactionnelle est intervenue. — C'est celle que vient de reproduire M. Raikem, en y ajoutant le mot *actuellement*. Que disons-nous maintenant, messieurs? Nous demandons, dans l'intérêt catholique, qu'on ne revienne pas d'une manière trop patente sur cette décision transactionnelle, acceptée par la section, en 1864. Nous demandons que la question reste à l'étude, attendu que l'expérience n'est pas venue encore dissiper les doutes que nous, catholiques belges, avons émis à cette époque; et nous disons que, si vive que soit notre sollicitude pour la femme et l'enfant de l'ouvrier, il ne nous est pas possible aujourd'hui d'abdiquer, de remettre notre liberté de conscience et d'opinions dans les mains du pouvoir civil, qui en usera et en abusera même à son gré. — Une telle nécessité ne se fait pas sentir; et, prenez-y garde, messieurs, aujourd'hui, au nom de la femme et de l'enfant de l'ouvrier, on vient vous demander un règlement, une loi; demain on vous parlera de l'instruction obligatoire. (*Interruption.*) Oh! la pente est si rapide, et une fois que le grand principe de liberté sera eutamé, on verra le pou-

voir civil développer chaque jour ses prétentions à tout régler. Une fois inscrite dans notre Code, la loi qu'on veut provoquer ne sera pas suffisamment protectrice, si elle n'est funeste.

M. PETIT. — Comment ?

M. DOGNÉE DE VILLERS. — Parce que cette loi sera appliquée avec partialité; parce qu'il est à craindre que les fonctionnaires chargés de l'exécuter ne fassent le contraire de ce que nous, catholiques, nous désirons; c'est-à-dire qu'ils chasseront du cœur de l'enfance les sentiments que nous voulons, nous, y voir germer, se développer et grandir. (*Applaudissements.*)

Voilà, messieurs, les dangers que je redoute, dangers imminents que j'ai signalés il y a trois ans déjà et sur lesquels j'ai encore appelé votre attention dans la séance d'hier.

Ce n'est pas tout, messieurs; pourquoi donc tous ces grands dévouements, pourquoi cette expansion de la charité catholique, pourquoi ces associations, pourquoi usons-nous de cette heureuse exception de pouvoir réunir en Congrès les représentants de toutes les nations dans un but catholique: pourquoi? Parce que nous possédons un principe de liberté qui le permet, qui s'est ancré, pour ainsi dire, dans le cœur de la nation, que l'on peut combattre, mais que l'on ne parviendra jamais à détruire. (*Applaudissements.*) Eh bien! en vertu de ce même principe, nous demandons le maintien de nos associations qui reçoivent dans ce Congrès de si sympathiques encouragements, qui viennent se fortifier par la communion des efforts tentés et des résultats obtenus. Or, croyez-vous que si, en vertu d'une loi, un maire, un bourgmestre, un fonctionnaire administratif quelconque avait qualité pour pénétrer dans nos établissements, d'examiner et de contrôler ce qu'on y fait pour l'enfance, croyez-vous que toutes ces âmes dévouées, qui font l'honneur du catholicisme, persévéraient dans leur œuvre? le croyez-vous?

Quelques voix. — Oui! oui!

D'autres voix. — Non! non!

M. DOGNÉE DE VILLERS. — Eh, mon Dieu! vous le croyez, parce qu'il y a des âmes privilégiées que rien ne rebute; mais il est une foule de personnes qui, aujourd'hui, s'appliquent à remédier au mal qu'elles voient, qui ne tenteraient plus le moindre effort en présence de l'intervention légale et administrative.

J'ai hâte, messieurs, de conclure. Je considère la loi comme difficile, comme excessivement dangereuse et, quant à la puissance dont nous nous dessaisirions volontairement pour la transmettre à d'autres, et quant aux résultats pratiques dont nous avons lieu de nous enorgueillir et qui sont la conséquence du régime de liberté dont nous jouissons. Et que nous dira-t-on, messieurs, quand nous nous plaindrons? Vous l'avez voulue cette loi, vous l'avez demandée, sachez la subir.

Messieurs, nous avons conquis, il y a quelques années, en Belgique, un grand succès, et ce succès ne doit pas être perdu de vue; nous avons eu la loi de 1842, transaction heureuse qui permet au prêtre de pénétrer dans l'école à titre, sinon d'autorité, du moins d'auxiliaire et de conseiller respecté. Qu'est-ce qu'on désire, qu'est-ce qu'on demande aujourd'hui? Je dis qu'avec une loi comme celle qu'on demande, on dégoûtera le prêtre: on aura réalisé alors le rêve de certains de nos

adversaires qui, dernièrement encore, s'écriaient dans une assemblée publique : Le prêtre hors de l'école ! et le prêtre hors de l'atelier !

Voilà, messieurs, ce qui arrivera inévitablement de par la loi. Je vous le dis avec conviction : prenez-y garde et demandez-vous si, dans de semblables circonstances, alors qu'aucun fait nouveau n'est venu nous éclairer, qu'aucune expérience raisonnable, pratique, n'est venue ni en France, ni en Angleterre, ni ailleurs, nous démontrer que les craintes que nous avons, il y a trois ans, ne sont pas sérieuses et réelles ; demandez-vous s'il est possible de revenir aujourd'hui sur ce qui a été décidé dans notre précédente session ?

Ne sommes-nous pas, messieurs, aussi tolérants, aussi conciliants que possible en nous bornant à dire à nos amis étrangers : Il n'y a pas lieu *actuellement* de réglementer législativement la situation que nous vous avons définie ?

Quant à nous, messieurs, nous restons convaincus, aujourd'hui comme hier, comme il y a trois ans, que la seule manière de sauvegarder les intérêts et d'améliorer la position de la femme et de l'enfant de l'ouvrier, c'est de faire ce qui a été fait en Belgique. — Persistez avec confiance dans l'œuvre catholique, appliquée par des catholiques qui savent que leur premier devoir est de protéger la faiblesse contre l'abus de la force, et vous réussirez beaucoup mieux qu'avec une loi comme la loi française de 1841 qu'on vous propose comme exemple. (*Assentiment d'une partie de l'assemblée.*)

M. PAUL DE GERLACHE (*motion d'ordre*). — La discussion actuelle menace de s'égarer, si on la maintient sur le terrain des généralités. Il me semble que la question est double : il y a d'abord la question de savoir si une loi, en général, est désirable pour réglementer le travail des femmes et des enfants ; il y a ensuite la question, qui nous préoccupe particulièrement en Belgique, de savoir si pour nous, Belges, il y a lieu actuellement de demander une loi. Ne conviendrait-il pas, dès lors, de poser la question en ces termes : « Y a-t-il lieu, en Belgique, de demander actuellement une loi sur le travail des femmes et des enfants ? »

M. LE PRÉSIDENT. — Une autre proposition est parvenue au bureau ; elle se rapproche de celle que vient de présenter M. de Gerlache et est ainsi conçue :

« En attendant qu'une loi sur la restriction du travail des enfants soit reconnue nécessaire dans tous les pays, l'Assemblée générale des catholiques, à Malines, exprime le vœu que les industriels chrétiens n'emploient pas d'enfants avant l'âge de la première communion, et que le travail soit réduit à douze heures par jour à partir de cet âge.

« (Signé) LIMBOURG. »

M. DE HEMPTINNE. — Je propose de terminer ainsi l'amendement de M. Limbourg : « et qu'ils (les industriels) restreignent le travail à douze heures par jour. »

M. CASIER-LEGRAND. — Je me rallie à cet amendement. Le minimum de l'âge des enfants fixé à douze ans et la durée du travail quotidien limitée à douze heures, constituent les deux conditions principales consignées dans la pétition des industriels gantois, qui a été égarée, paraît-il, dans les cartons de l'administration.

M. DOGNÉE DE VILLERS. — Je demanderai à l'assemblée de surseoir à la suite de la discussion jusqu'à ce que ces derniers amendements aient pu être coordonnés (*interruption*). La question est assez grave pour que nous prenions le temps de la réflexion. On dit : « En attendant qu'une loi vienne restreindre, etc. »

M. PETIT. — On pourrait dire : « soit reconnue nécessaire. »

M. DOGNÉE DE VILLERS. — Je ne puis pas me rallier à une pareille formule.

M. DIGARD. — Il me semble qu'un grand pas vient d'être fait : M. Limbourg propose un moyen de transaction qui semble avoir de grandes chances d'être adopté par les orateurs des deux camps. — Je demande donc que l'on vote sur cette proposition.

M. AMELINE. — Je pense que mettre la question aux voix dans le moment actuel, c'est nous enlacer dans les filets d'une véritable échappatoire. En effet, si j'ai bien compris à la lecture, la proposition fallacieuse qui vient d'être déposée au bureau (*murmures*)... L'expression n'est peut-être pas très-parlementaire ; je la retire volontiers, mais sans rétracter la pensée qu'elle exprime. (*Réclamations.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne faut pas avoir l'air de s'attaquer aux intentions.

M. AMELINE. — Cela n'entre nullement dans ma pensée ; je m'attache au fond des choses et c'est dans l'intérêt de la question elle-même que je me suis servi d'une expression que je crois juste au fond.

Je dis qu'adopter la proposition qui vient d'être présentée, c'est se résigner à une espèce d'aveu d'impuissance. — La question a été étudiée il y a trois ans, elle vient de l'être encore ; nous sommes, je pense, en mesure de nous prononcer, ou bien nous avons discuté en pure perte. Dire qu'une solution n'est pas possible actuellement pour la Belgique, et qu'en attendant on donne le conseil aux patrons de prendre volontairement certaines mesures dans l'intérêt des femmes et des enfants, c'est ne rien dire du tout ; car il n'y a pas de livres ou de brochures sur la matière où cela ne soit écrit à chaque page, et il n'y a pas d'industriel un peu éclairé qui ne connaisse ces conseils et qui ait besoin que nous venions les lui rappeler.

M. LE PRÉSIDENT. — Nos débats seront imprimés et par conséquent chacun pourra se rendre compte des arguments qui ont été produits de part et d'autre.

Plusieurs membres. — La clôture !

M. CASIER. — Je demanderai que la rédaction soit revue ; elle est, à nos yeux, assez incomplète, et il suffirait peut-être de quelques mots pour la rendre acceptable.

M. LE PRÉSIDENT. — La clôture, si elle est prononcée, n'empêchera nullement la révision de la rédaction.

— La clôture de la discussion est mise aux voix et prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois entrer dans les vues de l'assemblée en proposant de soumettre les diverses formules transmises au bureau, à la commission qui a été nommée avant-hier.

M. DIGARD. — Il faut d'abord voter sur le principe, sauf à renvoyer ensuite les diverses propositions qui le consacrent à la commission, pour en arrêter définitivement la rédaction.

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ; nous venons de la fermer ; ne la rouvrons pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Voici la dernière proposition qui est parvenue au bureau :

« Il n'y a pas lieu actuellement, en Belgique, de demander une loi sur le travail des enfants. Le Congrès exprime le vœu que les industriels chrétiens n'emploient pas

d'enfants avant l'âge de la première communion et restreignent la journée de travail à douze heures, en respectant le repos du dimanche et des jours de fêtes. »

M. HOUTART. — Je regretterais vivement que l'assemblée passât au vote en ce moment.

J'appartiens à un pays essentiellement industriel et, depuis une heure, j'attends l'occasion de dire quelques mots, sans avoir encore pu la saisir. Je crois que nous ne devons pas être absolus en cette matière : je suis partisan de la liberté la plus complète, mais je crois qu'il est des points sur lesquels nous devons désirer l'intervention de la loi.

Un membre. — La clôture de la discussion a été prononcée ; on ne peut plus rentrer dans le débat.

M. DE HEMPTINNE. — Je demande le renvoi des diverses propositions à la commission.

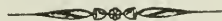
M. DIGARD. — Pas du tout ; je demande, au contraire, qu'on délibère sur les propositions dont l'assemblée est saisie et qu'on ne la renvoie à la commission que pour la question de forme.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois, messieurs, que la commission qui sera chargée de revoir et de coordonner les diverses rédactions parviendra facilement à trouver une formule sur laquelle l'assemblée puisse se prononcer sans nouvelle discussion. Je vous propose de composer cette commission comme il suit : MM. Digard, Dognée de Villers, Raikem, Houtart, de Hemptinne, Boddaert et Limbourg.

— Adopté.

— La suite de l'ordre du jour est renvoyée à demain.

— La séance est levée à midi et demi.



QUATRIÈME SÉANCE.

5 SEPTEMBRE.

PRÉSIDENTE DE M. LE CHANOINE DE HAERNE.

SOMMAIRE.—Motion d'ordre : M. Stappaerts.—Communication du Rév. H. Formby sur l'*Émigration des catholiques*.—Adoption du vœu proposé à ce sujet. — Reprise de la discussion des questions posées au programme. — Ajournement de la question de l'*Immigration de la classe ouvrière des campagnes dans les villes* : M. Digard.—Présentation du *Manuel des Œuvres et institutions charitables de Paris*. Utilité de publier des manuels semblables dans les autres localités : MM. Ribot, Casier-Legrand, Jacques Jacobs. — *Œuvre de l'adoption des orphelins, des enfants négligés et abandonnés*. Adopté. — Encouragement et extension des œuvres de prévoyance : *Caisses d'épargne et de retraite, sociétés de secours mutuels, assurances sur la vie, banques populaires, sociétés coopératives de consommation et de production*, etc. — Discussion : MM. Casier-de Hemptinne, Digard, Limbourg, le chanoine de Haerne, Casier-Legrand, Bagnenault de Puchesse, Grandmont, le R. P. Laurent (*Refuges temporaires pour les domestiques sans place*, etc.) : Ameline. — Adoption de l'ensemble de la nomenclature et notamment des sociétés coopératives. — Présentation par la commission de la résolution relative au *Travail des femmes et des enfants*.—Discussion : MM. Digard, Dognée de Villers, Petit.—Adoption de la résolution. — Allocution de M. Houtart relative à l'annexion, à l'Université catholique de Louvain, d'une *École du génie civil et des mines*.—Communication de l'extrait d'une lettre de M. A. Baudon. — Discours de clôture du Président. — Remerciements adressés au Président et au Bureau de la section, sur la proposition de M. Petit.

La séance est ouverte à 9 1/2 heures du matin.

M. FRIIS, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier ; la rédaction en est approuvée.

M. LE PRÉSIDENT. — La commission à laquelle vous avez renvoyé les diverses formules proposées sur la question du travail dans les manufactures, sera en mesure de vous présenter, dans le cours de cette séance, le résultat de son examen.

Nous reprenons donc, en attendant, la discussion des divers numéros énumérés au programme.

N^o 4. — *Moyens de restreindre l'immigration de la population ouvrière des campagnes dans les villes.*

M. STAPPAERTS (*motion d'ordre*). — En présence de l'obligation qui nous est imposée de terminer aujourd'hui nos travaux en section, nous ne pouvons pas espérer d'avoir le temps de traiter toutes les questions qui sont encore à l'ordre du jour, à moins de nous borner à les effleurer, ce qui ne me paraît pas possible. Il conviendrait donc de faire un choix parmi ces questions et de discuter avant tout celles qui offrent le plus d'intérêt et d'urgence. A mon avis, celle que vient d'indiquer M. le président n'est pas de ce nombre. On a dit que le troisième Congrès catholique devait être surtout pratique; nous ne devons donc pas disséminer notre examen sur une foule de questions, sans en discuter aucune d'une manière approfondie. Depuis quatre ans, nous avons été saisis d'une quantité de vœux et de propositions si considérable que, si le quart seulement de ces résolutions était mis en pratique, nous pourrions dire que nous avons accompli un travail vraiment cyclopéen. (*Interruption.*)

Il me semble, messieurs, que la dernière question du programme, celle qui a trait aux caisses d'épargne et de retraite, est infiniment plus intéressante et plus pratique que celle qu'on propose de mettre en discussion en ce moment. Je demande, en conséquence, que l'on commence par celle-là.

M. DOGNÉE DE VILLERS. — M. Formby a annoncé l'intention de nous communiquer quelques renseignements sur la question de l'émigration; je demande qu'il soit entendu. (*Appuyé.*)

LE RÉV. HENRI FORMBY. — M. le président, messieurs, j'ai doublement à m'excuser devant vous : en premier lieu, pour avoir osé vous demander la parole, sans avoir aucun droit à m'intituler orateur; et, en second lieu, parce que, dans tous les cas, je ne possède que très-imparfaitement la connaissance de la langue française. Vous auriez le droit d'en demander beaucoup plus à ceux qui réclament le privilège d'occuper ici les heures vouées par vous à la cause de la charité. Que votre charité, messieurs, m'accorde donc toute indulgence, et me permette d'aborder d'emblée mon sujet, à savoir : la misère et les dangers auxquels sont exposés les émigrants catholiques, et la manière dont la charité doit envisager leur condition, afin de découvrir les meilleurs moyens de leur venir en aide et de les patronner.

Le premier point important pour celui qui veut plaider cette cause, c'est de prévenir une objection qui se présente, pour ainsi dire, dès le début, *in limine* : une sorte de prévention contre la mention seule de mon sujet. Lorsqu'il s'agit d'émigration, on est prêt à dire tout d'abord : Mais, nous aimerions infiniment mieux laisser de côté ce sujet; nous préférons croire chacun heureux et content sur le sol natal, car les discours et les discussions sur l'émigration ne sont bons que pour les esprits chagrins et mécontents, qui ne se trouvent bien nulle part.

Que la charité catholique, néanmoins, ouvre les yeux sur ce qui se passe devant elle; elle verra que l'émigration de l'Angleterre, de l'Irlande et des États de l'Allemagne, à elle seule, a formé, depuis le siècle présent, une véritable puissance politique de la plus haute importance aux États-Unis; et qu'elle en a fondé plusieurs autres qui pourront égaler bientôt la première, en Australie et à la Nouvelle-Zélande, sans parler du Canada et des autres colonies anglaises. Ce gigantesque mouvement de population indique incontestablement l'existence d'une cause autrement grande

et générale que la simple inquiétude ou la mobilité d'esprit et de caractère à laquelle on voudrait l'attribuer, élément dont un peuple tranquille, ami de ses aises et de ses foyers, ne demanderait pas mieux que d'être débarrassé complètement. Non, pour l'honneur de l'humanité, je me refuse à admettre que l'inquiétude et la mobilité puissent exister dans nos âmes au point de produire l'émigration immense et continue, dont nous sommes témoins depuis le commencement de ce siècle. Qu'il ne soit donc pas dit de celui qui vient plaider la cause des émigrants malheureux, qu'il prêche l'émigration, d'une façon détournée, à ceux qui vivent heureux et contents dans la possession tranquille de leurs foyers ; qu'il leur enseigne des doctrines propres à les rendre chagrins et mécontents, à les déterminer à leur tour à prendre le chemin de l'émigration.

Les siècles passés ont vu un saint Bernard se lever pour prêcher une émigration armée vers la Palestine, et de nombreux prédicateurs, à son exemple, pressaient les guerriers de ceindre leur bouclier, de quitter leurs femmes et leurs enfants, et de marcher à la conquête de Jérusalem ; mais il ne viendra à l'idée de personne d'essayer de prêcher l'émigration au XIX^e siècle. Nous serions trop heureux, au contraire, s'il nous était possible de prêcher l'amour du foyer en opposition à l'esprit d'émigration, trop heureux d'engager de toutes nos forces les émigrants à demeurer tranquillement attachés au sol qui les a vus naître ; — mais le fait est que celui qui se présenterait devant les émigrants du XIX^e siècle pour leur parler des joies du foyer et du charme de la patrie, serait bientôt interrompu par cette courte et irréfutable réponse : C'est précisément pour chercher ces biens dont vous nous parlez, que nous sommes forcés de devenir émigrants. Nous abandonnons le sol qui nous a vus naître, pour la seule raison qu'il nous est devenu impossible d'y avoir un foyer ; et c'est ce foyer dont vous nous vantez les attraits et les joies, que nous allons demander à une terre étrangère, attendu que jamais nous ne pourrions espérer le trouver en restant dans la patrie.

Il ne doit donc rester aucun préjugé de l'espèce dans l'esprit des catholiques éclairés et charitables, moins encore dans l'esprit de ceux auxquels j'ai l'honneur de m'adresser ici. Non, l'avocat du pauvre émigrant abandonné ne cherche aucunement à engager l'heureux possesseur d'un foyer tranquille à quitter sa patrie et à se faire émigrant ; il ne lui demande qu'une seule chose : c'est de témoigner à Dieu sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il en a reçus, en épousant la cause du malheureux délaissé, obligé de fuir la terre où il est né, pour aller demander à d'autres cieux une terre plus hospitalière. L'un des actes les plus ordinaires de la charité chrétienne est de tendre la main aux pauvres, aux déshérités de ce monde ; et personne ne voit dans cet acte un dessein caché de persuader à l'humanité tout entière de suivre l'exemple de Benoît Labre, de se faire mendiant à son tour.

J'omettrais deux points de vue importants de mon sujet, si je négligeais d'observer qu'il serait aussi faux au point de vue de la philosophie, qu'à celui de la religion, d'élever une objection de principe contre l'émigration.

A qui, sinon à l'émigration, toutes les nations du monde civilisé sont-elles redevables de la richesse de leur territoire ? Si vous-mêmes, messieurs, vous, Belges, possédez si tranquillement votre pays, où fleurissent à la fois et tous les arts libéraux, et une science agricole que le monde entier admire, il fut un temps où vos ancêtres y arrivèrent comme simples émigrants, simples colons. Il est, par conséquent, de toute impossibilité de faire opposition au principe de l'émigration, pris en lui-même, alors que nous pouvons constater de nos propres yeux, dans mainte nation civilisée,

les fruits merveilleux produits par l'émigration, et qui, sans elle, n'aurait jamais vu le jour. Et si la philosophie de l'histoire nous apporte ce témoignage en faveur de l'émigration, la révélation divine nous en apporte un autre qui est, incontestablement et sans comparaison, infiniment plus frappant et plus remarquable encore. Ici, en effet, c'est Dieu lui-même qui daigne venir se mettre à la tête de l'émigration de tout un peuple ; et, bien loin de tenir aucun compte de la politique du temps, qui s'opposait à ce que cette émigration s'effectuât ; se faisant lui-même le chef du mouvement, Dieu engloutit dans les flots le roi et son armée, qui voulaient mettre obstacle à ses desseins. L'émigration des Hébreux, chacun le sait, eut Dieu lui-même pour auteur et pour chef.

Dans l'étude que nous nous proposons de faire de l'émigration des nations, deux grands principes se présentent donc, que nous ne devons pas perdre de vue un seul instant, ce sont :

1^o La marche des émigrants à la recherche d'un territoire convenable, qu'ils puissent occuper en se livrant à l'agriculture et aux arts libéraux ;

2^o Leur recherche d'un territoire qu'ils puissent occuper en conservant leur religion, où ils puissent tout d'abord élever un autel à Dieu, et autour de cet autel, s'adonner à la culture de la terre et aux travaux de tout genre. C'est d'une émigration de cette espèce, ne l'oublions pas, que Dieu lui-même prit le commandement et la direction.

Mais, pour entrer au cœur même de mon sujet, détournons un moment les yeux des souvenirs du passé et arrêtons-les sur le spectacle étrange qui s'offre à nous actuellement : le développement prodigieux de l'émigration depuis un siècle. Au Concile œcuménique qu'on espère voir s'assembler en décembre 1868, il y aura près de cent évêques, représentants de sièges épiscopaux et archiépiscopaux, dont le premier n'existait pas il y a quarante ans, et dont les diocèses ont été peuplés presque entièrement par l'émigration. Jamais le soleil ne se couche sur les territoires peuplés par elle ! Partie principalement de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Allemagne, elle s'est étendue sur les deux Amériques, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, et certaines parties de l'Asie et de l'Afrique ; et bien qu'ayant donné naissance à un si grand nombre d'évêchés catholiques, on ne peut pas dire que les catholiques y constituent la majorité ; non, c'est le contraire plutôt qui a lieu. Mais, prise en masse, cette vaste agglomération humaine se monte à plusieurs millions d'âmes, et excède de bien loin l'émigration des Hébreux, que Dieu lui-même se chargea de conduire.

Relativement à cette immense agglomération d'hommes, il est deux faits qu'il est urgent de faire bien comprendre aux catholiques désireux d'approfondir ce sujet et de s'en rendre un compte exact, ce sont les suivants :

1^o En général, et sauf les cas exceptionnels où le motif de l'émigration n'est autre qu'une entreprise honorable et légitime, faite par des gens qui auraient pu vivre fort bien dans la patrie, mais que le désir de faire fortune a poussé vers d'autres cieux, — on peut dire que les émigrants sont chassés du sol natal par la misère et les privations de tout genre. Oui, la misère est le grand agent de l'émigration qui a fait si rapidement, des États-Unis d'Amérique, une des premières puissances du monde.

2^o Mais, ce qui est incomparablement plus déplorable encore, la très-grande majorité de cette vaste émigration semble avoir absolument mis en oubli le précepte du Divin Législateur : « *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste*

vous sera donné par surcroît. » Dans notre divin modèle de l'émigration, nous voyons Dieu lui-même conduire les émigrants, sous la forme d'une colonne de nuée qui les guidait pendant le jour et les éclairait pendant la nuit. Mais, dans la centaine de nouveaux diocèses, autour des milliers d'autels érigés aujourd'hui au milieu des émigrants de notre siècle, on dirait qu'il a été impossible de suivre le modèle divin qu'on aurait dû avoir en vue. Tous semblent, d'un commun accord, avoir émigré, non pas pour chercher le royaume de Dieu, mais pour chercher d'abord les choses temporelles, *le reste*, que promet Notre-Seigneur, *par surcroît*, à ceux qui chercheront d'abord son royaume et sa justice. Le clergé et les missionnaires ont eu à aviser, dans leur inépuisable charité, aux moyens de suivre l'émigration, pour autant qu'il a été en leur pouvoir de le faire. Au lieu que l'autel et les sacrements précédaient le peuple, le conduisaient à la terre choisie par lui, l'y installaient et s'y établissent avec lui, les sacrements et l'autel, autrement dit la religion, a pu courir après les émigrants, les rattraper de son mieux, heureux quand, à son arrivée au lieu de leur destination, elle ne les a pas trouvés démoralisés à l'excès, *paganisés* — si je puis me permettre cette expression.

Certes, rien de plus conforme à nos idées sur le gouvernement de la Providence, que de voir cette vaste émigration, accomplie sous la pression de la misère et de privations insupportables, s'en allant aveuglément à la poursuite de satisfactions matérielles — et rien que cela — sans aucune préoccupation du royaume de Dieu et de sa volonté; de la voir, par ordre de la justice divine, durement éprouvée, exposée à mille souffrances, à mesure qu'elle s'avance vers son but. Nos appréhensions se vérifient ici à la lettre. En effet, les jeunes saumons descendant la rivière où ils sont éclos, pour se diriger en bancs serrés vers l'Océan, ne sont pas aussitôt la proie de leurs voraces et innombrables ennemis, que les infortunés émigrants ne sont celle de ces cent espèces d'aventuriers dont la fortune se fait exclusivement aux dépens de ces malheureuses victimes sans défense. Ces agents d'émigration, tantôt font des contrats lucratifs pour eux-mêmes, par lesquels ils engagent les émigrants à tant par tête, et ceux-ci signent les engagements les plus iniques et les plus absurdes sans s'en rendre compte. D'autres fois, on les entraîne dans les terres les plus mauvaises, pour servir les intérêts de tel ou tel propriétaire ou spéculateur; comme Charles Dickens l'a décrit si spirituellement et avec tant d'*humour* dans sa « colonie de l'Eden » où Martin Chuzzlewit et Mark Tapley découvrent qu'ils ont acheté une métairie sans aucune valeur, qui leur avait été présentée comme une affaire d'or par l'agent d'émigration. Pendant la dernière guerre entre les États du Nord et ceux du Sud de l'Amérique, un grand nombre de jeunes Irlandais ont été enjôlés par les promesses les plus séduisantes; on les envoyait à New-York, et aussitôt arrivés là, on les enrôlait, sans plus de façon, dans l'armée du Nord. En un mot, une investigation minutieuse des nombreux incidents qui émaillent la vie de l'émigrant, depuis le moment où il met le pied sur le vaisseau qui l'emmène loin de la patrie, jusqu'à celui où il a trouvé enfin ce foyer pour lequel il a affronté tant de périls, ne ferait qu'ajouter un long et bien douloureux chapitre à l'histoire des crimes perpétrés par une partie de l'humanité, à l'aide de l'ignorance, de la faiblesse et de la crédulité de l'autre partie.

Voilà donc, selon moi, les bases sur lesquelles doit s'appuyer un chrétien qui sollicite l'attention patiente et charitable de ses auditeurs, auxquels il désire inspirer la commisération pour les misères et les souffrances de divers genres qui sont le partage des émigrants. Que si on me pressait d'énumérer enfin les remèdes que je croi-

rais pouvoir proposer à la charité et à la sagesse de ceux qui m'écoutent, et dont je réclame l'intérêt et le patronage pour les pauvres émigrants; j'avouerais que cette énumération dépasserait les limites dans lesquelles je dois me renfermer aujourd'hui. En considération du temps déjà bien long que je vous ai pris, messieurs, je me bornerai donc à une ou deux suggestions principales.

La cause première des maux sans nombre auxquels l'émigrant se trouve en proie, dès le moment où il se met en route pour le Nouveau-Monde à la recherche d'un foyer, n'est autre, je crois pouvoir le dire hautement, que la transgression complète et évidente du précepte de Dieu : « *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît.* » Et pourtant, qui voudrait accuser le pauvre émigrant de beaucoup plus qu'une transgression purement matérielle du précepte? Il n'y a pas, en effet, chez l'émigrant catholique, aucun mépris positif de la religion, aucun dédain pour l'autel qu'il peut, jusqu'à un certain point, espérer trouver dans sa nouvelle patrie. Mais il ne s'en préoccupe pas assez; il a, pour la plupart du temps, l'esprit uniquement préoccupé de la question de savoir comment il se procurera la nourriture et le vêtement, le nécessaire pour le corps; quant à l'âme, la sollicitude de l'émigrant pour elle est fort minime, — si tant est qu'elle existe. Pour établir, néanmoins, qu'on ne peut pas accuser l'émigrant d'irréligion absolue, je ne demande d'autres preuves que les nombreux diocèses qui ont été créés exclusivement à leur usage. J'ose donc espérer ne pas rencontrer d'opposition sur les points suivants, que je livre le plus succinctement possible à votre appréciation :

1° Il serait d'un avantage incalculable pour la classe des émigrants — et c'est la plus nombreuse — qui s'occupent d'agriculture, que des communautés religieuses pussent posséder une étendue suffisante de bonnes terres arables, sur lesquelles, après y avoir édifié leur maison et une église, ces communautés appelleraient les émigrants pourvus de bons certificats, afin de leur concéder, dans d'excellentes conditions, de petites habitations avec un terrain qu'ils cultiveraient. Là, l'émigrant trouverait la religion l'attendant, et non plus obligée de le suivre à distance pour ne l'atteindre souvent que lorsqu'il est trop tard. Des Trappistes, par exemple, seraient comme les apôtres et les anges gardiens des colons agricoles et des artisans qui se rattachent le plus à l'agriculture.

2° Un second moyen de patroner efficacement les émigrants pauvres, serait de constituer un fonds destiné à payer le passage des familles indigentes et méritantes; mais il est presque superflu d'ajouter que ce moyen ne serait efficace que pour autant que la première condition, c'est-à-dire la préparation d'une colonie comme nous l'avons esquissée plus haut, fût remplie déjà.

3° Enfin, ce que le cœur chrétien pourrait désirer de mieux pour les pauvres émigrants, ce serait une grande colonie, bien organisée, sous la protection d'un gouvernement catholique et de lois catholiques, calquée sur les « réductions » du Paraguay, qui furent dues à la patience, à la prudence éclairée et à la charité infatigable des Pères Jésuites. D'après un plan du même genre, l'excédant de produit du travail de la colonie pourrait être consacré, sous une direction sage et désintéressée comme celle des Jésuites du Paraguay, à la constitution d'un fonds destiné à aider d'autres familles indigentes et dignes d'intérêt. Quelque pauvres que fussent ces familles en arrivant à la colonie, nul doute qu'elles ne fussent trop heureuses de sacrifier une partie de leur travail pour rembourser les frais de leur transport et de leur première installation; ces fonds, à leur tour, ne resteraient pas improductifs;

on les appliquerait immédiatement dans les propriétés de la colonie. Et ainsi la succession continuelle de nouveaux colons, dont le travail serait frappé, pendant un certain nombre d'années, de contributions au profit de la communauté, fournirait les ressources suffisantes pour l'extension rapide de la colonie.

L'empire qui semble destiné par la Providence à l'heureux privilège de fournir à d'innombrables émigrants un foyer et une colonie catholique, sur un sol d'une fertilité extraordinaire, sous un climat des plus salubres, c'est le Brésil. Que tous les catholiques de l'univers adressent à Dieu de ferventes prières, afin qu'il daigne inspirer à l'Empereur et à ses ministres le désir de faciliter la grande œuvre chrétienne que nous espérons, sous la direction du Saint-Siège apostolique, mener à bonne fin dans leur pays ! N'oublions pas d'ajouter que l'Espagne, aussi, possède d'immenses étendues de terrains vagues, et qu'elle semble témoigner l'intention de favoriser l'établissement de colonies agricoles catholiques.

Je ne veux pas me dispenser de rappeler ce que tous ceux qui assistaient à l'assemblée générale d'hier ont encore présent à la mémoire, c'est-à-dire la description que nous a donnée le pieux et savant évêque de Charlestown, aux États-Unis, de son plan pour la colonisation des nègres, qu'il veut établir sur une vaste étendue de terrain acquis dans ce but, en les rendant propriétaires de leur maison et de leur terre, sous la direction de quelque communauté religieuse ; principe qui ne demande qu'à être appliqué aux colonies d'émigrants pour produire les fruits les plus heureux.

Ce que les fanatiques et superstitieux Mormons ont été capables de réaliser, — uniquement par la sagacité des moyens mis en œuvre pour attirer à eux de pauvres émigrants abandonnés, qu'ils ont établis sur un sol fertile, dans des demeures convenables et prospères, — ne doit pas être au-dessus de la portée du zèle et de la persévérance des catholiques. Ouvrons les yeux et voyons ce qui se passe devant nous.

« Il y a trente-six ans, dit M. Hepworth-Dixon, il y avait six Mormons en Amérique. « pas un seul en Angleterre ; et, aujourd'hui, en 1866, ils ont 20,000 « saints » dans la « Cité du Lac-Salé ; 4,000 dans chacun des territoires d'Ogden, Provo et Logan ; dans « leurs diverses stations dans ces vallées, 106 colonies organisées par eux et régies « par leurs évêques et leurs prêtres, comprenant 150,000 âmes ; dans d'autres parties « des États-Unis, de 8,000 à 10,000 ; en Angleterre et dans ses dépendances, « environ 15,000 ; dans le reste de l'Europe, 10,000 ; en Asie et dans les îles de « la Mer du Sud, 20,000 : en tout, pas moins de 200,000 disciples de l'évangile « prêché par Joseph Smith. »

Qui donc, après cela, aurait le cœur de dire que la cause des émigrants catholiques n'est pas une grande et sainte cause, et que la religion n'a pas beaucoup à gagner de ce côté ? Ne craignons donc pas de faire, avec zèle et persévérance, appel aux bons catholiques, aux hommes d'intelligence, en les engageant, de toutes nos forces, à consacrer une partie de leur temps et de leur attention à l'étude de la cause des émigrants pauvres et abandonnés, et à s'y mettre avec courage, avec dévouement.

Je me résume, en proposant à l'assemblée d'émettre le vœu que voici :

« Considérant les misères sans nombre et les maux auxquels sont soumis les « émigrants catholiques, l'assemblée estime que leur cause mérite d'être recom- « mandée au patronage et à l'attention charitable de tous les catholiques dans « l'univers. »

— Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — Le bureau a reçu de M. l'abbé Cloquet une note annonçant la publication prochaine de 150,000 exemplaires du prospectus d'un journal intitulé l'*Apostolat*, revue hebdomadaire des missions et des œuvres de zèle.

Nous reprenons maintenant l'ordre du jour. Une proposition a été faite tendant à ajourner l'examen de la question de l'immigration de la classe ouvrière des campagnes dans les villes.

M. DIGARD. — Je demande qu'on se borne à la tenir provisoirement en suspens. Je voudrais que la section émit le vœu que l'on fasse en France ce qui se pratique si bien en Belgique, c'est-à-dire l'alliance de l'industrie et de l'agriculture. Tout au moins, je lui demande l'autorisation d'en dire un mot dans mon rapport. (*Assentiment.*)

M. RIBOT. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le Manuel des œuvres et institutions charitables de Paris. Ce livre a été fait surtout pour l'usage des personnes qui veulent connaître les détails des œuvres dont il s'agit.

M. CASIER-LEGRAND. — Je considère cette publication comme très-utile et il serait à désirer qu'on en fit de semblables dans chaque ville de quelque importance.

Je sais qu'on a eu l'intention de faire un travail de ce genre pour la ville de Gand, mais jusqu'à présent aucune suite n'a été donnée à ce projet.

L'absence de manuels, comme celui que nous communique M. Ribot, met dans un grand embarras les personnes qui s'occupent d'œuvres de charité : elles ne connaissent ni la plupart de ces œuvres, ni leur organisation, ni les noms des personnes qui les dirigent. Je fais donc des vœux pour la généralisation de l'excellente idée qu'a eue M. Ribot.

M. JACQUES JACOBS. — J'ai le plaisir de rappeler qu'un rapport sur les œuvres charitables de la ville d'Anvers a été fait au Congrès catholique de 1864.

M. RIBOT. — Il serait peut-être plus utile de ne faire qu'un seul livre comprenant toutes les œuvres charitables créées en Belgique (*interruption*), ou tout au moins d'y consacrer un volume par province.

M. LE PRÉSIDENT. — Cela pourrait se faire facilement au moyen des comités de l'*Union* ou des cercles catholiques organisés dans tout le pays, et qui pourraient se mettre d'accord pour la publication d'un ou de plusieurs livres de ce genre.

Nous passons au n° 5° du programme :

« *Oeuvre de l'adoption des orphelins, des enfants négligés et abandonnés.* »

— Personne ne demande la parole. Le n° 5° est mis aux voix et adopté.

« N° 7° *Associations mutuelles des employés de commerce.*

— Adopté.

« *Encouragement et extension des œuvres de prévoyance : caisses d'épargne et de retraite, sociétés de secours mutuels, assurances sur la vie, banques populaires, sociétés coopératives de consommation et de production, etc.* »

M. CASIER DE HEMPTINNE. — Il y a actuellement à Gand un certain nombre de caisses d'épargne fondées dans les maisons de patronage et dans quelques établissements industriels. Leur organisation est extrêmement simple et il serait à désirer que ces utiles institutions prissent la plus grande extension. Les sommes déposées produisent un intérêt de 4 p. c., et dans les maisons de patronage on offre comme stimulant une prime à celui des déposants qui arrive le premier à une certaine somme. Il en résulte qu'un grand nombre d'ouvriers qui, sans cela, n'auraient peut-

être jamais songé à rien épargner, se forment ainsi un petit pécule qui leur vient puissamment en aide, quand ils veulent s'établir ou contracter mariage.

Dans les maisons de patronage, les caisses d'épargne sont placées sous la surveillance des personnes qui dirigent ce patronage. — Les déposants ont donc toutes les garanties désirables, et jamais aucune difficulté n'a surgi.

Dans les fabriques et manufactures, c'est l'établissement lui-même qui assume la responsabilité des dépôts, et je puis dire que les ouvriers ont plus de confiance dans ces caisses particulières que dans des caisses publiques; car des révolutions peuvent éclater, et si, dans ces moments de crise, l'argent des déposants n'est pas toujours compromis, ils sont néanmoins exposés aux plus grandes difficultés pour le retirer; tandis qu'en confiant, au contraire, ses épargnes à un grand établissement privé, l'ouvrier sait à qui il le remet et qu'il peut le retirer quand bon lui semble.

D'un autre côté, c'est généralement au moment où l'ouvrier reçoit son salaire qu'il en retient une partie pour le déposer à la caisse d'épargne; tandis qu'il aurait mille occasions de le dissiper, s'il devait sortir de l'établissement pour aller le confier à une caisse publique. — C'est ainsi, messieurs, que de jeunes ouvriers qui ont commencé par un franc, sont maintenant en possession d'un capital de 2,000 francs; j'en connais plusieurs dans ce cas. (*Applaudissements.*)

Je recommande donc vivement à l'attention de la section l'extension de ces utiles institutions dans les usines, manufactures et maisons de patronage.

M. LIMBOURG. — Je me propose de parler des sociétés coopératives; pour procéder avec ordre, j'attendrai qu'on soit arrivé à ce point du n° 7.

— Personne ne demandant plus la parole sur les caisses d'épargne et de retraite, non plus que sur les sociétés de secours mutuels et d'assurances, l'assemblée passe à la question des banques populaires.

M. DIGARD. — Nous arrivons ici à la série des questions nouvelles inscrites à notre programme.

M. LE PRÉSIDENT. — La question des banques populaires se confond jusqu'à un certain point avec celle des sociétés coopératives de consommation et de production. Je pense que ces deux questions pourraient être traitées simultanément. (*Adhésion.*)

M. LIMBOURG. — Je vois arriver avec infiniment de plaisir le moment de traiter, devant cette assemblée, la question de la coopération; parce que, comme vient de le dire M. Digard, c'est le point capital sur lequel il faut attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'amélioration du sort des classes ouvrières.

En 1848, il s'est produit en France un grand mouvement ouvrier. Mais ce mouvement a échoué, parce qu'il n'avait pas de base dans les saines notions d'économie politique. A cette époque, les ouvriers voulaient une amélioration matérielle de leur condition, non pas en tâchant de l'acquérir par le travail, l'épargne, la moralité, mais exclusivement en prenant à ceux qui possédaient et en s'enrichissant ainsi des dépouilles des autres.

Ce mouvement n'était donc pas une bonne chose; tandis que le mouvement coopératif est l'expression d'un véritable progrès; c'est-à-dire qu'il n'occasionne pas un déplacement de bien, mais qu'il produit un bien nouveau.

Ce mouvement coopératif, messieurs, a pris son origine en Allemagne, grâce à l'initiative de M. Schultze-Delitsch. J'accorde que messieurs les Français ont aussi créé des associations s'appuyant sur le *selbsthilfe*, c'est-à-dire sur l'assistance par

soi-même ; mais il n'est pas moins vrai que c'est de l'Allemagne que nous est venu le courant que nous constatons aujourd'hui, et cette amélioration économique s'appuie sur l'épargne, c'est-à-dire sur une base parfaitement économique ; j'ajoute, sur une base éminemment morale, car l'économie ne peut être réalisée que par l'ouvrier moral, honnête et laborieux. L'ouvrier débauché ne sera jamais économe, parce que son salaire est à peine suffisant pour satisfaire ses passions déréglées. A ce titre déjà, tout mouvement coopératif mérite la sérieuse attention de tous les catholiques.

Ce mouvement, messieurs, se manifeste sous trois formes distinctes, telles qu'elles sont énoncées au programme. Sa première forme, c'est l'association du crédit, vulgairement appelée *Banque populaire*. Le mouvement coopératif a, d'abord, pour but d'améliorer la position matérielle de l'ouvrier. Beaucoup d'ouvriers capables, intelligents, ne pouvaient, à défaut de crédit, devenir patrons à leur tour. Jamais le crédit n'avait été mis à la disposition de la classe ouvrière. Les économies de l'ouvrier rangé s'étaient accumulées, jusqu'à présent, dans des caisses publiques ou particulières, et n'avaient servi qu'à alimenter la grande industrie, le grand commerce. Des ouvriers se sont dit : ces économies qui nous sont personnelles, nous ne les ferons plus servir à favoriser l'industrie du bourgeois ; nous nous en servirons de manière à nous les rendre profitables à nous-mêmes. Et comme les petits ruisseaux font les grandes rivières, on s'est de suite aperçu que ce n'était pas des centaines, des milliers de francs, mais des millions qui étaient ainsi accumulés par les ouvriers. Il y avait donc là un levier nouveau et extrêmement puissant au service de la classe ouvrière.

Voici l'organisation de la banque populaire. Les ouvriers s'engagent à se constituer un petit capital au moyen de versements partiels échelonnés sur un laps de temps plus ou moins long. Ceux qui ont besoin d'un crédit, soit pour ouvrir un commerce par exemple, soit pour se procurer un outillage quelconque, soit pour acheter des matières premières, obtiennent une avance de fonds proportionnée à leurs versements, et subsidiairement aux cautionnements et aux garanties d'assiduité et de probité qu'ils peuvent offrir. Voilà en deux mots, messieurs, tout le mécanisme de la banque populaire.

Je passe à la seconde forme de coopération, c'est-à-dire la *société de consommation*.

Ce qui absorbe la plus grande partie des ressources de l'ouvrier, ce sont sans contredit les besoins de l'alimentation. Or, les aliments, comme tous les autres objets de consommation, sont d'autant plus chers qu'il y a plus d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Des ouvriers se sont donc dit avec raison : supprimons ces intermédiaires en nous approvisionnant directement aux marchés de production, et nous profiterons des bénéfices prélevés aujourd'hui par les intermédiaires.

Les sociétés coopératives de consommation n'ont cependant point l'habitude de vendre à un taux inférieur à celui des détaillants ; par conséquent, ils ne font pas, en réalité, concurrence à ceux-ci ; mais le bénéfice est réparti à la fin de l'année, proportionnellement aux versements et à l'importance de la consommation de chacun.

La troisième forme de la coopération, c'est la *société de production*. Cette forme est moins susceptible d'application, par la raison toute simple que les ouvriers ne peuvent guère monter entre eux de grands établissements. Il faut, pour cela, des

capitaux considérables; ensuite, il faut, à la tête de toute manufacture, un patron qui en ait la haute direction, ce qui n'est guère compatible avec le principe même de l'association. Aussi, cette forme de la coopération est-elle moins pratiquée et le besoin aussi s'en fait beaucoup moins sentir.

En France, on est parvenu à établir quelques associations de production assez prospères à côté d'autres beaucoup plus nombreuses qui ont complètement échoué. En Belgique, on se contente, du moins jusqu'ici, de créer des associations de crédit populaire et de consommation. C'est à Liège, si je ne me trompe, que la première banque de crédit a été instituée; la seconde et la troisième ont été fondées simultanément à Bruxelles et à Verviers; enfin, il en existe aussi à Huy, à Tournay et peut-être encore dans d'autres localités.

Les sociétés de consommation se répandent aussi parce qu'elles répondent à un besoin plus grand que celui auquel satisfont les sociétés de crédit. En effet, celles-ci ne peuvent guère aider par des avances que les ouvriers qui sont en mesure de devenir patrons, tandis que les sociétés de consommation viennent en aide à tous les ouvriers.

Voilà, messieurs, en peu de mots, le mouvement contemporain qui va chaque jour grossissant et qui mérite de fixer l'attention toute particulière des catholiques, parce qu'il est appelé à modifier profondément la condition de la classe ouvrière. Extérieurement, on ne poursuit qu'un but matériel; mais il est clair que l'ouvrier, comme le bourgeois qui est parvenu à l'aisance, a bien plus de facilité de développer ses facultés intellectuelles et morales. Il ne faut donc pas que nous laissions diriger ce mouvement ouvrier par nos adversaires exclusivement. Je voudrais, en conséquence, que tous les catholiques étudiasent la question de la coopération; je voudrais qu'ils se missent tous à l'œuvre pour diriger ce mouvement.

Il est excellent en soi; mais il ne faut pas qu'il dévie de la bonne voie, et pour cela, c'est à nous, catholiques, à prendre la direction de cette importante réforme. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je désire présenter moi-même quelques observations sur l'intéressante question qui est soulevée en ce moment; je n'empiéterai pas sur les droits des autres membres de l'assemblée. Je me suis inscrit moi-même, mon tour est arrivé, et je prie M. Houtart de vouloir bien me remplacer pendant quelques instants au fauteuil de la présidence.

(M. le chanoine de Haerne est remplacé au fauteuil de la présidence par M. Houtart, vice-président.)

M. le chanoine de HAERNE. — Comme on vient de le faire remarquer, messieurs, la question de la coopération est toute moderne; et il faut le dire, pour ce qui regarde les intérêts de la classe ouvrière, dans leurs rapports avec la charité, avec les principes catholiques, en un mot, avec les principes constitutifs de la société, c'est une des questions les plus difficiles et les plus délicates que l'on puisse avoir à discuter.

Est-ce à dire que nous devons nous abstenir de la traiter? En aucune manière, et, sous ce rapport, j'abonde entièrement dans le sens du discours que vient de prononcer M. Limhourg. Mais je crois que la question est plus compliquée qu'il n'a semblé le croire, si je l'ai bien compris. Sans doute, elle se présente d'une manière assez simple, quand il s'agit de banques populaires, quand il s'agit de consommation et de crédit, de consommation surtout, car il suffit d'un peu de bonne volonté pour créer une

société coopérative de consommation. Quant aux banques populaires, ainsi que l'a rappelé M. Limbourg, le principe coopératif a été inauguré d'abord en Allemagne, et c'est M. Schultze-Delitsch qui a été le grand promoteur du système des banques populaires, qui, je dois le reconnaître, ont fonctionné avec succès.

Mais remarquez bien, messieurs, que, le plus souvent, tout cela est purement matériel, tout cela se ressent un peu trop de l'esprit du protestantisme, tout cela n'est pas animé du véritable esprit chrétien, et si j'ai pris la parole, c'est surtout pour faire voir quelle est la direction qui doit être donnée, selon moi, au mouvement coopératif au point de vue chrétien, au point de vue catholique, et surtout au point de vue de la charité.

Dans l'origine, messieurs, le mouvement coopératif a rencontré des sympathies presque unanimes et a marché sans entraves; mais on a compris bientôt que, quelles que fussent les épargnes des ouvriers, quelle que fût leur bonne volonté, jamais, ou presque jamais, ils ne seraient arrivés à constituer une société de grande fabrication, pouvant entrer en concurrence avec les sociétés de grands capitalistes, qui sont l'âme des grandes entreprises industrielles et commerciales de nos jours. — Voilà ce que les ouvriers ont compris; et comme, dans les pays protestants surtout, ils n'étaient pas toujours guidés par l'esprit chrétien, il en est résulté, je dois le dire, un esprit d'opposition très-virulente, et la question a pris une tournure politique; à tel point que les partisans exclusifs de l'assistance par soi-même (*Selbsthilfe*) ou de l'indépendance de la classe ouvrière, ont formé ce qu'on appelle le *parti libéral* en Allemagne. Il est à remarquer que la question économique, la question sociale domine tellement aujourd'hui dans la plupart des pays d'Europe et surtout en Allemagne, qu'elle fait disparaître, en quelque sorte, et absorbe les questions politiques. La question ouvrière deviendra un jour la grande question politique.

Le principe philosophique sur lequel repose ce système, c'est que les ouvriers peuvent, par leur seule organisation sociale, et sans autre secours, assurer leur bien-être matériel. — Mais le parti Schultze-Delitsch ou libéral a été débordé. Les ouvriers se sont dit : Il faut aller plus loin; nous ne pouvons pas nous contenter de ces banques populaires; c'est très-bon, mais c'est insuffisant, car nous ne pouvons pas lutter contre les grands capitalistes. — C'était, vous le voyez, la lutte entre le petit capital et le grand, nouvelle espèce de lutte, extrêmement dangereuse au point de vue de l'existence de l'ordre social. — Il en est résulté qu'un second parti s'est levé, et c'est là-dessus que j'appelle toute votre attention, — c'est le parti de Lassalle, qu'on appelle le *parti radical*. Que voulait-il? Il voulait avancer à la classe ouvrière les capitaux dont elle avait besoin, même pour les sociétés de production, et cela à la charge du budget. — C'était là le grand danger social que présentait la question; car, vous le comprenez, messieurs, nous rentrons ici à peu près dans le système des ateliers nationaux de 1848. En effet, lorsque le gouvernement intervient dans la constitution du capital social, c'est le gouvernement qui se fait fabricant, c'est le gouvernement qui rétribue les ouvriers; c'est l'établissement de la liste civile de la classe ouvrière; c'est le droit au travail. — Voilà, messieurs, toutes les thèses brûlantes qu'on agitait; ce sont celles qui ont tant occupé les esprits dans la révolution de ces derniers temps, et qui restent toujours suspendues sur nos têtes comme une épée de Damoclès.

Tel est, messieurs, le caractère distinctif des partis qui se sont formés en Allemagne, et je vous demande si nous pouvons fermer les yeux sur de pareils dangers. L'Allemagne a commencé le bon mouvement d'abord et en a donné l'exemple à

d'autres pays ; mais elle est entrée, en partie, dans un mouvement antisocial, qui menace aussi de se propager ailleurs.

Je ne dis pas, messieurs, qu'il faille résoudre la question d'une manière définitive et absolue ; non. Pour le moment, dans les circonstances actuelles, je le déclare franchement, car c'est ma conviction profonde, cette question est insoluble dans le sens absolu qu'on y attache. Mais autre chose est de résoudre la question d'une manière définitive, et autre chose est d'indiquer la voie dans laquelle il faut entrer pour tâcher d'arriver à une solution conforme à l'esprit chrétien, à l'esprit catholique. (*Applaudissements.*)

Messieurs, si, pour vous indiquer cette voie, je n'avais que ma faible expérience, je n'oserais certes pas vous en parler ; mes idées personnelles n'ont pas assez d'autorité à vos yeux. Mais il y a de grandes autorités qui ont traité la question et je me permettrai de vous citer, entre autres, un ouvrage remarquable d'un homme éminent que vous connaissez tous, soit par ses écrits, soit par sa réputation : je veux parler de l'illustre évêque de Mayence, M^{sr} de Ketteler. Il a abordé franchement, résolument la grande question ouvrière dans ses rapports avec la charité chrétienne en général et particulièrement dans ses rapports avec le mouvement coopératif tel qu'il se présente aujourd'hui en Allemagne. Cet ouvrage est intitulé : *Die Arbeiterfrage und das Christenthum*, « la Question ouvrière et le Christianisme. » Ce titre seul, messieurs, suffit pour indiquer la solution à laquelle cet éminent prélat veut arriver.

Ce n'est pas ici le moment de vous donner une analyse de ce bel ouvrage ; je me permettrai seulement d'exposer les idées fondamentales de son illustre auteur sur la question de la coopération.

Il parle des partis qui existent, à ce sujet, en Allemagne et les définit à peu près comme je viens de le faire. Il s'occupe ensuite du mouvement coopératif au point de vue des œuvres de charité, dont la coopération, en général, constitue une branche essentielle, de manière qu'il fait entrer toutes les sociétés coopératives dans la sphère de la charité chrétienne. La charité forme ainsi le lien qui rattache la classe ouvrière à la religion ; c'est l'influence indirecte de la religion chrétienne, dont j'ai eu l'honneur de vous parler en ouvrant vos débats.

M^{sr} de Ketteler représente le parti dit libéral et le parti radical, comme voulant s'affranchir, l'un et l'autre, de l'action de la charité chrétienne ; le premier, en prétendant que les ouvriers associés entre eux peuvent se suffire à eux-mêmes (*selbsthilfe*) ; le second, en soutenant que le gouvernement leur doit les secours nécessaires à l'organisation du travail.

Le parti libéral, dit l'éminent prélat, regarde même d'un œil jaloux la prodigieuse activité (*die grossartige Thätigkeit*) de l'amour du prochain dans la catholique Belgique, et ne pouvant l'imiter, il la blâme comme nuisible au travail ; il la flétrit comme basée uniquement sur l'aumône prodiguée sans discrétion. Quant au parti radical, représenté par Lassalle, qui soutient que le gouvernement doit avancer aux sociétés coopératives les fonds nécessaires, M^{sr} l'évêque de Mayence fait voir qu'il s'appuie également sur une base purement humaine et exclusive du principe chrétien.

Mais on s'est demandé si l'État ne pourrait pas intervenir pécuniairement, à certaines conditions, dans le mouvement coopératif ? Au point de vue de l'Allemagne et en considérant les partis en présence, l'auteur de *Die Arbeiterfrage und das Christenthum* ne tranche pas la question d'une manière absolue. Je crois cependant pouvoir aller un peu plus loin que lui, surtout pour ce qui concerne notre pays, et j'ose dire

que nous devons repousser radicalement le système d'intervention gouvernementale, à titre de droit de la part de l'ouvrier.

Plusieurs membres. — C'est évident. (*Marques d'assentiment.*)

M. le chanoine DE HAERNE. — Ce n'est point là le système chrétien. C'est, sous une forme nouvelle, le système du droit au travail comme il a été entendu en France, en Angleterre, en Allemagne; oui, ce système est antichrétien, et pourquoi, messieurs? parce que, du moment qu'on décrète le droit au travail, dans le sens qu'on y attache d'ordinaire, il en résulte nécessairement l'intervention obligée du gouvernement dans les intérêts de la classe ouvrière. Et alors, ce n'est plus le travail sérieux qu'on rémunère, c'est un travail de fantaisie qu'on organise, c'est la paresse qu'on excite, qu'on nourrit et qu'on encourage. (*Applaudissements.*) Ce n'est point là, messieurs, le travail chrétien. Le travail a été imposé à l'homme, dès le principe, comme une expiation d'abord, comme un devoir et une consolation ensuite; il n'est rien qu'un service rendu à l'humanité et un hommage à Dieu lui-même, qui le commande. (*Nouveaux applaudissements.*) Et c'est à ce titre qu'il doit être rémunéré d'après sa valeur, son mérite; mais non imposé d'après un prétendu droit acquis d'avance à celui qui l'exerce.

Oui, messieurs, le travail organisé par le gouvernement, eu vertu d'un droit attribué à l'ouvrier, est un principe antisocial, parce que, je le répète, ce n'est plus un travail sérieux et justement rétribué, mais un travail de caprice, insignifiant, un travail qui dessécherait, s'il pouvait se généraliser, la source même d'où il émane, le capital, la richesse publique. Il est donc aussi contraire à la raison qu'à l'intérêt général et à la religion.

Le travail, pour être chrétien, doit être en rapport avec la condition morale de la classe ouvrière, qu'on ne peut pas isoler des autres classes de la société, vu qu'il y a des intérêts communs qui les unissent toutes. Qu'en faut-il conclure, messieurs? Il faut en conclure que le travail, et j'insiste sur ce point, doit être considéré comme un service et rétribué d'après sa valeur réelle, d'après sa qualité, d'après le mérite. Le mérite, messieurs, voilà le mot chrétien, le mérite devant la société et devant Dieu. Voilà la véritable notion du travail, tel qu'il a été compris dans la société chrétienne depuis l'origine, tel que nous devons tous le comprendre.

En tenant ce langage, j'entre dans la voie indiquée par l'illustre prélat dont j'invoquais tout à l'heure l'autorité. Il dit, et je concluerai avec lui: Il s'ouvre ici devant la charité chrétienne une admirable, une immense carrière; car les sociétés coopératives, aussi longtemps qu'elles verseront dans les erreurs où elles se sont égarées, en excluant d'un côté la charité, en s'appuyant de l'autre sur le gouvernement, tendront à se dissoudre mutuellement. Mais si nous faisons comprendre d'avance aux ouvriers que l'amélioration qu'ils méditent par la coopération, n'est possible que par nous, c'est-à-dire d'après nos principes; alors nous serons là pour édifier au milieu des débris et des ruines qui auront été accumulés autour de nous par le mouvement désordonné tel qu'il s'annonce de plus en plus aujourd'hui. Donc, ajoute l'illustre écrivain, marchons en avant dans les voies de la charité chrétienne et, au besoin, si nous pouvons constituer quelques sociétés coopératives nous-mêmes parmi les ouvriers, cotisons-nous pour leur fournir des avances, pour leur faire un petit capital; que la charité intervienne pour exclure, d'un côté, le principe de l'indépendance personnelle absolue, qui se réduit, en définitive, à l'orgueil, pour

combattre, de l'autre, le principe de l'intervention *obligée* du gouvernement, principe de désespoir jeté dans le cœur de la classe ouvrière.

Après tout, messieurs, si les sociétés coopératives établies sur les bases rationnelles que nous approuvons tous, venaient à se généraliser, d'après les désirs de la classe ouvrière, elles se feraient évidemment concurrence et, par la concurrence, elles réduiraient la rémunération au taux actuel. Il faudrait donc chercher un nouveau remède, qu'on ne peut trouver que dans la charité chrétienne. Vouloir s'affranchir de cette charité, c'est là est le grand danger qui se présente, sous un double aspect, dans cette question, et auquel, j'en ai la conviction (je parle encore ici d'après le grand évêque de Mayence), nous ne pourrions échapper qu'en marchant bannière déployée dans les voies tracées par la religion chrétienne, — par le catholicisme. (*Applaudissements.*)

(M. le chanoine de Haerne reprend le fauteuil de la présidence.)

M. CASIER-LEGRAND. — Nous sommes réunis pour élucider la question des banques populaires et des sociétés coopératives de consommation.

Après les belles paroles que vous venez d'entendre, je ne me lève qu'avec hésitation. — Cependant, messieurs, vous me permettrez de soulever quelques objections pratiques contre la création de ces sociétés, en déclarant que, si vous ne les trouvez pas fondées, je conclurai dans le sens de l'honorable préopinant.

Les sociétés de consommation, à mon avis, offrent des dangers sérieux, quoi qu'on en ait dit. Il y a entre la classe ouvrière proprement dite et la classe aisée, une catégorie de personnes qui se livrent au petit commerce, au commerce de détail. — Or, l'extension des sociétés coopératives de consommation doit avoir inévitablement pour effet d'amener, dans un temps plus ou moins éloigné, la suppression du petit commerce ou tout au moins d'une partie notable des petits commerçants.

En effet, si les sociétés coopératives ne livrent pas les objets de consommation à un prix moindre que ne le font les petits commerçants, elles n'auront guère de clients, attendu qu'elles doivent s'interdire de fournir à crédit; tandis que l'ouvrier, qui n'a pas toujours l'argent nécessaire pour payer immédiatement ce qu'il achète, obtient à crédit ce qu'il lui faut chez le petit détaillant du voisinage, grâce à la confiance qu'il inspire à celui-ci, qui le connaît de longue date. — Cette facilité est très-importante pour l'ouvrier, surtout dans les temps de chômage; elle lui permet de vivre jusqu'à ce que des temps meilleurs étant revenus, il puisse se libérer par son travail. — Les sociétés de consommation, je le répète, ne peuvent pas vendre à crédit; il en est du moins ainsi de celles que j'ai vu fonctionner; de sorte qu'à conditions égales de prix, il leur est impossible de vivre à côté du commerce de détail.

Que si, au contraire, les sociétés de consommation vendent à plus bas prix que les petits détaillants, alors bien certainement elles finiront par faire disparaître ceux-ci. Or, je me demande si une telle concurrence serait licite et si nous pouvons l'encourager?

Ainsi, par exemple, je suppose que quelques personnes se disent: Le calicot, la toile coûtent trop cher; formons une société et vendons ces produits au prix de revient; — que va devenir le fabricant qui a mis tous ses capitaux, toute sa fortune dans son établissement? — N'est-il pas certain que nous tous fabricants, nous protesterions contre une pareille concurrence? La situation est ici identiquement la

même, et dès lors, je ne crois pas que nous puissions encourager la formation de sociétés de consommation qui seraient régies d'après de tels principes et organisées dans un pareil but.

Et, messieurs, ce n'est point de la théorie pure que je fais en ce moment ; j'ai vu en 1848 à Gand, ce que j'indique ici comme une simple éventualité. Des sociétés furent constituées pour faire et vendre le pain à meilleur marché, et un grand nombre de boulangers ont été complètement ruinés ; récemment encore, on a établi dans les environs de Gand un magasin pour la vente des épiceries et d'autres objets de consommation, pour une certaine catégorie d'ouvriers qui sont en majorité dans cette localité : eh bien ! les deux ou trois détaillants qui y vivaient tranquillement ont dû renoncer à leur commerce et disparaître.

J'appelle sur ces conséquences la sérieuse attention de la section et je la prie de les méditer avant de prendre une résolution.

M. BAGUENAUT DE PUCHESSE (France). — Je demande la permission de répondre aux deux discours que nous venons d'entendre et qui me semblent n'être point favorables, dans une certaine mesure, aux sociétés coopératives.

M. LE PRÉSIDENT. — Pour ce qui me regarde, je puis résumer mon opinion en disant que je suis conditionnellement favorable à ces sociétés, c'est-à-dire, dans les conditions que je viens d'avoir l'honneur de développer.

M. BAGUENAUT DE PUCHESSE. — Par conséquent, vous leur êtes également défavorable conditionnellement.

Notre honorable Président s'effraie du mouvement coopératif, parce qu'il le regarde comme antichrétien, et il nous a cité l'exemple de l'Allemagne. Je ne reviendrai pas sur ce terrain de l'Allemagne ; je ne nie nullement qu'il n'y ait là un mouvement antichrétien ; je dirai même qu'il est antisocial ; M^{rs} de Ketteler l'a fort bien démontré, et il est impossible que des gens, catholiques ou non, encouragent un mouvement coopératif qui rappellerait toutes les mauvaises traditions des temps révolutionnaires où régnaient ces idées de droit au travail, de distribution d'argent au peuple par les mains de l'État et comme un droit.

Ces idées, nous les repoussons tous, parce qu'elles sont antisociales, antimorales, antichrétiennes.

Mais il y a un tout autre genre de sociétés coopératives, qui se sont répandues, particulièrement en France, depuis quelques années, et qui ne sont nullement le résultat d'un mouvement antisocial et antichrétien. Ce mouvement, je le veux bien, a été mis en relief par l'exemple des sociétés d'Allemagne, mais elles se sont placées à un tout autre point de vue. Les hommes qui se sont mis à la tête de ce mouvement en France ne sont peut-être pas des catholiques et avant tout des chrétiens, mais ce sont d'honnêtes gens qui, se souvenant des erreurs de 1848, ont essayé de moraliser la classe ouvrière et de lui inculquer des principes d'ordre et d'honnêteté. Eh bien ! je dis que, quoique ce mouvement n'ait pas son principe dans des idées chrétiennes et catholiques, nous devons l'approuver, parce qu'il a spécialement pour mérite d'être contraire aux idées révolutionnaires et antisociales.

Il ne faut pas, messieurs, chercher le bien exclusivement dans les œuvres essentiellement catholiques ; il peut se trouver, à côté des nôtres, des œuvres utiles, fondées par des hommes qui ne partagent pas nos convictions, mais que nous devons avoir le courage de louer quand ils marchent dans la voie du bien.

Je n'hésite donc pas, pour ma part, à recommander les sociétés coopératives de

France, parce qu'il est bien plus facile de rendre des hommes chrétiens, lorsqu'on leur a appris à remplir leurs devoirs sociaux.

Il y a là deux voies, une moins parfaite que l'autre, mais qui conduit nécessairement à celle-ci, avec l'appui d'âmes que l'honnêteté attire dans nos rangs.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce sont des âmes naturellement chrétiennes, comme l'a dit Tertullien; ce sont des chrétiens sans le savoir; ils le sont par instinct, à cause de l'atmosphère chrétienne qu'ils respirent dans le milieu où ils se trouvent.

M. BAGUENAUT DE PUCHESSE. — C'est parfaitement cela. Je partage donc, jusqu'à un certain point, les idées de notre honorable président: je m'éloigne de lui en Allemagne; mais je me rapproche de lui en France.

Un mot maintenant des sociétés coopératives de France et de la manière dont elles sont établies; je répondrai en même temps aux observations présentées au point de vue pratique par le dernier orateur.

On a passé en revue tout à l'heure, et avec beaucoup de justesse, les trois formes de sociétés coopératives établies en France et ailleurs: banques de crédit, associations de consommation et de production. — Elles constituent un progrès remarquable sur les sociétés de secours mutuels, formées en France depuis longtemps, et qui me semblent avoir fait leur temps. Ces sociétés de secours mutuels ont constitué d'abord un mouvement large et les ouvriers en ont retiré de grands profits. On ne s'est pas borné à les établir dans les villes qui en demandaient; on les a organisées, comme malheureusement tout en France, sur les bases d'une centralisation excessive; on a, en quelque sorte, donné l'ordre à toutes les grandes villes d'avoir des sociétés de secours mutuels, au lieu d'en abandonner la création à l'initiative individuelle. — Ainsi, les sociétés françaises de secours mutuels ont à leur tête un président nommé par le gouvernement, par conséquent imposé en quelque sorte aux ouvriers, et qui reçoit son mot d'ordre du préfet ou du ministre, c'est-à-dire qu'elles sont entre les mains du gouvernement une arme politique jusqu'à un certain point. — C'est pour cela que les sociétés coopératives, fondées depuis dix ans, nous sont beaucoup plus favorables que les sociétés de secours mutuels, qui ont complètement dévié de leur principe.

Examinons un instant l'état même des membres de ces sociétés de secours mutuels. Eh bien! messieurs, ces membres sont animés, avant tout, du désir de retirer de la caisse le plus qu'ils peuvent, sans trop se soucier du tort qu'ils se sont fait réciproquement. Les sociétés de secours mutuels sont instituées pour rémunérer l'ouvrier quand il est malade et pauvre; or l'ouvrier peu scrupuleux et qui préfère le repos au travail, se dit fréquemment indisposé et réclame l'assistance de la caisse, sans examiner s'il ne cause pas un préjudice illicite à ses coparticipants.

Ces institutions offrent donc des inconvénients sérieux, et l'on conçoit aisément qu'elles disparaissent peu à peu, à mesure que s'étendent les sociétés coopératives.

Ainsi qu'on vous l'a dit, messieurs, les sociétés coopératives sont de trois espèces: banques populaires, consommation et production.

On vient de faire quelques objections contre les sociétés de consommation. On a dit que leur vice principal était de faire une concurrence dangereuse aux petits détaillants. Quant à moi, messieurs, je considère que cette concurrence, au lieu d'être dangereuse, est très-utile. Certes, je ne veux pas dire qu'on ait le droit de supprimer le petit commerce; mais je trouve fort naturel que des personnes pré-

voyantes et économes s'entendent pour avoir les objets de consommation au plus bas prix possible, et je ne comprendrais vraiment pas qu'on voulût les en empêcher par la seule raison qu'elles feraient du tort aux détaillants.

On a reproché aussi aux sociétés de consommation de ne point vendre à crédit comme le font les petits boutiquiers. Eh bien ! je trouve, moi, que là est précisément le côté moral de ces institutions. Ne voit-on pas partout des ouvriers pauvres, avoir des comptes-courants souvent énormes chez leur boulanger ? Ne les voit-on pas accumuler leurs dettes, et ne sont-ce pas les détaillants, malhonnêtes si vous voulez, mais il y en a beaucoup plus de cette espèce que d'autres, qui profitent de l'embaras de l'ouvrier ? (*Réclamations.*) C'est, du reste, un peu l'habitude du commerce en général. (*Nouvelles réclamations.*) Mon Dieu ! messieurs, je ne veux faire de reproche à personne, mais la nature humaine peut se supposer aussi bien mauvaise que bonne : elle spéculé sur tout, même sur les choses les plus respectables. Eh bien ! je veux que l'ouvrier soit mis dans l'impossibilité de devenir la proie de ces sortes de commerçants.

Un mot encore, messieurs, relativement aux sociétés de production, dont on n'a guère parlé jusqu'à présent.

Ces sociétés ont été particulièrement attaquées et voici pourquoi : c'est qu'on prétend qu'elles représentent, jusqu'à un certain point, la lutte entre le travail et le capital, entre le patron et l'ouvrier. En effet, messieurs, si l'on prend ces sociétés dans leur mauvais sens, on voit qu'elles veulent, tout d'abord, s'affranchir de toute espèce d'autorité, s'organiser elles-mêmes et n'avoir plus recours à une protection qu'elles trouvent humiliante. Évidemment, messieurs, si c'était là l'unique pensée qui présidât à la fondation des sociétés de production, je devrais les blâmer comme vous le feriez tous. Mais, à côté de cela, il peut y avoir avantage à ce que des ouvriers intelligents s'unissent entre eux et nomment un gérant pour administrer en leur nom. D'autre part, on peut dire que ces sociétés sont en même temps les plus libérales de toutes, celles qui sont le mieux faites pour éclairer les ouvriers sur leurs véritables intérêts.

En France, elles ne sont guère organisées ; cela s'explique parfaitement, car elles exigent beaucoup de fonds et d'intelligence ; mais elles ne sont pourtant pas moins bonnes et utiles que les autres.

Je me résume en deux mots : je craindrais, comme tout le monde, les dangers des sociétés coopératives, en général, si elles avaient un côté antisocial ; mais, au contraire, je les crois excellentes si elles peuvent, comme je le pense, devenir pour l'ouvrier un élément libéral, honnête et civilisateur. C'est pourquoi, messieurs, je vous propose d'encourager les récents progrès réalisés en France et ailleurs par les sociétés de coopération (1).

(1) Pour faire apprécier les progrès réalisés et l'importance acquise, surtout pendant les dernières années, par les sociétés coopératives, nous croyons utile de reproduire les relevés suivants :

En Angleterre, où les lois sur les sociétés coopératives leur imposent de nombreuses et graves restrictions, les sociétés de consommation sont le plus en faveur. Elles remontent à 1844. Les sociétés de coopération autorisées étaient, au 31 décembre 1866, au nombre de 676. De ces sociétés, 432 seulement ont envoyé, à cette époque, leur rapport à l'administration. Il en résulte qu'elles comptent 175,423 membres.

Le montant de leur capital propre est de 1,048,096 liv. st., soit, en moyenne,

M. DIGARD. — Je viens tâcher de résumer la discussion et vous expliquer mon intervention dans ce débat, par la production de quelques faits que je crois d'une certaine importance.

Vous venez, messieurs, d'entendre développer des théories opposées, et, pour ma part, j'ai vu avec bonheur l'expérience religieuse se rencontrer avec l'ardente jeunesse sur un point délicat qui me tient fort à cœur, c'est-à-dire le devoir des catholiques de s'occuper de cette question. Sur ce point, je constate que nous sommes d'accord, sauf les scrupules de M. Casier, scrupules que je ne saurais nullement partager.

Et, en effet, messieurs, la Société de Saint-Vincent de Paul, qui achète certaines denrées pour les revendre ou les donner aux pauvres, fait concurrence au petit commerce, et il en est de même dans une foule d'autres circonstances. — Faudra-t-il donc supprimer cette assistance du malheureux, de peur de nuire à quelques détaillants ? Maintenant, je dois avertir mon honorable collègue qu'il se rencontre ici avec ceux qui ne voulaient plus du travail dans les prisons, parce que, disaient-ils, cela faisait concurrence au travail libre.

Cette thèse n'est vraiment pas soutenable : chacun a le droit de gérer ses intérêts comme il l'entend ; la concurrence existe de droit ; il faut l'admettre à ce titre. — Seulement, il y a ici un point très-grave, qu'il faut poser et qu'il faut résoudre : l'intervention de l'État en pareille matière. Eh bien ! je crois, moi, que l'État ne doit pas se mêler de cela. (*Applaudissements.*) Je crois que les ouvriers n'en veulent pas et que, même en France, l'État n'en veut pas non plus.

Par conséquent, que le Congrès dise que les ouvriers, comme les autres citoyens, ne sont pas privilégiés ; qu'ils doivent se tirer d'affaire comme les bourgeois et les grands capitalistes ; — c'est aussi ce qu'ils veulent et ils sont fiers de le proclamer.

Voilà le point que je vous demanderai de résoudre.

Si j'ai pris la parole, messieurs, ce n'est point pour discuter. Seulement, qu'il me soit permis de constater qu'ici encore on combat l'exercice de droits légitimes par les abus auxquels cet exercice a donné lieu. Il y a eu en Allemagne un homme qui est mort depuis votre dernière réunion, je veux parler du chanoine Kölping, qui, de

6,053 fr. par société, 151 fr. par tête d'associé ; leur capital d'emprunt est de 118,023 liv. Elles ont vendu pour 4,455,596 liv. ; les profits réalisés ont été de 376,294 liv. Au total, ils ont donc donné 54 fr. par tête, qui ont été partagés en intérêts et dividendes d'une part, et en frais de dépréciation du stock, d'éducation, de charité, etc., de l'autre.

Malgré les règles étroites auxquelles la législation soumet, en Allemagne, les sociétés coopératives, les sociétés de crédit y sont très-nombreuses.

En 1859, elle en possédait 103. En 1864, elle avait 1,170 sociétés dont 890 de crédit ; en 1865, 1,370 dont 961 de crédit ; en 1866, 1,600 dont 200 de consommation et 1,200 de crédit : ces 1,600 sociétés se composaient de 500,000 membres. On ne connaît encore, d'une façon précise, pour 1866, que les chiffres relatifs à 532 de ces sociétés de crédit. Elles possédaient en propre 23,735,640 fr. et comptaient 193,712 sociétaires, soit en moyenne, par société, un capital de 44,615 fr., et par tête de 127 francs : emprunts et dépôts 75,1 million ; avances faites par ces 532 sociétés, 318,8 millions.

Tels sont les chiffres généraux les plus récents dans lesquels, pourtant, ne figurent pas les sociétés auxquelles le succès a fait défaut, comme celle des tisserands de châles de Berlin, comme les associations d'achat fondées à Lille, à Sedan et ailleurs, en imitation de celles de Grenoble, qui, comme bien d'autres, échouèrent.

(*Note du Secrétaire général.*)

simple ouvrier cordonnier, était parvenu au titre de monseigneur, et qui est mort après avoir fondé quatre cents sociétés, quatre cents maisons, dont une trentaine, je crois, lui appartenaient en propre, et après avoir créé un journal politique et religieux répandu dans toute l'Allemagne, en Prusse comme en Autriche, car pour ces sortes de choses, il n'y a ni frontières ni partis. — Voilà ce qu'a fait le chanoine Kölping, et nous pouvons parler de lui avec éloge, car il est permis de parler des morts même pour faire leur apologie.

Mais, messieurs, si Kölping ne vit plus, il a laissé un *alter ego*, un homme que je ne veux pas nommer, mais qui, je l'espère, saura vaincre la répugnance ou la difficulté qu'il a de parler en français pour nous dire ce qu'est devenue l'œuvre de Kölping, et comment, d'une chose mauvaise en soi, on peut en faire une excellente. — Vous direz, après cela, ce que l'on peut attendre des sociétés de consommation et de production. Quant à moi, je le dis en deux mots : je suis partisan de ces sociétés, pourvu que l'esprit chrétien y préside et que l'État s'abstienne scrupuleusement de s'en mêler.

M. GRANDMONT (Liège). — Nous venons d'entendre d'éloquentes et très-instructives considérations sur les sociétés coopératives envisagées à un point de vue général. — Mais je dois regretter de n'avoir pas entendu produire des faits qui nous eussent prouvé que les catholiques aussi ont compris l'importance de cette question et cherché à la résoudre par la pratique. — Jusqu'à présent, je ne connais pas de ville, en Belgique, où les catholiques aient commencé à agir.

M. LIMBOURG. — A Verviers !

M. GRANDMONT. — Je félicite la ville de Verviers. Seulement, je dois dire qu'à Liège, dans une Société dont on a déjà parlé (1), en 1864, quelques personnes se sont aussi concertées pour tenter un essai dans la direction dont on s'occupe actuellement. Grâce à cette circonstance qu'un certain nombre d'ouvriers étaient déjà réunis en une société de secours mutuels, on leur a parlé des avantages qu'ils pourraient trouver dans une société de consommation et, au mois de juillet ou d'août 1865, on est parvenu, en un mois, à réunir une quarantaine de souscripteurs. Immédiatement, on s'est mis à l'œuvre, on a créé un magasin où les adhérents sont venus s'approvisionner des objets dont ils avaient besoin. A la fin de l'année, lorsque l'exercice a été clos, on a constaté que le chiffre des affaires s'était élevé à environ 40,000 ou 50,000 francs. Le bénéfice que les ouvriers avaient réalisé était de 10 p. c. en moyenne. Et ici, messieurs, je crois qu'on ne s'est pas suffisamment expliqué sur la véritable nature des sociétés coopératives. Le but principal des sociétés de consommation, c'est que l'ouvrier remplisse le rôle de commerçant et qu'à la fin de l'année il recueille le bénéfice qui a été réalisé. — En réalité, ces sociétés ne vendent pas à meilleur compte que les détaillants ; les ouvriers paient le prix courant ; mais à la fin de l'année, ils se partagent les profits.

L'exercice 1866 a présenté une situation plus brillante encore : les affaires se sont élevées à environ 70,000 francs et les bénéfices ont été supérieurs à ceux de 1865. — La Société, qui avait commencé ses opérations dans une espèce de chambre où les objets de consommation étaient vendus sur une table, possède aujourd'hui, à Liège, deux magasins situés dans les deux quartiers les plus peuplés de la ville, et le nombre des membres est actuellement de 200. — Selon toute apparence, les affaires atteindront cette année le chiffre de 120,000 à 150,000 francs.

(1) La Société de Saint-Joseph.

Voilà, messieurs, un petit essai qui prouve que nos ouvriers sont éminemment chrétiens et qu'ils ont à cœur de conserver les principes de moralité dans lesquels ils ont été élevés.

A côté de ce premier essai, un autre a été tenté dans le but d'appliquer les bénéfices que produit la société de consommation. On a créé une caisse d'épargne, afin que les membres ne fussent point tentés de dissiper à la fin de l'année leur part des bénéfices. Cette caisse d'épargne possède aujourd'hui 4,000 à 5,000 francs; ce n'est pas énorme, mais c'est un début très-encourageant.

Un autre besoin se fait sentir dans la classe ouvrière, c'est le besoin d'avances de fonds : la banque populaire, comme on l'a dit, pourvoit à ce besoin.

Et voyez, messieurs, comme ici tout s'enchaîne. On a commencé par la société de consommation qui, à la fin de chaque année, a produit un bénéfice; ce bénéfice a été versé dans une caisse d'épargne, et bientôt, je l'espère, nous serons en mesure d'établir une société de prêt, qui permettra aux ouvriers de se procurer de l'argent pour s'établir ou faire quelque entreprise pour leur propre compte.

Messieurs, la question ouvrière est suspendue sur nos têtes comme un glaive; sans doute, elle est menaçante, mais il ne tient qu'à nous, catholiques, d'en saisir la poignée et d'en diriger la pointe. (*Applaudissements.*)

LE R. P. LAURENT. — M. Digard m'a fait trop d'honneur en m'appelant un autre Kölping ou l'ami de cet homme de mérite. J'ai connu ce respectable abbé ou plutôt ce qu'il a fait pour les sociétés d'ouvriers; mais voilà tout.

Les sociétés fondées par l'abbé Kölping sont maintenant connues de tout le monde. Il y a trois ans, quand, pour la première fois, j'ai parlé de ces institutions qui rendent de si grands services aux nombreux ouvriers de l'Allemagne qui y sont affiliés, j'ai indiqué les causes pour lesquelles elles ne pouvaient pas se propager, en Belgique et en France, aussi facilement qu'on l'avait cru d'abord. — L'œuvre de l'abbé Kölping est particulièrement propre à l'Allemagne, parce que là il n'y a pas la liberté des métiers. Ensuite, l'abbé Kölping, sorti lui-même de la classe ouvrière comme l'a rappelé M. Digard, a pu apprécier par lui-même tout ce qui manque à l'ouvrier en Allemagne.

Comme je l'ai dit il y a trois ans, lorsque j'ai traité le même sujet ici, l'ouvrier allemand doit tout d'abord voyager, il doit chercher à faire sa réputation hors de chez lui. Tandis qu'en Belgique et en France, l'ouvrier n'est attiré hors de sa localité natale que par l'appât d'un salaire plus considérable, en Allemagne, au contraire, l'ouvrier qui n'a pas voyagé, fût-il aussi habile qu'un autre, n'aurait aucune réputation et ne serait point considéré. C'est cette particularité qui a fait naître dans l'esprit de l'abbé Kölping l'idée de faire en sorte que le jeune ouvrier trouvât loin de chez lui et en quelque lieu qu'il se rendît, l'appui, la protection dont il jouissait sous le toit paternel. De là, messieurs, ces sociétés répandues maintenant dans presque toutes les villes de l'Allemagne.

Ces sociétés offrent à l'ouvrier tous les moyens de s'instruire : il y a des classes du soir et du dimanche où l'on enseigne la théorie [des différents métiers, les sciences utiles et la religion, et où les ouvriers trouvent réunis tous les éléments d'une distraction instructive. — Aussi, et j'ai pu le constater moi-même, la première chose que demande l'ouvrier qui arrive dans une ville d'Allemagne, c'est s'il y existe une de ces sociétés, et dans la négative, la plupart s'empressent de diriger leurs pas vers une autre localité où ils puissent trouver un asile de ce genre.

Quand on a voulu introduire l'œuvre de Kölping en Belgique, on en a fait des

espèces de confréries. — On n'a donc pas suivi la pensée du fondateur, c'est-à-dire, que les ouvriers doivent seuls constituer ces sociétés et choisir les hommes appelés à les diriger. Ces directeurs, je n'ai pas besoin de le dire, sont nécessairement des ecclésiastiques, parce qu'il importe avant tout que l'œuvre ait son empreinte chrétienne et religieuse.

Je pourrais, messieurs, me dispenser de parler plus longuement de l'Œuvre de Kōlping, car je la crois suffisamment connue; cependant, c'est une chose à laquelle j'ai voué tant de sollicitude, que je voudrais la voir se propager partout. — Je reconnais que la liberté des métiers, comme elle existe en Belgique, ne rend pas les sociétés fondées par Kōlping aussi nécessaires ici qu'en Allemagne; cependant, en Belgique comme dans d'autres pays, il y a un besoin pressant auquel on n'a pas encore donné satisfaction, surtout dans les grandes villes.

Il y a deux ans que j'ai tenté de fonder à Bruxelles l'œuvre de l'abbé Kōlping; eh bien! pendant ces deux années, j'ai pu constater qu'il y a une masse de domestiques et de jeunes ouvriers qui viennent se perdre dans la capitale; et pourquoi cela, messieurs? sont-ils corrompus en arrivant à Bruxelles? — On le dit quelquefois, mais c'est une injustice. — L'Allemand en général est bon domestique; cette vérité est même devenue proverbiale. Mais il n'est pas seulement poussé hors de son pays pour trouver ailleurs des moyens d'existence. L'Allemand ne renonce pas de gaieté de cœur à sa patrie, parce qu'il est obligé de s'y faire une réputation; de sorte que le plus souvent ce sont de fausses espérances qui lui font traverser la frontière où d'ordinaire il ne trouve que la misère, tandis que chez lui il est toujours certain de rencontrer quelque société où on lui procure les moyens de vivre, en attendant qu'il ait trouvé du travail.

C'est ainsi que les domestiques allemands croyant trouver à l'étranger les mêmes ressources que chez eux, sont obligés de chercher un refuge dans des maisons qu'ils ne connaissent pas et qui sont bien souvent l'occasion de leur perte morale. Cela est vrai, surtout pour les malheureuses servantes. Si je voulais vous raconter tout ce que je sais, tout ce que j'ai entendu sur ce triste sujet, vous en seriez effrayés. — Ainsi, il n'y a pas longtemps encore qu'une pauvre fille, envoyée à Bruxelles par sa mère pour chercher un service, avait, avant de quitter sa résidence, fait un pèlerinage avec sa mère, et celle-ci lui avait parlé comme peut le faire une mère au moment de se séparer d'une enfant qu'elle aime, pour l'envoyer dans un pays étranger où elle n'a ni parents, ni amis, ni connaissance. — Ma fille, lui dit cette mère, rappelez-vous toujours ce que vous avez appris dans votre jeunesse; rappelez-vous toujours ce dernier conseil de votre mère. — Quelques jours après, cette pauvre enfant était tombée dans les mains d'une intrigante, et actuellement elle est dans une de ces maisons qu'on ne nomme pas.

Autre exemple: une demoiselle allemande, après un voyage à Aix-la-Chapelle, revenait en Belgique et devait se rendre à Gand; arrivée le soir à Bruxelles elle dut y passer la nuit, mais avant de descendre du train, elle était déjà tombée entre les mains d'une racoleuse. Heureusement pour elle, elle rencontre une personne de Bruxelles à qui elle se confie; elle parvient ainsi à échapper au danger qui la menaçait, et je ne pourrais pas vous dire combien de larmes de joie elle a versées quand elle a su le péril qu'elle avait couru et auquel elle avait été si heureusement soustraite.

Eh bien! messieurs, je me suis demandé si la Société de Saint-Vincent de Paul, qui a pour but de moraliser, de christianiser la classe ouvrière, ne pourrait pas se

charger d'organiser les moyens de parer à un mal aussi affligeant, par exemple en fondant des maisons de logement pour les jeunes filles étrangères qui viennent chercher à se placer dans nos grandes villes? Cette Société, qui n'existe que depuis quelques années, a, je le sais, de lourdes charges à supporter, et en ce moment même, ses dépenses excèdent de beaucoup ses recettes. Cependant, malgré cette situation, nous espérons pouvoir fonder sous peu une maison pour réaliser le but dont je viens de parler.

M. l'abbé VAN DEN NEST. — Depuis deux cents ans, il existe à Anvers une pareille maison de refuge où les étrangers sont logés gratuitement pendant trois jours. En une année, on y a reçu jusqu'à 5,000 étrangers.

M. RAIKEM. — Il en existe une aussi à Liège.

M. RIBOT. — A Paris également.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais les étrangers ne les connaissent pas toujours.

Le R. P. LAURENT. — Je parle particulièrement pour Bruxelles où se rendent le plus grand nombre d'étrangers et surtout d'Allemands, pour se placer.

Je crois, messieurs, que celui qui parviendrait à propager l'œuvre dont je parle aurait rendu à la classe ouvrière un service aussi grand que celui qu'elle doit à l'abbé Kölping. Certes, le nom de cet ecclésiastique est justement renommé dans toute l'Allemagne, son souvenir y est immortel; mais celui qui créerait et généraliserait l'œuvre des logements pour les étrangers, celui-là aussi, messieurs, aurait rendu à l'humanité un service qui rendrait également son nom impérissable. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Votre proposition consiste à fonder, partout où la chose es possible, des refuges temporaires pour les étrangers et surtout pour les domestiques et les ouvriers Allemands. — Cela est tellement raisonnable et conforme à l'esprit chrétien, que personne bien certainement, dans cette assemblée, ne s'opposera à ce que ce vœu soit consigné au procès-verbal. (*Adhésion unanime.*)

Messieurs, nous reprenons la discussion de la question des Sociétés coopératives.

M. AMELINE (France). — Nous sommes tous d'accord pour écarter, dans la question des sociétés ouvrières, l'intervention de l'État. Ceci est bien entendu. Mais pour se montrer juste envers tout le monde et notamment envers les ouvriers, je dois dire qu'aujourd'hui, en France surtout, il y a, de la part des ouvriers eux-mêmes, une répulsion très-vive contre toute immixtion de l'État dans les affaires qui les concernent. Il faut peut-être un peu se tenir en garde en ce qui touche cette répulsion, parce que si les événements changent, les ouvriers aussi peuvent changer d'avis, et peut-être ne serait-il pas opportun de leur dire en ce moment qu'ils auraient tort d'attendre quelque chose du gouvernement. Mais enfin, dans l'état actuel des choses, ils repoussent le concours de l'État de la manière la plus catégorique. Cela est si vrai, qu'en France, lorsqu'une loi sur les sociétés coopératives a été présentée, il y a eu un *tolle* général de la part des ouvriers. — Cette loi, ont-ils dit, est faite exclusivement pour nous; nous n'en voulons pas; nous ne voulons que d'une loi qui s'applique à tout le monde. — C'est si vrai encore, que quand le gouvernement a fondé une caisse des sociétés coopératives, les ouvriers ont envisagé cette mesure d'un très-mauvais œil.

Ce point est donc parfaitement vidé : pas d'intervention de l'État.

Maintenant, je viens répondre à l'honorable membre qui a parlé après M. le Président, parce que je dois relever l'appréciation erronée et dangereuse qu'il a faite des sociétés coopératives.

Il nous a dit, en effet, que les sociétés coopératives avaient, sinon pour but, du moins pour résultat de faire du tort au petit commerce. C'est une erreur, messieurs, attendu que les statuts des principales sociétés coopératives de Paris font en quelque sorte une loi morale à ces sociétés de vendre leurs marchandises aux prix courants du commerce; ils les obligent à vendre non-seulement aux coopérateurs, mais encore aux étrangers non-coopérateurs. On a considéré comme un avantage pour l'ouvrier de pouvoir acheter à crédit. Or, messieurs, qu'arrive-t-il quand l'ouvrier n'est pas tenu de payer au comptant ce qu'il achète? c'est qu'il s'endette, et que de sa paie qu'il reçoit le samedi, la moitié sert à payer l'arriéré et l'autre moitié passe au cabaret. — C'est là, il faut en convenir, un mal déplorable et auquel il n'y a d'autre remède que l'obligation de payer au comptant.

Quant au tort que les sociétés de consommation feraient au petit commerce, les observations de l'honorable membre ne sont pas plus fondées. D'abord, avec un pareil système, on n'aurait point créé les chemins de fer, par exemple, de peur de faire du tort aux diligences et aux malle-postes. — Avec un pareil système encore, toute concurrence serait condamnable et le consommateur devrait se résigner à payer le prix qu'il plairait à chaque catégorie d'industriels de fixer de commun accord.

Ce point vidé, j'appelle l'attention de la section sur certaines idées générales qu'on a un peu trop laissées dans l'ombre.

Je dirai toute ma pensée, en y apportant toutefois tous les ménagements nécessaires.

Dans une assemblée composée de catholiques ardents, sincères et profondément convaincus, on s'occupe avant tout des intérêts catholiques. Mais, messieurs, c'est mal prendre une thèse que de n'en voir qu'un des côtés. Nous nous occupons de questions ouvrières et, par conséquent, la contre-partie de la question se trouve du côté des ouvriers. Or, il faut bien le dire, parmi les ouvriers de nos grandes villes, de Paris notamment, le catholicisme n'est guère en faveur. J'ai l'honneur de faire partie d'une société qui se recommandera auprès de vous, la Société d'économie chrétienne, à la tête de laquelle se trouvent MM. le vicomte de Melun, Cochin et autres. Ces hommes éminents et essentiellement pratiques ont été les premiers à comprendre que si l'on voulait se présenter dans une société d'ouvriers avec le drapeau du catholicisme hautement dressé, en leur disant : « Nous n'allons vous parler que de patronage et de religion ; il n'y a pas de moyen de salut pour vous en dehors du catholicisme ; » si l'on se présentait ainsi aux ouvriers, ils vous fermeraient immédiatement et radicalement la porte.

M. LE PRÉSIDENT. — Aussi ai-je eu soin de dire, en ouvrant cette discussion, que la religion ne doit intervenir qu'indirectement.

M. AMELINE. — J'allais le dire, M. le Président ; cette observation, vous l'avez faite effectivement avec beaucoup de tact et de modération ; mais il faut bien reconnaître que tous les hommes qui partagent nos opinions n'agissent pas toujours ainsi.

Il est donc bon d'insister sur ce point et de le mettre complètement en relief.

Il y a, en effet, dans la société coopérative, deux grandes formes : l'une s'appelle le patronage, et c'est de ce côté-là que nous penchons, parce que nous avons là une

certaine influence dont nous nous servons. Mais, à côté de ce patronage, il y a ce que les ouvriers appellent exclusivement la coopération : ils n'entendent guère que de ce côté-là; ils redoutent l'intervention du riche; ils ne veulent pas, par exemple, de membres honoraires; ils entendent former à eux seuls la Société. Eh bien! je prie cette assemblée, et notamment M. Digard, de dire dans son rapport qu'en réalité aucune de ces deux formes n'est condamnable; que le patronage, nous l'admettons d'emblée, mais que la coopération à son tour est une forme excellente qui peut très-bien avoir sa raison d'être; qu'il n'y a rien à reprocher à des ouvriers probes et rangés s'unissant pour fonder des sociétés de consommation et même de production, et que tout honnête homme qui leur porte un intérêt sincère est tenu d'applaudir à leurs efforts.

M. DIGARD. — Messieurs, nous sommes pressés par l'heure et il importe, je pense, d'aboutir à une solution. Je demande que l'assemblée déclare, non plus que les catholiques sont très-favorables à l'étude des questions ouvrières; cela est bien entendu et je suis chargé de le dire; mais : 1^o Qu'il y a lieu pour les catholiques de s'occuper sérieusement des sociétés de coopération; et 2^o qu'ils sont formellement contraires à toute intervention de l'État.

Maintenant, il est un seul point du discours de M. Ameline sur lequel je désire revenir un instant. Je n'admets pas, comme lui, cette sorte de cantonnement des ouvriers entre eux, à l'exclusion de ce qui n'appartient pas à la classe ouvrière. Ils ne veulent pas de l'intrusion des riches, dites-vous; eh bien! il faut tâcher de les convertir et de leur prouver que toutes les classes, que tous les hommes, quelque soit leur rang, doivent s'entraider ici-bas dans un esprit de véritable fraternité.

M. AMELINE. — C'est aussi mon avis.

M. DIGARD. — Vous avez constaté un fait; et moi je tiens à faire constater un désir. Nous désirons pouvoir tendre la main aux ouvriers, leur parler avec cordialité, nous mêler de leurs affaires, mais sans faire acte d'autorité, sans nous imposer à eux. Il ne faut donc pas dire que les ouvriers ont raison quand ils se constituent en corps séparé, pour ne pas dire hostile. La charité chrétienne admet le mélange des classes et c'est ce que nous devons demander.

M. AMELINE. — Je tiens à constater que je suis tout à fait opposé au cantonnement absolu.

— La discussion est close. Le n^o 7 est mis aux voix par division et adopté sans modification.

M. DOGNÉE-DE VILLERS. — Messieurs, la commission de sept membres que vous avez chargée hier de vous proposer une nouvelle formule de résolution concernant le travail des femmes et des enfants, s'est réunie et, après en avoir délibéré, m'a chargé de vous proposer la rédaction suivante, à la majorité de six voix contre une.

« Sans admettre et sans repousser les lois qui peuvent exister, dans certains pays, pour régler le travail des femmes et des enfants dans les ateliers et les manufactures, le Congrès des catholiques émet le vœu que les industriels ne reçoivent plus, dans leurs ateliers, que des enfants ayant atteint l'âge de douze ans; que la durée du travail effectif ne dépasse pas douze heures pour les femmes et les enfants; que les travaux de fond, dans les houillères, soient interdits aux femmes et aux jeunes filles, et que le repos du dimanche et des fêtes obligatoires soit respecté. »

M. Digard, le seul membre de la commission qui ne se soit pas rallié à cette formule, a cru devoir persister dans la formule primitivement soumise à la section.

M. DIGARD. — Effectivement, messieurs, j'ai cru et je crois encore devoir persister dans mon opinion première. Nos honorables contradicteurs ne veulent dire ni oui ni non ; or, j'ai en horreur ces solutions neutres ; et je tiens à dire toujours nettement ma pensée.

J'aime les transactions, parce que c'est de cela que la vie est faite ; je ne répugne pas non plus aux ajournements, quand ils sont nécessaires pour arriver plus sûrement au but. J'étais donc prêt à une transaction qui eût consisté à dire : « En attendant qu'une loi sur la restriction du travail des enfants soit reconnue nécessaire dans tous les pays, etc. » — C'était la formule que M. Limbourg avait d'abord proposée, mais il l'a abandonnée et il m'a abandonné avec elle (*rives*). Ainsi, ces messieurs ne disent ni oui ni non ; moi je dis : « eu attendant. » Voilà toute la nuance.

Un membre. — Par là même vous dites oui.

M. DIGARD. — Comprenez bien ma position, messieurs ; j'étais tout seul de mon avis ; or, que vouliez-vous que je fisse contre six ? (*Hilarité.*)

Je suis resté fidèle à mon mandat, car j'ai cru que l'assemblée avait adopté hier, en principe, la pensée de M. Limbourg.

Maintenant, messieurs, comme mon opinion est le résultat d'une conviction profonde, comme je suis entêté comme un avocat, comme enfin je ne me charge que de causes que je crois bonnes, — à moins qu'on ne me nomme d'office, ce que je n'admettrais pas dans l'espèce, — vous voudrez bien, je pense, messieurs, charger quelque autre membre de la présentation du rapport à l'Assemblée générale.

M. DOGNÉE-DE VILLERS. — Il a été décidé hier, je pense, que la discussion sur les deux principes en présence était close et qu'on n'y reviendrait plus. (*Oui ! Oui !*) Hier il a été convenu en commission de chercher le moyen de transiger autant que possible avec une opinion contraire à la nôtre qui s'était produite dans la discussion. MM. de Hemptinne et Limbourg, qui avaient d'abord appuyé la proposition reprise par M. Digard, ont trouvé dans la formule que nous soumettons à l'assemblée, la satisfaction de leurs légitimes désirs, et ils ont abandonné la première rédaction pour se rallier à la seconde.

Il a été dit en commission qu'on ne discuterait plus, qu'on ne rouvrirait pas un débat sur ce point et qu'on se bornerait à présenter la rédaction à laquelle six membres sur sept se sont ralliés. Je pense, messieurs, qu'après la discussion à laquelle cette question a donné lieu, vous n'avez plus qu'à opter entre le système de M. Digard et le nôtre.

Plusieurs membres. — Aux voix ! aux voix !

M. PETIT. — Si la rédaction proposée par la commission était une œuvre de transaction, je m'y rallierais ; car la proposition qui a été lue hier à la fin de la discussion émanait de nos adversaires et non pas de nous. Cette proposition avait été faite par M. Limbourg et amendée par M. de Hemptinne. Eh bien ! par esprit de conciliation, nous avons déclaré que nous adhérons à cette proposition venant de nos contradicteurs.

C'est sous cette impression que la clôture de la discussion a été prononcée et que les propositions ont été renvoyées à la commission, afin que celle-ci les coordonnât.

— Maintenant, au lieu de cela, qu'a fait la commission ? Elle n'a pas produit une œuvre de conciliation, mais une œuvre de véritable abdication. Et, en effet, voici ce que sera l'œuvre du Congrès de Malines : après trois sessions dans lesquelles cette question a été examinée, le Congrès dira : Je ne sais pas me prononcer ; je ne sais pas si une réglementation peut ou non être admise.

Cela ne me paraît point possible, et, quant à moi, voici ce que je propose : je vous demande simplement de déclarer que, s'il est des pays catholiques, — Je ne dis pas la Belgique seulement, — où l'état des mœurs et des habitudes industrielles peut expliquer l'inutilité actuelle d'une loi, — il en est d'autres qui ne sont pas dans ce même cas. En conséquence, je propose la formule suivante :

« Considérant que l'état des mœurs et des habitudes industrielles doit déterminer dans chaque pays la nécessité d'une réglementation légale du travail des enfants et des femmes dans les manufactures, la section émet le vœu que dans les pays où cette réglementation n'est pas nécessaire, les industriels ne reçoivent plus dans leurs ateliers que des enfants ayant atteint l'âge de douze ans, etc. » Le reste, comme au projet de la commission.

M. DOGNÉE-DE VILLERS. — Ainsi qu'on vient de le dire, messieurs, il est bien vrai que MM. de Hemptinne et Limbourg avaient appuyé la première rédaction.

M. PETIT. — Ils l'avaient eux-mêmes proposée.

M. DOGNÉE-DE VILLERS. — Mais immédiatement des protestations ont été faites, par moi notamment ; et quelle a été, messieurs, la pensée commune en nommant une commission de sept membres ? C'a été d'arriver à une conciliation. — N'y sommes-nous pas parvenus ?

Nous avons deux systèmes en présence : le système défendu par mon honorable confrère, M. Digard, et quelques autres membres qui croient que, dans l'état des faits et de la situation, on doit réglementer par la loi le travail dans les manufactures ; et le système de ceux qui pensent qu'une réglementation n'est ni utile ni nécessaire, et qu'elle pourrait être dangereuse.

Il y avait donc à voter sur ceci : Y a-t-il lieu, conformément à ce qui a été décidé il y a trois ans, à Malines, de maintenir l'exclusion de toute réglementation légale : ou bien convient-il de revenir sur cette décision et de déclarer qu'il faut une réglementation légale ?

Eh bien ! nous avons cherché à concilier ces deux opinions opposées par une formule qui ne dit rien, mais qui dit quelque chose (*rires*), qui ne dit rien quant au principe que nous ne voulons pas condamner quoique nous ne l'admettions pas : nous n'admettons pas, nous, catholiques belges, la nécessité d'une réglementation légale ; mais nous respectons l'opinion contraire exprimée par d'autres pays. Que disons-nous donc ? « Sans approuver et sans blâmer les lois qui peuvent exister dans les pays où l'on a cru devoir intervenir législativement pour régler le travail des ouvriers, des femmes et des enfants dans les manufactures... » Nous ne demandons pas même (et on dit que nous n'avons pas fait de concession !), nous ne demandons pas même qu'on dise, comme vous l'avez soutenu, que c'est la règle de la liberté catholique qui doit prévaloir ; nous ne disons rien de semblable dans notre rédaction, et on prétend que nous n'avons rien fait ! Oublie-t-on, messieurs, que le programme de 1864 a été mûrement étudié ; oublie-t-on les discussions auxquelles il a donné lieu, il y a trois ans ?

Ainsi, messieurs, la question marche ; — comme on le rappelait tantôt, l'étude

des intérêts des classes malheureuses est recommandée à tous les catholiques. — Nous avons étudié pendant ces trois dernières années ; nous persisterons et, en attendant, pour ne froisser aucune opinion, nous disons : Nous ne voulons ni approuver ni blâmer ce qui n'est pas encore en état d'être approuvé ou blâmé ; nous proposons de respecter ce qui existe, en recommandant aux industriels des pays où il n'y a aucune réglementation légale, de ne pas admettre les enfants avant l'âge de douze ans, de ne les faire travailler que pendant 12 heures par jour, et de leur garantir le repos du dimanche et des jours de fêtes, et nous ajoutons, en présence d'un abus flagrant que réprouvent toutes les âmes honnêtes, l'interdiction des travaux au fond des houillères aux femmes et aux jeunes filles. Voilà, messieurs, notre conclusion, et je crois qu'en l'adoptant, vous n'aurez pas, comme on l'a dit, sanctionné un non sens.

De toutes parts. — Aux voix !

M. DIGARD. — Je déclare me rallier à la proposition de M. Petit, en proposant d'ajouter les mots : « ou l'opportunité, » après : « nécessité. »

— Cette proposition est mise aux voix ; elle n'est pas adoptée.

— La proposition de la commission est ensuite mise aux voix et adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de terminer, M. Houtart désire présenter quelques observations à la section.

M. HOUTART. — Messieurs, nous avons discuté pendant trois jours la question ouvrière ; mais, selon moi, nous n'aurons rien fait aussi longtemps que nous n'aurons pas de chefs d'industrie chrétiens, imbus des principes et des idées qui ont été énoncés dans cette enceinte. — Eh bien ! le Congrès de Malines, soyons fiers de le proclamer, a résolu l'application d'un remède radical aux maux que nous déplorons : il a décidé dans ses précédentes sessions l'annexion d'une école des mines et du génie civil à l'Université de Louvain. Nous pouvons donc espérer que, d'ici à quelques années, notre Université de Louvain, qui nous donne déjà d'excellents médecins dont la réputation est répandue dans tout le pays, et des avocats qui, dans le barreau de la capitale même, égalent déjà en nombre et surtout en talents l'autre moitié ayant à sa tête les Orts, les Dolez, les Janson, — nous pouvons espérer, dis-je, que l'Université catholique nous donnera bientôt des chefs d'industrie chrétiens qui sauront appliquer les principes et les idées qui ont été émis dans cette enceinte. (*Applaudissements.*) J'apprends que la troisième section doit se réunir demain matin pour entendre la lecture d'un rapport sur la situation de cette utile institution ; je vous engage tous, messieurs, à assister à cette réunion ; vous apprendrez ainsi mieux que par ma bouche les bienfaits que nous pouvons en attendre dans l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT. — L'honorable Secrétaire général m'a prié de vous communiquer l'extrait d'une lettre qu'il a reçue de M. A. Baudon, ancien président du Conseil central de la Société de Saint-Vincent de Paul, à Paris. Je défère avec d'autant plus de plaisir à cette invitation, que l'idée mise en avant par M. Baudon, complète à certains égards l'institution de l'école du génie civil dont vient de vous entretenir M. Houtart. Cet extrait le voici :

« Hier, en lisant le discours du P. Hyacinthe, qui m'a fait le plus grand plaisir, il m'est venu une pensée que je vous sou mets et que je vous prie de soumettre au Comité d'exécution de l'Assemblée. Si la pensée est bonne et pratique, ce sera le petit tribut que j'aurai apporté à l'œuvre commune.

« On a fait beaucoup de choses pour christianiser l'industrie. Pour les ouvriers, il y a des œuvres excellentes ; pour les industriels, il y a de bons collèges. Il n'y a rien pour ceux que j'appellerai les sous-officiers de l'industrie, qui sont les intermédiaires entre l'ouvrier et le fabricant, c'est-à-dire pour les contre-mâtres, ou plutôt il n'y a rien de chrétien. En France, nous avons à Angers, à Aix, à Châlons-sur-Marne des écoles de contre-mâtres ; mais si j'en crois tout ce qui m'est dit, elles sont déplorables au point de vue religieux ; les jeunes gens, en échange des connaissances techniques qu'ils y acquièrent, y perdent leur foi, et, en dehors de ces écoles que j'ai citées, je ne sache pas qu'il en ait été fondé d'autres par les catholiques. Car l'établissement des Frères, à Passy, n'est pas un établissement professionnel.

« Cependant le contre-mâtre joue dans l'industrie un rôle prépondérant. Plus près de l'ouvrier que le fabricant, il le dirige, il le domine par son intelligence, par l'importance que lui donne l'élévation de son salaire, et il a plus d'action sur lui que le fabricant, car ce dernier, qui a besoin d'hommes spéciaux et compétents, ne peut se passer de ses contre-mâtres, et souvent il est obligé de subir leur influence.

« De quelle utilité ne serait-il donc pas de fonder pour les contre-mâtres des établissements catholiques, similaires à ceux que j'ai cités ? Ce serait une grosse dépense, je le sais ; mais les fabricants chrétiens en comprendraient certainement l'importance, et ils aideraient de leur argent une pareille fondation. Car, dans ma pensée, elle devrait être constituée sur un pied très-respectable, être dotée de maîtres capables et intelligents ; afin que ce fût un titre d'honneur, un brevet de capacité d'y être élevé, et non un titre d'exclusion. Je n'ai pas approfondi les détails de cette idée ; mais je vous la livre dans sa généralité. Si je le fais, c'est parce que je crois qu'on n'y a pas encore assez réfléchi dans le camp des catholiques, et qu'il importe de ne pas nous laisser distancer sur ce terrain. »

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, nous voici arrivés au terme de nos travaux. Avant de les clore, permettez-moi d'adresser encore quelques paroles à l'assemblée.

Je crois que nous pouvons nous féliciter tous de la marche de la discussion et des résultats que nous avons obtenus.

Certainement, nous n'avons pas été toujours d'accord sur les diverses propositions qui nous ont été soumises ; dans les détails surtout, il s'est produit plusieurs fois des divergences d'opinions ; ne nous en plaignons pas, c'est l'effet de la liberté naturelle et de la liberté chrétienne.

Mais, messieurs, vous aurez généralement remarqué avec moi que nous avons été tous d'accord sur les grands principes religieux, chrétiens et sociaux. C'est là un fait important à constater comme résultat de nos débats.

On dit quelquefois, et j'ai entendu faire cette objection particulièrement à propos des divers Congrès de Malines, que de semblables réunions ne produisent que des résultats insignifiants, qu'on y entend de beaux discours, mais que tout se réduit en définitive à de vaines paroles.

Je ne partage pas cette opinion. C'est d'abord une grande chose que de pouvoir réunir dans un but religieux, catholique, en vue spécialement des intérêts des classes ouvrières, une si imposante assemblée d'hommes qui se déclarent franchement catholiques et se montrent animés du désir le plus vif de résoudre toutes les questions sociales à l'ordre du jour. (*Applaudissements.*) Voilà l'immense fait à constater au sujet des congrès catholiques, et c'est particulièrement dans cette section, je crois, que ce grand intérêt social, tel qu'il est compris par tout le monde, se trouve

en rapport avec la question religieuse. — Cette observation s'applique tout spécialement aux travaux auxquels vous venez de vous livrer.

Quoi! messieurs, ces assemblées générales des catholiques telles qu'elles sont organisées en Allemagne, ces congrès comme il va s'en ouvrir un encore à Innsprück, le dix-huitième dont ce grand pays donnera l'exemple, ce qui prouve que les précédents n'ont pas été stériles; nos trois congrès belges de 1863, 1864 et 1867, ne porteraient pas de fruits! Vraiment, c'est ne pas connaître l'esprit de la société actuelle que de contester l'utilité de ces grandes assises catholiques.

Les congrès, les conférences, les assemblées de toute nature sont un élément nouveau jeté dans la société depuis 1850, et ce mouvement ne peut que s'accroître par suite des circonstances de l'époque actuelle, par suite des perfectionnements matériels qui s'accomplissent chaque jour. Les chemins de fer, les bateaux à vapeur qui facilitent d'une manière étonnante les communications entre les personnes ayant des vues identiques, ont permis la réunion de ces grandes assemblées, de ces congrès scientifiques, comme on les appelle, où l'on traite et où l'on tranche souvent dans un sens antichrétien la plupart des questions qui se présentent. — Voilà pourquoi, nous aussi, nous avons besoin de nous réunir, afin de pouvoir tenir tête à nos adversaires par tous les moyens que la Providence a mis à notre disposition.

Il en est de cette question, messieurs, comme de beaucoup d'autres; — de la question de la presse, par exemple. Mais si les mauvais journaux n'abondaient pas dans le monde, il ne faudrait pas faire tant d'efforts pour combattre par de bons journaux leurs doctrines funestes. — Il en est de même des grandes assemblées: à celles qui ont pour but la proclamation de doctrines dangereuses, il faut en opposer d'autres qui signalent leurs mauvaises tendances et qui empêchent l'esprit public de s'égarer. — Voilà, messieurs, notre grand but, et nous pouvons nous flatter, je pense, sinon de l'avoir atteint, au moins d'être entrés dans la voie qui doit nous en approcher sans cesse. Tout ce qui a été dit dans nos réunions spéciales et générales sera publié et, si peu que nous ayons pris de résolutions, soyons convaincus qu'elles porteront leurs fruits au dehors.

Si nous considérons les immenses progrès réalisés depuis une trentaine d'années dans les matières que se rapportent à nos débats, sur le terrain de la charité chrétienne, messieurs, nous pouvons affirmer qu'on a fait des merveilles. Voyez ce qui s'est passé dans notre pays; voyez ces admirables associations qui surgissent de toutes parts, et dites-moi si nous n'avons pas le droit d'en être fiers!

En 1846, j'eus l'insigne honneur d'être reçu en audience par S. S. l'immortel Pie IX, et savez-vous, messieurs, ce que le Saint-Père me signalait comme le fait le plus remarquable qui s'est opéré en Belgique? Ce sont nos innombrables institutions charitables qui se sont, me disait Sa Sainteté, répandues comme par enchantement dans votre pays depuis 1850 (*applaudissements*), et particulièrement l'Université catholique, ce beau monument du zèle des évêques et de la charité des fidèles: « *Questo bel monumento del zelo degli Evescovi e della carità dei fedeli.* » C'était la charité que Pie IX admirait surtout chez nous.

Les associations de charité n'ont fait que progresser depuis, et remarquez bien ceci, messieurs: aussitôt que de nouveaux besoins se manifestent, immédiatement la charité chrétienne se montre et cherche à trouver un remède au mal; aussitôt elle cherche à organiser les œuvres que réclame l'état de la société.

Ce sont ces œuvres qui ont fait l'objet de nos débats.

Je terminerai, messieurs, en vous disant que nous avons bien travaillé et en vous

remerciant de la bienveillance dont vous avez fait preuve à mon égard. Cette bienveillance a beaucoup contribué à la direction de nos travaux, et je me félicite d'avoir pu présider pendant quelques jours une si honorable assemblée.

Nous avons travaillé dans la vigne du Seigneur, il faut bien le dire, chacun à son point de vue ; et, puisque tout à l'heure nous parlions de sociétés coopératives, je dirai que nous avons fondé ici une société de coopération, société sur le but de laquelle nous sommes tous d'accord et que nous maintiendrons par la suite. — Oui, nous avons été les ouvriers producteurs dans cette société ; chacun de nous y a apporté son capital plus ou moins considérable, et, pour ma part, j'avoue que mon apport social n'a pas été toujours proportionné à l'importance du mandat dont j'étais investi. — Mais, si nous n'avons pas trouvé des capitaux aussi abondants que nous l'eussions désiré, nous savons où nous pouvons nous les procurer.

Et déjà, nous en avons puisé une bonne partie à la véritable source, c'est-à-dire dans les principes religieux que nous professons tous, et, en bons ouvriers, nous avons cherché à rendre notre capital social aussi productif que possible. Nous avons su en faire une application heureuse, quoique insuffisante à bien des points de vue. — Mais nous saurons continuer à marcher avec persévérance et avec courage dans la même voie ; nous accumulons ainsi notre capital, nous le ferons grandir, parce que nous le chercherons où il est ; nous le chercherons dans la religion, nous le chercherons en Dieu. (*Applaudissements.*)

Messieurs, si je ne consultais que les sentiments de mon cœur, je vous dirais : Sans adieu ! Au revoir ! mais je préfère à ces mots, inventés par la politesse française, le mot : Adieu ! mot également français, mais plus simple, plus beau, plus chrétien et mieux approprié à la circonstance. Je vous dis donc simplement : Adieu ! A la grâce de Dieu ! Quel beau mot, quel mot chrétien ! — C'est la recommandation à Dieu sans réserve de nos travaux, de nos pensées, de nos aspirations pour le présent et pour l'avenir. Ainsi, messieurs, adieu ! pour aussi longtemps qu'il plaira à Dieu ! (*Applaudissements prolongés.*)

M. PETIT. — Messieurs, si nos travaux ont offert quelque intérêt et quelque utilité, nous le devons sans doute à ceux qui y ont coopéré, mais avant tout, messieurs, à ceux qui les ont présidés avec tant de distinction.

Il y avait dans cette assemblée je ne sais quel souffle qui l'animait. C'était le magnifique petit discours d'ouverture de notre honorable Président, où nous avons trouvé toutes les idées qui étaient les nôtres, où nous avons trouvé d'abord l'esprit charitable, et, en outre, l'esprit économique, c'est-à-dire les deux traits d'union qui nous ont réunis ici.

Vous voudrez bien, messieurs, vous associer aux remerciements que je vous propose ; ils sont dûs à l'un des vétérans de nos luttes politiques auquel aucune des questions sociales n'est restée étrangère. — Et si nos travaux portent quelques fruits, c'est parce que la sagesse et l'impartialité y ont constamment présidé.

Vous me permettez de joindre à son souvenir celui de l'honorable M. Van Overloop qui, pendant sa présidence d'un jour, à su faire preuve des mêmes qualités.

Au bureau, à M. le chanoine de Haerne, à M. Van Overloop ! (*Applaudissements prolongés.*)

— La séance est levée à midi et demi.



TROISIÈME SECTION.

INSTRUCTION ET ÉDUCATION CHRÉTIENNES.

Le bureau se compose de : M^{sr} LAFORET, recteur de l'Université catholique de Louvain, président; MM. DELCOUR, membre de la Chambre des représentants, et LESCHEVIN, vice-présidents; MM. BOLLE, SOENENS, COLLE et le baron ERNEST FALLON, secrétaires.

PREMIÈRE SÉANCE.

2 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M^{sr} LAFORET.

SOMMAIRE. — Exposé du programme de la section, par M. le Président. — Discussion des 1^{re} et 4^e questions : MM. Léger (Association de Saint-François de Sales). G. Verspeyen, Laforet. — Adoption de la proposition du Président de renvoyer à l'examen d'une commission spéciale le projet de constituer un *Fonds général de l'enseignement libre catholique*. — Discours de M. Collinet, sur la *Direction qu'il convient de donner à l'enseignement moyen, et particulièrement à l'enseignement de l'histoire*. — Proposition de M. le chanoine Van Hove d'établir une *Fédération des établissements d'instruction moyenne catholiques et libres*. — Discussion des deux propositions : MM. Marchand, Léger, de Haulleville, Verspeyen, Soenens, le chanoine Van Hove. — Nomination d'une commission chargée de formuler le projet d'une *Ligue de l'enseignement catholique*.

— La séance est ouverte à 5 heures.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, le bureau est constitué; il se compose d'un président, d'un vice-président et de quatre secrétaires.

Avant d'aborder nos travaux, je crois utile de vous rappeler les questions portées au programme de la 3^e section :

1^o *Moyen de propager, d'étendre et de perfectionner l'enseignement et les écoles catholiques.*

2^o *Organisation pratique de l'instruction professionnelle et enseignement des sciences naturelles, économiques et sociales dans leurs applications usuelles et dans leurs rapports avec les besoins des classes ouvrières.*

3^o *Propagation et perfectionnement des œuvres moralisatrices : bibliothèques, cours publics, lectures et conférences populaires, bonnes publications.*

4^o *Création d'une association pour la défense, l'encouragement, l'extension et le perfectionnement des institutions catholiques d'instruction et d'éducation.*

5^o *Organisation de l'École du génie civil à l'Université de Louvain ; ses résultats ; moyens de la consolider et de la développer.*

En proposant le 4^e point, le comité d'organisation a eu l'intention de combattre une institution qui est malheureusement trop connue déjà en Belgique, sous le nom de *Ligue de l'enseignement*.

C'est cette ligue, qui a des ramifications dans presque tout notre pays, que nous devons nous efforcer de combattre par une association pour la défense, l'encouragement et l'extension des institutions catholiques.

Nous avons le bonheur de posséder en Belgique un grand nombre d'institutions catholiques ; d'abord, les écoles primaires organisées conformément à la loi de 1842, qui est irréprochable du moment où on l'applique dans son véritable esprit.

Nous avons ensuite d'excellentes institutions fondées par les évêques et les congrégations religieuses ; nous sommes, sous ce rapport, en voie de progrès ; mais il est urgent d'arrêter les efforts qu'on fait pour combattre nos écoles en y opposant des écoles primaires moyennes et supérieures, dirigées dans un esprit diamétralement opposé au nôtre ; il est urgent de former une ligue pour soutenir et étendre les institutions catholiques.

Je dois dire un mot, messieurs, du n^o 5 de notre programme : *Organisation de l'École du génie civil à l'Université de Louvain ; ses résultats ; moyens de la consolider et de la développer.*

Ce n'est pas seulement, messieurs, une école du génie civil que nous avons créée à l'Université de Louvain, c'est une école industrielle universelle.

Nous avons créé, il y a deux ans, à l'Université de Louvain, une école des arts et manufactures, une école des mines et une école du génie civil. Nous venons de compléter l'organisation définitive de ces écoles. Mais ce complément a entraîné et exigera encore de fortes dépenses, auxquelles nous espérons pouvoir faire face, grâce au généreux concours de nos coreligionnaires.

Voilà donc les cinq points indiqués dans le programme général ; nous aurons à discuter entre nous sur ces différents points ; jusqu'ici, je n'ai reçu aucune proposition sur l'un ou l'autre d'entre eux.

Nous pourrions dès aujourd'hui, si quelques membres le désirent, ouvrir la discussion sur l'une des questions que je viens d'indiquer.

M. LÉGER (Gand). — Je demanderai à M. le Président si la discussion pourra porter à la fois sur le premier et sur le quatrième point. Il me semble qu'il y a beaucoup d'analogie entre eux.

M. LE PRÉSIDENT. — Parfaitement.

M. LÉGER. — A vrai dire, messieurs, je ne croyais pas qu'on aurait commencé aujourd'hui la discussion en section, et je n'ai pas apporté avec moi les documents que j'aurais désiré vous communiquer. Nous avons, depuis un an et demi environ, dans le diocèse de Gand, une association approuvée par le Saint-Père, et qui a pour mission spéciale l'organisation d'écoles primaires et de bibliothèques destinées à l'enseignement des classes ouvrières. C'est l'Association de Saint-François de Sales, érigée le 13 mai 1866. Un certain résultat a été obtenu dès l'année dernière. Nous avons réussi à subventionner l'école normale établie depuis un an à Saint-Nicolas et nous avons aidé quelque peu l'orphelinat.

Notre association, d'après les statuts rédigés par l'autorité ecclésiastique, a pour mission spéciale d'aider à la fondation d'écoles, soit en fondant elle-même des écoles, soit en subsidiant des écoles qui existent déjà et qui se trouvent sous la direction de l'autorité ecclésiastique.

Comme je l'ai déjà dit, messieurs, je suis pris à l'improviste et je n'ai pas ici à ma disposition, pour les distribuer à l'assemblée, les statuts de l'Association.

Le but principal qu'a poursuivi le rédacteur des nos 1 et 4 de notre programme, a évidemment été d'ouvrir l'école à l'instituteur catholique; car, avant tout, dans l'enseignement, nous avons à nous préoccuper de l'extension à donner à l'esprit catholique en opposition à la libre-pensée que la ligue de l'enseignement a pour mission de propager sur l'échelle la plus large. Il ne faut pas se le dissimuler, messieurs, cette ligue créée en dehors de la sphère officielle, a surtout en vue l'enseignement primaire, auquel elle se propose d'enlever son fondement religieux. Je ne crois pas que, jusqu'à présent, elle soit sortie de ce domaine; mais, si nous ne nous opposons pas à ses efforts, elle portera sans doute et prochainement son action plus loin et s'attaquera à l'enseignement moyen et supérieur.

Je n'ai pas de proposition formelle à présenter, en ce moment, à l'assemblée; j'ai eu seulement pour but d'appeler son attention sur le danger de la situation et l'importance de la question soumise à son examen. Demain, j'aurai l'honneur de déposer sur le bureau quelques exemplaires des statuts de l'Association de Saint-François de Sales. Ces exemplaires, que j'ai apportés de Gand, pourront être distribués aux membres de la section.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole sur la question ?

M. G. VERSPEYEN (Gand). — Messieurs, je me félicite de l'importance capitale que le Congrès attache cette année à la question de l'enseignement. Cette question est, en effet, de toutes les questions intérieures, celle qui me paraît avoir le plus d'actualité.

Des voix plus autorisées que la mienne envisageront cette question sous ses aspects généraux et notamment au point de vue de l'avenir intellectuel de la société. Je vous demande la permission de me placer sur un terrain plus restreint et de ne m'occuper que de ce que les catholiques ont à faire pour sauvegarder l'enseignement primaire.

Notre honorable président vous parlait tout à l'heure de la loi de 1842. Il signalait les principes salutaires et féconds sur lesquels cette loi est basée, à savoir : l'union, la concorde de l'État et de l'Église, dans une pensée commune d'utilité sociale et religieuse. Cette loi a produit d'excellents effets dont tous les catholiques se réjouissent; je dirai plus : des résultats auxquels tout homme qui se préoccupe de l'avenir des jeunes générations et de la société tout entière, doit applaudir. Mais,

vous le savez tous, messieurs, cette loi est elle-même l'objet d'attaques persévérantes, l'objet d'assauts répétés dont il est impossible de ne pas reconnaître la puissance et le péril. Elle se trouve donc sérieusement menacée. Or, en présence de ces menaces, les catholiques n'ont-ils pas un devoir urgent, impérieux à remplir ?

Un de nos adversaires politiques, M. Frère, a dit que « *gouverner c'est prévoir.* » Je reprends ce mot et je dis : « *faire de l'opposition c'est aussi prévoir.* » (*Applaudissements.*) Eh bien ! messieurs, qu'avons-nous à faire ? Nous avons à pourvoir à la garantie des écoles organisées en vertu de la loi de 1842. Nous avons à prévenir la réalisation de cet appel sinistre : « *Plus de prêtre dans l'école, plus de Christ, plus de catéchisme !* »

On a beau dire : la catholique Belgique ne souffrira pas ce régime ; nous avons vu s'accomplir bien des choses que nous croyions impossibles ; mais, grâce à notre vigilance et à nos efforts, nous ne verrons pas, je l'espère, l'irrégion et l'impiété trôner en souveraines dans les écoles populaires.

Je dis donc, messieurs, qu'il faut s'armer contre cette éventualité. Je ne demande pas partout une action immédiate, mais je demande que partout il y ait des provisions de guerre et des soldats prêts à engager la bataille lorsque l'heure de se battre sera venue.

A ce point de vue, j'applaudis à l'idée que vient d'émettre M. Léger, et à toute idée analogue qui pourrait nous être soumise. Il s'agit de nous trouver prêts, au moment où les écoles primaires seront transformées, sécularisées, à opposer immédiatement un enseignement catholique libre à l'enseignement officiel qui ne sera plus ni catholique ni libre. (*Applaudissements.*)

Eh bien ! messieurs, quels sont donc les moyens à employer pour arriver à ce but ? Nous avons déjà, dans la province de Hainaut, une institution due à l'initiative de feu M. le comte de Meeûs. Cette organisation est générale ; elle soutient plusieurs œuvres utiles ; elle subsidie un grand nombre d'écoles libres, particulièrement dans les provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg. La Société de Saint-François de Sales poursuit un but analogue, mais son organisation est différente ; elle est plus décentralisée. Cette association se compose spécialement de comités locaux.

Comme l'a dit le Saint-Père en la bénissant, la Société de Saint-François de Sales est pour l'enseignement ce que la Société de Saint-Vincent de Paul est pour la charité. La Société de Saint-Vincent de Paul distribue le pain qui nourrit le corps, la Société de Saint-François de Sales distribue le pain de l'instruction qui nourrit l'âme.

Messieurs, tant que nos écoles primaires seront soumises au régime salubre et bienfaisant de la loi de 1842 qui fonctionne encore, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'établir, en concurrence avec elles, des écoles catholiques et libres dans toutes les localités. Je ne veux ni l'inutile, ni l'impossible ; je dis seulement qu'il y a des mesures de prudence à adopter dans une hypothèse possible, mais que je veux encore croire éloignée.

Je désirerais donc que l'on constituât un fonds de l'enseignement catholique et libre, une espèce de caisse de prévoyance qui nous aiderait, au moment où les écoles catholiques communales viendraient à succomber, à ériger des écoles de sauvetage, si je puis m'exprimer ainsi, pour recueillir les enfants qui ne trouveraient plus à l'école officielle le pain de l'intelligence, mais un aliment empoisonné. (*Applaudissements.*)

C'est à ce point de vue surtout que je voudrais que la question fût étudiée et

qu'on nous présentât des combinaisons pratiques pour préparer et faciliter sa solution.

J'ai parlé de la Société de Saint-François de Sales ; je voudrais que cette Société ne perdît pas de vue le danger grave, imminent même, dont nous sommes menacés. Au lieu de faire des projets et de discuter longuement des statuts et des règlements, je voudrais que l'on se mît immédiatement à l'œuvre afin que, grâce à l'initiative du Congrès catholique de Malines, les catholiques fussent préparés et bien décidés à accepter la bataille sur le champ de l'enseignement. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. Verspeyen des paroles qu'il vient de prononcer, et je les approuve complètement.

Comme il l'a dit, nous devons être prêts à accepter la bataille sur le champ de l'enseignement.

Je désirerais, comme lui, qu'on constituât, dans toute la Belgique, un fonds pour l'enseignement à tous les degrés, afin de pourvoir aux nécessités qui peuvent se présenter.

Pour réaliser cette idée, il conviendrait, je pense, de nommer dans le sein de la section, une commission de trois ou quatre membres, qui aurait pour mission de nous soumettre, dans deux ou trois jours, une proposition relative à la constitution de ce fonds de l'enseignement.

Le Crédit de la Charité a rendu, sans doute, d'immenses services à l'enseignement primaire, principalement dans le Hainaut, où l'on a fondé de nombreuses écoles des Frères. Mais ce n'est là qu'un commencement, et nous devons nous mettre en mesure de pourvoir à toutes les éventualités et à tous les besoins.

Il me semble, messieurs, que les deux membres qui viennent de parler sont appelés, tout d'abord, à faire partie de la commission dont je propose la création. Ils pourraient s'adjoindre deux ou trois autres personnes qui ont étudié la question et nous présenter une proposition sur laquelle nous pourrions délibérer.

— La proposition de M. le Président est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Collinet.

(Le discours de M. Collinet (Liège) fait l'objet du rapport présenté à l'Assemblée générale, au nom de la 5^e section, dans sa séance du 6 septembre au matin. Voir t. I, p. 195 et suiv. Nous nous abstenons de le reproduire ici, pour éviter les répétitions.)

M. le chanoine VAN HOVE (Roulers). — Messieurs, en lisant tout à l'heure, à la suite des statuts du Congrès, le programme des travaux de la 5^e section, j'étais un peu contrarié en constatant une certaine lacune dans l'indication des questions qui vont nous être soumises. Cependant, je dois m'applaudir de voir les orateurs qui m'ont précédé, placer immédiatement la discussion sur le terrain pratique. C'est là ce qui garantit le succès de nos travaux. J'ai été heureux surtout d'entendre l'honorable préopinant exposer d'une manière aussi brillante que solide ses idées sur la direction qu'il convient de donner à l'enseignement moyen.

Je crois néanmoins qu'il serait utile, pour procéder avec ordre et pour obtenir des résultats vraiment pratiques, de traiter séparément tout ce qui a rapport à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen.

Puisque j'ai la parole, vous me permettrez de vous parler tout spécialement de ce dernier enseignement.

Des observations très-utiles, très-pratiques, viennent de vous être soumises, et je voudrais à mon tour, pour arriver à une conclusion efficace, faire ressortir la nécessité

d'établir entre tous les établissements d'enseignement moyen qui existent dans le pays, établissements catholiques bien entendu, une sorte de fédération.

Nous sommes malheureusement trop isolés les uns des autres.

Nous avons des collèges qui marchent admirablement; nous possédons des moyens d'action bien plus puissants que ceux dont disposent nos adversaires; mais malheureusement, nous, hommes d'école, nous ne nous connaissons pas, nous n'avons entre nous aucune relation. Nous sommes ici un très-grand nombre de professeurs et nous sommes complètement étrangers les uns aux autres.

N'y aurait-il pas moyen de constituer entre tous les établissements catholiques du pays, une espèce d'association qui tiendrait des conférences auxquelles prendraient part les représentants de ces établissements associés? — Ils pourraient, dans ces conférences, discuter les programmes, se concerter sur la manière de diriger l'enseignement, sur les examens que les élèves ont à subir, et sur les moyens de se défendre contre l'influence délétère du gouvernement, qu'il nous faut aujourd'hui subir malgré nous et qui rend impossible les fortes et solides études.

Chaque fois que le Congrès s'est réuni, ces questions ont été mises sur le tapis; on les a discutées avec un véritable talent, on a dit des choses éminemment utiles; mais, je regrette de devoir l'avouer, tout cela a produit bien peu de résultats pratiques. Pourquoi? Parce que nous nous sommes contentés de parler et que nous n'avons pas agi d'une manière efficace.

J'ai donc l'honneur de soumettre à la section l'idée de créer entre tous les établissements d'enseignement moyen, libres et catholiques, qui seraient disposés à entrer dans les vues que je viens d'exposer, une sorte de fédération qui puisse immédiatement se mettre à l'œuvre. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Comme aux termes du règlement, toute proposition doit être rédigée par écrit et soumise au bureau, je prie M. le chanoine Van Hove, dont j'approuve beaucoup les intentions, de vouloir bien écrire sa proposition et la remettre au bureau. Nous pourrons alors mettre en discussion cette proposition, qui me semble être très-utile.

M. MARCHAND (Épernay, France). — On ne devrait pas, selon moi, restreindre cette mesure à la Belgique. — Nous avons en France un grand nombre d'établissements qui ne demanderaient pas mieux, je pense, que d'entrer dans cette fédération, en adoptant votre devise: *l'Union fait la force*. L'association ne perdait pas à cette réunion des forces de la Belgique et des forces de la France. Je fais à mon tour une proposition dans ce sens.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes prié de la rédiger par écrit.

M. LÉGER. — Messieurs, je me rallie en tout aux vues exposées par M. Collinet. Je renouvelle donc ici la proposition que j'ai faite au Congrès il y a trois ans, et je demande qu'on veuille ouvrir demain la discussion sur cette proposition.

La voici :

« La section émet le vœu de voir réformer l'enseignement de l'histoire dans les établissements d'instruction moyenne :

« 1° Sous le rapport des livres employés à l'enseignement de l'histoire du moyen âge, de l'histoire moderne et de l'histoire nationale; 2° sous le rapport de la répartition des cours d'histoire, de telle manière que la dernière année des études moyennes soit consacrée à l'étude de l'histoire de la papauté.

Messieurs, lors de notre précédente session, j'avais sous la main quelques-uns des programmes des établissements d'instruction moyenne dans notre pays. J'y ai vu que dans la grande généralité de ces établissements, on étudie l'histoire religieuse en sixième. Ce sont des enfants de 10, 11 et 12 ans que l'on applique à cette étude. On ne leur présente qu'une suite de faits, et leur esprit n'étant pas encore bien développé, ils n'en savent apprécier ni la gravité ni l'importance. Parlant d'expérience personnelle, je disais qu'il m'était resté à l'esprit deux faits des études que j'avais faites à cet âge : c'était l'histoire des persécutions et l'histoire des croisades.

Quant à toutes les grandes questions qui se sont agitées pendant le moyen âge et à celles qui se sont agitées lors du xv^e siècle, il ne m'en était resté aucun souvenir, et je n'avais pas la moindre idée des luttes du xviii^e siècle. — Cela se comprend ; à cet âge si tendre, l'esprit n'est pas assez développé pour comprendre les intérêts engagés dans ces grandes questions.

Après cela, on passe une année à l'étude de l'histoire des Perses, des Grecs, des Chinois et des Égyptiens ; puis encore une autre année à l'étude de l'histoire des Romains.

On s'occupe ensuite de l'histoire du moyen âge et de l'histoire nationale. Dans cette histoire du moyen âge, il est surtout question de faits politiques ; la mission providentielle de l'Église, comme le faisait très-bien remarquer M. Collinet, reste complètement à l'écart. Quant à l'histoire nationale, la mission de l'Église en est encore plus écartée. — Et cependant, si nous touchons par quelques points à l'histoire de l'Église, c'est évidemment au xv^e siècle.

Vous voyez donc, messieurs, que la mission de l'Église à travers les siècles échappait complètement à l'esprit de l'enfant. Aujourd'hui, on constate encore la même chose, et cependant, depuis vingt-cinq ans un pas immense a été fait dans le champ des découvertes historiques. La lumière s'est faite sur beaucoup de points, des événements qui se sont déroulés ont ouvert les yeux à beaucoup de gens et ont démontré à tout le monde que, s'il y a une Église catholique, elle n'a pas seulement pour but d'ordonner des prêtres et de nommer des évêques, mais qu'elle existe pour remplir une certaine mission qui lui a été donnée par Jésus-Christ : celle de conduire les hommes au port du salut.

Cette mission est dessinée à grands traits dans l'histoire et cependant elle échappe complètement à l'esprit. L'élève, au lieu de se bien pénétrer de ce fait important, a la mémoire farcie de Grecs et de Romains.

Mais ce n'est pas seulement les heures consacrées à l'histoire qu'on sacrifie de la sorte. Pendant presque toutes les heures consacrées à l'étude des langues, nous voyons encore l'élève se pénétrer de tous les petits détails de l'histoire de la Grèce et de Rome.

Il s'ensuit que la mémoire de l'élève s'imprègne presque exclusivement de l'esprit qui animait ces peuples.

Malheureusement, on ne s'en tient pas aux faits : on fait encore l'histoire des idées. Dans le cours d'histoire romaine, on démontre avec beaucoup de soin l'invasion des idées démocratiques dans Rome et on la dépeint comme étant un progrès.

Cet enseignement dépose dans l'esprit de l'enfant un germe très-dangereux pour l'avenir.

Je crois que pour obvier à ce défaut, il conviendrait de répartir d'une autre manière les cours d'histoire. Sacrifions un peu les Romains et donnons quelque chose de plus à l'histoire de l'Église. Enseignons d'une manière plus complète cette histoire dans

tel cours et à telle époque que l'on jugera le plus convenable, de manière que l'esprit de l'élève puisse en être solidement pénétré, et qu'on le revête ainsi d'une de ces armures impénétrables dont parlait M. Collinet.

Je suis étonné et peiné à la fois, messieurs, de rencontrer tant d'ignorance sur les grands événements de l'histoire de l'Église, de voir tant de grands actes défigurés, tant de grands faits complètement méconnus. Cette ignorance est encore accrue par les livres que l'on met aux mains de la jeunesse.

Je ne veux citer ici qu'un fait dont j'ai l'expérience personnelle. J'ai vu un livre d'histoire nationale appartenant à un enfant qui se trouvait dans un institut dirigé par une congrégation religieuse. Ce livre était écrit par un professeur de l'État, et l'histoire du xv^e siècle y était encore représentée avec toutes les couleurs protestantes. Ce livre, je le possède encore, et je suis en quelque sorte obligé de faire répéter à mon enfant la leçon qu'il doit y apprendre. N'est-il pas désolant de voir ainsi l'histoire travestie dans une maison religieuse d'enseignement ?

Il est donc nécessaire, comme je le fais dans la première partie de ma proposition, de demander qu'on ne donne plus aux enfants que des livres qui s'inspirent de la vérité aux sources catholiques. Ces sources existent et les travaux des vingt-cinq dernières années, auxquels d'illustres savants ont pris une part assez grande, démontrent combien de mensonges ont été écrits pendant trois siècles sur l'Église catholique, et dans quelles erreurs nous plongeons la jeunesse.

Je ne crois pas nécessaire de développer longuement devant vous ce que je regarde comme une grande vérité; le danger que je signale est évident. Ce qui se passe en ce moment dans la société démontre une fois de plus la nécessité de réformer l'enseignement historique. Les faits eux-mêmes témoignent de cette nécessité.

Voyons ce qui s'est passé depuis 1848. — Oui ou non, la papauté a-t-elle joué un grand rôle ? Pas de démenti à cet égard. N'est-ce pas autour de Pie IX que gravitent tous les événements de ce siècle ? Depuis 1848, nous en sommes les témoins oculaires. Or, cette mission, la papauté l'a remplie depuis des siècles; elle l'a remplie au xviii^e siècle vis-à-vis du voltairianisme et du janséisme; elle l'a remplie lorsqu'ont paru Calvin et Luther. Eh bien ! messieurs, c'est à nous de montrer ou de tâcher qu'on montre dans les institutions moyennes ce grand rôle providentiel de la papauté. (*Applaudissements.*)

M. DE HAULLEVILLE (Bruxelles). — J'ai demandé la parole pour appeler l'attention de l'assemblée sur le danger qu'il y a à insister sur la classification trop détaillée de l'histoire. Le christianisme n'est pas seulement une doctrine. L'histoire du christianisme ne commence pas sous le règne d'Auguste ou de Tibère, mais avec l'origine du monde; et, sous ce rapport, l'histoire de l'antiquité n'est pas moins importante que l'histoire du moyen âge et que l'histoire moderne.

Je crois qu'à notre époque surtout il y a un grand danger à exagérer l'étude de l'histoire du moyen âge. L'exagération de cette étude a porté beaucoup de bons esprits vers des tendances qui n'étaient peut-être pas celles qu'ils prévoyaient à l'origine de leurs travaux.

L'histoire de l'antiquité n'est, en définitive, que la préparation à l'avènement de Jésus-Christ; l'histoire du moyen âge n'est que l'histoire de l'avènement de Jésus-Christ dans le monde.

En ces derniers temps, l'histoire des origines du christianisme a pris une importance plus grande que jamais. Aujourd'hui, il n'y a plus moyen de battre en brèche

le christianisme qu'en niant l'authenticité des livres saints; il ne suffit plus, pour déraciner la foi catholique, de débiter devant un peuple trop confiant les mensonges du *xvi^e* siècle. — On attaque le christianisme par les sciences, par les sciences positives.

Tout récemment, cette année-ci, à Anvers, d'après ce que j'ai lu dans un journal, on a attaqué le christianisme, non pas au moyen âge, non pas il y a deux mille ans, mais quelque chose comme trois cent mille ans avant Jésus-Christ.

Selon moi, messieurs, il faut insister sur la nécessité d'étudier les origines du christianisme, et, je le répète, ces origines commencent avec l'histoire du monde. Ces origines se trouvent dans l'histoire des sciences physiques. Je pense donc qu'il y a un danger à ne faire consister l'enseignement de l'histoire que dans l'enseignement de l'histoire du moyen âge.

M. Léger s'est un peu éloigné des idées de M. Collinet. Ce dernier a, je crois, entendu parler de l'enseignement de l'histoire générale.

Je demande pardon à M. Léger de faire cette petite réflexion, mais l'histoire est ma spécialité.

Aujourd'hui, on se pare volontiers de théories, de sciences abstraites, pour ne pas dire d'hypothèses dénuées de toute espèce de fondement. Or l'histoire est l'antidote de ces théories : c'est le fait brutal.

Eh bien ! messieurs, l'étude de l'histoire un peu plus développée dans notre enseignement public serait de nature à dissiper bien des exagérations théoriques qu'on voudrait faire prévaloir en Belgique. Malheureusement, l'enseignement de l'histoire, s'il n'est pas complètement négligé, est relégué au second plan. Si j'ai bonne mémoire, tous les cours historiques de nos universités sont des cours à certificats. L'enseignement de l'histoire du droit est complètement négligé, ou du moins il n'est plus officiellement suivi.

M. LE PRÉSIDENT. — L'histoire de l'antiquité est un cours à examen.

M. DE HAULLEVILLE. — L'étude de l'histoire nous conduit à recommander l'étude des sciences physiques, parce que c'est par là qu'on cherche à ruiner les origines du christianisme.

Il y aurait bien des choses à dire sur ce chapitre, mais je ne veux pas abuser des moments de l'assemblée.

J'insisterai cependant pour qu'on veuille bien préciser l'idée émise par M. Verspeyen.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai prié MM. Verspeyen et Léger de s'adjoindre deux ou trois membres de cette assemblée, de mûrir leurs idées communes et de nous présenter une proposition.

M. VERSPEYEN. — Je tiens à déclarer que je me suis borné à indiquer un ordre d'idées vers lequel je désirerais voir se diriger la discussion.

M. DE HAULLEVILLE. — Je trouve l'idée de M. Verspeyen excellente ; — je désirerais qu'elle fût précisée et qu'il fût nommé une commission chargée de préparer un projet d'organisation de ligue de l'enseignement.

M. VERSPEYEN. — Je m'étais borné à exposer quelques vues qui me sont personnelles ; l'assemblée les adoptera si elles coïncident avec les siennes.

M. SOENENS (Bruges). — Messieurs, l'honorable M. Verspeyen vous a soumis des observations qui ont été approuvées par tout le monde.

M^{rs} Laforet a pris la parole pour approuver ces observations, et à la suite des deux discours qui ont été prononcés, il n'y a pas eu de résolution.

Je demande donc que l'assemblée veuille bien désigner MM. Verspeyen, Léger et le comte Eug. de Meeûs pour faire partie d'une commission chargée de soumettre à la 5^e section un projet relatif à l'organisation d'une caisse de prévoyance à établir, comme M. Verspeyen nous l'a proposé, au profit de l'enseignement primaire et de l'enseignement en général, dans le but de lutter contre l'enseignement de l'État à tous les degrés.

M. LÉGER. — Je n'avais pas pensé que la commission serait chargée d'une mission aussi étendue que celle qui veut lui attribuer l'honorable M. Soenens. — Je prierais donc le bureau de vouloir spécifier la mission qui nous serait dévolue.

Dans le sens d'une mission restreinte, je suis prêt à l'accepter; dans le sens de M. Soenens, je ne le puis.

Je ferai une autre remarque : je ne pense pas qu'il s'agisse uniquement de l'établissement d'une caisse de prévoyance; le texte du programme est plus large. — Il s'agit de la création d'une association pour la défense, l'encouragement, l'extension et le perfectionnement des institutions catholiques d'instruction et d'éducation. — C'est quelque chose de plus qu'une simple caisse de prévoyance.

Je demanderai donc que le bureau veuille déterminer la mission qui serait dévolue à la commission, afin que nous sachions bien ce dont nous aurons à nous occuper.

Puisque j'ai la parole, j'en profiterai pour répondre à M. de Haulleville. — Il a dit que j'avais fait erreur en parlant des études historiques.

Messieurs, en parlant de l'histoire, nous nous occupions uniquement des études de la jeunesse dans l'enseignement moyen. M. de Haulleville est venu nous entretenir de l'étude des origines bibliques. Si je comprends bien cette étude, elle me semble être plutôt du ressort de l'enseignement supérieur que de l'enseignement moyen. — Je ne méconnais certes pas la nécessité d'étudier l'histoire sainte dans le cours de l'enseignement moyen. C'est une nécessité absolue; mais la pousser au point indiqué par M. de Haulleville n'est pas, je le répète, du ressort du collège.

Il m'a reproché ensuite de pousser à l'exagération de l'étude de l'histoire du moyen âge. — Dussé-je encore encourir le même reproche, je trouve que le moyen âge n'a pas été étudié avec assez de soin.

Au moyen âge, l'Église avait son épanouissement le plus complet. — Pourquoi l'élève ne devrait-il pas étudier à fond une époque aussi remarquable ?

Le moyen âge nous a donné le code ecclésiastique. — Il n'était pas aussi étendu qu'il l'est aujourd'hui, mais l'organisation y était tracée dans ses points essentiels. Pourquoi donc ne pas l'étudier? — Je trouve, pour ma part, que c'est un des points les plus importants de nos études historiques et que nous devons l'enseigner de la manière la plus développée. J'insiste donc sur la nécessité de modifier de ce chef la classification des études.

Je ne comprends pas très-bien comment M. de Haulleville, qui a écrit si savamment sur certaines périodes de l'histoire du moyen âge, puisse dire qu'il y a exagération dans la manière dont le moyen âge a été étudié dans les collèges depuis vingt-cinq ans. Il me semble, au contraire, que son livre est la preuve la plus manifeste de la nécessité de cette étude. Je ne crois donc pas avoir mérité le reproche qu'il m'a fait, et je

suis persuadé que M. de Haulleville trouvera lui-même des arguments puissants pour défendre la thèse que j'ai eu l'honneur de présenter.

M. DE HAULLEVILLE. — Je n'ai pas eu l'intention d'adresser un reproche à M. Léger. J'ai, au contraire, abondé dans son sens. J'ai seulement voulu faire remarquer l'importance de l'étude de l'histoire de l'antiquité au point de vue chrétien. Les derniers écrits de nos adversaires le démontrent jusqu'à l'évidence.

Ce n'est plus, je le répète, dans l'histoire du moyen âge qu'on attaque l'Église ; c'était bon du temps de Voltaire... ; mais, aujourd'hui, qu'écrivent M. Renan et tous ces géologues qui veulent démontrer que l'homme a existé 596,000 ans avant Moïse, il faut recourir à d'autres moyens de défense. J'ai donc cru devoir appeler l'attention de l'assemblée sur la nécessité qu'il y avait à étudier, en même temps que l'histoire du moyen âge, les origines du christianisme. Je n'ai pas du tout critiqué la thèse de M. Léger, mais j'ai simplement ajouté une observation à celles qu'il a si bien exposées.

Je pensais, d'ailleurs, messieurs, que la discussion portait sur l'ensemble de l'enseignement. — Si la question de l'enseignement moyen est seule en discussion, M. Léger pourrait bien avoir raison. Je dis, peut-être. J'ai assisté cet hiver à des cours populaires donnés, sous le patronage de l'autorité communale de Saint-Josse-ten-Noode, à ce qu'on appelle des adultes, mais, en réalité, à une réunion composée en grande majorité de femmes et d'enfants.

Savez-vous ce qu'on leur apprenait ? On leur exposait l'histoire de la création du monde d'après le livre de M. Figuiet, que vous connaissez tous... M. Figuiet a écrit cette histoire sans animosité contre le christianisme, mais ceux qui donnaient ces conférences transformaient l'ouvrage en instrument antichrétien.

Maintenant, messieurs, si l'on veut parler séparément de l'enseignement primaire, de l'enseignement moyen et de l'enseignement supérieur, il faudra naturellement pour chacun de ces degrés un enseignement particulier. — Mais ce qui est nécessaire pour le docteur en droit est nécessaire aussi pour le pauvre ouvrier.

M. le chanoine VAN HOVE. — J'ai demandé la parole pour ramener la discussion sur le terrain pratique.

Si nous discutons continuellement sur le point de savoir ce qu'il convient d'enseigner à l'école primaire, au collège, à l'université, nous n'en finirons jamais ; nous aurons entendu de fort beaux discours, mais la question n'aura pas fait un pas.

Je voudrais qu'on laissât de côté toutes ces discussions accessoires et qu'on s'occupât avant tout d'arriver à des résultats positifs.

M. LE PRÉSIDENT. — Tout le monde est d'accord qu'il y a quelque chose à faire. Demain, nous pourrions voter sur la proposition soumise au bureau par M. Léger.

Je voudrais que l'assemblée nommât une commission chargée de nous présenter une proposition sur le sujet qui a été exposé par M. Verspeyen.

Je crois devoir rappeler encore une fois les deux articles proposés par le Comité central et qui ont donné lieu à cette discussion préparatoire :

1^o Moyens de propager, d'étendre et de perfectionner l'enseignement et les écoles catholiques ; 2^o création d'une association pour la défense, l'encouragement l'extension et le perfectionnement des institutions catholiques d'instruction et d'éducation.

Je propose, messieurs, de nommer, dès maintenant, une commission composée de cinq membres dont je vais vous dire les noms,

Nous avons ici quatre de nos collègues qui se sont occupés spécialement de cette question de l'enseignement. Ce sont MM. Verspeyen, Léger, Soens et le chanoine Van Hove qui est dans l'enseignement depuis bien des années. Nous leur adjointrons M. le comte Eug. de Meeûs ; il n'est pas encore arrivé, mais il sera ici demain.

— Adopté.

— La séance est levée à 7 heures.



DEUXIÈME SÉANCE.

3 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M^{FR} LAFORET.

SOMMAIRE. — Premier rapport fait par M. Léger au nom de la commission nommée à la fin de la séance précédente. — Fixation de l'ordre du jour par M. le Président. — *Enseignement normal, méthodes.* — *Ligue de l'enseignement catholique.* — Discussion : M. Verspeyen, M^{FR} Laforet, MM. Léger, Soudan, Marchand, Pignon (1), l'abbé Stienlet, le comte de Limminghe, l'abbé Heymans, de Parseval.

La séance est ouverte à 9 1/2 heures du matin.

M. Camille COLLE, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 septembre. La rédaction en est approuvée.

M. LE PRÉSIDENT. — La commission qui a été nommée hier s'est réunie ce matin ; M. Léger va nous donner connaissance des travaux de cette commission.

M. LÉGER. — Messieurs, votre commission s'est réunie ce matin. Les membres qui la composent sont tombés d'accord sur la nécessité de former immédiatement une ligue de l'enseignement catholique. Ils sont également d'accord sur les éléments qui doivent servir à constituer cette ligue. Selon nous, elle ne pourrait trouver de fondement plus solide que dans l'Association de Saint-François de Sales, récemment fondée en Belgique, dans le diocèse de Gand.

Quant aux moyens pratiques pour organiser cette ligue et pour étendre son action dans toute la Belgique, nous ne pouvons pas encore vous les faire connaître. Nous aurons besoin d'une réunion ultérieure pour nous entendre sur ce point.

Mais, en attendant que nous complétions notre travail, il ne sera pas inutile de vous donner quelques renseignements sur l'Association de Saint-François de Sales qui devrait, à notre avis, servir de base et de pivot à l'organisation projetée.

Cette association a été approuvée par Notre Saint-Père le Pape en 1852. Sa Sainteté l'a appelée la propagation de la foi à l'intérieur. Elle est destinée, en effet, à fon-

(1) Quelques membres n'ayant pas, avant de prendre la parole, fait parvenir leur nom au bureau, comme le prescrivait le règlement, cette négligence peut donner lieu à des erreurs dont nous déclinons la responsabilité. (Note du Secrétaire général.)

tionner parallèlement avec l'Association de la Propagation de la Foi dans les pays barbares.

Le règlement de la nouvelle association est très-simple ; il suffira de vous en citer les deux premiers articles, pour vous faire apprécier son but et sa portée.

« ART. 1^{er}. — Cette Association, bénie et encouragée par le Souverain-Pontife et par un grand nombre de NN. SS. les évêques, a pour but la conservation et la défense de la foi, menacée et vivement attaquée par l'impie et le protestantisme. C'est une œuvre de défense et de préservation.

« ART. 2. — A l'instar de l'Association catholique de Saint-Boniface, qui fait en Allemagne un bien si considérable, l'Association se propose : 1^o De ranimer la foi et le zèle d'un grand nombre de chrétiens, qui ne se doutent point du péril où leur foi se trouve de plus en plus exposée, et de solliciter, dans ce but, leurs prières d'abord, puis leurs aumônes ; 2^o de développer, de soutenir ou même de fonder, au moyen de ces prières et de ces aumônes, les œuvres ou institutions chrétiennes les plus capables de paralyser les efforts des ennemis de l'Église, et principalement : *De développer, soutenir ou fonder les écoles catholiques, les orphelinats, les asiles* ; — *de répandre gratuitement de bons livres* ; — de procurer aux campagnes et aux paroisses travaillées par l'impiété ou l'hérésie, des retraites et des prédications extraordinaires ; — enfin, d'entretenir, de soutenir ou de fonder des chapelles dans les pays où la foi est menacée, et où la pauvreté des églises ferait craindre la cessation du culte divin. »

Il existe déjà plusieurs œuvres qui ont pour but de répandre les bons livres. Je citerai, entre autres, l'Association de Saint-Charles Borromée en Belgique, et, en Allemagne, l'Association de Saint-Boniface. L'Association de Saint-François de Sales a pour but particulier de répandre et de développer l'esprit religieux là où il est attaqué, en établissant des écoles catholiques, des orphelinats et des asiles, ou bien en soutenant et en développant les institutions de ce genre, là où elles existeraient déjà.

Ici, en Belgique, messieurs, si nous ne sommes pas attaqués par l'hérésie proprement dite, nous sommes obligés de soutenir la lutte contre le libéralisme, qui devient, par ses transformations successives, et qui est, en définitive, par ses principes, une véritable hérésie, quoi qu'on se défende chaudement de donner prise à ce reproche. Il est, en effet, beaucoup de libéraux qui remplissent leurs devoirs religieux, mais qui n'hésitent pas à se joindre aux libéraux irréligieux pour faire à l'Église et à ses institutions une guerre acharnée. On les a appelés, à juste titre, les *libéraux catholiques* ou les *catholiques libéraux*, prêtant la main à ce que leur conscience condamne, toujours disposés à se rallier aux mesures les plus extrêmes, et qui, tout en se gardant de manquer à la messe, ne seraient pas moins empressés, comme le disait M. Collinet, de voter la loi sur le temporel des cultes.

Les autres articles des statuts de l'Association se rapportent à sa direction, à son organisation intérieure, aux cotisations de ses membres, fixées au *minimum* à 5 centimes par mois, soit 60 centimes par an. A la suite des statuts sont mentionnées les nombreuses indulgences dont le Saint-Père a daigné enrichir l'OEuvre.

Cette OEuvre a été établie canoniquement à Gand le 13 mai 1866. Ce n'est donc que dans les derniers mois de l'année passée que nous avons pu nous occuper de sa propagation. Nous avons réuni, depuis lors, une somme de 2,495 fr. 74 c. Voici, messieurs, comment nous avons opéré la répartition de ce premier fonds. Nous avons affecté à l'enseignement normal deux subsides de 600 francs, soit ensemble 1,200 francs. Ces subsides ont été accordés à l'école normale de Saint-Nicolas instituée par M^{gr} l'évêque de Gand ; nous avons donné à un orphelinat 400 francs, à une école catholique 250 fr. ; les frais d'impression, etc., se sont élevés à 153 fr. 40 c. Le total des dépenses s'est donc élevé à 2,353 fr., ce qui nous laisse un encaisse de 160 fr., qui ne tardera pas à s'accroître grâce au produit des souscriptions.

Vous le voyez, messieurs, l'œuvre de Saint-François de Sales s'occupe, avant tout, de l'enseignement ; et la grande part des fonds qu'elle distribue, elle l'accorde à l'en-

seignement primaire. Sur 2,200 fr. distribués, 350 fr. seulement ont été donnés à l'enseignement supérieur, et le reste à l'enseignement primaire, parce que nous sommes convaincus que c'est l'enseignement primaire qu'il faut le plus développer et le plus soutenir en ce moment.

C'est ce point qui a le plus frappé votre commission. Aussi pense-t-elle qu'il convient que la ligue de l'enseignement ait pour objet principal de protéger, de soutenir et de développer les écoles primaires et populaires.

Je crois avoir exposé aussi exactement que possible le but que votre commission a eu en vue. J'espère que demain je pourrai vous présenter l'ensemble du travail que nous désirons soumettre aux délibérations de la section.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans la commission, on s'est occupé principalement, je dirai même exclusivement de l'enseignement primaire, et l'OEuvre de Saint-François de Sales dont on vous a exposé les bases, est spécialement consacrée aussi au développement et au soutien de cet enseignement.

Je ferai observer à l'assemblée qu'il est désirable qu'on se renferme, autant que possible, dans les questions qui se rapportent à l'enseignement primaire.

Or, il y a dans l'enseignement primaire deux branches bien distinctes : l'enseignement des garçons et l'enseignement des filles, qui réclament chacun un traitement spécial.

Il y a ensuite l'enseignement normal, qui exige des institutions distinctes pour la formation des instituteurs et des institutrices, qui appartiennent ou non à des congrégations religieuses.

Pour ne pas nous exposer à tomber dans une déplorable confusion, nous nous bornerons à examiner aujourd'hui ce qui concerne l'enseignement primaire.

M. VERSPEYEN. — Messieurs, la discussion d'hier nous a pris un peu à l'improviste. Je demande la permission de revenir sur quelques-unes des idées que j'ai eu l'honneur de vous soumettre au sujet de la situation des catholiques en face de la loi de 1842 sur l'instruction primaire.

Je vous disais hier qu'il était urgent d'aviser aux moyens de développer et de fortifier l'enseignement primaire catholique et libre, et je puisais surtout les motifs de cette affirmation dans l'interprétation que nos adversaires donnent à la loi de 1842 et dans les efforts persévérants et efficaces qu'ils font pour amener l'abrogation de cette loi.

Tous, comme j'avais l'honneur de vous le dire, nous approuvons le principe salubre, fécond, vraiment conservateur qui a présidé à l'élaboration de la loi de 1842. Mais il s'agit de savoir, messieurs, si, en face des faits, ce principe subsiste encore dans toute sa vérité et dans toute son efficacité. — Je ne le pense pas.

Quelle est l'attitude de nos adversaires vis-à-vis de cette loi ? Il en est un petit nombre qui reconnaissent de bonne foi les bienfaits que cette organisation de l'enseignement a répandus dans nos jeunes générations, et ceux-là ont la conviction que le bien du pays, le bien de la jeunesse est intéressé à son maintien. — Malheureusement, ceux qui pensent ainsi sont bien rares.

Il en est d'autres également convaincus de l'utilité du maintien provisoire de la loi de 1842 ; mais cette conviction n'est pas une conviction intime, c'est une conviction de tacticien. Ils se disent ceux-là : La loi de 1842 est bonne pour couvrir nos desseins pour le moment et nous donner les apparences de la modération. Mais quand nos affaires seront faites et que notre position sera mieux assurée, il sera temps d'aviser au moyen de la faire disparaître. La loi de 1842 est une enseigne ;

lorsque la maison sera remplie de chalands, on en mettra une autre. (*Applaudissements.*)

Quel est encore le motif pour lequel on se résigne au maintien de la loi de 1842, dans le camp de nos adversaires? C'est que ce vaste réseau de l'enseignement officiel, dont on veut couvrir le pays, a encore quelques mailles qui ne sont pas assez étroitement tissées. Il s'agit de compléter le réseau, et pour compléter ce réseau, il faut des subsides, il faut l'intervention des contribuables catholiques. — Or, grâce à Dieu et grâce à notre énergie, nous sommes encore représentés dans quelques assemblées délibérantes, et notamment dans les conseils communaux et dans les conseils provinciaux. Il faut donc obtenir les subventions de ces bons catholiques en faveur de l'enseignement officiel, et lorsqu'ils élèvent quelque doute ou quelque crainte, on leur dit : « Mais nous appliquons la loi de 1842, cette excellente loi due à l'initiative d'un ministère catholique. » Qu'avez-vous à répondre? Si vous ne votez pas, c'est que vous êtes des ennemis des lumières. Et ce mot, « ennemi des lumières, » il faut bien le dire, a un effet magique sur certains catholiques, et ils votent des deux mains de l'huile pour alimenter la lampe qui répandra demain la lumière libérale. (*Applaudissements.*)

Je me demande, messieurs, s'il n'est pas temps de prendre une position franche et catégorique et de dire : « Amis des lumières, nous le sommes; mais nous tenons à répandre ces lumières à nos propres frais, en tenant librement le flambeau. » Mais fournir des armes à nos adversaires, c'est jouer le rôle de dupes; confier nos munitions à l'ennemi, c'est un calcul qui déconcerte toutes les règles de la tactique la plus élémentaire. Qu'auriez-vous dit si, dans la dernière guerre d'Allemagne, M. de Bismark avait fourni des fusils à aiguilles aux Autrichiens? Nous ne devons donc pas confier bénévolement notre argent aux ennemis que nous avons à combattre. (*Applaudissements.*)

Voulez-vous, messieurs, des preuves de cette hostilité radicale, persévérante, inexorable, qui se cache sous ces attitudes et ces formes en apparence modérées? Je vais vous en donner quelques-unes. — J'assistais, il y a quelques années, au congrès dit : *Des sciences sociales*, tenu à Gand. Je vous prie de le croire, j'y étais non pas en qualité de membre, mais tout simplement comme journaliste. J'ai recueilli et sténographié cette parole significative prononcée par un professeur d'un de nos athénées : « L'État vise à reconstruire le monopole et l'État a raison. » (*C'est cela.*) Or, messieurs, voulez-vous assister à la mise en pratique de ce système développé avec une franchise, je dirai presque avec un cynisme jusqu'alors inconnu? Comment la loi de 1842 est-elle interprétée? Il est un principe général de notre droit public en matière d'enseignement : c'est que la liberté est la règle et l'école officielle l'exception; c'est que la liberté est chargée avant tout de pourvoir à l'éducation; c'est que l'État n'est que l'auxiliaire, le suppléant de la liberté : or, en fait, comment applique-t-on ce principe fondamental? La liberté est traitée comme une mineure dont l'État est le tuteur, je me trompe, dont l'État est le maître. Spécialement, au point de vue de l'enseignement primaire, la loi de 1842 disait formellement : Que si la commune se trouvait mieux de l'enseignement d'une école libre, d'une école adoptée que d'une école directement érigée par l'autorité publique, il y avait pleine et entière liberté pour la commune de s'en tenir à l'instituteur de son choix. Or, que fait-on aujourd'hui? On force la commune à recevoir l'enseignement officiel, alors même que l'universalité des habitants est satisfaite de l'enseignement adopté.

Il y a plus, messieurs : cette ville de Malines où nous nous trouvons réunis, me rappelle certains exploits qui ont complètement dévoilé les tendances du libéralisme dominant. Ici, à Malines même, les membres du Bureau de bienfaisance ont mis pour condition des secours qu'ils accordent aux familles indigentes la fréquentation par leurs enfants des écoles officielles. — On a vivement protesté contre cet abus : on a dit que c'était un attentat contre la liberté d'enseignement. — Ces protestations n'ont eu aucun effet. Qu'en est-il résulté ? Les catholiques se sont émus certainement, mais les libéraux ont fait dans d'autres villes ce qu'ils faisaient à Malines. — Cela se pratique à Gand et ailleurs, et on avance toujours en dépit de nos protestations et de notre résistance. — Qui prétendra, après cela, que la liberté de l'instruction existe encore pour le pauvre et l'ouvrier réduits désormais à opter entre l'abandon de leurs droits de pères de familles et la privation de l'assistance nécessaire à l'existence de leurs enfants ?

Un autre symptôme de cette hostilité préconçue, c'est la manière même dont sont fondés les établissements officiels d'instruction. Un fait qui m'a frappé souvent, c'est que quand il s'agit d'ériger une nouvelle école, on ne l'érige presque jamais dans le quartier qui en a le plus besoin, mais on la place de préférence en face de l'école catholique. Est-ce là pourvoir aux besoins des populations, et cela ne dénote-t-il pas une hostilité systématique et préconçue ? (*Applaudissements.*)

On parlait tout à l'heure des écoles de filles. — Je trouve encore là un indice de ce système préconçu d'envahissement de la part de l'État. Les écoles officielles de filles, messieurs, n'étaient nullement nécessaires, comme M^r l'évêque d'Orléans nous le disait à la dernière session : l'enseignement libre a largement pourvu aux besoins intellectuels, moraux et religieux des jeunes filles dans presque toutes les localités, et les libres penseurs eux-mêmes tiennent à avoir des femmes chrétiennes. — Il y a d'ailleurs des choses trop délicates pour subir impunément l'enseignement officiel, et le cœur de la femme est une de ces choses-là.

Quelle est, d'ailleurs, la tendance de cet enseignement ? Je puis vous donner à cet égard des renseignements tout récents que j'ai apportés fraîchement en arrivant à Malines. — Les faits ont ici une signification et une éloquence que l'on essayerait vainement de contester. — Dans une école gouvernementale de filles à Gand, on a donné pour composition à ces jeunes demoiselles, l'éloge d'un ancien échevin de la ville (M. Callier), mort dans les sentiments et les circonstances que vous savez. Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'inspecteur si admirablement inspiré, qui donnait ce joli thème à des jeunes filles, était le trop célèbre professeur à l'Université (M. Laurent), qui est à la tête de nos libres penseurs.

Vous voyez donc bien qu'il est urgent, messieurs, d'organiser la résistance et la ligue de toutes les forces catholiques pour défendre, pour fortifier, pour consolider l'enseignement catholique et libre. — C'est dans ce but que nous avons travaillé ce matin à l'élaboration d'un plan général. — Comme vous l'a dit M. Léger, les détails doivent être sérieusement mûris quand il s'agit d'une œuvre de cette importance. — La proposition qui vous est présentée ne se rapporte qu'à l'enseignement primaire, mais je vous ferai remarquer que l'excellente proposition de M. Van Hove subsiste toute entière et qu'elle pourra faire également l'objet de vos délibérations. — L'enseignement supérieur aussi a droit à nos vives sympathies. — Je n'en parlerai pas ici, puisqu'il vient d'être exclu, et à bon droit, du cadre momentané de nos débats.

Cependant permettez-moi de dire que, fils de l'Université catholique, nous ne pro-

nonçons qu'avec amour, gratitude et dévouement le nom de cette mère vénérée. (*Applaudissements prolongés.*)

Nous sommes heureux de retrouver ici ses représentants les plus illustres, ces maîtres éminents qui prodiguent à une nouvelle génération le dévouement dont ils ont entouré la nôtre. (*Applaudissements.*) L'Université de Louvain est aujourd'hui placée à une hauteur qui défie toute rivalité. — Elle excite l'admiration et la légitime envie de nos frères étrangers; et nous tous, messieurs, qui avons une parole, une plume, une influence quelconque, tâchons d'accroître encore son glorieux prestige; sur ce terrain, tous les catholiques doivent se trouver d'accord. (*Applaudissements.*)

Me permettez-vous, messieurs, de terminer ces considérations en rappelant un souvenir de l'Université? — La cordialité de nos assemblées me semble autoriser cette familière expansion. — C'était à la dernière leçon du cours de second doctorat en droit. Il y a de cela huit ans. Le professeur éminent qui siège au bureau nous faisait ses adieux, et sa dernière parole, couverte par nos applaudissements, était celle-ci: « *Vive la liberté de l'enseignement; n'oubliez jamais votre mère!* » (*Applaudissements prolongés.*)

Cette parole, je l'ai recueillie au fond de mon cœur, et je l'y retrouve aussi vivace qu'aux premiers jours.

Je vous la répète à tous, car tous, soit comme maîtres, soit comme élèves, soit comme pères de famille, nous appartenons à l'enseignement catholique et libre. — N'oublions jamais notre mère, et que la résolution de la défendre partout, en tout et toujours, soit une des résolutions fécondes que nous emportons du troisième Congrès de Malines. (*Applaudissements prolongés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. Verspeyen d'avoir parlé comme il vient de le faire de l'Université de Louvain.

Mon cœur m'oblige à lui en témoigner toute ma reconnaissance; je dois aussi remercier en mon nom et au nom de mon excellent collègue qui siège à mes côtés, les membres de cette assemblée; leurs applaudissements sont une preuve de plus de leur dévouement à l'Université catholique.

Je suis heureux de retrouver ici ces élèves qui sont si attachés à leurs anciens maîtres, si profondément dévoués à leur mère et qui ont porté partout l'esprit de l'Université catholique et le dévouement à l'Église. C'est un grand bonheur pour nous de les revoir dans cette Assemblée de Malines, où nous nous voyons aujourd'hui pour la troisième fois, toujours plus nombreux, plus ardents et plus dévoués. (*Applaudissements prolongés.*)

M. LÉGER. — Je voudrais signaler encore quelques-uns des incidents de cette guerre dirigée systématiquement, non-seulement contre l'enseignement catholique, mais dirigée dans les écoles officielles contre la religion elle-même. — Deux incidents ont eu lieu à Gand; l'un date de quelques années, l'autre est tout récent.

Il y a quelques années, on a banni des écoles officielles l'image de la Sainte-Vierge, et depuis ce moment, il n'en existe plus. — Au mois de mars dernier, on a voulu supprimer la prière de l'*Ave-Maria*.

L'homme qui avait pris la première mesure est celui dont on propose aujourd'hui l'éloge aux écoles de demoiselles, et celui qui a pris la seconde mesure n'est autre que M. Laurent. Il y avait un touchant accord entre ces hommes faits pour s'entendre.

Mais M. Laurent avait compté sans le sentiment public.

Les mères de famille sont venues réclamer. Et ce n'est que sur leurs instances pressantes et sur la menace d'abandonner l'école que l'*Ave-Maria* a été rendu aux enfants.

M. Verspeyen vous a parlé des actes du Bureau de bienfaisance de Malines. La même tactique est suivie à Gand. J'ai tenu en mains un de ces bulletins distribués par un maître de pauvres, au moment où il remettait à une famille indigente les bons de soupe et les bons de pain.

Voici, messieurs, comment les maîtres de pauvres s'acquittent de leur besogne : ils se rendent dans les maisons des personnes secourues et demandent : Votre enfant va-t-il à l'école ? on leur répond : Non, l'enfant a été malade, ou il vient à peine d'atteindre l'âge où il doit recevoir l'instruction. Le maître des pauvres reprend : Voici un bulletin ; l'enfant doit aller dans telle école ; je parlerai au commissaire de police et je reviendrai dans quinze jours ; il faut que le bulletin me soit remis et que le maître d'école ait attesté par sa signature la présence de l'enfant à l'école ; si je n'ai pas de signature, plus de secours !

On prend donc une famille pauvre par l'argument de la faim, afin qu'elle envoie ses enfants à l'école officielle. Or, la place était retenue dans une école libre ; l'enfant est allé à l'école libre, et la famille n'est plus secourue.

Voilà les moyens de propagande auxquels l'enseignement officiel a recouru.

Ce moyen n'a pas réussi dans la famille que je vous cite et qui était profondément religieuse ; mais dans combien de familles cette question n'a-t-elle pas été résolue autrement ?

N'est-ce pas là un danger imminent ? On menace les pauvres de les priver des ressources nécessaires à leurs besoins matériels, et on leur fait perdre de vue la nécessité de satisfaire aux besoins moraux de leurs enfants.

Dans les campagnes, il n'en est pas heureusement de même ; il y a bien quelques communes où cette indigne contrainte existe, mais ce n'est pas dans nos Flandres. — Cependant, en vue de ce qui pourrait arriver, je crois qu'il est urgent de venir au secours de l'enseignement religieux. — Mes conclusions sont les mêmes que celles de M. Verspeyen.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons deux questions principales à examiner : l'une consiste à rechercher les moyens de développer le nombre des écoles catholiques, et l'autre se rapporte aux moyens de perfectionner l'enseignement dans ces écoles.

Quelqu'un demande-t-il encore la parole sur l'une ou l'autre de ces deux questions ?

M. SOUDAN (Gand). — Hier j'avais eu l'intention de répondre à un passage du discours de M. Collinet. — C'est pour présenter cette observation que je me hasarde à dire quelques mots aujourd'hui.

M. Collinet, en commençant son discours, a constaté un fait réellement déplorable. C'est celui-ci : Beaucoup de nos jeunes gens catholiques élevés dans des maisons catholiques, soit écoles primaires, soit collèges, arrivent au terme de leurs études. Après avoir été, comme on le croyait du moins, des modèles de piété et de religion, ils tombent tout à coup et deviennent les plus dangereux ennemis d'eux-mêmes et de leurs précédents religieux.

M. Collinet a, en outre, recherché la cause de ces défaillances, hélas ! trop nombreuses.

Il a signalé la passion, l'intérêt, le respect humain, enfin les influences extérieures qui viennent au devant du jeune homme lancé dans le monde.

Je ne crois pas, messieurs, que ce soit là tout à fait la vraie cause de ces défaillances. — Nous autres, messieurs, instituteurs, qui avons vécu avec la jeunesse, nous devons faire cette réflexion que lorsque nous voyons nos efforts sombrer immédiatement, que lorsque nous voyons le mal se produire, nous sommes tenus d'en rechercher non-seulement la cause extérieure, mais encore et avant tout la cause intérieure.

L'enseignement et l'instruction ressemblent à la semence jetée dans la terre. Eh bien! messieurs, cette semence lève; elle apparaît fort belle d'abord, mais un moment vient où elle dépérit, où elle tombe. Le cultivateur, lui aussi, attribue souvent à l'influence du sol, à la pluie, au soleil, à l'électricité la perte de sa moisson. Mais il ne regarde pas s'il a bien choisi sa semence, s'il a bien choisi son terrain et s'il l'a bien cultivé.

Nous devons donc, quand nous voyons ces défaillances se produire, en rechercher le véritable motif. Nous avons eu devant nous des jeunes gens aux dehors soumis, obéissants, les premiers en sagesse, des préfets de congrégation, qui se sont perdus et qui sont aujourd'hui nos ennemis les plus dangereux.

Si cet extérieur avait été véritable, sincère, je ne crois pas qu'ils auraient failli. Savez-vous, messieurs, ce que je crois manquer à l'éducation qu'on donne aux jeunes gens? C'est qu'on ne leur infuse pas des convictions assez sérieuses. On s'attache trop aux choses extérieures, à une certaine religiosité plutôt qu'à la vraie religion fondée sur des principes et sur des convictions véritables. Là est souvent, je ne dirai pas toujours, la cause réelle de ces défaillances.

J'ai vu grandir bien des jeunes gens et je les ai vu faillir; j'ai beaucoup observé et je crois que mes observations sur ce point ont été très-souvent confirmées. Depuis le dernier Congrès, où j'ai entamé cette question, j'ai beaucoup réfléchi, et je crois encore, aujourd'hui, que ce qu'il faut aux jeunes gens pour se prémunir contre ces chutes déplorables, c'est une grande idée de Dieu, et cette idée de Dieu n'existe généralement pas assez.

J'ai développé cette thèse il y a trois ans; je pourrais la développer plus longuement, mais je crois pouvoir m'en tenir là.

M. Collinet a encore parlé de l'enseignement de l'histoire; cette question sera mise en discussion demain; mais, permettez-moi, messieurs, de vous dire dès maintenant: « *Si vous voulez bien enseigner l'histoire, faites-y voir Dieu partout.* » (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, une communication nous a été adressée par le Comité central. Elle se rapporte aux moyens à employer pour perfectionner les méthodes d'enseignement dans les écoles de filles. C'est là une question qui appelle toute votre attention et votre sollicitude.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette question?

M. SOUDAN. — Messieurs, au dernier Congrès, une proposition nous a été soumise par M. de T'Serclaes, que malheureusement nous ne pouvons plus voir ici. Cette proposition, je suis étonné de ne plus la voir figurer au programme.

Notre regretté collègue émettait le vœu qu'un cours normal fût établi dans tous les séminaires. Ce cours normal, messieurs, je le considérais alors et je le considère

encore aujourd'hui comme une nécessité, parce que, à côté d'autres avantages, il contribuera beaucoup à l'amélioration de l'enseignement donné dans les écoles de filles.

Ma position m'a amené à visiter beaucoup de ces écoles, et qu'y ai-je vu? J'y ai vu de saintes filles pleines de dévouement, animées de cet esprit de sacrifice à qui rien ne coûte, pas même le sacrifice de la vie, prêtes à périr à la tâche, s'il le fallait, pour soulager et pour instruire le pauvre. (*Applaudissements.*)

Mais il ne suffit pas du dévouement pour faire une bonne institutrice; il faut qu'elle connaisse les méthodes qui facilitent, qui abrègent et font fructifier l'enseignement. Malheureusement, quelques institutions isolées à la campagne laissent encore à désirer sous ce rapport. Ailleurs, cette étude continue est chose pour ainsi dire impossible aux religieuses enseignantes, qui sont obligées d'aller au plus pressé, de donner leurs classes quotidiennes, auxquelles elles doivent consacrer tout leur temps. Le loisir leur manque même souvent pour consulter les livres qui pourraient les aider à faire faire des progrès à leur enseignement. Lorsqu'elles en possèdent, la direction leur fait défaut pour les utiliser convenablement.

C'est pour combler cette lacune que j'ai appuyé, il y a trois ans, la proposition qui nous était faite par M. le baron de T'Serclaes, d'établir des cours normaux dans les séminaires. Les institutions dont je parle sont visitées par les inspecteurs ecclésiastiques et laïques, qui connaissent la pédagogie et donnent des conseils. Mais cela suffit-il? Ces conseils, nécessairement passagers et rares, ne peuvent, par là même, être suffisamment compris pour produire dans l'école les effets pratiquement désirables. Les traités pédagogiques, dira-t-on, pourraient venir en aide. Mais pour bien comprendre ces traités, il faut encore, je le répète, un guide, et ce guide, on ne l'a pas toujours sous la main. Mes observations tendent à le leur fournir.

C'est pour ces motifs, messieurs, que je crois devoir vous recommander la proposition qui vous a été faite au dernier Congrès, d'enseigner au clergé, dans les séminaires, les données les plus indispensables de la pédagogie. Il doit en résulter nécessairement les plus grands avantages pour l'instruction en général et celle des filles en particulier.

M. MARCHAND (Épernay, France). — Il me semble, messieurs, que l'honorable préopinant a exagéré un peu les inconvénients qu'il signale dans l'enseignement donné aux filles. Or, que demande-t-on à celles-ci? On leur demande les connaissances qui leur permettront, dans les différentes circonstances de la vie, de remplir les obligations de mères de famille et de femmes de ménage. Cela se réduit à la lecture, à l'écriture, au calcul et à l'orthographe jusqu'à un certain point. Nous ne pouvons pas exiger des enfants qui ne restent à l'école que quelques années, et encore pas toujours d'une manière régulière, des connaissances plus complètes et qui rentrent dans le cadre de l'enseignement moyen ou supérieur.

Quant aux livres, il est facile de se les procurer, et les membres du clergé paroissial qui les possèdent n'hésiteraient pas, sans doute, à les mettre à la disposition des

institutrices. D'ailleurs, les études sérieuses que MM. les ecclésiastiques ont faites dans les séminaires doivent les avoir mis en état d'exercer une utile direction, sans qu'il soit besoin, selon moi, de leur faire suivre, à cet effet, un véritable cours de pédagogie.

M. SOUDAN. — L'honorable M. Marchand n'admet pas mes observations. Mais, si, m'adressant à MM. les ecclésiastiques ici présents, si même, interpellant les professeurs d'université, les académiciens, les savants de premier ordre, je leur demandais s'ils se sentent capables de remplir, *hic et nunc* et sans de nouvelles études, les humbles fonctions d'instituteur primaire, je pense que tous, ou à peu près tous, sans hésiter, répondraient négativement; car qui sait le plus ne sait pas toujours le moins. Pour bien enseigner, il ne suffit pas de savoir, il faut pouvoir communiquer son savoir : *Scire tuum nihil est, nisi te scire, hoc sciat alter*. Il faut connaître la langue de l'enfant, langue qu'on oublie en devenant savant, et qu'il faut réapprendre. Puis il y a les procédés, le mécanisme de l'enseignement. Or, ces procédés sont une spécialité qu'il faut étudier; car personne ne les possède *a priori*, pas plus l'ecclésiastique que l'académicien. C'est là une science à part, qui se compose de mille petits détails, de mille petits riens, que le savant ne soupçonne même pas, et dont le public rirait si on les lui exposait, mais qui cependant constituent le véritable instituteur, la véritable institutrice. (*Applaudissements.*)

M. Marchand a parlé des livres de méthodes, et semble supposer que la plupart des curés les possèdent et les tiennent constamment à la disposition des Sœurs institutrices. Messieurs, je connais moi-même des curés et des vicaires qui se procurent les meilleurs ouvrages pédagogiques, qui les étudient, et qui s'occupent incessamment de l'instruction des bonnes Sœurs qu'ils dirigent. Je rends ici un hommage éclatant à leur zèle. Mais outre que la chose n'est pas générale, il y a souvent, entre la théorie du livre et sa mise en pratique dans l'école, un trait d'union qui ne peut être posé que par un homme d'expérience.

Comme je le disais au dernier Congrès, MM. les curés et les vicaires sont eux-mêmes de véritables instituteurs; ils ont à faire le catéchisme. C'est l'enseignement primaire de la religion. Cela peut-il se faire bien sans études préalables et spéciales? Pour bien enseigner n'importe quelle science, la science de la religion comme les autres, il faut de l'ordre, il faut de la méthode, il faut savoir se faire comprendre, éveiller l'intelligence, intéresser, etc. Or, tout cela mérite qu'on en fasse une étude spéciale. Cette étude est même nécessaire, pour que, dans bien des cas, le catéchisme ne soit pas une vaine formule sans racine dans l'âme, mais le véritable enseignement de ce que tout chrétien doit savoir et pratiquer.

M. PIGNON. — Messieurs, il se trouve dans le pays beaucoup de maisons religieuses qui sont à la hauteur de leur mission.

M. SOUDAN. — Je ne le conteste pas.

M. PIGNON. — Il peut certainement y avoir beaucoup à faire encore. M. Soudan a proposé d'ériger un enseignement pédagogique dans les séminaires. Il me semble, messieurs, que la mesure prise par NN. SS. les évêques est beaucoup plus efficace. Cette mesure consiste à former directement des religieuses pour l'enseignement dans les écoles normales. Une école de ce genre existe déjà à Bruges.

M. l'abbé STIENLET. — Je demande aussi à présenter quelques observations sur la proposition de M. Soudan. Tout en étant d'accord avec lui sur les défauts de l'enseignement et sur les mesures à prendre pour y remédier, je ne puis me rallier complètement à ses conclusions à l'égard des curés et des vicaires.

Je reconnais très-volontiers qu'il est utile que le clergé s'occupe d'études pédagogiques, pour enseigner par lui-même, ou pour aider les instituteurs et les institutrices de leurs conseils, mais je repousse la proposition de voir établir des cours réguliers de pédagogie dans les grands ou dans les petits séminaires; selon moi, la lecture de certains livres de pédagogie suffit pour mettre le clergé à même de remplir cette tâche.

M. Soudan nous a demandé si nous étions capables d'être instituteurs ou maîtres d'école; je réponds que non, parce que, pour être maître d'école, il faut avoir fait des études particulières, comme pour être avocat et médecin.

Certainement, le curé ou le vicaire, à moins de se livrer à des études nouvelles, ne pourra diriger convenablement une école, même primaire. Mais je pense que pour donner l'instruction comme professeur de religion, les principes qu'on nous donne au séminaire sont très-suffisants.

Si maintenant on juge nécessaire de pousser les études plus loin, je crois que le prêtre, pourvu qu'il soit doué d'une certaine intelligence, et ils le sont tous,...

M. SOUDAN. — Je le reconnais.

M. STIENLET. — ... avec un peu de bonne volonté, pourra s'instruire lui-même des principes de pédagogie.

Il me semble donc, messieurs, qu'il n'y a guère à signaler que quelques défauts et quelques lacunes dans l'enseignement primaire actuel auxquels il sera facile de remédier; j'admets qu'aujourd'hui encore, et surtout il y a vingt ans, il y avait beaucoup d'écoles où tout se faisait machinalement et où le catéchisme surtout s'apprenait d'une manière très-impairfaite. Cela me donne l'occasion de dire quelques mots d'une autre proposition qui nous est également soumise: c'est de travailler à donner un enseignement raisonné de la religion, c'est-à-dire de faire ressortir dans le cours de catéchisme et d'histoire la preuve de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la mission de l'Église. C'est là une nécessité de nos temps actuels.

Il ne suffit pas d'apprendre aux enfants des principes tout à fait abstraits; il convient aussi de leur enseigner la pratique et de les mettre en état de se prouver à eux-mêmes et de prouver aux autres l'influence de la religion. Ce point essentiel est trop souvent négligé dans les écoles: j'en appelle au témoignage de mes collègues.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce que vient de dire l'honorable préopinant rentre dans la proposition que j'ai eu l'honneur de lire à l'assemblée et qui réclame une étude plus approfondie de la religion dans les écoles catholiques.

Je crois que tout le monde est d'accord, qu'il ne suffit pas de certaines connaissances primaires pour enseigner convenablement. Il est très-important d'avoir une bonne méthode d'enseignement. — La commission qui a été nommée à l'effet de

nous présenter un rapport complet sur l'organisation de la ligue catholique de l'enseignement a porté son attention sur ce point.

M. le comte DE LIMMINGHE. — J'ai demandé la parole pour rappeler une fois de plus la nécessité du vœu que nous avons émis hier, de voir se constituer une ligue catholique de l'enseignement. — Si le gouvernement nous fait la guerre, nous devons faire la guerre au gouvernement. — Nous devons nous mettre à même, par cette ligue, dont nul catholique ne peut méconnaître l'utilité, de recueillir les ressources nécessaires et de fonder des écoles où les jeunes filles pourraient s'instruire de manière à pouvoir passer leurs examens aussi brillamment que les jeunes personnes qui ont étudié dans les établissements subsidiés et encouragés par le gouvernement libéral qui nous régit en ce moment.

M. LÉGER. — Quand nous parlons de fonder des écoles, nous sommes toujours bien décidés à nous passer complètement du concours de l'autorité publique. C'est en vue de cette séparation complète, que nous voulons établir la ligue catholique de l'enseignement.

Depuis 1866, on a retiré à quatre-vingt-dix-huit écoles adoptées les subsides qui leur avaient été accordés : quatre-vingt-dix-huit est le chiffre officiel. — Cette marche continuant, elles auront bientôt toutes disparu.

Nous ne sommes pas aussi favorisés en Belgique qu'en France. Je vais vous le prouver. — Me trouvant, il y a quelques semaines, à l'Exposition de Paris, j'ai vu dans la classe de l'enseignement, figurer un tableau de l'enseignement officiel donné par la ville. Il y a dix-sept grands établissements de garçons dirigés par la ville de Paris ; sur ces dix-sept établissements, neuf sont confiés à des instituteurs laïques et huit à des Frères des écoles chrétiennes.

Si je passe à l'examen des écoles pour filles : je vois qu'il y en a quinze, dont dix sont dirigées par des religieuses et cinq seulement par des laïques. Ce n'est pas assurément notre gouvernement libéral qui serait aussi généreux à notre égard, et ce n'est pas le ministre de l'intérieur, ni surtout ses bureaux qui nous demanderaient tant d'écoles de filles dirigées par des religieuses !

M. l'abbé HEYMANS. — Il est à ma connaissance que les religieuses font tous leurs efforts pour se mettre au courant de l'enseignement de la méthodologie. Dans plusieurs institutions catholiques, il est d'usage que les maîtresses se réunissent toutes les années afin d'examiner et de rechercher entre elles les meilleures méthodes et de les mettre en pratique.

M. SOUDAN. — Je me suis peut-être laissé un peu trop aller à mes impressions personnelles. J'ai entendu exposer, par les honorables préopinants, tout ce qui a été fait dans l'enseignement religieux et j'en suis heureux. J'ai vu avec infiniment de plaisir, l'année dernière, établir une école normale religieuse à Saint-Nicolas. J'ai applaudi des deux mains à cette œuvre et j'espère qu'elle portera ses fruits.

Vous voyez bien que je ne suis pas exclusif ; je ne cherche que les moyens d'atteindre le mieux possible le but commun auquel nous aspirons tous. Je voudrais voir, je le répète, le prêtre, quel qu'il soit, véritablement instituteur, instituteur pratique.

Dans le diocèse de Gand, on envoie les séminaristes, les mardis et jeudis, jours de congé, dans de grands établissements, pour y donner la leçon de catéchisme. C'est là

une très-bonne idée. Mais si, à cette leçon pratique, on joignait seulement un peu de théorie, nous aurions, je crois, réalisé un grand bien.

M. l'abbé STIENLET. — Je vois avec plaisir que nous sommes à peu près d'accord sur les moyens à employer pour perfectionner l'enseignement.

M. DE PARSEVAL (France). — Messieurs, nous nous sommes occupés exclusivement aujourd'hui de la question de l'enseignement.

En dehors de l'enseignement officiel ou officieux, nous avons encore et avant tout l'enseignement des familles.

J'ai ici avec moi une publication destinée à l'enfance et à la jeunesse, qui porte le titre d'*Encyclopédie de l'enfance et de la jeunesse*. Cette publication, qui a déjà trois années d'existence, est en ce moment-ci, en France, en très-grande voie de progrès. Le nombre des abonnés augmente dans des proportions considérables.

Les principaux auteurs de cette publication ont tous des noms très-connus dans le monde des sciences. — Ce sont surtout MM. Stahl et Macé, l'auteur de l'ouvrage qui a fait le tour du monde et qui est intitulé : *La Bouchée de pain*.

J'ai suivi cette publication avec attention, et il y a peu de temps, un ou deux mois, j'ai vu suspendre l'abonnement devant la publication qui, sous le nom de : *Origines des Gaules*, entame des études géologiques. Cette nouvelle publication portait la signature de M. Macé. Je me suis trouvé en présence d'études purement matérialistes; de l'auteur de la création, pas un mot. Et cependant, cet ouvrage vient d'être couronné par l'Académie française.

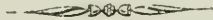
Combien de pères et de mères de famille, sans prendre connaissance de l'ouvrage, ne se croiront-ils pas autorisés à le mettre entre les mains de leurs enfants, lorsqu'ils verront qu'il a été couronné par l'élite des écrivains français?

Eh bien! messieurs, nous sommes ici une espèce d'Académie catholique, et, à ce titre, ne devrions-nous pas signaler aux pères de famille le danger qu'il y aurait à mettre entre les mains de leurs enfants un livre aussi dangereux?

Pour ceux qui ne connaissent pas l'ouvrage et qui ne connaissent pas ses tendances, je déposerai quelques livraisons sur le bureau pendant tout le cours de la session.

Je soumettrai demain au bureau une proposition dans le sens des idées que je viens d'exprimer. Nous devons appeler la sérieuse attention des pères de famille sur cet ouvrage et sur tant d'autres publications qui sont trop légèrement couronnées par l'Académie française.

— La séance est levée à midi et demi.



TROISIÈME SÉANCE.

4 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENTICE DE M^{GR} LAFORET.

SOMMAIRE : Proposition de la commission relative à la création d'une *Ligue de l'enseignement catholique et libre*. Rapport de M. Léger. — M. Digard : *OEuvre de l'éducation dans les campagnes*. — Proposition de M. Despret relative aux *Crèches* et aux *Écoles gardiennes*. — Observations de MM. le comte de Limminghe et Verspeyen. — Adoption de la proposition. — M. Goedghebuer : *Écoles d'adultes à Anvers*. — Développements donnés par M. le chanoine Van Hove à sa proposition d'établir un *tien* et des *relations suivies* entre les établissements d'enseignement moyen catholiques. — Renvoi de la proposition à une commission. — Proposition de donner à l'enseignement moyen une direction plus chrétienne, particulièrement en ce qui concerne l'étude de l'histoire. Observations de M. Collinet. Adoption de sa proposition.

La séance est ouverte à 9 1/2 heures.

M. Camille Colle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 5 septembre. La rédaction en est approuvée.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle en premier lieu le développement de la proposition relative à la constitution d'une *Ligue de l'enseignement*.

M. le rapporteur de la commission va nous donner communication du travail de la commission. La parole est à M. Léger.

M. LÉGER. — Messieurs, la commission, après en avoir mûrement délibéré, a l'honneur de vous soumettre la proposition suivante :

« L'Assemblée considérant l'hostilité toujours croissante déployée contre l'enseignement religieux, les attaques opiniâtres et systématiques dirigées contre la loi de 1842 sur l'enseignement primaire et l'éventualité de l'abrogation de cette loi ;

« Signale aux catholiques l'urgente nécessité de prendre des mesures de défense et de prévoyance, afin de se trouver, à un moment donné, en état d'opposer un enseignement bien organisé à des écoles que ne pourraient plus fréquenter des enfants catholiques.

« Elle recommande comme moyens propres à atteindre ce but :

« 1^o Le développement de l'œuvre éminemment utile du *Crédit de la charité* ;

« 2^o La propagation de l'Œuvre de *Saint-François de Sales* considérée tant comme constituant un lien religieux que comme pouvant créer un fonds de réserve et des moyens immédiats de diffusion de l'enseignement catholique ;

« 3^o L'extension de l'œuvre des écoles chrétiennes et des institutions analogues.

« L'Assemblée estime qu'un moyen puissant de féconder toutes ces œuvres serait de les réunir par un lien commun et de créer la *ligue de l'enseignement catholique et libre*.

« En conséquence de ce qui précède, il y aurait lieu de prier respectueusement NN. SS. les Evêques d'établir dans leurs diocèses et d'y propager l'Association de Saint-François de Sales et, comme corollaire du paragraphe II, alinéa 2, du règlement de l'Association, de s'entendre pour la constitution d'une *Ligue de l'enseignement primaire catholique et libre*, ayant pour but de rechercher et d'encourager tous les progrès dont cet enseignement serait susceptible.

« On pourrait avoir recours, à cet effet, aux moyens pratiques suivants :

« 1^o Constituer un conseil central de l'instruction primaire sous la protection de Son Eminence le cardinal-archevêque de Malines et ayant son siège à Malines ;

« 2^o Établir un conseil secondaire dans chaque diocèse, sous la direction de l'Evêque, et composé de l'inspecteur ecclésiastique diocésain, des inspecteurs cantonaux ecclésiastiques et d'autres personnes compétentes, au choix de l'Evêque ;

« 3^o Instituer des comités décaux où siègeraient le doyen, l'inspecteur cantonal ecclésiastique du ressort et d'autres personnes compétentes désignées par le comité diocésain ;

« 4^o Convoquer annuellement une réunion générale, par diocèse, des comités décaux ; à cette réunion, seraient appelés tous ceux, prêtres, religieux ou séculiers dont le concours pourrait aider au succès de l'œuvre. Il y serait fait rapport sur les résultats obtenus et les progrès à réaliser. »

Messieurs, les considérants de notre proposition ont été développés hier et avant-hier.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire ressortir une fois de plus les dangers qui résultent pour nous de la pratique administrative actuelle.

Les périls sont flagrants. Comme on vous l'a dit hier, quatre-vingt-dix-huit écoles adoptées ont été supprimées dans le cours de 1866.

Cette année-ci, cette œuvre de démolition, loin de se ralentir, a été poursuivie avec une vigueur croissante. Nous ne pouvons, dès lors, plus reculer devant l'accomplissement d'un devoir impérieux. Nous avons à tendre une main secourable aux familles lésées dans leurs droits et leurs croyances, et à sauvegarder les enfants pauvres contre les influences délétères de la propagande libérale et maçonnique.

Nous devons réunir tous nos efforts, afin de donner à ces enfants une éducation catholique et de leur inculquer les sentiments qui ont fait l'honneur et la gloire de notre patrie.

Nous recommandons d'abord, comme moyen d'atteindre ce but, le développement de l'œuvre si éminente et si utile du *Crédit de la charité*. Cette institution possède en ce moment un capital supérieur à un million. Avec ce capital, elle paie d'abord les intérêts qui sont dus aux actions de participation et elle distribue près de 50,000 fr. en subsides aux écoles, particulièrement dans les provinces de Hainaut et de Namur, où les besoins sont plus nombreux que dans les autres provinces.

Les résultats les plus précieux ont été obtenus par le Crédit de la charité, et hier, notre honorable collègue, M. le comte Eug. de Meeûs, à qui j'ai soumis mon travail, me disait que rien ne serait plus facile que d'étendre ces bons résultats à tout le pays.

Nous vous demandons, en second lieu, d'aider à la propagande de l'OEuvre de Saint-François de Sales, que nous pouvons considérer comme l'auxiliaire le plus utile et le plus puissant de la ligue qu'il s'agit de constituer.

J'ai eu l'honneur, messieurs, de vous dire hier, que l'Association de Saint-François de Sales est, avant tout, une association de prières. Elle est, ensuite, une association d'aumônes. La cotisation est très-modique et ne dépasse pas, au *minimum*, 60 centimes par an. C'est la cotisation de l'OEuvre de la Sainte-Enfance. Mais, je pense que l'Association de Saint-François de Sales est destinée à dépasser l'OEuvre de la Sainte-Enfance, en raison de son actualité et de ses rapports avec les besoins du pays. Le bien s'opérera sous nos yeux; nous y coopérerons immédiatement, car il n'y aura pas d'intermédiaire entre nous et l'œuvre à laquelle nous vous convions.

Messieurs, je ne sais pas ce qui se fait dans d'autres diocèses; je ne vous parlerai que de ce que je connais un peu : l'OEuvre des écoles gardiennes à Gand. Cette OEuvre vit des ressources qu'elle recueille uniquement dans la ville de Gand, et à l'aide de ces ressources, elle subsidie, si j'ai bon souvenir, sept écoles de Frères et trois ou quatre écoles de Sœurs. Il y a au delà de 800 jeunes garçons dans les écoles de Frères, et si nous avions des ressources plus étendues, nous doublerions, dès demain, la force de nos écoles et toutes les places seraient remplies. Voilà ce qu'il y a encore à faire à Gand.

Et, messieurs, le danger n'est pas seulement dans les grandes villes. On est partout sous le coup des loges, dont l'esprit s'infiltré peu à peu dans les veines de notre bourgeoisie.

Dans les campagnes, ce n'est pas la même influence qui exerce son action. Il y a bien, de temps en temps, un bourgmestre qui suscite des difficultés au curé, mais ce n'est là qu'un léger inconvénient. Ce qu'il faut redouter, c'est l'action générale du gouvernement.

Vous savez tous, messieurs, que la majorité libérale de nos Chambres a approuvé les paroles d'un des chefs de file de la gauche et qu'il a été décidé que, ne pouvant pas encore rapporter la loi de 1842 par voie législative, on la réformerait par voie administrative. Rien de plus facile. La loi n'a pas de bouche pour protester, mais les résultats que nous voyons journellement nous démontrent assez le danger qui menace les écoles dans les campagnes.

C'est exclusivement dans les communes rurales que 98 écoles adoptées ont été supprimées.

L'OEuvre des écoles gardiennes a donc été installée à Gand; des institutions du même genre ont également été établies dans d'autres villes. Dans le Hainaut, il y a des institutions de ce genre; mais il faut absolument leur donner les moyens de se développer sur une plus grande échelle.

L'ensemble de ces trois mesures permettra de satisfaire à des besoins réels. C'est pourquoi nous vous demandons de voter notre proposition et de proclamer avec nous que le moyen le plus puissant de féconder toutes ces OEuvres serait de les réunir par un lien commun et de créer la *Ligue de l'enseignement catholique et libre*.

Le texte de la proposition de votre commission vous signale les mesures à

prendre, selon nous, pour organiser cette ligue d'une manière pratique et assurer son succès.

La première chose à faire serait de placer cette organisation sous le patronage de nos évêques.

Je n'ai pas ici, messieurs, à faire l'éloge de notre épiscopat. C'est chose parfaitement superflue. — Sous sa direction, l'œuvre fructifiera, et grâce à nos efforts combinés, elle marchera bien.

Nous n'avons pas entendu, d'ailleurs, vous présenter un plan général et complet.

Comme je vous le disais avant-hier, la recherche des moyens pratiques est un travail de détail, un travail de cabinet.

Nous n'avons voulu vous indiquer ici que les points les plus saillants, qui nous semblent pouvoir servir de bases à l'œuvre qu'il s'agit de fonder.

Quant à la recherche des meilleures méthodes à employer dans l'enseignement, on pourrait en charger une commission centrale sous la direction immédiate de Son Éminence le Cardinal; puis, dans chaque diocèse, on pourrait instituer un conseil secondaire sous la direction de l'évêque et dont les membres seraient nommés par lui. C'est là une garantie complète pour la capacité, pour le zèle et pour le dévouement.

Après cela, comme il faut s'entendre et que le conseil diocésain ne peut pas parer à tout, il conviendrait de constituer un conseil dans chaque décanat, sous la présidence du doyen et avec le concours de l'inspecteur ecclésiastique.

Messieurs, j'ai terminé ma tâche et je confie tout simplement la proposition de la commission à votre bon accueil. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La discussion est ouverte sur la proposition qui vient d'être développée par M. Léger.

La parole est à M. Digard.

M. DIGARD. — Messieurs, je tâcherai d'être court. — J'arrive directement à ce qui fait l'objet de ma communication : « *L'œuvre de l'éducation dans les campagnes.* »

En France, l'œuvre de l'éducation dans les campagnes est très-difficile, parce que jusqu'à présent les instituteurs et les institutrices appartenant à des ordres religieux ne peuvent se rendre qu'à deux ou à trois dans les communes rurales. — Cela entraîne des dépenses et des difficultés réelles.

En France, nous avons l'esprit éveillé sur cette question, parce que nos campagnes sont plus travaillées et plus menacées que les vôtres.

Par bonheur, dans une de nos vieilles provinces, en Bretagne, un homme qu'il faut bien nommer, parce que c'est un saint et qu'il est mort, le bon Lamennais, le frère de l'autre, a fondé une œuvre de religieux instituteurs qui ont atteint au suprême degré l'humilité chrétienne. Il se font maîtres d'école, religieux, sacristains, sonneurs de cloches et, au besoin, fossoyeurs. — En un mot, ce sont eux qui font toute la grosse besogne de la paroisse.

Mais ils sont surtout maîtres d'école. Voilà cette œuvre qui a maintenant des milliers d'adhérents et qui a été autorisée par le gouvernement. Ils meurent à la tâche, mais ils font le bien. (*Applaudissements.*)

Maintenant, cette œuvre des Frères, qui, au besoin, se font les bedeaux des paroisses et les domestiques des curés, est une œuvre nouvelle qui correspond à une véritable nécessité.

J'aurais voulu qu'il y eût ici un Breton connaissant mieux que moi cette œuvre

admirable ; mais il suffit de vous dire où elle a son siège : c'est à Ploërmel. On lui a confié toutes les écoles du département : le gouvernement ne s'en plaint pas et nos adversaires les respectent ; ils sont désarmés par cette vertu dont ses membres donnent l'exemple.

Je vous recommande cette œuvre en Belgique. Vous avez des dévouements ; vous avez surtout dans le pays flamand de bons paysans qui feraient d'excellents Frères de ce genre... Et avec une institution pareille, vous lutteriez avec succès.

J'entendais tout à l'heure qu'on se plaignait que les campagnes belges étaient aussi travaillées que les campagnes françaises. Je viens de parcourir les confins de la Bretagne et je dis : « Dieu merci, vous n'êtes pas aussi attaqués que nous. » Mais vous le serez bientôt... Soyez prêts, on n'improvise pas ces œuvres-là.

Nous vous apportons un exemple : faites en Belgique ce que nous avons fait en France. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions M. Digard de nous avoir donné ces renseignements sur une œuvre que nous considérons aussi ici comme une belle œuvre catholique, que tous nous approuvons.

La discussion reste ouverte sur la proposition que M. Léger vient de développer. Si personne ne demande la parole, je vais mettre la proposition aux voix.

— La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

— M. Léger est chargé de faire rapport à l'Assemblée générale sur le vœu qui vient d'être voté.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je viens de recevoir une proposition relative à l'enseignement primaire ; elle est adressée au Congrès par un catholique du Hainaut qui n'est pas ici.

Je ne crois pas qu'elle puisse soulever beaucoup d'objections. Cette proposition consiste à placer sous le patronage de l'Union catholique les crèches et les écoles gardiennes qui réclameraient ce patronage.

M. COLLINET. — Il s'agit des crèches. Je ferai remarquer que ces institutions, quels que puisse être leurs avantages dans certains cas, sont encore loin d'être parfaites et ne peuvent être recommandées d'une manière générale. Elles appartiennent, d'ailleurs, plutôt à l'ordre des œuvres de charité qu'à celui des institutions d'éducation et d'enseignement.

M. LE PRÉSIDENT. — Si tel est l'avis de la section, nous verrons demain s'il y a lieu de renvoyer cette question à la section des œuvres charitables.

Quelqu'un demande-t-il encore la parole sur la question relative à l'enseignement primaire ?

M. l'abbé BATAILLE (Ouvillers, diocèse d'Amiens).—Messieurs, en présence : 1° du grand besoin de multiplier les écoles primaires catholiques pour les enfants des deux sexes ; 2° du manque de ressources nécessaires pour les fonder et les entretenir ; 3° de la nécessité d'inspirer et de donner aux enfants pauvres surtout l'amour et la pratique du travail manuel ; afin d'empêcher aussi les migrations vers les grandes villes, ne serait-il pas opportun de fonder une institution qui, ayant pour but l'éducation primaire, aurait pour moyen d'existence et d'action l'instruction primaire et professionnelle, ainsi que le travail manuel, agricole, industriel et même artistique ?

On joindrait ainsi la théorie et la pratique. L'institution pourrait adopter, avec quelques modifications, la vie et les règles des anciens Bénédictins, civilisateurs de l'Europe.

Cette institution, que M^{sr} l'évêque de Charleston croit nécessaire pour civiliser les Nègres, pourrait nous être très-utile pour conserver notre belle civilisation menacée par tant d'éléments délétères.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne faites pas de proposition formelle ?

M. l'abbé BATAILLE. — J'exprime tout simplement un vœu.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous pourrions ramener la discussion sur cette question dans une autre séance. Vous pourrez alors présenter une proposition, si vous le jugez convenable.

La parole est à M. Despret.

M. DESPRET (Ath). — Messieurs, permettez-moi de vous dire quelques mots, afin de mieux faire comprendre ma pensée.

N'ayant pas l'habitude de parler en public et connaissant les limites étroites de mon faible talent d'orateur, je compte autant sur votre indulgence que sur la bonté de ma cause pour occuper quelques instants votre attention.

Si j'ai bien compris la pensée et le but de notre Congrès, c'est de traduire le plus possible par des faits les diverses résolutions qu'il aura prises dans ses assemblées ; or, parmi les faits qui sont appelés à nous mériter les bénédictions de Dieu autant que les sympathies des hommes, ce sont ceux qui se trouveront le mieux marqués du sceau de la charité chrétienne.

Vous le savez, messieurs, un des oracles de l'Église l'a proclamé : *Sans la charité, nous ne sommes rien, et la charité sans les œuvres est moins que rien.*

C'est donc sur le terrain pratique de la charité chrétienne que nous devons concentrer tous nos efforts.

Une question qui certes est charitable au premier chef et qu'on a surnommée un admirable fruit de la douceur de l'Évangile, une question que nos pères semblent avoir ignorée et que le xix^e siècle est appelé à mettre au grand jour, c'est, sans contredit, l'intéressante et touchante question des *Crèches et des écoles gardiennes*.

Plusieurs d'entre vous, messieurs, ont porté à la tribune des questions d'un ordre plus élevé ; vous vous êtes occupés des moyens de réformer l'instruction de la jeunesse au point de vue des tendances historiques et religieuses. J'applaudis de tout cœur à ces salutaires réformes ; mais elles intéressent bien plus les enfants de l'élite de la société que les enfants de ce qu'on appelle le bas peuple.

A l'université, messieurs, dans nos collèges, comme dans nos pensionnats, nous travaillons à former des hommes supérieurs dans toutes les branches de l'activité humaine. C'est très-bien, tout le monde l'approuve ; mais je crois, et vous partagerez sans doute ma façon de penser, que nous ne serions pas moins approuvés si, par les crèches et les écoles gardiennes, nous travaillions à former de bons soldats pour la grande armée du travail.

Depuis vingt-cinq ans, et à la gloire de notre siècle, on a compris dans toute l'Europe, notamment en France, en Allemagne et en Belgique, les mémorables paroles que l'illustre orateur que nous avons eu tous le bonheur d'entendre hier, que M. de Falloux prononçait un jour à l'occasion de l'ouverture d'une salle d'asile ou

d'une école gardienne à Paris ; on a compris, dis-je, que *l'enfance d'aujourd'hui est l'humanité de demain et qu'elle sera ce que nous l'avrons faite.*

Comme le disait hier avec tant d'éloquence le même orateur, nous ne devons pas désespérer de notre siècle ; mieux que ses devanciers, il a compris le sens de ces divines paroles : *Laissez venir à moi les petits enfants* ; et si notre siècle a commis de grandes fautes, travaillons pour qu'on puisse aussi dire de lui un jour : il lui a été beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup aimé.

Dans les grands centres industriels, ouvrons donc des crèches qui reçoivent l'enfant de la pauvre ouvrière, obligée d'aller travailler hors du logis pour gagner la vie de son enfant et la sienne.

Partout, c'est-à-dire dans chaque paroisse du pays, ouvrons des écoles gardiennes pour y recevoir tous les enfants du peuple de deux à sept ans, afin de donner à ces pauvres petits êtres l'éducation que leurs malheureux parents sont impuissants et souvent incapables de leur donner eux-mêmes, et à qui il serait souvent dérisoire, pour ne pas dire cruel, de reprocher de ne pas assurer à leur jeune famille le pain de la morale et de l'intelligence qu'ils n'ont pas eux-mêmes.

Je me plais à croire, messieurs, que vous avez compris toute l'importance et toute l'opportunité de la proposition que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. Permettez-moi, en finissant, de vous citer les paroles d'un prélat éminent, de M^{gr} Giraud, qui, lui aussi, n'a pas trouvé indigne de son éloquence la modeste mais divine institution des crèches-écoles gardiennes.

« Les petites écoles, les salles d'asile, s'écrie ce grand évêque, quelle admirable création, quels fruits heureux de la douceur de l'Évangile, et en même temps quel exercice pour le zèle des pasteurs et de tous les hommes de bien ! Si, comme l'a dit un philosophe célèbre, l'on ne doit jamais désespérer du salut d'un peuple, parce que les générations se succèdent sans cesse, il ne s'agit que d'en former une seule à la vertu pour changer les mœurs d'une nation, ne peut-on pas dire qu'il suffirait de ces trois institutions sagement dirigées et placées sous de saines influences pour renouveler en peu de temps la société tout entière, corps et âme ? »

M. LE PRÉSIDENT. — La proposition de M. Despret consiste donc à accorder le patronage de l'*Union catholique* aux écoles gardiennes qui réclameraient ce patronage.

M. DESPRET. — A toutes les crèches et écoles gardiennes qui se conformeront au règlement de l'*Union catholique*.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur la proposition de M. Despret ?

M. le comte DE LIMMINGHE. — La proposition que vient de nous présenter M. Despret est empreinte d'un grand esprit de charité, et sous ce rapport nous sommes tous prêts à la voter.

Il me paraît cependant, messieurs, que cette centralisation peut présenter certains inconvénients. L'*Union catholique* est une institution catholique, mais elle comprend aussi certains éléments laïques et se propose un but spécial qui se concilie difficilement avec le patronage que l'honorable préopinant voudrait lui confier. C'est cette considération qui me fait faire des réserves sur le projet de M. Despret.

M. VERSPEYEN. — Messieurs, j'approuve vivement les paroles sympathiques et si profondément chrétiennes que vient de prononcer M. Despret en faveur de l'Oeuvre

des crèches. — Certainement, cette œuvre est une des créations les plus touchantes de la charité chrétienne en Belgique.

Cependant, si l'*Union catholique* accepte le patronage qui lui est offert, je me permettraï d'appeler son attention sur un point qui me paraît essentiel à faire insérer dans le règlement des crèches et des salles d'asiles et en général dans le règlement de toutes les institutions charitables destinées à la première enfance. — C'est que les crèches ne soient que l'auxiliaire, le suppléant de la famille. (*Applaudissements.*) Il n'y a déjà que trop de causes d'affaiblissement de l'esprit de famille.

J'insiste donc pour que, si l'*Union catholique* accorde son patronage aux crèches, il soit bien entendu que l'on n'admettra désormais dans ces institutions que les enfants de parents se trouvant dans l'impossibilité absolue de veiller eux-mêmes à l'éducation de leurs enfants, parce qu'après tout les meilleures des crèches ce sont toujours les bras d'une mère. (*Applaudissements.*)

M. DESPRET. — Messieurs, par ma proposition, j'ai eu surtout en vue d'encourager les écoles gardiennes, en les plaçant sous le patronage de l'*Union catholique*.

Le clergé est on ne peut mieux disposé à seconder nos efforts. Au moyen de ressources que nous pourrions recueillir, l'action du clergé serait plus active et nous obtiendrions de meilleurs résultats.

Nous avons, messieurs, trois moyens d'atteindre le but que nous nous proposons. — Rien n'empêcherait que dans les communes où il se trouve des écoles gardiennes, on ne fasse chaque année un sermon charitable au profit de ces établissements, qui seraient d'ailleurs soumis aux inspections des curés ou de leurs vicaires.

Voilà pour l'action du clergé.

D'un autre côté, nous avons dans les cercles catholiques un autre élément de ressources ; nous aimons tous les beaux-arts ; il doit nous être facile dès lors d'organiser chaque année un concert charitable, non pas un de ces concerts où l'on danse après avoir fait le bien et où l'on perd les uns après avoir fait contribuer les autres. (*Applaudissements.*)

Je demande, messieurs, que le cercle catholique, qui cultive les beaux-arts, sache aussi faire, au besoin, un sermon en musique. (*Applaudissements.*)

En troisième lieu, messieurs, l'*Union catholique* peut nous mettre en rapport direct avec le Crédit de la charité.

Bien des personnes sont désireuses de faire le bien, mais elles aiment à savoir qu'il sera bien fait. — Elles ne donneront leur argent que lorsqu'elles auront la conviction que l'argent reviendra à l'œuvre qu'elles patronnent.

Au moyen de ces trois éléments, on peut, dans chaque commune, organiser une école gardienne, et quant aux conséquences, je puis me dispenser de les développer : vous les connaissez tous. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il est donc bien entendu que c'est avec les réserves émises par M. Verspeyen que nous allons voter sur la proposition.

— La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. — M. Despret est chargé de faire le rapport à l'Assemblée générale.

M. GOEDGHEBUER (Anvers). — Messieurs, je demande la permission d'exposer ici les résultats que nous avons obtenus par la création des écoles d'apprentis et d'ouvriers.

A Anvers, nous nous sommes mis à l'œuvre, il y a deux ans. Nous avons fondé

une première institution où l'on admet les élèves depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à cinquante et même cinquante-cinq ans.

Depuis sa fondation, cette institution a été fréquentée assidûment par 2,400 élèves environ. Mais ce n'est là qu'un commencement. — Je ne désespère pas de pouvoir dire dans trois ans : Nous réunissons 5,000 ou 6,000 adultes dans nos écoles.

Pour donner une bonne direction à cette œuvre, nous avons cru convenable de payer nos professeurs. L'école est laïque, mais elle est placée sous l'autorité de notre vénérable doyen. Les cours se donnent, pendant la semaine, de 8 1/2 heures à 9 1/2 heures du soir. Les dimanches, nos salles d'étude sont mises à la disposition de ceux qui fréquentent l'école; ils peuvent venir s'y divertir en se livrant aux jeux qu'on y a organisés.

Les résultats extraordinaires que nous avons obtenus, nous imposent en quelque sorte le devoir de produire et de développer notre œuvre en redoublant d'efforts pour consolider son succès.

Cette œuvre, messieurs, peut être facilement organisée dans toutes les communes; il suffit pour cela de quelques personnes de bonne volonté.

Le clergé peut vous apporter un utile concours, et les frais *minimum* des classes et des réunions hebdomadaires sont aisément couverts en partie à l'aide de souscriptions, en partie aussi au moyen de légères cotisations que s'imposent volontiers les ouvriers qui fréquentent les cours.

Cette libre organisation des écoles d'adultes vaut assurément celle que le gouvernement essaie, non sans peine, de constituer en ce moment.

Si l'instituteur est avec nous, vous avez déjà une difficulté de moins à surmonter et les frais ne sont plus aussi élevés; si l'instituteur est contre nous, vous travaillez contre lui.

Je suis convaincu, messieurs, que ces simples renseignements vous mettront sur la voie pour réaliser l'œuvre dont je viens de vous entretenir, sur une plus grande échelle, en satisfaisant à des besoins généralement reconnus. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous allons maintenant nous occuper de l'enseignement moyen. — Nous avons tout à l'heure voté la création d'une ligue de l'enseignement catholique pour l'enseignement primaire. Une idée a été émise, il y a deux jours, sur la création, non pas d'une ligue de l'enseignement moyen, mais sur une sorte de fédération des institutions catholiques d'enseignement moyen dans notre pays.

Je crois que M. Van Hove se propose de développer l'idée qu'il a émise ?

M. le chanoine VAN HOVE (Roulers). — Messieurs, j'ai eu l'honneur de déposer hier sur le bureau une proposition pour arriver, par des efforts communs, à la fédération de tous les établissements d'enseignement moyen, qui sont si nombreux dans notre pays.

Voici les termes de cette proposition :

« La 5^e section émet le vœu qu'il soit constitué entre les établissements catholiques d'enseignement une sorte de fédération à l'effet :

« 1^o D'introduire dans l'enseignement libre toutes les améliorations jugées nécessaires ou utiles;

« 2^o D'assurer l'application équitable du principe de la liberté d'enseignement, particulièrement dans ses rapports avec l'examen établi par la loi de 1861. »

Je prie l'assemblée de m'accorder quelques moments de bienveillante attention, pour que je puisse la développer.

Vous savez, messieurs, que nous avons en Belgique un double enseignement : l'enseignement libre et l'enseignement officiel.

L'enseignement officiel tout entier se trouve centralisé entre les mains du gouvernement. Il suffit que le ministre de l'intérieur tire la ficelle, pour qu'immédiatement le mouvement se communique depuis le premier jusqu'au dernier des collèges.

Cette centralisation gouvernementale donne certainement à l'enseignement officiel une très-grande puissance. D'autre part, messieurs, nous avons l'enseignement libre, ou pour parler plus exactement, nous avons l'enseignement catholique, car à côté de l'enseignement officiel, il n'y en a qu'un autre qui soit possible : l'enseignement catholique. L'enseignement officiel n'existerait pas, si le gouvernement ne prodiguait pas en sa faveur toute son influence et surtout tout son argent ou plutôt tout notre argent, car c'est bien nous, après tout, en notre qualité de contribuables, qui alimentons sa caisse et qui lui fournissons les moyens de nous faire concurrence. Il y a donc deux enseignements diamétralement opposés l'un à l'autre. Je ne dois pas vous dire ce qu'est, en général, l'enseignement officiel. Je n'ai pas demandé la parole pour lui faire son procès. — Mais à côté de cet enseignement de l'État dont nous avons toutes les raisons du monde de nous défier, existe l'enseignement catholique, et, grâce à Dieu, il est très-florissant dans le pays.

Nous avons de nombreux établissements où l'enseignement se donne d'une manière que les pères de famille savent apprécier.

Eh bien ! malheureusement l'enseignement ecclésiastique se trouve dans une position difficile pour lutter contre l'enseignement officiel. Nous n'avons pas de lien qui nous attache assez intimement les uns aux autres ; tous ces collèges si nombreux et si florissants se trouvent isolés les uns des autres.

Je voudrais que nous puissions arriver par des efforts communs, — et je fais ici appel à la bienveillante coopération de l'assemblée, — à établir ce que j'ai nommé la fédération de tous les établissements catholiques du pays.

Cette fédération, messieurs, devient tout à fait nécessaire.

Nous avons à nous plaindre sous bien des rapports de l'action hostile du gouvernement contre les établissements catholiques.

Le gouvernement nous fait une guerre sourde, mais une guerre acharnée et continue. — Je pourrais énumérer longuement tous les griefs que nous avons à invoquer contre cette action délétère. Il me suffira de citer l'examen de gradué en lettres, véritable machine de guerre dirigée uniquement contre nous. A mon avis, et cet avis est partagé par un grand nombre d'hommes compétents, cette institution exerce une funeste influence au point de vue des bonnes études littéraires.

Je n'ai peut-être pas besoin de vous en faire l'histoire. Vous savez que le premier essai en a été tenté dans la loi de 1849, qui établissait le grade d'élève universitaire. — Eh bien ! cette institution fonctionnait depuis quelques années, lorsque, par une initiative qui n'était pas catholique, par l'initiative de M. Verhaegen, membre de la Chambre des représentants, on a démolé la loi de 1849 sous ce rapport et aux applaudissements unanimes de tous les hommes qui avaient pu en apprécier les inconvénients : le grade d'élève universitaire a donc été enterré ! Qu'est-il arrivé ? Disons ici la vérité, sans déguisement. L'enseignement officiel ne peut se passer de cet examen, pour une bonne raison, c'est qu'il ne sait pas faire travailler les jeunes gens qu'on lui confie. (*Applaudissements.*) Il lui est impossible d'occuper avec assiduité

ces jeunes gens qui arrivent en rhétorique à l'âge de seize, dix sept et dix-huit ans, avec les idées d'indépendance que nous leur connaissons. Il n'y a qu'un moyen de les pousser au travail, c'est de leur montrer l'épouvantail du diplôme.

Les professeurs des établissements officiels avouent naïvement que, pour eux, il y a là une véritable nécessité. J'ai recueilli cet aveu d'un très-grand nombre de bouches. — Mais parce que l'enseignement officiel a besoin de ce puissant moyen d'émulation, nous aussi nous devons passer sous ses fourches caudines ; nous aussi, nous devons imposer un examen qui est on ne peut plus nuisible aux bonnes et solides études humanitaires.

Voici, entre autres, l'une de ses conséquences. La loi établit que les membres du jury sont nommés en nombre égal dans les établissements officiels et les établissements libres. C'est très-équitable, direz-vous. Oui, mais la loi réserve au gouvernement la nomination du président, pris en dehors du corps enseignant et ayant voix délibérative, c'est-à-dire que dans tous les jurys quelconques, il y a quatre voix officielles contre trois voix libres et catholiques. Il s'ensuit qu'à un moment donné, l'institution du jury pourra fonctionner à la dévotion du gouvernement. Nous voilà donc entièrement livrés au bon vouloir gouvernemental, et vous savez ce qu'il vaut.

D'autre part, on a trouvé un moyen assez habile d'interpréter cette nomination des membres du jury par parties égales entre les établissements libres et les établissements officiels. Il est dit dans la loi que la moitié des membres du jury seront choisis parmi les professeurs de l'enseignement libre.

Je vous disais tout à l'heure que ces établissements libres sont essentiellement des établissements catholiques ; je me trompais cependant, messieurs. Le gouvernement a découvert une série de professeurs dont vous ne soupçonnez pas l'existence ; il y a dans les grandes villes des répétiteurs, des professeurs particuliers qui préparent aux examens quelques jeunes gens qui ont besoin d'être tout spécialement poussés, et pour lesquels ne suffit pas encore cette puissante impulsion de l'examen et du diplôme à conquérir.

On a donc trouvé le moyen d'appeler plusieurs de ces professeurs à faire partie des jurys, et nous avons laissé faire cela sans protester. Je connais un jury où l'on a nommé, non pas trois ecclésiastiques, mais seulement deux, trois professeurs de l'enseignement officiel, plus un professeur particulier.

Mais, si on peut nommer un seul professeur particulier, on peut en nommer deux et trois, et on peut très-poliment et très-légalement mettre à la porte tous les professeurs ecclésiastiques.

Cela sera fait dès que le gouvernement le voudra et que l'on jugera que l'enseignement libre a acquis assez de développement.

Le gouvernement a encore trouvé un autre expédient passablement habile, pour parvenir aux mêmes fins. Il est dit, dans l'arrêté ministériel organique, qu'aucun professeur ne peut siéger dans la province où est situé l'établissement d'enseignement auquel il appartient. Rien de plus rationnel. C'est une garantie d'impartialité qui paraît, au premier abord, très-inoffensive. Mais nous avons affaire à des gens très-rusés. L'arrêté organique ne mentionne que les professeurs, mais il n'exclut pas les membres des bureaux administratifs des athénées. Or, que fait-on ? Je connais un jury qui a été présidé pendant des années, et encore une fois malheureusement sans protestation de notre part, qui a été présidé par un membre du bureau administratif de l'athénée du chef-lieu de la province où siégeait le jury.

Or, je vous le demande, si l'on n'a pas de confiance dans le professeur, peut-on en

avoir dans le membre du bureau administratif, lui qui représente, d'une manière toute spéciale, l'établissement qu'il dirige ? Eh bien ! deux fois de suite, on a nommé, comme président, un membre du bureau administratif de l'athénée qui existe dans le chef-lieu de la province, et maintenant encore, un jury est présidé par le secrétaire du bureau administratif de l'athénée de Bruges.

Messieurs, ne sont-ce pas là des griefs sérieux à invoquer ? Ce qu'on a fait dans une province, on peut le faire dans d'autres encore, et mettre ainsi le jury entièrement sous la tutelle officielle, parce que partout le gouvernement pourra nommer, comme président, un homme qui sera entièrement à sa disposition et qui aura toutes les prévenances, tous les égards pour les élèves qui sortent des établissements officiels, tandis qu'il traitera de la manière la moins bienveillante (j'emploie l'expression la plus douce), et cela est arrivé, les élèves des établissements ecclésiastiques qu'on intimide et qu'on désarme complètement. Il en résultera que l'élève qui a été premier de rhétorique dans un établissement catholique connu pour la solidité de ses études, sera dépassé par le dernier des rhétoriciens de l'athénée où réellement les jeunes gens ne brillent pas sous le rapport de l'assiduité au travail.

N'est-ce pas là, comme je le disais tantôt, une véritable machine de guerre ? et le jury d'examen ne peut-il pas devenir une sorte de traquenard où se laisseraient prendre nos élèves les plus capables ?

Pour aboutir à mes conclusions et pour vous montrer la nécessité de cette fédération dont je vous parle au point de vue du jury, permettez-moi de vous raconter ce qui s'est passé.

Nous, professeurs de l'enseignement libre, nous nous plaignons chaque année des nombreuses injustices qui se commettent à l'égard de nos élèves. Je n'ai pas vu s'écouler une seule session du jury sans que les professeurs des établissements ecclésiastiques, lorsqu'ils causent entre eux de ces questions, n'aient à reprocher certains griefs au jury ; mais tout cela sont des voix isolées et ne produit aucun résultat.

Pourquoi ? Parce que nous ne nous connaissons pas, parce qu'aucun lien ne nous unit.

Pour nous faire écouter, nous devrions nécessairement nous voir et nous entendre, et alors l'enseignement ecclésiastique, qui est déjà si puissant, verrait ses forces tripler, centupler, parce que nous marcherions tous comme un seul homme.

La chose n'est pas difficile ; nous pourrions, au moyen de la centralisation que je propose, ou de cette fédération, pour parler plus exactement, nous pourrions nous donner réciproquement des conseils très-utiles ; nous pourrions discuter notre programme et recueillir les différents griefs que nous avons entendu s'élever de part et d'autre. Nous pourrions, au besoin, donner de la publicité à toutes ces injustices dont nous sommes les victimes silencieuses. (*Applaudissements.*)

Le gouvernement, toujours si habile, agit d'ailleurs avec une bonhomie rare et un laisser-aller qui semble défier tout soupçon. Lorsque les nominations des membres du jury sont faites, personne au monde n'en sait le premier mot. Cette année, entre autres, la veille du jour où le jury devait s'assembler, les professeurs des collèges se demandaient : Devant qui devront comparaître nos élèves ? — Personne n'était à même de répondre à cette question. Le *Moniteur* avait gardé un majestueux silence. Il en résulte que nous ne pouvons pas nous entendre ; si nous avions nos idées arrêtées à cet égard, on ne nous prendrait pas par surprise, et nous arriverions armés de pied en cap.

La chose est nécessaire, messieurs, car au moyen du jury le gouvernement peut, je le répète, démolir complètement la liberté d'enseignement. C'est tout simplement la clef qui ouvre la porte de l'Université aux jeunes gens. — Qui est le maître de la maison? C'est celui qui emporte la clef.

Voulez-vous laisser cette clef au gouvernement pour qu'il s'en serve à sa fantaisie? Évidemment non, cela ne peut pas être. L'unique moyen de la lui enlever ou du moins d'empêcher qu'il ne s'en serve contre nous, c'est de nous réunir, de nous entendre, de combiner nos plans; c'est de nous prémunir, lorsqu'il en est temps encore, contre cette action incessante et délétère du gouvernement. Il nous faut une direction, une tactique bien entendue, et alors, plus que jamais, nous serons puissants; je dirai plus: nous serons invincibles. (*Applaudissements.*)

Dans ce que j'ai eu l'honneur de vous dire jusqu'ici, je me suis borné à faire ressortir les motifs principaux qui réclament une sorte de fédération des collèges catholiques. Reste la question pratique. Il importe que cette fédération ait un but bien arrêté, qu'elle soit fortement organisée de manière à satisfaire à tous les besoins. Je ne veux pas prendre sur moi tout seul de vous indiquer les moyens d'atteindre ce résultat, mais il me semble que nous pourrions facilement arriver à quelque chose de pratique et de rationnel. Il y a, dans les différents diocèses, des collèges plus ou moins nombreux; il suffirait de constituer une commission diocésaine où tous fussent représentés en raison de leur importance respective. Les différentes commissions diocésaines pourraient ensuite se réunir en une commission centrale qui présiderait à l'ensemble de la fédération, l'organiserait sur des bases solides en déterminant son action et le cercle de ses opérations.

En terminant, je prie la section de vouloir délibérer sur cette question, dont l'importance et l'actualité ne peuvent lui échapper.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur la proposition de M. le chanoine Van Hove?

Si j'ai bien compris cette proposition, il s'agit non-seulement de constituer une fédération qui aurait pour mission de sauvegarder les intérêts des établissements libres et de défendre ceux des élèves, mais aussi de perfectionner l'enseignement moyen dans les collèges catholiques.

M. le chanoine VAN HOVE. — Évidemment, ce serait là l'un des principaux objets de la fédération.

M. LE PRÉSIDENT. — Comme il s'agit de décider une question très-grave et qui demande un mûr examen, je propose à l'assemblée de la renvoyer à une commission spéciale de quatre ou cinq membres appartenant à l'enseignement moyen. Cette commission pourrait se réunir dans l'intervalle de deux séances et nous faire demain un rapport sur les résultats de ses délibérations.

— Cette proposition, mise aux voix, est adoptée. Le bureau est chargé de désigner les membres de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. — Je viens de recevoir une proposition relative à l'enseignement moyen, émettant le vœu que cet enseignement soit surtout dirigé en vue de former des chrétiens. Une proposition analogue a déjà été développée dans une de nos séances précédentes. M. Collinet lui a seulement donné une autre forme qui, au fond, tend au même résultat.

M. COLLINET (Liège). — Je me suis en effet permis, dans une précédente séance, d'appeler particulièrement l'attention de la section sur la nécessité de rendre l'enseignement moyen plus catholique, plus militant.

En effet, messieurs, nous pouvons remarquer que, quoique l'enseignement moyen soit en grande partie dans les mains des catholiques, il se forme cependant dans notre pays des générations de libres penseurs, des générations de libéraux dans le sens que nous donnons d'ordinaire à ce mot dont on fait un si déplorable abus. On peut donc croire que l'enseignement, même dans nos établissements catholiques, présente certains défauts ; il devrait être dirigé en vue d'empêcher ces changements si fréquents et cette défaillance de beaucoup de jeunes gens qui, à peine sortis des bancs du collège, prennent une direction tout opposée à celle qu'on leur avait donnée et deviennent même les ennemis les plus implacables de l'Église.

J'appelle spécialement l'attention de l'assemblée sur l'enseignement de l'histoire. Cet enseignement est trop négligé ; il n'est donné souvent que d'après des manuels qui ne sont qu'une suite fastidieuse de faits. Bien souvent encore, il n'est pas suffisamment catholique ; l'action de l'Église est mise, pour ainsi dire, dans l'ombre ; on lui consacre à peine quelques pages.

Ces observations, messieurs, ont rencontré une certaine sympathie dans la section. Plusieurs membres ont pris la parole dans le même sens. J'ai, en conséquence, formulé une proposition renfermant dans ses termes la pensée de ceux qui ont parlé sur cette question. M. Léger particulièrement a appelé l'attention sur l'enseignement de l'histoire du moyen âge et de l'histoire nationale. M. de Haulleville pense, lui aussi, qu'il faut donner l'enseignement à un point de vue plus chrétien.

Cette opinion unanime est exprimée dans la proposition que j'ai eu l'honneur de vous soumettre et dont je crois devoir rappeler les termes :

« L'Assemblée exprime le vœu que l'instruction moyenne soit dirigée tout spécialement en vue de former des chrétiens. Elle appelle sur ce point l'attention des pères de famille et de quiconque s'occupe de l'éducation de la jeunesse. Elle appelle également l'attention sur la nécessité de donner à l'enseignement de l'histoire une direction catholique. L'histoire doit avoir pour but principal de mettre en relief l'action de l'Église sur l'humanité et sur la civilisation tout entière. »

En effet, messieurs, il faut remarquer que l'instruction moyenne ne se donne pas toujours et uniquement dans les collèges.

Elle se donne aussi dans la famille par les lectures que les parents font faire à leurs enfants.

La proposition peut, je pense, être adoptée sans danger ; elle concilie les opinions qui se sont exprimées prudemment. Elle est rédigée d'une manière générale, de façon à ne pas ressembler à une critique, critique qui serait d'autant plus absurde qu'il y a des établissements où l'enseignement est parfaitement donné. (*Applaudissements.*)

— La proposition de M. Collinet, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

— La séance est levée à 12 1/2 heures.

QUATRIÈME SÉANCE.

5 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M^{GR} LAFORET.

SOMMAIRE : Développements d'une proposition de M. Ém. Poncelet, sur l'*Enseignement de l'économie politique à la classe ouvrière*. — Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. le chanoine Van Hove. — Observation de M. Blatairou : M^{GR} Laforet, MM. le chanoine de Bléser, l'abbé Van Heesbeeck. — Adoption de la proposition. — Lettre de M. le D^r Otto, professeur au collège de Paderborn, à propos de la discussion sur l'enseignement de l'histoire. — *Propagation et perfectionnement des œuvres moralisatrices, bibliothèques, cours publics, lectures et conférences populaires, bonnes publications, etc.* — M. le comte de Caulaincourt : *Société de Saint-Charles Borromée, pour la propagation des bons livres*. — Communication du Bureau central. — M. le comte de Limminghe : *Bibliothèques populaires*. — Lettre de M. Laurentie. — Observations de M. de Parseval. — Adoption de la proposition de M. le comte de Limminghe. — Constitution de la section en comité pour s'occuper de l'*École des arts et manufactures, des mines et du génie civil* annexée à l'Université de Louvain.

La séance est ouverte à 9 1/2 heures.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, vous avez nommé hier une Commission chargée de faire rapport sur la proposition qui a été déposée par M. le chanoine Van Hove, relative au projet d'établir des liens plus étroits entre les établissements catholiques d'instruction moyenne. Cette Commission a terminé son travail. Mais avant d'entendre son rapporteur, je crois devoir accorder la parole à M. Émile Poncelet, pour développer la proposition qu'il a faite dans une session précédente, sur l'utilité de l'enseignement de l'économie politique à la classe ouvrière.

M. ÉMILE PONCELET (Liège). — Messieurs, à notre dernière session, j'ai déposé une proposition relative à l'enseignement de l'économie politique à la classe ouvrière. Le temps a manqué pour en aborder l'examen. Je viens la renouveler aujourd'hui.

De toutes les sciences, je ne sais si je me trompe, il n'en est pas ce me semble, de plus intéressante pour l'ouvrier.

Quel est, en effet, l'objet de l'économie politique ? les lois du travail, qui est son pain, qui est sa vie.

S'il n'en est pas qui lui présente plus d'intérêt, il n'en est guère non plus qu'il soit plus utile de lui inculquer.

Sans doute, messieurs, le travail, chose sainte, porte avec lui sa récompense : la satisfaction du devoir vaillamment et courageusement accompli. Il n'en est pas moins un fardeau bien lourd et bien pénible pour l'ouvrier, qui voit s'accroître, il lui semble, démesurément la fortune de ses maîtres, tandis que lui, courbé du matin au soir sous sa rude tâche, gagne à peine de quoi subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.

Parfois alors, séduit et égaré par des fausses doctrines et des excitations perfides, un sentiment d'envie s'élève dans son âme, la ronge, empoisonne son existence et, en temps de crise, devient pour la société un immense danger.

A ce point de vue, l'économie politique m'apparaît comme une messagère de paix, un élément d'harmonie entre les diverses classes sociales.

Elle donne à l'ouvrier des notions exactes sur le mécanisme du monde industriel.

Elle le relève à ses propres yeux. Elle lui enseigne que le salaire n'avilit ni n'humilie personne ; qu'il n'a pas à baisser la tête en recevant le prix de la noble sueur qui découle de son front ; que les hommes les plus élevés en dignité, les ministres eux-mêmes, ne sont, au fond, que des serviteurs de tous : *ministres*, recevant par l'impôt le salaire des services qu'ils rendent à la société.

Elle lui montre que l'intérêt, prix de l'épargne, rémunération d'un travail précédemment accompli, n'est de même, et dans la réalité des choses, qu'un salaire tout aussi légitime que celui de l'ouvrier ; qu'en supprimant l'intérêt, l'épargne cesserait aussitôt, et que, par la disparition du capital, fonds des salaires et source principale des progrès industriels, l'ouvrier serait sans travail et l'humanité retournerait à la barbarie.

Elle lui apprend à ne pas jalouser le profit du patron, qui lui rend le service nécessaire d'assurer, quels que soient les résultats de l'entreprise, et d'escompter jour par jour son salaire fixé d'avance et à forfait.

Elle le convainc que l'inégalité des conditions est une conséquence forcée de la division du travail et de l'inégalité des aptitudes physiques, des qualités intellectuelles et morales ; qu'un partage égal des produits du travail entre tous les coopérateurs est une chimère et, à le supposer possible, serait une injustice.

Elle lui démontre enfin qu'il est de tous le plus intéressé au maintien de l'ordre social.

Aussi ne suis-je pas étonné qu'un des plus aimables philosophes, et en même temps un des plus judicieux économistes de ce siècle, Droz, ait présenté l'économie politique comme « le meilleur auxiliaire de la morale, » et j'ajoute le principal auxiliaire de la religion, pour faire accepter à l'ouvrier la position qui lui est faite dans l'ordre providentiel.

Elle répond à un besoin général et particulièrement à un besoin de notre temps.

L'industrie, on l'a dit avec vérité, est la reine du XIX^e siècle.

L'ouvrier aussi, plus que jamais aujourd'hui, demande à être instruit, et que d'enseignements pervers s'adressent à son esprit et à son cœur !

Des conférences populaires, institution éminemment utile si elle est bien dirigée, ont ébranlé devant lui toutes les bases de l'ordre moral et social.

Les représentants les plus dignes et les plus autorisés de tous les principes de conservation sociale, ainsi que les qualifiait un magistrat qui assurément, ce jour-là, n'était pas prophète, après avoir fait profession publique d'athéisme, de positivisme,

du matérialisme le plus brutal, après avoir déclaré haine à l'autorité dans les choses religieuses, dans la politique, dans l'ordre social, ont acclamé dans deux de nos grandes villes la commune de 95, la république démocratique et sociale, la Révolution qu'ils ont définie le triomphe du travail sur le capital, de l'ouvrier sur le parasite, de l'homme sur Dieu. Ils ont crié : Mort à la bourgeoisie capitaliste, aristocrate et bancroûte ! ils ont fait appel au drapeau rouge, à la fusillade et à la guillotine, cent mille têtes dussent-elles tomber ; ils ont représenté (je cite textuellement) l'État comme une puissance corruptrice, le travail comme opprimé par le capital, le peuple comme un esclave exploité par la bourgeoisie, les riches comme des voleurs et des assassins. Pour eux, la véritable ère sociale est celle où le gouvernement n'existera plus. Ils ont réclamé pour l'ouvrier la part du lion. Les esclaves, ont-ils dit, deviendront les maîtres ; il faut, par des décrets du peuple, anéantir la propriété ; le peuple a le droit absolu de s'emparer des ateliers qu'on lui ferme ; les parasites doivent disparaître, le travail doit appartenir exclusivement au producteur.

Quelques mois après, dans une Loge de Londres, on lisait une adresse de la Loge de Liège, où le but de la franc-maçonnerie était ainsi défini :

« Abattre les forces aveugles, abaisser l'orgueil de l'argent et des privilèges, égaliser les fortunes par l'équilibre proportionné des salaires ; écarter de l'esprit la vaine préoccupation d'une vie future et le fétichisme d'une providence prête à secourir toute détresse ; réaliser la justice au lieu de la promettre dans un monde inconnu. »

Et ces provocations, vous le savez, n'ont pas été stériles, et le nom de Marchiennes est à jamais associé à des scènes de pillage armé et de violence jusque là inconnues de nos paisibles populations.

Je vous invite donc, messieurs, à émettre le vœu que, partout où nous rencontrons un auditoire d'ouvriers, une large part de notre enseignement soit consacrée, non-seulement aux applications usuelles et pratiques, mais aux principes fondamentaux de l'économie politique.

Mais je dois répondre à une objection qui peut-être s'est fait jour dans vos esprits : l'ouvrier est-il capable de recevoir cet enseignement théorique ?

Tous ceux qui pratiquent la classe ouvrière n'hésiteront pas à répondre affirmativement, et je vous demande la permission de rapporter ici un fait qui m'est personnel.

Il existe à Liège, sous le nom de *Société ouvrière de Saint-Joseph*, une association dont le caractère distinctif est de combiner l'enseignement avec l'assistance mutuelle.

On y enseigne à l'ouvrier l'histoire, la lecture, l'orthographe, le calcul, le dessin, la musique et, avant tout, la morale.

Un jour, arrivé à l'explication du septième commandement, l'un de nous eut l'idée (car la variété est une condition de succès près de l'ouvrier) de se borner à poser d'une manière solide le fondement philosophique du droit de propriété.

Pendant une heure entière, il démontra que la propriété ne repose ni sur l'occupation, ni sur la loi civile, ni sur une convention, ni sur les besoins de l'homme ; que sa base est le travail.

Mais, observait-il, tous les propriétaires n'ont pas travaillé !

La réponse était aisée : ils ont recueilli le fruit du travail de leurs pères. Toute

propriété, à moins d'être, chose évidemment exceptionnelle, le produit d'un vol, suppose nécessairement un travail présent ou passé.

Et prenant son auditoire à partie : Et vous, disait-il, pour qui travaillez-vous ? N'est-ce pas, plus que pour vous-mêmes, pour vos femmes et vos enfants ? Et quand, à force d'épargne, devenu propriétaire du toit qui abrite sa famille, l'un de vous le lègue à ses enfants, si quelqu'un, sous prétexte qu'il ne leur en a rien coûté, venait le leur contester, vous lui diriez : Voleur ! et vous auriez raison.

C'était là, pour des ouvriers, un enseignement assurément abstrait. Cependant, à l'attention religieuse qui nous avait été prêtée, aux signes répétés d'intelligence qu'ils nous avaient donnés, nous l'avons vu, et nous n'en avons pu douter, nous avons été compris, et si, quelque temps après, un adversaire du droit de propriété fût venu le nier devant eux, une acclamation unanime l'eût accueilli : Voleur !

L'ouvrier est donc capable d'un enseignement économique, non-seulement pratique, mais théorique.

Mais tous ne peuvent pas le venir chercher ; tous ne peuvent pas faire partie des sociétés où il est donné.

Un livre suppléerait, dans certaine mesure, à l'enseignement oral, ou le compléterait très-utilement. Ce livre existe-t-il ?

Certes, les manuels d'économie politique ne manquent pas ; mais, de tous ceux du moins que je connais, il n'en est pas un qui soit suffisamment approprié aux besoins des ouvriers.

Quant aux manuels ordinaires, outre qu'ils traitent une foule de questions de peu d'importance pour la classe ouvrière, ils sont pour elle trop scientifiques et, je crois pouvoir le dire, n'en seraient même généralement pas compris.

Pour n'en citer qu'un, les *Éléments d'économie rurale, industrielle et commerciale* de l'éminent professeur du collège de France, M. Baudrillart, ce manuel, composé pour l'enseignement secondaire spécial, suppose une culture d'esprit de beaucoup supérieure à celle que l'on peut jamais espérer de la classe ouvrière.

Les livres qui lui sont spécialement destinés sont eux-mêmes insuffisants.

Il en est cependant, je me hâte de le reconnaître, de bien remarquables à divers points de vue.

Je mentionnerai, notamment, le *Manuel de morale et d'économie politique* de M. Rapet, inspecteur de l'enseignement primaire en France, qui a obtenu de l'Académie des sciences morales et politiques un prix extraordinaire de 40,000 fr. Il est écrit dans le meilleur esprit ; les plus saines doctrines y sont nettement et clairement exposées ; mais, d'une part, il n'est pas méthodique ; de l'autre, il est trop long pour des ouvriers. Formé d'une série d'entretiens, les principes y sont noyés dans des colloques toujours fort intéressants, je le veux bien, mais souvent complètement étrangers à l'économie politique.

J'en dirai autant d'un ouvrage du même genre, couronné aussi par l'Académie : les *Mémoires d'Antoine*, de M. Antonin Rondelet.

Or, ce que je voudrais, et je vais m'en expliquer, ce que je voudrais par l'Assemblée générale des catholiques, ce serait un petit livre, simple, concis, une sorte de *vademecum*, dont le bas prix permet la remise en cadeau à l'ouvrier par les hommes de cœur et les associations de Saint-Vincent de Paul et autres, qui s'intéressent à son sort.

Je viens d'indiquer deux conditions, qui me paraissent essentielles de ce travail : la simplicité qui n'exclue pas l'intérêt, et la brièveté, qui prévienne la fatigue et l'ennui.

Le *Petit manuel*, autre ouvrage de M. Rondelet, manque, — j'entends pour les ouvriers, — de la première de ces conditions.

Il en est une troisième non moins importante, qui lui manque plus complètement encore, et que, si je ne craignais d'abuser de votre bienveillante attention, je vous demanderais de pouvoir indiquer en terminant.

L'esprit de l'ouvrier est peu exercé à la spéculation. Pour qu'un enseignement, quel qu'il soit, y reste gravé, il importe de le simplifier autant qu'il est possible et, si faire se peut, de le ramener tout entier à une idée mère, autour de laquelle toutes les autres idées viennent se grouper.

Or, cette idée principale me semble ici marquée par la nature même du sujet : c'est la notion chrétienne du travail.

Lorsqu'on envisage la condition actuelle de l'humanité, un fait général frappe l'esprit : le travail, dans quelque sphère qu'on se place, est pénible. Or, ce mot seul est une révélation. Le travail est pénible : qu'est-ce à dire ? Le travail est une peine. Il est la peine, le châtement d'une faute originelle qui a fait déchoir l'homme de l'état primitif où Dieu l'avait créé.

L'économie politique, ainsi que vous le disait, il y a trois ans, un des plus spirituels orateurs que la France, à qui nous en devons tant, nous ait envoyés, M. Lasserre, l'économie politique, comme science, date du xviii^e siècle. C'est ce qui explique, d'une part, que les hommes religieux, et il faut le regretter, se soient tenus trop souvent en défiance envers elle ; d'autre part, qu'elle ne se soit généralement pas assez inspirée des principes chrétiens.

Cependant, en dehors de la croyance à la chute du premier homme, le travail est une énigme ; seul, ce dogme en explique la condition profondément troublée ; seul, il en révèle les lois.

Chrétiens, si nous demandons en quoi consiste le progrès matériel, nous répondons sans hésiter : à diminuer le travail, à obtenir un résultat égal avec moins de peine ou une quantité supérieure de produits avec un même travail. A ce caractère, à la diminution de la peine, je reconnais une loi de l'humanité régénérée.

L'esprit de l'homme a été racheté des ténèbres de l'ignorance et de l'erreur. Son cœur a été soustrait à l'empire en quelque sorte souverain du mal. Mais là ne s'est pas bornée la rédemption. Il y a, suivant l'heureuse expression de M. Cochin, des conséquences matérielles et terrestres de la rédemption. Toute créature, animée et inanimée, selon la profonde parole de saint Paul, a été rachetée.

La femme est relevée de son antique abaissement depuis qu'une femme a été vue portant Dieu dans ses bras.

L'enfant est racheté depuis que Dieu nous est apparu, le plus beau mais aussi le plus pauvre des enfants des hommes.

Le travail est anobli depuis que Jésus-Christ, de ses mains qui ont créé le monde, a travaillé.

Pensée consolante ! Dieu s'est incliné sur le travail de l'homme ; il l'a racheté, sanctifié, divinisé.

Pensée féconde aussi dans ses applications ! Elles sont nombreuses ; je me bornerai à en indiquer quelques-unes : le libre échange, le capital, la libre concurrence.

La division personnelle du travail est une loi providentielle. Pourquoi ? parce que, accroissant la force productive du travail, elle en diminue l'intensité. En même temps, elle rend les hommes dépendants, solidaires les uns des autres ; elle fait de

l'humanité une vaste association fraternelle où s'opère, sous toutes les formes, un échange mutuel de services.

Mais là ne s'arrête pas la division du travail.

De même et plus encore que les individus, les diverses contrées du globe ont reçu des aptitudes particulières de production. C'est pour le monde un gage de paix et d'harmonie. Si le christianisme, a-t-on dit justement, a fondé la fraternité des peuples sur la communauté d'origine, le commerce international fonde la fraternité des peuples sur la communauté d'intérêts. Le libre échange étend la division du travail au monde entier. Et quel est son effet ? Mettre à la disposition de l'homme, sans accroissement de travail, des produits supérieurs en nombre ou en qualité ; au fond donc, diminuer le travail. A ce cachet, je reconnais une loi de l'humanité rachetée.

Le capital ? Quelle est sa fonction en général, et spécialement celle des machines, qui en forment la part la plus importante, si ce n'est d'abrégé, de rendre plus fécond le travail ? Le capital diminue la peine, rachète le travail ; il est une loi de l'ordre économique.

La libre concurrence ? Quel est donc son résultat ? Par la baisse qu'elle amène du prix des produits, elle en met, à travail égal, une proportion plus grande à la portée de l'ouvrier ; elle est une loi providentielle.

J'ai fini, et je serais heureux, messieurs, si j'avais réussi à vous convaincre de l'utilité pour l'ouvrier d'un livre destiné à combler la lacune que je viens de signaler.

Je voudrais qu'il parût sous les auspices du Congrès, et pour en encourager la publication, je vous convie à émettre le vœu de voir ouvrir un concours à la suite duquel un prix serait décerné à l'auteur du travail jugé le plus parfait.

J'ai la conviction qu'en réalisant ce vœu, l'Assemblée générale des catholiques ferait chose éminemment utile à la religion, utile à la société, utile à nos frères les ouvriers.

Voici donc la résolution que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau :

« Il y a lieu d'étendre, autant que possible, l'enseignement de l'économie politique à la classe ouvrière, et de provoquer, par l'ouverture d'un concours et l'institution d'une récompense, la publication, sous les auspices du Congrès, d'un manuel de cette science spécialement destiné aux ouvriers. »

M. LE PRÉSIDENT. — Si cette proposition ne rencontre pas d'opposition, je la déclare adoptée.

Nous allons passer maintenant à la discussion du rapport qui va nous être présenté par la commission que vous avez nommée hier.

La parole est à M. le chanoine Van Hove.

M. le chanoine VAN HOVE. — Messieurs, la commission qui a été chargée d'examiner la proposition que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, s'est réunie ce matin.

En principe, nous avons tous été d'accord pour appeler de tous nos vœux des relations suivies entre les différents établissements libres et catholiques d'enseignement moyen qui existent dans le pays. Nous avons reconnu qu'il était nécessaire de nous communiquer mutuellement en commun nos griefs, de concert et d'unir tous nos moyens d'influence, afin que l'enseignement catholique occupe sous tous les rapports la place à laquelle il a droit.

J'avais eu l'honneur de proposer à la section d'émettre le vœu qu'entre tous les établissements catholiques d'enseignement du pays, s'établît ce que j'appellais une fédération. Nous avons cru que le terme de *fédération* était peut-être trop absolu, trop impérieux, et qu'il semblait indiquer une certaine absorption de la liberté de

chacun des établissements et de son autonomie. Nous avons donc laissé le mot « *fédération* » de côté.

Voici dans quel sens la commission propose à la troisième section de formuler la proposition :

« La section émet le vœu qu'entre tous les établissements catholiques d'enseignement moyen se forment des relations régulières et suivies.

« Elles auraient pour but d'introduire dans l'enseignement libre toutes les améliorations jugées nécessaires ou utiles. »

Il est bien certain, messieurs, et la commission entend expliquer de cette manière le texte auquel elle s'est arrêtée, qu'en établissant des relations suivies entre les professeurs et les directeurs des établissements catholiques, nous pourrions arriver à l'amélioration constante de nos méthodes, et imprimer à notre enseignement la direction dont il a besoin pour répondre aux vœux des pères de famille et en même temps aux progrès littéraires de notre époque.

Il serait extrêmement utile que dans les conférences que nous pourrions organiser à la suite de ces relations, nous débattions aussi quelques-unes de ces questions qui ont été soulevées dans le sein de la commission ; ainsi, par exemple, la proposition introduite par M. Collinet et par laquelle on demande que l'enseignement de l'histoire soit en général plus profondément chrétien ; que l'enseignement de l'histoire littéraire dans tout son ensemble arme l'élève de toutes pièces au sortir de l'établissement, afin qu'il puisse prendre part à la guerre que nous avons à soutenir, et qu'il ne s'effraie point en entendant résonner à ses oreilles des objections souvent sans aucune valeur et qu'on n'a pas appris à réfuter assez solidement.

Ces relations établies entre les professeurs pourraient nous suggérer les moyens les plus pratiques et les plus efficaces d'arriver à quelque chose de stable et de solide et d'améliorer successivement toutes les méthodes d'enseignement, afin que l'enseignement catholique devienne, sous tous les rapports, le premier enseignement de la Belgique. (*Applaudissements.*)

Ces relations auraient pour but, en second lieu, d'assurer l'application équitable du principe de la liberté d'enseignement, particulièrement dans ses rapports avec l'examen établi par la loi de 1861.

La commission a cru qu'elle ne devait pas entrer dans les détails dont on s'est déjà occupé antérieurement, et qu'elle pouvait se dispenser de soulever les griefs particuliers dont j'ai eu l'honneur d'entretenir la section hier.

Il est certain, messieurs, qu'en nous rencontrant, en nous concertant, en mettant en commun les plaintes légitimes que nous avons à articuler, nous serons beaucoup plus forts pour obtenir justice. — Nous laissons donc de côté tous les détails et nous nous bornons à demander l'application équitable du principe de la liberté d'enseignement, aussi bien dans la nomination des membres du jury que dans tout ce qui se rattache aux examens.

La commission n'a pas cru qu'il lui appartenait de se prononcer sur le principe même de l'examen. Bien qu'il soit évident, c'est au moins mon avis, que l'examen a été fatal aux études, force nous est de le subir aussi longtemps qu'il existe. C'est pour cela que la proposition a été rédigée de manière à n'impliquer aucune approbation directe ou indirecte du régime auquel il ne dépend pas de nos seuls efforts de nous soustraire.

Nous demandons simplement, je le répète. l'application équitable du principe de la liberté d'enseignement établi par la loi de 1861.

Nous subirons donc l'examen aussi longtemps qu'il existera, tout en faisant des vœux pour qu'il disparaisse aussitôt que possible. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La discussion est ouverte sur la proposition qui vient d'être développée. La parole est à M. Blatairou.

M. BLATAIROU, doyen honoraire de la faculté de théologie de Bordeaux. — Messieurs, mon intention, en me rendant ici, était de prendre la parole. Mais j'ai été empêché de le faire par cette considération qu'il s'agit, dans le débat qui s'est ouvert, de l'enseignement en Belgique, et que je ne connais pas assez le pays sous ce rapport pour me permettre d'intervenir dans une question de cette importance.

Cependant, messieurs, l'éminent recteur magnifique de l'Université de Louvain m'a engagé à vous adresser quelques mots. Je vais donc vous dire ce que je dirais en France, si pareille question était soulevée.

Je dirais d'abord que je me joins de toute mon âme à celui qui fait la proposition de réunir les différentes institutions d'enseignement secondaire, afin de leur donner plus de force, plus d'activité et plus d'efficacité.

Je dirai aussi que je suis opposé en principe à l'examen pour le baccalauréat, tel qu'il est institué en France.

Je ne sais pas, messieurs, ce qui se passe en Belgique. Mais chez nous, je me fais un devoir de le déclarer, nous n'avons pas de plaintes bien sérieuses à élever sous ce rapport.

J'appartiens à un diocèse où il y a plusieurs établissements dirigés par des ecclésiastiques. Eh bien ! le nombre des bacheliers reçus tous les ans et appartenant à ces établissements, est relativement beaucoup plus grand que celui des bacheliers reçus parmi les élèves du premier lycée. (*Applaudissements.*)

L'un de ces établissements est dirigé par des Jésuites. L'année dernière, il a présenté dix-huit candidats, dont seize ont été admis. Il y a d'autres établissements encore, dirigés par des ecclésiastiques séculiers ; je ne me souviens pas bien du nombre de présentations et de réceptions, mais je sais que le nombre de ces dernières approchait de bien près celui des premières.

Tels sont les résultats obtenus dans mon diocèse. Nous avons cependant un jury composé d'hommes appartenant exclusivement à l'Université. La plupart d'entre eux sont très-bienveillants pour les élèves de nos institutions ecclésiastiques ; plusieurs sont nos amis, et les autres, qui ne partagent pas nos convictions religieuses, font preuve au moins d'impartialité.

Vous voyez, messieurs, que notre position, en France, est tout autre que la vôtre, ce qu'il faut attribuer, sans doute, à la nature même et à la vivacité de la lutte que vous devez soutenir. Par conséquent, je n'examinerai pas la question au point de vue où on l'a envisagée ici.

Je désirerais, comme mes honorables collègues belges, que le comité qu'on propose d'établir pour relier les établissements catholiques et libres, s'occupât des moyens d'y développer et d'y perfectionner l'enseignement.

L'enseignement, dans nos institutions ecclésiastiques, est donné par des hommes qui n'ont pas toujours des connaissances littéraires et scientifiques, particulièrement en ce qui concerne les langues anciennes, aussi complètes que les professeurs de l'Université. (*Oh ! oh !*) Je parle, messieurs, de ce qui existe en France.

Pour être admis comme professeur à l'Université, il faut se soumettre à de nom-

breuses épreuves. Il y a les grades, il y a les examens, il y a les agrégations ; et c'est, pour ainsi dire, à la pointe de l'épée qu'on emporte la place.

Pour les professeurs ecclésiastiques, il n'en est pas de même. Si je parlais en France, c'est sur ce point que j'insisterais. Je dirais : Voyez quels résultats nous obtenons avec des professeurs souvent inférieurs en science linguistique aux professeurs de l'Université ! Si nous nous élevions sous ce rapport à leur niveau, les résultats que nous obtenons ne seraient-ils pas encore plus brillants et plus complets ?

Qu'est-ce qui nous empêcherait, messieurs, d'atteindre ce niveau ? Il suffirait de prendre quelques mesures et de former à notre tour de bons professeurs, joignant à la théorie la pratique de l'enseignement.

Savez-vous comment se forment aujourd'hui les professeurs dans un bon nombre de nos établissements dirigés par des ecclésiastiques ? Je vais vous le dire. Un jeune homme vient de finir sa théologie. — Il a quelques années avant d'arriver au sacerdoce. On lui dit : Vous allez professer. Il obéit et interrompt ses études. On suppose que la science du professeur est infuse en lui.

Pour faire un cordonnier, on demande un apprentissage ; on ne donnera pas des souliers à confectionner à celui qui ignore jusqu'aux premiers éléments de cette confection. Eh bien ! messieurs, on prend un jeune homme sans expérience de l'enseignement, et on lui dit : Vous allez être professeur. Vous allez travailler à l'œuvre la plus importante, à l'œuvre qui aura les résultats les plus considérables ; vous aurez à former des cœurs et des intelligences. — Et, permettez-moi de vous l'avouer, messieurs, le plus souvent l'instruction qu'on lui a donnée n'a pas suffisamment formé sa propre intelligence. N'est-ce pas déplorable ?

J'ai été dans l'enseignement à peu près toute ma vie, et c'est cette absence de préparation qui m'a toujours le plus préoccupé. Il y a quelques années, nous avions constitué un concile à Bordeaux ; on s'y occupait de différentes questions, et là encore, je développai ma pensée. — Je disais : Je voudrais qu'on recherchât les moyens de faire de bons professeurs et qu'on comprît que là est tout l'avenir de la religion.

Messieurs, à cette occasion, un souvenir me revient à l'esprit. En 1850, je venais en Belgique pour faire connaissance avec l'Université de Louvain, et je suis heureux de trouver ici l'occasion de remercier l'éminent recteur qui préside aujourd'hui à cette noble institution. (*Applaudissements.*) Son illustre prédécesseur me donna tout le temps dont il pouvait disposer, et en me quittant, il m'adressa ces paroles : « Je ne puis assez vous recommander une chose essentielle ; je ne développe pas ma pensée, je la résume seulement : tout l'avenir de la religion est dans la manière dont on étudie. »

Oui, messieurs, formons les jeunes gens, formons leur esprit ; c'est une chose excessivement importante. Pour former des professeurs, il serait nécessaire, avant tout, d'avoir une école normale. — Vous avez constitué en Belgique une institution pédagogique ; nous n'en avons pas en France.

Les jeunes gens ne devraient être admis à professer que lorsque leur intelligence est développée.

Je voudrais, en second lieu, que les professeurs fussent contents de leur position et qu'ils n'eussent pas la tentation d'obtenir des emplois dans le ministère paroissial.

Je voudrais qu'on honorât les professeurs, qu'on leur fit une bonne position qui les empêchât de penser à une position plus agréable. Je voudrais enfin que le pro-

fesseur de sixième ou de septième fût, au point de vue de l'estime et de la considération, l'égal du professeur de rhétorique.

Je m'arrête en vous demandant pardon, messieurs, d'avoir abusé si longtemps de votre attention. (*Applaudissements.*) Si j'avais maintenant un vœu à émettre, ce serait que le comité chargé de préparer l'union entre les différents établissements mit au nombre des questions dont elle aurait à s'occuper, la question de la formation de bons professeurs, l'encouragement du professorat et les moyens de l'élever à la hauteur de sa mission, afin qu'il produise tout ce qu'il peut produire. Je le répète, avec toute la bonne volonté et l'intelligence que nos professeurs ecclésiastiques apportent dans l'enseignement qui leur est confié, s'ils possédaient la science des professeurs de l'Université, on obtiendrait des résultats dont l'Église aurait à se réjouir. Et alors, nos adversaires baisseraient la tête parce qu'ils devraient reconnaître que nos sujets sont infiniment supérieurs à ceux de l'Université. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a longtemps que l'épiscopat de Belgique a compris la nécessité de former des professeurs ecclésiastiques pour l'enseignement moyen. Nous avons, en effet, depuis plusieurs années, à l'Université de Louvain, un *Institut pédagogique* qui a, à certains égards, cette destination, mais qui ne réalise pas encore entièrement le vœu exprimé par l'honorable préopinant. L'année dernière, nous sommes en famille et je puis bien vous faire cette communication, j'ai cru moi-même devoir appeler l'attention de NN. SS. les évêques sur la nécessité de compléter cet institut en fondant, à Louvain, une école normale des humanités destinée à former des professeurs ecclésiastiques ayant la science que les autres professeurs peuvent acquérir, une science, je l'espère, plus développée encore, et possédant en même temps cet art si difficile d'enseigner aux autres.

Je puis, dès maintenant, vous annoncer que cette œuvre va se réaliser prochainement. (*Applaudissements.*) NN. SS. les évêques se sont réunis avant l'ouverture du Congrès et ont décidé la création immédiate d'une école normale qui sera annexée à l'université catholique. Le directeur de cette institution est déjà nommé, et nous allons nous occuper tout de suite de son organisation complète. J'espère que nous arriverons ainsi à former rapidement des professeurs capables et dévoués. (*Applaudissements.*)

M. le chanoine DE BLÉSER. — Je me bornerai à dire quelques mots en réponse au discours de l'honorable chanoine Blatairou. Ce discours comprenait deux parties. Il demandait, d'abord, la création d'une école normale destinée à former de jeunes ecclésiastiques pour l'enseignement. Le recteur de l'Université de Louvain vient de répondre à ce dernier point.

Il est une autre partie de ce discours que je ne crois pas pouvoir laisser passer sans réponse, pour l'honneur des prêtres de notre diocèse qui s'occupent de l'enseignement.

Je parle pour mon diocèse ; si des représentants d'autres diocèses veulent prendre la parole, je serai heureux de les trouver d'accord avec moi.

L'honorable M. Blatairou a demandé qu'on encourageât la carrière de professeur et qu'on l'entourât d'égards, afin que l'ecclésiastique chargé de l'enseignement ne cherchât point un jour une position plus élevée.

Je crois devoir faire appel au temps que j'ai passé dans cette maison ; voilà vingt-deux ans que j'y suis, et je suis fier d'être professeur dans ce petit séminaire. Je crois que tout notre corps professoral partage le même sentiment et qu'il n'est

pas un de nous qui aspire à une position plus élevée. Nous trouvons ici tous les encouragements ; tous les élèves nous aiment et nous estiment , et cela nous suffit. (*Applaudissements.*)

Cette carrière, messieurs, quelque modeste qu'elle soit, n'a pas besoin d'encouragements extraordinaires. Les encouragements, nous les trouvons dans l'accomplissement de nos devoirs. Et quand l'heure sera venue où nos forces commenceront à s'épuiser, nous attendrons avec patience qu'on vienne nous dire : « J'ai besoin de « vous pour une autre position, » et nous serons heureux de dire : Nous voici. (*Applaudissements.*)

Je me résume, messieurs. J'approuve de tout cœur la création d'une école normale dans laquelle on formera de jeunes professeurs, bien que ce besoin ne soit pas aussi urgent qu'on a semblé le croire jusqu'à présent. Mais, comme nous ne reculons jamais devant un progrès à réaliser, nous applaudissons volontiers à cette institution, qui ne peut être que favorable à l'enseignement catholique.

M. le chanoine BLATAIROU. — Ce que vient de dire M. de Bléser me confirme dans l'idée que j'aurais peut-être mieux fait de garder le silence. Mais, messieurs, j'ai commencé par dire que je ne parlerais pas pour la Belgique, mais pour la France. Je n'ai pas élevé le moindre doute sur le talent de vos professeurs. Loin de là, messieurs, j'envie votre sort. Lors de la visite que j'ai faite en Belgique, il y a quelques années, je n'ai vu qu'une de vos institutions secondaires, et j'en ai été dans l'admiration et dans le ravissement. Je ne connais rien en France qui approche du Petit-Séminaire de Saint-Troud.

M. le supérieur du Petit-Séminaire de Malines n'avait pas, je le répète, à me répondre, car je n'avais pas parlé de la Belgique. En commençant, je vous avais prévenus que ce que j'allais dire, je le disais pour la France et pour la France seulement. (*Applaudissements.*)

M. l'abbé VAN HEESBEECK (Liège). — Je crois devoir vous confirmer, messieurs, ce que vient de dire M. le chanoine de Bléser. Le corps professoral du diocèse de Liège partage complètement les sentiments de celui de l'archidiocèse de Malines. J'ajoute aussi que dans l'établissement dont j'ai l'honneur d'être le supérieur, le professeur de septième est aussi honoré que celui de rhétorique. (*Applaudissements.*)

M. le chanoine BLATAIROU. — J'en félicite le diocèse.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole sur la proposition de M. le chanoine Van Hove, amendée par la commission ? Je vais la mettre aux voix.

— La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu, à propos de la discussion sur l'enseignement de l'histoire, une lettre de M. le Dr Otto, professeur au Collège de Paderborn, dont je crois devoir donner lecture :

« Monsieur le Président,

« J'ai vu dans les bulletins qui nous ont été distribués avant-hier et hier, que l'on s'était occupé dans votre section de l'enseignement de l'histoire. Cet enseignement, jusqu'ici, n'a pas été apprécié partout comme il le mérite sous tant de rapports. On n'a pas compris suffisamment l'importance de l'histoire pour l'éducation et pour toute la vie, puisqu'elle est elle-même la maîtresse de la vie, comme le dit Cicéron, quand elle est bien enseignée. Chez nous aussi, en Allemagne, on commence à reconnaître la valeur des études historiques convenablement dirigées. Nous possédons déjà quelques

manuels qui sont assez bons. Nos ennemis, les ennemis de la vérité, de la justice et du salut public avaient, depuis longtemps, compris l'importance de ces études, et ils avaient de bonne heure encouragé leurs adhérents à composer des manuels selon leurs principes, ou, comme on l'a dit avec raison, à *faire l'histoire*. C'est pourquoi vous trouverez dans la plus grande partie des histoires écrites après la malheureuse Réforme du xvi^e siècle, des erreurs volontaires, des mensonges, des calomnies qu'il est plus que temps de dévoiler et de mettre à néant. Il faudrait, à cet effet, encourager les hommes consciencieux et de talent à étudier profondément les sources de l'histoire tant ancienne que moderne, et à composer à leur tour des manuels dans un style coulant et agréable, propres à les faire lire avec fruit et intérêt. C'est ce que l'on commence à faire en Allemagne avec un certain succès. Les vies de grands hommes de bien dans l'histoire offrent surtout un champ varié et presque inépuisable. En appelant sur ce sujet votre attention, je me borne à signaler l'avantage qu'il y aurait à reproduire dans votre langue quelques-uns des écrits les plus récents de nos historiens allemands, qui se distinguent par l'élévation de leurs vues et par leur impartialité. »

Nous passons maintenant à la discussion du n^o 5 de notre programme. Il est ainsi libellé : « *Propagation et perfectionnement des œuvres moralisatrices, cours publics, lectures et conférences populaires, bonnes publications, etc., etc.* »

— La parole est à M. le comte de Caulaincourt.

M. le comte DE CAULAINCOURT (Lille). — Je me propose de vous parler de la *Société de Saint-Charles Borromée*. Je ne vous expliquerai pas ici le mécanisme de cette institution ; cela a déjà été fait. Je me bornerai à vous donner quelques détails sur son application.

Je prendrai les principaux centres où la Société de Saint-Charles Borromée est établie. Je commencerai par Liège, où elle a pris un assez grand développement et où elle a donné des résultats qui vous intéresseront certainement.

Il s'y est d'abord formé un comité de jeunes gens, très-ardents catholiques. Ils ont mis en œuvre toute leur bonne volonté et sont parvenus à créer des succursales très-nombreuses, presque trop nombreuses, parce qu'elles sont difficiles à maintenir. Mais vous verrez quel bien ils ont opéré.

Il y avait à Liège trois bibliothèques dont les livres, choisis sans discernement, présentaient plus de dangers que d'avantages. Malgré cela, le comité a formé une bibliothèque catholique au moyen de souscriptions qui s'élèvent annuellement à cinq mille francs environ ; et si les mois d'été répondaient aux mois d'hiver, elle recevrait soixante mille lecteurs par an. C'est un résultat que tout le monde saura apprécier.

A la différence de la Société de Saint-Vincent de Paul, la Société de Saint-Charles Borromée n'exclut pas la politique. — Elle s'occupe aussi bien de la presse que des livres. Son comité a fondé un journal local qui rend de grands services.

Trois localités de la province avaient des besoins très-différents et n'avaient pas les moyens de créer un journal. Le journal créé par les membres de la Société de Saint-Charles Borromée leur est venu en aide ; il a son correspondant permanent dans chacune de ces localités et, de cette manière, il satisfait, sous le même titre, tous les intérêts.

La ne s'est pas bornée la tâche du comité de Liège. Il a porté son attention sur

l'ouvrage qu'on lit le plus : l'*Almanach*. Il a donc créé un almanach qui est déjà très-répandu.

Pour faciliter l'institution des bibliothèques, il a établi aussi des *bibliothèques circulantes*, qui se transmettent de commune à commune.

Je suppose, par exemple, dix communes associées ; chacune d'elles paie 100 francs, et l'on met à sa disposition 400 volumes. Voilà donc pour les dix communes, 4,000 volumes qui passent successivement de mains en mains. Quand la première série de 400 volumes est restée dans une commune pendant un certain temps, on l'expédie à une autre commune, qui, à son tour, envoie la collection dont elle était en possession. On est arrivé par ce moyen à satisfaire un plus grand nombre de lecteurs et à renouveler continuellement les livres.

Un second centre existe à Mons, où l'œuvre est généralement appréciée et rend de très-grands services.

Il est excessivement utile, messieurs, d'indiquer aux parents qui ne s'occupent pas de littérature quels sont les livres qu'ils peuvent mettre sans crainte entre les mains de leurs enfants. Or, une société qui s'occupe spécialement de la recherche des bonnes publications est en rapport avec toutes les librairies qui les éditent : elle est à même de donner des renseignements très-utiles et de procurer les remises qui ne sont pas faites aux acheteurs isolés.

C'est à Tournay que l'œuvre a eu son point de départ. Cette ville possède deux bibliothèques : une pour les membres de l'œuvre et une bibliothèque populaire. Cette fondation de Saint-Charles Borromée, fournit aussi des livres aux femmes. Elle a créé des bibliothèques assez nombreuses dans l'arrondissement au moyen des fonds que rapportaient les souscriptions. Tout ecclésiastique et tout fondateur qui veut commencer une bibliothèque donne vingt-cinq francs et reçoit pour cinquante francs de livres. Quand le premier noyau est ainsi formé, il est facile de l'étendre.

Le comité de Tournay a également fondé un journal, « *le Belge*, » qui a trois mille abonnés et qui n'a coûté presque aucun sacrifice. Il rend aujourd'hui de grands services dans les communes où les intérêts catholiques sont engagés.

Il y a encore une autre institution qui est fort répandue, surtout en France, et que je me permettrai de vous recommander ; c'est celle des *Semaines religieuses*. Il y en a environ soixante en France. Ces *Semaines* sont des espèces de revues qui, plus que les journaux ordinaires, frappent l'esprit des ouvriers. Elles ont du succès et réalisent un grand bien.

Je disais que la Société de Saint-Charles Borromée s'occupe non-seulement des livres et des journaux, mais de tout ce qui a rapport à la presse. A ce titre, elle publie aussi, à Tournay, un almanach ; c'est M. Castermann qui l'imprime.—Nous lui avons assuré la vente de 10,000 exemplaires ; comme il a une très-grande clientèle, il vend aisément ce qui lui reste. — Le bien s'opère donc sans frais pour la Société.

Tels sont, messieurs, les renseignements que j'avais à vous donner sur l'OEuvre de Saint-Charles Borromée. (*Applaudissements.*)

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Messieurs, le Comité central vous engage à terminer aujourd'hui vos travaux, dussiez-vous laisser à une réunion subséquente l'examen de quelques questions. — Il est nécessaire, indispensable même, pour que nous puissions donner à notre Congrès une portée pratique, de voir présenter et discuter en assemblée générale les rapports des sections.

En conséquence, les membres des bureaux de chaque section sont priés de me remettre, à l'ouverture de l'assemblée générale d'aujourd'hui, l'indication des rapporteurs sur les diverses questions que nous allons aborder à partir de demain.

M. le comte DE LIMMINGHE. — Messieurs, je tâcherai d'être bref, et cependant je dois aborder une question sur laquelle je désire attirer toute votre attention. — Il y a trois ans déjà, j'ai soulevé cette question. Il s'agit de la nécessité de fonder des bibliothèques de bons livres, non-seulement dans les villes, mais aussi dans les campagnes. On ne s' imagine pas combien le besoin s'en fait sentir.

J'habite les trois-quarts de l'année la campagne ; j'ai eu l'occasion de voir que le paysan lit beaucoup en hiver.

Les communications entre la campagne et la ville sont devenues excessivement faciles. Le paysan qui se rend en ville ne s'occupe pas seulement de son marché, il achète aussi des livres. Et savez-vous quels livres ? Ceux qui se trouvent chez des étalagistes borgnes, qui sont à bon marché, mais qui contiennent les choses les plus répréhensibles et les plus dangereuses.

J'appelle donc l'attention du Congrès sur la nécessité de fonder des bibliothèques dans les campagnes. Cette nécessité me paraît urgente et voici pourquoi : tous vous savez que les administrations communales de la plupart des grandes villes ont fondé des bibliothèques soi-disant populaires. Certains journaux ont publié le catalogue de ces bibliothèques, et parmi les livres qu'on y donne en lecture se trouve, entre autres, la *Vie de Jésus*, par Renan.

Ces bibliothèques sont encouragées par notre gouvernement.

Les administrations communales des grandes villes, qui deviennent d'année en année plus libérales, donnent l'exemple qui ne tardera pas à être suivi par les administrations des communes rurales. Il ne nous reste donc qu'une chose à faire : c'est de les devancer et de fonder nous-mêmes des bibliothèques.

Le jour où les administrations communales arriveraient avec leurs mauvais livres, elles nous trouveraient installés. Nous aurions établi le premier magasin ; notre enseigne serait connue et personne n'irait s'adresser à ceux qui donnent de la mauvaise marchandise.

M. le comte de Caulaincourt a bien voulu nous dire ce que la Société de Saint-Charles Borromée a fait jusqu'ici, mais il me paraît qu'il manque encore quelque chose pour compléter l'œuvre dont il nous a entretenu. Je désirerais que cette Société nous donnât les moyens pratiques pour arriver à la fondation de bonnes bibliothèques rurales. Les particuliers ne sont pas, je pense, à même de donner une direction convenable à cette œuvre et n'ont pas toujours les moyens suffisants pour l'établir. Je crois que l'*Union catholique*, qui a des ramifications partout, pourrait parvenir, en s'entendant avec la Société Saint-Charles Borromée, à créer ces bibliothèques dont je viens d'essayer de faire ressortir l'importance.

Ce serait une bonne œuvre, une œuvre utile et nécessaire que nous aurions contribué à fonder. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. le comte de Limminghe est prié de soumettre sa proposition par écrit au bureau. Messieurs, je vais donner lecture d'une lettre qui nous est adressée par M. Laurentie de Paris. Elle est ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« Permettez à un solitaire, vieux soldat de la liberté catholique, de venir offrir au noble Congrès de Malines l'hommage de ses sympathies, de ses vœux et de son respect.

« J'aurais voulu être digne de m'associer autrement à vos travaux ; je ne puis que les suivre avec admiration, pour y trouver une règle et un encouragement des miens.

« Il est surtout des questions qui occupent et intéressent ma vie d'étude. Ce sont les questions d'enseignement populaire, que je trouve énoncées dans le programme du Congrès catholique.

« Ne suis-je pas téméraire de vous soumettre quelques pensées sur l'une de ces questions : « Les moyens de propager, d'étendre, de perfectionner l'enseignement et les écoles catholiques libres ? »

« Il n'est pas de question plus digne de la sollicitude du Congrès. Et, sans nul doute elle intéresse, au même titre, tous les pays où se fait aujourd'hui un travail suivi pour disputer les générations à l'action libre de l'Église.

« En France, notamment, nous voyons les écoles du peuple régies par un système administratif qui efface et veut obstinément effacer l'influence morale du prêtre. On nous dit que le prêtre a son autorité dans l'Église ; c'est là qu'il parle au peuple et aux enfants du peuple. C'est la négation la plus absolue de l'action chrétienne dans le gouvernement des hommes.

« Il ne servirait de rien, d'opposer à cette thèse de matérialisme public une thèse différente, et tel ne serait pas non plus mon dessein.

« Mais puisque, selon les idées nouvelles, la liberté de l'État se réalise par une séparation systématique de toute action doctrinale définie, encore faut-il que la liberté de l'Église se manifeste par la pratique ouverte d'un principe opposé ; et c'est aussi le devoir des maîtres catholiques de l'enfance de rendre l'Église présente à leur enseignement, dans chacune de ses parties, par l'intervention de ses pasteurs.

« Je dis plus : c'est le devoir de ses pasteurs de se rendre maîtres de l'enseignement du peuple, par l'institution et la multiplication de ses écoles, et par la direction formelle de ses instituteurs.

« Il arrivera, dans les pays catholiques, que l'État palliera sa suprématie absolue en faisant intervenir le prêtre, le curé, l'évêque même dans ses conseils d'enseignement.

« Ce sera trop souvent une supercherie. Prenons garde que la présence du prêtre ce couvre un système dont le terme est l'effacement total de l'action du prêtre : ne serait le pire des maux.

« Ce qui importe, avant tout, c'est que l'Église ait ses écoles, et ait partout ses écoles.

« Dans le vieux régime des Universités, le prêtre, le pasteur était le véritable *enseigneur* du peuple ; le prêtre enseignait dans les couvents, dans les chapitres, aussi bien que dans les presbytères. Aujourd'hui tout est changé sans doute, mais le droit naturel n'est pas aboli, et le prêtre, quelles que soient les lois restrictives, enseigne toujours.

« Ce qu'il faut, c'est qu'il enseigne partout, et surtout qu'il enseigne dans les presbytères.

« La loi française, très-jalouse et très-défiante, n'a pourtant pas dépouillé le curé du droit d'enseigner le peuple. Nous n'avons pas, jusqu'ici, demandé à la loi tout ce qu'elle peut donner, et le moment est venu de réparer ce tort.

« Il dépend des évêques de donner à la loi sa signification effective. Je ne dis pas qu'ils puissent faire de chaque presbytère une école ; mais ils peuvent faire que

chaque école soit sous l'action du presbytère ; c'est ici le grand objet de la liberté catholique.

« La lutte, jusqu'à ce moment, a manqué d'énergie. Les maîtres catholiques, et même les maîtres faisant partie d'*ordres religieux*, ont mis de la faiblesse et parfois de la complaisance à s'assujettir à l'action civile, de manière à laisser à celle-ci tout le bénéfice de ce qui est fait pour l'enseignement du peuple.

« Cette condescendance, en apparence bonne pour la paix, est, au fond, contraire au bien ; l'Église, en aucun cas, ne doit perdre le bénéfice de ce qu'elle fait pour le peuple ; non que le bien soit un calcul, mais il est juste qu'il soit connu ; son action sur l'esprit des hommes est à ce prix.

« Il s'ensuit que les catholiques doivent s'appliquer, non-seulement à créer partout des écoles sous la direction libre des pasteurs, mais aussi qu'ils doivent donner à ces écoles un caractère de perfectionnement pratique qui les rende supérieures aux écoles de l'État.

« Cela ne sera nulle part mal aisé.

« Et d'abord, l'enseignement chrétien est, par sa nature, d'une efficacité supérieure à l'enseignement qui se renferme en des détails purement matérialistes, qui ne disent rien à l'intelligence. La religion est féconde, l'athéisme est stérile. La religion non-seulement inspire le travail, mais elle l'éclaire ; que l'enfant soit chrétien, et il aimera l'instruction qui lui est donnée, car il la recevra comme un don du ciel. Avec ce principe d'émulation, on peut donner aux écoles catholiques une supériorité rapide sur les écoles où Dieu n'est pas connu. Ajoutez les encouragements d'honneur, qui seront partout décernés au nom de l'Église. Qu'il y ait partout des Sociétés de patronage catholique, qui aient des visiteurs et qui décernent des prix au nom de chaque évêque, premier protecteur de l'enseignement du peuple. Je ne saurais d'ailleurs indiquer les objets d'enseignement dans ces écoles. Chaque pays a ses besoins, et l'Église, assurément, les connaît mieux que ne les connaissent les flatteurs du peuple et les docteurs du progrès. En cela aussi, les écoles catholiques devront et pourront se rendre supérieures à toutes les écoles. Ce que j'appelle, c'est une forte initiative des pasteurs, c'est un concours généreux de tous les fidèles. C'est ici le principe d'une large association ; et à ce mot, M. le Président, je m'arrête, car mon vœu est réalisé par la magnifique réunion qu'en esprit je vois devant nous, et qui, en se séparant après de si utiles travaux, va montrer en mille lieux comment l'unité de zèle et de foi anime et féconde la variété des OEuvres qui ont pour objet le bien du peuple.

Je suis, etc.

« LAURENTIE. »

Nous allons maintenant nous occuper de l'école des arts et manufactures.

M. DE PARSEVAL. — Avant d'aborder un autre sujet, je demanderai la permission de revenir en peu de mots sur les observations que j'ai présentées à l'occasion d'un ouvrage dangereux pour la jeunesse.

M. le comte de Caulaincourt nous a donné tout à l'heure les détails les plus intéressants sur la manière dont fonctionne la Société de Saint-Charles Borromée, et il nous a dit qu'un des buts que se propose cette association est de donner aux parents des renseignements sur les livres à choisir pour leurs enfants.

Je me demande, messieurs, si ces simples renseignements que des membres zélés et dévoués sont à même de donner aux personnes qui les sollicitent, sont de nature à faire une guerre suffisante aux mauvais ouvrages qu'on cherche à mettre entre les mains de nos enfants ?

Ne pensez-vous pas, messieurs, que la publication semestrielle d'une liste des ouvrages recommandés par l'association nous serait d'un grand secours ?

Les pères de famille pourraient y choisir les livres à donner à leurs enfants et les instituteurs les prix qu'ils veulent distribuer à leurs élèves.

Ne pensez-vous pas aussi qu'il serait bon d'ajouter à ce catalogue un bulletin bibliographique indiquant les livres qu'il n'est pas convenable de mettre entre les mains de la jeunesse ? C'est là, messieurs, un moyen pratique qui me vient à l'esprit et qui me paraît devoir répondre au but que nous nous proposons.

J'ai déposé l'autre jour sur le bureau plusieurs exemplaires d'une publication qui est en ce moment entre les mains d'un trop grand nombre de familles chrétiennes en France.

Cette publication, connue sous le titre de : « *Magasin de récréation et d'éducation*, » est rédigée par des hommes d'un grand talent, parmi lesquels je vous citerai MM. Macé et Stahl, deux noms qui jouissent d'une certaine réputation. Mais ces deux hommes ont le talent bien dangereux d'habituer l'intelligence de l'enfant à n'étudier la science qu'au point de vue scientifique ; ils ont le talent de ne jamais invoquer le nom de Dieu.

L'enfant ne voit donc, dans la nature, que des faits et jamais la cause.

J'aimerais, messieurs, pour obvier à cet inconvénient, que le bulletin semestriel indiquât aux familles le danger de ces livres, bien qu'ils soient approuvés par le ministre de l'instruction publique, par les sociétés savantes et par l'Académie française, comme celui que je viens de citer. L'Académie française, en récompensant l'œuvre scientifique, n'a pas fait assez attention que ce livre était destiné aux enfants et que la science présentée de cette façon est une chose extrêmement dangereuse.

Je m'en tiens donc à l'idée du bulletin bibliographique et je la sou mets à M. le comte de Caulaincourt.

M. le comte DE CAULAINCOURT. — Messieurs, je n'ai qu'une seule chose à dire en réponse à l'invitation que l'on vient de me faire : c'est que les souhaits de M. de Parseval sont en partie réalisés. Il existe déjà un catalogue où se trouvent indiqués les livres qui peuvent être sans danger confiés aux enfants.

Quant au bulletin bibliographique contenant les titres des livres dangereux, je crois que c'est une chose assez délicate et qui ne peut être appliquée que dans une certaine mesure.

M. LE PRÉSIDENT. — M. de Parseval ne fait-il pas une proposition formelle ?

M. DE PARSEVAL. — J'ai simplement voulu exprimer une opinion qui, je le vois avec plaisir, a rencontré une certaine sympathie dans l'assemblée.

M. JOACHIM DE YRIZARY MOYA présente quelques détails sur l'état de l'enseignement en Espagne.

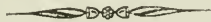
M. LE PRÉSIDENT. — Je viens de recevoir de M. le comte de Limminghe la proposition relative aux bibliothèques populaires. Elle est ainsi conçue : « L'Assemblée émet le « vœu que des bibliothèques populaires soient établies non-seulement dans les « villes, mais encore dans les campagnes, et que les comités de la *Société de Saint-Charles Borromée* et d'autres associations semblables aident de leur activité la « réalisation de cette institution éminemment utile et même nécessaire. »

— La proposition, mise aux voix, est adoptée par acclamation.

— La séance est suspendue à 11 1/2 heures.

La section se constitue en comité pour s'occuper de l'École des arts et manufactures, des mines et du génie civil annexée à l'Université de Louvain. Elle arrête les termes du rapport à soumettre à ce sujet à l'Assemblée générale (1).

(1) V. le rapport de M. Gilbert, communiqué dans la séance générale du 6 septembre, 1^{re} partie, pages 173 et suiv.



QUATRIÈME SECTION.

ART CHRÉTIEN

Le Bureau de la section est composé de MM. le vicomte B. DU BUS DE GHISIGNIES, sénateur, président ; les chanoines DEVROYE et DE BLÈSER, le baron VAN DELFT D'EYSSSEL, sénateur, vice-présidents ; X. VAN ELEWYCK, le baron L. DE HODY, l'abbé DELVIGNE, BORRE, secrétaires.

PREMIÈRE SÉANCE.

2 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE B. DU BUS DE GHISIGNIES.

SOMMAIRE : Position des questions par M. le Président. — *Photographie et moulage d'objets d'art religieux* : M. l'abbé Delvigne. — *Moyens d'enseigner et de propager l'art religieux*, etc. : Discussion : MM. le chanoine Devroye, A. de Résimont, l'abbé Delvigne, le baron Van Delft d'Eyssel, le chanoine Bethune, le baron L. de Hody, l'abbé Fournier, le baron d'Izarn.

La séance est ouverte à 5 heures.

M. LE PRÉSIDENT. — Indépendamment des propositions qui pourront être faites à la section, nous avons à l'ordre du jour les questions inscrites au programme que vous avez sous les yeux.

Il y a d'abord trois questions, qui ont été déjà mises en délibération lors de notre dernière réunion. Ce sont les suivantes :

1^o Enseignement et perfectionnement de l'art religieux ;

2^o Exposition permanente des œuvres d'art dans les églises ;

3^o Reproduction et moulage des œuvres, des sculptures et des ornements de l'art religieux dans les divers pays, et création de collections et de musées propres à favoriser les études des élèves et des artistes.

Il y a ensuite cette quatrième question, qui est nouvelle : « Moyens d'encourager et de propager l'art religieux et les œuvres littéraires empreintes du sentiment chrétien : associations et institutions libres, concours, etc. »

Il vient de parvenir au bureau deux propositions qui seront également mises en délibération : l'une est signée par M. A. Le Pas, et l'autre par M. Appelmans. Ces messieurs étant absents, nous remettrons à une autre séance l'examen de leurs propositions.

— Personne ne demandant la parole sur les deux premières questions, M. l'abbé Delvigne demande à faire une communication sur la troisième.

M. l'abbé DELVIGNE. — Messieurs, il pourra sembler, au premier abord, que je viens plaider ici *pro domo*. Cependant je crois devoir appeler votre attention sur la création récente d'une Association pour la reproduction, par la photographie et le moulage d'objets d'art religieux. C'est encore une de ces œuvres qui sont issues du Congrès, et, à ce titre, je la crois digne de vous arrêter un instant. Je n'ai guère pour but de collecter des abonnements ; grâce à Dieu, sous ce rapport, l'Association se trouve, quant à présent, dans une situation assez florissante ; mais, je tiens à la faire connaître pour que vous puissiez, le cas échéant, recommander l'œuvre à des artistes ou à d'autres personnes qui sont appelées par leurs études à faire, de l'art religieux, l'objet spécial de leurs préoccupations.

Je n'ai pas à vous rappeler ici l'Exposition de 1864 ; nous avons essayé, aussi bien que nous l'avons pu, de réunir pendant quelques semaines, un certain nombre de spécimens d'art religieux produits par nos pères. Nous avons résolu de continuer cette œuvre et surtout de propager ces modèles. En effet, la question du mobilier des églises, en particulier, est une des plus importantes qui puissent se présenter à notre attention et à notre sollicitude.

La Renaissance est arrivée ; elle a dû combler les vides causés au xvi^e siècle par les ravages des Iconoclastes. Malheureusement, comme vous le savez, la Renaissance ne s'inspire pas du tout de l'art antérieur, et aujourd'hui que la situation est devenue plus prospère, qu'un grand nombre de fabriques d'églises se trouvent dans de meilleures conditions, le moment est venu de s'occuper sérieusement de cette question.

La nécessité se présente bien souvent de compléter l'ornementation, le mobilier d'une église. Alors, qu'arrive-t-il ? Les modèles nous manquent, et sous prétexte de gothique, d'art ogival, on nous a donné souvent, soyons sincères, de véritables énormités.

De là a surgi l'idée de procurer aux artistes et aux fabriques d'églises de bons modèles. Nous en avons un certain nombre à l'Exposition. Un des hommes qui, en Belgique, se sont le plus occupés de l'art ogival, M. Jean Bethune, provoqua parmi ses amis une souscription particulière à l'effet de faire mouler quelques-uns des principaux objets qui se trouvaient à l'Exposition. On réunit huit souscripteurs, et immédiatement on a moulé les objets les plus remarquables, les chandeliers de Parck et de Postel, le Christ de Louwaige, qui se trouve ici, et d'autres encore.

Nous avons résolu plus tard d'étendre cette idée, et c'est ainsi qu'est née l'association dont je vous parle et qui a pour objet la reproduction, par la photographie et le moulage, d'objets d'art religieux.

Ainsi donc, fournir aux artistes des modèles de ce qui s'est fait antérieurement et leur procurer le moyen de les reproduire en tenant compte des modifications que le temps et les circonstances peuvent exiger, tel est le but que nous voulons atteindre.

En général, si on veut lire avec soin les statuts de notre association, dont quelques exemplaires se trouvent déposés sur le bureau, on pourra se convaincre

que nous avons surtout en vue une œuvre pratique. Nous avons entrepris la reproduction d'objets qui sont, encore aujourd'hui, nécessaires aux besoins du culte, et nous avons résolu de ne pas nous occuper des objets qui n'ont plus aucune utilité.

Je tenais à rendre cet hommage au Congrès et à reconnaître hautement la propriété de l'idée à qui elle appartient. C'est au sein du Congrès qu'elle a surgi, et j'ai cru utile de vous faire connaître les résultats qu'elle a produits jusqu'ici.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur la troisième question ?

S'il n'y a pas d'opposition, je mettrai en délibération la quatrième question : « Moyens d'encourager et de propager l'art religieux. »

M. le chanoine DEVROYE. — Puisque personne ne semble disposé, en ce moment, à prendre la parole, je demande la permission de dire au moins quelques mots pour ouvrir la discussion. J'espère qu'ensuite chacun de vous y apportera son contingent de lumières. Je ne suis nullement préparé à traiter les questions qui nous sont soumises : Vous savez que j'ai été appelé à en traiter d'autres dans les congrès précédents, et c'est principalement pour la musique religieuse que je fais partie de votre Bureau. Mais votre silence m'engage à vous communiquer quelques idées sur la quatrième question : Moyens d'encourager et de propager l'art religieux et les œuvres littéraires, empreintes du sentiment chrétien ; associations et institutions libres, concours, etc.

Je ne prends la parole que pour attirer votre attention sur cette question, pour vous prier d'y réfléchir et de nous communiquer dans une séance prochaine les idées que vous croiriez utiles à cet égard.

Voici ce qui m'engage à vous faire cette demande :

J'ai vu l'Exposition universelle de Paris, et il est évident que la peinture et la sculpture sont aujourd'hui empreintes d'un matérialisme déplorable.

Ce fâcheux état peut, à mon avis, être attribué à deux causes principales : d'abord, au sentiment particulier des artistes ; ensuite, au goût perverti des amateurs et du public. Les œuvres les plus solides et les meilleures ne trouvent pas d'acheteurs, tandis qu'on parvient à vendre les choses incroyables qui sont exposées. Les artistes tiennent avant tout à gagner de l'argent, et ils font ce qu'on leur paie.

Il y a donc à examiner, pour nous, catholiques, si nous ne pourrions pas établir pour l'art un autre courant ; si nous ne pourrions pas inspirer aux artistes d'autres idées, en avisant aux moyens de les encourager et de les récompenser convenablement. Car nous ne pouvons exiger que des hommes sacrifient leurs études, leur talent, leur jeunesse, leur famille, leur existence pour ne produire que des œuvres stériles.

Ce n'est donc pas assez que nous donnions à nos jeunes artistes des principes généraux, que nous leur procurions des modèles par la photographie ou le moulage ; il faut quelque chose de plus ; il faut que nous trouvions des moyens pratiques de les encourager, et je crois que c'est là le but que nous devons nous efforcer d'atteindre. On a créé des cercles catholiques, et vous connaissez l'importance qu'ils ont acquis et l'influence qu'ils exercent. Nous avons réalisé d'autres progrès encore, et c'est toujours par l'association que nous réussissons.

Je le répète, je ne suis pas préparé à traiter cette question, mais j'attire toute votre attention sur le point important que je viens d'indiquer bien imparfaitement. Nous vous serons très-reconnaissants si demain vous pouvez nous apporter, à ce sujet, quelque avis utile, comme, par exemple, celui de former une association, de réunir les artistes en groupes ou plutôt de nous réunir nous-mêmes.

M. l'abbé Delvigne vient de nous parler de la reproduction des modèles par le moulage. Qu'avons-nous à faire à cet égard? Nous devons souscrire pour répandre ces modèles. Il faut payer de sa personne et de sa bourse. Nous donnons si souvent et si facilement de l'argent pour des choses de peu d'utilité, pour des œuvres mêmes que nous ne pouvons pas entièrement approuver, pour des ouvrages littéraires qui nous sont hostiles. Réservons tous nos efforts, utilisons toutes nos ressources disponibles pour les œuvres catholiques; nous ferons beaucoup mieux. (*Applaudissements.*)

M. Alphonse DE RÉSIMONT. — Dans ma jeunesse, j'ai cherché à étudier les arts. J'avais du goût pour l'art religieux; je ne l'ai trouvé nulle part. Ici, en Belgique, il n'est évidemment pas possible d'apprendre quelque chose sous ce rapport: les maîtres font défaut.

Je me suis alors rendu en Allemagne; j'ai été à l'école de Dusseldorf; je n'y ai passé que peu de temps; mais là, du moins, je me suis trouvé dans une atmosphère religieuse: j'y ai rencontré quelques maîtres religieux et j'ai pu m'initier à l'art chrétien. J'ai été admis dans la société de M. de Shadow, des frères Müller et d'autres artistes de renom, et j'ai vu que le seul moyen de propager l'art religieux, c'était de former des écoles véritablement chrétiennes où les enfants, ayant des dispositions pour la carrière artistique, puissent, dès l'âge de dix ans, être élevés, instruits pour l'art, recevoir des leçons de catéchisme, d'histoire religieuse, d'histoire et de poésie. Tant qu'on n'établira pas des écoles catholiques placées sous la direction ou la surveillance d'un ordre religieux ou d'ecclésiastiques, on ne parviendra pas à former des artistes religieux. Nos académies sont trop démoralisées pour qu'on puisse compter, à cet effet, sur leur concours. Il importe que la religion préside au développement et à l'exercice de la raison et du jugement; sans cela, vous n'aurez jamais d'artistes chrétiens. Je n'ai connu de véritables artistes chrétiens que ceux qui étaient foncièrement religieux.

Voilà pourquoi je pense qu'il conviendrait de fonder d'abord une école religieuse qui pourrait être adjointe à une autre école, à un petit-séminaire par exemple, et où des maîtres seraient chargés de donner des leçons de dessin d'une manière un peu plus sérieuse que cela ne se pratique aujourd'hui. Car, en général, les leçons de dessin qui se donnent dans nos établissements d'instruction sont insuffisantes; on laisse aux élèves la liberté de faire ce qu'ils veulent, et faute de direction convenable et de stimulant, ils ne font que perdre leur temps.

Le moyen que j'indique me paraît le seul propre à amener un bon résultat. Les artistes une fois formés, on pourrait, comme l'a dit M. le chanoine Devroye, les encourager efficacement.

M. le chanoine DEVROYE. — Il faut les deux choses, il faut former des artistes et il faut les encourager. Déjà des efforts ont été faits pour introduire, dans quelques écoles de Belgique, l'enseignement de l'art chrétien, aussi bien sous le rapport de la peinture que sous le rapport de l'architecture. Dans la Commission des monuments, des voix se sont élevées contre les tendances des académies actuelles; mais il n'y a pas de succès à espérer de ce côté; nous ne pouvons compter de voir réformer les écoles du gouvernement; je crois qu'il y a là un obstacle insurmontable.

Cependant, nous ne devons pas nous laisser décourager par la faiblesse de nos moyens. Ce que M. de Résimont vient de nous dire de l'Allemagne, peut aussi se faire ici. La mode est de se laisser aller au courant du matérialisme; mais la

mode contraire, le retour à l'art chrétien, ne serait pas impossible si, comme à Dusseldorf, nous avions des artistes qui s'abstinsent de reproduire invariablement les types payens, et si nous les encourageions.

M. DE RÉSIMONT. — Il existe à Dusseldorf deux écoles : l'école payenne et l'école chrétienne. Mais vous y avez des peintres s'occupant uniquement de l'art chrétien et qui vendent leurs tableaux à des prix très-élevés. On voit même en ce genre réussir des jeunes gens qui n'ont qu'un talent assez médiocre ; malgré cela, ils font des images vraiment remarquables ; ils y mettent du soin ; on y reconnaît l'esprit religieux et ces images se vendent parfaitement. L'école de Dusseldorf a acquis, de ce chef, un véritable renom. J'y citerai, entre autres, le peintre Maesen, qui n'est pas un artiste de génie et qui fait cependant des choses très-jolies, qui plaisent et sont fort estimées. Les petites madones de Maesen ne manquent pas d'acheteurs ; il y a de ces tableaux qui se payent de 2,000 à 3,000 fr., et qui souvent n'ont guère exigé que quelques jours de travail. Le même sujet est quelquefois reproduit dix à quinze fois, lorsqu'il est bien réussi.

Je le répète, je n'ai pas trouvé en Belgique une académie où l'on pût se former à l'art chrétien. Aussi, si quelques artistes cultivent cet art, c'est qu'ils sont conduits à cette culture par un penchant véritablement inné. Il n'en est pas de même en Allemagne, où tout homme qui a une vocation pour les arts peut devenir un artiste chrétien. Il faudrait donc aller à Dusseldorf, y interroger MM. Müller qui sont des hommes de talent et d'expérience et qui vous indiqueraient la marche à suivre. On a institué, dans les écoles de Dusseldorf, des cours d'architecture, d'ornementation, de peinture murale, d'anatomie, de perspective. Tous ces cours se donnent avec le plus grand soin et sont suivis avec une régularité scrupuleuse. En Belgique, ces leçons n'existent pas ou ne s'y donnent que par manière d'acquiescement. Le professeur débite sa leçon et s'en va, sans se donner souvent la peine de s'assurer si et comment ses élèves travaillent.

J'insiste donc sur ce point ; il vous faut une école où l'élève soit logé, nourri et où toute son éducation soit dirigée en vue de l'art religieux ; et si l'on adjoignait une pareille école à un petit-séminaire, je suis persuadé que bien des jeunes gens adopteraient la carrière dont on leur aurait ainsi ouvert et facilité les abords.

M. l'abbé DELVIGNE. — Je ferai une simple observation dans le sens de ce que vient de dire M. de Résimont. Le défaut de nos académies belges, c'est qu'on n'y enseigne, à proprement parler, que l'art ou le dessin académique ; l'art grec et romain domine encore, presque sans partage, dans cet enseignement. C'est là un obstacle que rencontrent nos artistes qui voudraient plutôt s'occuper de l'art roman ou gothique. En effet, entre les arts grec et romain d'une part, et les arts roman et gothique de l'autre, il y a une différence complète, et quant à l'origine, et quant aux principes, et quant à la statique même. Aussi nos élèves artistes, à leur sortie des académies, n'ayant jamais entendu parler que des cinq ordres, se trouvent fort embarrassés. S'ils sont appelés à tracer le plan d'une église gothique ou romane, et croient avoir fait du gothique dans une ogive quelconque, et du roman, quand ils ont établi un plein-cintre, malheureusement pour la statique du monument, c'est tout bonnement de l'art grec ou romain qu'ils se sont inspirés dans l'œuvre bâtarde qui dénote leur ignorance ou du moins l'insuffisance de leurs connaissances.

Sous ce rapport, il y aurait une réforme radicale à opérer dans nos académies. Comme le dit notre honorable vice-président, M. Devroye, cette réforme est très-

désirable, mais je crois que l'idée mise en avant par M. de Résimont présente plus de chances de succès. Sous ce rapport, je suis prêt à me rallier à la proposition qu'il nous a faite de demander au zèle, à l'ardeur et même à la bourse des catholiques la création d'une école d'art religieux.

M. le baron VAN DELFT D'EYSSEL. — J'ai la conviction intime qu'une réaction s'opère dans nos académies contre les tendances païennes de l'enseignement et en vue d'introduire le sentiment religieux dans les arts.

Il faut, avant de pouvoir marcher de soi-même, avoir appris les principes de l'art du dessin, de la peinture, de la sculpture ou de l'architecture, et c'est dans nos académies que cela s'apprend. Que les modèles que l'on met entre les mains des élèves soient païens, s'écartent de l'art religieux, peu importe, me paraît-il. Le jeune élève y apprend à manier le crayon et le pinceau, il y est initié aux principes généraux. Ce n'est qu'à la suite de cet apprentissage qu'il peut voler de ses propres ailes, marcher de son propre élan; et il me semble que la tentative qui se manifeste en faveur de la décoration des églises, doit contribuer à former une génération de jeunes peintres s'occupant spécialement d'art religieux. Déjà en ce moment, à Anvers, dans l'académie païenne, comme vous venez de l'appeler, cette réaction s'opère. Plusieurs jeunes artistes y travaillent dans l'esprit, peut-être un peu exagéré, du moyen âge; le sentiment religieux les dirige, c'est l'essentiel, et l'application et les conseils feront disparaître l'exagération qui n'est, le plus souvent, que l'expression d'une fougue juvénile.

Il ne suffit pas qu'un peintre, qui s'est toujours occupé de peinture profane, dise : Je veux peindre un tableau religieux; il faut encore, et avant tout, que le sentiment religieux l'anime. Un tableau religieux est une de ces œuvres qui ne se font pas sur commande; il faut qu'elle soit faite de conviction. Un peintre a donc beau avoir un talent éminent, s'il ne sent pas religieusement, il n'exprimera pas dans son tableau des sentiments qu'il ne comprend pas, qui ne l'inspirent pas. Mais, comme je viens de vous le dire, en présence de la tendance à décorer les églises, tendance qui est partie de l'Allemagne, a pénétré en France et s'est répandue en Belgique, une jeune génération de peintres va être poussée vers ce genre de peinture.

Sans doute, quelques artistes ont une renommée assez mauvaise. Moi-même, je me suis occupé de peinture dans ma jeunesse; j'ai été à même de me trouver dans l'intimité de beaucoup de peintres, et plusieurs d'entre eux étaient loin d'avoir l'esprit religieux. Mais je pense qu'aujourd'hui ces dispositions sont modifiées à beaucoup d'égards, et je ne désespère pas que, d'ici à quelques années, il n'y ait une réaction complète. Deux motifs amèneront cette réaction. D'abord, l'artiste y trouvera son avantage, et, comme on l'a dit, il faut, avant tout, qu'il se mette au-dessus des besoins matériels. Mais, outre cela, si l'artiste est animé de sentiments religieux, il exprimera facilement dans ses tableaux ce qu'il sent réellement au fond de l'âme. Je le répète : la réaction a déjà fait de grands progrès; elle va même peut-être trop loin; mais j'aime à voir la jeunesse outrer un peu le but au début de sa carrière; c'est un défaut dont elle se corrigera facilement, et j'ai la conviction que la jeune génération produira des peintres réellement religieux et qui auront du succès dans leur art.

M. le chanoine BETHUNE. — Le vœu émis par M. de Résimont se trouve déjà en partie réalisé. Des personnes de Gand, de simples particuliers, qui ne disposent que de ressources naturellement restreintes, ont érigé à leurs propres frais une espèce d'aca-

démie, dans laquelle on appelle des jeunes gens qui y viennent volontiers et s'y instruisent dans l'art religieux à l'aide de Frères, déjà formés eux-mêmes aux bonnes traditions artistiques. Ces jeunes gens ne trouvent pas là toutes les ressources désirables, c'est-à-dire le placement assuré des œuvres qu'ils peuvent produire. Mais jusqu'ici, on s'est seulement occupé de les former à l'art religieux, et l'on cherche à atteindre ce but d'une double façon : d'abord, on les éloigne des académies qui non-seulement ne donnent pas les bonnes traditions, mais encore peuvent infuser dans leur cœur de mauvais germes ; ensuite, pour que ces jeunes gens n'éprouvent pas les influences des académies, on ne leur présente pas des modèles qui pourraient les détourner de la vertu. Dès le commencement de leur éducation artistique, on met sous leurs yeux des modèles qui doivent former leur cœur et les rappeler aux saines traditions de l'art chrétien.

Les conditions dans lesquelles se trouve placée cette école sont encore extrêmement restreintes et modestes ; cependant, il paraît qu'elle rencontre déjà les sympathies des jeunes gens, à tel point, qu'aux deux Frères qui ont commencé l'école, on a dû en adjoindre un troisième, et le nombre des élèves s'accroît incessamment.

C'est surtout pendant la saison d'hiver que ces jeunes gens viennent en plus grand nombre.

Cette école ne demande ni subvention, ni encouragement ; ceux qui l'ont fondée veulent conserver tout le mérite de leur œuvre ; mais je crois qu'elle peut servir de modèle aux autres centres populeux et surtout aux centres industriels comme Gand, où un grand nombre de jeunes gens doivent chercher leur avenir dans les travaux artistiques.

M. le baron Ludovic DE HODY. — J'approuve complètement ce qu'on vous a dit sur l'art religieux et notamment sur la peinture religieuse ; je pense cependant que la chose la plus importante est celle qu'a touchée tout à l'heure M. l'abbé Delvigne, c'est-à-dire l'architecture. Il y a constamment des églises à bâtir en Belgique, et en second lieu, il y en a à restaurer. M. Delvigne vous a parfaitement expliqué comment il était presque impossible à la plupart de nos artistes, malgré leur bonne volonté, de faire de l'art religieux ; il vous a dit comment le plus souvent, ainsi que vient de le confirmer M. le chanoine Bethune, leur goût est perverti, n'ayant appris que l'architecture grecque et romaine. Quand l'artiste ainsi formé sort de l'école, si on lui demande une église gothique, il a le désir le plus sincère de produire ce qu'il y a de mieux dans ce style ; mais ne sachant où trouver les principes, que fait-il ? Il prend des albums et des guides, consulte quelques livres, rédige ses plans et construit une église soi-disant gothique, où se confondent tous les styles et toutes les époques : il en résulte un véritable pot-pourri. L'église une fois bâtie, on ne peut la démolir ; cela coûterait trop cher. On est obligé ainsi de supporter ce grave inconvénient d'avoir des églises souvent ridicules au point de vue architectural. C'est ainsi que, dans une circonstance où il s'agissait d'ériger un monument national et où l'on avait beaucoup plus d'argent qu'on ne l'avait pensé d'abord, on est parvenu à échafauder, non pas un monument, mais un véritable scandale d'architecture. Vous comprenez que je veux parler d'une église voisine de la capitale et de la résidence royale. Tous les étrangers qui visitent cet édifice, qui a déjà englouti une somme énorme et qui est loin encore d'être terminé, se moquent du gouvernement belge ; car nous sommes obligés de rejeter sur lui la responsabilité de cette affaire. J'ai vu des personnes très-compétentes, catholiques et non catholiques, hausser les épaules à l'aspect de

cette église. Un des hommes les plus compétents en architecture, M. le chanoine Bock, d'Aix-la-Chapelle, ayant vu et examiné l'église de Laeken, se mit à rire en disant : « C'est tout ce que vous voulez, mais ce n'est pas de l'art religieux, ni de l'art ogival ! »

Mais il y a un danger beaucoup plus grand : c'est en ce qui concerne la restauration des églises. Pour les églises nouvellement bâties, les défauts seront imputés à notre génération, et souvent les innocents paieront pour les coupables ; mais au moins, on ne gâte pas ce que nos pères avaient fait. Lorsqu'il s'agit de restaurer des églises anciennes, on confie souvent ce travail à des architectes qui ne connaissent nullement l'art religieux et qui gâtent des monuments qui faisaient la gloire de la religion et de la patrie belge.

Je crois donc que le point essentiel, c'est d'avoir des architectes qui aient reçu de bons principes d'architecture et acquis des connaissances exactes, sérieuses, et non des connaissances d'académie. C'est sous ce rapport que j'approuve hautement et que je suis tout disposé à appuyer de mes faibles moyens : l'association dont vous a parlé M. l'abbé Delvigne pour le moulage des objets d'art. Je voudrais que cette association s'occupât aussi du moulage des pierres et de tous les détails les plus importants qui rentrent dans l'édification d'une église. Je crois, en outre, qu'il est nécessaire que nous ayons un bon traité élémentaire et pratique d'architecture ogivale et romane.

M. l'abbé DELVIGNE. — L'Association s'occupe aussi du moulage des pierres et de la reproduction de divers membres d'architecture, tels que chapiteaux, consoles, etc. C'est un point important, prévu d'ailleurs par nos statuts. Dès la première année, nous avons reproduit une console de l'église de Walcourt et nous nous proposons de reproduire d'autres objets du même genre, qui seront échelonnés sur les divers exercices de l'abonnement, qui est de 15 fr. par an.

M. le chanoine BETHUNE. — L'école spéciale dont je vous ai parlé, s'est aussi vue dans la nécessité de procéder à des moulages, mais à des moulages qui prennent l'art à son principe, qui étudient, par exemple, une feuille placée comme ornement d'un chapiteau et qui reproduisent cette feuille dans sa tradition véritablement primitive, sans avoir subi les différentes modifications qui se sont produites depuis les constructions irréprochables du XIII^e et du XIV^e siècle. Je ne sais si M. l'abbé Delvigne connaît les moulages faits par la Société, mais je sais qu'un exemplaire en est déposé à la bibliothèque de l'Université de Louvain.

M. l'abbé DELVIGNE. — J'ai eu le plaisir de les voir chez vous, au séminaire de Bruges.

M. le chanoine BETHUNE. — Eh bien ! on continue ces moulages ; je crois qu'on a déjà reproduit ainsi 70 à 80 pièces réellement importantes qui peuvent servir de modèles aux jeunes gens admis à notre académie, d'où sortiront, je l'espère et vous vous associez à cet espoir, des artistes comme ils devraient l'être tous, des artistes véritablement chrétiens.

Ces moulages ont trait surtout aux détails d'architecture dont parlait un des honorables préopinants ; car l'architecture, nous devons le reconnaître, est la base et le principe de l'art religieux. La peinture et la sculpture ne sont que la décoration de l'architecture ; et quand nous entrons dans une église, que nous l'admirons, sans doute les peintures et les statues attirent aussi nos regards et ont souvent une grande

importance au point de vue archéologique; mais, ce qui est plus important encore, ce sont les lignes architecturales dont nous avons malheureusement perdu les traditions et surtout la pureté.

M. le chanoine DEVROYE. — Messieurs, les diverses opinions qui ont été émises se concilient parfaitement. Les académies, dont nous blâmons les tendances, s'occupent de peinture et de sculpture; nous devons aviser à avoir, à notre tour, des académies chrétiennes; et les artistes qui en sortiront auront, comme vous l'a dit M. de Résimont et comme je l'espère, de l'avenir comme en ont eu, en Allemagne, les peintres sortis de l'école de Dusseldorf. C'est un état très-lucratif en Allemagne que celui de décorateur des églises. Les artistes, comme Schnor et Schwanthaler, qui ont décoré la basilique de Munich et d'autres églises, vivent en princes. Sans doute, nos peintres n'arriveront pas immédiatement là; mais c'est un exemple qui doit les encourager.

L'enseignement, dans nos académies, doit comprendre la construction et la décoration des églises. C'est, d'ailleurs, ce que porte notre programme. Il doit, ensuite, procéder par degrés, faire ce que vous a dit M. le chanoine Bethune pour les commençants et surtout pour ceux qui veulent se borner à exercer une profession modeste mais utile. Ainsi, à Liège, nous avons besoin, dans nos arts industriels, de jeunes gens possédant des connaissances élémentaires qui devraient s'acquérir même dans les écoles primaires, sauf à aller ensuite les compléter aux académies, s'ils y étaient portés par leur goût et par le désir d'occuper dans les arts une position plus élevée.

Je le répète donc, les diverses opinions émises se concilient parfaitement. Mais je vous propose d'ajourner toute résolution sur ce point à demain; d'ici là, on pourra y réfléchir.

Puisque j'ai la parole, j'en profiterai pour vous faire une autre proposition, sur laquelle je ne suis pas non plus préparé, mais qui me paraît digne de toute votre attention.

Il y a dans nos églises une foule d'objets qu'on appelle objets d'art; ce sont, en général, des statues de saints et de saintes, et qui ne sont quelquefois que de véritables bizarreries. Je vous demande, à vous prêtres, car c'est à vous qu'il faut le demander, s'il n'y aurait pas un moyen de faire disparaître ces objets, par exemple en émettant le vœu auprès de NN. SS. les évêques, qu'en faisant leurs visites des églises, ils obligent les fabriques à remplacer ces statues qui les déshouorent?

Il y a toutefois ici un écueil à éviter, c'est que sous prétexte de jeter au rebut des choses sans valeur, on n'aille détruire des objets anciens très-précieux. Avec la mode actuelle de revenir à l'unité de style, on n'accumule que trop souvent dans les greniers et les tours de certaines églises, des statues de saints et même des Christs qui ont une grande valeur archéologique. Il faut éviter cela, mais il faut aussi faire disparaître de nos temples toutes les images qui constituent un véritable scandale et ne peuvent inspirer aucune pensée religieuse. C'est à cet abus qu'il faudrait porter remède.

On a parlé des diverses questions que l'on a déjà traitées dans les précédents congrès et sur lesquelles il y a eu des avis divers. On a dit notamment: le moulage est la destruction de l'art. C'est vrai à certains égards; mais d'un autre côté, il vaut mieux avoir même des objets moulés décents que des statues sorties de la main d'un charpentier ou de quelque ouvrier de village. Il faut arriver à concilier les divers points

de vue ; à côté du respect pour les grands principes de l'art, il y a le respect pour les objets sacrés de la religion, et c'est en me plaçant à ce dernier point de vue que je demande qu'on fasse disparaître de nos églises les objets dont je vous parle.

Je ne fais, d'ailleurs, qu'appeler votre attention sur ces diverses questions, pour que chacun, demain, puisse nous apporter le fruit de ses réflexions et de ses études.

M. l'abbé FOURNIER, ancien membre du Corps législatif de France. — Si vous voulez bien me le permettre, je vous entretiendrai d'une œuvre qui n'est pas de votre pays, puisque je suis Français et de la ville de Nantes.

Je suis le fondateur d'une église, et d'une église dans le style gothique, qui, je le crois, mérite ce nom. Elle a pour auteur un homme qui a de la réputation, qui en avait du moins, car la mort nous l'a enlevé trop tôt : M. Lassus, connu par la construction de l'église de Nantes et la restauration de la Sainte-Chapelle, que plusieurs d'entre vous ont pu voir et admirer.

Je tiens à vous parler de cette église, parce qu'elle a été l'origine de l'édification des églises gothiques en France.

Je suis déjà vieux ; il y a longtemps que j'ai commencé mon œuvre. J'en ai posé la première pierre en 1844 ; j'y ai travaillé à peu près dix ans. Mais avant d'en arriver là, j'ai passé par bien des épreuves ; ce n'est pas sans peine que j'ai réussi à vaincre les difficultés administratives, à obtenir une autorisation de ce qu'on appelle le Conseil des bâtiments civils. Vous autres, vous ne connaissez peut-être pas cela ?

Des membres. — Si ! si !

M. l'abbé FOURNIER. — Ah ! vous connaissez aussi cela ! Nous avons donc un Conseil des bâtiments civils qui ne permet pas qu'on construise avant d'avoir obtenu son autorisation. Or, il faut vous dire qu'à l'époque où j'étais décidé à ériger une église gothique, il n'y en avait pas encore en France, et nul n'avait obtenu l'autorisation d'en construire.

La difficulté était très-grande, et il s'est livré une espèce de bataille, dont M. de Montalembert était un des champions et dans laquelle ont donné Victor Hugo et bien d'autres.

Le Conseil des bâtiments civils agita la question de savoir s'il était possible et permis de construire une église gothique. Un des conseillers fit un rapport qui paraîtrait aujourd'hui chose des plus curieuses, dans lequel il disait qu'il était impossible d'admettre la construction d'une église gothique, attendu que c'était reculer beaucoup trop ; comme si on reculait moins en remontant aux Grecs et aux Romains ! (*Hilarité.*) Il disait aussi que ce serait la négation du génie actuel, puisque ce serait convenir qu'il n'y a pas un art actuel.

On lui répondait que s'il y avait un art actuel, on devait le produire, qu'alors nous verrions ce qu'il y avait à faire.

La conclusion de cet étrange rapport était celle-ci ; permettez-moi de vous la citer textuellement :

« Après avoir infligé le blâme le plus sévère à M. le curé et à tous les membres du conseil de fabrique de Saint-Nicolas pour avoir imposé aux architectes, dans les plans qu'ils devaient leur soumettre, le style dit gothique, cependant ne voulant proscrire aucun genre, nous autorisons. »

Nous avons donc obtenu la liberté dans l'art, au moins sous ce rapport; nous avons pu construire l'église de Saint-Nicolas. Cette construction a passé par beaucoup de phases. Je puis invoquer le témoignage de M. le baron d'Izarn, qui se trouvait parmi nous. Je puis encore citer celui d'un autre architecte, M. Piel, qui appartenait à l'école de Buzot, et qui, converti au catholicisme, a abandonné le monde et est entré, au moment où il devait faire son plan, dans l'ordre des Dominicains, où il devint l'un des premiers compagnons du Rév. P. Lacordaire. Après lui, est venu M. Lassus, qui a exécuté l'église.

Cette église a été érigée avec un faible concours de l'État et de la ville. Elle n'est pas encore complètement achevée. J'espère que l'année prochaine je pourrai terminer la façade et le portail. Mais, telle qu'elle est, cette construction a déjà coûté plus de 1,500,000 francs, sur laquelle somme nous avons reçu 160,000 francs du gouvernement et 100,000 francs de la ville. J'ai fait le reste avec le concours généreux de nos concitoyens. (*Vifs applaudissements.*)

La nouvelle église n'est pas, je crois, sans mérite; elle peut subir l'examen des connaisseurs, et on verra que M. Lassus a véritablement compris ce que devait être l'œuvre à laquelle il a donné ses soins.

Messieurs, je comprends parfaitement les observations qui ont été faites quant à la nécessité de fonder une école. Je dois cependant vous dire que l'église érigée à Nantes, grâce à mes efforts et au talent de M. Lassus, a été le point de départ d'un grand mouvement religieux. Ainsi, dans la ville de Nantes, dans le diocèse de Nantes et dans les diocèses environnants, il s'est fait depuis lors une multitude d'églises gothiques, dont quelques-unes sont très-belles. D'autres laissent quelque chose à désirer; mais enfin, depuis ce temps, il s'est formé des architectes, des artistes, des sculpteurs, des tailleurs de pierre qui travaillent avec une grande perfection; ce qui prouve que lorsqu'on se décide à faire quelque chose de grand, on attire les artistes, on stimule le talent, et comme la rémunération est au bout, il y a un véritable progrès.

Les mesures que vous conseillait M. l'abbé Delvigne, pour profiter des exemples de nos devanciers, nous les avons appliquées nous-mêmes. Ainsi, nous avons envoyé nos sculpteurs dans les cathédrales les plus renommées du XIII^e siècle, pour y prendre des empreintes pour le moulage, et c'est avec ces éléments que nous avons fait nos propres sculptures.

Messieurs, je ne dis pas que notre œuvre est parfaite; mais je la crois digne d'attention, et si quelques-uns d'entre vous venaient dans la Loire-Inférieure, nous serions très-heureux de les accueillir et de la leur montrer. (*Applaudissements prolongés.*)

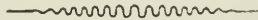
M. le baron DE HODY. — Je désire faire une observation sur ce que vient de dire le vénérable abbé Fournier.

Il vous a dit que son église avait coûté 1,500,000 francs, et il est vraiment extraordinaire qu'il ait pu arriver à un pareil résultat en ne recevant que 250,000 à 260,000 francs de subsides. Eh bien! avec ces 1,500,000 francs, il a fait un véritable monument, je le sais; car j'ai souvent entendu parler de l'église de Saint-Nicolas. C'est un monument extrêmement remarquable, qui fait honneur à M. Fournier et aux hommes religieux qui l'ont aidé. L'église de Laeken, au contraire, dont je vous ai parlé, a déjà absorbé une somme de plus de 2,500,000 francs, et on est encore loin de l'avoir terminée. On ne sait même pas comment on parviendra à y placer un autel, ce qui me paraît cependant la chose principale dans une église.

M. le baron d'IZARN (Nantes). — Je dois ajouter que M. l'abbé Fournier a été ce que nous pouvons appeler l'instigateur de l'art ogival dans notre pays, et que, grâce à lui, cet art s'est tellement répandu, que dans la Loire-Inférieure environ cinquante églises sont en construction ou à peu près bâties dans le style ogival, qui présentent presque toutes une grande régularité ; ce qui prouve que le bon exemple porte toujours ses fruits. (*Applaudissements.*)

M. le chanoine DEVROYE. — La tendance de revenir à l'art gothique est assez générale dans notre pays ; et malgré ce qui a été dit tout à l'heure de la Commission des monuments, je puis vous affirmer que parmi ses membres correspondants plus des deux tiers sont des chrétiens ; cela vous étonnera peut-être : je ne parle pas de la Commission elle-même, parce que je ne connais pas assez ses membres. Mais la tendance est générale. Seulement, ce qui nous manque en Belgique, ce sont des artistes qui aient les traditions véritables. A tout moment, nous recevons des plans d'églises gothiques, et souvent ces plans sont déplorables. On ne peut les rejeter, parce qu'on n'a personne qui sache faire mieux, et l'on ne peut les approuver, parce que cela n'a pas le sens commun. Mais la tendance à revenir à l'art gothique est, je le répète, générale, et si nous pouvons arriver à former de bons artistes, nous obtiendrons d'excellents résultats.

— La séance est levée à 6 1/2 heures.



DEUXIÈME SÉANCE.

5 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE B. DU BUS DE GHISIGNIES.

SOMMAIRE : Discours de M. l'abbé de Bruyn sur la *peinture murale*. — Proposition relative à cette peinture. Discussion : MM. les chanoines Devroye, Van Drival, Bethune et M. J. Bethune. — Adoption de la proposition. — *Musée et cours d'archéologie à l'Université catholique de Louvain* : M. le professeur Reussens. — Vote de remerciements à M. de Caumont. — *Procédés divers de peinture murale* : MM. Helbig, le chanoine Devroye. — *Encouragement de l'art chrétien* : MM. le chanoine Devroye, Helbig, de Résimont, J. Bethune, Zech, le chanoine de Bléser, l'abbé de Bruyn. — Renvoi de la question à une commission. — *Exposition d'objets d'art dans les églises* : M. P. de Haulleville.

La séance est ouverte à 9 1/2 heures.

M. l'abbé DELVIGNE, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est approuvée avec une rectification demandée par M. le chanoine Devroye.

M. LE PRÉSIDENT. — Hier, à la fin de la séance, nous avons remis à aujourd'hui la continuation de la discussion sur le n° 4 des propositions : « Moyens d'encourager et de propager l'art religieux, etc.

La parole est à M. l'abbé De Bruyn.

M. l'abbé DE BRUYN, vicaire de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. — Messieurs, je désire vous soumettre une proposition pour empêcher un acte de vandalisme qui se renouvelle fréquemment de nos jours, et je voudrais, par la même occasion, vous soumettre quelques considérations sur la peinture murale, principalement en ce qui concerne la question du mode d'encouragement à donner à cette branche de l'art. Il s'agit de combattre certains préjugés qui règnent encore de nos jours et qui consistent à attribuer à la peinture murale une existence plus ou moins récente.

Sans doute, à partir du XVII^e siècle, la peinture murale a été abandonnée dans nos

églises. Mais de là à prétendre que la peinture murale soit une création nouvelle, une invention du XIX^e siècle, il y a loin.

Comme vous le savez, la peinture murale, loin d'être une nouveauté, était, au contraire, la peinture primitive des peuples, la seule même qui ait d'abord été connue et appliquée.

Déjà l'Inde orientale, ce berceau de l'art, l'Étrurie et l'Asie-Mineure connaissaient la peinture murale. Les Grecs et les Romains la pratiquèrent également. Les fouilles faites à Pompéi et à Herculanium nous en ont fourni de nombreux exemples. Déjà à l'époque de Périclès, cinq siècles avant l'ère chrétienne, lorsqu'Athènes étalait aux yeux de la rivale du monde entier les prodiges de ses artistes, les actions d'éclat étaient représentées par la peinture murale.

Il n'y a pas jusqu'aux peuples les plus barbares qui ne revêtissent leurs temples, leurs idoles de bois ou de pierre, et même leurs habitations, des peintures les plus variées et parfois les plus brillantes.

En Belgique, nous retrouvons des traces des peintures de ces siècles reculés. C'est ainsi qu'au témoignage de Tacite, les Germano-Belges enduisaient également leurs habitations d'une espèce de terre argileuse de différentes couleurs, et cet enduit produisait une véritable ornementation.

Après la conquête des Gaules par les Romains, une nouvelle ère s'ouvre pour les arts comme pour la civilisation, et la peinture murale devient générale. Les découvertes faites récemment à Laeken et à Melsbrouck, les découvertes faites antérieurement ont prouvé que la peinture murale fut alors en grand honneur dans nos contrées et, depuis cette époque, commença pour elle une période de progrès, au développement duquel contribua puissamment la protection accordée à cette branche de l'art sous le règne de Charlemagne.

Au XII^e siècle, cette peinture avait atteint son apogée. Mais, dans le cours du siècle suivant, une réaction complète se produisit. Les artistes abandonnèrent ce genre de peinture pour se livrer à l'exécution translucide et puissante des vitraux colorés. D'autre part, la métamorphose dans le style architectural dû contribuer puissamment à faire entrer cette peinture dans une voie toute nouvelle. C'est ainsi, par exemple, que les artistes ne trouvaient plus dans nos édifices de style ogival ces grandes surfaces sur lesquelles ils pouvaient auparavant librement exercer leur génie.

Ils n'y rencontraient plus que des baies étroites, des colonnes cylindriques, sveltes, effilées, des arcatures, des parois traversées dans toutes les directions, en un mot, des ornements à l'infini n'offrant partout que des reliefs ou des ouvertures. Ces circonstances auraient suffi pour faire oublier la peinture murale, si elle n'avait été profondément enracinée dans les goûts et les usages de l'époque. Mais, loin de voir ce genre de peinture perdre son ancien prestige, nous la voyons se relever forte et puissante et triompher enfin des obstacles qui menaçaient d'amener sa ruine.

A partir de la fin du XV^e siècle, commence pour la peinture murale, comme pour tous les arts, une période de décadence. Les bonnes traditions du moyen âge se perdent; les principes, l'esprit d'unité qui avaient présidé jusque-là à la décoration de nos monuments sont abandonnés; le discord s'établit entre les artistes, qui ne suivent plus que leurs inspirations particulières ou plutôt celles de leurs opulents ordonnateurs.

Les causes qui provoquèrent la décadence de la peinture murale en Belgique peuvent se réduire, à mon avis, aux quatre suivantes :

La première fut l'enthousiasme qui se produisit, à la fin du xv^e siècle, pour la peinture pittoresque qui avait introduit le réalisme dans l'art. Nous comprenons sans peine l'influence fatale qui fut exercée sur la peinture murale par l'engouement qui accueillit l'art nouveau et la faveur dont on l'entoura lors de son avènement. Aussi voyons-nous, depuis cette époque et surtout pendant le courant du siècle suivant, la peinture de chevalet envahir nos églises et prendre la place que la peinture murale avait si longtemps et si glorieusement occupée.

Une seconde cause non moins fatale à la peinture murale et qui amena également la décadence de plusieurs autres branches de l'art, fut l'esprit qui dominait l'époque. La foi simple et religieuse des siècles antérieurs s'efface pour faire place à des idées d'ambition, de vanité, d'égoïsme et d'amour-propre. Les artistes se soumettent à des tendances auxquelles ils ne se sentent pas la puissance de résister. C'est alors, messieurs, que nous les voyons désertier ces belles traditions du moyen âge, abandonner ces principes salutaires qui les avaient dirigés jusque là, et c'est alors que nous les voyons demander leurs inspirations aux divinités payennes des Grecs et des Romains.

C'est alors aussi que nous voyons une hiérarchie puissante exploiter nos édifices religieux pour venir y étaler à l'envi les signes de sa grandeur, les titres de sa noblesse, les preuves de sa vaine opulence.

Une troisième cause qui ne contribua pas moins puissamment à provoquer la décadence de la peinture murale, fut la révolution qui se produisit dans le style architectural. Cette révolution introduisit, en même temps que la résurrection de l'antiquité classique des Grecs et des Romains, les grands retables, les boiseries, les autels à proportions démesurées et tous ces ornements de mauvais goût qui, non-seulement rendaient inutile, mais même impossible toute décoration quelconque de nos édifices religieux.

Ces causes provoquèrent la décadence de la peinture murale ; mais la Réforme la consumma. Le protestantisme, en effet, rompit avec toutes les traditions religieuses et artistiques. L'esprit iconoclaste de ses partisans proscrivit les statues et les images peintes, partout où leur fanatisme parvint à triompher. Je crois inutile d'insister sur les funestes résultats de cette brutale réaction ; les traces que le vandalisme des briseurs d'images a laissées dans nos églises me dispensent de toute autre démonstration.

Depuis cette époque, la peinture murale se vit proscrite de nos temples, et le badigeon régnant en maître, en eut bientôt effacé jusqu'aux dernières traces.

Aujourd'hui, après deux siècles et demi, nous voyons une réforme complète s'opérer en faveur de cette peinture proscrite. Nous voyons des artistes de grand mérite et de premier ordre lui prêter le concours de leur science et de leur pinceau. Nous voyons, d'autre part, le peuple sanctionner, par son approbation, le mouvement qui se produit et se mettre lui-même à la tête de ce mouvement, pour lui imprimer une impulsion à la fois puissante et salutaire. D'autre part aussi, on commence à renoncer à l'affreux et ignoble badigeon, non moins nuisible aux détails de l'architecture qu'à la piété des fidèles et qui, souvent répété par le premier manœuvre venu, fait ressembler nos églises à des hangars plus ou moins proprement tenus.

Et nous, en présence de cet élan, quels doivent être nos devoirs ? Quelles sont nos obligations ? Soyons-en bien convaincus, messieurs, si nous ne secondons de tous

nos efforts le mouvement qui se produit, ce mouvement s'opérera malgré nous et peut-être malheureusement contre nous. Nous pouvons beaucoup pour la peinture murale. Ainsi, par exemple, je voudrais que ce fût à l'étude de cette branche de l'art qu'on initiât les jeunes gens dont nous avons parlé hier, pour leur inculquer les saines et vigoureuses traditions et les principes véritables du moyen âge. Certainement, il y aurait là pour eux une carrière à suivre. J'appelle de tous mes vœux la création soit d'une académie, soit d'une école quelconque qui aurait pour but un semblable résultat.

La question de la peinture murale s'offre à nous en termes précis. On commence à comprendre les avantages qu'elle présente pour la décoration de nos édifices, de nos églises et de nos temples.

La peinture pittoresque n'offre pas les mêmes avantages. En effet, d'abord la peinture pittoresque, basée sur le réalisme, reproduisant toujours la nature telle qu'elle se présente à nos yeux, c'est-à-dire avec tous ses plans, ses arrière-plans, ses perspectives factices, ses illusions et même ses côtés vulgaires, ne peut convenir à nos édifices religieux, attendu qu'elle en brise l'architecture, dont elle enlève toutes les conditions, toutes les propriétés essentielles.

De plus, la peinture pittoresque, qui est la peinture des salons, des musées et des cabinets, trouve sa perfection dans le modèle. Elle recherche le luisant, le reflet dans ses tons, caractère encore une fois que ne peut admettre la peinture murale, qui doit rester mate, unie, n'avoir que des teintes, pour ainsi dire, virginales.

Cependant, messieurs, quoique les esprits soient plus ou moins bien disposés au sujet de la peinture murale, il n'en faudra pas moins combattre et combattre avec énergie. Parmi nos adversaires, nous trouvons des hommes sur lesquels nous croyions pouvoir compter. Nous rencontrons même des antagonistes parmi les membres des conseils de fabrique de nos églises. Ainsi, si vous voulez bien me permettre un exemple, je vous citerai le fait suivant. Récemment, dans une église monumentale de premier ordre, construite dans une ville de premier rang, les membres du conseil de fabrique ont refusé à plusieurs reprises et avec obstination un subside très-important que leur offrait spontanément le Gouvernement, à l'effet de leur permettre l'exécution de peintures murales. Ce subside était suffisant pour couvrir les frais de tout le travail artistique. La raison pour laquelle les membres de ce conseil de fabrique ont refusé ce subside était uniquement celle-ci : parce qu'ils trouvaient que le badigeon, l'affreux badigeon au blanc de chaux était préférable à toute peinture quelconque.

Récemment encore, dans une autre église, l'un des plus anciens joyaux du pays, on a découvert, au haut de l'arc triomphal, à l'entrée du chœur, des traces de peinture murale. Ces traces représentaient probablement le jugement dernier ; c'était ordinairement le sujet qu'on représentait à cette partie de l'édifice. Mais ordre a été donné immédiatement d'effacer cette peinture, et dès le soir même, elle se trouvait recouverte d'une forte couche de badigeon. Et cela, encore une fois, pour ne pas devoir réparer, dans cet antique monument, la peinture qu'on y avait découverte.

C'est ce dernier fait, messieurs, qui m'a surtout déterminé à vous faire la proposition que je soumets à votre approbation.

Je l'ai rédigée de la manière suivante :

« Considérant que les anciennes peintures murales que l'on découvre offrent souvent une grande ressource pour l'étude de l'art, l'Assemblée émet le vœu que, lors d'une découverte quelconque de ce genre de peintures, il en soit référé immédiate-

ment soit à la Commission royale des monuments ou à l'une des sous-commissions provinciales, soit à toute autre commission compétente, qui avisera aux moyens d'empêcher que cette peinture ne soit détériorée par l'enlèvement de l'enduit qui le recouvre et prendra les mesures qu'elle jugera convenables. »

M. le chanoine DEVROYE. — Cela est déjà prescrit de commun accord avec le gouvernement.

M. le chanoine VAN DRIVAL. — Je demanderai à M. l'abbé De Bruyn, si l'église dont il a parlé est en Belgique ou en France ?

M. l'abbé DE BRUYN. — Elle est située en Belgique ; c'est un de nos plus anciens monuments.

M. le chanoine VAN DRIVAL. — J'en suis très-heureux, du moins au point de vue de notre honneur national. Un pareil fait est d'ailleurs aujourd'hui impossible chez nous. En effet, on restaure partout les églises avec beaucoup de goût. Pour ma part, j'ai dirigé les décorations en peinture murale d'un assez grand nombre d'églises, et jusqu'à présent je n'ai rencontré nulle part d'obstacles bien grands.

Je demanderai cependant à ajouter un mot à l'exposé très-lumineux et très-complet qui vient de vous être fait. Peut-être serait-il bon de dire que lorsqu'on décore de peintures murales une église, il faut bien faire attention d'abord à accuser nettement les lignes de l'architecture, afin que la décoration ne vienne pas nuire à une autre expression de l'art religieux qui a aussi sa grande importance. Je veux parler de l'architecture.

En second lieu, peut-être conviendrait-il aussi d'appeler l'attention sur les moyens pratiques à employer pour exécuter les peintures murales. Dans une des églises dont je dirige la décoration, nous avons employé tantôt la peinture à l'huile, tantôt la peinture à la colle, tantôt la peinture à la cire, selon les parties du monument. Je n'ai pas de système arrêté à cet égard ; mais j'appelle l'attention de l'assemblée sur cette question. Il y a probablement ici des praticiens, des artistes, qui pourraient nous éclairer sur ce point. Je serais heureux de connaître leur pensée, afin de pouvoir en profiter et de contribuer à la faire passer, le cas échéant, dans la pratique.

M. le chanoine DEVROYE. — Je ferai remarquer à M. le chanoine Van Drival, que, dans notre dernière réunion, d'après la lecture que j'ai faite du compte rendu, on a longuement discuté la question dont il vient de parler, celle de mettre en relief toutes les parties saillantes des édifices. On a même, si j'ai bonne mémoire, demandé ce que cela signifiait. Je crois qu'il a été fait droit à l'observation de mon honorable collègue.

M. le chanoine BETHUNE. — Je désire que la proposition qui nous est soumise recommande aussi de prendre le calque ou les cartons des peintures qu'on trouve dans les églises. C'est ce qu'on ne fait pas. Après avoir permis à certains artistes de venir voir les peintures découvertes, souvent on les enlève. Je crois qu'il serait très-utile d'en conserver un spécimen pour l'étude de l'art.

M. Jean BETHUNE. — Messieurs, je n'avais pas l'intention de prendre part à cette discussion. J'ai peu de titres pour me mêler des sujets religieux. Veuillez donc, je vous en prie, être indulgents, car je parle sans préparation.

J'ai entendu avec infiniment de plaisir la plupart des observations qui viennent de vous être soumises par M. l'abbé De Bruyn. Il nous a résumé l'histoire de la peinture

murale, de la polychromie; et je suis d'autant plus heureux de rendre hommage à sa protestation en faveur de cette branche de l'art, que déjà, il y a bien des années, alors que peu de personnes se doutaient de l'importance de la polychromie, je me suis fait un devoir de signaler combien cette branche de l'art était indispensable à l'architecture.

Mais il ne suffit pas de signaler la nécessité de la peinture murale, il faut pourvoir aux moyens de la réaliser. Malheureusement, les études de l'art en Belgique ont été si peu dirigées dans ce sens, que la besogne est immense. Ce qu'il y a à faire pour la restauration de la polychromie décorative nécessiterait un long travail et pourrait occuper plusieurs douzaines d'artistes. Mais où sont-ils? je vous le demande. Il y en a quelques-uns; mais leur nombre est infiniment moindre qu'il ne devrait l'être pour pourvoir à tous les besoins.

D'un autre côté, il en est de cette branche comme de toutes les autres; il faut faire des essais, et ces essais ne sont pas toujours des chefs-d'œuvre. On doit reconnaître la bonne volonté des artistes et leur rendre hommage; mais, d'un autre côté, on se trouve quelquefois embarrassé pour signaler leurs défauts.

A mon avis, un des principaux défauts est celui-ci: c'est que les artistes ne se préoccupent pas assez de l'étude des anciennes traditions. Ils improvisent et ils ne cherchent pas à s'initier aux études qui ont été faites pendant plusieurs siècles pour amener la peinture murale, comme les autres branches de l'art, à sa perfection. Je ne dis pas à sa perfection absolue. On nous accuse toujours d'être exagérés et de prétendre qu'au delà du moyen âge il n'y a rien. Mais je crois pouvoir poser en principe ce fait: que la peinture décorative des églises, propre à susciter et à entretenir les sentiments religieux, a pour base le développement du sentiment religieux et de la sainteté, et que si nous pouvons parvenir à obtenir, non-seulement des artistes habiles, mais des artistes saints, des artistes plus saints encore qu'au moyen âge, nous ferons mieux que lui.

L'honorable préopinant a également signalé des faits déplorables de vandalisme, et nous en voyons tous les jours sous nos yeux. Il a appelé la vigilance de l'administration sur les peintures murales qu'on pourrait découvrir. Cette vigilance est prescrite dans les règlements depuis longtemps: malheureusement, ces règlements ne sont pas entièrement observés, parce qu'ils ne sont pas inscrits dans le cœur, ou plutôt dans les sentiments de la partie instruite de la population. Le peuple, lui, reconnaît la beauté des peintures murales, il leur porte une véritable affection. Mais l'éducation si raffinée, je devrais dire si faussée de nos jours, a empêché la classe instruite d'apprécier ces peintures, ces œuvres du moyen âge, à leur juste valeur. On entre dans les détails, on compte les phalanges des doigts; on examine la proportion des figures; on y trouve des défauts que l'on grossit à plaisir, et l'on perd de vue qu'à côté de ces défauts matériels que je ne nie pas, il y a des beautés spirituelles de premier ordre et qui doivent dominer d'autant plus, que lorsque vous examinez l'objet dans son ensemble, vous y constatez une supériorité immense sur la plupart des œuvres modernes, non-seulement en ce qui concerne l'expression, mais encore en ce qui concerne la polychromie, l'harmonie des couleurs. De plus, cette décoration s'harmonise parfaitement avec les lignes architecturales. C'est ce qu'on perd trop souvent de vue dans nos constructions modernes: on sacrifie un art pour l'autre, et dans l'art religieux, nous devons arriver à la réunion complète de tous les arts. Nous ne sommes pas ici-bas pour nous faire la concurrence, mais pour nous aider les uns les autres pour la gloire de Dieu. (*Applaudissements.*)

— La proposition de M. l'abbé De Bruyn est mise aux voix et adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. — Je fais part à l'assemblée de l'hommage que nous a fait M. de Caumont de différents ouvrages qui émanent de lui et des regrets qu'il a manifestés de ne pouvoir assister à nos réunions.

M. l'abbé Delvigne nous a demandé ce que nous nous proposons de faire des ouvrages qui nous sont ainsi offerts. Nous vous proposons de les donner à la bibliothèque du musée archéologique de Louvain.

— Cette proposition est adoptée.

M. l'abbé REUSENS, professeur d'archéologie à l'Université de Louvain. — Je remercie la section de ce présent. Je profite aussi de cette occasion pour remercier la Commission de tout ce qu'elle a bien voulu faire au dernier Congrès pour le musée archéologique de Louvain. Il a été décidé que plusieurs objets seraient envoyés à l'Université pour y constituer un noyau du nouveau musée archéologique. Ces objets, en assez grand nombre, ont été remis à destination et je suis chargé de vous offrir l'hommage de notre gratitude pour ce beau présent.

M. LE PRÉSIDENT. — M. l'abbé, vous répondriez au vœu de l'assemblée, si vous nous disiez quelques mots sur votre enseignement. Il s'agit d'une institution nouvelle.

M. l'abbé REUSENS. — J'aurai peu de choses à dire à ce sujet. Vous savez tous que c'est à la suite de la première session du Congrès de Malines qui a eu lieu en 1865, que le cours d'archéologie a été créé à Louvain par NN. SS. les évêques de Belgique. Contre toute attente, j'ai été appelé à être le titulaire de ce cours. Comme j'étais pris à l'improviste, je me suis contenté, pendant le premier semestre de la première année, de me préparer au cours. Celui-ci a été ouvert le second semestre; il a été suivi par une quarantaine d'élèves appartenant à toutes les facultés; et pour qu'on ne se trompe pas sur la nature de ce cours, je dois vous dire qu'il n'est pas seulement fréquenté par les élèves en théologie, mais que les élèves d'autres facultés, et surtout de la faculté de droit et de la faculté de philosophie et lettres, y sont en plus grand nombre.

La seconde année, le cours a été suivi par une soixantaine d'élèves. Pour la troisième année, qui vient de se terminer, j'en ai eu de 70 à 80.

Pour rendre l'enseignement utile et en même temps facile, je me suis décidé à fournir aux élèves qui suivent ce cours, des feuilles autographiées. J'ai trouvé une grande ressource dans l'autographie pour intéresser les élèves à mon cours et pour leur mettre sous les yeux les principaux dessins dont on a besoin dans un cours d'archéologie.

J'ai trouvé ensuite une ressource dans le musée où j'ai tâché de réunir, avec les objets qui ont été envoyés du Congrès de Malines, un assez grand nombre d'objets moulés. Je dois aussi, à cette occasion, remercier M. Bethune, de Gand, de l'obligeance qu'il a mise à nous seconder dans la création de notre collection. Il a eu la bonté de me communiquer plusieurs modèles qu'il avait fait exécuter pour l'académie qu'il a fondée, avec plusieurs autres catholiques, à Gand, et j'ai trouvé dans ces modèles beaucoup de ressources.

M. JEAN BETHUNE. — Nous en avons d'autres à votre disposition.

M. l'abbé REUSENS. — Je vous en remercie.

Voilà, messieurs, ce qui a été fait. J'espère que quand je pourrai recommencer le

ours, qui sera de deux à trois années, le nombre des élèves sera plus grand encore. (*Applaudissements.*)

M. l'abbé DELVIGNE. — Je propose que la section vote des remerciements à M. de Caumont pour les ouvrages qu'il a bien voulu nous envoyer.

M. de Caumont nous a exprimé ses regrets très-vifs de ne pouvoir assister à nos réunions. Il a même chargé un archéologue français célèbre, qui sera ici jeudi prochain, de le représenter au Congrès.

— La proposition est adoptée.

M. l'abbé REUSENS. — A l'occasion des débats qui ont eu lieu sur la peinture murale, je crois qu'il ne serait pas hors de propos que quelqu'un de l'assemblée, au courant de la matière, voulût bien nous donner quelques explications sur les différents modes de peinture. M. Helbig serait très en état de nous communiquer ces renseignements.

M. HELBIG. — On me prend dans une espèce de piège dont je me tirerais très-difficilement (*Hilarité*), si je voulais m'étendre sur tous les procédés de peinture murale. Le sujet qui m'est imposé est un sujet essentiellement technique, et si je devais et pouvais le traiter *in extenso*, j'abuserais certainement de l'attention de l'auditoire.

Je me bornerai donc à dire qu'il y a un très-grand nombre de procédés, comme déjà, je crois, vous l'a indiqué tantôt M. le chanoine Van Drival. On peut en employer plusieurs avec succès, suivant les circonstances dans lesquelles on se trouve. Ainsi, par exemple, il y a telle église qui est plus ou moins sujette à l'humidité, il y en a où l'on peut rencontrer d'autres inconvénients, et dans ces diverses circonstances, on peut employer différents procédés.

Quant à ceux dont j'use moi-même, et je crois que c'est au praticien qu'il a surtout ici été fait appel, je vous dirai que j'emploie très-fréquemment, sinon avec succès, du moins avec conviction, la peinture à la cire.

C'est un procédé que je conseillerais beaucoup dans nos climats. Il a cette propriété de lutter avantageusement contre l'humidité. Il demande certaines préparations qui ne sont pas bien longues, ni bien difficiles. Le grand point, c'est de délayer la couleur avec de la cire et, à l'aide d'une essence (on peut se servir de l'essence de thérébentine), de l'appliquer sur le mur qu'on a soin de préparer convenablement et surtout, s'il y a de l'humidité, de garnir d'ardoises.

Il est certain que les procédés qui donnent à la couleur un ton mat sont ceux qui doivent être préférés. Or, ce ton mat, on l'obtient parfaitement avec la peinture à la cire. Toutefois, si l'on s'y prend bien, on l'obtient aussi par la couleur à l'huile et même par le moyen de la détrempe. Ces divers procédés peuvent donc être employés utilement, si, bien entendu, l'on fait les préparations nécessaires avec soin.

Messieurs, je voudrais, à cette occasion, dire quelques mots sur un point important dont il a été question tantôt; il s'agit de la nécessité de faire ressortir la structure des monuments. C'est là une question excessivement grave, mais en même temps une question qui n'a guère été éclaircie jusqu'ici. Tout le monde en exprime le vœu; mais comment faut-il s'y prendre pour le réaliser? Généralement, lorsque j'ai été appelé à décorer un monument, j'ai cherché à mettre des tons plus vigoureux, c'est-à-dire à porter l'accent de la décoration sur des parties saillantes. Mais il en est résulté quelquefois que ces parties saillantes n'avaient plus l'aspect d'adhérer aux surfaces planes, ce qui est encore un grand inconvénient. Il y a, sous ce rapport, des

questions de tact, des questions de coloriage, qui peuvent se résoudre beaucoup plus facilement en mêlant sa palette qu'en faisant un long discours. Ce sont des points de détail très-difficiles à expliquer de vive voix ; c'est pourquoi, lorsque tantôt M. Reusens m'engageait à prendre la parole, j'ai décliné cet honneur.

Il y a là, je le répète, des difficultés qui ne pourraient réellement être comprises que si l'on avait une palette et des couleurs sous la main, pour juxtaposer les couleurs les unes à côté des autres et faire ressortir ainsi cette question si complexe des nuances. Sinon, il faudrait, pour faire sentir ces nuances, être un orateur consommé, et vous comprenez assez que je suis loin de posséder ce talent.

Je crois donc que ces questions de couleurs, de nuances, sont des questions qui ne peuvent être traitées dans un Congrès, mais qui doivent se discuter plutôt dans une réunion d'artistes et, comme on dit, au pied du mur.

M. le chanoine DEVROYE. — Je demanderai à M. Helbig une chose : c'est qu'il ait la bonté de nous dire les procédés qu'il croit surtout les meilleurs dans notre pays, et les inconvénients qu'il faut éviter. C'est sur ce point que nous désirerions être éclairés.

M. HELBIG. — Quant à la direction à donner à la peinture murale, je m'en rapporterai complètement à ce qui a été dit à cet égard par mon honorable collègue et ami M. Bethune. Ce que nous avons à faire de mieux, c'est d'en revenir et de nous en tenir aux anciennes traditions. Soyez persuadés que ceux qui ont su édifier leurs monuments ont aussi su les décorer, et que c'est là que nous devons puiser notre règle de conduite. Quand nous aurons étudié à fond les sujets qu'ils ont traités, quand nous aurons observé les décorations qu'ils ont imaginées, je suis persuadé que nous serons dans la vraie direction, que nous arriverons alors aussi à décorer les monuments d'une façon qui satisfasse non-seulement aux exigences de l'artiste, mais aussi et surtout aux exigences de l'âme qui veut y prier.

Ce que nous devons écarter surtout et avant toute chose, c'est la fantaisie et l'éclectisme. C'est là le grand écueil de notre temps. Chaque artiste qui vient travailler dans un monument, veut faire œuvre de maître ; il veut surtout être original ; il veut, comme on dit, faire son petit effet, ou ce qu'on a appelé dans un mauvais langage d'atelier « faire son pétard. » Il veut attirer l'attention, et c'est ce qu'il doit éviter. Selon moi, il faudrait, pour bien faire, aborder la décoration d'un monument avec la plus grande humilité, s'être bien pénétré de ce que faisaient les anciens, ne pas vouloir innover. L'abus de l'innovation est l'écueil de beaucoup d'artistes. Lorsque nous nous serons bien pénétrés de ce qu'ont fait nos ancêtres, nous entrerons dans la vraie voie et nous éviterons les plus grands défauts. Nous n'éviterons pas, sans doute, tous les défauts, parce que nous sommes hommes, mais nous échapperons du moins aux dangers de la fantaisie et de l'anachronisme.

On reproche, comme vous le disait M. Bethune, aux artistes du moyen âge, certains défauts de goût, de dessin. Le reproche est fondé en partie, et nous devons chercher à éviter, autant que possible, ces imperfections. Mais tâchons surtout d'acquiescer leurs qualités. Le reste viendra de soi, j'en suis persuadé. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Si personne ne demande plus la parole, nous passerons à un autre objet.

M. le chanoine DEVROYE. — Je répéterai une observation que j'ai faite à M. le Président. Nous avons inscrit à notre programme : « Moyens d'encourager et de propager l'art religieux et les œuvres littéraires empreintes du sentiment chrétien : asso-

ciations et institutions libres, concours, etc., » et nous venons de discuter cela. Mais je demande si nous ne devons pas aboutir à une conclusion. Jusqu'ici, je n'en ai pas formulé pour ma part, mais je désire qu'on en vienne, à cet égard, à une conclusion positive et pratique.

En attendant, je me permettrai de donner quelques renseignements.

D'abord, cette question a déjà été traitée en 1864. On a parlé alors des moyens d'encouragement à donner aux artistes. On a particulièrement proposé de former une association ayant pour but de venir au secours des artistes, et ensuite de créer des moyens d'enseignement pour les jeunes gens qui se destinent à la carrière artistique.

M. le chanoine Bethune nous a donné hier des renseignements sur une école qui existe déjà à Gand et qui pourrait peut-être servir de modèle.

D'autre part, à Paris, M. le baron Taylor a établi des associations pour toute espèce d'artistes, pour les peintres, pour les musiciens, pour les artistes dramatiques, même pour les ouvriers, et les résultats qu'il a obtenus sont prodigieux. M^{sr} l'archevêque de Paris est un des membres honoraires de ces associations. Le nombre des souscripteurs est considérable; le nombre d'associés est immense aussi. C'est cependant une entreprise purement particulière; ce n'est pas au Gouvernement qu'elle est due.

Ce que le Gouvernement a fait en Belgique, comme nous l'avons constaté unanimement, est, je ne dirai pas seulement inefficace, nul pour nous, mais quelquefois contraire à nos principes. Ne devons-nous pas, dès lors, faire quelque chose de notre côté, créer des écoles, former une association libre? Tout cela se résume toujours dans une question d'argent; je ne le dissimule pas. Mais nos adversaires agissent. Nous avons agi sur d'autres points; pourquoi ne le ferions-nous pas aussi pour celui-ci? Nous avons mission de rechercher et d'indiquer les moyens de former et d'encourager les artistes chrétiens, et cette mission, nous devons l'accomplir jusqu'au bout.

Je vous demande, messieurs, que vous nous donniez vos idées à cet égard et que nous formulions une conclusion. Si cela n'est pas possible aujourd'hui, je demande qu'on remette la question à demain et qu'on nous fasse des propositions formelles. Si personne n'en fait, j'en déposerai probablement une.

M. HELBIG. — S'agit-il, dans l'opinion de M. le chanoine Devroye, de fonder un établissement pour les artistes chrétiens, ou d'établir une espèce d'association de secours mutuels?

M. le chanoine DEVROYE. — Je vous avoue que je n'ai pas encore d'idée précise; je demande seulement qu'on aboutisse à quelque chose de pratique. Réfléchissez-y bien et veuillez mûrir la question. Nous devons avoir deux choses en vue: encourager et former les artistes; et former aussi le goût du public.

M. DE RÉSIMONT. — La question est résolue en Allemagne. A Dusseldorf, il existe une association appelée *Kunstverein*, qui a pour objet d'encourager les artistes, et qui est alimentée par des souscriptions volontaires. Tout souscripteur a droit, chaque année, à un carton qui reproduit le tableau auquel a été accordé le prix au concours. Le surplus de l'argent est employé à payer des tableaux et à faire des dons. L'église qui veut un tableau, solde les deux tiers du prix et l'association paye l'autre tiers. Les artistes qui font ces tableaux doivent subir une espèce de concours; il faut que l'esquisse en couleur de chaque tableau soit d'abord produite et qu'elle ait

reçu l'approbation d'une commission. Le jeune artiste qui fait un de ces tableaux reçoit les conseils du directeur et des professeurs de l'académie; de sorte que l'on est certain que le tableau qui sort du *Kunstverein* est un tableau parfait.

Il existe une autre association, qui est aussi une association catholique : c'est le *Bilderverein*, qui a pour but de propager les images religieuses. Elle se compose de souscripteurs qui versent annuellement une certaine cotisation et reçoivent pour cet argent six exemplaires des nouvelles gravures produites pendant l'année. Le surplus sert à encourager les graveurs et à payer la propriété artistique des peintres dont on reproduit les tableaux.

Ces sociétés marchent parfaitement et font le plus grand bien. Tout le monde connaît les petites images qui sortent de l'académie de Dusseldorf.

Je crois qu'on pourrait demander les règlements de ces associations et les appliquer en Belgique (1).

(1) La proposition transmise au Congrès par M. André Le Pas, de Liège, se rattache à certains égards au sujet traité par M. de Résimont et tend aux mêmes résultats que les associations artistiques instituées en Allemagne. C'est ce qui nous détermine à la reproduire, bien que la section ne s'en soit pas occupée.

Œuvre de la peinture religieuse.

« Considérant que trois causes principales contribuent à écarter l'art plastique des voies de l'esthétique chrétienne :

« 1^o L'influence du milieu antichrétien où, de nos jours et par la force des choses, vit trop communément l'artiste ;

« 2^o La nécessité où, au point de vue du succès, se trouve, en général, celui-ci de se conformer, jusqu'à un certain point, dans ses œuvres au goût du public, ce goût fût-il corrompu ;

« 3^o L'alternative où l'artiste aux aspirations chrétiennes et animé d'intentions droites, mais obligé de subvenir par son travail à son existence et à celle d'une famille, doit fréquemment se trouver—ou de renoncer à son art, parce que, faute d'encouragements, la partie qu'il cultive ne le met pas à même de s'acquitter du premier de ses devoirs, — ou de se plier plus ou moins à des exigences qui, se substituant à son inspiration propre, le font doublement déchoir et comme artiste et comme chrétien ;

« Considérant que pour soustraire, autant que possible, les artistes disposés à marcher dans les voies de l'art chrétien à l'influence d'un milieu délétère et à cette double dépendance morale et matérielle qui les fait dévier ou les paralyse, il faut leur créer un public spécial dans le commerce duquel ils trouvent, indépendamment des sympathies et de l'appui dont leur inspiration a besoin, un débouché pour leurs œuvres ;

« Considérant, en outre, que, dans l'impossibilité de prêter en même temps un égal appui à toutes les branches de l'art plastique, il importe de donner la préférence à celle dont l'encouragement offre le plus de facilités, qui est la plus généralement cultivée, la plus à la portée des masses et qui exerce le plus de séduction par ce qu'elle comporte de variété dans le sujet, de puissance dans l'expression, d'attraits dans la forme et dans la couleur, en un mot, à la peinture :

« L'Assemblée émet le vœu de voir se constituer, tant en Belgique que partout ailleurs où les circonstances pourraient s'y prêter, grâce au concours moral et matériel du clergé et des catholiques, ainsi que des autorités civiles et des personnes s'intéressant aux progrès de l'art dans toutes ses branches, abstraction faite des considérations religieuses :

« L'*Œuvre de la peinture religieuse*, laquelle œuvre aurait pour objet de favoriser, aussi bien par des enseignements moraux qu'à l'aide de fonds fournis par des dons

M. l'abbé DELVIGNE. — Voici la proposition qui a été déposée par M. de Résimont :
« S'adresser aux évêques ;

« Les prier d'établir dans quelques petits-séminaires, comme on y établit des écoles normales, une école d'art où les jeunes gens, tout en recevant une éducation soignée et apprenant la littérature, la religion, l'histoire et l'archéologie, apprendraient l'art de reproduire la nature et d'exprimer leur pensée par des formes, et où les parents religieux et bien pensant ne craindraient pas de laisser suivre à leurs enfants la carrière des arts qui ne présenterait plus ainsi de dangers. »

M. Jean BETHUNE. — Messieurs, il y a un proverbe qui dit que pour faire un civet il faut un lièvre. Il en est de même dans l'art : pour instituer de bonnes écoles, il faut de bons professeurs. Or, où sont ces bons professeurs? Veuillez me le dire.

Il s'agit donc de former non-seulement des élèves, mais aussi des professeurs. Ce n'est pas là le travail d'un jour, d'une session. Nous pouvons émettre un vœu, mais ce vœu sera stérile tant que nous n'aurons pas le personnel nécessaire pour le réaliser.

Et qu'est-ce qui manque pour que nous ayons de bons professeurs? Ici, la question recule encore d'un pas.

Nous avons, dans l'art religieux, deux choses dont nous devons tenir compte. Dans l'art profane, l'on ne considère que la perfection du dessin, la perfection, pour ainsi dire, matérielle. Dans l'art religieux, on doit aussi prendre en sérieuse considération la perfection du cœur, l'attachement, le dévouement à la religion. Cela rend la question infiniment plus difficile, la complique; et puis, cela la fait un peu sortir de notre domaine, à nous autres laïques.

Cependant, tout en restant dans ce domaine, nous pourrions faire aussi quelque chose. Il me semble que ce qui manque, c'est l'enseignement, et même les éléments de l'enseignement. Nous n'avons pas, par exemple, une espèce de grammaire archéologique, que l'on puisse mettre à la portée de tout le monde, pour commencer l'enseignement des professeurs. Aussi, en ce moment, les professeurs capables de donner un enseignement utile sont-ils aussi difficiles à trouver que les élèves.

Je me rappelle que, dans une précédente session, M. Weale avait émis le vœu qu'on encourageât la publication d'une espèce d'abécédaire archéologique, s'appliquant spécialement à notre pays. Je crois que si l'on composait un ouvrage de ce genre, accompagné d'illustrations se rapportant particulièrement au pays, l'on ferait une chose extrêmement utile.

Que peut faire le Congrès dans ce but? Il a à sa disposition quelques fonds; la preuve, ce sont les concours qu'il organise tous les ans. Ne pourrait-il pas donner pour sujet d'un de ces concours la rédaction d'une grammaire, d'un manuel archéologique spécialement approprié au pays?

Il y a aussi un proverbe flamand que plusieurs d'entre vous comprendront et qui

volontaires, collectes dans les paroisses, subsides, etc., le développement de la branche la plus naturellement féconde de l'art chrétien : — 1° en ouvrant des expositions spéciales où les artistes enverraient leurs tableaux et trouveraient plus d'occasions de vente, en même temps que le clergé, les fabriques d'église, les personnes pieuses y pourraient faire un choix mieux éclairé par la comparaison du mérite et du prix des œuvres; 2° en faisant des acquisitions d'objets exposés pour les répartir par la voie du sort; 3° en dirigeant les idées et les études d'un plus grand nombre d'artistes du côté de l'esthétique chrétienne, par la certitude qu'elle leur donnerait d'être efficacement soutenus, tant matériellement que moralement, etc., etc. •

est très-significatif : *Den onbeminde is den onbekende* ; « ce qu'on n'aime pas, c'est ce qu'on ne connaît pas. » On n'aime pas l'art, parce qu'on ne le connaît pas ; et plus on l'encourage, plus on l'aime.

Cela est parfaitement vrai dans le cas actuel. On se plaint de certains actes de vandalisme, de voir même que les commissions officielles n'ont pas pour les œuvres des grands maîtres le respect religieux qu'elles méritent. Mais ces œuvres, on ne les connaît pas, on ne les apprécie pas. Il faut donc les faire connaître.

La première condition pour cela, comme pour l'étude d'une langue, est la connaissance de la grammaire. On ne peut mettre des chefs-d'œuvre de composition aux mains de ceux qui ignorent la grammaire. Il en est de même pour l'art archéologique. Je vous assure que si d'ici à un temps limité vous pouviez encourager, vous pouviez obtenir du Comité central qu'il encourageât par un prix assez sérieux (car il s'agit d'un ouvrage qui demande des études) la rédaction d'un bon manuel d'archéologie se rapportant spécialement à la Belgique, vous auriez fait beaucoup plus que ne peuvent faire les initiatives personnelles qui sont toujours plus ou moins locales. Ce serait un bien général que vous auriez opéré, qui s'étendrait à plusieurs générations et à plusieurs pays.

On vous a parlé, messieurs, de notre petite école de Gand. Voulez-vous que je vous dise quelle a été son origine ? Elle a commencée très-modestement et très-simplement. Nous avons reconnu que l'enseignement du dessin, tel qu'il se donne dans les académies officielles, n'est pas en harmonie avec les sentiments qui animent les cœurs des élèves lorsqu'ils entrent dans ces établissements. La plupart de ces jeunes gens viennent de faire leur première communion. Jusque-là, on leur a donné des notions bien simples sur la morale, sur la décence, sur les convenances chrétiennes qui doivent diriger leur vie ultérieure. Et voilà que tout à coup, au moment où ils viennent de recevoir leur Dieu pour la première fois, au moment où ils sont animés des sentiments les plus chrétiens, ils doivent choisir un état et entreprendre des études sérieuses. Ils entrent à l'Académie de dessin. La première chose qu'ils y voient, ce sont des statues dans une nudité complète. Leur mère, jusque-là, leur avait recommandé la plus grande réserve en ce qui concerne la décence. Et voilà que pour commencer leur apprentissage, ils doivent briser complètement avec cette morale qu'on leur avait enseignée précédemment.

L'enseignement, tel qu'il est organisé, n'est pas organisé pour des chrétiens ; il est parfaitement organisé pour des païens. (*Applaudissements.*)

Ces réflexions nous ont touché, et, avec le concours d'un et ensuite de deux Frères des écoles chrétiennes, que la Société de Saint-Vincent de Paul a subsidiés, nous avons ouvert un petit cours et nous avons annoncé aux parents que nous visitions qu'ils pouvaient envoyer gratuitement leurs enfants à cette école. Cet avis a été parfaitement accueilli. Les cours se sont complétés et sont suivis très-régulièrement. Nous avons adjoint à l'école deux professeurs laïcs. Il y a quatre cours organisés jusqu'à présent. Nous avons plus de quatre-vingts élèves, et si le local était suffisant, nous en aurions le double ; car, faute de place, nous avons refusé cette année soixante-douze élèves qui s'étaient présentés.

Vous voyez que ce n'est pas le goût, le désir de s'instruire chrétiennement dans l'art qui manquent, mais seulement les moyens de les satisfaire qui font défaut.

Quant à nos modèles, si j'avais cru que cela pouvait vous intéresser, je vous en aurais apporté toute une série et vous en auriez été probablement contents. Ils sont

tous empruntés à l'art chrétien. Il y a, en ce qui concerne l'étude de la tête et des mains, des choses ravissantes.

Si nos vœux pouvaient se réaliser, ces modèles seraient mis sur pierre. On les lithographierait, et l'on aurait de cette manière un cours de dessin à l'usage de toutes les écoles du pays.

Appelle encore sur ce point l'attention du Congrès. Ce serait chose très-utile que d'encourager la publication de modèles destinés à l'enseignement progressif du dessin, applicables non-seulement à l'étude des beaux-arts, mais encore à diverses professions industrielles. En effet, le nombre des élèves qui se destinent à la pratique des beaux-arts proprement dits est assez restreint ; mais le nombre de ceux qui se destinent à l'orfèvrerie, à la serrurerie, à la menuiserie, à l'architecture est infiniment plus grand. C'est ce que nous constatons dans la population de nos écoles. Eh bien ! le moyen âge nous fournit également de magnifiques modèles sous ce rapport. Qui n'a pas admiré les ouvrages d'orfèvrerie et de serrurerie du moyen âge ; ouvrages tels que, malgré nos progrès dans l'industrie, malgré nos machines à vapeur, nous parvenons difficilement à les égaler ? Et l'on s'explique plus difficilement encore la délicatesse avec laquelle ces choses ont été traitées par ces anciens artistes dont le talent était rehaussé par la foi. La photographie peut nous venir parfaitement en aide pour reproduire ces objets ; et s'il existait un certain nombre d'écoles dirigées d'après les mêmes principes que la nôtre, qui ne devraient pas, d'ailleurs, suivre le même règlement, car les règlements peuvent varier d'après les lieux et les circonstances, il pourrait se former des associations entre ces différentes écoles pour faire reproduire les modèles qui seraient mis à leur disposition par l'un ou l'autre amateur, ou qui seraient recueillis dans des voyages.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Bethune, n'y aurait-il pas moyen de nous montrer ces modèles dont vous avez parlé et qui servent à l'école de Gand ? Cela intéresserait notre réunion.

M. BETHUNE. — Ce sont des modèles qui ont circulé dans les classes depuis trois ans. Si cela peut être agréable à l'assemblée, je les ferai venir. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi d'ajouter encore un mot concernant la peinture murale. On est généralement très-effrayé quand on parle de peinture murale. Qui dit peinture murale, dit milliers de francs à dépenser. Cependant cette crainte n'est pas toujours fondée. Il y a non-seulement des procédés peu coûteux, mais encore certains genres de polychromie qui sont à la portée des ressources de toutes les églises.

La polychromie joue un grand rôle dans la décoration, bien plus encore que les figures, qui ne sont qu'accessoires et qui peuvent être réservées pour les cathédrales, pour les grandes églises, pour les œuvres dues à des dévotions particulières.

Mais un peu de polychromie dans nos églises ordinaires, cela fait déjà bon effet. On ne peut se faire une idée combien le cœur se dilate, combien le genou se plie dans une petite chapelle polychromée convenablement, parce que tout porte l'attention vers le bon Dieu, vers le Saint Sacrement, tandis que dans les églises simplement badigeonnées, on entre toujours avec la même indifférence.

Autrefois, les voûtes des églises étaient aussi peintes. Dans les chapelles riches, comme, entre autres, les saintes chapelles canoniales, quelquefois l'on peignait les voûtes de couleurs vives et de peintures très-complicquées. Mais dans les églises de village, l'on n'avait pas recours à ce moyen ; la plupart des voûtes étaient peintes à la détrempe, avec quelques détails de polychromie, quelques petits feuillages pour

égayer la vue. On arrivait ainsi à des résultats immenses avec des moyens véritablement restreints.

Il est une autre considération qui n'est qu'accessoire, mais qui se rapporte pourtant à celle-ci. Comme le développement de l'art, dans le cœur de l'artiste, doit également être étayé, épaulé, pour ainsi dire, par le développement de la vertu, vous verrez que quand vous pourrez compter parmi vous un certain nombre d'artistes chrétiens, vous aurez des artistes en même temps très-modérés dans leurs prix. Sous ce rapport, il y a aussi beaucoup de progrès à faire. Vous savez, d'ailleurs, que quand le nombre des artistes est grand, chacun cherche à se mettre au niveau des offres qu'on lui fait.

M. LE PRÉSIDENT. — Je prie M. Bethune de bien vouloir formuler la proposition dont il nous a parlé.

M. G. ZECH. — M. le chanoine Devroye nous a entretenu, tout à l'heure, d'associations créées par M. le baron Taylor ; M. de Résimont a appelé notre attention sur les associations créées en Allemagne, et M. Bethune vient de nous parler d'une école formée à Gand. Ces diverses institutions ont eu du succès dans leurs ressorts respectifs. Je proposerai, pour aboutir à une résolution, que le Bureau veuille bien désigner quelques personnes, les plus versées dans la question, qui se réuniraient en commission et nous feraient, demain ou après-demain, des propositions formelles pour arriver, en Belgique, à un résultat pratique.

Voici ma proposition :

« Je propose que le Bureau veuille bien désigner quelques-uns des membres les plus versés dans l'art, qui se réuniront en commission et formuleront une proposition pratique tendant à moraliser, améliorer et perfectionner l'art en Belgique. Cette commission présentera son rapport et ses conclusions à une des prochaines séances de la section. »

M. le chanoine DE BLÉSER. — Parmi les différents moyens d'encourager l'art religieux, on vous a parlé du moulage et aussi de la photographie. Nous avons parmi nous un membre connaissant un protestant converti qui a fait une découverte des plus admirables : c'est un procédé par lequel on reproduit la photographie en gravure sur acier et cela au bout de quelques instants. Il a apporté avec lui divers spécimens de ces reproductions et il se propose de vous entretenir de cette nouvelle invention, lorsque le bureau le jugera convenable.

Je demande qu'on permette au R. P. Hecker, de New-York, de nous faire connaître ce procédé. Entretemps, il laissera les spécimens dont je parle sur le bureau.

M. LE PRÉSIDENT. — Le R. P. Hecker sera entendu demain.

M. DE RÉSIMONT. — Je demande à développer la proposition que je vous ai soumise. Elle se rattache à ce que vous a dit M. Bethune ; nous avons la même manière de voir.

J'ai interrogé les discussions de 1864 et j'y ai lu la définition de l'art, que vous a donnée l'honorable rapporteur de la section, M. Cartuyvels :

« L'art, considéré comme l'expression la plus élevée de la vérité, du bien et du beau, peut et doit, dans la société chrétienne, contribuer puissamment à l'éducation et à la moralisation des masses. Il convient donc de rechercher les moyens les plus efficaces pour propager l'art et le moraliser dans la mesure la plus large. « Quels sont ces moyens ? »

M. le rapporteur a très-bien fait ressortir alors que l'art consistait plutôt dans la pensée que dans la reproduction de la pensée. Ceci revient à dire qu'il faut, avant tout, soigner l'éducation du jeune artiste. C'est pourquoi nous avons fait la proposition d'annexer aux petits-séminaires épiscopaux des écoles d'art, où l'on moraliserait les jeunes artistes, où on leur formerait surtout le cœur et l'esprit.

Nous pouvons donc définir l'art : La connaissance approfondie de tous les sentiments. Telle est la base de l'art. Mais il est un second point, c'est la reproduction de ce que ces sentiments ont de plus beau, de plus naïf, de plus élevé.

Voyons comment, aujourd'hui, nos jeunes artistes sont élevés, et à quelle direction ils sont soumis. La plupart d'entre eux appartiennent à la bourgeoisie ; ce sont, trop souvent, des jeunes gens qui, après avoir été paresseux à l'école ou ne voulant pas travailler dans l'atelier de leur père, préfèrent fréquenter les académies. (*Interruption.*) C'est de là que proviennent la plupart de nos artistes, ou plutôt de nos mauvais artistes. J'ai été dans les académies et je n'y ai guère trouvé que des sujets médiocres. (*Nouvelles interruptions.*) Je ne parle pas des artistes qui ont percé ; il en est malheureusement très-peu. Et pourquoi ont-ils réussi à se frayer la voie du succès ? Parce que c'étaient des jeunes gens d'élite et de bonne conduite. Mais, je le répète, ils ne constituent qu'une faible minorité et une sorte d'exception.

En général, les jeunes gens qui se destinent à l'art ont besoin d'être instruits et d'être dirigés convenablement. Voilà pourquoi je voudrais qu'on les réunît dans des établissements où ils pussent être surveillés. L'artiste, qui est une espèce d'apôtre, devrait avoir une éducation complète, et cette éducation, il ne peut l'acquérir que dans les collèges. Or, la plupart de nos artistes sont élevés dans des familles où il n'y a ni délicatesse, ni bonnes manières ; ces jeunes gens manquent de stimulants et de bons exemples. Selon moi, le seul moyen de remédier à ce mal, c'est d'établir des écoles où les parents bien pensant, dont la position est aisée même, pourraient envoyer leurs enfants. Alors il vous arriverait des enfants de bonne famille, qui apprendraient les arts, ce qui ne se présente pas aujourd'hui ou ne se présente que très-rarement.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Zech a fait la proposition de nommer une commission qui élaborerait des résolutions et les soumettrait à la section dans la séance de demain. Si cette proposition était adoptée, la commission pourrait examiner et comprendre dans son rapport la proposition que nous a annoncée M. Bethune.

— La proposition de M. Zech est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. — Le Bureau vous propose de composer la commission de la manière suivante : M. le chanoine Devroye, vice-président ; MM. Jean Bethune, Helbig, de Résimont et Guffens.

M. ZECH. — Je propose d'adjoindre à la commission M. l'abbé De Bruyn, qui nous a beaucoup intéressés par ses observations.

— Cette proposition est adoptée.

M. J. BETHUNE. — Ma proposition est si simple que je demanderai à M. le Président la permission d'en donner lecture. Si la section l'adoptait, on serait dispensé de la renvoyer à la commission : « La section émet le vœu que le Comité central du Congrès encourage, par des prix convenables, la rédaction d'un manuel d'archéologie religieuse, basé principalement sur l'étude des monuments nationaux, ainsi que la publication de modèles chrétiens à l'usage des écoles de dessin, de sculpture et d'architecture. »

M. le chanoine DEVROYE. — Je pense, messieurs, que la proposition de M. Bethune ne soulèvera aucune objection ; quant à moi, je l'accepte.

Mais elle ne résout pas tout à fait la thèse qui nous a été proposée. Il serait, je crois, utile de faire quelque chose de plus général, qui comprendrait la proposition de M. Bethune, et c'est pour cela que la commission serait réunie.

M. HELBIG. — Nous pourrions, selon moi, indépendamment de la mission confiée à la commission qui vient d'être nommée, admettre la proposition de M. Bethune. Elle a un but défini qui peut être apprécié par tout le monde.

M. l'abbé DE BRUYN. — Je demanderai quelles sont les branches qui devraient faire l'objet du manuel ou de cette grammaire dont a parlé M. Bethune. Ainsi, dans les beaux-arts, il y a l'architecture, la peinture, la sculpture, la verrerie. Toutes ces branches devraient-elles y être comprises ?

M. Jean BETHUNE. — Certainement.

M. l'abbé DE BRUYN. — Alors, ce serait l'abécédaire de M. de Caumont, simplifié ou rattaché aux monuments de notre pays.

M. Jean BETHUNE. — L'archéologie est l'étude des arts basée sur la mère des arts, c'est-à-dire l'architecture. Les autres branches de l'art viennent s'y rattacher comme des tranches sur la couche principale.

— La proposition de M. J. Bethune est mise aux voix et adoptée.

M. DE HAULLEVILLE. — Je remarque que la commission qui vient d'être nommée est composée de six membres qui sont tous Belges. Ne conviendrait-il pas d'y adjoindre un étranger ? Je proposerai M. le chanoine Van Drival.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons cru devoir désigner des Belges parce qu'il s'agissait principalement d'une question se rapportant à nos monuments nationaux. Mais nous serions heureux que M. le chanoine Van Drival voulût bien faire partie de la commission. Elle sera donc composée de sept membres.

M. DE HAULLEVILLE. — Je ne sais si l'on a déjà traité le n° 2 du programme : « Exposition permanente des ouvrages d'art dans les églises ? »

M. Bethune, que j'ai entendu avec beaucoup de plaisir, vous a dit que bien des œuvres de nos ancêtres étaient cachées sous le badigeon. Mais il en est aussi qui sont cachées sous des couches plus mobiles, et je demanderai que le Congrès veuille bien protester une nouvelle fois contre l'exploitation de l'art dans nos églises. Il a voté, il y a trois ans, avec enthousiasme, une proposition dans le sens de celle que j'indique, et je crois que la plupart de nos bedeaux ne se sont pas corrigés ; au contraire.

Je vous demande s'il ne serait pas utile d'exprimer de nouveau, et bien hautement, le vœu que les œuvres d'art qui sont la propriété de nos églises et par conséquent des propriétés des chrétiens, destinées à les moraliser et à élever leurs âmes, restent une bonne fois constamment découvertes.

J'ai été, dernièrement encore, exploité, et c'est pour cela que je fais ma proposition.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous prie de formuler votre proposition pour demain.

— La séance est levée à midi.



TROISIÈME SÉANCE.

4 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DU BUS DE GHISIGNIES.

SOMMAIRE. — Photographie sur acier : explications sur le procédé données par le Rév. P. Hecker. — *Exposition dans les églises des objets d'art religieux*. Proposition de M. de Haulleville. Discussion : MM. le chanoine Devroye, J. Bethune, Helbig. — Adoption de la proposition. — Rapport verbal et proposition de la commission nommée dans la séance précédente. — Discussion : MM. le chanoine Devroye, Helbig, le chanoine Van Drival, Raymond Bordeaux, Hamard, le chanoine Bethune, l'abbé Delvigne. — Vote des propositions de la commission. — Désignation de M. le chanoine Devroye comme rapporteur.

La séance est ouverte à 9 1/2 heures.

M. l'abbé DELVIGNE donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

M. l'abbé DE BRUYN. — Je tiens à déclarer, pour éviter tout soupçon mal fondé, que dans les observations que j'ai présentées hier, je n'ai nullement entendu parler des peintures murales découvertes à l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles ; au contraire, je dois rendre hommage au zèle éclairé dont l'administration a fait preuve lors de la découverte de ces peintures, et du soin qu'elle a pris de les conserver à la postérité.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans la séance d'hier, j'ai fait passer sous vos yeux des épreuves héliographiques produisant l'effet de la gravure sur acier. Le Rév. P. Hecker, qui me les avait communiquées, étant présent, je le prierai de nous donner quelques détails sur ce procédé.

Le Rév. P. HECKER. — Je réclame beaucoup d'indulgence de l'assemblée, car je ne sais guère m'exprimer en français.

Je vous donnerai en peu de mots quelques détails sur cette découverte et sur le procédé dont je vous offre les spécimens.

Autrefois, l'on savait faire de la photographie sur acier, mais l'on ne pouvait en tirer des exemplaires. Un Allemand, le baron Eglestein, converti au catholicisme, a

fait de nombreuses études à cet égard. Un jour, il entra dans une chambre dont les volets étaient fermés. Il y avait dans un de ces volets un petit trou par où passait un rayon lumineux. L'effet produit par ce rayon lumineux le fit réfléchir; il se dit : La divine Providence veut peut-être m'apprendre quelque chose. Eh bien ! à l'aide de ce rayon, elle lui a appris une grande chose.

Peut-être connaissez-vous les verres prismatiques au moyen desquels on décompose les rayons solaires. M. Eglestein appliqua un verre prismatique sur une photographie et transporta cette photographie ainsi unie au verre prismatique, sur une plaque d'acier. Elle s'y reproduisit, comme vous le voyez, avec des lignes que j'appellerai prismatiques, tout à fait semblables aux lignes de la gravure. Sur ces lignes, il versa un acide. Un vernis, qui couvrait l'acier, empêchait l'acide d'agir ailleurs que sur les lignes. A l'aide de la plaque préparée de la sorte, il peut produire en trois heures une véritable gravure.

En ce moment, M. Eglestein reproduit l'illustration de Dohler, et il obtient des gravures plus belles que les gravures sur bois, parce que, avec l'acier, on peut avoir plus de lumière, et les teintes se fondent mieux. L'inventeur pense que cette découverte produira une véritable révolution dans la gravure. Déjà, il s'est formé en Amérique une société qui a créé à New-York un établissement. Cet établissement produit des gravures par ce nouveau procédé et en a déjà publié un grand nombre.

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie le R. P. Hecker au nom de la section, pour les intéressants détails qu'il a bien voulu nous donner.

M. le chanoine DEVROYE. — Permettez-moi de vous dire un mot pour vous faire connaître le Père Hecker, qui, à notre grand regret, vient de nous quitter pour se rendre dans une autre section. Il mérite toutes nos sympathies.

Le Père Hecker est aujourd'hui supérieur de la congrégation de Saint-Paul l'Apôtre à New-York, congrégation qui a beaucoup d'analogie avec les Oratoriens de France. C'est un homme d'une grande science et qui fait preuve d'un dévouement infatigable et au-dessus de tout éloge. Il a fondé, il y a quatre ans, une Revue catholique, sous le titre de : *The catholic World*, qui a déjà acquis un grand renom et rend des services signalés à la catholicité aux États-Unis. Il a aussi créé récemment une association pour la publication de brochures destinées à propager et à défendre les principes catholiques. Ce digne religieux est venu à Malines pour étudier notre Congrès et examiner ses arrangements, à l'effet d'en organiser un semblable dans son pays. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous passons à la discussion de la proposition annoncée à la fin de la séance d'hier, par M. de Haulleville.

Elle est ainsi conçue :

« L'Assemblée, se basant sur les considérations développées dans la réunion de 1865, exprime de nouveau le vœu que les monuments et les chefs-d'œuvre des grands maîtres placés dans les églises ne soient pas soustraits à la vue des fidèles et soient exposés, autant que possible, de manière à répondre à leur destination primitive. »

— La parole est à M. de Haulleville, pour développer sa proposition.

M. DE HAULLEVILLE. — M. le Secrétaire, dans son procès verbal, a reproduit l'explication que j'ai donnée hier. Je m'en réfère entièrement aux considérations qui ont été développées en 1865 et 1864. Je crois que l'assemblée est aussi convaincue que moi de la nécessité de pouvoir examiner les chefs-d'œuvre dont il s'agit, à tous les instants.

M. le chanoine DEVROYE. — Je prends la parole pour rappeler quelques observa-

tions que m'a communiquées, à ce sujet, M. le Président. Cela le dispensera de quitter le fauteuil.

Nous sommes unanimes à adopter la proposition de M. de Haulleville, en la subordonnant toutefois à quelques restrictions que nous ne devons pas omettre.

La première, c'est qu'il y a de grands inconvénients, pour certains tableaux anciens, à les laisser constamment découverts. On a remarqué que l'action de l'air, particulièrement en hiver, pouvait dessécher la couleur et nuisait considérablement aux tableaux. M. le Président cite à cet égard l'autorité de M. Leroy, notre premier restaurateur d'objets d'art, qui a constaté que bien des tableaux périssent de cette manière, et d'une autre encore : c'est lorsque les tableaux sont placés dans le voisinage des cierges ou des becs de gaz. La fumée et la chaleur leur nuisent énormément. On a même trouvé de ces chefs-d'œuvre qui étaient littéralement consumés.

Il y a encore, dans certains cas, un autre inconvénient à laisser les tableaux constamment découverts : c'est l'action du soleil, qui brûle la couleur.

Ces observations n'ont d'autre objet que de faire certaines réserves pour des cas exceptionnels, et pour des chefs-d'œuvre dont la conservation exige des précautions extraordinaires. Mais, en général, nous sommes d'avis que les objets d'art doivent être visibles pour tout le monde ; et je complète la proposition en exprimant le vœu que dans les grandes villes, les églises restent ouvertes, je ne dirai pas constamment, mais d'après les règlements, afin que le public puisse y entrer quand il le veut. Dans la ville de Liège, on avait l'habitude de les fermer après la dernière messe et on les ouvrait de nouveau le soir, pendant une heure au plus, pour le salut. Notre évêque a porté un règlement d'après lequel les églises doivent rester ouvertes le matin jusqu'à midi, et l'après-midi de 2 à 5 heures en été et de 2 à 4 heures en hiver.

Cette proposition me paraît compléter celle de M. de Haulleville.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez la formuler.

M. DE HAULLEVILLE. — Les réserves qu'on vient de faire sont tellement naturelles, que je m'y rallie.

M. J. BETHUNE. — Je me demande si l'on ne pourrait pas encore compléter la proposition de M. de Haulleville, combinée avec celle de M. le chanoine Devroye, en y ajoutant une petite phrase, qui dirait que nous sommes unanimes pour condamner l'usage qui tend à s'introduire, de faire des œuvres d'art appartenant aux églises un véritable moyen de spéculation. Autrefois, l'on se contentait de donner au bedeau, puisqu'il s'agit de bedeau, une légère gratification pour compenser soi-disant les peines ou le dérangement qu'il devait se donner pour ouvrir la crypte ou la chapelle. Mais on va maintenant plus loin, on fixe des taxes au nom du conseil de fabrique, de telle sorte que les tableaux sont comme des banques : ils doivent produire leur intérêt.

Eh bien ! comme artiste et comme chrétien, je proteste contre cette spéculation.

Savez-vous ce qui m'est arrivé récemment ? A Saint-Bavon, à Gand, à côté d'un de nos plus admirables tableaux, le chef-d'œuvre de Van Eyck, qui est aussi soumis à cette taxe si révoltante pour un chrétien, j'ai trouvé écrit sur le mur ce passage de l'Évangile, qui nous dit que Notre-Seigneur a chassé les vendeurs du Temple. Je vous avoue que cette inscription m'a fait grand-peine. Probablement qu'elle venait d'un protestant ou d'un ennemi de l'Église. Je me suis dit : N'est-il pas fâcheux que pour un misérable produit comme celui-là, nous prêtions le flanc à des critiques pareilles ?

Associés-nous donc, je vous en prie, pour blâmer cet usage ; protestons autant que nous le pouvons. Nous entrerons ainsi dans les vues des donateurs qui ont offert ces chefs-d'œuvre et aussi des artistes qui les ont exécutés, non pour qu'ils devinssent une source de profit pécuniaire pour telle ou telle fabrique d'église, mais pour qu'ils fussent toujours un sujet d'édification pour les fidèles. (*Applaudissements.*)

M. HELBIG. — Je demande la parole pour présenter encore quelques observations à l'appui de ce que vient de dire mon honorable ami, M. Bethune, et de celles qu'a produites aussi M. de Haulleville.

Il est certain que la plupart des chefs-d'œuvre qui se trouvent dans nos églises, au lieu de rester, comme c'était là leur destination, un sujet d'édification pour les fidèles, tendent de plus en plus à devenir un objet de curiosité pour les touristes et surtout pour les touristes étrangers. Il est certain aussi que cet abus qui consiste à couvrir les toiles les plus remarquables des églises par un rideau, ne peut être considéré, quoi qu'on puisse en dire, comme un soin apporté à leur conservation, et que c'est simplement un moyen de les soustraire à la vue du public. Si c'était réellement une mesure utile pour la conservation des tableaux, je demanderais pourquoi, par exemple, dans nos musées, qui renferment des toiles aussi précieuses que les églises, et où ces toiles sont soumises aux mêmes influences, on ne les recouvre pas également ? Évidemment, il y a là un autre but que celui d'une simple conservation.

Je sais bien que lorsqu'un tableau est exposé à un autel, il peut courir quelques dangers par le voisinage des cierges ; mais on peut toujours disposer l'autel de manière que les tableaux soient suffisamment éloignés des cierges pour ne courir aucun danger.

Il est un autre point sur lequel je voudrais encore appeler votre attention.

Dans la plupart des églises, on voit inscrit en grandes lettres sur les cadres des tableaux, non pas quelques mots de piété, mais des indications biographiques, chronologiques sur l'artiste. Selon moi, ces indications n'ont rien à faire à l'église. Elles peuvent être à leur place dans un musée, où l'on vient pour étudier les maîtres et pour avoir quelques notions de l'histoire de l'art ; mais dans les églises, les chefs-d'œuvre devraient surtout conserver leur caractère de stimulant à la piété, et non constituer, comme la tendance s'en fait malheureusement sentir, une sorte de musée propre à attirer les curieux.

M. le chanoine DEVROYE. — Je me rallie complètement aux observations de M. Helbig ; je n'ai pas un autre but que lui, et si j'ai fait quelques réserves, à la demande de M. le Président, c'est uniquement pour certains cas exceptionnels.

Voici la rédaction que je propose comme addition au vœu de M. de Haulleville, et pour faire droit à la demande de M. Bethune :

« La section émet aussi le vœu de voir les églises rester ouvertes, sinon constamment, au moins la plus grande partie de la journée, suivant des règlements uniformes, et qu'en conséquence les objets d'art religieux ne soient plus nulle part un objet de spéculation et de profit. » (*Applaudissements.*)

M. DE HAULLEVILLE. — Je me rallie à cet amendement.

— La proposition de M. de Haulleville, modifiée par M. le chanoine Devroye, est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. — J'inviterai la commission qui a été nommée à la fin de la séance d'hier pour examiner quelques propositions, à vouloir faire son rapport.

M. le chanoine DEVROYE. — La première proposition se rapportait à la rédaction d'un manuel d'archéologie, qui serait mise au concours. Cette proposition a déjà été votée.

Il s'agissait, dans la seconde, de la création d'une commission diocésaine dans chaque diocèse de Belgique, avec les attributions que l'on a énumérées. Ces commissions, qui auraient un lien commun par la réunion de leurs présidents ou de leurs délégués, constitueraient une commission centrale dont le siège serait à Louvain, où existe un établissement archéologique issu du Congrès catholique, ou ailleurs, si on le jugerait convenable, de manière à permettre à ses membres de visiter successivement les monuments des diverses villes.

La troisième proposition consistait à introduire dans toutes les écoles de dessin, et surtout, comme l'a très-bien dit M. J. Bethune, dans les écoles des Frères, dans les écoles catholiques, nos modèles, notre manuel archéologique et, en même temps, l'esprit de l'art chrétien, de manière à soustraire les enfants aux influences mauvaises auxquelles ils sont exposés ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT. — Pour mettre ces propositions aux voix, il conviendrait de les formuler.

Je ferai remarquer à cette occasion que le vœu dont on propose l'adoption a déjà été exprimé par notre section de l'art religieux dans les sessions précédentes. M. l'abbé Mommaerts en a pris l'initiative et il a développé une proposition tendant à l'organisation de commissions diocésaines. Mais ce vœu, approuvé en séance générale, n'a pas été suivi d'exécution.

M. HELBIG. — Plusieurs des idées émises dans notre assemblée actuelle ont pris naissance dans les deux premières assemblées générales catholiques. Mais je pense que tant que ces vœux n'ont pas obtenu satisfaction, il est utile de les renouveler.

M. LE PRÉSIDENT. — Certainement. Du reste, il est dit formellement dans le programme des travaux imprimé que vous avez sous les yeux, que les sections peuvent revenir sur les questions débattues dans les sessions précédentes.

M. le chanoine VAN DRIVAL. — Nous sommes hier tombés d'accord sur trois moyens à employer pour favoriser l'art chrétien. Ces moyens sont les suivants : l'établissement de commissions diocésaines, la rédaction d'un manuel d'archéologie, et enfin l'action à exercer sur les écoles.

C'est parfait. Seulement, je ferai observer que, jusqu'ici, le premier moyen a un caractère plutôt négatif que positif; il tend à empêcher le mal, mais il n'opère pas précisément le bien. — Les autres moyens ont certainement pour but de faire le bien et de l'opérer d'une manière directe; mais, selon moi, il manque encore quelque chose et quelque chose de tout à fait actuel.

Ainsi, par la rédaction d'un manuel archéologique, nous aurons action sur les enfants et sur les adolescents. Car, selon l'expression que l'un de nous a employée hier dans la commission, il y aura deux formes dans ce manuel : il y aura un petit catéchisme, et ensuite un grand catéchisme d'archéologie; c'est-à-dire des éléments pour les commençants et des règles plus développées pour les autres. Eh bien! je voudrais que la section émit le vœu qu'on veillât aussi à ce que j'appellerai la direction de l'enseignement archéologique, en d'autres termes, à l'enseignement supérieur de l'archéologie. Je m'explique :

Il y a beaucoup de bonne volonté chez les artistes archéologues, chez ceux qui travaillent dans cet ordre d'idées dont nous nous occupons dans cette section. Mais

il est vrai aussi, et nous devons tous faire notre confession, qu'il y a beaucoup d'ignorance. Trois siècles d'oubli ont plus ou moins passé sur les règles de l'Église. Je ne veux pas dire que ces règles ont été complètement méconnues; mais le fait est qu'elles ont été quelquefois inconnues, et souvent négligées. Cependant ces règles existent; il y a des canons, des décrets des conciles généraux, des recueils complets d'actes des conciles provinciaux. Je citerai les décrets de la Province de Milan, que j'ai publiés il y a une douzaine d'années, et qui ont fait un certain bien à ce point de vue.

Eh bien! pour que la direction des œuvres d'art soit essentiellement catholique, pour que ces œuvres ne sortent jamais du caractère religieux et liturgique qu'elles doivent avoir, je propose que la section émette le vœu que l'on rédige un recueil, le plus complet, le plus clair, le plus méthodique possible, de la législation ecclésiastique sous ce rapport spécial. Je crois qu'ainsi on rendrait aux artistes, aux archéologues, de grands services et qu'on arriverait à compléter une œuvre qui est déjà parfaitement commencée au point de vue de la musique religieuse.

M. LE PRÉSIDENT. — M. le chanoine, veuillez rédiger votre proposition.

M. RAYMOND BORDEAUX (France). — Je ne puis laisser passer la proposition de M. le chanoine Van Drival sans y applaudir de tout mon cœur. Nous sommes lancés, depuis un certain nombre d'années, dans une voie de rénovation de l'art du moyen âge présenté par beaucoup de personnes comme étant exclusivement l'art chrétien, souvent sans y être suffisamment préparés et sans connaître les grandes bases, les grands principes sur lesquels les architectes du moyen âge se fondaient, soit qu'ils adoptassent la forme curviligne de l'époque romaine, soit qu'ils adoptassent le type de l'époque postérieure avec l'arc ogival.

Car, il y a une chose remarquable: c'est que l'Église qui a une règle liturgique imposait des costumes obligatoires, n'a jamais prescrit la forme extérieure de l'architecture. Aucun texte, que je sache, soit émanant de Rome, soit émanant des synodes ou des conciles provinciaux, n'a dit que les églises seraient bâties plutôt en style roman qu'en style de la renaissance, en style du moyen âge plutôt qu'en style italien; sous ce rapport, le mot « art chrétien, » que certains archéologues ont fait prévaloir comme épithète donnée à l'art du moyen âge, n'était pas très-conforme à la véritable notion des choses.

Mais si l'Église n'a pas prescrit telle ou telle manière de faire les arcs, d'exécuter les sculptures, elle a, depuis longtemps, posé des principes en quelque sorte sacramentels dont nos pères, dès les époques les plus reculées jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, ne se sont jamais écartés. C'est pour cela que j'applaudis à la pensée de M. le chanoine Van Drival, qui a très-bien rappelé que les synodes et les conciles provinciaux avaient tracé des règles sur ce point. J'ai lu à cet égard avec le plus grand intérêt l'ouvrage de *Saint-Charles Borromée*, réédité par M. Van Drival, que je regarde comme un excellent guide. Seulement ce traité n'est pas complet. Il avait surtout été rédigé pour la province de Milan, qui suivait le rite ambrosien; il n'avait pas été fait pour nos provinces du Nord.

J'ai donc conçu, et voilà sept ou huit ans que j'y travaille, l'idée d'un recueil qui ne serait pas un ouvrage de pure archéologie, mais plutôt un ouvrage de canoniste et de jurisconsulte. J'ai, en dehors de l'archéologie, abordé d'autres sujets d'étude. Il y a quelques années, à propos de questions de droit administratif, j'ai dépouillé le *Corpus juris canonici*, qui m'a fourni un certain nombre de textes importants pour

l'architecture sacrée. Dans le code de Justinien, il y a sur la forme des églises des règles qui ont été suivies non-seulement par les églises d'Occident, mais aussi par les églises d'Orient.

Enfin, à côté de ces textes, grandes bases tirées du droit romain et canonique, il y a toutes ces dispositions qui émanent de l'Église soit dans ses conciles, soit dans ses synodes diocésains. Or, il y a des livres qui, dès une époque très-reculée, ont traité toutes ces questions d'une manière très-développée.

J'ajouterai qu'à côté des règles écrites, il y a les coutumes et les traditions. Il y a une foule de choses qui n'ont jamais été écrites et qu'il faut que nous sachions reconstituer par une sorte de synthèse en examinant les monuments. Ces traditions, il est très-difficile de les reconstituer sans de nombreux voyages. J'ai, dans la *Revue de l'art chrétien*, fait un appel aux archéologues des diverses pays pour savoir ce qui existe dans certaines contrées que je n'ai pas pu aborder moi-même. Ainsi, il est des contrées peu explorées et où des monuments très-anciens ont été épargnés par les dévastations. Il m'a été dit que, dans le fond de l'île de Sardaigne, on trouve encore des églises qui ont été très-peu modifiées. Certaines parties de l'Espagne n'ont pas vu altérer leurs monuments. La Pologne, la Hongrie mériteraient aussi d'être étudiées à ce point de vue pour reconstituer la tradition. Or, cette tradition est très-importante. En effet, quand on fait un voyage assez court en Europe, on est frappé de voir qu'en France, en Allemagne, en Italie, les églises de village sont toutes calquées sur le même modèle, alors que les influences des matériaux, des monastères, des hommes qui ont construit ces édifices auraient dû amener tant de diversité.

J'ai publié, il y a quinze ans, un manuel d'archéologie (*Traité de la réparation des églises*) fait avec des éléments insuffisants. J'avais peu voyagé, et je craignais de commettre des erreurs, quant aux contrées que je n'avais pas vues. Depuis lors, j'ai été très-surpris de voir que certaines observations faites en Normandie s'appliquaient aussi bien aux églises de l'Angleterre, du Midi de la France, de l'Espagne, etc. Je suis donc en droit d'en conclure, qu'évidemment il y a eu une doctrine générale, un système qui se transmettait d'un bout à l'autre de l'Europe.

Cette tradition, qui est la troisième base de la législation ecclésiastique quant à la construction des églises, doit être recueillie avec le plus grand soin, et je vais vous en citer un exemple comme preuve.

Nul de vous n'ignore que, dans la représentation iconographique des saints, il est obligatoire de mettre derrière les personnages revêtus de l'auréole de la sainteté un nimbe qui devient crucifère pour les personnes divines. Eh bien ! je ne sache pas qu'aucune disposition prescrit l'obligation de ce nimbe. Cependant, on n'y a jamais manqué. C'est donc une tradition. La même observation s'étend à bien d'autres points. Il est une remarque que tous vous aurez faite : c'est cette tendance des architectes du moyen âge à placer dans certaines parties de leurs édifices des édicules richement décorés. Ces édicules s'appellent en anglais des *canopies*. Ce sont les dais, *unbraculas*, les baldaquins, *conopsea*. Eh bien ! ces dais qui couronnent certaines parties des édifices et notamment les niches des saints, ne doivent pas être employés à tort et à travers comme un ornement banal. Ce sont des membres importants de l'architecture gothique comme de l'époque romane. A l'époque romane, les dais affectent la forme d'une petite forteresse désignée dans certains ouvrages sous le nom de *Jérusalem*. Dans le moyen âge, le baldaquin était plus ou moins pyramidal. Or, le dais ou baldaquin est un ornement insigne de dignité. Il ne convient pas de

l'employer sans des motifs graves. Le tabernacle que vous avez encore dans quelques-unes de vos églises, que vous voyez à Saint-Jacques, à Louvain, pour la réserve du Saint-Sacrement, fournit un exemple de baldaquin pyramidal. Les autels et surtout les autels majeurs où l'on dit les messes solennelles et ceux où l'on garde le Saint-Sacrement, étaient aussi couverts d'un de ces édicules.

Enfin, les images des saints, à l'état de statues, n'avaient pas toujours de nimbe. Mais en revanche, il y avait au-dessus de la tête un baldaquin plus ou moins pyramidal formant niche.

Ensuite, il y avait des baldaquins à l'usage des vivants, pour les personnes constituées en dignité. Ainsi les pontifes, quelquefois les prêtres célébrants, avaient au-dessus de la tête un baldaquin. Ce signe de dignité était aussi réservé aux chanoines. Mais c'est un abus de faire des stalles à baldaquins dans les églises qui n'y ont pas droit, où l'on ne célèbre pas l'office canonial et où elles ne servent qu'à des laïcs ou à de simples clercs. Le baldaquin est l'emblème des rois et des empereurs. Un auteur du XVIII^e siècle a publié sur l'usage des dais un traité où cette vérité est parfaitement démontrée.

Il était enfin permis de mettre un petit dais plus ou moins élevé sur les armoiries des princes régnants.

Voilà les règles hors desquelles cette partie si importante de l'architecture gothique est un hors d'œuvre ou un non-sens. Et permettez-moi, messieurs, de vous le dire, j'ai remarqué, en Belgique, dans des essais récents d'architecture gothique, de ces non-sens. Ainsi à la cathédrale d'Anvers, on a construit des stalles magnifiques ; mais ces stalles à baldaquins ne sont peut-être pas en leur lieu. Si elles dataient d'avant la Révolution, j'aurais été indigné si l'on avait voulu les faire disparaître. Mais il n'y a plus à la cathédrale d'Anvers d'office canonial ; il n'y a plus dans les stalles que des laïques. Pourquoi donc des baldaquins ? Enfin, contre les piliers, qu'on devait laisser dégagés, il a été bâti une espèce de clocher qui monte jusqu'à la voûte. Ce clocher est certainement beaucoup plus élevé que ne le serait le baldaquin du Saint-Sacrement. J'en conclus que si vous voulez faire de l'art sérieux, de l'art chrétien, la première chose que vous aurez à faire sera d'enlever ces deux pinacles qui sont à droite et à gauche du chœur. C'est de l'argent perdu. Toutefois, vous pouvez employer ces pinacles à un autre usage, les placer au-dessus de statues vénérées ; mais ils ne doivent pas être là où ils se trouvent.

Vous en avez aussi deux dans l'église métropolitaine de Malines. Soyez convaincus que les artistes du XVIII^e siècle, qu'il est d'usage de blâmer si fort, et qui cependant ont laissé dans les deux Flandres des monuments de bon goût et de style, n'auraient pas commis une pareille faute. Examinez dans vos églises toutes ces décorations à volutes ; aucune n'affecte cette marque du baldaquin, excepté dans les cas voulus, parce que c'est un signe d'honneur dont nos ancêtres comprenaient la signification, versés qu'ils étaient dans toutes les règles de la hiérarchie et du cérémonial. Ils avaient soin de donner à Dieu ce qui appartient à Dieu, et à César ce qui appartenait à César. C'est ainsi que l'on peut faire de l'art sérieux. Car si vous employez les décorations sans motifs, sans raison, vous allez à la dérive et vous ne pouvez manquer d'arriver à l'abîme.

J'ajouterai que ce matin encore, dans une église de Malines, je voyais deux tableaux en forme de cadre pour placer des *ex voto*. On a donné à ces cadres qui, dans l'ancien ordre de choses n'eussent eu que la simple forme de cadres de tableaux,

cette forme pyramidale qui leur donne le caractère honorifique, tandis que le saint qui est placé à côté et que l'on vénère, n'a pas ce signe de dignité.

Cette théorie du baldaquin a, selon moi, une importance immense pour toute la période ogivale.

Vous ne trouveriez peut-être téméraire, si j'osais vous dire que les fenestragés des églises, les menaux qui se découpent et se contournent dans le haut des fenêtres, ne sont qu'un développement de l'emploi du baldaquin. Les saints représentés sur les verrières se trouvent ainsi couronnés de ce dais honorifique.

Mais cette théorie du baldaquin prend une autre forme, lorsque vous arrivez à la plus haute partie de la hiérarchie céleste. Ici le simple *unbraculum* et le simple nimbe au-dessus de la tête ne suffisent plus. Non-seulement les personnes divines et la Sainte-Vierge ont le nimbe, mais elles ont aussi l'auréole qui enveloppe tout le corps de la tête aux pieds. Alors ces personnes ne peuvent plus figurer sous un simple baldaquin. Pour elles, on a inventé les roses rayonnantes des transepts et du grand portail, et là vous verrez représentés le jugement dernier, le couronnement de la Vierge, parce qu'on a pu mettre au centre Jésus-Christ couronnant sa mère, et disposer à l'entour les chœurs des anges et des esprits célestes.

Vous comprenez pourquoi la règle a été faite, et faute de le savoir, nos architectes modernes tombent dans des aberrations que certainement les artistes du xvii^e siècle, tant blâmés, n'auraient pas commises; car j'ai la preuve que vers 1650 on suivait encore ces doctrines que j'ai l'honneur de vous exposer.

Messieurs, je me suis écarté de mon sujet. Je voulais seulement donner mon approbation à la pensée de M. le chanoine Van Drival qui consiste à demander que l'on rédige une sorte de code où l'on réunirait d'abord toutes les lois écrites, les décisions prises dans les synodes et les conciles, ensuite les traditions constatées par les écrivains ecclésiastiques, puis enfin la tradition qui peut être recueillie à l'aide d'un examen comparatif fait par les archéologues dans les diverses églises.

Voilà l'œuvre qu'il serait important d'élaborer. Pour ma part, je l'ai tentée. Peut-être publierai-je bientôt cet essai. Mais je crains qu'il ne contienne encore de grandes lacunes, parce qu'une pareille œuvre ne peut être complète qu'après un long labeur, et avec le concours d'un grand nombre de travailleurs et d'hommes qui explorent les monuments du passé.

M. le chanoine VAN DRIVAL. — Je n'ai qu'un mot à dire, et c'est pour remercier d'une manière très-sincère mon compatriote M. Raymond Bordeaux, qui a bien voulu approuver ma pensée. J'irai plus loin : je le remercie d'avoir complété cette pensée ; car si j'ai proposé de publier le droit écrit, il a proposé, de son côté, d'écrire le droit coutumier. Je crois que l'on constituera ainsi une science complète.

M. le chanoine DEVROYE. — J'applaudis de tout cœur à ce qui vient d'être dit. Cependant M. le chanoine Van Drival devra convenir que hier, dans la commission, nous avons traité la question ; j'ai même proposé la rédaction d'un code ecclésiastique sur l'art chrétien, comme je l'ai fait pour la section de musique que j'ai eu l'honneur de présider dans les sessions précédentes. Nous avons donné le compte rendu du Congrès de musique et nous avons fait une seconde partie, intitulée : *Législation ecclésiastique sur la musique*. Dans cette législation, nous avons compris les décrets du Concile de Trente et d'autres conciles, les bulles des Souverains-Pontifes, les mandements de nos évêques, etc.

Mais on n'a pas été d'avis, dans la commission, de comprendre cette seconde partie dans le manuel que l'on vous a proposé de mettre au concours. On a seulement admis ces mots, que je vais vous lire et qui sont dans le rapport :

« La commission émet le vœu que l'Assemblée des catholiques mette au concours la composition d'un manuel d'archéologie, écrit d'après les traditions chrétiennes et la législation ecclésiastique, basée sur l'étude des monuments nationaux. »

Nous n'avons pas cru qu'il fût possible de faire un travail élémentaire sur la législation ecclésiastique ; mais il faut que ceux qui rédigeront le manuel connaissent cette législation et fassent leur travail d'après ses règles basées sur l'étude des monuments nationaux.

Je demanderai à M. le chanoine Van Drival et à M. Raymond Bordeaux si les mots que j'indique ne suffisent pas pour rendre leur pensée ?

M. le chanoine VAN DRIVAL. — Certainement, cela suffit pour l'instruction élémentaire, pour l'instruction du premier degré. Mais le vœu que je propose, et je crois que M. Raymond Bordeaux est de mon avis, va plus loin ; c'est un complément de la proposition de la commission.

Si j'ai bien compris la pensée de la section, le manuel d'archéologie serait publié au nom du Congrès de Malines, tandis que ma proposition, à laquelle se rallie M. Raymond Bordeaux, a pour but la publication, en dehors du Congrès, d'un recueil complet de la législation ecclésiastique en matière d'archéologie.

M. le chanoine DEVROYE. — Mais on ne charge personne de la rédaction de ce traité ?

M. le chanoine VAN DRIVAL. — Non.

M. le chanoine DEVROYE. — Alors nous n'avons pas de proposition à voter.

M. le chanoine VAN DRIVAL. — Pardon ; je propose que la section émette le vœu qu'un semblable traité soit publié.

M. RAYMOND BORDEAUX. — Je crois que la proposition faite par la commission ne rentre pas tout à fait dans ma pensée, qui est aussi celle de M. le chanoine Van Drival. Dans la proposition de la commission, il s'agit de la rédaction d'un manuel d'archéologie à l'usage des Belges, comme il en existe pour d'autres peuples. Mais ces livres, et notamment l'ouvrage de M. de Caumont, n'ont pas pour but d'apprendre comment on doit construire les églises ou les meubler. Ce sont des manuels pour l'antiquaire qui veut apprendre à connaître les époques, et à l'aide desquels, étant donné un monument, une personne qui ne sait pas l'archéologie peut trouver les caractères constitutifs de telle période et déterminer le style du monument. Ainsi, avec un manuel de botanique, vous parvenez, par l'examen de la corolle d'une fleur, des pétales, des pistils, par l'étude des feuilles, à déterminer à quel genre appartient telle plante. Les traités d'archéologie que nous possédons jusqu'ici permettent de déterminer à quelle époque appartient un monument.

Mais autre chose est le guide qui permet d'apprendre à étudier les monuments actuellement existants, qui permet d'apprendre à les observer, et autre chose est un guide pratique qui vous indique les règles à suivre dans la construction d'un monument. Quand vous avez lu un traité de géométrie, savez-vous lever des plans ? Quand vous avez lu des traités de botanique, savez-vous faire du jardinage ? Non. A côté de la théorie, il y a la pratique. A côté du livre de géométrie, on a fait des traités pour la levée des plans. Eh bien ! à côté du manuel qui vous fera connaître les époques de

l'art, ses grandes bases constitutives, il faut, à l'usage des architectes et des ouvriers qui travaillent pour les églises et surtout à l'usage du clergé, un guide, un traité pratique tel que celui dont vous a parlé M. le chanoine Van Drival. Un pareil guide vous aidera beaucoup ; il vous apprendra que sur l'autel il faut tels ornements, que cet autel doit être de telle matière, avoir telle forme, telles dimensions, que la chaire doit avoir telle autre forme, l'église telles proportions, que le clocher ou la tour doit être à tel endroit. Mais ce guide ne traitera pas de la forme ou du style, parce que, je le répète, l'Église n'a rien prescrit à ce sujet ; elle a laissé l'architecte maître de faire des chapiteaux ioniques ou des chapiteaux du XIII^e siècle. Pourvu que les conditions essentielles existent dans la matière, dans les dimensions, elle s'inquiète peu de la décoration. L'Église, en traçant des règles, n'a pas ôté toute liberté à l'artiste. C'est ainsi que depuis tant de siècles nous avons des monuments qui indiquent toutes les transformations successives de l'art. L'Église romaine a été, sous ce rapport, plus libérale que l'Église grecque. L'Église russe bâtit encore ses églises comme au XI^e siècle, parce qu'il y a des manuels traçant des règles dont on ne permet pas de s'écarter. L'art russe est stationnaire, alors que l'art romain se développe.

Ainsi les manuels d'archéologie, tels que celui de M. de Caumont et celui que propose la commission, vous apprendront à connaître le style, la conformation extérieure d'un monument. Le guide pratique que nous proposons apprendra à connaître les lois générales de la construction. Ces deux manuels ne peuvent être confondus. J'approuve d'ailleurs la pensée de la section de demander la publication d'un manuel d'archéologie pour la Belgique. Je ferai cependant remarquer que j'ai lu avec intérêt et profit l'*Histoire de l'architecture* publiée par M. Schayes. C'est un ouvrage recommandable, et peut-être qu'une nouvelle édition, avec quelques modifications, quelques perfectionnements, suffirait pour atteindre le but proposé. Car il est encore opportun de ne pas encombrer nos bibliothèques de nouveaux livres. Nous avons une grande tendance à refaire ce qui a été fait à peu près bien ; mieux vaut améliorer, quand il y a lieu, ce qui existe.

M. HAMARD. — Les propositions qui nous sont faites présentent, selon moi, une lacune.

La première proposition de la commission a pour objet l'établissement de commissions diocésaines. Ces commissions produiront, je crois, le plus grand bien. Les catholiques reconquerront ainsi une partie de l'influence qu'ils doivent avoir dans la construction des édifices religieux. Le moment est très-opportun. Il s'est présenté de graves difficultés dans divers lieux, et nos adversaires eux-mêmes seraient bien aises d'avoir en ce moment des commissions diocésaines pour s'appuyer sur l'avis officieux de ces commissions. Vous savez les difficultés qui se sont présentées à Laeken ; vous avez entendu parler de la double commission qui a été nommée et de tout ce qui s'est passé. La création de commissions diocésaines aurait donc les meilleurs résultats.

Mais dans la seconde proposition de la commission, il s'agit de la rédaction d'un manuel d'archéologie. C'est très-bien ; mais combien cette publication demandera-t-elle de temps ? Probablement, comme beaucoup d'autres, des années, peut-être vingt ans. Et, en attendant, que fera-t-on ? On fera toute espèce de mélanges de style, comme vous le disait M. Raymond Bordeaux ; nous voyons de ces mélanges dans les œuvres qui sont exposées ici. Eh bien ! cela est fâcheux. Il y a, selon moi, quelque chose à faire immédiatement : c'est de donner des conférences aux artistes.

Les commissions diocésaines pourraient organiser ces conférences. Les artistes les réclament de tous côtés ; ils s'y rendraient nombreux et profiteraient des lumières que répandrait cet enseignement. Il en résulterait un grand bien pour la restauration des nombreux monuments que l'on répare et pour la décoration des monuments nouveaux.

Remarquez qu'outre les subsides de l'État, des provinces et des communes pour les monuments religieux, il se fait beaucoup de donations. Or, il arrive souvent que dans certaines communes vous avez des hommes chargés de surveiller les travaux de ces monuments, qui font la guerre aux catholiques avec l'argent des catholiques. Eh bien ! on pourrait distinguer les véritables artistes de ceux qui ne devraient pas être chargés des travaux de nos édifices religieux.

Il y a donc là une question matérielle, une question financière ; mais il y a, avant tout, une question d'influence catholique que je crois devoir signaler à l'assemblée.

Je propose donc qu'il soit donné immédiatement des conférences aux chefs-lieux de chaque diocèse jusqu'à ce que le manuel d'archéologie soit rédigé et que la nouvelle génération, instruite dans les principes archéologiques, puisse être aux affaires.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez déposer votre proposition.

M. HAMARD. — Voici la proposition que je dépose : « Je propose d'instituer immédiatement des conférences pour les artistes dans chaque chef-lieu de diocèse. »

M. le chanoine BETHUNE. — Mon observation est un point d'interrogation. Je désire savoir qui sera chargé de donner ces conférences ? Je crois qu'il sera très-difficile de trouver dans chaque chef-lieu de diocèse des personnes aptes à cet effet.

M. HAMARD. — Il y a des éléments à Gand pour ces conférences ; et la preuve, c'est que déjà l'on y agit. Il y en a aussi à Liège ; plusieurs personnes y donneraient volontiers des conférences aux artistes. Les éléments ne manquent pas non plus à Bruxelles. Des prêtres et des laïques se chargeraient d'y donner de temps en temps de ces sortes de conférences. Dans ce moment, je suis à Gand, où j'organise des cours de ce genre dans les ateliers. Enfin, il y a aussi des éléments à Malines. Notre honorable secrétaire, M. l'abbé Delvigne, pourrait parfaitement rendre service sous ce rapport, et je me fais garant de son zèle.

M. l'abbé DELVIGNE. — Je ferai une simple observation pour corroborer l'observation de M. le chanoine Bethune. Il vous a parlé d'un point d'interrogation ; j'en poserai un autre. Je m'engagerais bien volontiers à donner des conférences archéologiques à Malines ; du reste, j'en donne chaque semaine une à mes élèves dans cette salle même. Mais mon point d'interrogation est celui-ci : Quel sera notre auditoire ? A qui donnera-t-on ces conférences ? Sera-ce aux ouvriers ? Sera-ce aux architectes ?

Si des architectes, des artistes chargés de faire des plans d'église, viennent nous écouter, eh bien ! dans la mesure de nos forces, nous leur exposerons les principes de l'art, ceux qui doivent encore être suivis aujourd'hui et qui sont prescrits par la législation actuelle de l'Église ou nous sont indiqués par la tradition. Car, à côté des textes dont on vous a parlé, nous trouvons dans les traditions un très-grand nombre de renseignements très-importants, très-utiles pour nous faire comprendre tel membre d'architecture.

Il ne faut pas oublier que la liturgie elle-même influe sur la construction de nos

monuments. Ainsi, jadis on réservait le Saint Sacrement autrement qu'on ne le fait aujourd'hui. Autrefois, on le réservait dans une pixide ou dans une crosse suspendue par une chaîne. Aujourd'hui nous sommes obligés de construire un tabernacle au milieu de l'autel. Et je le sais d'autant mieux que, comme membre du jury, j'ai été obligé à une assez longue correspondance à propos de la rédaction du projet de concours dont vous voyez ici les résultats. Nous avons eu de très-graves difficultés de rédaction, précisément parce que la liturgie se transforme. Certaines prescriptions n'étaient pas de stricte application jadis et le sont aujourd'hui.

De sorte que, pour me résumer, je désirerais que dans le cas où ces conférences fussent données, on nous garantît un auditoire et l'on nous dit quel auditoire.

M. HAMARD. — Aux doutes qui sont manifestés, je répondrai par un fait.

Dans la ville de Namur, quelques jeunes gens ont formé une société d'archéologie. Mais on ne s'est pas borné à apprendre les termes techniques, ce qui est le plus ennuyeux ; comme l'archéologie comprend diverses branches, on a établi des conférences agréables, attrayantes pour les enseigner successivement. On n'a réuni d'abord qu'un petit noyau d'auditeurs ; puis un grand nombre d'ouvriers se sont présentés et ont été charmés de ces conférences. Beaucoup de ces ouvriers qui, autrefois, n'allaient pas à l'église y vont maintenant ; après leur avoir donné un enseignement qui satisfaisait leurs esprits, on a trouvé des moyens de sauver leurs âmes en les faisant approcher des sacrements.

Ces conférences ont donc produit d'excellents résultats, non-seulement au point de vue de l'art, mais encore et surtout au point de vue de l'influence religieuse. Or, ce que l'on a fait à Namur, on pourrait certainement le faire ailleurs, même avec plus de chances de succès.

M. LE PRÉSIDENT. — Si personne ne réclame plus la parole, je mettrai aux voix les diverses propositions.

Nous avons d'abord les propositions de la commission.

La première a été rédigée comme il suit :

« 1^o La commission émet le vœu que l'Assemblée des catholiques mette au concours la composition d'un manuel d'archéologie, écrit d'après les traditions chrétiennes et la législation ecclésiastique, basé sur l'étude de nos monuments nationaux. »

M. le chanoine DEVROYE. — C'est ce que nous avons décidé hier. Nous avons reproduit cette proposition pour qu'on sache bien qu'elle fait partie de l'ensemble que nous venons aujourd'hui soumettre à votre approbation.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons en effet voté cette résolution hier, à quelques expressions près, qui sont le résultat de la discussion.

Voici la seconde proposition :

« 2^o La commission émet le vœu qu'il soit créé des commissions diocésaines pour l'examen des monuments qui doivent être restaurés ou décorés, commissions dont l'unité serait établie en réunissant, à des époques déterminées, leurs présidents ou leurs délégués en commission centrale. »

M. J. BETHUNE. — Je ne sais si nous pouvons voter cette proposition au même titre que la première.

Hier, nous avons exprimé le vœu que des encouragements fussent accordés pour la composition d'un manuel d'archéologie. Cela rentrerait directement dans le domaine du Congrès. Mais la constitution de commissions diocésaines est-elle de notre compétence ?

M. le chanoine DEVROYE. — Il s'agit d'un simple vœu.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous ne décidons rien ; nous nous bornons à émettre un vœu.

— La proposition est adoptée.

« 5° L'action de ces commissions s'étendrait sur les écoles de dessin ou d'arts en général, à tous les degrés, dans les écoles primaires et moyennes, dans les collèges, les séminaires ou autres institutions où des cours d'art chrétien sont ou pourraient être établis. »

— Adopté.

M. le chanoine DEVROYE. — Pour satisfaire à la demande de M. Hamard, je propose d'ajouter au § 5° :

« Ces commissions aviseraient en outre aux moyens d'organiser des conférences populaires sur l'archéologie, si elles le jugeaient possible ou convenable. »

M. HAMARD. — Je proposerai d'ajouter : « dans le plus bref délai possible ; » car les artistes désirent ces conférences.

M. le chanoine DEVROYE. — Il faut bien attendre que les commissions soient établies.

M. HELBIG. — Je voudrais effacer le mot *populaire* ; on a abusé des conférences populaires.

M. le chanoine BETHUNE. — Je proposerai aussi de remplacer le mot *convenable* par le mot *utile*.

— La proposition modifiée comme le demandent M. Helbig et M. le chanoine Bethune, est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. — Reste la proposition de M. le chanoine Van Drival. Elle est ainsi conçue :

« Frappée des inconvénients graves qui résultent de l'ignorance, ou de la négligence des lois spéciales de l'Église en matière de liturgie, de construction et de mobilier des églises, la section émet le vœu qu'il soit publié un recueil, le plus complet et le plus clair possible, des lois de l'Église sur cette matière, des décrets des conciles provinciaux, des synodes, des règlements, comme ont fait pour la musique religieuse, M. le chanoine Devroye et M. Van Elewyck, afin que les archéologues et les artistes puissent toujours connaître et suivre l'esprit et la pensée de l'Église dans leurs travaux, et que le comité permanent du Congrès soit autorisé à récompenser d'une manière convenable cette publication. »

— Cette proposition est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. — Il nous reste à désigner un rapporteur. Nous prions M. le chanoine Devroye de bien vouloir se charger du rapport à l'Assemblée générale sur les diverses résolutions de la section.

— La séance est levée à 11 1/2 heures.



QUATRIÈME SÉANCE.

5 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENTICE DE M. LE VICOMTE B. DU BUS DE GHISIGNIES.

SOMMAIRE : Remerciments à M. le chanoine Van Drival, pour le don de divers ouvrages remis par la section à la bibliothèque du Musée d'archéologie, à Louvain. — *Imagerie religieuse*. — Renseignements donnés par M. Méniolle sur la *Société de Saint-Luc* fondée à Paris. — Discussion : MM. l'abbé Reusens, J. Bethune, de Brabandere, le chanoine Devroye, le chanoine Van Drival, M^{SR} Voisin, le comte F. Vander Straeten-Ponthoz, Méniolle, Helbig. — Vote de la résolution. — Proposition de M. le chanoine Devroye, pour la *Suppression dans les églises des statues et autres objets inconvenants*. — Discussion : MM. le chanoine Devroye, le comte F. Vander Straeten-Ponthoz, Helbig, J. de Hemptinne, l'abbé Debruyn, J. Bethune, le chanoine Bethune, Raymond Bordeaux. — Adoption de la proposition. — Clôture des débats de la section. Vote de remerciements au Président et au Bureau.

La séance est ouverte à 9 1/2 heures.

M. l'abbé DELVIGNE donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier ; la rédaction en est approuvée.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je suis chargé de vous faire hommage, de la part de M. le chanoine Van Drival, d'un de ses ouvrages : « *Monographie de l'église des Dames ursulines d'Arras*, » et d'une série de brochures concernant les questions archéologiques. Ces œuvres, comme celles de M. de Caumont, seront transmises à la bibliothèque du Musée de Louvain. Je crois être l'organe de la section en présentant à M. le chanoine Van Drival ses remerciements pour ces intéressantes communications. (*Applaudissements*.)

Dans notre précédente session, il a été longuement question de l'imagerie religieuse. Nous avons parmi nous M. Méniolle, qui s'est occupé de cette question, à Paris, et a fondé une association très-utile, sur laquelle il veut bien nous donner quelques renseignements.

M. MÉNIOLLE. — Messieurs, je n'ai pas besoin de m'étendre longuement sur l'importance de l'imagerie religieuse. Vous êtes tous trop éclairés pour ne pas la comprendre ; les choses intéressantes que j'ai entendues hier sur la réforme de l'architecture, sur l'ornementation des églises me l'ont assez prouvé.

Je suis, d'ailleurs, parfaitement d'accord avec les idées que le Congrès de Malines a émises sur l'objet dont j'ai à l'entretenir. Il a, si je ne me trompe, formulé le vœu, il y a trois ans, que l'on formât une association semblable à celle qui s'est constituée en Allemagne, il y a une vingtaine d'années, sous le nom de Société de Dusseldorf, pour la propagation des bonnes images.

Je me suis occupé, depuis une dizaine d'années, de cette œuvre allemande et de tout ce qui concerne la gravure et la peinture religieuses. J'ai cherché à propager, autant qu'il était en moi, ses publications en France.

Elles ont eu un grand succès dans le monde intelligent; malheureusement, le succès qu'on pourrait appeler populaire a été fort restreint. Certaines circonstances particulières ont fait obstacle à ce succès. D'abord les gravures, n'arrivant en France qu'en seconde main, étaient trop chères. D'autre part, leur format dépassait les dimensions de nos livres de prières. Les livres de prières allemands sont des in-8° ou des in-12 et, par conséquent, ces images peuvent parfaitement y entrer; mais elles ne pouvaient s'adapter aussi bien aux livres de prières en usage en Belgique et en France.

Cela m'a suggéré l'idée de former une association basée à peu près sur les mêmes éléments, pour arriver à établir une plus grande propagande et à produire davantage. Car nous remarquons encore que la Société de Dusseldorf n'édite pas suffisamment.

Ce n'est donc pas une Société rivale que nous avons établie; c'est une sœur qui lui vient en aide pour publier ses gravures, car nous propageons les gravures allemandes comme les gravures françaises éditées à Paris.

Notre Société n'est pas une Société commerciale, c'est une Association morale. Elle a à sa tête un comité d'examen auquel on soumet tout ce qui se publie. Rien ne peut paraître sous le nom de la *Société de Saint-Luc* (c'est le titre donné à cette Société) sans l'approbation du comité. Déjà une quarantaine de gravures ont paru depuis deux ans. Il se publiera chaque année vingt à vingt-quatre gravures en taille douce, d'après les maîtres anciens les plus chrétiens, surtout ceux d'Italie et d'Allemagne. Ensuite, s'il se trouve quelques personnes consentant à lui prêter leur concours, la Société de Saint-Luc publiera les plus beaux chefs-d'œuvre que vous possédez en Belgique.

Si vous me permettez de vous citer un petit extrait des statuts de notre Société, vous en comprendrez bien mieux le but que tout ce que je pourrais vous dire :

« Le but de la Société de Saint-Luc est de provoquer l'exécution, dans les meilleures conditions possibles, et de favoriser la propagation de gravures vraiment pieuses et irréprochables au point de vue de l'art chrétien. »

En deux mots, c'est de réconcilier et d'unir intimement la PIÉTÉ et l'ART.

« La Société s'est mise sous la protection spéciale de l'Évangéliste SAINT LUC, qui fut le premier des peintres chrétiens.

« L'Œuvre se compose de trois éléments :

« 1° Un comité, qui reste en dehors de toute combinaison financière et commerciale, mais qui signale les œuvres à publier et qui approuve, après un examen sérieux, celles dont on lui propose l'exécution. Ce comité est composé d'ecclésiastiques, d'artistes et de littérateurs catholiques dont le caractère et les connaissances spéciales offrent au public chrétien la meilleure et la plus sûre garantie.

« Un éditeur, chargé exclusivement de la partie commerciale, et qui s'engage à ne faire aucune publication sous le nom de la Société, avant de l'avoir soumise à l'examen et à l'approbation du Comité.

5° Les souscripteurs, qui s'associent à la pensée de l'Œuvre, font connaître ses publications, en sont les propagateurs actifs, multiplient les abonnements et prêtent ainsi aux fondateurs un concours dont le résultat sera le perfectionnement, dans notre pays, de l'imagerie et de la gravure religieuses.

« La Société publiera surtout les œuvres des maîtres anciens des grandes écoles d'Italie et d'Allemagne — (et j'ajouterai des Flandres, qui rentrent presque dans l'école allemande, puisque les Holbein, les Memling et les Van Eyck sont à peu près de la même famille) — qui sont incontestablement les modèles des artistes contemporains et l'expression la plus haute de l'art religieux dans les époques de foi.

« Nous choisirons parmi les œuvres des artistes modernes celles qui s'inspirent le mieux des traditions de l'art ancien.

« Nous espérons enfin pouvoir reproduire la plupart des chefs-d'œuvre de la peinture chrétienne, et composer ainsi un véritable Musée religieux qui répondra en même temps aux exigences du goût et aux aspirations de la Foi. »

Permettez-moi, messieurs, de vous dire les noms des fondateurs de la Société. Ce sont : MM. Legrand, chanoine honoraire, ancien archiprêtre de Notre-Dame de Paris, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois ; — De Borie, chanoine honoraire, curé de Saint-Philippe-du-Roule ; — Freppel, chanoine honoraire de Paris, professeur à la Faculté de théologie ; — Houssaye, vicaire de la Madeleine ; — le R. P. Piérart, de la Compagnie de Jésus ; — Steiner, chanoine honoraire, supérieur des Sœurs de la Providence, à Portieux (Vosges), membre correspondant ; — Henry de Riancey, ancien député, rédacteur en chef du journal *l'Union* ; — Léon Gauthier, archiviste aux Archives de l'Empire ; — Henry Imlé, peintre d'histoire ; — Valentin Meniolle, éditeur ; — Savinien Petit, peintre d'histoire ; — le comte Anatole de Ségur, maître des requêtes au Conseil d'État.

Je ferai, messieurs, un appel aux personnes présentes. Je désirerais former en Belgique un comité qui correspondît avec le nôtre, qui nous indiquât les sujets que nous pourrions reproduire et qui voudût bien, en même temps, nous indiquer des moyens de propagande. Si quelqu'un d'entre vous manifestait le désir de faire partie de ce comité et d'en former au moins le noyau, j'en serais heureux ; et si M. l'abbé Delvigne voulait bien en prendre note, je lui en serais reconnaissant.

Ce serait un premier moyen d'exécution. Un second moyen qui est de la compétence de la section, ce serait, si elle approuve cette idée, qu'elle voudût bien émettre le vœu qu'une Société semblable à la Société de Saint-Luc et qui s'allierait à son œuvre, se formât en Belgique. C'est un vœu que je voudrais voir ratifier par l'Assemblée générale.

J'oubliais de vous dire que déjà plusieurs de NN. SS. les évêques de France ont pris l'Œuvre sous leur patronage. Nous avons une magnifique lettre de M^{sr} d'Orléans que je puis vous communiquer, ainsi que le prospectus de l'Œuvre ; nous avons obtenu des adhésions non moins encourageantes de M^{sr} l'archevêque de Paris, de M^{sr} le cardinal de Besançon, de M^{sr} l'archevêque de Bordeaux, enfin de vingt évêques qui ont parfaitement compris l'idée et l'ont approuvée.

Je serais heureux de communiquer aux personnes qui s'intéressent à cette question, les publications faites jusqu'à ce jour, pour leur prouver que non-seulement il y a un commencement sérieux, mais qu'il y a déjà un résultat acquis. (*Applaudissements.*)

M. l'abbé REUSENS. — Je pense que la proposition de M. Meniolle mérite à tous

égard les encouragements de la section. Car, comme on l'a dit plusieurs fois dans les réunions des précédents Congrès, il se publie, en imagerie religieuse, bien des choses défectueuses : d'abord, sous le rapport de l'art; ensuite, sous le rapport des règles de l'iconographie, qui ne sont guère observées. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, le nimbe, qui est un des caractères essentiels pour distinguer les saints, et le genre de tenue qu'on donne à certains saints et pas à d'autres, sont autant de caractères dont on ne connaît plus la signification. Il serait à désirer que, par les publications qui se font ainsi sous le patronage d'un comité de savants, ces règles pussent passer insensiblement dans le peuple, qu'il les comprît et apprît ainsi à juger, au premier coup d'œil, de la représentation et de la signification des images.

M. MENIOLLE. — Je suis parfaitement d'accord avec vous sur ce que vous dites quant à la peinture moderne. Mais quand il s'agit de reproduire l'œuvre d'un ancien maître, si l'on veut faire une reproduction fidèle, il faut quelquefois imiter même ses défauts.

M. REUSENS. — Sans doute; mais mes observations portent sur les productions nouvelles.

M. MENIOLLE. — Je suis d'accord avec vous. Du reste, si vous voulez vous donner la peine d'examiner ce que nous avons fait jusqu'ici, je crois que vous nous approuverez.

M. Jean BETHUNE. — M. Meniolle vient de nous parler de la fondation en Belgique d'un comité, d'une espèce de succursale de son institution. Pendant qu'il parlait, l'idée m'est venue que la chose serait peut-être plus facile qu'il ne le pense. Il s'est formé à Bruges, depuis une couple d'années, une Société qui a identiquement le même but que la Société de Saint-Luc dont il vient d'être question. Elle a déjà fait des publications qui ne sont pas parfaites, sans doute, mais qui réalisent déjà un progrès très-considérable, et notamment celui-ci : que la plupart des images publiées par elle sont polychromées. On ajoute ainsi, à la beauté des expressions et des poses qui caractérise l'art ancien, le charme de la couleur.

Je crois que si M. Meniolle pouvait s'entendre avec les directeurs de la Société de Bruges, qui sont également des personnes agissant par dévouement bien plus que dans un but mercantile, les deux Sociétés pourraient se fondre ensemble; leur but étant le même, leurs moyens pourraient aussi se confondre, et comme ces personnes sont déjà au courant de la manière d'agir pour propager les images dans ce pays-ci, elles pourraient rendre plus de services que toute autre, restée jusqu'ici en dehors du commerce de l'imagerie.

Je profiterai de cette occasion pour recommander, autant que possible, à toutes les personnes qui s'occupent de l'imagerie religieuse, comme on l'appelle, de tenir principalement à deux choses : la première, d'observer strictement le sentiment de la décence, qu'on ne retrouve presque plus à partir de l'époque de la Réforme. Sous ce rapport, tout le monde peut se frapper un peu la poitrine et se dire : J'aurais pu faire mieux. On ne saurait être trop sévère à cet égard. Rappelez-vous ce qu'a dit Notre-Seigneur : « Que le scandale est une chose terrible, et que l'on ne peut pas scandaliser le moindre des enfants sans exposer pour ainsi dire le salut de son âme. » J'engage donc à exclure sévèrement toutes les nudités, d'autant plus qu'il y a dans le commerce des quantités considérables d'images qui sont répréhensibles sous ce rapport. Ce ne sont sans doute pas à celles dont M. Meniolle s'est occupé que je

veux faire allusion ; je ne les connais pas assez pour pouvoir faire des observations pertinentes ; par conséquent, ces publications sont tout à fait en dehors de mes observations. Je parle d'images qui sont empreintes d'un cachet de futilité qui est tout à fait déplacé. Ce sont, en réalité, des fantaisies, des niaiseries. On fait de la religion une espèce de jouet d'enfant. Je suis persuadé qu'on formerait presque un album zoologique avec certaines images qu'on décore du nom d'imagerie religieuse, tant on y rencontre d'animaux de toute espèce.

Ensuite, comme l'a dit M. Reusens, il faut tâcher, autant que possible, de s'en tenir aux principes adoptés par la tradition en ce qui concerne les symboles de la sainteté. Il y a certains saints, par exemple les apôtres, sur lesquels l'iconographie est fixée, non par des règles écrites, posées par des lois de l'Église, mais par des règles traditionnelles que le peuple comprend. Saint Pierre a son type ; la Sainte-Vierge a également le sien. Nous trouvons le type de Notre-Seigneur lui-même, décrit par des auteurs presque contemporains. Qu'on recherche donc ces types, au lieu de s'aventurer dans des fictions déplorables.

Souvent aujourd'hui l'artiste, au lieu de s'informer de ce que la tradition peut lui dire, de ce que les anciens maîtres du *xiii^e* siècle et même des siècles antérieurs lui apprennent, fait venir ce qu'on appelle un poseur. Il le place devant lui et se met à l'imiter servilement. Comment voulez-vous qu'il en résulte une œuvre inspirée ? Très-heureux encore si ce n'est pas une œuvre coupable. Car très-souvent les personnes qu'on emploie pour ce genre de métier sont de viles créatures, des instruments du diable, pour la corruption des artistes eux-mêmes. (*Applaudissements.*)

M. DE BRABANDERE. — Je suis bien jeune pour oser prendre la parole en public, c'est la première fois que j'élève la voix devant une assemblée comme celle-ci. Mais ayant entendu parler de la Société de Bruges qui s'occupe de l'imagerie religieuse, je crois, comme membre de cette Société, ne pas pouvoir me dispenser d'en dire quelques mots.

Cette Société a été formée, après la session du Congrès catholique, en 1865. C'est ici, dans cette section même, que nous avons résolu de constituer notre association.

Notre but n'est pas de gagner de l'argent. Nous voulons une seule chose : mettre entre les mains des enfants des images qui soient capables de leur inspirer le bon goût, le goût pour le bien, l'amour de Dieu et de la religion. Nous répudions donc les images qui ne servent qu'à corrompre le goût et souvent à gâter le cœur.

Nous avons formé notre Société avec de très-faibles moyens. Mais, Dieu merci, nous avons déjà produit quelques images que nous avons coloriées de notre mieux ; elles sont très-imparfaites, sans doute, mais je ne les crois pas contraires au bon goût, et j'espère que tous ceux qui veulent le bien, qui désirent voir fleurir la religion et l'art, voudront bien seconder nos efforts.

La Société a son centre à Bruges. Les membres qui la composent se réunissent une fois par an pour déterminer les publications qui se feront dans l'année.

J'espère que M. Meniolle voudra bien s'adresser à cette Société, qui pourra lui donner des spécimens de ce que nous avons fait.

M. MENIOLLE. — Je serai très-heureux d'entrer en relation avec la Société de Bruges.

Permettez-moi une question. Les images coloriées sont-elles faites à la main ou imprimées ?

M. DE BRABANDERE. — Elles sont imprimées.

M. MENIOLLE. — C'est que pour bien colorier, cela coûte très-cher.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai eu l'honneur de rappeler que la question avait été longuement traitée au dernier Congrès de 1864. Nous avons sous les yeux les conclusions du rapport que M. le chanoine Van Drival a bien voulu rédiger. Si vous le désirez, on vous les rappellera.

M. le chanoine DEVROYE. — Elles sont assez longues. Je me bornerai à vous en donner le résumé. Mais il importe de ne pas faire de nouveau ce qui a été parfaitement fait déjà.

M. le chanoine VAN DRIVAL. — C'est aussi mon avis. Je voulais vous rappeler le rapport que j'ai été chargé de présenter à l'assemblée précédente.

M. le chanoine DEVROYE. — Voici les principes que nous avons posés :

« 1^o *Étudier les règles* et connaître les conditions posées depuis longtemps sur la matière des saintes images. Pour faire mieux connaître ces règles, il sera utile de rendre plus précis, plus nets, plus populaires, les livres qui ont été écrits sur ce sujet. Un traité d'iconographie pratique est nécessaire, et il produira le plus grand bien, l'ignorance étant le mal à combattre tout d'abord et à détruire, pour édifier ensuite solidement.

« 2^o *Aller aux sources* et ne pas se regarder comme isolés et comme ayant tout à inventer, à découvrir. L'Église n'est pas d'hier seulement, et déjà des milliers de fois elle a résolu ces problèmes d'édification et de zèle. On consultera les manuscrits du moyen âge, on ne négligera pas, tant s'en faut, les belles et instructives images du commencement du xvii^e siècle, on imitera la candeur naïve, la pureté de foi, la chasteté d'expression, la vivacité de sentiment de nos aïeux ; mais on ne les copiera pas d'une manière servile et matérielle ; on profitera, au contraire, de la plus grande perfection de dessin qu'ont amenée les siècles postérieurs ; à la perfection de l'idée et du sentiment, on joindra la perfection de la forme. Au lieu de s'immobiliser, on fera ce qu'auraient fait nos pères, s'ils avaient eu à leur disposition les moyens nouveaux qui sont entre nos mains. Mais ceci ne dispense pas d'étudier les règles. Il y a une science spéciale des images ; se pénétrer de cette science, s'imprégner de cet esprit et faire mieux que ses devanciers, si c'est possible, voilà le vrai but à atteindre, voilà le terme marqué à nos efforts, et ce terme est bien digne du zèle d'un artiste chrétien.

« 3^o *Connaître les faits historiques* et biographiques, et reproduire les scènes et les personnages tels qu'ils ont été vus ou accomplis ; connaître les faits liturgiques, et particulièrement avoir des idées vraies, exactes, précises, sur la forme et le sens de ces amples et magnifiques vêtements qui remontent aux premiers siècles de l'Église, qui ont été expliqués par les papes, portés par les martyrs et les docteurs, et ont toujours donné à nos saintes images un si profond cachet de majesté ; connaître les faits d'histoire intime, les usages particuliers se rattachant au sujet à traiter, afin de ne présenter ce sujet qu'avec son caractère et dans tout son jour.

« 4^o *Connaître le symbolisme* et parler à l'esprit et au cœur par les yeux, à l'aide de ce langage profondément chrétien que nous ont expliqué un saint Méliton de Sardes, un saint Euchère de Lyon, pour ne point citer les grands papes saint Grégoire et Innocent III ; ce langage dont un savant Bénédictin, aujourd'hui revêtu de la pourpre romaine, nous a de nouveau donné la clef. C'est à l'aide du symbolisme que les images passent de l'imitation servile et grossière des objets matériels à la sphère élevée et utile des idées chrétiennes et d'un enseignement plein de force et de vie. »

M^{sr} VOISIN, vicaire général à Tournay. — Depuis le dernier Congrès, il est une source précieuse qui s'est ouverte pour l'imagerie religieuse : ce sont les études que l'on fait en France et en Belgique, sur les sceaux. On recherche, dans tous les dépôts d'archives, les chartes auxquelles sont encore appendus des sceaux. On trouve ordinairement sur ces sceaux les patrons de leurs possesseurs.

Ces sceaux ne sont pas publiés par le moyen de la presse, mais par la reproduction plastique. On peut se procurer à très-bon compte les sceaux relevés dans les dépôts d'archives de France et de Belgique.

C'est donc une étude spéciale que je signale à ceux qui s'occupent de l'iconographie chrétienne. Ils peuvent retrouver sur ces sceaux les emblèmes caractéristiques avec lesquels on représentait les saints. C'est, selon moi, une source précieuse qu'il est bon de signaler à ceux qui s'occupent d'imagerie religieuse.

M. le chanoine VAN DRIVAL. — Je me rallie complètement à l'opinion de M^{sr} Voisin. Il y a là une source nouvelle peu connue jusqu'ici. La sigillographie n'a pas été l'objet d'études assez sérieuses jusqu'ici ; elles commencent à le devenir. C'est une mine à exploiter.

Je signalerai une autre source ; c'est celle-ci : Nous avons d'anciens tableaux du moyen âge, sous forme de retables ou autrement. Dans ces anciens tableaux, vous le savez, il y a presque toujours auprès du saint ou de la scène qu'on veut représenter, ce qu'on appelle le donateur ou la donatrice, et à côté de la personne qui a donné le tableau, l'image du patron ou de la patronne. Là encore, nous trouvons des emblèmes parfaitement caractérisés ; et ce qui est remarquable, c'est que ces emblèmes persistent constamment les mêmes pendant une longue suite de siècles.

Il est fâcheux que l'on ait oublié ces règles depuis trois à quatre cents ans. C'est à elles que nous voulons revenir ; et tel était le but de mon rapport.

Comme ce rapport a probablement été perdu de vue par plusieurs d'entre vous, qu'il est sans doute ignoré de ceux qui ne faisaient pas partie du Congrès de 1864, je rappellerai en quelques mots la pensée qui me l'avait dicté.

Quel est le but de l'imagerie religieuse ? Évidemment, c'est l'édification. Si l'on allait mettre entre les mains des fidèles, entre les mains des hommes, des femmes et des enfants des objets qui n'auraient pas un but utile, et non-seulement utile, mais religieux, ce ne serait pas sérieux. Le but, en d'autres termes, est de porter à la pratique des vertus dont les saints ont été les modèles.

Pour atteindre ce but, il y a d'abord un défaut à éviter ; c'est ce qui a été signalé avec tant de raison par M. Bethune ; il faut qu'il n'y ait pas de scandale, quelque chose qui, au lieu de vous porter à la vertu, vous porte au vice. Par conséquent, pas de nudités ; et non-seulement pas de nudités, mais encore pas de ces poses molles, passionnées, que l'on rencontre assez souvent dans les productions des artistes profanes.

Voilà donc ce qu'il faut éviter. Quelles sont, ensuite, les conditions à réaliser pour atteindre le but ? La première de toutes nous est indiquée par le bon sens. Que veut-on représenter ? Des scènes historiques qui ont rapport au christianisme, aux actes des saints. Eh bien ! la première condition pour représenter cela, c'est la connaissance de l'histoire. Il faut d'abord être vrai, et pour être vrai, il faut prendre la peine de lire la vie des saints, l'histoire de l'Église, l'histoire de l'Ancien Testament. Alors, on nous donnera des choses qui seront vraies et qui aussi seront exactes.

Une autre condition, c'est d'observer les règles du symbolisme, et le symbolisme est quelque chose de beaucoup plus élevé que la simple histoire. Car, avec l'his-

toire, à quoi aboutit-on? Au réalisme. Or, le réalisme, dans l'imagerie religieuse, est une chose vraiment déplorable. Avec le symbolisme, au contraire, nous passons, si je puis m'exprimer ainsi, de la terre au ciel; c'est-à-dire que par la représentation des objets matériels, nous avons l'esprit élevé jusqu'à la considération des choses spirituelles. Le symbolisme a encore cet autre avantage: il nous montre aux yeux et fait entrer par les yeux dans l'âme les vertus qui ont été pratiquées par les saints: c'est un langage, une écriture.

On s'est souvent trompé sur le symbolisme. On a prétendu que c'était quelque chose de tout à fait conventionnel, qu'il n'y avait rien d'essentiel dans les symboles. Ceux-ci ont quelque chose de plus essentiel qu'on ne le pense.

Il y a sans doute toujours des rapports entre la représentation des choses de la nature matérielle et les choses supérieures. Dieu lui-même a voulu qu'il y eût des rapports entre ces deux créations. Eh bien! pourquoi ne pas s'élever de la terre au ciel et ne pas suivre ainsi les conseils donnés par tant d'auteurs parfaitement sérieux? Pourquoi ne pas appliquer les règles du symbolisme?

Après cela, si l'on trouve aujourd'hui que pour certains détails on dessine un peu mieux qu'il y a trois ou quatre cents ans, que la forme est peut-être un peu plus parfaite pour les détails, qu'on applique ces progrès, je l'admets. Mais je dis: pour les détails, et non pour l'ensemble. Car je suis de l'avis de M. Jean Bethune, qui nous a fait comprendre qu'autrefois l'ensemble était parfaitement harmonique. Mais si, à cette harmonie de l'ensemble, on peut ajouter quelques perfections de détails, personne ne s'y opposera.

Pour me résumer en trois mots, je dirai: Éviter le scandale, parce qu'on irait directement à l'encontre du but qu'on se propose;

Avoir grand soin d'étudier les faits historiques et de suivre les règles du symbolisme;

Perfectionner, si l'on peut, ce que nos pères ont déjà amené à une si grande perfection.

M. le comte François VANDER STRAETEN-PONTHOZ. — La question qui se discute est très-importante, et toutes les raisons qui viennent d'être indiquées, me paraissent excellentes.

Ce qui a été dit des sceaux est d'une vérité frappante. Ajoutons que la photographie permet aujourd'hui de reproduire avec une grande perfection les monuments vrais de l'art ancien.

La question qui vous est soumise a été longuement agitée dans la session du Congrès d'Anvers qui vient de se clore, et elle y a été résolue, tant pour l'imagerie que pour tout ce qui concerne l'iconographie religieuse, dans le sens que l'assemblée me paraît disposée à admettre.

Il y a aussi été parlé des vitraux, et l'on a été excessivement sévère pour des peintres qui ont produit des œuvres très-remarquables, entre autres M. Maréchal, M. Capronnier et autres. Tout en justifiant la sévérité que l'on manifestait, on a dû reconnaître, toutefois, qu'il y avait chez eux un talent mûri, et que si parfois ils s'écartaient un peu de ces principes très-sérieux, qui veulent que les personnages saints ou touchant à la sainteté soient représentés dans cet état, et non comme des personnages terrestres préoccupés des intérêts matériels, il y avait cependant un progrès immense dans le faire de ces artistes et dans la verrerie qui est un objet capital pour la décoration des églises.

J'arrive immédiatement au point qui me paraît, non pas en discussion, mais en proposition.

M. Meniolle vous a fait part de ses travaux, et je crois qu'il doit y avoir dans l'assemblée beaucoup de personnes qui connaissent l'imagerie de M. Meniolle, de même que celle d'autres éditeurs de Paris qui se sont principalement inspirés de l'école allemande. Je suis arrivé lorsque la communication de M. Meniolle était terminée ; j'ignore donc quels sont les faits qu'il vous a exposés ; mais c'est une chose reconnue, et tous les témoignages résumés dans le petit livret de M. Meniolle le prouvent d'une manière évidente, que l'imagerie religieuse, en France, a fait, depuis quelques années, des progrès immenses, et cela, grâce à M. Schulten, qui est, je crois, l'éditeur des œuvres d'Overbeck, à M. Meniolle et à deux ou trois autres de ses confrères.

Je suis heureux d'apprendre qu'en Belgique, on s'occupe aussi spécialement de cet objet. Car, je dois le dire à mon grand regret, si nous avons eu dans les temps passés de grandes illustrations artistiques, des peintres qui ont produit des tableaux admirables, nous nous sommes un peu trop reposés depuis. Peut-être ne trouvera-t-on pas étonnant que, satisfaits de considérer tous nos vieux tableaux, nos vieilles images et même nos vieilles statues, nous n'ayons pas cherché à faire mieux. Mais il est incontestable que l'école allemande et l'imitation française nous ont grandement devancés dans ces derniers temps. L'année dernière, je m'étais occupé de rechercher quelques images dont j'avais besoin. Je dois déclarer qu'il n'y a pas un seul éditeur de Bruxelles qui ne m'ait dit : Nous ne pouvons vous fournir ce que vous demandez ; nous n'avons pas ces objets, nous ne les connaissons pas ; il faut aller à Paris, chez M. Schulten, ou chez M. Meniolle, dans le quartier de la rue de Sèvres, de la rue Bonaparte, des environs de Saint-Sulpice, où vous trouverez un véritable arsenal pour les objets religieux.

A côté de l'imagerie, vous avez la statuaire religieuse.

Je ne sais si la statuaire a fait les mêmes progrès que l'imagerie. On a adopté un système tout nouveau, qui est de peinturlurer les images et les statues, de les faire à très-bon marché, afin de satisfaire à tous les besoins et toutes les bourses. C'est ce qui a fait tomber la statuaire dans le vulgaire et ce qui nous fait donner, par exemple, des Saint-Jean-Baptiste qui ressemblent à des pâtres, des Vierges qui n'ont aucun des caractères distinctifs de la virginité : changez la couleur et le nom, et vous aurez une tout autre représentation.

C'est là une tendance contre laquelle le Congrès fera bien de s'élever, en renouvelant, en 1867, ses protestations de 1864. Je crois que ce sont les conclusions que vous allez prendre ; de sorte que je n'ai pas à insister sur ce point.

Mais j'appelle l'attention spéciale de la section sur la tentative louable qui se fait à Paris. Je me rallierai à l'idée d'organiser en Belgique un comité, de faire quelque chose pour venir, non au secours de la Société constituée chez nos voisins, mais à son aide, car je crois qu'elle n'a pas besoin de secours, qu'elle se tirera d'affaire à merveille et que la liberté absolue lui suffira pour poursuivre son œuvre. Mais, grâce à votre intervention, au lieu de s'inspirer uniquement de l'école allemande, d'aller chercher en Allemagne tous les sujets de leurs reproductions, les éditeurs français nous emprunteraient des modèles, et surtout nos magnifiques tableaux, et ils les reproduiraient.

Je désire revenir un instant encore sur la photographie, dont on ne s'est guère occupé jusqu'ici dans la section.

J'ai vu, ces jours derniers, une exposition de sept cents pièces environ, prises par un Anglais, et auxquelles la Société d'archéologie française a décerné une médaille d'honneur dans la séance solennelle du Congrès d'Anvers. Cette collection représente tous les monuments romains, non-seulement les monuments religieux, civils et militaires, mais encore les catacombes, et c'est une très-grande curiosité que cette reproduction des catacombes dans toute leur vérité. Ces reproductions, que l'on nous donne comme parfaitement exactes, présentent souvent autant de différence avec les images qu'on nous avait données jusqu'ici, que cette feuille de papier avec l'in-folio qui se trouve sur le bureau. M. Parker, à l'aide de la photographie, a reproduit avec une vérité incontestable ces monuments dans toutes leurs formes, avec toutes leurs proportions; il y a là une perfection que vous ne rencontrerez jamais chez les artistes qui apportaient à leurs dessins les soins les plus consciencieux, quoiqu'ils ne fussent pas toujours les hommes les plus religieux. On sait, en effet, que nos plus grands peintres n'étaient pas toujours des hommes complètement irréprochables. Rubens nous l'a souvent prouvé, et Raphaël, pour peindre ses magnifiques figures de Vierge, ne s'est pas toujours inspiré comme il aurait pu le faire. Mais nous prenons leurs œuvres telles qu'elles sont, et nous tâchons de les conserver et de les perpétuer telles qu'ils nous les ont données.

Eh bien ! la photographie est pour cela d'une importance inappréciable, et je crois que c'est sur ce point surtout que nous devons appeler l'attention, car la photographie d'un tableau de bon maître nous en donne la reproduction aussi fidèle qu'on peut la désirer, et met à l'abri de tous les petits écarts de dessin, de tous les procédés auxquels un copiste peut avoir recours pour éviter certaines difficultés de coloration, d'ornementation qui sont dans le style, et qu'on remplace par quelque chose de plus facile, ce qui constitue ces images incorrectes et barbares contre lesquelles vous protestez avec raison.

Je recommanderai donc spécialement, comme un véritable progrès dans l'imagerie religieuse, la publication de M. Meniolle, de Paris.

M. MENIOLLE.—Je dois d'abord remercier M. le comte Vander Straeten de ses bonnes paroles. Je désire seulement rectifier un fait, parce que nous devons toujours rester dans le vrai. Nous ne sommes pas exclusifs; nous ne prenons pas tous nos modèles dans l'école allemande. Sans doute, nous y avons largement recours, parce que c'est elle qui a commencé la réforme. C'est à Overbeck qu'est due la renaissance de la véritable peinture chrétienne, et son école a jeté un grand éclat en Allemagne. Malheureusement, je dois le dire aussi, cette école me semble stationnaire.

Je connais tous les artistes chrétiens de l'Allemagne, ces artistes vraiment supérieurs qui ne se mettent jamais à l'œuvre pour peindre un tableau avant de s'être mis à genoux devant Dieu. Eh bien ! ils n'ont pas, jusqu'ici, d'émules. C'est à d'autres pays maintenant à chercher à perpétuer ces traditions, à entrer dans la même voie, et même à faire mieux, car l'école allemande n'est pas non plus sans défauts.

Quant à l'imagerie, c'est en propageant les belles images qui renferment véritablement en elles le caractère chrétien et le caractère artistique, que nous arriverons à faire naître le bon goût chez les enfants d'abord, chez les gens plus âgés ensuite, et que nous en viendrons à une véritable réforme.

Ainsi, pour ne citer qu'un fait, je m'occupe beaucoup, à Paris, du patronage de Saint-Vincent de Paul. Eh bien ! dans plusieurs centres l'on s'est mis à ne donner aux enfants que de bonnes gravures en récompense. Au bout de quelques années,

le goût de ces enfants, fils de simples ouvriers, s'est formé ; ils apprécient parfaitement les bonnes gravures et n'en veulent plus d'autres.

Parlez aux yeux et vous parviendrez à instruire.

M. LE PRÉSIDENT. — Je pense que l'intention de la section est de s'en rapporter aux conclusions qui ont été adoptées il y a trois ans.

M. MENIOLLE. — Je ne parle pas *pro domo mea*. Mais ne faudrait-il pas demander au Congrès, malgré ce qui s'est fait à Bruges et que je ne connais pas parfaitement, une résolution qui pût faire faire quelques progrès à l'imagerie, et qui ne serait que la confirmation des décisions prises en 1864 ; par exemple, le vœu que quelques personnes voulussent bien se réunir en comité pour favoriser et propager l'imagerie religieuse ?

M. LE PRÉSIDENT. — Si vous avez une proposition à faire, veuillez la déposer. Je la mettrai aux voix.

M. HELBIG. — Je ne veux pas revenir sur les développements fort étendus qui ont été donnés sur la question toujours si intéressante et si actuelle de l'imagerie religieuse. Cette question a été traitée tout au long déjà dans le précédent Congrès ; on y est revenu longuement aujourd'hui et on devra probablement y revenir encore dans nos prochaines réunions, car il reste beaucoup à faire.

Mais ce n'est pas là ce qui m'amène à prendre la parole.

J'ai entendu tout à l'heure un honorable orateur donner une importance extrême à la photographie, et à cette occasion aussi, il a attribué la dégénérescence actuelle de la sculpture à la manie de peindre les sculptures, de les *peinturlurer*, comme il a dit.

Messieurs, je ne conteste pas le mérite de la photographie ; je m'en sers fort souvent, et je suis très-heureux quand j'ai de bonnes études photographiques. Mais j'ai la conviction que ce n'est pas au moyen de la photographie qu'on parviendra à régénérer l'imagerie religieuse. Il faut prendre les choses d'un peu plus haut. C'est surtout par le sentiment religieux, par l'imitation des maîtres, et enfin par l'observation des règles iconographiques et religieuses qu'on y parviendra. La photographie, je crois, n'a que fort peu de chose à faire là-dedans.

Je voudrais aussi dire un mot sur les attaques dont la polychromie a été l'objet.

La polychromie a été en usage dans tous les temps. Les anciens l'employaient pour embellir les statues, qui brillaient le plus par la beauté des formes. Ainsi, les figures de Phidias ont été polychromées dans une certaine mesure. Les bas-reliefs du Parthénon portent des traces de polychromie. On a polychromé d'une manière remarquable ces belles figures du XIII^e siècle que, nous autres artistes chrétiens, nous ne pouvons assez admirer. Ceux qui visitent la belle cathédrale de Paris, que voient-ils au fronton de ce monument ? Ils voient des traces de couleur et de dorure sur de magnifiques sculptures qui sont toujours belles, bien que dépouillées de cette parure, mais qui seraient plus belles, si elles la portaient encore. Consultez les personnes qui se sont occupées de cette branche de l'art chrétien ; consultez des hommes comme Lassus, comme Viollet-Leduc et autres : ils seront les premiers à vous recommander de donner aux figures chrétiennes ce dernier charme de la couleur et de la dorure qui fait un si grand effet, et sur l'artiste qui sait ce que c'est que l'étude des formes, et sur le peuple qui vient s'agenouiller devant ces saintes images pour avoir un auxiliaire à ses prières et à ses sentiments les plus élevés.

Je me borne à ces quelques paroles pour rétablir l'honneur de la polychromie, et je n'occuperai pas plus longtemps la section de cette question, parce qu'elle en a encore d'autres à traiter.

M. le comte François VANDER STRAETEN-PONTHOZ. — Il n'est jamais entré dans ma pensée, et je suis désolé que mes paroles aient pu si mal l'exprimer, que les statues et les images peintes n'étaient pas plus expressives que les statues non peintes ou les images noires. Cela est incontestable. Mais ce que j'ai voulu dire, c'est que pour avoir des images et des statues bien peintes, il faut les payer cher; sinon, on en a de mal faites et de mal peintes; et lorsque j'ai parlé de Saint-Jean qui ne ressemblaient à rien, de Vierges qui avaient des figures incroyables, je n'ai certainement pas fait allusion à des figures sculptées artistement et peintes avec soin. Mais lorsqu'on vous donne pour cinquante à soixante francs des statues qui portent de brillantes couleurs, je ne crois pas que vous ayez un objet bien fait.

Je vais aller au fond de ma pensée. J'assistais dernièrement à une cérémonie magnifique, la procession de saint Macaire à Gand; et je ne vous cache pas que j'y aurais vu les vieilles statues des églises de Gand avec beaucoup plus de plaisir que celles que l'on a exhibé à cette occasion et qui avaient revêtu l'habit neuf. On repeint beaucoup d'églises aujourd'hui, et je vous avoue que je préférerais y voir l'ancienne peinture d'autrefois. Il faudrait, j'en conviens, pour les décorer convenablement, y consacrer des sommes énormes, et cela est rarement possible, parce qu'il faut satisfaire à présent à des nécessités beaucoup plus nombreuses qu'autrefois. Partout, on veut avoir des peintures, on veut avoir des statues, sans réfléchir que tout cela doit se payer et qu'on n'en a, après tout, que pour son argent. C'est pour quoi, rentrant complètement dans vos idées, j'appelle l'attention des artistes sur ce point; je demande qu'ils ne nous donnent pas des images d'un prix peu élevé, qui n'ont aucune valeur artistique et qui ne sont propres, pardonnez-moi l'expression, qu'à satisfaire des goûts vulgaires, mais de véritables œuvres d'art qu'ils puissent avouer. Il faut élever le goût, non l'abaisser; au lieu de donner à une paroisse trois statues médiocres, qu'on lui donne une magnifique statue sur laquelle se portera la vénération des fidèles et au pied de laquelle ils viendront s'agenouiller, si elle inspire des sentiments élevés et chrétiens.

M. MENIOLLE. — Voici ma proposition :

« En conséquence du vœu émis par le Congrès de Malines, en 1864, le Congrès de 1867 émet le vœu qu'il se forme, en Belgique, une association pour favoriser la propagation de l'imagerie religieuse. »

M. HELBIG. — Cette association, je le répète, existe déjà.

Je dois donc combattre la proposition de l'honorable préopinant, parce qu'elle infligerait un véritable blâme à une Société naissante, qui déjà a donné des gages de son zèle et de son talent. Mais, comme on vous l'a dit, rien ne s'oppose à l'union entre la Société de Saint-Luc et la Société de Bruges, qui, toutes deux, concourent au même but; elles pourront s'entendre parfaitement.

M. MENIOLLE. — Dans ce cas, je retire ma proposition.

M. LE PRÉSIDENT. — M. le chanoine Devroye vous a parlé de certaines images qu'il voudrait voir disparaître de nos églises. Voici la proposition qu'il vient de déposer :

« La quatrième section émet le vœu que NN. SS. les évêques, dans leurs tournées

épiscopales, prennent les mesures nécessaires pour faire disparaître des églises les statues qui, par la grossièreté du travail ou leur singularité, sont plutôt un objet de répulsion qu'un objet de piété; qu'ils veuillent bien aussi engager messieurs les doyens à signaler ces mêmes objets dans les rapports de leurs visites décennales.

« Il est bien entendu, qu'afin d'éviter qu'on ne supprime à cette occasion des objets d'art anciens qui pourraient paraître sans valeur à des personnes qui ne sont pas initiées aux études archéologiques, les règlements qui défendent d'enlever des églises aucun objet d'art sans autorisation, seront rigoureusement observés. »

M. le chanoine DEVROYE. — Il est probable que plusieurs des personnes présentes n'ont pas entendu les développements que j'ai donnés dans une précédente séance à cette proposition.

J'ai signalé la peine que j'éprouvais à voir dans certaines églises, dans les églises de village surtout, des statues de saints qui excitent réellement la répulsion et le dégoût. Ce sentiment de répulsion existe surtout chez les personnes qui sont élevés dans le monde et habitués à y admirer des objets d'art bien faits. N'est-ce pas les blesser et les affliger, que de leur présenter dans une église, au lieu d'un objet d'édification, un sujet de scandale ?

Remarquez, d'ailleurs, que je fais mes réserves et que je recommande de prendre toutes les précautions possibles pour qu'on n'accumule pas dans les tours et les greniers des églises, sous prétexte de réformer les abus, les images et les statues. Il importe aussi d'éviter cet écueil : c'est que, sous prétexte de faire disparaître une chose sans valeur, on ne détruise un objet d'art ancien très-précieux, dont les archéologues seuls sont capables d'apprécier la valeur. Il doit donc être bien entendu que les règlements qui interdisent de déplacer aucun objet d'art des églises sans autorisation doivent être rigoureusement observés.

Cette proposition que je vous sou mets, je n'aurais peut-être pas eu la pensée de vous la faire; mais, il y a peu de jours encore, un homme très-distingué, un professeur d'université, qui revenait de l'exposition de Paris, m'exprimait le chagrin qu'il éprouvait à voir dans nos églises des statues semblables.

J'ajouterai qu'il arrive quelquefois que ces images si mal faites et parfois même si grotesques, reçoivent du peuple un nom odieux qui détruit la piété. Nous avons, à Liège, une statue qui porte un de ces noms et qui est un objet de risée.

Il arrive encore qu'il s'attache à ces mauvaises statues une sorte de superstition et que le peuple veut les conserver malgré le vœu des curés et des évêques. Je demande si nous, prêtres, nous ne devons pas résister de toutes nos forces à ces tristes préjugés? Il est évident que, quand nous avons la certitude que c'est la mauvaise statue qu'il a toujours vue, le morceau de bois sculpté par un artiste de village, que le peuple vénère, notre devoir est de nous opposer à ces superstitions. Ce n'est pas la statue de bois que l'on doit vénérer, c'est le saint qui est dans le ciel, et il importe, pour entretenir ce sentiment de piété véritable, que la représentation du saint soit au moins chrétienne et décente au point de vue de l'art. Il ne faut pas pour cela que ce soit toujours un chef-d'œuvre.

Je termine en appuyant ce que vient de vous dire M. le comte Vander Straeten-Ponthoz, qu'il vaut beaucoup mieux pour une église n'avoir qu'une seule statue bien faite que plusieurs médiocres.

M. le comte François VANDER STRAETEN-PONTHOZ. — Ce que vient de dire M. le chanoine Devroye est d'une vérité incontestable. Malheureusement, il est souvent

bien difficile de lutter contre cet esprit de piété, pour ne pas dire de superstition populaire, pour des objets qui ont été longtemps vénérés. Il faut cependant y arriver. Il n'y a, dans nos églises, que trop d'objets inconvenants qu'il faudrait en faire disparaître.

A cet égard, je vous citerai un fait qui est à ma connaissance.

Un curé ayant fait gratter par hasard une muraille de son église, trouva en dessous du badigeon une peinture abîmée; il continua à gratter et trouva des peintures partout. Il fit examiner ces peintures et l'on déclara qu'elles devaient être restaurées, ce qui fut fait. Eh bien ! il y avait parmi ces peintures un *Jugement dernier* qui, lorsqu'il portait encore des traces de badigeon et que la couleur était plus ou moins mangée, n'offrait à la vue qu'une ébauche informe, comme quelques-unes de ces ébauches de Rubens qu'on voit au Musée d'Anvers. On ne savait trop ce que c'était. L'église fut repeinte, et aujourd'hui c'est une grande question de savoir si l'on conservera ce *Jugement dernier* ou si on le badigeonnera de nouveau, tant on y voit des scènes d'un cru extraordinaire. Cependant, lorsqu'on a peint cette église (elle avait été peinte au xvi^e siècle), il est certain qu'alors on était familiarisé avec ces choses-là, comme on était familiarisé avec le style de certains écrivains qui maintenant ne pourraient plus être lus tout haut, comme on était familiarisé avec un langage qui aujourd'hui n'est plus le nôtre.

C'est un grand progrès que nous réaliserons, si nous pouvons faire disparaître de nos temples des choses qui nous révèlent sans doute une époque de piété très-grande et de foi très-vive, mais qui ne sont plus en harmonie avec les tendances et les besoins actuels.

M. HELBIG. — Je demande la permission de compléter le récit de M. le comte Vander Straeten. Lorsque cette peinture du *Jugement dernier* fut découverte (je crois du moins savoir de quoi il est question), elle était en effet encore recouverte d'une partie de ce badigeon qu'on enlève si difficilement, quand on l'a mis avec conscience la première fois et qu'on l'a vingt fois renouvelé depuis.

L'ensemble offrait un certain prestige ; on consulta différentes autorités, et entre autres des artistes d'une grande réputation, que je ne citerai pas, parce que je ne voudrais pas les compromettre. Ces artistes et ces autorités furent unanimes pour décider qu'il fallait faire réparer cette fresque, cette peinture du *Jugement dernier*.

Mue par un sentiment de piété et en même temps par le désir de favoriser les arts, une personne de la ville dans laquelle se trouvait cette peinture, donna au curé de l'église les fonds nécessaires pour faire la réparation. Le curé, charmé de rétablir dans son temple une œuvre qui datait de si loin, s'adressa pour exécuter ce travail à un artiste extrêmement modeste ; j'ai dit modeste, c'est humble que j'aurais dû dire. L'artiste accepta cette tâche un peu légèrement. La peinture était placée très-haut ; il ne la voyait pas très-distinctement, et d'autre part, elle avait été jugée par des hommes qui passaient pour plus compétents que lui.

On dressa donc les échafaudages et l'on se mit à l'œuvre. Ce n'est que lorsque le nettoyage fut terminé que l'on reconnut que cette œuvre laissait à désirer non-seulement sous le rapport de l'art, mais beaucoup plus encore sous le rapport de la décence. C'était un *Jugement dernier* où l'artiste primitif avait abusé de la permission de faire du nu.

L'artiste chargé de la restauration de ce travail, découragé et extrêmement peiné

de la tâche qu'il avait acceptée, alla trouver le curé et lui dit : « M. le curé, ce n'est réellement pas un travail à faire ; je vous engage fort à laisser cette peinture dans l'état où elle est, ou à la faire recouvrir encore une fois par cette couche de badigeon qu'on a peut-être eu tort d'enlever. » — M. le curé lui répondit ceci : « Je crois que vous avez raison ; mais j'ai entrepris tout un travail d'ensemble pour mon église ; des personnes pieuses, animées d'un esprit de sacrifice réellement chrétien, m'ont apporté, les unes leur offrande pour faire un travail d'art, les autres des dons destinés à faire une verrière. Une de ces personnes a spécialement affecté une somme à la restauration de cette peinture. Je ne pourrais la lui rendre sans la désobliger. Il m'est impossible de revenir sur la résolution qui a été prise et au sujet de laquelle j'ai moi-même sollicité des dons. Faites cela pour moi ; tâchez de restaurer cette fresque et de couvrir ces nudités de manière à ce qu'elles ne scandalisent pas les fidèles. Faites de votre mieux ; peut-être un jour arriverons-nous à remplacer cette peinture, et nous n'aurons pas compromis l'œuvre de restauration que j'ai commencée. »

L'artiste, je dois le dire, quoique vivement contrarié, se rendit à ces instances et entreprit cet ingrat travail ; le résultat, comme il l'avait prévu, ne fut pas bon.

Je suis parfaitement à même de vous renseigner à cet égard ; car l'artiste dont je vous parle, c'est moi.

M. le comte François VANDER STRAETEN-PONTHOZ. — Mais alors ce n'est pas mon *Jugement dernier* ; il y en a deux. S'il s'était agi du Jugement dernier auquel M. Helbig vient de faire allusion, je ne me serais pas permis d'en parler comme je l'ai fait.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Secrétaire général pour une communication.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Je viens, messieurs, au nom du Comité et du Bureau central, vous engager instamment à terminer aujourd'hui vos travaux, dussiez-vous remettre à une session ultérieure le soin d'examiner certaines questions qui pourraient rester en souffrance.

Les travaux des sections seront remplacés, demain à neuf heures du matin, par une séance générale consacrée exclusivement à entendre messieurs les rapporteurs des diverses sections sur les travaux accomplis jusqu'ici. Les rapports seront nécessairement très-succincts, mais nous mettront néanmoins à même de voter en connaissance de cause sur les vœux exprimés par les sections.

Nous vous demandons de vouloir bien remettre aujourd'hui, au secrétariat, l'indication des rapporteurs, qui seront appelés successivement à la tribune dans l'ordre des sections.

— Pris pour notification.

M. Joseph DE HEMPTINNE. — Je crois que nous adhérons tous aux observations qui ont été présentées tout à l'heure par M. le chanoine Devroye. Je voudrais seulement que la proposition fût complétée par une mention spéciale en ce qui concerne la Mère de Dieu.

Je crois que tous nous avons très-souvent, quand nous allons dans nos temples, l'âme navrée de voir ces objets qui n'ont pas de nom et qu'on nous donne comme étant l'image de la Sainte-Vierge. J'ai vu un jour, avec une indignation profonde, une invention nouvelle et contre laquelle je ne saurais assez protester : on avait tourné une feuille de zinc en forme d'entonnoir, on l'avait surmontée d'une tête de carton,

et recouverte d'oripeaux qui n'ont pas de nom. On appelait cela une statue de la Sainte-Vierge ! Et voilà ce qui va décorer nos temples.

Dernièrement encore, nous visitions une église et nous y trouvions quatre pieux de bois recouverts de je ne sais quoi et surmontés d'une tête. C'était aussi une statue de la Vierge.

Nous devons protester de toutes nos forces contre ces abus malheureusement trop nombreux.

Cependant, j'ai un petit scrupule quant à la forme de la proposition. Elle appelle l'attention de NN. SS. les évêques sur cet abus. Il me semble que nous ne pouvons faire cela qu'officieusement ; que nous ne devons pas paraître nous substituer à leur autorité. Je crois que nous ne pouvons consigner dans nos annales ce qui pourrait être considéré comme un blâme indirect adressé à l'épiscopat.

M. le chanoine DEVROYE. — M. de Hemptinne, veuillez vous souvenir que toutes les sections du Congrès ont émis des vœux semblables auprès de NN. SS. les évêques, dans les sessions précédentes, sans que cela ait soulevé la moindre réclamation.

C'est une simple prière que le Congrès adresse à NN. SS. les évêques afin que, dans leurs tournées épiscopales, ils veuillent bien porter leur attention sur cet objet.

M. le comte François VANDER STRAETEN-PONTHOZ. — Je me suis trouvé en relation avec des Russes, des Anglais, des Danois, des Prussiens, des Siciliens, des Espagnols, des Turcs, que sais-je encore ? Eh bien ! je puis dire que dans tous les pays à peu près, il existe maintenant des Sociétés archéologiques ; et presque partout, à l'exception de quelques localités arriérées sous ce rapport, les évêques, avec une bienveillance dont elles leur savent gré, donnent à ces sociétés un appui considérable. Il ne faut pas douter de cette bienveillance des évêques pour ceux qui s'occupent d'archéologie et font des efforts incessants pour le succès de l'art. Je ne vois, d'ailleurs, pas en quoi le vœu excessivement modeste qui nous est proposé pourrait porter atteinte à l'autorité épiscopale.

J'aurais voulu plus ; j'aurais voulu qu'on appelât aussi l'attention des Sociétés archéologiques sur ce point.

M. le chanoine DEVROYE. — Elles n'ont pas d'autorité.

M. le comte François VANDER STRAETEN-PONTHOZ. — Je le sais.

M. l'abbé DE BRUYN. — Je ne veux pas prolonger cette discussion. Je demande seulement à M. le chanoine Devroye, s'il ne serait pas utile de compléter sa proposition, en appelant la sollicitude de nos supérieurs sur certains tableaux qui se trouvent encore en grand nombre dans nos églises et qui n'ont aucun caractère religieux.

M. J. BETHUNE. — Je prends la liberté de demander encore une fois la parole, pour vous dire que je comprends le scrupule de M. Joseph de Hemptinne, en ce sens que NN. SS. les évêques sont tenus, par la nature même de leurs fonctions, à surveiller les acquisitions faites par les églises. Il est même dit par le concile de Trente, qu'aucune image de saint ne peut être introduite dans une église sans la permission de l'évêque ou de son délégué. Il en résulte cette conséquence : c'est que si aujourd'hui nos églises sont encombrées de ces choses qu'on juge inconvenantes, on peut en induire que les évêques n'ont pas été assez sévères dans l'accomplissement de

leurs devoirs ; et je ne suis pas étonné que M. de Hemptinne, mû par cette pensée, ait exposé ses scrupules.

Il s'agit d'une question de forme. Si l'on pouvait exprimer la même pensée sous une forme un peu moins accentuée, nous serions d'accord.

M. le chanoine DEVROYE. — Messieurs, je vous demande pardon de prendre encore une fois la parole ; mais il faut bien que je défende ma proposition.

Le fait que je vous ai dénoncé, existe, vous ne pouvez le contester. Je n'en attribue pas la faute à l'épiscopat, moins qu'à personne. Je l'attribue d'abord aux malheurs des temps, qui ont introduit, après la Renaissance, une mode détestable, vous en conviendrez, j'espère ; et ensuite à l'ignorance des artistes qui ont exécuté ces objets, qui offensent maintenant nos yeux et soulèvent nos répulsions. Ainsi, j'ai vu un Christ de mission dans un village. Le fait n'est pas ancien ; il est tout récent. C'était un objet tellement horrible, que bien certainement je l'aurais proscrit tout d'abord. Cependant, on l'a placé dans l'église comme un objet de piété. Personne n'osait regarder cette représentation bizarre qui semblait n'avoir d'autre but que d'effrayer les enfants. Je demande si ce n'est pas déplorable ?

Le mal existe donc, je le répète, et le vœu que vous émettez non-seulement attirera sur ce point l'attention de NN. SS. les évêques, mais les fortifiera dans leur résolution et leur désir manifeste de faire ce que nous demandons.

Si l'on trouve les termes de notre proposition un peu trop absolus, on peut les adoucir ; nous pourrions dire :

« La section émet le vœu que NN. SS. les évêques soient humblement priés de prendre, dans leurs tournées épiscopales, les mesures, etc. »

Je dis : « dans leurs tournées épiscopales, » parce qu'alors ils ont les objets sous les yeux. J'ajoute : « et qu'ils veulent bien engager MM. les doyens à signaler ces objets, » parce que les évêques ne peuvent visiter toutes les paroisses.

Pour faire droit aux observations de M. de Hemptinne et de M. l'abbé De Bruyn, je modifie ma proposition en ce sens qu'après les mots : « pour faire disparaître des églises les statues, » j'ajoute : « et les tableaux, et particulièrement les images de la Sainte-Vierge. »

M. le chanoine BETHUNE.—Je demanderai si la proposition ne devrait pas s'adresser davantage à des membres moins élevés du clergé. Car je crois que les évêques sont bien moins ici en cause que les ecclésiastiques qui ordonnent la confection de ces images.

J'ajouterai qu'en ce qui concerne l'image de la Sainte-Vierge, il est même très-étonnant que des poupées semblables à celles dont on vous a parlé aient pu jamais être introduites dans nos églises. Car tous les membres du clergé savent, ce que les laïcs peuvent ignorer, que nous avons des livres liturgiques et entre autres le Rituel romain, qui contiennent des formules de bénédiction. Ces bénédictions sont de deux espèces : il y a les bénédictions qui appartiennent à tous les prêtres, et il y a les bénédictions qu'on appelle épiscopales et qui ne peuvent être accordées que par l'évêque lui-même ou par un délégué immédiat de l'évêque. Eh bien ! la bénédiction des statues appartient à ce second genre de bénédiction ; et je me suis souvent demandé si ces images absurdes qu'on donne pour des images de Vierge et qui sont les premières que l'on devrait faire disparaître, si nous avions les moyens de les remplacer par d'autres, avaient été bénies par l'évêque ou son délégué : je n'en erois rien.

Ces images sont non-seulement placées dans les églises, et ceux qui connaissent la simplicité du peuple dans les campagnes peuvent s'expliquer qu'elles aient été introduites dans des églises de village ; mais elles sont aussi portées dans les processions, et alors les étrangers, les protestants qui abondent dans nos villes, voient ces statues qui deviennent une véritable cause de scandale. Ainsi, à Bruges, des protestants mêmes m'ont dit : On annonce une procession ; est-il vrai qu'on va y porter ces simulacres ridicules, ces poupées qui n'ont rien des caractères que l'Église exige ?

J'entre ici dans des détails qui ne sont pas de ma compétence, mais ces statues sont mêmes sujettes à toutes les modifications de la chose qu'on dit être la plus capricieuse du monde, de la mode. Les vêtements qui sont acceptés aujourd'hui par le peuple, ne le seront plus dans quelques années, parce que la mode aura changé. La passion pour ces statues habillées est allée si loin que même d'anciennes statues, qui avaient été polychromées, qui appartenaient à une époque très-ancienne et très-recommandable, ont été à leur tour couvertes de ces oripeaux, comme le disait M. de Hemptinne, et transformées en jouets d'enfants.

C'est là un abus sur lequel il faudrait appeler l'attention de l'évêque, sans aucun doute, car il est maître suprême dans son diocèse qu'il visite régulièrement ; il commande au même titre l'attention des doyens qui font également des visites, ainsi que celle des autres prêtres. Il serait à désirer que messieurs les curés se donnassent la main, que nous nous unissions tous, ecclésiastiques et laïques, pour faire disparaître ces simulacres indignes du culte catholique, qui ne peuvent que fausser le goût et altérer l'esprit religieux des populations, nous exposent à la juste critique des étrangers et des protestants, prêtent le flanc aux railleries des incroyants et ne peuvent avoir été inventées que par l'ennemi de Dieu qui est le père du mensonge. (*Applaudissements.*)

M. le chanoine DEVROYE. — Ce que vient de dire M. le chanoine Bethune tend plutôt à appuyer ma proposition qu'à la combattre.

M. le chanoine BETHUNE. — Je ne la combats en aucune façon.

M. le chanoine DEVROYE. — Je vous dirai pourquoi je n'ai pas parlé de messieurs les curés dans ma proposition ; c'est qu'il est beaucoup plus difficile pour eux de faire disparaître une statue, que pour l'évêque qui agit par autorité et rend ainsi service au curé. D'un autre côté, vous savez qu'un curé n'a pas le droit d'ôter de son église une statue sans l'autorisation de l'évêque. La nécessité de l'autorisation épiscopale est une mesure conservatrice que nous ne saurions trop faire respecter.

Ma proposition n'a pas en vue les statues nouvelles ou les tableaux nouveaux. La section a déjà pris diverses mesures pour amener des progrès sous ce rapport. Ainsi, nous avons demandé que l'on propage l'étude de l'art dans les séminaires, que l'on publie des manuels d'archéologie, etc. Il faut donc que les progrès de l'art amènent une imagerie et des statues tout à fait différentes de celles que nous blâmons.

Ce que j'ai eu ici en vue, ce sont ces anciennes statues, laides, répugnantes, qui se trouvent dans certaines églises. Si nous demandons à messieurs les curés de les faire disparaître, ils rencontreront souvent des résistances. Il vaut mieux, dès lors, demander directement que NN. SS. les évêques fassent disparaître ces objets et que MM. les doyens les leur signalent, lors des visites d'églises qu'ils font en vertu de leurs fonctions.

M. le chanoine BETHUNE. — J'ai peut-être déplacé la question en appliquant me

observation à un seul genre de statues, les statues de la Vierge. Je crois que l'autorité des curés suffirait souvent pour les remplacer, parce que ce ne sont pas, en réalité, des statues. Elles ne rentrent pas non plus dans la sphère de votre surveillance, car elles ne sont pas des œuvres d'art. Si, grâce aux commissions dont vous avez demandé l'établissement, aux écoles que vous voulez créer, vous parvenez à former des artistes qui soient à même de produire de véritables statues, dignes de la bénédiction ecclésiastique, vous aurez fait une chose extrêmement désirable.

Permettez-moi de vous citer encore un fait qui vous prouvera les abus qui se commettent aujourd'hui.

Il y a trois ans, un de mes confrères du Séminaire de Bruges, se rendant à Gand, rencontra une personne qui venait d'une autre ville. Après une conversation banale, il fut question de l'insuffisance des moyens spirituels, dans cette dernière ville, à certaines époques de l'année. Ce laïc dit, entre autres choses : Il y a dans une église de cette ville une Vierge qui me déplaît horriblement. Voilà deux ans que je vais dans cette localité. La première année, j'ai remarqué qu'on avait mis dans la main de cette statue un bouquet de fleurs ; ce n'était pas un emblème, comme nous en trouvons dans le moyen âge, mais quelque chose qui ressemblait à un bouquet de bal. Cette année, j'ai vu qu'il y avait progrès : la statue avait conservé le bouquet ; seulement, comme il était composé de fleurs très-éphémères, on y avait ajouté un petit objet de toilette, un mouchoir brodé garni de dentelles. Et voici ce que cette personne ajouta : « J'espère bien que, l'année prochaine, on y joindra l'ombrelle ou le parasol. » (*Hilarité.*)

Je m'empresse de déclarer que ce n'était pas dans des intentions malveillantes que cette personne faisait cette critique. Mais ce qui nous fait rire devrait peut-être nous faire pleurer. Les curés, du haut de la chaire, appellent la dévotion des peuples sur la Mère du Sauveur. Pendant le mois de Marie, la statue de la Sainte-Vierge est descendue du piédestal où elle se trouve ordinairement, pour être exposée d'une manière spéciale à la vénération des fidèles ; et si cette statue est ridicule, je vous demande quelle impression elle doit faire ?

Vous voyez combien il est essentiel d'appeler sur ce point l'attention de NN. SS. les évêques, de MM. les curés, de tous ceux qui peuvent faire disparaître de nos églises ces statues ou plutôt ces simulacres de statues, indignes de nos églises. Et vraiment, c'est une chose déplorable qu'il faille employer le même mot pour désigner l'image de la Sainte-Vierge dans l'église, et ce qu'on donne comme jouet aux enfants, avant qu'ils n'aient l'âge de raison. C'est un véritable abus qui excite mon indignation et fait naître dans mon cœur une souffrance réelle.

M. RAYMOND BORDEAUX. — J'applaudis complètement aux paroles de M. le chanoine Bethune. Il a dit la vérité en vous parlant des abus de la mode, au point de vue de l'archéologie et de l'art. L'art a besoin, avant tout, de stabilité, et c'est surtout l'art religieux qui demande une espèce d'immutabilité. Or, depuis le commencement de ce siècle, le goût que nous avons pour le changement, pour les variations, et qui va toujours en augmentant, a exercé des ravages extraordinaires, et c'est surtout au point de vue archéologique que je vous engage à vous tenir en garde contre ces fâcheuses mutations.

L'archéologie pourrait presque se résumer en un seul principe : laisser les choses comme elles sont ; changer le moins possible. Les peuples orientaux ont, sous ce rapport, d'excellentes qualités ; ils n'ont presque rien changé ; et sans vous citer

exclusivement l'exemple de l'immobile Orient, je vous parlerai du caractère traditionnel de l'Église même, qui a pris dans les habitudes des peuples du Midi un goût très-prononcé pour conserver ce qui existe.

L'Angleterre s'honore de s'appeler la vieille Angleterre. La France et les populations qui l'environnent ont un goût prononcé pour des changements perpétuels. De là résulte cette tendance que nous avons sans cesse à tout renouveler. Le xvi^e siècle a voulu réformer le moyen âge et a remplacé par des œuvres d'un goût douteux, sous prétexte d'une prétendue renaissance, les œuvres encore bien conservées et irréprochables que nos pères avaient faites.

Au xvii^e siècle, on a continué dans cette voie, et le xviii^e siècle avait cependant une excuse : la plupart des objets du mobilier d'église, les autels, les retables, les *ciborium*, ont été exécutés sous l'empire d'idées archéologiques et savantes.

Puis le xviii^e siècle, mû par d'autres idées, a encore voulu modifier à son tour.

Nous sommes également coupables sous ce rapport. Sous prétexte de retour aux traditions du moyen âge, nous voulons refaire ce que les Bénédictins du xvii^e siècle avaient fait au nom de ces mêmes traditions. Nous dé faisons donc le travail de nos devanciers.

Où irons-nous avec ce système ? Nous arriverons à renouveler à de courts intervalles tout le mobilier de nos églises. Nous y sommes poussés par toutes sortes de causes, notamment par cet engouement pour les changements inconsidérés, et ensuite par le mercantilisme. Il y a, à Paris, dans plusieurs quartiers, des marchands d'ornements d'églises mettant en campagne de nombreux commis-voyageurs, parce qu'ils ont besoin de placer leurs produits. Ils en ont pour tous les goûts et pour toutes les bourses. Le même marchand qui aura des statues en marbre magnifique et d'un prix très-élevé, aura d'autres statues en bois, en carton-pierre, en plâtre, d'un prix très-médiocre. D'autres fabriquent des Chemins de la croix ; et à côté de Chemins qui coûtent plusieurs milliers de francs, ils en ont d'un très-bas prix pour les campagnes. Tout cela sort des mêmes officines. Excités par ces marchands ou par leurs voyageurs, nous renouvelons tous les jours et sans cesse.

Messieurs, avec cette manière de faire, ou grâce à cette véritable manie, il est impossible d'avoir de l'art. Il ne faut pas qu'un artiste qui a passé de longues années à faire une œuvre réfléchie, soit exposé à voir, le lendemain, reléguer cette œuvre au grenier.

Bossuet, au xvii^e siècle, a pu dire en s'adressant aux protestants : Nous avons encore les autels qu'avaient nos pères ; nous avons des témoins des anciennes croyances de notre Église. — Eh bien ! ces autels, ils ont presque tous disparu ; les autels du moyen âge qui continuaient d'exister, n'ont pas tous été renversés par la Révolution ; ils ont été renversés par nos fabricants d'autels et par nos architectes. Il y a, dans le midi de la France, des maisons de commerce considérables qui s'intitulent : fabriques d'autels. Je connais des diocèses où tous les autels, fixes et mobiles, ont été remplacés par des objets sans nom.

Voilà où est le mal : le commerce et les marchands ; c'est là la cause principale des maux que nous déplorons.

Et quand on parle de fabriquer des statues, des meubles pour nos églises, des autels, je suis amené à me demander : En avez-vous donc tant besoin ? Je comprends que lorsqu'on bâtit une église, on doive la meubler. Mais il y a beaucoup d'églises qui ont leur ancien mobilier et où, sous prétexte de meilleur goût, on fait

disparaître des choses excellentes. J'ai vu enlever, il y a quelques mois, d'une église, des statues en marbre du moyen âge, des œuvres irréprochables, qui avaient seulement besoin d'un nettoyage, pour les remplacer par des statues en carton-pierre.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Raymond Bordeaux, vous n'avez peut-être pas entendu la lecture de la proposition sur laquelle nous délibérons et qui a un caractère plus spécial. Nous sommes fort heureux de vous entendre, mais le temps nous presse.

M. RAYMOND BORDEAUX. — J'ai entendu la proposition ; elle demande qu'on enlève des églises les statues inconvenantes ou de mauvais goût.

Je termine, et je dis qu'il y a des statues qu'on prétend souvent inconvenantes et qui, si on les examine bien, si on les débarrasse de certains oripeaux qui les cachent, des couleurs qui les transforment, sont reconnues comme n'ayant nullement ce caractère. Nos pères avaient, plus qu'on ne le croit, le sentiment de la convenance ; et bien des choses inconvenantes datent de notre époque.

Je voudrais donc qu'on changeât le moins possible, qu'on n'opérât aucune transformation qu'avec une extrême réserve. Et pour dire un mot d'une de ces choses choquantes qui ont une origine populaire, de ces vierges habillées, je répondrai à M. le chanoine Bethune qu'il faut distinguer deux choses dans le principe des vierges habillées et de ces habillements. Le principe des vierges habillées est un principe qu'il ne faut pas faire disparaître ; il est autorisé par l'Église. A Rome même, les images les plus vénérées de la Vierge Miraculeuse portent des étoffes qui ont souvent un grand intérêt archéologique. Car c'est là qu'on retrouve les tissus qui remontent aux époques les plus reculées du moyen âge.

L'Église grecque a, à cet égard, suivi le même principe que l'Église romaine.

Mais il faut distinguer : il ne faut pas étendre ce système à tous les ornements qu'il convient aux fantaisies populaires d'introduire dans l'habillement des Vierges.

En second lieu, il ne faut pas s'indigner de ces habitudes populaires. Elles n'existent que là où l'on a conservé une grande foi, dans les classes laborieuses du peuple. Dans les contrées où le peuple a malheureusement perdu le sentiment de la religion, vous n'avez pas ces abus à craindre. Dans certaines parties de la France, comme dans certaines parties de la Belgique, vous remarquez des choses qui tiennent à ce que les populations, surtout du littoral de la mer, ont conservé leurs pratiques religieuses. Qu'il y ait là un peu de superstition, c'est probable. C'est au clergé à diriger, sous ce rapport, les masses. Mais il faut prendre garde de froisser un sentiment qui est respectable par cela seul qu'il est naïf et qu'il émane du cœur.

M. le chanoine DEVROYE. — Je connaissais bien les idées de M. Raymond Bordeaux sur la conservation de nos monuments et de nos objets d'art. J'ai lu avec le plus vif intérêt son ouvrage sur la *Restauration des monuments* et je ne pense pas que, dans toutes les observations que je vous ai présentées, il y ait un seul mot qui soit contraire à ce qu'il vient de dire.

Le fait qu'il existe dans nos églises des images inconvenantes n'en est pas moins incontestable. Que cet abus ait son origine dans les temps anciens, ou qu'il soit dû au mercantilisme, peu importe : le fait existe, nous sommes tous d'accord sur ce point. Qu'on ne doive pas non plus déplacer trop légèrement certains objets qui se trouvent dans nos églises, c'est encore ce que nous avons soutenu, et c'est pour cela que j'ai ajouté cette réserve expresse : qu'on ne déplacera sous aucun prétexte des objets d'art sans en avoir obtenu l'autorisation.

Quant à ce qui a été dit du respect que le peuple a pour certaines statues, je ne puis le nier. Mais je sais aussi par expérience que l'on peut y résister sans trop d'inconvénient et que c'est souvent un devoir. M^{re} Van Bommel, étant évêque de Liège, a fait disparaître des églises et des processions beaucoup de statues inconvénantes. On a murmuré pendant quelque temps, mais au bout de deux ou trois ans, tout le monde était content et satisfait. Il a supprimé ainsi une foule d'abus.

Si nous admettions d'une manière absolue la théorie qu'il faut respecter tout ce que le peuple aime, nous n'aurions qu'une chose à faire : laisser dans nos églises tout ce qui y existe. Je crois, au contraire, que nous devons signaler les abus et chercher les moyens de les faire disparaître.

Voilà pourquoi j'ai fait ma proposition, et j'y ai mis assez de réserves pour qu'elle ne donne pas elle-même lieu à des abus. (*Applaudissements.*)

M. RAYMOND BORDEAUX. — Aussi suis-je disposé à voter votre proposition.

M. Jean BETHUNE. — Tout ce que j'ai dit est également soumis à ce même contrôle que vient de signaler M. le chanoine Devroye. C'est toujours avec la crainte de Dieu, avec la prudence, la circonspection et toutes les qualités qui doivent accompagner les actes du prêtre, que l'on doit agir dans ces circonstances.

— La proposition de M. le chanoine Devroye est mise aux voix et adoptée.

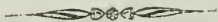
M. HELBIG. — J'appelle l'attention des membres de la section sur les dessins qui servent de modèles à l'école d'art chrétien de Gand. On les a un peu oubliés au milieu de nos discussions. M. Bethune s'est donné la peine d'aller les chercher et je les crois dignes de fixer votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, arrivés au terme de nos travaux, il me reste à vous remercier de votre concours empressé. Je remercie surtout messieurs les membres étrangers qui sont venus de loin nous apporter le tribut de leurs lumières.

Je dois aussi témoigner à MM. les membres du Bureau ma vive gratitude pour le bienveillant appui qu'ils n'ont cessé de me prêter et qui, malgré mon insuffisance, m'a permis de mener à bonne fin vos utiles et importants débats. (*Applaudissements.*)

M. le chanoine BETHUNE. — Je crois qu'il est de notre devoir de remercier M. le Président pour la haute impartialité avec laquelle il a dirigé nos discussions (*Nouveaux applaudissements.*)

— La séance est levée à midi.



CINQUIÈME SECTION.

LIBERTÉ RELIGIEUSE. — PUBLICATIONS. —

ASSOCIATIONS. — ORGANISATION.

Le bureau de la section est composé de MM. AD. DECHAMPS, président; AMAND NEUT et V. JACOBS, vice-présidents; V. HENRY, J. NAGELS, ALEX. DELMER et G. LEBROCQUY, secrétaires.

PREMIÈRE SÉANCE.

2 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENTE DE M. AMAND NEUT.

SOMMAIRE. — Allocution de M. A. Neut, vice-président, à l'ouverture de la séance.
— *Moyens de développer et d'affermir la presse catholique.* Discussion : MM. Coppin, l'abbé Appert, M^{gr} d'Oberkamp, MM. Woeste, A. Neut.

— La séance est ouverte à 5 heures.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, à Dieu seul tout honneur et toute gloire ! A vous les bénédictions les plus abondantes, car vous venez ici au nom du Seigneur ; à vous la paix sur la terre, car vous êtes de bonne volonté ; à vous cette récompense que Dieu a préparée à ses élus, car vous l'aimez et vous le servez.

Vous êtes venus, messieurs, à Malines, non pas chercher des fêtes somptueuses et magnifiques, nous n'en avons guère à vous offrir ; non pas admirer une collection incomparable des merveilles du génie de l'homme inspiré par l'esprit divin : elles se trouvent ailleurs. Vous êtes venus — quelques-uns de bien loin — conférer, délibérer avec nous sur les grands intérêts de la cause catholique ; vous êtes venus nous apporter l'or de votre sagesse, l'encens de votre pénétration d'esprit, la myrrhe de

l'expérience acquise dans des luttes souvent douloureuses, mais toujours fécondes. (*Applaudissements.*)

Vos lumières et vos conseils tourneront à la gloire de Dieu et de l'Église, et ils profiteront à la société, dont les bases sont ébranlées par la perversité des révolutionnaires, par l'indifférence et souvent par la complicité des gouvernements, par la lâcheté coupable du plus grand nombre.

Dans vos sessions précédentes, messieurs, vous avez fait de grandes choses ; vous avez rendu à la catholicité des services éminents. Ah ! je le sais, quelques esprits chagrins ont voulu les méconnaître ; ils les ont même niés : Le Congrès, ont-ils dit, n'a rien ou presque rien produit ! — Rien produit, messieurs ? ce n'est pas devant vous que je dois protester contre une pareille assertion ! Vous avez la mémoire trop bonne, le cœur trop ouvert, le caractère trop franc, pour ne pas répéter avec moi que ceux qui parlent ainsi sont, à coup sûr, de très-proches parents des idoles dont David parle dans le psaume 113 ; on peut même dire qu'ils en ont hérité. (*Hilarité.*)

Le Congrès n'a rien ou presque rien produit ! Voyons cela. Non pour vous, non pour moi, mais pour le dehors.

N'est-ce donc rien que cette alliance intime et féconde qui s'est établie ici entre l'ordre ecclésiastique et l'ordre laïque ? que cet appui constant, régulier, dévoué, qu'ils se prêtent pour la plus grande gloire de Dieu et le bien du prochain ?

N'est-ce donc rien que d'avoir noué des relations suivies et salutaires avec nos frères en Jésus-Christ, les catholiques du monde presque entier ? Allez aujourd'hui dans les contrées les plus lointaines de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Asie : on y parle du Congrès de Malines, on y dévore avec avidité le compte rendu de nos débats, on y puise des exemples à imiter, on y trouve la graine de ces œuvres religieuses et charitables que nous patronons et développons, et cette graine ne tombe ni entre les pierres et les ronces, ni sur le sol aride, mais dans une terre féconde où elle germera et produira une bonne moisson. Personnellement, j'ai reçu à cet égard des pays les plus éloignés les témoignages les plus précieux, et notre honorable secrétaire général a des cartons remplis de lettres venues de partout qui l'attestent.

Disons encore que du Congrès de Malines date le développement des cercles catholiques en Belgique, cercles sur lesquels flotte haut et fier le drapeau chrétien, cercles où la jeunesse se fortifie dans les doctrines de l'Église et dans l'enseignement des bonnes œuvres. Lors du premier Congrès, il y en avait peut-être quatre ou cinq dans notre pays, et maintenant, il en compte plus de quarante ! (*Bravos.*)

Et l'École du génie civil, qui fleurit à l'Université catholique de Louvain, n'est-elle pas l'œuvre du Congrès ? Le vœu qu'il émit dans sa session de 1863 est aujourd'hui réalisé, grâce à votre influence, à votre activité et à votre générosité.

En vue de ceux qui nous accusent d'impuissance, je citerai encore : la régularisation de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, l'établissement d'associations pour l'enterrement des pauvres, l'amélioration et le développement de l'enseignement catholique, la propagation des bons livres, l'extension de la presse catholique, l'union des anciens étudiants de Louvain, la protection accordée par le Congrès aux beaux-arts, et dont sa brillante exposition de 1864 fut un témoignage manifeste : toutes ces œuvres, ou le Congrès les fonda, ou les améliora. (*Nouveaux applaudissements.*)

Voilà des faits éclatants, palpables, incontestables. Je les oppose, et vous les opposerez avec moi, messieurs, à des assertions trop légèrement émises.

Avant de terminer cette allocution, permettez à celui qui, pour la troisième fois

a l'honneur de vous présider, de vous dire quelques mots sur les travaux dévolus à la 5^e section : la presse catholique, la publication de bonnes brochures, l'association dans ses rapports avec les intérêts et les libertés catholiques, les moyens d'étendre et de compléter l'institution des cercles catholiques, de favoriser et de développer l'*Union catholique*, la question du serment judiciaire, etc., tel est, indépendamment des propositions qui nous parviendront, le résumé des travaux que nous aurons à accomplir.

Contrairement à ce qui s'est fait dans les sessions précédentes, la commission exécutive n'a point voulu vous présenter la solution des questions posées : 1^o parce qu'on lui avait reproché de vouloir faire prévaloir ses idées à elle ; 2^o parce que, prétendait-on, la proposition des solutions contrariait l'initiative des membres. Que ces allégations fussent fondées ou non, la commission exécutive, par déférence pour vous, pour votre liberté, y a eu égard, et il vous appartient de proposer et de discuter les moyens que vous croirez les plus propres à atteindre notre but commun.

Afin de réussir complètement, je fais ici un appel sincère à vous tous pour que, messieurs, vous nous aidiez de vos lumières, de votre expérience. J'ai remarqué, dans les sessions précédentes du Congrès, que beaucoup de figures intelligentes que j'ai le bonheur de voir devant moi, hésitaient à demander la parole, craignaient de monter à la tribune ; or, messieurs et chers frères, je vous en prie, je vous en conjure, ne vous laissez pas dominer par cette timidité ; nous ne décernons pas ici, en section, des prix d'éloquence ; nous ne demandons pas l'art de bien dire, mais nous vous demandons à tous votre concours le plus dévoué.

Il y a deux ans, j'eus le bonheur de me trouver, avec une centaine d'autres Belges, au Congrès catholique de Trèves, et je fus agréablement surpris de voir avec quelle facilité de jeunes prêtres, de jeunes laïques abordaient la tribune et exposaient leurs idées. Je vous en prie, faites de même : vous êtes ici en famille : vous trouverez toujours, je ne dis pas de l'indulgence (vous n'en avez pas besoin), mais des cœurs qui aiment ce que vous aimez, qui désirent ce que vous désirez, et de ces cœurs votre parole trouvera aisément le chemin. Avec le double fusil à aiguille, autrement redoutable que celui dont on a tant parlé, avec la foi que vous portez en vous, avec la charité qui vous anime, vous ferez, au détriment du royaume du mal, de bonnes et salutaires annexions pour agrandir et arrondir l'empire du bien. (*Applaudissements prolongés.*)

Maintenant, messieurs, nous abordons notre ordre du jour, dont le n^o 1 porte : *Moyens de développer et d'affermir la presse catholique.*

La parole est à M. Coppin, de Louvain.

M. COPPIN. — Messieurs, aux deux précédentes sessions du Congrès de Malines, on s'est occupé de l'organisation de la presse catholique en Belgique. MM. de Theux et de Gerlache ont particulièrement recommandé cette organisation. Le comité central avait été chargé de mener cette tâche à bonne fin, mais il n'y est pas parvenu, parce que l'argent lui a fait défaut. Si l'or est le nerf de la guerre, il est aussi celui de la presse, et, il faut bien le dire, les catholiques semblent perdre cet intérêt de vue. Celui qui veut la fin doit employer les moyens. A la réunion de l'*Union catholique* qui a eu lieu à Bruxelles il y a deux ans, j'ai fait une proposition que je viens renouveler aujourd'hui.

Elle est ainsi conçue :

1^o Organiser dans tout le pays, sur une vaste échelle, une grande souscription pour une bonne organisation de la presse catholique militante ;

2^o Autoriser le Comité central à répartir les fonds recueillis selon l'importance et les besoins de chaque arrondissement ;

3^o Capitaliser, en tout ou en partie, les fonds alloués à chaque arrondissement et créer dans le plus bref délai possible une société civile du Crédit de la presse.

Je demande que l'assemblée veuille bien examiner cette proposition et l'adopter si elle lui paraît acceptable. Pour le moment, je me borne à ces quelques explications en me réservant la faculté de développer ma proposition.

M. l'abbé APPERT (Châlons-sur-Marne). — C'est encouragé par les paroles bienveillantes de M. le Président, que j'ose aborder cette tribune.

En parcourant tout à l'heure les documents qui nous ont été communiqués relativement à la presse catholique, j'y ai vu mentionnés les moyens de propager les idées qui peuvent exercer une influence heureuse sur les intelligences, et les moyens de lutter contre l'organisation si puissante de la presse anticatholique. Mais il m'a paru que ces moyens sont trop restreints au pays où nous avons l'honneur d'être reçus, à la Belgique. Le mot catholique emporte l'idée d'universalité. Que nous soyons Français, Italiens, Belges ou Espagnols, tous nous sommes intéressés à la solution de cette question. Il me semble donc que je rentre dans l'esprit du Congrès en demandant que les mesures qui seront prises relativement à la presse catholique soient étendues à tous les pays catholiques.

Je serais heureux que le Bureau s'occupât non-seulement de réorganiser la presse catholique, mais encore de fournir des moyens plus faciles pour répandre partout les bons journaux, les bons écrits, les petites brochures. Ces mesures devraient être étendues à l'ensemble du monde catholique. En France, par exemple, nous recevons beaucoup de bons ouvrages de Belgique, de même que nous lui en envoyons un grand nombre.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, vous venez d'entendre MM. Coppin et l'abbé Appert. Certes, nous ne sommes pas ici l'Assemblée des catholiques *de* Belgique, mais l'Assemblée des catholiques *en* Belgique, c'est-à-dire que, dans la mesure de nos moyens, nous tâchons de faire le bien partout où il y a des catholiques et même là où il n'y en a point. Si nous pouvons trouver les moyens de développer, de favoriser la presse catholique, nous ne nous occuperons pas de savoir dans quels pays nos conseils et nos résolutions porteront leurs fruits ; nous ne demanderons pas si nous avons à faire à des Français, à des Allemands ou à des Espagnols. Nous ne penserons qu'à la cause catholique. Cette cause est une, les moyens peuvent varier, mais ce qui ne saurait jamais changer, c'est le but auquel nous tendons.

En conséquence, si M. l'abbé Appert, qui paraît avoir une certaine expérience de la presse, voulait nous apporter d'ici à demain des propositions, nous serions heureux de les discuter avec lui, de les approfondir, et peut-être arriverions-nous à une solution pratique. J'ai déjà eu, messieurs, l'honneur de vous le dire, ce que nous désirons faire dans la session actuelle, ce sont des œuvres. Assurément, les discours sont une bonne chose, mais il nous faut des œuvres avant tout. Il est bien évident qu'à pour autant que cela dépend de nous, nous nous efforcerons d'arriver à des résultats pratiques relativement à la presse pour tous les pays catholiques.

M^{SR} D'OVERKAMPT (Munich). — Je n'aurais pas pris la parole aujourd'hui sans m'être préparé, si ce que je me propose de dire ne touchait pas directement à ce que mon

honorable confrère de France vient d'énoncer. Il s'agit de l'extension et de la propagation des journaux catholiques de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, etc.

Vous savez que l'Église n'est presque nulle part aussi enchaînée que dans l'ancienne Bavière catholique. Toutefois, nous avons agi, et je commencerai par vous rapporter ce que nous avons fait depuis deux ans. Un des meilleurs évêques de la Bavière, l'excellent M^{sr} Weiss, de Spire, le même qui a été l'objet d'une persécution lorsqu'il y a deux ans, il est allé ouvrir à Spire un séminaire que les gendarmes du gouvernement ont fermé ; l'excellent M^{sr} Weiss, dis-je, a élaboré avec un de ses chanoines un plan d'organisation de la presse catholique. Voici les points principaux de ce plan.

Dans chaque diocèse, dans chaque doyenné, dans chaque paroisse, on cherche des associés qui s'obligent à ne plus procurer d'abonnements ni d'annonces qu'aux journaux dirigés ou recommandés par le comité du diocèse. Ces associés s'engagent, en outre, à alimenter, par leurs travaux littéraires, les journaux catholiques. Il y a enfin dans chaque diocèse un comité qui, appuyé sur l'autorité des évêques, dirige l'ensemble de l'œuvre et pourvoit à ses besoins.

Ce plan, conçu dans le diocèse de Spire, n'est peut-être pas parfaitement applicable au reste de l'Allemagne. Toutefois, je ne pense pas qu'il soit impossible de créer des comités semblables dans trois ou quatre États allemands du Midi, en les affiliant au comité central. Les diocèses de Spire, de Munich, de Fribourg (en Brisgau) et de Ratisbonne, ont fondé et organisé de pareils comités. J'ajouterai que les deux diocèses de Spire et de Fribourg comptent déjà des membres de ces comités dans toutes les paroisses. Aussi le succès a-t-il été tel, dès la seconde année, que le gouvernement protestant et semi-prussien du grand-duché de Bade a payé 2,000 ou 3,000 florins à l'imprimeur de Carlsruhe, dans le but de le faire renoncer à la publication d'un journal qui dévoilait un peu trop librement les arcanes du régime politique de ce pays. On a dû faire imprimer depuis ce journal à Fribourg, chez un généreux éditeur catholique.

Nous attendons des comités que nous avons fondés trois avantages pour la presse catholique. Le premier, c'est de diviser le travail. Tel comité, par exemple, prend à tâche de répondre aux mauvais journaux d'Augsbourg, qui publient des calomnies contre le Saint-Père et les évêques. Dernièrement, à l'occasion de la béatification de Pierre d'Arbues, les plus détestables mensonges ont fait le tour des journaux allemands. On a dit que le Saint-Père mettait un bourreau sur nos autels ; on a attribué à Pierre d'Arbues des massacres qu'il aurait organisés en Espagne. En cette occasion, il fallait défendre la cause de l'Église. Le comité n'y a pas failli. Un travail semblable a été entrepris par d'autres comités. Nous constatons qu'en nous partageant ainsi le travail, nous sommes arrivés à d'excellents résultats.

Le second avantage consiste à pouvoir atteindre et réfuter chaque calomnie, chaque mensonge, n'importe où ils se produisent. Je suppose qu'une calomnie se fasse jour en Espagne, en France ou ailleurs, sur le compte d'un membre du clergé allemand : il est évident que, lorsque nous aurons des comités catholiques dans les différentes capitales de l'Europe, nous parviendrons à faire connaître rapidement la vérité et à confondre le mensonge. Je dis rapidement, car une réfutation qui ne paraît qu'au bout de deux ou trois mois n'est guère lue ou passe inaperçue.

Il y a quelques années, un journal publia des calomnies contre l'ordre des Dominicains à Paris. Ces infamies parcouraient la presse allemande tout entière, précisément au moment où nous désirions faire donner une mission par les RR. PP. Jésuites.

Ce que l'on imprimait contre les Dominicains était naturellement répété sur le compte des Jésuites. On écrivit à M^{sr} de Strasbourg, qui s'adressa aussitôt à M^{sr} l'archevêque de Paris, et nous apprîmes que les faits mis à la charge des Dominicains étaient complètement faux. La réponse me parvint à Munich ; j'adressai une lettre de rectification à la *Gazette d'Augsbourg*, qui est une des premières feuilles de l'Allemagne, et nous l'obligeâmes à l'insérer à sa première page. De pareils faits se sont répétés plusieurs fois.

Le troisième avantage des comités serait de nous assurer des correspondances dans les pays étrangers.

Je conclus en demandant que le bureau de la 5^e section veuille bien désigner quelques membres qui seraient chargés d'examiner la question et de nous présenter des propositions dans le sens des observations que je viens de faire. Je crois avoir rempli ma tâche, qui était de prouver la possibilité, la nécessité d'une coopération active entre tous les centres de la presse catholique et de l'établissement à cette fin de comités spéciaux. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, vous avez été heureux d'entendre les utiles observations de M^{sr} d'Oberkampft. Vos applaudissements ont suffisamment dit que vous avez des félicitations à lui adresser. Je me permettrai de le faire au nom de la 5^e section.

M^{sr} d'Oberkampft est trop bon catholique pour ne pas faire profiter tout le Congrès de Malines de son expérience, et je le prie instamment de bien vouloir mettre d'ici à demain quelques idées pratiques sur le papier et de les communiquer au bureau. Nous les examinerons, et nul doute que nous n'arrivions à une excellente solution. Encore une fois, nous remercions M^{sr} d'Oberkampft. (*Bravos.*)

J'ai une tentation : celle de donner la parole, presque malgré lui, à l'un de nos polémistes les plus distingués et qui a déjà rendu par ses écrits de grands services à la cause catholique. Je veux parler de M. l'avocat Woeste.

Il n'est pas préparé, mais un homme comme lui n'est jamais en défaut. (*Applaudissements.*)

M. Ch. WOESTE. — Je suis vraiment confondu des paroles trop flatteuses qui viennent de m'être adressées par notre honorable Président, et je crois devoir à plus juste titre que les honorables préopinants, réclamer l'indulgence de l'assemblée. En fait de presse, j'ai beaucoup à apprendre et je n'ai guère à conseiller.

Vous veuez d'entendre les développements des nombreux et efficaces moyens que M^{sr} d'Oberkampft et ses zélés coopérateurs emploient dans le midi de l'Allemagne, pour faire progresser la grande œuvre de la presse catholique. Je n'hésite pas à dire que ces moyens doivent être considérés comme généralement utiles et qu'il est désirable de les voir appliquer partout.

Je crois avec l'honorable préopinant qu'il y a beaucoup à faire à cet égard dans le pays qu'il habite. J'ai eu occasion d'en parler plusieurs fois avec lui et j'ai pu m'assurer par les détails forts intéressants qu'il m'a communiqués, qu'en Allemagne, les catholiques sont encore bien éloignés des progrès que nous avons réalisés chez nous.

Je me suis convaincu que, quels que soient les efforts de quelques catholiques zélés qui n'écoutent que la voix de leur conscience et les intérêts de la grande cause qu'ils ont à défendre, il ne semble pas qu'un grand mouvement d'opinion se dessine dans ces contrées pour seconder leur dévouement. Je fais des vœux pour que les applaudissements que vous avez donnés tout à l'heure à M^{sr} d'Oberkampft et l'adhésion

que toute la section a accordée aux conseils qu'il vient de vous faire entendre, soient un encouragement pour lui, et qu'il retourne dans son pays plus fort que par le passé, fort de l'appui que le Congrès de Malines tout entier lui a prêté. (*Applaudissements.*)

Je souhaite encore qu'il puisse rencontrer dans l'avenir plus de concours, plus d'efforts, plus de zèle, et qu'il mène ainsi à bonne fin la grande œuvre à laquelle il s'est dévoué.

J'ai dit tout à l'heure que les conseils qui viennent de nous être donnés sont excellents et que nous devons nous efforcer de les mettre partout en pratique. Mais j'ajouterai en même temps, à l'honneur de notre pays (et c'est un honneur que je suis fier de revendiquer pour lui), què les catholiques belges ont largement compris, depuis notre émancipation de 1830, quels étaient leurs devoirs en cette matière et que partout, non-seulement dans la capitale, mais encore dans les chefs-lieux de province, dans les moindres localités du pays, il y a de valeureux champions qui, malgré toutes les oppositions, malgré les obstacles sans nombre qu'ils rencontrent de toutes parts, malgré la tiédeur et l'indifférence d'une portion considérable des classes supérieures, luttent sans trêve ni merci, pour défendre notre drapeau. (*Applaudissements.*)

Une partie des conseils qui viennent de nous être donnés sont donc mis en pratique dans nos provinces, et je suis heureux de rendre devant ce Congrès un légitime hommage à qui de droit. Je rappellerai à ce propos, que depuis nombre d'années, lutte dans une des principales villes du pays, avec un zèle infatigable et un succès que des élections récentes viennent de porter bien haut, l'un des plus courageux représentants de la presse belge, notre honorable président, M. Neut. (*Vifs applaudissements.*)

Eh bien ! en présence de tels exemples, tout en remerciant les honorables étrangers des conseils qu'ils viennent de nous donner, je puis leur dire légitimement : « Voyez ce que nous avons fait, voyez ce qu'ont fait les infatigables champions de la presse catholique en Belgique. Sans doute, il nous reste énormément de progrès à réaliser, mais avouez au moins que nous avons vaillamment lutté jusqu'à présent et que notre petit pays offre dans ce domaine un spectacle salubre qui mérite, je ne crains pas de l'affirmer, de fixer l'attention du monde entier.

Je vous demande pardon, messieurs, de parler un peu à bâtons rompus, car, en vérité, je ne m'attendais pas à prendre la parole aujourd'hui. Mais enfin, je tiens à constater que nous sommes dans une bonne voie ; il ne s'agit que de marcher avec plus d'accord et plus de hardiesse vers le but auquel nous tendons tous.

Dans les deux Congrès précédents, la seule question qui ait été agitée au point de vue de l'extension à donner à la presse catholique, ç'a été celle de l'opportunité de créer un grand journal international. Puisque cette question a été longuement discutée, puisque cette assemblée a pris par deux fois des résolutions en ce qui concerne la création d'un tel journal, il est juste que nous disions en quelques mots quelle est la suite qui a été donnée à ces résolutions et que nous nous demandions s'il faut chercher à faire définitivement prévaloir l'idée d'un journal international, ou s'il ne faut pas plutôt l'abandonner et en remettre le succès à d'autres temps.

Vous vous rappelez peut-être qu'au premier Congrès, l'idée de créer un journal international avait été accueillie avec de véritables transports d'enthousiasme par l'assemblée. De grandes voix, notamment celles de M^r Mermillod, de M. Dechamps et du prince Czartoryski, avaient préconisé la fondation de ce journal. Dans un remarquable rapport, M. Digard avait fait valoir, en développant des considérations d'une

grande valeur, tous les motifs qui militaient en faveur de la création d'une publication de ce genre.

La question a été de nouveau traitée en 1864. On s'est demandé s'il importait de persister dans les résolutions prises l'année précédente, et des doutes se sont élevés.

L'honorable comte de Theux a été l'un de ceux qui ont contesté l'opportunité, dans le moment actuel, de la création d'un journal international. Cependant l'assemblée a persisté dans sa résolution première. L'honorable M. Neut a fait un rapport sur la question où, tout en indiquant quelques réserves, il engageait l'assemblée à ne pas abandonner le premier vœu qu'elle avait émis.

Telle était la situation, et nous sommes en droit de nous demander aujourd'hui ce qu'on a fait pour exécuter cette grande idée, cette idée qu'il serait désirable de voir réussir, mais qu'il importe d'étudier au point de vue de son opportunité? Il s'agit de rechercher si les circonstances sont, en définitive, favorables à la réalisation d'un tel projet.

Eh bien ! messieurs, qu'a-t-on fait ? Le journal a-t-il été créé ? A-t-on constitué n'importe quoi, ne serait-ce qu'un comité pour rechercher les moyens de le fonder ? A-t-on réuni à cet effet des ressources quelconques ? En aucune façon. Cependant, vous le savez, d'autres œuvres patronées par ce Congrès lui ont dû un succès inespéré, ont reçu de lui une impulsion énergique et portent, si je puis m'exprimer ainsi, des fruits abondants dans l'intérêt de l'Église.

Dans cette situation, je vous demande si l'on peut, en 1867, persister dans les résolutions que l'on a prises en 1865 et en 1864 ?

Je n'hésite pas à dire que l'idée de créer un journal international est une grande idée et une noble pensée. Mais, d'un autre côté, voyons la situation que présente le pays. Sous le rapport de la presse, je disais tout à l'heure que nous avons réalisé des progrès plus marqués que tous les autres pays catholiques. Il n'en est pas moins vrai que la presse catholique est encore insuffisante chez nous sous plusieurs rapports.

Dans plusieurs localités du pays, l'argent manque et les hommes aussi. Dès lors, je me demande si, lorsque le journalisme catholique belge n'a pas atteint sa perfection, lorsque nous ne sommes pas encore parfaitement constitués au point de vue de la défense de nos intérêts les plus chers, il peut être utilement question de créer un journal international ? Pour ma part, et sauf meilleur avis, je ne le crois pas. Remettons l'accomplissement de ce projet à des temps meilleurs. Je dirais volontiers aux honorables membres de l'étranger : Organisez-vous, n'épargnez pas les efforts, et le Ciel vous aidera. De notre côté, nous ferons ce que nous pourrons ; quand nous aurons réussi dans nos pays respectifs, alors nous songerons à fonder ensemble un journal international.

Quel est, en réalité, messieurs, le but, le but pratique que le Congrès doit se proposer ? Il est double : c'est d'abord de chercher à fortifier, à développer, à certains égards, la presse locale. La presse locale est un des éléments importants de la vie locale, et la vie locale dans tous les pays est un des obstacles les plus sérieux que l'on puisse opposer à la bureaucratie et à la centralisation. Ne sacrifions donc rien au journal international ; constituons d'abord une presse locale solide, car, en définitive, le jour où nous serons maîtres du pays, le centre qui, jusqu'à présent, a échappé à nos efforts, ne tardera pas à nous appartenir. Mais ce centre doit aussi attirer notre attention. Il y a dans la presse de la capitale de regrettables lacunes, de grands progrès à réaliser au point de vue de la rédaction et surtout de la rapidité des infor-

mations et des communications. Il faut que les grands journaux catholiques de Bruxelles se développent, qu'ils soient les régulateurs de la politique belge envisagée au point de vue des intérêts généraux. Il faut qu'ils soient les organes des intérêts généraux des catholiques, les échos du monde parlementaire, tandis que la presse locale, tout en combattant pour les mêmes principes, doit s'attacher principalement à les défendre au point de vue des intérêts locaux.

Je convie donc, pour ce qui me concerne, les honorables membres de cette assemblée à rechercher les moyens que l'on pourrait employer en vue de la réalisation de ce double but, à savoir, de fortifier la presse locale et de donner plus de force, plus de vie à la presse de la capitale du pays. Pour ma part, comme je le disais en commençant, j'ai tout à apprendre sous ce rapport et je n'ai que des conseils à recevoir. Tout en vous remerciant de votre bienveillante attention, permettez-moi de terminer cette courte improvisation en priant les honorables membres qui sont depuis tant d'années les soldats de la presse, et notamment notre honorable Président, de nous indiquer les moyens pratiques les plus utiles pour atteindre les résultats que je viens de signaler. (*Applaudissements.*)

M. V. JACOBS prend le fauteuil de la présidence, en remplacement de M. Neut, qui monte à la tribune.

M. A. NEUT. — Messieurs, ce n'est pas un discours que je vous ferai. Il m'est venu tantôt une idée, et vous tous vous pouvez la réaliser dès que vous serez rentrés dans vos foyers. Vous pouvez l'exécuter à très-peu de frais; un peu de bonne volonté suffit; cela n'est donc pas difficile.

Mon excellent ami, M. Woeste, vous a parlé tout à l'heure de la sûreté des informations que doivent avoir les journaux catholiques. Eh bien! messieurs, il dépend de vous tous de les fournir; mieux que personne, vous êtes à même de puiser à bonne source sur les événements qui se passent dans votre commune, dans votre canton, dans votre arrondissement, des informations certaines qui permettraient aux journaux d'exposer les faits dans toute l'évidence de la vérité. J'ai souvent constaté, dans ma longue carrière de journaliste, à quels embarras, à quelles perplexités nous étions exposés, faute d'avoir des renseignements sûrs. Je fais surtout allusion aux événements qui concernent les intérêts catholiques. Eh bien! il y avait certainement dans les localités où ces événements se produisaient, des hommes très-dévoués à la cause commune, mais qui ne songeaient nullement à éclairer le journal sur la nature, sur le caractère des faits. Qu'arrivait-il? Les journaux hostiles à nos intérêts, à nos libertés, étaient mieux servis que nous. Ils avaient des correspondants très-zélés, très-dévoués, qui représentaient les faits sous les couleurs les plus défavorables à la cause catholique. Pendant ce temps, le journal catholique restait sans renseignements, il devait écrire lettre sur lettre pour en obtenir. Mais un temps précieux était perdu; le mal faisait son chemin, et l'opinion publique, toujours un peu légère, était trompée. De sorte que lorsque le journal catholique arrivait avec un démenti ou avec des explications, il n'était plus écouté. Nous vivons vite par le temps qui court; le mal triomphait et nous nous trouvions dans l'impossibilité d'utiliser notre plume pour la défense de la vérité et de la justice.

Je vous en prie donc, messieurs, lorsque vous serez rentrés chez vous, songez à ce que je viens de vous dire. Pour mettre mes conseils en pratique, il ne faut pas de grands frais: une feuille de papier, une plume, de l'encre et un timbre-poste suf-

fisent. Ne laissez pas passer un fait saillant dans votre commune, sans en informer les journaux catholiques; vous rendrez ainsi un grand service à notre cause.

Rien de plus pratique que ce moyen. Le rédacteur ne fera pas connaître les noms de ses correspondants. On a toujours remarqué que les journalistes catholiques sont fort discrets. Si vous craignez qu'une indiscretion quelconque soit commise par la poste (notez que je ne l'accuse pas d'en commettre), il vous sera toujours facile de convenir qu'au lieu de signer votre lettre, vous lui donnerez tel ou tel n°. Quand vous certifierez un fait quelconque sous le n° 17, par exemple, nous saurons qu'il est exact.

De telles communications seraient fort utiles aux journaux; plus un journal est bien informé, plus il est naturellement recherché. Il n'est pas nécessaire que ces renseignements intéressent toujours la cause catholique pour que le journaliste puisse en faire usage. Ainsi, il arrive un accident dans une commune; il est bon que nous en soyons aussitôt informés. Je dirai la même chose de toute autre nouvelle qui mériterait d'être signalée.

Je sais fort bien qu'il est plus aisé de ne pas écrire une lettre. Je sais bien qu'il est plus facile encore de ne pas écrire un ouvrage en cinq volumes (*on rit*), mais on ne peut pas toujours consulter ses convenances. Nous devons tous aider la presse amie dans la mesure de nos moyens. (*Applaudissements.*)

Je n'ai pas besoin d'insister; voilà mon idée. Dans un village de la Flandre, très-petit par l'étendue de son territoire, mais fort important par l'immense somme de bien qui s'y fait, dans le village de Rumbeke, près de Roulers, dont le bourgmestre est M. Alexandre Rodenbach que nous regrettons de ne pas voir parmi nous, à cause de son grand âge, il s'est formé un petit comité composé de quatre ou cinq personnes. Ce comité a trouvé un homme intelligent qui, chaque dimanche, se poste après la messe sur la place publique et y débite tous les bons journaux hebdomadaires qui se publient dans la province. Les éditeurs, qui ne demandent pas mieux que de voir propager leurs journaux, les cèdent à un prix qui permet de les revendre à 5 ou 10 centimes. En une seule année, on a débité ainsi plus de 8,200 bons journaux. Je pense qu'avec un peu de bonne volonté, on pourrait obtenir partout les mêmes résultats et réaliser le plus grand bien. Vous trouverez toujours les éditeurs fort accommodants sur la question d'argent. Le numéro qu'ils vendent habituellement dix centimes, ils le céderont à cinq et même à trois centimes, de manière à laisser un bénéfice au comité et aux vendeurs de journaux. Voyez quel bien on obtiendrait en combattant ainsi la mauvaise presse depuis le 1^{er} janvier jusqu'à la Saint-Sylvestre! Je le répète, ce conseil n'est pas d'une exécution difficile, on n'a pas besoin d'une organisation ruineuse ni de beaucoup d'argent: deux ou trois personnes de bonne volonté suffisent à la tâche. On trouvera aisément un vendeur qui consentira à débiter les journaux sur la voie publique. Mais on ne doit pas les donner gratuitement. L'expérience m'a appris que ce qui est donné pour rien ne profite guère. Mais en débitant les journaux à 5, 6 ou 7 centimes, on fera une excellente œuvre de propagande.

Voilà, messieurs, les faits que j'avais à vous signaler. Vous en ferez tel usage que vous jugerez utile. (*Applaudissements.*)

— La séance est levée à 6 1/2 heures.



DEUXIÈME SÉANCE.

5 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. AMAND NEUT.

SOMMAIRE. — Suite de la discussion sur les *Moyens de développer et d'affermir la presse catholique*. — Discussion : MM. Coppin, l'abbé Renard, V. Jacobs, Woeste, M^{sr} d'Oberkamp, MM. l'abbé Appert, le chanoine Du Roussaux, l'abbé Cloquet. — Adoption de la proposition de M^{sr} d'Oberkamp, amendée par le Bureau. — Nomination de M^{sr} d'Oberkamp comme rapporteur.

— La séance est ouverte à 9 1/2 heures du matin.

M. LEBROCQUY, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 septembre. — La rédaction en est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons à notre ordre du jour la suite de la discussion de la question entamée à notre séance d'hier : *Moyens de développer et d'affermir la presse catholique*.

M^{sr} d'Oberkamp a bien voulu nous transmettre par écrit les propositions qu'il a développées hier. M. le vice-président V. Jacobs s'occupe en ce moment de les combiner avec divers autres points qui nous ont été indiqués hier ; il vous en sera donné lecture dans le cours de cette séance.

A la dernière séance, M. Coppin a remis au Bureau la proposition suivante :

« 1^o Organiser dans tout le pays une grande souscription pour la presse catholique militante ;

« 2^o Autoriser le Comité central à répartir les fonds selon les besoins locaux ;

« 3^o Fonder une Société civile du Crédit de la presse. »

La parole est à M. Coppin, pour développer sa proposition.

M. COPPIN. — Messieurs, appelé à développer la proposition que j'ai déposée hier concernant une bonne organisation de la presse catholique militante et les mesures à prendre à cet effet, permettez-moi de vous rappeler en quelques mots ce qui s'est passé lors de nos réunions de 1863 et de 1864.

Dans ces réunions mémorables, on a pris plusieurs résolutions importantes concernant la presse franchement catholique et militante, résolutions qu'il est plus que

temps, en présence des projets de nos adversaires contre les libertés religieuses, de mettre en pratique dans tout le pays.

Les comptes rendus des Congrès précédents nous font connaître qu'une bonne et vigoureuse organisation de la presse est indispensable, que l'œuvre de la presse doit être considérée comme l'un des plus puissants moyens de dissiper les erreurs, de combattre les mauvaises doctrines, de défendre les grands principes sur lesquels reposent le salut de la société, le salut de l'humanité, et de faire prévaloir le bien, la vérité et la justice sur l'erreur et le mensonge.

Les réunions de 1865 et de 1864 ont aussi décidé que la presse doit être rangée en tête des œuvres catholiques, qu'il est du devoir de tous les bons citoyens, prêtres, religieux et laïcs, de l'encourager par les dons, les souscriptions, et de la favoriser par tous les moyens légitimes dont ils peuvent disposer.

Il y a plus : les Congrès précédents ont même recommandé formellement la création d'une institution analogue à celle de la Société civile du Crédit de la charité, pour favoriser, améliorer, propager les journaux et les publications catholiques. Et finalement, on a déclaré :

1° Qu'il était indispensable de recourir aux moyens de publicité les plus larges ;

2° Qu'il était nécessaire de constituer, au moyen de dons et de souscriptions, un fonds spécial destiné à favoriser et à étendre les bons journaux et les publications particulièrement destinées aux classes les plus nombreuses et les moins favorisées de la fortune ;

5° D'attribuer provisoirement la disposition des fonds recueillis au Comité central de l'Assemblée générale des catholiques.

Voilà, messieurs, quelles sont les dispositions principales et générales votées dans nos réunions de 1865 et de 1864, comme constituant d'excellentes mesures à prendre pour l'organisation de la presse en Belgique et à l'étranger.

Ces dispositions, j'en conviens volontiers, sont bonnes et excellentes ; mais il faut bien le dire, il nous reste, à l'heure qu'il est, beaucoup à faire en Belgique pour qu'elles portent tous leurs fruits. Si de bonnes mesures ont déjà été prises dans quelques localités pour améliorer divers journaux, je dois aussi déclarer franchement qu'il reste à prendre beaucoup d'autres mesures importantes et indispensables pour le triomphe de notre opinion. Je dois même ajouter qu'aussi longtemps que les fonds continueront à faire défaut pour la presse catholique militante, il sera de toute impossibilité au Comité central du Congrès, aux chefs catholiques de province et d'arrondissement de les mettre à exécution d'une manière tant soit peu sérieuse.

Nous trouvant réunis pour la troisième fois, le moment me semble arrivé de s'occuper pratiquement et activement d'une bonne organisation de la presse dans toutes les localités du pays ; car, comme l'a fort bien dit l'honorable comte de Theux au Congrès de 1865, lorsqu'il était question de la création d'un journal international : « *la première chose à faire est de constituer solidement la presse catholique belge.* »

M. le comte de Theux, ministre d'État, qui a fait partie du Congrès national, avait grandement raison en insistant sur ce point ; car, depuis 1850, l'organisation de la presse catholique en Belgique a laissé à désirer dans bien des arrondissements, et dans plusieurs d'entre eux cette presse n'existe même pas encore aujourd'hui.

L'honorable baron de Gerlache qui a présidé le Congrès national et qui a par conséquent pris une part active à l'édification de nos institutions, a aussi déclaré que la presse catholique, telle qu'elle existe aujourd'hui dans notre pays, « est insuffisante pour défendre cette grande cause dont dépendent notre salut et celui de l'État, notre

vie morale et notre existence nationale. » Ces paroles ne sont malheureusement que trop vraies. Il faut bien, messieurs, le reconnaître : si les catholiques, depuis 1850, depuis notre émancipation nationale, s'étaient servis sur une plus grande échelle de la publicité, s'ils avaient apprécié partout le bien qu'ils pouvaient en tirer pour leur cause, il y a longtemps qu'ils ne seraient plus tyrannisés, comme ils le sont actuellement, par un pouvoir despotique, intolérant et qui chaque jour porte atteinte à nos libertés les plus chères !

Son Éminence le cardinal Wiseman, qui avait aussi, malgré son grand âge, fait à la Belgique l'honneur d'assister au Congrès de 1865, a catégoriquement déclaré dans son magnifique discours que, si les catholiques belges sont molestés aujourd'hui, comme ils le sont, sous un roi de leur choix, Belge de corps et d'âme, sous une dynastie aimée et respectée, c'est un peu de leur faute. Cet éminent prélat, qui a lutté pendant si longtemps pour obtenir dans son pays les libertés nécessaires à l'indépendance de l'Église, disait aux catholiques belges, dans la mémorable séance du 21 août 1865, ce qui suit :

« Messieurs, il n'appartient pas aux faibles d'encourager les forts ; nous sommes « peu nombreux, vous êtes une masse compacte ; nous ne formons qu'une fraction « de la population, vous êtes la nation même. Et cependant, presque tous les ora- « teurs que nous avons entendus sont venus nous dire que les catholiques de la « Belgique étaient victimes de l'injustice ; que chaque année on les dépouillait de « quelques-uns de leurs droits ; qu'ils étaient foulés aux pieds, qu'ils souffraient « l'oppression. Mais permettez-moi de vous demander, par qui donc êtes-vous « opprimés ? — Ce n'est pas par la violence de quelque invasion étrangère contre « laquelle il ne vous est pas même venu à l'idée de préparer vos armes.

« Est-ce donc par l'usage du pouvoir constitutionnel du peuple que l'injustice et « l'oppression vous atteignent ? Mais le peuple, c'est vous-même, et vous devez sans « doute pouvoir donner à vos propres forces la direction qui vous convient. Déses- « pérer dans la position où vous vous trouvez, c'est abdiquer la vie politique, c'est « se condamner volontairement à une sorte de suicide. Ce serait vous faire injure « que d'admettre un instant que les catholiques belges peuvent se laisser aller à ce « lâche découragement. Vous avez pour vous le droit et la vérité, et avec une « volonté ferme, une persévérance virile, avec l'arme de la liberté qui n'est certes « pas brisée en vos mains, le droit et la vérité doivent finir par triompher !

« Messieurs, l'écusson de la Belgique porte une magnifique devise : « *L'union fait « la force.* » Elle nous représente des éléments divers qui sont faibles, pris chacun « en particulier, mais qui, lorsqu'ils sont unis, acquièrent une force capable de « résister à la violence et de repousser toutes les attaques dirigées contre eux. »

Voilà comment s'exprimait, il y a quatre ans, l'éminent cardinal M^{gr} Wiseman, rompu aux lutes de la presse et de toutes les libertés constitutionnelles. Ce savant prélat avait mille fois raison, car, dans tous les pays libres, les catholiques doivent savoir s'organiser pour la lutte et créer partout une presse énergique, capable de soutenir les institutions et les libertés catholiques. Le succès n'est qu'à ce prix, et la cause de Dieu, attaquée de toutes parts, ne triomphe qu'au profit de ceux qui savent la défendre.

Dans un pays constitutionnel, je le répète, les catholiques doivent user largement de la liberté de la presse ; sinon, ils verront de plus en plus restreindre les libertés auxquelles ils sont le plus attachés, c'est-à-dire les libertés concernant l'enseignement, l'association, la charité, le temporel du culte et des hommes œuvres. Il faut

bien dire aujourd'hui les choses telles qu'elles sont : en fait de presse, la supériorité du nombre, surtout depuis plus de vingt-cinq ans, est du côté de nos adversaires. C'est à tel point que plusieurs de ces journaux, quoique souvent moins bien rédigés que les journaux catholiques, sont plus lus et plus recherchés que ceux des premiers, parce qu'ils sont plus répandus et qu'ils font depuis longtemps plus de frais pour ce genre de publicité.

Je vais vous prouver, messieurs, par des faits irréfutables, ce que je viens d'avancer relativement au nombre des journaux qui existent pour les deux opinions.

On compte en ce moment en Belgique environ 260 à 270 journaux. Sur ces 270 journaux, il y a 27 à 28 journaux quotidiens libéraux et seulement 11 à 12 journaux quotidiens catholiques : différence en moins, 16; 121 journaux libéraux paraissent deux ou trois fois par semaine, et seulement 55 à 60 journaux catholiques : différence en moins, plus de 60. Il existe encore une cinquantaine de feuilles soi-disant incolores, s'adressant à toutes les opinions ; ces journaux souvent omnicolores sont encore, je dois le dire, plus souvent libéraux que catholiques.

Les 148 journaux libéraux, politiques, militants et même presque toujours anti-religieux, qui existent contre seulement 60 à 65 journaux catholiques, à peine soutenus et avoués, et dont la plupart se bornent aux petites nouvelles du jour, sont une preuve évidente que nos adversaires connaissent mieux le terrain et leur monde que nous, qui pourrions dire comme Saluste : *Nos qui lenti consedimus arvis!*

En un mot, nos adversaires, les ennemis de la cause catholique, savent mettre en pratique la maxime d'Horace : *Audaces fortuna juvat, timidusque repellit*, c'est-à-dire : La fortune sourit aux audacieux et repousse les timides. Ainsi parlait Horace ; mais, moi, je crois aujourd'hui pouvoir déclarer, et personne ne me contredira, que la fortune repousse surtout ceux qui, ayant charge d'âmes, ne savent pas prendre à temps les mesures indispensables pour sauvegarder les intérêts de la société chrétienne et catholique.

Nous en avons, messieurs, chaque jour la preuve. Si la presse, qui mène tout dans les gouvernements libres, si la presse catholique avait en Belgique une voix plus retentissante, si cette presse était mieux organisée et existait depuis longtemps dans tous les arrondissements, je crois, avec M. le baron de Gerlache, que notre pays ne « verrait pas ces mesures réactionnaires et anticonstitutionnelles qui ont été votées par une majorité qui se meut comme un seul homme au commandement de ses chefs. »

Si nous ne faisons point, je le répète, de la presse un usage aussi restreint et aussi insuffisant, la Constitution et nos libertés ne seraient point, à chaque instant, foulées aux pieds par un pouvoir oppresseur, car l'opinion publique en aurait depuis longtemps fait justice. L'opinion publique, dis-je, n'aurait point permis les émeutes de 1857 à l'occasion de la loi sur la charité, loi présentée en faveur de la moralisation et du bien-être des classes pauvres et ouvrières. Elle n'aurait point permis l'abolition de l'article 100 de la Constitution relatif à la magistrature, c'est-à-dire le plus clair, le plus formel, le moins contestable des articles de la Constitution de 1831.

Le mal aujourd'hui étant connu, nous devons, de l'avis des hommes les plus considérables, les plus instruits et les plus influents de notre opinion, tâcher d'y porter remède. Nous devons tâcher de porter le plus tôt possible des remèdes efficaces à un pareil état de choses, si préjudiciable aux intérêts catholiques ; car, pour me servir encore une fois des paroles de M. le baron de Gerlache, je dirai « que le péril est prochain, qu'il menace non-seulement nos personnes, mais encore nos fortunes

et nos libertés. » Il est enfin plus que temps de défendre énergiquement nos libertés religieuses menacées, et, pour pouvoir le faire avec succès, il faut sans délai organiser pour tout le pays, pour chaque arrondissement en particulier, une presse énergique, vigoureuse, tenant partout le drapeau catholique haut et ferme.

Cependant, en organisant une bonne presse, il faut éviter de créer des journaux quotidiens ou hebdomadaires dont l'utilité pour le triomphe de notre opinion ne serait point démontrée. Il faut surtout éviter, en ce qui concerne les journaux, une trop grande décentralisation, c'est-à-dire qu'il faut bien se garder de créer dans la même localité plusieurs journaux catholiques, alors que les ressources sont à peine suffisantes pour en faire paraître un qui soit convenablement et énergiquement rédigé. Sous ce rapport, préférons la qualité à la quantité, ne nous divisons pas inutilement, profitons des fautes du passé, et nous arriverons, j'en suis certain, à un bon résultat. Ce qu'il faut avant tout, c'est améliorer la presse catholique militante, quotidienne et hebdomadaire des provinces, qui a rendu et continue à rendre à notre opinion les plus grands services dans toutes les occasions solennelles où les intérêts catholiques sont en jeu. Sans une bonne organisation de la presse provinciale, presse trop souvent délaissée et abandonnée à ses propres ressources, un succès complet et durable pour notre opinion est impossible. C'est donc à améliorer cette presse dans les différentes localités du pays que tous les efforts des catholiques doivent tendre en ce moment. C'est là, en un mot, le besoin le plus pressant et le plus indispensable, en présence d'éventualités qui peuvent se présenter chaque jour et qui se présenteront indubitablement dans un avenir peu éloigné.

Les catholiques doivent enfin suivre partout l'exemple de leurs adversaires. Il faut non-seulement organiser, mais il faut encore mettre les écrivains et les journaux catholiques dans une situation à pouvoir lutter d'une manière efficace, car on voit souvent des journaux importants sombrer ou remplir seulement à demi leur mission, faute de ressources suffisantes. On ne saurait assez insister à cet égard. Il faut, je le répète, que les catholiques fassent, comme leurs adversaires, les sacrifices nécessaires pour soutenir les journaux qui représentent l'opinion catholique militante dans toutes les localités du pays.

En Angleterre et dans bien d'autres pays, des hommes riches ne regardent pas à 30,000 et même à 40,000 francs lorsqu'il s'agit de combattre la cause catholique. Les catholiques belges devraient savoir aussi s'imposer, je ne dis pas de pareils sacrifices, mais au moins les sacrifices indispensables au soutien de la presse catholique et nationale. Je ne veux pas examiner ici en détail les mesures à prendre concernant une bonne organisation et une bonne distribution de la presse dans tous les arrondissements du pays ; mais comme je désire cependant arriver à des conclusions pratiques immédiates, à des mesures utiles, j'engage l'assemblée à faire un accueil favorable à mes propositions. Voulant, au surplus, laisser à chacun sa liberté pleine et entière, je déclare que je me rallierai volontiers à toute autre proposition tendant au même but ; en attendant, je propose à l'assemblée d'émettre le vœu que voici :

- 1^o Organiser dans tout le pays, sur une vaste échelle, une grande souscription pour une bonne organisation de la presse catholique militante ;
- 2^o Autoriser le comité central à répartir les fonds recueillis selon l'importance et les besoins de chaque province et de chaque arrondissement ;
- 3^o Capitaliser, en tout ou en partie, les fonds alloués à chaque arrondissement et fonder, dans le plus bref délai possible, une Société Civile du crédit de la presse.

Ce sont là, messieurs, des mesures utiles à prendre et que je crois indispensables pour arriver à quelque chose de solide et de durable. Je me suis, permettez-moi de vous le dire, beaucoup occupé de ces questions avec un homme que tous vous estimiez, avec feu l'honorable M. Van Bockel, ancien bourgmestre de Louvain et membre de la Chambre des représentants. Bien des idées que je viens d'émettre sont même, je vous l'avoue volontiers, un peu celles de ce grand citoyen, dont la mémoire sera toujours chère aux catholiques. Je crois aussi, sans me faire aucune illusion, que nous pourrions arriver à un bon résultat, si les mesures dont je viens de parler étaient adoptées et mises partout à exécution par les soins d'un comité central, et avec le concours des chefs catholiques de nos différentes provinces et de nos arrondissements. Grâce à ces mesures pratiques et très-faciles à réaliser, on pourra arriver sous peu à une bonne organisation ; et lorsque nous serons plus avancés que nous ne le sommes aujourd'hui, nous pourrons facilement nous entendre sur les mesures de détail à prendre pour l'organisation d'une presse libre et indépendante dans tous les arrondissements du pays, organisation qui nous conduirait en peu de temps, j'en ai la conviction, à un succès complet.

La grande affaire pour le moment étant de recueillir des souscriptions, je ne saurais assez exhorter tous les catholiques à faire pour la presse de notre opinion ce que nos adversaires font depuis longtemps pour la presse libérale et antireligieuse. Les catholiques, je le reconnais volontiers, ont compris de tout temps l'importance des œuvres religieuses ; espérons qu'ils comprendront aussi, en présence des ravages causés dans toutes les classes de la société par la presse politique antireligieuse, l'importance d'une presse catholique militante fortement organisée pour la défense énergique de nos libertés et la propagation des doctrines universelles et bienfaisantes de l'Église de Dieu, de l'Église catholique.

A la suite des changements apportés dans l'ordre moral, et surtout dans l'ordre matériel, il y a nécessité d'aviser aux mesures à prendre pour ramener dans tous les pays les peuples à une civilisation heureuse, restaurer les lois et les mettre en harmonie avec l'ordre social et l'Évangile. Une presse catholique militante bien organisée peut, non-seulement en Belgique, mais encore dans tous les pays, rendre aujourd'hui les plus grands services pour la diffusion des saines doctrines et le bonheur de l'humanité. Je ne saurais donc assez engager les catholiques belges et même ceux des autres nations à s'occuper activement d'une bonne et solide constitution de la presse. Espérons, messieurs, que tous comprendront, sous peine d'abdication, la nécessité d'employer dorénavant vigoureusement cette arme devenue si nécessaire dans les sociétés modernes. Tâchons aussi de faire connaître à tous les catholiques que le meilleur et le plus intelligent emploi de la charité est de consacrer aujourd'hui une partie de ses ressources à subventionner la presse, et nous aurons rendu un grand service non-seulement aux intérêts catholiques, mais encore à la patrie! (*Applaudissements.*)

Après vous avoir parlé assez longuement d'une forte organisation de la presse, je vous prie, messieurs, de vouloir bien m'accorder encore quelques instants votre bienveillante attention, pour rencontrer quelques objections qui ont été présentées hier après le dépôt de ma proposition.

C'est avec plaisir que j'ai entendu l'honorable M. Woeste, et je l'en remercie, déclarer qu'il fallait développer la presse locale, et donner aussi plus de force et plus de vie à la presse centrale. Mais il a ajouté : L'argent et les hommes manquent. Ici, messieurs, je ne suis plus tout à fait d'accord avec l'honorable membre ; car, si

l'argent manque, les hommes ne manquent point. Ce qui manque, et j'insiste fortement sur ce point, ce sont les ressources et une forte organisation.

Des hommes, vous en avez, et d'excellents encore, au *Journal de Bruxelles*, au *Bien public*, à la *Gazette de Liège*, au *Journal d'Anvers*, à l'*Ami de l'Ordre* de Namur, à la *Patrie* de Bruges, au *Courrier de l'Escaut*, à la *Voix du Luxembourg*, au *Catholique*, à la *Paix*, au journal *Le Hainaut* de Mons, aux journaux *Het Handelsblad* et *De Volkstem*; vous en avez enfin à la rédaction de toutes les autres feuilles quotidiennes et hebdomadaires, tant flamandes que françaises. Comme l'a très-bien dit l'honorable M. de Gerlache en 1865, nous avons dans la presse « des hommes de mérite et de dévouement; » ce sont ses expressions, et elles sont vraies. Mais ce qui est vrai aussi, c'est qu'il est plus que jamais indispensable de faire des sacrifices pour que ceux qui se dévouent à cette œuvre de salut soient convenablement indemnisés de leurs peines.

La Belgique catholique est assez riche, assez généreuse, je pense, pour payer la défense de sa foi, pour organiser une presse de plus en plus indépendante et capable de combattre efficacement un enseignement hostile à ses convictions et à sa conscience. Si elle le veut, elle est même assez riche pour opposer désormais un frein aux empiètements d'un pouvoir aujourd'hui hostile à ses libertés et à sa religion! (*Applaudissements.*)

M. l'abbé RENARD. — Messieurs, on a beaucoup parlé des moyens de créer une presse catholique sérieuse. Je crois devoir vous communiquer l'idée que la discussion m'a suggérée. Cependant, je ne suis pas précisément le père de cette idée. Je ne pense pas même que j'en sois le parrain; peut-être en serai-je tout au plus le parrain de confirmation, car je viens pour la confirmer.

J'ai entendu hier M^{GR} d'Oberkampf émettre, si je ne me trompe, cette même idée. Il a dit en effet, en parlant de la presse, qu'un plan avait été conçu dans le diocèse de Spire, et que ce plan avait pour objet de créer dans chaque diocèse un comité sous le patronage de l'évêque. Eh bien! ce que je désire voir se réaliser non-seulement en Belgique, mais dans le monde catholique entier, c'est qu'on n'éloigne pas, autant qu'on le fait, de la presse l'élément ecclésiastique. On semble en avoir peur. (*Réclamations.*) Je crois que c'est là un préjugé excessivement favorable à nos adversaires. En voici la preuve: beaucoup de personnes, dominées par la crainte que la presse ne soit constituée sous la domination, ou tout au moins sous la direction du clergé, ne sont que trop disposées à s'écrier sans cesse: C'est la presse de l'épiscopat, c'est la presse du clergé, c'est la presse des Jésuites, c'est la presse des petits Frères! Eh bien! il me paraît tout naturel, puisque nous avons la presse de l'épiscopat, que nous ayons l'épiscopat de la presse. Pourquoi n'aurions-nous pas aussi le clergé de la presse? Vous obtiendriez ainsi un résultat immense.

Je ne veux pas me livrer à des calculs à cet égard, mais songez à ce qu'a produit l'enseignement sous la direction de l'épiscopat en Belgique. Qu'avons-nous vu? En faisant usage de la liberté, l'épiscopat est intervenu activement dans l'enseignement; et qu'en est-il résulté? C'est qu'il a été impossible à nos adversaires de lutter contre nous dans ce domaine sur le terrain de la liberté, et qu'il a fallu que l'État intervînt en leur faveur par des subsides considérables.

N'ayons donc pas peur de faire pour la presse ce que nous avons fait pour l'enseignement. Puisque la presse catholique est une chaire, il faut que le prêtre y monte et la dirige. Quand je dis le prêtre, je veux parler de l'autorité ecclésiastique. Il faut que véritablement l'épiscopat dirige la presse, qu'il en soit le régulateur.

Alors qu'aurez-vous? Vous aurez d'abord une excellente administration, une direction parfaite; on ne devra plus sans cesse recourir à la générosité des catholiques pour soutenir leur cause. En effet, là où vous avez l'autorité épiscopale, vous avez l'ordre, la discipline, les ressources : tout marche bien et sans encombre.

En second lieu, vous aurez l'unité de doctrine. C'est une chose déplorable parfois de voir comme nos journaux catholiques s'attaquent les uns les autres, même sur des questions de principe. Eh bien ! si la presse était dirigée par l'épiscopat, vous auriez véritablement une unité de direction, et ces déplorables discussions seraient écartées de la presse catholique.

A l'appui de l'idée qui a été développée hier, je dirai que si vous introduisez plus largement le clergé dans la presse, vous aurez partout des ramifications faciles et utiles. Du moment où tout prêtre quelconque pourra s'occuper au grand jour de journalisme, dès ce moment, vous trouverez sur tous les points du globe des correspondants qui ne vous coûteront rien. La presse catholique aura ainsi l'unité et l'universalité; elle aura partout les mêmes tendances, les mêmes principes; elle luttera partout de la même manière.

Je vous ai soumis ces quelques idées ou plutôt cette unique idée, parce que j'ai toujours vu avec peine que, lorsque le prêtre doit prendre la plume pour défendre son caractère sacré ou plutôt pour défendre les principes qui lui sont plus chers que sa vie et son honneur, il faut qu'il coiffe cette plume d'un chapeau rond et qu'il lui endosse un paletot-sac.

En outre, notez-le bien, on traite dans le journalisme bien des questions qui touchent directement à la foi et à la religion. Qui donc est intéressé à les défendre, à les soutenir? Mais c'est le prêtre; aussi, bien des fois ai-je observé des lacunes sous ce rapport dans la presse catholique. Les questions religieuses, les questions de foi ne sont jamais traitées comme elles devraient l'être. Je n'en fais pas un reproche aux éminents rédacteurs qui ont été nos soutiens jusqu'à présent. Il n'y a point de leur faute. Des questions de doctrine, des questions de foi ont été soulevées par des journaux dits libéraux, et la presse catholique n'ayant pas à sa disposition des plumes autorisées, n'a pu répondre à toutes les objections.

Je vous engage donc, et c'est là ma conclusion, à lutter contre ce préjugé fatal, qui éloigne de la presse des hommes qui y seraient très-utiles; qui enlève à la presse sa direction naturelle, véritable, je veux dire celle de l'épiscopat. Pour ma part, je crois devoir lutter contre ce préjugé; nous ne sommes pas les hommes du préjugé, nous autres; nous sommes les hommes du véritable progrès et des lumières. N'ayons donc pas peur et montrons-nous au grand jour. (*Bravos.*)

M. V. Jacobs, membre de la Chambre des représentants.—Je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur la question de la presse. Mais l'opinion qui vient d'être soutenue par M. l'abbé Renard me force à sortir de la réserve que je m'étais imposée. Les sympathies que vous lui avez témoignées ne s'appliquent, suivant moi, qu'à une partie de son discours, dans lequel il y a une grande vérité et une erreur capitale.

Lorsque M. l'abbé Renard nous dit que le clergé ne doit pas être exclu de la presse, qu'il doit y coopérer de toutes ses forces et qu'il constitue un élément qui ne doit pas être mis à l'écart, M. l'abbé Renard a raison; non-seulement cela ne doit pas être, mais cela n'est pas. Et s'il fallait en citer un exemple vivant, je vous nommerais précisément M. l'abbé Renard. (*On rit.*)

Mais autre chose est d'écarter le clergé de la presse, autre chose est de mettre la presse sous la direction absolue, exclusive du clergé et de l'épiscopat. Si l'épiscopat croyait trouver là un grand avantage, il aurait depuis longtemps revendiqué cette direction ; il aurait demandé à guider ces nombreux journaux catholiques qui s'épanouissent sur le sol belge et sur le sol catholique tout entier. Or, je n'ai jamais ouï dire que S. Ém. le cardinal de Malines ait songé à intervenir dans la direction des journaux catholiques de Bruxelles ou d'Anvers, et à en accepter la responsabilité. Je ne pense pas que l'évêque de Gand aspire à diriger le *Bien public*, ni l'évêque de Bruges la *Patrie*.

L'épiscopat belge ne semble nullement disposé à exercer sa tutelle sur les laïques qui dirigent ces journaux. S'il devait, non pas jouir de la juste influence que personne ne songe à lui contester, mais diriger toute la politique catholique, c'est-à-dire, donner le mot d'ordre à la presse, guider les associations politiques catholiques, inspirer la droite de la Chambre et celle du Sénat, qu'en résulterait-il ? L'épiscopat y gagnerait peu de chose, il y perdrait beaucoup ; il serait responsable de toutes les balivernes qui se publient dans les journaux, de toutes les fautes qui peuvent se commettre dans les assemblées politiques, de toutes les paroles prononcées dans n'importe quelle association conservatrice. L'épiscopat ne veut pas de cette responsabilité, le clergé n'en veut pas davantage, et ils ont parfaitement raison. Restons donc chacun dans notre rôle ; nous, laïques, persistons dans ces luttes actives, passionnées, où il y a, il faut bien le dire, souvent plus d'éclaboussures à recevoir que d'honneurs à recueillir. Que l'épiscopat et le clergé, qui sont au-dessus de ces passions, restent dans la sphère calme et sereine où ils se sont maintenus jusqu'à ce jour et dont ils ne demandent pas à sortir. (*Applaudissements.*)

M. WOESTE. — J'ai demandé la parole pour présenter une simple observation en réponse au discours de M. Coppin. L'honorable membre ayant déposé une proposition sur laquelle l'assemblée devra statuer, il importe que cette proposition soit examinée de près, afin que nous ne donnions pas notre appui à des mesures qui, plus tard, seraient reconnues inexécutables.

Je me rallie à un grand nombre des observations formulées par M. Coppin. Je crois avec lui que, dans certaines localités du pays, la presse catholique n'est pas bien organisée ; il en est même où elle n'existe pas. Dans celles-là, il faut la fortifier ; dans celles-ci, la créer. Comment procéder à cette organisation ? Par des souscriptions, dit M. Coppin. En principe, je suis d'accord avec lui sur ce point. Mais je crois en même temps que sa proposition pèche par le caractère général qu'il lui donne.

L'honorable membre propose, d'une part, d'organiser sur tous les points du territoire une vaste souscription pour la presse catholique ; d'autre part, de répartir, selon les besoins locaux, les fonds ainsi obtenus entre tous les journaux du pays. Eh bien ! je pense que cette idée ne serait pas accueillie partout aussi favorablement que se l' imagine M. Coppin, et voici pourquoi : Il y a dans plusieurs de nos villes des journaux catholiques qui vivent parfaitement à l'aide des ressources dont ils disposent actuellement. Ces journaux n'ont rien à réclamer, rien à recevoir par conséquent, et les populations qu'ils sont appelés à éclairer et à guider en sont très-satisfaites et ne demandent rien de plus. Peut-on admettre que celles-ci seraient disposées à prêter leur concours à la souscription que l'on préconise.

alors que, chez elles, la presse est très-convenablement organisée, et qu'elle répond à leurs désirs?

Voilà évidemment le côté défectueux de la proposition de l'honorable membre. Je n'hésite donc pas à dire que, sur divers points du pays, cette proposition ne recevrait pas un accueil favorable, et qu'on n'y réunirait que peu ou point de souscripteurs. La raison en est simple : c'est que les journaux des localités auxquelles je fais allusion disposent de ressources suffisantes, et que, dès lors, vous ne parviendriez pas à convaincre leurs lecteurs de la nécessité de faire des sacrifices pour les soutenir.

J'estime en conséquence que si M. Coppin maintient sa proposition, il devrait tout au moins la modifier et lui donner une portée beaucoup moins générale. Il pourrait proposer, par exemple, qu'une souscription fût ouverte là où la presse catholique n'existe pas encore, ainsi que là où elle n'a pas reçu jusqu'ici un développement suffisant.

Toutefois, j'ajouterai qu'à ce point de vue même on pourrait contester l'opportunité de la proposition. Son auteur, en effet, semble dire que, jusqu'à présent, on n'a rien fait pour la presse catholique ; que l'on n'a pas organisé de souscriptions pour lui prêter assistance. Or, c'est là une erreur, et en fût-il même autrement, que la question du succès resterait encore douteuse. Je suis de ceux, messieurs, qui estiment que l'on n'a pas fait assez de sacrifices pour la presse. Mais à quoi cela tient-il ? Cela tient, non pas à un manque de dévouement chez les catholiques, mais à une certaine tiédeur de leur part à l'endroit de l'œuvre de la presse dont ils ne comprennent pas suffisamment l'importance. La situation étant telle, croyez-vous que la souscription générale que vous voudriez organiser pût réussir au gré de vos désirs ? Pour ma part, je ne saurais le penser.

Après le premier Congrès de Malines, où il avait été unanimement décidé de fortifier la presse catholique, une souscription avait été organisée, et l'on espérait en obtenir d'importants résultats sous la pression d'un vote qui avait été accueilli avec un enthousiasme général. Eh bien ! qu'est-il arrivé ? C'est que la souscription n'a pas obtenu tout le succès qu'on en attendait. Dans de telles circonstances, il n'est pas à croire qu'aujourd'hui on serait plus heureux.

Voilà la seule objection que je voulais faire à la proposition de M. Coppin : elle peut être fondée à certains égards en principe, mais je la crois inopportune et inefficace pour le moment.

Je ne veux pas quitter cette tribune sans dire que je me rallie complètement aux observations qui viennent d'être si bien développées par mon honorable ami, M. V. Jacobs. Je pense aussi que le discours de M. l'abbé Renard contient une erreur capitale. L'honorable membre a dit qu'on éloignait le clergé de la presse. Cela ne me paraît pas exact. Le clergé s'éloigne lui-même de la presse. Pourquoi ? parce que la presse est un labeur de tous les instants, qui absorbe complètement ceux qui s'y consacrent, et que le clergé, qui est voué au ministère des âmes, ne trouverait pas des loisirs suffisants pour s'en occuper activement.

En ce qui me concerne, je ne saurais exprimer assez haut mes sympathies pour la presse catholique laïque, dirigée par des laïques, et je ne crois pas qu'on puisse lui reprocher sérieusement de ne pas être placée sous la direction du clergé. Il importe, en définitive, de ne pas oublier que la presse doit s'occuper avant tout des intérêts du temps. La presse politique, la presse quotidienne, celle qui est mêlée aux luttes des partis n'est pas destinée à donner un cours de théologie ; elle n'est, à proprement

parler, ni un apostolat religieux, ni un enseignement religieux. Elle constitue donc essentiellement une œuvre laïque, et c'est ce caractère qu'il convient avant tout de lui conserver. Une vérité que l'on ne saurait assez répéter, c'est que les laïques doivent concourir à la défense de l'Église et de l'ordre social. S'il en est ainsi, n'est-il pas évident que la presse est le domaine où leur activité, sous ce rapport, est surtout appelée à s'exercer? Sans doute, je ne voudrais, pas plus que M. Jacobs, exclure systématiquement le prêtre de la presse, mais enfin, il n'est pas contestable, que de même que le prêtre est appelé à défendre l'Église dans la chaire et dans l'école, les laïques ont spécialement la mission de repousser par la presse les attaques dirigées contre son influence sociale. (*Vifs applaudissements.*)

M. l'abbé RENARD. — Je remonte à cette tribune, parce que je me suis sans doute mal expliqué et que je tiens à ce qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions.

D'abord, mon honorable ami, M. Woeste, suppose que je veux exclure de la presse l'élément laïque. Je proteste de toutes mes forces contre cette imputation : je respecte plus que personne l'élément laïque dans la presse ; j'admire son travail, son ardeur ; j'approuve à ses efforts, et pour tout dire, je proclame que je suis toujours heureux quand je lis les articles de M. Woeste. Mais peut-être M. Woeste n'a-t-il pas non plus bien compris et rendu ma pensée ; il a semblé dire tout à l'heure, que le travail de la presse est une œuvre quotidienne qui donne lieu à un labeur incessant et que, par ce motif, le clergé s'en éloigne. Je répondrai que le clergé n'a jamais peur du travail, quand il s'agit de défendre sa foi et ses principes.

Je répondrai aussi à M. Jacobs, que je n'entends pas que l'épiscopat doive diriger tout le mouvement politique. Telle n'est pas mon opinion. Ce que je désire, c'est que l'autorité ecclésiastique donne à la presse sa véritable direction.

Je ne veux pas vous entretenir d'une foule de misères que vous connaissez aussi bien que moi. Mais je déclare que nous n'aurions pas eu à déplorer ces misères, si l'autorité ecclésiastique avait été à la tête des journaux qui y ont trempé.

M. WOESTE. — L'autorité ecclésiastique pourrait-elle, comme telle, avoir une opinion sur la question militaire, par exemple?

M. l'abbé RENARD. — Voilà pourquoi je n'élimine pas l'élément laïque de la presse.

Des voix. — Laissons cela!

M. l'abbé RENARD. — Je me rends volontiers au vœu de l'assemblée, si elle désire fermer cette discussion.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois que le vœu de l'assemblée est que M. l'abbé Renard n'entre pas dans des détails pouvant amener des discussions irritantes ou fâcheuses. Le Comité central a tenu à éviter ces débats, et, à cet effet, il a pris la résolution que vous connaissez.

M. l'abbé RENARD. — Si on n'accepte pas mon idée, je ne comprends pas que l'on ait applaudi hier à ces paroles de M^{sr} d'Oberkamp : « Un plan est parti du diocèse de Spire, d'après lequel on créerait dans chaque diocèse un comité pour la presse, sous le patronage de l'évêque. »

M. LE PRÉSIDENT. — Je ferai observer à M. l'abbé Renard, que des applaudissements n'impliquent nullement l'approbation de telles ou telles paroles. Une proposi-

tion, pour être adoptée, doit avoir été régulièrement mise aux voix par le bureau. M^{SR} d'Oberkampft a été applaudi hier; d'autres l'ont été aussi; jusqu'à présent, les observations de M^{SR} d'Oberkampft restent son œuvre personnelle.

M. l'abbé RENARD. — Cela n'empêche pas que les propositions de M^{SR} d'Oberkampft ont été l'objet de l'approbation enthousiaste de l'assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. — On a applaudi tour à tour les différents orateurs qui sont montés à la tribune. Et à ce propos, je dirai à l'assemblée que, d'après moi, elle ferait bien de se montrer moins prodigue d'applaudissements.

M. l'abbé RENARD. — Voici tout simplement mon idée; je ne veux pas l'exagérer, et je désire aussi qu'on ne l'exagère pas.

Je lutte de toutes mes forces contre ce préjugé qui éloigne le clergé de la presse, au point que le prêtre qui veut écrire, est pour ainsi dire obligé de se cacher.

M^{SR} D'OVERKAMPT. — Je dois faire itérativement appel à votre indulgence, pour prévenir quelques erreurs, quelques malentendus auxquels ont donné lieu mes paroles d'hier.

Je me suis borné à dire que le mouvement de réorganisation de la presse catholique en Allemagne est parti du diocèse de Spire, sous l'impulsion de l'excellent évêque de cette ville, et que l'on s'occupe de former un comité dans chaque diocèse. Je me hâte d'ajouter que, dans la pratique, nous poursuivons la réalisation des idées que MM. Jacobs et Woeste viennent d'exposer. Nous agissons ainsi dans un double intérêt, d'abord, dans l'intérêt des âmes auxquelles nous nous adressons; ensuite, dans l'intérêt de l'épiscopat, qui ne doit pas exercer une influence dominante sur la presse. (*Très-bien!*) En Allemagne, où nous sommes en face du protestantisme, la presse se trouverait plutôt discréditée que recommandée, si elle devait être sous l'influence déclarée et ouverte du clergé ou de l'épiscopat. Il ne faut pas que le clergé puisse être rendu responsable de toutes les fautes qui se commettent dans la presse. Si l'on a pu donner à mes paroles d'hier un autre sens, je fais amende honorable. Je le répète, nous ne voulons pas d'une organisation cléricale, épiscopale de la presse. La presse catholique doit servir à la charité spirituelle et le clergé y contribue non parce qu'il est prêtre, évêque ou moine, mais parce qu'il est *chrétien* et qu'à ce titre il a droit de prendre part à la défense de la vérité.

C'est dans ce sens que je recommande encore une fois à l'attention de cette honorable assemblée la proposition que j'ai remise au bureau. Il s'agit de former une opinion publique catholique en Europe.

En Bavière, on a commis de véritables attentats à la liberté des catholiques: on a fermé un séminaire à Spire; on a expulsé, à Ratisbonne, les Jésuites de la maison qu'ils occupaient; on ne leur a plus permis que de vivre deux à deux dans des maisons isolées. Encore cette autorisation n'a-t-elle été accordée qu'aux Bavaois. Les Jésuites étrangers ont dû quitter le pays. De tels faits doivent être blâmés par l'opinion catholique de toute l'Europe et non par celle de la Bavière seulement.

Je termine en demandant avec instance que l'on forme un comité international dans l'intérêt de la presse catholique. (*Bravos.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici la proposition de M^{SR} d'Oberkampft, laquelle a été combinée avec quelques idées que j'avais émises par écrit.

« L'Assemblée émet le vœu de voir se constituer dans chaque pays des associa-

tions ou des comités ayant pour mission spéciale le développement de la presse catholique.

« Ces associations ou comités seraient en rapport les uns avec les autres et se prêteraient mutuellement aide et assistance.

« Il est hautement désirable que tous les catholiques comprennent la nécessité de soutenir les bons journaux exclusivement et de tous leurs moyens : abonnements, colportage, annonces, renseignements, rectifications, de façon à contribuer à rendre catholique l'opinion publique. »

M. l'abbé APPERT. — Je regrette beaucoup que, parmi les honorables membres français de cette assemblée, aucun de ceux qui participent à la rédaction des *Semaines religieuses* n'ait pris la parole. Plus éloquents que moi, ils auraient pu apporter à la discussion des lumières qui auraient profité à tous.

Je regrette aussi le débat qui vient d'avoir lieu et qui a été suscité par la parole si chaleureuse de M. l'abbé Renard. Certes, il y a du vrai dans ce qu'il a dit; mais je ne pense pas qu'il ait prétendu que le clergé devrait avoir toujours la direction de toute la presse. Je ne crois pas que M. l'abbé Renard songe à demander que nul article, nulle nouvelle ne puisse paraître à l'avenir sans l'approbation de l'autorité ecclésiastique.

J'en reviens aux *Semaines religieuses* : voici ce qui se passe en France. Dans quatre-vingts diocèses, on compte une cinquantaine de feuilles officielles intitulées : *Semaines religieuses*, mises, non sous la direction, mais sous le patronage de NN. SS. les évêques, qui n'en acceptent point la responsabilité, et n'y écrivent point, tout en encourageant l'œuvre.

J'ai eu l'honneur d'être attaché par M^{gr} l'évêque de Châlons-sur-Marne à la rédaction de la feuille dite : *la Semaine champenoise*. Nous recevons au bureau vingt-cinq ou trente feuilles semblables, qui toutes sont patronnées par NN. SS. les évêques. Que veulent les prélats? Assurément, ce n'est pas d'imposer leur volonté. En voici une preuve : M^{gr} Meilhan, évêque de Châlons, est l'auteur des *Prophéties mosaïques*; il a été professeur à la Sorbonne. Assurément, il pourrait fournir d'excellents articles à notre journal. Or, il n'a jamais voulu le faire, pour n'avoir aucune part de responsabilité dans la rédaction de la *Semaine champenoise*. Il ne veut exercer qu'un droit de patronage.

Le monde catholique ne se compose pas seulement de villes. Il se compose encore de villages et de hameaux. Les grands journaux ne pénètrent pas toujours dans ces foyers isolés. Nous avons voulu que nos petites feuilles religieuses pussent y arriver. Le soir, l'enfant, en lisant notre *Semaine* au sein de la famille, y puise peut-être un enseignement qui ne l'abandonnera pas dans un âge où il sera moins chrétien.

Voilà les feuilles qui sont placées, non sous la direction directe, mais sous le patronage de NN. SS. les évêques.

Force m'est de convenir que nos feuilles diocésaines manquent parfois d'intérêt, faute de renseignements. Aussi viens-je demander à l'assemblée la formation d'un comité central qui, composé d'hommes sérieux, devienne la grande source des nouvelles et des renseignements pour toutes les petites feuilles. Je pense que ce comité pourrait être établi en Belgique. De là, il pourrait ouvrir des relations avec la France, l'Allemagne, l'Angleterre. Si nous nous communiquions mutuellement les nouvelles édifiantes, les faits qui ont ému les cœurs ou attiré l'attention, nous pourrions donner un intérêt véritable à nos publications et contrebalancer ainsi la pernicieuse influence acquise par nos adversaires.

M. le chanoine Du Roussaux. — Je pense qu'il y a un peu de confusion dans ce débat. Plusieurs des honorables membres ici présents n'ont pas une idée très-exacte de ce qu'est un journal.

Il y a des publications purement religieuses et des feuilles essentiellement politiques.

Je comprends le patronage de l'évêque, sa direction même, pour les journaux uniquement religieux, tels, par exemple, que les *Semaines* françaises; je trouve cela fort naturel.

Quant aux journaux politiques, il me semble qu'il serait déplacé de vouloir les mettre sous la direction de l'épiscopat. D'ailleurs, si nous-mêmes nous exprimions un pareil désir, il serait, j'en suis convaincu, fort stérile, car les évêques nous répondraient que cela ne nous regarde pas.

Je ne dis pas que les journaux politiques doivent être dirigés en dehors de nos doctrines ou de nos convictions religieuses. Pas du tout. Il faut que ces journaux soient rédigés par des catholiques, par des hommes connaissant la religion, par des hommes versés dans toutes les grandes questions, telles, par exemple, que celles qui traitent des rapports entre l'Église et l'État.

Je suis certain, je le dis de nouveau, que si l'on offrait à NN. SS. les évêques la direction des grands journaux politiques, ils n'en voudraient pas, et ils auraient mille fois raison. (*Oui! oui!*)

Il est évident que le clergé n'a pas, en général, le temps de s'occuper des feuilles politiques. Puis, en tant que prêtres, que nous importent les questions militaires, les questions de fortifications, les questions d'impôts? Les laïques, au contraire, lancés dans le tourbillon des intérêts matériels du monde, comprennent ces questions mieux que nous. Nous devons les leur laisser. S'il s'agit de questions qui se rapportent à la religion, nous pouvons donner des conseils; mais généralement, nous prêtres, abstenons-nous d'écrire dans les feuilles politiques; bornons-nous à user autant que possible de notre légitime influence pour propager les bons journaux, pour seconder les efforts des généreux catholiques qui se dévouent dans la presse à la défense de la religion, de la vérité et de la patrie.

Cela est très-important. Voilà notre rôle. Si Dieu nous a donné une plume habile, si nous avons quelque talent pour écrire, traitons parfois dans les journaux les questions qui se rapportent à la religion, mais n'en faisons pas notre occupation constante. Telle n'est pas notre mission, tel n'est pas notre devoir. (*Applaudissements.*)

M. l'abbé RENARD. — Je vous demande pardon, messieurs, d'occuper une troisième fois la tribune; mais je désire répondre quelques mots à M. le chanoine Du Roussaux. Mon honorable confrère a parfaitement rendu ma pensée, quand il a dit que les journaux exclusivement religieux doivent être sous le patronage et même sous la direction de l'autorité ecclésiastique.

Il est évident pour qui lit nos journaux soi-disant politiques, que l'on y trouve deux parties bien distinctes: une partie politique et une partie religieuse. Dans notre pays, comme ailleurs, la religion se mêle souvent à la politique. Eh bien! quand je demande une intervention, un patronage, une direction quelconque de l'autorité ecclésiastique, je ne fais cette demande qu'au seul point de vue des intérêts religieux. Voilà ma pensée. Je crois être maintenant d'accord avec tout le monde.

M. le chanoine DU ROUSSAUX. — Si M. l'abbé Renard distingue entre la partie politique et la partie religieuse d'un journal, au point d'interdire à un journaliste laïque de s'occuper d'une question qui présente des rapports avec la religion, je dis que le journaliste qui accepterait une telle position ne serait pas même digne de s'occuper de politique. Nos journalistes ne sont-ils pas instruits dans la religion catholique? Devons-nous intervenir chaque fois qu'ils prennent la plume, comme on intervient à tout propos auprès des petits enfants?

M. V. JACOBS. — Si l'on mettait en pratique les idées de M. l'abbé Renard, il y aurait une partie religieuse officielle et une partie religieuse non-officielle dans les journaux. (*Rires et applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je pense que l'incident soulevé par les observations de M. l'abbé Renard peut être considéré comme terminé. J'engage les orateurs qui prendront encore la parole à se renfermer dans la question indiquée par l'ordre du jour.

M. l'abbé CLOQUET, missionnaire apostolique (France). — J'arrive du centre de la France, conduit par une pensée. On nous a dit que le Congrès serait éminemment pratique. Or, je viens en quelque sorte réduire à la pratique une grande question qui a été traitée plusieurs fois à cette tribune dans les deux Congrès précédents.

On a voulu un journal universel, un journal international. Qu'a-t-on fait pour le créer? On a beaucoup parlé, mais je ne vois pas encore la réalisation de ce projet. Dans mes méditations, je crois avoir trouvé le moyen de créer un journal international; mais je me hâte de dire que je le comprends autrement qu'on ne l'a fait dans cette réunion. Je n'entends pas parler ici de politique. Jamais on n'obtiendra qu'un journal politique devienne un grand organe catholique international. La raison en est simple. Par cela même que l'on appartient à une nation, on a des idées politiques différentes de celles de la nation voisine. Du reste, mon rôle ici n'est pas de parler de politique. Je viens seulement apporter à cette tribune le programme d'un journal dont voici le titre : « *l'Apostolat, journal hebdomadaire des missions dans les pays hérétiques, schismatiques et infidèles.* »

Si vous me le permettez, je vais vous lire quelques passages qui vous feront sentir l'opportunité d'un journal semblable. Voici d'abord ce que dit *l'Apostolat* sur l'indigence des missions :

« D'après une statistique publiée en juin 1863, par la *Civiltà Cattolica*, la population actuelle de la terre ne serait que de 850 millions d'habitants. Ce journal ne donne ces chiffres que comme probables. Aussi préférons-nous, comme plus accrédité, le nombre de 1,500,000,000, calculé par M. Faà de Bruno, élève de Cauchy et professeur à l'Université de Turin. La *Civiltà* paraît plus sûre d'elle-même lorsqu'elle fixe à 207,891,000 le nombre des catholiques. De ces deux statistiques, il résulte que de 652 millions à plus d'un milliard d'âmes sont encore à convertir au catholicisme. Cent trente-cinq missions principales se sont partagé cette tâche. Mais elles manquent de ressources, car elles ne reçoivent guère plus de *six millions* de francs par an. Or, les prétendues missions protestantes ont à leur disposition une somme annuelle qui dépasse *soixante millions*. Un missionnaire de Londres, M. Joseph de Bruno, déclarait au deuxième Congrès de Malines, que l'Angleterre seule fournissait à la propagande de l'hérésie une rente de dix-sept millions. Le *Times*, au dire d'un autre missionnaire, M. l'abbé Martin, nous apprend que le capital roulant des trente sociétés anglaises seules ne s'élève pas à moins de *cinquante millions* de

francs par an, sans parler des ressources provenant de l'Allemagne et de l'Amérique. Le fanatisme russe donne plus de *trente millions* pour lutter contre la Propagande catholique.

« On est en droit de s'étonner de cette disproportion entre le nombre des catholiques et celui des âmes hors de la voie du salut, entre les besoins et les secours, entre nos ressources pécuniaires et celles du schisme et de l'hérésie. »

M. LE PRÉSIDENT. — Les observations que nous présente M. l'abbé Cloquet sont fort intéressantes, mais je pense qu'elles concernent plutôt la 1^{re} section que la nôtre. Nous avons à nous occuper des moyens de développer et d'affermir la presse catholique. Or, M. l'abbé Cloquet nous entretient plutôt d'œuvres religieuses que de presse.

M. l'abbé CLOQUET. — Je tiens à faire ressortir la nécessité de créer un journal qui s'occupât des grands intérêts catholiques. Je passe de suite au programme de ce journal ; il se trouve consigné dans les lignes suivantes, qui ne sont que la continuation de ce que je viens de vous lire :

Au mois de mai 1865, nous écrivions les lignes suivantes, que des personnes qui se préoccupent sérieusement des missions daignèrent prendre en considération :

« Nous voudrions une *Revue des Missions* paraissant plusieurs fois le mois. Le prix d'abonnement, fût-il minime, serait une ressource de plus. Cette feuille fournirait un moyen de dire beaucoup de choses que ne comporte point un livre, ni peut-être un cahier des annales. Celles-ci ne sont pas lues régulièrement, même par les associés, soit négligence du collecteur, soit indifférence du lecteur, soit difficulté réelle pour plusieurs de lire d'un trait ou rapidement une centaine de pages. Le petit journal arriverait directement à l'abonné. Court et renfermant des nouvelles variées, quoique toutes relatives aux missions, il serait lu avec empressement par toute la famille et ses amis. Il sortirait même de la maison pour courir le monde. Ce serait un missionnaire guidé par la Providence à la recherche de nouveaux adeptes des œuvres concernant les missions qu'il populariserait. Nos ennemis, mauvais catholiques ou protestants, se servent du journalisme en faveur de leurs erreurs ; entre leurs mains, il est une arme redoutable. Il y a donc nécessité pour la vérité de prendre le siècle actuel par un de ses côtés faibles, qui est la lecture assidue du journal. »

M. LE PRÉSIDENT. — Au commencement de son discours, l'honorable abbé Cloquet a parlé du journal international dont il s'était agi dans une session précédente. Je tiens à donner, à cet égard, une explication.

En 1865, lors de notre premier Congrès, il a été décidé qu'il convenait de créer en Belgique, avec l'aide et le concours de tous les catholiques, un grand journal international. Le Comité central s'est occupé sérieusement de cette décision. Il a tenu des conférences, il a demandé des renseignements non-seulement en Belgique, mais encore dans les pays voisins. Ces renseignements ont démontré la nécessité de modifier quelque peu la décision prise en 1865.

En effet, lors de sa seconde session, le Congrès a estimé que les grands journaux catholiques qui se publient dans la capitale de la Belgique se trouvaient dans des conditions particulièrement avantageuses, pour revêtir le caractère d'organe international, et que, par conséquent, il y avait lieu de leur accorder tout appui et d'aider à leur propagation. L'Assemblée était revenue ainsi sur sa décision de 1865, en présence des difficultés internationales qui s'étaient produites. Je donne ces explica-

tions pour que l'on ne se méprenne pas sur la solution intervenue et sur les efforts tentés par le Comité central.

La parole est à M. Woeste.

M. WOESTE. — M. l'abbé Cloquet, abandonnant l'idée de la création d'un journal international politique, préconise celle de la fondation d'un journal international religieux. Il veut donner un caractère particulier à cette publication, et en faire l'organe des missions. Mais une chose me frappe ici. M. l'abbé Cloquet n'a pas fait attention qu'une publication de ce genre existe déjà, publication qui, à la vérité, n'est ni quotidienne ni même hebdomadaire, mais qui n'en offre pas moins un vif intérêt. Je veux parler des *Annales de la Propagation de la foi*.

Que l'honorable membre indique les améliorations qui peuvent être apportées aux *Annales*, rien de mieux, c'est son droit. Mais, en définitive, je ne vois pas pourquoi nous répudierions une publication qui a déjà rendu les plus grands services, et cela pour fonder une publication nouvelle qui ferait avec la première un double emploi évident.

La question a déjà été traitée lors du premier Congrès par la 1^{re} section : je dis par la 1^{re} section, car elle rentre plutôt dans la compétence de celle-ci que dans la nôtre. On s'est plaint à cette époque des lacunes qui existaient dans les *Annales de la Propagation de la foi*. Les observations présentées par différents membres ont été favorablement accueillies par les représentants des comités centraux de l'œuvre. Les améliorations indiquées ont même été réalisées en partie. C'est ainsi que de temps à autre nous voyons dans les *Annales* des articles retraçant l'histoire des missions, l'exposé de leur situation actuelle et de leurs espérances d'avenir. C'est ainsi également qu'on y a introduit depuis lors des nouvelles plus variées et venant d'un plus grand nombre de contrées, notamment de l'Amérique.

J'engage donc l'honorable M. Cloquet à communiquer ses observations aux comités centraux de l'Œuvre de la Propagation de la foi, mais je proteste contre l'idée qui tendrait à mettre de côté une publication intéressante qui, en même temps qu'elle trace le tableau des travaux des missionnaires, fait à la charité des fidèles des appels incessants et souvent entendus, dans l'intérêt du développement de l'action catholique sur tous les points du globe.

Voilà la seule observation que je désirais vous présenter, et qui doit vous déterminer, selon moi, à repousser la proposition qui vous a été faite tout à l'heure. (*Approbaton.*)

M. l'abbé CLOQUET. — L'honorable M. Woeste prétend que le journal que j'ai l'intention de fonder serait inutile, parce qu'il existe des *Annales de la Propagation de la foi*, paraissant tous les deux mois. J'ai prévu cette objection, et elle a sa solution.

En 1864, durant un voyage à Rome, mon projet fut soumis à l'autorité supérieure et en reçut l'accueil le plus favorable. Pleine liberté d'action fut accordée pour la fondation d'un journal des missions. Il nous fut même dit : « Soyez par votre entreprise notre bras gauche comme une autre œuvre est notre bras droit. Par des appels fréquents à la charité, procurez-nous des ressources, d'abondantes ressources, et le bien que nous opérerons par leur moyen, dans l'univers, sera immense. »

À Rome encore, les Supérieurs généraux d'Ordres missionnaires ont accueilli avec une sensible satisfaction l'idée de la fondation de cette correspondance hebdoma-

daire, laquelle, en faisant connaître leurs travaux et l'indigence de leurs missions, procurerait probablement à celles-ci des ressources plus abondantes. Les Supérieurs généraux et les Provinciaux qui résident à Paris se sont réunis ou se sont fait représenter dans les assemblées tenues à cet effet, le 23 janvier et le 24 février 1865. Tous les membres présents ont, sans exception, reconnu l'opportunité de cette feuille. La *Propagation de la foi*, consultée le 10 février à Lyon même, a bien voulu déclarer ne faire aucune opposition. MM. les directeurs de la Sainte-Enfance, des Écoles d'Orient et autres Associations ont aussi l'espoir d'en tirer avantage pour l'extension de leurs œuvres.

Enfin, de nombreux encouragements nous sont venus de la part de l'Épiscopat, de la Prélature romaine, du Congrès de Trèves et des souscripteurs au journal que nous publions aujourd'hui. Bref, toutes les mesures de prudence qui peuvent assurer l'honneur et le succès de notre entreprise ont été méditées et assurées.

J'ai reçu en outre l'approbation d'un grand nombre d'archevêques et d'évêques de France. La liste de ces prélats figure dans le numéro-spécimen. Vous voyez que j'ai agi avec prudence et maturité.

A une époque comme la nôtre, où nous avons des journaux pour défendre tous les intérêts, je m'étonne que nous n'ayons pas encore un grand organe pour défendre les missions catholiques. Dans une seule province du Tong-King, 10,000 fidèles ont été exilés. Un pareil fait aurait dû provoquer de nombreuses souscriptions en faveur des victimes. Mon intention n'est pas de rivaliser avec les *Annales de la Propagation de la foi*. Je veux, au contraire, leur créer un supplément.

M. COPPIN. — Messieurs, j'ai demandé la parole pour rencontrer quelques observations de l'honorable M. Woeste, qui a parlé tout à l'heure de ma proposition et qui en a approuvé la première partie.

Je me rallie volontiers aux observations présentées par M. Woeste, et je veux bien, pour ôter tout prétexte quelconque d'opposition contre ma proposition, la modifier pour le moment dans le sens indiqué; mais, avant de le faire, je tiens à déclarer que ma proposition, telle que je l'ai formulée, est toute dans l'intérêt d'une bonne organisation de la presse et qu'elle ne peut nuire en rien aux intérêts de personne.

Je tiens aussi à faire connaître à l'assemblée, qu'avant de formuler ma proposition pratique pour la Belgique, j'ai consulté les délibérations précédentes des Congrès de 1863 et de 1864. Il suffira même, si un jour on veut mettre sérieusement ma proposition à exécution, de relire les observations présentées à l'appui de mon projet, pour être convaincu de l'utilité des résolutions que j'ai proposées.

M. Woeste nous a dit que la presse existe dans bien des localités, qu'elle vit même parfois de ses propres ressources. Je le reconnais, et je l'avais déclaré; mais là où elle existe, la presse n'est pas encore complètement organisée, et, dans tous les cas, elle a besoin partout d'être fortifiée, répandue et encouragée.

L'honorable M. Woeste nous a dit aussi que déjà il y avait eu des souscriptions pour la presse; mais il me permettra de lui faire remarquer qu'il n'y a eu jusqu'à ce jour que des souscriptions isolées et même très-souvent sans durée. Des mesures d'ensemble, messieurs, des souscriptions générales, je dois le dire, n'ont jamais été prises ni organisées. Quelques citoyens dévoués à la cause de l'ordre, de la religion et de la liberté ont fait des sacrifices pour la presse; mais la grande masse des catholiques aisés n'y a pris jusqu'aujourd'hui, pour ainsi dire, aucune part. Voilà quelle est la véritable situation, et, par conséquent, il importe d'aviser.

J'ai lieu de croire que ma proposition est opportune et efficace ; car, de l'aveu de M. le baron de Gerlache, de M. le comte de Theux et de bien d'autres personnes distinguées de notre opinion, il est nécessaire, urgent et indispensable de prendre des mesures pratiques.

Un mot encore, messieurs, et je termine. J'ai été heureux d'entendre les propositions si éloquemment développées par M. l'abbé Cloquet, afin de pouvoir propager partout, chez toutes les nations, les doctrines de l'Église catholique, les doctrines prêchées par Jésus-Christ. Je déclare m'y rallier bien volontiers. C'est là une excellente idée qui mérite aussi d'être vivement encouragée.

Voulant également, messieurs, ainsi que je l'ai dit en commençant, rendre ma proposition aussi facile à réaliser que possible, je crois devoir la modifier en ces termes :

« Organiser dans tout le pays, sur une vaste échelle, une grande souscription pour une bonne organisation de la presse catholique militante, tout en laissant au Comité du Congrès le soin de prendre les mesures nécessaires pour une bonne réussite. »

Les mesures que je vous propose, messieurs, pourront non-seulement un jour être mises à exécution pour la presse belge, mais encore, je crois, servir d'indication pour l'organisation de la presse étrangère, là où elle peut également laisser à désirer.

Voix nombreuses. — La clôture ! la clôture !

— La discussion est close.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre aux voix la proposition de M^{sr} d'Oberkampft amendée par le Bureau et que j'ai eu l'honneur de vous lire tout à l'heure.

Il est à remarquer que si cette proposition est adoptée, il n'y aura pas lieu de s'occuper de celle de M. Coppin.

— La proposition est adoptée par acclamation.

M. LE PRÉSIDENT. — Il reste, aux termes du règlement, à nommer un rapporteur sur cette question. Le bureau a l'honneur de vous proposer de nommer pour rapporteur M^{sr} d'Oberkampft.

M^{sr} D'OVERKAMPT. — Je n'ose pas me charger d'une pareille tâche. La langue française ne m'est pas familière, et je craindrais de nuire à la cause que je veux servir, en présentant le rapport. Je serais heureux qu'un autre membre, M. Woeste, par exemple, se chargeât de ce travail. J'insiste surtout sur un point, c'est qu'il me paraît essentiel de former en Europe une grande opinion catholique, et de constituer, pour la créer et la diriger, des comités centraux dans tous les pays.

M. WOESTE. — Les observations de M^{sr} d'Oberkampft prouvent qu'il nous rendra service en faisant lui-même rapport à l'Assemblée générale. Nul mieux que lui n'est à même de donner les développements désirables à l'idée qu'il vient de nouveau de signaler à notre attention.

M. LE PRÉSIDENT. — L'assemblée a vu avec quelle véritable éloquence M^{sr} d'Oberkampft a exposé ses idées. Du reste, le Bureau se tient à sa disposition pour les renseignements qu'il désirerait obtenir. Il est donc bien entendu que M^{sr} d'Oberkampft est nommé rapporteur. (*Adhésion générale.*)

Nous reprendrons nos travaux demain à 9 1/2 heures du matin et nous nous occuperons du développement et du perfectionnement de l'œuvre de la publication de brochures.

— La séance est levée à midi.

TROISIÈME SÉANCE.

4 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENTE DE M. AMAND NEUT.

SOMMAIRE. — *Développement et perfectionnement de l'Œuvre de la publication de brochures.* Discussion : MM. Woeste, Wauthier, Cloquet, Ducpetiaux. Vote de la proposition. — Nominaton de M. V. Henry comme rapporteur. — *Applications utiles de l'association dans ses rapports avec les intérêts et les libertés catholiques.* Discussion : MM. Geslin de Kersolon, V. Jacobs. — Vote de la proposition de M. Jacobs. — Nominaton de M. Jacobs comme rapporteur.

— La séance est ouverte à 9 1/2 heures du matin.

— Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté après quelques observations.

M. LE PRÉSIDENT. — La discussion est ouverte sur le n° 2 : *Développement et perfectionnement de l'Œuvre de la publication de brochures.*

J'ai reçu de M. Woeste la proposition suivante : « L'Assemblée, considérant l'utilité des brochures pour suppléer à l'insuffisance de la presse, estime que l'Œuvre des brochures existant déjà à Bruxelles doit recevoir les développements et les perfectionnements que réclame le but en vue duquel elle a été fondée.

« En conséquence, elle émet le vœu :

« 1° Que les brochures traitent principalement les questions dont les ennemis du catholicisme se servent habituellement, pour déraciner la foi du cœur des populations et contester à l'Église et aux catholiques les droits et les libertés qui leur appartiennent ;

« Que ces brochures soient courtes, et autant que possible à la portée de tout le monde ;

« Qu'elles soient répandues dans les classes de la population les plus travaillées par l'impiété et les plus indifférentes au catholicisme.

« A cet effet, il importe : 1° qu'un fonds soit constitué pour faire face aux frais de la publication et de la distribution gratuite des brochures, ou que l'*Union catholique* accorde chaque année un subside à l'œuvre ;

« Qu'un comité soit formé pour assurer la publication et la propagation des brochures que réclameront les nécessités du moment. »

Je donne la parole à M. Woeste.

M. WOESTE. — Je n'avais pas demandé la parole que vient de me donner si généreusement notre honorable Président. Mais la question des brochures me paraît avoir une telle importance aujourd'hui, qu'il faut toujours être prêt à la traiter, au moins en quelques mots.

L'utilité de l'extension et du développement de l'OEuvre des brochures est incontestable.

Lorsque nous regardons autour de nous, deux phénomènes se manifestent bien clairement. Le premier, c'est qu'à notre époque tout le monde lit ou veut lire. Le second, c'est que peu de personnes consentent à lire des livres et surtout des livres sérieux.

On lit encore des livres amusants, mais quant aux ouvrages instructifs, ils n'ont plus guère de faveur. Les uns sont absorbés par leurs affaires ou étourdis par le bruit du monde. Les autres passent leur vie dans la nonchalance et l'oisiveté.

Que résulte-t-il de cette situation? Il en résulte que le journal est aujourd'hui à peu près le seul aliment intellectuel d'un très-grand nombre de personnes. Eh bien! le journal est quelquefois mauvais, et lors même qu'il est bon, que de questions qu'il ne traite pas, questions sociales, questions historiques, questions économiques, questions religieuses même! Et parmi les questions qu'il traite, combien de points de vue n'est-il pas obligé de négliger, combien d'objections ne se produit-il pas, auxquelles, faute de place, il ne peut pas répondre! Il importe, messieurs, de combler cette lacune. Comment peut-on la combler? A mes yeux, il y a deux moyens.

Pour les esprits cultivés, pour ceux qui ne reculent pas devant l'examen approfondi des questions, il faut des *Revue*s. A cet égard, je puis dire que nous avons fait quelque chose en Belgique. Nous avons fondé, vous le savez, la *Revue Générale*, pour répondre à la pensée qui avait été exprimée aux deux premiers Congrès de Malines. Cette Revue a obtenu presque d'emblée un succès inespéré, qu'il dépend de vous d'accroître encore. Mais les *Revue*s ne suffisent pas; il faut y joindre des brochures pour les esprits moins cultivés, pour ceux à qui leurs loisirs ou leurs occupations ne permettent pas des études ou des lectures approfondies.

A mon avis, ces brochures doivent traiter les questions actuelles, les questions à l'ordre du jour, non pas toutes les questions actuelles, mais celles sur lesquelles portent principalement les efforts de nos adversaires. Nous devons nous occuper des questions à l'aide desquelles ils cherchent à ébranler la foi dans le cœur des populations, et à contester à l'Église et aux catholiques les droits et les libertés qui leur appartiennent.

Il importe que ces brochures soient le plus possible à la portée de tout le monde, de manière à ce que leur lecture ne coûte pas trop d'efforts; elles ne doivent pas supposer non plus des connaissances préalables trop étendues, pour que l'on puisse, avec peu de science et en peu de temps, aisément apprécier les raisonnements qui s'y trouvent déduits.

C'est assez vous dire que, selon moi, les brochures doivent d'abord éviter les inconvénients des livres, c'est-à-dire qu'elles doivent être courtes; qu'ensuite elles ne doivent pas être trop sérieuses. Il est essentiel, en outre, qu'elles évitent les inconvénients des journaux; à cet effet, il convient d'y traiter les questions de la

manière la plus complète possible, sous leurs aspects principaux, et d'y répondre au moins aux objections fondamentales de nos adversaires.

Envisagée de cette manière, l'OEuvre des brochures me paraît être de nature à produire les résultats les plus heureux. Qui de vous n'a rencontré et ne rencontre chaque jour des préjugés, des erreurs sans nombre sucés en quelque sorte avec le lait et entretenus par l'atmosphère dans laquelle on vit ? Remarquez que ces préjugés et ces erreurs se rencontrent fréquemment chez des hommes pleins de droiture, qui ne demanderaient pas mieux que d'adhérer à la vérité, si on la faisait luire à leurs yeux. Eh bien ! la presse a précisément pour but d'aller vers ces hommes et de chasser de leur âme les préjugés et les erreurs qui la gâtent. Mais, je l'ai dit tout à l'heure, la presse est insuffisante. Il faut que les brochures aident la presse dans l'apostolat qui lui est échu à l'heure actuelle.

Voilà, messieurs, comment je comprends l'institution des brochures. Je tenais à vous le dire, parce que l'Association de brochures, que vous connaissez probablement, et qui a été fondée à Bruxelles il y a une couple d'années, ne rentre pas entièrement dans le plan que je viens d'esquisser sommairement devant vous. Cette Association a déjà produit le plus grand bien ; elle compte parmi ses généreux fondateurs M. Ducpetiaux, qui a donné ainsi une preuve nouvelle de son dévouement à tous les intérêts catholiques ; toutefois, elle ne me paraît pas avoir complètement évité plusieurs des inconvénients que je viens de signaler.

Les brochures qu'elle publie sont malheureusement trop longues et elles traitent de sujets trop abstraits. Il s'ensuit qu'elles s'adressent précisément à ceux qui lisent encore des livres sérieux ; en d'autres termes, les brochures telles qu'elles sont comprises actuellement, manquent le but en vue duquel elles ont été fondées. Voilà pourquoi l'OEuvre des brochures devrait être perfectionnée, suivant le plan que j'ai pris la liberté de tracer tout à l'heure. J'ajouterai que, pour qu'elles produisent des résultats efficaces, il faut, à mon sens, quelque chose de plus.

Il ne suffit pas, en effet, que les brochures soient répandues parmi les catholiques, parmi ceux dont le cœur bat à l'unisson du nôtre. Il faut encore qu'elles secondent la propagande chrétienne, qu'elles se répandent chez ceux qui ne sont pas des nôtres, et surtout chez les indifférents, chez les tièdes, chez ceux qui ne se les procureraient pas si nous ne les leur donnions pas. C'est vous dire qu'à mes yeux les brochures devraient être gratuitement répandues dans certaines couches de la population. Sans doute, ces brochures pourraient avoir des abonnés ; à cet égard, il serait même bon de conserver l'organisation existante, mais je voudrais qu'un certain nombre de brochures fussent distribuées gratuitement dans les rangs des classes moyennes et dans les rangs supérieurs des classes laborieuses.

Mais ici se présente une difficulté. Comment publier ces brochures, comment les répandre gratuitement, si nous n'avons pas d'argent ? Il y a là une première difficulté qu'il faut écarter. Comment y parvenir ? En constituant un fonds qui permettrait de faire face aux frais de premier établissement et à ceux résultant de la distribution gratuite des brochures. Craignez-vous qu'une pareille souscription ne puisse réussir ? Je convierais en ce cas le Comité central à vouloir bien allouer à l'OEuvre des brochures, sur les ressources dont il dispose, une somme qui la mit à même de faire face aux dépenses qui pèseraient sur elle.

Il y a un second moyen pour faire réussir l'OEuvre. Qu'il se forme un comité composé d'hommes jeunes et dévoués, attentifs à toutes les questions sur lesquelles porte actuellement la lutte antichrétienne, et que ces hommes s'engagent à faire paraître

une brochure chaque fois que nos adversaires soulèveraient une de ces questions.

Voilà sur quelles bases il faut, selon moi, constituer l'OEuvre des brochures : ou bien, demander à l'Union catholique un subside ; ou bien, constituer un fonds par souscription et former ensuite le comité dont je viens de parler. Ce comité serait chargé d'améliorer et de perfectionner l'OEuvre des brochures déjà existante à Bruxelles. C'est dans ce sens que je me suis permis d'adresser à M. le Président une proposition que je convie l'assemblée à adopter, tout en y apportant les modifications et les améliorations qu'elle jugera convenables. (*Applaudissements.*)

M. WAUTHIER. — Je vous demande la permission d'apporter un petit contingent aux idées qui viennent d'être si éloquemment exposées. Il me semble qu'un moyen sérieux de contribuer à répandre la vérité et l'amour de l'étude dans le cœur des masses, c'est de donner une extension nouvelle aux biographies nationales, non-seulement en Belgique, mais encore dans tous les pays catholiques. Il nous incombe de rendre plus populaires et de faire sortir de la poussière des tombeaux, où elles dorment depuis trop longtemps, toutes nos gloires nationales, qui ont droit à la lumière.

Pour ma part, je connais des hommes qui se livrent à ce travail. Malheureusement, l'insuccès en a découragé plusieurs. Je vous citerai en première ligne M. Félix Van Hulst. C'est un des écrivains les plus laborieux et les plus capables du pays ; il a écrit beaucoup d'ouvrages relatifs à nos gloires nationales. Ne nous bornons donc pas à traiter les questions de politique et d'intérêts matériels ; jetons aussi dans le débat ces grandes choses que toutes les opinions acceptent. Offrons la vie des hommes illustres comme modèle, comme stimulant au travail. Je demande en conséquence que, dans l'OEuvre des brochures, on s'occupe aussi, à côté des questions actuelles, de retracer la vie des grands hommes. Tel est le vœu que j'exprime.

Un mot en finissant. J'invite le bureau à se mettre en relation avec le clergé supérieur pour qu'il veuille bien faire communiquer aux écrivains qui s'occuperaient des biographies nationales les documents dont il est possesseur.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous tiendrons bonne note des observations de l'honorable préopinant.

M. l'abbé CLOQUET. — On ferait, je pense, chose utile en dressant le catalogue des ouvrages écrits dans le sens que l'on vient d'exprimer. Je connais des livres écrits avec esprit et qui réfutent la plupart des objections qui sont faites aux vérités catholiques. Je citerai, par exemple, un opuscule qui porte ce titre : *L'Onguent contre la morsure de la vipère noire*. Cette brochure réfute les erreurs propagées contre la divinité du catholicisme. M^{sr} de Ségur a écrit une brochure intitulée : *les Réponses*. Cet ouvrage a été tiré à des centaines de mille exemplaires. Il est bon, mais peut-être paraîtra-t-il trop sérieux à certains esprits. Voici encore le titre d'un autre ouvrage : *La manière de voir de Nicolas Tranquille*. Ce titre est piquant. Quant à l'ouvrage, il résout à peu près les mêmes objections que M^{sr} de Ségur dans ses *Réponses*.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — En appuyant la proposition que vient de vous soumettre M. Woeste, je veux m'étayer sur des exemples qui démontreront, mieux que tous les raisonnements possibles, l'utilité de l'OEuvre des brochures. Je vous en citerai deux : l'un s'est produit en Europe, l'autre se présente aujourd'hui aux États-Unis d'Amérique.

Vous savez tous, messieurs, que, dans les réunions catholiques instituées dans les

principales villes d'Allemagne, on a insisté vivement sur l'utilité de ces petites brochures propres à être répandues en grand nombre dans le but de défendre les principes catholiques et les saines doctrines d'économie politique et sociale. Cette institution, organisée il a trois ans environ, a déjà publié un certain nombre de brochures, et plusieurs d'entre vous ont pu constater qu'elles répondent tout à fait au but des fondateurs. Ces brochures sont vendues à très-bas prix. Quand on en achète en nombre suffisant, on peut les distribuer gratuitement. Mais l'institution, elle, ne les donne pas pour rien. Si l'on savait qu'il existe une Oeuvre pour la distribution gratuite des brochures, elle serait assiégée, et nul ne songerait plus à acheter ce qu'il pourrait se procurer sans frais. Ainsi, j'insiste sur ce point, c'est que l'Oeuvre des brochures organisée en Allemagne, n'opère pas la distribution gratuite de petits traités comme on le fait en Angleterre ; elle a des abonnés ; elle a des protecteurs ; elle leur cède ses brochures à des prix très-réduits, puis ces intermédiaires, ces acheteurs font des brochures ce qu'ils veulent, de manière qu'on ne puisse dire que ces brochures sont livrées gratuitement et qu'elles ne trouvent pas d'acheteurs.

Telle est l'organisation de l'Association des brochures en Allemagne, qui a son siège à Francfort et qui est dirigée par des hommes très-éminents.

Dans quelques jours, on pourra s'occuper à l'assemblée catholique d'Innsprück, des moyens de perfectionner encore l'Oeuvre des brochures.

La Société compte dès à présent, 55,000 souscripteurs.

Au moment où l'Allemagne s'occupait de cette grande œuvre de propagande, les États-Unis y travaillaient de leur côté. S'inspirant, non-seulement de l'exemple de l'Allemagne, mais poussés encore par cet esprit d'initiative qui est le propre des *Yankees*, les catholiques d'Amérique ont établi leur œuvre à New-York, sur une très-grande échelle. Pour en donner une idée, il suffit de dire, que dès la première année, ils ont débité un million d'opuscules qui, suivant l'importance des sujets, ont de 6 à 12 pages. Un spécimen de ces publications a été déposé sur le Bureau par le Rév. Père Hecker, l'un des principaux promoteurs de cette utile entreprise.

L'Oeuvre est constituée à l'aide de souscriptions particulières. Dès les premiers mois, on a recueilli pour plus de 20,000 dollars, soit 110,000 francs de souscriptions. Les Américains examinent en ce moment, la question de savoir si, en présence de l'immense circulation de leurs brochures, ils ne feraient pas chose utile, en établissant une imprimerie particulière et un magasin central dans le double but de réaliser une notable économie et faire rayonner leur œuvre sur tous les États-Unis.

Dans le Congrès de Baltimore qui, au mois d'octobre 1866, a réuni la généralité, pour ne pas dire la totalité des évêques des États-Unis, les prélats ont pris la résolution unanime de recommander d'une manière toute spéciale l'Oeuvre des brochures. Ce fait vous démontre l'importance que l'épiscopat américain attache à cette institution.

J'ai tenu à citer ces deux exemples, pour prouver que l'Oeuvre des brochures n'est pas une utopie ; qu'elle a jeté de profondes racines en Allemagne et aux États-Unis ; qu'elle y a obtenu un véritable succès, et que ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de suivre un pareil exemple.

Ces faits prouvent plus, comme je le disais en commençant, que tous les raisonnements possibles.

En suivant les grands exemples que nous donnent nos frères d'Allemagne et d'Amé-

rique, nous parviendrons, je l'espère du moins, à constituer sur une base solide l'OEuvre des brochures en Belgique.

Un dernier mot. En Belgique même, cette œuvre ne serait pas nouvelle. Indépendamment de certaines publications nationales, en flamand entre autres, et dont le siège se trouve à Gand, nous avons entrepris à notre tour, à Bruxelles, une Association de brochures. Cette Association a déjà publié une vingtaine d'opuscules, parmi lesquels se trouvent quelques traductions des brochures allemandes. Nous verrons ultérieurement le parti que nous pourrions tirer des opuscules de l'Association américaine, dont les frais de traduction ne seront pas trop élevés. Nous pouvons nous approprier ce bien-là en toute conscience.

Il s'agirait donc, suivant moi, non pas de déposséder l'Association constituée en Belgique et qui a déjà fait des sacrifices assez considérables, bien que, jusqu'à présent, elle n'ait pas acquis tous les développements désirables, il s'agirait, dis-je, de compléter, de perfectionner cette institution et de la faire rayonner dans un cercle plus large. Ainsi, je propose d'instituer un comité qui s'entendrait avec l'Association déjà existante pour fortifier ses bases et élargir son action, en lui apportant un concours dont elle serait sans doute reconnaissante.

Il ne faut pas mettre de côté les instruments qui ont déjà activement fonctionné; ce serait bien mal reconnaître des services rendus par une œuvre que de venir lui dire : Vous avez déjà fait du bien, mais malgré tout ce que vous avez fait jusqu'à présent, nous allons constituer une association nouvelle pour la publication de brochures.

Nous, qui avons fondé l'Association existante, nous sommes disposés à nous entendre avec vous pour donner à notre œuvre un caractère plus large et plus puissant. (*Apptaudissements.*)

M. WOESTE. — Messieurs, je désire présenter quelques observations au sujet du discours que vous venez d'entendre. Personne n'a jamais contesté qu'il fallût développer l'œuvre existante des brochures; personne, non plus, n'a jamais voulu y substituer une œuvre nouvelle. Dans la proposition que j'ai présentée, j'ai moi-même stipulé bien clairement que c'était l'œuvre existante qu'il convenait de perfectionner et de fortifier.

Mais il y a un point sur lequel les observations de M. Ducpetiaux ne sont pas en harmonie parfaite avec celles que j'ai présentées. L'honorable Secrétaire général ne veut pas de la distribution gratuite des brochures. Si l'OEuvre des brochures ne parvenait pas à recueillir des ressources suffisantes pour faire ces distributions gratuites, je comprendrais à merveille que l'on dût renoncer à la réalisation d'un tel vœu. Mais si on réussit, à l'aide de l'un des moyens que j'ai indiqués, à trouver les fonds nécessaires, pourquoi le comité qui sera chargé de publier les brochures, ne les répandrait-il pas gratuitement? Si l'on disait, comme M. Ducpetiaux semble le craindre, que nous donnons nos brochures pour rien, quels seraient les inconvénients d'un tel propos? Il prouverait simplement que les catholiques ont augmenté la somme des services gratuits qu'ils doivent se rendre les uns aux autres. A mon sens, cet inconvénient serait donc un des plus grands avantages de l'OEuvre des brochures. J'ajoute que cette OEuvre doit surtout s'adresser, comme je le disais tout à l'heure, à ceux qui ne sont pas des nôtres, aux tièdes, aux indifférents, et je crains fort que si ceux-ci doivent fournir une cotisation, même minime, pour recevoir les brochures, ils ne se les procurent pas; nous manquerions ainsi le principal résultat que nous avons en vue.

Je me rallie complètement aux autres observations présentées par M. Ducpetiaux.

Un mot de réponse seulement à M. Wauthier, qui a préconisé l'idée de publier en brochures, des biographies nationales. Certes, c'est là une excellente idée à laquelle nous sympathisons tous, mais je me demande si la place de ces biographies est bien dans des brochures et si l'on ne ferait pas mieux de les publier dans les Revues qui s'adressent à des intelligences un peu plus développées, à des esprits un peu plus instruits ?

Pour bien apprécier ces biographies nationales, il faut, me semble-t-il, certaines connaissances préalables et une certaine étude de l'histoire du pays. Un grand nombre des personnes auxquelles nos brochures s'adresseront, n'ont pas précisément ces connaissances. J'adhère donc complètement à l'idée de l'honorable M. Wauthier, en tant qu'elle soit appliquée aux Revues, mais je ne crois pas qu'elle puisse l'être aux brochures.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Nous sommes ici pour faire de la pratique. Cette observation me ramène à la tribune pour vous fournir quelques explications ultérieures.

En apparence, je diffère d'avis avec M. Woeste ; mais au fond, nous sommes parfaitement d'accord. C'est plutôt une affaire de forme qu'une question de principe.

Je m'étais sur l'exemple de l'Allemagne et des États-Unis. Les Sociétés qui se sont créées dans ces pays pour publier des brochures, ne les distribuent point gratuitement comme en Angleterre. J'ai déjà dit comment s'opèrent ces distributions ; elles se font par l'intermédiaire de souscripteurs qui prennent un certain nombre d'exemplaires et qui en disposent ensuite à leur gré. D'après les statuts américains, que j'ai sous les yeux, on compte différents ordres de souscripteurs qui paient des sommes plus ou moins fortes. Il est certain que ces souscripteurs ne s'établissent pas marchands de brochures, et que le plus souvent ils les donnent pour rien. Parmi les souscripteurs figurent un grand nombre d'associations charitables, les dames qui visitent les détenus dans les prisons et les malades dans les hôpitaux, les conférences de Saint-Vincent de Paul, etc. Ces divers souscripteurs distribuent ces brochures aux personnes qui ne pourraient pas les payer.

Je pense que M. Woeste voudra bien reconnaître que nous ne nous éloignons pas autant qu'on pourrait le supposer de sa proposition de distribuer gratuitement les brochures.

En ce qui concerne le caractère des brochures, je pense que nous pourrions discuter longtemps à cet égard ; il me semble que ce détail doit être abandonné au comité qui se chargerait de la direction de l'OEuvre, pourvu toutefois qu'il ne s'écarte pas du but principal et unique qu'elle est appelée à poursuivre.

Telles sont les observations générales que je tenais encore à vous soumettre.

M. LE PRÉSIDENT. — La discussion est close. Je mets aux voix la proposition dont j'ai eu l'honneur de donner lecture au commencement de la séance.

— Elle est adoptée.

— Sur la proposition de M. le Président, M. Victor Henry, secrétaire de la 5^e section, est nommé rapporteur.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous passons à la discussion du n^o 3 de l'ordre du jour : « *Applications utiles de l'association dans ses rapports avec les intérêts et les libertés catholiques.* » J'ai reçu de M. Jacobs, membre de la Chambre des représentants et vice-président de la 5^e section, la proposition suivante :

« L'Assemblée exprime le vœu que la législation permette aux associations de réunir les conditions de stabilité sans lesquelles leur existence ne peut être que précaire.

« Sous un régime de droit commun ainsi loyalement établi, l'association sera un puissant moyen de constituer les œuvres catholiques telles que : Établissements d'instruction, de charité, ou purement religieuses ; cercles ; publications de toute nature ; institutions de secours mutuels, soit contre l'indigence, soit contre l'injustice, etc. »

M. l'abbé GESLIN DE KERSOLON développe les bases sur lesquelles repose l'*Association de Saint-Pie V*, et fait ressortir ses bienfaits. Nous croyons inutile de reproduire ces développements, qui se trouvent sous une forme presque identique dans le rapport présenté par le révérend missionnaire, dans la septième séance de l'Assemblée générale (1^{re} partie, pages 272 et suiv.).

« Je demande, » dit en terminant l'orateur, « que quelques membres de cette assemblée veuillent bien se joindre à moi pour former une sorte de commission spéciale qui serait chargée d'étudier le règlement que j'ai eu l'honneur de vous lire en partie. Si cette commission juge que l'œuvre en est digne, elle pourrait formuler des conclusions de nature à être soumises à la ratification de l'Assemblée générale. » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vos applaudissements disent assez que vous êtes sympathiques au vœu émis par l'honorable orateur. Les membres qui voudront se concerter avec M. l'abbé Geslin de Kersolon pourront se réunir dans cette salle, demain, à 8 heures du matin. (*Adhésion.*)

M. Victor JACOBS. — Sans méconnaître l'intérêt qu'offre la communication que vient de nous faire M. l'abbé Geslin de Kersolon, je veux traiter un autre objet, d'une portée plus générale, qui me paraît dominer tous les autres : la législation en matière d'associations.

Un fait vous aura frappés, messieurs ; depuis que nous discutons, quelle que soit la question posée, quel que soit le mal signalé, la réponse est la même, le remède identique.

Les journaux laissent à désirer ? créons une association pour le développement de la presse, un *Pressverein* ; les brochures sont à même de produire des fruits utiles ? vite une association pour la publication de brochures. Association, encore association et toujours association.

C'est qu'en effet, l'association est le grand levier des temps modernes.

Il semblerait, au premier abord, qu'il suffise de la liberté d'association pour qu'avec ce levier, on soulève le monde. Erreur, messieurs ! la liberté d'association est paralysée, si elle n'a, pour la soutenir et la féconder, une bonne législation.

Il ne suffit pas que l'association ait le droit d'exister, d'être ; il faut qu'elle ait le moyen de vivre, de conserver l'être.

Lui accorder la liberté en principe, et lui refuser en fait les moyens d'en faire un usage sérieux, la maintenir dans une situation constamment précaire qui ne lui permette pas d'atteindre son but, c'est enlever d'une main ce qu'on donne de l'autre, c'est se donner le vernis de la liberté, et rien que le vernis.

L'association n'a pas besoin de privilèges ; on les paie toujours trop cher, en reproches qu'ils vous occasionnent, en prétendu contrôle, en prétendues garanties qui les contre-balancent et qui ne sont souvent que des tracasseries. L'association n'a

pas besoin de la *personnification civile*, cette assurance, souvent trompeuse, de *perpétuité*.

Mais si la perpétuité n'est pas indispensable, la *durée*, la *permanence*, la *stabilité*, dans des limites raisonnables, sont nécessaires.

L'association est surtout la forme des œuvres de longue haleine, elle ne s'applique guère aux entreprises d'un jour; il faut donc qu'elles puissent, sous cette forme, fournir leur course et produire des résultats sérieux. Qu'à des intervalles rapprochés, l'œuvre commencée puisse être remise en question par chacun des associés, qu'il dépende d'un seul de l'empêcher de suivre son cours, que son existence reste toujours précaire, dépendant d'un caprice, ce n'est pas là vivre, c'est une agonie permanente.

On l'a si bien compris, que toutes les législations ont constitué le régime des sociétés, mot synonyme d'associations, sur des bases durables.

Cette synonymie a été oubliée dans la plupart des pays, dans le nôtre notamment, soit par le législateur, soit par la jurisprudence (je n'ai pas à rechercher quel est le coupable), et l'on a restreint le régime des sociétés aux associations qui ont pour objet le lucre, un bénéfice appréciable en argent.

Associez-vous pour gagner de l'or, l'association est viable, elle s'épanouit sous un régime où il lui est possible de prospérer.

Associez-vous pour vous procurer en commun des avantages spirituels, intellectuels, moraux, de piété ou d'agrément, associez-vous pour procurer aux autres des avantages même pécuniaires, l'association n'est pas viable, son existence est précaire, à la merci, à la discrétion de chaque associé dont la fantaisie ou le caprice peut ruiner l'œuvre commune.

Dans le premier cas vous êtes une société, la loi vous accueille avec faveur, elle multiplie les précautions pour vous permettre d'atteindre votre but, elle vous consacre un titre entier du Code.

Dans le second, vous n'êtes qu'une communauté, la loi vous regarde avec défiance, elle ne s'occupe de vous que pour vous susciter des obstacles, pour vous défendre (un article suffit pour cela) de durer plus de cinq ans.

Cinq ans! voilà le terme dérisoire assigné à l'existence paisible de toute association qui n'est pas une société. Les premières difficultés sont vaincues, l'association a fait ses preuves, elle commence à inspirer confiance, il faut qu'elle meure! Il faut au moins qu'elle s'attende sans cesse à mourir, car il dépend de chacun de ses membres d'exiger la liquidation, la vente, le partage de l'actif commun. Au moment où la sécurité lui est le plus indispensable, au moment où elle croyait y avoir acquis quelques droits, au moment où elle a surmonté les difficultés matérielles de l'enfantement, il faut que les difficultés légales commencent; à peine née, il faut que sans cesse elle tremble à la crainte de mourir.

Telle est la situation commune des sociétés religieuses, charitables, savantes, d'agrément...

Comment se fait-il, messieurs, que les sociétés religieuses s'en plaignent le plus? La principale raison, c'est que contre elles seules la passion s'acharne, contre elles seules on peut, sans exciter une *tolle* général, que dis-je avec la certitude de trouver des approbateurs, se prévaloir d'une loi défectueuse pour ruiner l'œuvre commune.

Qu'un membre du barreau demande en justice la vente et le partage de la bibliothèque des avocats, que le membre d'un cercle provoque la vente du mobilier et le partage du produit, chacun lui jettera la pierre et l'on trouvera peut-être moyen de

l'écarter par un jugement d'expédient. J'ai tort de dire peut-être, il suffit de parcourir les recueils judiciaires pour s'assurer que cela est arrivé. La situation juridique est mauvaise sans doute, l'absence de mauvais vouloir ou l'équitable connivence des tribunaux empêche de s'en apercevoir dans la pratique.

Mais on a vu des religieux défroqués, on a vu plus souvent des héritiers de religieux, provoquer la nullité de l'acte qui a stipulé l'indivision pendant plus de cinq ans, réclamer et obtenir la vente du couvent, le partage de l'avoir de la communauté, avec la certitude de recueillir les applaudissements de ceux dont ils n'ont fait que suivre les conseils. On va jusqu'à voir en eux des sauveurs de la société, nouveaux Hercules qui domptent l'hydre de la mainmorte, car pour certaines gens une association qui emprunte la forme d'une société sans avoir pour objet l'avantage financier de ses membres, n'est autre chose qu'un établissement de mainmorte déguisée.

Ce que je propose à l'assemblée, c'est d'émettre le vœu, non pas comme on ne manquera pas de me le faire dire dans certaines feuilles, non pas du rétablissement de la mainmorte, la 1^{re} section du Congrès a émis, le 30 août 1864, une protestation contraire, mais celui de voir toutes les législations accorder aux associations, le moyen de réunir les conditions de stabilité sans lesquelles leur existence ne peut être que précaire.

Sans doute la personnification civile atteint ce but et nous n'entendons la proscrire ni dans les pays où elle est la règle, ni même dans le nôtre où elle est l'exception. S'il ne nous appartient pas d'élaborer des lois, il nous appartient au moins de revendiquer, — quel que soit le régime des associations dans un pays, que les lois y voient des êtres moraux ou des collections d'êtres physiques, — les garanties de viabilité, les conditions de durée et d'existence que le bon sens public n'a jamais marchandées aux sociétés.

L'Angleterre, où la mainmorte abonde, s'est contentée d'imposer des limites aux acquisitions immobilières des associations. L'article 21 du chapitre LXXXIX de l'acte 25-26 du règne de la reine Victoria (7 août 1862) est ainsi conçu :

« A aucune compagnie constituée dans le but de propager l'art, la science, la religion, la charité ou tout autre objet semblable n'impliquant pas une acquisition de gain par la compagnie ou par les membres individuels de celle-ci, ne pourra, sans la sanction du *Board of Trade* (bureau du commerce), posséder plus de deux acres de terrain (80 ares); mais le *Board of Trade* peut, par une autorisation écrite de ses principaux secrétaires, autoriser une compagnie de ce genre à posséder des terres en plus grande quantité, en soumettant cette possession à telles conditions qu'il juge convenable. »

Le titre X du 5^e livre du code néerlandais admet à côté des sociétés, forme réservée aux associations dont le lucre est le but, des corps moraux (*zedelijke lichamen*) dont les membres, unis par un intérêt autre que le lucre, ne sont pas personnellement responsables des dettes de l'association.

« Art. 1690. Outre la société proprement dite, la loi reconnaît des associations de personnes comme corps moraux, soit qu'elles aient été créées ou reconnues comme telles par l'autorité publique, soit qu'on les tolère comme permises, ou qu'elles soient constituées dans un but déterminé qui n'ait rien de contraire aux lois ou aux bonnes mœurs. »

« Art. 1691. Tous les corps moraux légalement établis, sont, comme les individus.

capables de tous les actes de la vie civile, sauf les dispositions de l'autorité qui règlent cette capacité, la limitent ou la subordonnent à certaines formalités. »

A l'exemple du droit romain, et plus sage que le code civil, le code néerlandais (art. 1112) ne défend les stipulations d'indivision pendant plus de cinq années qu'entre cohéritiers; l'article 815 C. C. placé au titre *des Successions*, n'a peut-être eu qu'elles en vue, mais ses termes généraux ont été appliqués par la jurisprudence à toute communauté.

Je n'ai pas l'intention d'exalter la législation d'un pays, de dénigrer celle d'un autre; chacun d'eux est le meilleur juge des lois qui lui conviennent; je demande seulement aux catholiques de toutes nations réunis à Malines, d'unir leurs efforts pour revendiquer en faveur des associations en général, car ce serait plus qu'une faute que de se restreindre aux associations religieuses, pour revendiquer, dis-je, en leur faveur ces conditions normales d'existence sans lesquelles elles ne peuvent que végéter.

Ce serait un grand bien pour tout le monde que de réaliser cette idée. Pour les catholiques dont les œuvres s'épanouiraient au soleil de la liberté loyalement pratiquée, je n'ai pas besoin de le démontrer. De même pour tous les citoyens, dont chacun s'intéresse à quelque œuvre; pour les arts, les sciences, les lettres qui n'ont plus guère d'autre Mécène que l'association. Laissez-moi, en passant, rendre un hommage à l'Association pour l'encouragement des Beaux-Arts qui, à ses frais, organise à Anvers ces expositions triennales, qui ne cèdent en rien à celles de la capitale, quoiqu'elles ne soient ni l'œuvre du gouvernement, ni le produit des deniers des contribuables.

Ce serait un bien pour le gouvernement qui se voit en butte à des plaintes légitimes; pour le fisc qui en est réduit à lutter de finesse avec des citoyens qui recourent à des combinaisons plus ou moins savantes pour éviter les inconvénients d'une situation intolérable; pour ceux, enfin, dont la mainmorte est l'épouvantail et qui enlèveraient toute tentation de la rétablir en accordant aux associations un régime normal.

Ce serait, je le répète, un bien pour tous, sauf pour ceux qui spéculent sur les épouvantails, qui se plaisent à la guerre de coups d'épingle, à ceux qu'on a si justement appelés les Pharisiens de la liberté, qui en ont sans cesse le nom à la bouche, mais qui ne la portent pas dans leur cœur.

Déjà la section où je me trouvais en 1865, le 19 août, a émis un vœu analogue, celui de voir « les ordonnances, arrêtés, règlements et lois sur le droit d'association en général et les sociétés ou associations en particulier, réformés conformément à l'esprit et au texte de l'article 20 de la Constitution belge et sur la base du droit commun. »

On avait reproché à cette formule d'être un peu vague, et c'est faute d'en avoir une meilleure qu'elle a été adoptée; on pouvait lui reprocher encore de se restreindre à la Belgique.

La question de la propriété indivise, de la possession en commun, s'impose à toutes les nations modernes. C'est un des principaux problèmes de la législation civile qu'elles ont à résoudre.

On peut dire qu'elle est à l'ordre du jour de l'Europe. En Belgique, la révision du code de commerce est soumise aux Chambres législatives, et la liberté de l'anonymat, la suppression de l'article 57 du code de commerce, préconisée dans cette enceinte il y a quatre ans, est proposée par le gouvernement.

Le Congrès catholique manquerait à sa mission, m'a-t-il semblé, s'il laissait cette question dans l'oubli, s'il ne jetait dans la balance le poids de son opinion.

J'ai cherché à trouver une formule qui concilie la discrétion imposée à une assemblée qui ne fait pas les lois, avec la fermeté que commande l'intérêt qu'ont tous les catholiques au développement de la liberté d'association. Vous jugerez si j'ai réussi.

Pour répondre plus spécialement à la question mise en délibération, j'ajoute une énumération des applications les plus utiles de l'association aux œuvres catholiques. De plus compétents que moi se chargeront de la compléter ou de la modifier et d'en donner les raisons.

Voici donc la formule que je propose à vos suffrages :

« L'Assemblée exprime le vœu que les législations permettent aux associations de
« réunir les conditions de stabilité sans lesquelles leur existence ne peut être que
« précaire. Sous un régime de droit commun aussi loyalement établi, l'association
« sera un puissant moyen de constituer les œuvres catholiques, telles qu'établisse-
« ments d'instruction, de charité ou purement religieux, cercles, publications de
« toute nature, institutions de secours mutuels, soit contre l'indigence, soit contre
« l'injustice. »

Un mot encore sur le dernier objet de cette énumération. Qu'entends-je par institutions de secours mutuels contre l'injustice ?

Vous avez voté, en 1864, sans discussion, la recommandation de créer des associations ou des comités chargés :

1^o De rechercher et de constater les erreurs, les mensonges, les calomnies qui auraient pour but ou pour résultat de porter atteinte à la religion ou de déconsidérer ses ministres ;

2^o De recueillir tous les renseignements, les réclamations et les rectifications qu'on pourrait lui communiquer de ce chef ;

3^o De vérifier les faits et, à la suite de leur vérification, de prendre telles mesures que suggéreront les circonstances, pour confondre les calomnieux et rétablir la vérité.

Je ne sache pas qu'aucune suite ait été donnée à cette recommandation. Je vous invite à la renouveler et à en étendre le cadre.

Ce n'est pas seulement la religion et ses ministres qu'on attaque, c'est nous-mêmes, ce sont tous ses adhérents ; ce n'est pas seulement à la calomnie que l'on a recours, c'est à l'injustice, pour ne pas dire à la persécution.

Dieu me garde des exagérations. Je sais qu'elles produisent nécessairement des réactions qui font nier le mal réel qu'on a le tort de grossir.

Je ne peux pas dépeindre les catholiques des nations représentées dans cette assemblée, comme de perpétuelles victimes, leurs gouvernements comme de constants oppresseurs. Mais ce serait se payer d'illusions que de nous croire revenus à l'âge d'or et de supposer tous les pouvoirs publics, aux divers degrés de l'échelle, incapables de faire du titre de catholique même une mauvaise note.

Où, il arrive souvent que, par haine ou par excès de zèle, le titre de catholique vaut à ceux qui le portent des tracasseries, des passe-droits, des injustices de toute nature ; unissons-nous pour les signaler et pour en poursuivre le redressement. Ayons des associations, ayons des comités, ayons des caisses communes qui viennent en aide à ceux d'entre nous qui ont à se plaindre ; qu'aucune injustice ne passe inaperçue ; qu'elle soit signalée, flétrie, et si l'on cherche à nous imposer

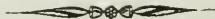
silence par des procès de presse, que les comités interviennent ; ils trouveront dans le barreau catholique des avocats prêts à se charger de la défense *pro Deo et ecclesia*, ils trouveront dans leur caisse de quoi payer les frais de justice.

Ne comptons que sur nous-mêmes, messieurs, mais sachons profiter, nous autres Belges surtout, de la liberté d'association pour nous défendre ; c'est le meilleur moyen de faire apprécier ces avantages à nos frères étrangers qui n'en jouissent pas. (*Applaudissements prolongés.*)

— La proposition de M. Jacobs est mise aux voix et adoptée par acclamations.

M. LE PRÉSIDENT. — Je pense être l'interprète de toute l'assemblée en proposant de confier les fonctions de rapporteur à M. le Représentant Jacobs, qui vient de parler si éloquemment en faveur de la liberté d'association. (*Bravos unanimes.*)

— La séance est levée à midi et demi.



QUATRIÈME SÉANCE.

5 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. AMAND NEUT.

SOMMAIRE. — Communication relative à la fondation d'un journal intitulé : *l'Apostolat*. — Rapport de M. le baron Ludovic de Hody, sur la situation de l'*Union des anciens étudiants de Louvain*. — *Moyens d'étendre et de compléter l'institution des Cercles catholiques*. — Communication d'un projet de fédération des cercles. — Discussion : MM. Collinet, Godinne, Appert, A. Neut. — Vote de la proposition soumise par le Bureau. — Nomination de M. A. Neut comme rapporteur. — *Conférences populaires*. — Discussion : M. Woeste. — Adoption de sa proposition et sa nomination comme rapporteur. — Moyens de favoriser le développement de l'*Union catholique*. — Incident. — Discussion : MM. Appert, Formby, Geslin de Kersolon, Woeste. — Vote de la proposition du Bureau. — Nomination de M. Lebrocqy, comme rapporteur. — *Proposition de M. A. Neut, concernant le Serment judiciaire*. — Discussion : MM. A. Neut, Coomans, F. Delmer. — Vote de la proposition de M. Neut. — Nomination de M. Coomans comme rapporteur.

La séance est ouverte à 9 1/2 heures du matin.

M. LEBROCQY, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 septembre.

Aucune observation n'étant présentée, M. le Président le déclare adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu la communication suivante :

« M. l'abbé Cloquet se proposant d'émettre prochainement 150 mille exemplaires du numéro spécimen ou prospectus du journal *l'Apostolat, revue hebdomadaire des missions et des œuvres de zèle*, les fondateurs, directeurs ou propagateurs d'associations pieuses et les auteurs de projets et d'ouvrages religieux sont invités à s'entendre avec lui. Il se tient à leur disposition aujourd'hui et demain, avant et après les séances, dans l'intérieur du petit séminaire. »

Avant de passer à l'ordre du jour, je donne la parole à M. le baron Ludovic de Hody, chargé de vous présenter un rapport sur l'*Union des anciens étudiants de l'Université de Louvain*, une des gloires de notre pays et du monde catholique tout entier.

M. le baron L. DE HODY. — Messieurs, dès 1862, quelques anciens étudiants de

L'Université catholique de Louvain eurent le pensée de fonder une *Association des anciens étudiants*. Cette idée reçut la plus vive approbation de l'éminent recteur de l'Université, M^{sr} de Ram. Mais elle resta en germe et ne reçut aucun commencement d'exécution. Heureusement, l'année suivante eut lieu la première Assemblée générale des catholiques à Malines. Cette grande et heureuse manifestation catholique ranima le courage et le zèle de tous et provoqua sur-le-champ la mise à exécution du projet trop longtemps différé. Le 20 août 1865, les anciens étudiants présents à Malines se réunirent et constituèrent l'Association; les listes d'adhésion furent bientôt couvertes de signatures.

Grâce à l'activité et à la persistance de M^{sr} de Ram, qui attachait la plus grande importance à la création de l'Association, cette tentative ne resta pas infructueuse.

Un comité central se constitua à Bruxelles et elabora les statuts qui furent approuvés dans la première réunion générale, tenue à Louvain, le 14 juillet 1865.

Dès lors, l'association comptait plus de 500 membres.

Depuis, l'association s'est régularisée et le comité central s'est occupé avec activité surtout de la formation de comités particuliers pour chaque province, ainsi que des moyens de réunir les ressources nécessaires pour constituer des bourses d'études.

L'Association s'est étendue graduellement: à la seconde réunion générale, le 5 octobre 1865, elle comptait plus de 400 membres, et enfin à la troisième, le 9 octobre 1866, ce nombre s'était élevé à plus de 600. (*Bravos.*)

Outre les comités de province, l'Association a un comité local à Louvain, spécialement chargé de recueillir les adhésions et d'organiser les assemblées générales.

Bien que très-jeune, notre association a déjà pu faire quelque bien, grâce aux dons de quelques généreux bienfaiteurs, entre autres de M^{sr} de Ram, le savant regretté, le recteur, le restaurateur, peut-on même dire, de l'Université catholique. Pour l'année scolaire 1865-1866, nous avons pu conférer huit bourses. Pour l'année scolaire qui vient de finir (1866-1867), ce nombre s'était déjà élevé à 15 et la valeur des bourses avait doublé.

Espérons, messieurs, que ce progrès continuera, que de nouveaux dons nous permettront de multiplier les bourses; unissons nos efforts afin d'arriver un jour à indemniser l'Université catholique de tout ce qui lui a été indirectement enlevé: là sera notre gloire, là sera notre récompense.

Il n'est pas nécessaire de vous dire, messieurs, combien notre tâche est facilitée par la haute protection et la bienveillante amitié de toutes les autorités de l'Université catholique et particulièrement de son savant recteur, M^{sr} Laforet, si généralement aimé de tous et si populaire à l'Université.

Notre Association, messieurs, j'en ai la certitude, vivra et progressera d'année en année, parce que nous tous, anciens étudiants de Louvain, nous sommes fiers de notre *Alma Mater*, qui toujours a su nous montrer la voie de l'honneur, la voie du devoir, en un mot, la voie de Dieu! (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT.—Nous remercions M. le baron de Hody de son intéressante communication. Je pense que l'Union des anciens étudiants de Louvain me permettra de recommander de nouveau son œuvre. M. de Hody l'a fort bien dit: il s'agit de remplacer par des dons chrétiens les bourses qu'on nous a enlevées; des protestations verbales ne suffisent pas, il faut réparer le mal commis, afin que le bien ainsi opéré reste comme un acte d'accusation permanent contre ceux qui n'ont pas craint de porter atteinte au principe sacré de la propriété. (*Applaudissements.*)

L'ordre du jour appelle la discussion des *Moyens d'étendre et de compléter l'institution des Cercles catholiques*.

Afin de faciliter vos délibérations sur cet important objet, le bureau, de concert avec M. le vicomte de Kerckhove, a convoqué les délégués de tous les Cercles existant en Belgique. Nous avons vu avec bonheur que presque toutes les associations de ce genre, au nombre 40 à 50, ont été représentées à cette réunion. Nous avons tenu trois séances, et, de commun accord, ont été arrêtées les conclusions suivantes, que nous soumettons à votre appréciation :

« L'Assemblée, considérant la grande extension qu'a prise, depuis la première session, l'institution des Cercles, et la nécessité de resserrer leur union dans l'intérêt de leurs membres et de la cause catholique ;

« Émet le vœu qu'il soit établi une fédération des Cercles catholiques et des institutions analogues belges et étrangères ;

« Qu'une commission permanente, composée de leurs délégués et destinée à servir entre eux de lien permanent, soit organisée en Belgique pour réaliser cette fédération sur les bases suivantes :

« 1^o Tout membre d'un Cercle catholique belge sera admis à la fréquentation des Cercles établis dans les autres villes où il séjournera temporairement ; la même réciprocité existera entre les Cercles belges et étrangers.

« La commission sera chargée de recueillir les adhésions à la fédération.

« 2^o Les Cercles affiliés échangeront leurs publications et saisiront toutes les occasions d'activer leurs relations : invitations aux conférences, correspondance, etc.

« 3^o Il y aura une réunion annuelle à laquelle tous les Cercles affiliés seront invités à se faire représenter par des délégués : la commission fera en sorte qu'elle ait lieu, autant que possible, alternativement dans toutes les villes où il existera un Cercle faisant partie de la fédération.

« 4^o La commission facilitera aux Cercles qui lui en feront la demande, les moyens d'obtenir des conférences d'orateurs belges ou étrangers ; elle se prêtera de même à leur rendre tous les autres bons offices qu'ils réclameraient d'elle, pour l'organisation des soirées musicales, etc. »

M. E. PONCELET (Liège). — Dans votre première session, vous avez émis un vœu en faveur de la multiplication des Cercles catholiques. Ce vœu n'a pas été stérile : plus de quarante Cercles ont déjà été fondés, et ce n'est certes pas un des moindres résultats obtenus par le Congrès. La fédération proposée est très-nécessaire, car nous ne nous connaissons encore que bien peu. En outre, beaucoup de localités où il serait possible et utile d'établir des Cercles, en sont encore dépourvues.

La 4^e question de l'ordre du jour, soumise à vos délibérations, est ainsi conçue : *Moyens d'étendre et de compléter l'institution des Cercles catholiques et de resserrer les liens qui doivent les unir*.

Et tout d'abord, comment compléter l'institution des Cercles catholiques ? Dans le compte rendu de nos travaux de 1865, vous avez lu un petit travail intitulé : *Notice pour servir à la fondation des Cercles catholiques*. Il serait opportun, je pense, de réimprimer cette notice et de l'adresser aux catholiques zélés et influents des villes où il n'existe pas encore de Cercle catholique.

M. LE PRÉSIDENT. — Le vœu de l'honorable orateur est très-légitime ; il reste peut-être encore une trentaine d'exemplaires de cette notice que j'ai fait tirer à part. Je les remettrai volontiers aux personnes qui voudraient s'occuper de la fondation de

Cercles catholiques. Plus tard, nous pourrions rééditer cette notice, en y introduisant les modifications suggérées par l'expérience, et la faire distribuer à un certain nombre d'exemplaires. (*Adhésion.*)

M. PONCELET. — Ce moyen a été employé en France; je sais qu'il a contribué à la fondation de plusieurs Cercles catholiques.

Il est une extension spéciale des Cercles sur laquelle j'appelle votre attention. L'exemple en a été donné par cette admirable Université de Louvain, qui est une gloire et une lumière, non-seulement de la Belgique, mais encore de la catholicité tout entière. On vient de vous parler de l'Union des anciens étudiants de l'Université catholique; vous savez qu'elle est florissante et qu'elle a produit des fruits plus abondants encore qu'on ne s'y attendait.

L'amitié formée sur les bancs du collège est plus vivace, plus durable, plus profonde, plus douce encore que l'amitié contractée dans la vie universitaire. Il ne serait pas difficile, je crois, et il serait éminemment utile de constituer, à l'instar de l'Union des anciens étudiants de Louvain, des associations de jeunes gens sortis d'un même collège catholique. Ces associations auraient pour but de maintenir entre eux des relations propres à les conserver dans les sentiments religieux de leur première éducation.

Le second point de la question qui vous est soumise : « Moyens de resserrer les liens qui doivent unir les Cercles, » est encore plus important que le premier. Le programme de vos travaux indique un moyen qui les résume tous : c'est la fédération. Comment y parvenir? Nous sommes catholiques, tous les catholiques sont frères, les membres des Cercles catholiques le sont deux fois, si je puis parler ainsi. Les Cercles forment une grande famille. Au foyer domestique, chaque enfant a sa place, et s'il y reparait après une absence plus ou moins prolongée, tous les bras lui sont tendus, tous les cœurs lui sont ouverts.

Nous vous proposons donc d'émettre le vœu que tout membre d'un Cercle catholique belge soit admis à la fréquentation des Cercles établis dans les villes où il se rendrait temporairement. Cette réciprocité serait étendue aux Cercles étrangers.

Nous demandons, en outre, la formation d'une commission composée de délégués de Cercles belges et qui maintiendrait entre eux des liens permanents. Ces délégués travailleraient à la fédération de tous les Cercles, tant belges qu'étrangers. Les Cercles feraient entre eux l'échange de leurs publications. Tous profiteraient ainsi de l'expérience de chacun. On organiserait, autant que possible, une réunion annuelle suivie d'un banquet. Tous les Cercles affiliés seraient invités à s'y faire représenter. Nous avons fait à Liège la première expérience, je crois, en Belgique, de ces réunions fraternelles. Nous inaugurons le nouveau local que nous avons acheté. Nous n'avons rien moins que le plus bel hôtel, notamment au point de vue artistique, de la ville de Liège, et cet hôtel est situé en face de l'ancien palais des princes-évêques de Liège. Les Cercles de Bruxelles, de Gand, de Namur, de Verviers, de Nivelles et d'autres villes encore, avaient bien voulu se rendre à notre invitation. Nous étions 200 convives dans une seule salle de notre Cercle, et il est impossible de vous dire combien cette fête nous a laissé d'agréables souvenirs. Là on apprend à se connaître et, en se connaissant, on apprend à s'aimer. On s'entretient des intérêts communs avec le joyeux entrain que comportent de semblables réunions; on s'y console et on s'y encourage dans la défaite; on s'y félicite de ses succès. A Liège et à Verviers, de récents triomphes ont montré ce que peut une persévérance opiniâtre dans la lutte et

qu'il n'est champ de bataille si désespéré qu'il soit jamais permis de désertier ; on y réchauffe son cœur au contact de cœurs amis ; appuyé sur ses frères, on se sent plus fort ; on apporte avec une ardeur nouvelle une confiance plus grande pour les combats futurs ; des toasts fraternels provoquent l'enthousiasme toujours prompt à s'éveiller en pareille circonstance. Il en est un surtout qui n'est jamais oublié et qui doit être le premier dans toute réunion catholique : celui au Père commun des fidèles, au Pontife-Roi, à l'immortel et bien-aimé Pie IX. (*Acclamations.*)

Je me suis oublié sur ce sujet plus important peut-être qu'il ne le paraîtra au premier abord ; je vous en demande pardon, et je finis en indiquant un dernier avantage de la fédération dont il est question. Souvent des Cercles naissants, surtout lorsqu'ils sont établis dans les petites villes, sont embarrassés pour organiser des conférences, élément puissant de succès et l'un des principaux attraits des Cercles catholiques. La commission permanente, dans laquelle seraient représentés les principaux Cercles du pays, sinon tous, viendra, si ces Cercles un peu abandonnés le désirent, à leur aide. Notre honorable et dévoué Président vous a donné lecture du vœu qui a été élaboré dans une réunion préparatoire. Ce vœu a été communiqué aux représentants d'un grand nombre de Cercles qui se trouvent parmi nous. Il a reçu de tous le meilleur accueil. MM. les présidents des Cercles de Nantes et de Châlons-sur-Marne ont cru aussi pouvoir, à l'exemple du Cercle du Luxembourg, à Paris, nous donner l'assurance que nos amis de France adhèreraient avec empressement et bonheur à la fédération proposée. (*Applaudissements.*)

M. GODINNE (Bruxelles). — L'honorable M. Poncelet vous a parlé, messieurs, de l'utilité qu'il y aurait à fonder, dans les grands centres de population où existent des établissements d'enseignement moyen, un Cercle composé des anciens élèves de ces établissements. Ce vœu est déjà réalisé à Bruxelles. Vous connaissez tous, je suppose, cet établissement qui a déjà rendu tant de services à la cause catholique à Bruxelles, l'Institut Saint-Louis. Eh bien ! messieurs, nous avons à cet Institut un Cercle catholique composé des anciens élèves de cet établissement. Si vous le permettez, je vais vous dire brièvement dans quelles conditions ce Cercle s'est formé.

Nous étions, il y a quelques années, à l'Institut Saint-Louis, assez peu nombreux en philosophie. Les professeurs s'y occupent de leurs élèves avec un zèle et un dévouement auquel je me plais à rendre hommage ; ils ne se contentent pas de leur donner le pain de la science ; ils sont encore leurs guides et leurs soutiens à leur début dans le monde. Alors les liens de l'amitié viennent remplacer les liens de la discipline. Peu nombreux donc, nous avons contracté l'habitude de visiter nos anciens professeurs. Nous nous réunissions souvent ensemble le soir pour causer familièrement de tout ce qui pouvait nous intéresser. Par suite de tristes circonstances, nous étions obligés, pour la plupart, d'achever nos études à l'Université de Bruxelles. Or, dans les réunions familiales dont je viens de parler, nous nous fortifiions et nous nous encourageons mutuellement à persévérer dans la voie que nous avait ouverte l'Institut. Nous exposions nos doutes à nos anciens professeurs et nous cherchions de commun accord la solution des difficultés. Toujours, nous étions sûrs de trouver là appui, conseils, force ; toujours, nous sortions de cette maison avec un nouveau courage et une nouvelle ardeur.

Un jour, un professeur de la section de philosophie nous dit : Pourquoi ne pas nous réunir plus ou moins officiellement ? Nous nous adressâmes à M. le Directeur

de l'Institut, à M. le chanoine Ketelbant, qui, avec le zèle et le dévouement qu'il met en toutes choses, accepta la présidence de notre réunion.

Nous faisons un essai ; nous nous réunissons sans avoir de règlement ; mais se réunir, c'était déjà beaucoup. Notre société prospéra ; dans le principe, les anciens élèves de l'Institut y furent seuls admis. Mais à l'Université de Bruxelles, nous remarquâmes que, parmi les jeunes gens assis avec nous sur les bancs, se trouvaient encore des catholiques qui sortaient des principaux collèges du pays et qui étaient heureux de fraterniser avec nous. Lorsque nous rédigeâmes nos statuts, nous élargîmes notre cercle. Nous y avons fait place à ces jeunes gens, et de cette façon, nous avons constitué une petite phalange réunie autour des professeurs de l'Institut Saint-Louis.

Il est à remarquer que les professeurs de la section de philosophie de l'Institut sont encore aujourd'hui de droit les seuls membres de la commission de notre Cercle.

Nous nous réunissons toutes les semaines ; nous n'avons pas le bonheur, comme le Cercle de Liège, de posséder un palais magnifique : on nous accorde généreusement l'hospitalité à l'Institut Saint-Louis. Nous nous entretenons le plus souvent de nos études, nous discutons aussi des questions se rapportant aux travaux de notre profession.

Le nombre de nos membres s'est considérablement accru. Dans le dernier rapport, notre secrétaire a constaté que le Cercle de l'Institut Saint-Louis comptait 87 membres. Nous avons en outre en province plusieurs membres correspondants.

Parmi ces membres, je me plais à citer un nom que vous acclamerez, j'en suis sûr. C'est le nom d'un poète chrétien qui porte la lyre en même temps que l'épée et qui charme les loisirs de ses garnisons en faisant des poésies chrétiennes. Je veux parler de M. le capitaine Daufresne de la Chevalerie. (*Applaudissements.*) Nous avons encore parmi les membres correspondants qui viennent nous encourager par leurs paroles et leur présence, un autre poète bien connu, M. Benoît Quinet. (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous nous sommes mis en rapport avec les Cercles catholiques étrangers, notamment avec le Cercle de Paris, et nous avons le bonheur de recevoir de temps à autre une lettre de M^{gr} l'évêque d'Orléans. Vous voyez que nous avons réalisé à Bruxelles cette idée de la fédération des jeunes gens appartenant aux mêmes établissements d'instruction.

Je fais des vœux pour que, dans toutes les grandes villes, de semblables fédérations puissent être organisées. Ce n'est pas chose bien difficile ; nous sommes toujours sûrs de trouver chez nos anciens professeurs l'appui le plus bienveillant et le plus dévoué. Ces messieurs sont heureux de se retrouver au milieu de leurs anciens élèves : ils restent éternellement jeunes par le cœur. Cela se comprend ; ils sont habitués à vivre au milieu de la jeunesse. La fondation de ces Cercles offre une utilité incontestable. Au sortir des bancs de l'école, on n'a pas toute la désinvolture nécessaire pour manier la parole. Quand on se trouve au milieu d'amis, de camarades, au sein d'une sorte de famille, on est moins gêné, on peut se faire réciproquement certaines observations qui, ailleurs, paraîtraient peut-être manquer de charité. Là, on se dit même souvent de dures vérités, mais on se serre toujours la main en se quittant.

J'arrive au second point traité par M. Poncelet et qui concerne la fédération des Cercles catholiques. Il a dit, avec beaucoup de raison, et j'ai applaudi de grand cœur à ses paroles, qu'il fallait nécessairement que tous les membres des Cercles catho-

liques pussent se connaître. A cet effet, il importe que les membres d'un Cercle aient accès dans les Cercles étrangers. Ils sont ainsi assurés de trouver en voyage un accueil amical. Nous avons essayé de réaliser cette idée au Cercle catholique de l'Institut Saint-Louis. Voici le moyen pratique que nous avons employé. Nous avons fait imprimer pour nos membres de petites cartes qui sont signées par le secrétaire et le trésorier. Nous avons pensé que ces cartes constitueraient une espèce de passeport qui donnerait accès à nos sociétaires dans un Cercle étranger ou auprès de l'un ou l'autre de ses membres.

Je ne m'étendrai pas sur les avantages que les jeunes gens ont à se connaître. C'est là une de ces choses qu'on n'a pas besoin de démontrer, il suffit de l'énoncer.

Je termine en appuyant la proposition lue par M. le Président, et en disant que si l'on a besoin de quelques renseignements sur la manière dont le Cercle académique de l'Institut Saint-Louis a été organisé, ou sur la manière dont il fonctionne, nous serons heureux de nous tenir à la disposition de toutes les personnes qui désireraient avoir des explications. (*Bravos.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je m'associe à vos applaudissements, et pour compléter le vœu émis par M. l'avocat Godinne, je crois remplir vos intentions en lui demandant de vouloir bien rédiger une petite notice qui serait envoyée aux différents établissements d'instruction du pays et de l'étranger. Une pareille notice faciliterait beaucoup la formation de Cercles semblables à celui de l'Institut Saint-Louis. Dès que M. Godinne aura rédigé sa notice, nous nous chargerons de l'imprimer et de la distribuer.

M. GODINNE. — Je ferai volontiers ce que demande M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous en remercie.

M. l'abbé APPERT. — Autrefois, l'apôtre saint Paul, afin de gagner davantage les sympathies de ceux à qui ses paroles s'adressaient, leur disait : Moi aussi, je suis israélite. Après le bienveillant accueil qui a été fait à l'adresse de la conférence catholique de Châlons, je puis dire aussi : J'ai ma place dans ce Cercle. Tendons la main à toute cette jeunesse si fière, si vaillante, si brave, qui, toujours attachée aux bons principes, sans s'arrêter ni aux frontières, ni aux fleuves, ni aux montagnes, réalise ainsi cette grande unité des hommes vivant en frères, comme doivent le faire des catholiques.

Ayant été admis dans cette association des Cercles catholiques, je vous prie de me permettre (et ici je m'adresse surtout aux prêtres français si nombreux dans cette salle), de faire un appel à votre zèle et à votre charité, pour provoquer la multiplication des Cercles catholiques. Certes, nous n'avons ni palais magnifiques, ni grands capitaux ; mais si petit que soit le bien que nous pouvons réaliser, nous aurons fait beaucoup alors que nous ne viendrions en aide qu'à deux ou trois jeunes gens. Beaucoup de jeunes gens sont aujourd'hui employés loin de leur famille, qui les abandonne à la garde de la Providence. Si nous établissions des Cercles dans les principales villes, nous pourrions appeler à nous ces jeunes gens et leur dire : Venez chez nous, nous vous offrons un asile, des mains fraternelles vous y seront tendues ; vous pouvez occuper vos loisirs dans nos réunions. Rien ne serait plus aisé même que de rendre instructives les soirées dans ces réunions familiales ; il suffirait de mettre à l'ordre du jour la discussion d'un sujet quelconque, soit sur la littérature, soit sur la philosophie.

Voici l'avantage que je trouve à l'appel que je me permets de vous adresser.

Si, dans l'année qui va s'écouler, nous parvenions à créer en France une dizaine de Cercles catholiques, voyez quel beau résultat nous aurions déjà obtenu, surtout si nous arrivions à instituer un échange suivi de bonnes relations et de publications.

Puissent mes paroles en jeter l'idée au fond de quelques âmes charitables ; puissent-elles être ce premier souffle qui propage les bonnes pensées ! Puissions-nous enfin, dans une prochaine réunion, nous écrier avec l'unanimité des Cercles belges : Vive le Pape, vive l'Église ! (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ferez chose excellente en adoptant les conclusions proposées par le Bureau. Nous avons un très-grand nombre de Cercles en Belgique, il en existe également en France ; je ne veux faire aucune réclame pour les Flandres, auxquelles j'appartiens, mais je dois dire pourtant que, jusqu'ici, elles remportent la palme. Je serais heureux de voir des Cercles s'établir aussi dans le Limbourg et dans le Luxembourg. Dans cette première province, on est en voie de négociations. J'aime à croire que, dans une prochaine réunion, j'aurai encore de meilleures nouvelles à vous communiquer.

Je mets aux voix la proposition dont j'ai eu l'honneur de vous donner lecture au commencement de la discussion.

— Elle est adoptée par acclamation.

M. LE PRÉSIDENT. — Aux termes du règlement, nous avons à procéder à la nomination d'un rapporteur qui communique la décision prise à l'Assemblée générale.

M. V. JACOBS. — Je propose de choisir notre honorable Président, qui s'est spécialement occupé de l'organisation des Cercles catholiques. (*Adhésion générale.*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Woeste désire vous entretenir des *Conférences populaires*. Je lui accorde volontiers la parole sur cette question importante.

M. WOESTE. — Comme vous venez de l'entendre, messieurs, je me propose de dire quelques mots sur un sujet presque aussi important, à mon avis, que la fédération des Cercles catholiques : je veux parler des conférences populaires.

Ces conférences n'existent encore, si je ne me trompe, que d'une manière très-incomplète dans nos réunions catholiques d'ouvriers, bien que nos adversaires en aient organisé sur presque tous les points du pays. Je tiens à entrer dans quelques explications pour vous en démontrer l'urgente nécessité. A cet effet, il me suffira de jeter un coup d'œil sur les efforts que fait à notre époque l'impunité dans ce sens.

Vous le savez, messieurs, il fut un temps où l'impunité ne s'adressait, pour ainsi dire, qu'aux hommes et parmi les hommes, à ceux appartenant aux classes moyennes ; mais, outre qu'elle ne parvenait pas à les rallier à elle dans leur généralité, la femme lui échappait et par la femme l'enfant. De plus, les masses restaient étrangères à sa propagande. Elle a été frappée de ce fait ; elle a voulu y porter remède, et elle s'est dit qu'elle devait s'emparer de la femme afin d'avoir l'enfant, car l'enfant, c'est l'avenir, comme on l'a dit bien souvent ; elle s'est dit aussi qu'elle devait s'emparer du peuple, des masses qui constituent en définitive la portion la plus nombreuse de la société. Je n'ai pas besoin de signaler les dangers d'un tel plan, car nul n'ignore la puissance du nombre à notre époque.

Qu'a donc fait l'impunité pour atteindre ce double but ?

Elle a commencé par fonder des écoles de jeunes filles d'où l'idée religieuse est

bannie, où le nom de Dieu n'est jamais prononcé. Ces écoles ont pour principal objet d'enlever à la femme ce qui fait sa force et sa dignité, ce qui est la source de son autorité au foyer domestique, et son flambeau dans l'accomplissement de sa double mission d'épouse de l'homme et d'éducatrice de l'enfant.

On ne s'est pas contenté de cela, et l'on s'est dit qu'à côté de cette propagande qui s'adressait spécialement à la femme, il fallait s'emparer, dès maintenant, de l'enfant et pour cela chasser le prêtre de l'école primaire. Vous n'ignorez pas qu'une grande institution impie s'est fondée dans ce but-là. Vous connaissez tous la *Ligue de l'enseignement* ; je dois le dire : cette ligue a atteint, grâce à l'appui de la franc-maçonnerie et grâce aussi à la complicité du monde officiel, un rapide et regrettable développement.

Mais ce n'est pas des deux objets auxquels je viens de faire allusion, que je me propose de vous entretenir brièvement en ce moment.

Sans doute, la Ligue de l'enseignement cherche d'abord à décatholiser la femme et à élever l'enfant *solidairement*, si vous me permettez cette expression, mais la 3^e section de ce Congrès s'est occupée de ce point et je n'ai pas à le traiter devant vous.

Le point sur lequel je veux fixer votre attention, le voici : c'est qu'à côté de la décatholisation de la femme et de l'enfant, l'impiété poursuit encore un autre but : elle fait de la propagande antichrétienne dans les masses. Eh bien ! la Ligue de l'enseignement lui sert encore ici d'organe ; elle fonde partout des comités et des cercles, et l'une des missions de ces comités est d'organiser ce que l'on appelle des conférences populaires. Or, ces conférences n'ont d'autre but, en excitant les plus mauvaises passions, que de déraciner dans le cœur de nos populations la foi catholique. Je ne sais pas d'une manière précise ce qui se passe dans les Flandres, mais je puis parler en connaissance de cause de la province que j'habite, le Brabant. Là, la Ligue de l'enseignement a obtenu des succès presque inespérés ; des comités se sont formés à peu près partout et ils gagnent tous les jours du terrain dans les localités rurales, dans les communes de peu d'importance qui semblaient devoir vivre à jamais sous l'influence bienfaisante du catholicisme. Je citerai, entre autres, la petite ville de Nivelles : la Ligue de l'enseignement y a organisé des conférences qui ont compté jusqu'à trois cents auditeurs ; et savez-vous quel a été l'un des thèmes de ces conférences ? c'a été l'infailibilité du Pape ; je n'ai pas besoin de dire qu'on n'en a parlé que pour l'attaquer.

Il y a là, selon moi, un danger capital pour le salut de l'âme de l'ouvrier d'abord, pour celui de la société ensuite. En effet, quand les masses ne seront plus religieuses et que toutes les digues seront rompues, il faudra s'attendre aux derniers cataclysmes.

Voilà pourquoi je viens vous convier à émettre le vœu que désormais, autant que possible, partout, et surtout là où agit la Ligue de l'enseignement, des conférences populaires soient organisées au point de vue catholique. Je ne dis pas que je suis, en principe, grand partisan de ces conférences. Je ne crois pas, si la situation était entière, que nous devrions prendre l'initiative de leur organisation. A mon avis, il vaudrait infiniment mieux qu'après les rudes labeurs de la semaine, l'ouvrier restât dans l'atmosphère salubre et vivifiante de la famille, pour y donner de bons enseignements, de sages exemples et y élever ses enfants chrétiennement. Mais, je le répète, la situation n'est plus entière, la Ligue de l'enseignement a organisé des conférences populaires ; et, ne l'eût-elle pas fait, qu'encore les catholiques feraient

bien d'en donner. Combien, en effet, n'y a-t-il pas d'ouvriers qui, leur travail terminé, au lieu de considérer le foyer domestique comme une douce retraite, dissipent leurs loisirs et leur argent au cabaret? En Angleterre et en Allemagne notamment, on a été préoccupé de cette situation. En Angleterre, des associations d'ouvriers se sont formées; en Allemagne, le chanoine Kölping, dont vous connaissez tous le nom et les services, a fondé des sociétés d'ouvriers où se donnent des conférences populaires, des entretiens familiers qui ont obtenu un rapide et brillant succès. Il n'est pas, jusqu'à la France qui n'ait fait quelque chose dans ce sens. Je viens donc vous demander de suivre l'exemple de ces divers pays, et je crois pouvoir vous prédire le même succès qu'on y a obtenu.

Il faut donc organiser des conférences populaires; leur efficacité ne me semble pas contestable. Mais quel sera leur objet? Ce sera évidemment de chercher à apaiser dans le cœur de l'ouvrier les mauvaises passions que les ferments révolutionnaires y éveillent de nos jours. Ce sera de réhabiliter le travail à ses yeux; de lui montrer la satisfaction que procure le devoir accompli, d'embellir par de salutaires enseignements sa vie, que traversent tant d'épreuves de tout genre; de lui faire comprendre la nécessité du repos dominical et l'obligation pour lui de remplir tous les devoirs qu'imposent les liens de famille; de le réconcilier avec le capital qui est, en définitive, la sécurité de sa vie; de lui fournir enfin des armes pour résister aux mauvaises excitations dont il est l'objet de toutes parts.

Eh bien! s'il en est ainsi, qui pourra contester l'utilité de l'organisation des conférences populaires? Qui pourra nier qu'elles ne produiront le plus grand bien et qu'elles ne donneront à l'ouvrier plus de force morale et plus de lumières? Elles amélioreront son sort et elles préviendront chez lui le découragement et le blasphème, en donnant une sage direction aux admirables facultés que la Providence lui a départies comme à tout le monde.

L'idée des conférences populaires a déjà été émise à Bruxelles, mais je dois dire qu'elle n'a pas, jusqu'ici, trouvé d'hommes disposés à travailler à leur succès. Voilà pourquoi j'ai pris la liberté de venir placer cette idée sous votre patronage, dans l'espoir qu'à l'exemple de tant d'autres œuvres qui ont dû à ce Congrès l'essor qu'elles ont pris, l'œuvre des conférences populaires ne tardera pas à s'établir dans le pays tout entier.

J'ai, en conséquence, rédigé la proposition suivante, que je sou mets à votre bienveillante ratification :

« L'Assemblée des catholiques émet le vœu que les Cercles catholiques existants « organisent des conférences populaires, et que des Cercles ou Sociétés d'ouvriers se « fendent, au sein desquelles des conférences seraient établies. »

Deux moyens se présentent pour organiser des conférences populaires.

Dans certaines localités, les Cercles catholiques existants disposent des éléments nécessaires pour les constituer.

Des Cercles comme ceux d'Alost et de Gand pourraient, par exemple, se charger des conférences à donner aux ouvriers. Dans d'autres localités, il n'en est pas ainsi. Là il faut créer des institutions nouvelles.

Dans tous les cas, ne l'oublions pas, la question ouvrière avec celle de l'enfant, est la question de l'avenir. Emparons-nous-en pour la résoudre dans le sens catholique, si nous ne voulons point abandonner cette solution aux ennemis de notre foi.

L'apostolat chrétien a un grand devoir à remplir sous ce double rapport. (*Applaudissements.*)

— La discussion est close. — La proposition est votée à l'unanimité. — Sur la proposition de M. le Président, M. Woeste est nommé rapporteur.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion sur « les moyens de favoriser le développement de l'*Union catholique*. »

Vous connaissez tous, messieurs, l'*Union catholique* : elle est une émanation du Congrès de Malines. Dans l'intervalle de nos deux dernières sessions, nous avons tâché de la simplifier et de la décentraliser, et déjà nous avons à constater un succès notable obtenu par cette mesure. Faut-il aller plus loin dans la décentralisation ? Au lieu d'organiser l'*Union* par arrondissements, faut-il l'organiser par cantons ? C'est ce que l'expérience pourra nous apprendre. Le Comité central s'occupe activement de cette mesure ; nous avons déjà un très-grand nombre de comités et de membres correspondants qui propagent l'œuvre. L'*Union catholique* ne s'applique jusqu'ici qu'à la Belgique...

M. l'abbé CLOQUET. — Si l'*Union* ne s'applique qu'aux catholiques belges, pourquoi a-t-on demandé aux membres étrangers d'y adhérer ?

M. LE PRÉSIDENT. — Pour les engager à introduire cette excellente institution dans leur pays.

M. l'abbé CLOQUET. — Je demande la parole, non pour vous entretenir de l'*Union catholique*, mais pour quelque chose qui a trait au Congrès de Malines. Il me semble que l'on pourrait doubler l'effet de nos assemblées en publiant, comme cela se fait ailleurs, la liste des membres présents au fur et à mesure de leur arrivée. Aujourd'hui, nous nous réunissons ici sans nous connaître.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons l'adresse de tous les membres du Congrès ; mais pour ce qui concerne notre pays, il y aurait peut-être des inconvénients à publier une pareille liste. Il est certain que le plus grand nombre des membres de cette assemblée appartient à la Belgique. Or, en face d'un pouvoir intolérant comme le nôtre, nous devons être extrêmement prudents. Tous les membres de cette assemblée sont assurément dévoués de cœur et d'âme à la grande cause que nous défendons ; mais plusieurs tiennent directement ou indirectement aux administrations publiques. Ceux-là doivent se montrer circonspects pour ne pas perdre la position dont ils ont parfois besoin dans l'intérêt de leur famille. Telle est la seule raison pour laquelle nous n'avons jamais publié la liste de nos membres. Nous avons cette liste, mais elle n'est pas à la disposition des hommes qui sont au pouvoir.

M. l'abbé CLOQUET. — Je croyais, en effet, que telle était depuis plusieurs années la raison pour laquelle on n'avait pas publié la liste des membres du Congrès. J'avais respecté cette raison, elle est importante ; mais il y a deux jours, j'ai appris que le commissaire de police de Malines avait entre les mains la liste de tous les étrangers, et qu'elle lui avait été remise par le bureau du Congrès lui-même. (*Réclamations.*) Je me demande dès lors pourquoi cette liste ne serait pas également à notre disposition.

M. LE PRÉSIDENT. — Je puis assurer que ce n'est pas le bureau du Congrès qui a remis cette liste à M. le commissaire de police. Mais voici ce qui a pu induire l'honorable préopiniant en erreur. Il existe, dans l'arsenal trop considérable de nos lois et

de nos réglemens, une disposition ordonnant à la police de se rendre chaque matin dans les hôtels pour y recueillir les noms de toutes les personnes qui y logent. Probablement, M. le commissaire de police a obtenu ainsi, non pas la liste complète des membres, mais de ceux qui logent dans les hôtels. Au reste, comme cette affaire ne nous concerne pas, nous passons à l'ordre du jour.

M. l'abbé APPERT. — Appuyant une pensée exprimée par M. l'abbé Cloquet, je me demande pourquoi l'*Union catholique* ne s'applique qu'à la Belgique, au lieu d'embrasser tous les pays catholiques? Je reviens toujours à l'application du mot *catholique*, qui veut dire universel.

M. l'abbé FORMBY. — Je me rallie aussi aux sentiments que vient d'exprimer un honorable prêtre français. Je suis Anglais, et je reconnais la grande utilité du Congrès de Malines. Mais il convient qu'il représente au plus haut degré possible la catholicité entière et non pas seulement la Belgique.

M. LE PRÉSIDENT. — Le Comité central ne peut pas aller organiser partout les institutions que patronne le Congrès. C'est aux membres des pays voisins à profiter des discussions auxquelles ils assistent ici, et à les mettre en pratique dans la mesure de leurs moyens. (*Adhésion.*)

M. l'abbé GESLIN DE KERSOLON. — J'appuie la proposition relative à la publication des noms des différents membres du Congrès. Il a été question, et il sera question souvent encore de bonnes œuvres d'un intérêt général qui sont recommandées par des membres dont il serait bon de connaître l'adresse. Je conviens, avec notre honorable président, qu'il ne serait pas convenable de publier les noms de ceux qui désirent ne pas être connus, mais on pourrait donner les noms de tous ceux qui n'ont rien à craindre de cette publicité.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous ferons part au Comité central du vœu exprimé par nos honorables collègues.

M. WOESTE. — Messieurs les abbés Cloquet et Appert ne me semblent pas avoir bien compris le caractère de l'*Union catholique*. Si ces deux honorables membres trouvent cette institution bonne, qu'ils l'établissent en France, et je ne doute pas qu'ils n'obtiennent le même succès que nous avons obtenu chez nous. A côté de l'*Union catholique* qui peut exister dans les différents pays du monde, en s'y constituant d'une manière indépendante, se trouve l'Assemblée générale des catholiques en Belgique, où l'on vient débattre les intérêts communs des catholiques de tous les pays.

Il y a donc ici une distinction fondamentale à établir. Les catholiques ont deux espèces d'intérêts : d'abord, les intérêts généraux, qui concernent les catholiques de tous les pays ; puis, les intérêts particuliers des catholiques des divers pays. Eh bien ! le Congrès a pour but d'interroger les intérêts généraux des catholiques du monde entier, tandis que l'*Union catholique* a uniquement pour mission de s'occuper des intérêts des catholiques belges. (*Adhésion.*)

— La discussion est close.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la proposition suivante :

« L'Assemblée estime que l'adhésion des Cercles à l'*Union catholique* serait un puissant moyen d'activer son développement.

« Elle émet le vœu de voir les catholiques étrangers à la Belgique organiser « l'*Union* dans leurs pays. »

— Adopté.

M. Lebrocquy, secrétaire, est chargé de présenter le rapport sur la décision qui vient d'être prise.

M. V. JACOBS, vice-président, remplace M. Neut au fauteuil de la présidence.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Neut, pour développer sa proposition relative au *Serment judiciaire*.

M. AMAND NEUT. — Messieurs, un cri effroyable a surgi, depuis quelque temps, dans les bas-fonds de l'impiété : « Guerre à Dieu ! » se sont écriés des hommes qu'un jour l'humanité prendra en horreur ; « Guerre à Dieu ! » ont répété une foule de loges maçonniques ; « Guerre à Dieu ! » a dit encore cette immonde secte dite des solidaires, qui grouille malheureusement sur le sol belge, — et après avoir proclamé « qu'il n'y a pas plus de Dieu dans le monde que d'âme dans l'homme, » que « l'idée de Dieu est devenue aujourd'hui aussi anarchique que rétrograde, » on s'est mis à détruire cette idée dans le cœur des enfants : on a créé des écoles sans Dieu ; on l'a banni des hospices, on l'a banni du cimetière, on l'a banni du berceau de l'enfant comme de la couche du mourant, et aujourd'hui on veut l'exclure du sanctuaire de la justice ; on prétend briser le lien, détruire le pacte que le serment établit entre Dieu et les hommes ; on veut violer le vœu ou la promesse faite à Dieu même ; en un mot, on veut réduire le serment à une simple et dérisoire formalité, qui n'a plus aucune sanction, ni dans la vie présente, ni dans la vie future.

Ce n'est pas devant une assemblée comme celle qui est réunie ici, que j'ai besoin de m'élever longtemps contre ce que l'illustre évêque d'Orléans, M^{sr} Dupanloup, appelle « *les empoisonnements de l'athéisme* ; » l'horreur que ce dévergondage d'imaginaires malades vous inspire est un signe non équivoque de votre assentiment à mes paroles ; mais j'ai pensé qu'avec moi aussi vous deviez protester contre le fait de ceux qui veulent dépouiller le serment de son caractère religieux, caractère sans lequel le serment n'en est plus un. « Le propre du serment, » dit le jurisconsulte Tissot, « est d'être *essentiellement* religieux ; autrement, il ne signifierait rien. » — « Le lut du serment, » dit Zoësius, « est de confirmer la vérité par un témoignage aussi infaillible qu'il est au pouvoir de l'homme de l'apporter. Or, cette « infaillibilité ne réside qu'en Dieu. »

Heureusement, les cours et tribunaux ont résisté jusqu'ici aux exigences de l'impiété ; ils ont reconnu qu'il n'y a de substantiel dans le serment que l'invocation de Dieu, et les efforts des insulteurs de la Providence, allant plus loin que Robespierre, qui reconnaissait du moins, lui, un Être suprême, sont venus se briser devant les arrêts de la magistrature. Mais, comme les flots, les arrêts sont changeants, et il se peut qu'avec de nouveaux hommes une nouvelle et malsaine jurisprudence se glisse dans l'administration de la justice. (*Bravos.*)

C'est pourquoi il nous faut proclamer, avec une énergie toujours croissante, les devoirs de l'homme envers Dieu ; dire et répéter que le serment sans l'invocation à la Divinité est un vain mot, et ne saurait faire contre-poids ni à l'intérêt, ni aux passions ; que prêté sans la sanction religieuse, il peut amener l'homme à la transgression de toutes les lois de la probité et de la pudeur, et servir de manteau d'impunité au crime lui-même.

« Les négations dogmatiques, » dit M^{sr} Dupanloup, « conduisent inévitablement « aux négations morales ; l'erreur raffinée sur les lois morales ne tarde pas à colorer « la tromperie dans les affaires et à justifier toutes les fraudes, tous les mensonges

« intéressés. Et puis, une révolution étant donnée, on sait aussi jusqu'où vont, dans ces temps d'explosion, les violences meurtrières de la cupidité et de toutes les passions qui éclatent. »

Je viens donc, messieurs, proposer à votre sanction la déclaration suivante :

« L'Assemblée générale des catholiques réunie à Malines,
 « Proteste de toute l'énergie de ses convictions contre les tentatives faites par
 « l'impïété pour enlever au serment judiciaire son caractère religieux ;
 « Proclame, avec la magistrature belge, que si l'invocation à Dieu devait disparaître
 « de la formule du serment, on réduirait le serment à néant et on saperait du même
 « coup une des plus fortes et des plus efficaces garanties de l'ordre social ;
 « Déclare qu'il est du devoir de tous les catholiques de combattre énergiquement
 « ces tentatives partout où elles se manifestent, comme attentatoires à la Religion, à
 « l'ordre public et aux principes fondamentaux de la société. » (*Applaudissements.*)

M. COOMANS, représentant. — Un mot seulement à titre d'explication, qui me semble nécessaire. J'aime à comprendre exactement ce que je vote.

Certes, j'ai été indigné, comme mon honorable ami M. Neut, de voir que l'on voulait expulser ou essayer d'expulser le bon Dieu des tribunaux, comme on a déjà essayé de le chasser d'ailleurs. Je suis assez tranquille sur le résultat final, mais je ne sais pas si la question du serment, en Belgique, a été bien exposée. Certains journalistes de la gauche qui ont proposé la suppression de l'invocation à la Divinité, ont-ils l'intention de demander l'abolition du serment, tel que nous l'entendons ? Nullement. Ils comprennent l'utilité du serment divin dans bien des circonstances. Ce qu'ils désirent, c'est le privilège de ne pas prêter serment, avec le bénéfice de nous l'imposer à nous. Telle est bien leur pensée. Je l'affirme en pleine connaissance de cause, car l'un des propagateurs de cette infernale idée m'a déclaré naguère que le serment devait être maintenu pour ceux qui croient en Dieu, mais qu'il devait être supprimé pour ceux qui n'y croient pas.

Prenons-y garde, n'émettons pas un vœu sans réserve en faveur du maintien du serment. Il y a des serments, même dans le sens divin, dont je ne veux pas. A gauche, l'intention réelle est si peu de supprimer le serment, qu'il y a seize ans, on a proposé le serment en matière fiscale pour la déclaration des valeurs immobilières des successions. Aussi serait-il difficile aux chefs de la gauche de prouver qu'il est injuste, absurde et inconstitutionnel d'imposer le serment judiciaire, alors qu'eux-mêmes ont proposé le serment fiscal dont les catholiques n'ont pas voulu à cette époque, et avec infiniment de raison, parce qu'il y avait là, encore une fois, un privilège en faveur de ceux qui ne croient pas en Dieu, c'est-à-dire en faveur de ceux qui donnaient simplement leur parole d'honneur, laquelle, dans beaucoup de cas, ne valait pas grand'chose.

Il y a encore le serment politique, auquel je ne tiens guère, et le serment diplomatique, dont je ferais bon marché. Quant au serment judiciaire, c'est autre chose. Nous devons le maintenir, plus dans un intérêt social que dans un intérêt religieux, car il est, en effet, quelquefois scandaleux de provoquer des blasphèmes. Cela est tellement vrai que la grande masse des libéraux ne veut pas la suppression du serment ; ils ne veulent que le privilège, je le répète, de ne pas le prêter.

Sous ces réserves, je m'associe au vote proposé par notre honorable Président. Je vous demande pardon, messieurs, de vous avoir parlé à l'improviste, je ne m'y attendais pas, et je me hâte de me taire. (*Applaudissements.*)

M. AMAND NEUT. — Je remercie mon honorable ami, M. Coomans, de l'observation qu'il a bien voulu faire. Jusqu'ici, nous n'avions pas eu le plaisir de l'entendre, et je suis charmé de lui avoir fourni l'occasion de parler.

Messieurs, quel est le but de la proposition que j'ai eu l'honneur de vous soumettre? Je ne m'occupe ni du serment en matière de successions, ni du serment politique; je m'attache uniquement au serment judiciaire; c'est de l'administration de la justice que je ne voudrais pas voir bannir l'invocation à la Divinité. Ah! je sais très-bien que la gauche voudrait user du privilège dont nous parle l'honorable M. Coomans; elle en a déjà beaucoup trop à mon avis. Mais en dehors de la gauche, en dehors des hommes que l'on est convenu d'appeler des libéraux et que M^{er} Dupanloup appelle avec tant de justesse des *libérâtres*, il se trouve encore des individus, des sociétés, qui veulent l'abolition non-seulement du serment judiciaire, mais de tout serment quelconque ayant un caractère religieux. En voulez-vous la preuve? Un journal vous l'a fournie encore, il y a deux ou trois jours. Un individu avait refusé de prêter le serment judiciaire devant un juge d'instruction, quoi qu'il eût parfaitement rempli cette formalité lorsqu'il avait pu servir d'interprète pour traduire des pièces officielles. Cet individu est condamné aux peines prévues par la loi. Mais qu'arrive-t-il?

La Société dite la *Libre pensée* (ainsi nommée parce qu'elle ne pense guère et n'admet pas la liberté), cette société, dis-je, s'est chargée de payer l'amende de 50 francs à laquelle le témoin défaillant avait été condamné.

Les journaux qui sont l'organe de la secte dont je vous ai parlé tout à l'heure, nous ont appris que le receveur de l'enregistrement, qui avait reçu le montant de l'amende des mains du trésorier de la Société de la Libre pensée, avait donné quittance au nom de cette Société, et ils ont ajouté: Voilà la Société de la Libre pensée officiellement reconnue en Belgique!

Vous voyez donc qu'à côté de quelques hommes de la gauche, il y a des agents actifs de l'impicité. Vous voyez que l'on recourt à tous les moyens pour bannir l'invocation à Dieu du serment judiciaire. C'est de cette situation que je me préoccupe; ce sont ces tentatives qui m'effraient. Avant que l'on bannisse Dieu du sanctuaire de la justice, comme on l'a déjà chassé du berceau de l'enfant et de la couche du mourant, je serais heureux qu'une protestation partît de cette assemblée, et que vous affirmiez avec moi, que sans l'invocation à la Divinité le serment a perdu tout caractère sérieux. J'espère que ces explications satisferont mon honorable ami, M. Coomans.

M. F. DELMER. — Est-il bien utile de voter cette proposition, alors que tout le monde, je crois, n'importe à quelle opinion il appartient, sait qu'un serment comprend toujours l'invocation à la Divinité? Nous ne faisons que ratifier ce que tout le monde sait, ce que nos adversaires n'ignorent pas plus que nous.

M. NEUT. — Voilà précisément ce qui est contesté.

— La proposition de M. Neut est adoptée à l'unanimité.

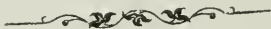
M. V. JACOBS, vice-président. — M. Neut me prie d'inviter M. Coomans de se charger du rapport qui doit être présenté à l'Assemblée générale sur cette question.
— Adopté.

— M. Neut reprend le fauteuil de la présidence.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous touchons au terme de nos travaux. Un seul objet reste

encore à notre ordre du jour, c'est une proposition relative à la franc-maçonnerie. J'en suis l'auteur. Mais les divers travaux dont j'ai été chargé dans le cours de cette session, ne m'ont pas laissé le temps de préparer les développements de cette proposition. Si vous aviez la bonté de vous réunir demain à 8 1/2 heures dans cette salle, je pourrais donner suite au projet que j'ai conçu. (*Assentiment unanime.*)

— La séance est levée à midi et demi.



CINQUIÈME SÉANCE.

6 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. AMAND NEUT.

SOMMAIRE. — Développements de la proposition de M. A. Neut contre la franc-maçonnerie.—Vote à l'unanimité de cette proposition. — Nomination de M. A. Neut comme rapporteur.

— La séance est ouverte à 8 1/2 heures du matin.

M. LEBROCQUY, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 septembre. — Aucune observation n'étant présentée, M. le Président le déclare adopté.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. Neut, relative à la *Franc-maçonnerie*.

M. JACOBS remplace M. Neut au fauteuil de la présidence.

M. A. NEUT. — Je viens, messieurs, faire devant vous le procès à la franc-maçonnerie, procès facile à intenter, facile à plaider, facile à gagner; car je ne me servirai que de pièces émanées des loges maçonniques et avouées par elles. Ce n'est pas moi qui plaiderai, c'est elle qui vous parlera, c'est elle qui, par des documents arrachés aux mystères maçonniques, vous dira ce qu'elle est, ce qu'elle fait, ce qu'elle veut, à quoi elle tend.

En remplissant cette tâche, je ne fais qu'obéir à la voix de notre bien-aimé et vénéré père Pie IX, qui, pénétré de la gravité des maux que répand la franc-maçonnerie sur la surface du globe, désire communiquer à tous les fidèles une sainte et salutaire aversion pour les sociétés secrètes.

Ce n'est pas, d'ailleurs, la première fois que l'Église s'est alarmée des manœuvres antireligieuses et antisociales de la maçonnerie; dès la première moitié du xviii^e siècle, le pape Clément XII la condamna et la réprouva; Benoit XIV renouvela les sentences de son vénérable prédécesseur, sentences qui furent confirmées, au xix^e siècle, par Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX.

Le pape aujourd'hui régnant (que Dieu garde!) s'est particulièrement attaché à combattre la secte maçonnique; à plusieurs reprises, Sa Sainteté s'est prononcée énergiquement contre elle, prémunissant le troupeau confié à ses soins contre ces loups rapaces qui, revêtus de peaux de moutons, cherchent à tout dévorer.

Il y a un an et demi, j'eus l'honneur d'offrir à Sa Sainteté la première édition de mon ouvrage sur la franc-maçonnerie : *La franc-maçonnerie soumise au grand jour de la publicité, à l'aide de documents authentiques* (Gand et Bruges, 1867, 2^e édition, deux vol. in-8^o; Paris, chez Dillet, rue de Sèvres, 15), promettant au Saint-Père de compléter (ce que j'ai fait depuis) mon travail. A peine Pie IX eût-il reçu le livre, qu'il daigna m'adresser les félicitations les plus flatteuses et me remercier en disant que j'avais bien mérité de la religion et de la société civile, et après ce témoignage si précieux, Sa Sainteté, parlant de la nécessité de dévoiler les manœuvres de la secte maçonnique, ajouta :

« En effet, ainsi la franc-maçonnerie s'arrache-t-elle à elle-même le masque de la vertu qu'elle a dérobée à l'Évangile; ainsi elle met au jour ses rites impies et ses serments; ainsi, elle avoue professer le naturalisme et repousser toute religion révélée; ainsi elle démontre qu'elle est hostile à toute autorité, qu'elle est l'auteur et le chef des bouleversements qui ruinent aujourd'hui l'ordre et ouvrent la source de toutes les calamités, de tous les maux sous lesquels gémit le genre humain; ainsi, enfin, elle émet son funeste poison et elle fait paraître aux yeux de tous la honte de ses mystères, qu'elle a l'habitude de cacher avec le plus grand soin, non-seulement aux profanes, non-seulement à ses novices, mais même à la plupart de ses initiés, à moins que ceux-ci, ayant déposé toute pudeur, renoncé à tout sentiment de religion et de justice naturelle, se soient montrés dignes de la confiance de la secte. Certes, ces documents, arrachés aux ténèbres de la secte, et par conséquent authentiques et irréfutables, brilleront d'un éclat tel aux yeux de tous, que celui qui ne veut pas être aveugle en plein midi, ne saurait plus ni se laisser induire en erreur par le faux brillant de bienfaisance sous lequel se déguise la secte, ni méconnaître la sagesse du Saint-Siège, qui l'a tant de fois frappée d'anathème, afin de prévenir la perte des âmes et détourner des nations les malheurs qui les menacent. »

Dans son allocution du 25 septembre 1863, Sa Sainteté Pie IX s'est exprimée sur le même sujet dans les termes suivants :

« La secte maçonnique dont nous parlons, n'a été ni vaincue ni terrassée; au contraire, elle s'est tellement développée, qu'en ces jours si difficiles, elle se montre partout avec impunité, et lève le front plus audacieusement que jamais. Nous avons dès lors jugé nécessaire de revenir sur ce sujet, attendu que, par suite de l'ignorance où l'on est peut-être des coupables desseins qui s'agissent dans ces réunions clandestines, on pourrait croire faussement que la nature de cette société est inoffensive, que cette institution n'a d'autre but que de secourir les hommes et de leur venir en aide dans l'adversité; qu'enfin, il n'y a rien à en craindre pour l'Église de Dieu.

« Qui, cependant, ne voit combien une telle idée s'éloigne de la vérité ?

« Que veut donc cette association d'hommes de toutes religions et de toutes croyances? A quoi bon ces réunions clandestines et ce serment si rigoureux exigé des initiés, qui s'engagent à ne jamais rien dévoiler de ce qui peut y avoir trait? Et pourquoi cette effrayante sévérité de châtimens auxquels se vouent les initiés, dans le cas où ils viendraient à manquer à la foi du serment? A coup sûr, elle doit être impie et criminelle, une société qui fuit ainsi le jour et la lumière; car celui qui fait le mal, a dit l'apôtre, hait la lumière. »

Telles sont les paroles de Pie IX, dont l'autorité est si grande et qui inspire à tous les catholiques de l'univers un si grand et si légitime respect.

C'est avec juste raison que le Saint-Père porte ce jugement. En effet, la franc-maçonnerie essaie plus que jamais, je n'hésite pas à le dire, de détruire les bases fondamentales de la société; elle s'attaque à tout ce qu'il y a de plus sacré. Un très-

grand nombre de ses loges, et ce nombre s'accroît sans cesse, conteste l'existence de Dieu et nie l'immortalité de l'âme. Sur cent et quelques loges qui ont été chargées, il y a deux ans, de présenter en France un projet de constitution pour ce qu'on appelle « un grand *convent* (congrès) maçonnique, » on a compté une soixantaine de projets où l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme étaient formellement niées.

Dans la dernière réunion générale maçonnique, tenue à Paris au mois de juin dernier, on a agité longuement la question de savoir s'il ne fallait pas supprimer dans ce que les maçons appellent une planche et nous un écrit, cette formule : « *A la gloire du grand architecte de l'Univers.* »

La formule n'a pas été supprimée, mais on lui a donné un commentaire tel qu'elle ne signifie plus rien, absolument rien.

Ne croyez pas, messieurs, que cette négation impie soit un fait particulier à tel ou tel pays. Non : cette hostilité ouverte au Créateur du ciel et de la terre et à sa plus belle œuvre, à l'âme, s'étend et se propage partout. Les archives maçonniques nous montrent cet athéisme brutal gagnant l'Italie; où Garibaldi attaque la religion et cherche à écraser l'Église et la papauté au nom des loges dont il est le grand-maître.

Grâce à la maçonnerie, l'esprit d'impiété se développe en Prusse et en Hollande, où il hante les plus hautes régions; en France, où il reçoit aide et protection; en Belgique, où il règne et gouverne. Partout, nous retrouvons la même déclaration de guerre à Dieu; partout nous entendons proclamer que l'âme de l'homme s'éteint comme celle de la brute.

La franc-maçonnerie, d'ailleurs, est devenue le plus solide appui de la secte des solidaires et de la libre-pensée; elle patronne, elle défend ces sociétés. J'ai sous la main les pièces authentiques relatives au conflit élevé entre la loge la *Constance* de Louvain et le Grand-Orient de Belgique, et ces pièces viennent prouver l'exactitude de mes assertions.

Lorsque Léopold 1^{er} fut décédé, le Grand-Orient de Belgique crut qu'il fallait lui faire des funérailles maçonniques; vous avez lu dans les journaux les détails de cette ridicule cérémonie. Le Grand-Orient avait fait placer, sur l'un des piliers de ce que les maçons appellent leur temple, cette inscription : « *L'âme éternelle de Dieu est immortelle.* » Cette légende suscita un conflit menaçant : la loge de Louvain protesta de la manière la plus énergique, soutenant que c'était là une atteinte portée au libre arbitre et à la conscience des Frères, et contesta à la loge suprême le droit de produire dorénavant dans « les tenues » maçonniques, de pareilles doctrines, hostiles, disait-elle, « aux bases de la maçonnerie belge. »

Et que fait le Grand-Orient?

Il ne s'offusque pas le moins du monde de la négation de Dieu et de l'immortalité de l'âme, mais il se fâche tout rouge, « parce qu'il ne peut appartenir à aucune loge « de blâmer, par un acte officiel, le corps régulateur de toutes les loges. » Quant au fond de la protestation émanée des maçons de Louvain, le Grand-Orient répond : « Qu'ils (les Frères de Louvain) veuillent prendre lecture de l'article premier des « statuts généraux de l'Ordre, et ils apprendront que déjà, en 1857, le Grand-Orient « de Belgique dégageait la maçonnerie nationale de tout dogme religieux ou philo- « sophique. »

Plus loin, la loge régulatrice cite le passage suivant de la « planche » adressée par elle à toutes les loges de l'obéissance, le dix-septième jour du neuvième mois 5865 : « N'oubliez pas que notre Ordre constituant une agrégation d'hommes qui entendent « exercer leur libre arbitre, il ne nous appartient pas d'établir, en fait de religion ou

« de philosophie, un corps de doctrines auquel nos Frères soient tenus de se conformer. Nos temples ne doivent être que de vastes foyers de lumières, où toutes les opinions pouvant se produire librement, les maçons sont mis à même de choisir les éléments de leurs convictions. »

Enfin, le Grand-Orient ajoute :

« Si le principe de l'immortalité de l'âme apparaît dans nos rituels et formulaires, si l'idée de Dieu s'y produit sous la dénomination de grand architecte de l'Univers, c'est que ce sont là des traditions de l'Ordre, mais jamais le Grand-Orient n'a imposé ni proclamé un dogme sur ce point. »

On le voit, les chevaliers de l'équerre et de la truelle font bon marché de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Le peu qu'il leur reste de choses religieuses, c'est la formule : « Grand architecte de l'Univers, » dénomination que tout le monde peut accepter pour le Dieu qu'il vénère ; elle peut même être adoptée par ceux qui ne croient à aucun Dieu. Quant à l'âme, c'est une défroque dont l'homme n'a plus à se soucier en partant pour l'autre monde. L'âme humaine et l'âme d'un cheval font la paire, d'après MM. les maçons.

Vous voyez, messieurs, où tend la secte que, pour ma part, j'ai fait vœu de combattre partout où je la rencontrerai. (*Applaudissements.*)

Après avoir vu ce que la franc-maçonnerie fait de Dieu et de l'âme, il est bon de rechercher ce qu'elle fait des autres principes fondamentaux de la société. Soit dit en passant, cette secte, qui inscrit sur son drapeau : *Liberté, égalité, fraternité*, compte dans son sein un grand nombre de très-puissants Souverains Commandeurs, de Sérénissimes Grands-Mâtres, de Princes du Tabernacle, de Sublimes Princes du Royal Secret, etc.

Il me sera aisé de prouver que les loges maçonniques ne se soucient pas plus de la propriété que de la Divinité. Les loges inférieures sont peut-être à cet égard encore plus remuantes que les autres. En 1866, a paru une pièce de nature à éclairer les personnes qui douteraient encore des menées antisociales de la franc-maçonnerie. Cette pièce émane d'une loge de Liège, appelée la *Parfaite Intelligence* ; elle est signée du Vénérable, Lafontaine, et du secrétaire, Bonniver. Ces messieurs écrivent à leurs amis de Londres, les *Philadelphes*.

Voici comment ils s'expriment :

« Ce n'est point trop du rassemblement de tous nos efforts pour combattre les erreurs qui continuent à gouverner le monde, et parvenir au but que nous poursuivons :

« Soustraire l'humanité au joug des prêtres ;

« Remplacer la foi par la science ;

« Substituer, pour le bien accompli, les austères satisfactions de la conscience aux pompeuses espérances de récompenses célestes ;

« Écarter de l'esprit la vaine préoccupation d'une vie future et le fétichisme d'une Providence prête à secourir toute détresse ;

« Abattre les forces aveugles ;

« Abaisser l'orgueil de l'argent et des privilèges ;

« Transformer la charité aux pauvres, qui les humilie, en recherche du droit des pauvres, qui les élève ;

« Égaliser les intelligences, par l'instruction ; les fortunes, par l'équilibre proportionné des salaires ; les protections, par des lois identiquement respectueuses pour tous ;

« Réaliser la justice au lieu de la promettre dans un monde inconnu.

« Telles sont nos tendances, telles sont les vôtres.

« L'entreprise est vaste, digne d'enthousiasme et de passion, mais encombrée
« d'obstacles.

« Vous avez compris qu'en luttant en commun, nous réussirons à les détruire. Nous
« vous remercions, et nous sommes avec vous. »

Il est à remarquer que cette planche fut accueillie par la *loge des Philadelphes*, de Londres, par des acclamations qui, dit un journal, retentirent pendant plus de cinq minutes.

Si les uns écrivent ainsi, voici comment parlent les autres. C'est encore une loge de Liège qui a la parole. J'aime mieux que ce soient les francs-maçons qui apportent ici eux-mêmes leur acte d'accusation; c'est une méthode plus probante, et c'est plus facile pour moi :

« Lorsque l'homme considère que lui seul, de toutes les créatures, est doué d'intelligence, lui est-il permis de douter que cette intelligence lui a été accordée *pour se livrer entièrement aux plaisirs qui lui sont communs avec la bête?... Je dirai que le nom de Dieu est un mot vide de sens. Que l'homme cesse donc de chercher hors du monde qu'il habite des êtres qui lui procurent un bonheur que la nature lui refuse; qu'il étudie la nature, qu'il applique ses découvertes à sa propre félicité. Ce n'est point hors de la nature que nous devons chercher la Divinité; disons que nature est Dieu. Tenons-nous donc à la nature. Quelle que soit la cause qui jette l'homme dans le séjour qu'il habite, l'existence de l'homme est un fait. Qu'il s'aime lui-même, qu'il cherche à se conserver.*

« La superstition influa sur tout et servit à tout corrompre. Si la religion chrétienne était prouvée venir de Dieu ou de la nature, il faudrait l'admettre avec soumission; mais les religions furent inventées par des imposteurs plus ou moins habiles. Ce que la religion chrétienne a de bon est pillé chez les auteurs païens; *dans ce qu'elle a de son instituteur, elle ne vaut rien. Avant de prouver la divinité de la religion, il faudrait prouver l'existence de Dieu.* »

Tout ce que j'ai dit suffirait amplement, me semble-t-il, pour justifier la proposition dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture; mais ce n'est pas tout. La franc-maçonnerie s'est attaquée à la divinité de Jésus-Christ; elle a nié l'immortalité de l'âme; elle a conspué tout ce que nous avons appris dès notre enfance à respecter, à vénérer. Mais elle ne s'est pas arrêtée-là.

Des pièces authentiques démontrent, en effet, que la secte maçonnique est le centre de presque toutes les révolutions qui ont eu lieu dans ces derniers temps et même antérieurement. Prenez l'*Histoire de la Révolution française*, par Louis Blanc, dont l'autorité et la véracité en pareille matière ne peuvent être méconnues, vous y trouverez que la Terreur de 1795 est l'œuvre de la franc-maçonnerie.

Lisez les paroles que M. de Lamartine, membre du Gouvernement provisoire, prononça, lors de la révolution de 1848, et vous connaîtrez son avis sur ce même sujet. De Lamartine reçut, le 10 mars 1848, une députation de l'obédience du Suprême Conseil et il lui dit, entre autres choses : « Je n'ai pas l'honneur de savoir le langage particulier que vous parlez, parce que c'est un singulier langage, mais je connais assez l'histoire de la franc-maçonnerie pour être convaincu que c'est du fond de vos loges que sont émanées, d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour, enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la divine explosion dont nous sommes les témoins. »

Voilà l'avis de M. de Lamartine, parlant aux représentants officiels de la secte maçonnique. M. Crémieux, aussi membre du Gouvernement provisoire, reçoit à son tour une députation du Grand-Orient : « La patrie tout entière, lui dit-il, a reçu par « vous la consécration maçonnique. »

Si nous revenons en Belgique, voulez-vous apprendre de la bouche d'un franc-maçon plus sincère que ses Frères, quels sont les procédés que l'on emploie lorsque l'ordre ou la liberté gêne ces messieurs ? La ville de Verviers fut témoin, en 1844, d'une émeute suscitée à l'occasion de l'établissement en cette ville de la Compagnie de Jésus. Or, qui fit cette émeute ? Vous allez l'entendre. M. Goffin, Vénérable de la loge des Libres-Penseurs, dans son *Histoire populaire de la franc-maçonnerie*, s'exprime ainsi, à la page 429 :

« Ce fut le moment (1844, époque à laquelle le *Juif-Errant*, d'Eugène Sue, excita « les passions populaires contre les Jésuites), que l'on choisit pour introduire « l'Ordre dans la cité la plus démocratique du pays. Une dame de haut parage, « célèbre par sa dévotion mystique et ses libéralités princières envers l'Église, se « chargea de mener à bonne fin cette difficile entreprise. Un tout petit Père, un seul, « notez-le bien, arrivé de nuit à Verviers, vint prendre possession du vaste hôtel « que la munificence de la grande dame avait mis à sa disposition. Mais la presse « veillait, et, en 1844, elle faisait bonne garde dans la cité industrielle, car elle « avait pour appui la loge des *Philadelphes*, et celle-ci comptait alors parmi ses « membres des hommes d'une énergie extraordinaire. Le 2 septembre, Verviers enten- « dait gronder l'émeute, et les saintes maisons s'empressaient de faire disparaître le « saint homme dont elles avaient salué la venue comme celle du Messie. Il fallait « attendre des circonstances plus favorables ; elles ne tardèrent pas à se pré- « senter. »

Il existe un projet de confédération universelle de toutes les grandes loges du globe, au nombre de 8,200 ateliers. Les loges s'appellent des ateliers, parce que si l'on n'y travaille guère, on y mange et boit souvent, excellent moyen de faire croire aux badauds qu'aucun mal ne s'y commet. La révolution cosmopolite s'incarne ainsi dans la franc-maçonnerie pour renverser partout l'ordre social.

Durant le cours de nos réunions, j'ai déjà entendu dire plusieurs fois : M. Neut a fait des ouvrages sur la franc-maçonnerie ; il affirme l'authenticité de toutes les pièces qu'il publie. Cela est-il bien exact ? toutes ces pièces ont-elles bien le caractère qu'il leur attribue ?

Voici ma réponse :

J'ai fait d'abord un ouvrage qui ne contenait pas la moitié des matières de chacun des deux gros volumes que j'ai composés ensuite. Ce premier travail a été si rapidement vendu, que j'ai dû faire une nouvelle édition. Encouragé par la voix du Souverain-Pontife, je me suis livré à de grands labeurs, j'ai fait des recherches qui ont été heureuses et j'ai publié deux volumes. Tous les journaux catholiques du pays, et beaucoup de journaux français, allemands, italiens et anglais en ont parlé. J'ai demandé partout que l'on voulût bien s'inscrire en faux contre mes documents, s'ils n'étaient pas authentiques. J'ai envoyé gratuitement mes volumes à des journaux maçonniques... Vous me trouverez sans doute bien libéral en cela. (*Rires.*) Je les priais de me réfuter, s'ils le pouvaient : *ils se sont tus*. Je demandais une simple mention de mes volumes ; je ne l'ai pas obtenue ; j'en suis à cet égard pour mes frais. (*Nouveaux rires.*)

Je vous dirai donc, messieurs, que je garantis la parfaite authenticité de toutes les

pièces que j'ai imprimées. Je défie quelque adversaire que ce soit de me donner un démenti sur ce point. J'espère que ma réponse paraîtra péremptoire. J'ai demandé à cor et à cris une mention, un désaveu; j'ai été jusqu'à m'écrier : Accusez-moi d'être un publiciste à la Dubois. (*Hilarité.*) Appels inutiles ! Je le répète, on ne m'a pas répondu.

Ah ! nous le savons, l'on parle beaucoup de bienfaisance dans les loges, pour en imposer aux simples et aux niais. Mais les francs-maçons sont-ils aussi bienfaisants qu'ils le prétendent ? Qu'on lise leurs écrits et que l'on constate leurs aveux.

Il y a quelques années, les maçons s'avisèrent de fonder en France un orphelinat maçonnique. Après trois années d'efforts, après les dons de 27 loges et de 500 sous-criteurs, on était parvenu à recueillir *six enfants* ! Au mois de mars dernier, toujours d'après un rapport officiel, ces admirables philanthropes avaient 14 garçons et 5 filles en nourrice, en pension ou en apprentissage !

Il leur fallut aussi une maison de secours. Le loyer de la maison, les impôts et le traitement du gérant absorbèrent 1,720 francs, et — notez ce chiffre — 542 francs suffirent pour secourir les hôtes malheureux qui y furent admis. Il est vrai que les membres du conseil d'administration de la maison de secours avaient acheté pour 187 francs de décorations, afin de s'en parer le jour des réunions !

Dans une circulaire de 1857, le Grand-Orient de Belgique, après un délai de trente mois et plusieurs lettres de rappel, menaça d'excommunication tous les francs-maçons qui n'envoyeraient pas la rétribution annuelle de 2 francs par Frère, que les loges doivent payer à la loge suprême.

Voilà la philanthropie maçonnique ! Ce n'est pas ici que je la comparerai à la charité chrétienne.

Après avoir eu l'honneur de vous présenter ces développements, je crois inutile, messieurs, de vous prévenir contre tout ce qui émane de la franc-maçonnerie. Ne négligeons rien pour mettre notre foi, nos enfants, nos familles à l'abri des trames de cette secte. Il est bon que vous sachiez à quelle armée nous avons à faire.

D'après une statistique acceptée par les auteurs maçonniques eux-mêmes, on compte 7,900 loges, dirigées par 79 grandes loges et 119 loges provinciales; il y a, en outre, 12 suprêmes conseils, ayant sous leur obédience 350 loges; enfin, il y a 8 loges isolées ou indépendantes. Total, 8,258 loges inférieures qui comptent 700,000 à 800,000 membres actifs et environ 5 millions de membres non actifs.

Telle est l'armée que nous avons devant nous, armée qui dispute à Dieu son existence, à l'âme son immortalité, à l'ordre sa stabilité; voilà l'armée qui veut, suivant son expression, « abaisser l'orgueil de l'argent et des privilèges, et égaliser les fortunes pour équilibrer les salaires ! »

N'y a-t-il pas quelque chose d'épouvantable à voir des hommes, nés libres, entrant dans les loges et s'engageant, par un serment terrible, à faire tout ce qu'on leur demandera ? Peut-il y avoir une abdication plus complète du libre arbitre de l'homme et de sa dignité ?

J'espère que vous êtes convaincus comme moi, que notre devoir, à nous catholiques, est de combattre avec énergie cette secte qui ne respecte rien.

Le Pape Léon X, jetant un regard douloureux sur les ravages que la franc-maçonnerie avait déjà faits de son temps, disait :

« Nous avons averti les princes et les princes ont dormi. Et nous avons averti les ministres, et les ministres n'ont pas veillé. De là les malheurs que nous avons à déplorer. »

Vous ne voudrez pas, messieurs, que cette parole puisse nous être appliquée. Vous protesterez de toutes vos forces contre les effroyables manœuvres de la franc-maçonnerie, et vous les combattrez partout où elles se produisent. J'ai donc l'honneur de vous soumettre la proposition suivante :

« L'Assemblée générale des catholiques, acceptant avec empressement et amour
« les avis paternels donnés par le Saint-Père dans son allocution du 25 sep-
« tembre 1865,

« Déclare qu'il est du devoir de tous les catholiques de combattre énergiquement
« la franc-maçonnerie, partout où elle se montre et sous quelque forme qu'elle se
« produise ; de dévoiler les trames ourdies par elle contre l'Église et la société, et
« de paralyser, autant que possible, son développement et son enseignement. »
(*Longs applaudissements.*)

— La proposition de M. Neut est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Jacobs, vice-président, M. Neut est proclamé rapporteur.

M. V. JACOBS. — Nous sommes arrivés, messieurs, au terme de nos travaux. Il me reste à vous remercier du zèle que vous y avez déployé. J'espère que cette session laborieuse produira de bons fruits et qu'elle vous engagera à venir, dans une quatrième session du Congrès catholique, reprendre place dans cette section. Vous y trouverez le même accueil fraternel, qui pourrait être plus brillant, mais non plus cordial. (*Bravos.*)

M. A. NEUT. — Je vous remercie aussi personnellement, messieurs, de la bienveillance que vous n'avez cessé de m'accorder pendant cette longue session. Vous vous êtes occupés des intérêts catholiques les plus précieux ; vous n'avez ménagé ni peines, ni temps, pour participer à nos travaux. Je vous convie, comme vient de le faire mon honorable collègue, à vous retrouver ici lors de notre quatrième session. Je souhaite que Dieu vous bénisse dans votre famille, dans vos enfants, afin que ceux-ci puissent aussi venir un jour puiser à cette source féconde de bons enseignements.

Au moment de nous séparer, nos regards s'attristent en se dirigeant vers la place qu'occupait parmi nous, avec tant de distinction, un homme dont la vie entière a été une chaîne d'actes de dévouement à la grande cause catholique, l'honorable baron Van den Branden de Reeth, membre du Comité central et de la Chambre des représentants : cette place, messieurs, est vide ; la mort est venue nous enlever cet homme de bien, dont la coopération nous était si précieuse à tant de titres, et qu'il était impossible de ne pas aimer. Mais notre affection ne mourra pas avec lui : par nos prières, nous la perpétuerons, nous demanderons pour lui et pour les siens les grâces célestes ; et puisque nous sommes réunis ici, au nom de Dieu, nos prières seront exaucées. J'espère, messieurs, qu'à notre prochaine réunion, nous n'aurons plus de vides aussi regrettables à signaler dans nos rangs, et que tous vous reviendrez ici sains et saufs, prêts à travailler encore avec nous, pour le bien de l'Église et de la société.

Comme en 1864, messieurs, je ne vous dis pas adieu, je vous dis : au revoir.
(*Applaudissements prolongés.*)

— La séance est levée à 9 $\frac{1}{2}$ heures.



TROISIÈME PARTIE.

Appendice.



Appendice.

I.

INTRODUCTION.

Notices et rapports sur les œuvres catholiques EN BELGIQUE.

L'Assemblée générale des catholiques, dans sa session de 1867, s'est particulièrement occupée des œuvres qui ont leur source et trouvent leur aliment dans la religion catholique. La nomenclature en est nombreuse, et la Belgique peut, à juste titre, se glorifier de ne céder sous ce rapport le premier rang à aucun autre pays.

M. le chanoine de Haerne a résumé dans un travail d'ensemble la situation de la charité chrétienne en Belgique, en 1865. (V. *Compte rendu* de 1865, t. II, pp. 505 et suiv.)

M. Jacques Jacobs a rédigé un rapport détaillé sur les établissements charitables d'Anvers, en 1864. (V. *Compte rendu* de 1864, t. II, pp. 655 et suiv.)

Des notices et des rapports spéciaux sur un grand nombre d'œuvres ont été insérés dans les *Comptes rendus* publiés successivement. Nous croyons faire chose utile en les rappelant ici.

Compte rendu de 1863.

Œuvre du Denier de Saint-Pierre (t. I, pp. 55 et 101). — Société de Saint-Vincent de Paul (t. I, p. 51). — Université catholique de Louvain (t. I, p. 44). — Œuvre catholique de l'enterrement des pauvres et de la bonne mort (t. I, p. 104). — Œuvres de la Propagation de la foi, de la Sainte-Enfance, des Écoles d'Orient et des Églises-Unies d'Orient (t. I, pp. 111, 346). — Cercles catholiques (t. I, p. 234). — Séminaire américain, à Louvain (t. I, p. 350). — Mission belge en Chine (t. I, p. 359). — Association de l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement et des églises pauvres, à Bruxelles (t. I, p. 368). — Œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte (t. I, p. 372). — Œuvre des pèlerinages à Rome (t. I, p. 377). — Œuvre des zouaves pontificaux (t. I, p. 380). — Maison de retraite, à Ixelles (t. II, p. 68). — Écoles et enseignement des sourds-

muets (t. II, p. 131). — Œuvre de l'enfance catholique (t. II, p. 345). — Patronage à Bruxelles (t. II, p. 347). — Société de Saint-François-Xavier (t. II, p. 349). — Œuvre de Saint-Jean-Baptiste, à Gand, pour les pères de famille indigents (t. II, p. 351). — Œuvre des mères de famille, à Gand (t. II, p. 356). — Enterrement chrétien des pauvres : Bruxelles, Liège, Tournay, Anvers (t. II, p. 356). — Association de Saint-Pierre, à Gand : statuts et instructions (t. II, p. 362).

Compte rendu de 1864.

Association de Sainte-Barbe pour l'enterrement des indigents, à Bruxelles (t. II, p. 598). — Association des Dames de la Miséricorde, à Malines (t. II, p. 604). — Archiconfrérie de Saint-François-Xavier, pour la conversion des pécheurs (t. II, p. 602). — Société civile du Crédit de la charité (t. II, p. 609).

Compte rendu de 1867.

Société de Saint-François-Xavier (1^{re} part., p. 163. — 2^e part., p. 24 et suiv.). — École du génie civil et des mines annexée à l'Université de Louvain (1^{re} part., p. 173). — Société civile du Crédit de la charité (1^{re} part., p. 264). — Œuvre des pèlerinages à Rome (1^{re} part., p. 269). — Œuvre des apprentis et des jeunes ouvriers, à Dinant (1^{re} part., p. 280). — Association pour la publication de brochures (1^{re} part., p. 300). — Union catholique de Belgique (1^{re} part., p. 313). — Œuvre du Denier de Saint-Pierre (2^e part., pp. 49, 60). — Œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte (2^e part., p. 61). — Société des Dames de la miséricorde (2^e part., p. 64). — Association de Saint-François de Sales (2^e part., p. 167). — Écoles d'adultes d'Anvers (2^e part., p. 187). — Union des anciens élèves de l'Université de Louvain (2^e part., p. 319). — Cercle des élèves des collèges catholiques (2^e part., p. 323).

Les notices réunies dans l'appendice qui suit, complètent, du moins en partie, les renseignements contenus dans les 1^{re} et 2^e parties du compte rendu de la 5^e session. Elles sont classées sous trois rubriques qui correspondent aux trois premières sections : œuvres religieuses, — œuvres charitables, — œuvres d'enseignement et d'éducation. Cette division ne doit pas, cependant, être prise dans un sens trop restrictif, car plusieurs œuvres poursuivent des buts multiples et pourraient, à la rigueur, être comprises dans telle ou telle autre classe. Nous regrettons, au surplus, que les informations qui nous ont été transmises n'aient pu être complétées comme nous l'aurions désiré et laissent, par suite, subsister des lacunes assez importantes. Cependant, envisagées dans leur ensemble, elles présentent un tableau consolant et témoignent du zèle que les catholiques belges apportent à l'exercice de la charité.

Nous devons faire ici une remarque essentielle : Les œuvres dont il est question dans les notices, ne sont pas isolées et restreintes seulement à la localité qui nous a fourni les renseignements que nous avons sollicités. La plupart se retrouvent, au contraire, dans d'autres lieux, soit d'une manière isolée et indépendante, soit en se rattachant à l'œuvre mère ou au centre dont elles reçoivent l'impulsion. Nous citerons, entre autres, beaucoup d'établissements d'instruction et d'éducation, les institutions de patronage, qui se multiplient incessamment, etc.

Pour faire apprécier, enfin, la multiplicité et la variété des œuvres catholiques dans une localité déterminée, nous prendrons la ville d'Anvers, qui a déjà été l'objet de la remarquable monographie insérée au *Compte rendu* de la session de 1864. Le résumé qui suit rappelle et complète, à certains égards, les indications données dans ce premier travail.

Notice sur les œuvres de charité existant à Anvers.

Présentée à l'Assemblée générale des Catholiques à Malines,
dans sa session de 1867.

A la demande du comité du Congrès en 1864, M. J. Jacobs, avocat et secrétaire du comité d'Anvers, a fait un rapport détaillé, soigné et exact sur les œuvres de charité existant alors dans cette ville. Depuis cette époque, de nouvelles œuvres ont été créées, d'autres ont été développées ou perfectionnées. La présente notice a notamment pour objet de combler, à cet égard, les lacunes du rapport précédent, en suivant la marche tracée par son honorable rédacteur et en passant rapidement en revue les œuvres de charité des différentes catégories. Ce travail embrasse les institutions publiques et particulières, qui ont conservé à Anvers l'heureux privilège d'être dirigées dans un même esprit de charité chrétienne et de concourir à un but identique.

A. — Établissements publics de bienfaisance.

1. *Hospices* comprenant : la maison des enfants trouvés ; — la maison des orphelins ; — la maison des orphelins ; — l'hospice des aliénés ; — l'hôpital S^{te}-Élisabeth ; — 26 maisons-hospices.

2. *Bureau de bienfaisance*, auquel ressortissent plusieurs fondations. — Pour les détails, voyez le *Compte rendu* de l'Assemblée générale de 1864, tome II, p. 655 et suiv. — Depuis cette époque, le bureau de bienfaisance a fait et continue à faire construire des maisons d'ouvriers, sur divers points de la ville. Ces maisons se composent d'ordinaire d'une chambre assez vaste au rez-de-chaussée et de deux chambres-mansardes à l'étage ; elles ont une petite cour, un cabinet d'aisance et une petite cave. Leur loyer est, en moyenne, de 5 francs par semaine ou de 150 francs par an.

B. — Œuvres charitables ayant pour objet la religion.

1. *Œuvre du Denier de Saint-Pierre*. — Cette œuvre, fondée en 1860, est administrée par des comités paroissiaux, sous la direction supérieure d'un comité central. De nombreux zéloteurs font les quêtes à domicile : la cotisation annuelle est de 25 centimes. Pour juger de la prospérité de l'Œuvre, il suffit de citer les résultats suivants :

En 1861, la quête a rapporté, dans la seule ville d'Anvers, 40,457 fr. 75 c. ; en 1865, 45,613 fr. 50 c. ; en 1865, 46,900 fr. 68 c. ; en 1866, 47,910 fr. 59 c.

2. *Œuvre des Églises pauvres*. — Cette Œuvre est rattachée à l'Association de l'adoration perpétuelle du S. Sacrement, qui a son siège à Bruxelles. Elle fut établie

à Anvers en 1851, et a pour but de fournir aux églises pauvres les objets et les ornements les plus nécessaires, tels que chasubles, dalmatiques, aubes, calices, ciboires, ostensoirs, etc. L'OEuvre a des associés et des souscripteurs. Ces derniers payent annuellement une cotisation de 2 fr. 50 c. Elle comptait 2,521 associés en 1864 et 2,557 en 1866; elle avait en outre 555 souscripteurs en 1864 et 572 en 1866. La recette totale a été, pendant la première année, de 5,465 fr. 64 c., et pendant la seconde de 5,577 fr. 52 c. L'Association a fait neuf envois en 1864 : un dans le diocèse de Malines, six dans le diocèse de Namur et deux dans le diocèse de Tournay. Elle en a fait treize en 1866 : un dans le diocèse de Malines, neuf dans le diocèse de Tournay et un dans le diocèse de Liège.

3. *Oeuvre de la Propagation de la Foi.* — Le conseil central qui préside à cette OEuvre dans le diocèse, est rattaché directement au centre de Lyon. Ce conseil a son siège à Malines. Des conseils particuliers sont établis dans les principales localités. Le montant des cotisations a été, en 1866, de 60,505 francs. Anvers y a contribué pour 11,200 francs. Tous les ans, le 5 décembre, fête de Saint-François-Xavier, on célèbre un service solennel, grand'messe, salut et sermon pour faire connaître l'OEuvre. En 1865, la quête faite à l'église à cette occasion, a rapporté 500 francs, et en 1866, 472 francs.

4. *Oeuvre de la Sainte-Enfance.* — Cette OEuvre a pour but d'acheter et d'élever les enfants nés de parents idolâtres et de les arracher ainsi à la mort. Elle est placée sous l'invocation de Jésus-Enfant. En 1866, le comité d'Anvers a envoyé à Paris une somme de 6,000 francs.

5. *Oeuvre de Syrie.* — Elle recueille chaque année, le Vendredi-Saint, dans les églises d'Anvers, des aumônes pour venir en aide aux religieux de la Terre-Sainte. Le montant en est remis à M. le doyen d'Anvers ou envoyé directement aux Pères Récollets à Gand.

6. *Mission du pôle Nord.* — On a établi à Anvers, depuis quelques années, une pieuse association dirigée par des dames charitables et ayant pour but de subvenir aux besoins de la mission du pôle Nord, dont la maison principale est actuellement à Copenhague en Danemark. Une liste de souscription a été ouverte et a eu le meilleur résultat.

7. *Association de prières en l'honneur de la Très-Sainte et Immaculée Vierge Marie, pour le retour des Grecs non-unis et en particulier des Russes à l'unité catholique.* — Cette pieuse association a été fondée à Anvers, avec l'approbation de Son Éminence le cardinal-archevêque de Malines, le 7 février 1867, et a pris depuis un grand développement.

1° L'Association est dirigée par six membres ;

2° On invite les associés à assister à la Sainte-Messe qui est dite pour la conversion de la Russie, le premier samedi de chaque mois ;

3° Tous les ans, l'Association fait célébrer une messe solennelle le 8 juillet, fête des SS. Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves ;

4° Tous les trois mois, les associés reçoivent un bulletin relatif à l'OEuvre ;

5° Les associés sont priés de contribuer par une offrande de 50 centimes au maintien et au développement de l'OEuvre.

Le 12 janvier 1867, S. É. le cardinal-archevêque de Malines donna son approbation à l'Association, ajoutant ces paroles : « Nous formons des vœux pour que cette pieuse Association se répande dans tout notre diocèse. Nous accordons une indulgence de

100 jours aux fidèles assistant à la Messe solennelle qui se célébrera par l'Association, le 8 juillet, fête des SS. Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves. »

8. *Oeuvre des missions.* — Cette Oeuvre a pour but de faire pour les missions ce que l'Association des églises pauvres fait pour le pays, c'est-à-dire de fournir aux églises des Missions étrangères les objets les plus nécessaires. Elle a une direction composée de Dames zélatrices et d'un prêtre directeur; il y a en outre des associés. L'Association a fait douze envois en 1866 et onze en 1867. Le premier a été de 75 chasubles, 52 aubes, 590 purificatoires, 261 corporaux, 1 ostensor et 3 calices; le second a été de 164 chasubles, 46 aubes, 676 purificatoires, 276 corporaux, 2 ostensoirs, 4 calices, 8 chappes et en outre de plusieurs autres objets.

9. *Association d'honneur du Saint-Sacrement.* — Cette Association, créée en 1865, est étendue aujourd'hui à toute la ville et à pour objet de faire accompagner le Saint-Sacrement, quand il est porté chez les malades et spécialement chez les pauvres, de quatre grandes lanternes et d'un baldaquin : tous les porteurs sont en rochet. L'Association fournit en outre à chaque paroisse une ou plusieurs boîtes qui renferment tout ce qui est nécessaire dans la chambre du malade pour recevoir le Saint Sacrement d'une manière convenable.—Les porteurs sont payés par l'Association.—L'Association fait accompagner les administrations qui se font solennellement pendant le jour. En 1866, ce nombre s'est élevé à 585.

10. *Association pour l'enterrement chrétien des pauvres.* — Cette pieuse Association, créée en 1860, et dont un rapport détaillé a été fait au Congrès de 1865, ne s'étendait alors qu'aux huit paroisses *intra muros*. Aujourd'hui, une Association est créée pour les paroisses *extra muros*, et tous les pauvres qui meurent à Anvers, soit à domicile, soit chez les Petites-Sœurs des pauvres, chez les Frères de Charité, à la Maison des aliénés ou à l'hospice Louise-Marie, sont enterrés par les soins de ces deux Associations : tous ont une messe le corps présent.

Chaque enterrement coûte à l'Association 40 francs. L'Association *intra muros* a fait, en 1866, 85 enterrements de pauvres morts à domicile, et célébré 552 services à l'hôpital.

C. — OEuvres charitables ayant pour objet l'amélioration matérielle et morale de la condition des pauvres.

1. *Société de Saint-Vincent de Paul.* — En 1866, dix conférences nouvelles ont été établies dans la province d'Anvers. Les huit conférences *intra muros* ont 175 membres actifs. Le nombre des familles visitées est de 559, dont 1,049 enfants fréquentent les écoles. — L'almanach publié par la Société a été tiré, en 1866, à 85,000 exemplaires.

2. *Patronage de jeunes filles sous l'invocation de Notre-Dame de Bon-Conseil.* — 270 jeunes filles passent l'après-dîner, chaque dimanche, de 2 jusqu'à 8 heures du soir, dans les locaux du patronage établis dans les paroisses de Saint-Jacques, de Saint-Augustin et de Saint-Autoine. Les Sœurs de l'établissement de Saint-François-Xavier exercent la surveillance dans la paroisse de Saint-Augustin. Un quatrième local, dans la paroisse de Saint-André, sera bientôt à la disposition de la commission.

En 1864, il n'y avait que deux locaux et 150 filles patronnées.

5. *Association de Saint-François-Xavier pour la conversion des pêcheurs.* — L'Asso-

ciation de Saint-François-Xavier, fondée il y a quelques années à l'église de Saint-Augustin, devient de jour en jour plus florissante. Une seconde Association a été fondée depuis à Saint-Willebrord : elle compte 500 membres, est en possession d'un vaste local et donne des conférences religieuses et morales aux adultes, conférences qui sont couronnées des meilleurs résultats.

4. *Société de Saint-François-Régis*. — Cette Société, érigée en 1841, s'est fait remarquer par l'ardeur de son zèle pour l'amélioration des mœurs. De 1844 à 1862, 876 mariages civils et religieux ont été contractés par son intermédiaire, et 801 affaires ont été traitées à la demande d'autres comités.—En 1864, 208 mariages ont été contractés grâce à son intervention. En 1865, 256, et en 1866, 252.— En 1864, 194 affaires ont été traitées à la demande d'autres comités, en 1865, 249 et en 1866, 269. Total, 676 mariages célébrés et 712 affaires traitées en trois ans de temps. En regard des 876 mariages et 801 affaires traitées pendant la période précédente de dix-huit ans, cette simple comparaison suffit pour montrer le développement de l'Association et pour juger du bien qu'elle fait.

La Société de Saint-François-Régis se réunit régulièrement deux fois chaque semaine, le lundi à 7 heures du soir et le jeudi à 4 heures. Les séances du lundi sont particulièrement consacrées aux nouvelles inscriptions des futurs conjoints, qui peuvent se présenter après les heures de travail de la journée, jusqu'à 9 heures du soir, munis d'une recommandation de M. le curé de la paroisse où le mariage doit être célébré. Pour les dissidents, on exige un billet du pasteur.

5. *Société des Dames secourant les veuves indigentes*. — Cette Société fut fondée en 1848 par 8 dames. En 1865, il y avait 65 dames qui visitaient assidûment 125 ménages. En 1864, elle comptait 72 membres ; en 1865, 70 ; en 1866, 68 ; en 1867, 65. Les dames ont visité, en 1864, 146 ménages ; en 1865, 150 ; en 1866, 150 et en 1867, 159.

D. — OEuvres charitables ayant pour objet le soin moral, intellectuel et physique de l'enfance.

1. *Crèches*. — En 1861, quelques dames ont fondé une crèche au Kiel : 15 berceaux y recevaient les petits enfants des femmes indigentes ; aujourd'hui, cette crèche a 19 berceaux.

En 1867, deux nouvelles crèches ont été fondées par la même association, une dans la paroisse de Saint-Amand, avec 52 berceaux, et une autre appelée la *Crèche de Bethléem*, dans la paroisse de Saint-André, avec 56 berceaux ; ce qui fait en tout 107 berceaux en 1867 au lieu de 15 en 1861.

2. *Écoles gardiennes*. — Les écoles gardiennes furent fondées à Anvers en 1859. — En 1841, l'association avait un local et 152 enfants sous sa protection. — En 1844, elle avait 5 écoles dans lesquelles on recevait 620 enfants. — En 1866, elle possédait 5 écoles et 1,560 enfants. — En 1867, l'association a créé une sixième école à Saint-Amand, dans laquelle 400 enfants ont été admis. — Grâce à ces développements successifs, l'association réunit aujourd'hui environ 1,800 enfants dans ses écoles.

3. *Hôpital Louise-Marie pour les enfants indigents*. — Cet intéressant établissement situé rue Éverdy, fut fondé en 1846 par la société des Dames de la Charité. On y reçoit les enfants de 2 à 12 ans. Six Sœurs Franciscaines font le service. — L'hôpital a 45 lits en temps ordinaire : en temps d'épidémie, ce nombre est augmenté. — Le

service médical confié à des médecins distingués, n'est pas rétribué. Tous les jours, il y a des consultations gratuites : 50 à 60 pauvres par jour s'y présentent. Chaque semaine, il y a un jour pour les vaccinations.

E. — OEuvres charitables ayant pour objet le soin moral, intellectuel et physique de l'adolescence.

1. *Fondation Terninck*. — Cette fondation date de 1697 ; elle a pour objet de donner l'éducation gratuite à 100 jeunes filles d'extraction honnête et légitime. — Le nombre des maîtresses, jeunes et invalides, est de 27. — L'établissement a une chapelle où les maîtresses et les élèves assistent à l'office divin, et un aumônier est chargé de la direction spirituelle.

2. *Asile Notre-Dame du Saint-Rosaire*. — Cet asile fonctionne comme une maison de préservation. Il est dirigé par 8 Sœurs Franciscaines. — 50 jeunes filles de 16 à 18 ans y reçoivent l'éducation. — Les Sœurs ont en outre une école d'externes.

3. *Établissement de Saint-François-Xavier*. — Cet établissement est aussi une maison de préservation, qui a commencé en 1862 au rempart Saint-Georges, avec 14 jeunes filles exposées à se perdre dans le monde. — En 1864, la direction a fait l'acquisition d'un vaste local dans la même rue, où l'établissement a été transféré. — Le 5 décembre 1866, les demoiselles directrices se sont constituées en un couvent sous le nom de *Servantes des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie* : elles sont au nombre de 14, et donnent l'éducation à 40 jeunes filles, qui sont reçues moyennant une somme modique de 70 francs une fois payée. La plupart sont employées au lavage et au blanchissage pour l'extérieur. La buanderie est organisée sur le meilleur pied, et l'on bâtit en ce moment une belle et grande chapelle.

F. — OEuvres charitables ayant pour objet le soin des malades adultes.

1. *Établissement des Sœurs-Noires*. — Le but principal de cette institution est de servir les malades à domicile et d'assister les moribonds. — Les Sœurs sont au nombre de 59. — Elles possèdent une chapelle ouverte au public, et leur direction est confiée à un curé.

2. *Établissement des Sœurs-Grises*. — Cet établissement a le même but que celui des Sœurs-Noires. — Les Sœurs-Grises sont au nombre de 58. Elles sont établies à Anvers depuis 1668. Elles possèdent aussi une chapelle ouverte au public et un curé directeur.

3. *Hôpital militaire*. — L'hôpital militaire est desservi par des Sœurs depuis 1855. Elles sont au nombre de 16, suivent la règle de Saint-Augustin et ont leur maison-mère à Liège.

G. — OEuvres charitables ayant pour objet le soin de la vieillesse.

1. *Hospice Saint-Charles pour les vieillards*. — Cet hospice avait, en 1855, 25 pensionnaires ; en 1861, 51 ; en 1862, 55, et en 1867, 58, soignés par 8 Frères de charité. On trouve d'intéressants détails sur cet établissement dans le rapport de 1864 déjà cité.

2. *Hospice des Frères de charité, rue du Couvent*. — Il y a aujourd'hui dans cette

maison 126 pensionnaires ; en 1864, il y en avait 85. Le service est fait par 16 Frères. Ceux-ci ont en outre, comme dans l'hospice Saint-Charles, une école gratuite pour les petits garçons pauvres. Cette école est habituellement fréquentée par 250 enfants environ. — Les Frères ont fait récemment l'acquisition d'un grand terrain dans la paroisse de Saint-Joseph, où ils se proposent de transférer leur établissement.

3. *Hospice-hôpital des Sœurs de la charité de Jésus et de Marie.* — Le but de cette institution est de soigner les pauvres femmes vieilles et incurables, ainsi que les dames qui s'y retirent comme pensionnaires. — Elle a été installée en 1826, dans son local actuel, place de Meir. Le nombre des Sœurs est de 20. Il y a habituellement 160 pauvres femmes malades et 50 pensionnaires. L'établissement possède une grande et belle chapelle et a un aumônier.

4. *Société de charité chrétienne.* — Cette Société, qui a pour but de procurer des soins à des malades incurables, a fondé en 1842, au Marché aux Chevaux, un vaste établissement pour les femmes. La maison est desservie par 14 Sœurs du Sacré-Cœur de Marie. Il y a ordinairement 120 femmes indigentes.

5. *Hospice des Petites-Sœurs des pauvres.* — Les Petites-Sœurs des pauvres sont venues à Anvers le 18 octobre 1865. Elles ont occupé pendant deux ans une maison dans la rue Happart, et possèdent aujourd'hui un vaste et magnifique établissement dans la rue Dambrugge, qui pourra contenir 500 vieillards de l'un et de l'autre sexe, quant il sera entièrement achevé. Il donne dès aujourd'hui asile à 160 pensionnaires, et toutes les places sont occupées. — L'établissement possède une grande et belle chapelle.

II. — OEuvres charitables ayant pour objet des besoins spéciaux.

1. *Institut des sourds-muets.* — En 1855, il se constitua une société pour venir en aide aux sourds-muets. D'abord, elle envoyait à Gand, à l'Institut fondé par M. le chanoine Triest, les sourds-muets indigents qu'elle pouvait découvrir dans la ville. Aujourd'hui, elle possède une belle campagne dans la rue Van Schoonbeke, à Saint-Laurent. — 15 élèves y reçoivent l'instruction. — Un aumônier est attaché à l'établissement.

2. *Maison d'aliénés des Frères Alexiens.* — Les Frères Alexiens sont établis à Anvers depuis 1548. Ils occupaient primitivement un vaste local dans la rue des Frères Cellites et ont aujourd'hui une maison spacieuse avec un grand jardin et une belle chapelle dans la rue de Jésus. Ils vont servir les malades à domicile et reçoivent dans leur maison, à titre de pensionnaires, des insensés qu'ils entourent d'une grande sollicitude. Le nombre des Frères est limité à 30.

3. *Sœurs de la Providence.* — Les Sœurs de la Providence, au nombre de cinq, prodiguent leurs soins charitables aux prisonnières qui se trouvent à la prison cellulaire, rue des Béguines. — La maison-mère des Sœurs de la Providence est à Champion, dans la province de Namur.

4. *Hospice Saint-Julien.* — Cet hospice a été fondé en 1504 pour donner la nourriture et le logement aux pauvres pèlerins, quelles que fussent leur patrie ou leur destination. Un aumônier est attaché à l'établissement. — Tous les ans, le Jeudi-Saint, un souper est offert à 12 pèlerins indigents. Le public est admis à visiter pendant toute cette journée la table abondamment fournie et artistement dressée. — Le Vendredi-Saint, les 12 pèlerins admis au souper la veille font le chemin de la croix à la paroisse

de Saint-Georges.—En 1866, l'hospice Saint-Julien a donné l'hospitalité à 1,410 pèlerins.

5. *Établissement fondé par M^{me} veuve Van Celst.* — En 1824, M^{me} veuve Vau Celst fonda à Anvers, au marché Saint-Jacques, une maison pour les filles repenties, âgées au moins de 21 ans. Les mineures sont admises avec le consentement de leurs parents. — Dix-neuf religieuses de la congrégation du Sacré-Cœur de Jésus font le service de la maison. Elles ont en outre une école de 100 petites filles pauvres. Le nombre des pensionnaires est de 55 à 45. L'établissement a un aumônier et une chapelle magnifiquement décorée.

Le rapport de 1864, déjà cité, donne des détails intéressants sur cet établissement.

I. — OEuvres charitables ayant pour objet l'enseignement religieux.

1. *Oeuvre de l'instruction religieuse et morale des enfants pauvres.* — Cette Oeuvre, commencée en 1849, a pour but de donner l'instruction et de préparer à la première communion les enfants les plus pauvres de la ville dont les parents fréquentent les ateliers de charité. — Ces instructions ont lieu dans la chapelle du comité, rue des Aveugles. Elles sont fréquentées par 200 enfants.

2. *Fondation Wellens, pour l'enseignement du catéchisme.* — M^{sr} J.-T.-J. Wellens, dix-septième évêque d'Anvers, fonda, en 1779, un catéchisme pour les adultes. Tous les dimanches, cinq prêtres donnent, à différentes heures, des instructions religieuses dans la chapelle du comité. Les pauvres qui y assistent reçoivent chacun un cachet de dix centimes qui atteste leur présence : leur nombre monte quelquefois jusqu'à 1,200.

J. — Établissements religieux ou charitables ayant pour objet l'enseignement primaire gratuit ou rétribué.

1. *Écoles dominicales.* — Les écoles dominicales instituées, en 1828, par S. É. le cardinal-archevêque Sterckx, comptaient, en 1856, 2,000 élèves; elles en ont aujourd'hui 5,025 dans les huit paroisses *intra muros* et 1,100 dans les paroisses *extra muros*. — Outre les écoles dominicales dont nous venons de parler, il y en a encore trois autres fréquentées ensemble par 520 filles; ce qui fait un ensemble de 4,643 élèves qui reçoivent l'instruction les dimanches.

2. *École Louise-Marie des orphelins.* — Cet établissement, fondé en 1839, dans la rue de l'Amman et transféré aujourd'hui dans la rue du Chêne, est dirigé par les Frères de charité qui y donnent l'instruction primaire gratuite à 166 élèves. Pour l'école des Frères, rue du Couvent, voyez G, 2.

3. *Écoles des Apostolines.* — Les Sœurs Apostolines ont, à Anvers, deux couvents, un Marché-aux-Chevaux, et un autre dans la rue du Couvent, et donnent l'instruction primaire à 290 jeunes filles.

4. *École des Maricoles.* — Les Sœurs Maricoles, établies à Anvers au Canal des Récollets, donnent l'instruction primaire à 90 jeunes filles.

5. *École du Béguinage.* — Les Béguines ont une école gratuite fréquentée par 55 élèves.

6. *École dentellière.* — L'école dentellière érigée en 1856 dans la rue des Orfèvres donne l'instruction primaire à 500 jeunes filles de la classe indigente. Cette école est dirigée par huit Sœurs de Notre-Dame.

7. *École ouvrière.* — L'école ouvrière établie au Rempart-Saint-Georges donne l'enseignement gratuit aux adultes : plus de 500 élèves fréquentent cette institution. L'enseignement s'y donne le soir à 8 1/2 heures et l'école se soutient au moyen de souscriptions.

8. *Écoles de la semaine,* sous la direction de quelques Dames charitables. — Environ 700 jeunes filles reçoivent l'instruction primaire gratuite dans quatre locaux : les écoles sont dirigées par des maîtresses dévouées. Outre l'enseignement, les élèves sont appliquées d'une manière spéciale au travail manuel.

K. — Établissements religieux pour l'enseignement moyen.

1. *Collège Notre-Dame.* — Le collège Notre-Dame, sous la direction des RR. PP. Jésuites, fut fondé en 1840. On y donne un cours complet d'humanités, qui est fréquenté par 304 élèves, tant internes qu'externes.

2. *Institut Saint-Ignace.* — L'institut Saint-Ignace, également dirigé par des Pères de la Compagnie de Jésus, a été créé en 1832. C'est une école spéciale de commerce et d'industrie. Le cours est divisé en six années et est fréquenté par plus de 220 élèves internes et externes.

3. *Pensionnat des Sœurs de Notre-Dame.* — Les Sœurs de Notre-Dame, établies à Anvers depuis 1838 dans la rue de l'Empereur, donnent l'instruction à 358 jeunes demoiselles. Elles ont, de plus, une école gratuite fréquentée par 220 filles pauvres.

4. *Pensionnat des Dames de l'instruction chrétienne.* — Établies à Anvers en 1824, ces religieuses occupent un vaste local dans la longue rue Neuve : elles donnent l'instruction à 136 jeunes demoiselles internes et externes. Elles dirigent, en outre, une école gratuite fréquentée par 60 élèves.

5. *Pensionnat des Filles de Marie.* — Les Filles de Marie, établies à Anvers, rue Saint-Joseph, depuis 1862, donnent l'instruction à 409 jeunes demoiselles internes et externes. — Elles possèdent une belle chapelle dans leur vaste établissement. — Un prêtre directeur est chargé de donner l'instruction religieuse.

L. — Fondations bursales.

Vingt-cinq fondations de bourses pour les études ont leur siège à Anvers : 16 ont été créées par des ecclésiastiques ou des religieuses. On peut voir des détails intéressants sur les fondations bursales dans le Compte rendu de 1864 déjà cité.

M. — OEuvres ayant pour but l'instruction religieuse et morale de tous les âges.

1. *Bibliothèque anversoise.* — La bibliothèque anversoise est placée sous la direction de quatre prêtres de la ville, et est divisée en deux parties : a) la bibliothèque des membres payants renferme au delà de 42,000 volumes et a habituellement au delà de 500 abonnés. L'abonnement est de 5 francs par an. Les abonnés peuvent avoir à la fois deux livres pour un abonnement, quatre livres pour deux abonnements, et ainsi de suite : ils peuvent garder les livres pendant quatre semaines. Cette bibliothèque est ouverte le mardi et le jeudi de chaque semaine, de 11 heures à midi et de 2 à 4 heures de l'après-midi ; b) la bibliothèque pour le public renferme environ 2,000 ouvrages. Elle est ouverte tous les mercredis de 1 à 3 heures. — Il y a ordinai-

rement 1,200 volumes des deux bibliothèques en circulation ; le total des volumes donnés en lecture dépasse 20,000 annuellement.

2. Outre la Bibliothèque anversoise, il y en a plusieurs autres, mais qui ne sont pas aussi complètes.—Ainsi, la paroisse de Saint-Laurent possède une bibliothèque pour les membres de la paroisse. — La Congrégation de Notre-Dame des Sept-Douleurs et d'autres ont des bibliothèques pour leurs membres. — En 1866, la bibliothèque de Saint-Vincent de Paul a donné 1,938 volumes en lecture à ses protégés.

Cette simple énumération des œuvres charitables anversoises suffit pour prouver que la charité chrétienne ne reste pas stationnaire ; elle pourvoit à tous les besoins et s'étend à tous les âges, depuis la plus tendre enfance jusqu'à la vieillesse ; elle a soin du physique et du moral, du corps et de l'âme, pour le temps et pour l'éternité. La charité ne recule devant aucun sacrifice ; elle est plus forte que la mort. Nous le voyons dans nos Sœurs de charité, dans nos Sœurs hospitalières et d'autres, qui dans les épidémies contagieuses exposent leur vie et tombent souvent victimes de leur amour du prochain. A l'instant, d'autres les remplacent ; les dangers de la mort ne peuvent pas les éloigner, leur charité est plus forte que la mort.

Puissions-nous développer encore davantage nos œuvres, et même, si c'est nécessaire, en créer de nouvelles, et avoir le bonheur d'ouvrir par la charité les yeux à bien des indifférents, d'aider tous les malheureux et de nous sauver tous par la pratique de la plus sublime des vertus chrétiennes.

II.

ŒUVRES RELIGIEUSES.

SOMMAIRE. — Œuvre de la Propagation de la Foi. — Œuvre de la Sainte-Enfance. — Comité des Œuvres pontificales. — Œuvre de Saint-François-Xavier. — Société de Saint-François-Régis, à Bruxelles. — Association de Sainte-Barbe pour l'enterrement des pauvres, à Bruxelles. — Notice sur les Œuvres de l'Institut de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. — Œuvre de l'Association des Dames, sous la direction de M^{lle} Fanny Kestre. — Archiconfrérie de la Sainte-Famille. — Association des Mères chrétiennes, à Louvain.—Association de prières pour la conversion des Orientaux et en particulier des Russes à l'unité catholique. — Œuvre de l'Orient, à Bruxelles. — Situation de l'Église catholique en Pologne.

I. — Œuvre de la Propagation de la Foi.

Cette Œuvre importante, qui a son siège principal à Lyon, s'étend à la catholicité tout entière et a des ramifications dans les diocèses des deux mondes. Elle se propose avant tout de favoriser les missions et de venir en aide, par ses subventions, aux localités les plus abandonnées. Ses ressources se composent uniquement des aumônes des fidèles. Le taux des cotisations est de cinq centimes par semaine, soit de 2 fr. 60 c.

par année. Les recettes recueillies en 1866 se sont élevées à 5,145,558 fr. 84 c. réparties de la manière suivante :

	Fr.	C.		Fr.	C.
Diocèses de France . . .	5,572,532	94	Report.	4,837,025	40
— d'Allemagne . . .	255,405	62	Diocèses de la Suisse . .	48,651	88
— de Belgique . . .	297,345	13	Div. contrées du Nord . .	270	00
— d'Espagne . . .	5,640	97	Div. dioc. de l'Asie . . .	6,018	60
— des Iles Britan. . .	158,258	70	— de l'Afrique . . .	55,208	55
— d'Italie . . .	440,555	89	— de l'Amérique		
— du Levant . . .	25,418	94	du Nord . . .	187,955	87
— des Pays-Bas. . .	85,515	50	— de l'Amérique		
— du Portugal . . .	59,962	79	du Sud . . .	27,252	99
— de la Russie et			— de l'Océanie . . .	3,255	75
de la Pologne. . .	1,050	92			
			TOTAL. . .	5,145,558	84
A reporter. . .	4,837,025	40			

Sur cette somme, il a été distribué :

	Fr.	C.		Fr.	C.
Aux miss. d'Europe . . .	1,046,679	90	Aux miss. d'Amérique . .	1,051,729	70
— d'Asie . . .	1,917,852	57	— de l'Océanie . . .	499,638	80
— d'Afrique . . .	452,188	20			

Les divers diocèses de la Belgique ont contribué à l'OEuvre dans les proportions suivantes :

	Fr.	C.		Fr.	C.
Diocèse de Malines . . .	60,505	82	Report.	184,228	22
— de Bruges. . . .	60,559	00	Diocèse de Liège	45,761	00
— de Gand	65,165	40	— de Namur. . . .	19,551	17
			— de Tournay	50,022	74
A reporter. . .	184,228	22	TOTAL. . .	297,545	15

Pour donner une idée de la marche et des succès de l'OEuvre depuis son introduction en Belgique, nous reproduisons ci-après une courte notice qui nous a été transmise de Malines.

L'OEuvre de la *Propagation de la Foi* a été établie, il y a trente-cinq ans, dans le diocèse de Malines, et elle se trouve placée sous la direction du conseil diocésain et du conseil central de Paris.

Son Ém. le cardinal-archevêque, dans sa sollicitude pour une œuvre dont le but est l'extension du règne de Jésus-Christ, l'a recommandée à plusieurs reprises au clergé et aux fidèles de son diocèse. Cet appel a porté les meilleurs fruits, et pour se former une idée de la marche de l'Association depuis 1832 jusqu'à nos jours, il suffira de donner les indications suivantes :

Le montant de la souscription de la première année était de 5,514 fr. 67 c.; depuis lors, une progression notable s'est produite d'année en année, et, en 1856, on a obtenu 50,798 fr. 27 c., chiffre qui peut être regardé comme normal pour les années subséquentes. Il importe d'ajouter que cette dernière somme a été parfois considérablement dépassée, soit grâce à la générosité extraordinaire de quelques bienfaiteurs, soit à la faveur d'un jubilé, à l'occasion duquel Notre Saint-Père le Pape avait prescrit des aumônes en faveur de l'OEuvre.

Nous sommes heureux de constater que, malgré le nombre toujours croissant des autres œuvres charitables, l'OEuvre de la *Propagation de la Foi* n'en continue pas moins à obtenir les sympathies et le concours de toutes les âmes dévouées à la

religion. Cet élan généreux de la charité qui anime nos populations, et qui les porte à voler au secours de nos frères plongés dans les ténèbres de l'ignorance, attirera sur elles les plus abondantes bénédictions de Dieu, qui, nous pouvons l'espérer avec confiance, récompensera un si saint zèle par la conservation et le développement de la foi dans nos catholiques contrées.

Le nombre des exemplaires des *Annales* qui se distribuent tous les deux mois dans le diocèse, s'élève à 1,250 en flamand et à 850 en français.

II. — OEuvre de la Sainte-Enfance.

Trois choses sont à considérer pour se rendre un compte exact de l'OEuvre de la Sainte-Enfance : son but, ses progrès, son état actuel.

BUT DE L'OEUVRE.

La Sainte-Enfance a pour but le baptême et l'éducation chrétienne des enfants de la Chine et des autres pays infidèles. Elle est placée sous l'invocation de Jésus-Enfant.

Tous les enfants baptisés peuvent être membres de cette Association et y sont admis depuis l'âge le plus tendre jusqu'à l'âge de douze ans. Après vingt et un ans, aucun agrégé ne continue d'en faire partie, s'il n'appartient en même temps à l'OEuvre de la Propagation de la Foi.

L'OEuvre de la Sainte-Enfance fut fondée en 1845 par M^{sr} de Forbin-Janson, évêque de Nancy, et trouva presqu'aussitôt de nombreux associés parmi les enfants des catéchismes, les élèves des Congrégations religieuses, des maisons d'éducation et jusque dans l'enceinte même des fonds baptismaux.

Après la mort de M^{sr} de Forbin-Janson, M. l'abbé Jammes, ancien vicaire-général et chanoine titulaire de l'église de Paris, fut chargé de la direction de l'OEuvre de la Sainte-Enfance, et, par son zèle et son activité pour la propager dans les principales contrées de l'Europe catholique, lui donna l'impulsion qu'elle a conservée jusqu'à ce jour.

Bientôt après son établissement, l'approbation formelle d'un certain nombre d'évêques et leur concours vinrent encourager l'OEuvre naissante ; dans les Missions, les vicaires apostoliques l'accueillirent avec empressement, et les membres de diverses Congrégations et de divers Ordres religieux lui fournirent de précieux auxiliaires. Enfin, le Saint-Siège commença à lui témoigner une grande faveur par la protection de ses nonces apostoliques, en France, en Belgique, en Hollande, en Suisse, et par diverses concessions d'indulgences, et Sa Sainteté le Pape Pie IX y mit le comble en l'approuvant solennellement, en désignant pour cardinal-protecteur, chargé de la défendre, le cardinal Reisach, et en invitant, par un bref en date du 18 juillet 1856, tous les évêques de l'univers à l'introduire chacun dans son diocèse, proclamant en même temps que, loin d'apporter aucun obstacle à la Propagation de la Foi, elle lui vient au contraire en aide, ce en quoi l'expérience confirme chaque jour d'une manière éclatante la parole du Vicaire de Jésus-Christ.

PROGRÈS DE L'OEUVRE.

Progrès matériel. — Les recettes, qui ont commencé par être de 25,000 francs en 1845, ont été toujours croissant jusqu'en 1866, sans nuire à la Propagation de la

Foi, comme le prouve le tableau ci-après, qui établit la comparaison des recettes progressives de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance :

Années.	Sainte-Enfance.		Propagation de la Foi.	
	Fr.	C.	Fr.	C.
1845. . . .	22,900	»	5,562,088	66
1844. . . .	60,657	60	5,540,905	86
1845. . . .	99,286	65	5,707,561	51
1846. . . .	77,742	65	5,575,775	28
1847. . . .	95,854	25	5,515,687	88
1848. . . .	125,082	19	2,845,691	59
1849. . . .	167,952	50	5,060,516	52
1850. . . .	248,252	28	5,082,729	95
1851. . . .	585,551	92	5,525,895	72
1852. . . .	585,740	02	4,790,468	84
1853. . . .	668,089	76	5,955,149	99
1854. . . .	825,606	76	5,722,766	44
1855. . . .	1,051,691	45	5,778,180	05
1856. . . .	1,119,415	11	5,905,057	71
1857. . . .	1,095,462	91	4,191,716	27
1858. . . .	905,471	97	6,684,567	11
1859. . . .	1,254,266	79	5,260,595	88
1860. . . .	1,457,415	41	4,547,599	77
1861. . . .	1,401,608	51	4,700,227	21
1862. . . .	1,492,525	50	4,721,194	54
1863. . . .	1,626,245	96	4,788,496	87
1864. . . .	1,626,845	55	5,090,041	48
1865. . . .	1,761,615	66	5,159,895	56

Nous trouvons l'explication de ce résultat dans les quelques réflexions suivantes :

Les deux œuvres n'ont pas les mêmes souscripteurs ; l'une a les enfants, l'autre les adultes. La Propagation de la Foi embrasse tous les besoins d'une mission ; la Sainte-Enfance ne s'applique qu'à une œuvre spéciale, c'est-à-dire au baptême et à l'éducation des enfants infidèles. Il s'ensuit que la Propagation de la Foi n'ayant plus besoin de s'occuper du baptême et de l'éducation des enfants infidèles dans les missions secourues par les deux œuvres en même temps, peut affecter toutes ses ressources aux autres besoins de la mission.

La distribution des annales, médailles et images, étant comme les recettes de l'OEuvre, un moyen de constater ses progrès, voici quelle a été la progression croissante de ces publications et distributions d'images et de médailles :

C'est en 1846 qu'a commencé la publication des Annales de l'OEuvre, dont il paraît un numéro tous les deux mois ; dix ans après, c'est-à-dire en 1856, elles étaient tirées à 78,000 exemplaires.

En 1860, le tirage s'élevait à 102,000 —

Elles sont tirées aujourd'hui au nombre de 151,000 —

En 1858, on a distribué 480,416 images et 572,548 médailles.

» 1860. — 441,001 id. 699,854 id.

» 1865. — 471,108 id. 465,000 id.

* L'augmentation exceptionnelle des années 1858-1859 provient principalement des aumônes faites à l'occasion du jubilé.

Progrès moral. — Les progrès matériels d'une œuvre, tels que l'accroissement de ses ressources et le développement de ses moyens d'action, sont sans doute un indice de sa prospérité; mais, si à côté de ce progrès il n'y avait pas de fruits de salut plus abondants, ce progrès seul ne saurait satisfaire les cœurs chrétiens. Il faut que le bien réel, celui qui atteint directement les âmes et les amène à Jésus-Christ, soit proportionnée aux sacrifices faits par les fidèles. Or, voici le tableau des missions secourues, des enfants baptisés et des enfants élevés, depuis 1852 jusqu'à 1865, d'après les comptes rendus des missionnaires (1) :

En 1852	26 missions secourues,	192,300	enfants baptisés,	3,735	enfants élevés.
" 1853	28 id.,	216,464	id.,	4,796	id.
" 1854	37 id.,	277,950	id.,	5,088	id.
" 1862	65 id.,	390,738	id.,	13,538	id.
" 1863	61 id.,	256,332	id.,	21,870	id.
" 1864	63 id.,	357,353	id.,	24,316	id.
" 1865	59 id.,	375,794	id.,	37,474	id.

En considérant attentivement ces résultats, nous voyons que les progrès toujours croissants de la Sainte-Enfance sont évidemment un signe éclatant de la bénédiction répandue sur l'Œuvre, et que nous pouvons concevoir en même temps pour l'avenir les meilleures espérances. Les recettes, qui augmentent chaque année, les fruits de salut, qui vont toujours en se développant, ne sont pas, en effet, les seules marques du travail de régénération qui se prépare dans l'extrême Orient; mais toutes les circonstances se réunissent pour y faire voir l'action divine et le doigt de Dieu. Ainsi, dans les ordres religieux et les congrégations, le nombre des vocations pour les missions devient plus grand chaque année; au Séminaire des Missions Étrangères, on comptait autrefois 25 élèves, aujourd'hui il y en a 100. Ainsi, les transports, autrefois si coûteux des missionnaires, sont devenus gratuits pour les missionnaires français et les religieuses françaises qui se rendent aux Indes, en Cochinchine et en Chine. Les *Messageries impériales*, en vertu du traité fait avec le gouvernement français, accorde par mois dix places gratuites pour aller et autant pour revenir. Par là, les rapports avec les missions deviennent plus fréquents et plus faciles, le bien se fait plus aisément et sur une plus grande échelle.

Enfin, la paix commence à succéder à la persécution. Elle est sans doute encore mal assurée, sujette à bien des vicissitudes et des alternatives chez des peuples païens hostiles au christianisme, ennemis des étrangers, pleins trop souvent de défiance et de mauvaise foi; mais en somme, toutes les lettres des missionnaires constatent qu'il est devenu possible d'annoncer l'Évangile et de pratiquer la religion chrétienne, avantage qu'on n'avait pas il y a quelques années.

SITUATION ET PROGRÈS DE L'ŒUVRE EN BELGIQUE.

L'Œuvre de la Sainte-Enfance a été introduite en Belgique, dès sa première année d'existence, par son fondateur lui-même. Son chaleureux appel fut suivi d'un plein succès, car non-seulement l'Œuvre fut constituée à Bruxelles, mais elle se propagea bientôt dans toute la Belgique. La reine Louise consentit de suite à y faire contribuer ses trois enfants.

C'est au moyen d'une cotisation de 5 centimes par mois demandée aux enfants européens, que cette œuvre a prospéré d'une manière toute providentielle. Son influence bienfaisante s'exerce non-seulement sur les petits enfants païens, mais

(1) Ces rapports arrivant maintenant régulièrement et exactement, sont publiés chaque année par les soins de l'Œuvre.

encore sur les jeunes chrétiens à qui elle donne la douce habitude d'exercer la charité selon leurs moyens.

Les progrès de l'Oeuvre ont été incessants en Belgique. Le diocèse de Malines, entre autres, qui avait recueilli, en 1850, 2,929 francs, a élevé ses recettes en 1866, à 56,186 francs.

Elle a été, la même année, dans le diocèse de Bruges, de	43,559	—
— de Gand	32,722	—
— de Liège	25,500	—
— de Tournay	24,914	—
— de Namur.	10,955	—

Total. 195,416 francs.

Le diocèse de Namur seul n'a pas participé à l'augmentation générale. Mais M^{sr} de Namur prenant un grand intérêt à l'Oeuvre, il y a lieu d'espérer que sa recette se rapprochera bientôt de celle des autres diocèses.

Bruxelles est le centre de l'Oeuvre, où elle est parfaitement organisée par paroisse. Elle est dirigée par un conseil général, composé de dames et présidé par M^{lle} Évain. Ce conseil correspond avec les comités établis dans les autres diocèses.

III. — Comité des Oeuvres pontificales.

Le 26 novembre 1867, à 5 heures, les membres des Comités des Oeuvres pontificales se sont réunis en assemblée générale, sous la présidence de M. le comte de Villermont. M^{sr} Donnet, curé de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, M. le chanoine Cartuyvels, l'orateur dont la parole éloquente avait glorifié d'une manière si brillante les victimes de Mentana, de Monte-Libretti, ainsi que d'autres membres du clergé honoraient la réunion de leur présence. Plus de cent membres accourus de tous les points de la Belgique étaient présents.

M. le Président a lu le rapport suivant :

Messieurs,

Un jour du mois d'avril 1860, un de nos confrères priait dans l'église de Saint-Joseph. Comme il répétait la belle prière du chapitre XV^e (livre III^e) de l'*Imitation*, on vint l'avertir qu'un religieux éminent, depuis appelé à de hautes dignités dans l'Église, désirait l'entretenir. Il se rendit aussitôt à l'invitation. « Mon cher ami, lui dit le religieux, j'ai une grande nouvelle à vous apprendre et une œuvre à vous proposer. — Parlez, mon Père. — Eh bien, cette nuit le général de Lamoricière est parti pour Rome. Il va consacrer sa vaillante épée à la défense du Saint-Siège, sa vie au service de l'Église. Je l'ai vu avant son départ. Il m'a dit ses projets. Il compte sur le dévouement des catholiques, il espère voir une jeunesse nombreuse se ranger autour du drapeau qu'il va déployer. Il veut que le Saint-Père ait aussi des zouaves, c'est-à-dire, une troupe d'élite prête à mourir pour la défense du droit et de la vérité, odieusement attaqués. Le temps presse, le péril est imminent. Nous ne pouvons laisser à la France seule, le privilège du dévouement. La Belgique catholique a le droit de se faire représenter à ce poste d'honneur et de danger. Chargez-vous de cette œuvre. — Mais, mon Père, répondit le confrère effrayé, comment oserai-je

aborder une telle entreprise? Sans doute, elle est glorieuse, mais évidemment au-dessus de mes forces et de mes ressources. — Elle n'est point au-dessus des forces de Dieu. Or, c'est en son nom que je vous commande de vous mettre à l'œuvre. Je prierai pour vous. Allez, ayez confiance. »

Telle est l'origine de notre œuvre. Le grain de sénévé semé par la main d'un religieux a germé par la grâce de Dieu, en dépit de tous les obstacles, contre toutes les apparences, et s'est épanoui jusqu'à devenir un arbre vigoureux qui promet plus de fruits encore qu'il n'en a portés.

La Société de Saint-François-Xavier de la paroisse Sainte-Marie, venait de faire bâtir à ses frais une humble petite maison, que cachaient alors des jardins maintenant disparus. Elle l'offrit aux premiers promoteurs de l'œuvre, qui s'empressèrent de l'accepter, et ce fut là que, le 17 avril 1860, se firent les premiers enrôlements.

Le nom et l'exemple de l'héroïque Lamoricière avaient exercé une puissante attraction sur la jeunesse catholique de France. La même influence se fit ressentir en Belgique. Les volontaires affluèrent. Le comité de recrutement réduit alors à trois membres, mais aidé des sous-comités formés dès lors à Bruges, à Gand, à Liège, à Louvain et à Tournay, disposait de faibles ressources, n'avait que des moyens insuffisants d'investigation, et rencontrait de très-grandes difficultés pour le transport de ses recrues. La route de Marseille lui était interdite, il fallait faire passer les volontaires par l'Allemagne, voyage coûteux et difficile. Il fit de son mieux, mit dans ses choix le plus d'attention possible, organisa des correspondances en Allemagne, et lors de l'invasion des Marches, il avait envoyé sous les drapeaux du Saint-Père 295 volontaires, troupe petite, sans doute, par le nombre, mais forte par la foi, le courage et le dévouement. Lamoricière reçut les Belges avec honneur, il les admit tous dans son bataillon de tirailleurs franco-belges, et leur témoigna la plus affectueuse sollicitude. A Castelfidardo, ils se montrèrent dignes de l'estime de ce grand homme de guerre, et ne pouvant vaincre, ils surent mourir.

La glorieuse défaite de Castelfidardo, loin d'arrêter l'élan des catholiques belges, le surexcita, et un appel fait en faveur des blessés et des prisonniers, produisit en peu de jours une somme suffisante à tous les besoins : le Comité, aidé du Comité de Paris, put procurer assistance, soulagement et consolation aux victimes. Il se produisit en même temps un redoublement d'ardeur pour aller venger le lâche attentat et défendre l'Église plus que jamais menacée. Mais des considérations de haute sagesse déterminèrent le gouvernement romain à modérer ce généreux mouvement. L'idée de vengeance n'a pas accès dans l'esprit du Saint-Pape Pie IX. Profondément touché des marques d'amour filial que lui prodiguait l'élite de la jeunesse catholique de l'Europe, il se contentait de la manifestation morale de haute portée que maintenait l'existence du bataillon de zouaves. L'épuisement de ses finances faisait redouter au Saint-Siège le poids d'une armée nombreuse, et la protection française n'était pas sans quelqu'ombrage de l'augmentation des troupes pontificales, principalement du bataillon de zouaves. L'activité des Comités, forcée de se restreindre au simple maintien du modique effectif du corps, se porta sur d'autres points. La piété des fidèles cherchant dans l'impulsion de son amour pour le Vicaire de Jésus-Christ à se manifester par tous les genres de sacrifices, avait déposé aux pieds du Saint-Pontife les offrandes les plus variées, les plus riches, comme les plus humbles. Pie IX voulut que ces dons, précieuses marques de la tendre vénération de ses enfants, servissent au soulagement des blessés de Castelfidardo. Une grande loterie fut organisée ; nos Comités y prirent part et en peu de temps recueillirent une somme dépassant

200,000 francs. De plus, ils secondèrent de leurs efforts l'émission des emprunts de 1861 et 1864 et ne contribuèrent pas médiocrement au succès qui les couronna. Ces diverses œuvres ne les empêchèrent nullement de continuer les enrôlements.

En 1862, le nombre des volontaires ne dépassa pas 86, en 1863, il descendit à 61 ; en 1864 et 1865, il remonta seulement à 81 et à 88. Vint la Convention de septembre, étrange traité négocié sur la Papauté, sans elle et en dehors d'elle. La Révolution l'acclama, parce qu'elle crut y voir un moyen sûr d'arriver à ses fins. Les catholiques s'effrayèrent, parce que la retraite de l'armée française laissait le Saint-Père, sans défense, devant les violences de la Révolution. En présence de cette situation nouvelle, le gouvernement romain sentit la nécessité absolue de protéger ses sujets contre des attaques trop probables. Il s'adressa au dévouement des fidèles.

Ce fut alors que l'œuvre atteignit son organisation complète par la création de nombreux comités de province. Grâce à l'action et à l'influence de nos confrères, le nombre des volontaires envoyés en 1866, monta à 973, ce qui permit au ministre des armes de doubler le bataillon et d'en élargir les cadres jusqu'à former un régiment de 2,500 hommes. Ici, messieurs, nous devons rendre à la Hollande le tribut d'admiration et de félicitations qui lui est dû. La Belgique, il est vrai, a longtemps eu avec la France l'honneur exclusif d'alimenter le régiment des zouaves. Mais la Hollande catholique n'a pas tardé à le lui disputer et a mis dans son émulation tant d'ardeur qu'elle a dépassé les ouvriers de la première heure. C'est le zèle de nos frères néerlandais qui a conservé et développé ce corps d'élite, dont les brillants faits d'armes, aidés par l'éclatante bravoure et l'infatigable constance des régiments indigènes, ainsi que de la légion française, ont sauvé la Papauté et permis à l'intervention de la France de se produire en temps utile. Honneur à la Hollande ! Ce pays qui fut autrefois le plus ferme boulevard de la Réforme, s'est acquis, de nos jours, les droits les plus incontestables à l'éternelle reconnaissance du monde catholique. Et, ici, permettez-moi de mentionner d'une manière toute spéciale le bon et vénérable Père de Kruij, cet humble et dévoué religieux, qui nous a envoyé à lui seul plus de six cents hommes, tous d'élite, et qui, seul aussi, mendiant pour ainsi dire de porte en porte, trouva les ressources nécessaires pour le transport de ces soldats de l'Église jusqu'à Bruxelles.

Au commencement de 1867, les Hollando-Belges formaient les deux grands tiers du régiment des zouaves, et cette proportion glorieuse, loin de s'affaiblir, s'est au contraire accrue d'une manière notable par les enrôlements de 1867. Le chiffre total des enrôlés depuis sept ans monte déjà à 2,955.

Ce chiffre se divise de la manière suivante :

Hollandais.	1,684
Belges	1,249

Il n'est question ici que des volontaires envoyés aux frais du Comité, et au chiffre des Belges, il convient d'ajouter celui des jeunes gens passablement nombreux qui, largement dotés par la fortune, ont été s'engager directement à Rome.

La caisse de notre œuvre a été alimentée surtout par les Étrennes au Saint-Père. Elle subvient non-seulement aux frais d'envoi des volontaires, mais encore à ceux du rapatriement des hommes congédiés, soit définitivement, soit temporairement.

Le Comité, toujours plein de sollicitude pour le bien-être matériel et moral de nos braves volontaires, entretient depuis trois ans une Sœur flamande à l'hôpital mili-

taire et a consacré chaque année quelques sommes à l'amélioration du traitement des malades ou convalescents. Il s'est entendu avec la grande Aumônerie pour envoyer, auprès du régiment, des aumôniers parlant le flamand et le hollandais. Il entretient à Rome une agence chargée d'être son intermédiaire auprès des Hollandais et des Belges, de veiller, d'accord avec l'autorité militaire, à leur bien-être, de renseigner les familles en cas de besoin et de nous tenir au courant de tout ce qui peut intéresser l'œuvre et ses engagés.

A la première nouvelle de la bataille de Mentana, l'un de nos confrères s'est rendu à Rome. A sa suite, nous avons envoyé deux médecins parlant le flamand et le hollandais, et nous avons entouré nos chers blessés de tous les soins possibles. Remercions les âmes généreuses qui nous ont permis de leur faire parvenir la charpie, le linge et tous les objets qui ont pu leur être nécessaires, soit pour adoucir leurs souffrances, soit pour distraire et soulager leur convalescence, et remercions Dieu d'avoir trouvé dans ce noble pays un si merveilleux écho à notre appel.

Ce n'est pas seulement en Belgique, sur notre propre sol, que nous avons trouvé sympathie et assistance, mais aussi à l'étranger. Le Comité français n'a cessé de nous prêter son utile concours avec une cordialité et une générosité toutes chrétiennes. Nos rapports avec nos amis de France sont encore devenus plus intimes, sous l'influence des derniers événements, et c'est de concert avec eux, comme avec le gouvernement romain, que nous nous occupons de la question si importante de l'armement des troupes pontificales.

Avant de terminer ce rapport, je veux, messieurs, vous donner une idée de l'organisation de nos convois.

L'œuvre se compose du Comité central et des comités ou sous-comités provinciaux. Chacun des comités provinciaux se fait représenter au Comité général par des délégués. Le bureau du Comité général se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint et de deux trésoriers. C'est le bureau du Comité général qui forme le Comité central, lequel est chargé de la direction de l'œuvre et de l'exécution des mesures prises par le Comité général.

Chaque lundi, les enrôlements ont lieu. Nos hommes partent le soir et arrivent à Paris le lendemain matin. Ils sont reçus par notre correspondant, dont le zèle éclairé est infatigable, et conduits à une auberge voisine du chemin de fer de Lyon. Ils y déjeûnent, se reposent, tandis que notre correspondant va chercher les coupons à prix réduits que nécessite le nombre de voyageurs. A midi, ils dînent; à 2 heures, ils partent pour Marseille, où ils sont reçus par un autre correspondant.

Les rapatriements se font de la même manière.

Lorsque le convoi est très-nombreux, l'un des membres du comité accompagne les volontaires jusqu'à Paris.

Telle est notre œuvre. Dieu lui a donné de produire quelques résultats; mais gardons-nous d'en tirer la moindre gloire pour nous-mêmes et considérons combien, ouvriers placides et abrités, nous sommes au-dessous de ces braves jeunes gens dont la foi admirable nous a si souvent édifiés et qui n'aspirent qu'à mériter la grâce insigne de mourir pour Jésus-Christ. Naguère encore on nous amenait un jeune Allemand, que sa mère mourante avait conjuré d'aller s'offrir au Saint-Père, comme suprême consolation de ses derniers moments. Bien souvent nous avons senti nos yeux se mouiller de larmes, nos cœurs se fendre d'émotion, à la lecture de consentements paternels, pleins de cette foi profonde, simple et grande, que l'on croyait enterrée, perdue avec les premiers chrétiens et qui, grâce à Dieu, naît avec

une force et une fécondité nouvelles dans notre siècle, préparant à nos enfants, s'ils s'en montrent dignes, le spectacle de magnifiques triomphes pour l'Église. Nous sommes loin, et bien loin de ces admirables modèles, mais remercions Dieu de nous les avoir montrés et prions-le avec ferveur de nous donner la grâce d'en approcher. Redoublons de zèle, de foi et de dévouement. Les périls qui menacent notre Mère la Sainte-Église sont loin d'être écartés. Montrons que nous ne sommes pas des fils dégénérés, et ne pouvant donner notre sang pour elle, donnons-lui du moins, sans réserve, tout ce que nous avons d'amour, d'intelligence et de force.

IV. — Archiconfrérie de Saint-François-Xavier

POUR LA CONVERSION DES PÉCHEURS,

Érigée à Bruxelles en 1854.

Rapport sur les progrès et les travaux de l'OEuvre depuis le dernier congrès en 1864.

Il y a trois ans, j'eus l'honneur de présenter un rapport succinct sur l'OEuvre de Saint-François-Xavier, à l'occasion de la 2^e session du Congrès de Malines ; aujourd'hui, pour répondre au désir exprimé par la Commission organisatrice de ce même Congrès, je prends la liberté de remettre entre les mains de M. le Secrétaire général quelques renseignements sur l'état actuel de l'OEuvre.

Inutile de revenir ici sur le but que se propose l'Archiconfrérie de Saint-François-Xavier pour la conversion des pécheurs, sur son organisation, ni sur les moyens qu'elle emploie : cette OEuvre, essentiellement moralisatrice, comme l'indique son nom, est connue de vous tous. Sans exclure qui que ce soit, quelle que puisse être sa condition ou le rang qu'il occupe dans la société, elle s'attache pourtant avant tout, vous le savez, à la moralisation de la classe ouvrière.

Je suis heureux de pouvoir constater que, pendant ces trois dernières années, nous avons progressé, non-seulement d'une manière bien consolante, mais même au delà de toute prévision. En Belgique, nous n'avions, en 1864, que trois diocèses où l'Archiconfrérie comptait des affiliations ; depuis, l'étendard de saint François-Xavier a été arboré dans les trois autres ; de manière que chaque diocèse de la Belgique possède aujourd'hui cette œuvre de conversion. Ce qui est surtout remarquable, c'est qu'elle s'est implantée dans les grands centres de l'industrie, et que de là, nous l'espérons, elle ne manquera pas de se propager. Nous comptons, à l'heure qu'il est, 165 associations, renfermant 38,006 hommes, y compris quelques centaines de jeunes gens, qui forment la section de Saint-Stanislas. 152,055 personnes prennent part au *Concours de prières*, établi dans le sein de l'OEuvre, pour la conversion des pécheurs. Plus de 500 communautés, pensionnats de jeunes gens ou de demoiselles, possèdent cette section de l'OEuvre de Saint-François-Xavier.

Voici maintenant l'indication des travaux consignés dans nos rapports pendant ces trois dernières années. Il est bon de remarquer que nous ne présentons qu'un résumé de nos œuvres, vu qu'un grand nombre de conversions sont connues de Dieu seul et ainsi échappent à nos calculs.

*Travaux depuis mai 1864 jusqu'à la fin d'avril 1867, dans le seul diocèse
de Malines.*

	Bruxelles.	Affiliations.	TOTAL.
Conversions	838	1,275	2,133
Concubinages qui ont cessé	282	436	718
Enfants légitimés	245	424	669
Personnes ramenées à la pratique de leurs devoirs	46	115	161
Réconciliations	18	176	194
Abjurations de protestants.	8	22	30
Baptêmes d'adultes	13	26	39
Premières communions d'adultes	52	4	56
Confirmations	16	6	22
Enfants retirés des écoles protestantes.	30	»	30
Id. placés dans de bonnes écoles	111	87	198
Visites de malades	1,520	2,055	3,575
Derniers sacrements	82	43	125
Bons livres distribués	7,916	34,460	42,376
Mauvais livres détruits.	103	6,748	6,851
Argent pour faire cesser les concubinages par le mariage, vêtements, etc. fr.	2,586 70	5,209 81	7,596 51

A ces chiffres si éloquents, il faudrait ajouter bien d'autres fruits du zèle, qui échappent au calcul. Plusieurs rapports particuliers attestent que l'Association a, pour ainsi dire, renouvelé la face des paroisses où elle s'est établie. L'extirpation presque totale du blasphème, de l'ivrognerie, des discours licencieux et du respect humain, l'assiduité aux offices divins, aux vêpres comme à la grand'messe du dimanche, la fréquentation des sacrements, la propagation des bons journaux, tels sont les résultats obtenus dans la plupart des localités.

Après s'être répandue dans tous les diocèses de la Belgique, l'Association voit les pays étrangers s'ouvrir à ses travaux. Tous les évêques d'Angleterre, les trois vicaires apostoliques de l'Écosse et les quatre primats de l'Irlande se montrent empressés de l'accueillir. Ces vingt prélats ont daigné m'entendre, et ils m'ont donné, par écrit, leur approbation avec la promesse de leur bienveillant appui. Nous avons aussi fait des démarches pour nous introduire en Hollande, en Allemagne et en France; nos vues se portent sur les autres parties du globe, telles que l'Amérique et l'Afrique, et déjà nous allons nous implanter en Asie avec les missionnaires belges de la Chine.

L'introduction de l'Œuvre de Saint-François-Xavier dans la Grande-Bretagne a commencé en 1865, lors du voyage qu'y fit le fondateur de cette excellente association; le R. P. Van Caloen entreprit ce voyage pour expliquer lui-même cette œuvre de zèle aux prélats des trois royaumes; il obtint les approbations écrites des treize évêques d'Angleterre, des quatre primats d'Irlande et des trois vicaires apostoliques d'Écosse, avec les encouragements les plus formels.

La ville de Liverpool, qui renferme une population ouvrière considérable, a été choisie pour y établir le centre de l'Archicongrégation dans cette contrée. On y a commencé par les jeunes gens, qui étaient déjà au nombre de 140 avant la fin de 1866. Les réunions des hommes y ont lieu très-probablement au moment où nous écrivons.

Nous ne pouvons douter qu'il n'y ait eu, depuis 1865, des commencements notables sur plusieurs autres points des trois royaumes, et que sous peu des communications intéressantes seront adressées à ce sujet au Rév. Père fondateur de l'Œuvre en Belgique.

Quiconque connaît l'Association de Saint-François-Xavier, convient qu'elle est singulièrement appropriée à la condition des ouvriers, surtout dans les grands centres de population. Les prélats anglais l'ont compris : ils savent que là insensiblement, la vie de l'ouvrier se restreint à deux choses : le travail et le plaisir ; que souvent les devoirs en sont absents, devoirs envers Dieu, envers la famille, envers le prochain ; qu'à la longue les douces affections de la famille s'éteignent, et qu'enfin sur cette pente fatale, il faut aboutir à des générations sans Dieu, à la perte de milliers d'âmes, et à un très-grave danger pour la société. Prévenir d'aussi grandes calamités, dans son pays et hors de son pays, est non-seulement une œuvre de charité admirable, c'est encore une œuvre éminemment sociale, digne de rallier tous les cœurs généreux.

Il serait difficile de découvrir, pour atteindre ce grand but, un moyen meilleur et plus puissant que l'Association de Saint-François-Xavier ; elle possède une force surhumaine pour maintenir dans la vérité et dans la vraie liberté, la classe nombreuse des travailleurs. En nous exprimant ainsi, nous ne sommes que l'écho des hommes graves qui se préoccupent du salut des âmes et des sociétés. Notre Saint-Père Pie IX a témoigné de sa prédilection particulière pour l'Association ; il lui a conféré le titre d'Archiconfrérie et l'a enrichie de nombreuses indulgences ; tous les évêques de Belgique l'ont prise sous leur haut patronage ; le R. P. Beckx, général de la Compagnie de Jésus, considère « cette œuvre comme devant être d'un puissant secours à ceux que leur vocation oblige à se dévouer au salut des âmes ; » M^{sr} Malou, évêque de Bruges, la nomme *une œuvre parfaitement adaptée aux besoins de notre époque* ; puis il ajoute : « Je forme les vœux les plus sincères pour le succès de cette œuvre, « qui est manifestement inspirée de Dieu. » Enfin, M. le baron de Gerlache, président général de la Société de Saint-Vincent de Paul en Belgique, dit que cette association « est une nouvelle et puissante garantie pour la société, travaillée aujourd'hui « dans toutes les classes par tant de mauvaises passions. »

Nous avons vu que les prélats d'Angleterre ont joint leur approbation unanime à tous ces hauts suffrages. Cependant l'Œuvre xavérienne n'est encore qu'à l'état d'ébauche dans cette contrée. Pour y organiser les Associations de Saint-François-Xavier, il nous semble que l'on pourrait procéder comme il suit :

Faire une visite à M. le curé de la paroisse pour lui demander son concours, et former avec lui un noyau d'une dizaine d'associés ; quand celui-ci est formé, faire imprimer sur une feuille volante, en tête de laquelle se trouverait le portrait du saint, un très-court aperçu de son histoire (le portrait doit être beau) ; puis l'abrégé des statuts et l'historique de la fondation de l'Œuvre. Ensuite, on annoncerait par affiches et aux messes du dimanche, l'érection prochaine de l'Association ; on distribuerait au peuple, à la porte de l'église, la feuille imprimée. Celle-ci devrait dire où l'on peut se faire inscrire, de préférence chez des ouvriers. Ainsi, au jour fixé pour l'érection, le noyau des fondateurs serait très-probablement doublé ou même triplé. S'il existait dans la paroisse une conférence de la Société de Saint-Vincent de Paul, ses membres, en enrôlant les chefs des familles qu'ils visitent, faciliteraient beaucoup la formation du premier groupe de l'Association.

Pour une œuvre qui s'adresse aux ouvriers, la simplicité d'organisation est un puissant élément de succès ; dans les contrées où Saint-François-Xavier n'est guère connu, il faut évidemment le faire connaître, ainsi que son grand amour pour le salut des âmes : la sympathie ne saurait naître pour ce que l'on ignore ; mais il faut élaguer, dans les commencements, tout ce qui semble une complication ; l'important

est que l'on se fasse inscrire et que les inscrits assistent aux réunions hebdomadaires de l'Association. L'affiliation à l'Archiconfrérie, l'acte de consécration, la médaille, le choix des collaborateurs, viendront après et en leur temps.

Un grand moyen de propager dans les autres pays l'Association de Saint-François-Xavier, cette œuvre si féconde en heureux fruits, serait... nous hésitons à l'exprimer, nous craignons qu'un zèle indiscret ne nous égare... ce serait la création, à Bruxelles, d'une mission laïque pour l'Archiconfrérie xavérienne ; cette création consisterait en un comité d'hommes zélés qui se chargeraient d'aller établir l'Association à l'étranger ; chacun d'eux s'engagerait à faire un de ces voyages de charité une fois par an. Le comité se réunirait mensuellement et serait présidé par le directeur-fondateur de l'OEuvre. Ceux de ses membres qui connaissent l'anglais, se rendraient en Angleterre, en Irlande ou en Écosse ; ceux à qui la langue allemande serait familière iraient dans les pays d'Outre-Rhin ; d'autres en France, en Hollande ou ailleurs.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés d'une telle entreprise : où est celle qui n'en ait point ? mais il faut aussi en envisager les facilités. Les premières se réduisent à deux principales : trouver les missionnaires laïques, et créer les ressources pécuniaires. Nous ne croyons pas que ces difficultés soient insurmontables : des œuvres autrement importantes ont trouvé des membres dévoués, et avec la grâce divine, celle dont nous nous occupons saurait aussi en recruter ; la seconde difficulté se lèverait en décidant que les missionnaires suffiront eux-mêmes aux frais de leurs voyages.

Les facilités de l'entreprise consistent surtout en ce qu'aujourd'hui beaucoup d'hommes connaissent une langue étrangère, et que presque tout le monde veut faire un voyage chaque année, dans la belle saison. Or, n'est-ce pas un sacrifice qui doit séduire une intelligence éclairée, un noble cœur, d'aller plutôt dans telle contrée que dans celle de son choix, et d'y employer trois ou quatre jours à fonder une Association qui doit rendre meilleurs et plus heureux un grand nombre de nos semblables ? Un tel acte n'ôterait rien à la distraction, à l'amélioration de la santé ; car, on l'a dit avec beaucoup de raison, il n'y a rien qui rafraîchisse le sang comme de faire une bonne action. Et puis, cette action serait la source de jouissances continues : on se maintiendrait en correspondance avec la localité visitée ; on y suivrait avec un légitime intérêt les progrès de l'Association. Quelle joie pourrait être mise en parallèle avec la douce satisfaction de savoir que Dieu a béni nos efforts, que nous comptons là-bas de nombreux amis, et que les hommes s'entraiment là où jadis régnaient l'envie et les autres passions ? Et si quelque jour il nous est donné d'aller voir de nos yeux le grand arbre et les beaux fruits produits par le grain de sénevé que nous aurons planté, qui dira les jouissances vives et profondes qui seront goûtées parmi ces amis déjà anciens ?

Sans blâmer les voyages qui ont pour but l'instruction industrielle ou la confraternité internationale, nous croyons pouvoir dire que nos missionnaires laïques rapporteraient de leurs excursions moins coûteuses, une instruction morale qui a bien son prix, et plus de confraternité humaine.

Nous abandonnons, en terminant, cette idée de l'apostolat laïque aux méditations ou tout au moins à l'indulgence de tous ceux qui connaissent le prix des âmes. Si nous nous sommes complu dans une illusion, nous espérons que nos frères en Jésus-Christ nous excuseront en considérant l'intention qui nous guide. — Qu'on nous permette de demander, cependant, qu'on ne se hâte pas de traiter d'illusion un projet, une pensée qui, en définitive, ne paraît pas irréalisable. Il y a aujourd'hui une

très-grande propension à qualifier d'illusion tout ce qui semble dépasser notre courage. N'a-t-on pas appelé ainsi l'admirable projet de l'humble couturière de Saint-Servant, fondatrice des Petites-Sœurs des pauvres? C'était aussi une magnifique illusion que celle de François-Xavier, d'aller se jeter sur l'empire du Japon pour y vaincre ses mœurs et ses bonzes corrompus. Et l'illusion de l'apôtre et celle de la Petite-Sœur sont devenues des vérités...

Qu'on nous permette d'ajouter qu'il serait beau pour notre pays d'y voir fonder et organiser l'apostolat laïque, d'être le berceau de cette œuvre qui serait toujours l'humble servante de l'apostolat ecclésiastique. Les éléments abondent parmi nous; nous avons une foule d'hommes qui font annuellement un ou deux voyages d'agrément; les Belges sont connus et aimés dans toutes les contrées; ils sont sûrs d'y trouver bon accueil. Il n'y a pas dans le monde, peut-être, une nation mieux placée que la nôtre pour prendre cette initiative et assurer le succès d'une œuvre qui embrasserait dans sa charité tous les peuples.

Élevons donc nos cœurs! Pensons aux durs labeurs de la portion la plus nombreuse de l'humanité; pénétrons-nous bien du sentiment de son indigence morale! Nous le disions récemment dans une assemblée générale des Associations de Saint-François-Xavier: Que chacun songe qu'il doit donner dans la mesure qu'il a reçu: richesse, cœur, intelligence. Animons-nous à faire le bien, à porter le fardeau les uns des autres; que les difficultés deviennent pour nous des stimulants; soyons de généreux athlètes dans l'arène des combats du Seigneur! Il faut aujourd'hui que le bien soit actif, ardent; qu'il se porte partout, ait l'œil sur tout. Le monde est comme emporté par deux chars immenses: à l'un sont attelés l'égoïsme, l'amour effrené des plaisirs, l'ignorance suffisante, la soif de l'or; c'est le char des ténèbres, de la ruine des intelligences et des cœurs: qu'il serait beau, qu'il serait grand de l'arrêter dans sa course! L'autre a pour attelage la droite raison qui reconnaît celle de Dieu, la domination sur les passions mauvaises, la véritable liberté, la sagesse allant jusqu'au génie, la charité s'élevant jusqu'au don de soi-même: c'est le char de la lumière, qui éclaire les esprits, qui embrase toutes les âmes d'un feu divin; c'est le char du Christ! A nous d'y monter, d'y demeurer; à nous d'être les hérauts de la vérité, de la liberté et de l'amour, qui seuls peuvent sauver le monde!

ABRÉGÉ DES STATUTS.

I. — Le but de l'Association de Saint-François-Xavier, composée uniquement d'hommes appartenant surtout à la classe ouvrière, est de travailler avec énergie, par tous les moyens de zèle et de prudence, à la conversion des pécheurs.

II. — L'Association se divise en sections. A la tête de chaque section est un préposé. La tâche des préposés est de voir si l'on assiste aux réunions avec assiduité et piété; ils rendent aussi compte au directeur de la conduite que leurs subordonnés tiennent en dehors des réunions.

III. — Les réunions dans l'église ont lieu toutes les semaines. Tous sont obligés de s'y rendre; si un empêchement légitime survient, ils en avertissent leur préposé.

IV. — Pendant les réunions: 1° On chante le *Veni Creator* (en français ou en flamand). 2° Sermon du directeur pendant une vingtaine de minutes. 3° Cantique. 4° Le préfet récite les litanies de Saint-François-Xavier; les trois *Pater* et *Ave* que les membres doivent réciter tous les jours; un autre *Pater* et *Ave* pour les malades et les défunts, et enfin un *Pater* et *Ave* pour les bienfaiteurs, pour les Associations,

les absents et les personnes inscrites dans le Concours de prières. 5° Le Cantique de Saint-François-Xavier.

N. B. Il est bon de laisser pendant les réunions l'église ouverte aux hommes étrangers à l'Association, pour les attirer par la curiosité.

V. — *Admissions.* — Pendant un mois, le directeur interroge les dispositions de ceux qui demandent à faire partie de l'Association ; quand il est assez sûr de leur conduite, il les place en section ; le jour de leur admission, ils se confessent et s'approchent de la Sainte-Table. Ils ne reçoivent la médaille que le jour où ils sont admis à prononcer l'Acte de consécration, et l'on choisit pour cette cérémonie un jour solennel.

VI. — *Collaborateurs.* — Le directeur choisit un certain nombre d'associés pour travailler plus directement avec lui à ramener les âmes à Dieu. Ils prennent le nom de *Collaborateurs* ; il les réunit tous les mois.

VII. — *Concours de prières.* — Pour attirer les bénédictions du ciel sur l'OEuvre, on a établi une Association de prières, où l'on admet toutes sortes de personnes, sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition ; on les inscrit sur un registre ; elles récitent les trois *Pater* et *Ave* comme les membres, et gagnent les mêmes indulgences.

Par bref du 18 mai 1855, Sa Sainteté le pape Pie IX accorda à l'OEuvre de nombreuses indulgences, et par trois autres brefs du 27 mai 1856, le Saint-Père donna à l'Association le titre d'*Archiconfrérie*, accorda encore de nouvelles indulgences et communiqua les indulgences à toutes les personnes inscrites dans le Concours de prières.

Son Éminence le cardinal Engelbert Sterckx, archevêque de Malines, et les autres évêques de Belgique, ont successivement daigné prendre l'Association sous leur haut patronage et en approuver les Statuts pour leur diocèse.

Son Excellence M^{gr} Gonella, archevêque de Néocésarée, Nonce apostolique en Belgique, a montré, dans différentes occasions, combien cette Association lui était chère, et a daigné se faire inscrire parmi les membres protecteurs.

Plusieurs lettres ont été écrites sur le même objet au fondateur de l'Association. Nous citerons celle du très-révérend Père Beckx, général de la Compagnie de Jésus, qui considère *cette œuvre comme devant être d'un puissant secours à ceux que leur vocation oblige à se dévouer au salut des âmes* ; — celle de M^{gr} Malou, évêque de Bruges, qui la nomme *une œuvre parfaitement adaptée aux besoins de notre époque* ; puis Sa Grandeur ajoute : « *Je forme les vœux les plus sincères pour le succès de cette OEuvre, qui est manifestement inspirée de Dieu, et je vous remercie, mon révérend Père, du zèle que vous déployez pour en étendre les heureux résultats* ; » — celle de M. le baron de Gerlache, premier président de la cour de cassation et président de la Société de Saint-Vincent de Paul, qui dit que cette OEuvre est : « *une nouvelle et puissante garantie pour la société, travaillée aujourd'hui dans toutes ses classes par tant de mauvaises passions. Puissent tous ceux qui y ont intérêt vous comprendre et vous secourir, et les encouragements ne vous manqueront pas.* »

Plusieurs recueils périodiques ont également encouragé cette belle institution (1).

(1) On peut consulter le *Journal Historique*, de M. Kersten, septembre et novembre 1856 ; — le *Katholyke Zondag*, 8 octobre 1854 ; 27 septembre et 25 octobre 1856 ; mars et août 1857 ; — les *Précis Historiques*, année 1854, p. 466 ; année 1855, p. 216 ; le *Rapport* de l'Association, 1857.

APPROBATIONS ÉPISCOPALES.

Malines. — Vu l'avis de M. Verhonstraeten, curé de l'église des SS. Michel et Gudule à Bruxelles et doyen du district, nous avons approuvé et approuvons par les présentes les Statuts qui précèdent.

Malines, 20 juillet 1834.

(Signé) ENGELBERT, Card.-Archev. de Malines.

Liège. — Nous verrons avec le plus vif plaisir se propager dans notre diocèse l'Association de Saint-François-Xavier, instituée dans un but si éminemment chrétien, pour la conversion des pécheurs. Les moyens que cette Association se propose d'employer nous paraissent propres à atteindre ce but en excitant le zèle des associés, et en attirant par la prière et la fréquentation des Sacraments des grâces abondantes sur l'OEuvre et sur les pécheurs dont elle entreprendra de faciliter le retour à Dieu.

Donné à Liège, le 13 juillet 1836.

(Signé) † THÉODORE, évêque de Liège.

Bruges. — Nous approuvons ces règles de l'Association de Saint-François-Xavier, à l'usage de notre diocèse, et nous désirons que cette OEuvre soit propagée parmi nos diocésains.

Bruges, le 4 août 1836.

(Signé) † J.-B. évêque de Bruges.

Namur. — Nous approuvons ce règlement pour notre diocèse.

Namur, le 1^{er} décembre 1836.

(Signé) † NICOLAS-JOSEPH, évêque de Namur.

Gand. — Nous approuvons les Statuts de l'Association de Saint-François-Xavier pour la conversion des pécheurs et nous désirons que cette excellente OEuvre soit établie dans notre diocèse.

Donné à Gand, le 12 février 1837.

(Signé) † L.-J., évêque de Gand.

Tournay. — Nous approuvons ce règlement pour notre diocèse.

Tournay, le 7 avril 1837.

(Signé) † G.-J., évêque de Tournay.

FORMALITÉS POUR ORGANISER ET AFFILIER UNE ASSOCIATION.

MM. les doyens et MM. les curés sont priés d'employer leurs efforts à ériger dans leurs paroisses une Association de Saint-François-Xavier. De nos jours, plus qu'en aucun autre temps, on sent le besoin de moraliser la classe ouvrière : or, partout où une telle Association fleurira, les sacrements seront fréquentés, le respect humain sera déraciné, et l'on verra ramenés à la pratique des devoirs religieux, par l'exhortation cordiale de leurs camarades, ceux qui, dans leur ignorance, méprisaient et fuyaient le prêtre.

1^o On forme un noyau ; pour les encourager, il est bon de ne pas différer longtemps de donner la médaille aux affiliés ; c'est ainsi qu'en récompensant les premiers venus, l'on attirera les autres ;

2^o Quand l'Association commence à s'organiser et promet de la stabilité, l'on prie M^{gr} l'évêque du diocèse de vouloir ériger canoniquement l'Association, de nommer le directeur et d'exprimer dans le décret son désir de la voir affiliée à l'Archiconfrérie de Bruxelles ;

3^o Après avoir reçu ce décret, l'on écrit au directeur de l'Archiconfrérie (Louis Van Caloen, S. J., au collège Saint-Michel à Bruxelles), pour lui demander de venir délivrer le diplôme d'affiliation. Il est nécessaire que l'on donne copie du décret

d'érection canonique. A l'Association de Saint-François-Xavier se rattachent une société récréative, une bibliothèque particulière, une section de Saint-Stanislas, une collaboration et un concours de prières.

Du reste, pour les détails d'organisation, d'administration, de tenue des registres, le directeur de l'Archiconfrérie se fera toujours un plaisir de les communiquer aux personnes qui le désireront.

A Bruxelles, au local central de l'OEuvre (rue Terre-Neuve, 71), on peut se procurer les médailles, statuts, cantiques, actes de consécration, lithographies, prières, notices des indulgences, petites médailles pour l'Association de prières, rapports de l'OEuvre, etc. etc.

V. — Notice sur l'OEuvre de St-Jean-François Régis,

A BRUXELLES.

La Société charitable de Saint-Jean-François Régis, à Bruxelles, fut fondée en 1859, avec la coopération de MM. le baron de Gerlache, président de la Cour de cassation, Van Gansbergh, avocat, Hellemans, Peeters, juge de paix, Crockaert, Annez et De Decker, par M. Ocreman, curé de la paroisse des Riches-Claïres. Les motifs qui déterminèrent ce zélé pasteur des âmes à doter la capitale d'une aussi utile institution, furent les suivants, au dire du premier rapport fait en 1859 : 1° Les progrès effrayants que le concubinage a faits, surtout dans les classes inférieures, et dont les suites sont on ne peut plus déplorables pour la religion et pour la société ; 2° le grand nombre d'enfants naturels accusé par les relevés des actes de l'état civil de Bruxelles, et 3° l'impossibilité dans laquelle sont un grand nombre de concubinaires de satisfaire aux exigences de la loi ; à peine capables de répondre aux questions les plus simples, d'indiquer le lieu et la date de leur naissance, souvent issus eux-mêmes d'unions illégitimes, ne sachant pas où vivaient et où sont morts ceux dont ils ont reçu le jour.

Les résultats obtenus par les efforts courageux des membres fondateurs, accusaient, en 1840, 422 mariages et 208 légitimations d'enfants.

En 1847, la Société de Saint-François Régis fut transférée dans la paroisse des Minimes et réorganisée par les soins et le zèle de M. Vervloet, curé de cette même paroisse. Depuis lors, sa marche a été sans cesse ascendante : en 1844, elle compte 557 mariages et 214 enfants légitimés. En 1846, ces chiffres s'élevèrent déjà à 517 pour les mariages et à 545 enfants. Aujourd'hui, elle est appelée annuellement à réunir les pièces de plus de 1,000 couples, dont le mariage fait légitimer environ 500 enfants naturels. En somme, et pour ne pas entrer dans des détails trop minutieux, pendant cette période de 28 années que la Société a parcourue, elle a eu le bonheur de faire effectuer 17,459 unions et de procurer le bien-être de la légitimation à 8,550 enfants.

Quant à l'organisation de la Société, on distingue les conseillers d'honneur, les membres actifs et les membres libres. Sont membres libres, les personnes qui souscrivent pour une somme annuelle d'au moins 5 francs. Sont membres actifs, les personnes qui, même sans payer de cotisation annuelle, donnent gratuitement leurs soins aux affaires de la Société qui leur sont confiées.

Sont conseillers d'honneur, les personnes auxquelles le conseil de la Société décerne ce titre à l'unanimité des membres présents, spécialement convoqués à cet effet.

La Société est administrée par un conseil et par un comité.

Il y a en outre un secrétaire-trésorier, ou un secrétaire et un trésorier, si le conseil le juge utile.

Le conseil est composé d'un président et de dix conseillers.

Le comité se compose d'un président et de quatre membres actifs.

Le président du comité est de droit vice-président du conseil.

Le conseil choisit à la majorité absolue, parmi les membres actifs, les remplaçants des conseillers qui viennent à décéder ou qui cessent de faire partie du conseil.

Il choisit de la même manière, dans son sein, le président et les membres du comité.

Il choisit également le secrétaire-trésorier ou le secrétaire et le trésorier.

Le conseil dirige l'Association, prend toutes les mesures qu'il croit utiles au bien de la Société et à la marche régulière de ses opérations, fait tous les règlements d'ordre intérieur.

Le comité est chargé de l'expédition des affaires courantes. Il se réunit tous les dimanches à 11 heures pour l'inscription des futurs conjoints, et les jours ouvriers le bureau est ouvert de 8 à 9 heures du matin.

Il dresse chaque année le compte rendu des travaux de la Société, suivi d'un exposé de tout ce qui peut intéresser la marche et le progrès de l'OEuvre.

N'oubliant jamais que l'OEuvre est essentiellement catholique, la Société fait célébrer chaque année une messe solennelle le jour de la fête de saint Jean-François Régis, pour les membres de la Société, les bienfaiteurs de l'OEuvre et les pauvres auxquels elle donne ses soins.

Elle fait également chanter une messe dans l'octave des âmes, au mois de novembre, pour les associés, les bienfaiteurs et les pauvres auxquels elle a donné ses soins, décédés dans le courant de l'année.

Telles sont l'origine et l'organisation de la Société de Saint-François Régis. Comme on le voit, l'OEuvre a été bénie de Dieu, si on en juge par ses résultats. Si parfois les ressources ont semblé faire défaut au zèle des chrétiens fervents qui lui avaient voué toute leur sollicitude, ceux-ci n'en ont pas moins continué à marcher en avant, comptant sur le secours de Celui qui ne laisse aucune bonne œuvre, aucun bon désir sans récompense. Nous avons le ferme espoir que les chiffres éloquentes que nous venons de mettre sous les yeux de l'Assemblée des catholiques encourageront à donner tout leur appui à notre Société, bien des personnes qui, jusqu'à présent, semblent ne point avoir compris tout ce qu'il y a d'éléments civilisateurs dans l'Association de Saint-François Régis. Quant à celles qui, depuis tant d'années, nous tendent une main charitable, qu'elles veulent bien jeter un coup d'œil sur le chiffre d'union que nous avons fait bénir, d'enfants auxquels nous avons donné un nom et une famille, et elles verront que depuis quelques années ces chiffres augmentent sans cesse, consolant témoignage qu'elles ont bien mérité de Dieu, de la famille et de la patrie.

La Société de Saint-François Régis a été établie dans la plupart des grands villes de la Belgique, où elle rend les mêmes services.

VI. — Association de Sainte-Barbe

POUR L'ENTERREMENT DES PAUVRES, A BRUXELLES.

Parmi tant d'œuvres sorties du sein fécond de la charité catholique, il n'en est pas, croyons-nous, qui soit plus appréciée, plus entourée des sympathies universelles que l'OEuvre de Sainte-Barbe.

Établie à Bruxelles en 1866, à l'exemple d'associations semblables existant déjà dans plusieurs villes du pays, notamment à Anvers, elle eut dès le début le privilège d'enthousiasmer les cœurs généreux, de toucher les indifférents et de commander le respect, l'admiration même des malveillants et des impies. Concourir à procurer aux indigents une sépulture convenable, aider le clergé dans ce pieux devoir, veiller au chevet du mourant, le soutenir dans le dernier combat, l'entourer de secours spirituels, répandre d'une main le baume des consolations de la foi sur les plaies de son âme, lui montrer de l'autre la récompense promise à la pauvreté courageuse et résignée, telle est la noble et touchante mission réservée à cette œuvre si chère aux cœurs catholiques, mission qu'elle s'efforce de remplir avec un dévouement, une sollicitude inspirés par la foi, soutenus par l'espérance et couronnés par la charité.

Jetons un coup d'œil rapide sur les améliorations réalisées par l'Association de Sainte-Barbe dans les cérémonies des enterrements des pauvres.

Le service du transport des corps et des inhumations régulièrement organisé et entouré de toutes les précautions possibles, au point de vue sanitaire, laissait, d'autre part, beaucoup à désirer sous le rapport de la décence et de la piété.

Hâtons-nous cependant de reconnaître que le clergé considéra toujours comme un devoir rigoureux d'accorder aux pauvres les mêmes prières qu'aux riches.

Non-seulement les corps étaient reçus à l'église avant l'inhumation, mais les curés, en vertu d'une règle canonique, disaient ou faisaient dire une messe pour le repos de l'âme de chacun de leurs paroissiens dont la famille ne pouvait subvenir aux frais d'un service de dernière classe.

Aujourd'hui, par les soins de notre association, chaque pauvre obtient un enterrement spécial avec la messe sur le corps, suivie des absoutes.

La famille et les amis du défunt sont toujours prévenus par cartes d'invitation, de l'heure de ces cérémonies, et le pieux empressement qu'ils mettent à s'y rendre est un véritable objet d'édification.

Constatons aussi que la levée des corps se fait maintenant d'une manière on ne peut plus convenable, et que les corbillards de l'Association ont reçu à tous égards l'approbation générale.

Quant aux indigents qui viennent à décéder dans les hôpitaux et les hospices, des règlements spéciaux les soustraient presque complètement à l'action charitable de notre Société. Nous avons cependant voulu qu'une messe fût dite pour chacun d'entre eux, et, dès le début de notre œuvre, nous nous sommes mis en mesure de réaliser cette idée.

MM. les aumôniers se chargent d'une partie de ces messes, les autres sont exonérées dans les paroisses respectives des défunts, et, par les soins des directeurs des funérailles, la famille et les amis sont invités à y assister. Puissions-nous, en leur procurant cette consolation suprême, contribuer à diminuer l'appréhension qu'éprouvent tant de malades pauvres à se laisser transporter dans ces asiles de secours, où ils se trouvent pourtant entourés des soins les plus intelligents et les plus dévoués !

Enfin, indépendamment de ces cérémonies ordinaires dont je viens de parler, tous les ans, à l'époque de l'octave des trépassés, et à tour de rôle dans chaque paroisse, il doit être célébré une messe solennelle de *Requiem* pour le repos des âmes des indigents décédés. Ce service funèbre, véritable anniversaire pour toutes les familles pauvres, est entouré d'une grande pompe religieuse.

Chaque année, un immense concours de fidèles, appartenant à toutes les classes de la société, vient en ce pieux anniversaire joindre ses prières à celles de nos pasteurs en faveur de cette partie de l'Église souffrante si digne d'intérêt et de commisération.

Le Conseil général d'administration de l'œuvre se compose de M. le doyen de Bruxelles, de trois autres curés de la ville et de douze membres laïcs (1). Chaque paroisse a un comité paroissial composé du curé, du directeur des funérailles et de deux paroissiens au moins choisis parmi les membres payants (2). Le rapport sur l'œuvre présenté à la séance générale annuelle du 20 mars 1867 constate une situation financière satisfaisante. Le relevé général des recettes et des dépenses accusait, au 31 décembre 1866, un actif de 8,656 fr. 96 c. (3) et un passif de 5,824 fr. 97 c. Ces chiffres nous donnent un excédant des recettes sur les dépenses de 2,831 fr. 99; mais, comparant notre bilan à celui de l'an dernier, nous voyons à regret que les souscriptions annuelles ont déjà diminué de plus de 500 francs.

Notre encaisse au 1^{er} janvier 1867 était de 25,745 fr. 68 c.

Dans l'appréciation de ces chiffres, il faut se rappeler que l'année 1866 fut une année d'épreuve et de souffrance. Une épidémie cruelle, s'attachant surtout à la classe nécessiteuse, moissonna des familles entières et enleva à beaucoup d'autres une partie de leurs membres. Je le dis avec bonheur, l'Œuvre de Sainte-Barbe, dans ces douloureuses circonstances, se montra à la hauteur de sa belle mission. Pendant cette année si éprouvée, notre Association a eu à se charger de 276 enterrements, et les messes dites pour les pauvres décédés dans les hôpitaux et les hospices civils ont atteint le nombre de 1,279; d'où il résulte que la mortalité parmi les familles secourues par notre œuvre s'est élevée, en 1866, à un chiffre triple de celui que nous constatons l'année précédente.

Comme on le voit d'après ce rapide exposé, notre organisation est bonne, sans être complète, et notre situation financière nous permet d'envisager l'avenir sans trop de crainte. Notre œuvre qui, dans le principe, fut accueillie avec une sympathie marquée, a encore grandi dans l'estime publique. Il semble que ces mots : *Enterrement des pauvres*, aient le privilège de toucher les cœurs les plus indifférents. Nous avons vu des personnes que leurs préoccupations mondaines et leur éloignement habituel des pratiques chrétiennes rendent étrangères aux œuvres de cette nature, nous accorder spontanément leur appui bienveillant et contribuer largement à l'augmentation de notre avoir. N'est-ce pas là un indice heureux en même temps qu'une éloquente protestation contre ces sectes impitoyables qui voudraient ravir aux déshérités de la fortune leur suprême consolation : celle que le monde leur donne sur le seuil de l'éternité?

Une œuvre si conforme aux traditions catholiques ne pouvait manquer d'attirer les bénédictions et les faveurs spirituelles du Souverain-Pontife. Par un bref du

(1) Article 7 des statuts.

(2) Article 24 des statuts.

(3) Y compris le don de 1,000 francs de S. M. le Roi.

11 mars 1866, notre bien-aimé Pie IX a accordé à l'Association de Sainte-Barbe de nombreuses indulgences, auxquelles participe également la catégorie des membres non-payants (1).

Puissions-nous nous rendre dignes de ces grands et précieux avantages !

Nous prions Dieu qu'il continue de bénir nos efforts en nous permettant d'étendre et de consolider chaque jour davantage cette œuvre à la fois si philanthropique et si profondément chrétienne.

VII.—Notice sur l'Institut de l'Adoration perpétuelle DU SAINT-SACREMENT, A BRUXELLES.

En parcourant dernièrement une publication romaine, mes yeux sont tombés avec étonnement, dès les premières pages, sur ce titre : *Le Saint-Sacrement de Miracle*. Je l'avoue, en lisant cette histoire écrite de Rome même et si bien connue des habitants de Bruxelles, je n'ai pu me défendre d'un sentiment d'orgueil patriotique et religieux, en pensant que nous étions, nous, les heureux possesseurs de ce trésor, si précieux à notre foi ! Les détails insérés dans cet article, et jusqu'ici inédits, sur l'œuvre de réparation que ce grand souvenir a inspirée, en plein XVIII^e siècle, à des âmes généreuses, ont fait naître chez moi un désir : celui qu'une plume éloquente voulût raconter en langage *moderne* l'épisode si émouvant du 4 avril 1570 et l'histoire complètement ignorée de l'Institut qui s'y rattache.

Le jubilé cinq fois séculaire, qui s'ouvrira bientôt dans notre diocèse, en fournira l'occasion à quelque auteur bien inspiré ; mais en attendant cette relation, je n'ai pu résister au désir de faire connaître aux nombreux associés de l'Adoration perpétuelle ce que j'avais puisé moi-même dans la lecture de la Correspondance romaine. Les amis de l'Institut et de ses œuvres, tant à Rome qu'en Belgique, ont bien voulu m'aider, en complétant ces renseignements.

Ne pouvant douter dès lors de leur exactitude, j'ai osé les livrer à l'impression. Rome ayant parlé, il ne peut plus y avoir d'indiscrétion à ce sujet pour la Belgique. Mais s'il s'est glissé dans ces pages quelque chose qui pût blesser l'humilité religieuse des dames de l'Institut, elles consentiront, je l'espère, à me le pardonner, en restant persuadées que je n'ai eu d'autre intention, en les écrivant, que de glorifier Dieu, en faisant connaître les moyens dont il lui a plu de se servir pour raviver, dans notre patrie, la foi au Très-Saint Sacrement de l'autel.

Avant de parler de ses Œuvres, nous croyons utile de dire quelques mots de l'Institut qui leur a donné naissance.

Fondé il y a dix ans à peine, son origine remonte en réalité à l'année 1848, époque à laquelle la pensée d'élever un monument *vivant et stable* de foi envers l'auguste Sacrement de l'autel fut inspirée à la fondatrice de cette congrégation. Son établissement se lie au souvenir de l'un des épisodes les plus émouvants et les plus populaires de l'histoire religieuse de la ville de Bruxelles.

En effet, les habitants de cette ville conservent encore une grande vénération pour le *Saint Sacrement de Miracle* et pour le lieu où Jésus-Christ voulut manifester sa

(1) Voir le Rapport sur l'œuvre, 1867.

présence réelle, de la manière la plus saisissante. Le Vendredi-Saint, 4 avril 1570, des juifs s'étant procuré des hosties consacrées, les poignardèrent dans leur rage impie. Un sang miraculeux en jaillit, et le bruit de ce prodige s'étant répandu, les profanateurs furent arrêtés, jugés et condamnés. Les pièces qui se rapportent à leur procès sont conservées à Bruxelles, dans la bibliothèque de Bourgogne.

Le miracle fut parfaitement prouvé. L'église de Sainte-Gudule possède encore aujourd'hui les restes des hosties profanées, et la piété des fidèles les vénère sous le nom de *Saint-Sacrement de Miracle*. Le lieu mémorable où le sacrilège s'accomplit est l'ancienne chapelle de Salazar, construite au xv^e siècle, sur l'emplacement même de la synagogue où les juifs poignardèrent les saintes hosties.

Ce fut dans cette chapelle expiatoire que, pendant le Saint-Sacrifice de la Messe, le Vendredi-Saint de l'année 1832, les premiers membres de l'Institut de l'Adoration perpétuelle se consacrèrent, par un vœu, au culte de la divine Eucharistie.

Toutefois, ce ne fut que le 5 juillet de l'année 1857, fête de Saint-Rombaut, patron de l'Archidiocèse de Malines, et fête du précieux sang de Notre-Seigneur, que les membres de la nouvelle congrégation purent se réunir en communauté, dans l'hôtel Salazar (rue des Sols) attenant à la chapelle expiatoire. Depuis la fin de l'année 1848, l'hôtel et la chapelle Salazar servaient déjà de points de réunion à plusieurs OEuvres, qui se rattachent à l'Institut de l'Adoration perpétuelle.

Ses constitutions avaient reçu, dès l'année 1856, l'approbation de Son Éminence le cardinal Sterckx, archevêque de Malines. A la demande de Son Éminence, de Son Excellence le Nonce Apostolique et de tous les évêques de la Belgique, elles obtinrent une première sanction du Saint-Siège, sous la date du 20 mai 1865.

Le 29 mars 1867, Sa Sainteté le pape Pie IX daigna approuver définitivement les constitutions et l'Institut de l'Adoration perpétuelle. Aujourd'hui, la maison mère, établie à Bruxelles, possède déjà deux maisons auxiliaires à Gand et à Liège. Ces deux dernières fondations ont rendu au culte, des sanctuaires qui lui avaient été enlevés pour les consacrer à des usages profanes.

Dans quelques mois, l'Institut prendra possession de la belle chapelle byzantine et du vaste local qui s'achèvent en ce moment à Rotterdam et qui sont destinés à y devenir le centre de toutes les OEuvres de zèle. Ateliers pour les églises pauvres, salles de catéchisme, fourneaux pour la distribution d'aliments aux pauvres malades, tout semble avoir été prévu dans le plan de l'établissement. Nous respectons trop la modestie de ses généreux bienfaiteurs pour nous permettre de citer ici leurs noms. Qui, d'ailleurs, ne connaît, en Hollande, cette inépuisable charité qui prend sa source dans la foi la plus vive et la dévotion la plus ardente à la Sainte Eucharistie?

Bientôt aussi, une maison spéciale pour le noviciat de la congrégation s'élèvera à la campagne, dans l'endroit le plus salubre des environs de Bruxelles. La situation des maisons de Liège et de Rotterdam ne laisse non plus rien à désirer sous ce rapport. Les églises ou chapelles dépendantes des communautés de l'Institut de l'Adoration perpétuelle sont *publiques*. Le Saint-Sacrement y est exposé tout le jour, ou pendant plusieurs heures chaque jour.

Ce qui caractérise cette congrégation vouée au culte de la divine Eucharistie, c'est l'esprit apostolique et l'esprit intérieur qui animent ses membres. Elle réalise l'union la plus étroite de la vie active à la vie contemplative. Les religieuses de l'Adoration perpétuelle consacrent cinq ou six heures au moins de la journée à la prière et aux exercices de la vie intérieure; elles donnent le reste du temps aux OEuvres de zèle. Aux trois vœux ordinaires de religion, elles en ajoutent un quatrième, celui de *s'em-*

ployer à procurer la gloire du Très-Saint Sacrement de l'autel. Les OEuvres principales par lesquelles elles s'acquittent de ce dernier vœu sont : l'Association de l'Adoration perpétuelle et l'OEuvre des églises pauvres, la préparation des enfants à la première communion, par l'enseignement du catéchisme; enfin, la préparation aux derniers sacrements par la visite des malades.

A ces OEuvres s'en rattachent d'autres, non moins importantes, mais que l'étendue assignée à cette notice ne nous permet de citer qu'en passant, telles que :

L'OEuvre des Retraites générales et particulières, pour les différentes classes de la société (1);

L'OEuvre des processions, qui a pour but d'orner les rues où passe le Très-Saint Sacrement (2);

L'OEuvre des bibliothèques rurales, commencée en 1858, et qui, au 1^{er} janvier 1867, avait déjà fourni aux diverses paroisses de la Belgique 11,919 volumes;

L'OEuvre si importante des Catéchismes des mères de famille;

Celle des Asiles et des Écoles, sous le nom d'Enfance catholique;

Les OEuvres de préservation, appelées Patronages et Instituts de protection, dont les Dames de l'Adoration perpétuelle ont eu l'heureuse initiative, et qu'elles soutiennent de leur zèle et de leurs dons.

Nous nous bornerons à donner ici quelques renseignements plus détaillés sur les deux OEuvres citées en premier lieu, et qui sont comme la manifestation vivante de la foi qui a inspiré la création de ce nouvel Institut.

Toutefois, avant de donner ces renseignements, arrêtons-nous encore à deux particularités qui distinguent la congrégation. La première, et celle qui frappe tout d'abord l'attention, est l'habit séculier que portent les religieuses, qui ne se distinguent extérieurement des personnes du monde que par la couleur de leur vêtement. Appelées par leur dévouement à se trouver en contact avec ces dernières dans les œuvres de charité dont elles sont l'âme, elles ont cru devoir dissimuler leur véritable caractère sous un costume séculier, mais à la fois humble et austère. Leur vêtement de deuil, dont la soie est proscrite, leur rappelle qu'elles sont mortes au monde et ne doivent plus vivre qu'en Jésus-Christ.

(1) Les premières sont publiques et se renouvellent trois fois par année. Les époques fixées pour celles-ci sont l'Avent, le Carême et le temps qui précède la fête du Saint-Sacrement de Miracle (juillet).

Trois retraites particulières ont lieu chaque année dans l'intérieur du couvent, mais dans un local séparé de la communauté, pour les personnes du monde qui désirent vivre dans le recueillement et la solitude pendant ce temps. On peut aussi y faire des retraites seules à toutes les époques de l'année. Notre Saint-Père le Pape Pie IX accorde une indulgence plénière, deux fois pendant les retraites générales et particulières qui se donnent à la chapelle expiatoire ou à la chapelle de la communauté.

(2) Il y a au local de l'OEuvre des églises pauvres un magasin de décors très-considérable, pour les paroisses de Bruxelles et de ses faubourgs. Ces ornements sont confectionnés par les membres de l'Association de l'Adoration perpétuelle. Dans chaque paroisse, il y a un comité composé de trois membres, présidé par un vicaire délégué par le curé. Le comité a pour mission spéciale de veiller à l'ornementation des rues sur le parcours de la procession paroissiale; il s'entend avec les Dames de l'Association préposées à cette œuvre. Cette œuvre spéciale s'est répandue dans beaucoup de villes de la Belgique par les soins de l'Association du Saint-Sacrement, qui lui sert de centre.

Le second point, qui est caractéristique dans cet Institut, c'est l'esprit particulier d'abnégation et de pauvreté qui s'y pratique en *vue des œuvres de charité*.

Les religieuses de l'Adoration perpétuelle conservent la propriété de leurs biens pendant toute leur vie; elles emploient chaque année tous leurs revenus en aumônes et ne peuvent jamais les capitaliser. Elles ne peuvent, d'ailleurs, *sous aucun prétexte*, hériter les unes des autres, la règle obligeant chaque membre de l'Institut à restituer à sa mort ses biens à sa famille.

Il serait difficile de trouver une expansion de zèle et de charité plus complète que dans cette congrégation, dont les constitutions ont été appropriées aux besoins de la société actuelle (1), d'après les admirables constitutions léguées à la Compagnie de Jésus, par saint Ignace de Loyola (2).

Aussi, nous remarquons que malgré la répugnance qu'on éprouve à Rome pour autoriser et approuver formellement de nouveaux instituts religieux, l'approbation des constitutions de l'Institut de l'Adoration perpétuelle n'a souffert aucune difficulté. Il est même notoire que parmi les théologiens les plus savants, appelés pour les examiner, il ne s'est élevé aucune objection. Tous ont été frappés de cette particularité : c'est que ces constitutions accordent à la vie intérieure beaucoup plus de place et d'importance qu'on ne le fait dans la plupart des congrégations modernes, qui donnent aux œuvres extérieures une prépondérance marquée. Quant aux œuvres auxquelles se vouent les religieuses de l'Adoration perpétuelle, les théologiens romains ont déclaré que ces œuvres sont évidemment méritoires et avantageuses à l'Église, et que cette congrégation réunissant à un degré vraiment solide les avantages des deux vies *intérieure* et *active*, elle méritait l'approbation du Saint-Siège. Conformément à cette décision unanime, le Saint-Père a rendu le décret apostolique qui approuve formellement l'Institut et ses constitutions, et a accordé à ses membres toutes les faveurs dont jouissent les Sacramentaires de Rome (3).

A. — *Association de l'Adoration perpétuelle. — Œuvre des églises pauvres.*

Cette Association, commencée vers la fin de 1848, est actuellement établie dans toutes les villes de la Belgique et dans plus de 600 paroisses rurales; elle y compte 94,640 membres, qui font chaque mois une heure d'adoration et qui donnent annuellement une minime rétribution en faveur des églises pauvres des campagnes.

Depuis son établissement jusqu'au 1^{er} janvier 1867, l'Œuvre des églises pauvres a fourni à 1,602 églises belges, des ornements sacrés pour la valeur de près de deux millions (4).

(1) Par le Rév. P. Boone, de la Compagnie de Jésus, l'apôtre infatigable de toutes les œuvres de zèle, le promoteur de l'Association du Très-Saint Sacrement en Belgique et dans les pays étrangers.

(2) Outre ses constitutions particulières, l'Institut a encore des règles additionnelles prises au *sommaire des constitutions et des règles communes de la Compagnie de Jésus* et appropriées aux religieuses de l'Adoration perpétuelle.

(3) Informations prises à Rome sur l'Institut de l'Adoration perpétuelle.

(4) Valeur des ornements reçus :

Dans le diocèse de Malines	fr.	223,430 75
Id. de Gand		118,116 93
Id. de Bruges		105,666 49
Id. de Tournai		249,244 95
Id. de Liège		462,915 53
Id. de Namur		790,377 52
Total		1,949,752 17

(Relevé du tableau présenté à Sa Sainteté Pie IX, par le Conseil de l'Archiasso-
ciation de l'Adoration perpétuelle, en mars 1867.)

Du 1^{er} janvier 1861 au 1^{er} janvier 1867, la Belgique a envoyé des ornements aux missions étrangères les plus pauvres, pour une valeur de 123,866 fr. 08 c. Par un bref spécial de Rome, en date du 16 juin 1863, le directeur de l'Archiasociation belge a la faculté d'affilier les associations qui s'établissent dans les pays étrangers. Plusieurs villes de la Bavière, de la Hollande, de la Hongrie, de l'Autriche, de la Pologne, du Grand-Duché de Bade, ainsi que les villes de Dresde, de Nice, de Savone, de Verceil, de Glasgow, de Saint-Gall et de Calcutta ont adopté les règlements et les statuts de l'Archiasociation belge, auxquels Rome renvoie toujours.

Cette rapide extension et cette prodigieuse fécondité a deux causes : la première est la fusion *complète* qui a existé, dès l'origine, entre l'*Association des prières* et l'*OEuvre du travail* : on remarque, au contraire, que partout où ces deux auxiliaires indispensables l'un à l'autre ont été séparés, ils ont langui et parfois même n'ont pas tardé à mourir.

En effet, c'est dans la dévotion au Saint-Sacrement que les membres de l'Adoration perpétuelle puisent leur zèle ardent pour l'ornementation des autels. Plus ils se pénètrent de la grandeur et de la majesté de Dieu, qu'ils adorent dans la divine Eucharistie, plus ils veulent l'honorer par le faible travail de leurs mains, et plus ils se consomment en efforts, plus ils en sentent l'impuissance. De là, le besoin du travail pour manifester leur foi et la nécessité de la prière pour l'animer, la vivifier et attirer les bénédictions de Dieu sur leur travail.

La seconde cause du développement et de la fécondité de cette œuvre, se trouve dans son système d'organisation.

L'Association de l'Adoration perpétuelle n'a qu'un centre général, qui est Bruxelles; les centres secondaires qui lui sont affiliés sont : Gand, Anvers, Bruges, Namur, Tournay, Liège, qui fonctionnent à leur tour comme comités centraux pour les autres localités de leur ressort. Ces localités envoient à leur comité central respectif les noms de leurs associés, les annuités et les dons qu'ils reçoivent. Les associations qui travaillent à la confection des ornements et du linge d'autel emploient leurs ressources et celles des petites localités de leurs ressorts, qui ne travaillent pas elles-mêmes, à l'achat de vases sacrés et d'objets destinés au culte.

Le centre général (Bruxelles) communique à chaque centre secondaire, deux mois avant sa distribution d'ornements, les demandes qui lui sont adressées *directement* de toutes les paroisses de la Belgique et de tous les pays étrangers. Chaque comité répond, d'après ses ressources actuelles, aux propositions qui lui sont soumises par le conseil central : s'il ne peut y satisfaire en entier, il lui en donne connaissance. C'est au conseil central à compléter alors ses envois, soit au moyen de ses ressources propres, soit en s'adressant à un autre centre. Chacun d'eux lui ayant fait connaître le nombre d'objets dont il peut disposer, il lui devient aisé de compléter chaque envoi trimestriel.

Les avantages de ce mode de distribution sont : 1^o d'éviter le double emploi des ressources ; 2^o d'entretenir l'union la plus intime entre les diverses associations par les rapports continuels entre leurs membres ; 3^o de conserver à tous le même esprit de zèle et de dévouement par l'unité de direction, laissant à chaque comité toute sa part d'initiative et toute sa liberté d'action.

Les résultats obtenus depuis dix-neuf ans, par la propagation de cette Association en Belgique et à l'étranger, la placent au premier rang des œuvres catholiques.

Ces résultats sont d'abord, par rapport aux fidèles, une augmentation de dévotion à la Sainte-Eucharistie, par la vue matérielle de ce que la foi à cet auguste Sacre-

ment inspire à des personnes qui ne connaissent ni la paroisse ni le prêtre auxquels ces ornements sacrés sont destinés. Ensuite, par rapport au clergé, un grand accroissement de zèle et de sainte ambition pour le sanctuaire et pour l'autel. Combien de paroisses ne doivent-elles pas la reconstruction de leur église à ces premiers encouragements donnés de loin par l'Association du Saint Sacrement ! Sans doute, elle ne peut que veiller à l'ornementation des autels ; mais elle a pour mission surtout de faire naître les bonnes inspirations en attirant l'attention des fidèles vers le sanctuaire.

B. — *OEuvre des catéchismes.*

Cette OEuvre a été établie vers la fin de 1851, dans le local consacré aux œuvres de l'Adoration perpétuelle ; elle a pour objet trois catégories ou degrés d'enseignement : le premier commence vers l'âge de 7 ans et se prolonge jusque 10 ; le second embrasse les deux années qui précèdent la première communion ; le troisième, appelé le *catéchisme de persévérance*, a pour but d'affermir dans les principes de la vie chrétienne les jeunes filles qui ont fait leur première communion. Ces catéchismes ont lieu pendant toute l'année plusieurs fois la semaine ; les maîtresses qui s'y dévouent assistent tous les mois aux conférences sur la manière de faire le catéchisme (1).

Le premier vendredi de chaque mois, une messe se célèbre pour elles.

Une retraite de trois ou quatre jours précède la première communion ; une préparation précède également la confirmation. Les exercices en sont donnés par le curé de chaque paroisse.

Ces catéchismes étant paroissiaux, sont placés sous l'autorité *immédiate* de MM. les curés.

Cette OEuvre s'est successivement étendue à onze paroisses de la ville et des faubourgs de Bruxelles. Aujourd'hui, 125 maîtresses y donnent régulièrement l'instruction à 2,545 enfants et jeunes filles de la classe ouvrière et bourgeoise, qui ne fréquentent pas les écoles dirigées par des religieuses.

Un vicaire délégué par son curé est chargé, dans chaque paroisse, de la visite des classes.

Les résultats obtenus depuis seize ans par cette OEuvre, pour la moralisation de la jeunesse, sont remarquables à tous les points de vue. Parmi les faits qui démontrent le mieux combien les sentiments qui inspirent les maîtresses peuvent finir par se reproduire et animer les actes des élèves, nous aimons à citer cet exemple qui nous a frappé particulièrement.

A chaque exposition trimestrielle d'ornements d'église, on lit sur quelques-uns d'entre eux : *Confectionné par les jeunes filles qui fréquentent le catéchisme de persévérance*. En effet, c'est à travailler pour l'OEuvre des églises pauvres, que ces jeunes filles passent chaque lundi une partie de la journée. Elles regardent leur admission à l'atelier comme un honneur et comme leur meilleure récompense.

Notre Saint-Père le Pape Pie IX a accordé à cette OEuvre, en 1865, les indulgences suivantes :

1^o Indulgence plénière une fois le mois, pour les maîtresses et les enfants du catéchisme ;

2^o Indulgence plénière pour les maîtresses à l'heure de la mort, et le jour où l'OEuvre des catéchismes fait célébrer la sainte messe pour une maîtresse défunte ;

(1) Ces conférences sont données par le R. P. Boone, directeur de l'Archiasociation du Très-Saint Sacrement.

3° Indulgence plénière de sept ans et de sept quarantaines pour les maîtresses qui assistent à la conférence mensuelle ;

4° La même indulgence quand elles instruisent les enfants, ou les surveillent à la messe, au salut, ou pendant les retraites ;

5° La même indulgence pour MM. les vicaires qui visitent les catéchismes et les animent par leur présence ;

6° 300 jours d'indulgence pour les enfants qui assistent aux catéchismes.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire. (Rescrit du 2 juin 1865.)

L'Institut de l'Adoration perpétuelle a pour auxiliaires, dans toutes les œuvres citées précédemment, les membres de son tiers-ordre, répandus dans les diverses classes de la société.

VIII. — Rapport sur l'OEuvre de l'Association des dames,

Établie sous la direction de M^{lle} Fanny KESTRE, rue de la Charité, 41, à Saint-Josse-ten-Noode.

§ 1^{er}. — *But de l'Association.*

Messieurs, permettez-nous de vous adresser ce rapport pour appeler l'attention du Congrès sur une Association qui a pour but de combattre, parmi la classe ouvrière, l'ignorance des vérités révélées et l'indifférence religieuse qui en est la suite, en ranimant la foi et en assurant l'accomplissement des devoirs qu'elle prescrit.

Notre Association, successivement approuvée le 12 juin 1858, et le 17 novembre suivant par S. E. M^{gr} Engelbert Sterckx, cardinal archevêque de Malines, considère une union intime avec Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie, de ferventes communions, de fréquentes visites à cet adorable Sacrement, comme le principe et la source de l'esprit de foi et d'amour envers Dieu et le prochain, qui doit animer toutes les associées, et les engager à n'avoir qu'un cœur, qu'une âme pour tout ce que l'Association leur impose, à savoir : les exercices de piété, les réunions spirituelles et les œuvres dont elle poursuit la réalisation.

§ II. — *Historique de l'Association.*

Une courte esquisse historique de l'origine de l'Association et de ses développements jusqu'à ce jour, en fera apprécier l'importance et ressortir le bien qu'elle a produit et celui qu'elle est appelée à produire par la suite.

Le 30 septembre 1855, la fondatrice organisa l'*OEuvre des catéchismes*, sous le patronage de saint Michel Archange, et le 28 janvier 1856, elle y ajouta les *Réunions de travail pour Dames*, sous le patronage de saint Ignace de Loyola ; mais ce ne fut que le 2 février 1856, qu'elles s'installèrent en qualité d'*Association*, rue du Bois-Sauvage, à Bruxelles, dans la paroisse des SS. Michel et Gudule.

A peine installée dans son local, l'Association s'occupa activement (indépendamment des œuvres citées plus haut) du *Patronage des jeunes ouvrières*, dont la première réunion eut lieu le 12 mars 1856, sous le patronage de saint Joseph.

L'OEuvre si importante *des retraites*, ne tarda pas à éveiller toute la sollicitude de la fondatrice, et l'année même de la fondation de l'*Association*, elle était pleinement organisée.

Voici un tableau chronologique de leur inauguration.

Mars 1856, première retraite préparatoire à la première communion.

3 mai » » mensuelle pour les dames.

Septembre, » » annuelle pour les filles d'atelier.

15 juillet 1857, » » pour les dames qui se dévouent aux bonnes œuvres dans le monde.

15 septembre 1858, » » pour les personnes qui se dévouent spécialement à l'éducation.

Toutes ces retraites sont placées sous le patronage de saint Alphonse de Liguori.

§ III. — Personnel.

Le personnel de l'Association comprend : 1° les *Dames qui se consacrent exclusivement aux œuvres indiquées au § IV*, et dont les unes vivent de la vie de famille, les autres de la vie de communauté; et 2° les *Dames associées*. Celles-ci doivent donner au sein de leurs familles et dans le monde, l'exemple des vertus chrétiennes et de la vie de la foi, et il ne leur est permis de consacrer aux œuvres de l'Association, que le temps dont elles peuvent librement disposer, sans nuire aux devoirs de leur état.

Toutes les dames doivent être entièrement indépendantes de l'OEuvre quant à leurs moyens d'existence.

§ IV. — OEuvres de l'Association.

A la tête des OEuvres spirituelles de l'Association, figure celle des *catéchismes*, qui se subdivise comme suit : a) Catéchisme préparatoire à la première communion ; b) catéchisme de persévérance ; c) catéchisme pour les filles d'atelier jusqu'à l'âge de 18 ans.

Indépendamment des catéchismes, les associées s'occupent encore : 1° des *visites de malades*; 2° du *placement d'orphelins pauvres*; 3° de l'*OEuvre des retraites, des processions et des administrations*.

§ V. — Ressources de l'Association.

Comme le grain de sénevê de l'Évangile, l'Association a commencé avec la somme la plus modique, et jusqu'aujourd'hui, les œuvres qu'elle patronne se soutiennent *exclusivement* par des souscriptions annuelles, dont le produit, joint aux dons volontaires, ne couvre pas le quart des dépenses annuelles.

Nous devons donc compter presque entièrement sur le concours de la divine Providence, et jusqu'ici, grâces lui en soient rendues, elle ne nous a jamais fait défaut. Pour ne citer qu'un exemple, en janvier 1859, le Révérend M. Verhoustraeten, curé doyen de SS. Michel et Gudule, fut l'instrument dont Elle se servit pour nous encourager. Il autorisa dans sa collégiale un sermon de charité, prêché en notre faveur par S. G. M^{sr} l'évêque de Nevers, et une quête fructueuse en fut le résultat.

Depuis lors, l'OEuvre n'a plus eu le bonheur d'être soutenue par aucun de ces moyens extraordinaires dont les dames du monde prennent la généreuse initiative, tels que sermons de charité, concerts, tombolas, *fancy-fairs*, etc. Espérons que notre Association, mieux connue, nous attirera le même concours bienveillant.

Il nous reste, messieurs, à vous faire connaître avec quelques petits détails, chacune des œuvres mentionnées au § IV. Les heureux résultats qu'elles ont produits nous ont valu, indépendamment de la double approbation de Son Ém. M^{sr} le cardinal-archevêque de Malines, des faveurs spirituelles qu'il nous semble inutile de rappeler ici.

Certes, comme toutes les œuvres qui recherchent ici-bas la gloire de Dieu et le salut des âmes, l'Association a connu ses jours d'épreuve. En 1857, la vente du local que nous occupons rue des Sables nous laissa sans asile. Une demoiselle charitable de Saint-Josse-ten-Noode, M^{lle} Elsen, nous offrit une maison dont l'appropriation immédiate était au-dessus de nos ressources pécuniaires; et nous devons à la générosité de quelques âmes dévouées, et à la haute et bienveillante protection du Révérend M. Aertssens, curé de Saint-Josse, et de son clergé, d'avoir pu remplir les conditions nécessaires pour obtenir de l'autorité diocésaine la continuation de faveurs spirituelles antérieurement concédées.

Maintenant, un mot de chacune des œuvres patronnées par l'Association.

§ VI. — *Oeuvre des catéchismes.*

Sans entrer dans des explications dogmatiques qui sont du ressort exclusif du clergé, nos Dames s'appliquent à rendre l'étude de la religion aimable et attrayante, par la lecture des faits les plus édifiants de l'Ancien et du Nouveau Testament, par l'explication de l'histoire et des principales fêtes de l'Église et de ses touchantes cérémonies. De cette manière, elles cherchent à donner à leurs enfants une connaissance exacte des dogmes et de la discipline de notre sainte religion. Chaque leçon de catéchisme se termine par une pratique de vertu, tirée de la leçon même, mais appropriée à l'âge et à la position sociale des enfants, qui toutes appartiennent à la classe bourgeoise ou ouvrière, et qui fréquentent les écoles communales, séculières et professionnelles, ou qui apprennent un état.

La morale n'est pas oubliée. Ainsi l'amour envers Dieu et l'Église; le respect le plus profond pour le sacerdoce en général et la personne auguste du Souverain-Pontife en particulier; l'obéissance envers les parents; l'union entre frères et sœurs; la fidélité aux offices paroissiaux, surtout les dimanches et les fêtes; l'estime de leur condition sociale; l'amour de l'ordre et du travail et la résignation envers la Providence: tels sont les points que nos Dames catéchistes ne cessent de leur inculquer et de leur représenter comme les seules bases solides de leur vrai bonheur en ce monde et dans l'autre.

Le tableau qui suit vous démontrera, messieurs, l'importance de l'Oeuvre des catéchismes.

NOMBRE DE JEUNES FILLES QUI FRÉQUENTÈRENT LE CATÉCHISME				
	Préparatoire à la 1 ^{re} communion.	de persévérance.	des filles d'atelier.	TOTAL.
1856. . .	160	55	»	195
1857. . .	109	57	58	204
1858. . .	176	106	58	340
1859 (1). . .	540	188	76	604
1860. . .	215	146	82	445
1861. . .	191	117	81	389
1862. . .	197	78	104	379
1865. . .	188	76	104	368
1864. . .	205	67	85	355
1865. . .	169	78	95	341
1866 (2). . .	165	45	70	276
1867. . .	125	110	72	305

(1) Cette année, l'Association avait des catéchismes à Saint-Josse-ten-Noode et en ville.

(2) L'insuffisance des classes a fait supprimer le catéchisme flamand pour les filles d'atelier.

Nous croyons, messieurs, que ces chiffres témoignent assez en faveur de l'œuvre que nous avons entreprise.

Pour obtenir ce résultat, voici quels sont les moyens d'émulation auxquels nous vous en recours.

I. — *Moyens ordinaires.*

- a) Marques de présence et récompenses trimestrielles ;
- b) Prix annuels, consistant en vêtements, livres, etc. ;
- c) Médailles de persévérance à celles qui ont fréquenté assiduellement les exercices pendant cinq années consécutives ;
- d) Prix d'honneur, d'une valeur minimum de 50 francs, à celles qui se sont montrées fidèles aux exercices, depuis leur préparation à la première communion jusqu'à l'âge de 18 ans.

La valeur minimum des objets donnés annuellement en prix se monte à 5,000 francs, produits par la charité spontanée des bienfaiteurs et bienfaitrices de l'OEuvre.

	Récompenses trimestrielles.	Prix annuels.	Médailles de persévérance.	Prix d'honneur.
	Objets.	Objets.		
1855. . . .	175	»	»	»
1856. . . .	468	»	»	»
1857. . . .	844	266	»	»
1858 (1). . .	5,515	990	»	»
1859. . . .	4,046	1,155	»	»
1860. . . .	718	971	»	»
1861. . . .	4,114	907	45	»
1862. . . .	784	1,005	»	»
1863. . . .	455	1,059	»	»
1864. . . .	219	915	27	1
1865. . . .	1,127	654	»	»
1866. . . .	1,681	604	14	»
1867. . . .	574	656	40	1
Totaux. . .	42,295	9,442	126	2

II. — *Moyens extraordinaires.*

a) Secours en argent ou en nature aux jeunes filles en cas de maladie, lorsqu'elles perdent un membre de leur famille, ou qu'elles se trouvent dans une position pénible ou exceptionnelle. En 1856, pendant la rude épreuve du choléra, nous avons distribué à nos enfants 5,000 cartes de soupe et de viande, sans compter les bons de pain et les secours en argent et autres ;

b) Tombolas où tous les n^{os} sont gagnants ;

c) Distribution de livres, jouets et bonbons à la Saint-Nicolas ;

d) Promenades de faveur au Jardin Zoologique, et pèlerinage pieux à Hal, où les Dames de l'association offrent un déjeuner.

Il est à remarquer que la fréquentation des classes et des exercices est gratuite. Ainsi il est strictement défendu aux maîtresses d'exciter, sous quelque prétexte que

(1) Ces objets, à la demande des enfants, ont été envoyés aux orphelines de Thielt.

ce soit, la générosité des enfants en faveur de l'Association. Toutefois, celles-ci peuvent contribuer volontairement :

1° A l'éclairage de la crèche, le jour de Noël ;

2° Au Denier de Saint-Pierre ;

3° A l'achat des fleurs et des bougies qui, pendant le mois de Marie, servent aux exercices pieux des enfants, qui ont lieu deux fois par jour, dans la chapelle de l'Association.

§ VII. — Retraites annuelles.

En moins de deux ans, la retraite annuelle des filles d'atelier était en pleine voie de prospérité. En 1860, plus de 200 jeunes filles en fréquentèrent les exercices. Toutes s'approchèrent de la sainte Table ; et par une admirable disposition de la Providence, l'une d'entre elles, jeune ouvrière de 17 ans, à peine rentrée chez elle, fut atteinte d'une maladie qui l'emporta presque subitement, sans qu'elle ait pu reprendre connaissance. Cette retraite, il n'en faut pas douter, l'avait dignement préparée au grand voyage.

§ VIII. — Retraites préparatoires à la première communion.

Pendant les retraites préparatoires à la première communion de nos enfants, les Dames mettent le plus grand soin à leur inspirer une foi vive dans la vertu du Saint-Sacrement de la Pénitence, et une confiance sans bornes dans le confesseur. Rien n'est négligé pour leur assurer la pleine liberté de la conscience dans le choix de ce confesseur, afin de prévenir l'abus sacrilège des saints Sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie. Des faits bien consolants, que nous nous abstenons de signaler dans ce rapport, sont venus couronner nos efforts, et nous engager à persévérer dans notre ligne de conduite.

Relevé des retraites.

	Nombre d'enfants qui fréquentèrent les retraites prépar. à la 1 ^{re} communi ^{on} .	Nombre de Dames qui fréquentèrent les retraites		Nombre d'institutrices de filles d'atelier qui fréquentèrent les retraites	
		mensuelles.	annuelles.	annuelles.	
1856.	47	306	»	»	68
1857.	54	512	30	»	50
1858.	75	563	45	61	55
1859.	85	564	52	59	79
1860.	52	363	50	84	129
1861.	82	352	86	80	270
1862.	53	»	»	»	»
1863.	63	»	»	»	»
1864.	64	»	»	»	»
1865.	29	»	»	»	»
1866.	36	»	»	»	»
1867.	106	»	»	»	»

Le changement de local, les difficultés d'appropriation immédiate du local nouveau, et d'autres obstacles tout à fait indépendants de notre volonté, nous ont mis, depuis 1861, dans la triste nécessité de suspendre provisoirement l'œuvre de nos retraites mensuelles et annuelles, sauf pour les Dames de l'Association. Aujourd'hui, nous avons l'espoir de pouvoir les reprendre sous peu, et de leur donner un nouvel essor.

§ IX. — *Visite des malades.*

La visite des malades est un moyen très-puissant, dont les Dames de l'Association se servent avec beaucoup de succès pour attirer les enfants aux exercices de l'œuvre et engager les parents à veiller à ce que leurs enfants les fréquentent avec assiduité.

Les limites assignées à ce rapport nous empêchent d'entrer dans d'intéressants détails. Nous nous contentons de vous faire connaître que nos Dames visitent annuellement de 50 à 55 malades ; qu'elles se font un devoir de leur continuer leurs soins et leurs secours, quelque longue et opiniâtre que soit la maladie ; et que l'Association dépense annuellement en vin, nourriture, douceurs, etc., procurés aux malades, plus de 400 francs.

La reconnaissance que nous vouent les parents des enfants malades visités par nos Dames nous prouve l'importance de ces visites, et nous engage à les multiplier à l'avenir autant que nous le permettront nos ressources.

§ X. — *Placement d'orphelines.*

Le placement des orphelines pauvres a, dès le début de l'œuvre, appelé l'attention spéciale des Dames de l'Association. Malheureusement, nos ressources restreintes nous imposent ici beaucoup de prudence et de circonspection. Cependant, avec du zèle et de la bonne volonté, nous sommes arrivées à de très-beaux résultats. Déjà 17 orphelines, choisies parmi les enfants fréquentant l'Association, ont été placées par nos soins dans des établissements où ou leur forme à la fois le cœur et l'esprit, et où, à l'abri du souffle empoisonné du monde, elles apprennent un état qui doit les mettre à même de gagner honorablement leur vie, dans la position sociale où la divine Providence les a placées. Les dépenses de ce chef se sont montées à 5,510 francs.

§ XI. — *OEuvre des processions.*

Reste l'OEuvre des processions ; nous n'en dirons qu'un mot. L'Association peut revendiquer l'honneur d'avoir été la première à songer à l'ornementation des rues au moyen de drapeaux, bannières et oriflammes. Nos premiers efforts remontent à 1855, antérieurement même à notre constitution officielle. L'année 1854, à la demande expresse du Rév. M. Verhoustraeten, curé-doyen de Sainte-Gudule, nous ornâmes à nos frais plusieurs des rues qui se trouvaient sur le parcours de la procession du Très-Saint Sacrement de Miracle, et lorsqu'en 1861, nous quittâmes sa paroisse, nous lui remîmes des bannières et des banderoles pour une valeur de 500 francs.

Depuis notre séjour à Saint-Josse-ten-Noode, nous continuons la même œuvre, et nos jeunes filles forment un des groupes les plus remarquables de cette belle procession.

En terminant ce rapport, nous avons l'intime conviction, messieurs, que notre œuvre ne peut que gagner à être connue. Oui, le jour où l'on en appréciera les nombreux avantages, nos ressources grandiront, le cercle du bien que nous pourrons opérer autour de nous s'élargira considérablement, et nous bénirons la divine Providence de ce qu'elle ait daigné jeter les yeux sur des instruments si faibles, si imparfaits, pour opérer l'exécution de ses impénétrables desseins sur la classe pauvre et ouvrière.

Déjà l'horizon s'éclaircit, et nous voyons avec bonheur un prince de la Sainte-

Église, un prélat aussi recommandable par sa science que par sa piété (1), s'identifier à notre œuvre, nous considérer comme ses enfants spirituels, nous appeler auprès de lui pour nous soutenir de son zèle et de son esprit, nous accorder sa protection et sanctifier nos efforts par sa bénédiction épiscopale.

Que Dieu, sa sainte et immaculée Mère et saint Joseph soient à jamais loués pour tout le bien qu'ils nous permettent de faire ici-bas en leur nom !

IX. — Archiconfrérie de la Sainte-Famille,

Établie à Liège dans l'église des Pères Rédemptoristes,

ET ASSOCIATIONS QUI LUI SONT AFFILIÉES.

Comme toutes les OEuvres providentielles, l'Archiconfrérie de la Sainte-Famille a eu les plus humbles commencements. C'est à Liège, en 1844, que M. Belletable, officier du génie, conçut le projet de fonder une association qui aurait pour but de prémunir les jeunes gens et les hommes contre les efforts de l'impie et de la corruption.

L'Association ne compta d'abord que huit membres, qui se réunirent le 24 mai 1844, dans une maison particulière. Bientôt ce local devint insuffisant. Le 8 décembre de la même année, les Pères Rédemptoristes, qui s'étaient empressés de donner à la pieuse Association le concours de leur zèle, lui ouvrirent leur église.

Avec ce coup d'œil qui pénètre l'avenir et sait mesurer les espérances que donne une bonne œuvre, M^{sr} Van Bommel, évêque de Liège, vit dans cette association la réalisation des projets qu'il méditait depuis longtemps pour le bien de son peuple, et lui accorda une bienveillance qui ne fit que croître dans la suite. Le pieux prélat, de vénérable mémoire, érigea canoniquement la nouvelle Association sous le titre de *la Sainte-Famille*, par ses lettres du 25 avril 1845. Mais le vif intérêt que Sa Grandeur portait à l'Association ne se borna pas là : elle voulut lui procurer la consécration de l'autorité pontificale. A la prière de Monseigneur et d'après le rapport qu'il adressa à Rome sur les heureux fruits que l'OEuvre portait dans la ville de Liège, Sa Sainteté Pie IX l'approuva, l'érigea en Archiconfrérie le 25 avril 1847, et la dota de nombreuses indulgences.

L'Association, patronnée par M^{sr} Van Bommel et par un grand nombre d'autres illustres prélats, se répandit rapidement et rencontra partout les plus vives sympathies. Elle compte aujourd'hui au delà de cent mille membres appartenant à toutes les classes de la société ; quatre cent quatre-vingt-cinq affiliations, dont deux cent quarante-huit en Belgique, quarante-neuf en France, quatre-vingt-neuf en Hollande et dans le grand-duché de Luxembourg, quarante-neuf en Angleterre, dix-huit en Prusse, vingt-deux en Amérique, sept en Autriche et plusieurs en Italie.

Chaque affiliation est reliée à l'Association-mère de Liège. Le recteur des Pères Rédemptoristes dans cette ville est le Directeur général de l'Archiconfrérie.

Cette propagation rapide atteste évidemment que l'OEuvre répond aux besoins de la société, et qu'elle est un des instruments choisis par la Providence pour la régé-

(1) M^{sr} Dechamps, évêque de Namur.

nération de notre siècle. En effet, si on l'envisage d'abord comme *association chrétienne*, qui ignore combien il est nécessaire que les catholiques s'unissent, non-seulement pour sauvegarder leur foi et leurs mœurs, mais encore pour exercer sur tant d'âmes égarées une salutaire influence qui les ramène au bien? Le chrétien isolé, en face de l'armée bien disciplinée et toujours active du génie du mal, résistera difficilement à l'entraînement général et sera rarement un homme d'action : membre d'une association, il retrempera sa force dans les réunions; au contact de la foi et de l'amour de ses confrères, il deviendra ardent; soutenu par l'exemple, il vaincra le respect humain et aura le courage de professer, de défendre et de propager la foi.

L'OEuvre de la Sainte-Famille répond encore aux besoins actuels par les *éléments* qui la composent, par le *but* qu'elle se propose, et par les *moyens* qu'elle emploie pour l'atteindre.

L'Archiconfrérie reçoit dans son sein les jeunes gens et les hommes de toutes les conditions, quoiqu'elle s'attache d'une manière particulière à la sanctification des ouvriers. Cette union chrétienne de toutes les classes ne peut qu'exercer la meilleure influence sociale. N'est-il pas vrai qu'aujourd'hui l'antagonisme des classes, l'orgueil et l'égoïsme, fruits de l'indifférence religieuse, sont un péril pour la société? Comment guérir cette plaie morale, comment fusionner les esprits et les cœurs, tout en conservant la distinction des rangs déterminée par la Providence? Le remède se trouve dans l'Association chrétienne, qui inspire à ses membres l'esprit des premiers fidèles, dont l'Écrivain sacré fait l'éloge en ces termes : *Erant cor unum et anima una* (1). Cet esprit est celui de l'Archiconfrérie de la Sainte-Famille; il est exprimé dans ses règlements et dans les œuvres qu'elle inspire à ses membres.

Quant au *but* de l'OEuvre, il répond également bien aux besoins religieux de notre temps. A la différence d'une OEuvre excellente établie en France sous le titre de Sainte-Famille, et d'autres OEuvres de ce genre, telles que les patronages, l'OEuvre des apprentis, etc., l'Archiconfrérie de la Sainte-Famille n'a pas en vue le soulagement des misères temporelles : son but est uniquement spirituel, celui de maintenir et de propager la connaissance et la pratique de la religion. Sous ce rapport, l'Archiconfrérie de la Sainte-Famille n'est-elle pas encore un remède à une des calamités de nos temps malheureux? Il faut bien l'avouer, l'ignorance religieuse est une des plaies les plus apparentes et les plus funestes de notre siècle. Il importe donc de donner aux jeunes gens et aux hommes de toutes les conditions un enseignement plus étendu et plus approfondi de la religion, de ses dogmes, de sa morale et de son histoire, un enseignement qui soit adapté à leur position et qui réponde au milieu dans lequel ils vivent.

Il n'est pas moins évident que l'abandon des pratiques religieuses, de la prière et de la fréquentation des Sacrements, abandon si commun parmi les jeunes gens et les hommes de nos jours, est ordinairement le premier pas dans le chemin de l'impiété et de la corruption, et qu'une association qui maintient et propage ces pratiques religieuses est appelée à faire un bien immense.

L'Association de la Sainte-Famille atteint ce noble but par les *moyens* qu'elle met en œuvre, moyens toujours spirituels, comme l'Association elle-même. Les membres se réunissent chaque semaine dans une chapelle ou une église, pour prier en commun et pour entendre la parole de Dieu. La fête des saints patrons de chaque section les convie à s'approcher de la Table-Sainte, et plusieurs fois dans le cours de l'année,

(1) *Actes des Apôtres*, ch. 4.

aux fêtes de l'Association, se fait la communion générale. Quelle source de force et de sanctification dans cette prière, dans ces communions faites en commun ! Quel magnifique et salutaire exemple que la vue de plusieurs centaines de jeunes gens et d'hommes qui prient et prennent part au banquet sacré ! Chaque année, une retraite vient encore ranimer la ferveur des associés.

Les réunions, quoique spirituelles, présentent cependant un saint et grand attrait, par une variété sagement ménagée de prières, de prédications et de chants exécutés par les membres mêmes de l'Œuvre. Une section dans laquelle tous les associés peuvent entrer, cultive le chant d'une manière spéciale.

Enfin, l'Association, au moins dans les villes et dans les localités considérables, est divisée en sections, présidées par des préfets et des sous-préfets, dont l'office spécial est de s'occuper des œuvres de zèle capables de maintenir l'Association, d'en favoriser l'extension, et d'entretenir l'union entre ses membres. En vertu des statuts qui régissent l'Association, le directeur local convoque, à des époques déterminées, ces mêmes préfets et sous-préfets, afin de se concerter ensemble sur les moyens les plus efficaces pour assurer la prospérité de l'œuvre.

Quoique, comme nous l'avons dit, l'Association soit destinée aux jeunes gens et aux hommes, cependant on a bientôt compris qu'il était important de s'emparer également de l'adolescence ; à cet effet, on a organisé dans quelques villes une section de l'Archiconfrérie sous la protection des Saints Anges, pour les jeunes gens, depuis la première communion jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans. Cette section, pépinière féconde pour l'Association, a des réunions distinctes.

Les dames aussi ont voulu participer aux immenses avantages de l'Archiconfrérie : elles se sont donc constituées en association sous la protection de la Sainte-Famille ; mais leurs réunions sont séparées de celles des hommes, au moins dans les villes et dans les localités le plus peuplées.

Ce développement successif a réalisé la pensée exprimée dans le titre de l'œuvre : *Archiconfrérie de la Sainte-Famille*. La Famille de Nazareth n'est-elle pas le modèle de la famille chrétienne ? N'est-ce pas sur ce type que Jésus-Christ a voulu réformer la famille dégradée ? Ce titre ne rappelle-t-il pas encore un besoin de notre siècle ? L'esprit de famille se perd de plus en plus ; le génie du mal fait tous ses efforts pour corrompre et avilir le mariage chrétien. Que cette protection et cette vue de la divine Famille de Nazareth contribuent puissamment à réformer les familles chrétiennes ! N'est-il pas permis d'avancer que chacun des membres de l'Archiconfrérie est un foyer de vérité et d'amour qui porte la sanctification dans le sein de la famille ? Réunissez quelques centaines de membres et une localité est bientôt transformée.

Partout où elle est établie, l'Archiconfrérie a opéré cette heureuse transformation. De toutes parts, arrivent au siège de l'Association les rapports les plus flatteurs sur les fruits précieux qu'elle produit.

Un directeur écrivait du fond de l'Autriche : « L'Archiconfrérie excite et vivifie ici « le sentiment religieux d'une manière très-marquée ; elle unit étroitement les asso- « ciés, surtout lorsqu'il s'agit de faire cesser un scandale ou de contribuer à une « bonne œuvre ; elle a opéré un grand nombre de conversions ; elle a ramené beau- « coup d'indifférents à la ferveur par ses solennités. Tous tiennent à honneur d'être « comptés au nombre de ses membres. »

Un directeur de la Hollande, après avoir décrit le bien que l'Association opère dans ses membres en particulier, ajoute qu'elle est devenue la source d'une

foule de bonnes œuvres.—Le directeur d'une affiliation dans une ville de Prusse écrit également : « L'Association établie ici est partagée en plusieurs divisions ; la division « des dames comprend treize cent quatorze membres, celle des jeunes personnes « quinze cent trente-six, celle des hommes et des jeunes gens quatorze cents. Ces « associés appartiennent à toutes les conditions de la société ; à la noblesse, à la « magistrature, à l'administration, au commerce et à la classe ouvrière. L'Associa- « tion a ranimé la foi, vivifié l'esprit religieux, rétabli la réception fréquente « des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; son influence salutaire sur les « familles est reconnue de tous. Mais ce qui nous donne le plus de consolation, c'est « l'ardeur et l'amour que montrent les associés de la classe élevée comme ceux de « la classe ouvrière, lorsqu'il s'agit de remplir les devoirs de la religion ou de contri- « buer à une bonne œuvre. Ils ne connaissent plus le respect humain, qui fait tant de « victimes de nos jours ; ils prennent hautement la défense de l'Église, des prêtres « et des pratiques religieuses. »

Un journal très-répandu et très-estimé du même pays terminait un compte rendu de l'œuvre par ces paroles : « Dans tous les siècles, les ordres religieux ont exercé « leur influence sur le peuple chrétien par le moyen des associations. Or, à notre « époque, l'Archiconfrérie de la Sainte-Famille est le moyen choisi par la divine « Providence pour les besoins du temps ; elle est ainsi appelée à rendre plus « efficaces et plus durables les effets des missions dans les paroisses. C'est l'Associa- « tion en harmonie avec les besoins du jour. »

Le directeur d'une affiliation en France tirait la même conclusion : « L'expérience « en est faite, disait-il ; partout où cette Association a pris racine, l'esprit chrétien « s'est réveillé, le prêtre a retrouvé son action sur le peuple, la jeunesse est devenue « meilleure, le respect humain, ce honteux esclavage des faibles, a disparu non- « seulement dans les familles, mais dans toute la paroisse. L'esprit de famille, qui « se perd de plus en plus de nos jours, revit. L'Archiconfrérie de la Sainte-Famille « est un des plus pressants besoins de notre siècle. C'est une chose qui frappe tout « le monde. »

Ces témoignages sont choisis entre une foule d'autres, venus de tous les pays. Nous ne parlons pas de la Belgique, où les faits sont assez connus.

Il n'est donc pas étonnant que le Souverain-Pontife ait élevé l'Association au rang d'Archiconfrérie, qu'il ne cesse de la doter de privilèges spirituels, et qu'un grand nombre d'évêques l'aient comblée d'éloges et recommandée instamment au zèle de leurs prêtres.

Cette œuvre si providentielle peut facilement être établie dans les villes et dans les campagnes. Un directeur zélé et intelligent saura l'adapter aux besoins de la localité dans laquelle il se trouve et au genre de personnes qu'il peut réunir, puisque, pour avoir part aux grâces accordées par le Saint-Siège, il suffit de conserver le titre et le but de l'Archiconfrérie, et de recevoir l'affiliation de la Congrégation-Mère établie à Liège.

Nous ne nous arrêterons pas aux objections qu'on peut soulever contre l'érection de cette Archiconfrérie. Elles peuvent être formulées contre toutes les associations. « Une association, dit-on, est inutile ici ; elle ne réussira pas ; elle ne se soutiendra pas ; impossible de réunir les hommes ou les jeunes gens, etc. » Tous ces prétextes ont été réfutés maintes fois. Du reste, les faits leur ont donné un éclatant démenti. Un cœur brûlant d'amour pour les âmes, de la prudence, une bonne administration, voilà ce qu'il faut pour réussir.

Puisse l'Archiconfrérie de la Sainte-Famille mériter les sympathies du Congrès! Avec le concours de sa haute approbation, elle sera mieux connue, elle se propagera de plus en plus pour la gloire de Dieu, la prospérité de l'Église et de la société, et le salut d'une foule d'âmes.

X. — Association des mères chrétiennes.

Établie à Louvain par M. VAN ASSCHE, curé de la paroisse de Saint-Michel.

Fondée le 21 juin 1866, l'Association des Mères chrétiennes, à Louvain, comptait à sa première réunion 55 associées; elle se développa rapidement. Vers la fin de l'année, 250 mères de famille composaient l'Association; la plupart assistent régulièrement aux réunions mensuelles; les communions générales sont suivies avec grande ferveur.

Au mois de mai 1867, M. le curé de Saint-Michel établit une section flamande de l'Association pour les femmes de la bourgeoisie; dès le début, elle comptait 500 mères; aujourd'hui, les associées sont au nombre de 700; leur assiduité aux réunions et leur piété offrent un touchant spectacle. Plus de 500 mères assistaient à la dernière réunion.

XI. — Association de prières

EN L'HONNEUR DE LA TRÈS-SAINTE ET IMMACULÉE VIERGE MARIE,
POUR LA CONVERSION DES ORIENTAUX ET EN PARTICULIER
DES RUSSES A L'UNITÉ CATHOLIQUE.

Une alternative perpétuelle de souffrances et de joies, de combats et de triomphes, telle est l'histoire de l'Église dans le passé; telle sera son histoire dans l'avenir. A quoi faut-il attribuer ces triomphes? Comment se fait-il qu'elle sorte victorieuse de toutes les luttes qu'elle soutient contre ses ennemis? Sans aucun doute, parce qu'elle s'appuie sur la promesse de son divin Fondateur : *Que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.*

Mais il est une autre source encore d'où elle tire sa force et sa puissance : c'est la prière ardente de ses enfants. L'histoire de l'Église nous offre d'innombrables preuves de l'influence immense de la prière. Nous en avons sous les yeux un exemple tout récent et des plus remarquables.

Le mouvement religieux qui se produit en ce moment et qui s'est manifesté depuis bon nombre d'années déjà en Angleterre, date particulièrement de l'époque où les Associations de prières établies en vue de sa conversion commencèrent à se répandre dans l'*île des Saints*; et les nombreuses conversions dont les catholiques de l'Angleterre sont journellement témoins, attestent l'influence exercée par cette œuvre admirable.

Au surplus, si les fidèles qui nous ont précédés dans la foi virent leurs prières si largement exaucées, que ne devons-nous pas espérer pour la génération actuelle, qui fut témoin de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception, accueillie dans le monde entier avec des transports de joie et de reconnaissance? Cette faveur

insigne accordée par Dieu à son Église fut saluée comme le précurseur de grandes bénédictions à venir.

Cependant elle fut le signal de luttes terribles pour l'Église ; l'esprit de ténèbres semble avoir réuni ses phalanges infernales pour attaquer Celui qui soulève les catholiques du monde entier pour voler à sa défense. Ce courageux soldat du Christ n'a-t-il pas été l'instrument du Très-Haut, en ajoutant un brillant joyau à la couronne de « Celle qui écrasa la tête du serpent, » et qui s'est mise en « hostilité ouverte » avec l'esprit du mal ? A l'heure qu'il est, la lutte est plus vive que jamais, mais nous avons l'assurance que l'Église, toujours victorieuse, sortira triomphante de l'épreuve qu'elle traverse.

Comment se manifestera ce nouveau triomphe ? Nous ne pouvons pénétrer les desseins de la Providence ; mais parfois Dieu nous laisse entrevoir ses intentions, afin de ranimer notre espoir et de nous exciter à prier avec plus de ferveur ; dans les circonstances actuelles, les signes du temps nous font présager la gloire qui succédera aux angoisses de l'heure présente. Le triomphe de la Très-Sainte et Immaculée Vierge par la conversion de la Russie, telle sera le fruit glorieux de la bataille, le prix de nos souffrances, la réponse aux prières qui montent vers le trône de la Vierge très-pure.

« Ce n'est pas pour rien, » écrivait un illustre Russe, converti à la foi catholique, et qui est lui-même une preuve splendide de la puissance et de l'amour de Marie, « ce n'est pas pour rien que les Russes ont conservé parmi les trésors de leur foi le « culte de Marie ; ce n'est pas pour rien qu'ils l'invoquent, qu'ils croient à sa Con-
« ception Immaculée, sans le savoir peut-être, et qu'ils en célèbrent la fête... Oui, « Marie sera le lien qui unira les deux Églises et qui fera de tous ceux qui l'aiment « un peuple de frères, sous la paternité du Vicaire de Jésus-Christ » (1).

Tel est le joyeux espoir d'un grand nombre d'âmes pieuses qui, depuis longtemps déjà, s'efforcent, par leurs ferventes prières et leurs sacrifices généreux, d'obtenir ce triomphe éclatant de la Mère de Dieu.

La nation russe a pour Marie une profonde vénération et une dévotion des plus tendres. Ce seul fait a plus de poids auprès des catholiques que tout motif humain, quel qu'il puisse être ; en effet, l'objet pour lequel nous demandons les prières des fidèles ne constitue pas un avantage temporel et humain, mais un bien spirituel. C'est pour le royaume de Dieu que nous travaillons. Toutefois, il est certaines considérations qui stimuleront encore la ferveur des catholiques ; il est important surtout qu'ils sachent ce qui s'est passé depuis quelque temps parmi les membres de l'Église grecque dans l'empire Ottoman, et notamment chez les Bulgares.

Les innombrables pétitions présentées au Czar par les habitants de toutes les parties de la Russie, en vue d'obtenir la liberté de conscience, ne nous permettent pas de douter qu'elle sera tôt ou tard proclamée dans cet Empire. Les catholiques en sont convaincus ; ils savent aussi que du moment où la vraie Foi peut se manifester librement, elle s'attache les âmes — ces âmes qui ne cherchent que la vérité. Les Bulgares l'ont cherchée et, grâce à Dieu et à sa Sainte Mère, ils l'ont trouvée et embrassée avec ardeur.

Nous savons que pour le cœur paternel de Notre Saint-Père Pie IX, la conversion

(1) *Ma Conversion et ma vocation*, par le P. Augustin SCHOUVALOFF, Barnabite ; Paris, Douniol, 1859. — Le comte de Montalembert a dit de cet ouvrage que c'était la plus belle production du XIX^e siècle.

des Orientaux et depuis longtemps été un objet du plus vif intérêt et de la plus tendre sollicitude. Un nombre immense d'âmes pieuses ne cessent de seconder ses vœux et ses espérances par leurs infatigables prières. Le Père Schouvaloff, Barnabite, que j'ai cité tout à l'heure en reproduisant un extrait de son très-intéressant ouvrage, avait coutume d'*offrir trois fois par jour sa vie* au Dieu tout-puissant à cette même fin; et cette dévotion, il la pratiquait en conformité avec la recommandation du Saint-Père. A peine avait-il terminé la publication de son livre, que le Seigneur lui demanda le sacrifice d'une vie si généreusement offerte. Il y a toute raison de croire que l'influence exercée par ses vertus et son zèle n'est pas éteinte et continue à porter des fruits abondants.

Cette OÈuvre a reçu la *Bénédiction toute spéciale* de Sa Sainteté Pie IX et les encouragements et le concours actif d'un grand nombre d'évêques.

PRIÈRE.

O Marie, Vierge Immaculée, nous, vos serviteurs et fils de la sainte Église catholique romaine, pleins de confiance dans votre puissante protection, nous vous supplions humblement de vouloir bien implorer du divin Esprit, pour l'honneur et la gloire de son éternelle procession du Père et du Fils, l'abondance de ses dons en faveur de nos frères égarés les Grecs schismatiques, afin qu'éclairés de sa grâce vivifiante, ils rentrent dans le sein de l'Église catholique sous la conduite infaillible de son premier Pasteur et Docteur, le Souverain Pontife romain; et qu'ainsi sincèrement réunis à nous par les liens indissolubles d'une même foi et d'une même charité, ils glorifient avec nous, par la pratique des bonnes œuvres, la très-anguste Trinité, et vous honorent en même temps, Vous, ô Vierge Mère de Dieu, pleine de grâce, maintenant et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Sa Sainteté Pie IX, dans le but d'encourager cette OÈuvre qui lui est chère, a daigné, par un bref du 2 septembre 1862, accorder à chaque « *traduction fidèle* » de la prière qui précède, les mêmes indulgences qui sont attachées au texte italien, à savoir : 1° une indulgence de 500 jours chaque fois qu'on récitera cette prière; 2° une indulgence plénière à ceux qui la réciteront tous les jours pendant un mois et qui, s'étant confessés et approchés de la Sainte-Table, prieront aux intentions ordinaires du Souverain-Pontife. Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Outre la récitation journalière de cette prière, nous recommandons vivement les pratiques de dévotion suivantes :

1. L'emploi fréquent de la prière jaculatoire ci-après, récitée à l'intention spéciale de la conversion des Russes :

« Père éternel, je vous offre le sang très-précieux de Jésus-Christ en réparation de mes péchés et pour les besoins de la Sainte-Église. » (Par un bref de Pie VII, daté du 29 novembre 1817, une indulgence de 100 jours est attachée à *chaque récitation* de cette prière.)

2. Honorer les saints qui sont les patrons spéciaux de cette OÈuvre : saint Joseph, saint Michel, archange, les saints apôtres Pierre et Paul, et les apôtres des Slaves, SS. Cyrille et Méthode (leur fête se célèbre le 8 juillet).

3. Offrir journellement nos prières et nos bonnes œuvres pour la conversion de ces peuples, ainsi qu'un *memento* à leur intention en célébrant ou en entendant la Sainte-Messe, ou en nous approchant de la Sainte-Table.

4. Offrir la Sainte Communion comme acte de réparation pour la nation russe.

le 8 mai, jour de la fête de saint Michel, archevêque. Cette dévotion a été pratiquée depuis nombre d'années par des âmes ferventes.

Enfin, les personnes, tant prêtres que laïcs, qui font partie d'autres confraternités, sont priées d'ajouter à leurs autres intentions celle de la conversion de la Russie.

Approbations.

Très-Saint-Père,

Le P. Césaire Tondini, Barnabite, désirant continuer l'Œuvre commencée par le P. Schouvaloff pour la conversion de la Russie, se prosterne aux pieds de Votre Sainteté et demande pour cela votre sainte bénédiction.

Benedicat te Deus et dirigat cor et intelligentiam tuam. Pius P. IX.

Londres, 7 novembre 1866.

Révérend et cher Père,

C'est avec le plus grand plaisir que je donne mon approbation à « l'Association de prières pour la conversion des schismatiques orientaux et particulièrement des Russes » à la foi et à l'unité catholique, et j'accorde quarante jours d'indulgence à tous ceux qui voudront bien coopérer avec vous à répandre cette Association dans le diocèse de Westminster, en récitant à cette intention la prière à notre Immaculée Mère.

Ayez la bonté d'inscrire mon nom dans cette Association. En ce temps où la pensée et le désir d'union sont si actifs dans l'esprit des hommes, je me réjouis de voir se répandre parmi nous une Association aussi fidèlement et purement catholique. Je suis aussi très-heureux de la voir introduite parmi nous par un fils spirituel du bienheureux Alexandre Pauli, l'ami de saint Charles; cela nous donne le présage (*outline*) de la véritable réunion de la chrétienté sur les bases du Concile de Trente, et par l'intercession de la Très-Sainte et Immaculée Mère de Dieu. Je prie du fond de mon cœur, afin que Dieu bénisse vous et votre œuvre, et je suis

Rév. et cher Père,

Votre affectionné frère en Jésus-Christ,
† HENRY-EDWARD, archev. de Westminster.

Au R. P. Tondini, de la Congrégation des PP. Barnabites.

J'approuve volontiers cette Association de prières, et j'unis mes vœux à ceux du vénérable Archevêque de Westminster.

Malines, le 6 décembre 1866.

† ENGELBERT, card.-arch. de Malines.

J'approuve de tout mon cœur l'œuvre ci-dessus.

Liège, le 5 janvier 1867.

† THÉODORE, évêque de Liège.

Je recommande cette Association de prières à tous mes diocésains, afin qu'il n'y ait plus qu'un berceau et un pasteur, selon la promesse du Seigneur.

Gand, 5 janvier 1867.

† HENRY, évêque de Gand.

J'approuve avec bonheur cette Association de prières qui deviendra pour l'Orient, et en particulier pour la Russie, ce qu'a été pour l'Angleterre l'Association fondée par le Père Spencer.

Namur, 14 janvier 1867.

† VICTOR-AUGUSTE, évêque de Namur.

Je recommande vivement cette Association à la piété de mes diocésains. Les Russes croient : leur conversion sera facile.

Bruges, 25 janvier 1867.

† JEAN-JOSEPH, évêque de Bruges.

J'approuve volontiers l'œuvre ci-dessus.

Tournay, le 24 janvier 1867.

† GASPARD-JOSEPH, évêque de Tournay.

XII. — Œuvre du catholicisme en Pologne.

La Pologne, après avoir sauvé la chrétienté en Europe, est menacée aujourd'hui de devenir la proie des descendants des Mongols, qui veulent lui ravir la foi. Depuis des siècles, le monde n'a pas été témoin d'un martyr érigé en système de gouvernement, d'attentats, de spoliation et de ruines semblables ! La persécution incessante embrasse des millions de catholiques privés en grande partie de leurs églises, de leurs pasteurs, des secours religieux, et l'œuvre impie commencée par l'impératrice Catherine, va être consommée par Alexandre II, si elle ne rencontre dans toute la catholicité une puissante barrière et ne soulève une réaction basée sur la solidarité qui devrait exister entre tous les membres de la catholicité.

Malheureusement, nous vivons à une époque d'apathie et d'indifférence, et les plus chers intérêts de l'Église, comme ceux de la Pologne, ne sont pas capables de réveiller le monde courbant la tête sous le joug des faits accomplis.

Mais la miséricorde de Dieu est plus grande que les fautes et les erreurs humaines, et cette déplorable situation peut changer. La foi qui fait courir au martyr les Polonais en masse, fera aussi revivre dans les cœurs des catholiques de tous les pays le *sentiment du devoir*, et leur suggérera les moyens les plus propres pour réagir contre cette avalanche de barbarie, qui ravage une nation qui de tout temps a été la sentinelle la plus avancée de la civilisation européenne.

En travaillant à détruire systématiquement le catholicisme en Pologne, en attendant aux droits du Souverain-Pontife et en remplaçant son autorité de chef de l'Église par un synode à Pétersbourg, qui n'est que l'instrument aveugle de la volonté du Czar, la Russie met le sceau à son oppression.

Que faire, dans cette déplorable situation, en faveur de l'Église en Pologne ? Il faut ranimer chez tous les catholiques le zèle pour les intérêts de l'Église si menacée dans ce pays, en exposant le tableau navrant de ses douleurs ; il faut redoubler de prières, de zèle et de persévérance ; organiser dans chaque diocèse une propagande pour cette sainte cause, et sauver au moins les débris du grand naufrage.

L'épiscopat et le clergé français ont noblement pris l'initiative de cette belle mission en s'associant aux travaux de l'*Œuvre du catholicisme en Pologne*, fondée à Paris en 1844, laquelle a déjà rendu des services éminents. Il est à désirer que ce qui a été fait avec succès en France puisse être accompli dans d'autres pays ; qu'une action commune puisse s'organiser et que le mot d'ordre soit donné dans l'univers : « *Sauvons l'Église catholique en Pologne !* » Et en effet, comment la catholicité tout entière ne ressentirait-elle pas l'amputation de son bras le plus vigoureux ? Comment méconnaître l'ardeur de la foi religieuse en Pologne, qui constitue un des

éléments essentiels de sa nationalité, dans ce pays dont la masse des habitants s'est conservée vierge au milieu des tempêtes qui bouleversaient d'autres pays ?

Espérons donc que le Congrès de Malines fera un appel à la catholicité en faveur de l'Église martyre en Pologne, et que, s'associant aux sentiments généreux et pleins de sympathie du Souverain-Pontife, tant de fois manifestés pour cette malheureuse nation, il organisera une sainte propagande dans tous les diocèses en faveur des martyrs polonais, qui, délaissés, implorent de Dieu de leur donner le courage et l'héroïsme nécessaires pour ne point faiblir dans leurs terribles épreuves.

III.

ŒUVRES CHARITABLES.

SOMMAIRE.— Société et conférences de Saint-Vincent de Paul, en Belgique.—Œuvre des Dames de la charité de la Miséricorde, à Bruxelles.—Œuvre des Patronages, à Gand.—Patronage des jeunes ouvrières, à Bruxelles.—Notice sur la Société ouvrière de Saint-Joseph, à Liège.—Petites Sœurs des pauvres.—Notice sur l'Œuvre du *Bon Pasteur*.

I. — Société de Saint-Vincent de Paul en Belgique.

Dans la session du Congrès catholique de 1865, M. Aug. Beckers, secrétaire général du Conseil de la *Société de Saint-Vincent de Paul* en Belgique, a fait à l'assemblée un rapport détaillé sur la situation de cette association. (V. *Compte rendu*, t. I, p. 51.) Depuis cette époque, le progrès signalé dans ce rapport n'a pas discontinué. En 1855, 26, et en 1866, 25 conférences nouvelles ont été organisées, particulièrement dans les Flandres.

En outre, et ce qui est plus consolant encore, pendant qu'il s'organisait un si grand nombre de conférences nouvelles, les anciennes prospéraient et voyaient croître leurs œuvres, leurs membres, leurs ressources. Il serait intéressant de pouvoir entrer dans le détail de tout le bien qui se fait dans cette partie de la Société sous des formes si multiples : visite des pauvres et assistance des cholériques, instruction donnée aux ignorants par les Sociétés de Saint-Jean-Baptiste, patronages des écoliers et apprentis, secrétariat des pauvres, etc. ; mais l'espace nous manque et il faut nous borner à un rapide exposé de la situation des conseils centraux, qui servent de point de ralliement aux nombreuses conférences du pays.

Voici d'abord le conseil d'*Anvers*, avec 72 conférences, dont la plupart sont établies dans des paroisses rurales, et qui, en 1866, en a pu organiser 10 de plus que les années précédentes. La visite des pauvres fonctionne partout d'une manière très-large, et dans plusieurs endroits, à *Anvers* spécialement, elle a dû s'exercer avec plus de développements que jamais, à cause des ravages du choléra. Les confrères, en cette occasion, n'ont pas failli à leur devoir, et soit comme membres de la Société, soit comme associés à un bureau central de secours organisé par la commune, ils se

sont dévoués généreusement ; mais après avoir parlé d'eux-mêmes avec une modestie qu'eût aimée le saint Patron de l'œuvre, ils font une remarque tout à l'honneur de leurs pauvres et qui doit trouver ici sa place. « Ni notre assistance, ni même les « soins donnés aux quartiers populeux ne peuvent entrer en balance avec les « exemples de dévouement vraiment sublimes donnés par les pauvres eux-mêmes. « Nous, en effet, nous pouvions nous croire, par notre position et notre régime « habituel, à l'abri des atteintes de l'épidémie ; mais eux, au milieu de leurs voisins « et de leurs proches, succombant sous les coups du fléau, respirant nuit et jour le « même air, et vivant de la même vie dans les quartiers que la mort semblait vouloir « dépeupler, ils ont héroïquement assisté leur prochain, lui prodiguant, avec les « soins les plus assidus, tout ce que le dévouement chrétien peut inventer de ten- « dresse et d'abnégation.

« En présence de pareils exemples, notre charité semblera toujours tiède ; « puisse-t-elle au moins chercher à s'y réchauffer !... »

Le conseil d'Anvers continue l'excellente publication de son Almanach flamand, tiré à 65,000 exemplaires pour 1866. C'est un exemple que nous nous plaçons à proposer aux conférences qui n'ont pas autour d'elles de bons almanachs chrétiens, et qu'il serait à désirer de leur voir imiter.

Le conseil central de *Bruges* a sous sa fraternelle direction 88 conférences, qui se groupent autour de 40 conseils particuliers. Cette organisation est vraiment féconde pour les conférences belges ; elle fonctionne d'une manière sérieuse, ses conseils se rassemblent à des époques périodiques, et profitant des facilités de la législation, réunissent tous les ans les conférences ensemble ; il s'ensuit que ces assises de la charité comptent parfois jusqu'à 4,500 membres, que le zèle des membres se réchauffe, le respect humain diminue, et que le bien se propage avec une rapidité qui, trop souvent, semble réservée seulement au mal.

Le conseil central de *Bruxelles* compte autour de lui 48 conférences, dont 18 à Bruxelles même ; c'est-à-dire que, son action comparée à celle des années précédentes, prouve qu'il a des progrès à faire, et il s'en occupe sérieusement, ainsi que l'attestent les résultats obtenus par lui cette année. Le chiffre des membres actifs est de 815, celui des familles visitées de 4,662, et les recettes ont dépassé 72,000 fr.

« En matière de charité, il est souvent bon d'agir, et de réfléchir ensuite. » Tel est l'axiome que pose dans son dernier rapport le conseil central de *Gand*, et il est fidèle à cette pratique, que condamnent sans doute les règles de la prudence humaine, mais que la charité chrétienne sait rendre féconde. Quelques esprits timides s'en effarouchent peut-être, surtout lorsqu'ils sauront que ce conseil voit sans cesse sa caisse en déficit, et que ce sont ces moments qu'il choisit de préférence pour fonder des œuvres nouvelles. Mais le bon Dieu auquel ils se fient, n'a point, jusqu'à ce jour, donné de démenti à ces élans de cœur et de foi. Car dans la circonscription de ce conseil, aujourd'hui bornée au seul diocèse de Gand, la Société compte 181 conférences, 2,508 membres actifs, 1,471 membres honoraires, 5,853 familles visitées, 4,551 écoliers, 4,000 apprentis patronnés, et 5,079 pères de famille instruits. Les quêtes y montent à 47,151 francs, et les recettes atteignent un chiffre total de 480,521 francs. Après de tels résultats, comment ne pas se rendre à l'évidence, et ne pas sentir redoubler en soi le zèle et l'ardeur, même en présence des difficultés les plus sérieuses ?

Le conseil central de *Liège* a tourné spécialement ses efforts, durant l'année 1866, sur le soulagement des victimes du choléra. Ainsi, les deux conférences de *Verviers*,

qui ne comptaient auparavant que 60 à 80 familles secourues, en ont pris durant l'épidémie 570 sous leur patronage. — La conférence de *Dison* en avait 9, et ce nombre a été rapidement élevé à 109; celle de *Saint-Gilles*, au lieu de 40, en a eu 85; à *Liège*, le chiffre des familles assistées a plus que doublé, puisqu'il est monté de 600 à 1,287, formant un personnel de 8,000 personnes, et grâce à la générosité des personnes pieuses et du clergé, les conférences ont pu suffire à l'accroissement considérable qui en résultait dans leurs dépenses. Là, comme à *Anvers*, les rapports signalent des traits admirables de charité accomplis par les pauvres, qui, malgré leur misère, l'exiguïté de leurs demeures, la crainte de la contagion, recueillaient chez eux les orphelins, les veuves des victimes de l'épidémie, et ne redoutaient pas plus d'assumer sur leur pauvre ménage de nouvelles charges, que de s'exposer à de nouveaux dangers.

Cette année a donc été bonne pour la charité dans la circonscription du conseil de *Liège*, et l'on peut espérer que le dévouement des membres sera récompensé par la création de nouvelles conférences, comme il serait tant à désirer d'en voir surgir dans cette partie de la Belgique, où elles sont peu nombreuses.

Le conseil central de *Namur* qui, en 1866, comprenait encore la province de Luxembourg, ne comptait durant cette année que 16 conférences, avec un personnel de 196 membres actifs, de 463 familles secourues, et des ressources s'élevant à 49,900 francs environ. Là, encore plus que dans la circonscription de *Liège*, des efforts sont à faire pour répandre la connaissance de la Société. Des confrères zélés s'en préoccupent, et l'on a la confiance qu'avec le temps, leurs tentatives seront couronnées de succès (1).

51 conférences sont groupées autour du conseil de *Tournay*, par lequel nous terminons la revue des conférences belges. Les principales sont celles de *Tournay*, *Mons*, *Charleroi*, *Peruwelz*, et il en existe de très-actives dans un grand nombre de villes moins importantes. Mais s'il n'est pas aussi nécessaire, que dans les circonscriptions de *Namur*, de se préoccuper de la multiplication des conférences, ce qui doit solliciter l'attention de la Société, c'est l'augmentation du nombre de ses membres. Dans bien des endroits, les conférences voient leur activité reposer sur un trop petit nombre de confrères, et par là même elles manquent au bien qui serait à accomplir. Et pourtant, que de misères dans les populations ouvrières des districts industriels et bouillers! Que de préjugés irrégieux surtout à vaincre, que d'ignorance à dissiper, que de bons livres à répandre à la place des mauvais! « La moisson est abondante, mais les « ouvriers sont peu nombreux. Prions donc le Maître de la moisson d'y envoyer des « ouvriers. »

(1) Ici, il nous revient en mémoire la belle parole d'un des membres de la conférence de *Gand*, infatigable fondateur de conférences : « Quand je me mets en route pour fonder une conférence, disait-il, il me semble que je vais acheter une ferme qui me produira chaque année son revenu, puisque je serai en partie la cause du bien que fera chaque année la conférence. C'est une ferme qu'il me sera très-agréable de posséder dans le temps, et que je ne perdrai pas, comme les autres, dans l'éternité. Que de confrères n'auraient pas en Belgique et ailleurs la magnifique occasion d'acheter des fermes pour l'éternité! Nous les supplions d'y penser. »

II. — Œuvre des Dames de charité

DE LA MISÉRICORDE, A BRUXELLES.

L'Œuvre des Dames de charité de la Miséricorde a pour mission de visiter et de secourir les pauvres à domicile.

Son origine est très-touchante. En 1840, quelques jeunes ouvrières, frappées de la misère profonde qui sévissait autour d'elles dans la paroisse des Minimes, s'associèrent pour secourir les pauvres, veiller les malades, etc. Elles se cotisèrent chacune à 5 centimes par semaine, leur modique salaire ne leur permettant pas de donner davantage.

M. l'abbé Vervloet, actuellement curé des Minimes, qui était alors vicaire de Notre-Dame de la Chapelle, accepta la direction de cette jeune association. Peu à peu, des personnes plus riches se joignirent à ces ouvrières, et il fut possible d'aider les pauvres d'une manière plus efficace.

L'Œuvre grandit bientôt sensiblement, et il fallut songer à l'organiser, en nommant une présidente et en formant un conseil.

En 1843, les Sœurs de Saint-Vincent furent appelées pour seconder les Dames, et furent chargées spécialement de la visite des malades. Ce secours est utile, surtout lorsque des maladies contagieuses interdisent à certaines Dames visiteuses d'exposer leur santé et celle de leur famille.

Le règlement fait à cette époque fut approuvé en 1844 par M^{gr} le cardinal-archevêque de Malines, qui accorda 100 jours d'indulgence pour chaque visite aux pauvres et chaque réunion annuelle.

En 1846, à la demande de M. le doyen de Sainte-Gudule, des comités furent successivement établis dans la plupart des paroisses de la ville et des faubourgs. Malheureusement, dans plusieurs paroisses du bas de la ville, dans celles précisément où la misère se fait le plus cruellement sentir, il a été jusqu'à ce jour impossible d'en organiser. Quelques Dames des autres comités et les Sœurs de Saint-Vincent cherchent à combler cette lacune bien regrettable.

En 1847, M. l'abbé Étienne, supérieur général des Sœurs de Saint-Vincent, usant des pouvoirs qu'il a reçus du Saint-Père, transmit à l'Association un diplôme accompagné de nombreuses indulgences.

A cette époque, on adjoignit à l'Œuvre une nouvelle catégorie de Dames, celles qu'on nomme trésorières ou protectrices, et qui, moyennant une souscription annuelle de 50 francs, ont part aux indulgences, sans être astreintes à la visite des pauvres.

Ces additions au règlement furent approuvées par Son Ém. le cardinal-archevêque.

Au mois d'avril 1867, un bref du Saint-Père érigea l'Œuvre en Archiassociation, en donnant la faculté aux autres Associations de la Belgique de s'affilier au comité central, dont le siège resta fixé dans la paroisse des Minimes.

Qui pourrait dire le bien que font les visites des Dames de charité, lorsqu'elles comprennent bien leur sainte mission, lorsqu'elles savent joindre à l'aumône qui soulage la misère publique, le conseil, l'encouragement, l'amour qui relève le pauvre à ses propres yeux, qui le réconcilie avec Dieu et avec ses semblables, qui lui fait

trouver une protection pour ses pauvres enfants, un guide et un conseil pour sortir d'une voie mauvaise!

Combien de faits consolants ont été constatés! Combien d'enfants envoyés dans de bonnes écoles! Combien d'orphelins sauvés de l'abandon! Combien de vieillards placés dans de bons hospices!

Mais à côté du bien fait aux pauvres, il en est un autre tout aussi grand, c'est celui que l'OEuvre produit chez la Dame visiteuse. Elle revient le cœur content de ses visites où elle a apporté des secours, des conseils et des consolations; elle est mieux disposée à mettre de l'ordre dans son ménage, à diminuer le luxe de sa toilette, afin de pouvoir multiplier ses aumônes; elle n'ose plus se plaindre de mille petites contrariétés qui lui paraissaient pénibles à supporter, et qui s'effacent à côté des malheurs et des souffrances de tous les genres dont elle a vu le navrant spectacle.

On peut dire de l'OEuvre de la Miséricorde qu'elle est, de même que celle de Saint-Vincent de Paul, l'OEuvre du siècle, celle qui peut calmer l'esprit d'antagonisme du pauvre contre le riche, et rapprocher les différentes classes de la société. En effet, dans cette Association, les rangs s'effacent, les distinctions cessent, toutes les Dames qui font partie de l'OEuvre de la Miséricorde, quelle que soit leur position sociale, se réunissent dans une touchante et sainte union, telle que Dieu la demande à ses enfants, pour chercher des remèdes aux souffrances et à la misère des déshérités de ce monde. Il n'y a plus entre elles qu'une seule émulation, celle de faire le bien. Elles pénètrent ensemble dans ces galetas infects, qui recèlent tant de douleurs et tant de pauvreté, tant de révoltes et tant de fautes, mais où l'on rencontre aussi parfois de grands exemples de courage et de résignation chrétienne. Souvent elles reviennent avec l'ineffable consolation d'avoir calmé le désespoir et l'irritation de bien des âmes, plus malheureuses que coupables. Souvent aussi, un secours donné à propos, une protection, une démarche faite pour procurer de l'ouvrage à un père de famille, ou pour placer des enfants dans de bons ateliers, suffisent pour arracher à la misère telle famille qu'une circonstance accidentelle y avait plongée.

Il est fâcheux que cette OEuvre ne s'étende pas davantage et qu'elle ne soit pas mieux comprise. Le nombre des Dames de charité à Bruxelles était, au 31 décembre 1866, de 227, celui des Dames trésorières, de 46. C'est peu pour une ville aussi importante que la capitale de la Belgique, où l'on dépense tant de temps en plaisirs futiles et souvent dangereux, et tant d'argent en prodigalités de tous les genres.

La moyenne des ménages visités par les Dames est de 1,000 à 1,100. En 1866, 1,191 malades ont été secourus par les Dames et par les Sœurs. Les secours distribués pendant le même exercice, se sont élevés à 56,641 francs. Les aumônes faites directement aux pauvres par les Dames ne peuvent pas être évaluées; elles montent à une somme considérable.

Il existe des Associations semblables dans plusieurs autres localités.

III. — OEuvre des Patronages, à Gand.

Le Patronage a un triple but : l'amélioration religieuse, intellectuelle et économique de l'ouvrier : il embrasse donc toute l'activité de l'homme et ne doit pas être

confondu, sous ce rapport, avec ces œuvres incomplètes qui s'attachent exclusivement à l'intelligence ou au bien-être de nos classes ouvrières, sans se préoccuper de leur destinée éternelle. Il s'attache non-seulement à former de bons citoyens, mais encore des chrétiens dévoués.

A Gand, le patronage compte aujourd'hui douze sections :

I. — Patronages de jeunes gens.

A. Patronages paroissiaux : 1^o patronage de Saint-Sauveur ; 2^o patronage de Sainte-Anne ; 3^o patronage de Saint-Jean-Baptiste ; 4^o patronage de Meulestede.

B. Patronages de la Société de Saint-Vincent de Paul : 1^o patronage de Saint-Jacques ; 2^o patronage de Saint-Pierre.

II. — Patronages de filles.

1^o Patronage de Sainte-Anne ; 2^o patronage de Saint-Sauveur ; 3^o patronage des Sœurs Grises, rue du Gouvernement ; 4^o patronage des Sœurs Grises, au faubourg de la Porte de Bruges ; 5^o patronage de Saint-Aubert ; 6^o patronage de Meulestede.

Les détails qui vont suivre se rapportent particulièrement aux patronages de jeunes gens. Personnellement mêlé à leur vie active, nous avons pu facilement recueillir les renseignements qui les concernent. Le temps nous a complètement fait défaut pour contrôler les détails que nous avions pu réunir sur les patronages de filles qui, s'inspirant de la même pensée, présentent beaucoup d'analogie avec ceux des jeunes gens.

§ I. — Patronages de jeunes gens.

Nous exposerons d'abord la vie intime de toutes ces œuvres, avec les différences qui les caractérisent. Nous donnerons ensuite quelques détails spéciaux pour chaque patronage en particulier.

I. — *Traits généraux.* — Chaque patronage est administré par un conseil composé de quatre à douze membres. La direction des patronages paroissiaux est confiée à un prêtre, ordinairement un vicaire de la paroisse. Dans les patronages de Saint-Vincent de Paul, la direction est exclusivement laïque ; le clergé paroissial n'intervient que pour les exercices religieux et ne concourt pas directement à l'administration de l'œuvre.

Les séances ont lieu en général toutes les semaines : on s'y occupe de tout ce qui intéresse les apprentis, de leur avenir, de leur conduite, de leur placement. C'est là que sont discutées les améliorations nombreuses que peut encore recevoir l'institution. A Saint-Jean-Baptiste, le conseil se réunit tous les jeudis et commence régulièrement par une lecture d'un livre qui traite des œuvres de jeunesse. La direction a un caractère tout paternel ; la seule peine que l'on prononce est l'exclusion temporaire ou définitive du patronage. Du reste, les membres du conseil tâchent d'identifier leur vie avec celle des enfants qu'ils protègent. Dans les patronages paroissiaux, tous les trois mois, nous nous rendons au domicile de nos jeunes gens, nous nous informons avec intérêt de leurs progrès, de leur conduite, de leurs travaux. Chez nous, les joies et les douleurs sont communes ; si la maladie atteint nos enfants, nous nous faisons un devoir de les visiter, soit qu'ils restent dans leurs familles, soit qu'ils aillent à l'hôpital. Si la mort vient les frapper, les membres du conseil suivent, avec les apprentis, le modeste convoi de ce pauvre qui est peut-être riche devant Dieu (1).

(1) A Saint-Jean-Baptiste, tous les apprentis qui meurent ont une place spéciale au cimetière du faubourg de la Porte de Bruges.

Les patronages sont, avant tout, des œuvres *religieuses et catholiques* ; aussi la présence aux offices divins est obligatoire, les dimanches et les jours de fête. Dans les patronages paroissiaux, les apprentis assistent, à l'église paroissiale, où des places leur sont réservées, à la grand'messe, aux vêpres et au salut. Il en est de même à Meulestede : cependant, ce patronage a une chapelle où, dans les occasions solennelles, les offices divins sont célébrés avec pompe. Dans les patronages de Saint-Vincent de Paul, la messe, les vêpres et le salut se font toujours dans la chapelle même du patronage. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que les apprentis de ces deux œuvres se rendent à l'église paroissiale. Aux offices, tous les apprentis doivent être munis d'un livre de prières ou d'un chapelet ; ils se trouvent sous la surveillance des membres du conseil, et ceux-ci relèvent scrupuleusement les absences.

Outre la fréquentation des offices divins, des communions générales ont lieu souvent dans l'année : à Saint-Pierre et à Saint-Jacques, elles se font à la Pentecôte (1), à l'Assomption, à la Toussaint et à la Noël. A la fête de Saint-Louis, à celle de l'Immaculée Conception, la communion est obligatoire pour les congréganistes et facultative pour les autres apprentis. A Meulestede, les communions ont lieu deux fois l'an dans la chapelle du patronage ; à Sainte-Anne et à Saint-Jean-Baptiste, elles ont aussi lieu tous les deux mois, et de préférence aux jours consacrés par le monde à la dissipation et au plaisir : on laisse rarement passer le dimanche du carnaval ou celui de la kermesse sans s'approcher de la Sainte-Table.

Outre les sermons, les patronages de Saint-Vincent de Paul ont encore, deux fois le dimanche, des instructions sur le catéchisme. Cet usage n'est pas admis dans les patronages paroissiaux : là, les directeurs, prêtres de la paroisse, font une instruction le soir avant le départ ; ils y traitent des vertus nécessaires à l'ouvrier, des vices qu'il doit éviter ; l'instruction est suivie de la prière du soir.

Notre sollicitude ne s'arrête pas à la vie de nos apprentis : lorsqu'ils nous sont enlevés par la mort, nous faisons toujours célébrer un service funèbre pour le repos de leur âme ; à cette cérémonie, sont invités les parents du défunt ; tous les apprentis et les membres du conseil y assistent et vont à l'offrande. En outre, à Saint-Pierre, une messe annuelle a été fondée à l'intention de tous les apprentis décedés.

Ces règles s'appliquent à tous nos jeunes gens. Dans les patronages de Saint-Vincent de Paul, on a établi des congrégations où sont admis les plus pieux d'entre eux ; dans les patronages paroissiaux, les meilleurs font partie des congrégations paroissiales.

Telles sont les règles que suivent les patronages pour inculquer à la jeunesse l'esprit chrétien. Fidèles à leur origine catholique, ceux qui soutiennent ces œuvres estiment que pour améliorer le sort de l'ouvrier, le moyen le plus sûr et le plus efficace est de suivre les préceptes de la religion chrétienne. De cette manière, ils assurent deux choses : le salut éternel des jeunes gens et leur bien-être sur la terre.

Pour développer l'*intelligence* des apprentis, tous les patronages ont organisé un système complet d'éducation. Aux patronages de Saint-Pierre, de Saint-Jacques et de Saint-Sauveur, les classes sont obligatoires : elle font partie des exercices de l'œuvre. Dans les autres patronages, les leçons sont facultatives. La nécessité seule

(1) A Pâques, on distribue des billets de confession et la révision s'en fait d'une manière très-sévère : les apprentis communient à leur église paroissiale.

nous a contraints d'en agir ainsi. Plusieurs de nos enfants suivent les cours de l'école industrielle, d'autres sont forcés de travailler même les dimanches : il était donc impossible pour nous de les détourner de l'instruction professionnelle ou de les arracher à leur travail. Nous avons admis le principe de la liberté, mais nous ne négligeons aucun moyen pour exciter nos jeunes gens à fréquenter nos écoles.

Le nombre des classes varie selon les patronages : à Saint-Jacques, elles sont au nombre de trois ; Saint-Pierre compte six divisions ; Sainte-Anne a deux classes ; Saint-Jean-Baptiste en possède quatre. En général, les leçons sont données par les membres du conseil. A Saint-Pierre, on a introduit l'enseignement mutuel : ce sont les grands qui, sous la direction d'un maître, instruisent leurs plus jeunes condisciples. A Saint-Jean-Baptiste, on a dû recourir au concours de trois instituteurs rétribués.

Les matières qui font l'objet de l'enseignement sont nombreuses et variées : elles comprennent les éléments de la lecture et de l'écriture, du flamand et du français, des notions de mathématiques, d'histoire et de géographie. Dans quelques patronages, on fait même des exercices de style épistolaire et de narration en langue française. A Saint-Jacques, on enseigne en outre le dessin linéaire, et à Saint-Jean-Baptiste, nous allons, à la demande de quelques-uns de nos apprentis, ouvrir un cours d'anglais. Du reste, le programme d'études qui sera bientôt soumis à la discussion du conseil de ce patronage, organisera l'instruction d'une manière complète, et l'emportera sur celui que suivent actuellement les écoles d'adultes de la ville de Gand.

Dans les patronages de Saint-Vincent de Paul, l'enseignement se donne toujours l'après-midi du dimanche : on a dû renoncer aux classes du lundi soir ; en effet, plusieurs apprentis suivent les écoles du soir de la ville, ou les leçons de l'Académie de dessin, ou celles de l'école (artistique) de Saint-Luc. Anciennement, à Saint-Jean-Baptiste, les classes se tenaient trois fois la semaine, à 8 1/2 heures du soir : il a fallu aussi abandonner ce système ; nos enfants, brisés par un travail de dix et même quelque fois de douze heures, s'endormaient sur les bancs, et nous n'avions pas le courage de les réveiller ; c'était déjà assez de venir à l'école et de tenter encore de s'instruire, fatigués qu'ils étaient par un si long labeur. Aujourd'hui, à Sainte-Anne comme à Saint-Jean-Baptiste, les classes ont lieu les dimanches, de 10 1/2 heures à midi, et les lundis de 5 1/2 à 6 1/2 heures. Les lundis, l'entrée du local est refusée à ceux qui ne veulent pas assister aux leçons. Cette coaction indirecte produit d'excellents résultats. — Nous devons ajouter que toutes les fournitures de classe sont à la charge de l'OEuvre.

Dans les patronages paroissiaux, outre les classes, on a organisé des conférences qui se donnent de quinzaine en quinzaine. C'est là que l'on traite les questions historiques, que l'on expose les éléments de l'économie politique, les premières notions d'hygiène, etc.

Chaque année, a lieu dans les patronages paroissiaux, une distribution solennelle des prix. Elle est présidée par sa grandeur M^{gr} l'Évêque, qui honore les œuvres de la jeunesse de sa protection toute particulière et de sa profonde sollicitude. Dans ces fêtes, on remet aux apprentis, à titre de récompense, soit des effets d'habillement, soit des livres ou des images. A Saint-Jean-Baptiste, on donne aussi dix livrets de la caisse d'épargne, de dix francs chacun. De temps en temps, nous faisons des distributions plus modestes : elles consistent en livrets de la caisse d'épargne, d'une somme moins élevée, remis aux élèves les plus diligents et les plus appliqués.

C'est aussi à Saint-Jean-Baptiste qu'a pris naissance une idée qui est appelée, nous le croyons du moins, à produire d'heureux résultats : les expositions ouvrières. Nous avons organisé cette année des concours pour certains objets confectionnés par nos apprentis : 8 médailles en vermeil seront décernées aux vainqueurs. Tout promet dès maintenant que cette tentative réussira au delà de toutes les espérances que nous avons conçues.

A chaque patronage est jointe une bibliothèque : le nombre des volumes varie de 400 à 800. La moyenne des prêts à l'intérieur est, pour chaque patronage, de 40 à 45 livres par semaine, ce qui fait plus de 2,000 volumes par an. Inutile d'ajouter que les romans (j'entends les bons romans) sont la lecture de prédilection de la grande majorité de nos apprentis.

Les patronages, en général, n'ont pas de musée : c'est là une lacune regrettable qu'à Saint-Jean-Baptiste on a résolu de combler. Seul, le patronage de Meulestede possède de belles collections ; elles se composent de monnaies, de minéraux et d'objets précieux venant pour la plupart de la Terre-Sainte. Cette dernière collection est due au respectable curé de la paroisse qui, déjà plusieurs fois, a visité Jérusalem.

Tels sont les moyens que nous employons pour développer l'intelligence de nos jeunes gens, et avec la situation que nous crée l'industrie, c'est tout ce qu'il nous est possible d'accomplir. Ces actes répondent victorieusement à ces accusations d'ignorantisme que l'on nous jette chaque jour à la tête ; ils démontrent que les catholiques comprennent aussi bien et mieux encore que leurs adversaires la nécessité de l'instruction ; nous y joignons l'éducation, ce dont ils ne se préoccupent guère.

Une caisse d'épargne est établie dans chaque patronage. Pour quelques-uns, elle fonctionne depuis de longues années, car, il y a huit ans, en 1859, que fut instituée l'épargne au patronage de Saint-Jean-Baptiste. Toutes les sommes sont acceptées si elles ne sont pas inférieures à 10 centimes. Dans les patronages paroissiaux, dès que les dépôts ont atteint la somme de 25 francs, ils portent un intérêt de 5 p. c., mais si l'apprenti ne retire son argent que pour se libérer du service militaire, il lui est bonifié un intérêt de 5 p. c. Aux patronages de Saint-Vincent de Paul, pour qu'un apprenti reçoive l'intérêt, il faut que les dépôts montent à la somme de 50 francs, mais alors il lui est servi un intérêt de 4 p. c.

Le nombre des déposants à la caisse d'épargne est de près de la moitié de nos apprentis : ce chiffre peut paraître minime, mais il s'explique facilement, si l'on songe que la plupart de nos jeunes gens font déjà partie d'une société de secours mutuels ou appartiennent à des établissements industriels où l'épargne est établie.

Les patronages attachent aux amusements des apprentis l'importance qu'ils méritent, et ce n'est que justice : après avoir travaillé toute une semaine, ce n'est pas trop de quelques heures données à une distraction honnête et à des plaisirs qui ne laissent pas de regrets. Sous ce rapport, nos œuvres ne laissent guère à désirer : partout on a une vaste cour, des salles couvertes, des instruments et des jeux divers, dominos, dames, échecs, cartes, boules, galets, billards anglais. Dans quelques patronages, on possède même un billard. Jusqu'ici, l'emplacement limité dont disposent nos œuvres, n'a point permis, à notre grand regret, d'y introduire la gymnastique. Aux patronages de Saint-Vincent de Paul, les récréations alternent avec les classes et les exercices religieux : vers six heures, les apprentis y reçoivent gratuitement le goûter. A Sainte-Anne et à Saint-Jean-Baptiste, les récréations commencent dès quatre heures et ne sont interrompues qu'à sept heures et demie ; elles

reprennent à huit heures, pour ne finir qu'au moment du départ. Dans ces deux patronages est établi un café où il est permis de prendre quelques rafraîchissements : les excès sont strictement défendus.

Chaque patronage comprend encore ou une section d'instrumentistes ou une section chorale. Les patronages de Saint-Vincent de Paul ont tous deux une section chorale ; à Saint-Pierre, les exécutants, au nombre de 50, chantent à la messe et au salut. Il en est de même au patronage de Meulestede. Les autres patronages paroissiaux ont une section d'instrumentistes : Sainte-Anne a une harmonie ; Saint-Sauveur et Saint-Jean-Baptiste des fanfares. Tous les dimanches, nos musiciens donnent un concert, prennent part aux promenades et assistent à nos processions générales.

Les fêtes, du reste, sont nombreuses. La nouvelle année, le carnaval, la kermesse sont des jours de joie vraie pour nos enfants ; alors les exercices religieux sont plus nombreux, les absences sévèrement contrôlées. Pour les différents jeux, on établit des concours et les vainqueurs reçoivent des récompenses. Ce n'est qu'à Saint-Pierre qu'une fois l'an on donne des représentations dramatiques, et que l'on offre aux jeunes gens une séance de prestidigitation : là encore, le dernier jour du carnaval, a lieu une grande tombola. De temps en temps, on établit aussi des ventes d'objets d'habillement, et ce sont les bons points obtenus qui constituent la monnaie pour les achats. A Saint-Jean-Baptiste, les jours du tirage au sort, tous les apprentis qui doivent satisfaire aux lois de la milice sont réunis sous la surveillance d'un membre du conseil ; ils prennent leurs repas en commun, aux frais du patronage, et font des promenades à l'extérieur de la ville. A la Sainte-Cécile, les musiciens reçoivent un souper ; il en est de même à la fête du directeur. Mais c'est surtout les jours de kermesse que la joie rayonne dans les patronages : alors que sous prétexte de récréer l'ouvrier, nos édiles lui offrent des bals populaires qui finissent en véritables orgies, nous fuyons la ville. Quelques patronages partent le matin de très-bonne heure, font une longue promenade aux environs de Gand, et ne retournent que le soir au patronage. D'autres poussent leurs excursions plus loin. A Saint-Jean-Baptiste, on a l'habitude de quitter Gand le dimanche dans l'après-midi et de ne revenir que le mardi soir ; cette année, nous avons été à la mer avec 502 apprentis ; après avoir visité Heyst et Blankeubergh, nous sommes rentrés au logis heureux d'avoir écarté nos enfants des plaisirs déshonnêtes. Ces excursions, où les apprentis sont accompagnés de leur musique, donnent lieu souvent à d'intéressants épisodes. Ils trouvent partout un accueil des plus sympathiques ; tout est préparé d'avance pour leur repas et, au besoin, pour leur gîte ; plus d'un des grands châteaux des Flandres s'empresse de leur offrir l'hospitalité.

Nous aurions à parler encore de l'organisation intérieure : nous le ferons en peu de mots.

L'admission des apprentis ne se fait en général qu'à quatorze ans ; à Saint-Jean-Baptiste, il suffit d'avoir fait sa première communion depuis trois ans.

Les apprentis sont divisés en plusieurs catégories : dans tous les patronages, la première comprend tous les apprentis qui n'ont pas atteint leur seizième année. Il n'y a qu'une exception pour le patronage de Saint-Pierre. Pour passer dans la division supérieure, il faut avoir fréquenté l'Institution pendant deux années. La seconde division comprend en général ceux qui ont dépassé leur seizième année, quel que soit l'âge qu'ils aient pu atteindre. Il en est ainsi à Meulestede, à Saint-Jacques et à Saint-Pierre. A Sainte-Anne et à Saint-Jean-Baptiste, outre la division inférieure, il

y a encore deux sections : dans la première, sont compris ceux qui ont passé seize ans, mais qui n'ont pas atteint leur dix-neuvième année ; dans la seconde, se trouvent les apprentis célibataires qui, passé cet âge, n'ont pas accompli leur vingt-cinquième année.

Dans les patronages, chaque division a une salle séparée ; seule, la cour est commune.

Les patronages ne sont ouverts que les dimanches et les lundis ; encore la réunion du lundi n'est-elle jamais obligatoire. Seul, le patronage de Meulestede ouvre ses portes tous les soirs, à l'exception du samedi. Dans ces réunions, qui se passent toujours sous la surveillance du directeur, les jeux seuls sont tolérés ; la récréation se termine par la prière du soir et une courte méditation. A Saint-Jean-Baptiste, nous avons fait une tentative analogue : le local était ouvert trois fois la semaine, outre les dimanches et les lundis. Nous avons dû renoncer à cet essai : il était peu en harmonie avec les habitudes sédentaires de nos classes ouvrières.

Dans les patronages de Saint-Vincent de Paul, le local se ferme toujours à huit heures ; c'est à la même heure que doivent quitter, dans les patronages paroissiaux, ceux qui n'ont pas encore atteint seize ans. Ceux qui ont dépassé cet âge sans avoir dix-neuf ans, peuvent rester l'hiver jusqu'à neuf heures, l'été jusqu'à dix heures. A dix heures, le local se ferme pour tous.

La présence aux offices divins est constatée par les membres du conseil. Pour les récréations, on emploie en général l'appel nominal. A Saint-Pierre, cependant, un autre système est en vigueur : la direction y remet, à tous les jeunes gens, une carte indiquant les exercices du patronage pour toute l'année. Présentée par l'apprenti à son entrée au patronage, elle lui est rendue chaque fois qu'il en sort. Dans l'intervalle, elle a été timbrée en vert, si l'apprenti est venu à l'heure ; en rouge, s'il est venu trop tard ; de cette manière, les parents sont toujours avertis de la présence et de l'assiduité de leurs enfants. A Sainte-Anne et à Saint-Jean-Baptiste, c'est dans le courant de la semaine que les parents sont instruits des absences de leurs enfants aux exercices du patronage ; tous les mois, du reste, un bulletin leur est transmis, constatant la conduite et l'application des apprentis.

Telle est la vie du patronage, tels sont ses devoirs, ses plaisirs et ses joies. Nous croyons avoir fidèlement décrit dans ses points essentiels l'organisation intérieure de cette OEuvre si utile et si féconde, et ceux qui voudront bien consulter cette notice, y trouveront probablement tous les renseignements qu'ils pourraient désirer.

Nous allons entrer maintenant dans quelques détails spéciaux, en indiquant, pour chaque patronage, l'année de sa fondation et le nombre de jeunes gens qui le fréquentent.

II. — *Détails spéciaux.* — Nous parlerons d'abord des patronages paroissiaux ; nous passerons ensuite aux patronages de la Société de Saint-Vincent de Paul.

A. *Patronages paroissiaux.* — Le patronage de *Saint-Sauveur* est établi à l'ancienne rue du Sas ; il fut fondé, si nous ne nous trompons, en 1865, et compte aujourd'hui une population de 159 apprentis. Des circonstances indépendantes de notre volonté, indépendantes aussi des désirs de ceux qui dirigent cette institution, ne nous ont point permis d'obtenir les renseignements que nous avons demandés.

Le patronage de *Sainte-Anne* a été fondé en 1855 ; il est fréquenté par 155 jeunes gens. Ce patronage a eu à subir une crise qu'il vient de traverser heureusement. Il a récemment changé de local, et aujourd'hui, dans la rue Saint-Liévin, s'élève le plus

beau bâtiment que l'OEuvre des patronages compte à Gand; d'une architecture gothique sévère, avec ses fenêtres ogivales, ses vitraux peints et son ameublement magnifique, il excite l'admiration de tous ceux qui le visitent. Le peuple, en passant par ce quartier populeux, comprendra sa vraie grandeur; il remerciera les catholiques qui, sans rien prétendre de l'assistance publique, trouvent dans leur cœur assez de dévouement pour honorer le pauvre et pour élever des monuments à l'ouvrier.

Le patronage de *Saint-Jean-Baptiste* a été fondé en 1859. A ce patronage est annexé un cercle ouvrier; il comprend :

a) Comme membres actifs, les apprentis célibataires qui, ayant dépassé 19 ans, n'ont pas atteint leur 25^e année; ils sont astreints à tous les exercices du patronage;

b) Comme membres honoraires, les ouvriers qui sont âgés de 25 ans ou qui, avant cet âge, se sont engagés dans les liens du mariage; ils ont la libre entrée et la libre sortie du local, et jouissent de tous les avantages et de toutes les distractions qu'il peut offrir : conférences, bibliothèques, jeux, café, etc.

Ce patronage est établi au faubourg de la porte de Bruges; il est fréquenté par 405 membres, ainsi répartis :

Jeunes gens au-dessous de 16 ans	152
» » au-dessous de 19 ans	121
Membres du Cercle ouvrier.	150
Total.	405

Le règlement de cette OEuvre a été expressément approuvé par S. G. M^{gr} l'évêque de Gand, et, si nous en croyons des renseignements qui nous ont été donnés, il sera complètement suivi aussi au patronage de *Sainte-Anne*. Nous le joignons comme annexe à cette notice.

Le patronage de *Meulestede* ressortit à la ville de Gand, puisque notre administration communale étend son autorité même sur cette paroisse; cependant, l'église et le hameau qu'elle dessert sont situés à vingt minutes de la ville. Déjà, dès 1844, un patronage y fut établi, bien modestement, il est vrai, car il ne comptait que 12 apprentis. Aujourd'hui, l'OEuvre a prospéré: elle réunit 85 jeunes gens, divisés en deux sections; elle a de vastes locaux, contient même un atelier de tissage, et peut soutenir la comparaison avec les OEuvres les plus prospères de notre cité. C'est à l'énergie et au dévouement du curé de la paroisse que l'on doit ce succès. Puisse l'exemple qu'il a donné être suivi dans toutes nos communes rurales! Sans doute, l'organisation des patronages est plus difficile dans les campagnes que dans les villes, mais les résultats obtenus par le digne curé de *Meulestede* prouvent que pour accomplir le bien partout, il suffit de le vouloir énergiquement.

B. *Patronages de Saint-Vincent de Paul*. — Le patronage de *Saint-Jacques* remonte à 1850; il est fréquenté aujourd'hui par 180 jeunes ouvriers. Son local est situé rue *Saint-Georges*, dans l'ancien palais épiscopal. De grandes salles, une cour, une belle chapelle sont à la disposition des apprentis.

Le patronage de *Saint-Pierre* fut fondé en 1855; il compte aujourd'hui 154 apprentis, divisés en deux sections. C'est ce patronage qui a la plus belle chapelle que possèdent les OEuvres de Gand.

Si nous additionnons les chiffres qui précèdent, nous voyons que la charité catholique réunit aujourd'hui 1,152 apprentis dans les différents patronages de la ville de

Gand. C'est là une preuve convaincante du dévouement de l'esprit chrétien et des bonnes tendances qui animent nos populations ouvrières.

§ II. — Patronages de filles.

Il nous a été impossible, nous l'avons déjà dit, de réunir des détails aussi précis sur les patronages de jeunes filles. Cependant, nous avons eu des renseignements assez circonstanciés sur l'un d'eux qui, nous le croyons, présente une organisation modèle. C'est le patronage paroissial de Saint-Sauveur, fondé le 24 décembre 1864, et établi aux *Docks* commerciaux, n° 12.

Ce patronage est administré par un conseil composé d'un prêtre-directeur et de douze dames ou demoiselles. A ce conseil, sont adjointes quatorze dames ou demoiselles, à titre d'auxiliaires ou assistantes. Les directrices font les visites trimestrielles au domicile des parents, et ne manquent jamais, en cas de maladie, de se rendre au chevet de leurs jeunes protégées.

L'institution compte actuellement une population de 382 filles, réparties en deux divisions.

A. La division inférieure (*verbond*) se compose des filles qui ont atteint leur 13^e année : elle sert, pour ainsi dire, de transition au patronage proprement dit, car nulle fille n'y est admise si elle n'a passé par le *verbond* (lien). Les exercices de la division inférieure sont bien simples : en entrant, on prend l'engagement de remplir exactement les devoirs qu'impose strictement la religion catholique. Les réunions ont lieu le dimanche de 11 heures à midi; on y fait une instruction suivie de quelques cantiques religieux.

Ce n'est qu'aux jours de grandes fêtes, que les filles qui font partie du *verbond* peuvent suivre les exercices du patronage proprement dit.

B. La division supérieure, celle du patronage, est fréquentée régulièrement par 200 jeunes filles; aujourd'hui, leur nombre s'élève à 209. Ce n'est qu'à mesure de la réduction de ce chiffre que les filles de la division inférieure peuvent être admises au patronage.

Les patronnées ne se réunissent pas le matin : les mœurs de nos populations ouvrières ne permettent pas à nos filles de quitter la maison paternelle; elles ont à y donner des soins que l'on pourrait difficilement supprimer. Si, cependant, elles peuvent s'absenter, elles se rendent aux écoles dominicales du clergé de la paroisse.

Le dimanche après midi, le patronage s'ouvre à 5 heures par l'appel nominal; à 5 $\frac{1}{4}$ heures commencent les classes; elles sont facultatives; cependant, sur 209 filles du patronage, 2 seulement ne fréquentent pas l'école; encore sont-elles suffisamment instruites. Les classes sont au nombre de quinze : on y enseigne les éléments du français et du flamand, les notions de l'arithmétique, de l'histoire, de la géographie, le style épistolaire, la narration, et même la déclamation. Les maîtresses suivent la méthode de De Coster, qui permet d'apprendre en même temps la lecture et l'écriture. A 6 $\frac{3}{4}$ heures, commence la récréation : pendant un quart d'heure, les jeux tranquilles sont seuls tolérés; on joue aux cartes, aux dominos, au jeu d'assaut; on propose des énigmes, des charades. A 7 heures, commencent les jeux plus bruyants, pour ne finir qu'à 8 heures. Pendant ce temps, il est permis de prendre des rafraîchissements, mais ils sont limités à une chope de bière et à des gâteaux. A 8 heures, a lieu l'instruction faite par le directeur suivie de la prière du soir. Le local se ferme à 8 $\frac{1}{2}$ heures.

Le lundi, le patronage s'ouvre de 5 à 8 heures. Cette réunion, entièrement laissée à la récréation, n'est pas obligatoire ; elle se termine par la prière du soir.

Les communions générales ont lieu huit fois par an. Au second jour de la Pentecôte, toutes les filles font publiquement et à haute voix le renouvellement de l'*engagement contracté lors de l'entrée au patronage*. Des cantiques sont alors chantés dans l'église paroissiale.

Au patronage est jointe une bibliothèque composée de 475 volumes. Il est permis de lire pendant les récréations ; mais c'est surtout le prêt de livres à l'extérieur qui prévaut : plus de 1,500 volumes sont demandés pendant l'année.

Il y quelque temps, une caisse d'épargne a été spécialement organisée pour l'OEuvre ; l'intérêt que produisent les dépôts est de 4 1/2 p. c. Le premier dimanche, la somme déposée s'est élevée au chiffre de 417 fr. 50 c. En outre, une section de chant est organisée : elle comprend 50 jeunes filles et exécute des chœurs à trois voix.

Les fêtes sont à peu près les mêmes que pour les patronages de jeunes gens ; les amusements sont identiques : au carnaval, on établit une brillante loterie, qui se renouvelle sous des formes plus modestes à la Saint-Nicolas et à la Noël. Lors de la kermesse, a toujours lieu une vente d'objets d'habillement ; les achats s'y font au moyen des bons points. A cette même époque, les jeunes filles font une promenade à la campagne qu'une des Dames met à la disposition du patronage. La fête du directeur est aussi un jour de réjouissance ; on y récite des compliments qu'ont composés les filles ; on y joue de petits drames en français et en flamand ; enfin, la soirée se termine par le chant de cantiques.

Telle est l'organisation du patronage de Saint-Sauveur ; pour les cinq autres OEuvres de filles, les principes sont les mêmes ; nous croyons donc qu'il est inutile d'y insister.

Nous terminons ici cette esquisse rapide et très-imparfaite des *OEuvres de la jeunesse* que possède la ville de Gand. Voilà les plaisirs de nos dimanches ; voilà les joies de nos lundis. Pendant que le monde s'amuse, qu'il court à ses fêtes, qu'il vole à ses théâtres, nous sommes là, assis auprès de l'ouvrier, occupés à instruire, à amuser ses enfants, et à leur ouvrir les deux grandes sources du bonheur : la paix de la conscience et l'espoir d'un meilleur avenir.

ANNEXE.

Nous joignons à cette notice l'*ordre des exercices* des patronages paroissiaux et des patronages de la Société de Saint-Vincent de Paul, ainsi que le *règlement du patronage de Saint-Jean-Baptiste*.

I. — Ordre des exercices des patronages paroissiaux.

Dimanche. — 8 1/2 heures, messe. — 9 1/2 h., bibliothèque, récréation. — 10 1/2 h., classes. — 12 h., fermeture du local.

Après midi. — 2 h., vêpres et salut. — 4 h., ouverture du local. Récréation jusqu'à 7 1/2 h. — 5 h., appel nominal des apprentis au-dessous de 19 ans. — Après 6 heures, les membres actifs du Cercle ouvrier ne sont plus admis. — 6 1/4 h., caisse d'épargne. — 6 1/2 h., concert. — 7 1/2 h., instruction religieuse et prière du soir. — 8 h.,

départ des apprentis au-dessous de 16 ans. — 9 h., en hiver, départ des apprentis qui n'ont pas atteint 19 ans. — 10 h., fermeture du local.

Lundi après midi. — 4 1/2 h., ouverture du local. Récréation : ceux qui fréquentent les classes sont seuls admis. — 5 1/2 h., classes. — 6 1/2 h., récréation. — 8 h., prière du soir : départ de ceux qui n'ont pas atteint 16 ans. — 9 h., en hiver, départ de ceux qui n'ont pas atteint 19 ans. — 10 h., fermeture du local.

II. — Ordre des exercices des patronages de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Dimanche. — 8 1/2 h., ouverture du local. — 8 3/4 h., messe. — 9 1/2 h., récréation. — 10 1/2 h., catéchisme et chant d'un cantique. — 11 1/2 h., départ.

Après midi. — 1 3/4 h., catéchisme. — 2 1/4 h., récréation. — 2 3/4 h., classe obligatoire. — 3 3/4 h., récréation. — 5 h., salut suivi d'un sermon. — 6 h., goûter et récréation. — 7 h., récit ou allocution morale. — 8 h., fermeture du local.

Lundi. — 4 1/2 h., récréation. — 7 h., allocution morale. — 8 h. fermeture du local.

III. — Règlement du patronage de Saint-Jean-Baptiste.

§ I. — Division générale.

1. — Le patronage des jeunes gens, établi en 1857, dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, se divise en trois sections principales :

1° Le petit patronage ou école dominicale ; il se compose des enfants qui ont fait leur première communion, et qui y passent trois années (1) ;

2° Le grand patronage : il comprend les jeunes gens qui, ayant fait leur première communion depuis trois ans, n'ont pas atteint l'âge de 19 ans ;

3° Le Cercle ouvrier ; il se compose :

a) De membres actifs : ce sont les apprentis célibataires qui ont dépassé l'âge de 19 ans, mais qui n'ont pas encore accompli leur 25^e année : ils sont astreints à toutes les règles du patronage ;

b) De membres honoraires : ce sont ceux qui sont âgés de plus de 25 ans, ou qui, avant cet âge, se sont engagés dans les liens du mariage.

§ II. — Règlement du petit patronage ou école dominicale.

2. — Les enfants de cette section doivent assister le dimanche à la messe paroissiale, à une place déterminée, sous la surveillance de MM. les séminaristes.

3. — Le dimanche à 2 1/2 heures, ils doivent se trouver au local du patronage ; à cette heure, commence la récréation, qui se prolonge jusqu'à 5 1/2 heures.

4. — Pendant ce temps, la caisse d'épargne sera ouverte : les enfants pourront y déposer les sommes qu'ils auront apportées. Des prix seront décernés à ceux qui auront épargné avec le plus de zèle.

5. — De 5 1/2 à 4 heures, on donnera l'instruction sur le catéchisme : elle a pour but d'imprimer plus profondément dans l'âme des enfants les grandes vérités qu'ils ont dû connaître pour s'approcher de la Sainte-Table.

L'instruction sera suivie de prières.

(1) Dans la notice qui précède, il n'est pas fait mention de cette division. Les enfants admis dans le petit patronage ne sont pas compris dans le chiffre de 403 apprentis que nous avons indiqué.

6. — A 4 heures, les enfants quittent le local et retournent chez leurs parents.
7. — Les enfants pourront suivre les classes du patronage : le dimanche, de 10 1/2 heures à midi ; le lundi, de 5 1/2 à 6 1/2 heures. Une distribution solennelle de prix récompensera leur assiduité et leur application.
8. — Tous les mois, ils s'approcheront tous des Saints-Sacrements, et chaque fois, ils seront spécialement préparés à ce grand acte.

§ III. — Règlement du grand patronage.

9. — Le dimanche, les apprentis doivent tous assister à la messe paroissiale, aux vêpres et au salut. Ils occuperont une place déterminée, sous la surveillance des membres du conseil. Tous doivent être munis d'un livre de prières ou d'un chapelet.

10. — La disposition de l'article 9 est de stricte obligation : aucun apprenti ne peut en être dispensé sans un motif légitime, admis par le conseil.

11. — Après les vêpres et le salut, les apprentis sont libres jusqu'à 5 heures. Toutefois, de 4 à 5 heures, la porte du patronage est ouverte ; à 5 heures, on fait l'appel nominal. Après cette heure, aucun apprenti ne peut entrer au local, s'il ne fait valoir une excuse fondée et agréée par un des membres du conseil.

12. — De 5 heures à 7 1/2 heures, a lieu la récréation ; à 6 1/4 heures, s'ouvre la caisse d'épargne ; à 6 1/2 heures, a lieu le concert donné par la musique du patronage.

13. — Les jeunes gens de 16 à 19 ans ont à leur disposition une salle spéciale où ils sont séparés et de ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de 16 ans, et de ceux qui ont accompli leur 19^e année.

14. — A 7 1/2 heures, au coup de sonnette, tous les jeux cessent ; les apprentis se réunissent immédiatement à la chapelle, pour assister à l'instruction et à la prière du soir.

15. — A 8 heures, ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de 19 ans, peuvent, sans y être forcés, rester au patronage, l'hiver jusqu'à 9 heures, et l'été jusqu'à 10 heures. — L'hiver comprend toute la période de l'année qui va de la Toussaint à Pâques ; l'été, celle qui sépare Pâques de la Toussaint.

16. — Le Conseil invite les parents à faire une attention spéciale aux prescriptions des art. 14 et 15. Ils sauront ainsi si leurs enfants se rendent ailleurs qu'au patronage, ou fréquentent d'autres compagnons que les amis qu'ils y rencontrent.

17. — Deux fois la semaine, les apprentis peuvent compléter leur instruction : le dimanche, de 10 1/2 heures à midi, le lundi, de 5 1/2 heures à 6 1/2 heures. Leur application et leurs progrès sont récompensés chaque année à la distribution solennelle des prix.

18. — Le lundi, le local n'est ouvert qu'à ceux qui fréquentent les classes. Lorsqu'elles sont terminées, ceux qui les suivent peuvent rester au patronage jusqu'aux mêmes heures que le dimanche.

19. — Tous les deux mois, des billets de confession sont remis aux apprentis ; tous s'approcheront de la Sainte-Table, le même jour, à la même heure, sous la surveillance des membres du Conseil.

A ce sujet, les apprentis sont vivement engagés de ne point changer de confesseur.

20. — Si les apprentis ne sont forcés de s'approcher des Saints-Sacrements que tous les deux mois, toutefois leurs supérieurs leur recommandent avec instance

de se rendre plus fréquemment à la Sainte-Table. Leurs mérites seront d'autant plus grands, que leur présence n'aura point été obligatoire.

21. — Tous les mois, les parents sont avertis par un bulletin spécial de l'assiduité de leurs enfants aux exercices du patronage. Ce bulletin constate toutes les absences.

22. — Tous les trois mois, les membres du Conseil se rendent au domicile des apprentis et informent les parents de la conduite et de l'application de leurs enfants.

23. — La seule peine qu'inflige le Patronage est l'exclusion temporaire ou définitive de l'œuvre.

24. — Le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à midi, ont lieu les admissions des nouveaux apprentis. Ceux-ci doivent être accompagnés de leur père ou de leur mère, et ceux qui n'habitent pas la paroisse de Saint-Jean-Baptiste doivent, en outre, être munis d'un billet de leur curé ou d'un des vicaires.

25. — Ce règlement sera transmis aux parents des apprentis; avertis de ses dispositions, ils pourront ainsi concourir avec plus d'efficacité au bonheur de leurs enfants.

§ IV. — Règlement du Cercle ouvrier.

26. — Les membres actifs du Cercle ouvrier (célibataires de 19 à 25 ans), sont tenus de suivre en tout le règlement du patronage. Leurs supérieurs attendent d'eux qu'ils soient toujours l'exemple de leurs plus jeunes compagnons.

27. — Ils sont donc, et avant tout, tenus d'assister aux offices divins, les dimanches et les jours de fête.

28. — Les avantages dont ils jouissent, sont :

a) A l'église, ils ont le choix de leur place.

b) La porte du Patronage est ouverte pour eux jusqu'à 6 heures du soir.

c) Ils ont à leur disposition une belle et vaste salle où ils trouvent tous les jeux et les récréations que comporte leur âge.

d) Ils sont admis dans le local du Patronage, le dimanche matin de 10 heures à midi; l'après-dîner, de 4 heures à 10 heures du soir; le lundi après-midi, de 4 1/2 heures à 10 heures du soir.

29. — Les membres du Cercle ouvrier paient une cotisation mensuelle de 25 centimes.

30. — A titre de membres actifs, ils participent à tous les avantages et les agréments que procure le Patronage; seuls aussi, ils peuvent faire partie de la section de fanfares.

31. — En vertu d'une permission spéciale et de l'avis du conseil, les jeunes gens de 18 ans peuvent être membres du Cercle ouvrier :

a) S'ils font partie de la section de fanfares;

b) S'ils fréquentent assidûment les classes;

c) S'ils possèdent les connaissances qu'exige leur état.

32. — Les membres honoraires du Cercle ouvrier ont la libre entrée et la libre sortie du local.

33. — Sans être astreints à aucune règle, ils sont invités à fréquenter le Cercle le plus possible. En outre, le Conseil les engage à assister aux offices paroissiaux, les dimanches et les jours de fête.

34. — Ils peuvent assister aux leçons et aux instructions qui sont données au Patronage, les dimanches et les lundis.

35. — Leur cotisation comme membres du Cercle ouvrier est de 25 centimes par mois.

36. — Il leur est permis d'introduire jusqu'à deux fois, un ami dans le local du Cercle. La troisième fois, si celui-ci refuse d'en faire partie, l'entrée ne lui sera plus autorisée.

37. — Les membres du Cercle ouvrier doivent toujours se souvenir qu'ils appartiennent à une association religieuse et catholique. Leur conduite doit être irréprochable, leur vie exemplaire. Ils répondent de leurs actes vis-à-vis de tous les membres du Cercle.

§ V. — Règlement de la section de fanfares.

38. — Pour faire partie de la section de fanfares, il faut être admis au patronage depuis trois mois et avoir donné des preuves d'assiduité.

39. — Ni la section, ni aucun de ses membres ne peut prendre part aux festivals, aux sérénades, aux réceptions et aux kermesses. Pour ce qui concerne les processions, le conseil statue chaque fois à ce sujet.

40. — La section n'a d'autre but que de contribuer à rehausser le patronage et à varier l'agrément de ses membres ; elle sert aussi à rattacher plus intimement les apprentis à l'œuvre.

41. — Personne ne peut se servir d'un instrument qui lui soit personnel ; tous les instruments portent le chiffre du Patronage et sont sa propriété. Les membres de la section en ont seuls l'usage.

42. — Pendant les six premiers mois que les apprentis font partie de la section de fanfares, il leur est alloué une rétribution de 50 centimes par semaine. Après les six premiers mois, cette rétribution est réduite à 20 centimes.

43. — Le Patronage subvient à ses frais à l'entretien et aux réparations qu'exigent les instruments. Cependant, les pertes et les dégradations volontaires restent à la charge de ceux qui en sont coupables.

44. — Il est strictement défendu aux membres de la section de fanfares de remettre leurs instruments à un autre fabricant que celui qui est accepté par le Patronage.

§ VI. — Règlement de la caisse d'épargne.

45. — Une caisse d'épargne est établie au Patronage, pour encourager les apprentis à l'économie et pour leur permettre de réunir un capital qui leur sera plus tard d'une grande utilité.

46. — Toute somme peut être déposée à la caisse d'épargne, pourvu qu'elle ne soit pas inférieure à 10 centimes.

47. — Dès que les sommes déposées ont atteint 25 francs, il est alloué au déposant un intérêt de 5 p. c.

48. — Les sommes déposées, ainsi que les intérêts qu'elles rapportent, sont inscrits au crédit de chaque déposant, sur le grand-livre du Patronage.

49. — Le déposant reçoit un livret où se trouvent mentionnés les dépôts et les intérêts inscrits au grand-livre.

50. — Les sommes déposées peuvent toujours être retirées pour de justes motifs, ou avec l'assentiment des parents. Si l'une ou l'autre de ces conditions fait défaut, l'apprenti perd tout droit à l'intérêt et il ne lui est restitué que les sommes réellement versées.

51. — Cette mesure est étendue à ceux qui quittent le Patronage sans motif légitime, ou qui en sont exclus.

52. — Les apprentis qui, régulièrement, versent leurs économies à la caisse d'épargne, sont spécialement récompensés à la distribution des prix.

53. — Le Patronage accorde un intérêt de 5 p. c. à ceux qui retirent leur argent de la caisse, pour se libérer du service militaire.

54. — Ce règlement sera imprimé en tête de chaque livret. Toutes les contestations qui pourraient surgir sans être prévues, seront décidées par le conseil, à la majorité des voix. Les apprentis sont tenus d'accepter ses décisions.

§ VII. — *Règlement de la bibliothèque.*

55. — Une bibliothèque est établie au Patronage et mise gratuitement à la disposition des apprentis.

56. — Toutes les semaines, à une heure déterminée, le bibliothécaire distribue les livres et reçoit ceux qui lui sont restitués.

57. — Le but de la bibliothèque est d'empêcher la lecture des mauvais ouvrages : elle contient tous les livres que réclame la position des apprentis.

58. — Il est strictement défendu à tous ceux qui fréquentent le patronage de chercher des livres dans d'autres bibliothèques, sans une permission spéciale.

59. — Les livres peuvent être tenus en lecture pendant 15 jours ; ils doivent être remis en bon état. Toutes les dégradations sont à la charge de celui qui les a faites.

Le Directeur,
AL. JOOS, prévôt de Saint-Joseph.

Vu et approuvé.
Gand, le 11 septembre 1867.
† HENRI, évêque de Gand.

Ed. BERT, président, ls. BODDAERT, secrétaire, Flor. BOVE, trésorier, Fr. MOLFAUT, Aug. NEVEJANS, Fr. VANDERHAEGHEN, P. DE CONINCK, Aug. DE CAUTER, Ch. VAN STEENKISTE, membres.

IV. — **OEuvre du Patronage des jeunes Ouvrières,**

A BRUXELLES ET DANS LES FAUBOURGS.

L'Oeuvre du Patronage a été fondée à Bruxelles par une société de dames, avec le concours de M. le vicomte A. de Melun, dont le nom est attaché à tant de bonnes et belles œuvres et qui avait créé celle du Patronage à Paris. Comme toutes les grandes villes, Bruxelles présente de grands dangers pour les jeunes filles pauvres. Quel courage ne leur faut-il pas pour résister aux tentations du dehors, quand elles ne trouvent au foyer paternel que misère, privations, douleurs, et quelquefois les plus pernicieux exemples ? Où pourraient-elles trouver cette force ailleurs que dans la religion et dans le patronage, qui en est le principal instrument ?

La jeune fille qui, après sa première communion, entre à l'atelier, cesse ordinairement ses rapports avec les Sœurs ou les maîtresses qui l'ont élevée ; elle oublie les bons enseignements qu'on lui a donnés, et, en peu de temps, elle ne connaît plus ses devoirs que personne ne lui rappelle. Le patronage lui tend alors une main secourable en lui montrant les écueils semés sous ses pas et en lui procurant les

moyens de les éviter ; il la convie, à cet effet, à des réunions le dimanche, où elle reçoit l'instruction classique et religieuse, la met en rapport avec des dames et des Sœurs qui s'intéressent à elle, à qui elle peut ouvrir son cœur et demander des conseils ou un appui.

La jeune ouvrière qui fréquente les réunions du Patronage ne se sent plus seule au monde ; elle envisage avec plus de sécurité l'avenir, se sachant d'ailleurs surveillée par la dame patronnesse à laquelle elle est spécialement recommandée, qui s'informe chaque mois de sa conduite chez ses parents et à l'atelier où elle travaille. La jeune ouvrière, en retour de ces soins, tient à honneur de se bien conduire et témoigne ainsi de sa reconnaissance pour l'OEuvre qui la prend sous sa protection.

Beaucoup de jeunes filles sont reçues au Patronage sans avoir jamais été envoyées à l'école ou quelques années après l'avoir quittée. Négligées, ignorantes, peu polies, une transformation complète s'opère ordinairement chez elles après qu'elles ont joui pendant un certain temps des avantages des réunions et des cours hebdomadaires ; et, chose vraiment remarquable, on voit souvent celles qui sont arrivées complètement illettrées, acquérir, au bout d'une année ou deux de fréquentation des leçons du dimanche, la connaissance de la lecture, de l'écriture et du calcul. Des ecclésiastiques pieux et éclairés viennent apporter leur concours dans plusieurs patronages et donnent régulièrement l'instruction religieuse qui, à leur défaut, est confiée aux Sœurs qui se vouent à cette OEuvre de salut, sans jamais reculer devant l'augmentation de travail qu'elle leur impose. Des jeux et des petites fêtes viennent aussi varier agréablement les exercices, et une distribution annuelle de récompenses se fait en hiver.

De bons livres sont mis à la disposition des jeunes filles ; elles les emportent chez elles et ils exercent leur bienfaisante influence dans toute la famille.

Les jeunes patronnées dont la conduite présente le plus de garanties et qui donnent le meilleur exemple, sont admises dans la congrégation de Notre-Dame de Bon-Conseil et reçoivent de temps à autre une instruction particulière ; des missions de confiance leur sont quelquefois confiées, et même dans le principal centre de Patronage, à Ixelles, cette petite phalange d'élite est initiée à la charité, et va porter des secours à de pauvres femmes dans la misère.

Les dames patronneses se réunissent en comités particuliers relevant d'un conseil central qui dirige l'OEuvre et où chaque centre se trouve représenté par une dame déléguée. Ce conseil avise aux moyens de trouver des ressources financières, dispose des fonds et prend toutes les mesures utiles à l'action, au développement et au succès de l'institution.

Il existe aujourd'hui à Bruxelles et dans les faubourgs dix centres ou patronages particuliers qui réunissent 1,264 jeunes filles, réparties de la manière suivante :

1. Ixelles. (Sœurs de Notre-Dame, rue de l'Arbre-Béni) : 295 jeunes ouvrières ; 55 dames patronneses.

2. Saint-Josse-ten-Noode et Sainte-Marie. (Filles de la Sagesse, rue du Mérinos, 1) : 110 jeunes ouvrières ; 25 dames.

3. Sainte-Marie. (Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, rue Traversière, 8) : 25 jeunes filles, 5 dames.

4. Saint-Jacques-sur-Caudenberg et Notre-Dame des Victoires au Sablon. (Sœurs de Notre-Dame, rue de l'Étoile) : 110 jeunes filles ; 12 dames.

5. Sainte-Gudule. (Filles de la Sagesse, rue des Vaches, 1) : 90 jeunes filles ; 15 dames.

6. Finistère. (Filles de la Sagesse, rue aux Choux, 62) : 115 jeunes filles ; 5 dames.

7. Chapelle et Minimes. (Section française. Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, rue Haute, 140) : 105 jeunes filles ; 6 dames.

8. Chapelle et Minimes. (Section flamande : M^{lle} Cattoir, au local des Sœurs Coletines, rue Blaes) : 140 jeunes filles ; 1 dame.

9. Molenbeek-Saint-Jean. (Sœurs de Notre-Dame, chaussée de Jette, 15) : 170 jeunes filles ; 8 dames.

10. Riches-Clares et Bon-Secours. (Sœurs de Notre-Dame, rue t'Kint, 6) : 104 jeunes filles ; point de dames.

On compte 104 dames patronnesses, chiffre bien insuffisant pour faire face aux besoins. Certains cantons en sont encore absolument privés, lacune très-regrettable et que le comité central s'efforce incessamment de combler.

La principale ressource de l'OEuvre consiste dans les souscriptions annuelles, s'élevant environ à 2,450 francs, somme qui ne peut malheureusement satisfaire qu'à la moitié des dépenses. Celles-ci peuvent être évaluées, en moyenne, à 5 francs par tête, soit pour 1,264 jeunes patronnées, 6,320 francs ; et il faut songer à pourvoir, en outre, à la constitution de nouveaux centres et à l'accroissement incessant de leur population. C'est là une grande difficulté qu'on est parvenu à surmonter jusqu'ici au moyen de sermons et de quêtes, mais qui tend à accroître à mesure même que l'OEuvre se développe et porte de meilleurs fruits. Espérons que la divine Providence lui viendra en aide en stimulant la charité en faveur d'une institution dont nul ne peut méconnaître les bienfaits et ne pas désirer la consolidation.

V. — Société ouvrière de Saint-Joseph.

1.

Un des traits caractéristiques de notre époque, c'est le développement de l'esprit d'association. Depuis près d'un demi-siècle, l'association a multiplié ses applications, et ses résultats ont été merveilleux. Si, trop souvent, elle a occasionné certains mécomptes, c'est lorsqu'elle n'avait pas usé de moyens sérieux, ou parce qu'elle avait mis en œuvre des procédés injustes ou frauduleux. D'autre part, nous sommes témoins tous les jours des entreprises qu'elle enfante, soutient et développe. Grâce à son concours, on a créé des richesses et réalisé des travaux de tout genre, qui étonnent surtout les personnes d'un certain âge, même les plus habituées à ce spectacle, lorsqu'elles se reportent à ce qu'était notre pays il y a cinquante ans.

La fécondité du principe d'association est aussi comprise par les masses, et c'est naturel, puisqu'elles en ont constamment sous les yeux les grands résultats et que la plupart des ouvriers sont employés dans des établissements organisés par l'association des capitaux et des intelligences.

L'esprit d'association a donc pénétré la classe ouvrière et il s'y développera de plus en plus. Il se manifeste particulièrement depuis quelques années, par la création des Sociétés dites *ouvrières*. Ces sociétés se sont constituées pour les objets les plus divers, et leur organisation varie à l'infini. Cependant la forme qui semble prévaloir,

c'est la mutualité. Ce sont les sociétés de secours mutuels qui ont aujourd'hui la vogue et qui rallient le plus d'adhérents. Elles ont pris, dans ces derniers temps, un accroissement considérable et se sont multipliées dans tous les centres populeux.

Nous n'avons pas à discuter ici la question de savoir s'il est utile pour ces sociétés de se partager en autant de fractions distinctes qu'il y a de métiers différents. Les ouvriers travaillant le fer ont les mêmes intérêts que ceux qui travaillent le cuivre ou le zinc; leurs besoins sont les mêmes que ceux des autres métiers; et pour ma part, je ne vois pas en quoi les typographes, les ébénistes, les menuisiers, les maçons, les mouleurs, les potiers, etc., pourraient avoir un avantage quelconque à se grouper en sociétés distinctes pour se procurer les bénéfices de la mutualité.

Mais ceci n'est qu'un détail : ce qui est à l'abri de toute controverse, ce qui frappe les yeux les moins clairvoyants, c'est le fait même de l'expansion de l'esprit d'association dans la classe ouvrière, c'est l'importance qu'il a prise et sa puissance qui grandit chaque jour. Soyons certains que les masses populaires finiront par trouver la formule la plus propre, la plus convenable à son entier et complet développement.

De quel œil les catholiques doivent-ils envisager cette situation et les éventualités qu'elle emporte avec elle ? Quels sont les devoirs qu'elle leur impose ? C'est la question la plus importante, la plus grave, la plus utile qu'on puisse agiter aujourd'hui devant des esprits sérieux. S'il m'est impossible de la traiter dans tous ses détails, je veux au moins consigner ici quelques observations dont l'opportunité me paraît incontestable.

Assister avec indifférence à l'impulsion qui entraîne les classes ouvrières, ce serait faire preuve d'une coupable apathie. S'imaginer qu'on puisse restreindre, comprimer ou paralyser cet entraînement, ce serait se faire la plus étrange illusion et méconnaître complètement la nature des forces qui gouvernent aujourd'hui le corps social.

Le mouvement qui porte les classes ouvrières à s'associer est tout aussi légitime que celui qui, au XI^e siècle, portait nos ancêtres à secouer le joug de la féodalité. Nous marchons lentement, mais d'une manière sûre et infaillible à l'avènement de la démocratie. Qu'y a-t-il de surprenant ou d'anormal dans ce fait ? Rien. Chaque homme a sans doute le droit et même le devoir d'améliorer sa condition. Que les ouvriers, ayant un certain degré d'instruction et d'intelligence, se créent par l'association une influence et une part d'action dans le gouvernement de la société, je ne vois dans ce fait que l'exercice d'un droit incontestable, la suite et la conséquence naturelle des principes qui ont préparé et amené l'avènement de la bourgeoisie au pouvoir. Les ouvriers cherchent aujourd'hui à s'émanciper de la tutelle des bourgeois, comme ceux-ci ont, il y a six siècles, repoussé celle des seigneurs féodaux.

Moins que personne, les catholiques ne peuvent vouloir opposer d'obstacle à l'élévation de la classe ouvrière. A leurs yeux, tout pouvoir est légitime, du moment qu'il s'exerce avec le respect dû aux lois religieuses et morales : *Omnis potestas a Deo*. Il n'appartient qu'au paganisme et aux sectes qui en adoptent plus ou moins les principes ou les traditions, de partager l'humanité en catégories d'êtres destinés, les uns à commander et jouir, les autres à servir et souffrir.

Avant d'aller plus loin, et pour mieux dessiner la conduite que doivent tenir les catholiques à l'égard des sociétés ouvrières, il faut se rendre compte du but et des tendances de ces sociétés, de ce qu'elles font et de ce qu'elles peuvent faire. Leur

but prochain et immédiat est d'assurer à leurs membres une assistance temporaire en cas de maladie, de leur procurer à prix réduit les secours de l'art ou certaines choses utiles ou agréables, d'améliorer leur position et d'assurer leur indépendance dans la mesure du possible et sans empiéter sur les droits d'autrui.

Ce but, je le répète, est parfaitement licite; mais n'est-il pas à craindre qu'il soit dépassé? Il ne faut pas beaucoup de clairvoyance pour prévoir que les ouvriers qui auront compris la puissance de l'association appliquée aux objets déterminés et restreints que je viens d'énumérer, n'hésiteront pas à s'en servir pour résoudre d'autres questions qui les intéressent non moins fortement.

Que ceux qui peuvent avoir quelques doutes à cet égard, considèrent ce qui se passe en Angleterre, où le régime de liberté prévaut depuis longtemps : qui y fomente les coalitions, les grands chômages auxquels on a donné le nom de grèves, les meetings, les grandes démonstrations politiques et sociales? qui, dans ce pays, pousse aux réformes et fait incliner vers la démocratie un gouvernement jusqu'ici essentiellement aristocratique? L'enquête que le Parlement britannique a instituée il y a quelques mois au sujet de certaines sociétés ouvrières, connues sous le nom de *Trades' unions*, n'a-t-elle pas révélé les faits les plus alarmants? Il a été constaté que ces Unions de métiers ne reculaient devant aucun moyen pour assurer leur prépondérance, en exerçant une pression sur les chefs d'industrie comme sur leurs propres associés, dans le but de forcer l'élévation du taux des salaires. Nous savons aussi qu'elles prétendent à une influence marquée en politique. Jusqu'où iront-elles? C'est le secret des meneurs, ou plutôt les meneurs comme les ouvriers l'ignorent eux-mêmes. Là où toute base solide, où toute règle de conduite font défaut, lorsque les instincts, les appétits et les haines ne trouvent pas leur contre-poids dans l'esprit de justice, les principes religieux et la fraternité chrétienne, il faut s'attendre à tous les périls d'un douloureux enfantement. La liberté dégénère en licence, l'égalité en tyrannie, la démocratie en démagogie. — Comment conjurer ces catastrophes bien autrement redoutables que celles qui déjà nous agitent et nous attristent aujourd'hui?

Jusqu'ici, dans notre pays, les sociétés ouvrières ont su éviter ces écarts, et sont, en général, animées d'un bon esprit; leurs aspirations ne dépassent pas encore la poursuite de leur but essentiel et parfaitement licite, qui est l'amélioration du sort du travailleur. Plusieurs même sont inspirées par des idées et des sentiments religieux.

Mais quelle garantie avons-nous qu'elles conserveront cette ligne de conduite sage et prudente où nous les voyons en Belgique?

N'omettons pas une considération très-importante. Ce qui a déterminé au XII^e siècle l'émancipation des communes, c'a été surtout le besoin que les seigneurs féodaux avaient de la bourgeoisie. Celle-ci avait travaillé et s'était enrichie; les nobles s'étaient épuisés dans les guerres générales ou les luttes particulières et s'étaient appauvris. Ils furent obligés peu à peu de faire les plus grandes concessions à ces bourgeois que, jusque-là, ils avaient regardés avec mépris.

Cette situation a certaines analogies avec celle où se trouve aujourd'hui la classe ouvrière vis-à-vis de la bourgeoisie. Celle-ci possède la terre et semble maîtresse de l'industrie; mais nous la voyons perdre de plus en plus son prestige et son influence sur les travailleurs proprement dits. Pour peu que l'horizon politique s'éclaircisse et que la confiance imprime aux affaires industrielles et commerciales une certaine impulsion, les exigences des ouvriers croissent avec une singulière rapidité. Déjà aujourd'hui les patrons ne sont plus les maîtres, et l'on peut dire, sans

exagération, qu'ils dépendent beaucoup plus de leurs ouvriers, que ceux-ci ne dépendent d'eux. Cet état de choses, en s'aggravant, amènera peu à peu l'émancipation plus ou moins complète de la classe ouvrière. Ce résultat est, à nos yeux, aussi infaillible que la chute d'un corps qu'on abandonne dans le vide à l'action de la pesanteur, aussi naturel que la croissance d'une plante qui profite, sous l'action des rayons solaires, des sucs que lui fournit une terre fertile bien arrosée.

Que faut-il donc faire et quelle doit être l'attitude des catholiques à l'égard des sociétés ouvrières? C'est là, je le répète, une question d'une importance extrême et qu'il n'est pas permis de traiter avec indifférence.

Comprimer, restreindre le droit d'association, est impossible et absurde; l'accepter franchement, y participer, en user loyalement pour aider à son développement normal et rationnel, le maintenir dans les limites que lui assignent le bon sens et l'intérêt général, lui donner une bonne direction, le faire servir à tout ce qui est utile, juste et honnête, voilà ce qui est possible et même facile. — Voilà ce que les catholiques doivent faire, en y apportant à la fois leur cœur et leur raison.

L'Évangile impose aux chrétiens le devoir absolu d'aimer le prochain et de l'aider, et l'accomplissement de ce devoir devient d'autant plus rigoureux, que le prochain fait des efforts pour s'aider lui-même. L'appui qu'on lui prête prend alors, dans une certaine mesure, le caractère d'un ministère sacré. On devient l'instrument de la Providence, pour assister son frère à accomplir un précepte formel; car cet adage: « Aide-toi, le ciel t'aidera, » suppose nécessairement que la Providence trouve dans les âmes charitables des instruments pour venir au secours de ceux qui font tous leurs efforts pour s'aider eux-mêmes.

A ce devoir religieux vient se joindre un intérêt social de premier ordre. Pour peu qu'on soit imbu des idées chrétiennes, on doit admettre comme légitime le mouvement qui porte les classes inférieures à s'élever, et applaudir aux efforts qu'elles font pour améliorer leur position et prendre une part de plus en plus large à la direction des affaires publiques. Mais il importe que cette accession au pouvoir s'opère sans secousse, sans violence, avec le respect des droits acquis et des personnes. Il faut surtout que ceux qui prétendent exercer leur influence sur la marche des affaires et le gouvernement du pays, légitiment cette prétention par leurs lumières, la dignité de leur conduite et la moralité de leurs actes. Pour obtenir ces résultats, il ne faut pas que les sociétés ouvrières soient abandonnées à elles-mêmes; qu'elles deviennent des instruments d'anarchie et de désordre dans les mains de quelques ambitieux dévorés de la soif des honneurs ou du désir d'exercer un pouvoir quelconque. Il faut donc que les catholiques appartenant aux classes élevées s'occupent de ces sociétés ouvrières, pour les aider et favoriser leurs efforts dans ce qu'ils ont de légitime; il faut qu'ils travaillent sincèrement, généreusement dans leur intérêt. S'ils prennent part à leur direction, ce doit être pour y exercer une influence salutaire et les empêcher de dévier du but réellement civilisateur et chrétien qu'elles se proposent d'atteindre. Entendu de la sorte, le *patronage* qu'ils sont appelés à exercer, dépouille tout caractère d'égoïsme; il exclut toute idée de prépondérance abusive d'une part et de soumission passive d'autre part, pour rester le lien fraternel et le gage de l'accord des diverses classes de la société, et l'expression la plus large et la plus généreuse de cette fraternité chrétienne recommandée par Jésus-Christ à ses disciples.

Si nous nous rendons un compte exact de la situation véritable de la classe ouvrière, la nécessité de l'intervention des catholiques se manifeste sous un autre

point de vue, mais avec le même caractère d'évidence. Jusqu'ici, je n'ai signalé que les dangers pouvant résulter de l'immixtion des sociétés ouvrières dans la politique, et la perturbation industrielle qui naît d'une action plus ou moins violente de ces sociétés pour le règlement des salaires. Ce danger, dans notre pays, n'est pas imminent, et nous sommes loin, à cet égard, de la situation où se trouve aujourd'hui la Grande-Bretagne. Mais si nous envisageons la condition du plus grand nombre des ouvriers, elle est digne de la sollicitude de tout cœur chrétien.

Si, à quelques égards, la journée de travail a été plutôt diminuée qu'augmentée, on ne voit pas cependant que l'invention et le perfectionnement des machines aient donné à l'ouvrier plus de liberté et de moyens de développer son intelligence. Tout au contraire, la division du travail a multiplié le nombre de ces agents subalternes que l'industrie condamne à l'éternelle répétition du même emploi mécanique. Le nombre des ouvriers ne diminue pas et la position de la classe ouvrière ne s'améliore guère non plus, ni sous le rapport intellectuel, ni sous le rapport moral.

Cette situation est pleine de périls et doit être modifiée à tout prix.

Qui oserait dire que les associations ouvrières, dans notre pays, ne dégénéreront pas en clubs démagogiques ou socialistes, comme en Angleterre ? Qui nous préservera des mouvements désordonnés que ces sociétés peuvent faire naître ? — Ce sera, Dieu aidant, l'intervention active, énergique, continue des catholiques dans l'organisation et l'administration de ces sociétés ; ce sera le concours loyal, désintéressé, efficace qu'ils prêteront à la classe ouvrière pour l'aider dans l'effort légitime qu'elle fait pour améliorer sa position.

Mais à quelles conditions ce concours peut-il être prêté et être vraiment utile ? C'est ce que nous allons examiner, en donnant quelques renseignements sur l'institution et le développement d'une société ouvrière qui est précisément du genre de celles dont il importe tant que les catholiques s'occupent activement.

II.

En 1855, quelques hommes de bien, sous la direction d'un pieux et zélé vicaire de la paroisse de Saint-Nicolas à Liège (1), entreprirent de fonder une société ouvrière dans le populeux quartier d'Outre-Meuse.

Leur pensée était celle-ci :

L'ouvrier ne doit pas seulement être aidé matériellement dans beaucoup de cas et notamment lorsque la maladie vient suspendre ses travaux et le contraindre au chômage ; il éprouve surtout, d'une manière permanente, les inconvénients de l'ignorance et du défaut d'éducation ; partout et toujours, il a besoin d'être instruit et moralisé. Efforçons-nous donc de faire des ouvriers honnêtes et de bons chrétiens ; ils seront par cela même probes, rangés, économes, laborieux, et la misère n'aura guère de prise sur eux.

Une caisse de secours, alimentée par les sociétaires, leur viendra en aide en cas de chômage provenant de maladie ou d'accident ; et pour que ces secours ne fassent jamais défaut et puissent même s'étendre à certains cas imprévus, nous appellerons la classe aisée à contribuer à la caisse par des dons volontaires.

L'idée fondamentale de la société naissante était donc celle-ci : organiser un

(1) M. N.-J. Carpentier, aujourd'hui curé de Soiron, à trois lieues de Liège.

enseignement spécial pour les ouvriers, en même temps qu'une caisse de secours.

Les fondateurs comprirent que la poursuite d'un but aussi complexe exigeait le concours des autorités religieuses et civiles et qu'il fallait surtout y intéresser toutes les personnes de bonne volonté, sans distinction de rang.

Le succès de l'OEuvre exigeait la coopération de toutes les classes de la société. Elle n'avait pas seulement pour objet un bien matériel ; elle avait principalement en vue un bien spirituel du premier ordre : l'éducation de l'ouvrier. Cette idée fut très-heureusement exprimée par le signe de ralliement que choisirent les fondateurs, une *pensée* avec cette devise : *Corps et âme*.

Enfin, la Société prit pour patron le saint protecteur de l'enfance du Christ, le modèle des ouvriers, et se nomma *Société ouvrière de Saint-Joseph*. Voici quelle fut, à larges traits, son organisation.

Elle se composa de membres *effectifs*, de membres *actifs* et de membres *honoraires*.

Les ouvriers payant une cotisation mensuelle de 50 centimes et participant à la caisse de secours, étaient membres *effectifs*.

Les membres *actifs* formaient le comité directeur de la Société. Celle-ci se composait, dans le principe, des membres fondateurs, qui appartenaient tous à la classe aisée. On y adjoignit le curé du doyenné où la Société avait pris naissance, ainsi que le bourgmestre de la ville de Liège. L'un et l'autre avaient le droit de participer aux délibérations du comité, de contrôler la marche de la Société et d'assister à ses réunions.

L'administration communale se montra, pendant plusieurs années, favorable à la Société de Saint-Joseph, qui s'installa d'abord dans un local du quartier de l'Est, servant d'école. C'est là que le dimanche matin, entre 10 et 12 heures, avaient lieu les réunions des associés. Les membres actifs y donnaient aux membres effectifs des leçons de lecture, d'écriture, d'histoire, qui étaient toujours précédées d'une conférence sur un sujet moral ou religieux.

Quatre ans plus tard, en janvier 1859, ce premier noyau ayant acquis un certain développement, — il comptait environ 150 membres effectifs, — on conçut l'idée d'installer une seconde section de la Société dans le quartier Ouest de la ville de Liège. Cette fois encore, l'administration communale fit preuve des meilleurs sentiments et mit à la disposition de la Société, pour les réunions du dimanche, un local de ses écoles.

Cette nouvelle section, dite de l'Ouest, eut des débuts brillants. Dès son installation, elle comptait environ soixante membres effectifs, et une demi-douzaine de membres actifs formaient le comité directeur.

Dans le courant de 1860, une nouvelle section fut fondée à Huy. Comme celle de Liège, elle put s'installer, à son début, dans un local de la commune.

L'extension que venait de prendre la Société de Saint-Joseph détermina alors une légère modification du règlement. On sentit le besoin de maintenir entre les sections une certaine unité de vues et d'action. Tout en laissant à chacune d'elles la liberté d'allures qui lui était nécessaire, en vue des exigences de sa situation particulière et de ses besoins spéciaux, on voulut cependant avoir des garanties pour que toutes conservassent fidèlement l'esprit de l'œuvre. Les comités des sections réunis décidèrent, en conséquence, que la direction supérieure de la Société entière serait désormais confiée à un comité central composé d'un président général, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

A cette époque, les deux sections de la Société à Liège comprenaient ensemble 280 membres effectifs et 250 membres honoraires.

La section de Huy comptait 83 membres effectifs et 49 membres honoraires.

Les membres actifs constituant les comités étaient, à Liège, au nombre de 21 ; à Huy, de 7.

De 1860 à 1865, la Société continua sa marche lentement progressive.

Mais à partir de 1865, elle prit un nouvel essor, en modifiant légèrement l'allure adoptée jusque-là.

Il entra dans l'esprit du fondateur d'associer, dans une certaine mesure, le plaisir, ou du moins d'honnêtes récréations, à l'enseignement donné aux membres effectifs. Le comité directeur de la section de l'Ouest crut qu'il serait opportun de donner certains développements à cette partie du programme et de faire quelques sacrifices pour rendre la participation à la Société aussi agréable qu'instructive.

A cet effet, il fut décidé qu'on se procurerait un local où l'on eût une entière liberté pour donner des leçons aux ouvriers, aux heures et aux jours qui conviendraient le mieux ; où l'on pût organiser les récréations propres à les distraire et à les reposer de leurs travaux, sans leur donner la passion du plaisir ou les exposer à l'abus si dangereux et si commun des liqueurs fortes.

Un des membres du comité de l'Ouest acheta une maison qu'il fit approprier aux besoins de la Société. On y disposa des salles d'école, de conférence et de concerts ; on y installa des jeux de toute espèce et un buffet ; et l'on décida que le local pourrait être fréquenté, le dimanche, de 9 à 1 heure et de 4 à 10 heures du soir ; le lundi, de 5 à 10 heures, et le jeudi de 7 à 10 heures du soir.

On s'efforça surtout de donner le plus de développement possible à la culture du sentiment musical ; un piano fut acheté et l'un des membres du comité consentit à s'installer dans l'un des locaux pour s'occuper spécialement de l'enseignement de la musique et pouvoir, en même temps, exercer une surveillance incessante et continue sur le buffet et sur les récréations.

En 1865, une quatrième section de la Société fut organisée dans le quartier du nord de la ville de Liège. Comme les deux autres, elle s'installa à son début dans l'une des écoles communales. Mais l'exemple donné par la section de l'Ouest avait porté ses fruits : deux membres des Comités de l'Est et du Nord entreprirent cette année-là même la construction d'un vaste local central, qui pût servir aux réunions et aux récréations générales de la Société.

Ce local fut inauguré au commencement de 1864.

En juin 1865, la ville de Verviers vit, à son tour, une section de la Société de Saint-Joseph s'organiser dans son enceinte.

Vers cette époque, un incident fâcheux vint altérer les bons rapports qui existaient depuis plus de dix ans entre l'administration communale de Liège et l'Association. Les comités, fidèles à la pensée de l'œuvre, avaient toujours attaché le plus grand prix au concours de l'autorité civile. Tous les magistrats qui s'étaient succédé à la commune de Liège pendant ces dix années étaient venus ou s'étaient fait représenter à l'assemblée générale et à la fête qui réunissaient chaque année toutes les sections. Ils n'avaient jamais manqué d'y prendre la parole pour exhorter les membres effectifs et encourager les membres actifs. Personne ne s'était avisé de trouver cette intervention déplacée ou compromettante, lorsque tout à coup, sous l'administration de M. le bourgmestre Piercot, un conseiller communal, inspiré par des préjugés anti-religieux, prétendit trouver une illégalité dans l'appui que l'administration donnait

à la Société en lui prêtant ses locaux et ses écoles. Celle-ci fut accusée fausement de se mêler de politique. La majorité du Conseil communal eut l'insigne faiblesse de donner raison à ce zélé défenseur de la légalité qui combattait la Société de Saint-Joseph, et la ville retira ses locaux.

Cet acte malheureux ne pouvait nuire qu'à ses auteurs ; il ne pouvait pas compromettre la prospérité de l'Oeuvre. Loin de là : car aussitôt après la décision du conseil communal, la section de l'Est, la seule qui n'eût pas un local en propre, se mit en devoir de faire construire une vaste salle de réunion à l'exemple de ses consœurs du Nord et de l'Ouest.

Ainsi, la tracasserie suscitée à la Société n'eut d'autre effet que de stimuler le zèle de ses membres actifs, et elle imprima un nouvel essor à leur dévouement. Sans doute, cette rupture avec l'autorité civile a été regrettable au point de vue des ouvriers, parce qu'il est bon que ceux-ci conservent toujours pour leurs magistrats le respect et la déférence dont ces derniers ont tant besoin pour exercer avec fruit leur mandat. En montrant envers la Société de la défiance et du mauvais vouloir, les représentants de la commune ont dû nécessairement s'aliéner les sympathies d'une partie de la classe ouvrière.

Le premier effet de leur refus de concours fut, comme je viens de le dire, de déterminer la construction immédiate d'une troisième salle de conférences pour la section de l'Est. Cette salle fut inaugurée vers la fin de 1866.

Telle est, en abrégé, l'histoire de la Société ouvrière de Saint-Joseph.

Jetons un coup d'œil sur sa situation actuelle.

Les trois sections établies dans la commune de Liège comptent ensemble environ 750 membres effectifs, 225 membres honoraires et 20 membres actifs. La section de Verviers possède 60 membres effectifs, 20 membres honoraires et 4 membres actifs ; celle de Huy, 80 membres effectifs, 60 membres honoraires et 9 membres actifs.

Les trois sections de Liège sont installées dans des locaux dont elles payent le loyer et qui sont pourvus d'une bibliothèque et d'objets nécessaires à la tenue des classes. On y a réuni, en outre, tout ce qui peut procurer aux ouvriers des divertissements honnêtes et attrayants. La musique d'abord y occupe une grande place ; toutes les sections ont leur piano ou leur harmonium et leur professeur de musique ; cet art a été poussé si loin, dans l'une d'elles, qu'on y a formé de véritables artistes.

Le local central et celui de la section de l'Ouest possèdent chacun un petit théâtre sur lequel les sociétaires représentent des proverbes, des vaudevilles, des comédies et même de petits opéras. On y a installé en outre des jeux variés : billards, jeux de quilles, de boule, de tonneau, etc., et, depuis peu, un gymnase et une école de musique religieuse ont été organisés dans le local de la section de l'Ouest.

La rémunération provenant du buffet et de quelques jeux, notamment du billard, sert à payer le loyer des locaux. Les cotisations des membres honoraires couvrent le déficit, s'il en existe.

De temps en temps, on organise dans le local central des réunions générales ou des fêtes dont les sections réunies font les frais et partagent les honneurs.

Chaque année, la Société fait parvenir à l'administration publique, dans la forme adoptée par celle-ci pour toutes les Sociétés de secours mutuels du royaume, un compte de sa gestion et un exposé de sa situation financière.

Indépendamment de ce compte, la Société fait imprimer pour ses membres honoraires un rapport général qui donne un aperçu des faits qui lui semblent les plus intéressants, qui constate les progrès accomplis et expose en détail les résultats de

la gestion de chaque section ; ce rapport contient aussi la composition des comités et la liste des membres honoraires.

III.

Que doit-on penser de la Société ouvrière de Saint-Joseph, de ses moyens d'action, du bien qu'elle peut faire et de l'avenir qui lui est réservé ? Nous terminerons cette notice en essayant de résoudre ces questions.

On croira sans peine qu'il n'est jamais entré dans l'esprit de ses fondateurs d'avoir trouvé la panacée universelle pour tous les maux dont se plaint la classe ouvrière. Mais sans s'exagérer son importance, ils peuvent avoir une haute idée de leur œuvre et en espérer beaucoup de bien, si elle continue à être dirigée d'après les principes qui ont présidé à sa création et surtout si elle est soutenue, comme elle doit l'être, par tous les catholiques.

Par cela même qu'elle embrasse plusieurs moyens d'action et qu'elle employe tout ce qui peut exercer une salutaire influence sur l'esprit des ouvriers, elle a des besoins assez considérables : il lui faut des conférenciers habiles, des professeurs aussi patients que dévoués et persévérants, des hommes qui consentent à consacrer une partie de leurs loisirs à diriger et à surveiller les récréations des ouvriers, d'autres qui s'imposent la tâche de les aider, de les conseiller, de les guider dans leurs difficultés, leurs contestations, leurs procès ; enfin des médecins qui veulent bien les soigner moyennant l'allocation d'honoraires insignifiants ; par-dessus tout cela, des ressources pécuniaires assez abondantes pour faire face à toutes les nécessités, surtout dans les temps de crise, et réaliser en outre les améliorations et les progrès que l'agrément ou le bien de la Société réclame.

Or, les catholiques sont parfaitement en état de remplir les conditions de ce programme, mais ils doivent le vouloir sincèrement. Tous doivent agir dans la même vue et ne pas éparpiller leurs forces.

Les Sociétés ouvrières se développent et se multiplient dans tous les sens ; nous avons signalé ce fait en commençant cette étude. Nous nous sommes aussi efforcé de faire comprendre que les catholiques ne peuvent rester étrangers à ce mouvement ; mais leur concours doit toujours être subordonné à la réalisation d'un but moral et religieux. Aider de leurs ressources et de leur influence des Sociétés ouvrières sur la direction desquelles ils n'auraient aucune action, nous semblerait le comble de l'imprudencé : c'est une faute qu'ils doivent éviter à tout prix. Quand il ne s'agit que de charité ou d'aumônes, on peut, sans courir de grands risques, ne pas se préoccuper d'abord du moral de celui qu'on assiste. On est en présence d'un malheureux qui lutte contre la maladie ou la misère, et l'on cherche d'abord à lui sauver la vie, en se réservant de chercher plus tard à sauver son âme, si c'est possible. Mais quand il s'agit du patronage des Sociétés ouvrières, la situation est bien différente. On ne doit pas oublier que ces Sociétés n'ont qu'un but restreint de prévoyance, qu'elles sont fondées, non pour réparer un mal actuel, mais pour prévenir un mal futur. Elles ont pour but l'amélioration de la condition physique et morale d'une classe de la société, œuvre qui exige des efforts continus, plutôt que son soulagement présent. Ce n'est pas le sentiment de la charité seule qui les fait naître et qui les fait vivre, mais encore une raison d'économie sociale, et surtout ce besoin de bien-être et de progrès qui est inhérent à la nature humaine. Or, les associations dont il s'agit, abandonnées à elles-mêmes, laissées sans contrôle et sans frein dans

les mains des ouvriers qui les ont organisées, peuvent devenir de puissants instruments pour le mal. Aider à leur développement, sous le prétexte qu'elles font relativement un certain bien et qu'on pourra plus tard s'opposer à leurs tendances si elles devenaient mauvaises, c'est caresser la plus dangereuse illusion.

D'autre part, nous avons devant nous une Société organisée suivant les principes catholiques, établie dans des conditions de nature à faire aux ouvriers tout le bien qu'il est raisonnablement permis d'espérer pour eux : pourquoi donc perdre notre temps, notre influence et notre argent à patronner d'autres entreprises moins bonnes à certains égards et dangereuses sous d'autres points de vue ? Si la Société de Saint-Joseph laisse encore à désirer sous quelque rapport, n'oublions pas qu'elle est essentiellement perfectible et qu'aux yeux de la plupart de ceux qui la dirigent, elle n'est pas même sortie de sa période d'expérimentation. Le seul point sur lequel elle ne peut pas varier, c'est son côté moral, l'éducation de l'ouvrier. Or, c'est précisément celui où elle est le plus attaquée, parce que là est son but le plus essentiel et en même temps le plus difficile à atteindre.

Faute d'un personnel suffisant, les comités directeurs des diverses sections ont parfois éprouvé des difficultés à organiser régulièrement les cours du dimanche. On ne peut que s'affliger de ce fait, quand on pense que la Société compte parmi ses membres un grand nombre d'ouvriers qui ne savent pas même lire et écrire. Il reste donc, de ce chef, beaucoup à faire pour compléter l'œuvre de l'enseignement élémentaire. La fréquentation des leçons de morale, strictement obligatoire d'après le règlement, laisse aussi à désirer.

La Société de Saint-Joseph est entourée de sociétés et d'entreprises rivales qui lui créent une rude concurrence. Ce sont, d'une part, les cafés-concerts et les lieux de divertissement qui sollicitent la classe ouvrière, en offrant à ses appétits des plaisirs plus attrayants, plus faciles, plus libres, et par cela même plus dangereux. Ce sont d'autres sociétés de secours mutuels qui, sans rien exiger des ouvriers pour ce qui concerne leur éducation, s'efforcent de multiplier les avantages qui leur sont offerts, au risque de ne les leur procurer que temporairement, en dépassant les limites que recommande une sage prudence, semblables à ces industriels qui, pour réussir à écraser un concurrent, s'exposent eux-mêmes à faire faillite dans un court délai.

Dans une situation semblable, le devoir des catholiques nous semble très-nettement tracé. Il leur importe de patronner et de soutenir la Société de Saint-Joseph à l'exclusion de toute autre qui ne reposerait pas sur les mêmes bases, parce que celle-ci offre seule toutes les garanties qu'ils sont en droit d'exiger en ce qui concerne l'enseignement moral et religieux, par l'intervention du clergé ; du côté des plaisirs, par l'organisation de divertissements qui satisfont à un besoin légitime sans pouvoir dégénérer en abus et en corruption ; sous le rapport social, par le rapprochement de toutes les classes qui se mêlent sans se confondre, font entre elles un heureux échange de bons procédés, de services et de rapports agréables, et réalisent ainsi, par les seuls moyens pratiques et raisonnables, le dogme chrétien de la fraternité.

Supposons que ce concours des catholiques ne fasse jamais défaut et qu'il soit exercé généreusement et loyalement : on peut, sans se payer d'illusions, entrevoir pour la classe ouvrière, et par conséquent pour le pays, un avenir aussi tranquille et aussi heureux que l'instabilité des choses humaines et l'imperfection de notre nature peuvent le laisser espérer.

Ce concours serait évidemment personnel et pécuniaire.

En se mettant en relations plus intimes, les classes aisées et les classes ouvrières

ne verraient plus s'élever entre elles les froissements, les préjugés, les jalousies, les haines qui, à certaines époques, ont engendré ces conflits sanglants dont l'histoire nous a conservé le triste souvenir.

En assistant le dimanche soir, avec plus de zèle encore qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici, à ces fêtes, spectacles, concerts ou récréations que les comités de la Société organisent principalement en vue de procurer aux membres effectifs des amusements qu'ils partagent avec leurs femmes et leurs enfants, les membres honoraires exerceraient une influence très-salutaire sur l'ouvrier et sa famille, en leur donnant l'habitude des bonnes manières et de la politesse. Ce point est plus important qu'il ne semble au premier abord. L'expérience de chaque jour ne nous apprend-elle point l'influence des formes dans le commerce de la vie ? N'est-ce pas le manque d'éducation, la rudesse et la grossièreté du langage et des manières qui séparent le plus les différentes classes de la société et qui deviennent souvent la source des conflits les plus regrettables ?

D'autre part, ces récréations, auxquelles les membres de la Société assistent, ont déjà produit d'excellents résultats. Il ne s'agirait donc que de les étendre et de les propager.

En prêtant son concours à une bonne organisation de leçons et de conférences le dimanche et même d'autres jours de la semaine, quel bien la classe aisée ne ferait-elle pas à la classe ouvrière ? N'est-ce pas à son ignorance que celle-ci doit, en grande partie, sa situation précaire ?

L'institution de conférences régulières sur la morale, qui se donnent le dimanche, n'est-elle pas, à elle seule, la chose du monde la plus salutaire pour les ouvriers qui, pour la plupart, restent complètement étrangers à tout enseignement moral et religieux lorsqu'ils cessent, aussitôt après leur confirmation, de fréquenter le catéchisme ?

Et l'observation du dimanche ? Que n'a-t-on pas dit sur ce point essentiel ? Et quel catholique n'admettra pas que la Société de Saint-Joseph aurait bien mérité de l'humanité entière si elle pouvait seulement contribuer par ses leçons et la sage organisation de ses récréations au maintien du repos du jour du Seigneur et de sa sanctification ?

Au point de vue pécuniaire, la Société trouverait dans l'intervention active des catholiques de la classe aisée un surcroît de ressources qui lui permettrait d'augmenter le bien qu'elle fait aux ouvriers. Aujourd'hui, elle est obligée d'exclure de ses bienfaits ceux qui sont atteints de maladies chroniques ou de certaines infirmités incurables, et les ouvriers ayant dépassé un certain âge, c'est-à-dire les plus malheureux, les plus délaissés, les plus dignes de pitié. Cette exclusion est commune à toutes les institutions de secours mutuels, et commandée par la prudence ; mais cette prudence n'aurait plus sa raison d'être si les ressources de la Société étaient suffisantes et assurées.

Le secours en cas de maladie est aujourd'hui d'un franc par jour et il ne peut dépasser 180 francs par an, pour un seul individu ; il est des cas où cette somme est insuffisante, et il faudrait pouvoir l'augmenter, dût-on même, à cet effet, élever le taux des cotisations individuelles.

Les secours pharmaceutiques et médicaux sont toujours donnés avec une certaine parcimonie commandée par l'état de la caisse. Et cependant, combien ne serait-il pas à désirer que la Société pût assurer à tous ses membres une large participation à ce genre de secours ?

Un dernier avantage auquel l'ouvrier se montrerait très-sensible et qui serait pour lui un bienfait inappréciable, c'est la participation de sa femme et de ses enfants à la caisse de secours. Cette participation serait facile si la Société possédait les ressources nécessaires à cet effet. On pourrait la comparer à un arbre robuste qui, soigné avec sollicitude, pousse incessamment de nouveaux bourgeons et produit des fruits de plus en plus abondants. L'arbre de Saint-Joseph admet toute espèce de greffe et n'attend, pour les faire fructifier, que la rosée du ciel et l'aide d'un bon jardinier.

Il n'est pas inutile, croyons-nous, de résumer en quelques mots les idées exposées dans cette notice.

Il s'opère dans la classe ouvrière, depuis l'abolition de l'ancien régime, un mouvement que signalent tous les écrivains, tous les penseurs, tous les moralistes, et qui frappe même les esprits les moins clairvoyants. Nous marchons directement, mais plus ou moins vite, à l'émancipation de plus en plus complète de la classe ouvrière et à une sorte de nivellement général qui est aujourd'hui le *desideratum*, le point de mire d'une classe de la société de plus en plus nombreuse. Ce mouvement, conséquence inévitable des principes qu'invoque la société moderne, sera excessivement dangereux et aboutira à des catastrophes, si la classe ouvrière est abandonnée à ses instincts, à ses passions, à son ignorance. Tout au contraire, il s'effectuera naturellement, paisiblement, sans secousse, si les classes élevées tendent une main fraternelle aux classes inférieures, pour les aider à améliorer leur sort, pour les instruire et les moraliser.

Cet appui, ce secours, lors même qu'il ne serait pas un acte de haute politique, serait encore avant tout et par-dessus tout l'accomplissement d'un devoir que l'Évangile prescrit de la manière la plus impérieuse à ceux qui possèdent l'aisance et la richesse.

Le développement, les progrès, les tendances des Sociétés ouvrières que l'on voit surgir de toutes parts, sont un signe du temps qui ne peut être méconnu que par des gens engourdis dans la satisfaction des biens que la Providence leur a départis, ou complètement aveuglés par les trompeuses théories de la philosophie socialiste.

Le devoir comme l'intérêt des catholiques est de s'occuper activement de ces sociétés, pour leur donner une direction qui soit à la fois profitable aux ouvriers et inoffensive pour l'ordre social.

En exposant l'organisation de la Société ouvrière de Saint-Joseph, nous avons fait connaître une forme de société qui semble la plus propre à réaliser tout le bien qu'on peut raisonnablement espérer pour la classe ouvrière, lorsqu'on envisage ces graves questions avec un sens droit et sans illusion.

Avec une organisation qui semble au premier abord complexe, la Société ne met en usage que les moyens les plus simples et les plus pratiques. Son principe est essentiellement chrétien et elle ne prétend faire quelque bien qu'en appliquant les éternels préceptes de justice et de morale auxquels le christianisme est venu donner, il y a dix-huit siècles, une éclatante sanction.

Aimer son prochain, faire le bien, user de charité et de tolérance, ne pas s'opposer d'une manière systématique au désir de l'ouvrier d'améliorer sa position, l'aider au contraire dans les efforts qu'il fait à cet effet, le traiter comme nous voudrions être traités nous-mêmes, voilà le programme chrétien que cette Société suit sans se rebuter. Ce sont là des moyens bien innocents et bien peu nouveaux, dira-t-on peut-être : cependant la Société de Saint-Joseph n'a pas la prétention d'en employer

d'autres, parce qu'elle est chrétienne avant tout et qu'elle a confiance dans Celui qui les a proposés. Elle ne croit pas que la nature de l'homme ait subi le moindre changement depuis Adam. Elle pense que la source et la raison des maux et des misères dont souffre l'humanité ont toujours été les mêmes à toutes les époques de l'histoire du monde et que le seul moyen de les atténuer se trouve dans l'application sincère et complète des préceptes du Christ. C'est pour cela qu'elle fait appel à tous les catholiques de bonne foi et elle a la confiance que cet appel sera entendu. C'est en s'unissant pour instruire et moraliser la classe ouvrière, qu'ils pourront parvenir à lui faire le plus de bien ; c'est en acceptant cet enseignement et en le mettant à profit que les ouvriers pourront le plus efficacement améliorer leur sort.

IV. — OEuvre des Petites-Sœurs des Pauvres.

M. l'abbé Le Pailleur, né à Saint-Malo, en Bretagne, est le fondateur des Petites-Sœurs des pauvres. Le bon Dieu lui a inspiré cette OEuvre nouvelle, dès son début dans le sacerdoce. Nommé vicaire de Saint-Servan, il mit à exécution son dessein. Une jeune ouvrière s'étant présentée à son confessionnal, le 20 janvier 1838, il reconnut qu'elle était propre à l'OEuvre qu'il méditait. Il la prépara à la vie religieuse, sans lui découvrir son secret, qu'il ne lui révéla que plus tard et progressivement. Il lui associa une autre jeune ouvrière, aussi d'une grande vertu.

Pendant deux ans et demi, il forma, il éprouva ces deux jeunes personnes, et il leur avait recommandé de prendre soin d'une pauvre aveugle, âgée de quatre-vingts ans. Au bout de ce temps, il leur parla clairement de son OEuvre et leur dit de porter cette bonne vieille dans la mansarde de deux pauvres servantes qui voulaient bien se prêter à cet acte de charité ; que là, elles pourraient continuer de soigner leur aveugle, qui leur était devenue bien chère. Ce déplacement eut lieu en effet ; c'était le 15 octobre 1840. L'une des deux servantes, nommée Jeanne Jugan, pria le fondateur de l'associer aux deux jeunes ouvrières pour devenir religieuse ainsi qu'elles ; l'autre, nommée Fanchon Aubert, est restée dans l'ordre au même titre que les vieux pensionnaires. La mansarde où l'on était depuis environ un an devint insuffisante ; on avait reçu une deuxième infirme et une quatrième Sœur. Le fondateur loua un rez-de-chaussée, sombre et assez misérable, où il logea 12 pauvres et les 4 Sœurs, qu'il nomma dès lors les *Petites-Sœurs des pauvres*. La première que le bon Dieu lui avait envoyée, et qui fut appelée Marie-Augustine de la Compassion, devint supérieure générale, et l'est encore aujourd'hui.

Il y avait un an qu'on habitait le rez-de-chaussée ; les pauvres se présentaient, mais on ne pouvait plus les recevoir. C'est à ce moment que le fondateur acheta une maison de 22,000 francs, sans posséder aucune ressource, s'appuyant uniquement sur Dieu. Mais sa foi était grande !...

Ce dévouement incroyable n'attira pas seulement les bénédictions de Dieu, il conquiert les suffrages des hommes. La petite OEuvre commencée si humblement à Saint-Servan est devenue une des plus imposantes et des plus puissantes manifestations de la charité chrétienne. Elle occupe en France et à l'étranger (Angleterre, Belgique, Suisse, Écosse, Espagne, etc.), 102 maisons, où sont recueillis plus de

10,000 vieillards des deux sexes. Le nombre des Petites-Sœurs dépasse 1,600. Le petit noyau, planté il y a 27 ans, a pris, dans l'abnégation et l'humilité, une germination admirable. Les Petites-Sœurs vivent sous la règle de Saint-Augustin, avec des constitutions adaptées à leur genre de vie. Le noviciat est à la Tour-Saint-Joseph, près Bécherel (diocèse de Rennes).

La fondation de Bruxelles date du 2 avril 1854; — commencée avec six Petites-Sœurs, elle en compte maintenant 15, et 209 vieillards des deux sexes. — Outre celle-ci, il y a encore 7 maisons du même ordre, à Liège, Louvain, Jemmapes, Bruges, Namur, Anvers et Ostende, qui comptent ensemble 862 vieillards et 80 Petites-Sœurs environ.

Les ressources sont, pour la maison de Bruxelles : le subside annuel de 2,000 francs dû à la générosité de l'administration communale; — quelques dons éventuels et un certain nombre de souscriptions annuelles; — mais la principale est la quête que font les Petites-Sœurs, recueillant au jour le jour les restes, les desertes et de minimes aumônes. Tout cela constitue le seul revenu de l'établissement, revenu bien modeste et bien précaire, mais qui, cependant, a suffi jusqu'ici à l'entretien de son nombreux personnel. La Providence veille sur les Petites-Sœurs et leurs protégés, et c'est encore vers elle que s'élèvent aujourd'hui leurs cœurs reconnaissants. Les Petites-Sœurs se consacrent exclusivement au soulagement des vieillards indigents, auxquels elles donnent asile, et les soins qu'elles leurs prodiguent ne sont rétribués d'aucune manière; elles se nourrissent des mêmes aliments que leurs pauvres, et remplissent les divers emplois, dans l'hospice, sans le secours d'aucune personne étrangère salariée. Le service médical de l'établissement est confié au zèle et aux soins intelligents d'un médecin dévoué, qui ne perçoit aucun traitement. Le service religieux n'est pas non plus rétribué; le clergé des paroisses y remplit gratuitement les fonctions de son ministère.

VII. — OEuvre de la Congrégation

DE NOTRE-DAME DE CHARITÉ DU BON PASTEUR D'ANGERS.

On sait qu'il faut mettre au premier rang des institutions vouées à la régénération des âmes, la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers.

Fondée en France, en l'année 1638, par un prêtre de l'Oratoire, le R. P. Eudes, cette congrégation adopta la règle de saint Augustin et les constitutions de l'Ordre de la Visitation; l'esprit de mansuétude de saint François de Sales convenait, en effet, au but de cet Institut, qui ajoute aux trois vœux ordinaires de religion, celui de travailler au salut des âmes pécheresses. Pour rappeler sans cesse à ses religieuses l'innocence dans laquelle elles doivent vivre, le P. Eudes voulut que leurs vêtements fussent blancs comme ceux que prennent les anges, quand ils paraissent aux yeux des hommes.

Nous voyons dans l'histoire des ordres religieux, que la Congrégation du Bon-Pasteur reçut, dès l'année 1642, des lettres-patentes du roi Louis XIII et qu'en 1666 elle fut approuvée par Sa Sainteté Alexandre VII. Cette approbation fut confirmée en 1741 par un décret de Benoît XIV.

En 1792, lorsque la persécution religieuse avait déjà commencée son œuvre sanglante, l'Ordre comptait, en France, environ douze maisons.

Dispersée par la tourmente révolutionnaire, cette Congrégation fut une des premières à se relever ; et en s'appliquant à guérir les maux causés par l'anarchie et l'impiété, elle eut une des parts les plus glorieuses à la régénération de la France. Mais Dieu la destinait à une mission plus grande encore : il voulait qu'elle allât porter au loin les lumières et la civilisation de l'Évangile.

En 1855, le Pape Grégoire XVI érigea, par un décret en date du 5 avril, la maison d'Angers en monastère général. C'est à partir de ce moment que nous voyons le zèle de cette Congrégation prendre tout son essor et se développer sous toutes les formes, pour se prêter à tous les besoins de la société actuelle : pourvu qu'elle sauve les âmes, que lui importent les obstacles, les distances et les sacrifices !

Le gouvernement français lui confie ses jeunes délinquantes ; elle est chargée de les former aux travaux agricoles. Ces enfants, sans protection dans le monde, sont menacées à leur sortie de l'établissement, où a commencé l'œuvre de leur régénération, de retomber sous l'influence des causes qui ont déterminé leur première chute, si elles ne trouvent un abri, en attendant qu'elles puissent rentrer sans danger dans la société. Le Bon-Pasteur s'empresse de pourvoir à cette nécessité en ouvrant ses portes hospitalières aux jeunes libérées.

Les épidémies et les guerres déciment les familles et laissent après elles un grand nombre d'enfants orphelins. Le Bon-Pasteur est là, il trouvera bien à les abriter : des asiles dédiés aux patrons de la France, saint Michel, saint Louis et sainte Geneviève, se multiplient pour les recevoir. Un prêtre génois qui a voué sa vie au rachat des esclaves, y sollicite un refuge pour les jeunes Éthiopiennes qu'il parvient à arracher à l'esclavage ; elles y sont admises et y deviennent bientôt des enfants de l'Église.

Dès l'année 1858, le Pape Grégoire XVI appelle à Rome les Filles du Bon-Pasteur, et leur confie, dans le monastère de *Santa-Cruce*, le soin des jeunes condamnées. Pendant les années 1839 et 1840, elles étendent leur sainte et féconde mission à la Belgique, à l'Allemagne et à l'Angleterre.

En 1845, elles franchissent la Méditerranée et secondent le gouvernement français dans son œuvre civilisatrice, en formant successivement des établissements à Alger, à Oran et à Constantine.

Toutefois, les nouvelles fondations ne peuvent suffire au zèle de la Congrégation du Bon-Pasteur ; elle voit avec une indicible douleur ces enfants que la charité avait emmenées en France pour leur donner la liberté et les appeler à la vérité, s'étioler loin du soleil de la patrie ; elle ne peut se résigner à les laisser souffrir. Mais l'Œuvre du rachat des esclaves lui est trop chère pour qu'elle ne la seconde pas de tous ses efforts ; si donc les jeunes victimes arrachées à l'esclavage ne peuvent venir vers lui, le Bon-Pasteur volera vers elles, et un établissement spécial s'élève bientôt pour les recevoir, sur les côtes barbaresques.

Dans le même but, une maison est fondée au Caire dès l'année 1846 (1). Une gigantesque entreprise, celle du canal maritime de Suez, amène de tous les rivages de la Méditerranée de nombreuses colonies d'Européens et d'Asiatiques, qui se mêlent à la population indigène. A ces colonies ouvrières, il faut des missionnaires, et cette

(1) Le vice-roi d'Égypte fit don à la Congrégation d'un vaste terrain et d'une somme de 40,000 francs, pour son établissement au Caire.

fois encore, c'est au Bon-Pasteur que l'on aura recours. Port-Saïd, cette ville bâtie d'hier, les recevra. M. de Lesseps leur aplanit les voies, et, dans sa sollicitude, s'attache à prévenir tous les dangers d'un voyage à travers les sables brûlants du désert.

Partout où pénètre l'émigration européenne, le Bon-Pasteur est appelé à guérir les plaies morales qu'elle traîne à sa suite. Les États-Unis et le Canada sont les premiers à réclamer ses soins : Louisville, Montréal, Saint-Louis, Philadelphie, Cincinnati, New-York, la Nouvelle-Orléans et l'Illinois reçoivent ou attendent de son dévouement la véritable civilisation.

L'Amérique méridionale vient à son tour solliciter son zèle. Le Chili voit s'ouvrir, en l'espace de quatre années seulement, six maisons de la congrégation du Bon-Pasteur.

A cette même époque, les Indes orientales avaient déjà fixé son attention ; cédant aux désirs de M^{re} Charbonnaux, l'apôtre du Maïssour, elle avait envoyé dès l'année 1854 quelques-unes de ses filles planter la tente du Bon-Pasteur dans la ville de Bangalore. Mais une moisson plus abondante les attendait sur d'autres rives ! Une dernière partie du monde, l'Australie, s'offrait encore au zèle et à l'infatigable ardeur des Filles du Bon-Pasteur : ce fût en l'année 1865 que leurs vœux furent exaucés et qu'elles fondèrent à Melbourne leur premier établissement.

Ainsi que nous venons de le voir, avec la bénédiction du Saint-Siège, l'institut de Notre-Dame du Bon-Pasteur s'est répandu dans *les cinq parties du monde* ; la maison-mère d'Angers, si humble, si petite dans ses commencements, a déjà donné naissance à plus de cent succursales, qui contenaient, à l'époque des élections de mai 1864, 1,830 religieuses professes, 349 novices, 254 Sœurs tourières, 742 Sœurs Madeleines, 3,370 pénitentes, 3,442 préservées, 2,008 pensionnaires et 2,203 détenues.

Ainsi, les diverses maisons du Bon-Pasteur abritaient, il y a un peu plus de trois ans, une population de 16,400 personnes de toutes les catégories, et ce nombre n'a fait que s'accroître depuis cette époque.

En Belgique, il existe trois établissements complets, à Namur, à Mons et à Louvain, et en outre deux refuges ouverts récemment à Laeken et aux environs de Namur, aux orphelines du choléra. Ces maisons, qui réunissent plusieurs centaines d'enfants et de jeunes filles, sont exclusivement soutenues par la charité privée et catholique, qui ne fait jamais défaut chez nous aux œuvres utiles.

IV.

OEUVRES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION.

SOMMAIRE. — Œuvre de l'enfance et de la jeunesse catholique, à Bruxelles. — Asiles de M^{lle} Evain, à Bruxelles. — Société de Saint-Charles-Borromée. — Bibliothèques

paroissiale et populaires, à Bruxelles. — Cercle académique de l'Institut de Saint-Louis, à Bruxelles. — Œuvre des Sourds-Muets et des Aveugles, par M. le chanoine de Haerne.

Avant-Propos.

Nous aurions désiré pouvoir présenter un aperçu complet de l'enseignement et de l'éducation catholiques en Belgique à ses divers degrés. Mais, outre que ce travail eut dépassé les limites de cet Appendice, les éléments nécessaires pour sa rédaction nous ont fait défaut. Nous nous bornons donc à reproduire les notices qui nous ont été transmises, en les faisant précéder de quelques renseignements et d'une vue d'ensemble qui serviront à faire connaître le régime de l'enseignement primaire *libre* en Belgique et apprécier les services que rendent les Ordres religieux dans cette branche si importante de l'éducation populaire.

Les écoles normales du gouvernement, pour la formation d'instituteurs, à Nivelles et à Lierre, comptaient en 1863-1864, 298 élèves. Les sections normales établies près des écoles moyennes de l'État, à Bruges, à Gand, à Huy et à Virton, en comptaient 122. Total : 429.

Les sept écoles normales agréées, Thourout, Saint-Nicolas, Bonne-Espérance, Saint-Roch, Saint-Trond, Carlsbourg et Malonne, annexées aux établissements épiscopaux, étaient fréquentées, en 1862-1863, par 390 élèves.

Il existe treize établissements agréés pour les élèves institutrices, dont les cours étaient suivis, en 1862-1863, par 329 jeunes personnes.

L'élément officiel et l'élément libre se balançaient à peu près dans les deux ordres d'institutions.

Le nombre total des élèves dans les écoles communales et libres et dans les pensionnats, était, au 31 décembre 1863, de 544,761. Dans ce nombre ne sont pas compris les enfants et les jeunes gens admis dans les écoles gardiennes, les écoles moyennes, les athénées, les collèges, et dans les établissements spéciaux, tels que les écoles dentellières ou ateliers d'apprentissage, les écoles de réforme, etc.

Voici dans quelles proportions ces 544,761 élèves étaient répartis entre les établissements soumis à l'inspection et les établissements entièrement libres :

	Soumis à l'inspection.	Entièrement libres.
Garçons	237,137	42,256
Filles	198,450	66,918
TOTAUX	435,587	109,174
TOTAL GÉNÉRAL.	544,761	

Il résulte de ce relevé que les élèves des établissements privés forment à peu près le quart de ceux qui sont inscrits dans les établissements soumis à l'inspection. Cette proportion est réduite au 6^e pour les garçons, tandis qu'elle s'élève au tiers pour les filles.

Sur un chiffre de 9,633 agents, le personnel enseignant dans les écoles et pensionnats de toutes les catégories comptait en 1863 :

	Laïques.	Religieux et religieuses.
Instituteurs, sous-instituteurs, assistants, etc.	4,361	408
Institutrices, sous-institutrices, assistantes, etc.	1,493	2,484
Personnel des pensionnats.	221	666
Totaux.	6,075	3,558
	9,633	

Ainsi, les ordres religieux fournissaient, en 1863, plus du tiers du personnel enseignant.

Ce dernier relevé ne coïncide pas avec celui de la statistique des associations religieuses, tel qu'il est fourni par le recensement de la population du 31 décembre 1856, rectifié depuis par l'administration (1), et que nous croyons utile de reproduire (2) :

	NOMBRE DE		
	Maisons-mères.	Succursales.	Membres.
I. — COMMUNAUTÉS D'HOMMES.			
Associations hospitalières	8	9	270
Id. id. et enseignantes	9	15	496
Associations enseignantes	4	42	531
Id. ayant pour objet la vie contemplative et le saint ministère	19	16	591
Id. ayant pour objet la vie contemplative, le saint ministère et l'enseignement	9	14	495
Totaux.	49	96	2,383
II. — COMMUNAUTÉS DE FEMMES.			
Associations hospitalières	96	56	2,526
Id. id. et enseignantes.	78	95	2,075
Associations enseignantes	134	315	5,082
Id. contemplatives	37	14	2,095
Id. id. et enseignantes.	18	5	469
Totaux.	363	485	12,247
Total général.	412	581	14,630

Ce relevé distingue les succursales des maisons-mères; ces dernières seules constituent les couvents, dont le nombre, comme on voit, est de 412: 49 d'hommes et 363 de femmes. La colonne des succursales indique le nombre de communes ou d'établissements où des religieux et des religieuses sont détachés pour diriger les écoles, soigner les malades, les vieillards et les infirmes, faire le service des maisons d'aliénés, des prisons, etc.

Au nombre des communautés de femmes vouées à la vie contemplative sont compris les Béguinages, qui comptent encore plus de 1,500 béguines. Or, l'on sait que les Béguinages sont simplement des lieux de retraite où la vie domestique est combinée avec la vie religieuse; les béguines ne font pas de vœux, elles

(1) Voir le résumé statistique de l'Administration des cultes dans l'Exposé de la situation du royaume, période décennale de 1851-1860.

(2) V. Les ordres monastiques et religieux, par Ed. Ducpetiaux. § VII, Statistique des associations religieuses, particulièrement en Belgique, p. 197 et suiv.

peuvent à volonté rentrer dans le monde et se marier. De même que les religieuses vouées à ce que l'on appelle la vie contemplative, elles s'assistent entre elles, travaillent pour les pauvres et pratiquent la charité de plusieurs manières.

Parmi les communautés d'hommes, il n'y en a qu'une seule qui soit reconnue, celle des *Trappistes*, dans la province d'Anvers, qui se livre au défrichement des bruyères et donne en outre l'enseignement aux enfants pauvres.

Parmi les communautés de femmes, 155 sont reconnues aux termes des décrets impériaux qui leur accordent la personnification civile :

47 ont été reconnues sous le gouvernement français, de 1808 à 1813;

67 sous le gouvernement des Pays-Bas, de 1817 à 1829;

41 sous le gouvernement belge, de 1835 à 1847.

Depuis cette dernière date, nulle reconnaissance nouvelle n'a été décrétée.

Malgré les rectifications apportées au dernier recensement, nous avons tout lieu de croire qu'on a exagéré le nombre de maisons-mères ou des couvents proprement dits, en les confondant avec les succursales. C'est un classement à refaire en entier.

Quoi qu'il en soit, et en acceptant les chiffres tels qu'ils résultent du relevé officiel, nous voyons que la liberté constitutionnelle d'association, dans l'ordre religieux, a surtout développé le nombre et accru la population des communautés qui se vouent, soit exclusivement à des œuvres de bienfaisance, soit simultanément à ces œuvres et à l'enseignement, surtout à l'instruction gratuite des classes ouvrière et indigente.

Si nous représentons par 100 le nombre des Congrégations et des religieux de toute espèce, nous trouvons, aux époques successives des relevés opérés, les proportions que voici :

	CONGRÉGATIONS			
	HOSPITALIÈRES ET ENSEIGNANTES.		PUREMENT CONTEMPLATIVES.	
	Établissements.	Population.	Établissements.	Population.
1789. . . .	43	38	57	62
1829 (1). . .	80	90	20	10
1846 (1). . .	91	87	9	13
1856 (1). . .	96	94	4	6

Cette transformation progressive est des plus remarquables; elle prouve une fois de plus que les institutions religieuses catholiques correspondent aux besoins de la société et qu'elles n'hésitent pas à adopter les formes et à accepter les missions si variées que commande la charité. L'honorable rapporteur du projet de loi sur les établissements de bienfaisance, en 1857, avait déjà fait la même observation (2) :

« En 1789, les associations religieuses étaient vouées principalement à la vie contemplative. Aujourd'hui, c'est vers la charité, vers les intérêts des classes pauvres que se porte cette sève toujours vivace de l'esprit catholique, de l'esprit d'association pour le bien. »

Les associations religieuses se sont surtout multipliées dans les Flandres où

(1) En éliminant les béguinages.

(2) Séance de la Chambre des représentants de Belgique, du 29 avril 1857.

existent, comme l'on sait, le plus grand nombre d'indigents et les plus grands besoins. Elles embrassent dans leur sphère d'activité, en Belgique comme en France et dans les autres pays, toutes les œuvres instituées en vue d'alléger les souffrances et d'améliorer la condition physique et morale des classes pauvres et ouvrières : les crèches, les salles d'asile, les écoles primaires et dominicales, les écoles industrielles, les ateliers d'apprentissage, le patronage des apprentis, les instituts de sourds-muets et d'aveugles, les orphelinats, le service des hôpitaux, des hospices de vieillards, d'infirmités, d'incurables, des fermes-hospices, des maisons d'aliénés, des malades à domicile et dans les familles, la visite des pauvres, le service des prisons et des dépôts de mendicité, les colonies agricoles, les écoles de réforme, les maisons de refuge et de repentir, etc. Il n'y a pas une misère à laquelle elles ne tendent une main secourable, pas une larme qu'elles ne cherchent à essuyer, pas un abandonné auquel elles n'ouvrent leur sein maternel.

Veut-on savoir ce que fait et ce que peut l'esprit d'association religieux lorsqu'il se met au service d'une grande idée et qu'il inspire une de ces âmes fortes, généreuses et confiantes que Dieu envoie parfois à l'humanité pour la consoler et la fortifier dans son pénible labeur et dans ses douloureuses épreuves ? Qu'on interroge l'œuvre admirable d'un humble prêtre flamand dénué de fortune, l'abbé Triest, au commencement de ce siècle, au sein de la tourmente qui agitait encore la société.

A la mort de cet apôtre de la charité, le 24 juin 1836, qui fut un jour de deuil pour le pays tout entier, les quinze établissements de *Sœurs de la Charité* fondés par ses soins, comptaient 42 institutions ou destinations spéciales : 5 pensionnats de demoiselles, ayant ensemble 252 élèves ; 12 hospices pour incurables, contenant 610 individus ; un hôpital contenant 45 malades ; 2 instituts de sourdes-muettes et d'aveugles, ayant 78 élèves ; 3 maisons d'aliénées où 245 de ces infortunées recevaient les soins les plus dévoués ; 3 institutions d'orphelines, avec une population de 53 enfants ; 7 écoles flamandes fréquentées par 560 enfants ; 7 écoles gratuites, où 1,580 enfants pauvres recevaient l'instruction ; enfin 2 pharmacies à Gand. Les Sœurs chargées du service de tous ces établissements étaient au nombre de 196.

Les *Frères de la Charité*, institués par le même fondateur, avaient neuf établissements principaux desservant 18 institutions spéciales : 6 écoles gratuites, où plus de 2,000 garçons pauvres recevaient l'instruction ; 2 hospices, où étaient soignés 206 vieillards ; 2 instituts pour les sourds-muets avec 48 élèves ; 1 institut pour les aveugles, qui y étaient au nombre de 19 ; 2 maisons pour les orphelins, où 194 enfants étaient élevés ; 1 école bourgeoise ; 2 hospices d'aliénés, avec une population de 234 malades ; enfin 2 maisons où vivaient retirés 8 vieillards payant une modique pension. Le nombre total des Frères préposés aux divers services de ces établissements était de 94 (1).

Tout compte fait, voilà 60 institutions charitables qui donnent asile à plus de 6,000 infortunés, malades, vieillards, incurables, aliénés, aveugles, sourds-muets, orphelins, enfants pauvres, desservis par 290 religieux des deux sexes, dues à l'infatigable charité d'un seul homme. Que l'on eût opposé à l'abbé Triest

1) *Biographie de M. le chanoine TRIEST* ; Gand, Van Ryckeghem-Hovaere, 1836.

la doctrine que l'on veut faire prévaloir aujourd'hui en Belgique, et tout ce noble édifice serait tombé dans le néant. Heureusement, l'empereur Napoléon et le roi Guillaume des Pays-Bas jugèrent la question d'un point de vue plus élevé et plus chrétien. Les utiles établissements fondés par ce prêtre vénérable ont été reconnus par le gouvernement et ont reçu la personnification civile. Pourquoi n'en serait-il pas de même des institutions analogues? Ce qui était bon et licite sous l'Empire et sous le régime hollandais ne le serait-il plus sous le régime de liberté inauguré par la Révolution de 1830?

M. le chanoine de Haerne, membre de la Chambre des représentants de Belgique, a publié, en 1857, dans le *Spectateur belge*, une série de tableaux qui résument une enquête qu'il a instituée sur l'action de la charité privée dans ce pays, exercée surtout par l'intermédiaire des associations religieuses.

Il résulte de ce travail, fait avec le soin le plus consciencieux et auquel ont contribué plusieurs personnes compétentes, qu'il y a, en Belgique, 234 hôpitaux et hospices fondés par la charité privée, desservis approximativement par 1,453 religieux et religieuses; 14,825 malades, vieillards et infirmes sont traités dans ces établissements, et occasionnent annuellement une dépense de 2,484,287 francs.

306 écoles primaires, dirigées par 1,196 religieux, sont fréquentées par 50,909 élèves, dont la dépense est de 521,590 francs. Pour les filles, il y a 444 écoles primaires dirigées par 1,796 religieuses, fréquentées par 65,358 filles, et dont la dépense s'élève à 623,740 francs.

Les écoles dominicales, qui servent à donner non-seulement l'instruction religieuse, mais encore en partie l'instruction élémentaire, sont au nombre de 536; elles renferment 176,034 élèves des deux sexes, et occasionnent une dépense de 172,413 francs.

Les écoles dentellières sont au nombre de 374, placées sous la direction de religieuses; elles sont fréquentées par 39,697 élèves, et donnent un produit annuel estimé à 4,152,909 francs. Déduction faite de la dépense, évaluée à 301,360 francs, le bénéfice net est de 3,851,549 francs. Dans ce dernier chiffre, les deux Flandres seules figurent pour une somme de plus de 3,500,000 francs, produit du travail des enfants qui sont en apprentissage depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de seize à dix-huit ans. C'est là une précieuse ressource qui, répartie entre les familles les plus pauvres, a puissamment contribué à relever les Flandres à la suite de la crise de 1847-1848. Elle l'emporte sur le revenu des bureaux de bienfaisance de ces deux provinces, qui était, en 1850, de 3,400,000 francs.

On compte 123 orphelinats, dont la population réunie est de 4,474 orphelins et orphelines, et dont la dépense est de 706,308 francs.

Les écoles gardiennes entretenues par la charité privée sont au nombre de 96. Elles contiennent 35,972 enfants, et leur dépense s'élève à 369,094 fr.

Il y a 24 ou 25 fermes-hospices, qui se trouvent particulièrement dans les deux Flandres.

Enfin, la Société de Saint-Vincent de Paul compte au moins 277 conférences; leurs dépenses sont évaluées à 491,743 francs et le nombre des familles visitées est de 17,011.

Ce relevé est sans doute incomplet, mais il permet du moins d'apprécier l'étendue et l'action utile de la charité privée et catholique en Belgique, malgré

les obstacles qu'on lui suscite, l'état d'incertitude et la position précaire des établissements qu'elle a fondés. Voilà plus de 2,400 institutions particulières étendant leurs bienfaits à 455,000 indigents, hommes, femmes, enfants, et dépensant pour leur venir en aide plus de 9 millions de francs annuellement. En présence de ce simple fait, on ne peut douter de la vitalité du principe qui lui l'a suscité. Ce principe, c'est la liberté, c'est la foi religieuse, qui seules peuvent enfanter les œuvres fortes et durables. Les premiers instruments de ces œuvres, ce sont les associations religieuses; qu'elles se découragent, qu'elles cessent leurs services, qu'elles disparaissent comme le voudraient quelques hommes prévenus et aveuglés, et, nous n'hésitons pas à le dire, avec elles s'écroulerait l'édifice, non-seulement de la charité privée, mais encore et avant tout de l'assistance publique elle-même, dont elles ont toujours été les auxiliaires dévoués.

I. — OEuvre de l'Enfance et de la Jeunesse

CATHOLIQUES, A BRUXELLES.

Cette OEuvre a pour objet spécial l'éducation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse. Créée à Bruxelles en 1836, elle compte aujourd'hui cinq établissements dont trois sont dirigés par les Filles de la Sagesse, un par les Sœurs de Notre-Dame et le cinquième par les Sœurs de la Charité: ils se trouvent répartis dans la ville et les faubourgs de Bruxelles de la manière suivante :

PAROISSES.	INSTITUTIONS.	PERSONNEL ENSEIGNANT.
Paroisse de Sainte-Gudule.	École Saint-Joseph.	Filles de la Sagesse. — Maison mère
— du Finistère.	— de St-Jean Baptiste.	— — (France, Vendée).
— de Saint-Josse-ten-Noode.	— de l'Immac. Concep.	— — —
— des Riches-Claires.	— de l'Enfant Jésus.	Sœurs de N. Dame. (Namur.)
— de Saint Boniface.	— de l'Ange gardien.	Sœurs de la Charité. (Gand.)

Ces différentes institutions comprennent 20 classes primaires et salles d'asile gratuites fréquentées par 1,756 élèves; 18 classes et jardins d'enfants payants fréquentés par 700 élèves, formant un chiffre total de 58 classes et de 2,456 élèves.

Le personnel enseignant réparti entre ces différents établissements est actuellement de 41 Sœurs institutrices.

L'OEuvre de l'Enfance catholique doit exclusivement sa création et son existence à la charité privée et au produit des classes payantes, ouvertes à toutes les classes de la société dans ces divers instituts.

Le budget approximatif de ses dépenses est de 52,000 francs par année, et celui de ses recettes est équivalent à ce chiffre.

La valeur des propriétés immobilières de la Société s'élève actuellement à 410,000 francs, chargées, à la vérité, d'une dette de 93,900 francs.

Le comité directeur est composé de Dames, au nombre de vingt; il est présidé par un ecclésiastique. Ce comité est propriétaire des établissements mentionnés plus haut (1); il pourvoit par des subsides fixes et annuels à l'existence des Sœurs institu-

(1) A l'exception de l'Institut de l'Ange gardien, sur lequel il n'exerce, en vertu d'arrangements particuliers, qu'une action morale.

trices, à l'entretien des bâtiments et du mobilier, aux frais occasionnés par les distributions de prix faites aux classes primaires.

Une Oeuvre spéciale, celle des *Petits Protecteurs*, sur laquelle on trouvera plus loin des renseignements, est chargée des distributions de vêtements aux enfants des salles d'asile ; cette section de l'Oeuvre principale est surtout intéressante par l'influence moralisatrice qu'elle exerce sur toutes les classes de la société ; — elle a son comité spécial et ses moyens particuliers d'action.

Le comité général n'a pas seulement en vue d'ouvrir le plus grand nombre possible d'écoles catholiques ; il se propose encore de créer des établissements qui soutiennent avec honneur la concurrence des écoles réputées les meilleures, au point de vue de l'enseignement et de l'hygiène. En conséquence, il fait de ces questions l'objet particulier de son étude et de ses recherches.

L'unité de direction est maintenue par les visites fréquentes des classes et par l'adoption de programmes d'enseignement uniformes pour les classes du même degré. Les rapports qui s'établissent entre les Sœurs institutrices, auxquelles sont confiées ces différentes écoles, et qui se font un plaisir et un devoir de s'éclairer mutuellement sur le résultat pratique de leurs communs efforts, est un puissant moyen d'émulation. Leur zèle est soutenu par les conférences périodiques de M. l'inspecteur ecclésiastique du diocèse, qui veut bien étendre ses soins aux différentes branches d'enseignement rentrant dans le programme des écoles fondées par l'Association. Les Sœurs institutrices se préparent à ces conférences par des entretiens et des exercices pratiques et journaliers, sur les questions qui doivent en faire l'objet.

Pour répondre à son but moralisateur, le Comité général a secondé dès l'abord, en leur prêtant ses locaux, les Oeuvres de patronage et les catéchismes de mères de famille. Les personnes qui participent à ces Oeuvres se réunissent chaque dimanche dans la chapelle ou les classes de différents établissements.

L'Oeuvre du Patronage, entre autres, est le complément indispensable de la salle d'asile et de l'école ; elle a pour mission de continuer les rapports entre les maîtresses et leurs élèves, lorsque celles-ci ont passé de l'école à l'atelier, et de leur assurer là et dans la famille un patronage qui s'exerce avec une sollicitude et une vigilance toutes maternelles.

A ces avantages s'en joindront bientôt d'autres plus grands encore, par l'ouverture de classes d'adultes et de cours professionnels : les premières procureront aux anciennes élèves l'inappréciable bienfait de l'enseignement prolongé par plusieurs heures de classe chaque semaine, sans entraver toutefois l'apprentissage dans la famille ou à l'atelier. Les cours professionnels, enfin, leur permettront de s'initier d'une manière pratique aux procédés de telle ou telle profession, en les mettant à l'abri des dangers de l'atelier ordinaire.

En ouvrant des cours professionnels aux jeunes filles, l'Oeuvre de l'Enfance et de la Jeunesse catholiques n'a pas toutefois la présomption de croire qu'elle résoudra cette question si importante et si complexe, agitée par tant d'esprits éminents ; mais, en attendant qu'ils l'aient résolue, n'appartient-il pas à la charité de tenter tous les efforts en son pouvoir, pour parer aux plus graves inconvénients du système actuel d'apprentissage ?

Nous avons cité en passant les catéchismes des mères de famille. Nous croyons devoir appeler l'attention du comité directeur sur cette institution, qui constitue l'un des plus puissants moyens d'atteindre le double but qu'il poursuit : l'éducation de l'enfance et la moralisation de la jeunesse. Plus il réussira à multiplier et à

étendre ces réunions, plus il sera assuré des résultats féconds de son OEuvre. En effet, n'est-ce point là que chaque dimanche, de pauvres mères de famille sont instruites des devoirs qu'elles ont oubliés ou qu'elles ont toujours ignorés ? N'est-ce point là aussi qu'elles apprennent à connaître et à pratiquer ce que leur commande l'amour du prochain inspiré par l'amour de Dieu ?

Les Dames de l'*Institut de l'Adoration perpétuelle*, qui prennent une part si active à toutes les OEuvres citées dans cette notice, ont eu, avec les Sœurs de Notre-Dame et les Filles de la Sagesse, l'initiative des catéchismes des mères de famille ; leurs fréquentes visites chez les pauvres et les malades leur avaient depuis longtemps révélé que l'ignorance de la mère de famille est la plus grande plaie de la classe indigente.

OEuvre des petits Protecteurs.

(Seconde section de l'Enfance catholique.)

Il existe une OEuvre, qui a été inspirée par l'esprit même de la charité, et dont le but est de sauver les pauvres petits Chinois que la cruauté de parents barbares a voués à la mort. Par une touchante pensée, c'est à d'autres enfants qu'on a voulu s'adresser pour l'accomplissement de cette sainte mission.

En jetant les yeux sur la Belgique, et en particulier sur sa capitale et ses faubourgs peuplés, on s'était souvent demandé si une œuvre créée à l'instar de l'*Association de la Sainte-Enfance* n'aurait pas la même utilité que celle-ci pour recueillir les pauvres enfants belges, que l'insouciance de leurs parents abrutis par la misère ou par le désordre expose à tous les dangers de l'âme et du corps. L'examen de cette question a révélé une immense lacune à combler dans les moyens de soulager les souffrances de la classe ouvrière. Peut-il y avoir, en effet, de privation plus douloureuse que celle à laquelle se trouve réduite la mère de famille obligée de laisser seuls ses enfants en bas âge, tandis qu'elle doit aller gagner leur pain quotidien ? Et comment, en présence des progrès toujours croissants du paupérisme, remédier à ce mal, si ce n'est en ouvrant à ces pauvres enfants des écoles gardiennes où ils retrouvent les soins de la famille et une vigilance toute maternelle ?

Depuis longtemps déjà, des personnes dévouées aux intérêts de la classe souffrante, habituées à la visiter dans ces impasses étroites et insalubres où elle est agglomérée, s'étaient émues de pitié à la vue de ces petits êtres relégués dans des réduits infects, où ils respirent, dès leur naissance, l'air vicié qui engendre toutes les maladies et tous les genres d'infirmités auxquelles est exposée l'humanité. Il y a dix ans environ que ces amies de l'enfance résolurent de réunir leurs efforts pour conjurer, autant que possible, ce danger. Elles dirent aux pauvres mères : « Confiez-nous vos enfants, et tandis que vous allez gagner le pain de la famille, nous leur prodiguerons nos soins ; nous leur donnerons de l'air, de l'espace et du soleil, et parmi les heureux de ce monde, nous leur susciterons des protecteurs qui les vêtiront par le travail de leurs mains et qui les nourriront du fruit de leurs sacrifices quotidiens. » Ces paroles furent accueillies avec bonheur ; ces pauvres mères confièrent leurs enfants à la charité, et bientôt, pour les recevoir, l'OEuvre de l'Enfance catholique multiplia les salles d'asile dans la ville et les faubourgs de Bruxelles.

Telle fut l'origine de l'*OEuvre des petits Protecteurs*; elle ne tarda pas à rencontrer les sympathies de toutes les familles qui tiennent à conserver, avec les grands principes de la foi, les habitudes de la charité pratique. Aujourd'hui, cette Association d'enfants compte, dans tous les rangs de la société bruxelloise, de 850 à 900 membres.

Les résultats matériels obtenus pendant l'année 1866 sont trop remarquables pour n'être pas rapportés ici avec quelque détail.

Le nombre d'enfants fréquentant les asiles gratuits était, dans le courant du mois de janvier 1867, de 1,258. Tous ont reçu, par les soins de leurs protecteurs, la soupe quotidienne pendant toute l'année et un trousseau plus ou moins complet au nouvel an. La soupe distribuée chaque jour aux petits asiliens a occasionné, en 1866, une dépense de 5,052 francs, somme bien inférieure à sa valeur réelle et qui n'a été obtenue que grâce, d'une part, à la rigoureuse économie des Sœurs directrices, et, de l'autre, aux quêtes en nature qui ont été faites par les Dames zélatrices. Nous croyons aussi demeurer au-dessous de la réalité, en évaluant à la somme totale de 8,666 francs la valeur des quatre distributions de vêtements qui ont eu lieu successivement, au commencement de cette année, dans les différents asiles. Si nous additionnons ces différents chiffres, nous trouvons, comme résultats matériels de la charité des enfants protecteurs à l'égard de leurs petits protégés, la somme de 11,718 francs.

En créant cette OEuvre, on n'avait pas eu en vue seulement de venir en aide à la classe pauvre et laborieuse; on voulait surtout initier de bonne heure l'enfant doué des biens de la fortune, aux secrets divins de la charité, en plaçant à côté de son berceau une créature faite comme lui à l'image de Dieu, mais dénuée de tout et attendant de lui secours et protection.

Constatons ici, avec bonheur, que cette pensée a été comprise de beaucoup de mères, qui s'en sont inspirées avec succès pour combattre dans leurs enfants cet instinct de personnalité et d'égoïsme, que tous nous apportons en naissant. Aussi en voit-on un grand nombre s'appliquer à mériter des récompenses pour en déverser le produit dans la caisse de l'OEuvre; d'autres s'imposer de véritables privations pour subvenir plus largement aux frais de la soupe et des vêtements qu'ils distribuent chaque année *eux-mêmes* à leurs petits protégés.

Le cœur se dilate dans ces réunions, à l'aspect de ce petit peuple d'enfants accourant de toutes parts chargés de gros et lourds paquets, qu'ils ont bien du mal à porter seuls. Que de mystères ne renferment-ils pas, et comme déjà ils révèlent le caractère du petit donateur! Ici, c'est un jouet, là, un paquet de bonbons, dont il s'est privé pendant des semaines, des mois peut-être, pour en faire une surprise à son petit frère adoptif, au grand jour de la distribution. Parfois, c'est aussi une paire de souliers ou de sabots; quelquefois même, sa sollicitude s'étendant plus loin, une chaude couverture destinée à préserver son petit protégé du froid de la nuit, comme si déjà il avait deviné les misères de sa mansarde. Les petites filles surtout, qui ont tenu à honneur de confectionner *elles-mêmes* le trousseau de leurs protégées, qui dans ce rude labeur ont meurtri leurs petits doigts de maintes piqûres qu'elles montrent avec une sorte de fierté, ne céderaient pas pour beaucoup à d'autres les joies intimes de cette touchante solennité. Qui pourrait ce jour-là, si ce n'est leur Ange gardien ou leur mère, compter tous les battements qui agitent ces petits cœurs s'éveillant aux premières émotions de la charité chrétienne, et qui ne serait heureux de les voir se peindre sur ces visages enfantins, qui n'ont pas encore appris l'art de les

dissimuler? Quelle douce récompense pour les mères qui ont su développer dans leur enfant cet amour du bien si puissant à combattre son égoïsme naturel! C'est donc aux mères surtout que nous recommandons l'Oeuvre des petits Protecteurs comme l'auxiliaire le plus puissant de toute éducation chrétienne. Nous faisons les vœux les plus sincères pour qu'elle trouve de l'écho ailleurs et qu'elle étende son action bienfaisante à toutes les villes de la Belgique.

II. — Écoles gardiennes.

A la date du 31 décembre 1865, les écoles gardiennes étaient, en Belgique, au nombre de 552, dont 84 écoles communales, 179 privées soumises à l'inspection et 289 entièrement libres.

Au 31 décembre 1860, on n'en comptait que 460, savoir : 55 de la première, 155 de la deuxième et 250 de la troisième catégorie. On constate donc sur l'ensemble une augmentation de 92 écoles, et ce chiffre, depuis, a toujours été en croissant.

Le personnel enseignant se composait, en 1865, de 29 instituteurs et de 755 institutrices, appartenant pour la plupart à divers ordres religieux.

Sur 48,905 enfants qui fréquentaient à la même époque les écoles gardiennes, 53,382 étaient admis gratuitement (1).

Pour donner une idée de ces établissements, nous nous bornerons à choisir, parmi les notices transmises au Congrès, celle qui concerne les Salles d'asile établies dans l'un des plus pauvres quartiers de Bruxelles, la paroisse des Minimes.

ASILES DE LA PAROISSE DES MINIMES, A BRUXELLES,

Connus sous les noms d'*Asile Sainte-Agathe* et d'*Asile Saint-Louis*.

Dans le courant de l'année 1857, le R. P. Boone persuada à M^{lle} Virginie Evain qu'elle devait s'occuper de l'organisation d'un asile *chrétien* (ou école gardienne). Avec le secours des prières du bon Père, les conseils du digne général Evain, et le concours de M^{lle} Agathe Evain, M^{lle} V. Evain se mit à l'œuvre; sa première démarche, accompagnée de son frère et sa sœur, fut d'aller demander à M. le curé de la paroisse de Saint-Étienne aux Minimes (alors M^{sr} Becq), s'il lui convenait qu'un établissement de ce genre se fixât dans sa paroisse. Il s'agissait d'y admettre gratuitement 200 enfants de l'âge de 5 à 7 ans, de la classe la plus pauvre. M. le curé accepta cette proposition avec empressement et se chargea de trouver un local. Quand il fut trouvé, il fallut l'approprier. On s'adressa à cet effet à M. le comte de Theux, ministre de l'intérieur,

(1) *Rapport triennal (1861-1863) sur la situation de l'instruction primaire en Belgique*, présenté aux Chambres législatives, 1865.

qui s'empessa d'accorder un subside de 3,400 francs pour subvenir aux premiers frais. Mais il fallait bien d'autres ressources pour soutenir l'établissement, et ce fut à l'aide de souscriptions recueillies dans toutes les classes de la société que l'on put parvenir à réunir les fonds nécessaires pour payer un loyer, les institutrices, le chauffage, etc.

Le 27 décembre 1837, l'asile fut ouvert, et les parents de la classe pauvre comprirent si bien le bien-être que l'on voulait procurer à leurs enfants, que les demandes d'admission affluèrent de toutes parts.

M^{lle} Fontaine, qui s'était occupée depuis sa jeunesse de l'instruction, fut nommée directrice; elle eut pour aides ses deux sœurs, et grâce à la bienveillance de M^{me} de Biolley qui, depuis trois ans, avait établi des asiles à Verviers, M^{lle} Fontaine put aller y étudier la méthode, et l'ayant parfaitement saisie, elle devint une excellente directrice.

L'école coûtait, chaque année, de 2,500 à 3,000 francs. Les ressources ne permettaient pas d'y donner la soupe aux enfants; mais ils restaient cependant toute la journée à l'asile depuis 7 heures et demie du matin jusqu'à 6 heures du soir en été, et les parents leur apportaient très-régulièrement à midi de la soupe et des tartines dans de petites marmites uniformes.

Tout marchait parfaitement de cette manière, quand, en 1845, le nouveau curé des Minimes, en prenant connaissance de ce qui se passait dans cet établissement, manifesta un grand désir de voir se créer une deuxième école du même genre. On n'avait plus alors d'espoir d'obtenir des fonds du gouvernement; ce fut à l'aide d'un concert d'amateurs que l'on parvint à recueillir une somme de 5,000 francs. Grâce à cette ressource, le second asile put être créé pour un même nombre d'enfants que le premier; mais il fallut de nouveau faire appel à la charité privée, car les dépenses étaient doublées et il était nécessaire de réunir tous les ans 6,000 à 7,000 francs. En 1848, M^{me} la marquise de La Boëssière-Thiennes organisa un concert qui rapporta 4,000 fr. Cette somme servit à combler le déficit, et au lieu de 200 enfants, on en admit 236.

Le montant des subsides annuels accordés aux écoles gardiennes des Minimes s'élevait, à la même époque, à 2,460 francs, savoir :

Subside de la ville.	fr. 4,060
Id. du département de l'Intérieur.	1,000
Id. de la province (1).	400
	<hr/>
TOTAL.	2,460

Le surplus de la dépense est couvert par les souscriptions et les dons de la charité privée.

Le nouvel asile fut ouvert le 26 mars 1846, dans une maison prise en location. Mais la construction du palais de Justice ayant entraîné la démolition du premier asile situé rue de l'Artifice, la Société de Dames qui s'était formée pour administrer les deux établissements pensa, qu'au lieu de louer d'autres locaux, il serait préférable de les réunir dans un même bâtiment dont la Société serait propriétaire. Conformément à cette décision, on acheta, toujours dans la paroisse des Minimes, un terrain à grands frais, sur lequel on construisit deux asiles distincts l'un de l'autre, quoique sous le même toit, l'un pour les enfants de 3 à 5 ans, l'autre pour ceux de 5 à 7 ans.

(1) Ce subside a été supprimé pendant 5 à 6 ans; depuis 4 ans, il a été rétabli, mais réduit à 200 et à 300 francs.

Le premier peut contenir 200 élèves et le second 250. Ces établissements sont ouverts depuis le 16 septembre 1867, sous la direction de 5 maîtresses au lieu de 8, qui étaient indispensables quand les asiles étaient séparés; en outre, une bonne ou assistante demeure dans l'asile même. Grâce à cet arrangement, il y a lieu d'espérer que tout marchera bien. Les demandes d'admission sont très-nombreuses; mais la préférence est naturellement accordée aux anciennes élèves des asiles détruits, encore en âge d'être reçues.

Une souscription spéciale, qui a produit près de 18,000 francs, et un sermon qui en a rapporté 4,000, ont permis de subvenir aux premiers frais d'acquisition du terrain et de construction; mais il reste encore de ce chef un grand déficit à combler. C'est une dette que la divine Providence aidera à acquitter dans l'espace de quelques années.

Une Société de dames et de demoiselles, sous le nom de *Dames économes*, s'est formée pour donner des récompenses en habillements, aux petits enfants des Asiles. Cette Association a été constituée le 7 février 1840, et depuis cette époque, à l'exception du temps des vacances, une partie des associées se réunit le vendredi de chaque semaine pendant deux ou trois heures, pour travailler à la confection des vêtements qui ne sont pas donnés indistinctement à tous les enfants, mais seulement en raison de la quantité de bonnes notes qu'ils ont reçues dans l'année. Ces bonnes notes sont représentées par des cartes remises, chaque semaine, aux parents. C'est à la fin de l'année ou au commencement de la suivante, que la distribution a lieu.

Ces récompenses constituent une dépense de 1,200 à 1,500 francs par an. Chaque Dame économe paye une annuité de 10 francs; outre cela, des personnes charitables y ajoutent des dons. Les dames de l'Association sont toujours au nombre de 100 à 120.

III. — Société de Saint-Charles Borromée.

L'organisation, l'esprit, le but de la Société de Saint-Charles Borromée ont déjà été exposés dans un précédent compte rendu; nous ne reviendrons que très-sommairement sur les points les plus importants et les plus caractéristiques.

En principe, tous les produits de la presse sont compris dans le programme de la Société: ainsi, elle s'occupe aussi bien des journaux, des publications illustrées, des revues que des livres; aussi bien des bibliothèques de famille, des bibliothèques scientifiques et littéraires que des bibliothèques populaires. Elle est surtout un centre d'action, une organisation de la propagande.

Elle a déjà travaillé et elle serait heureuse de contribuer efficacement à développer le goût des images, gravures et autres objets destinés aux personnes religieuses dans un sens qui satisfasse également l'art et la piété; elle voudrait les substituer peu à peu à ces œuvres trop répandues, qui faussent le goût non moins que la dévotion. Elle ne s'écarterait pas de son but en cherchant à guider les familles dans le choix si délicat des morceaux de chant qu'on entend dans les salons. Combien d'expressions choquantes dans la bouche de jeunes personnes bien élevées viennent trop souvent prendre la place de compositions bien pensées, bien écrites et d'un senti-

ment vrai ! En résumé, faire connaître tout ce qui est bon, beau et bien, tel est le but élevé auquel aspire la Société.

Comment s'efforce-t-elle de l'atteindre ? En établissant des relations entre tous ceux, individus ou sociétés, qui se préoccupent des mêmes intérêts ; il en résulte des échanges précieux, des efforts mieux combinés, partant de plus grands résultats.

La Société ne publie rien elle-même, mais elle va chercher un bon ouvrage partout où elle le trouve. Par un bon livre, elle n'entend pas un livre faible et ennuyeux qui ne se recommande que par les bonnes intentions, mais un ouvrage bien fait, utile, qui sait intéresser sans blesser les consciences les plus délicates.

On comprend qu'en se faisant l'intermédiaire entre l'éditeur et l'acheteur, entre l'auteur et le lecteur, la Société, à mesure qu'elle se développe, obtient des libraires, qu'elle dispense d'une publicité onéreuse, des conditions de plus en plus avantageuses. Les œuvres qui sont en rapport avec elle en profitent et obtiennent ainsi un bon marché croissant, qui n'a pour limite extrême que le prix de fabrication.

La Société de Saint-Charles Borromée fonde des bibliothèques, aide celles qui existent déjà, fait et répand des almanachs, journaux, brochures, etc.

En un mot, son rôle dans la presse est analogue à celui de la Société de Saint-Vincent de Paul dans la sphère de la charité ; c'est moins une œuvre que la collection de bonnes volontés tendant au développement de toutes les œuvres dont le besoin se fait sentir, suivant les lieux et les circonstances.

Quelques exemples montreront mieux que tout ce que nous pourrions ajouter, les services qu'on peut attendre, dans l'avenir, de la Société de Saint-Charles Borromée, encore à son début.

Liège. — A Liège, le comité, à peine formé, a fondé une bibliothèque qui fonctionne parfaitement ; 50,000 volumes sont distribués chaque année. Ce résultat paraîtra d'autant plus remarquable qu'il y avait déjà à Liège trois bibliothèques très-florissantes. Ce même comité a, presque en même temps, créé un journal qui, sous trois titres différents, dessert trois centres importants qui, abandonnés à leurs seules ressources, n'auraient jamais pu avoir un organe séparé. Le fond est le même, les nouvelles locales seules varient. Il en résulte pour chaque ville une grande économie.

Le Comité de Liège a, en outre, publié un almanach, plus particulièrement destiné au pays de Liège, et mis à la portée des petites bourses (1).

L'Almanach, livre de toutes les familles, que les moins lettrés lisent et relisent, ne doit pas être négligé ; bien fait, utile, à bon marché, il peut rendre de grands services. On l'exploite souvent avec une perfide habileté ; ne restons pas en arrière.

Il y a quelques années, de mauvaises bibliothèques s'organisaient dans les campagnes de la province de Liège. Le clergé s'en émut et recourut au comité de Saint-Charles Borromée. Celui-ci ne pouvait suffire à toutes les demandes ; pour suppléer à l'insuffisance de ses ressources, il eut recours à la formation de bibliothèques circulantes, combinaison ingénieuse qui a déjà été appliquée en France avec succès.

Voici en quoi elle consiste :

Un curé ou toute autre personne veut fonder une bibliothèque ; mais il ne peut disposer que d'une faible somme, 50 francs par exemple. Il se dit : que puis-je avoir

(1) Publié sous le titre de *Véritable Almanach liégeois*, au prix de 10 centimes, il a déjà atteint sa septième année d'existence.

avec si peu d'argent ? il va trouver ses voisins et en détermine 10 à donner, comme lui, 50 francs. Voilà 500 francs trouvés. Un centre se forme au chef-lieu du canton ou dans la petite ville voisine ; avec ses 500 francs, il trouve les libraires plus disposés aux concessions ; premier avantage.

Les livres achetés, on les divise en dix séries, formant chacune, par la variété des ouvrages qui la composent, une petite bibliothèque. — Chaque série passe tour à tour dans les dix bibliothèques, qui ont ainsi chaque année des livres nouveaux. La variété plaît toujours ; grâce à cette combinaison, avec 50 francs une fois donnés, chaque bibliothèque procure à ses lecteurs autant de volumes que si elle eût dépensé tout d'un coup 500 francs ou 50 francs pendant dix ans. Dans toutes les localités, chaque lecteur aura pu lire tous les ouvrages de l'Association. Pour peu qu'on fasse payer aux personnes qui peuvent le faire la plus petite rétribution, on trouvera facilement le moyen d'entretenir, de renouveler et de multiplier les livres.

Ordinairement, l'initiative part du centre ; c'est ainsi que le Comité de Saint-Charles Borromée à Liège a donné l'impulsion à tous les environs.

Les œuvres que nous venons d'énumérer n'ont pas empêché le Comité de répandre les *Petites lectures*, *l'Ouvrier*, la *Semaine des familles*, etc.

Mons. — A Mons, on s'est occupé de procurer des livres de choix aux familles, et en même temps d'établir une bibliothèque publique, sans pour cela abandonner les autres développements de l'Œuvre. Le Comité est zélé ; mais il reste beaucoup à faire.

Gand. — Gand possédait une bibliothèque importante. Le Comité a plus particulièrement dirigé ses efforts vers les bibliothèques de famille. Il s'est attaché à faire connaître à ses associés les meilleurs ouvrages publiés tant en France qu'en Belgique, à mesure qu'ils paraissaient. Il a rendu ainsi service aux libraires eux-mêmes, souvent trop peu au courant du mouvement littéraire, et qui ne connaissaient guère les ouvrages les plus remarquables que lorsqu'ils leur étaient demandés. Gand est surtout important comme centre de la propagande flamande. Le comité s'est procuré beaucoup d'ouvrages flamands à très-bon marché, qui lui ont servi à établir des bibliothèques dans les villes, dans les campagnes, et jusqu'à Rome pour les Flamands au service du Saint-Père.

Les Gantois ont déployé pour la Société de Saint-Charles Borromée le zèle et l'énergie qui sont le cachet de toutes leurs œuvres.

Tournay. — Nous pourrions continuer cette revue, mais nous devons abréger ; nous terminerons par l'exposé de ce qui s'est fait à Tournay. Là se trouve l'administration centrale ; on ne sera donc pas étonné de la variété des applications que nous allons indiquer rapidement.

La Bibliothèque des bonnes lettres renferme de nombreux ouvrages, dont les associés de Saint-Charles peuvent jouir moyennant la légère cotisation de 1 franc, ajoutée à leur souscription annuelle.

Outre cet avantage, qui permet pour soi et pour ses domestiques de satisfaire le goût de la lecture sur une grande échelle, de nombreux associés dans la ville et les environs choisissent dans le catalogue de la Société, renouvelé chaque année, les ouvrages qui leur conviennent.

Le Comité a fondé un journal qui paraît trois fois par semaine ; il ne coûte que 5 francs, et même, en déduisant la prime, 4 fr. 50 c. Il a été créé, s'est développé et se soutient par le dévouement et presque sans sacrifice. Il compte environ 5,000 abonnés.

Le Comité a aussi fondé une *Semaine religieuse*, très-goûtée et très-répan due à Tournay, où elle compte 1,200 abonnés. En la complétant et en augmentant un peu l'abonnement, qui n'est que de un franc annuellement, elle s'étendra incessamment à tout le diocèse.

Les *Semaines religieuses* répondent à un besoin de notre époque; ce qui le prouve, c'est qu'en quelques années elles ont pris en France un tel développement, que bientôt tous les diocèses auront leur *Semaine*.

La *Semaine* ne doit être ni un journal, ni une revue. Moniteur des OEuvres, des intérêts religieux, elle instruit, répand les bonnes idées, les propose à l'imitation. Un peu de dévouement suffit pour en assurer le succès. D'ailleurs, les échanges qui se pratiquent généralement en facilitent singulièrement la rédaction. Il serait très-désirable que chaque diocèse en Belgique eût sa *Semaine religieuse*.

Le Comité de Tournay publie l'Almanach du pays wallon. Un Almanach flamand à Anvers réussit à merveille. Une excellente combinaison que nous nous permettrons de signaler, serait celle-ci :

Un Comité placé auprès d'un de ces éditeurs qu'on trouve toujours disposés pour le bien, se chargerait de la composition et du placement d'un nombre d'exemplaires qui indemniserait l'éditeur d'une partie des frais. Le libraire aurait intérêt à le répandre lui-même, et l'Almanach, tenant compte des usages et des besoins locaux, ferait d'autant mieux son chemin qu'il serait acheté au lieu d'être donné, et que, librement choisi, il n'exciterait aucune défiance.

L'administration de Saint-Charles Borromée est chargée de l'expédition d'un charmant petit recueil, *la Guirlande de Marie*, œuvre d'un respectable prêtre, si goûtée que, sans réclame d'aucune sorte, le nombre des abonnements dépasse dix mille.

Pour faciliter l'établissement des bibliothèques gratuites, la Société s'était déjà engagée à envoyer pour 50 francs de livres à toute personne qui lui remettrait 25 francs. Aujourd'hui, grâce à ses rapports avec la Société établie à Paris pour la propagation des publications populaires, elle peut, pour 100 francs, donner pour 150 francs d'ouvrages choisis dans un catalogue, qui ne les admet qu'après un examen scrupuleux. Le bulletin de la même Société, complété en ce qui concerne spécialement la Belgique, offrirait un véritable intérêt.

Le colportage a été essayé à Tournay avec succès; il comprenait gravures, almanachs, livres, illustrations, etc.

L'œuvre des journaux n'a pas moins bien réussi. Beaucoup d'abonnés ne tiennent pas à conserver leur journal; après s'être assuré d'avance du consentement d'un grand nombre de ces derniers, un employé se présente chaque jour chez eux pour prendre le journal de la veille. Le colporteur le place dans les campagnes, à 2 francs au lieu de 5 francs; il y joint un journal illustré, *l'Ouvrier*, et fait ainsi une concurrence redoutable à un mauvais journal qui, à lui seul, coûte autant que les deux réunis.

Le Comité de Tournay s'est mis en rapport avec les Sociétés de Dusseldorf, d'Einsiedeln, de Saint-Luc, qui, en Allemagne, en Suisse et en France, sont connues par la perfection de leurs produits. Il a pu, à des prix très-raisonnables, offrir de belles gravures à ses associés.

C'est aussi le Comité de Saint-Charles qui fait parvenir dans le diocèse de Tournay les publications destinées aux conférences de Saint-Vincent de Paul; on s'adresse également à lui pour la distribution des brochures de circonstance.

Le bureau de Tournay est un centre, où les amis de la bonne littérature viennent

avec plaisir se mettre au courant des nouveautés, échanger les idées, les projets et ranimer leur zèle.

Il y aurait beaucoup à faire encore : lectures et conférences du soir, cabinets de lecture, bulletins, correspondances et comités, tout est à développer.

En Allemagne, non-seulement la Société de Saint-Charles Borromée se suffit à elle-même, mais elle a acquis une prospérité qui lui permet de commander et d'acheter des éditions, de provoquer la publication des livres utiles, des réimpressions, des brochures de circonstance, qui viennent à propos défendre la vérité et combattre le mensonge.

En Belgique, la Société n'en est pas encore arrivé là. Soit insuffisance de ceux qui la dirigent, soit éparpillement des forces, elle est loin d'avoir atteint son développement.

Ce qui fait le caractère particulier de l'OEuvre, c'est que chaque souscripteur a le droit de prendre des livres en échange de sa souscription ; mais tout le monde ne lit pas, tandis qu'il n'est personne qui n'ait le devoir de soutenir la bonne presse et de travailler, au moins par un léger sacrifice, à diminuer les ravages de la presse impie et licencieuse. La Société fait donc appel à toutes les bonnes volontés. La plus petite offrande est utilisée pour aider les œuvres nombreuses qui s'adressent à elle.

Dans ces derniers temps, la Société a reçu un nouvel accroissement. Une OEuvre s'est fondée, qui demande à ses associés, outre une petite souscription, des prières et l'engagement de ne lire ni faire lire les publications dangereuses, même de les combattre à l'occasion. On a mis à la disposition de la Société de Saint-Charles Borromée les fonds qui pourraient être recueillis, sous la seule condition de les employer dans l'intérêt de la presse conservatrice. Par suite, les associés de la nouvelle œuvre profiteront des nombreuses indulgences accordées avec tant de libéralité par le Saint-Père à la Société de Saint-Charles Borromée.

IV. — OEuvre des bibliothèques paroissiales

ET POPULAIRES, A BRUXELLES.

L'OEuvre des bibliothèques populaires n'est point nouvelle à Bruxelles, bien que, dans ces dernières années, elle y ait reçu une organisation, encore incomplète il est vrai, mais qui lui promet un plus large développement pour l'avenir.

Dès 1856, stimulées par feu le Rév. M. Triest, alors vicaire de Notre-Dame de Victoires au Sablon, et par un religieux dont le nom se rattache à presque toutes les bonnes œuvres, quelques personnes avaient jeté les premières bases d'une bibliothèque gratuite des bons livres. Enrichi par des dons nombreux, ce premier fonds ne tarda pas à prendre de l'extension, et accru depuis lors annuellement par des acquisitions nouvelles, il forme probablement encore aujourd'hui la bibliothèque populaire la plus complète qui existe en Belgique. Son importance nous engage donc à lui consacrer quelques lignes avant de nous occuper de l'œuvre proprement dite des bibliothèques paroissiales populaires.

Comme nous venons de le dire, la Bibliothèque des bons livres de Bruxelles compte 51 années d'existence. Dirigée par un comité-directeur qui s'attache à y

apporter constamment de nouvelles améliorations, elle a vu le nombre des ouvrages dont elle se compose s'accroître d'année en année, avec celui de ses lecteurs. Actuellement, son catalogue, comprend pour la série française plus de 5,400 et pour la série flamande près de 1,900 numéros, les deux séries formant un ensemble de plus de 20,000 volumes.

A cette bibliothèque, qui est gratuite, et qui est accessible tous les jours au public, a été annexée depuis quelques années une section payante, destinée spécialement aux familles aisées, et où l'on peut, moyennant une rétribution modique, obtenir en lecture des ouvrages choisis parmi toutes les publications les plus remarquables de la littérature contemporaine. Cette section comprend déjà plus de 2,600 ouvrages, et s'augmente chaque année d'acquisitions nouvelles. Le montant des abonnements sert à alimenter la caisse de la bibliothèque gratuite, et suffit à payer une partie des frais que celle-ci occasionne.

En prenant pour moyenne annuelle le nombre de cinquante mille inscriptions constaté depuis vingt-cinq ans par les registres de l'OEuvre, on peut sans exagération évaluer à 1,250,000 le nombre des volumes donnés en lecture pendant la période correspondante.

C'est là certes un beau résultat, et l'on voit que la Bibliothèque de Bruxelles avait précédé de longtemps les efforts qui, depuis lors, se sont généralisés pour répandre l'instruction et le goût de la lecture parmi les classes populaires. Cependant, en présence de l'extension prise par l'agglomération bruxelloise, cette bibliothèque ne pouvait suffire à desservir seule des lecteurs dont le nombre augmentait chaque jour ; et d'ailleurs, ne devait-il pas être utile de stimuler la création d'œuvres semblables dans d'autres centres de population ?

Guidées par cette pensée, quelques personnes se réunirent il y a environ quatre ans, et se fusionnant avec le comité de la Société de Saint-Charles Borromée préexistant à Bruxelles, elles convinrent de mettre en commun leurs efforts pour encourager la diffusion des bonnes doctrines par tous les moyens dont la presse peut disposer.

C'était là un champ bien vaste, ouvert à leur activité, trop vaste même eu égard aux ressources dont l'OEuvre pouvait disposer. Aussi fut-il convenu qu'en attendant que celles-ci fussent plus abondantes, le comité s'attacherait surtout à la réalisation d'une partie seulement de son programme, c'est-à-dire à la création de nouvelles bibliothèques populaires et au développement de celles déjà existantes.

Nous avons parlé de l'insuffisance de nos ressources. En effet, les souscriptions dont s'alimente notre caisse, ne sont en rapport ni avec l'importance de notre but, ni avec le nombre des personnes qui seraient en position de nous aider à l'atteindre.

Il a donc fallu, jusqu'à présent, se borner à intervenir par l'allocation de subsides souvent bien minimes, dans les dépenses d'un certain nombre de bibliothèques récemment établies, et cependant, grâce au zèle de quelques personnes qui ont bien voulu nous seconder, grâce surtout à l'initiative de celles qui, dans plusieurs localités, n'avaient pas attendu notre intervention pour fonder et agir, grâce aussi à de nombreux dons en livres apportés à l'OEuvre, et qui ont été répartis là où ils étaient le plus nécessaires, des résultats assez importants ont pu être obtenus. Nous ne ferons que les indiquer sommairement.

Il fallait naturellement distinguer entre les bibliothèques dans les villes et les paroisses dépendant de grandes agglomérations et celles dans les communes rurales. Cette distinction a aussi été observée dans l'emploi de nos recettes. Un tiers

de celles-ci et la plus grande partie des livres qui avaient été mis à notre disposition, ont été employés dans les campagnes. Plus de 12,000 volumes ont ainsi été mis en circulation dans une cinquantaine de communes. Les deux autres tiers ont été distribués en subsides entre les villes ou paroisses urbaines suivantes, où des bibliothèques populaires de bons livres ont été établies pendant les quatre dernières années :

Les paroisses de Sainte-Catherine et de Sainte-Claire à Bruxelles ;

Celles de Saint-Josse-ten Noode, de Saint-Gilles et des SS. Jean et Nicolas, dans les faubourgs de la capitale ;

La commune d'Ixelles ;

Enfin les villes d'Aerschot et de Namur. L'ancienne bibliothèque de Bruxelles, dont il a été fait mention plus haut, a également reçu plusieurs subsides assez importants.

Dans chacune de ces localités, la bibliothèque est dirigée par un comité spécial, qui s'efforce de lui créer des ressources propres dans la circonscription même où elle est établie, et qui délègue un de ses membres auprès du comité central. Cette délégation offre un double avantage. Elle assure l'unité d'action et de vues entre toutes les bibliothèques particulières, et elle permet au comité central d'agir en connaissance de cause, et d'intervenir par ses subsides là où les besoins sont le plus urgents.

A côté de cet objet principal, les bibliothèques populaires, nous avons encore pu, mais dans une mesure nécessairement restreinte, travailler de différentes manières à la propagation des bonnes lectures. C'est ainsi que des brochures ont été achetées et distribuées, la vente et le colportage de bons almanachs ont été essayés avec succès, enfin des encouragements pécuniaires ont été, sous forme d'abonnements, accordés à des publications périodiques.

On le voit donc, l'œuvre est organisée et fonctionne ; pour qu'elle produise tous ses fruits, il ne faudrait que lui donner une plus grande extension. Le nombre de souscriptions qui lui est assuré est insuffisant, celui des membres qui s'en occupent activement est encore bien peu considérable. En présence des efforts qui se font de tous côtés autour de nous pour la diffusion des mauvaises doctrines, en présence surtout de la création récente de tant de bibliothèques populaires dans lesquelles non-seulement le chrétien, mais encore tous les honnêtes gens doivent déplorer de voir les ouvrages les plus immoraux offerts en lecture au peuple, espérons que de nouvelles et nombreuses adhésions ne tarderont pas à nous être acquises, et que, nous mettant à même de renforcer et de généraliser notre action, elles nous permettront d'atteindre efficacement le but de notre œuvre, qui n'est autre que d'éclairer et de moraliser le peuple en l'instruisant.

V. — Cercle académique de l'Institut Saint-Louis,

A BRUXELLES.

L'expérience a démontré aujourd'hui les immenses avantages qui résultent de l'érection des Cercles catholiques et la nécessité de multiplier ces institutions. La jeunesse surtout a besoin de se réunir, de s'associer et de se voir, afin qu'une sainte

et noble émulation la porte à travailler courageusement pour se préparer à la lutte qu'elle est appelée à soutenir contre les adversaires de l'Église et de sa foi. La parole comme la plume sont devenues de puissants auxiliaires dans ce combat de toutes les heures, et il est nécessaire que chacun, quels que soient sa position et son âge, s'exerce au maniement de ces armes si redoutables aux mains de nos adversaires.

L'association est le plus sûr moyen d'atteindre ce but. Tous les grands orateurs, tous les écrivains illustres, n'ont-ils pas préludé à leur glorieux apostolat par les modestes essais d'une tribune pacifique, combinés avec les généreux efforts de la charité active? L'association, animée de l'esprit chrétien, n'est-elle pas l'inépuisable source des bonnes inspirations? Elle est en même temps la source vive où se puise abondamment l'amour du prochain, et c'est là la grande école catholique. On trouve, à ce sujet, dans l'admirable lettre de M^{sr} Dupanloup *sur les études qui peuvent convenir aux loisirs d'un homme du monde*, des paroles dignes d'une sérieuse méditation :

« Je vous ai dit, » écrit l'éloquent évêque, « à vous et à quelques hommes studieux
« comme vous : Vous vous plaignez d'être isolés, eh bien ! rapprochez-vous, réunis-
« sez-vous, formez un centre qui vous rallie, un foyer qui vous échauffe, une société
« d'amis et d'émules travaillant chacun selon ses goûts et ses aptitudes, se commu-
« niquant leurs travaux dans des réunions périodiques, les soumettant à une critique
« mutuelle et bienveillante.

« Il m'a paru que c'était là un moyen excellent et facile pour tirer les esprits de
« l'isolement qui les paralyse, les exciter les uns par les autres, et créer, dans une
« ville où tant d'éléments de ce genre se rencontraient, un actif mouvement d'études,
« une noble et féconde émulation de sérieux travaux littéraires. »

Cette idée de M^{sr} Dupanloup a été réalisée par l'institution du Cercle académique de l'Institut Saint-Louis ; cette réalisation a été complète et entière. Les fondateurs de cette Société comprirent qu'elle ne pouvait être exclusivement littéraire et scientifique, mais qu'ils devaient imprimer à leur œuvre un caractère profondément chrétien qui seul pouvait lui assurer le développement et la vie.

A un autre point de vue encore, son institution forme un heureux précédent, car s'il est vrai de dire qu'en thèse générale l'association est bonne, il en est une surtout qui doit porter d'heureux fruits. Ce sont les cercles composés exclusivement ou en majeure partie des jeunes gens sortis d'un même établissement, d'un même collège, et s'unissant entre eux afin de retrouver dans la vie publique le prolongement des amitiés qui les ont unis pendant leur première jeunesse.

Ce fut sur ces bases que le Cercle académique de l'Institut Saint-Louis fut établi. Son origine et ses commencements furent des plus modestes. Voici comment l'un des secrétaires fait l'historique des premiers temps de son existence, dans son rapport sur les travaux de l'année académique 1864-1865 :

« Un jour, disait-il, une douzaine de jeunes gens, tous étudiants actuels ou
« anciens de la section de philosophie de l'Institut Saint-Louis, se réunirent pour
« travailler ensemble. L'honorable directeur de cet institut, ainsi que MM. les pro-
« fesseurs de philosophie, les secondaient de leur présence et de leurs encourage-
« ments, et notre Société prit naissance.

« Une année se passa ainsi, c'était notre période d'essai, et nous pûmes apprécier
« par nous-mêmes combien nous retirions de fruits d'un pareil exercice.

« Mais à la reprise de nos travaux, notre Cercle s'élargit ; nous voyions notre petite
« Société se développer au delà des espérances que nous aurions pû concevoir. Nos

« rangs étaient plus que triplés ; presque tous les anciens membres nous apportaient
 « leur concours, de nouveaux s'étaient joints à eux, et un mois ne s'était pas écoulé
 « que chacune des années de philosophie, depuis le jour où l'Institut existait dans
 « notre ville, comptait des représentants parmi nous. La chaîne était complète, il
 « n'y manquait pas un anneau.

« Ce succès nous réjouissait, nous encourageait. Nous mettons nos statuts en rap-
 « port avec nos progrès. Le Cercle académique est ouvert à tous les jeunes gens
 « catholiques qui veulent adhérer à ses principes. Notre Société est établie sur des
 « bases plus larges. Les travaux se succèdent, les discussions s'engagent, et l'expé-
 « rience nous a suffisamment prouvé que nos séances furent trop peu nombreuses et
 « parfois trop courtes. »

Ces progrès si rapides et si consolants, le Cercle les doit en grande partie à l'ac-
 cueil bienveillant que lui fit le corps professoral de l'Institut Saint-Louis. Le dévou-
 ment du directeur de cette maison mérite d'être signalé. Il mit un local à la dispo-
 sition de la Société et en accepta la présidence. Enfin les professeurs de la section
 de philosophie contribuèrent également, dans une large part, par leur zèle et leur
 touchante affection, au prompt développement du Cercle.

D'ailleurs, l'œuvre en elle-même était bonne, et dans le milieu où elle était appelée
 à vivre, elle était sûre de trouver des encouragements et de puissants soutiens. C'est
 ainsi que le Cercle peut compter aujourd'hui au nombre de ses membres correspon-
 dants plusieurs hommes connus depuis longtemps par leurs œuvres et leur dévou-
 ment à la cause catholique. Le bienveillant concours de ces personnes étrangères à
 la capitale est précieux ; il étend au loin les relations de la Société, il la fait con-
 naître, et pour bien des jeunes gens, forcés de quitter leur famille dans l'intérêt de
 leurs études, c'est un moyen de trouver, en arrivant à Bruxelles, une réunion d'amis
 professant les mêmes principes qu'eux.

Le Cercle académique de l'Institut Saint-Louis, qui compte aujourd'hui cinq années
 d'existence, a toujours suivi, sous le rapport du nombre de ses membres, la marche
 progressive qui avait marqué ses commencements. Examiner ses travaux, c'est con-
 stater les mêmes progrès. Cinq rapports ont déjà été publiés, et il suffit de les lire
 pour se convaincre de l'activité qui a régné parmi les membres. Chacun, dans la
 sphère de ses études et de ses connaissances, a voulu apporter sa pierre à l'édifice
 commun. Cette diversité dans le choix des discours et des discussions a chassé la
 monotonie des séances et contribué puissamment à l'exacte fréquentation du Cercle
 par tous ses membres.

Une considération que nous croyons encore devoir mentionner, c'est que les fon-
 dateurs du Cercle, en confiant l'administration de la Société au directeur de l'Institut
 et aux professeurs de la section de philosophie, ont pris une mesure sage, à laquelle
 feront bien de se conformer les cercles qui devraient s'établir sur les mêmes bases
 que le Cercle de l'Institut Saint-Louis. Un double avantage, en effet, y est attaché.
 D'abord, les membres seront certains de rencontrer toujours dans leurs administra-
 teurs un dévouement entier, une direction pleine de sagesse et d'expérience.
 Ensuite, on évitera par là les dissentiments qui peuvent naître des élections ; il ne
 suffit pas de s'unir, il faut encore rester unis, et la bonne harmonie entre les membres
 peut seule assurer le succès.

Le Cercle académique de l'Institut Saint-Louis est donc en bonne voie ; son exten-
 sion rapide depuis cinq années qu'il est constitué, prouve son incontestable utilité et
 donne le droit d'augurer favorablement de ses progrès futurs.

Espérons que cet exemple sera bientôt suivi; puissions-nous voir dans tous les établissements d'éducation catholique se former de ces associations destinées à rapprocher les anciens élèves de leurs anciens maîtres. Les liens du discipulat une fois rompus, on verra commencer ceux de l'amitié, plus durables et tout aussi nécessaires.

Le Cercle de l'Institut Saint-Louis a été honoré récemment du suffrage du Saint-Père, qui l'encourage à poursuivre ses travaux.

Des sociétés analogues s'organisent ou sont déjà organisées près de plusieurs établissements. Nous citerons, en première ligne, la *Société d'Émulation*, composée d'élèves de l'Université catholique, à Louvain, et le *Cercle Ozanam*, établi à Liège, sous la direction de M. l'abbé Bodson. Ces deux dernières associations publient aussi des rapports annuels où sont résumés les travaux de leurs membres et qui présentent un grand intérêt. L'Église et la société ont plus besoin que jamais d'écrivains qui défendent la vérité. Les Cercles académiques sont, sous ce rapport, des pépinières fécondes où l'on verra surgir les hommes destinés à remplacer ceux que la mort enlève ou que l'âge et les infirmités mettent hors de combat.

VI. — L'OEuvre des sourds-muets et des aveugles,

CONSIDÉRÉE EN GÉNÉRAL ET PARTICULIÈREMENT DANS LES INSTITUTIONS
DIRIGÉES PAR DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES, EN BELGIQUE.

I.

Tous ceux qui se sont occupés sérieusement de l'éducation des sourds-muets et des aveugles reconnaissent que c'est une œuvre de grande patience, de dévouement et de charité. L'enseignement de ces êtres infortunés exige des connaissances générales, une étude spéciale des méthodes, une aptitude et un tact particuliers. Ces qualités, jointes à celles du cœur, que réclame l'éducation morale et religieuse (1), constituent la vocation de l'instituteur, qu'on peut à bon droit appeler un sacerdoce, dans cette spécialité plus qu'en toute autre. C'est ce qui a fait dire à M^{me} Fanny Taylor, dans son ouvrage : *Irish homes and irish hearts*, où elle cite le chanoine Carton à l'appui de son opinion, que l'instituteur des sourds-muets, qui se pénètre de sa tâche, passe la moitié de sa vie à apprendre son art et l'autre moitié à l'exercer dans ses classes. On peut en dire autant de l'instituteur des aveugles, qui veut embrasser l'ensemble de l'enseignement spécial et de l'éducation de ces infortunés, de manière à assurer leur avenir, soit par la musique, soit par le travail, soit enfin par une organisation charitable, dont il importe de leur conserver le bienfait, de

(1) Dans mon ouvrage : *De l'enseignement spécial des sourds-muets, etc.*, je me suis attaché surtout à l'enseignement proprement dit; dans ce mémoire, où je me place au point de vue du Congrès de Malines, je m'occupe principalement de l'éducation des sourds-muets et des aveugles, considérée en général et particulièrement en ce qui concerne la Belgique, tout en effleurant la question de l'enseignement dans ses rapports avec la charité.

même qu'aux sourds-muets et surtout aux sourdes-muettes, après l'achèvement des cours classiques et professionnels.

La charité a sa perfection dans le sentiment chrétien et, par conséquent, en règle générale, dans le principe même du christianisme, qui a formé, comme l'histoire l'atteste, les premiers éducateurs des infortunés dont je m'occupe.

Sous le paganisme, les sourds muets étaient considérés comme des espèces de monstres et voués à la mort, dans la plupart des pays civilisés (1). Les peuples payens, même aujourd'hui dans l'Inde, où cette coutume barbare existe encore, n'ont jamais su s'élever au-dessus du fatalisme et de l'intérêt national, qui absorbait tous les autres intérêts, au point que les enfants, nés avec de grandes difformités, furent impitoyablement sacrifiés, comme des êtres inutiles que la société devait rejeter de son sein. Un esprit de progrès, dû probablement au contact de l'Égypte, où les sourds-muets étaient respectés, se fit jour à Rome peu avant l'avènement du christianisme et annonçait une ère meilleure pour ces infortunés. C'était comme une première lueur de l'aurore chrétienne et un des signes providentiels, précurseurs de l'Évangile, qui seul a su sanctifier le malheur, en donnant à la maxime : *res sacra miser*, un sens chrétien, qui écarta l'idée payenne d'exécration ou d'immolation aux dieux infernaux.

Déjà aux yeux du christianisme primitif et d'après la loi de Moïse, l'homme était considéré comme l'image de Dieu. Le sourd-muet et l'aveugle partageaient cette noble prérogative avec toutes les créatures appelées à des destinées éternelles, et devaient être protégés à ce titre. « C'est moi qui ai fait, dit le Seigneur au législateur des Juifs, le muet et le sourd, comme l'entendant ; l'aveugle, comme le clairvoyant (2). » « Ouvrez la bouche pour le muet, dit le Sage dans le livre des Proverbes (3), et rendez la justice au pauvre et à l'indigent. »

Telle était l'immense différence qui existait, à l'égard des êtres les plus disgraciés de la nature, entre la loi mosaïque et les lois païennes, telles que celles de Lycurgue et de Solon.

II.

Cette dignité de l'homme, proclamée par la loi ancienne, a reçu dans l'Évangile une sanction sensible et sacramentelle par le baptême, qui rend les sourds-muets et les aveugles enfants de Dieu, comme les autres hommes que l'Église admet dans son sein. Mais à cause même du malheur qui les rabaisse dans l'ordre naturel, Jésus-Christ les a relevés dans l'ordre surnaturel par les guérisons miraculeuses opérées en leur faveur et par lesquelles il les a anoblis, dans les siècles futurs, aux yeux des chrétiens, qui leur doivent, à l'imitation de leur divin Maître, une affection particulière. Cette affection doit embrasser tous les besoins de ces infortunés et avant tout celui de l'éducation, qui est incontestablement le plus impérieux au point de vue spirituel. Ce sentiment est profondément gravé dans le cœur des parents chrétiens, qui entourent leurs enfants privés de l'ouïe ou de la vue d'une sollicitude toute spéciale, souvent même exagérée et superstitieuse, en ce qu'ils veulent les tenir enfermés au foyer domestique, comme une source de bénédiction.

(1) Voir mon ouvrage : *De l'enseignement spécial des sourds-muets*, pp. 26-27.

(2) Exod. IV, 11.

(3) Prov. XXXI, 8.

Cette exagération d'une idée toute chrétienne est une des causes qui ont privé si longtemps les sourds-muets et les aveugles du bienfait d'une éducation en commun. Quant aux sourds-muets, il y a une raison particulière qui explique l'abandon où on les a laissés, sous ce rapport, pendant des siècles : c'est le préjugé répandu dans le monde et accrédité par les philosophes mêmes, d'après lequel on les croyait frappés par la nature d'une incapacité dont Dieu seul pouvait les relever. De là l'idée d'attribuer à une cause surnaturelle ou mystérieuse les premiers succès obtenus à leur égard. Mais ces êtres disgraciés n'en furent pas moins l'objet de tous les soins possibles et de la commisération publique, comme l'histoire l'atteste par des faits isolés, mais très-significatifs. Parmi les preuves historiques qu'on peut invoquer à cet égard, la première connue est celle que donna saint Jean de Beverley, évêque d'York au vi^e siècle, par la charité qu'il témoigna envers un sourd-muet à qui il prodiguait les soins les plus tendres, avant qu'il fût parvenu à lui donner l'usage de la parole par des procédés qu'on a crus surhumains, mais qui se rapprochaient à certains égards de la méthode suivie aujourd'hui (1). On peut donc regarder ce saint comme le fondateur de l'école de l'articulation artificielle, dans laquelle il trouva plus tard, comme on le verra plus loin, un premier imitateur appartenant à l'ordre des Bénédictins, de même que Bède le Vénérable, qui rapporte le fait, et qui avait été formé par saint Jean de Beverley.

Nous voyons dans l'histoire de la Flandre qu'au moyen âge on conduisait les sourds-muets en pèlerinage à Damme, près de Bruges, pour les y faire vénérer, à leur manière, une relique de la Sainte-Croix, afin de leur inspirer, autant que possible, une sainte résignation, et les consoler ainsi dans leur malheur, en débrouillant et développant leurs idées par le spectacle du culte public. Pour remuer l'âme du sourd-muet en l'élevant vers Dieu, on a toujours eu recours aux cérémonies, aux symboles, aux images du culte, qu'on expliquait par des gestes et quelquefois même à l'aide de mots figurés par les doigts. C'est ce que faisait le Père Vanin, avant l'abbé de l'Épée ; c'est ce qu'on faisait autrefois en partie dans nos contrées, où les images symboliques, accompagnées de la mimique, langue naturelle des sourds-muets, étaient usitées pour les initier à la connaissance de la religion et de leurs devoirs. On ne peut douter qu'on n'eût recours, à leur égard, à des moyens semblables dans le pèlerinage de Damme, dont le but éducateur a été méconnu par quelques écrivains prévenus contre cet usage catholique.

Un fait qui s'est passé en France, au moyen âge, vient à l'appui de ceux que révèle l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre et de la Flandre, pour prouver que la religion a pris toujours ces êtres disgraciés de la nature sous sa protection spéciale et a cherché à leur donner toute l'instruction possible. « Vers 936, dit M. Piroux, le savant directeur de l'Institut des sourds-muets de Nancy (2), saint Gauzelin, 32^e évêque de Toul, fut témoin, si ce n'est plus, de la subite guérison d'un muet, au temps où il faisait construire la célèbre abbaye de Bouzières-aux-Dames, en Lorraine. Pour rendre plus efficacement grâce à Dieu, les religieuses décidèrent que leur communauté entretiendrait à perpétuité un sourd-muet, qui aurait le privilège d'aller le premier à l'offrande, le jour de la fête du saint Évêque. Or, de 936 à 1793, époque à laquelle l'abbaye cessa d'exister, il s'est écoulé 857 ans ; et à supposer, ce qui n'est pas invraisemblable, que chaque sourd-muet entretenu ait été conservé l'espace de vingt-ans, ce serait plus de 40 individus privés de l'ouïe et de la parole, que l'abbaye

(1) Voir : *De l'enseignement spécial des sourds-muets*, etc., pp. 34-35.

(2) Discours prononcé à Nancy par M. Piroux, à l'occasion de la distribution des prix aux sourds-muets, le 31 août 1865.

aurait préservés, l'un après l'autre, de mille maux et formés au culte public et domestique, aux travaux du ménage et des champs, à des dehors convenables et, enfin, à des signes accompagnés du *sentiment*, de la pensée, de la parole, des gestes et des *actions* (1), lesquels laissent bien loin derrière eux les signes dits méthodiques, etc. Non moins que moi, ajoute le respectable directeur, vous regretterez que la révolution ait anéanti les traditions orales et écrites de la plus ancienne institution de sourds-muets du monde. »

M. Piroux pense qu'on n'a pas connu dans cette abbaye la dactylogie, ou l'usage de l'alphabet manuel. C'est possible ; mais cet alphabet était en usage au XIII^e siècle, dans un monastère de Cisterciens, à Heidelberg. Il avait fait partie, pour l'expression des noms propres et de certains termes abstraits ou techniques, de la mimique des anciens, connue encore du temps de Charlemagne, puisque cet empereur en proscrivit les abus. Agricola, professeur de philosophie à Heidelberg, vers la fin du XV^e siècle, qui enseigna l'articulation à un sourd-muet, doit en avoir eu connaissance. Enfin, il était en usage, comme l'atteste l'abbé de l'Épée, depuis un temps immémorial, parmi les étudiants en Espagne. On peut donc supposer que ce procédé ne fut pas négligé à l'abbaye de Bouzières-aux-Dames, dans l'éducation des sourds-muets qu'on y recueillait successivement.

La chaîne des traditions didactiques concernant les sourds-muets fut renouée, dans une autre abbaye, par Pierre-Ponce de Léon, Frère Bénédictin d'Ona, en Espagne, qui continua, vers 1560, l'œuvre commencée par saint Jean de Beverley, dont il a été question plus haut, et expliquée par son historien, Bède le Vénérable qui appartenait également à l'ordre de Saint-Benoît. Pierre-Ponce, à l'exemple de son prédécesseur anglais, s'attacha à l'articulation ; il fit parler, d'après le témoignage des écrivains qui se sont occupés de l'histoire de cet enseignement, plusieurs langues à des sourds-muets, et les instruisit dans l'histoire, la géographie, l'arithmétique, etc. Cet art spécial fut cultivé, par la suite, par Bonet et d'autres éducateurs, et réduit enfin en système par l'Allemand Samuel Heinicke, qui érigea la première institution d'articulation peu de temps après que l'abbé de l'Épée eut fondé la sienne, d'après le système mimique, sans négliger la langue parlée, qu'il ne regardait toutefois que comme accessoire pour les sourds-muets. Il n'avait pas le temps, dit-il, de s'occuper de cette dernière méthode, qu'il abandonnait à d'autres, voulant arriver au plus vite à des résultats dans son enseignement, religieux avant tout, et qu'il envisageait comme une œuvre de charité.

D'après l'ensemble de ces faits, on voit que l'éducation et l'enseignement des sourds-muets ont une origine religieuse, et l'on peut dire avec un auteur allemand, M. Th. Muller (2), que les moines ont été les premiers instituteurs des sourds-muets et que les couvents furent les premières écoles ouvertes à ces infortunés. On le conçoit, lorsqu'on considère que cet art exige non-seulement des connaissances spéciales, mais une patience extraordinaire, un dévouement qui devient naturel à ceux qui ont renoncé aux avantages du monde. Il réclame aussi un esprit de suite et une persévérance dans l'application de la méthode, quelle qu'elle soit, qualités qu'on rencontre sans doute chez les laïques, mais qui sont une conséquence rationnelle de la discipline monastique. C'est ce qui a fait dire au docteur Blanchet, de Paris, que « quoique l'uniformité ne soit pas complète dans les institutions privées, ou ren-

(1) M. Piroux réussit admirablement, dans l'éducation de ses élèves, par le sentiment et l'action, qui sont l'âme de sa méthode, comme ils l'étaient de celle de Frost, l'ancien instituteur de Prague.

(2) *Organ der Taubstummen und Blinden-Anstalten in Deutschland*, 1862, p. 23.

contre plus d'esprit d'unité, plus d'harmonie dans le personnel, plus de tendances à suivre docilement une voie commune, plus d'accord chez ceux qui *sont animés de l'esprit* de l'abbé de l'Épée dans l'enseignement des sourds-muets, tels que les Sœurs de la Sagesse, les religieuses du Bon-Pasteur, les Frères de Saint-Gabriel et les Frères de la Doctrine chrétienne. »

Ce que je viens de dire par rapport à l'enseignement des sourds-muets s'applique aussi, à certains égards, à celui des aveugles (1). L'un et l'autre ont, pour les personnes douées de tous les sens, quelque chose de contraire à la nature, qui exige qu'on se mette constamment au niveau de ces infortunés, qu'on s'impose ainsi une contrainte continuelle, qu'on se fasse en quelque sorte leur égal dans leur infirmité, qu'on agisse en sourd avec les sourds, en aveugle avec les aveugles. C'est un assujettissement, un joug moral, qui répugne à l'homme, mais que le religieux accepte en principe par vocation. Ajoutons que cette carrière, si noble au point de vue de la charité et de la religion, n'avance guère l'instituteur dans les connaissances par lesquelles il pourrait briller et s'élever dans le monde. C'est pour cela qu'on se plaint avec raison, dans certains pays, que beaucoup d'instituteurs laïques de sourds-muets se dégoûtent de leurs fonctions et les abandonnent, au grand détri-

(1) On peut citer bien des faits puisés dans l'histoire, à l'appui de la protection et des encouragements que l'Église a toujours donnés à l'éducation et à l'instruction des aveugles et des sourds-muets. Les distinctions accordées à quelques-uns de ces malheureux semblent avoir eu pour but de les relever tous à leurs yeux et aux yeux de la société. Ainsi Marguerite de Ravenne (*), devenue aveugle à l'âge de trois mois, et morte en 1505, reçut une instruction très-étendue et variée *même en théologie*, au point qu'elle fut consultée sur les questions difficiles et admise à dicter à l'abbé de Ferme, chanoine de Saint-Jean de Latran, les règles de la congrégation des *Clercs réguliers*. — Nicaise Woerda, dit de Malines, naquit vers 1440, dans cette ville selon quelques-uns, selon Paquot et d'autres à Heyst-op-den-Berg. Il perdit la vue à l'âge de trois ans, par suite de la petite vérole. Après avoir achevé ses études à Malines, il se rendit à l'Université de Louvain, où il fut proclamé *primus* en 1459. Il devint ensuite professeur à l'école publique de Malines. Peu après 1468, il retourna à Louvain et y obtint le grade de licencié en théologie. Grâce à son mérite extraordinaire, le Pape lui accorda la dispense nécessaire pour la prêtrise, qu'il reçut en 1483, et l'année suivante il fut nommé curé de Saint-George à Anvers. Ce fait est prouvé par des pièces authentiques concernant cette église et par le témoignage de son contemporain, Trithème, qui affirme que Woerda prêchait avec éloquence, se distinguait dans le chant et s'acquittait avec zèle de ses fonctions pastorales. Fleury (xxiv, 147) soutient, d'après le même auteur, contrairement à l'opinion de Paquot, que Nicaise disait la messe par cœur. Désireux d'étendre le cercle de ses connaissances, Woerda se rendit à Cologne, où son frère Jean était bedeau à l'Université. Nicaise y fut admis en 1489 à fréquenter gratuitement l'école des arts. Il sut approfondir, guidé par le seul sens de l'ouïe, les lois religieuses et civiles au point que le sénat académique lui décerna publiquement et à l'unanimité de ses membres, le titre de docteur. Revêtu de ce titre, il enseigna en chaire le droit canon et le droit civil avec une grande facilité, sans abandonner la prédication. Nicaise l'aveugle mourut à Cologne, le 31 août 1492. — Ferdinand Charles de Bruges, devenu aveugle en bas âge, mort en 1496, fut musicien, philosophe, littérateur et orateur. Il avait été ordonné diacre par dispense du Pape Innocent VIII. Il a composé des odes, des élégies, des épîtres et des dissertations. Son ouvrage principal est un traité latin: *de Tranquillitate animæ*. — Perceval Van Belleghem, né aveugle à Bruges, et mort en 1530, reçut, dit M. Ballesteros (**), des distinctions dues aux talents dont il avait fait preuve en littérature. Il fut nommé professeur au collège Saint-Gervais à Paris, et, animé de sentiments chrétiens et patriotiques, il y fit admettre gratuitement pour l'étude des belles-lettres des élèves de l'école des orphelins, dite école *Bogaerde*, à Bruges. — Récemment on a reçu, comme religieuses, des sourdes-muettes à Dublin, et d'autres comme novices à Paris en 1862.

(*) *Les aveugles et les sourds-muets*, par Alexandre Rodenbach, aveugle, membre de la Chambre des représentants, etc.; pp. 45, 65, 66.

(**) *Curso elemental de instruccion de ciegos*, par don Juan Manuel Ballesteros, professeur des aveugles à Madrid; p. 97.

ment des élèves, livrés ainsi à de nouveaux maîtres, qui doivent se former eux-mêmes avant de pouvoir former ceux qui leur sont confiés; tandis que les couvents sont de véritables pépinières, des écoles normales d'instituteurs, qui, une fois mis au courant de leur tâche, y restent fidèles, aussi longtemps qu'ils en sont trouvés capables par leurs supérieurs.

Loin de moi cependant l'idée de vouloir jeter du discrédit sur les nombreux instituteurs laïques qui, dans les divers pays, ont donné tant de preuves de talent, de connaissances et de dévouement. Je crois même que l'élément laïque est nécessaire dans l'enseignement en général et surtout dans celui dont je m'occupe ici; il a plus de promptitude, plus de hardiesse dans l'initiative, dans les améliorations à introduire; il représente le progrès dans l'art didactique. Mais, d'un autre côté, le religieux, sans repousser le vrai progrès, répond mieux aux conditions de l'ordre moral énoncées plus haut et qui sont également indispensables. Il faut le concours des deux éléments, le concours de toutes les classes, de toutes les forces de la société dans une œuvre aussi laborieuse que celle de l'éducation des sourds-muets et des aveugles. Si donc, dans ce travail, je m'attache presque exclusivement à faire voir la large part que les corporations religieuses ont prise à l'éducation de ces malheureux, surtout en Belgique, ce n'est pas parce que je les considère comme seules capables d'entreprendre cette noble et difficile tâche; mais parce qu'en me plaçant au point de vue du Congrès de Malines, celui de la charité et de l'éducation religieuse, j'envisage les ordres religieux, destinés à cette carrière, comme entrant dans le cadre que j'ai dû me tracer (1). D'ailleurs, les institutions dont il s'agit sont destinées, comme je tâcherai de le faire comprendre plus loin, à se propager dans les diverses parties du monde, même chez les peuples non-chrétiens, ce qui ne pourra s'exécuter qu'à l'aide de l'apostolat catholique, qui devra s'appuyer dans cette œuvre sur les corporations religieuses. Je ferai voir aussi qu'on trouvera dans nos couvents, comme dans ceux de France, d'Italie, d'Irlande, d'Allemagne et de Hollande, les éléments nécessaires à cette propagande éminemment civilisatrice.

Il y a, en Belgique, sept institutions dirigées par des congrégations religieuses pour l'éducation des sourds-muets, dont cinq s'occupent également de celle des aveugles, entièrement séparés des premiers pour tout ce qui concerne l'instruction scientifique et professionnelle. Nulle part, le nombre des établissements de ce genre, tant religieux que laïques, subventionnés par l'État, les provinces ou les communes, soit pour l'enseignement, soit pour l'entretien des élèves, n'est plus considérable que chez nous, relativement à l'étendue et à la population du pays. Il y en a onze, sans compter ceux qui ont un caractère domestique et qui ne jouissent pas des mêmes avantages. Les institutions laïques qui se trouvent dans les conditions requises pour la subvention sont celles d'Anvers, de Liège (sourds-muets et aveugles), de Mons et de Namur. Les maisons dépendantes de communautés religieuses sont celles de Bruges, de Bruxelles, de Gand (une pour les garçons et une pour les filles), de Maeseyck (une pour les garçons et une pour les filles), et de Schaerbeek lez-Bruxelles. Le tableau synoptique suivant fait connaître l'ensemble et les principaux détails de l'enseignement et de l'éducation dans les sept institutions religieuses dont j'ai à m'occuper.

(1) Bien que toutes les institutions belges soient dues à l'initiative privée et relèvent, à certains égards, de la charité, il y en a plusieurs dont je n'ai pu m'occuper faute de renseignements suffisants, au point de vue charitable et religieux, ou je devais me placer. Je me suis donc borné aux congrégations religieuses, qui se consacrent à l'œuvre des sourds-muets et des aveugles en Belgique, et qui me sont parfaitement connues.

	BRUGES. Garçons et filles sourds-muets et aveugles.	BRUXELLES. Filles sourdes-muettes et aveugles.	GAND. Sourds-muet
1° Nombre des sourds-muets et des aveugles dans les diverses institutions.	Sourds-muets : 55, dont 45 indigents. — Garçons aveugles : 9, dont 8 indigents. — Sourdes-muettes, séparées des garçons : 64, dont 58 indigentes. — Filles aveugles, séparées des garçons : 12, dont 10 indigentes. — Aveugles - sourdes - muettes : 2 indigentes (2).	Sourdes-muettes : 52, dont 45 indigentes. — Aveugles : 24, dont 20 indigentes. — Aveugle-sourde-muette pensionnaire : 4.	55.
2° Refuges ou ateliers de travail. Placement dans le monde, après l'achèvement de l'instruction scientifique et professionnelle.	5 sourds - muets et 6 sourdes-muettes sont employés au service de la maison. A la fin de leurs cours, les élèves sont placés dans le monde, selon le métier qu'ils ont appris à l'institut.	Le refuge annexé à l'établissement contient 55 sourdes-muettes ayant achevé leurs cours d'instruction, et 5 aveugles. Toutes y sont admises et s'y occupent de couture, aussi longtemps qu'elles le désirent, sauf le cas d'inconduite. Il y a un patronage pour celles qui ont quitté l'institut. Dix élèves aveugles ont été admises comme organistes dans des couvents.	Lorsque l'éducation terminée, l'établissement pourvoit au placement des élèves indigents, soit par le patron de la ville, soit par le village qu'ils habitent.
3° Méthode, langues, branches d'enseignement pour les sourds-muets.	Méthode du chanoine Carton, modifiée d'après l'expérience; instruction labiale pour ceux qui ont des dispositions. Religion. Langues : flamande, française ou anglaise; histoire, géographie, arithmétique, système métrique, style épistolaire, dessin, etc.	Depuis quelques années, l'enseignement est basé sur l'articulation et sur l'usage du dessin, sans exclusion du dessin dans l'espace ou de la mimique aussi naturelle que possible. Religion. Langues : française pour toutes les élèves, flamande pour les plus avancées, lorsque les parents en expriment le désir. Style, arithmétique, système métrique, histoire, géographie, notions d'histoire naturelle.	Depuis quelques années, on a adopté la méthode allemande, c'est-à-dire l'articulation et le dessin sur les lèvres, combinée avec les signes manuels. L'articulation est la base de l'enseignement. La mimique n'est qu'un accessoire. L'enseignement comprend la lecture, l'écriture, le style, l'arithmétique, la géographie, l'histoire flamande comme dominante, le flamand comme accessoire.
4° Méthode et branches d'enseignement pour les aveugles.	Lecture, écriture pratiquée de trois manières différentes (pointes, relief, typhographie); calcul, musique vocale, orgue. Religion. Langues : flamande, française, anglaise et allemande.	Système de Braille pour la lecture, l'écriture, la musique. Par le <i>Typhographe</i> de Lucas de Glasgow, les élèves apprennent à écrire comme les voyants. Elles écrivent au moyen d'un stylet à pointe d'aiguille. Branches d'enseignement comme pour les sourdes-muettes, en ayant égard à la cécité.	

(1) Tous les chiffres de ce tableau répondent à la situation actuelle de nos institutions religieuses de sourds-muets et d'aveugles.

(2) D'après une statistique publiée en Allemagne, on compte 1 aveugle-sourd-muet sur un million d'habitants. Nous en avons 1 sur 100 000.

Optique

Lectures, dirigées par des congrégations religieuses.

GAND. Sourds-muettes	MAESEYCK. Sourds-muets et aveugles.	MAESEYCK. Sourdes - muettes et aveugles.	SCHAERBEEK (lez-Bruxelles). Sourds-muets et aveugles.	TOTALS ET RÉSULTATS (1).
30.	Sourds-muets : 20. — Aveugles : 5.	Sourdes-muettes : 45. — Aveugles : 4.	Sourds muets : 36 en 3 classes, subdivisées chacune en 2 cours. — Aveugles : 26, dont 12 musiciens et 10 ou- vriers. Tous s'occupent des diverses branches de l'enseignement.	Sourds-muets. . . 154 Sourdes-muettes. 479 — Total. . . 553 soit 47 en moyenne par établissement. Garçons aveugles. 50 Filles aveugles. . . 40 — Total. . . 70 Sourdes - muettes- aveugles 3 soit 14 en moyenne pour chacun des 5 établisse- ments d'aveugles.
Sourdes-muettes sont au refuge ou à r, et séparées des dans les mêmes ons qu'à Bruxelles. ronage est exercé, à Bruxelles, pour ciennes élèves, par titresses.	4 individus placés dans le refuge. Un patronage est organisé pour le pla- cement des élèves dans le monde, après l'achève- ment des cours. On n'a reçu aucune plainte sur ceux qu'on a placés de cette manière.	Au refuge, 4 personnes du sexe. Patronage com- me à l'institut des Frères de Maeseyck.	Le directeur et les pro- fesseurs font toutes les démarches possibles pour placer convenablement les élèves à leur sortie de l'établissement.	Les 4 refuges de Bru- xelles, de Gand et de Maeseyck, renferment 68 personnes, c'est-à-dire 17 en moyenne par éta- blissement. Le refuge constitue une charge, ceux qu'on y reçoit ne pouvant se suffire à eux- mêmes par le travail. Le patronage est orga- nisé dans les 7 congré- gations religieuses pour le placement de leurs élèves qui ont terminé leurs cours.
En 1865, on s'est attaché de plus en plus à la méthode alle- mande, qui sert de base à l'enseignement. Mais on ne suit pas cette méthode d'une manière exclusive. La lecture sur lignes et l'articulation sont combinées avec le langage; les signes mains sont conservés comme auxiliaires. On ne néglige pas la lecture flamande et la française, la cal- graphie, l'histoire et la géographie élémentaire.	On suit la méthode française modifiée, qui est en usage à Gestel- Saint-Michel (Hollande). L'exercice de l'articula- tion a été introduit avec succès depuis quelques années. L'enseignement comprend la langue néer- landaise et les différentes branches de l'instruction primaire supérieure. On s'attache particulière- ment à la tenue des livres et au dessin linéaire.	Méthode comtoise chez les Frères de Maeseyck. L'enseignement com- prend les mêmes bran- ches, à savoir : la religion, la langue néerlandaise, le calcul mental, l'arith- métique, la grammaire et la composition litté- raire, des notions de l'histoire générale, celle de la Belgique, la géo- graphie, des notions de physique et d'histoire naturelle.	La méthode d'articula- tion et de lecture sur les lèvres, basée sur l'intui- tion, d'après MM. Hill, de Weissenfels et Hirsch, de Rotterdam. Branches de l'enseignement : reli- gion, lecture, écriture, style, histoire, géogra- phie, arithmétique, sys- tème métrique; langues française et flamande.	Les principales mé- thodes connues pour l'en- seignement des sourds- muets se rencontrent dans nos diverses institu- tions religieuses. Les pa- rents peuvent les compa- rer d'après les résultats obtenus et se décider en conséquence. C'est un effet de la liberté.
	Pour les aveugles, la méthode du chanoine Carton, et les branches de l'instruction primaire supérieure, en rapport avec la cécité.	Pour les aveugles, en- core comme chez les Frères. Musique vocale et instrumentale, etc.	Comme pour les filles aveugles à Bruxelles. Les professeurs de Schaer- beek ont porté les appa- reils d'exercice à leurs plus hauts perfectionne- ments : un aveugle écrit une page en relief; cette page se reproduit instan- tément et indéfini- ment.	Pour l'enseignement des aveugles, on a suivi les progrès constatés. Ainsi, à Schaerbeek, un aveugle écrit une messe en musique en une heure, et l'heure d'après l'exé- cution par le chant, comme la preuve en a été faite au Congrès de Malines de 1864.

Établissements fournis par ces institutions elles-mêmes à la fin de 1867.
Établissements éminents dans deux de nos instituts, à savoir : 2 à Bruges et 4 à Bruxelles.

	BRUGES. Garçons et filles sourds-muets et aveugles.	BRUXELLES Filles sourdes-muettes et aveugles	GAND. Sourds-muets
5° Métiers enseignés soit aux sourds-muets, soit aux aveugles.	<p>Les sourds-muets apprennent l'état de cordonnier, tailleur, charpentier, boulanger, jardinier, dessinateur ou lithographe.</p> <p>Les sourdes-muettes l'état de tailleuse (confection), couturière, brodeuse, dentellière, tricoteuse, laveuse et repasseuse.</p> <p>Les garçons aveugles apprennent l'état d'organiste, vannier, tresseur de nattes, de filets, challettes, etc.</p> <p>Les filles aveugles, l'état de pianiste et de tricoteuse (fantaisie).</p>	<p>On enseigne aux sourdes-muettes l'état de tailleuse, brodeuse, tricoteuse, laveuse et repasseuse. Elles s'exercent aussi à tous les ouvrages propres à leur sexe.</p> <p>Les filles aveugles apprennent l'état d'organiste, ce qui a permis d'en placer un bon nombre à leur sortie de l'établissement; elles apprennent aussi à tricoter, à tresser des cordes, etc.</p>	<p>Les métiers enseignés sont ceux de cordonnier, menuisier, jardinier. On enseigne aussi le dessin avec un sténo-typier.</p>
6° Enseignement de la religion. A partir de quelle classe pour les sourds-muets ?	<p>La religion, base de l'instruction, s'enseigne aux sourds-muets dès leur entrée, par la mimique d'abord, par la langue aussitôt que possible.</p>	<p>La religion est la base de l'instruction. Dès l'entrée des élèves, on saisit toutes les occasions à cette fin. Elles articulent et écrivent leurs prières aussitôt que possible. L'instruction religieuse, donnée en commun, est traduite par la mimique. On fait usage de tableaux religieux.</p>	<p>La religion est enseignée, comme les autres branches, au moyen de l'articulation; on met en œuvre cet enseignement dès que l'intelligence des élèves est tant soit peu développée.</p>
7° Enseignement religieux donné aux aveugles.	<p>Dès le principe comme pour les sourds-muets.</p>	<p>Dès le principe, comme pour les sourds-muets.</p>	
8° Moyens de discipline.	<p>Une autorité douce et persuasive est constamment mise en usage et suffit en général pour former le caractère.</p>	<p>La douceur et la persuasion. Les élèves sont toujours sous les yeux des maîtresses. Surveillance continue; bonnes et mauvaises notes; médailles; distribution annuelle de prix.</p>	<p>Une autorité persuasive. Les punitions sont la conséquence d'une récréation mauvaise, de mauvaises notes, de l'insubordination. On évite de faire des élèves à la rigueur leurs condisciples.</p>
9° Gymnastique.	<p>Gymnastique complète et maintien. La santé y gagne, surtout parce que les sourds-muets et les aveugles ont souvent la constitution débile.</p>	<p>Les maîtresses qui président aux récréations font faire aux élèves tous les exercices gymnastiques simples, propres à les fortifier et à les développer.</p>	<p>Les élèves se livrent à la gymnastique pendant les récréations sous la surveillance des maîtresses, à des jeux qui demandent beaucoup de mouvement.</p>
10° Situation sanitaire.	<p>Excellente, due aux récréations au grand air, aux exercices gymnastiques, aux promenades à la campagne.</p>	<p>Très-satisfaisante, grâce au régime, aux exercices, aux récréations au grand air et aux promenades à la campagne.</p>	<p>Tous les élèves sont en bonne santé. Depuis plusieurs années on n'a eu aucune maladie grave.</p>

GAND. des-muettes.	MAESEYCK. Sourds-muets et aveugles.	MAESEYCK. Sourdes-muettes et aveugles.	SCHAERBEEK (lez-Bruxelles). Sourds-muets et aveugles	TOTAUX ET RÉSULTATS.
<p>apprend en général les ouvrages, tricot de tout crochet, filoché, chemises d'homme de femmes, de etc. On apprend à remailler, raccommoder le la dentelle, marquer d'ouvrages principaux. On y fait des artificielles (roce). Les élèves ont en outre à donner, à raccommoder et à entretenir propres effets, à les repasser, à écuayer les classes, à tous les ouvrages de ménage et à entretenir reté partout.</p>	<p>On apprend l'état de tailleur, cordonnier, vannier, nattier, organiste, selon la condition de l'élève. Si les parents désirent, pour leurs enfants, d'autres métiers, on y pourvoit. C'est ainsi que des élèves ont appris, soit à l'établissement, soit au dehors, les métiers de menuisier, chaudronnier, boulanger, orfèvre, imprimeur.</p>	<p>Les sourdes-muettes apprennent tous les ouvrages manuels de femmes.</p>	<p>Les branches professionnelles sont, pour les sourds-muets : le dessin, les métiers de tailleur, cordonnier, vannier, jardinier, etc. Les métiers pour les aveugles sont : le rempaillage, la tresse en jons filés, l'accordage de pianos et l'état de pianiste.</p>	<p>Tous les métiers propres aux sourds-muets et aux aveugles sont enseignés dans nos divers instituts religieux. On a du choix à cet égard, comme à l'égard des méthodes. La divergence qui se remarque sous ce double rapport, entre les diverses maisons, produit entre elles une émulation qui contribue au progrès.</p>
<p>enseignement de la se donne d'une graduée, par l'abard et ensuite d'écriture et l'écriture. On emploie avec des tableaux et des l'instruction est donnée par le l'église est tra- par signes mimi-</p>	<p>Les prières s'apprennent, dès l'entrée, par l'usage. Le catéchisme et l'histoire sainte marchent de pair avec l'enseignement de la langue, c'est-à-dire en commençant à la division supérieure de la classe inférieure ou 3^e.</p>	<p>Comme à l'institut des Frères.</p>	<p>La religion, comme les autres branches, est enseignée au moyen de l'articulation et de quelques signes naturels ; on commence les prières, etc., dès que l'enfant possède de quelques phrases élémentaires.</p>	<p>La religion est la base de l'enseignement des sourds-muets et des aveugles dans les institutions belges comme dans toutes celles du monde, sans exception. La traduction mimique de l'enseignement religieux, en commun, paraît préférable à la prédication mimique, en ce que le traducteur ne se donne pas, comme le prédicateur, des mouvements qui empêchent de bien distinguer les signes.</p>
<p>D'abord comme pour les autres enfants, ensuite par les livres.</p>	<p>Idem.</p>	<p>Idem.</p>	<p>L'enseignement religieux est donné aux aveugles par un directeur spirituel, et sous sa direction, par les professeurs.</p>	<p>Idem.</p>
<p>principal moyen surveillance com- et maternelle, une des bonnes pour la bonne con- l'application, la é. On donne aussi médailles, etc., et six annuellement.</p>	<p>Les moyens ordinaires sont les listes et proclamations de bonnes et de mauvaises notes et des degrés. Accessoirement, les retenues et les pen-sums.</p>	<p>Idem.</p>	<p>Le règlement porte : Les professeurs sont tenus de traiter les élèves avec douceur ; ils auront plutôt recours aux récompenses, aux encouragements, qu'à tout autre moyen. Ils se concerteront entre eux à cet effet, etc.</p>	<p>Le régime est partout paternel, comme il convient à des institutions qui doivent former de véritables familles.</p>
<p>exercices comme à Les élèves, les plus chétives, s'efforcent de se faire d'une matonnante.</p>	<p>Les exercices gymnastiques élémentaires et les jeux qui exigent beaucoup de mouvement. Quant aux grands exercices gymnastiques, on craint l'étourderie des sourds-muets.</p>	<p>Idem.</p>	<p>La gymnastique au complet, depuis la gymnastique de salon jusqu'aux anneaux, trapèzes, barres parallèles, etc. Il en résulte une amélioration de la constitution souvent lymphatique des sourds-muets.</p>	<p>Les avantages de la gymnastique sont généralement compris, au point de vue de la santé, dans nos diverses congrégations religieuses.</p>
<p>écriture saine et La situation saine laisse rien à désirer. Les salles sont lumineuses et bien aérées. Jardin. Galerie. Air de la cam- etc.</p>	<p>Excellente. On n'a jamais eu à constater le moindre cas de maladie contagieuse.</p>	<p>Idem.</p>	<p>La situation sanitaire est des plus satisfaisantes ; les indispositions ordinaires sont même très-rare.</p>	<p>L'activité privée a su trouver, depuis cinquante ans, des locaux convenables pour faire l'éducation religieuse, intellectuelle et physique des sourds-muets et des aveugles, dans les conditions économiques et charita-</p>

	BRUGES. Garçons et filles sourds-muets et aveugles.	BRUXELLES. Filles sourdes-muettes et aveugles.	GAND Sourds-muets
11° Secours dûs à la charité privée.	Modicité des traitements des instituteurs. La charité privée vient en aide à l'institution, pour la construction d'un nouveau local.	Même observation que pour Bruges, quant aux traitements des institutrices, qui, comme religieuses, ne demandent que le strict nécessaire. L'établissement, érigé en 1834, est dû à la charité privée.	Même observation pour Bruges et Bruxelles. L'établissement est à l'exclusive de la charité privée. L'institution fondée en 1818 par le chanoine Triest.

IV.

On voit par le tableau synoptique qui précède que la moyenne par institution est de 47 sourds-muets et de 14 aveugles. Il y a en outre 5 aveugles sourdes-muettes dans deux de ces maisons. Si nous prenions les moyennes pour nos onze établissements, qui renfermaient à la fin de 1867, 452 sourds-muets et 76 aveugles, ces moyennes ne seraient que de 39 et de 12 respectivement (1). Ces chiffres paraîtront peu élevés; mais il ne nous placent pas dans une position d'infériorité vis-à-vis de la plupart des autres pays, dans lesquels nous trouvons pour les sourds-muets les moyennes suivantes : en France, 45; en Prusse, 39; en Bavière, 20 élèves par institut. Il y a dans ces trois pays des institutions qui ne comptent que 6 à 9 élèves; celle de Chelmsford, dans le Massachusetts, n'en a que 6 non plus, et elle est citée comme un modèle pour la méthode d'articulation.

Si, comme cela se voit généralement en Allemagne, nos institutions de garçons étaient partout fusionnées avec celles des filles, ce qui produirait une grande économie, nos moyennes par établissement deviendraient notablement plus élevées; elles seraient de 85 élèves sourds-muets pour les maisons religieuses, réduites alors à 4, et de 54 pour la totalité des institutions qui seraient au nombre de 8 dans ce cas, leur population restant la même, comme on peut le supposer. Mais l'opinion en Bel-

(1) Le nombre de nos instituteurs s'accroît par rapport aux élèves des classes respectives, à mesure qu'on fait des progrès dans le sens de la méthode allemande, qui exige plus d'efforts personnels que la française; la moyenne adoptée chez nous peut être mise en parallèle avec celles qu'on rencontre dans les pays les plus renommés pour l'instruction des sourds-muets. On a balancé pendant quelque temps à faire les progrès désirables dans cette voie en Belgique, à cause du reproche injuste fait par certains hommes politiques à nos maisons religieuses de multiplier outre mesure, dans les écoles primaires, le personnel enseignant, dont la moyenne ne dépasse pas cependant celle des États-Unis. Mais d'après les avis d'hommes compétents, on a cru ne plus devoir tenir compte de cette critique, en ce qui concerne les sourds-muets, et l'on a considérablement augmenté, dans la plupart des établissements, le nombre des instituteurs. Ainsi, dans celui des filles à Bruxelles, il y a aujourd'hui quatre institutrices et une sous-institutrice, ce qui fait plus d'une personne enseignante pour onze élèves. En Prusse, la proportion entre le nombre des instituteurs et sous-instituteurs et le nombre des élèves est de un à treize ou quatorze; mais on avoue que le personnel enseignant doit être augmenté.

GAND. les-muettes.	MAESEYCK. Sourds-muets et aveugles.	MAESEYCK. Sourdes - muettes et aveugles.	SCHAERBEEK (lez-Bruxelles). Sourds-muets et aveugles.	TOTAUX ET RÉSULTATS.
s observations sur Bruxelles. L'enseignement date de 1836, comme à Bruxelles, de 1840 et comme garçons à Gand, à Trieste.	L'économie dans le traitement du personnel enseignant. Les locaux actuels appartiennent aux Frères, secondés par la charité privée.	Même observation que pour les religieuses de Bruges, Bruxelles et Gand, quant à l'entretien. Le local des Sœurs appartient à l'évêché de Liège.	Un legs, fait à la ville de Bruxelles, pour les sourds-muets et les aveugles, rapporte 600 francs par an à l'institution.	bles, dont les corporations religieuses donnent généralement l'exemple.

gique serait certainement opposée à cette fusion, comme elle l'est généralement en France et dans d'autres contrées catholiques.

Ces considérations sur l'importance numérique des institutions dont il s'agit, ne paraîtront pas déplacées pour la Belgique, où, comme on sait, il est question, depuis quelque temps, de centraliser nos écoles de sourds-muets et d'aveugles, pour la raison qu'on les suppose par erreur beaucoup moins peuplées que celles des principaux pays étrangers. Du reste, l'instruction est très-bonne dans la grande majorité de nos institutions, et l'on peut dire que nous y réunissons à peu près tous les sourds-muets capables de recevoir l'instruction, c'est-à-dire plus du cinquième de la totalité de ces infortunés, chiffre généralement admis comme le *maximum* de la population possible de ces institutions spéciales. Il y a fort peu de nations qui nous dépassent sous ce rapport; ce sont celles qui, ayant commencé l'œuvre de l'éducation des sourds-muets une trentaine d'années avant nous, ont étendu sur tout le pays un réseau d'affiliations par correspondants, chargés de rechercher partout les sourds-muets non instruits pour les envoyer aux institutions (1). Nous n'avons pas eu recours à cette ingénieuse organisation, parce que la loi communale de 1836 a mis les sourds-muets, de même que les aveugles, à la charge des communes aidées, au besoin, par les provinces et par l'État. Cette loi, quoique excellente, surtout pour cette époque où tout était à faire, a laissé subsister des lacunes, particulièrement en ce qui concerne les familles, qui, n'étant pas indigentes, sont néanmoins dans l'impossibilité de payer une pension annuelle de 500 à 400 francs. La charité privée doit intervenir le plus souvent dans ce cas, et à cet effet il nous faut un système de souscriptions ou de cotisations, sous la direction de comités locaux institués *ad hoc* et en relation régulière avec les institutions. Cela se pratique jusqu'à un certain point; mais l'action de la charité doit être développée et mieux organisée pour que tous nos sourds-muets reçoivent le bienfait de l'éducation. Elle doit l'être surtout pour les aveugles. En effet, quant à ceux-ci, il nous reste beaucoup plus à faire, comme partout ailleurs. Cette catégorie d'infortunés est notablement plus nombreuse que celle des sourds-muets, dans la plupart des pays, et cependant nous n'avons, dans nos institutions d'aveugles, qu'un peu plus du sixième des élèves qui se trouvent dans celles des sourds-muets. Cette proportion est au moins aussi désavantageuse dans presque tous les pays; partout l'éducation des aveugles est beaucoup plus négligée que celle des sourds-muets, par la raison que la première se donne bien plus facilement au sein de la famille, que la seconde, quant au développement ordinaire de l'intelligence et à l'acquisition des connaissances requises pour l'accomplissement

(1) Elles sont de plus généralement personnes civiles.

des devoirs religieux. On remarque aussi que les parents se séparent plus difficilement de leurs enfants privés de la vue, que de ceux qui sont affligés de surdité.

On a proposé depuis longtemps, dans plusieurs pays, de placer les sourds-muets et les aveugles à l'école primaire. En ce qui concerne les premiers, l'expérience a prouvé qu'on ne peut s'attendre à aucun résultat sérieux, si ce n'est pour les préparer aux écoles spéciales, ce qui est toujours très-utile ; mais il n'en est pas de même quant aux seconds, qui peuvent acquérir, à l'école ordinaire, assez de connaissances pour l'accomplissement des principaux devoirs religieux, et pour comprendre par eux-mêmes et faire comprendre à leurs parents la nécessité d'une éducation complète, au point de vue intellectuel, professionnel et physique, laquelle n'est pas possible pour eux, comme pour les sourds-muets, que dans les institutions qui leur sont spécialement destinées. Les instituteurs primaires devraient être encouragés et au besoin indemnisés, pour les soins à donner aux aveugles, afin qu'ils pussent au moins les signaler à l'attention de qui de droit, et les faire placer dans les établissements spéciaux.

Il y a, dans d'autres pays, des institutions tant privées que publiques, beaucoup plus peuplées que les nôtres, quoique la moyenne chez nous soit supérieure à celle qu'on rencontre dans la plupart de ces pays, même les plus renommés pour cette spécialité d'instruction. L'opinion contraire aux trop grands établissements de ce genre, gagne tous les jours du terrain, parce qu'on comprend de mieux en mieux que ces infortunés enfants doivent être traités comme en famille, ce qui n'est guère possible dans les vastes institutions, à moins qu'elles ne soient convenablement divisées en un nombre suffisant de sections bien réglées. Une moyenne de 40 élèves est généralement regardée comme normale, bien qu'on puisse admettre qu'il y ait quelques institutions plus peuplées qui, par le nombre des classes et les études d'un ordre supérieur, puissent servir de modèles, comme cela se voit pour les sourds-muets à l'institut public de Paris et ailleurs, mais surtout dans les instituts privés de Washington et de New-York. Il faut tenir compte, à cet égard, de la population du pays, qui doit être considérable, pour qu'elle puisse fournir un nombre suffisant d'élèves sourds-muets capables de suivre les cours supérieurs. Il est évident que cela n'est guère possible en Belgique, en Hollande et dans une foule de pays de l'Europe, où l'on se borne, dans les institutions, à mettre les meilleurs sujets à même de se pousser, par eux-mêmes, dans les diverses branches de l'enseignement moyen et supérieur.

Dans une assemblée d'hommes compétents, qui a eu lieu au commencement de 1867, à Boston, aux États-Unis, on a agité l'importante question de savoir quelles sont les meilleures institutions des sourds-muets, quant au nombre d'élèves, surtout par rapport à la méthode. Là, comme partout ailleurs, on s'est partagé en deux camps, celui qui donne la préférence à la méthode dite française, basée sur la mimique, et celui qui tend à faire prévaloir la méthode allemande, qui procède avant tout par l'articulation. Les partisans de ce dernier système plus ou moins modifié, qui gagnent du terrain partout, se sont également élevés contre les vastes établissements, se fondant sur l'expérience qui fait voir que le système d'articulation y est souvent négligé, sinon rebuté. M. Howe, de Boston, est allé jusqu'à dire que le mutisme se renforce en proportion du nombre trop grand des élèves, en ce que la nature, qui a donné au sourd-muet le geste comme moyen de communication dès son enfance, tend à y prévaloir sur la discipline, qui seule peut vaincre cette pro-

pension, et imposer le langage commun ou articulé. Les demi-sourds-muets, a-t-il dit, sont entraînés par l'exemple et finissent par perdre le peu de voix articulée qu'ils ont. Ce professeur n'a pas craint d'avancer, avec un docteur de Paris, que les trop grands établissements sont des *fabriques de sourds-muets*. Cela lui paraît même fondé à un point de vue moral, surtout dans les maisons qui admettent le mélange des sexes, en ce que, dans le grand nombre, il se forme plus de relations intimes, souvent condamnables (1), et qui donnent lieu plus tard à des unions qui tendent, comme l'expérience l'a démontré, à propager cette classe de malheureux. A ce propos, on a fait voir, dans cette même assemblée, que sur cent de ces unions, on en a constaté huit d'où étaient issus des enfants privés de l'ouïe, soit à la première génération, ce qui est rare, soit aux générations suivantes (2). Une discipline judicieuse, sage et rigoureusement impartiale, mais paternelle avant tout, telle qu'on peut espérer de la rencontrer dans des institutions peu nombreuses, est le vrai moyen de prévenir ces funestes conséquences. Tel est le but qu'on poursuit sans relâche dans nos internats de sourds-muets et d'aveugles, d'autant plus qu'on sait que ces infortunés, en se mariant, constituent le plus souvent des familles malheureuses.

C'est surtout au point de vue moral qu'on préfère généralement les internats aux externats pour ces disgraciés de la nature. C'est l'idée qui domine, non-seulement en Belgique, mais en France, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Irlande, aux États-Unis et en grande partie dans les Pays-Bas. En Allemagne, on place de préférence les élèves sourds-muets, étrangers à la localité, chez des particuliers, pour les mêler à la société et faciliter ainsi chez eux l'usage de la parole. Cela est excellent dans certains cas, lorsque les pensionnaires en appartement ont été formés à l'articulation, au point de pouvoir converser avec leurs parents adoptifs, sans causer à ceux-ci une trop grande sujétion, semblable à celle d'un aide-instituteur. Mais cela n'est pas possible en général, et surtout à l'égard des élèves nouveaux qui n'ont d'autre moyen de communication que les signes qu'ils ont adoptés au sein de la famille. Force est alors aux patrons de recourir au même langage dont on a de la peine à se défaire une fois qu'on en a contracté l'habitude. On conçoit que les directeurs d'institutions qui n'ont pas de locaux disponibles pour loger convenablement leurs élèves recourent au système des petits pensionnats bourgeois, et qu'ils les surveillent le mieux possible, tant sous le rapport moral que pour l'usage de la parole ; mais cela ne réussit guère au gré des parents, comme on en a eu l'expérience dans les localités où l'on a laissé aux pères de famille l'option entre l'externat et l'internat. Dans ce cas, c'est celui-ci qui a eu généralement la préférence, comme cela s'est vu, par exemple, à Groningue, où l'externat, qui y était admis à côté de l'internat, s'est fondu presque entièrement dans celui-ci. Du reste, en Belgique il n'y a pas d'établissement qui refuse systématiquement de recevoir des externes dans les classes ; mais il est rare que les parents, même ceux qui habitent la localité, ne donnent pas la préférence à l'internat, pour l'instruction aussi bien que pour la direction morale des enfants. C'est pour ces motifs que l'internat s'est généralisé en Belgique et qu'on

(1) Dans la susdite conférence, d'anciens élèves de la grande institution de sourds-muets, à Hartford, ont déclaré que les professeurs de cet établissement sont loin de savoir ce qui s'y passe, au point de vue moral, et ils n'ont pas été contredits à cet égard.

(2) Voir, à ce sujet, *la Religion et les devoirs enseignés aux sourds-muets*, par M. l'abbé Lambert, page 14.

le préfère, surtout pour l'éducation religieuse et morale, même dans les institutions où l'on a adopté la méthode allemande. Si l'internat n'existait pas, bien des parents refuseraient de confier leurs enfants aux institutions, et ceux-ci resteraient sans instruction méthodique.

Un des plus grands services que rendent aux sourds-muets et aux aveugles nos institutions spéciales, surtout celles qui sont dirigées par des communautés religieuses, c'est d'embrasser autant que possible la vie entière de ces malheureux, qui, sans l'action incessante de la charité, restent le plus souvent privés d'appui et de ressources dans le monde, après avoir achevé même avec succès leur éducation. Pour s'en faire une idée, on doit considérer que la très-grande majorité de ces infortunés appartient à la classe indigente, comme on en a la preuve dans les chiffres relatifs aux élèves indigents et aux pensionnaires solvables, tels qu'ils se trouvent indiqués pour les institutions de Bruges et de Bruxelles. Il était inutile d'établir cette distinction pour tous les établissements, la proportion étant partout la même. Dans ces deux établissements, sur 216 élèves, sourds-muets ou aveugles, on en trouve 182, soit 84 p. e., qui sont admis gratuitement comme indigents. On conçoit que sur ce nombre d'individus sans ressources, il doit s'en trouver beaucoup qui, faute d'être recueillis par la charité, resteraient abandonnés dans le monde, tant à raison de leur infirmité qu'à raison de leur constitution souvent débile. Ces deux causes leur rendent, surtout dans un pays où les bras abondent, la concurrence avec les autres travailleurs beaucoup plus difficile qu'elle ne l'est pour les individus doués de tous leurs sens, et à qui une bonne instruction primaire ne suffit pas toujours pour leur assurer le travail, la conduite et les chances d'un métier ou d'une industrie qui leur conviennent. L'infériorité des sourds-muets et des aveugles sous ce rapport a été constatée partout, comme l'attestent les directeurs les plus éclairés d'institutions, parmi lesquels on peut citer particulièrement M. Piroux, de Nancy, et M. Hirsch, de Rotterdam, qui se sont spécialement occupés de cette importante question. C'est pour cela que partout on s'est attaché à établir le patronage en faveur de ces infortunés, à Paris, comme à Bruxelles, à Anvers, à Liège et à Namur (1), à Loudres comme à New-York et à Philadelphie. L'organisation charitable de nos institutions religieuses leur a permis non-seulement de veiller efficacement sur leurs anciens élèves, à l'instar des associations qui s'en occupent ailleurs, mais d'ériger, dans des locaux séparés des classes, des refuges ou ateliers de travail, où l'on admet pour la vie les élèves qui ne peuvent se soutenir par leur travail dans le monde, sous la direction paternelle de leurs anciens instituteurs, à la condition de rendre à l'établissement, par l'exercice des métiers qu'ils y ont appris, les services dont ils sont capables, mais sans les empêcher toutefois de quitter la maison lorsqu'ils le désirent. Nous avons en Belgique divers ouvriers de ce genre, établis surtout, comme l'indique le tableau synoptique, à Bruxelles, à Gand et à Maeseyck. Puisque les anciens élèves qui sollicitent leur admission au refuge, ne le font qu'à raison de l'impossibilité où ils se trouvent de pouvoir vivre de leur travail, il en résulte que les institutions doivent s'imposer de ce chef des sacrifices proportionnés (2) au nombre de personnes recueillies dans ces ateliers-hospices, où d'anciens élèves demandent quelquefois en grâce à être reçus, après avoir essayé vainement de trouver dans le monde des moyens suffisants d'existence. Je pourrais citer des institutions religieuses, où ces sacrifices

(1) Le directeur de l'institut de Namur, entre autres, a fait de ce chef des sacrifices qui l'honorent.

(2) Les Hospices publics interviennent parfois pour une part, surtout en faveur des aveugles.

peuvent être évalués à une somme de 3,000 à 4,000 francs par an. L'entente fraternelle qui existe entre les congrégations religieuses placées sous un régime commun permet à celles qui s'occupent de l'éducation des sourds-muets et des aveugles, de placer leurs élèves, après l'expiration du terme des cours d'instruction, dans des couvents qui sont affectés à d'autres œuvres charitables. C'est ainsi que l'institut des Sœurs de la Charité à Bruxelles, a établi, comme organistes, dix aveugles dans d'autres maisons religieuses du même ordre. On pourvoit d'une manière semblable au sort de ceux qui sont plus ou moins affectés d'idiotisme ou d'autres infirmités, qu'on rencontre assez souvent parmi les sourds-muets. On les fait travailler de leur mieux dans l'un ou l'autre couvent, et la charité supplée autant que de besoin à leur insuffisance.

Le tableau synoptique indique les diverses méthodes en usage dans nos institutions religieuses pour l'enseignement des sourds-muets. On sait qu'il règne à ce sujet une grande divergence d'opinion entre les instituteurs. L'examen de cette question ardue et compliquée ne peut entrer, on le conçoit, dans le cadre restreint de cette notice. Il me suffira de faire remarquer que, par l'effet de la liberté, nous avons dans le pays toutes les méthodes principales, la française et l'allemande, de même que des méthodes résultant de la combinaison de ces deux systèmes d'enseignement (1).

(1) Ce résultat répond parfaitement au vœu de plusieurs instituteurs, dont je me suis fait l'interprète depuis quelques années, tout en insistant sur les avantages de l'uniformité, comme je l'ai fait particulièrement dans un écrit publié en 1860 sur les rapports qui existent entre la mimique et la langue écrite de la Chine. J'ai fait voir aussi en 1865, dans mon travail : « *De l'enseignement spécial des sourds-muets,* » qu'on est en voie de progrès quant à la combinaison des méthodes ; mais que, dans l'état actuel de la controverse sur cette question, il est bon d'avoir les divers systèmes, pour répondre à toutes les opinions et à tous les besoins. C'est ce que M. Durup de Baleine, directeur de l'importante institution de Liège, a admis avec moi dans un rapport sur la matière, publié dans le *Journal de Liège* des 15 et 16 septembre 1866, et où il a cité mon opinion à ce sujet.

Il y a des considérations spéciales qui se rapportent à la connexion existant entre les méthodes et l'enseignement religieux, qui rentrent dans le cadre de cet écrit. Beaucoup d'Allemands, dont l'*Organe* des institutions des sourds-muets et des aveugles en Allemagne s'est fait l'écho (1857, pp. 5 et 6), reconnaissant la nécessité de la pantomime pour la formation et le développement de l'intelligence des sourds-muets, surtout dans l'enseignement religieux, qu'il est préférable, selon eux, de faire donner dans l'établissement par un instituteur appartenant à la religion des élèves. Ils cherchent aussi, autant que possible, à éviter le grave inconvénient qui résulte de l'admission de divers enseignements religieux dans une même maison. Lorsqu'un seul maître y préside, c'est comme si l'on servait, dit M. Hill, de Weissenfels, tantôt du vin rouge, tantôt du vin blanc aux élèves, selon leurs goûts respectifs, ou comme si l'on mettait, dit M. Day, de New-York, dans son rapport de 1844, les cultes sur la même ligne que les métiers qu'on apprend aux élèves et qui sont aussi une affaire de goût ou de caprice. Cet abus est inconnu en Belgique, et c'est ce que M. Hirsch, de Rotterdam, paraît avoir perdu de vue dans la visite qu'il a faite en 1867 à nos institutions, au point de vue de la mimique, par laquelle on commence en général l'enseignement religieux dès l'arrivée des élèves. Dans certaines maisons, notamment dans celles des filles à Bruxelles et à Gand, on a recours aussitôt que possible à l'articulation pour cet enseignement, mais sans renoncer aux signes naturels, qu'on abandonne après un certain temps pour les autres branches de l'enseignement et non pour celui de la religion. Cette méthode n'a

Toutes les méthodes, qui s'appuient sur l'écriture, ce criterium de l'intelligence des sourds-muets, ont produit de bons sujets, des instituteurs, même sourds-muets, de grand mérite. Si l'on s'en tenait à un mode exclusif d'enseignement, on risquerait, vu les dissensions qui se manifestent, de perdre un certain nombre d'élèves.

été admise dans son ensemble qu'à partir de 1865 et elle n'a certes pas dit son dernier mot; on suit en cela la loi du progrès, que tous les instituteurs doivent admettre. Le progrès pour l'Allemagne consiste, comme l'a fait observer l'*Organ der Taubstummen*, etc. (1857, pp. 98-100), à rendre confessionnelles celles des institutions qui sont plus ou moins mixtes, quant aux cultes. Alors les instituteurs peuvent enseigner eux-mêmes et inculquer à chaque occasion les principes religieux, soit par la mimique, soit par l'articulation. Mais là où l'on appelle les ministres des différents cultes pour l'enseignement de la religion, on ne peut employer les signes mimiques, puisque, comme le dit l'*Organ* de 1857, ces ministres y sont presque toujours étrangers. En Autriche, on a su, plus généralement que dans la plupart des autres pays allemands, éviter les inconvénients du mélange d'élèves de différents cultes. Aussi, on leur inculque, dès leur entrée dans la plupart des établissements, les principes de la religion par tous les moyens, afin d'élever leur âme le plus tôt possible vers Dieu, ce qui est un devoir pour les catholiques, et afin de former leur cœur et de l'arracher au vice, qui y prend racine lorsqu'on ajourne la culture morale. C'est ce qui s'applique surtout aux élèves sourds-muets, qui arrivent à l'école vers l'âge de 10 à 14 ans. La parole articulée, que les Français négligent trop en général, est sans doute un don des plus précieux; c'est aussi un instrument pédagogique, qu'on doit employer au plus tôt, et autant que possible; mais prise en elle-même, elle est souvent stérile et matérielle, dit M. Hill, elle est un jeu de mots, *ein Spiel mit Worten* (*Der gegenwärtige Zustand des Taubstummen-Bildungs-Wesens*, c. pp. 97-99). La parole ne peut être une lettre morte; elle doit être animée par tous les moyens propres à éclairer l'intelligence, à former et à exercer le jugement. L'étude de la religion contribue surtout à obtenir ce résultat. Beaucoup d'Allemands admettent à cette fin, avec M. Hill, la mimique naturelle comme un instrument pédagogique et un moyen de communication sociale, lorsque l'articulation est insuffisante. Cela est rationnel; mais la plupart des écoles de sourds-muets en Allemagne sont plus ou moins mixtes au point de vue des cultes, dit M. Day, de New-York, bien qu'elles admettent comme base la Bible et la prière; tandis que les écoles ordinaires sont presque toutes parfaitement confessionnelles. Comment expliquer cette contradiction? On dirait que, vu le nombre relativement restreint des sourds-muets, les instituteurs cherchent à attirer dans leurs écoles des élèves appartenant aux divers cultes, pour en avoir le plus grand nombre possible, sans faire attention que, si on les partageait entre les institutions devenues toutes confessionnelles, d'après les religions respectives, on rétablirait en peu de temps la balance et l'on obtiendrait le résultat actuel quant au nombre. En Belgique, comme on l'a vu, les écoles sont toutes confessionnelles, et les instituteurs y enseignent eux-mêmes, sous la direction de l'autorité ecclésiastique, la religion qui est l'âme de toutes leurs leçons, comme elle l'est généralement aussi dans les institutions de sourds-muets en France, en Autriche, en Angleterre et aux États-Unis. On comprend que, par voie de conséquence, les directeurs des institutions mixtes en Allemagne ajournent, pour la plupart, l'enseignement scientifique, aussi bien que l'enseignement religieux, jusqu'à ce qu'on puisse le donner par la parole articulée; car si l'on adoptait la mimique pour une branche quelconque de l'enseignement, on devrait à plus forte raison l'admettre pour celui de la religion. C'est ce que reconnaît M. Hill, à un certain degré; il préfère aussi les écoles confessionnelles, et il dispense les enfants israélites de l'enseignement de l'histoire du Nouveau-Testament, ce qui est parfaitement conforme à l'esprit de la loi belge de 1842 sur l'enseignement primaire.

Or, il s'agit d'en réunir le plus grand nombre possible ; il importe avant tout, non-seulement de leur donner un moyen de communication intellectuelle avec la société, mais encore de leur assurer l'inappréciable bienfait d'une éducation religieuse, morale et scientifique. C'est vers ce but surtout que doivent se diriger les efforts des instituteurs ; et tous ceux qui sont à la hauteur de leur mission reconnaissent qu'il y a beaucoup à faire, sous ce rapport, quelle que soit la méthode qu'on adopte. C'est le terrain où je me place dans ce travail, et où tous les hommes spéciaux peuvent se donner la main. C'est en entrant dans cette voie qu'on se rapprochera de plus en plus de l'unité désirable, par le sentiment de la grandeur du devoir qui unit les cœurs, tandis qu'en s'en écartant on aboutit infailliblement à des controverses passionnées et à de regrettables divisions.

Cet inconvénient ne se présente pas au même degré quant à la manière d'enseigner les aveugles. Certes, dans cette branche de l'enseignement, comme dans toutes les autres, il y a une marche progressive que les bons instituteurs doivent suivre sagement, en se tenant au courant des améliorations réelles que suggère l'expérience. S'il y a des perfectionnements qu'on n'adopte pas, c'est en général faute de ressources ; mais le tableau synoptique fait voir que, chez nous, on ne s'oppose nullement au progrès dans l'enseignement des aveugles, pas plus que dans celui des sourds-muets.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel pour ces deux catégories d'infortunés, on peut s'assurer également, en jetant un coup d'œil sur le tableau, que cette partie importante de l'éducation n'est pas négligée. Si tous les métiers qui conviennent aux sourds-muets et aux aveugles ne sont pas enseignés dans tous nos établissements, cela tient surtout à la volonté des parents, qu'il faut bien consulter à cet égard. Pour obvier à l'insuffisance des ateliers établis à l'intérieur, on forme quelquefois les apprentis au dehors, comme on en a la preuve dans les détails fournis par la direction des maisons de Maeseyck.

On voit aussi que l'on est partout en progrès quant aux exercices gymnastiques, si importants pour les sourds-muets et les aveugles. Plusieurs de nos maisons d'éducation charitables, on peut le dire, ne laissent plus rien à désirer sous ce rapport.

En parcourant le paragraphe du tableau relatif à la situation sanitaire, on demeure convaincu que l'hygiène a été l'objet de soins constants et de sacrifices notables de la part des directeurs et des directrices de nos institutions religieuses.

Mais ce qui les a surtout préoccupés à bon droit, c'est l'enseignement de la religion, qui est considéré, dans tous les pays, comme le fondement de tout l'édifice de l'éducation spéciale dont je m'occupe. On a compris partout que si l'atmosphère de l'école en général doit être religieuse, cette nécessité se fait surtout sentir à l'égard de ces êtres disgraciés, qui ne trouvent que dans les idées de l'ordre surnaturel les consolations dont ils ont besoin dans leur malheur, le sentiment de leur dignité et de l'égalité devant Dieu, en un mot les conditions de leur réhabilitation sociale. Cette vérité s'applique aux sourds-muets aussi bien qu'aux aveugles, comme je le ferai voir plus loin, en indiquant le lien qui les unit dans l'éducation ; mais, quant aux premiers, qui restent moralement isolés au foyer domestique, elle saute aux yeux de quiconque a la moindre notion de la manière de les instruire, puisque cette instruction consiste, avant tout, à leur donner une langue, soit mimique, soit articulée, et qu'il n'y a pas de langue qui ne soit imprégnée d'idées religieuses. Pour agir autrement, il faudrait forger un langage nouveau, contre nature, impossible, un langage qu'on n'a jamais rencontré dans le monde et qu'on n'y rencontrera jamais. L'impor-

tance de l'enseignement religieux, auquel se rattache tout ce qui se rapporte à la morale, à la discipline, à la conduite des élèves, ressort à l'évidence de tout ce qui précède et de ce qui sera dit encore dans la suite de ce travail.

Enfin il est fait mention, au dernier paragraphe du tableau synoptique, de l'intervention de la charité privée dans l'œuvre de l'éducation des sourds-muets et des aveugles. Certes, l'assistance officielle, aux termes de l'article 131 de la loi communale, couvre, en Belgique, au moyen de subsides de la commune, de la province et de l'État, en grande partie les dépenses afférentes à l'éducation de ces infortunés; mais, comme il a déjà été dit, ce système, excellent en principe, laisse subsister des lacunes quant aux familles peu aisées, mais non considérées comme indigentes. La charité privée doit intervenir dans ce cas et, comme on l'a vu, elle n'est pas encore suffisamment éclairée sur ce besoin; elle se fait néanmoins sentir de plus en plus et l'on peut espérer que son action s'élèvera à la hauteur des nécessités présentes et futures, lorsqu'on songe que c'est à elle qu'on doit presque tous les locaux dont disposent les communautés religieuses, pour la double éducation spéciale des enfants privés de la vue ou de l'ouïe.

Mais c'est surtout au sein de nos établissements que l'amour du prochain exerce sa vivifiante influence par le dévouement de ceux qui se consacrent de tout cœur à cette belle œuvre; c'est aussi de ce centre que cette influence rayonne, comme d'un foyer d'amour chrétien, dans le cercle assigné à l'activité de chaque établissement pour attirer les enfants non instruits et pour soutenir ceux qui ont achevé leur éducation. Rien ne fait mieux ressortir cette action bienfaisante que la comparaison des statistiques officielles relatives aux indigents qu'on rencontre parmi les sourds-muets et les aveugles en général, et à ceux qui se trouvent dans nos écoles. Ces derniers, comme on l'a vu plus haut, sont très-nombreux, puisqu'on peut les évaluer à 84 p. c. du nombre total des élèves. Mais, d'un autre côté, d'après les renseignements pris à domicile, en Belgique, les sourds-muets non indigents l'emportent sur les indigents. Ils étaient, en 1858, comme 733 est à 715 (1). D'où vient cette différence? elle ne peut s'expliquer que par cette circonstance, que parmi les sourds-muets renseignés à domicile, on comprend, comme de raison, ceux qui ont quitté les établissements après y avoir acquis l'instruction intellectuelle et professionnelle, qui leur a permis de trouver, le plus souvent, à l'aide du patronage de leurs anciens maîtres, les moyens de subvenir à leurs besoins. Cela n'empêche pas que les familles auxquelles appartiennent les enfants privés de l'ouïe soient pour les quatre cinquièmes environ indigentes.

Ce qui fait mieux ressortir encore l'exactitude de cette conclusion, c'est que les aveugles indigents renseignés à domicile sont beaucoup plus nombreux que les non-indigents. Les premiers sont aux seconds dans la proportion de 1,807 à 1,230 (2). Or, on a vu que, d'un côté, les aveugles en général l'emportent de beaucoup en nombre sur les sourds-muets dans le pays (3), tandis que dans les établissements ils sont dans la proportion de 1 à 5 à peu près. Il est donc évident que les aveugles, sortis des établissements, ne peuvent pas avoir influé, autant que les sourds-muets, sur la statistique comparative du nombre des indigents appartenant aux deux catégories, tel

(1) *Exposé de la situation du royaume*, 1851-1860, titre II, p. 73.

(2) *Ibid.*, pp. 98-99.

(3) En 1858, on comptait en Belgique 2,743 aveugles et 1,989 sourds-muets. (*Exposé de la situation du royaume*, 1851-1860, tit. II, p. 73 et s.)

qu'il a été constaté à domicile, d'après la statistique. Rien ne fait mieux comprendre l'immense bienfait de l'éducation spéciale de ces malheureux. Ces précieux avantages sont dus évidemment au dévouement dont sont animés les instituteurs, dévouement qu'on rencontre, je le répète, surtout en Belgique, parmi les laïques comme parmi les religieux, mais qui est pour ces derniers un devoir absolu qu'ils remplissent par vocation, sans aucune considération d'intérêt personnel, sans aucune idée d'améliorer leur propre condition. Sous ce dernier rapport surtout, comme je l'ai déjà dit et comme je le ferai voir encore mieux plus loin, les ordres religieux sont un élément des plus précieux dans cette branche d'éducation. Ainsi, pour ce qui regarde les émoluments, les Frères et les Sœurs, dans la plupart des pays catholiques, ne touchent guère que les deux tiers du traitement des autres instituteurs ou institutrices. La disproportion, à cet égard, est énorme entre la Belgique d'un côté, l'Angleterre et les États-Unis de l'autre. A Schaerbeek lez-Bruxelles, par exemple, le personnel dirigeant et enseignant, composé de 22 individus pour les sourds-muets et les aveugles, reçoit une somme de 11,500 francs, soit 514 francs par tête (1), tandis qu'aux États-Unis, le traitement d'un instituteur est, en général, de 6,000 francs. Ce rapprochement suffit pour faire ressortir le bien que les ordres religieux, s'occupant des sourds-muets et des aveugles, pourraient faire en Amérique, où les frais d'entretien sont plus élevés, sans doute, qu'en Europe, mais pas du tout dans la proportion de mille pour cent. Cette considération mérite toute l'attention des prélats et autres dignitaires ecclésiastiques d'Amérique, qui ont assisté au Congrès de Malines ; et je connais assez les sentiments chrétiens de mes confrères instituteurs des États-Unis, dont plusieurs m'honorent de leur amitié, pour oser dire qu'ils seraient charmés de voir s'établir, dans leur vaste et admirable pays, quelques couvents chargés d'instruire les sourds-muets et les aveugles appartenant à la religion catholique et délaissés souvent aujourd'hui. Ils n'en voudraient pas, j'en ai la conviction, à ces Frères ou à ces Sœurs, alors même que leurs institutions deviendraient des foyers de propagande catholique, mais en même temps tout américaine. Leur tolérance, comme celle des Anglais, est proverbiale dans le monde entier, et ils ne verraient dans une pareille entreprise qu'une œuvre d'humanité ou plutôt de charité chrétienne, semblable à celles auxquelles ils se dévouent eux-mêmes et qui font leur honneur aux yeux de ceux qui sont au courant de ce qui se passe en Amérique. Je me plais à reconnaître la grande supériorité, sous le rapport de l'instruction, des Gallaudet, des Harvey Peet, des Howe, des Stone et d'autres professeurs des sourds-muets et des aveugles de Washington, de New-York, de Boston et d'Hartford, sur la plupart de nos religieux et surtout de nos religieuses. Mais quant au dévouement des membres de nos ordres religieux et à leur capacité nécessaire pour l'enseignement, je puis invoquer en leur faveur une grande autorité américaine, à laquelle j'ajouterai un témoignage tout aussi peu suspect d'une publication périodique anglaise, le *Cornhill Magazine* de Londres.

Voici de quelle manière s'exprime M. Harvey-P. Peet, directeur de l'institution des sourds-muets, à New-York, au sujet des Frères de la Charité qui dirigent l'établissement de Gand : « Il y a, dit-il, deux professeurs principaux qui, avec un ou deux assistants, se sont consacrés à l'œuvre de l'éducation des sourds-muets avec un dévouement rare et presque sans exemple (*almost unexampled*). Sous ce rapport, ils sont dignes d'être cités à côté de l'abbé de l'Épée. C'est à peine s'ils s'écartent

(1) Voir : *De l'enseignement spécial des sourds-muets, etc.*, p. 322.

jamais de l'établissement, où ils passent tout leur temps dans l'accomplissement de leurs devoirs relatifs à l'instruction et à la surveillance. Ils ne se séparent jamais de leurs élèves ; ils sont avec eux la nuit au dortoir , le jour dans les classes, à la promenade et dans les récréations auxquelles ils prennent part, et pour tout ce travail ils ne demandent d'autre compensation que la nourriture et l'habillement (1).

Le *Cornhill Magazine*, livraison de décembre 1867, fait un éloge plus brillant encore de l'institution de Schaerbeek lez-Bruxelles, dirigée, comme on sait, par le même ordre que celle de Gand. Cet éloge se rapporte surtout à l'enseignement, qui a beaucoup progressé chez les Frères de Schaerbeek, ainsi que chez ceux de Gand, depuis la visite qu'y fit, en 1850, M. Harvey-P. Peet. L'écrivain anglais constate les succès étonnants obtenus dans l'articulation et la lecture sur les lèvres, depuis deux ans, grâce surtout au talent de l'instituteur principal, le Frère Cyrille. Ces succès sont tels que les sourds-muets, devenus parlants, articulaient distinctement, à la vue, non-seulement les paroles prononcées par leurs maîtres, mais même quelques-unes que l'auteur de l'article prononçait en *anglais* et dont ils ne comprenaient pas le sens. « Il a fallu, dit l'écrivain, une patience admirable pour obtenir de pareils résultats en si peu de temps ; il a fallu, comme le disait un Frère, répéter, à l'égard de certains élèves, jusqu'à cinq cents fois le même mot, *sans avoir l'air de s'ennuyer*, pour ne pas les décourager. » Là est le secret *moral* du triomphe de l'art pédagogique, qui a ravi l'écrivain anglais au point qu'il n'hésite pas à proposer l'institution qu'il a visitée comme un modèle à l'Angleterre. Ce qu'il admire surtout chez les Frères, c'est l'esprit religieux qui les anime en tout. « Ils agissent, dit-il, par amour de leur religion. Ce travail est tout simplement l'expression du dévouement religieux (*their religious devotion*), inhérent à la vocation qu'ils ont choisie. C'était la seule chose à laquelle ils avaient à penser, la seule à laquelle ils avaient à consacrer leur vie ; dans cette unité de vue repose leur force. Les mêmes sentiments, parmi nous, ne pourraient s'exprimer exactement sous la forme qu'ils ont adoptée ; mais nous devons *apprendre d'eux* la théorie, qui assure leur succès... Pour remplir cette tâche, il faut des hommes habiles et enthousiastes de leur profession, et par-dessus tout des hommes qui se possèdent et sachent se contrôler eux-mêmes (*men of self-control*) ; des hommes, en un mot, de grande intelligence, qui se livrent à l'enseignement, non dans un but de rémunération, mais par un sentiment de charité chrétienne. »

Il n'y a qu'un mot à ajouter à cet éloge, c'est que le personnel enseignant de Schaerbeek reconnaît volontiers que des succès pareils ont été obtenus, non-seulement à Gand, par les Frères du même ordre, mais ailleurs aussi, comme à Anvers, par M. Vander Wielen, et surtout à Rotterdam, où, sous le professeur en chef, M. Hirsch, nos instituteurs, qui ont adopté la méthode allemande, se sont formés à la pratique de cette méthode. Ce qui distingue particulièrement les Frères dont parle le collaborateur du *Cornhill Magazine*, ce sont les progrès extraordinairement rapides, réalisés dans l'ensemble de leurs classes, et qui sont dus, comme le dit la revue anglaise, au zèle, à la persévérante activité, à l'enthousiasme que les religieux puisent dans leur esprit de vocation, et dans la conviction que, s'ils succombaient à leur pénible labeur, leurs peines ne seraient pas perdues pour l'Institut, que leur œuvre se maintiendrait et qu'on leur trouverait des remplaçants capables dans la

(1) *D. Peet's Report on european institutions*, 1851, p. 204.

maison centrale, qu'on peut regarder comme une pépinière d'instituteurs et comme une école normale de l'enseignement des sourds-muets.

On peut conclure de tout ce qui précède, que les communautés religieuses présentent de grands avantages pour la double éducation spéciale dont il s'agit.

V.

Il est une question importante, qui s'agite parmi les instituteurs des sourds-muets et des aveugles : c'est celle de savoir s'il convient de séparer ces deux catégories d'élèves dans les institutions. Il y a un point sur lequel tous les hommes spéciaux sont d'accord, c'est que l'enseignement technique doit se donner aux sourds-muets et aux aveugles dans des classes entièrement séparées. Mais faut-il les placer dans des institutions différentes, de manière qu'il n'y ait rien de commun entre eux, ni dans les récréations, ni à la promenade, ni à la chapelle de l'établissement ? Bien des écrivains répondent affirmativement à cette question, et c'est ce système qui prévaut dans beaucoup de pays. Mais presque partout aussi il y a des exceptions à cette règle, et souvent on réunit les enfants privés de la vue avec ceux qui sont privés de l'ouïe, dans un même local, tout en les séparant dans les classes. L'économie qui résulte de cet arrangement, semble avoir guidé généralement ceux qui l'ont adopté. C'est le système admis en Belgique où nos six institutions d'aveugles se trouvent réunies dans un même emplacement, à six de nos établissements de sourds-muets, qui sont, comme on l'a vu, au nombre de onze. Mais, outre l'économie qui peut avoir été le premier motif de cette réunion, il en est un autre d'un ordre supérieur, et qui se rapporte au petit nombre d'élèves aveugles qui se trouvent partout dans les institutions qui leur sont destinées, et à la difficulté qu'on éprouve à les arracher des bras de leurs mères pour leur donner une instruction convenable. Il est clair que, si dans un petit pays comme le nôtre, qui ne fournit que 76 élèves aux établissements d'aveugles, on avait voulu les placer dans des établissements complètement distincts de ceux des sourds-muets, il aurait fallu centraliser cette éducation spéciale, en créant tout au plus deux institutions, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles, et qui n'auraient eu, l'une et l'autre, qu'une trentaine d'élèves, dans la supposition inadmissible que l'éloignement où se seraient trouvées les familles par rapport aux deux établissements, ne les aurait pas rendues moins disposées encore qu'elles ne le sont aujourd'hui à y envoyer leurs enfants. Il est certain que le nombre des élèves aveugles aurait décerné avec celui des maisons spéciales d'éducation. La charité, plus éclairée dans les questions sociales qu'on ne le pense communément, a compris autrement son rôle ; elle a échelonné les institutions d'aveugles sur des distances à peu près égales, de Bruges à Bruxelles, de Bruxelles à Liège (pour les Wallons seuls) et à Maeseyck (pour les Flamands exclusivement). Elle les a annexées à des établissements de sourds-muets, par économie si l'on veut, mais pour la facilité de l'administration aussi, et en même temps par cet instinct ingénieux qui ne l'abandonne jamais, et qui lui a fait comprendre les avantages du système adopté. Voilà comment nous avons six institutions mixtes d'aveugles et de sourds-muets, outre cinq autres réservées à ces derniers seulement, qui sont au moins cinq fois plus nombreux dans les établissements d'instruction que les aveugles, quoiqu'ils le soient beaucoup moins, en dehors des établissements, dans la plupart des pays de l'Europe.

Mais on peut se demander si, au point de vue de l'éducation, il ne suffit pas d'admettre dans un même local la séparation la plus rigoureuse, par classes, entre les aveugles et les sourds-muets, et s'il importe de les séparer aussi sous tous les autres rapports en les plaçant dans des locaux particuliers. Il y a un principe généralement admis dans cette matière, et qui semble, au premier abord, en opposition avec cette séparation absolue : c'est que l'éducation doit avoir pour but de rendre l'homme sociable, et ne peut par conséquent isoler les enfants de la société que pour autant que l'exigent absolument et le système d'enseignement et le maintien du bon ordre et de la discipline. Mais l'enseignement étant donné séparément, la discipline relative aux aveugles peut très-bien se concilier, dans les maisons bien réglées, avec celle des sourds-muets et même des enfants doués de tous leurs sens, comme on en reçoit aussi dans certaines institutions belges. On facilite ainsi, par cette image de la société, les relations sociales entre les diverses catégories d'élèves pour l'avenir. L'expérience faite dans plusieurs maisons d'éducation prouve même que le contact entre les sourds-muets, les aveugles et les enfants ordinaires, à l'église, dans les récréations, à la promenade, produit un bon effet sur tous, en ce qu'on les habitue par là aux services qu'ils doivent se rendre réciproquement dans la mesure de leurs facultés et de leurs ressources. Il s'établit ainsi entre eux, un exercice continu de bienveillance et de charité, une initiation pratique à la société chrétienne. Il y a même en cela, parfois, quelque chose de touchant, en ce que généralement le sourd-muet se croit moins malheureux que l'aveugle, et celui-ci moins malheureux que le sourd-muet, ce qui fait naître naturellement chez eux l'idée de se rendre des services réciproques. Leur rapprochement les relève, d'un côté, à leurs propres yeux en atténuant le sentiment de tristesse causé par leur infirmité, et les porte, de l'autre côté, à s'entraider autant que possible (1), en les convainquant qu'ils ne sont pas des êtres inutiles dans le monde. Tout cela suppose évidemment une direction éclairée et toute dévouée. C'est ainsi, par exemple, que dans les instituts où il y a des aveugles-sourds-muets, on confie à des sourds-muets clairvoyants la tâche de traduire, par signes tactiles pour les premiers, les instructions religieuses données en commun. Il y a dans ce spectacle quelque chose de curieux, qui a touché plus d'une fois jusqu'aux larmes, ceux qui en étaient témoins. Cela produit aussi un grand effet sur les sourds-muets présents, qui sont édifiés en même temps par l'attention toute particulière que prêtent les aveugles, moins distraits qu'eux, aux paroles du prédicateur.

Ainsi séparation complète des sourds-muets et des aveugles, quant à l'enseignement spécial, et fusion partielle, quant à l'éducation, telle est la règle suivie en Belgique. Ce qui démontre à l'évidence qu'on a su bien coordonner, dans l'éducation, les deux éléments disparates dont il s'agit, c'est qu'on aurait pu facilement annexer les instituts d'aveugles à des orphelinats ou à des pensionnats ordinaires, tels qu'on en trouve dans les principales villes. Les deux instituts de Bruxelles et de la banlieue, par exemple, lesquels renferment les deux tiers des aveugles placés dans nos six établissements, sont réunis à deux maisons de sourds-muets, qui sont en même temps des pensionnats ordinaires. Mais il y a ailleurs des pensionnats ordinaires appartenant aux mêmes communautés (2). Si donc on avait trouvé un avantage dans la

(1) Notre célèbre aveugle, M. Alexandre Rodenbach, lorsqu'il était à l'Institut de Paris, se promenait souvent avec un sourd-muet, principalement avec Massieu, et ces relations leur inspiraient une affection réciproque.

(2) Ce cas se présente aussi à Bruges pour les filles aveugles, qu'on aurait pu placer dans le pensionnat ordinaire relevant du même ordre. On n'y aurait rien perdu pécuniairement.

séparation complète, on aurait pu l'opérer; mais on ne l'a fait nulle part en Belgique. On préfère l'association des aveugles avec les sourds-muets, même quant à la pratique de l'articulation en dehors des classes, du moins dans quelques institutions. En effet, les sourds-muets, entre eux, sont portés naturellement à l'expression mimique; il faut exercer sur eux une certaine contrainte pour les faire recourir à l'articulation. Lorsqu'ils se trouvent avec des clairvoyants parlants, c'est encore généralement le geste qu'ils cherchent à faire prévaloir. Mais pour s'expliquer avec des aveugles, ils ne peuvent employer d'autres signes que ceux qui se font par le toucher. Or, ces signes sont plus difficiles que ceux qu'on fait dans l'espace par l'imitation des objets. Il s'ensuit que, pour les aveugles, la parole a sur la mimique une supériorité plus grande que pour les personnes douées de tous les sens; et par conséquent, lorsqu'ils sont en société avec des sourds-muets, ils sont portés à forcer en quelque sorte ceux-ci à préférer l'articulation, beaucoup plus que ne le sont les clairvoyants, soit entendants, soit surtout ceux qui sont privés de l'ouïe. Il y a donc là un avantage réel pour les sourds-muets, comme il y en a un pour les aveugles dans les idées, suggérées par les élèves sourds-muets commençants ou non articulants, qui, en leur traçant sur la main ou sur d'autres parties du corps, des figures souvent incomprises, leur donnent en même temps des objets à palper pour s'expliquer, exercice évidemment utile aux aveugles, attendu que la palpation est un moyen d'instruction très-pratique pour les personnes privées de la vue. C'est pour cela qu'on favorise, dans plusieurs de nos maisons d'éducation, les communications entre aveugles et sourds-muets.

Pour mieux répandre encore l'articulation parmi les sourds-muets, dans leurs conversations avec les aveugles, on a introduit, comme exercice facultatif non classique, l'usage de dialogues (1) entre les élèves les plus avancés des deux catégories, dialogues qui roulent sur des sujets religieux, moraux ou simplement amusants, ce qui sert en même temps à cultiver la mémoire, puisqu'on fait apprendre par cœur, aux uns et aux autres, ce qu'ils ont à réciter. On a soin aussi d'intervertir de temps en temps les rôles et même de couper le récit de l'aveugle, pour le faire continuer par le sourd-muet, afin d'habituer celui-ci à se rendre compte du jeu des lèvres et de la physionomie qui paraît d'autant plus expressif, dans les traits du visage, chez certaines personnes privées de la vue, que les yeux le sont moins. Parmi ces exercices dialogués, il en est un qui a une signification particulière: c'est celui qui consiste dans la

(1) Avant 1865, on ne pouvait songer à l'exercice des dialogues articulés entre sourds-muets et aveugles, en Belgique, vu que la pratique de l'articulation et de la lecture sur les lèvres était trop peu avancée dans nos institutions spéciales. Les dialogues, dont il s'agit ici, s'exécutaient alors par signes tactiles, ce qui se pratique encore, bien qu'on tâche autant que possible d'y introduire l'articulation. On trouve même dans la parole des aveugles, qu'on donne pour interlocuteurs aux sourds-muets, un certain avantage, qui provient de l'habitude du chant chez les premiers. Souvent la nature leur vient ici en aide. On voit, en effet, que les organes de la voix et la physionomie s'animent sous l'influence du chant, où l'aveugle met toute son âme, et acquièrent une netteté particulière d'expression, qui rend l'articulation plus lisible pour le sourd-muet. On emploie même, chez les Sœurs de la Charité à Bruxelles, certaines élèves aveugles pour donner, pendant la récréation, des exercices ordinaires d'articulation aux sourdes-muettes; les succès, qu'on obtient spontanément ou par de petits cadeaux, encouragent les deux catégories d'élèves, les unissent par une amitié plus étroite et font sur tous les cœurs une excellente impression, dont on comprend la portée au point de vue de l'éducation.

récitation de quelques psaumes des plus simples, mais en même temps très-imaginés, comme celui qui se rapporte à la sortie d'Égypte. Le dialogue s'établit entre l'aveugle et le sourd-muet par demi-versets, pour faire ressortir le parallélisme qui constitue une prosodie idéale, considérée comme la principale et, par quelques auteurs, comme la seule qui existât dans la poésie hébraïque. Ce parallélisme ou balancement méthodique de phrases et de pensées, répond à la seule harmonie commune aux sourds-muets et aux aveugles, celle des âmes; les premiers sont privés de l'harmonie des sons, les seconds de celle des images; mais on les fait remonter les uns et les autres à l'harmonie, à l'unité intellectuelle et spirituelle, par les sensations qui leur sont propres, et on les associe dans un même sentiment. Certes, la raison philosophique de ce procédé pédagogique est au-dessus de la portée de la plupart des élèves; mais ils en saisissent l'effet, comme le vulgaire saisit celui de la poésie la plus sublime.

Cette association spirituelle des sourds-muets et des aveugles, dans un système d'éducation commune, exige quelques développements pour répondre à ceux qui proscrivent ce système d'une manière absolue. Pour le comprendre, il faut se placer nécessairement au point de vue religieux, qui est celui de nos institutions. Il mérite l'attention des instituteurs, et c'est dans ce sens que M. Kruse, l'habile et profond professeur des sourds-muets de l'institut de Schleswig, et sourd-muet lui-même, a fait voir dernièrement (1) qu'il importe à ceux qui sont appelés à diriger l'éducation soit des aveugles, soit des sourds-muets, de se familiariser avec les méthodes d'enseignement spéciales aux uns et aux autres. Cet instituteur connu par ses savants ouvrages sur l'éducation en général et sur celle des sourds-muets en particulier, déclare avoir beaucoup gagné, pour la direction de l'éducation des sourds-muets, dans l'étude de l'éducation des aveugles. Le monde extérieur, dit-il, se dérobe en partie aux uns et aux autres; pour le leur découvrir, il importe d'étudier cette privation sous le double rapport qu'elle présente pour les sourds-muets, d'un côté, pour les aveugles, de l'autre. Le maître, qui comprend cette privation dans toute son étendue à ce double point de vue, s'élève à des idées plus générales, plus philosophiques, qui lui révèlent les meilleurs procédés, dans l'application des remèdes scientifiques et moraux à ce double malheur. Il en est des méthodes d'enseignement comme des langues; plus on en connaît, mieux on approfondi celle à laquelle on s'attache.

On a vu plus haut que les sourds-muets seuls et les aveugles seuls aussi contractent une tendance de plus en plus prononcée à l'isolement. De même l'instituteur des sourds-muets et celui des aveugles acquièrent quelque chose d'exclusif, par l'habitude de se trouver avec leurs élèves seuls, ce qui tend à renforcer l'isolement de ceux-ci. L'étude des deux méthodes, dit M. Kruse, offre un correctif à cette manière un peu étroite d'envisager les choses (2). J'ajouterai que, dans une maison où existent les deux catégories d'élèves, les instituteurs appartenant à chacune d'elles, trouvent dans leurs rapports continuels, les meilleurs moyens pratiques de corriger ce qu'il y a trop exclusif dans leurs appréciations respectives. L'expérience fait souvent plus que toutes les études théoriques dans cette matière.

(1) *Organ der Taubstummen und Blinden-Anstalten*, livraison de juin 1867.

(2) M. Alex. Rodenbach, dans ses écrits sur les aveugles et les sourds-muets, ne sépare jamais l'éducation des uns de celle des autres.

Les idées fausses que se forment souvent les sourds-muets et les aveugles sur le monde extérieur, rendent aussi incomplète leur appréciation du monde intérieur. On parle aux sourds-muets et on les fait parler ; mais, dit M. Kruse, ils n'attachent pas toujours exactement à nos paroles les mêmes idées que nous. Quelque chose de semblable se présente chez les aveugles, quand il s'agit, par exemple, de ces figures que le langage emprunte aux scènes variées et animées de la nature, auxquelles ils restent étrangers. De là chez les uns et les autres des idées incorrectes, des préjugés de toute espèce, qu'il s'agit de redresser en s'abaissant jusqu'à eux, mais sans se confondre avec eux, pour les arracher à leur isolement et les faire entrer dans la société commune. En général, les sourds-muets et les aveugles ont le sentiment de leur insuffisance relative. Aussi remarque-t-on, dès qu'on a commencé à leur faire comprendre l'importance de l'instruction, un désir plus vif chez eux que chez les autres personnes, de chercher dans leurs rapports avec ceux qui n'ont pas leurs défauts, le moyen de se perfectionner dans les connaissances acquises. Ils reconnaissent ainsi naturellement une certaine autorité à leur égard chez les personnes douées de tous les sens, autorité qui sert de point d'appui à l'enseignement et surtout à celui de la religion positive, qui leur est absolument nécessaire, dit M. Kruse.

Cet enseignement indispensable au point de vue de la foi, est en même temps très-utile pour faire naître et développer le sentiment du beau, qui n'est, comme on l'a dit, que la splendeur du vrai, premier objet de la religion révélée. Le beau esthétique, c'est-à-dire, d'après la force du mot, celui qu'on perçoit par les sens, ne se manifeste que d'une manière imparfaite aux sourds-muets et aux aveugles, aux premiers dans les seules choses visibles, aux seconds dans celles qui se révèlent par l'ouïe. L'instituteur doit faire comprendre qu'il y a tout un monde de beautés étranger aux uns et aux autres, celui des mélodies et des harmonies sonores, qui échappe aux premiers, celui du tableau de la nature, qui reste caché aux seconds ; mais que ces beautés ne sont que le reflet de celles qui émanent directement du vrai et qui constituent une harmonie morale, un tableau spirituel, dans une unité sublime, qui est la forme et la source de toute beauté. Il faut donc les élever, par l'esprit et par le cœur, jusqu'à la contemplation du beau idéal, moral et religieux, jusqu'à la poésie de l'âme et de l'intelligence, dont les livres saints nous offrent de si magnifiques modèles, particulièrement dans les Psaumes, par l'harmonie des pensées, sous la forme du parallélisme (1) propre à la langue hébraïque.

Ce parallélisme peut être ramené à une double forme extérieure, dépendante de la vue et de l'ouïe, dont les sensations conduisent parallèlement, dans une institution mixte, les aveugles et les sourds-muets à un centre commun de perception. La méthode suivie à cet égard exige quelques explications, qui achèveront le tableau de l'éducation de ces infortunés.

(1) C'est, comme il a été dit plus haut, une prosodie idéale, qui se conserve dans une traduction en prose et qui produit un effet contraire à celui de la prosodie des Grecs, des Romains et des peuples civilisés en général. Celle-ci, en effet, porte la pensée vers le monde extérieur et sensible par l'harmonie mécanique ou imitative ; celle-là tend à captiver l'âme et à la replier sur elle-même par la perception des rapports que les idées ont entre elles dans le parallélisme. Les sourds-muets et les aveugles, les uns à l'aide d'images, les autres par le secours de sons, sont amenés sans cesse à se rencontrer dans cette perception commune qui les charme et leur fait saisir le lien spirituel qui les unit, comme il unit tous les hommes entre eux.

Les sons et les couleurs affectent les sens par une cause commune qui réside dans les ondulations d'un fluide ambiant dans les vibrations aériennes ou éthérées, d'après le système le plus généralement suivi en physique (1). C'est comme un fil conducteur mobile pour la sensation visuelle et pour celle de l'ouïe. Les sons et les couleurs qui se transmettent ainsi, ont trois qualités analogues : le ton, l'intensité, le timbre ou la nuance. C'est ce qu'on fait comprendre sans grande difficulté aux aveugles et aux sourds-muets. De plus, on leur explique l'analogie qui existe entre la gamme du système musical et celle des couleurs ou l'échelle des sept couleurs primitives de l'arc-en-ciel, ou du prisme de Newton, lesquelles occupent, dans le spectre optique, des espaces proportionnels aux tons de la gamme musicale. On fait voir encore que la gamme diatonique répond aux couleurs simples ou naturelles, et la gamme *chromatique* ou colorée, d'après l'étymologie du mot, aux couleurs composées. L'analogie, quoique imparfaite, suffit pour expliquer l'un phénomène physique par l'autre, pour faire comprendre aux aveugles les couleurs par les sons et aux sourds-muets les sons par les couleurs (2). Dans le phénomène sonore ou lumineux, il y a encore trois choses à observer : la sensation, l'objet de cette sensation et le fluide ondulatoire intermédiaire. C'est ce qui constitue les éléments extérieurs de la sensation ; mais celle-ci se prolonge, par une nouvelle vibration, à l'intérieur de l'organisme nerveux, où l'on remarque également trois choses distinctes, à savoir : l'impression produite sur le nerf visuel ou acoustique, la prolongation vibratoire de cette impression sur les nerfs intérieurs et l'affection du cerveau correspondant à la sensation extérieure et à l'objet. L'âme, enfin, perçoit l'affection intérieure, mais matérielle, qui devient l'objet de la réflexion du *moi pensant*, comme l'a parfaitement bien démontré le célèbre Frost, ancien directeur de l'institution des sourds-muets à Prague, dans son ouvrage : *der Mensch im Symbol* (l'Homme dans le symbole) (3), qui est une espèce de psychologie basée sur la physiologie à l'usage des écoles primaires et surtout de celles des sourds-muets et des aveugles. L'objet de la réflexion éveille une idée, qui s'incarne dans l'affection produite chez l'aveugle par

(1) Il ne s'agit pas ici de discuter les systèmes, mais d'expliquer le plus clairement possible la transmission des sons et des couleurs à l'ouïe et aux yeux.

(2) M. Philippa a exposé, il y a quelques années, à Francfort, un système de clavier à cinq octaves, fondées chacune sur les sept couleurs dites primitives. Il poussait l'assimilation trop loin avec le clavier musical, quant à l'effet à produire ; mais l'analogie était instructive pour les sourds-muets et intéressante pour tout le monde. — On sait que l'abbé de l'Épée expliquait aux sourds-muets les ondulations de l'air qui transmettent les sons, par celles de l'eau. On peut aussi faire sentir celles-ci, par le toucher aux aveugles, pour leur donner une idée approximative de la sensation de la lumière, divisée en couleurs, et qui se communique à l'œil par des vibrations semblables.

(3) Dans cet ouvrage remarquable, l'auteur fait connaître, par des figures expressives et des images symboliques, les rapports qui existent entre le monde extérieur et l'intelligence ou le *moi*, et met ainsi son système d'éducation à la portée des élèves avancés de l'école primaire. Il les conduit par la physiologie à la psychologie ; il fait toucher du doigt la liaison qui existe entre les facultés physiques et les facultés spirituelles de l'homme. De même que les nerfs, organes des cinq sens et intermédiaires entre l'âme et les objets extérieurs, ont leur unité dans la peau, qui en forme le lien, de même aussi la raison, la volonté, et le sentiment ont leur unité dans le moi ou dans la personnalité, qui, pendant la vie, dépend de l'enveloppe matérielle. Le cadre que je me suis tracé ne me permet pas de développer ici ces idées, qui méritent d'être exposées dans un travail spécial.

l'impression auditive, chez le sourd-muet, par l'impression optique. L'un et l'autre se rencontrent ici et entrent dans le monde des intelligences, dans la société de tous les êtres pensants, que la raison et la foi nous révèlent. L'âme ainsi éclairée, s'élève par une triade de facultés spirituelles, communes, cette fois, aux aveugles et aux sourds-muets, à savoir par les affections, qui comprennent les passions, par les idées et les abstractions intellectuelles, jusqu'à la notion de l'infini; les idées de grandeur, de puissance, de bonté, lui font comprendre une grandeur, une puissance, une bonté sans bornes, c'est-à-dire l'existence de Dieu. Elle conçoit ainsi les causes finales, l'harmonie et l'unité de tous les êtres. Ayant puisé ces lumières à la source divine, elle redescend de cette hauteur par les idées aperçues d'abord en elles-mêmes, mais conçues maintenant dans leurs rapports avec tout ce qui existe; ensuite par les affections, désordonnées d'abord, réglées maintenant et portées à la perfection de vertus religieuses; puis par les sensations soit auditives, soit visuelles, dont elle comprend enfin la magnifique harmonie dans leur foyer divin. Elle explique ainsi d'une manière rationnelle, en passant par cette dernière trilogie, les couleurs par les sons ou les sons par les couleurs et, par conséquent, tout ce qui était mystère pour elle dans le monde matériel.

Pour mieux faire saisir aux sourds-muets et aux aveugles, par l'interlocution ou autrement, la spiritualité de l'âme, on compare, avec l'abbé Frost, l'homme à l'animal; on dit aux premiers: L'animal voit comme vous; aux seconds: L'animal entend comme vous; aux uns et aux autres on dit: L'animal a l'odorat, le goût, le toucher comme vous. Mais, ajoute-t-on, l'animal ne sait pas calculer comme vous, il ne sait pas dire: un et un font deux; il n'a pas l'idée de l'unité, il n'a pas l'idée du *moi*, qui est une unité, d'une personne qui se connaît par l'idée réfléchie, ce qui est de l'essence de la personnalité. Il n'est donc pas une personne qui pense, qui réfléchit; il n'a pas une âme immatérielle, il n'a que l'animalité. Ce contraste, j'en ai l'expérience, produit un effet saisissant sur l'esprit des élèves. On leur révèle ensuite toute la dignité humaine, par le sublime spectacle de la nature mise au service de l'homme; on leur fait voir que l'âme, indestructible par son essence, a une destinée supérieure à tout ce qui est matériel, une destinée qu'elle ne peut atteindre dans ce monde périssable par la décomposition des parties qui le constituent, mais une destinée à laquelle elle est appelée, dans une société parfaite, indestructible, immortelle, comme elle, et où, dégagée des infirmités de la terre, elle ne sera plus entravée dans ses opérations par la surdi-mutité ou par la cécité, mais où elle entendra des choses que l'oreille n'a jamais entendues et où elle verra le soleil des intelligences, Dieu tel qu'il est.

Voilà l'exposé sommaire du plan de l'éducation mixte des aveugles et des sourds-muets, tel qu'il est suivi, comme il a été dit plus haut, dans le système de la séparation complète entre ces deux classes d'élèves, quant à l'enseignement technique, et de fusion partielle quant à leur éducation intellectuelle, morale et religieuse. Ce n'est donc pas sans raison qu'on réunit en Belgique les sourds-muets et les aveugles dans un même établissement.

Pour convaincre par un dernier mot ceux qui prétendent que cette réunion est nuisible à l'enseignement, nous les engagerons à faire la comparaison entre les instituts de Gand, où il n'y a que des sourds-muets et des sourdes-muettes, et ceux de Bruxelles et du faubourg de Schaerbeek, où il y a aussi des aveugles; ils verront, comme tous ceux qui ont visité ces quatre établissements, que le système mixte dont il s'agit, loin d'offrir les inconvénients qu'ils mettent en avant, offre au con-

traire des avantages au point de vue de l'éducation des deux catégories d'élèves. Ce régime représente mieux aussi la société à laquelle il s'agit d'initier ces malheureux, là surtout où il y a des élèves doués de tous leurs sens, qui forment un lien moral et comme un trait-d'union entre les sourds-muets et les aveugles. Cette réunion sociale est utile à tous, en ce qu'elle leur fait comprendre le devoir chrétien des services réciproques que réclame l'amour du prochain.

Il est vrai que cette combinaison a été admise de prime abord par la force des choses, par des raisons d'administration et de bon marché, et non par des motifs puisés dans l'ordre moral. Ceux-ci se sont révélés par l'expérience et ont fait mieux comprendre l'utilité du système. C'est aussi ce qui doit faciliter la propagation de ces institutions, partout où le besoin s'en fait sentir.

VI.

Cette propagation doit embrasser à toutes les contrées du monde, à mesure que le christianisme y pénétrera; car l'œuvre de l'éducation religieuse et morale des sourds-muets et des aveugles est une œuvre toute chrétienne et qui n'existe nulle part en dehors du christianisme. Comme institution spéciale et sous le rapport de l'organisation méthodique et scientifique, cette œuvre ne date pas encore d'un siècle, et à voir la rapidité avec laquelle elle s'est propagée en Europe, en Amérique et même dans quelques parties de l'Asie, comme à Smyrne, et dans l'Inde, par l'influence de la charité et de l'esprit chrétien, on peut affirmer qu'elle est destinée à s'étendre, par la même influence, au monde entier. Mais on doit dire que, si la moisson est abondante, les ouvriers font trop souvent défaut. Où les trouver, ces ouvriers, pour faire cette moisson et pour en cueillir tous les fruits le plus tôt possible? Certes, tous les philanthropes sont conviés par le père de famille à travailler, à la sueur de leur front, dans cette vigne; mais ceux qui peuvent le mieux et au plus vite répondre à cet appel, sont évidemment les membres des congrégations religieuses, surtout ceux qui sont déjà rompus à ce travail ardu et qui ont reçu à cet effet une sorte de baptême de vocation, et une organisation forte par sa morale et précieuse par les conditions d'économie, d'ordre et de discipline, qui ont été exposées dans ce mémoire. Ils marcheront à un jour donné et qui, j'en ai la conviction, n'est pas éloigné, à la conquête des âmes doublement malheureuses, en ce qu'elles sont disgraciées par la nature et assises, comme dit l'Écriture, au point de vue religieux et moral, à l'ombre de la mort. Oui, nos religieux et nos religieuses étant une fois suffisamment éclairés sur la grandeur de cette sainte entreprise et sur la possibilité de la mettre à exécution, se lanceront dans cette carrière avec le zèle, le dévouement et l'enthousiasme chrétiens, que des protestants même, grâce à l'esprit de tolérance qui les distingue, n'ont pas hésité à reconnaître en eux. Le secret unique de cet élan sera la manifestation de la gloire de Dieu par l'éducation des enfants privés de la parole ou de la vue, et par la conversion de ceux au milieu desquels vivent ces malheureux. Ils verront dans cette mission une de ces œuvres de charité chrétienne, dont l'Assemblée générale des catholiques à Malines poursuit la réalisation et l'extension partout et sous toutes les formes. Ils y verront un véritable apôtre auquel les appelle Notre-Seigneur lui-même par la tendre sollicitude dont il a entouré les sourds-muets et les aveugles, en les guérissant d'une manière miraculeuse, et une application de cette parole mystérieuse de l'Évangile, relative à

l'aveugle-né : cette infirmité n'est pas l'effet des péchés de celui qui en est affligé, ni des péchés de ses parents, comme se l'imaginait la foule qui entourait le Sauveur ; mais c'est Dieu qui l'a permise pour manifester ses œuvres par une guérison surnaturelle.

La guérison intellectuelle, religieuse et morale des aveugles et des sourds-muets, comme elle s'opère aujourd'hui par les efforts charitables des instituteurs, n'a certes en elle-même rien que de fort naturel ; mais l'esprit qui a créé les institutions qui leur sont destinées est une émanation du christianisme dont l'existence et la propagation incessante dans le monde, en dépit des obstacles de tout genre, sont un miracle permanent. L'Œuvre a donc quelque chose de surnaturel dans sa cause, et ceux qui s'en chargent dans des vues de véritable charité chrétienne peuvent dire en toute vérité qu'ils travaillent à la manifestation des œuvres et de la gloire de Dieu. C'est à ce point de vue que se placent surtout nos religieux, qui s'occupent de cette grande et belle mission.

En présence du but sublime à atteindre, les dissentiments entre les instituteurs, au point de vue des méthodes d'enseignement, doivent sinon s'effacer entièrement, du moins perdre ce qu'ils présentent aujourd'hui de trop absolu et parfois de passionné. Il s'agit avant tout, dans l'apostolat universel et vraiment catholique dont je parle, d'éclairer les âmes dans la religion et la morale ; et sous ce rapport, comme en général sous le rapport du développement de l'intelligence, un excellent instituteur ira plus loin avec une méthode plus ou moins défectueuse, mais suffisante pour atteindre le but proposé, qu'un instituteur au courant de la meilleure des méthodes, mais sans tact, sans zèle, et animé, même à son insu, de vues personnelles d'amour-propre ou d'intérêt, surtout s'il ne comprend pas que l'enseignement, qu'on a appelé avec raison un sacerdoce, est une carrière d'abnégation et de sacrifice, ce qui est vrai particulièrement à l'égard des sourds-muets et des aveugles. Je ne crains pas de dire même, comme je l'ai déjà fait entendre, que la diversité des méthodes reconnues comme suffisantes pour rendre ces malheureux à la vie religieuse et morale, doit faciliter la propagation de l'œuvre de cette éducation spéciale : car d'abord les maîtres n'étant pas d'accord, le public ne peut l'être non plus ; et si l'on excluait tout autre système que celui qu'on affectionne, on ferait naître une opposition à l'éducation et à l'enseignement même. D'un autre côté, la disette d'instituteurs et d'institutrices capables, qui se fait sentir dans beaucoup de pays, serait bien plus grande, si l'on exigeait qu'ils eussent tous la même méthode, et l'on rencontrerait d'autant plus d'obstacles dans la création des nombreux établissements qui seront réclamés dans les diverses parties du monde, à mesure que la civilisation chrétienne y fera des progrès.

Pour se faire une idée des immenses besoins qui existent à cet égard, il suffit de consulter la statistique générale des sourds-muets et des aveugles répandus sur la surface du globe. On en porte le chiffre à 1,500,000 dont 500,000 à l'âge d'instruction. Or, dans plusieurs pays, réputés comme étant des plus avancés quant au progrès et à la perfection des méthodes, on ne compte que la moitié des sourds-muets ayant atteint l'âge voulu, qui se trouvent dans les institutions spéciales. Pour ce qui regarde les aveugles, la situation est bien plus triste encore, comme on l'a vu plus haut. En supposant qu'il n'y ait pas plus d'aveugles que de sourds-muets dans la plupart des pays d'Europe, ce qui n'est pas, car dans ces pays, comme en Belgique, le nombre des premiers est beaucoup plus considérable ; mais en prenant les élèves des deux classes en nombre égal par la raison, admise par quelques auteurs, que la

cécité survient assez souvent à un âge un peu avancé, on trouve dans les divers pays que les aveugles méthodiquement instruits ne font pas le cinquième des sourds-muets instruits de la même manière. Il y a donc partout d'immenses lacunes à combler dans cette branche d'éducation (1). On a eu l'idée, pour ce motif, de rendre cet enseignement spécial obligatoire ; mais en Allemagne même, pays qu'on peut appeler classique, quant à cette obligation relativement aux écoles ordinaires, on a reculé devant ce régime, pour ce qui regarde les sourds-muets et les aveugles, non-seulement à cause des grandes dépenses qui en résulteraient, mais aussi à cause du déplacement rendu nécessaire, pour la très-grande majorité des élèves, par l'éloignement des institutions. Ce déplacement forcé a paru trop vexatoire. Si le vide est tel en Europe, que dire de celui qui se présente dans les autres parties du monde ? Cette œuvre, malgré les progrès qu'elle a réalisés chez toutes les nations civilisées, n'est donc encore qu'à son début ; on n'a presque rien fait en comparaison de ce qui reste à faire.

Ce n'est donc pas sans raison qu'on appelle les ordres religieux au secours de cette entreprise humanitaire ; tous les philanthropes doivent reconnaître, comme ceux dont j'ai invoqué le témoignage plus haut, la haute utilité, pour ne pas dire la nécessité d'entrer dans cette voie, et de demander le personnel dont on a besoin au zèle qu'inspire la vocation religieuse. On comprendra toute l'étendue de ce besoin, en considérant que cette œuvre doit se répandre partout, non-seulement à la suite des progrès réalisés par le christianisme, dont elle est une admirable émanation, mais en devançant le progrès en ce qu'elle doit servir de moyen de propagande religieuse par l'attrait que présentent les résultats positifs de cette éducation spéciale, surtout dans les pays où elle est inconnue. Elle doit former, par les établissements qu'elle crée, des foyers de charité et de civilisation chrétiennes, d'où

(1) Ainsi, en 1857, l'Allemagne, qui avait une population de 43 millions et demi d'habitants, sur 4,450 aveugles capables de recevoir l'instruction, n'en comptait que 416 dans ses 25 institutions. (*Organ der Taubstummten-und Blinden Anstalten*, 1858, p. 199). Cela fait un élève aveugle sur 104,567 habitants. La Belgique, qui compte aujourd'hui environ 5 millions d'habitants, a 76 élèves dans ses 6 institutions d'aveugles, donc un élève aveugle sur environ 65,786 habitants, ce qui nous donne une situation bien plus favorable que celle de l'Allemagne. Le nombre total des aveugles en Allemagne était, en 1857, de 36,758 ; en Belgique, en 1858, il était de 2,743. Par conséquent, en Allemagne un aveugle sur 1,128 habitants ; en Belgique, un sur environ 1,822. Donc, en Belgique, nous avons proportionnellement beaucoup plus d'élèves, quoique le nombre total des aveugles soit moindre de plus d'un tiers ; aussi y a-t-il moins d'institutions en Allemagne qu'en Belgique, relativement à la population respective des deux pays. — La France, en 1857, n'était pas, d'après le même journal, dans de meilleures conditions que l'Allemagne, quant à l'instruction des aveugles. Malgré cette situation relativement bonne de la Belgique, il n'en est pas moins vrai que nous n'avons pas, dans nos institutions d'aveugles, le cinquième des élèves que nous pourrions y avoir. Mais on ne peut pas se plaindre chez nous, quant à la population de nos instituts de sourds-muets. Ainsi, sur environ 2,000 sourds-muets qui, d'après la statistique, se trouvent dans le pays, on peut en compter 470 capables d'instruction, et nous en avons 432 dans nos institutions. En Allemagne, plus de la moitié de ceux qui pourraient être instruits restent sans instruction, d'après M. Hill (*Der gegenwärtige Zustand der Taubstummten*, etc., p. 8). En Prusse, d'après le même auteur, sur 2,800 sourds-muets de 8 à 15 ans, 1,050 seulement reçoivent une instruction satisfaisante. — En France, sur 4,770 sourds-muets de 5 à 15 ans, il n'y en a que 2,200 dans les institutions spéciales.

rayonnera la lumière évangélique. Cette idée a été mise en avant pour les missions protestantes aux États-Unis. Pourquoi donc les catholiques ne chercheraient-ils pas à la réaliser ? Ainsi, par exemple, la foi se propage en Chine par les institutions de la Sainte-Enfance, établies à Shangaï et dans d'autres centres importants. C'est encore ainsi que nos Sœurs de charité font, sans trop s'en douter, une propagande religieuse très-active en se présentant, chez les nations qui ne les avaient pas encore connues, dans les hôpitaux, dans les ambulances et même sur les champs de bataille. Des faits nombreux attestent que les ordres charitables, en cherchant et en soignant les malheureux partout où ils se rencontrent, propagent les vérités de la foi par leur seule présence. Ce but sublime agrandira l'œuvre dont il s'agit, aux yeux de tous ceux qui sont appelés à s'y consacrer, et sera, pour les Associations qui s'en occupent déjà, le stimulant le plus énergique pour en exercer l'apostolat au milieu des populations, où elle peut opérer le plus grand bien et porter les fruits les plus abondants.

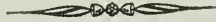
Des associations religieuses, pour l'éducation des sourds-muets et des aveugles, existent en France, en Italie, en Irlande, en Belgique et même en Hollande. Celles de notre pays tiennent toutes, comme on l'a vu, à réunir dans les mêmes locaux les deux classes d'infortunés. Cela leur assure une facilité particulière pour l'érection de ces établissements spéciaux, non-seulement à cause des avantages administratifs que présentent les institutions mixtes, mais aussi par le double intérêt qu'elles inspirent à la population en général. C'est ce qui doit engager avant tout les directeurs de nos institutions religieuses à se préparer à la propagation de leur œuvre à l'étranger, d'autant plus que nulle part ces institutions ne sont aussi nombreuses par rapport à l'étendue et à la population du pays. Des mesures ont déjà été prises dans ce but, et il est à espérer qu'elles ne resteront pas sans résultat. Les ressources que présente la Belgique pour cette noble entreprise sont d'autant plus grandes que nous avons divers ordres qui se dévouent depuis longtemps à l'éducation des sourds-muets et des aveugles. Nous avons à Bruges un ordre spécial pour cette œuvre, fondé par le chanoine Carton; nous avons ensuite les ordres des Frères et des Sœurs de la Charité, fondés par le chanoine Triest, à Gand et à Bruxelles. Enfin, à Maeseyck, il y a les Frères et les Sœurs de Notre-Dame de la Miséricorde, alliés aux Congrégations des mêmes ordres établies en Hollande. Toutes ces communautés religieuses ont, dans leurs maisons-mères, des pépinières d'instituteurs ou d'institutrices, lesquelles peuvent se développer en proportion des besoins reconnus et des ressources probables ou assurées; et ce ne sera pas en vain qu'on fera appel au zèle et à l'enthousiasme religieux que le *Cornhill Magazine* a reconnus dans une de ces corporations.

C'est ainsi que l'œuvre de l'éducation des sourds-muets et des aveugles deviendra universelle et que les ordres qui s'y dévouent se montreront catholiques dans toute la force du terme. Ils sont nécessaires en Belgique, il est vrai, et aujourd'hui leur personnel enseignant y est à peine suffisant; mais il peut s'accroître et il s'accroîtra sans aucun doute, comme cela se voit toujours, surtout dans un pays religieux comme le nôtre, dès que des besoins nouveaux se feront sentir et seront suffisamment compris. Ces ordres ont joui depuis cinquante ans d'une paix profonde dans l'accomplissement de leur noble tâche, et se sont acquis une réputation qui fait honneur au pays (1).

(1) M. Fern. Villabrille, professeur des sourds-muets, à Madrid, dit que la Belgique est l'un des pays où l'enseignement des sourds-muets est le plus répandu. (*Memoria dirigida al ministro de Fomento*, 1862, pages 34 et 88.

Mais, après une longue sérénité, on doit s'attendre à des orages et, depuis quelque temps, il y a des points noirs qui se montrent à l'horizon. On cherche à susciter à nos institutions religieuses une rude concurrence, au moyen de subsides extraordinaires de l'État, et peut-être que quelques-unes de ces maisons succomberont dans cette lutte. Mais ce sera probablement là le signal de la propagation de l'œuvre. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, ce revers atteint nos Congrégations charitables, qu'elles ne se découragent pas; elles iront s'abriter, au besoin, à l'ombre de la liberté, comme l'entendent et la pratiquent les Anglais et les Américains; elles ouvriront des asiles pour les enfants de ces grandes nations, et qui sait si elles n'y trouveront pas un appui pour les institutions qui seraient menacées en Belgique? La Providence, qui agit souvent d'une manière dont on ne découvre le secret qu'après l'événement, leur réserve peut-être cet avenir qui annoncerait, comme toujours, un soleil plus brillant après l'orage. Dans tous les cas, les communautés religieuses, fidèles à leurs antécédents, chercheront à faire tout le bien possible en Belgique et à l'étranger, et se souviendront toujours que, si Dieu permet qu'il y ait des sourds-muets, des aveugles et d'autres malheureux sur la terre, c'est pour manifester sa gloire par ses œuvres, par les miracles de la charité.

D. DE HAERNE, chanoine.



Concours de musique religieuse

OUVERT PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES A MALINES,
DANS SA SESSION DE 1864.

RAPPORT DU JURY.

Messieurs,

La section de musique religieuse, à l'Assemblée générale de 1864, avait émis le vœu que le bureau permanent fût autorisé à s'entendre avec elle pour organiser un concours de composition facile pour orgue et chant, d'après les règles adoptées au Congrès précédent.

En exécution de cette résolution, le président et le secrétaire de la section de musique religieuse ont publié, au mois de février 1865, un programme qui détermine les conditions du concours.

« Les concurrents, y est-il dit, devront présenter une MESSE POUR QUATRE VOIX (*Soprano, Alto, Ténor et Basse*), avec accompagnement d'orgue, d'une difficulté moyenne, et pouvant être exécutée dans les églises de campagne, aux grandes fêtes de l'année. Les numéros de cette messe comportent en premier lieu : le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, le *Benedictus* (ces deux derniers morceaux pouvant être séparés par le silence que la musique doit observer pendant le moment solennel de l'Élévation), et l'*Agnus Dei*; en second lieu, un *Graduale* et un *Offertoire*. Les concurrents présenteront aussi un *Motet libre*, à leur choix, pour un salut solennel.

« Le *Graduale* sera composé sur les paroles suivantes, de la nouvelle Messe de l'Immaculée-Conception : *Benedicta es tu, Virgo Maria, a Domino Deo excelso, præ omnibus mulieribus super terram. V. Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israël, tu honorificentia populi nostri. Alleluia, alleluia. V. Tota pulchra es, Maria, et macula originalis non est in te. Alleluia.*

« Le *Graduale*, l'*Offertoire* et le *Benedictus* peuvent être écrits sans accompagnement d'orgue, mais dans les autres morceaux l'orgue aura sa partie propre, laquelle ne devra pas consister exclusivement à doubler les parties des voix.

« Pour la composition de ces œuvres, les auteurs auront à se conformer aux résolutions votées sur la musique religieuse, par le Congrès de Malines, dans ses sessions de 1863 et 1864, et notamment à la suivante : « Les règles de l'art et les exigences « de la liturgie seront respectées dans la composition : 1° en prononçant les paroles « de l'Église sans altération, sans omission, sans répétitions fastidieuses ; 2° en calculant la longueur des morceaux de telle sorte que l'officiant, qui ne met pas de précipitation dans la célébration de l'office, n'attende pas longtemps la fin de l'exécution, et que le *Gloria* et le *Credo*, par exemple, ne dépassent pas notablement la durée des mêmes morceaux chantés solennellement en plain-chant ; 3° en faisant coïncider exactement la coupe de la composition musicale avec la coupe, l'accentuation et la ponctuation du texte ; 4° en excluant d'une manière absolue les rythmes, les formes et les effets trop dramatiques, appartenant au théâtre ; 5° en n'appliquant pas les paroles de l'Église à des morceaux de théâtre. » (Voir les comptes rendus des sessions de l'Assemblée des catholiques de 1863 et 1864, ou le volume spécial contenant tout ce qui concerne la musique religieuse, publié par MM. le chanoine de Vroye, président, et X. van Elewycq, secrétaire. — Louvain, Vanlinthout, 1865.)

« Pour l'exécution de la seconde condition, il importe que le *Graduale* ne dure que deux minutes et le *Sanctus* une minute et demie. »

Le résultat de l'appel fait aux compositeurs de musique a dépassé toutes nos prévisions. A la date du 1^{er} juin 1866, époque fixée pour la remise des compositions, leur nombre s'élevait à soixante-seize.

Dès le commencement de mai, prévoyant ce succès, nous en avons informé M. le secrétaire-général de l'*Union*. Sur son invitation, plusieurs membres de votre bureau permanent se sont rendus à Louvain, le 2 juin pour la nomination d'un jury.

M. le chevalier van Elewycq leur a fait connaître les pays de provenance des ouvrages reçus. Ce sont : la Belgique, la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg, les duchés allemands, Rome, l'Italie, l'Espagne, la Hollande. Lui seul pouvait nous donner ces indications, et par un sentiment de délicatesse que vous apprécierez, il a déclaré ne pas vouloir faire partie du jury, parce qu'il connaissait, sans le vouloir, quelques-uns des concurrents. Il a seulement accepté les fonctions de secrétaire.

Les délégués de votre bureau permanent ont donc approuvé une liste d'artistes choisis dans les pays qui avaient envoyé le plus grand nombre de compositions, autorisant le président et le secrétaire de la section de musique à remplacer les artistes qui n'accepteraient pas cette mission par d'autres faisant également autorité en matière de musique religieuse. Les négociations étant terminées, le jury s'est trouvé composé comme il suit :

Pour la Belgique : MM. Fétis, maître de chapelle du Roi ; Soubre, directeur du Conservatoire de Liège ; Gevaert compositeur à Paris ; chanoine Devroye, de Liège *président*.

Pour la France : MM. Hector Berlioz ; J. d'Ortigue ; Saint-Saëns, organiste de la Madeleine, à Paris ; E. Baptiste, professeur du Conservatoire de Paris.

Pour l'Allemagne : MM. Ferd. Hiller, maître de chapelle royal et directeur de musique à Cologne ; Damke, du Hanovre à Paris ; Ferd. Kufferath, à Bruxelles.

Pour la Hollande : M. Verhulst, directeur de *Felix Meritis*, à Amsterdam.

Pour l'Angleterre : le R. P. Maher, S. J., à Londres.

Secrétaire : X. van Elewyck, docteur en sciences politiques, à Louvain.

Le jury a siégé à Louvain, où M^{sr} le recteur de l'Université avait mis à sa disposition la grande salle de réception.

Il a tenu six séances, pendant les trois jours, 17, 18 et 19 juillet.

Un exemplaire du programme et un tableau indiquant par numéros d'ordre les pièces comprises dans chaque envoi et mentionnant si les conditions du programme avaient été remplies, ont été remis à chaque membre du jury. Toutes les compositions leur ont été soumises, même celles qui avaient été exclues comme incomplètes.

Le président a ouvert la première séance en proposant l'ordre du travail. Les quatre séances du 17 et du 18 devaient être employées à un premier examen, suffisant pour distinguer les compositions qui paraîtraient les meilleures. Ce qui eut lieu en effet.

Le 19, dans une cinquième séance, on a procédé à un vote ayant pour objet d'indiquer quelles partitions seraient soumises à un second examen, avant de décerner les prix.

Douze membres du jury ont pris part à ce vote ; l'honorable M. Fétis, directeur du Conservatoire de Bruxelles, a été dispensé de prendre part à ce premier travail.

Le vote a donné les résultats suivants :

Le n^o 34, portant la devise : *Confitebor tibi in toto corde meo*, a réuni l'unanimité des suffrages.

Le n^o 43, portant la devise : *Cantate domino*, etc., onze voix.

Le n^o 63, portant la devise : *Soli Deo gloria*, dix voix.

Le n^o 38, portant la devise : *Gloria Patri*;

Le n^o 31, portant la devise : *Ich Dien*, chacun neuf voix.

Le n^o 47, devise : *Sanctissima Maria*, sept voix.

Le n^o 41, devise : *Cantantibus organis Cœcilia decantabat* ; six voix.

Le n^o 40, devise : *Alles zur ehre*, etc. ;

Le n^o 62, sans devise ;

Le n^o 71, portant la devise : *L'espoir est faible* ; chacun cinq voix.

Le n^o 30, devise : *A cruce satius* ;

Le n^o 64, devise : *Laudate Dominum* ;

Le n^o 50, devise : *L'Immaculée-Conception* ;

Le n^o 70, devise : *Tui sunt cœli* ;

Le n^o 53, devise : *Borne ta gloire*, etc. ; chacun quatre voix.

Toutes les compositions qui ont obtenu moins de quatre voix ont été unanimement exclues du second examen.

Il semble que tous les membres du jury auraient dû être au moins unanimes à signaler les œuvres de quelque valeur. Il est probable qu'ils l'ont été en effet, autant qu'on peut l'être du moins, en présence d'un si grand nombre de compositions. La grande différence que l'on remarque ici dans le nombre de voix données à chaque œuvre, provient surtout de ce que le nombre de compositions à indiquer n'était pas limité. Un membre s'est arrêté à cinq, un autre a été jusqu'à vingt et un. Mais il est remarquable que le juré qui n'a indiqué que cinq numéros, a précisément indiqué ceux qui ont eu les prix, ou qui ont été mentionnés honorablement.

Après ce vote, que nous pouvons appeler *vote d'exclusion*, le jury, complété par la

présence de M. Fétis, a repris l'examen des quinze partitions qui en avaient été jugées dignes. Toute la matinée du troisième jour y fut consacrée.

Enfin, le moment de décerner les prix étant arrivé, les membres du jury se réunirent dans la grande salle des portraits, à l'Université. Tous étaient présents.

Le président mit en délibération la question : Y a-t-il lieu de décerner un premier prix ? Cette question fut vivement débattue et tous les jurés prirent part à la discussion. Les uns soutinrent qu'aucun des ouvrages signalés comme les meilleurs n'était assez parfait pour mériter un premier prix ; que l'on considérerait l'œuvre couronnée comme un modèle réunissant toutes les qualités que les auteurs du concours exigeaient, et qu'ainsi la responsabilité du jury pourrait être compromise. On a été unanime à reconnaître, en effet, que les meilleures compositions ne répondaient pas entièrement aux conditions du programme et présentaient des imperfections. Mais d'autres membres firent observer que les œuvres des plus grands maîtres ne sont pas exemptes de défauts semblables ; qu'en présence de soixante-seize compositions l'on devait penser que le concours a produit tout ce qu'il pouvait produire ; et qu'il faudrait renoncer à jamais donner un premier prix, si on ne l'accordait pas dans ce cas-ci. Il y aurait aussi une sorte d'injustice à priver de la rémunération promise ceux des concurrents qui obtiendraient les premiers rangs.

Ces observations furent accueillies par la majorité du jury. Cependant l'on fut unanime à ne pas accorder les prix sans réserve, et il fut décidé que les lauréats qui feraient imprimer leurs compositions, comme ayant obtenu un prix à notre concours, devraient placer en tête de leur œuvre la réserve suivante : « Le jury, en décernant les prix, a constaté que les conditions du programme étaient très-difficiles à remplir, et que les lauréats n'y ont pas satisfait d'une manière complète. »

On a ensuite procédé au vote, et il a été décidé, par huit voix contre cinq, qu'il y avait lieu de décerner un premier prix.

Le président, avant d'ouvrir le scrutin pour décerner les prix, a rappelé aux membres du jury que les nos 31, portant la devise : *Ich Dien*, et 63, devise : *Soli Deo*, bien qu'ils aient été admis au second examen, n'ont pas le nombre de morceaux exigés par le programme, comme on a dû le voir d'après le tableau remis à tous les membres du jury. Le président croit devoir faire cette observation avant le vote, afin que quelques voix ne soient pas perdues.

Le scrutin donna quatre voix au n° 34 seul ; quatre voix aux nos 34 et 43, prix partagé ; trois bulletins blancs, une voix au n° 40 et une au n° 70.

Le premier prix est donc décerné au n° 34, à la majorité de huit voix.

La question de savoir s'il y avait lieu de décerner un second prix, fut résolue affirmativement par neuf voix contre quatre.

Le scrutin donna neuf voix au n° 43, dont une aux nos 43 et 40, prix partagé ; un bulletin blanc, une voix au n° 44, une au n° 40 et une au n° 70.

Le second prix est donc décerné au n° 43, à la majorité de neuf voix.

La question de savoir s'il y avait enfin lieu de décerner un troisième prix, fut résolue affirmativement par onze voix.

Le scrutin donna neuf voix au n° 58, deux bulletins blancs, et deux voix au n° 70.

Le jury a vivement regretté que les nos 63 et 51 n'aient pu être admis au concours. Ces regrets ont été exprimés unanimement pour la première de ces compositions, et par huit voix pour la seconde.

Les lettres cachetées des nos 34, 43 et 58, sont immédiatement ouvertes et font connaître que l'auteur du n° 34, premier prix, est M. SILAS, compositeur néerlandais,

organiste catholique à Londres ; l'auteur du n° 45, deuxième prix, est M. GODEFROID PREIJER, maître de chapelle de la cathédrale de Saint-Étienne à Vienne et deuxième maître de chapelle de l'empereur d'Autriche ; l'auteur du n° 58, troisième prix, est M. JEAN HABERT, organiste à Gmunden (Autriche).

Quant aux n°s 63 et 31, nous avons attendu que les auteurs se fussent fait connaître. Ils l'ont fait, en effet, en nous autorisant à publier leurs noms. L'auteur du n° 63 est M. Van Eycken, organiste néerlandais à Elberfeld (Prusse) ; celui du n° 31 est M. Hatton de Aldeburg, Saxmundam (Angleterre).

Ici, messieurs, se borne ma tâche officielle. Mais je pense que mon rapport serait incomplet, s'il ne signalait pas les circonstances qui ont accompagné le concours et s'il ne disait rien de ce grand nombre de compositions qui nous ont été soumises. C'est une occasion peut-être unique d'apprécier l'état de la musique religieuse en Europe. Vous pourrez sans doute juger vous-mêmes les œuvres couronnées, car je pense que leurs auteurs, malgré la réserve du jury, se feront un honneur de les publier. Mais que faut-il penser des autres ? Quel enseignement pouvons-nous en retirer ?

Ici, messieurs, bien que j'aie recueilli, autant que possible, les impressions de plusieurs membres du jury, mes appréciations sont tout à fait personnelles. Mais comme je ne citerai aucun nom propre, elles ne pourront porter préjudice à personne, et j'espère qu'elles contribueront à faire mieux connaître l'importance des résolutions de votre section de musique.

Le programme du concours a été diversement apprécié.

On nous a demandé d'abord quel but nous nous proposons. Avions-nous la préention de faire naître un chef-d'œuvre digne de Palestrina, de Mozart, de Cherubini ? Non, messieurs, nous avons pour but et pour mission de mettre sous les yeux des compositeurs les règles tracées par l'Église et renouvelées à notre Assemblée générale, afin de faire disparaître, dans la mesure de notre influence, des abus justement condamnés et qui rendent un grand nombre de compositions, même parmi les plus célèbres, un hors d'œuvre dans les offices religieux. Voilà le but.

Notre programme a été généralement bien accueilli, surtout par ceux qui croient que l'on peut concilier les exigences de l'art avec celles de la liturgie.

Il a été aussi l'objet de quelques critiques, parmi lesquelles il en est auxquelles je crois devoir répondre, par respect même pour leurs auteurs.

On a prétendu que nous aurions dû déterminer le style, l'école que les concurrents devaient adopter. Les partisans de Palestrina se sont surtout montrés exigeants sous ce rapport. Mais il ne nous appartenait pas de poser d'autres conditions que celles qui avaient été prescrites par l'Assemblée des catholiques. Dans cette Assemblée, toutes les écoles, c'est-à-dire tous les éléments de l'art, anciens et nouveaux, avaient été admis, à des conditions que nous avons fidèlement reproduites. Nous n'avions donc pas le pouvoir de donner la préférence à un genre particulier. Et si nous l'avions pu, nous ne l'aurions pas fait. Car nous aurions par là exclu du concours les compositeurs qui suivent une autre voie, et, certes, ils auraient eu le droit de réclamer. Le résultat du concours, d'ailleurs, a bien prouvé combien nous avons été prudents ; car des trois œuvres couronnées, la première appartient au style harmonique moderne, la troisième presque entièrement au style scolastique et la seconde à un style intermédiaire entre les deux.

Les critiques étaient d'ailleurs contradictoires, et nous sommes en droit de demander à leurs auteurs ce qu'ils voulaient. Du plain-chant ? Mais un écrivain

assure que ce n'est plus qu'un tissu de rapsodies et que le secret en est perdu. Du Palestrina? Mais un partisan de cette école avoue lui-même qu'elle est généralement ennuyeuse, d'une exécution difficile et ne sera jamais populaire. De la musique moderne? Mais on répète constamment qu'elle n'a d'autre guide que le caprice individuel, et n'est dans l'Église qu'un objet de scandale. Que faire en présence de ces impossibilités prétendues?

Il fallait, ou ne rien faire du tout, ou adopter la marche que nous avons suivie. Le premier parti est un parti désespéré que les catholiques ne doivent jamais adopter en rien. Nous avons pris le second, parce que nous étions convaincus que ces impossibilités n'existent pas.

Le plain-chant a conservé assez de beaux modèles pour mériter le nom de chant ecclésiastique par excellence. La musique de Palestrina a des qualités qu'il faudra toujours conserver dans les chants sacrés à plusieurs parties, et la musique moderne a des éléments trop riches, trop féconds, pour qu'il soit permis de les exclure de l'Église. Mais si le programme n'a exclu aucun style, il a cependant déterminé certaines conditions sans lesquelles la comparaison des ouvrages devenait impossible. Une messe en plain-chant, une messe à quatre voix et une messe à orchestre n'ont jamais pu faire partie d'un concours. Nous avons choisi une messe à quatre voix, comme étant le genre qui convenait à presque toutes les églises et au plus grand nombre de compositeurs.

Le jury, composé d'hommes connaissant tous les styles, a complètement partagé ces vues. Il a adhéré unanimement aux conditions du programme et a jugé les ouvrages sans partis pris; et la preuve, c'est que les ouvrages couronnés appartiennent à des styles différents.

Examinant maintenant les soixante-seize compositions sous le rapport de l'exécution du programme, voici le résultat des notes que j'ai recueillies. Ce sont mes propres impressions.

Sous le rapport liturgique :

Compositions où le texte est bien dit	54
Texte mal prosodié, altéré ou répété d'une manière fastidieuse.	42
Total	<u>76</u>

Sous le rapport de la musique :

OEuvres tout à fait mauvaises	24
OEuvres médiocres, à idées vulgaires, etc	26
OEuvres de mérite, y compris les nos 51 et 65	21
Ne remplissant pas les conditions du concours, messe archéologique, à orchestre, etc.	5
Total	<u>76</u>

Trente-quatre compositions ont donc le texte parfaitement dit. Si nous comparons, sous ce rapport, les ouvrages envoyés au concours avec ceux que l'on entend généralement dans nos églises, nous pouvons penser que notre programme a exercé une heureuse influence sur les compositeurs. Plusieurs d'entre eux ont poussé la rigueur jusqu'à n'admettre aucune espèce de répétition. C'était plus que nous n'exigions. Une telle perfection est désirable sans doute, mais nous n'avons pas cru pouvoir être plus rigoureux que Benoît XIV et les conciles qui n'ont réprouvé que les répétitions *fastidieuses*. Nous ne considérons pas comme telles la répétition en chœur d'un texte

très-court, comme sont quelques offertoires, ni même la répétition du même mot lorsque le texte reste intelligible et pur. Le Bréviaire et le Missel offrent de semblables reprises dans les introïts, les graduels, les repons, etc., à chaque page. Quoiqu'il faille s'en tenir en général au texte de l'Église, on ne peut pas dire que ces reprises soient en elles-mêmes une chose mauvaise. Néanmoins nous ne pouvons les approuver dans les *Gloria* ni dans les *Credo*, qui sont assez longs par eux-mêmes; et nous proscrivons surtout les fugues interminables qui leur servent de finale.

Voilà pour le texte. Sous le rapport du genre et du mérite de la musique, on peut diviser les compositions en trois classes, entre lesquelles il faut admettre naturellement bien des nuances et des gradations, comme on l'a vu ci-dessus.

La première classe renferme les compositeurs qui ne savent absolument rien et qui font de la musique par instinct, par réminiscence, à peu près comme chacun fait de l'architecture lorsqu'il bâtit sa maison. Je dois le dire à regret, ces sortes de compositions étaient assez nombreuses au concours. C'est cette manière d'écrire qui scandalise tant les hommes religieux. On dirait que les auteurs de ce genre n'ont jamais entendu une œuvre de musique religieuse ayant quelque valeur.

On peut rattacher jusqu'à un certain point à la même classe les compositeurs qui ont fait quelques études d'harmonie, mais d'une manière superficielle, et qui, avec un peu d'expérience, sont parvenus à exécuter des choses passables. Mais comme ils ne connaissent ni les secrets, ni les ressources de l'art, ils n'ont pas de suite dans les idées, pas de régularité, pas de plan d'ensemble; souvent il y a absence même d'idée, ou tout au plus un thème sans valeur ou une réminiscence vulgaire. Cependant, parmi ces compositions, il s'en trouve plusieurs où le texte est bien dit et qui sont, en définitive, encore meilleures que la plupart des messes que nous entendons ordinairement.

La deuxième classe est celle des *archéologues musiciens*, si je puis les appeler ainsi. La plupart d'entre eux sont des imitateurs de Palestrina, de Roland de Lattre, quelques-uns de Benditto Marcello. Il n'y avait que neuf compositions se rattachant à cette école. Mais nous comptons un nombre à peu près égal d'ouvrages appartenant à un style intermédiaire, entre ce que j'appellerai le style scolastique et le style harmonique moderne.

On peut les subdiviser en plusieurs espèces, tant sous le rapport de l'articulation du texte que sous le rapport de la valeur artistique.

C'est en général dans cette classe que l'on trouve, chez les uns, la plus grande exactitude dans l'articulation, et, chez les autres, une confusion de paroles qui rend le texte inintelligible. Cela tient, d'une part, à ce que les partisans de Palestrina sont en général très-scrupuleux sous le rapport liturgique; d'autre part, à ce que le contrepoint extrêmement serré de cette école rend la clarté du texte fort difficile. C'est ce qui explique aussi pourquoi Palestrina lui-même, bien qu'il ait fait faire sous ce rapport un grand progrès à l'art, est resté si loin de la perfection. Quelques compositions du concours ne laissaient rien à désirer sous le rapport du texte, bien qu'elles fussent faibles sous le rapport de l'art. Pourquoi des auteurs plus capables n'attacheraient-ils pas plus de prix à ce genre de perfection?

Quant à la musique, les compositions de ce style emploient presque constamment les mêmes formes harmoniques, d'où résulte une uniformité fatigante et ennuyeuse. On peut dire avec Lafontaine, que *c'est toujours même note et parcil entretien*. Aussi semble-t-il que ce soit en général un travail purement intellectuel où le cœur, l'inspiration et le sentiment font également défaut. Les auteurs qui ont donné de l'in-

térêt à leurs compositions, ont employé la phrase et les formes modernes, tout en conservant la gravité scolastique. De là un genre intermédiaire qui a produit d'excellentes choses, genre que des hommes éminents regardent comme le véritable style de la musique d'église.

La troisième classe est celle de l'école harmonique moderne. Ses principaux représentants sont, vous le savez, Haydn, Mozart, Beethoven, Cherubini ; c'est à elle qu'appartiennent presque tous les grands compositeurs vivants. Elle possède, comme celle de Palestrina, une science profonde du contrepoint, et j'entends par là, surtout, l'art de faire concorder les parties de chant ou d'instruments ; elle se distingue en outre par la grâce et l'expression de ses mélodies, par la coupe de ses phrases, par sa tonalité admettant les dissonances, par la vigueur de ses rythmes, par ses combinaisons harmoniques, et par une variété infinie de formes et d'effets. Les défauts de cette école sont la conséquence même de ses qualités. Beaucoup d'auteurs ont fait de la *musique pour la musique* : le peuple s'y est amusé comme à un spectacle. De là des longueurs interminables, des effets dépassant les limites d'une expression pénétrante pour atteindre au dramatisme théâtral, une gaieté et un entrain qui contrastent avec le recueillement que l'on est en droit d'exiger à l'église.

Mais s'il y a des abus, il y a aussi d'admirables chefs-d'œuvre. C'est à elle qu'appartiennent tous les morceaux qui sont populaires dans les églises où l'on fait de bonne musique religieuse. Ou nous a dit souvent : Donnez-nous de la musique simple, coulante, harmonieuse, claire, et nous l'exécuterons. C'est ce que nous disons aussi, et c'est là le but principal de nos travaux à notre Assemblée générale. Mais qu'on ne s'y trompe pas ; il n'y a que les hommes savants et profonds dans leur art qui en produisent de semblable, et ce n'est en général que dans l'école harmonique moderne que ces hommes se rencontrent.

Les compositions de cette classe envoyées à notre concours étaient fort nombreuses. Elles étaient, pour les deux tiers, parmi celles qui ont été jugées dignes du second examen ; il y en avait d'autres de moindre valeur, sans compter celles qui sont mauvaises et qui n'appartiennent, à proprement parler, à aucun style.

La conclusion que je tire de cet examen, la voici : c'est que nous devons redoubler d'efforts pour faire observer partout les règles adoptées par notre Assemblée générale, qui sont celles de l'Église et du bon sens. Leur observation est aussi importante que celle des règles de l'art. Nous avons dû regretter bien souvent, pendant les travaux du jury, de constater la légèreté avec laquelle les concurrents avaient oublié les prescriptions du programme, et je ne puis m'empêcher d'exprimer mon profond chagrin, après tout ce qui s'est fait à notre Assemblée générale, de voir encore paraître tous les jours des compositions prétendument religieuses où ces règles essentielles sont méconnues ; comme aussi de voir la plupart des églises suivre leur routine déplorable, sans faire aucun effort pour entrer dans la voie tracée par l'autorité religieuse et par vos représentants.

Je suis convaincu, du reste, par l'expérience d'une église où j'entends de la musique de tous les styles, de toutes les époques, de tous les genres, depuis le plain-chant à l'unisson, jusqu'à l'orchestre le plus complet, je suis convaincu, dis-je, que ce ne sont pas les systèmes exclusifs qui feront disparaître les abus que nous déplorons tous, mais bien plutôt les études solides et le respect pour la sainteté des offices de notre sainte religion. Il n'y a pas pour la musique une méthode d'enseignement différente de celle des autres arts. Le goût ne peut se former que par l'étude de

tous les chefs-d'œuvre anciens et modernes, et par celle des règles que leurs auteurs nous ont révélées. C'est-à-dire qu'il faut être *classique* avant tout. Mais on peut ensuite se livrer à ses propres inspirations, qu'une érudition solide maintient toujours dans de justes bornes. C'est par cette méthode que nos plus illustres devanciers ont joint la science à l'originalité. L'Écriture Sainte elle-même semble nous tracer cette voie : « Louons, dit-elle, ces hommes pleins de gloire qui sont nos « pères et dont nous sommes la race. Ils ont recherché par leur habileté l'art des « accords de la musique... aimant avec ardeur la véritable beauté. (Eccl. 44.) » Cette recherche, cette habileté, n'est-ce pas la science des règles et des chefs-d'œuvre anciens ? Le beau, l'idéal dans l'art ne naît-il pas de la méditation qui donne la vie à la science ? Les systèmes exclusifs, lorsqu'ils obtiennent la faveur générale, sont un grand obstacle à la perfection des œuvres d'art, et il faut souvent un effort héroïque pour en secouer le joug. Mais il n'en est pas ainsi des règles tracées par l'Église. Loin d'apporter des entraves aux développements de l'art, elles n'en sont que les conditions naturelles et souvent même elles constituent un élément du beau réel.

Nous ne pouvons pas espérer que les résolutions de notre Assemblée catholique produisent immédiatement tout le bien que nous en attendons ; cependant notre concours et nos résolutions n'ont pas été stériles. Déjà je pourrais donner des preuves nombreuses de leur heureuse influence. Nous pouvons encore espérer mieux de l'avenir.

Vous allez maintenant couronner nos lauréats. Vous savez que le premier prix est une médaille d'or et une somme de mille francs. Le second prix une médaille de vermeil et une somme de cinq cents francs. Le troisième prix une médaille d'argent et deux cent cinquante francs.

Il me reste, messieurs, à remercier les membres du bureau permanent et son secrétaire général, M. Ducpetiaux, de la générosité qu'ils ont mise à nous accorder ces prix. Ils ont, en outre, payé les frais de déplacement des membres du jury et les frais d'imprimés. Nous avons constamment trouvé en eux le concours le plus empressé pour l'exécution des mesures que nous avons proposées.

Nous devons aussi exprimer notre reconnaissance aux membres du jury. Vous avez entendu leurs noms. Ce sont tous hommes occupant des positions éminentes et faisant autorité dans l'art. Ils ont siégé gratuitement, et se sont imposé, pendant trois jours, un labeur fatigant et continu. Ils ont porté leur jugement en pleine connaissance de cause, avec une impartialité et une indépendance auxquelles je ne puis assez rendre hommage. Il nous importait beaucoup d'avoir pour juges de ce concours des hommes dont l'autorité et l'impartialité fussent également inattaquables. J'ose dire que nous avons réussi. Honneur donc et reconnaissance aux artistes qui nous ont prêté un si généreux appui !

Permettez-moi aussi d'adresser des remerciements à M. le secrétaire de la section de musique, non-seulement pour les correspondances et les voyages qu'il a faits à ses frais, mais surtout pour le désintéressement dont il a fait preuve en donnant l'hospitalité la plus généreuse aux catholiques qui appartiennent à notre Assemblée générale. Je puis en donner le témoignage, et j'engage le bureau permanent à se joindre à moi pour lui exprimer notre reconnaissance.

Ma tâche est finie, messieurs, et je termine en exprimant le vœu que tout ce que nous avons fait et tout ce que nous pourrons faire à l'avenir, contribue à la gloire de Dieu et à l'honneur de son Église.

Après la lecture de ce rapport, le président du bureau de l'*Union catholique* en propose l'approbation. Elle est votée à l'unanimité.

Il propose ensuite de voter des remerciements aux membres du jury. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les mêmes remerciements sont votés à M. le secrétaire de la section de musique religieuse, M. le chevalier van Elewyck, à l'unanimité.

M. le président propose de ne pas oublier le président de la section de musique religieuse, qui n'a rien dit de lui-même dans le rapport qu'il vient de lire. — Adhésion unanime.

La réunion vote l'impression du rapport.

M. Édouard Silas est appelé à venir recevoir le premier prix. M. le président lui remet une médaille en or et une somme de mille francs, aux applaudissements de toute la salle.

M. le baron de Bruck, secrétaire de légation d'Autriche à Bruxelles, ayant bien voulu se charger de faire parvenir à leur destination les autres prix décernés à deux artistes autrichiens, vient recevoir le second prix consistant en une médaille de vermeil et une somme de cinq cents francs pour M. Preyer, de Vienne, et le troisième, consistant en une médaille d'argent et deux cent cinquante francs pour M. Habert, de Gmunden.



ERRATA.

1^{re} Partie, p. 29, lignes 21 et 22 : D'autres philosophes ne furent pas plus intrépides et mirent la lumière *qu'ils avaient fait luire eux-mêmes*, sous le boisseau.
— Éliminez les mots en italique.

3^{me} Partie. Appendice, p. 376, ligne 12 : *Le vendredi-saint de l'année 1852.* —
Lisez : *le 4 avril 1852.*

Table des Matières.

PREMIÈRE PARTIE. — Séances générales.

	Pages.
BREF DE S. S. LE PAPE PIE IX, adressé aux membres du bureau et aux catho- liques de l'Assemblée de Malines de 1867	v
AVANT-PROPOS	ix
Statuts de l'Assemblée générale des catholiques en Belgique	1
Règlement d'ordre de la 3 ^e session (1867)	5
Règlement particulier pour MM. les questeurs et commissaires	10
Programme des travaux	15
Séance préparatoire : 1 ^{er} septembre	16
PREMIÈRE SÉANCE : 2 septembre.	17
Composition et physionomie de l'Assemblée	<i>ibid.</i>
Messe du Saint-Esprit	18
Ouverture de l'Assemblée	<i>ibid.</i>
Allocution de S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines	19
Nomination des membres du bureau principal et des bureaux des sections.	21
Désignation des questeurs et des commissaires	25
Discours de M. le baron H. Della Faille, président	24
Adresse à S. S. Pie IX	44
Envoi d'un télégramme à S. Ém. le cardinal Antonelli à Rome.	46
Communications	<i>ibid.</i>
DEUXIÈME SÉANCE	48
Adresse de l'Assemblée à S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines	<i>ibid.</i>
Félicitations à M. le comte de Falloux	49
Nominations de vice-présidents d'honneur étrangers	<i>ibid.</i>
Entrée de M ^{sr} l'Évêque d'Orléans et du R. P. Hyacinthe	50
Allocution de M ^{sr} l'Évêque d'Orléans	51
Communication du Secrétaire général	<i>ibid.</i>
Discours de M. le comte de Falloux.	52
Ovation à M. Éd. Ducpetiaux, Secrétaire général de l'Assemblée	59
Médailles decernées aux auteurs du vase offert à M. Ducpetiaux : MM. Bour- don-de Bruyne et Schoy	61
Remerciements votés à la ville de Malines	<i>ibid.</i>
Réponse de M. Fris.	<i>ibid.</i>

	Pages.
Adresse du Comité d'organisation de l'Assemblée des catholiques d'Allemagne, à Innsprück (Tyrol)	62
Adresse de l'Assemblée de Malines à l'Assemblée allemande	63
Adresse du <i>Pius-Verein</i> de Suisse	66
Adresse de la conférence littéraire et catholique de Châlons-sur-Marne	67
Rapport du Comité central à l'Assemblée générale	<i>ibid.</i>
Rapport de M ^{sr} Namèche, au nom du jury chargé de l'examen du concours pour la composition d'un <i>Mémoire gradué destiné aux établissements d'éducation de jeunes filles</i>	75
Rapport du jury du concours pour <i>l'art religieux</i>	82
Adoption des conclusions de ces deux rapports; publication des noms des lauréats	85
Discours de M. le vicomte Héliou de Barrême (de Nice) sur les <i>Devoirs de la jeunesse catholique</i>	<i>ibid.</i>
Fête du soir au Jardin Botanique	93
TROISIÈME SÉANCE	94
Communications	<i>ibid.</i>
Télégramme annonçant que le Saint-Père envoie à l'assemblée sa bénédiction apostolique	<i>ibid.</i>
Allocution du lieutenant-général de Lannoy: vote de félicitations aux zouaves pontificaux	95
Discours du P. Tondini, barnabite: <i>Association de prières pour la conversion de la Russie et la réunion des deux Églises d'Orient et d'Occident</i>	98
Discours de M ^{sr} l'évêque de Namur à l'appui des propositions du P. Tondini.	101
Discours de M ^{sr} Lynch, évêque de Charleston (États-Unis), sur l' <i>OEuvre des Nègres affranchis</i>	116
Fête musicale du soir: <i>Oratorio</i> de M. Van den Eeden	121
QUATRIÈME SÉANCE	123
Appel de M ^{sr} l'évêque de Charleston en faveur de l'OEuvre des Nègres affranchis	<i>ibid.</i>
Conclusions et propositions du R. P. Tondini, relatives à l'OEuvre des prières pour le retour de la Russie à l'unité	<i>ibid.</i>
Discours de M. le chanoine Kubinszki, sur <i>le catholicisme en Hongrie</i>	124
Discours de M ^{sr} l'évêque d'Orléans, sur <i>la lutte chrétienne</i>	126
Discours de M ^{sr} Demers, évêque de l'Ile de Van Couver: <i>Missions de l'Orégon</i>	141
Discours de M. le chevalier Albéri, sur <i>le catholicisme en Italie</i>	146
CINQUIÈME SÉANCE	152
Présentation et discussion des rapports des sections	<i>ibid.</i>
Rapport de M. le chanoine Devroye, sur les travaux de la 4 ^e section: <i>Art chrétien</i>	<i>ibid.</i>
Rapport de M. Alfred de Kerchove sur les travaux de la 1 ^{re} section: <i>OEuvres religieuses</i>	157
Rapport de M. A. Digard au nom de la 2 ^e section (<i>Économie chrétienne</i>), sur la <i>Question ouvrière</i> . — Discussion: MM. B. Du Mortier, Ed. Ducpetiaux et Digard.	165
Rapport de M. Gilbert, sur <i>l'École du génie civil et des Mines annexée à l'Université de Louvain</i>	173
Discours de M. Bivort	177

Rapport de M. Dognée de Villers sur le <i>Travail des femmes et des enfants</i> (2 ^e section)	184
Rapport de M. le baron d'Oberkampf sur <i>la Presse</i> (3 ^e section)	186
Rapport de V. Jacobs sur le <i>Droit d'association dans ses rapports avec les intérêts et les libertés catholiques</i> (5 ^e section)	191
Rapport de M. Collinet sur <i>l'Enseignement historique dans les collèges catholiques</i> (5 ^e section).	195
SIXIÈME SÉANCE	200
Allocution de M. Ad. Dechamps	<i>ibid.</i>
Allocution de M. le comte de Falloux	204
Lettre de M. le comte de Montalembert	<i>ibid.</i>
Allocution de M. B. Du Mortier	208
Discours du R. P. Hyacinthe sur <i>l'Éducation des classes ouvrières</i>	209
Discours de M ^{sr} Rogers, évêque de Chatham (Nouveau-Brunswick).	253
Notice du R. P. Hecker sur <i>la situation et les progrès du catholicisme aux États-Unis d'Amérique</i>	224
Discours de M. l'abbé Brouwers, sur <i>la situation du catholicisme en Hollande</i>	235
Interpellation de M. l'abbé Geslin de Kersolon et explications du Président et du Secrétaire général.	257
SEPTIÈME SÉANCE	260
Allocution de M. Gabriel de Belcastel, relative à l'érection à Toulouse d'une statue en l'honneur de sainte Germaine Cousin	<i>ibid.</i>
Proposition de M. Henri Marchand, d'ériger à Reims la statue du Pape Urbain II	261
Rapport présenté par M. le comte Eug. de Meeûs, sur le <i>Crédit de la charité en Belgique</i>	264
Rapport de M. le baron L. de Hody, sur <i>l'Œuvre des Pèlerinages à Rome</i> (1 ^{re} section).	269
Rapport de M. l'abbé Geslin de Kersolon, sur <i>l'Association du Saint-Pie V</i> (1 ^{re} section).	272
Proposition de publier une liste générale des membres du Congrès.	280
Rapport de M. André Sodar, sur <i>l'Œuvre des apprentis et des jeunes ouvriers à Dinant</i>	<i>ibid.</i>
Rapport de M. Félix Despret, sur les <i>Crèches et les Écoles gardiennes</i> (5 ^e section)	285
Rapport de M. le chanoine Van Hove, sur les <i>relations à établir entre les établissements d'enseignement moyen libres et catholiques</i> (5 ^e section).	287
Rapport de M. Léger, sur l'établissement d'une <i>Ligue de l'enseignement primaire catholique et libre</i> (5 ^e section). — Proposition subsidiaire de M. J. de Hemptinne : MM. le baron H. Della Faille, Lammens, Léger.	290
Rapport de M. le comte de Limminghe sur les <i>Bibliothèques populaires</i> (5 ^e section)	299
Rapport de M. Victor Henry, sur le <i>Développement et le perfectionnement de l'Œuvre de la publication de brochures</i> (3 ^e section)	300
Rapport de M. Ch. Woeste, sur les <i>Conférences populaires</i> (3 ^e section)	302
Rapport de M. A. Neut, sur la <i>Fédération des Cercles catholiques</i> (3 ^e section).	304

	Pages.
Rapport de M. Coomans, sur le <i>Serment religieux</i> (5 ^e section)	507
Rapport de M. A. Neut, sur la <i>Franc-maçonnerie</i> (3 ^e section)	508
Rapport de M. G. Lebrocqy, sur l' <i>Union catholique</i> (3 ^e section)	515
Observations du Secrétaire général, de M. de Belcastel et de M. Coppin.	518
Discours de clôture de M. le Président	519
Vote de remerciements à M. le baron Della Faille	521
Réunion à l'église métropolitaine de Saint-Rombaut (7 septembre)	522
Sermon du R. P. Hyacinthe sur l'Église militante	<i>ibid.</i>
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES ET VŒUX EXPRIMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES. — 5 ^e SESSION. — 1867	
1 ^{re} SECTION. — <i>OEuvres religieuses</i>	<i>ibid.</i>
I. — OEuvre de la bonne mort et de l'enterrement des pauvres	<i>ibid.</i>
II. — OEuvre de Saint-Pie V	<i>ibid.</i>
III. — Repos et sanctification du dimanche	<i>ibid.</i>
IV. — Associations religieuses formées entre laïques.	526
V. — OEuvre de Saint-François-Xavier, et OEuvre des Dames de la Miséricorde	<i>ibid.</i>
VI. — Congrégation de la Sainte-Vierge	<i>ibid.</i>
VII. — Sociétés de Saint-François-Régis	<i>ibid.</i>
VIII. — Crédit de la charité.	<i>ibid.</i>
IX. — Association de prières en l'honneur de Marie-Immaculée, pour le retour de la Russie à l'unité catholique	<i>ibid.</i>
X. — OEuvre des Nègres affranchis et OEuvres des missions de l'Orégon.	527
XI. — Statues du Pape Urbain II et de sainte Germaine Cousin.	<i>ibid.</i>
II ^e SECTION. — <i>Économie chrétienne</i>	<i>ibid.</i>
I. — Relations des chefs d'industrie avec leurs ouvriers.	<i>ibid.</i>
II. — Travail des femmes et des enfants dans les ateliers et manufactures	528
III. — Vœux en faveur des OEuvres qui ont pour but de moraliser et d'éclairer les ouvriers, tout en leur procurant d'innocentes distractions	<i>ibid.</i>
IV. — Émigrants catholiques	<i>ibid.</i>
V. — Refuges temporaires pour les étrangers, les domestiques et les ouvriers des deux sexes momentanément sans emploi	<i>ibid.</i>
VI. — Monographies et Manuels propres à faire connaître les œuvres et les institutions charitables catholiques	<i>ibid.</i>
III ^e SECTION. — <i>Éducation et instruction chrétiennes</i>	529
I. — Progrès de l'organisation de l'École du génie civil et des mines annexée à l'Université de Louvain.	<i>ibid.</i>
II. — Crèches et écoles gardiennes.	<i>ibid.</i>
III. — Établissement de bibliothèques populaires dans les villes et les campagnes	<i>ibid.</i>
IV. — Direction à donner à l'instruction moyenne	<i>ibid.</i>
V. — Création de relations permanentes entre les établissements catholiques et libres d'enseignement moyen	<i>ibid.</i>
VI. — Enseignement de l'économie politique à la classe ouvrière	<i>ibid.</i>

VII. — Mesures de défense et de prévoyance à prendre, en présence de l'hostilité toujours croissante déployée contre l'enseignement religieux	550
IV ^e SECTION. — <i>Art chrétien</i>	551
I. — Mise au concours d'un Manuel d'archéologie	<i>ibid.</i>
II. — Commissions diocésaines des monuments religieux	<i>ibid.</i>
III. — Action de ces commissions sur les écoles de dessin et d'art dirigées par des catholiques	<i>ibid.</i>
IV. — Construction et mobilier des églises	<i>ibid.</i>
V. — Conservation des peintures murales	<i>ibid.</i>
VI. — Renouveau du vœu exprimé en 1865, concernant les chefs-d'œuvre des grands maîtres dans les églises	<i>ibid.</i>
VII. — Suppression des statues, tableaux, etc., grossiers ou inconvenants, placés dans les églises.	552
V ^e SECTION. — <i>Organisation. — Défense des intérêts et des libertés catholiques.</i>	
— <i>Presse et publications. — Associations</i>	<i>ibid.</i>
I. — Développement de la presse catholique	<i>ibid.</i>
II. — Vœu en faveur de l'OEuvre des brochures	<i>ibid.</i>
III. — Organisation de Conférences populaires.	553
IV. — Fédération des Cercles catholiques.	<i>ibid.</i>
V. — Adhésion des Cercles à l'Union catholique	554
VI. — Personnification civile des associations religieuses, d'instruction, de charité, etc.	<i>ibid.</i>
VII. — Serment religieux	<i>ibid.</i>
VIII. — Nécessité de combattre la franc-maçonnerie	<i>ibid.</i>
BANQUET D'ADIEU, 7 septembre.	555
I. — Toast de M. le Président Della Faille, au Saint-Père le Pape Pie IX.	<i>ibid.</i>
II. — Toast de Son Éminence le cardinal-archevêque de Malines, au Roi et à la Famille royale	<i>ibid.</i>
III. — Toast de M. le comte de Falloux à Son Éminence le Cardinal.	556
Réponse de Son Éminence le cardinal-archevêque de Malines	<i>ibid.</i>
IV. — Toast de M. Ad. Dechamps, ministre d'État, à NN. SS. les Évêques étrangers	<i>ibid.</i>
Réponse de M ^{sr} Lynch, évêque de Charleston	557
V. — Toast de M. Ducpetiaux, aux membres des pays étrangers	558
VI. — Toast de M. le baron Della Faille	559
Réponse du R. P. Hyacinthe.	540
VII. — Toast de M. le vicomte de Kerckhove, à la jeunesse catholique	511
Toast de M. de Cannart d'Hamale	545
VIII. — Toast de M. B. Du Mortier au comte de Falloux, au R. P. Hyacinthe et à M. Ducpetiaux	544
Réponse de M. le chanoine De Bléser	545
Réponse de M. Victor Fris au toast de M. de Kerckhove.	<i>ibid.</i>

DEUXIÈME PARTIE. — *Séances des sections.*

	Pages.
PREMIÈRE SECTION. — OEUVRES RELIGIEUSES	1
PREMIÈRE SÉANCE : 2 septembre.	<i>ibid.</i>
Proposition de M. Marchand, d'ériger un Monument à la mémoire du Pape Urbain II	<i>ibid.</i>
Rapport de M. Hurard, sur l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre, à Lyon	4
OEuvre catholique de l'enterrement des pauvres et de la bonne mort. — Discussion : MM. Jaspers, l'abbé Cloquet, Van Cauwelaert, Alfred de Kerchove, Van de Wiel, l'abbé Bataille, A. Beckers, Windels, Pety de Thozée, comte G. Le Grelle. — Adoption de la proposition	<i>ibid.</i>
DEUXIÈME SÉANCE : 3 septembre.	15
Société du Crédit de la charité : rapport présenté par M. le comte E. de Meeûs. — Discussion : MM. le baron H. Della Faille, le comte E. de Meeûs, le comte G. Le Grelle.	<i>ibid.</i>
Repos et sanctification du dimanche. — Proposition de M. l'abbé Jaspers. — Discussion : MM. le comte G. Le Grelle, l'abbé Jaspers, l'abbé Windels, A. Letellier	14
Ajournement de la question de la suppression des travaux du dimanche	17
Discussion de la 2 ^e partie de la proposition de M. l'abbé Jaspers, relative à l'assistance à la messe paroissiale et au prône le dimanche : MM. Jaspers, Windels, le P. Jérôme, A. de Kerchove, le chanoine de Molder, le baron H. Della Faille, le comte G. Le Grelle. — Retrait de la 2 ^e partie de la proposition	<i>ibid.</i>
Encouragement et propagation des associations religieuses formées entre laïques. — Discussion : MM. le chanoine De Molder, A. Letellier, A. Beckers, A. de Kerchove, V. de La Fuente, J. Irizar y Moya, comte G. Le Grelle. — Adoption de la proposition de M. le chanoine De Molder	21
OEuvre de Saint-François-Xavier : Renseignements donnés par M. A. Beckers ; — Son extension en Angleterre, par M. A. Van Meldert. — Discussion : MM. le comte Eug. de Kerckhove, Witteroos. — Nomination du R. P. Van Caloen comme rapporteur	24
TROISIÈME SÉANCE : 4 septembre	29
Reprise de la discussion sur l'OEuvre de l'enterrement des pauvres	<i>ibid.</i>
Communication, par M. A. de Kerchove, d'un rapport sur l'OEuvre de Saint-Charles Borromée, instituée à Louvain pour venir en aide aux besoins spirituels des pauvres à leur décès : — Observations de M. F. Delmer. — Clôture de la discussion	<i>ibid.</i>
Reprise de l'examen de l'OEuvre de Saint-François-Xavier. — Rapport de M. Voordecker. — MM. Brogniez, de Boninge, le R. P. Van Caloen, Lammens, le comte G. Le Grelle, F. Delmer, A. Letellier, Witteroos, A. de Kerchove, François. — Clôture de la discussion	52
Reprise de la question du Repos et de la sanctification du dimanche. — Discussion : MM. Bausart, A. de Kerchove (renseignements sur l'OEuvre de Saint-Jean Baptiste), l'abbé Pelgrims, Pety de Thozée, A. Letellier, le chanoine de Molder, F. Delmer, Lammens, Heymaus, J. de Hemptinne. — Vote des propositions	42
OEuvre du Denier de Saint-Pierre. — M. S. Hurard : Organisation de l'OEuvre à Lyon. — M. A. Beckers : Organisation de l'OEuvre en Belgique et rapport sur ses progrès et sa situation en 1866 dans ce dernier pays. — Observations de MM. le Président, S. Hurard, l'abbé Bataille, etc.	46

QUATRIÈME SÉANCE : 5 septembre	52
Reprise de la discussion sur l' <i>Encouragement et la propagation des associations religieuses formées entre laïques</i> . — Discours de M. le chanoine de Molder. — MM. de Boninge, A. de Kerchove. — Adoption du vœu proposé par M. de Molder.	<i>ibid.</i>
Reprise de la discussion sur le <i>Repos et la sanctification du dimanche</i> : MM. l'abbé Coumel, Lammens, Van de Wiel, V. de la Fuente, le comte Le Grelle	55
Relations à établir entre les diverses <i>Sociétés de Saint-François Régis</i> : MM. le chanoine de Coster, Lammens, de Boninge. — Extension de ces rapports entre les œuvres similaires : proposition de M. Van de Wiel ; son adoption.	58
Communication de M. l'abbé de Groote ; M. Casier de Hemptinne	59
Communication de M. l'abbé Cloquet	60
Renseignements donnés par M. le comte d'Alcantara sur l'organisation des quêtes pour le <i>Denier de Saint-Pierre</i> , à Gand	<i>ibid.</i>
Rapports de M. le baron L. de Hody sur l' <i>OEuvre des Pèlerinages en Terre-Sainte</i> et sur l' <i>OEuvre des Pèlerinages à Rome</i>	61
<i>OEuvre de Notre-Dame de la Miséricorde</i> : M. le chanoine de Molder. Observations de MM. Pethy de Thozée, Bataille, A. de Kerchove, le comte Le Grelle	64
Propositions de M. l'abbé Bataille, relatives à l'augmentation des membres du clergé, etc. ; leur ajournement	<i>ibid.</i>
Clôture des travaux de la 1 ^{re} section : Allocution du Président	66
DEUXIÈME SECTION. — ÉCONOMIE CHRÉTIENNE ET CHARITABLE	67
PREMIÈRE SÉANCE : 2 septembre	<i>ibid.</i>
Allocution de M. le Président.	<i>ibid.</i>
Débats sur la <i>question ouvrière</i> et les termes dans lesquels elle a été posée : MM. Éd. Dupetiaux, J. de Hemptinne, Bolle, J. Houtart, Fris père, Petit, le vicomte E. de Kerckhove, le chanoine du Roussaux, A. Digard, Van Cau-berg, Raikem, Parent. — Nomination d'une commission chargée de rédiger une nouvelle formule de la question	69
DEUXIÈME SÉANCE : 5 septembre	79
Dépôt sur le bureau de deux propositions	<i>ibid.</i>
Présentation, par M. J. Houtart, de la nouvelle rédaction proposée pour la <i>question ouvrière</i> , par la commission nommée par la section. — Discussion : MM. Digard, Dupetiaux, Dognée de Villers, Houtart, Cloes. — Désignation de M. Digard comme rapporteur	<i>ibid.</i>
<i>Patronage des classes ouvrières</i> . — Discussion : MM. Limbourg, Beddaert, Legentil, Casier-Legrand, Cloes, Digard	81
<i>Rôle de l'Association pour la construction d'habitations ouvrières</i>	91
<i>Conditions et limites à poser au travail des femmes et des enfants</i> . — Discussion : M. J. de Hemptinne, Petit, Legentil, Houtart, Digard, Casier, Dognée de Villers, Formby, Boddaert.	<i>ibid.</i>
TROISIÈME SÉANCE : 4 septembre	102
Suite de la discussion sur la <i>Question ouvrière</i> . — MM. Digard, Houtart, Petit, le R. P. Van Caloen, Vermeire-Magis, Legentil, Cloes	<i>ibid.</i>

	Pages.
Reprise de la question du <i>Travail des femmes et des enfants</i> . — MM. Formby, Boddaert	107
Proposition de M. Raikem. — MM. Ameline, Digard, Ducpetiaux, J. de Hemptinne, Casier-Legrand, Raikem, Limbourg, Petit, Dognée de Villers, J. Houtart	108
Proposition de MM. P. de Gerlache et Limbourg	121
Clôture de la discussion. — Renvoi des diverses formules proposées à une commission spéciale nommée par le Bureau.	122
QUATRIÈME SÉANCE : 5 septembre	125
Motion d'ordre : M. Stappaerts	125
Communication du Rév. H. Formby, sur l' <i>Émigration des catholiques</i> . — Adoption du vœu proposé à ce sujet	<i>ibid.</i>
Reprise de la discussion des questions posées au programme	131
Ajournement de la question de l' <i>Immigration de la classe ouvrière des campagnes dans les villes</i> . — M. Digard	<i>ibid.</i>
Présentation du <i>Manuel des Œuvres et institutions charitables de Paris</i> . — Utilité de publier des manuels semblables dans les autres localités. — MM. Ribot, Casier-Legrand, Jacques Jacobs.	<i>ibid.</i>
<i>Œuvre de l'adoption des orphelins, des enfants négligés et abandonnés</i>	<i>ibid.</i>
Encouragement et extension des œuvres de prévoyance : <i>Caisse d'épargne et de retraite, sociétés de secours mutuels, assurances sur la vie, banques populaires, sociétés coopératives de consommation et de production, etc.</i> — Discussion : MM. Casier de Hemptinne, Digard, Limbourg, le chanoine De Haerne, Casier-Legrand, Bagueuault de Puchesse, Grandmont, le R. P. Laurent (<i>refuges temporaires pour les domestiques sans place, etc.</i>) : Ameline. — Adoption de l'ensemble de la nomenclature et notamment des Sociétés coopératives	<i>ibid.</i>
Présentation par la commission de la résolution relative au <i>travail des femmes et des enfants</i> . — Discussion : MM. Digard, Dognée de Villers, Petit. — Adoption de la résolution	148
Allocution de M. J. Houtart relative à l'annexion, à l'Université catholique de Louvain, d'une <i>École du génie civil et des mines</i>	151
Communication de l'extrait d'une lettre de M. A. Baudon.	<i>ibid.</i>
Discours de clôture du Président	152
Remerciements adressés au Président et au bureau de la section, sur la proposition de M. Petit.	154
TROISIÈME SECTION. — INSTRUCTION ET ÉDUCATION CHRÉTIENNES	155
PREMIÈRE SÉANCE : 2 septembre.	<i>ibid.</i>
Exposé du programme de la section, par M. le Président.	156
Discussions des 1 ^{re} et 4 ^e questions : — MM. Léger (<i>Association de Saint-François de Sales</i>), G. Verspeyen, Laforet	<i>ibid.</i>
Adoption de la proposition du Président de renvoyer à l'examen d'une commission spéciale le projet de constituer un <i>fonds général de l'enseignement libre et catholique</i>	159
Discours de M. Collinet sur la <i>direction qu'il convient de donner à l'enseignement moyen et particulièrement à l'enseignement de l'histoire</i>	<i>ibid.</i>

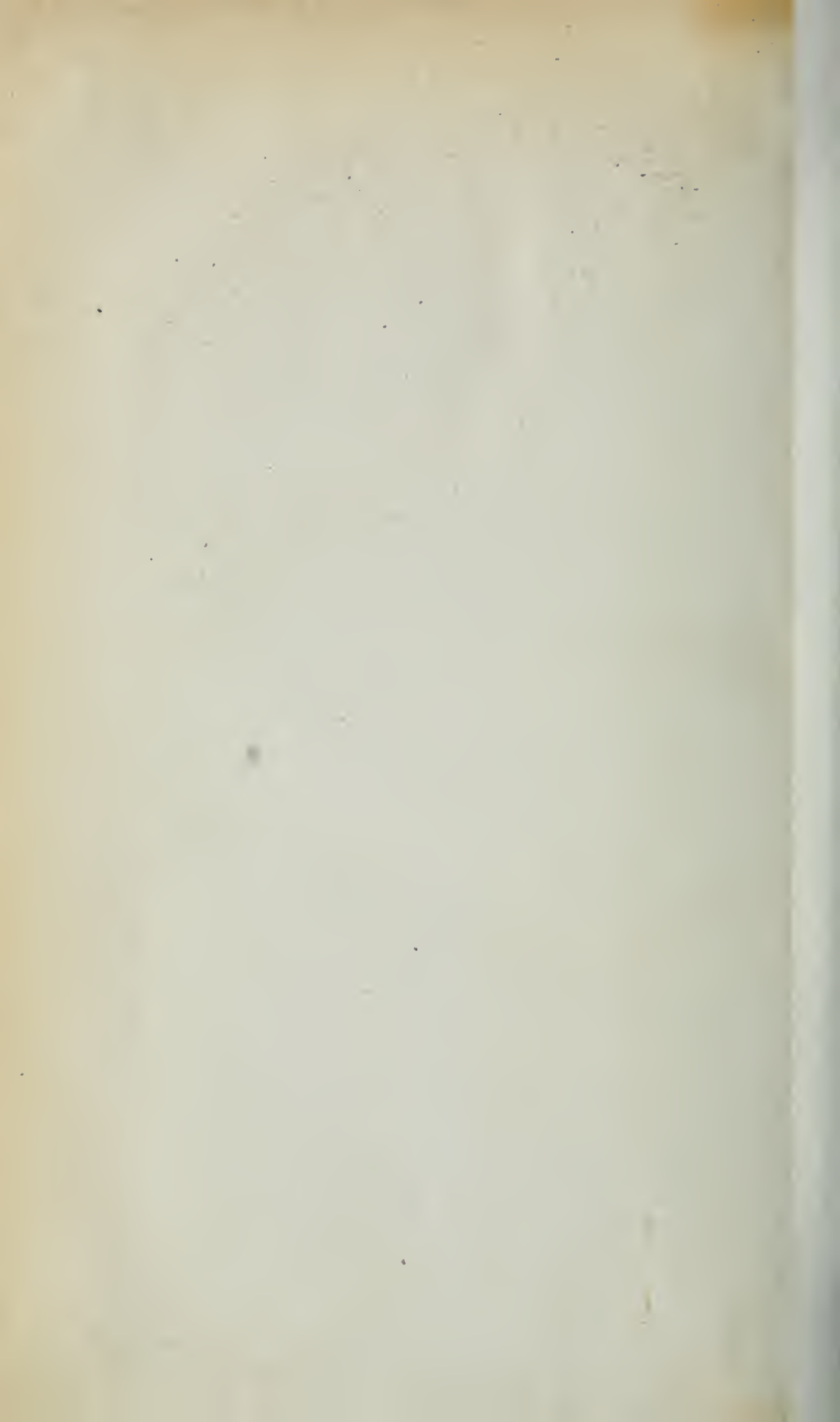
Proposition de M. le chanoine Van Hove d'établir une <i>Fédération des établissements d'instruction moyenne catholiques et libres</i>	159
Discussion des deux propositions : — MM. Marchand, Léger, de Haulleville, Verspeyen, Soenens, le chanoine Van Hove	160
Nomination d'une commission chargée de formuler le projet d'une <i>Ligue de l'enseignement catholique</i>	164
DEUXIÈME SÉANCE : 3 septembre	167
Premier rapport fait par M. Léger, au nom de la commission nommée à la fin de la séance précédente	<i>ibid.</i>
Fixation de l'ordre du jour par M. le Président	169
<i>Enseignement normal, méthodes</i>	<i>ibid.</i>
<i>Ligue de l'enseignement catholique</i> . — Discussion : — MM. Verspeyen, Laforet, Léger, Soudan, Marchand, Pignon, l'abbé Stienlet, le comte de Limminghe, l'abbé Heymans, de Parseval	<i>ibid.</i>
TROISIÈME SÉANCE : 4 septembre.	180
Proposition de la commission relative à la création d'une <i>Ligue de l'enseignement libre et catholique</i> . — Rapport de M. Léger	<i>ibid.</i>
M. Digard : <i>OEuvre de l'éducation dans les campagnes</i>	183
Proposition de M. Despret, relative aux <i>Crèches</i> et aux <i>Écoles gardiennes</i> . — Observations de MM. le comte de Limminghe et Verspeyen. — Adoption de la proposition	185
M. Goetghebuer : <i>Écoles d'adultes à Anvers</i>	187
Développements donnés par M. le chanoine Van Hove à sa proposition d'établir un <i>lien</i> et des <i>relations suivies entre les établissements d'enseignement moyen catholiques</i> . — Renvoi de la proposition à une commission	188
Proposition de donner à l'enseignement moyen une <i>direction plus chrétienne, particulièrement en ce qui concerne l'étude de l'histoire</i> . — Observations de M. Collinet. — Adoption de sa proposition.	192
QUATRIÈME SÉANCE : 5 septembre	194
Développements d'une proposition de M. Ém. Poncelet, sur l' <i>Enseignement de l'économie politique à la classe ouvrière</i>	<i>ibid.</i>
Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. le chanoine Van Hove. — Observation de M. Blatairon : M ^{gr} Laforet, MM. le chanoine de Bléser, l'abbé Van Heesbeek. — Adoption de la proposition	199
Lettre de M. le Dr Otto, professeur au collège de Paderborn, à propos de la discussion sur l'enseignement de l'histoire	204
<i>Propagation et perfectionnement des œuvres moralisatrices, bibliothèques, cours publics, lectures et conférences populaires, bonnes publications, etc.</i>	205
M. le comte de Caulaincourt : <i>Société de Saint-Charles-Borromée, pour la propagation des bons livres</i>	<i>ibid.</i>
Communication du bureau central	206
M. le comte de Limminghe : <i>Bibliothèques populaires</i>	207
Lettre de M. Laurentie. Observations de M. de Parseval	<i>ibid.</i>
Adoption de la proposition de M. le comte de Limminghe	210

	Pages.
Constitution de la section en comité pour s'occuper de l' <i>École des Arts et manufactures, des mines et du génie civil</i> annexée à l'Université de Louvain	211
QUATRIÈME SECTION. — ART CHRÉTIEN	212
PREMIÈRE SÉANCE : 2 septembre	<i>ibid.</i>
Position des questions par M. le Président	<i>ibid.</i>
<i>Photographie et moulage d'objets d'art religieux.</i> — M. l'abbé Delvigne	215
<i>Moyens d'enseigner et de propager l'art religieux.</i> — Discussion : MM. le chanoine Devroye, A. de Résimont, l'abbé Delvigne, le baron Van Delft d'Eyssel, le chanoine Bethune, le baron L. de Hody, l'abbé Fournier, le baron d'Izarn	214
DEUXIÈME SÉANCE : 3 septembre	224
Discours de M. l'abbé de Bruyn, sur la <i>peinture murale</i>	<i>ibid.</i>
Proposition relative à cette peinture. — Discussion : MM. les chanoines Devroye, Van Drival, Bethune et M. J. Bethune. — Adoption de la proposition	227
<i>Musée et cours d'archéologie</i> à l'Université catholique de Louvain : M. le professeur Reussens	230
Vote de remerciements à M. de Caumont	231
<i>Procédés divers de peinture murale</i> : — MM. Helbig, le chanoine Devroye	<i>ibid.</i>
<i>Encouragement de l'art chrétien</i> : — MM. le chanoine Devroye, Helbig, de Résimont, J. Béthune, Zech, le chanoine De Bléser, l'abbé de Bruyn. — Renvoi de la question à une commission	232
<i>Exposition d'objets d'art dans les églises</i> : — M. P. de Haulleville	240
TROISIÈME SÉANCE : 4 septembre	241
Photographie sur acier : Explications sur le procédé données par le Rév. Père Hecker	<i>ibid.</i>
<i>Exposition dans les églises des objets d'art religieux.</i> — Proposition de M. de Haulleville. — Discussion : MM. le chanoine Devroye, J. Bethune, Helbig. — Adoption de la proposition	242
Rapport verbal et proposition de la commission nommée dans la séance précédente. — Discussion : MM. le chanoine Devroye, Helbig, le chanoine Van Drival, Raymond-Bordeaux, Hamard, le chanoine Bethune, l'abbé Delvigne. — Vote des propositions de la commission. — Désignation de M. le chanoine Devroye comme rapporteur.	244
QUATRIÈME SÉANCE : 5 septembre	255
Remerciements à M. le chanoine Van Drival, pour le don de divers ouvrages remis par la section à la Bibliothèque du Musée d'archéologie, à Louvain	<i>ibid.</i>
<i>Imagerie religieuse</i> : — Renseignements donnés par M. Meniolle, sur la <i>Société de Saint-Luc</i> , fondée à Paris. — Discussion : MM. l'abbé Reussens, J. Bethune, de Brabandere, le chanoine Devroye, le chanoine Van Drival, M ^{rs} Voisin, MM. le comte F. Vander Straeten-Ponthoz, Meniolle, Helbig. — Vote de la résolution	<i>ibid.</i>
Proposition de M. le chanoine Devroye, pour la <i>suppression dans les églises des statues et autres objets inconvenants</i> : — Discussion : MM. le chanoine Devroye, le comte F. Vander Straeten-Ponthoz, Helbig, J. de Hemptinne, l'abbé De Bruyn, J. Bethune, le chanoine Bethune, Raymond-Bordeaux. — Adoption de la proposition	266
Clôture des débats de la section	276

Vote de remerciements au Président et au Bureau	276
CINQUIÈME SECTION. — LIBERTÉ RELIGIEUSE. — PUBLICATIONS. — ASSOCIATIONS. — ORGANISATION	277
PREMIÈRE SÉANCE : 2 septembre.	<i>ibid.</i>
Allocution de M. A. Neut, vice-président, à l'ouverture de la séance	<i>ibid.</i>
<i>Moyens de développer et d'affermir la presse catholique.</i> — Discussion : MM. Coppin, l'abbé Appert, M ^{sr} d'Oberkampt, MM. Woeste, A. Neut	279
DEUXIÈME SÉANCE : 3 septembre.	287
Suite de la discussion sur les <i>moyens de développer et d'affermir la presse catholique.</i> — Discussion : MM. Coppin, l'abbé Renard, V. Jacobs, Woeste, M ^{gr} d'Oberkampt, MM. l'abbé Appert, le chanoine Du Roussaux, l'abbé Cloquet. — Adoption de la proposition de M ^{sr} d'Oberkampt, amendée par le Bureau. — Nomination de M ^{sr} d'Oberkampt comme rapporteur	<i>ibid.</i>
TROISIÈME SÉANCE : 4 septembre	306
<i>Développement et perfectionnement de l'OEuvre de la publication de brochures.</i> — Discussion : MM. Woeste, Wauthier, Cloquet, Duepetiaux. — Vote de la proposition. — Nomination de M. V. Henry comme rapporteur	<i>ibid.</i>
<i>Applications utiles de l'Association dans ses rapports avec les intérêts et les libertés catholiques.</i> — Discussion : MM. Geslin de Kersolon, V. Jacobs. — Vote de la proposition de M. V. Jacobs. — Nomination de M. Jacobs comme rapporteur	312
QUATRIÈME SÉANCE : 5 septembre	319
Communication relative à la fondation d'un journal intitulé : <i>l'Apostolat.</i>	<i>ibid.</i>
Rapport de M. le baron Ludovic de Hody, sur la situation de l' <i>Union des anciens étudiants de Louvain</i>	<i>ibid.</i>
<i>Moyens d'étendre et de compléter l'institution des cercles catholiques.</i>	321
Communication d'un projet de <i>Fédération des cercles.</i> — Discussion : MM. Collinet, Godinne, Appert, A. Neut. — Vote de la proposition soumise par le Bureau. — Nomination de M. A. Neut, comme rapporteur	<i>ibid.</i>
<i>Conférences populaires.</i> — Discussion : M. Woeste.—Adoption de sa proposition et sa nomination comme rapporteur	326
<i>Moyens de favoriser le développement de l'Union catholique.</i> — Incident. — Discussion : MM. Appert, Formby, Geslin de Kersolon, Woeste. — Vote de la proposition du Bureau.—Nomination de M. Lebrocqy comme rapporteur.	329
<i>Proposition de M. A. Neut, concernant le serment judiciaire.</i> — Discussion : MM. A. Neut, Coomans, F. Delmer. — Vote de la proposition de M. Neut. — Nomination de M. Coomans comme rapporteur	331
CINQUIÈME SÉANCE : 6 septembre	335
Développements de la proposition de M. A. Neut, relative à la <i>Franc-maçonnerie.</i> — Vote à l'unanimité de cette proposition. — Nomination de M. A. Neut comme rapporteur	<i>ibid.</i>
TROISIÈME PARTIE. — APPENDICE	343
I. — INTRODUCTION	345
Notices et rapports sur les <i>OEuvres catholiques en Belgique</i>	<i>ibid.</i>
Rappel des notices et rapports insérés dans les comptes rendus de 1863, 1864 et 1867	<i>ibid.</i>

	Pages
<i>Notice sur les œuvres de charité existant à Anvers, présentée à l'Assemblée générale des catholiques à Malines, dans sa session de 1867</i>	547
II. — OEUVRÉS RELIGIEUSES	555
I. — Oeuvre de la Propagation de la Foi	<i>ibid.</i>
II. — Oeuvre de la Sainte-Enfance	557
III. — Comité des Oeuvres pontificales	560
IV. — Archiconfrérie de Saint-François-Xavier, pour la conversion des pêcheurs, érigée à Bruxelles, en 1854.	564
V. — Notice sur l'œuvre de Saint-François-Régis, à Bruxelles.	571
VI. — Association de Sainte-Barbe, pour l'enterrement des pauvres à Bruxelles	575
VII. — Notice sur l'Institut de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, à Bruxelles	575
VIII. — Rapport sur l'œuvre de l'Association des Dames, établie sous la direction de M ^{lle} Fanny Kestre, à Saint-Josse-ten-Noode.	581
IX. — Archiconfrérie de la Sainte-Famille, établie à Liège, dans l'église des Pères Rédemptoristes, et Associations qui lui sont affiliées	587
X. — Association des Mères chrétiennes, établie à Louvain par M. Van Assche, curé de la paroisse de Saint-Michel	591
XI. — Association de prières, en l'honneur de la Très-Sainte et Immaculée Vierge Marie, pour le retour des Orientaux et en particulier des Russes à l'unité catholique	<i>ibid.</i>
XII. — Oeuvre du catholicisme en Pologne.	595
III. — OEUVRÉS CHARITABLES	596
I. — Société de Saint-Vincent de Paul en Belgique.	<i>ibid.</i>
II. — Oeuvre des Dames de charité de la Miséricorde, à Bruxelles.	599
III. — Oeuvre des Patronages, à Gand	400
IV. — Oeuvre du Patronage des jeunes ouvrières à Bruxelles et dans les faubourgs	414
V. — Société ouvrière de Saint-Joseph, à Liège	416
VI. — Oeuvre des Petites-Sœurs des pauvres	428
VII. — Oeuvre de la Congrégation de Notre-Dame de charité du Bon-Pasteur, d'Angers.	429
IV. — OEUVRÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION.	431
Avant-propos; renseignements statistiques sur l'instruction primaire publique et privée en Belgique	432
I. — Oeuvre de l'Enfance et de la jeunesse catholiques à Bruxelles	437
II. — Écoles gardiennes.	441
III. — Société de Saint-Charles Borromée.	445
IV. — Oeuvre des Bibliothèques paroissiales et populaires, à Bruxelles	447
V. — Cercle académique de l'Institut Saint-Louis, à Bruxelles.	449
VI. — L'œuvre des sourds-muets et des aveugles, considérée en général, et particulièrement dans les institutions dirigées par des congrégations religieuses en Belgique, par M. le chanoine de Haerne	452
Concours de musique religieuse ouvert par l'Assemblée générale des catholiques à Malines, dans sa session de 1864. — Rapport du jury.	480





BX 1525 .A87 1867 v.1-2 SMC
Assemblee generale des Catho
Troisieme session a Malines,
2-7 septembre, 1867
47232699

AXF-3985

